

Archives et bibliothèques de France / par le comte Henry de Castries



LES

SOURCES INÉDITES

DE

L'HISTOIRE DU MAROC

de 1530 à 1845

PAR

LE COMTE HENRY DE CASTRIES

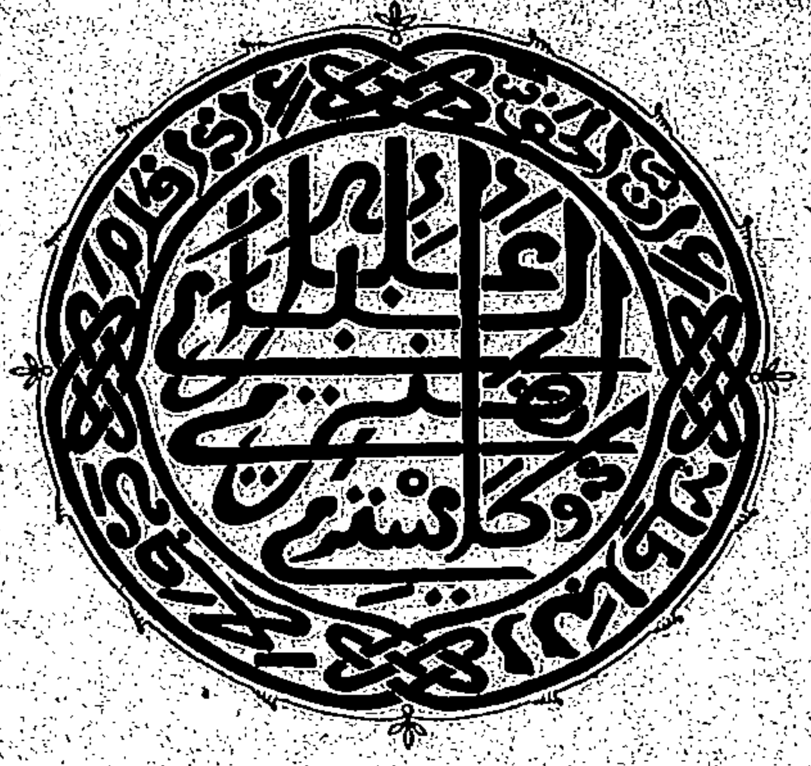
PREMIÈRE SÉRIE — DYNASTIE SAADIENNE

1530-1660

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE

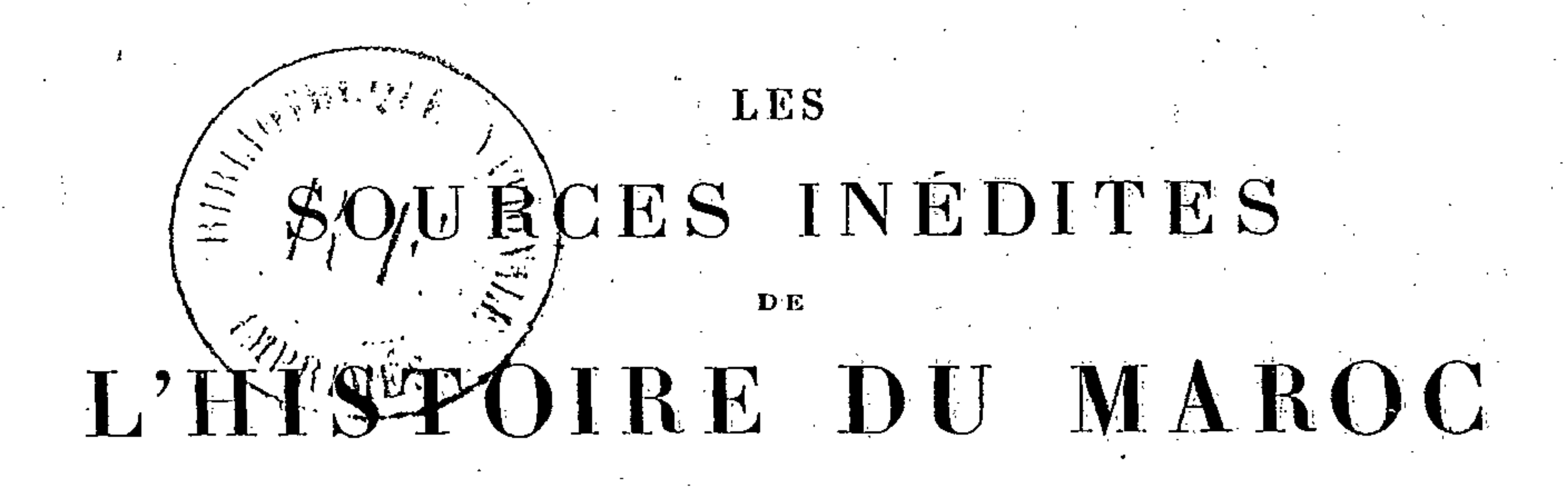
TOME I — PREMIÈRE PARTIE

History cannot be written from manuscripts.
MARK PATTISON.



PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1905



LES

SOURCES INÉDITES

DE

L'HISTOIRE DU MAROC

COLLECTION DE LETTRES, DOCUMENTS ET MÉMOIRES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU COMITÉ DU MAROC

ET DE L'UNION COLONIALE FRANÇAISE

LES

SOURCES INÉDITES

DE

L'HISTOIRE DU MAROC

de 1530 à 1845

PAR

LE COMTE HENRY DE CASTRIES

PREMIÈRE SÉRIE — DYNASTIE SAADIENNE

1530-1660

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE

TOME I

History cannot be written from manuscripts.
MARK PATTISON.



PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1905

LES

SOURCES INÉDITES

DE

L'HISTOIRE DU MAROC

de 1530 à 1845

PUBLIÉES SOUS LE HAUT PATRONAGE

DU COMITÉ DU MAROC ET DE L'UNION COLONIALE FRANÇAISE

PAR

Le Comte HENRY DE CASTRIES

Le Maroc, si jalousement fermé aujourd'hui et dont le système politique semble être uniquement de se refuser à toute évolution civilisatrice, n'a pas toujours eu recours à des procédés aussi radicaux pour conserver son autonomie. Il entretenait autrefois des relations suivies avec les grandes nations maritimes de l'Europe et l'étude de ces relations ne peut manquer d'être féconde en enseignements de toute sorte. Elle nous fera connaître notamment certaines richesses sur lesquelles nous n'avons que de vagues données. Quand on verra, par exemple, le gouverneur portugais de Mazagan traiter, en 1562, avec le caïd d'Azemmour pour une fourniture de vingt mille aloses, l'abondance de ce poisson dans le fleuve Oumm er-Rbia sera mieux établie ; de même, en voyant le roi Henri III charger son consul en 1579 de négocier avec le sultan Moulay Ahmed pour la livraison de quarante mille quintaux de cuivre à douze livres le cent, on ne pourra plus contester l'existence au Maroc d'un minerai de cuivre exploitable.

L'étude de l'histoire intérieure du pays sera, elle aussi, fructueuse ; elle fera le jour sur ce Maroc où tout est contradiction et où les affirmations et les formules générales sont toujours erronées, ce Maroc si divisé et si anarchique qu'on a pu l'appeler une expression géographique, alors qu'il est le seul pays de l'Afrique Barbaresque qui n'ait pas été sérieusement entamé au XIe siècle par l'invasion hilalienne, le seul que les Turcs n'aient pu transformer en Régence, le seul du Maghreb qui, menacé par l'occupation portugaise et espagnole, soit arrivé à reprendre à la domination européenne la plupart des territoires conquis, en un mot le seul auquel une suite ininterrompue de dynasties ait donné depuis le VIIIe siècle une réelle histoire politique.

C'est pourquoi le COMITÉ DU MAROC et l'UNION COLONIALE FRANÇAISE ont décidé d'accorder leur haut patronage à une publication de documents, mémoires et pièces diverses intéressant l'histoire du Maroc, depuis la date de 1530, qui marque sensiblement l'avènement des dynasties chérifiennes, jusqu'à celle de 1845, point de départ pour l'empire chérifien de ce qu'on peut appeler la période contemporaine.

Les matériaux de l'histoire du Maroc sont actuellement disséminés dans les dépôts d'archives et les bibliothèques des principaux États de l'Europe. Les présenter dans l'ordre chronologique, sans tenir compte de leur provenance, eût été préférable, mais c'eût été *ajourner indéfiniment* la publication. On a donc été conduit pratiquement à répartir les documents en trois séries embrassant trois périodes de l'Histoire moderne du Maroc. Dans chaque série, les documents ont été groupés en volumes, suivant les pays qui les ont fournis et, dans chaque volume, suivant l'ordre chronologique. Les inconvénients de ce procédé de classement seront corrigés par des Index et des Tables qui permettront de se reporter facilement à l'ensemble des documents correspondant à une époque donnée.

La publication comprendra environ 24 volumes répartis comme suit :

Première Série. — Dynastie Saadienne.

1530-1660

Huit volumes.

I. Archives et Bibliothèques de France (en cours de publication).
II et III. Archives et Bibliothèques des Pays-Bas (sous presse).
IV. Archives et Bibliothèques d'Angleterre (en préparation).
V. Archives et Bibliothèques d'Espagne.
VI et VII. Archives et Bibliothèques de Portugal.
VIII. Fonds divers (Italie, Autriche, Belgique, Allemagne, Russie, etc.).

Deuxième Série. — Dynastie Filalienne.

1660-1757

Huit volumes environ.

Troisième Série. — Dynastie Filalienne.

1757-1845

Huit volumes environ.

Les volumes seront de format grand in-8°, de 500 à 600 pages, avec cartes, plans, tableaux généalogiques et dynastiques, fac-similés, etc., destinés à faciliter l'intelligence des documents.

Chaque pièce sera publiée dans son texte original ; en outre,

les textes arabes et néerlandais seront accompagnés d'une traduction française. Tous les documents seront précédés de sommaires et d'analyses en français qui donneront à l'ouvrage une forme plus cohérente, et munis de notes critiques et explicatives identifiant les événements ainsi que les noms de personnes et de lieux.

Conditions de la publication.

Le prix de chaque volume est fixé à 25 francs. Le tirage devant être limité, les souscripteurs sont priés de se faire inscrire dès maintenant :

Au Comité du Maroc, 21, boulevard Montmartre ;

A l'Union Coloniale Française, 44, rue de la Chaussée-d'Antin ;

Ou à la librairie Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

AVANT-PROPOS

Il ne s'agit pas ici de l'ample introduction par laquelle s'annonce toute synthèse historique. Je voudrais seulement exposer à cette place comment j'ai été amené à entreprendre la publication de cette collection de textes, alors que mon intention première avait été d'écrire une histoire du Maroc.

Les bibliographies, par les richesses qu'elles étalent, produisent, à première vue, un certain éblouissement; c'est ainsi que les 2062 *numéros* de l'excellent répertoire de Sir R. Lambert Playfair font croire à la possibilité d'établir une sérieuse histoire du Maroc avec des matériaux aussi abondants, ce qui est malheureusement inexact. Sans vouloir médire des bibliographies, les plus précieux des instruments de travail, il n'en est pas moins vrai qu'à l'usage on découvre bien vite la pauvreté qui se cache derrière ces nombreux titres enregistrés le plus souvent par les professionnels d'après des signes extérieurs[1] ou au cours de lectures rapides et superficielles. Encore, lorsque la nation, objet d'une de ces bibliographies dites « nationales », est très connue, lorsqu'elle appartient au monde civilisé, ces richesses livresques sont-elles moins sujettes à

1. Ces signes extérieurs sont quelquefois perfides : c'est ainsi que Playfair, prenant la 3e personne du prétérit du verbe portugais *fazer (fez)* pour la ville de Fez, a enregistré dans sa bibliographie l'ouvrage suivant de Vaz de Almada, où il est question d'un naufrage au Cap de Bonne-Espérance : *Tratato do successo que teve a não S. João Batista, e jornada que Fez* (sic) *a gente que della escapou, desde trinta e tres graos no cabo da Boa Esperança, onde Fez* (sic) *Naufragio ate Zofala, vindo sempre Marchando por terra.* Lisboa, 1625, in-4°. Playfair, *A Bibliography of Morocco*, p. 249, n° 164.

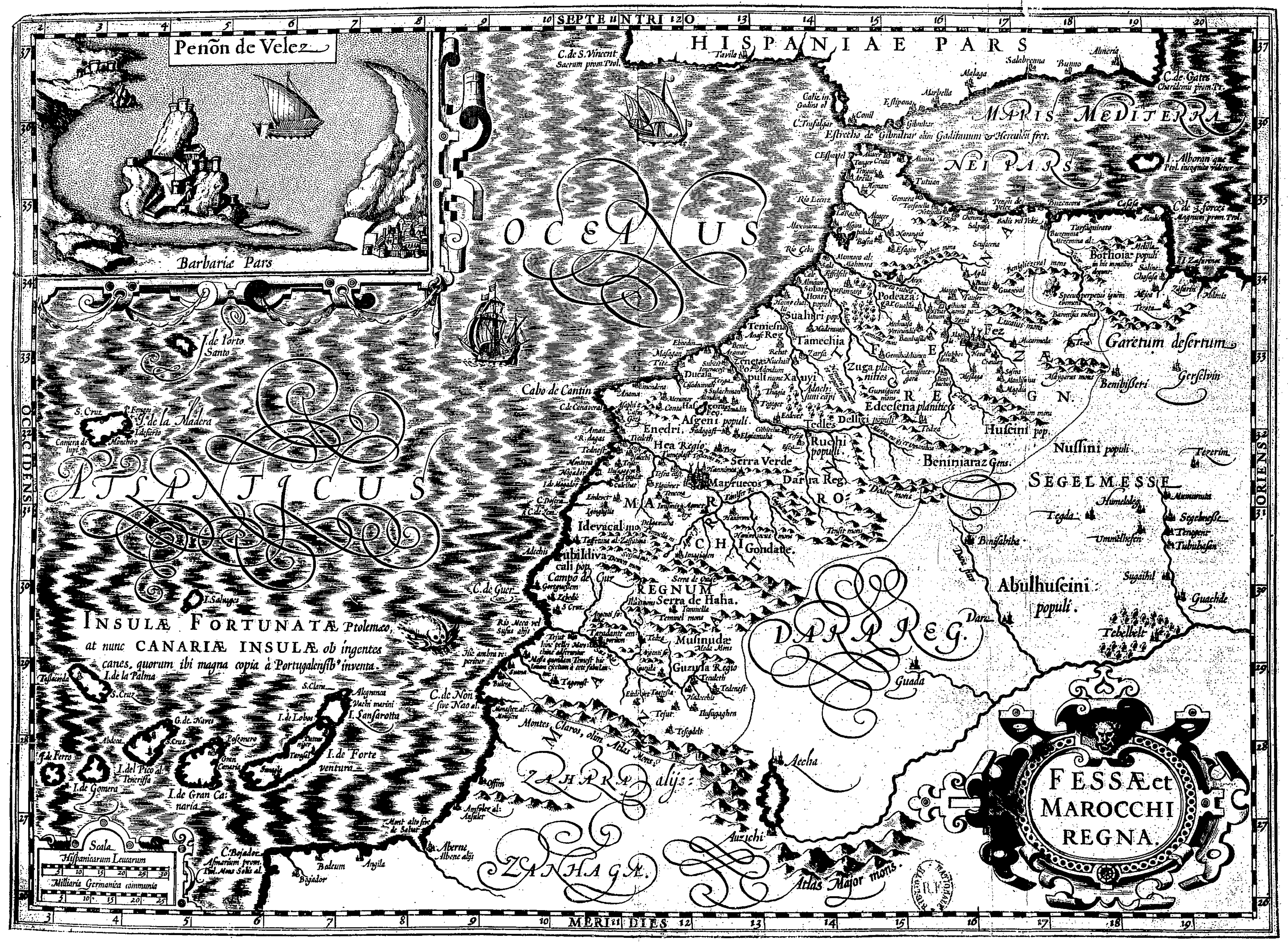
caution. Mais, s'il s'agit d'un pays généralement ignoré, d'un peuple à demi barbare, on trouve alors mentionnés dans les bibliographies soit de nombreux livres ayant entre eux des ressemblances suspectes, soit des œuvres de pure imagination.

« La plupart de ceux qui escrivent, remarquait déjà Pasquier, sont ou copistes, ou abréviateurs, ou, si vous me permettez user de ce mot, rabobelineurs de livres[1] ». Pour le Maroc, les *rabobelineurs* discrets ou indiscrets ont été légion et l'on a vu le même ouvrage renaître plusieurs fois de ses propres cendres et être présenté au public sous des formes plus ou moins rajeunies. A côté des écrivains qui ont démarqué les œuvres de leurs devanciers ou qui, sans contrôle, ont reproduit fidèlement leurs récits et leurs jugements, se place la catégorie nombreuse de ceux qui n'ont pas vu ce qu'ils décrivent avec détails, de ceux qui, ayant vu, « en veulent trop conter », de ces auteurs à imagination féconde dont l'unique préoccupation est d'inventer les prodiges et les faits inouis, pour piquer la curiosité du lecteur. Bref, lorsque, après un examen critique, on a retranché de la *Bibliography of Morocco* toutes ces non-valeurs, il ne reste plus qu'un petit nombre d'ouvrages pouvant fournir quelques assises à une solide construction historique.

Il est vrai que, pour compenser ces éliminations nécessaires, celui qui entreprend un travail d'histoire est à peu près assuré de découvrir des œuvres ignorées des bibliographes professionnels dont, comme nous l'avons dit, l'attention est surtout éveillée par les rapports purement extérieurs des titres avec le sujet qui les occupe. C'est souvent dans telle chronique échappée à leurs recherches que se fait la meilleure moisson. J'ai eu la bonne fortune d'en exhumer quelques-unes, mais, malgré ces découvertes, la documentation par le livre restait encore insuffisante pour établir une histoire du Maroc.

Faut-il s'en étonner, alors que, de nos jours, la critique a reconnu que notre histoire nationale, construite cependant avec des matériaux de premier choix, comme le sont les œuvres de nos grands historiens, renfermait encore bien des inexactitudes et pré-

1. PASQUIER, *Lettres*, t. I, p. 637.



Phototypie Berthaud, Paris

FAC-SIMILE D'APRÈS UNE CARTE
DE L'ATLAS DE MERCATOR RÉÉDITÉ A AMSTERDAM EN 1607.

sentait quelques lacunes. Pour le Maroc, si, dans le domaine géographique, des explorations savantes et hardies sont arrivées à faire disparaître peu à peu les principaux *blancs* de la carte, dans le domaine de l'histoire, ces blancs, ces lacunes n'ont pas disparu. Pour certaines époques, la matière historique fait défaut, absolument défaut dans les ouvrages imprimés, et l'on peut affirmer qu'au point de vue de l'incertitude des faits et des jugements, il n'y a pas d'histoire qui soit comparable à celle du Maroc.

Il fallait donc opter entre deux partis : utiliser des ouvrages sujets à caution, reproduire, sans pouvoir les contrôler, les récits et les appréciations du passé, admettre des faits dont l'authenticité était douteuse, ou bien rejeter tout ce qui était incertain et faire une histoire amorphe dans laquelle les personnages et les faits auraient été également incolores. Ce second parti eût été à la rigueur acceptable si, à défaut d'une œuvre vivante, il avait été possible de faire une œuvre complète, mais, comme il a été dit, même dans cette sorte d'abrégé historique, il aurait fallu laisser subsister bien des lacunes. C'est à peine si les noms de tous les souverains eussent pu être donnés avec une entière certitude. Quant aux dates — et je ne parle que des plus importantes — elles eussent été flottantes, incertaines, quelquefois contradictoires, telles qu'on les trouve dans la plupart des auteurs ayant écrit sur le sujet. Sans doute, il peut paraître superflu de connaître les faits de l'histoire du Maroc, à quelques années près ; mais, si la précision rigoureuse d'une date est souvent en elle-même chose indifférente, elle ne l'est pas dans ses conséquences et l'antériorité d'un fait sur un autre peut être d'une importance capitale à établir, si l'on veut en déduire une relation de cause à effet.

Il s'imposait donc de rechercher de nouveaux éléments d'information et de recourir aux sources authentiques, aux documents originaux, en un mot, d'entreprendre dans les dépôts d'archives et les collections de manuscrits, une active campagne d'exploration. J'ai commencé cette enquête, œuvre de longue patience, en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas. Dès les premiers résultats, s'est pleinement affirmée l'efficacité de la méthode. Traités secrets, correspondances d'ambassadeurs, mémoires, contrats d'affrètement,

associations de trafic, etc., etc., ont répandu un jour nouveau sur l'histoire du Maroc, rectifié des dates erronées[1], révélé des événements ignorés ou assigné à ceux qui étaient connus leurs véritables causes, en dévoilant les négociations secrètes des chancelleries. Cet empire, si jalousement fermé aujourd'hui, et dont le système politique semble être uniquement de se refuser à toute évolution civilisatrice, m'est apparu au XVIe et au XVIIe siècle mêlé d'une façon active à la vie des grandes nations maritimes de l'Europe. A côté des agents et des diplomates ayant pris place depuis longtemps dans l'histoire du Maroc, ont surgi les figures secondaires, mais quelquefois plus intéressantes, de Sforza, de Cabrette, de Coy, de Arnoûs de Lisle, de Ruyl, de Saint-Mandrier, de Sherley, des Pallache, des Le Gendre, de Mathieu de Lesseps, de Broussonet, de Burel, de Franceschini, etc.

Les recherches avaient abouti, la récolte des documents avait été fructueuse, mais une question restait encore à trancher. Fallait-il construire d'ores et déjà une synthèse historique, en utilisant, sans les publier, tous ces documents tels qu'ils avaient été tirés des dépôts d'archives ou des collections diverses ? La réponse négative a été formulée par un maître en la matière et c'est elle qui a été choisie comme épigraphe de cette collection, malgré son aspect paradoxal : « *History cannot be written from manuscripts* ». L'histoire ne peut être écrite d'après des manuscrits, c'est-à-dire, d'après des documents à l'état brut, sur lesquels la critique n'a pas encore travaillé pour en fixer les dates, pour en identifier les événements ainsi que les noms de personnes et de lieux. C'est à ce patient et pénible labeur de recherche, d'appropriation et de publication de documents que j'ai employé mon activité tout entière et c'est pour cette aride, mais indispensable, besogne que j'ai provisoirement renoncé à mon intention première d'écrire l'histoire du Maroc, ne voulant pas inscrire ce titre « sur le frontispice d'un ouvrage dans lequel, la

1. C'est ainsi qu'un document portugais daté de Santa-Cruz-du-Cap-de-Guir, 10 septembre 1537, m'a fait rejeter, pour la prise de cette ville par les armées du Chérif, la date du 12 août 1536, que donnent les chroniqueurs et les historiens, reproduisant une erreur de Marmol, erreur imputable vraisemblablement à une mauvaise lecture du manuscrit de cet auteur, qui a fait prendre 1536 pour 1541. V. p. 106, note. 1.

porte passée, vous ne trouvez que des enfileures de mémoires receus de tous venants[1]. »

Quant à publier ces documents dans des appendices à la suite des volumes de l'histoire du Maroc, comme pièces justificatives, c'était de toute impossibilité, puisque ces documents, pour une période de trois siècles environ, formeront à eux seuls une collection de vingt-quatre volumes.

Il reste à expliquer le titre de SOURCES INÉDITES adopté pour cette collection. Si tels volumes, comme ceux consacrés aux documents recueillis dans les Pays-Bas, le justifient pleinement, ce titre semblera peut-être moins légitime, appliqué à quelques autres qui renferment des relations déjà imprimées ou des documents publiés dans divers recueils. Malgré cette objection, il a paru préférable de donner à ce *Corpus* un titre uniforme qui, s'il n'est pas rigoureusement exact, a cependant l'avantage d'être moins compréhensif que ceux de SOURCES ou de SOURCES ORIGINALES. La distinction entre l'imprimé et l'inédit, très simple en apparence, est en réalité fort délicate : les spécialistes les plus intransigeants admettent aujourd'hui le classement parmi des *inedita* de ces plaquettes peu répandues qui apparaissent de loin en loin dans les catalogues de ventes avec l'épithète de *rarissimes,* pièces difficiles à atteindre, parce qu'elles font parfois défaut dans les plus riches bibliothèques et presque toujours ardues à consulter à cause de leurs incorrections typographiques et de leurs obscurités. C'est à bon droit que ces plaquettes revêtues pour la première fois d'un appareil critique peuvent être regardées comme des sources inédites.

Ce n'est pas non plus sans motif qu'il a été fait une place dans cette collection à des documents figurant déjà dans d'autres recueils. Tel érudit, qui a publié la correspondance d'un roi ou d'un homme d'État, n'a pu exercer également son activité critique sur tout ce qui était rapporté dans les dites correspondances. S'il connaissait dans ses grandes lignes l'histoire de l'époque envisagée, il n'est pas téméraire d'avancer qu'il ignorait l'histoire intérieure du Maroc. Il se trouvait par là dans l'impossibilité de relever certains indices, de suivre des traces, des allusions fugitives qui avaient leur impor-

1. D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, Préface, p. 2.

tance pour fixer des points d'histoire marocaine. A cette difficulté venait s'ajouter pour lui celle des mauvaises transcriptions des mots indigènes les rendant parfois méconnaissables. De là, dans les documents ainsi publiés, des lectures défectueuses comme *le chétif roi de Fez* pour *le Chérif, roi de Fez*; des identifications inexactes comme la ville de Mazagan confondue avec celle de Mazagran[1]. Ces exemples, entre bien d'autres, permettent de se rendre compte du travail qu'on a dû faire subir à ces textes pour les mettre au point et les rendre utilisables en toute sécurité. On est donc autorisé à regarder comme des sources inédites de l'histoire du Maroc des documents qui, ainsi restitués et clarifiés, ont fourni des données nouvelles sur cette histoire.

S'il pouvait entrer dans mon esprit quelque hésitation au sujet du titre à donner à cette collection, il n'y en avait aucune sur l'objet que je me proposais. Mon ambition était de réunir dans un vaste ensemble disposé pour l'étude tous les documents concernant l'histoire du Maroc de 1530 à 1845 et de créer ainsi un instrument de travail aussi complet que possible pour tous ceux qui auraient à faire une recherche intéressant le passé du Maroc, spécialement pour ceux qui, travaillant au loin, sont privés des ressources que présentent les grands centres d'études. Je sais par expérience personnelle combien telle monographie, faite exclusivement avec les sources indigènes et quelques ouvrages de seconde main, aurait gagné, si son auteur avait pu recourir aux documents originaux conservés en Europe.

Le Comité du Maroc et l'Union Coloniale Française ont bien voulu reconnaître à cette Collection ce caractère d'utilité, ils ont jugé qu'elle serait le *substratum* nécessaire des futures études sur le Maroc et c'est pourquoi ils lui ont accordé l'appui de leur haut patronage. Qu'il me soit permis, à cette place, de leur exprimer toute ma reconnaissance pour leur précieux concours, sans lequel j'aurais hésité à entreprendre une publication aussi considérable.

On objectera peut-être que les pièces publiées dans cette collec-

1. Ces identifications erronées se rencontrent dans des ouvrages de la plus grande valeur et sont parfois suivies de commentaires étranges. C'est ainsi que la ville de Mascaretz (La Calle) ayant été confondue avec Mascara, on a écrit que la pêche et la préparation du corail se faisaient à Mascara, en Algérie.

tion sont d'importance très inégale, qu'une sélection s'imposait, que certaines auraient pu être données en analyses ou fondues dans les notes. J'avoue être du nombre de ceux qui pensent qu'il n'y a pas en ces matières de *criterium* de l'importance et de l'utilité, et que nul n'est en droit de déclarer *a priori* qu'un document est inutile[1]. Il ne peut venir à personne l'idée de juger de la valeur d'une pièce par son étendue, alors que l'on sait qu'une seule date authentique, une mention de quelques lignes, a souvent pour la critique historique plus d'importance qu'un long mémoire. La méthode des analyses combinées avec des extraits, qui est celle employée dans les *Calendars of State Papers,* a d'ailleurs été jugée; malgré les services rendus par cette œuvre colossale, on doit reconnaître que, dans bien des cas, elle ne saurait dispenser l'historien de recourir aux originaux. Quant au procédé consistant à reléguer, dans les notes, des documents soi-disant moins importants, il est également très défectueux, parce qu'il rend presque impossible d'annoter des textes qui figurent déjà en notes et d'indiquer les références de ces documents *in extenso.* Ceux qui ont eu à consulter le recueil de Charrière intitulé *Négociations dans le Levant* seront unanimes à condamner cette méthode.

Pour les documents en langues étrangères, je me suis conformé à la règle généralement admise dans les publications analogues et je les ai édités dans leur langue originale. Il ne pouvait être question de mettre au jour des documents inédits, en en donnant seulement une traduction française, une pièce perdant, par cela seul qu'elle est traduite, son caractère d'original et la plus grande partie de sa valeur documentaire. Quant à donner tous les documents en texte et en traduction, c'eût été surcharger considérablement les volumes et cela n'a pu être fait que pour les pièces arabes et néerlandaises. Il sera suppléé à l'inconvénient résultant de ce manque de traductions par des notes et des analyses substantielles toujours données en français. En outre, seront traduits en français les documents étrangers dont il existe des copies modernes dans nos dépôts d'archives, et dont les textes seront publiés, quand ils seront rencontrés à l'état d'originaux dans les dépôts étrangers[2].

1. Ch.-V. Langlois, *Introd. aux études historiques,* p. 109.

2. Le cas est assez fréquent; on sait en effet que, depuis l'évolution accomplie dans

Fidèle à ce principe du respect du document original, j'ai donné les textes sans en moderniser la forme et sans les ramener à l'orthographe actuelle. Les seules libertés qui aient été prises avec les originaux consistent dans l'emploi régulier de la ponctuation ainsi que des majuscules et des minuscules et dans le développement des abréviations. Pour les accents, j'ai rétabli ceux qui étaient indispensables à l'intelligence de la phrase ou dont la suppression aurait par trop défiguré l'aspect des mots.

La méthode de classement a pour une collection de textes une grande importance ; je ne me dissimule pas les imperfections de celle qui a été adoptée, mais la nécessité l'a imposée. Les matériaux de l'histoire du Maroc sont actuellement disséminés dans les dépôts d'archives et les bibliothèques des principaux États de l'Europe. Il eût été sans doute préférable de les présenter tous dans une seule série chronologique, sans tenir compte de leur lieu d'origine, mais c'eût été ajourner indéfiniment la publication. On a donc été conduit pratiquement à répartir les documents en trois séries embrassant trois périodes de l'histoire moderne du Maroc. Dans chaque série, les documents ont été groupés en volumes, suivant les pays qui les ont fournis et, dans chaque volume, suivant l'ordre chronologique. Ce classement composite, tenant compte de la provenance et de la date, exposait à répéter des sommaires et des notes ou à se référer continuellement de volume à volume, puisque les pièces concernant un même événement allaient se trouver distribuées dans ceux d'une même série. Il a paru préférable, pour ne pas établir entre les volumes un lien de dépendance trop étroit, de reproduire sous une forme abrégée les principaux sommaires et les notes les plus essentielles et de ne recourir qu'exceptionnellement aux références de volume à volume. Aussi bien, ce dernier mode de faire eût été souvent impossible, les volumes n'étant pas établis tous à la fois.

Les inconvénients résultant de cette méthode de classement seront d'ailleurs très atténués par des Index et une table chronologique qui permettront de se reporter facilement à l'ensemble des docu-

la science historique et l'impulsion donnée à la recherche des documents, le gouvernement français a envoyé à l'étranger des « chargés de missions » pour relever dans les dépôts d'archives les pièces pouvant intéresser notre histoire nationale.

ments correspondant à un événement ou à une époque donnée. Ces index, établis d'après l'ordre alphabétique, seront au nombre de quatre :

Index des noms de personnes.

Index des noms de lieux.

Index des matières (Esclaves, Commerce, Sucre, etc.).

Index bibliographique donnant *in extenso* les références des ouvrages cités.

La table chronologique des documents, permettant la recherche des pièces d'après leurs dates, remédiera à l'absence de ces dates dans les titres courants.

La Collection des Sources inédites de l'histoire du Maroc comprendra trois séries.

Première Série. — Dynastie saadienne, 1530-1660.
Deuxième Série. — Dynastie filalienne, 1660-1757.
Troisième Série. — Dynastie filalienne, 1757-1845.

Ces trois séries correspondent par leurs dates extrêmes à des divisions logiques de l'histoire moderne du Maroc : la première période présente même une véritable unité, puisqu'elle coïncide avec la durée de la dynastie saadienne ; la seconde pourrait s'appeler le siècle de Moulay Ismaïl, le long et glorieux règne de ce chérif la remplissant en grande partie. Enfin la troisième période a été arrêtée à la date de 1845, qu'on peut regarder comme le point de départ pour le Maroc de l'histoire contemporaine. C'est la date des stipulations délimitant l'Algérie et le Maroc et celle des traités nouveaux passés entre les principales puissances européennes et l'empire chérifien.

Il me reste, avant de terminer, à satisfaire à une double obligation. Je voudrais, tout d'abord, solliciter l'indulgence pour les erreurs qui, malgré les soins apportés à l'examen critique des documents, se rencontreront inévitablement dans une œuvre aussi considérable. Ma carrière africaine et mes goûts m'avaient plus préparé à l'action qu'à l'érudition et il m'a fallu un long apprentissage pour m'initier aux rigoureuses méthodes de l'École des Chartes. Mieux que personne, je connais les points faibles et les lacunes que présentent certaines notes d'identification. Pour que l'appareil

critique fût sans défauts, il aurait fallu au moins que la documentation fût entièrement achevée ; or ce volume n'est, en quelque sorte, que le premier versement de pièces justificatives fait au dossier de l'histoire du Maroc, et cette histoire ne pourra être définitive qu'après la production de tous les documents de l'enquête. Je réclame aussi cette indulgence pour les pièces qui ont pu échapper à mes patientes et méthodiques investigations. Les efforts individuels, si persévérants qu'ils soient, ne peuvent suffire à recueillir des documents aussi dispersés et il est indispensable que l'action gouvernementale vienne seconder l'initiative privée.

Je voudrais, en second lieu, exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont libéralement facilité l'accès des Dépôts confiés à leur haute direction et spécialement à Sir Maxwell Lyte, Directeur du Public Record Office ; à M. le Dr Schlitter, Directeur du Kais. und Kön. Haus-, Hof- und Staats-Archiv et à M. le Professeur Dr Karabacek, Directeur de la Kais. und Kön. Hof-Bibliothek, à Vienne ; à M. de Riemsdijk, Directeur du Rijks-Archief et à M. le professeur Krämer, Directeur du Koninklijk Huis-Archief à La Haye ; à M. Farges, chef du Bureau historique au Ministère des Affaires Étrangères ; à M. Brun, rédacteur principal au Ministère de la Guerre, etc. Je dois un témoignage particulier de gratitude à M. Morel-Fatio, secrétaire de l'École nationale des Chartes, qui a bien voulu m'aider de ses conseils et de son expérience. Enfin, j'adresse ici mes remercîments à tous ceux qui m'ont fourni avec une inépuisable obligeance tant d'utiles indications ou m'ont apporté leur concours, sous quelque forme que ce soit, et spécialement à MM. Francisco Codera et Asin, professeurs de langue arabe à l'Université de Madrid, et à M. Houdas, professeur de langue arabe à l'École des Langues Orientales vivantes.

J'aime à entrevoir pour la continuation de cette œuvre à peine à ses débuts ces sympathies et ces précieux concours ; d'autres, je l'espère, viendront s'y ajouter, et, grâce à tous ces efforts, *la vérité historique surgira victorieuse refoulant l'erreur et la légende :*

ان الحق اذا قام دمغ الباطل

DISPOSITION TYPOGRAPHIQUE

La disposition typographique suivie dans cette collection de textes est, à peu de chose près, celle adoptée dans les recueils analogues et ne comporte que quelques brèves explications.

Le numéro d'ordre attribué à chaque pièce, d'après sa place dans l'ordre chronologique, a été conservé aux différents textes et aux traductions de la dite pièce ; il a été ajouté, à ce numéro, suivant le nombre des copies ou traductions dérivées d'un même original, l'indication *bis, ter, quater,* etc.

Dans les titres des documents, on a restitué aux noms propres leur transcription moderne.

Lorsqu'il a paru nécessaire, un sommaire ou précis historique de quelques lignes, imprimé en petit texte, rappelle les événements auxquels se rapporte soit un document, soit un ensemble de documents, et fait ainsi disparaître l'incohérence qui résulte souvent d'un ordre rigoureusement chronologique.

L'analyse en caractères italiques contenant la substance de chaque pièce a été plus étendue pour les textes donnés en langues étrangères.

Les dates placées au-dessous de l'analyse ont été ramenées au comput moderne, quand il y avait lieu. Suivant l'usage, lorsque cette date n'est point fournie par le document lui-même, elle a été intercalée entre crochets.

La suscription des lettres missives, les diverses mentions de chancellerie (apostilles, dates d'enregistrement, etc.) ainsi que les cotes et mentions de récolement, qui figurent sur les documents, ont été reproduites dans l'ordre suivant : *Suscription, Au dos, En tête, En marge,* etc. Ces mentions extrinsèques ont leur utilité, soit pour restituer une date, soit pour établir la provenance et la filiation des documents, et servent, au besoin, à contrôler leur degré d'authenticité.

Les références des documents, aussi complètes que possible, sont données en italiques à la suite de chaque pièce, dont elles mentionnent toujours la nature : *original, minute, copie contemporaine de l'original, copie moderne,* etc. En outre, à la fin de chaque volume, il sera publié une liste des divers dépôts et collections d'où proviennent les documents.

Les références des ouvrages cités dans les notes sont données seulement par le nom de l'auteur écrit en petites capitales et suivi de l'indication du tome, s'il y a lieu, et de la page[1] ; la mention abrégée du titre a été ajoutée exceptionnel-

1. Pour les ouvrages qui ont des traductions françaises faites aux XVIe et XVIIe siècles (LÉON L'AFRICAIN, OSORIUS, MARMOL, etc.), traductions auxquelles il est

lement, lorsqu'il pouvait y avoir confusion entre plusieurs ouvrages d'un même auteur. L'index bibliographique, dont il a été parlé ci-dessus, fera connaître d'une façon complète les titres des ouvrages cités.

TRANSCRIPTION

DE L'ARABE EN FRANÇAIS

Pour la transcription de l'arabe en français, il y a deux cas à envisager. Quand les mots appartiennent à un original, ils ont été scrupuleusement conservés dans leur forme, et, au besoin, identifiés dans des notes. Par contre, il a fallu adopter une méthode de transcription pour les titres, les sommaires, les analyses et les notes, ainsi que pour les traductions de documents.

Une vérité indiscutable en matière de transcription d'arabe en français est que tous les systèmes sont défectueux, et Bresnier ajoutait, non sans raison, *dangereux*[1]. Sans doute, certaines graphies savantes et compliquées rendent service aux philologues, en leur permettant de reconstituer approximativement, sinon la prononciation, du moins la figure, l'orthographe des mots, mais elles sont d'une inutilité absolue pour la masse des non-arabisants, qui devraient, pour en tirer parti, s'initier à des règles et à des équivalences aussi ardues à posséder que la langue arabe elle-même. Ces transcriptions savantes présentent, en outre, deux inconvénients : elles donnent au texte, hérissé de points, d'accents et de signes hétéroclites, un aspect rébarbatif et entraînent l'obligation de défigurer des mots déjà francisés, comme *caïd, razzia*. On se trompe généralement sur les besoins du lecteur non-arabisant. Ce qu'il réclame, ce n'est pas une transcription d'après une règle inflexible, immuable, exposant à donner à certains mots des graphies insolites[2]: ce qu'il exige — et à bon droit, — c'est une même graphie pour un même mot. Comment serait-il choqué de lire *En-Naçer* avec un *ç* et *El-Mansour* avec un *s*, puisqu'il ne songe pas à faire un rapprochement graphique ou phonétique entre ces deux mots, issus cependant de la même racine N. Ç. R. ou N. S. R.

Partant de ces principes, je me suis conformé généralement au tableau de transcription reproduit ci-dessous ; le procédé est rudimentaire, puisque plusieurs

d'usage de renvoyer, nous donnons la référence par l'indication du livre et du chapitre substituée à celle de la page, ce qui permet au lecteur de se reporter aussi facilement à l'original qu'à la traduction. Cette règle a été soigneusement observée pour l'ouvrage de Marmol, dont la traduction par Perrot d'Ablancourt est très infidèle.

1. Bresnier, *Cours pratique et théorique de langue arabe*, p. 21.

2. Comme celles résultant du redoublement des consonnes arabes transcrites en français par une double lettre : *kh, dj*.

lettres arabes sont transcrites par un même caractère en français, alors que, dans d'autres cas, la même lettre arabe correspond à plusieurs sons ou mieux à plusieurs graphies, en français. Ses principaux avantages sont de n'employer aucune accentuation [1] et de supprimer, en grande partie, les consonnes doubles *th, dh,* etc.

أَ	a, e, é.	ز	z.
إِ	i.	س ص	s.
أُ	ou.	ش	ch.
ب	b.	ع	a, aa, o, eu [2].
ت ث ط	t.	غ	gh.
ج	dj, j.	ڢ	f.
ح ه	h.	ڧ ك	k, q, c.
خ	kh.	ل	l.
د ض ذ ظ	d.	م	m.
ر	r.	ن	n.
		ة	a, at, et.
		و	ou, w.
		ى	y, i.

Il a été, bien entendu, dérogé à ce système de transcription, lorsqu'il s'est agi de mots à demi francisés par l'usage, auxquels j'ai conservé leur forme habituelle.

1. Les accents que l'on rencontrera sur les voyelles ont pour objet de prolonger la durée du son de ces voyelles. J'ai fait usage, dans quelques cas rares, d'accents aigus et d'accents graves, en leur attribuant la même valeur qu'en français ; l'*e* muet a été supprimé après les consonnes finales.

2. Cette lettre est l'écueil des systèmes de transcription. Le lecteur non-arabisant ne sera pas beaucoup plus avancé, quand il saura que, pour prononcer cette consonne, il faut produire « une forte contraction du gosier, telle que celle que l'on fait pour imiter le mugissement du taureau ». HOUDAS, *Préc. de gramm. ar.*, p. 9.

La transcription des noms propres de lieux a été faite en usant de la même tolérance, et, aux formes Tandja, Titaoun, El-Araïch, Asfi, j'ai préféré celles plus familières de Tanger, Tétouan, Larache, Safi. Par exception, j'ai cru devoir restituer à la ville de Maroc son nom de Merrakech, ce qui m'a paru indispensable pour éviter une confusion entre un nom de pays et un nom de ville, confusion qui a fait prendre parfois le royaume de Merrakech pour le Maroc tout entier. J'ai également renoncé à employer la forme Mequinez, plus compliquée et plus illogique que celle de Mékinès.

Pour les noms des personnes, spécialement pour ceux des souverains, je me suis attaché à les donner sous une forme identique et constante et j'ai évité, autant que possible, de les désigner tantôt par l'un de leurs nombreux noms, tantôt par l'un de leurs nombreux surnoms[1], sachant combien ce mode de faire déroute le lecteur. On jugera par un exemple des obscurités qui peuvent en résulter. Le troisième souverain de la dynastie saadienne s'appelle Abou Abdallah Moulay Mohammed ben Moulay Abdallah; il est surnommé *El-Moutaouakkil ala Allah*[2] (celui qui se résigne à la volonté de Dieu). Ce surnom de forme religieuse est celui que les Chérifs avaient coutume d'adopter, lors de leur reconnaissance, de leur baïa (intronisation). Ce même souverain, fils d'une esclave, a été appelé pour cette raison *El-Abd* (le Nègre); enfin, les historiens l'ont surnommé *El-Mesloukh* (l'Écorché), parce que son corps fut dépouillé et empaillé. Ce chérif sera appelé Moulay Mohammed *el-Mesloukh*, le surnom étant écrit en italiques et étant employé toutes les fois qu'il pourrait y avoir confusion entre souverains portant le même nom.

Il a paru préférable de ne pas agglutiner l'article au substantif, comme le font certains auteurs. C'est se méprendre, à mon avis, sur la relativité de ces deux mots, car il est évident que le premier est plus contingent que le second. Par suite de cette méthode, tous les noms prennent une même apparence, ce qui complique les recherches dans le texte et dans les Index. J'ai relié l'article au nom par un trait d'union et c'est le seul cas où il ait été fait usage de ce signe grammatical dans la transcription de l'arabe en français. Cet article (*el, er, et, ez,* etc.) est laissé avec une minuscule quand le surnom suit le nom sans interruption (*Moulay Abdallah el-Ghâlib...*), mais il prend la majuscule quand il est employé tout seul (*El-Ghâlib, El-Abd*).

Enfin, on ne trouvera qu'exceptionnellement dans cette collection de textes relatifs au Maroc le mot Marocain. C'est le mot *Maure* qui, sous la forme

1. Les surnoms eux-mêmes sont quelquefois abrégés pour alléger le récit; c'est ainsi que le lecteur est obligé à un effort pour reconnaître dans le nom de *El-Ghâlib* le chérif Abou Mohammed Moulay Abdallah, surnommé *El-Ghâlib bi Allah*.

2. Fidèle à ces principes qu'il faut écrire pour les yeux du lecteur et non pour ses oreilles et qu'il ne faut pas déranger l'aspect de mots connus, j'ai conservé la forme Allah dans les surnoms où le nom de Dieu entrait en composition. J'écrirai donc : *El-Moutaouakkil ala Allah, El-Ghâlib bi Allah*, au lieu de *El-Moutaouakkil ala llahi, El-Ghâlib billah*.

More, était en usage, au XVIe, au XVIIe et même au XVIIIe siècle, pour désigner les indigènes, et j'ai cru devoir le conserver dans les sommaires, les analyses et les notes ; il a l'avantage d'être vague, tandis que celui de *Marocains* tend à donner des habitants du Maroc l'idée de sujets d'un État unifié, conception très inexacte.

ABRÉVIATIONS PRINCIPALES

B. N. — Bibliothèque Nationale.
f. ff. — folio, folios.
ms. mss. — manuscrit, manuscrits.
n. st. — Nouveau style.
s. l. n. d. — Sans lieu ni date.
SS. Hist. Maroc. — Sources inédites de l'Histoire du Maroc.

LES DYNASTIES MAROCAINES DE 1470 A 1670

FRANCE: Louis XI — Charles VIII — Louis XII — François I — Henri II — François II — Charles IX — Henri III — Henri IV — Louis XIII — Louis XIV

Cardinal Henri +

République des Provinces - Unies

ANGLETERRE: Edouard IV — Richard III — Henri VII — Henri VIII — Edouard VI — Mary — Elisabeth — Jacques I — Charles I — République — Charles II

PORTUGAL: Alphonse V — Jean II — Emmanuel — Jean III — Sébastien — + — Jean IV — Alphonse VI — Pierre II

ESPAGNE: Ferdinand et Isabelle — Charles Quint — Philippe II — Philippe III — Philippe IV — Charles II

Ère chrétienne	VIIe DYNASTIE Beni Merin Branche des Beni Ouattas	VIIIe DYNASTIE Chérifs Saadiens	IXe DYNASTIE Chérifs Filaliens	Ère musulmane	TURQUIE	SYNCHRONISMES
1470	I Saïd 1471			875	Mahomet II	Union de la Castille et de l'Aragon 1474
1480				885		
1490				896	Bajazet II	Chûte du royaume de Grenade, Découverte de l'Amérique 1492
1500	II Mohammed *el-Bortoukâli* 1500			906		Première expulsion des Moriscos d'Espagne 1500
1510				916	Selim I	Prise d'Oran par les Espagnols 1509
						Fondation de l'Odjak d'Alger 1516
1520		Moulay Ahmed *el-Aaredj* (à Merrakech) — Moulay Mohammed *ech-Cheikh* (à Taroudant)		927	Soliman II	Occupation du Brésil par les Portugais 1523
	III Abou Hasoûn 1526 — IV Ahmed (1re fois)					
1530				937		Cession de Malte aux chevaliers de Rhodes 1530
						Prise de Tunis par Charles Quint 1535
1540				947		Évacuation de Safi et d'Azemmour par les Portugais, Expédition de Charles Quint contre Alger 1541
	V Mohammed 1548	I Moulay Mohammed *ech-Cheikh* 1549				
1550	VI Abou Hasoûn 1554 (2e fois)			957		Évacuation d'Arzila et de El-Ksar es-Seghir par les Portugais 1551
		II Moulay Abdallah *el-Ghalib bi Allah* 1557				
1560				968		
1570		III Moulay Mohammed *el-Motawwakil ala Allah* 1574		978	Selim II	Révolte des Moriscos de Grenade 1569
		IV Moulay Abd el-Mâlek *el-Moatassem bi Allah* 1576				Bataille de Lépante 1571
		V Moulay Ahmed *el-Mansour* 1578				Prise de Tunis par Sinan-Pacha 1574
1580				988	Amurat III	L'union de Dordrecht fonde la République des Provinces-Unies 1579
						Réunion du Portugal et de l'Espagne 1580
1590				999		
1600		VI Moulay Mohd *ech-Cheikh* — Moulay Abdallah *Abou Fârès* — Moulay Zidân 1603		1009	Mahomet III	
1610		VII Moulay Zidân 1608		1019	Achmet I	Expulsion des Moriscos d'Espagne 1610
1620				1030	Mustapha I (1re fois) — Othman II — Mustapha I (2e fois)	Alger indépendant des Turcs 1623
		VIII Moulay Abd el-Mâlek 1628			Amurat IV	
1630		IX Moulay el-Oualid 1631	Moulay Ali *ech-Chérif* au Tafilelt 1630	1040		
		X Moulay Mohammed *ech-Cheikh es-Seghir* 1637				
1640				1050	Ibrahim	Le Portugal recouvre son indépendance 1640
1650		XI Moulay el-Abbas 1654	I Moulay Mohd *ech-Chérif* (1649)	1060	Mahomet IV	
		L'usurpateur Abd el-Kerim (*Keroum el-Hadj*) à Merrakech (1658)				
1660			II Moulay er-Rechid 1664 (roi de Fez)	1071		Tanger cédé à l'Angleterre par le Portugal 1662
		Mort d'Abd el-Kerim 1668	II Moulay er-Rechid 1668 (roi de Merrakech)			
1670				1081		

I

PAIEMENT A L'AMIRAL DE BRION POUR LE VOYAGE A FEZ

Un commerçant français, Hémon de Molon[1], venu au Maroc en 1531-1532, ayant fait, à son retour, des descriptions enthousiastes du pays et de ses richesses, François Ier se décida à y envoyer une mission moitié commerciale, moitié diplomatique[2]; l'ambassade fut confiée au colonel[3] de Piton[4] et la galéasse royale *le Saint-Pierre* commandée par le gênois Baptiste Auxyllia fut affrétée pour le voyage. Le colonel de Piton était porteur d'une lettre de François Ier adressée à l'empereur du Maroc[5]. Il emmenait avec lui cinq gentilshommes et Hémon de Molon. La mésintelligence ne cessa de régner entre l'ambassadeur et le capitaine de la galéasse, au cours du voyage et après le débarquement de la mission

1. Nom d'une famille de la Bresse ; on trouve un Emon ou Aymond de Molon écuyer, Seigneur de Montberthod, vivant au milieu du XVIe siècle. Cf. GUICHENON, *Hist. de la Bresse et du Bugey*. Il est possible qu'Hémon de Molon n'ait été qu'un pseudo-négociant et qu'il ait été autrefois envoyé au Maroc comme agent par François Ier; il avait laissé à Fez un compagnon dont nous ne connaissons que le prénom : Louis. Lors de son embarquement sur la galéasse *le Saint-Pierre*, il se donnait à Auxyllia comme ayant apporté une lettre du roi de Fez au roi de France. V. la déposition d'Auxyllia, Doc. VI, p. 27.

2. M. de La Roncière a donné dans le Correspondant (25 juin 1901) un récit très vivant des péripéties de cette ambassade sous le titre *La première mission française au Maroc*.

3. On sait qu'on donnait indifféremment le titre de colonel ou celui de capitaine aux chefs de bande dont se composait l'infanterie ; c'est pourquoi nous verrons dans les documents suivants le sieur de Piton qualifié indistinctement des deux titres.

4. Le colonel Pierre de Piton n'était rien moins qu'un ambassadeur ; il était, ainsi qu'il se qualifie lui-même dans une quittance, « chevalier, chef et capitaine général de mil hommes de guerre à pié, advanturiers françois et gascons, estans soubz quatre capitaines particuliers et quatre enseignes » (*Quittance sur parchemin, signée, jadis scellée, Bibl. Nat. Pièces originales* 2292, *cote* 51820, *n*o 2). Il avait dû quitter la France à la suite d'une affaire de meurtre : se trouvant à Blois, au mois de mars 1529, il avait donné à son muletier Guillaume deux coups du plat de son épée « sans estre desgainnyée » ; l'épée avait par malheur percé le fourreau et la mort « s'ensuivit la nuit ensuivante » pour l'infortuné muletier. Pierre de Piton, craignant les rigueurs de la justice, crut prudent de s'absenter du royaume. François Ier lui accorda bientôt des lettres de rémission. *Arch. Nat. — Trésor des Chartes. — JJ.* 245 ¹, *n*o 149.

5. Le sultan auquel était adressée la lettre de François Ier n'appartenait pas à la dynastie saadienne ; il s'appelait Ahmed el Ouattâssi, c'est-à-dire des Beni Ouattâs,

à Larache. Finalement le capitaine Auxyllia déserta pendant le séjour du colonel de Piton à Fez; il s'enfuit à Arzila avec un génois, son compatriote, puis il passa à Evora, où il accusa faussement Piton de contrebande de guerre au Maroc. Pendant ce temps, l'ambassadeur reprenait avec la galéasse privée de son capitaine le chemin de la France; il rapportait à François I[er] une lettre du roi de Fez, accordant aux navires français la libre navigation sur les côtes de ses États, et ramenait à son bord des animaux pour les ménageries royales; mais il ne put arriver au terme de sa mission et, après force mésaventures, il mourut sur les côtes de Galice[1].

3 mars 1532. [n. st. 1533.]

Rolle signé de la main du Roy à Nantouillet[2], le III[me] jour de mars V[c]XXXII.

. . . .

A Mons[r] l'Admiral[3] pour le voyaige de Fez, la somme de dix mil livres sur ledict quartier d'octobre [dernier].

Signé[4] : Françoys.

Archives Nationales. — Acquits sur l'Épargne. François I[er]. J. 960, f. 36 v°. — Original sur papier.

branche de la famille des Beni Merin. Il figure dans le tableau dynastique placé en tête de ce volume comme quatrième souverain des Beni Ouattâs, mais c'est à peine si l'on peut décorer de ce nom le faible prince qui disputait mal les lambeaux de son empire au chérif Moulay Mohammed, l'ancêtre et le fondateur de la dynastie saadienne.

1. V. Doc I-XII.

2. Nantouillet, dans la Brie Champenoise, où habitait Antoine du Prat, chevalier, seigneur de Nantouillet, baron de Thiers et de Thoury, chancelier de France, favori de François I[er]. V. p. 42, note 1.

3. Philippe de Chabot, comte de Charny et de Buzençais, seigneur de Brion, connu sous le nom d'amiral de Brion, né en 1480, mort en 1543. Il fit lever le siège de Marseille assiégée par les Impériaux et le Connétable de Bourbon (1524). Fait prisonnier à Pavie avec François I[er], il suivit ce prince à Madrid, fut nommé Grand Amiral de France en 1526, après la mort de l'amiral de Bonnivet, puis gouverneur de Bourgogne. Il fut accusé de concussion et traduit devant une commission qui le condamna à 1 500 000 livres d'amende et au bannissement. François I[er], dont il était le favori, lui fit grâce de sa peine.

4. Le mot *Signé* est dans le texte.

II

PAIEMENT A P. DE PITON POUR LE VOYAGE A FEZ

5 avril 1532 (n. st. 1533.).

En marge: Piton, ambassadeur vers le Roy de Fez.

A Pierre de Piton, seigneur dudict lieu, gentilhomme de l'hostel du Roy, la somme de quatorze cens livres tournois, à luy ordonnée des deniers du quartier de janvyer, fevrier et mars derrenièrement passé, qui sont ou seront mis ès coffres du chasteau du Louvre à Paris, par le Roy et ses lettres patentes donnez à Reins, le premier jour d'Avril M V^c XXXII avant Pasques, signez Françoys [et] Breton[1], et scellez du seel dudict seigneur. C'est assavoir mil livres pour subvenir et satisfere aux fraiz et despences du voyage qu'il va fere par mer au Royaume de Fez et autres lieux de Barbarie, et IIII^c livres pour par luy estre employez en l'achapt et recouvrement de diverses sortes d'oyseaulx, bestes et autres nouvelletez qu'il verra et trouvera ès dicts pays propres à apporter audict seigneur[2]. Laquelle somme luy a esté payée comptant par ledict preudomme des deniers pris et tirez desdicts coffres dudict quartier

1. Jean Breton, seigneur de Villandry, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances (1542-1556). Tessereau, *Hist. de la grande Chancellerie de France*, t. I, p. 126.

2. Un des motifs du voyage de Piton était, comme on le voit, de ramener des oiseaux et des fauves pour les ménageries royales. Les rois de France prenaient grand plaisir à élever dans des parcs des animaux de toute espèce. Avant le xvie siècle, il y avait à Paris deux ménageries, l'une au Louvre et l'autre à l'hôtel Saint-Pol. Les princes de la maison de Valois, qui furent de grands chasseurs, multiplièrent les parcs. François Ier en établit de nouveaux à l'hôtel des Tournelles (V. ci-dessous, Doc. VIII), dans les bois de Boulogne, de Rambouillet et de Chambord. Cf. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. VI, pp. 103-107.

de janvyer, ès présences de Mess[rs] les président Briçonnet et Violle, en monnoye de XII[ains] et lyarts, comme il appert par sa quictance signée Picart, notaire et secrétaire dudict seigneur, le v[me] jour d'avril avant Pasques M V[c] XXXII. Enregistrée par moy, le II[e] jour de may M V[c] XXXIII, cy. . . . . XIIII[c] liv. t.

Signé: Leblanc[1].

Bibliothèque Nationale. — Ms. Fr. 15629[2], n° 29, f. 11 v°-12. — Original.

1. Laurent Le Blanc, fils de maître Loys Le Blanc, greffier de La Cour des Comptes. Il obtient l'office de recette de la ville de Paris en 1533. LUDOVIC LALANNE, *Journal d'un bourgeois de Paris sous François I[er]*, p. 435. Il devint « secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances » et conserva cette charge jusqu'au 19 février 1541, date où il fut remplacé par Charles de Hacqueville. TESSEREAU, t. I, p. 102.

2. Le ms. 15629 est un registre de comptes, avec sa reliure originale aux armes de François I[er], intitulé : *Registre et Contrerolle de la despence faicte des deniers de l'Espargne et Tresor du Roy tirez de ses coffres estans en son chasteau du Louvre à Paris.*

III

ÉTAT DES PRÉSENTS A FAIRE A LA COUR DE FEZ

[1533.]

Au dos, alia manu : Estat de ce qu'il convient faire pour le voiage du royaulme de Feez. — Estat des marchandises pour le voiage du royaulme de Feez (XVIe *siècle*).

En tête : Portef. XXI, no 30.

En marge : François II[1]. Etat de ce qu'il convient de faire pour le voyage de Fez (XVIIIe *siècle*).

Les choses exquises que le Roy peult faire presenter au Roy de Feés, à son frère Malabrin[2] et autres seigneurs de autour de luy, pour recouvrer les bestes, oyseaulx et autres singularitez, ensemble pour avoir permission de rapporter les marchandises qui seront cy après déclarez :

Et premièrement :

Au Roy et son dict beau frère, chascun ung pannier de fil d'argent, de poix de cinq marcz, traict couvert, fermant à serreure de clef d'argent, à seize livres tournois le marc, en façon et argent, vallent la somme de huict vingtz livres tournois. Pour ce, cy. . . VIIIxx l. t.

Et à trois autres des princes plus prochains, à chascun ung pannier comme dessus, de trois marcz, pour la somme de sept vingtz quatre livres tournois, cy. . . . . VIIxx IIII l. t.

Item, deux douzeaines javelines du Brésil, les fertz dorez et enrichiz de houppes, de cinquante solz tournois pièce, la somme de

1. Pour : *François Ier*.

2. Moulay Ibrahim. Il était, en réalité, beau-frère du roi de Fez, et c'est ainsi qu'il est appelé quelques lignes plus bas dans le document. V. p. 16, note 1.

soixantes livres tournois. Pour ce, cy. . . . . . LX l. t.

Vingt grans mirouées sans figure[1] dorez, de soixante solz tournois pièce, la somme de soixante livres tournois, cy. . LX l. t.

Vingt autres grans mirouées de soixante sols, vallent. LX l. t.

Quatre autres grans mirouées moyens à X s. t. pièce, vallent la somme de. . . . . XL s. t.

Une douzeaine estuictz dorez, garniz de peignes d'ivoire avec leur fourniture, de quarante solz t. pièce, la somme de. XXIIII l. t.

Une autre douzeaine garniz de peignes noirs, dudict pris, la somme de vingt quatre livres tournois. Pour ce, cy. . . XXIIII l. t.

Deux douzeaines de gans d'oyseaulx, de trente solz tournois pièce, la somme de. . . . . XXXVI l. t.

Demy douzeaine gans d'oyseaulx bien enrichiz de perles, environ six livres tournois pièce, vallent. . . . . XXIIII l. t.[2].

Une douzeaine chapperons d'oyseaulx[3], enrichiz comme dessus de perles, vallent, à soixante solz tournois pièce, la somme de. . XXXVI l. t.

Six douzeaines autres chapperons d'oyseaulx, garniz de petittes houppes de soye, à dix solz tournois pièce, vallent la somme de trente six livres tournois, cy. . . . . XXXVI l. t.

Six coustellières dorées, fourniz de fourchettes et cousteaulx, les manches garniz d'argent, de VII l. X s. t. pièce, la somme de. . XLV l. t.

Six pièces toille Hollandre, à XXV l. t. pièce, vallent sept vingtz dix livres tournois, cy. . . . . VII^{xx} X l. t.

Trente aulnes d'écarlecte, à sept livres dix solz tournois l'aune,

1. Les mirouées (mirouers, miroires) devaient être « sans figure ». En plusieurs circonstances, les sultans du Maroc ont refusé d'accepter des présents d'ambassades chrétiennes, parce que les objets qu'on leur offrait représentaient des figures animées, chose défendue par leur religion.

2. Il y a une erreur dans le calcul de cette somme : $6 \times 6 = 36$, au lieu de 24 ; à moins que le calcul n'ait été fait en évaluant, en moyenne, les *gans d'oyseaulx* à *quatre* livres pièce, pour justifier le mot *environ*.

3. Le faucon, considéré comme l'oiseau par excellence, était souvent désigné par le seul mot oiseau. C'est pour la même raison qu'on l'appelle au Maghreb الطير l'oiseau. Pendant tout le moyen âge et jusqu'au XVII[e] siècle, les cadeaux entre princes comportaient presque toujours des faucons ou des objets de fauconnerie. Le chaperon, sorte de coiffe recouvrant la tête des oiseaux de vol, était richement orné et fait de cuirs de couleur vive. Cf. MAGAUD D'AUBUSSON, *passim*.

vallent la somme de. . . . . IIc XXV l. t.

Une douzeaine chandeliers de boys faict au tourneur, de L s. t., vallent la somme de trente l. t., cy. . . . . . . XXX l. t.

Une douzeaine cadrans d'ivoyre de XX s. t. pièce, la somme de douze livres t., cy. . . . . XII l. t.

Cinq monstres dorées. — Deux : il y en aura deux plus belles pour le Roy et son frère, qui cousteront douze livres tournois, l'ung portant l'autre. — Pour les cinq, la somme de soixante livres tournois. Pour ce, cy. . . . . LX l. t.

Deux petites orloges sonnantes les heures, de semblable pris, la somme de vingt quatre livres t., cy. . . . . . . XXIIII l. t.

Pour les officiers du Roy et guardes des acquictz, quatre douzeaines moyens estuictz de peignes, de vingt solz t. pièce, la somme de quarente huict livres t., cy.. . . . . XLVIII l. t.

Six douzeaines pettiz cousteaulx de Paris, au fourreau de velours de V. s. t. chascune paire, vallent la somme de dix huict livres t., cy. . . . . XVIII l. t.

Somme que les presens montent.. . . . XIIc IIIIxx XVI l. t.

Bibliothèque Nationale. — Collection Moreau. Vol. 770 (Portefeuilles Fontette), f. 112. — Original.

IV

LETTRE [1] DU ROI DE FEZ AHMED BEN MOHAMMED A FRANÇOIS Ier.

Il accuse réception de la lettre de François Ier et accorde aux navires français la liberté de navigation et de trafic sur les côtes du Maroc.

[13 août 1533.]

En marge à droite : Lettre du Roy de Fez Ahmed [2] ben Mehemed El Cheikh au Roy François premier, du 2 aoust 1533.

Suscription en encre noir.

السلطان الـكبير فى قومه الشهير عند اهل ملته سلطان [3] افرنصيه هداه الله لما
يحبه و يرضاه

1. Nous n'avons pu, malgré nos recherches, retrouver l'original de cet important document. Cette lettre, il y a tout lieu de le présumer, est celle que rapportait au roi de France le colonel de Piton, mort aux îles Ciès, en septembre 1533, avant d'avoir pu achever sa mission (V. Doc. V, p. 14). La plus ancienne forme sous laquelle cette lettre nous soit parvenue est celle que nous publions. C'est une copie arabe faite dans les dernières années du XVIe siècle ou les premières années du XVIIe et conservée aux Archives des Affaires Étrangères (*Maroc. Correspond. pol.*, *I*, *f.* 7). Elle est accompagnée d'une traduction, œuvre probable de l'auteur de cette copie (*Ibid.*, *f.* 6). L'original semble n'avoir plus existé au XVIIIe siècle, puisque le secrétaire-interprète Defiennes fit, en 1751, d'après la dite copie, la traduction que nous croyons devoir publier après la nôtre. Le *fâ* et le *kaf*, dans la transcription arabe, ont été ponctués par le copiste à la manière orientale.

2. Mot surchargé.

3. Pour السلطان

Titre en encre d'or pur[1].

بسم الله الرحمن الرحيم صلى على سيدنا محمد و على آله من عبد الله الغالب
بالله الناصر لدين الله المتوكل على الله احمد بن الشيخ سلطان فاس حرسها
الله تعالى و ما والاها من البلاد و الاوطان الى سلطان[2] الكبير فى قومه
الشهير عند اهل ملته سلطان افرنصيه

Le reste est écrit en encre noir.

وفقه الله و هداه السلام على من اتبع الهدا ورحمة الله اما بعد فقد وصلنا
كتابكم المعلم بمحبتكم لعلى مقامنا و خلوص مودتكم لكريم جنابنا و تعرفنا ما
طلبتم من تامين اجفانكم و دخولهم لمراسينا لقضا اغراضكم واراىكم فقد اسعفنا
رغبتكم فى ذلك و كلنا مقصودكم فيه رعياً بمحبتكم وعظيم سلطانكم و الجنا بكم
ان تسيروا اجفانكم فيما تحت حكمنا من البحر و امنا جفانكم براً و بحراً حيثما
حلت ببلادنا الامان التام الشامل العام فاعلموا ذلك و ثقوا به منا و كتب
فى اليوم الحادى و العشرين من شهر الله المحرم فاتح عام اربعين و تسعماية
عرفنا الله خيراً بمنه و كرمه

Archives des Affaires Étrangères. — Maroc. Correspondance politique, t. I, f. 7. — Copie de la fin du XVIe *siècle.*

1. Ce « titre en encre d'or pur » devait être le cachet ou le paraphe du roi de Fez. Il était orné d'arabesques de couleurs et l'on se rappelle que le Colonel de Piton avait dû attendre longtemps à Fez le retour de cette lettre, envoyée à des artistes chrétiens d'Arzila pour être enluminée. V. Doc. V, p. 18, n. 3. En plus du cachet ou paraphe, les premières lignes de la lettre étaient écrites en or.

2. Pour السلطان

IV bis

LETTRE DU ROI DE FEZ AHMED BEN MOHAMMED A FRANÇOIS Ier

(Traduction)

[13 août 1533.]

Suscription: Au Sultan qui est grand parmi son peuple, qui est célèbre parmi ceux de sa religion, le Sultan de France[1] (Dieu le dirige suivant sa volonté et son gré!)

Au nom du Dieu, le Clément, le Miséricordieux. Que la bénédiction de Dieu s'étende sur notre seigneur Mohammed et sur ses proches!

De la part du serviteur de Dieu, du vainqueur avec l'aide de Dieu, du défenseur de la religion de Dieu, de celui qui place sa confiance en Dieu, Ahmed ben Mohammed *ech-Cheikh*[2], sultan de Fez (Dieu Très Haut la garde!), ainsi que des villes et régions qui en dépendent.

Au Sultan qui est grand parmi son peuple, qui est célèbre parmi ceux de sa religion, le Sultan de France (Dieu l'assiste et le dirige!). Que le salut soit sur ceux qui suivent la voie droite, ainsi que la miséricorde de Dieu!

Ensuite, votre lettre nous est parvenue dans laquelle vous nous exprimez vos sentiments d'amitié pour notre haute dignité et d'affection sincère pour notre auguste Majesté. Nous avons compris votre demande au sujet de la sécurité de vos navires et de leur libre accès

1. Le mot France n'est pas transcrit en arabe dans sa forme habituelle.

2. Il s'appelait, en réalité, Aboû el-Abbas Ahmed ben Mohammed, *el-Bortoukâli* (le Portugais). Ce surnom avait été donné à son père, parce que, dans son enfance, il avait été fait prisonnier par les Portugais.

dans nos ports pour y faire telles opérations qu'ils voudront. Nous avons favorablement accueilli votre demande à ce sujet et nous avons pleinement répondu à vos intentions, ayant égard à votre amitié pour nous et à la grandeur de votre puissance. Nous autorisons donc vos navires à parcourir les mers qui sont sous notre dépendance et nous leur accordons sécurité complète, absolue et générale, tant sur les mers que sur les côtes, partout où ils se trouveront sur notre territoire. Sachez donc cela et croyez le de notre part.

Écrit le 21 du mois sacré Moharrem qui ouvre l'année 940. Puisse Dieu, par sa faveur et sa générosité, ne nous faire connaître que du bien !

IV ter

LETTRE DU ROI DE FEZ AHMED BEN MOHAMMED A FRANÇOIS Ier

(Traduction Defiennes)

[13 août 1533.]

En marge, alia manu: 2 aoust 1533.

En tête, alia manu: Lettre du Roi de Fez Ahmed ben Mehemmed El Cheikh à François Ier Roi de France.

Traduction de la copie d'une lettre en langue arabe[1] écrite à François Premier.

Suscription.

Au Très Haut et Très Puissant Empereur de France. Que Dieu conduise la présente à bon port, et selon la volonté de Sa Majesté suprême.

Texte.

Au nom de Dieu très clément et très miséricordieux, salut et bénédiction sur nôtre saint Prophète Mahomet et sur tous ceux qui sont sortis de son illustre et sainte famille.

La présente est écrite de la part du serviteur de Dieu, de celuy qui tient la victoire de Dieu seul, du protecteur de la vraie foy et de la religion du vray Dieu, mettant toutte sa confiance en sa bonté suprême, Ahmed, fils de Mehemed, le Docteur et Prince respectable, Roy de Fez, dont le Très Haut daigne conserver les États, au Très Puissant et Très Majestueux Empereur des François: que Dieu daigne le combler de[2] ses faveurs, et le diriger dans la voye du

1. V. p. 8, note 1.

2. Le texte porte : *des ses faveurs*.

salut, et que la miséricorde du Tout Puissant soit répandüe avec abondance sur cet illustre Prince.

Nous avons reçu avec un plaisir extrême vôtre chère lettre par laquelle nous avons ressenti la force de vôtre amitié, et c'est avec toutte la satisfaction possible que nous saisissons l'occasion de vous donner des preuves sensibles de la nôtre, en exécutant ce que vous nous avés demandé, et en accordant toutte nôtre protection aux vaisseaux de vôtre Empire qui aborderont dans les différents ports de nôtre Royaume et leur procurant sans réserve tous les secours dont ils pouroient avoir besoin. Nous vous prions d'être persuadé que tous nos ports seront autant d'aziles sûrs pour eux et qu'ils y trouveront toutte la satisfaction possible. Soyés aussi convaincu que nos forces, tant par mer que par terre, seront toujours à vôtre service, faites en l'épreuve et vous vérés que vos espérances n'auront point esté vainnes. C'est ce dont nous vous demandons en grâce d'être bien asseuré, et la foy que vous y adjouterés ne fera que nous confirmer de plus en plus dans l'idée que nous avons conçu de la sincérité de vôtre amitié.

Écritte le 21 de la lune Mouharrâme, l'an de l'Egire 940 :
C'est à dire le 16 Août 1533[1].

J. B. H. Defiennes, Secrétaire interprète du Roy, atteste que la présente traduction est conforme à l'original[2]. Fait à Paris, ce 20 octobre 1751.

Signé : Defiennes.

Archives des Affaires Étrangères. — Maroc. Correspondance politique, t. I, f. 4. — Copie du XVIIIe *siècle (1751).*

1. 13 août 1533, d'après les tables de conversion de Wüstenfeld.

2. Original qui, comme Defiennes l'a dit en commençant, n'est qu'une copie arabe.

V

RELATION DE L'AMBASSADE DU COLONEL PIERRE DE PITON AU ROYAUME DE FEZ

Des îles de Bayona[1], septembre 1533.

Au dos, alia manu : A Monseigneur, Monseigneur l'Amiral. — Le cappitaine Pithon, de son voiage en Feés. Ann[ée] Vc XXXIII (*Mention de chancellerie du* XVIe *siècle*). — Voiage de Fez, 1533 (XVIIe *siècle*).

En tête : Voyage. Portef. II, no LVIII (XVIIIe *siècle*).

En marge : 1533. Récit du voyage du sr Piton, député par le Roy à Fez (XVIIIe *siècle*.)

Monseigneur, ceste présente sera pour vous donner à entendre comme le voyaige qu'il a pleu au Roy me commander c'est porté.

Premièrement que partismes de Honnefleu[2], la galléace[3] estoit en très mauvays point de vivres et de mauvaises pouldres et de mariniers, osté douze ou quinze qui sont fort bons et le reste ne sont que jeunes garsons à trente solz, tellement que, si nous fust venu affaire, je croy que n'eussions pas receu grant combat. Et à celle fin qu'i[lz] ne donnent excusse, je vous advertis que, de tous ceulx que j'ay mené avecques moy, qu'il n'y a celluy qui n'ayt mys des vivres dens la galléace au double de ce qu'il leur en failloit.

Vous avez bien sceu, Monseigneur, comme j'avons[4] esté long temps en atta[n]dant le vent à Honnefleu. Toutesfoys nous en par-

1. V. *infra*, p. 20, note 2.

2. Honfleur.

3. La galéasse royale *le Saint-Pierre*, commandée par Baptiste Auxyllia, armée de 17 pièces de gros calibre, 12 canons de fer, 18 arquebuses, selon la déclaration d'Auxyllia aux Portugais. V. p. 28.

4. Cette forme inusitée et familière se retrouve p. 20 : *j'estions, je passames, on n'en avons*.

tismes le vingt et cinquiesme jour de may, fusmes à l'isle d'Huit[1], comme vous ay rescript, Monseigneur. Toutesfoys nous tinsmes nostre route, et la première chose que nous fismes, nous descouvrames deux voilles de loing qui venoient de Candye[2]. Nous, ignorans qu'il estoient, aussi qu'on nous avoient parlé d'aulcuns Portugays qu'ilz nous attendoient, nous commensames à tenir le vent comme eulx, et ne demourasmes par troys heures que nous ne joignames de bien prez. Et quant fusmes l'ung près de l'aultre, les deux gallions commensèrent à se serrer et faire manière de deffence. Et allors Baptiste[3] s'en vint bien effrayé, disant qu'on se tira plus arrière et qu'on luy gasteroit son navire. Et quant je veys cella, je commenscay à le pousser arrière de là et demanday : « Qui vive ? » — C'estoient Angloys. Ainsi les marinyers se saluèrent l'ung l'autre, et passames oultre, tenant nostre routte.

Et allors, je dys à Baptiste que je n'entendoye plus qu'il fust maistre et qu'il estoit trop couard, aussi qu'il avoit pleu au Roy me dire que je seroye maistre. Ainsi ledict Baptiste print une haine contre moy et une audace. Et povez penser, Monseigneur, que tout ce que je pouvoye faire pour avoir l'amictié de luy et des aultres, je le faisoye.

Suyvant tousjours nostre routte tant que arrivasmes auprès d'Argille[4], et incontinent il vint une crevelle[5] après nous, qu'il nous suyvist longuement. Et allors les mariniers me promisrent que, si elle nous tiroit, qu'elle ne nous pouvoit eschapper. Ainsi comme elle estoit bien près de nous, ledict Baptiste envoya ung matelot à la hune, qui commença à crier « Roche ! Roche ! » Et celluy qui estoit au gouvernal tourna la nef le plus tost qu'il peust, et incontinent que ladicte crevelle veyt le costé de nostre nef, elle s'en retourna le plus tost qu'il luy fut possible et fismes regarder à la carte : il fust trouvé qu'il n'y avoit point de roche : parquoy commencay à me courser contre luy, luy disant qu'il nous avoit faict ung meschant tour, et passames oultre.

Et nous allasmes mectre à la radde à deux lieues de Larache. Et

1. L'île de Wight.

2. Peut-être Cadix, que Piton appelle plus loin Callix.

3. Baptiste Auxyllia, capitaine de la galéasse.

4. Arzila, place portugaise sur la côte marocaine.

5. *Crevelle* pour : caravelle.

lendemain matin, desscendit à terre Hémond[1] et ung gentilhomme nommé Monsr de La Planque, que j'envoyay avecques luy au Réal, où ilz tenoient le camp alors, pour avoir saulcondhuit de mettre la galléace dens le port et demourasmes là à la radde jusques à ce qu'ilz fussent retournées. Et incontinent qu'ilz furent de retour avec le saufconduit, nous mismes la galléace dans le port: et aussi me dit Hémond que le Roy et Mallabrin[2] voulloient qu'on leur portast les présens et que je y allasse, laquelle chose je feys.

Et ce pendant que je y fus, Baptiste dit à ung Juif[3] que, de moy, j'avoye puissance en terre, mais non point dans la galléace, et, de luy, qu'il estoit de bonne maison et moy que j'estoye ung aventurier, ung cappitaine de gens de pied ; et croy qu'il ne disoit ces parolles, pensant que le Roy viendroit à la galléace et qu'il auroit quelque gros présent. Et me fust envoyé pour nous conduire un Juif qui nous mena au Réal. Et quant fusmes près du Réal, il vint au devant de moy le frère et le filz de Mallabrin pour me recepvoir avec instrumens à leur modde. Et vins trouver le roy et Mallabrin et tous les archaires tous couchées, et m'en vins avecques mes gentilz hommes et mes gens, et leur feiz la révérence à nostre modde, et luy présentay la lettre du Roy ; de quoy ilz fusrent fort joyeulx, et les contenta fort. Et fus incontinent mené en ung pavillon, et commenssay à faire présens, et me cousta troys centz escus pour donner aulx portiers, aux trompettes et aulx officiers. Encore ne m'en scavoient-ilz pas grant gré. Puis après, le Roy voullust voir les présens, et trouvèrent que n'estoit que merceryc, et n'en feirent pas grant cas, car il fault que vous entendés que ilz sont castilliennisées, car les Portugays n'en bougent et aussi les Juifz ne bougent de Portugays[4].

Et demouray là avec eulx durant qu'ils tindrent le camp, en sorte

1. Hémond de Molon. V. p. 1, note 1.

2. Moulay Ibrahim. Torrès, p. 186, et Godard, p. 444. Il passait pour le protecteur des chrétiens à la cour des Beni Merin ; ce fut lui qui chercha à dissuader le frère Cordelier Martin de Spolète, venu à Fez en 1530, de faire du prosélytisme auprès des musulmans.

3. Yacoub Rosalès, selon l'enquête portugaise. V. pp. 28 et 31.

4. Les Portugais possédaient non seulement les principaux ports du royaume de Fez, mais ils avaient encore sous leur domination des tribus importantes comme les Beni Arous, les Beni Goulfot, etc. Il en résultait, malgré des escarmouches continuelles, des relations très suivies entre Portugais et indigènes.

que sont les gens du monde les plus aisées à deffaire et, quant ilz deslogent, il y a si grande multitude d'escameaulx et qui font si très grant bruit[1], en sorte que je n'eusse voullu que quatre centz hacquebussiers pour prendre le Roy et Mallabrin et pour tuer une partye de leur chevaulx, pour conclusion de les deffaire, mays il fauldroit de suyte ung sept ou huit mille hommes de pied, car lendemain ilz se assembleront deux foys autant, mays sont gens tous nudz sans armes. Et avec ses quatre ou cincq[2] centz hacquebussiers, et ces huit mille hommes, il se peult prendre Feez et toutes leurs villes et les chasser hors de leur pays.

Leur façon de faire la guerre : chascun est tenu de servir et porter vivres pour soy, second sa puissance, et mener avecques eulx femmes et enfans, et tout leur mesnaige, et comme leur vivres faillent, ilz s'en vont sans demander congyé, par quoy le camp[3] ne dure guères.

Nous aprochions fort près de Larache, et Mallabrin me dit que le Roy voulloit venir voir la galléace ; et luy dys que m'en viendroye tousjours devant faire acoutrer le cas, ce que je feys. Et quant je fus arrivé, je trouvay entour de la galléace cincq ou six fustes qu'ilz ne cherchoient que le moyen de faire demourer ladite galléace au port et la faire exsuer[4] sur les roches. Et feisrent si bien leur debvoir les gens de bien qui estoient dans la galléace à coups de pierre de la hune et à beau feu qu'il les feisrent reculler, et affutèrent une bonne pièce d'artillerye au droit des encres, si bien qu'on leur osta ceste coustume.

Hémond avoit mys quelque brésil[5] dans la galléace, et Baptiste en avoit ung peu qu'il avoit ja vendu à moictyé prix, en sorte qu'il a gasté la traicte du brésil pour le pays ; Hémond luy dit qu'il luy baillast ce qu'il en avoit et qu'il le vendroit bien, et il jura le sang Dieu qu'il ne sortiroit point du navire qu'il ne fust payé. Mallabrin sceust qu'il estoit venu du brésil. Il me manda que luy feisse tout garder et qu'il le voulloit envoyer en Ellevent[6]. Ne l'osser de rien reffusser, que c'estoit celluy-là de quoy j'avoye le plus affaire. M'en

1. On sait que les chameaux de bât poussent des mugissements horribles, lorsqu'on les charge.

2. Le ms. porte : *cinqc*.

3. *Le camp*, pour : l'expédition.

4. Echouer.

5. Bois employé pour teindre en rouge.

6. Dans le Levant.

vins à Baptiste le prier le plus fort du monde qu'il vousist bailler son brésil et que Hémond luy en respondroit et qu'il ne povoit rien perdre, et me promist qu'il le fairoit.

Mays quant fusmes devant le Juif qu'il avoit la charge pour Mallabrin et à qui il avoit dit les parolles devant distes, il luy dit de rechef devant moy qu'il ne bailleroit point sans l'argent, en me regardant et ne faisant non plus compte de moy ny de chose que je luy priasse que du moindre paige du navire. Et, quant je veys cella, pour donner à congnoistre au Juif que j'avoye puissance sur luy, prins une poille que je trouvay devant moy, et luy en baillay troys ou quatre coups.

Du depuis, long temps aprez, il me faisoit bonne chère, et quant je partis pour m'en aller en Feez, je lui demanday, à la présence de tous ceulx de la galléace, s'il vouloit prendre la charge de la galléace, et me dit que ouy. Mays fus esbahi au bout de quinze jours qu'on me rescripvist qu'il s'en estoit fouy, et s'en alla droit en Argille avec les Portugays, avec le moyen d'ung petit marchant pescheur qui estoit là résident qu'il luy conduyct toute son affaire. Les informations son faictes de mon costé et suys jà pugny. Je vous supply, Monseigneur, comme vous voyés qu'il a gaigné d'estre pendu et estranglé, qu'il vous plaise en faire justice et ne croyre que ce que je vous mande par ceste présente.

Et pendant toutes ces choses, Mallabrin m'envoya unes lettres, me mandant que la mère du Roy et deux de ces filz avoient la peste et que m'en povoye bien aller en Feez, ce que je feiz. Et me acompaignay le myeulx que je peu et le plus honnestement[1], et, quant je fus là arrivé, me fust baillé logeys près de Mallabrin, ne pensant là demourer que huit jours. Mays je demouray ung moys que ne povoye avoir despesche de ma lettre, tant que en la fin feuz contrainct leur dire que n'avoye point de charge du Roy mon maistre

1. Piton, lors de son départ de Honfleur, avait embarqué avec lui cinq gentilshommes, que l'enquête portugaise appelle : « M. de Tardes et M. de Posylon et M. de Leo et M. de Sayote et M. de Toque ». C'étaient de jeunes seigneurs qu'il s'était adjoints pour donner plus d'importance à sa mission, car, comme le dit Auxyllia dans sa déposition, « ils n'allaient pas au Maroc par ordre du roi ». V. *ci-dessous*, p. 27. Ces gentilshommes, pleins de jactance devant les Portugais, faisaient sonner leurs titres et disaient « qu'ils avaient, chacun, trois ou quatre mille ducats de rente ». V. p. 35.

de tant demourer, et que ne voulloye que la despesche de ma lettre[1]. Et, au regard des présens, s'ilz ne se povoient faire à ceste heure, ilz se fairoient entre si[2] et dix ans. Et n'y avoit rien qui me tint que la lettre qui estoit en terre crestienne[3] pour enluminer.

Et pour certain de ce qu'ilz pevent recouvrer à leur pays, ilz n'ont aultre chose que des escameaulx et des autruches, qui fault aller quérir tout au bout de leur pays, et des chevaulx. Au regard des oyseaulx, il n'y a pour tous oyseaulx que ces Talgaros, qu'ilz appellent Beschary[4] et quelque bien peu de faulcons, qui est toute leur vollerye et en font grant compte. Et de ces oyseaulx que le marchant nous donna à entendre qui estoient tous blans, c'est à force de muer[5] et n'ont point d'aultres naturelz oyseaulx blans. Je croy que les prendres pour laniers[6] au reste du bec, vous en scaurez très myeulx juger que moy, mays que les ayés veuz, et les appellent Esberny; il y a des creserelles, espreviers à force, et velà toutes les sortes d'oyseaulx du royaulme de Feez et toutes les nouvellitées qui il se peult recouvrer.

Il me fust délivré les présens; et n'y a cheval ny aultres bestes, de quoy ne m'est faillu payer dix ducas pour le vin[7]. Mallabrin me avoit tousjours promys qu'il me bailleroit douze chevaulx et huit jumens, et ne me voullut jamays souffrir ne laisser achapter rien. Et fus bien marry, quant je veiz les chevaulx qu'il bailla pour le Roy. Allors je achaptay ung cheval blanc et une jument blance qui me cousta cent et cincquante ducas, et vous promectz, par la foy que je doys à Dieu, que c'estoit la plus belle beste qui fust poinct en toute la Barbarye. Toutesfoys fortune qui m'a esté fort contraire en

1. Piton subissait le sort commun à tous les ambassadeurs envoyés auprès des sultans du Maroc et qui attendent indéfiniment leur audience de congé.

2. Pour : *cy*, c'est-à-dire : maintenant.

3. C'est-à-dire dans une des places portugaises de la côte marocaine.

4. Peut-être le ramier appelé البشارى le messager des bonnes nouvelles dans toutes les poésies arabes.

5. Les gerfauts deviennent entièrement blancs dans un âge avancé.

6. Les laniers sont des oiseaux de « haute volerie » recherchés dans les équipages de fauconnerie pour la chasse à la perdrix. Le colonel de Piton avait sans doute reçu mission de se procurer des autours et des faucons. Ces achats *d'oiseaux* occupèrent beaucoup les rois de France jusqu'au XVIIe siècle et c'était une de leurs dépenses habituelles, si l'on en juge par les inscriptions portées sur le compte de leur hôtel. *Esberny* n'a pu être identifié.

7. *Pour le vin*, c'est-à-dire : pour gratification, comme pourboire.

ce voyaige icy et est encore, au bout de deux jours que fusmes à la mer, elle mourust.

Et m'a faillu reuvitailler le navire de tout point, à l'occasion de la barre qui estoit si haulte que jamays ne cuydasmes saillir du port. Toutesfoys nous délibérasmes de saillir et mectre le navire hors, à force d'encres et bouées ; le pillote de Larache avoit mys la bouée là où il n'y avoit que deux brasses de basse eaue. Le meschant, je pense bien qu'il ne le fesoit pas sans commandement, et changea la boué tout exprez pour nous faire demourer là, et, sans le bon advisement de noz marinyers, certainement j'estions perdus encore avec toutes choses que sceusmes faire. La galléace toucha deux foys au sable, mays, Dieu mercy et Nostre-Dame, je passames oultre la barre.

Et pour vous compter de nostre desfortune, de tous ceulx qui ont esté en Feez avec moy, il n'en est point reschappé que moy, qui me sentoye au lit de la mort. Toutesfoys j'aymay myeulx prendre la fortune de mourir en faisant service au Roy que avec ces chiens mattins sans foy ne sans loy. Aussi tous les jours le Roy et Mallabrin me mandoient qu'ilz avoient receu lettres de Portugal comme les crevelles d'harmade[1] nous attendoient jusques au nombre de six, et des marchantz de Callix qui en ont rescript a Hémond. Toutesfoys de ce n'avons rien trouvé.

Et par tempeste de mauvays temps, avons estées conctrainctz prendre les illes de Bayonne[2], me voyant à l'article de la mort, et si ne plaist à Dieu me ayder, je suys délibéré de mourrir icy, attendant sa miséricorde. Dieu ayt l'âme d'Hémont ! Tout ce qu'il avoit dit que nous trouverrions, on n'en avons rien trouvé. Et de croyre un marchant comme luy, mes compaignons sont mors et moy qui suys à l'article de la mort, et le tout pensant que y sommes allées pour descouvrir la terre, et ne puis penser seullement que avons estées empoysonnées.

Quant au regard de la responce du saulconduit pour les marchantz, toutesfoys et quantes qu'ilz voirront lettres du Roy et de vous, Monseigneur, ilz peullent entrer en tous les pors que tient le roy de

1. Les caravelles d'armada, c'est-à-dire d'escadre de guerre.

2. Plus exactement les îles Ciès qui se trouvent à l'entrée de la baie de Vigo. La petite ville de Bayona, située sur la baie, est à 21 kil. au S.-O. de Vigo.

Feez, et luy fera bailler rafreschissement pour leur argent, soit marchant, soit navire de guerre, soit corsère, et tous manyères de navires, pourveu qu'ilz soient voué du Roy, soit en guerre et en quelque temps du monde. Qui sera fin, après m'estre recommandé très-humblement a vostre bonne grâce, priant le Créateur vous donner en santé longue vye.

Des illes de Bayonne en Gallice, ce[1] jour de septembre.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Propria manu: P. de Piton.

Bibliothèque Nationale. — Coll. Moreau. Vol. 737 (Portefeuilles Fontette), f. 72. — Original.

1. Blanc existant dans le texte.

VI

INFORMATION FAITE A EVORA CONTRE LE COLONEL DE PITON ACCUSÉ DE CONTREBANDE DE GUERRE AU MAROC

Le Colonel de Piton, ambassadeur du roi de France auprès du roi du Maroc, a été dénoncé par le capitaine Baptiste Auxyllia, commandant la galéasse *le Saint-Pierre,* comme ayant transporté à bord de la dite galéasse de la contrebande de guerre destinée aux Infidèles. Le Corrégidor de la Cour souveraine a reçu l'ordre d'informer contre lui.

Evora, 26-30 septembre 1533.

Au verso du dernier folio, alia manu : La ynformacion que se presento en el consejo por parte del Señor Rey de Portogal sobre la galeaça francessa.

Plus bas, alia manu : Ynformacion sobre lo del enbaxador de Francia.

Treslado de una pesquysa que el Corregidor Gaspar de Carvallo hizo sobre un navjo de Cristianos en que se dize que llevaron artillerja e armas a los Moros de los lugares de Africa del Señorjo e conquysta del Rey nuestro Señor.

A los veynte e seys dias del mes de setienbre del año de nuestro Señor Jesucristo de myll e quynyentos e treynta e tres años, en la cibdad de Evora, ante el ljcenciado Gaspar de Carvallo, del desenbargo[1] del Rey nuestro Señor, e Corregidor en su corte de las cabsas crimynales, parescio ante el el dotor Andres Serrano, del desenbargo del dicho Señor, y Proveedor de justicia, e dixo al Corregidor que el hera ynformado como un navio de Cristianos fuera los dias

1. *Desembargo* [*do Paço*]. Cour souveraine, ou de grâce et de justice, en Portugal.

pasados a los lugares de Africa del Senorjo e conquysta del Rey nuestro Señor[1], e se dezia llevar artillerja e armas, e las dar e vender a los Moros, nuestros enemygos e de nuestra santa fee catolјca, y en conpañya de los Moros saltearon e cativaron a algunos Cristianos. E, por ser un caso tan feo, grave e digno de muy grand castigo, e por ser ponydos los Cristianos que tales cosas hizieron, como por derecho en semejante caso se requyere, e porque agora estavan en esta cibdad algunos cavalleros e personas que alla al tiempo se acertaron a hallar captivos y en rescatar Cristianos, el dotor Andres Serrano, como Fyscal de justicia, requeria a el dicho Corregidor que sacase sobre el dicho caso una pesquysa general, para mejor la verdad deste caso poder ser sabida, e pasase sus requisitorjas para las justicias de los lugares de Africa, para que por este abto preguntasen los mas testigos que del dicho caso mas enteramente pudiesen saber la verdad. Y el dicho Corregidor, viendo la caljdad del caso, e por asy conplir el servicio de Djos e a bien de justicia, comygo, Gonçalo Eanes[2] de Freytas, escrivano de la dicha Correccion[3], generalmente pregunto por este abto los testigos syguyentes.

Yten. Hernan Vaez, cavallero, morador en la cibdad de Cebta[4], testigo jurado a los Santos Evangeljos, e preguntado generalmente por lo contenydo en el dicho abto, dixo este dicho testigo que es verdad que abra un año e medjo que, el dicho testigo estando

1. A cette époque, les rois de Portugal justifiaient encore par leurs possessions sur les côtes marocaines le titre de « roi en deçà et au delà de la mer en Afrique. » Ils étaient maîtres de Agadir, Mazagan, Safi, Azemmour, Arzila, Tanger, El-Ksar es-Seghir et Ceuta. Leur domination ne se bornait pas à l'occupation restreinte de ces places, mais s'étendait parfois aux tribus environnantes. Le port de Larache, où avait relâché la galéasse *le Saint-Pierre*, et celui de Salé étaient les seuls de la côte atlantique relevant du souverain du Maroc. On voit que la poursuite simultanée d'une enquête en Portugal et en Afrique paraissait alors un fait tout naturel : le Corrégidor envoyait des commissions rogatoires dans les villes d'Afrique, « où les preuves devaient se trouver plus abondantes ». V. ci-dessous p. 38.

2. Pour Gomez Eanes, nom que l'on retrouve après chaque déposition. — Gonçalo paraît une mauvaise lecture.

3. *Correccion.* Ce terme désigne la circonscription judiciaire d'un Corrégidor. Il paraît avoir été plus employé en Portugal (*Correição*) qu'en Espagne.

4. Transcription du nom arabe سبتة bien préférable à celle de Ceuta.

cabtivo en Fez en poder de Melcabrahen [1], fueron a la dicha cibdad de Fez dos Franceses, uno d'ellos se llamava Luys, y el otro [2], no se le acuerda el nombre al presente, salvo se acuerda que hera un honbre pequeño de cuerpo, rehecho, barbudo y el cabello crespo, y que, sy el dicho testigo lo viese, que lo conosceria, honbre de hedad de treynta anos, poco mas o menos. Los quales heran mercaderes, que yvan a conprar plumas [3] para llevar para Francia para penachos. E que el dicho Luys, Frances, quedo en Fez, y el otro conpañero se fue con la dicha mercaderja de plumas. E que abria agora a quatro o cinco meses que el Rey de Fez e Muliabrahen salieron de Fez y fueron a correr el canpo a Tangar y Arzilla, y el dicho testigo, por estar doliente, quedo en Fez e no fue con el dicho Muljabrahen. Y, estando el Rey en el campo, vino nueva a Fez que hera llegado un galeon de Franceses al puerto de Larache; e dezian que traya muchas armas y arcabuzes y espingardas para los Moros; e dixeron luego que venya en el dicho galeon el conpañero del dicho Luys. Y este dicho testigo, en la propia casa de Richart, Frances, que ay estava captivo [4], donde el dicho Luys e su conpañero posaron, oyera dezir al dicho Richart que el dicho conpañero le escriviera del canpo del Rey de Fez como hera venydo en el dicho galeon. E dende a obra de veynte dias, el dicho testigo vio entrar en Fez ciertas caxas, que dezian que venyan del dicho galeon e que venyan en ellas muchas armas defesas. Y que este dicho testigo fuera luego rescatado, e sy vinyera para estos Reynos, e no vio mas. Preguntado sy sabia el nombre del capitan del dicho galeon e de la gente que en el yva, o sy lo oyo dezir, dixo que no, e mas no dixo. Preguntado por las preguntas generales de la ley [5], dixo lo que dicho tiene. Gomez Eanes lo escrevy. Corregidor Gaspar Carvallo. Testigo Hernan Vaz.

1. *Melcabrahen*, pour Moulay Ibrahim, le beau-frère du roi de Fez. V. p. 5, note 1.

2. Amon de Molon. V. Doc. I, p. 1.

3. Le commerce et l'industrie des plumes s'étaient développés depuis la mode des chapeaux à panaches; les plumes d'autruche de Barbarie étaient les plus estimées.

4. Il y a une contradiction apparente dans cette déclaration du témoin : si le français Richart était captif, il ne possédait pas de maison à Fez; la phrase *en la propia casa de Richart* peut à la rigueur avoir le sens : dans la propre maison du Maure dont Richart était l'esclave. Il est question plus loin, dans la déposition d'Auxyllia, d'un autre Richar (Francisco), Génois, qui était officier marinier à bord de la galéasse *le Saint-Pierre*.

5. Ce sont les questions qui, d'après la

Yten. Juan Barroso, moço d'espuelas[1] del Duque de Bergança, testigo jurado a los Santos Evangelios, e preguntado generalmente por lo contenydo en el dicho abto, dixo este testigo que el fue, con Diego de Cisneros[2], criado del Duque, e con Felipe de Freytas, moço d'espuelas del dicho Duque, a Fez a rescatar cabtivos, por mandado del Duque. Estando este testigo abra tres meses en el canpo del Rey de Fez, antre Arzilla e Tanjar, vino nueva al Real que hera llegado [a] La[ra]che un galeon de Franceses. E que, estando asy el dicho testigo en el canpo, este testigo vido ay un Frances, honbre bien dispuesto y bien ataviado, e aconpañido de diez e doze Franceses. El qual Frances dezian en el dicho Real que hera el capitan del dicho galeon. E que Molcabrahen le mando dar una tienda suya, de las que el tenya armadas, en que el dicho Frances con su conpañya se aponsento. Y Mol Cabrahen le mandava dar de comer. E que un dia, estando ay el dicho Frances, este testigo vido llevar de casa de Mol Cabrahen para casa del Rey de Fez obra de medja dozena d'espadas, las quales llevava un Frances de la conpañya del dicho capitan; e se dezia que las espadas heran de aquellas que vinyeron en el dicho galeon. E que dezian por el Real que trayan dagas e cuchillos. E dixo este testigo que vido venyr por el Real ciertas arcas en bestias que los dichos Franceses trayan del galeon, e las descargaron en la tienda donde posavan. E dixo este testigo que el dicho Felipe de Freytas, su conpañero a este testigo, le dixera que el dicho capitan Frances diera un arcabuz a Mol Cabrahen, e que el dicho Molcabrahen dixera al dicho Frances que, sy un Moro matase con aquel arcabuz un Cristiano, sy hera pecado en su ley? E que el dicho Frances dixo que no hera pecado[3]. Preguntado sy sabja el nombre alguno

procédure d'instruction criminelle, sont posées à chaque témoin sur les causes qui pourraient faire récuser son témoignage ou sa déposition. Quand le témoin n'a rien à déclarer à ce sujet, il répond : « qu'il s'en tient à ce qu'il a dit » (déposition de Hernan Vaz et de Juan Barroso), ou bien encore : néant, *nychill* pour *nihil* (déposition de Vicente Perez, Diego de Cisneros, etc.).

1. *Moço d'espuelas*, mot à mot : valet d'éperons. C'était un valet qui tenait par la bride le cheval de son maître.

2. Diego de Cisneros, comme nous le voyons dans sa propre déposition (p. 34), était gentilhomme du duc de Bragance, et le terme *criado* au XVIe siècle, comme le mot français *domestique* à la même époque, désigne un personnage, même noble, attaché au service d'un grand seigneur. Cf. p. 102, note 1.

3. L'intention manifeste du témoin Juan

de los dichos Franceses o del dicho capitan, o sy vido el dicho galeon, dixo que no lo sabia, e que le paresce que Diego de Cisneros sabe el nombre del capitan, e no dixo otra cosa. Preguntado por las preguntas generales, dixo lo que dicho tiene. Gomez Yanes lo escrevi. Corregidor Gaspar Carvallo. Testigo Juan Barroso.

Yten[1]. Baptista Ousega[2], Ginoves, natural de Sahona[3], testigo jurado a los Santos Evangeljos, e preguntado generalmente por lo contenydo en el dicho abto, dixo este testigo que, tenyendo el fecho por su yndustria una galeaça, por nombre San Pedro, que el Rey de Francia le mando hazer[4], y le do para ello la despensa, e syendo capitan della por mandado del Rey de Francia, y estando este testigo en Parjs, e la dicha galeaça en Aveflor[5], el Almyrante de

Barroso est de charger le colonel de Piton par sa déclaration. Moulay Ibrahim aurait, d'après lui, demandé au colonel de Piton si, pour un chrétien, le fait de vendre des armes à un More qui s'en servait pour tuer des chrétiens ne constituait pas une transgression de sa loi religieuse. Cette question aurait dû éveiller les scrupules de l'ambassadeur français. Le mot *ley* s'applique sans aucun doute à la loi religieuse, quoique la loi civile regardât également comme un crime la vente d'armes de guerre aux Infidèles.

1. En marge : *Asi dixo todo este dicho.* (Il a dit ainsi tout ce qui est dit ici). Cette note marginale est d'une écriture qui ne se retrouve pas dans le document. Elle a peut-être été mise par le Cardinal de Santiago, président du Conseil de Castille. Celui-ci aura eu des doutes sur l'exactitude de la traduction espagnole de cette déposition, qui est la pièce capitale de l'information, et il l'aura collationnée avec le texte portugais, puis, après examen, il aura écrit cette note afin d'en certifier la fidélité. V. sur le Cardinal de Santiago, cité à la fin du document, la note 3 de la page 39.

2. On trouve pour ce nom dans le document de nombreuses variantes, dues à de mauvaises lectures sur l'original portugais, qui portait vraisemblablement Ouserja. Le traducteur a écrit : Ousega, Obseya, Baptista Userja (l'*a* pouvant être pris indifféremment pour la dernière lettre du prénom ou pour la première du nom), Obserja. La signature du témoin qui doit faire autorité est Abxia, et, en la combinant avec les diverses variantes, on peut rétablir le nom de Auxilia qui est le même que celui de Auxyllian que nous trouvons dans le Doc. VII, p. 40.

3. *Sahona* pour Savone. M. de La Roncière a lu San Honorato.

4. On voit, d'après la déposition d'Auxyllia, que ce dernier avait construit, par ordre du roi, la galéasse *le Saint-Pierre*, dont il avait reçu le commandement. Il appartenait à une famille de charpentiers calfats établie au Hâvre, car on trouve, à la date du 18 avril 1535, un mandement au Trésorier de l'Épargne de payer la somme de vingt-trois livres dix sous à Vincent Auxilia, maître charpentier de navires au Hâvre. *Bibl. Nat. — Ms. fr.* 15632, n° 658.

5. *Aveflor* et plus loin *Anaflor*, pour Honfleur.

Francia[1], que estava en Parjs con el Rey, mando llamar a este testigo, e le dixo que el Rey de Francia tenya hordenado de enbiar un enbaxador al Rey de Fez, que se hiziese por esto e mandase apercebir la dicha galeaça, por que el la avia de llevar. E luego se hordeno, diziendole el Almyrante que el Rey mandava que no llevase armas nyngunas, ny cosas defendidas, salvo aquellas armas e artillerja e lo que fuese necesarjo para defensa de la dicha galeaça. Y el dicho testigo se fue [a] Anaflor, a hazer prestes la dicha galeaça. Y estando en Anaflor, allego e Monsyor de Piton, que es gentil honbre de la casa del Rey de Francia, el qual hera el enbaxador que el Rey de Francia enbiava al Rey de Fez. E con el yvan cinco gentiles honbres Franceses, que yvan por su voluntad en conpañya del dicho enbaxador, y no yvan por mandado del Rey, los quales se dezian por nombres, uno Monsyor de Tardes[2], e Monsyor de Posylon, e Monsyor de Leo, Monsyor de Sayote, e Monsyor de Toque. Y estos se enbarcaron con el dicho enbaxador. Y el dicho enbaxador mando enbarcar en la galeaça syete caxas, e una dozena e medja de picas, poco mas o menos. E en una de las caxas vido este testigo una dozena o dozena e medja d'espadas. E vio syete o ocho arcabuzes. E dixeron a este testigo que yvan en las caxas mas arcabuzes. Con todo, este testigo no vido los que yvan en las caxas. E asy vido este testigo tres o quatro espadas de dos manos[3]. Las quales armas el dicho enbaxador mando enbarcar en la dicha galeaça. Y este testigo, pòr ser capitan, y por lo que el Almyrante le tenya dicho, dixo al dicho enbaxador que para que mandava enbarcar las dichas armas? Y que el le dixera que hera para defensyon de la dicha galeaça. Y este testigo le dixo que hera muy bien, pues hera para defensyon. E ansy enbarco en la dicha galeaça un mercader Frances que se llama Amon de Ervolom[4], el qual tenya un conpañero en Fez que se llamava Luys. El qual Amon de Molon dezia a

1. Philippe de Chabot, connu sous le nom d'amiral de Brion. V. p. 2, note 3.

2. On trouve mention d'un Jehan de Tardes, gentilhomme de la Chambre du Roi, seigneur de Ruthie, capitaine pour le Roi du château de Mauléon, pays et vicomté de Soule, aux dates : 28 août 1543, 21 octobre 1546 et 2 octobre 1549, *Bibliothèque Nationale. Cabinet des Titres, Pièces originales*, cote 62 122, n°s 18, 19 et 20.

3. *Espadas a dos manos*. Épée à deux mains, épée à lame très longue et très forte dont on se servait au XVIe siècle.

4. Pour Amon de Molon, qu'on retrouve sous cette forme dans la suite de l'enquête.

este testigo, e publicamente por toda la corte de Francia, que el llevava una carta del Rey de Fez a el Rey de Francia. E por esta cabsa lo mandava el Rey de Francia con el dicho enbaxador. El qual mercader cargo en la dicha galeaça mercaderja de brasyl[1], estaño e ljbros en abrayco. E no yva otra gente de fuera en la dicha galeaça, salvo los que heran de servjcio della, que serjan ochenta onbres. La qual galeaça llevava diez e seys tiros gruesos e doze bersos de hierro[2]. Yva dozena e medja de arcabuzes de metal como berços. E partieron de Anaflor a cinco dias del mes de mayo[3] deste año de quynientos e treynta e tres, e fueron al puerto de Larache, puerto del Rey de Fez[4]. Y allj ovieron su seguro del Rey de Fez, el qual seguro le truxo Xaco Rosales[5], Judjo. E llegaron en junyo al dicho puerto, y allj el dicho enbaxador desenbarco, e con el los dichos gentiles onbres, que, con sus servydores, serjan quynze o diez e seys personas. E se fueron al Real del Rey de Fez, que estava en el canpo antre Tanjar e Arzilla, que seran del dicho puerto quynze o diez e seys leguas. E llevo luego consygo las dichas caxas e algunas picas e las espadas e arcabuzes que este testigo tenya visto, e ansy un cuerpo de armas blancas[6], que llevava un gentilhonbre, y el

1. *Mercaderia de brasyl.* De la marchandise de Brésil, probablement des bois de teinture qu'on désignait ainsi, même avant la découverte du Brésil. Savary.

2. *Bersos.* Les dictionnaires espagnols et portugais donnent de vagues traductions de ce mot : sorte de coulevrine d'un très petit calibre. Le terme propre est *barce*, que Jal définit ainsi : petite pièce d'artillerie dont on se servait à bord des navires de guerre au xvie siècle.

3. M. de La Roncière a lu : 25 mai, *loc. cit.*, p. 1138.

4. *Puerto del Rey de Fez.* Pour le distinguer des ports marocains de la côte atlantique occupés par les Portugais. V. ci-dessus p. 23, note 1.

5. Xaco Rosales pour Jacob Rosales, nom sous lequel cet agent est désigné dans le courant de l'enquête. C'était vraisemblablement un juif portugais qui s'était retiré au Maroc après l'arrêt d'expulsion du roi Jean III. Les Juifs ont souvent été choisis par les souverains du Maroc comme leurs intermédiaires auprès des puissances chrétiennes. C'est à tort que M. de La Roncière nomme ce personnage Rodriguez. *Correspondant* du 25 juin 1901, p. 1141.

6. *Cuerpo de armas blancas*, ou en portugais : *corpo de armas brancas*. Littéralement : un corps d'armes blanches, pour un corps d'armure blanche, et plus simplement une armure blanche. L'expression *corpo de armas* désignait tout vêtement défensif, qu'il fût formé de lames de métal, de feuilles de drap pressées, ou encore de mailles de fer ; et qu'il fût destiné à un fantassin ou à un homme d'armes à cheval ; ce dernier s'appelait *acobertado*, quand sa personne et son cheval étaient revêtus d'un *corpo de armas*. Moraes. On désignait sous le nom de *armas brancas* (ou *blancas* en espagnol) des armures en acier poli, ou argentées qui protégeaient la tête et tout le corps.

enbaxador lo ovo del, y lo dio a Mol Cabrahen, segund que el dicho gentil honbre lo dixo a este testigo, quando el dicho enbaxador bolvjo del Real a la galeaça. Porque este testigo no fue alla, y syenpre estuvo en la galeaça, por seer capitan della. Y el dicho enbaxador estuvo con los dichos gentiles honbres en el Real ocho o nueve dias ; y al cabo dellos venyo a la galeaça, e dixo que el Rey de Fez e Mol Cabrahen avian de venyr a ver la dicha galeaça. E de ay a tres o quatro dias, le vino recabdo que el Rey de Fez partiera de prjesa a ver su madre, que dezian que estava para morjr de pestilencia. Y de ay a otros tres o quatro dias, le torno recabdo del Rey de Fez que no pudja venyr a ver la galeaça, que el enbaxador se fuese a Fez, e que alla lo despacharja. E ansy partio para alla para Fez, con los mysmos gentiles honbres e servydores que traya; e llevo consygo las mas pieças y resto de las armas que el enbarco en el dicho galeon, e con ellas se fue a Fez. Y la dicha galeaça quedo en el dicho puerto. Y fue tambien con el dicho enbaxador el dicho Amon de Molon. E dixo este testigo que, al tienpo que el dicho enbaxador vino del Real del Rey de Fez, oyo este testigo dezir a Monsyor de Tardes, uno de los dichos gentiles honbres, que el diera un arcabuz a un Moro por un bugio. E un Lonbardero, por nombre Pero Mosquete, dixo a este testigo que dio una espada por un bujio[1]. E dixo este testigo que, despues del dicho enbaxador partir para Fez, este testigo, por estar muy desavenydo con el dicho enbaxador, por ynjurias e synrazones que le tenya fechas[2], deter-

Ibid. — Ces expressions se retrouvent d'ailleurs dans l'ancienne langue française : corps de cuirasse — cors d'acier — corselets, *ap.* Lacurne de Sainte Palaye. *Corps de cuirasse* se dit en parlant de la cuirasse même, sans les armures des bras et des cuisses. Furetière. — Le nom d'armes blanches, blanches armes, avait également la même signification que *armas blancas*. La cuirasse s'appelait arme blanche, parce que l'acier en était blanc et poli ; c'est pour cette raison qu'on appelait armé à blanc un homme vêtu de fer, de pied en cap. Le Duchat, dans son édition de *Rabelais*, t. IV, pp. 147 et 149. En français moderne, on dit encore : corps de cuirasse. — Il est évident que le *cuerpo de armas blancas* doit être identifié aux *syllas de armas* de la déposition de Vicente Perez, p. 33, aux *syas de malla* du témoin Hernan Vaz de Contreras, p. 37, et au *coselete de cavallo ligero* du témoin Diego de Cisneros, p. 35. Cf. plus loin (1578), dans la relation de la bataille de El-Ksar el-Kebir, la description du vêtement défensif en cuir et en mailles que portait le jeune duc de Barcelos.

1. *Bujio*, mot à mot : un babouin.

2. V. le journal du capitaine de Piton, p. 15 et *passim*.

myno de se venyr e dexar a la dicha galeaça, por tener recelo de andar en conpañya del dicho enbaxador, e se enbarco con Tomas Sumerja, mercader ginoves, que alla tratava y era estante en Larache, en una barca suya de pescar. E fueron a salir en Arzilla, e de Arzilla vinyeron anbos a esta corte[1]. Preguntado como consintia que el enbaxador diese las armas a los dichos Moros, dixo que este testigo se lo contradixo muchas vezes, y el dicho enbaxador dio en este testigo por se lo contradezir asy, e por no querer tomar dos naos de Ynglezes al cabo de Fynystierra, e una caravela de armada del Rey nuestro Señor adelante de Arzilla. E por estas cabsas ovo diferencia entre el enbaxador y este testigo, e por esto dexo la capitanya de la dicha galeaça. E que no sabja mas deste caso. E preguntado por las preguntas generales, dixo que querja mal al dicho enbaxador por lo ynjurjar como dicho tiene; e ansy a todos los de su conpañya e de la dicha nao, porque, viendo ynjuriar e maltratar, no le acudian como capitan, aviendo tomado juramento de le obedecer e favorescer, e por ser contra el, y les plazer a todos de lo ver maltratar, e que por esto le querian mal, salvo a tres Ginoveses que ay venyan, a quyen pesava mucho de lo ver maltratar, los quales Ginoveses avian nombre Francisco Richar, ofycial de la dicha galeaça[2], e Bernaldo de Stival, guardian[3], e Francisco Calabreja, bonbardero. E de lo al de las dichas preguntas generales, dixo nychil. E dixo este testigo que vyo llevar al enbaxador e sus criados, quando fueron para el Real[4], quatro o cinco alabardas doradas. Gomez Eanes lo escrevi. Corregidor Gaspar Carvallo. Testigo Babtista Abxia.

Yten. Tomas Sumerga, mercader Ginoves, testigo jurado a los Santos Evangeljos, e preguntado generalmente por lo contenydo en el dicho abto, dixo este testigo que, al tienpo que esta galeaça de Francia llego al puerto de Larache, este testigo estava en Larache,

1. *A esta corte*, c'est-à-dire à Evora, où résidait alors la cour de Portugal, pour y faire leur déposition ou plutôt leur dénonciation calomnieuse.

2. Officier marinier de la dite galéasse. Cf. Jal, au mot *Official*.

3. On appelait *guardian* et gardien en français l'homme préposé à la garde d'un navire. Le gardien avait soin de la Sainte-Barbe et de la soute aux poudres. Cf. Jal, au mot *Gardien*.

4. La phrase *e sus criados, quando fueron para el Real*, avait été oubliée par le greffier dans l'original portugais, il l'avait rétablie en marge, et c'est ce qui motive la validation qui figure à la fin de l'enquête. V. p. 39.

por tratar en el Reyno de Fez e tener ay una pesquerja. La qual galeaça llego en el mes de Junyo deste presente año. E venyan en ella por capitan Bavtista Obserja, testigo preguntado atras; e asy venya en la dicha galeaça, por enbaxador del Rey de Francia para el Rey de Fez, Monsyor de Piton, e con el cinco gentiles honbres, segund que se dezia que heran. El qual enbaxador, tanto que la galeaça echo ancora, vino en el batel a tierra, con un mercader Frances que en la dicha galeaça venya e avia nombre Amon de Molon. E venyendo a tierra, este testigo pregunto al dicho mercader que navio hera aquel. Y el le dixo que hera una galeaça del Rey de Francia. Y este testigo le pregunto que aparejo traya la galeaça de armas. Y el le dixo que trayan mucha artillerja de metal, gruesa e pequeña, e muchas pelotas de hierro. Y este testigo le dixo que tornase al capitan, e le dixese que no desenbarcase en tierra, ny entrase dentro; e asy le mando un piloto español a la galeaça, para que le dixese que no devia de entrar dentro con la dicha galeaça, por venyr tan aparejada de artillerja; e fueron a la galeaça con el batel. E despues torno el dicho batel a tierra, en qual venyan el dicho enbaxador e con el el dicho mercader, e fue a tener a la nao francesa, que ya en el dicho puerto estava. Y al otro dia este testigo fue a la dicha nao a fablar con el dicho enbaxador, diziendole e avisandole [1] que en manera nynguna la dicha galeaça entrase dentro, por la dicha artillerja que traya, porque la enbaraçaria el Rey de Fez [2]. Y el dicho enbaxador se callo, diziendo que sabia lo que hazia. E luego mando el dicho mercader Amon de Molon e un su criado al Real del Rey de Fez, que estava entre Tanzar e Arzilla. E tornaron, e venya en conpañya dellos Jacob Rosales, Judjo, e llegaron a la galeaça, y el dicho Rosales hablo con el enbaxador. E luego el enbaxador tomo un piloto del Ryo de Larache, e fue a la galeaça, e se metio dentro en el dicho Rio, contra voluntad de el dicho Bautsta, capitan, que lo contradezia por el aviso que este testigo

1. Le texte porte : *avisysandole*.

2. Les souverains du Maroc prohibaient sévèrement la vente d'armes de guerre à leurs sujets. Le capitaine de Piton, si l'on s'en rapporte au dire du témoin, envoya Hemon de Molon au camp du roi de Fez pour faire lever cette interdiction ; sa demande fut accueillie, puisque, dès le retour d'Hemon de Molon, nous voyons la galéasse entrer dans la rivière de Larache, dirigée par un pilote indigène.

le avia dado. Y el dicho enbaxador, con los dichos gentiles honbres e con sus servydores e con el dicho Amon de Molon e Rosales, se fue al Real, e llevo consygo ciertas caxas que traya en la galeaça. Las quales caxas, en las llevando, fueron a tener a la fortaleza de Larache; y, entrando este testigo en la fortaleza, vido al dicho Rosales y al dicho mercader abrjr algunas de las dichas caxas, y sacaron de dentro espadas e otras cosas; e viendo a este testigo, tornaron a cerrar a las caxas, e fueronse para el Real, e llevaron tanbien picas en las manos. El qual enbaxador e los que con el fueron, dende a ocho o nueve dias, tornaron del dicho Real para la dicha galeaça, diziendo el dicho enbaxador y los otros que el Rey de Fez y Muljabrahen avian de venyr a ver la dicha galeaça. E pasados tres o quatro dias, vino nueva como el Rey ya no venya a la galeaça, porque yva a ver su madre, que dezian que estava para morjr de pestilencia. E pasados otros tres o quatro dias, vino recabdo del Rey de Fez que el dicho enbaxador se fuese a Fez, que alla los despacharja. Y entonces el dicho enbaxador, con los dichos gentiles honbres e servidores y el dicho mercader, se fueron camyno de Fez, y llevaron sus caxas, y sus picas en las manos. E quedo en el dicho puerto la galeaça, y el dicho Baustista, capitan, nunca saljo de la dicha galeaça. E dixo este testigo que, antes que partiese el dicho enbaxador para Fez, estando este testigo en la galeaça, el dicho mercader Amon de Molon pregunto a este testigo sy tenya pena de llevar libros de abrayco a Fez[1]. Y este testigo le dixo que sy, que tenya gran pena. E por este testigo contradezir que no diesen armas a los Moros[2], lo omyziaron con el Rey de Fez e con Mulj Abrahen. De manera que Rosales dio a este testigo un recabdo del Rey de Fez, que myrase lo que hazia. E viendo este testigo como asy estava rebuelto con el Rey, e porque el enbaxador le dixo que lo avia de hazer castigar Moli Abrahen, este testigo hordeno de se venyr con el dicho Bautista, capitan, que uvo muchas diferencias con el dicho enbaxador, e por la gente de la nao le desobedecer, en una barca se vinyeron amos para Arzilla, e de Arzilla se vinyeron a esta

1. Nous nous expliquons mal ce chargement de livres hébreux à bord de la galéasse.

2. Déclaration peu vraisemblable; on ne voit pas bien au nom de quelle autorité le petit caboteur qu'était Sumerja aurait adressé des remontrances au colonel de Piton, ambassadeur du roi de France.

Corte. E al no dixo, salvo que la dicha galeaça quedo en el dicho puerto, esperando por el dicho enbaxador. Preguntado por las preguntas generales, dixo este testigo que quyere mal al dicho enbaxador, por el e su gente ser cabsa del se venyr del Reyno de Fez e dexar su hazienda e su trato. E a lo demas, dixo nychill. Gomez Eanes lo escrevi. Corregidor Gaspar Carvallo. Testigo Tomas Sumerja.

Yten. Vicente Perez, cavallero de la casa del Rey nuestro Señor, testigo jurado a los Santos Evangeljos, e preguntado por lo contenydo generalmente en el dicho abto, dixo este testigo que, estando en Arzilla, adonde fue por mandado del dicho Señor a hazer los pagamyentos a los fronteros de los lugares[1] de allende, oyo dezir en la dicha villa a Bavtista Vserja, capitan de una galeaça de Francia, que el hera capitan de la dicha galeaça, e que en ella llevara un enbaxador que el Rey de Francia mandava al Rey de Fez ; y fue a desenbarcar en Larache, adonde el dicho enbaxador saliera con ciertos gentiles honbres, y se fue al Rey de Fez. E, por alguna desavenencia que el ovo con el dicho enbaxador, se saljo, por ver el dicho e a los suyos dar armas a los Moros, y se fuera para Arzilla. E oyo este testigo dezir a Vicente Hernandez, morador en Azamor, que en el dicho tienpo estava en Larache, que vio dar a los Franceses espadas e bacamartes[2] por un bujio que se alla hallan generalmente por dos o tres veyntenes. E ansy dezian generalmente que hera publjca fama en la dicha villa de Arzilla esto que este testigo oyo dezir al dicho capitan e Vicente Hernandez, e que el dicho enbaxador llevava e diera al Rey de Fez e a Moljabren ciertos arcabuzes e syllas de armas[3]. E dixo mas este testigo que, estando haziendo los dichos pagamyentos en la dicha villa, le dixo el conde Don Juan Sobrino, capitan de la dicha villa, que el tenya sabido cierto que, en quanto la dicha galeaça estuvo en Larache, se

1. *Los fronteros de los lugares.* Frontero désignait le gouverneur d'une *frontera*, c'est-à-dire d'une ville frontière; mais ce nom de *frontera* était donné également aux villes possédées par un souverain dans un pays étranger. Les frontières (les marches) d'Afrique étaient les villes marocaines sous la domination du Portugal.

2. *Bacamartes*, espingoles.

3. *Syllas de armas.* Peut-être pour *sillas de armas* (selles d'armes), mais plus probablement pour *sayas de armas* (cottes d'armes, hauberts). C'est la même armure que celle qui est appelée plus bas *syas de malla* (cottes de mailles), p. 37.

armaron en el dicho Rio ciertas fustas e vergantines para yr a saltear tierra de Cristianos, [en] las quales fustas fueron Franceses de la dicha galeaça. E las dichas fustas hizieron presa, de la qual presa los dichos Franceses que alla fueron ovieron su parte d'ella, como la ovieron los Moros. E despues, preguntando este testigo por lo susodicho a algunas personas de Larache, hallo en ellas que hera ansy como el conde le avia dicho. Y la presa que las dichas fustas hizieron, de que estos Franceses ovieron su parte, fue fecha en lugares de Castilla. E al no dixo. A las preguntas generales, dixo nychil. Gomez Eanes lo escrevi. Corregidor Gaspar Carvallo. Testigo Vicente Perez.

Yten. Diego de Cisneros, cavallero de la casa del Duque de Bergança, testigo jurado a los Santos Evangeljos, e preguntado por lo contenydo en el dicho abto, dixo este testigo que, por mandado del Duque, fue a Fez a rescatar a algunos Cristianos, por descargo del anyma[1] del Duque Don James[2], su padre, e anduvo en Fez abrjle, mayo e junyo e parte de julljo. En este tienpo, en el mes de junyo, andava el Rey de Fez en el canpo e Moliabren, y estando a la puente de Bosma[3], entre Arzilla e Tangare, vinyera de Larache un enbaxador del Rey de Francia, segund el dezia, el qual se llamava Monsyor Petro Piten, e que es un hombre largo de cuerpo, flaco, de muy poca barva rubja, e los ojos zarcos, hombre de hedad de treynta hasta treynta e cinco años. E con el seryan quynze o

1. On sait que la rédemption des captifs est au nombre de ces œuvres pies appelées par l'Eglise *œuvres de miséricorde* et dont les mérites sont applicables au soulagement des âmes du Purgatoire.

2. La lecture *James* est bien certaine, quoique ce prénom ne se rencontre pas sous cette forme dans les dictionnaires portugais. Il est identique au prénom anglais, qui, d'ailleurs, a été emprunté lui-même au provençal par les Anglais, à l'époque où ceux-ci étaient maîtres de l'Aquitaine. On sait que ce prénom a pour origine la forme *Jacomus* qui, par un phénomène assez rare de mutation de labiales, a coexisté avec *Jacobus*. Ce Jayme, duc de Bragance, dont le témoin Diego de Cisneros allait soulager l'âme en rachetant des captifs chrétiens, avait conduit, avec D. Juan de Menezes, la seconde expédition contre Azemmour et s'était emparé de cette place, le 1er septembre 1513. Beaucoup de rois d'Aragon ont porté le nom de Jayme.

3. *Puente de Bosma*, et plus loin, p. 37, *puente de Gosma*. L'identification de ce lieu, dont la position géographique est déterminée d'une façon précise (entre Arzila et Tanger), n'a pu être faite. La transcription doit être défectueuse.

diez e seys honbres Franceses, e algunos dellos dezian ser gentiles honbres, e que tenya cada uno tres o quatro myll ducados de renta. E llegando asy todos al Real del Rey de Fez, lo saljo a recebir el hijo de Moljabrahen, que se llama Cidi Halj Barrax [1], e se fue a descavalgar a la tienda de Moliabren, donde fue muy bien recebido. E luego mando traer el dicho enbaxador dos cofres grandes de Flandes [2], e ansy una carta en pargamyno, que parescia ser sygnada por el Rey de Francia, e ofrescio todo a el Rey de Fez, que ay estava en la dicha tienda de Muljabren, e ansy le djo la dicha carta. Y, estando este testigo presente, se abrieron los dichos cofres; y en uno dellos yva una pieça de grana [3], e seys pieças de Olanda [4], e doze camysas e muchos cofres pequeños enforrados de seda, e muchos guantes perfumados de olores; y en el otro cofre yvan seys espadas con sus dagas e talavartes guarnecidos de terciopelo e de plata [5], e asy una dozena de vaynas grandes de cuchillos, e otros cuchillos pequeños, e otras menudencias d'espejos, e un relox de arena. Y el dicho enbaxador de Francia dixo al Rey de Fez y a Muljabren que el Rey de Francia mandava aquello a el Rey de Fez en señal de amor. E quando vino, dende a un dia o dos, un gentil honbre Frances de la conpañya del enbaxador, mancebo de veynte e cinco años, de buena estatura e de barva negra, e que este testigo no sabe el nombre, mando a su tienda por un coselete de cavallo ligero dorado e labrado, por el qual este testigo dava quarenta ducados, e lo dio a Molj Abrahen, e lo armo en otro Frances que ay estava [6]. Y otro dia el dicho enbaxador dio seys picas a

1. Probablement: Sidi Ali b. er-Rached, que nous retrouverons seigneur indépendant de Chechaouen. V. p. 137, note 2.

2. C'étaient des coffres de bois, ordinairement recouverts de cuir et ornés de clous à tête argentée.

3. Une pièce d'écarlate, c'est-à-dire une pièce de drap fin, quelle qu'en fût la couleur, car au XVI[e] siècle le mot écarlate n'était pas employé seulement pour désigner les tissus teints en rouge écarlate.

4. C'est-à-dire : six pièces [de toile] de Hollande.

5. En France, depuis les guerres d'Italie, l'usage s'était introduit de porter, *en tout temps*, l'épée avec la dague. L'épée était suspendue à gauche, au moyen d'un large ceinturon et la dague était placée à droite et un peu en arrière.

6. Il paraît y avoir contradiction entre le fait de donner un corselet à Moulay Ibrahim et celui d'armer un Français de ce même corselet. L'explication est sans doute la suivante : l'ambassadeur, après avoir offert l'armure blanche à Moulay Ibrahim, pria un Français de son escorte de la revêtir, pour familiariser le prince indigène avec le port de ce corselet et lui

Moliabren, e ansy dos arcabuzes con sus caxas labradas et los cabos dorados. Y, en uno de los dichos arcabuzes, le mostro el dicho enbaxador una pelota partida por medjo con un hilo de alanbre de hasta dos palmos asydo en anbas las partes, diziendo al dicho Muljabren que aquello le dava porque hera artifycio con que de cada tiro matarja e deceparja quantos cavallos hallase delante de sy[1]. Y el dicho Muljabren estava para yr a correr a Tanger, como de fecho otro dia fue alla a dormyr, e dixo al dicho enbaxador sy tenya por pecado matar con aquel arcabuz que le dio algund Portugues o cavallo suyo en Tangar, para donde el yva. Y el dicho enbaxador respondjo que los Franceses no tenyan los Portugueses por Cristianos. E, porque este testigo se hallo presente a todo lo susodicho e lo vio asy pasar, respondjo al dicho enbaxador algunas cosas, porque le parescio mal lo que el fazia e dezia, e que por el Real se dezia y hera publico que los de la conpañya del dicho enbaxador davan armas, cochillos e dagas a los Moros. Y este testigo, en el mes de julljo proximo pasado d'este presente año, se vino para estos Reynos con sus captivos rescatados ; y el dicho enbaxador con su gente quedava en el dicho Real. Y este testigo oyo dezir al dicho Muljabren que avja de dar al dicho enbaxador cavallos, leones e onças[2]

montrer en même temps l'effet qu'il produisait.

1. Il s'agit de *balles ramées*. Le technicien Vigenère, qui au XVIe siècle traduisit et commenta *l'Art militaire d'Onosander*, après avoir décrit les avantages du forcement de la balle, « ce qui aide encore à la violence du coup, quand la pouldre n'a aucun lieu pour s'évaporer », ajoute : « Mais la trop cruelle et félonne animosité des mortels des uns aux autres ne s'est pas contentée de si rigoureux et puissans effects, car, ne pouvans endurer qu'aucune résistance peust avoir lieu encontre sa rage et forçenerie, est passée oultre à l'invention des dez d'acier enveloppez dedans le plomb et à des balles attachées les unes aux autres avec du fil d'archal qu'on appelle ramées, et finablement jusques à les empoisonner de lard et d'arçenic... et pourtant il vaudroit bien mieux ensevelir ces maudits damnez artifices soubs un perpétuel silence, que les divulguer au public, qui n'en est que trop abreuvé. » *Op. cit.*, f. 686. — Les *dichos arcabuzes*, auxquelles le témoin fait allusion, étaient ces armes d'invention récente en 1533, et appelées en France « hacquebutes à croc » parce qu'elles se tiraient sur une fourchette ; elles devaient par la suite donner naissance au mousquet.

2. *Onças*, en français : once ; en arabe : فهد. On l'appelle aussi panthère des fourreurs. L'once diffère de la panthère, en ce qu'elle est bien plus petite, qu'elle a la queue beaucoup plus longue, le poil plus long aussi et d'une couleur grise ou blanchâtre, BUFFON, *Quadrup.*, t. III, p. 266. Cet animal est souvent confondu avec e guépard.

e abestruzes, porque hera la fruta de la tierra. E dixo este testigo que el no vio el galeon en que el dicho enbaxador vino, porque este testigo estava en el Real del Rey de Fez, e la dicha galeaça vino aportar al puerto de Larache, don[de] desenbarco el dicho enbaxador e su gente. E se dezia que la dicha galeaça hera grande, e que traya treynta e dos bancos por bordo, e diez e seys tiros gruesos, e ocho falcones, e muchos tiros pequeños. E al no dixo, salvo que este testigo llevo consygo dos moços d'espuelas del Duque, que podrian saber d'esto, por estar en el dicho Real con este testigo ; e los dichos moços d'espuelas se llaman Juan Barroso e Felipe de Freytas. A las preguntas generales dixo nychill. Gomez Eanes lo escrevi. Corregidor Gaspar Carvallo. Testigo Diego de Cisneros.

A treynta dias del mes de setienbre de quynyentos e treynta e tres, en Evora, el Corregidor Gaspar de Carvallo, conmygo el dicho escrivano, pregunto los testigos syguyentes.

Yten. Hernando de Contreras, escudero del Marques de Villa Real, e morador en la cibdad de Cebta, testigo jurado a los Santos Evangeljos, e preguntado por lo contenydo en el dicho abto, dixo este dicho testigo que el estuvo captivo en Fez mas de un año. En este verano pasado, este testigo estava captivo en poder de Muljabren. En este tienpo, vido partir el Rey de Fez e Muljabren para correr el canpo, e fue asentar su Real entre Tanjar y Arzilla. E Muljabren dexara a este testigo [a] Alcaçar Queber y a otros sus cabtivos. Y, estando y este testigo, vjno nueva que en el puerto de Larache entro un galeon de Francia que tray[a] armas y otras cosas. E dende a quatro o cinco dias, vjno de Larache por allj un Frances, que dezian que hera enbaxador del Rey de Francia, con obra de veynte Franceses consygo ; e con ellos venya el Judjo Rosales ; e los dichos Franceses trayan picas en las manos, e muchos dellos yvan armados de coseletes e syas de malla ; y ellos estuvieron comyendo en una huerta de Alcaçar. Y este testigo no sabe el nombre del enbaxador ny de los otros Franceses. Por ende el enbaxador se dezia que hera honbre hidalgo, de buen cuerpo e bien dispuesto, poca barva. Y, en acabando de comer, se fueron camyno del Real del Rey de Fez, que estava a la puente de Gosma ; e llevava consygo ciertas arcas ;

y este testigo e otros Cristianos tentaron las dichas arcas en el peso, e pesavan mucho; e dizian que llevavan en ellas presente para el Rey de Fez. E dixo este testigo que, en aquellos dias que el dicho enbaxador estuvo en el Real del Rey de Fez, este testigo vio venyr de Larache, hadonde el dicho galeon estava, algunos Moros con picas e arcabuzes y escopetas. Y este testigo le[s] preguntava donde trayan aquellas armas. Y los Moros dezian que las fueron a conprar al galeon de los Franceses que estavan en Larache. E las dichas armas heran estrañas, e diferentes de las armas que los Moros tienen. Y, estando esto testigo en Alcaçar, vido tornar para el galeon algunos de los Franceses que fueron con el dicho enbaxador para el Real, los quales venyan syn nyngunas armas de las que llevaron. E dixo este testigo que, quando Muljabren bolviera del campo, un Ginoves su captivo dixo a este testigo que los Franceses dieron muchas armas a Muljabren y al Rey de Fez, e que hera grande mal e mas de lo que nadje podja pensar; dando a entender el dicho captivo a este testigo e declarandole que los dichos Franceses pedjan seguro a el Rey de Fez para que todo lo que pudiesen tomar por la mar, lo pudiesen traer a tierra de Moros a vender. E que este testigo no sabe mas, porque luego fue rescatado e llevado a Tetuan. E al no dixo. A las preguntas generales, dixo nychill. Gomez Eanes lo escrevi. Corregidor Gaspar Carvallo. Testigo Hernan Vaz de Contreras.

Preguntados asy los dichos testigos por el dicho abto, a pedimyento del dicho Fyscal e porque al presente no se hallaron mas testigos, e la provança mas largamente ser en los lugares de Africa, el Corregidor mando a my, el dicho escrivano, que luego pasase carta de recebtorja, con el treslado del dicho abto, para las justicias de los dichos lugares, para alla preguntar generalmente los mas testigos que del dicho caso pueden saber e saben la verdad. E en conplimyento de su mandado, yo, el dicho escrivano, hizo luego las dichas cartas, para los dichos lugares sacar los dichos testigos y enbiar sus dichos al dicho Corregidor, para se juntar con esta provança. Gomez Eanes lo escrevi.

Paso carta para Cebta, Alcaçar, Tangar e Arzilla.

Tresladada asy esta pesquysa de la propia original, por mano de my, Gomez Eanes de Freytas, escrivano de la dicha correccion e

e... publico general[1], todo de my letra. Escripta en ocho hojas, con esta. La qual pesquysa el dicho Corregidor comygo el escrivano concierto, e va syn nynguna borradura ny entrerenglon que haga duda. E fue tresladada en Evora, a primero dia del mes de otubre del año de Nuestro Señor Jesu Cristo de myll e quynyentos e treynta e tres años. Y el dicho Corregidor asyno aqui por su mano, para mas fee; e yo, el dicho escrivano, de my publjca señal, que es la syguyente. Y va sellada con el sello de chancill[er]ja. No haga dubda la postila de la margen, en cabo del testimonjo de Bautista Obserja, onde dize: E sus criados quando[2] fueron para el Real; porque se hizo al concertar, por verdad[3].

Esto fue sacado e tresladado de la escriptura portuguesa en romance castellano, por mandado del muy yllustre e reverendisimo Señor, el Señor Cardenal de Santiago, Presydente del Consejo Real de Sus Magestades[4], por el dotor Symon Afonso, Portugues, estante en esta Corte, e por my, Baltasar de Alfaro, que lo escrevi. Lo qual todo hizimos bien e fyelmente, e lo tornamos en castellano lo mas conforme que ser pudo al portugues, segund lo que de un romance e de otro alcançamos. E, sy menester fuere, lo juraremos. E fyrmamos aqui por verdad.

Baltasar de Alfaro. — Symon.

Archives Nationales. — Collection Simancas. — K. 1483, n° 87. — Original[5].

1. La lettre *e* est répétée deux fois; peut-être le second *e* est-il la première lettre du mot *escrivano*, qu'il est, en tous les cas, nécessaire de rétablir en traduisant: écrivain de la dite correction et *écrivain* public général.

2. Le texte porte : *quando quando*.

3. V. p. 30, note 4.

4. Le cardinal de Santiago. Il s'appelait Juan Pardo de Tavera (1472-1545). Successivement évêque de Ciudad-Rodrigo, de Leon, d'Osma, puis archevêque de Santiago de Compostela, cardinal en 1531. Après avoir rempli une légation importante en Portugal, il devint président du Conseil royal de Castille. Cette affaire de contrebande de guerre, que, d'après l'ordre d'information, la galéasse française aurait transportée au Maroc, devait avoir eu un certain retentissement, et c'est ce qui explique pourquoi, au surlendemain du dernier interrogatoire, dès le 1er octobre, Gomez Eanes reçoit l'ordre d'exécuter la copie destinée à être envoyée au Conseil de Castille.

5. Manuscrit de six feuilles numérotées au verso et en bas I à VI, formant un cahier de douze folios mesurant 305 mm × 215 mm, écrits des deux côtés, à l'exception du dernier qui est blanc au recto et qui, au verso, porte le titre du document. L'écriture archaïque, remplie d'abréviations et de traits parasites, qui rendent la lecture assez difficile, est tout entière, sauf le titre, de la main de Baltasar de Alfaro, l'un de ceux qui traduisirent cette pièce du portugais en espagnol en 1533. Sur chacune des pages du manuscrit, il a été collé une feuille de papier transparent, dans un but de conservation.

VII

PAIEMENT A B. AUXYLLIA POUR SON VOYAGE AU MAROC

27 janvier 1533 (n. st. 1534).

En marge : Le maistre de la galéace nommée « le Sainct Pierre ».

A Baptiste Auxillyan, maistre ayant la charge de la galeasse nommée « le Sainct Pierre », la somme de deux cens vingt cinq livres tournois, pour la valleur de C escus d'or soleil, à raison de XLV sols pièce, à luy donnée des deniers que le Roy a ordonnez au Trésorier de son Espargne recevoir des receveurs generaulx ou commis à l'exercice desdictes receptes générailes pour estre employez ès affaires survenans ordinairement autour de sa personne, par ledict seigneur et ses lettres patentes données à Bar-le-Duc, le XXVII[e] jour de janvyer M V[c] XXXIII, signez Françoys [et] Bayard et scellées du seel dudict seigneur, en faveur des bons services qu'il a faictz audict seigneur et ce pour luy ayder a supporter les fraiz et despences qu'il a faictz ou voyage qu'il a dernièrement faict au royaume de Fez, où il a conduict, mené et guydé dedans le feu cappitaine Piton, que ledict seigneur y avoit envoyé. Laquelle somme luy a esté payée comptant par ledict preudomme en C escus d'or soleil, à XLV sols pièce, comme il appert par sa quictance signée Dorne, notaire et secretaire dudict seigneur, le XXVII[e] jour de janvyer M V[c] XXXIII. Enregistrée par moy le XVII[e] jour de fevrier oudict an. Pour ce, cy. . . . . II[c] XXV l. t.

Bibliothèque Nationale. — Comptes de l'Epargne de François I[er]. Ms. Fr. 15629, n° 562, f. 258. — Original.

VIII

PAIEMENT A J. DE LA PLANQUE POUR ENTRETIEN D'ANIMAUX RAMENÉS DU MAROC

23 février 1533 (n. st. 1534).

En marge : De La Plancque.

A Josse de La Plancque[1] la somme de quarante livres tournois, à luy ordonnée des deniers de l'année finye le derrenier jour de decembre derrenièrement passé, par le Roy et ses lettres patentes données à Paris, le XXII[e] jour de fevrier M V[c] XXXIII, signez Françoys [et] Bochetel[2], et seellées du seel dudict seigneur sur tantmoins et en déduction de ce qu'il luy peult et pour[r]a estre deu à cause de la noriture et entretenement d'une louve[3], ung lyon, troys autruches et quatre levriers, qui naguières ont estez apportez audict seigneur du royaulme de Feés et mis en l'hostel des Tornelles de la ville de Paris. Laquelle somme luy a esté payée par ledict preudomme des deniers du quartier d'octobre, novembre et decembre derrenièrement passé, ès presence de Mess[rs] les présidens, en monnoye de XII[ains], comme il appert par sa quictance signée Pichon et Rohart, notaires ou Chastellet de Paris, le XXIII[e] jour de fevrier M V[c] XXXIII. Enregistrée par moy, le XII[e] jour de mars oudict an. Pour ce, cy. . . . . XL l. t.

Bibliothèque Nationale. — Comptes de l'Epargne de François I[er]. Ms. Fr. 15629, n° 367, f. 208 v°. — Original.

1. Ce Josse de La Plancque était « docteur en médecine, ordonné pour la cure et guarison des malades ». V. une quittance de lui du 10 novembre 1547, *Bibl. Nat. Pièces originales* 2296, *cote* 51932. *Parchemin.*

2. Guillaume Bochetel, sieur de Brouilhamenon, La Forest-Thaumyer, Sassy, Sainte-Lizaine, etc., secrétaire du Roi le 27 juillet 1518. FLEURY VINDRY, p. 51.

3. Probablement une femelle de chacal.

IX

PAIEMENT AUX GARDIENS DES ANIMAUX RAMENÉS DU MAROC

Paris, 13 juin 1534.

Rolle des expeditions commandées par le Roy.

. . . .

A ceulx qui ont la garde des bestes qui sont venues du Royaume de Fesse cent livres pour la nourriture d'icelles, à prendre sur telz deniers que Mons[r] le Legat[1] advisera.

Signé: Françoys.

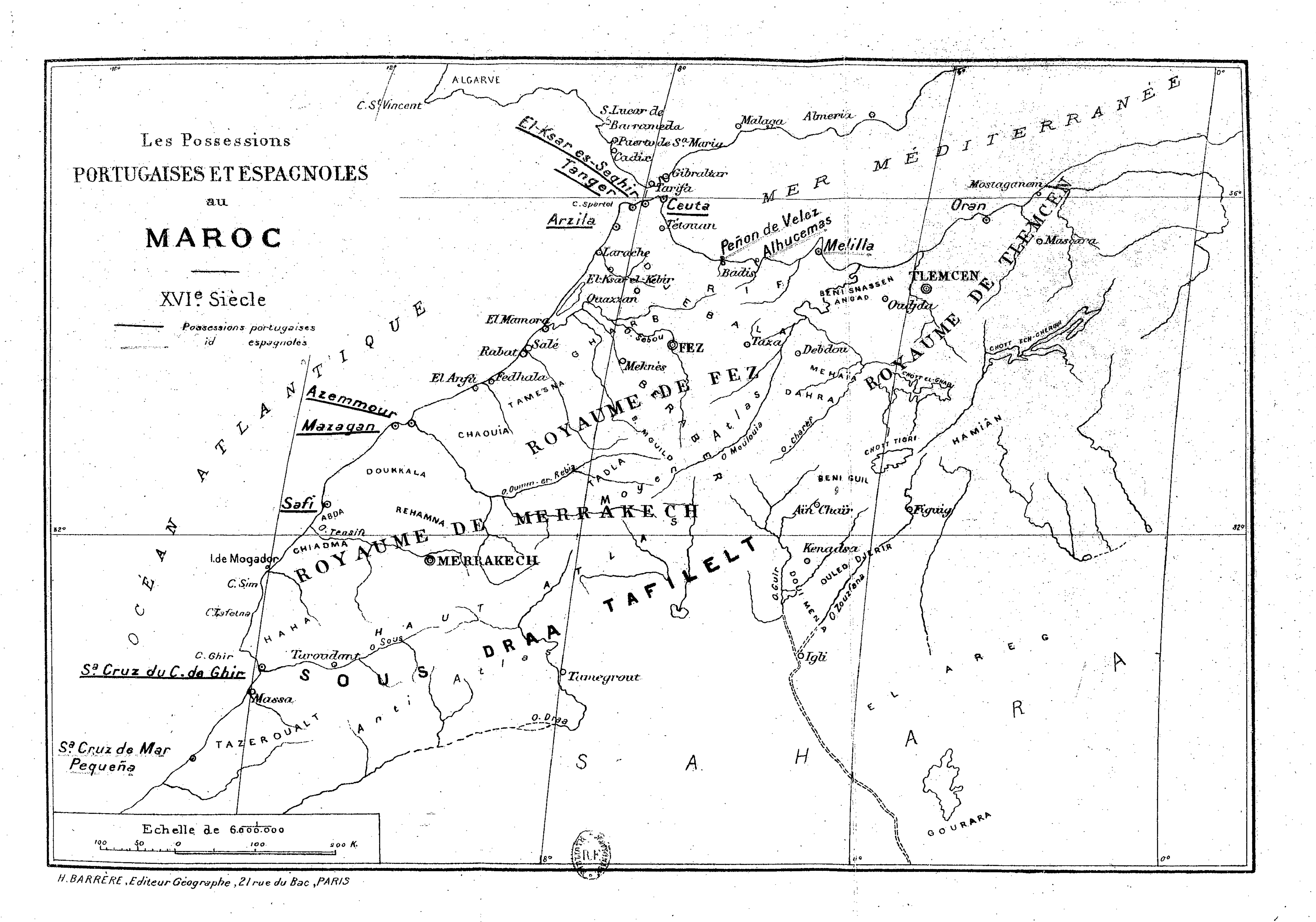
Contresigné: Breton[2].

Faict à Paris, le XIII[e] jour de juing mil V[c] XXXIIII.

Archives Nationales. — Acquits sur l'Epargne. François I[er]. J. 961[10], n° 14. — Original.

1. Le chancelier Du Prat, seigneur de Nantouillet, dont il a été question dans la note 2, p. 2. Après la mort de sa femme, Françoise de Veiny, il embrassa l'état ecclésiastique et devint successivement évêque de Meaux et d'Albi, archevêque de Sens, en 1525, Cardinal, en 1527, Légat *a latere* du Saint-Siège en France, en 1530. Il mourut, comblé de biens et d'honneurs, en sa maison de Nantouillet, le 9 juillet 1535, âgé de 72 ans. Il avait fondé à l'Hôtel-Dieu une salle dite *du Légat*.

2. V. p. 3, note 1.


Les Possessions
PORTUGAISES ET ESPAGNOLES
au
MAROC
XVIe Siècle
Possessions portugaises
id espagnoles
MER MÉDITERRANÉE
OCÉAN ATLANTIQUE
ALGARVE
C. St Vincent
S. Lucar de Barrameda
Puerto de Sa Maria
Cadix
Malaga
Almeria
Gibraltar
Tarifa
El-Ksar es-Seghir
Tanger
C. Spartel
Ceuta
Tetouan
Arzila
Peñon de Velez
Alhucemas
Badis
Melilla
Mostaganem
Oran
Mascara
Larache
El-Ksar el-Kebir
Ouazzan
El Mamora
Salé
Rabat
El Anfa
Fedhala
Azemmour
Mazagan
Safi
FEZ
Meknès
Taza
Debdou
Oudjda
TLEMCEN
BENI SNASSEN
ANGAD
ROYAUME DE FEZ
ROYAUME DE TLEMCEN
ROYAUME DE MERRAKECH
MERRAKECH
TAFILELT
DRAA
SOUS
CHAOUIA
DOUKKALA
TAMESNA
REHAMNA
ABDA
CHIADMA
HAHA
TAZEROUALT
TADLA
DAHRA
MEHAIA
HAMIAN
BENI GUIL
OULED DJERIR
CHOTT ECH-CHERGUI
CHOTT EL-GHARBI
CHOTT TIGRI
Figuig
Aïn Chaïr
Kenadsa
Igli
Tamegrout
Taroudant
Massa
I. de Mogador
C. Sim
C. Tafelna
C. Ghir
Sa Cruz du C. de Ghir
Sa Cruz de Mar Pequeña
O. Sebou
O. Oumm-er-Rebia
O. Moulouia
O. Charef
O. Tensift
O. Sous
O. Draa
O. Guir
O. Zousfana
DOUI MENIA
Moyen Atlas
Haut Atlas
Anti Atlas
EL AREG
SAHARA
GOUROUARA
Echelle de 6.000.000
100 50 0 100 200 K.
H. BARRÈRE, Editeur Géographe, 21 rue du Bac, PARIS

X

LETTRE DE JEAN III ROI DE PORTUGAL AU GRAND-MAITRE [DE L'ORDRE DE SANTIAGO[1]]

(TRADUCTION)[2]

L'occupation portugaise, après avoir été florissante au Maroc, commençait à s'affaiblir vers 1534. Les places étaient irrégulièrement ravitaillées et les subsides en hommes et en argent étaient souvent dirigés vers les Indes Orientales ou vers le Brésil, la colonie naissante du Portugal. Les tribus marocaines qui avaient accepté la domination chrétienne avaient repris peu à peu leur indépendance. En outre, le Portugal se trouvait au Maroc en présence d'un nouvel ennemi : à côté du souverain mérinide, qui régnait à Fez et continuait d'inquiéter les présides de Ceuta, El-Ksar es-Seghir, Tanger et Arzila, deux adversaires bien autrement redoutables s'étaient levés au Sud : c'étaient les chérifs Moulay Ahmed *el-Aaredj* et Moulay Mohammed *ech-Cheikh* ; le premier était souverain en fait du royaume de Merrakech ; le second, qui était maître incontesté du pays au Sud du Haut-Atlas, avait sa capitale à Taroudant. Ils devaient la rapide extension de leur autorité et de leur influence à la guerre sainte et au dessein qu'ils avaient annoncé de chasser les Portugais de la terre musulmane. Dans ces conjonctures, le roi Jean III agita le projet d'évacuer quelques-unes des possessions portugaises de la côte marocaine, afin de concentrer la résistance sur les points qui paraîtraient plus susceptibles d'une défense avantageuse, et il consulta par correspondance les gentilshommes de son Conseil sur l'abandon éventuel de Safi et d'Azemmour. Safi n'avait, pour ainsi

1. Nous restituons la mention de l'Ordre, en nous référant au Doc. XIV où elle figure dans le titre de la pièce et surtout à BRAACAMP FREIRE, p. 427. On y voit que ce Grand-Maître était le duc de Coimbre D. Jorge et qu'il avait également la Grande-Maîtrise d'Avis.

2. Les documents X-XXVI, XXVIII-XXX et quelques autres sont des copies modernes rapportées de Portugal par M. Th. Pavie. Les originaux de ces documents, conservés aux archives de la *Torre do Tombo*, devaient être d'une lecture difficile et les copistes portugais qui les ont transcrits pour M. Pavie, peu au courant du sujet, ont dû commettre quelques erreurs.

Comme ces pièces seront publiées d'après les originaux dans le t. VI, 1re *Série*, des SS. HIST. MAROC., il a paru préférable d'en donner seulement ici la traduction. Il est bien entendu que la référence placée à la fin de chaque document s'applique à la copie portugaise.

dire, pas de port ; quant à celui d'Azemmour, il était d'un accès très difficile à cause de la barre de l'oued Oumm er-Rbia, et cette place se trouvait, d'ailleurs, à proximité de celle de Mazagan, qu'on était décidé de conserver. Il n'est pas question dans les lettres royales de la place du Cap-de-Guir[1], soit que cette ville parût devoir être gardée à cause de son excellent port, soit qu'elle fût alors serrée de trop près par les troupes du chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh* pour pouvoir être évacuée sans danger. En même temps que Jean III prenait l'avis des membres de son Conseil sur cette question, il ne renonçait pas à l'idée de la conquête continentale[2] du Maroc, et leur demandait leur opinion motivée sur cette opération[3].

Doit-on abandonner, ou bien fortifier pour les défendre, les villes de Safi et d'Azemmour ? — Liste des gentilshommes à consulter sur cette question, avec l'indication pour quelques-uns de la formule de salutation à employer.

[1534.]

Pour le Grand-Maître.

Honoré Grand-Maître,

Comme la détermination que je dois prendre au sujet de Safi et d'Azemmour intéresse vivement mon royaume, il m'a paru bon de

1. Le Cap-de-Guir, *Cabo-de-Aguer*, *Cabo-de-Gué*. C'était le nom donné à l'ancienne ville de Santa-Cruz, fondée en l'année 1505 par le Portugais Juan Lopez de Segueira, agissant de sa propre initiative. Le roi Emmanuel, informé de l'importance de cette position, remboursa Segueira de ses frais et y construisit une place forte. Elle est souvent désignée sous les noms de Santa-Cruz-du-Cap-de-Guir ou de *Santa-Cruz-de-Berberia*, pour la distinguer de *Santa-Cruz-de-Mar-Pequeña*, *de-Mar-Chica* ou *de-Mar-Menor*, la ville espagnole, fondée en 1476 à 150 kilomètres plus au Sud (embouchure de l'oued Asaka ?) par Diego de Herrera, Seigneur de Lanzerote (Canaries). Le nom de Cap-de-Guir et quelquefois abréviativement celui de Cap, *El Cabo*, avait été donné à la ville portugaise à cause du voisinage du cap Guir (Ghir et mieux Ighir). Le mot berbère Ighir n'a pas d'ailleurs d'autre signification que celle de promontoire et les indigènes appellent ce cap : Ighir Oufràni. C'est le seul point de la côte marocaine faisant dans l'Atlantique une saillie prononcée ; il marque l'extrémité occidentale des soulèvements du Haut-Atlas. Au sud de ce cap, et abrité par lui, se trouve l'emplacement du port naturel du Sous, du Sud-Marocain et du Sahara occidental. Le nom indigène de l'ancienne ville portugaise est Agadir-n-Ighir.

2. On sait que, d'après la bulle de partage d'Alexandre VI (14 mai 1494) et les arrangements intervenus entre les deux puissances intéressées, la conquête territoriale du Maroc avait été dévolue au Portugal ; la ligne de démarcation entre les possessions éventuelles du Portugal et de l'Espagne était un méridien passant à 370 lieues des îles du Cap Vert.

3. V. Doc. X-XXVI.

vous en parler et de vous prier de m'envoyer par écrit votre avis, sans lequel je ne veux pas prendre de résolution, car je sais que vous jugerez la chose pour le bien de mon service et j'ai confiance en vous. Notre-Seigneur daignera me permettre de choisir le meilleur parti, car Il sait que je ne traite cette affaire que par nécessité, parce que mes finances sont épuisées. Il est donc nécessaire de savoir si on doit conserver ou non ces villes, mal approvisionnées et bien loin d'être secourues comme elles devraient l'être.

Et comme, pour que vous puissiez me donner votre avis, il convient que vous possédiez des renseignements sur l'état des affaires là-bas, je vous mande et vous prie de me faire parvenir promptement votre réponse bien réfléchie, afin que je décide rapidement ce que je dois faire, et je vous envoie ces renseignements sur cette feuille séparée. Faites-moi connaître votre avis : dois-je abandonner ces deux villes ou y construire des forteresses ? ou ne dois-je construire de forteresse que dans une seule ? Vous aurez à considérer tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour les défendre, en recourant à mes finances et au service qui m'est dû par tous les sujets de mes royaumes, et vous me ferez connaître tous les inconvénients qui résulteraient pour moi de leur abandon. Indiquez-moi, d'une part, les nécessités et les inconvénients, et de l'autre, les remèdes à apporter au mal, car je ne puis abandonner ces deux villes sans éprouver une profonde tristesse et une grande douleur, que partageraient de même les hommes d'honneur de mes royaumes. On ne doit les défendre que s'il apparaît qu'on peut le faire sûrement, car, de même que ce serait une bien mauvaise action, que je regretterais toujours, de les abandonner lorsqu'on peut les défendre, ce serait une résolution encore pire que de vouloir les défendre si les périls auxquels elles sont exposées ont rendu cette défense impossible. Écrit, etc.

Idem. Le Marquis, son fils.
Idem. Le Marquis de Villa Real.
Idem. Le Comte de Penella : Comte, mon neveu et ami, moi, le Roi, je vous envoie mes amitiés, comme à une personne que j'aime beaucoup.
Idem. Le Comte de Linharès. De même qu'au comte de Penella.

Idem. L'Évêque de Coimbre : Révérend Évêque, Comte, mon ami, moi, le Roi, je vous envoie toutes mes salutations, comme à une personne que j'aime.

Idem. L'Évêque de Guarda : Révérend Évêque et ami, moi, le Roi, je vous envoie beaucoup de salutations.

Idem. L'Évêque de Lamego : Révérend Évêque et neveu, mon ami, moi, le Roi, je vous envoie toutes mes salutations, comme à quelqu'un que j'aime beaucoup.

Idem. L'Évêque de Silves : Révérend Évêque et ami, moi, le Roi, je vous envoie beaucoup de salutations.

Idem. Tristan da Cunha, Mon ami.

Idem. Le Gouverneur : Mon ami.

Idem. Vasco Annes Corte Real : Mon ami.

Idem. Ayres de Souza : Mon ami.

Idem. Antoine de Saldanha.

Idem. Jean Rodrigues de Saa.

Idem. Georges de Mello : Mon ami.

Idem. L'Amiral Antoine d'Azevedo : Mon ami.

Idem. Le Capitaine de l'Ile : Mon ami.

Idem. Don Alphonse d'Ataide : Mon ami.

Idem. Le Vicomte [Rodrigo de Lima[1]].

Idem. Don Jean de Castro.

Idem. Don Jean de Menezes.

Idem. Diego Lopes de Lima.

Bibliothèque Nationale. — Fonds Portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 293-294. — Copie du XIXe *siècle*[2].

1. V. p. 83, note 1.

2. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gaveta 2, Maço 7, Num 1.*

XI

LETTRE DU ROI JEAN III A L'ÉVÊQUE DE COIMBRE

(Traduction)

Doit-on abandonner, fortifier ou bien défendre, dans leur état actuel, les villes de Safi et d'Azemmour ? — La guerre contre les Maures doit-elle être commencée par le royaume de Fez ou par celui de Merrakech ? — Comment couvrir les dépenses qui en résulteront ?

Evora, 1534.

Révérend Comte, Évêque et ami[1], Moi, le Roi, je vous envoie toutes mes salutations. Ces jours derniers, le Chérif a mis le siège devant la ville de Safi, en y employant toutes ses forces, qui sont considérables. Or, pour secourir cette ville, il faudrait faire de grandes dépenses et, vu l'état où se trouvent mes finances, il paraît nécessaire de voir et de rechercher s'il serait conforme à mon intérêt d'abandonner cette ville, ainsi que celle d'Azemmour, ou seulement l'une d'elles ; ou bien, si on doit construire dans l'une d'elles ou dans toutes les deux des citadelles armées d'artillerie[2], pour les occasions que Notre-Seigneur offrira dans l'avenir de le servir. Il faut prendre aussi en considération la grande charge qu'imposera la défense de ces places ; cette dépense ne peut être couverte par mes finances, en raison des frais très grands qui se font pour les autres villes d'Afrique, l'entretien continuel des flottes, la défense et la conservation de l'Inde et la poursuite d'un grand nombre de cor-

1. L'évêque de Coimbre était Jorge de Almeida.

2. *Fortalezas roqueiras.* Le sens peut être aussi bien : des citadelles élevées sur le rocher. Cf le Doc. XV, p. 70. Le marquis de Villa Real conseille de bâtir des *roqueiros aportilhados,* des châteaux-forts élevés sur le rocher et percés d'embrasures.

saires, sans parler des autres dépenses occasionnées par mon service, qui sont très élevées et pourtant nécessaires.

Remarquez également le danger que courent ces villes assiégées par le Chérif avec toutes ses forces, leur éloignement de tout secours et la mauvaise qualité de leurs rades, qui fait qu'elles ne peuvent être secourues en hiver, et qu'Azemmour ne paraît pas pouvoir l'être même en été, ce qui oblige ces villes à avoir des troupes assez nombreuses pour que chacune d'elle puisse se défendre en cas d'attaque, sans qu'il soit besoin de leur en envoyer d'autres. Tenez compte de la dépense considérable que cela causera, laquelle ne peut se faire sans imposer de grandes charges à mes sujets et à mes vassaux, qui doivent me servir, comme ils viennent de le faire dans le secours de ces places.

D'un autre côté, c'est un grand chagrin pour moi d'abandonner aux Maures ces villes, qui ont été conquises par le roi, mon seigneur et mon père[1] (que Dieu ait dans sa gloire!), dans le but d'y établir la religion de Notre-Seigneur et de favoriser la propagation de sa Sainte Foi dans ces pays. De plus, le Chérif, possédant ces deux villes, se rendrait maître sans opposition de tout le pays de Doukkala[2] et deviendrait si puissant, qu'il serait grandement à craindre.

Pour construire dans ces villes des forteresses munies d'artillerie, une très grande dépense serait nécessaire, car, pour les rendre redoutables, il faudrait dépenser au moins cent mille cruzades, sans compter leur armement. Et, quelle que soit la puissance de ces forteresses, si elles sont assiégées, rien n'est si solide que l'on ne doive le secourir.

Comme cette question est d'une très haute importance pour moi et pour mon royaume, j'ai jugé bon de ne pas prendre de détermination sans consulter les personnes compétentes et surtout vous, car je suis certain qu'en raison du grand amour et de la bonne volonté que vous avez pour moi, vous réfléchirez sérieusement à cette affaire, ainsi qu'elle le mérite, et que vous me donnerez un avis aussi loyal et aussi juste que vous le devez à mon service, en prenant

1. Le roi Emmanuel le Grand ou le Fortuné (1495-1521).

2. Le Doukkala, région très fertile de l'hinterland de Mazagan. Les tribus du Doukkala furent longtemps vassales et tributaires de la couronne de Portugal.

en considération la conquête des Maures, que j'ai si grand désir de faire dans ces régions de Fez et de Merrakech, si Notre-Seigneur m'en donne le temps, et je ne tarderai pas à mettre ce projet à exécution, dès que les ressources de mes finances me le permettront. Vous devrez également considérer s'il vaut mieux commencer cette guerre par le royaume de Fez ou bien par celui de Merrakech, en tenant compte des dispositions dans lesquelles se trouve chacun de ces pays, ainsi que de la puissance du roi de Fez et de celle du Chérif, parce que, s'il paraît préférable de commencer par le royaume de Fez, il serait mieux alors d'abandonner ces deux villes ; mais, si on devait commencer de leur côté, il serait nécessaire de les conserver[1]. Dans cette circonstance, on doit apporter une grande attention à beaucoup de détails, pour mieux décider du pays par où on doit commencer la guerre. Ces détails seraient trop longs à écrire, d'autant plus que vous recevrez des informations sur la situation où se trouvent ces deux pays, puisque tout le monde la connaît. Et, pour que vous sachiez l'état dans lequel se trouvent mes finances, je vous envoie par[2]. . . . . montrer une note d'après laquelle vous le pourrez bien voir ; et, comme elle contient des détails très importants[3], je vous prie de n'en parler à personne.

J'ai toute confiance en vous et je vous demande, une fois que vous aurez considéré tout et bien réfléchi, de m'envoyer votre avis, ainsi que les raisons sur lesquelles vous vous fondez pour me dire ce que je dois faire, c'est-à-dire : si je dois abandonner ces deux villes ou l'une d'elles seulement? et, dans le cas où on les évacuerait, si ce serait complètement, ou en y laissant des forteresses? ou bien encore si je les défendrai dans leur état actuel? enfin, dans quelle région il vaudrait mieux porter d'abord la guerre que je compte faire, si Notre-Seigneur m'en donne le temps? Et comme, s'il faut

1. Safi et Azemmour étaient deux places portugaises situées dans le royaume de Merrakech. Pour les divisions de l'ancien Maroc, V. le croquis des possessions espagnoles et portugaises au Maroc au XVIe siècle, inséré dans le présent volume.

2. Blanc existant dans la copie portugaise. Le nom du messager est donné dans la réponse de l'évêque de Coimbre : il s'appelait Francisco Chamarro et portait, en plus de la lettre, une note contenant des détails confidentiels.

3. *Particularidades*, des détails confidentiels.

secourir ces deux villes, ce ne pourrait être au moyen de mes finances, vous m'indiquerez quels services doivent me rendre mes sujets et mes vassaux et quels moyens je dois employer pour leur donner satisfaction, afin que, tout étant bien vu et bien considéré, je puisse prendre une détermination dans une affaire qui me cause tant de peine. Écrit par Pierre Fernandes, à Evora, le[1] mil cinq cent trente-quatre.

Après avoir écrit cette lettre, j'en reçois une de l'Empereur, mon très cher et très estimé frère, qui me dit avoir appris que Barberousse[2] est parti de Constantinople avec cent galères et cinquante galiotes, et qu'il est arrivé à Modom[3] pour s'y approvisionner de vivres et prendre des gens de guerre et tout ce qui est nécessaire à cette flotte. Les uns disent que son but est d'aller porter le ravage dans les royaumes et les seigneuries de l'Empereur ; les autres prétendent qu'il cherche à s'emparer du royaume de Tunis, ce qui serait à craindre, à cause du grand dommage qu'il pourrait faire sur les côtes des royaumes de Naples et de Sicile, sur celles des autres Iles, ainsi que dans les États de l'Église et autres pays de la Chrétienté, s'il n'y trouvait pas de résistance. Pour cette raison, l'Empereur a ordonné aussitôt d'approvisionner toutes les places et d'y amener des gens de guerre, des vivres, de l'artillerie, et toutes les choses nécessaires à leur défense et il a ordonné au prince de Melfi, André Doria, son Capitaine général de la mer, d'armer toute sa flotte, c'est-à-dire les quinze galères que lui, André Doria, commande ; d'y joindre quatre autres galères commandées par Antoine Doria, son cousin, qui sont également au service de l'Empereur, ainsi que huit autres de ses royaumes de Naples et de Sicile, deux de Monego[4], trois de Sa Sainteté, sept de Gênes, cinq de l'Ordre de Saint-Jean, dix autres de ces royaumes[5], qu'amènera Don

1. Blanc existant dans la copie portugaise.

2. Barberousse II ou Kheir ed-Din, le frère et le successeur du fondateur de l'odjak d'Alger. Il plaça ses États sous la suzeraineté ottomane et fut nommé amiral des flottes de Soliman II. Il préparait son expédition contre Tunis.

3. Modon, ville forte de la Morée avec un port sur la Méditerranée.

4. Monaco.

5. Ces royaumes, c'est-à-dire: le royaume d'Espagne.

Alvaro de Basan ; de prendre d'autres galions et d'autres navires dans les royaumes de Naples et de Sicile, comme il lui paraîtra bon ; d'y employer, autant qu'il sera besoin, l'infanterie espagnole qu'il possède dans les royaumes de Naples et de Sicile, et qui peut se monter à cinq mille fantassins, avec tous les gens du pays qu'il jugera nécessaire d'y ajouter ; et d'aller faire résistance à la flotte de Barberousse, et de faire tout ce que les circonstances permettront pour la défense de la Chrétienté et le dommage des ennemis. Il m'en avise, afin que je puisse faire garder mes villes.

Bibliothèque Nationale. — Fonds Portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 214 v°- 218. — Copie du XIX[e] *siècle*[1].

1. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gaveta* 2, *Maço* 7, *Num.* 44.

XII

LETTRE DE L'INFANT DON FERNAND[1] AU ROI JEAN III

(Traduction)

Il proteste contre le projet d'abandonner complètement Safi et Azemmour et conseille de transformer ces villes en citadelles. — En cas de nécessité absolue, il vaudrait mieux évacuer Azemmour que Safi. — Si l'on doit faire la guerre au Maroc, il est d'avis que les opérations commencent par le royaume de Fez plutôt que par celui de Merrakech. — Il demande au roi de convoquer les Cortès pour les consulter sur la question des subsides pécuniaires ou autres.

Abrantès, 6 octobre 1534.

Sire,

Pierre d'Alcaçova Carneiro m'a remis une lettre de Votre Altesse, avec un mémoire concernant certaines questions, sur lesquelles vous m'ordonnez de vous envoyer mon avis. Le voici sur chacune des questions séparément.

En premier lieu, vous me dites, Sire, qu'il serait conforme à vos intérêts d'abandonner complètement les villes de Safi et d'Azemmour. Je dis, Sire, que je supplie Dieu de ne pas permettre que, sous le règne de V. A., on abandonne des villes aux Maures, villes dans lesquelles on a fait tant de sacrifices à [la cause de] Dieu et qui ont coûté tant de sang et d'argent à vos royaumes, mais qu'Il permette, au contraire, que vous en conquerriez beaucoup d'autres, car, en abandonnant ces villes, lors même qu'elles seraient complè-

1. Jean III eut six fils légitimes, dont cinq moururent en bas âge, mais aucun de ses enfants n'a porté le nom de Fernand. L'Infant D. Fernand devait être le fils du roi Emmanuel et le frère de Jean III; il était né en 1507 et mourut en 1534.

tement détruites, elles deviendraient en peu de temps si puissantes que, lorsque V. A. voudrait les reprendre, au moment de la conquête des royaumes de Fez et de Merrakech, la dépense serait beaucoup plus grande que celle qu'on ferait maintenant pour y construire des châteaux-forts.

Secondement : si on doit abandonner l'une de ces villes, laquelle sera-ce ? D'après les renseignements que j'ai reçus au sujet de l'emplacement d'Azemmour et des dangers que présente sa barre en tout temps, je suis d'avis, si l'absolue nécessité vous oblige à abandonner une de ces deux villes, que ce soit Azemmour plutôt que Safi.

Troisièmement : doit-on construire dans ces deux villes des châteaux-forts ? Je dis, Sire, que si, au moment où V. A. a eu cette pensée, il y a environ quatre ans, elle eût ordonné de les construire immédiatement, non seulement ils seraient achevés et payés avec l'argent qu'on a employé pour défendre ces villes, mais encore il resterait un excédent qu'on aurait pu dépenser pour elles pendant quelque temps. Puisque le temps presse, je suis d'avis de construire des forteresses munies d'artillerie dans ces deux villes, parce que, si ces constructions n'empêchent pas ces villes d'être assiégées, du moins leur défense exigera moins d'argent et de monde que maintenant.

V. A. m'ordonne aussi de lui donner mon avis sur cette question : Si elle fait elle-même la guerre en Afrique, comme elle le désire et le fera, s'il plaît à Notre-Seigneur, selon que les circonstances le permettront, par où doit-elle commencer : par le royaume de Fez ou par celui de Merrakech ? Plût à Dieu que j'eusse autant d'expérience que de bonne volonté pour vous servir de ma personne, de ma fortune et de mon conseil dans une guerre aussi juste et aussi nécessaire au bien de votre service. Mais, bien que cette expérience me fasse défaut, le désir [que j'ai de vous servir] et mon devoir m'aideront à exprimer mon avis, et si celui-ci paraît être en contradiction avec ce que je vous ai écrit plus haut, je m'en rapporte aux nécessités, auxquelles on ne peut résister.

Si, dans le but de faire cette guerre, alors que V. A. s'approvisionnerait de tout le nécessaire, elle pouvait faire la paix avec les Maures, seulement pendant la durée de ses préparatifs, cela serait

très désirable, parce que cette paix lui donnerait la tranquillité que requiert cette affaire et on pourrait alors transformer ces villes en forteresses munies d'artillerie avec moins de dépense, et même les circonstances pourraient se trouver telles, si V. A. était en état de passer bientôt [en Afrique], que cette transformation serait évitée[1].

Mais s'il est impossible de faire la paix en ce moment, V. A. doit passer en Afrique et commencer la guerre par le royaume de Fez, parce que, bien qu'on puisse dire qu'en entrant dans les terres du Chérif[2], on trouvera moins de résistance, il n'en est pas moins vrai que, quel que soit le point par où V. A. entrera, elle doit rencontrer les forces du roi de Fez[3] et du Chérif réunies, car, si leur entente n'est pas cordiale en ce moment, la cause[4] et la nécessité les réuniront. Si V. A. entre par Safi ou Azemmour, les navires lui coûteront davantage, et, en hiver, on pourra difficilement y envoyer de vos royaumes et d'Andalousie des vivres et des renforts, lorsque cela sera urgent, tandis qu'en entrant par les villes du royaume de Fez, ce serait tout le contraire, et, si l'on gagnait quelques ports de mer, on éviterait la perte des fustes[5], dont vos vassaux souffrent maintenant, et on empêcherait l'arrivée du secours que les Turcs pourraient envoyer, et, puisque le roi de Fez est plus puissant que le Chérif, il convient mieux à votre État de commencer par entrer dans les terres du premier.

Quoique la guerre ne doive pas se faire volontairement sans un puissant motif et sans l'assurance de la victoire, quoique les dangers de l'offensive paraissent plus grands, à cause de l'incertitude du résultat, que les avantages qu'on pourra en retirer, étant donnée la puissance que possèdent actuellement les Maures dans le monde entier, je crois que le plus grand péril que courrait V. A. serait de tarder à commencer cette guerre de la manière qu'elle doit se faire.

1. D. Fernand donne au roi le conseil de faire la paix avec les Maures, afin de gagner du temps et de mieux préparer la campagne de conquête contre le Maroc, laquelle, en cas de réussite, dispenserait de fortifier Safi et Azemmour.

2. Moulay Ahmed *el-Aaredj*, souverain en fait du royaume de Merrakech.

3. Ahmed ben Mohammed, le sultan merinide de la branche des Beni Ouattas.

4. La cause, c'est-à-dire la défense de l'Islam contre les chrétiens.

5. Petits navires de guerre.

On pourrait dire que V. A., en passant en Afrique avec toutes ses forces, laisse son royaume en danger; mais V. A. ne doit pas partir sans que l'Empereur n'aille en personne ou n'envoie une grande partie de ses forces militaires dans les royaumes Berbères, dont il a fait la conquête[1], afin que les Maures soient obligés de défendre leur pays et qu'ils ne puissent venir au secours des autres. De cette manière, Votre Altesse pourra, comme l'Empereur, sans péril et avec plus d'assurance, tout en servant Dieu, conquérir de la gloire et agrandir ses États, résultats qui dépasseront les dangers affrontés utilement dans une guerre si juste.

Pour tous ces motifs, je dis, en conclusion, que je considère comme nécessaire que V. A. déclare aux États de ses royaumes, réunis en Cortès, ou de quelque autre manière qu'il lui paraîtra bon, l'intention qu'elle a de passer en Afrique, et qu'elle leur demande pour cela toute l'aide qu'elles pourront lui fournir. Elle devra se procurer de l'argent, non seulement de cette manière, mais encore au moyen de la Croisade[2] et de toutes les autres ressources

1. Oran, Tlemcen et Bougie étaient au pouvoir de l'Espagne.

2. On appelait bulle de la Sainte Croisade et, par abréviation, la Sainte Croisade, *la Santa Cruzada*, une bulle octroyée par les Papes aux fidèles de l'Espagne et du Portugal, en reconnaissance de la lutte qu'ils soutenaient contre les Maures. Cette bulle, renouvelable tous les cinq ans, conférait certains privilèges et indulgences et, entre autres, le droit de faire usage des œufs et du lait pendant le Carême, et même de viande à certains jours d'abstinence. Les rois d'Espagne et de Portugal, qui avaient obtenu des Papes la vente de cette bulle, obligeaient leurs sujets, y compris ceux des colonies, à acheter le privilège de la Cruzada, alors même que ceux-ci ne voulaient pas en faire usage. C'était pour le Trésor un revenu considérable, sur lequel étaient gagés les emprunts royaux. « La Saincte-Croisade, ostés les despens, vaut chaque année deux cens millions de maravedis, qui font quatre cens et nonante mille cent et nonante-six escus, quatre sols, quatre deniers. » SALAZAR, p. 102. Il y avait un conseil particulier de la Cruzada dont le président portait le nom de Commissaire de la Cruzada. Quand la lutte contre les Maures eut pris fin dans la péninsule, les Papes manifestèrent l'intention de ne pas renouveler la bulle de la Croisade, mais les souverains espagnols et portugais prétextèrent de la guerre qu'ils soutenaient en Afrique contre les infidèles pour obtenir la continuation de la Cruzada. C'est pour donner une apparence de raison au privilège de cette bulle que le Portugal garda la place de Mazagan jusqu'en 1770 (CHÉNIER, t. II, p. 444) et que l'Espagne conserva ses *presidios*. « Il suffit aux Espagnols, écrit le comte des Allois, gouverneur de Melilla, de conserver ces places [les presidios] pour jouir en sûreté du bénéfice immense de la bulle de la Croisade et avoir un lieu d'exil pour ceux qu'ils y envoient; il ne leur en faut pas davantage. » SS. HIST. MAROC, 2e *Série*, t. I, ann. 1715. Cf. sur les abus de la Cruzada une curieuse pièce datée de 1594 et intitulée *L'Estat d'Espagne*, ARCH. NAT., K. 1332, no 6.

qu'elle peut justement demander et obtenir du Pape. V. A. pourra ainsi, avec la grâce de Dieu Notre-Seigneur, pousser en avant son projet. Et, lorsque, dans vos royaumes, on apprendra que V. A. doit partir, les hauts prélats et tous vos vassaux s'empresseront de vous servir et de vous aider dans la dépense occasionnée pour la conservation de ces villes, dans le cas où cela semblerait nécessaire, ce qui n'est pas mon avis, car il me paraît que l'on doit en faire des châteaux-forts [1].

Je suis si bien à la disposition de Votre Altesse, soit pour faire la guerre, soit pour conserver ces villes, soit pour y construire des châteaux-forts, soit pour toute autre chose, qu'il me paraît superflu de le rappeler à Votre Altesse.

Je supplie Notre Seigneur de conserver la vie et d'augmenter l'autorité royale de Votre Altesse, comme elle le désire.

Abrantès, 6 octobre 1534.

Je baise les mains royales de Votre Altesse.

L'Infant Don Fernand.

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 298 v°-302. — Copie du XIX° *siècle* [2].

1. Le roi Jean III se trouvait donc, semble-t-il, en présence d'une triple alternative relativement à Safi et Azemmour. 1° Garder ces places telles qu'elles étaient, c'est-à-dire les villes proprement dites avec les ouvrages qui pouvaient exister pour leur défense ; 2° Abandonner ces villes après les avoir rasées (Cf. Doc. XV, p. 68) et les remplacer par des citadelles (*castellos roqueiros, fortalezas roqueiras*) permettant de conserver ces positions maritimes; 3° Évacuer Safi et Azemmour, sans y élever de citadelles.

2. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gaveta* 2, *Maço*, 7, *Num.* 3.

XIII

LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE LAMEGO[1] AU ROI JEAN III

(TRADUCTION)

Les villes de Safi et d'Azemmour doivent être abandonnées. Le peu d'importance de ces places ne justifierait pas les dépenses qu'il faudrait faire soit pour les défendre dans l'état où elles se trouvent, soit pour les fortifier. — Si le Chérif vient à s'en emparer, il n'en résultera aucun danger sérieux. — Les opérations contre le Maroc doivent commencer par le royaume de Fez, où se trouve l'ennemi le plus redoutable. — Ceuta doit être fortifié contre les entreprises de Barberousse, ainsi que le conseille Charles-Quint. — Il en est de même de Mazagan.

Lisbonne, 7 octobre 1534.

Sire,

Par Simon de Seixas, j'ai reçu une lettre de Votre Altesse, dans laquelle vous me faites la grâce de me questionner et vous m'ordonnez de vous envoyer par écrit mon avis sur Safi et Azemmour, pour savoir si on devra garder ces places ou les abandonner, et vous m'indiquez de nombreuses et longues raisons dans l'un et l'autre sens. Vous ordonnez en même temps qu'on me rende compte de l'état de vos finances et de vos dépenses, pour que je puisse répondre en connaissance de cause. Et je baise les mains royales de Votre Altesse pour la grande faveur qu'elle me fait.

Simon de Seixas m'a remis une autre lettre de V. A. dans laquelle elle me dit qu'elle en a déjà reçu une de moi sur la même matière et que, malgré cela, elle me prie de lui répondre à ce qu'elle me

1. Il s'appelait D. Fernando Vasconcellos de Menezes.

mande. Pour accomplir l'ordre de V. A., et, quoique dans ma lettre j'aie déjà répondu à beaucoup de points sur lesquels V. A. m'interrogeait, je répéterai les raisons qui m'ont paru convenables en réponse à la lettre de Votre Altesse, ainsi que les autres qui me paraissent de votre intérêt.

Et, comme je l'ai déjà écrit à V. A., mon avis est que V. A. abandonne tout-à-fait Safi, Azemmour et le Cap de Gué[1], sans y laisser de forteresses.

En premier lieu, il me paraît contraire au service de Dieu de les défendre; j'en ai donné longuement les raisons à V. A. et ces raisons sont les suivantes. Ces villes ne sont pas aptes à servir à la conquête de l'Afrique, et l'armée qui y débarquerait courrait de grands risques. Ce ne sont pas des localités qui, si elles sont peuplées de Maures, puissent porter grand préjudice à vos royaumes et à la Chrétienté. Il est impossssible de les protéger présentement au point qu'on puisse y cultiver la terre et qu'elles se soutiennent d'elles-mêmes[2] et l'expérience l'a bien montré. On y célèbre, il est vrai, les offices divins; mais, en les abandonnant, on ne porterait pas préjudice au service de Dieu, car Dieu n'oblige pas à faire des choses impossibles, comme le serait, en ce moment, la conservation de ces villes, qui causent tant d'inquiétude à V. A. et à ses vassaux et qui occasionnent d'immenses dépenses que les finances de V. A. ne peuvent aucunement supporter. Ce n'est pas servir Dieu que de dépenser, pour défendre ces villes, ce que Votre Altesse doit à tant de veuves, d'orphelins et d'hommes qui l'ont longuement servie, qui souffrent de grandes privations et à qui V. A., en plus du remboursement de ce qui leur revient, devrait encore accorder de grandes faveurs.

1. *Cabo de Gué*, pour Cabo-de-Guer. Sur la ville du Cap-de-Guir, l'ancienne Santa Cruz, l'Agadir d'aujourd'hui. V. p. 44, note 1. Le roi Jean III n'eut pas à l'abandonner; la place du Cap-de-Guir, défendue par le vieux gouverneur D. Goterre de Monroy, fut prise, le 12 mars 1541, par Moulay Mohammed *el-Harrân*, le fils de Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, après un long siège et un assaut très meurtrier. V., pour la date de cet événement, Doc. XXI, p. 106, note 1.

2. *Nom se podem suster ao prezente para se lavrar a terra...* Le sens développé est le suivant: Il est impossible de protéger ces villes dans un rayon suffisant pour qu'on puisse y labourer des terres. Par conséquent, elles ne peuvent assurer elles-mêmes leur subsistance et sont obligées de compter sur des ravitaillements du Portugal.

Pour les raisons exposées dans la lettre de V. A., on ne doit pas construire de forteresses à Safi et à Azemmour; ce serait une dépense considérable que de fortifier ces villes de manière à assurer leur sécurité; on serait entraîné à d'autres charges non moins considérables pour les entretenir et à de plus considérables encore pour leur porter secours. Puisque V. A. a un si grand désir de faire, avec l'aide de Notre-Seigneur, la conquête de ce pays, il me paraît d'autant plus nécessaire d'éviter tout sacrifice qui ne tende pas à cette fin ; et il me paraît que toutes les dépenses que l'on fait pour ces villes sont dans ce cas.

Comme je l'ai déjà écrit à V. A., qui le sait mieux que moi, ces places sont constamment exposées à être prises, sans qu'on puisse les secourir. Si — ce qu'à Dieu ne plaise — cette éventualité se produisait, que V. A. veuille bien considérer quelle gravité il y aurait à l'engager ainsi que son Conseil à assumer la charge de garder ces places, sous prétexte qu'il est possible qu'elles ne soient pas perdues. Rien, en effet, ne semble plus important pour un roi que de prendre une décision fondée sur des avis et des arguments sérieux, et de ne pas courir un danger aussi certain[1] que celui de la perte de ces localités.

Si V. A. voulait entretenir dans ces places des troupes permanentes, ses finances ne pourraient supporter une dépense aussi exagérée. Puisque vous avez bien voulu m'envoyer un compte de l'état de vos finances, — je crois qu'il est exact et que vos officiers l'ont établi avec sincérité — puis donc que vos revenus surpassent vos dépenses, V. A. devrait s'abstenir de vendre des privilèges et d'emprunter chaque jour de l'argent à un intérêt de plus de vingt-quatre pour cent, ce qui fait croire que les dépenses dépassent les revenus. C'est une chose très importante pour V. A. de bien voir ce qui en est à ce sujet.

Or comme V. A. emprunte chaque jour de l'argent à intérêt, qu'elle considère si c'est servir Dieu que de ruiner son royaume, de le charger de dettes pour garder une chose dont la conservation est sans profit.

Si V. A. soutient ces villes avec l'aide de ses sujets, ils se ruine-

1. Le texe porte: *incertezas tão certas*.

ront certainement : et alors quels sont ceux qui pourront vous aider dans l'entreprise générale[1] ? Il conviendrait en effet fort à votre service qu'ils fussent tous riches à ce moment là.

On invoque, comme motif pour conserver ces villes, qu'elles ont été conquises par votre père (qu'il soit dans la gloire céleste !) ; mais j'ai déjà écrit à V. A. qu'il aurait bien mieux valu que votre père ne s'en emparât pas et que leur destruction lui aurait été plus profitable que leur occupation, et plût à Dieu qu'il en eût été ainsi ! S'il vivait encore, il verrait bien que, par cette conquête, il s'est seulement imposé de lourdes charges et des pertes considérables, sans compter les soucis dont V. A. est assaillie à cause de ces villes.

L'inconvénient qu'il y aurait à laisser le Chérif s'emparer de ces villes et en devenir le seigneur me paraît de peu d'importance pour les raisons inverses. Comme je l'ai déjà dit, ces places ne peuvent nuire ni à vos royaumes, ni aux chrétiens, et la possession de ces villes, une fois détruites[2], n'augmenterait guère la puissance du Chérif. Si en effet il les reconstruit, il ne pourra pas empêcher les gens qu'il a déjà avec lui de les repeupler et le nombre de ses partisans ne sera pas augmenté de ce fait[3]. Comme cette contrée renferme peu de villes, il semble que, dans un bref délai, celles que V. A. abandonnera se peupleront de nouveau avec des tribus, ainsi que cela s'est toujours produit et, s'il en était ainsi, il est à croire que les Arabes feraient la guerre au Chérif et que celui-ci arriverait à perdre toute la seigneurie du Doukkala. Cette éventualité est aussi vraisemblable, sinon plus, que celle de la soumission des Arabes au Chérif, car lorsqu'il n'y aura plus de chrétiens

1. L'entreprise générale à laquelle fait allusion l'évêque de Lamego est la guerre projetée pour conquérir le Maroc. « Si, écrit-il au roi, vous ruinez vos sujets, en leur demandant des subsides pour la défense de Safi et d'Azemmour, comment pourront-ils vous venir en aide, lorsque le moment viendra d'entreprendre la conquête du Maroc ? »

2. C'est-à-dire : la possession de leur emplacement.

3. *De misma gente que ja tem...* On ne voit pas clairement, d'après la construction de la phrase, si le sujet du verbe est le Chérif ou bien les deux villes. En admettant la dernière hypothèse, il faudrait traduire : « Il ne pourra pas empêcher *les anciens habitants de ces villes de revenir les peupler*, ce qui n'augmentera pas ses partisans [car ce sont des citadins ?]. » Le reste de ce passage est également assez confus.

à combattre, ils ne voudront pas subir les tyrannies et la nouvelle domination du Chérif. Alors même qu'il ne devrait pas en être ainsi, ce qui est contraire aux probabilités, on ne doit en aucune façon redouter la puissance du Chérif, à moins qu'il ne vienne à s'emparer du royaume de Fez, ce qui n'est pas facile.

Le Chérif est bien vieux[1] pour qu'on puisse craindre de lui un projet dont l'exécution exigerait beaucoup de temps.

Au sujet de la conquête de l'Afrique (que Notre-Seigneur daigne permettre à V. A. de faire !) vous me demandez par quel côté les opérations doivent commencer. Quoiqu'il y ait beaucoup de personnes qui sachent ces choses mieux que moi, je crois cependant qu'on doit ouvrir la campagne par le royaume de Fez, pour les raisons suivantes :

Il vaut mieux commencer par son ennemi le plus puissant, qui paraît être, pour le moment, le royaume de Fez, afin que le premier effort soit employé à l'opération la plus difficile. Si Notre-Seigneur daigne vous accorder la victoire, celle-ci sera encore plus facile à obtenir contre un ennemi plus faible ; si, au contraire, on commence par attaquer le plus faible, il faudra ensuite de nouvelles forces militaires ajoutées aux premières pour lutter contre le plus puissant.

Le pays de Fez paraît plus convenable pour commencer, parce qu'il est rempli de villes, qu'il est riche en cours d'eau, qu'il est plus tempéré que ceux de Doukkala et de Merrakech et plus semblable au Portugal ; de plus, les villes sont faibles et l'on peut s'en emparer facilement.

En commençant par le Doukkala, la conquête ne serait pas facile, car, si les Arabes ne veulent pas combattre V. A., elle ne pourra pas les atteindre, à cause de leur existence nomade[2].

Et si V. A. veut incendier ces pays pour forcer les ennemis à l'attendre, l'armée de V. A. en souffrira également, parce qu'elle ne trouvera rien à manger, et je ne vois pas comment on pourrait

1. Moulay Ahmed *el-Aaredj* ne devait pas être âgé en 1534 de plus de 48 ans ; il était né en 1486. El-Oufrâni, p. 36.

2. Les tribus du royaume de Merrakech, celles que les Portugais auraient rencontrées, en prenant le Doukkala comme base d'opération, sont plus nomades que celles établies au Nord de la vallée de l'oued Oumm er-Rbia.

faire venir de vos royaumes des vivres en assez grande quantité pour la durée d'une campagne qui peut être longue.

Pour toutes ces raisons, il me paraît sans importance pour V. A. de conserver Safi et Azemmour, et il me semble préférable de les abandonner, ce qui évitera les dépenses qu'on devrait y faire.

Et lorsque Notre-Seigneur permettra (ce qu'Il daignera), que V. A. fasse la conquête de ce pays, je suis convaincu que, dès la première bataille victorieuse, les Maures seront obligés d'abandonner ces places et beaucoup d'autres, et que les vaincus n'iront pas se réfugier dans leurs murs.

Et parce que je suis d'avis, comme je l'ai dit plus haut, qu'il convient aux intérêts de V. A. d'abandonner ces villes, il ne me paraît pas nécessaire de répondre sur la manière dont V. A. doit se servir de ses sujets pour les défendre. Ceux qui sont de l'avis contraire peuvent, mieux que moi, vous donner un conseil.

Votre Altesse, comme un grand et puissant roi qu'elle est, peut être pleinement convaincue qu'il est de son intérêt d'évacuer ces villes pour le moment, avec d'autant plus de raison qu'il lui sera facile de les reprendre, lorsqu'elle aura conquis le royaume de Fez, ce que Notre-Seigneur daignera permettre. V. A. doit donc abandonner tous les soucis que lui donnerait la conservation de ces places.

Au sujet du compte de finances, je n'en parlerai à personne, comme V. A. me l'ordonne.

Comme il me semble que tout ce que j'ai écrit [antérieurement] à V. A. sur ces matières répond au but qu'elle se propose, je lui demande, en grâce, de faire lire mon autre lettre en même temps que celle-ci.

J'ajoute, pour répondre à ce que V. A. me dit au sujet de ce que l'Empereur, son frère, lui écrit sur la flotte turque, dont le capitaine est Barberousse, et de l'avis qu'il donne à V. A. d'approvisionner Ceuta, que cela fortifie mon opinion et que je conseille à V. A. de secourir en toute hâte Ceuta, à cause de la grande importance de cette ville pour la Chrétienté, et d'ordonner de la fortifier plus que toutes les autres places, car c'est à elle qu'il faudrait consacrer la majeure partie des ressources qui sont dépensées dans les autres.

La place de Mazagan doit également se défendre, étant bien fortifiée et pouvant être secourue, en cas de nécessité. Tant que cette ville restera au pouvoir de V. A., le Chérif ne pourra s'emparer d'Azemmour qu'avec beaucoup de difficultés[1].

Et, si V. A. veut un exemple, comme je le lui ai écrit, l'Empereur a abandonné Coram[2], et il a fait en cela ce qu'il devait.

Il plaira à Notre-Seigneur d'inspirer à V. A. ce qui convient le mieux à son service et au vôtre, et de vous le laisser exécuter.

Que Dieu vous ait en sa garde, qu'il conserve la vie et la royale autorité de Votre Altesse, en lui soumettant les Maures comme elle le désire.

Lisbonne, le 7 octobre 1534.

Comme il peut se faire qu'on n'arrive pas à trouver la première lettre que j'ai écrite à V. A. sur cette matière, il m'a semblé bon pour son service de lui envoyer ci-joint la copie que j'en avais conservée, car je me réfère dans la présente à ce que je vous disais dans la précédente.

Le serviteur et la créature de Votre Altesse, qui baise ses mains royales.

Don Fernando, Évêque de Lamego.

Bibliothèque Nationale. — Fonds Portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 302-307. — Copie du XIXe *siècle*[3].

1. La ville de Mazagan n'étant éloignée que de 15 kilomètres environ d'Azemmour, le Chérif ne pourra s'emparer de cette dernière place, alors même qu'elle serait évacuée par les Portugais.

2. *Coram*, pour Coron, ville de la Morée. En 1533, l'amiral Doria vint attaquer cette place avec la flotte d'Espagne composée de 35 gros vaisseaux de guerre et de 42 galères. Les troupes espagnoles commandées par Jérome Mendoza pénétrèrent dans la place qui capitula ; mais peu après les Turcs bloquèrent Coron et les Espagnols l'abandonnèrent, suivant les ordres de l'Empereur, qui ne voulait pas d'engagements pouvant traverser la paix de Hongrie. Cf. MORERY, t. IV, p. 149.

3. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gaveta 2, Maço 7, Num. 4.*

XIV

LETTRE DU GRAND-MAITRE DE L'ORDRE DE SANTIAGO AU ROI JEAN III

(Traduction)

Il conseille l'abandon de Safi et d'Azemmour. — La défense de ces places est une cause de dépenses et de difficultés. — Les ressources du royaume seront mieux employées à la défense de Ceuta et d'autres villes plus importantes que l'empereur Charles-Quint demande de mettre en état de résister aux entreprises de Barberousse. — Le roi dégagera sa responsabilité, en soumettant la question aux Cortès des deux principales villes de son royaume. — Ses sujets lui fourniront, s'il y a lieu, l'argent nécessaire.

Setuval, 8 octobre 1534.

Sire,

Gaspard Palha m'a remis une lettre de Votre Altesse dans laquelle elle me parle de ce qui regarde les villes de Safi et d'Azemmour et où elle me demande s'il serait plus avantageux pour son service de les abandonner entièrement, ou bien de construire des citadelles soit dans l'une d'elles, soit dans les deux, et elle m'ordonne de lui envoyer mon avis.

Avant de parler de cette affaire, que V. A. me permette de lui dire combien je ressens de peine, de chagrin et de tristesse de la voir aux prises avec des difficultés si pénibles ; mais Notre-Seigneur daignera changer les circonstances et porter remède aux nécessités, de manière que V. A. puisse exécuter sa volonté et son désir de conquérir les Maures, et Il lui accordera tant de victoires que V. A.

pourra Lui rendre beaucoup de services, ce dont elle recueillera double satisfaction et contentement[1].

Répondant à votre lettre, je dis, Sire, que, comme je n'ai pas vu les places d'outremer pour examiner par quel moyen elles pourraient être défendues et conservées sans de trop grandes dépenses, et que ce sont ces considérations là que l'on doit principalement envisager, et que V. A. connaît tout cela si bien, je dis donc que son avis suffit, et que, outre cela, elle a auprès d'elle beaucoup d'autres personnes qui ont vu ces lieux et savent bien ce qu'il en est.

Pour accomplir son ordre, je dirai que, pour les mêmes raisons que celles qui sont exposées longuement dans la lettre de V. A., raisons qui sont très claires et que j'ai entendu souvent exprimer par les uns et par les autres, il me paraît qu'on ne pourra que difficilement défendre Safi et Azemmour et que, par conséquent, on devrait abandonner ces villes, ainsi que plusieurs autres qui ont été conquises à la même époque et qu'on dit très faibles. Quand bien même elles seraient aussi fortes que possible, il faudrait néanmoins les secourir. Tout renfort amené de si loin arriverait tard, et avec double dépense et travail. Pour Safi, comme cette place se trouve sur la côte, on ne peut souvent, comme le dit V. A., lui porter des secours, et, lors même qu'on pourrait en tout temps lui en envoyer, il faudrait qu'ils fussent bien dirigés et avec prudence; il faudrait en outre faire en sorte que, de cette hauteur qui domine la ville, on ne puisse lui nuire, comme on me dit que cela se faisait et peut toujours se faire, comme V. A. le sait mieux que moi. Quant à Azemmour, j'ai entendu dire que cette place était très faible et qu'elle est située sur une rivière dont on peut intercepter l'entrée, en empêchant ainsi tout secours d'arriver.

Tout bien considéré, ces deux villes sont dans un grand péril, leur défense doit coûter cher, et le remède à apporter à ces maux est très douteux. Soit qu'elles restent [à l'état de villes] comme elles sont, mais avec quelques fortifications en plus, soit qu'on les transforme en simples citadelles, il faudra faire immédiatement de

1. La satisfaction sera double, car V. A. rendra service à Dieu en même temps qu'à elle même.

grandes dépenses, sans compter les charges permanentes que réclameront leur défense et les secours qu'on serait obligé de leur envoyer chaque fois qu'elles seraient assiégées. D'après ce que j'ai appris, les finances de V. A. sont dans l'impossibilité de supporter de pareilles charges, et V. A. a d'autres si grandes expéditions de défense à faire dans l'Inde et ailleurs; elle entretient des flottes si importantes et si utiles au service de son État, qu'on ne peut ni ne doit les négliger pour secourir ces villes. Des possessions si dispersées sont difficiles à conserver, mais il n'y a pas là une cause assez juste et raisonnable pour que V. A. demande à ses sujets de lui prêter pour cet objet toute l'aide dont ils sont capables, ce que, je crois, ils feraient d'ailleurs volontiers[1].

V. A. possède Ceuta et d'autres villes conquises dans le royaume de Fez; ces places sont très importantes à son service, au bien de ses royaumes et à la Chrétienté tout entière et elles sont plus faciles à secourir; ce sont elles qu'il serait préférable et plus nécessaire de pourvoir, de manière qu'elles soient si faciles à défendre et si sûres que V. A. fût sans inquiétude, si elle les voyait assiégées. Et le service que lui font ses sujets doit être employé dans ces villes du royaume de Fez, parce que, employé en beaucoup d'endroits, il profiterait moins, et employé en un seul, il produirait bien davantage, et il y aurait dans ces mêmes villes plus de force et de résistance.

D'après ce que V. A. me dit que l'Empereur lui a écrit sur Barberousse, je suis confirmé davantage dans cette opinion, et même, s'il y avait quelques démolitions à faire pour rendre ces places plus fortes, comme j'ai su que cela lui avait été dit plusieurs fois, que V. A. examine la question et ordonne de le faire. Ce qui me paraîtrait nécessaire à son service pour prendre une détermination, ce serait que V. A. convoquât des Cortès; il n'est pas nécessaire qu'elles soient générales, il suffirait de réunir celles des principales villes de vos royaumes; s'il était décidé que les places de Safi et d'Azemmour doivent être abandonnées, V. A. serait déchargée

1. Le sens développé est celui-ci : En tout état de cause, vos sujets sont prêts à tous les sacrifices que vous leur demanderez, mais il n'est ni juste, ni raisonnable de leur demander un effort pour un résultat aussi aléatoire et secondaire que celui de la conservation des places de Safi et d'Azemmour.

d'autant de la responsabilité de ce qui peut arriver, si au contraire on décide de les garder, elle serait d'autant plus fondée de demander à ses sujets de l'aider davantage de leur personne et de leur fortune, suivant que le cas le requerrait, et ils le feraient de meilleur gré et l'on prendrait les mesures nécessitées par les circonstances.

Pour tous ces motifs et pour beaucoup d'autres, qui seraient trop longs à écrire, au sujet de la conservation ou de l'abandon de ces deux villes, mon avis est celui que je viens d'exprimer. Mais, malgré tout, ce que V. A. ordonnera sera le meilleur et le plus sage.

Que V. A. reçoive de moi l'assurance de l'amour et de la bonne volonté que j'ai toujours eus et que j'ai pour son service, et qui m'obligent à lui dire ce que je pense. Que Notre-Seigneur protège la vie de Votre Altesse et augmente son autorité royale, comme elle le désire.

Sétuval, 8 octobre 1534.

Le Grand Maître.

Bibliothèque Nationale. — Fonds Portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 308 v°-311. — Copie du XIX[e] *siècle*[1].

1. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gaveta* 2, *Maço* 7, *Num.* 6.

XV

LETTRE DU MARQUIS DE VILLA REAL[1] AU ROI JEAN III

(Traduction)

On ne doit pas évacuer Safi et Azemmour. — Si la conservation de ces places est une trop lourde charge, on pourrait les raser et n'y garder que des citadelles. — Il faut bien réfléchir avant de prendre ce dernier parti, qui entraînera des frais d'indemnité pour les habitants dont les maisons seront démolies. — Le roi devrait consulter les Cortès pour dégager sa responsabilité et leur demander des subsides. — Il devrait également s'adresser au Pape. — La conquête du Maroc peut commencer indifféremment par le royaume de Fez ou par celui de Merrakech. — La prise de Fez aura un grand retentissement et rendra maître du même coup du pays des Chaouia.

Caminha, 30 octobre 1534.

Sire,

C'est une bien grande affaire que celle sur laquelle Votre Altesse m'ordonne de lui donner mon avis. Elle est d'autant plus difficile à traiter qu'on la connaît mieux. Qui pourrait en effet affirmer qu'il faut défendre Safi et Azemmour, places qui vous ont déjà tant coûté, qui se trouvent dans un endroit si mauvais et dont la disposition est si peu favorable à la défense ? De plus, elles sont fort éloignées [du Portugal], ce qui empêche de leur porter facilement secours. Vos finances sont dans un pitoyable état, à cause de tant de dépenses ordinaires et extraordinaires et de tant de dettes contractées pour l'Inde et pour les autres villes que vous possédez dans le royaume de Fez[2]. En outre, chaque fois que le Chérif veut

1. Dom Pedro de Menezes, marquis de Villa Real.

2. Ceuta, El-Ksar es Seghir, Tanger et Arzila.

faire paître ses troupeaux dans les environs de ces deux villes, cela vous oblige à faire d'aussi grandes dépenses d'argent qu'il en faudrait pour leur porter secours actuellement. Et chaque mois, si le Chérif veut venir, ce qu'il peut faire avec très peu de frais, cela vous entraîne à la même dépense.

Il est certain, Sire, que si l'on voulait raisonner ainsi, il ne resterait plus qu'à bien aiguiser les pics, afin de démolir plus aisément ces villes. Et cependant, Sire, si d'un autre côté l'on considère qu'elles ont été conquises sur les Maures, qu'auparavant on y blasphémait le nom de Dieu, alors que maintenant ce Saint Nom y est loué, que votre père vous les a laissées, que, pour les conquérir et les conserver, il a dépensé de grandes sommes d'argent, tant de ses deniers que de ceux du royaume, que le sang et la fortune des gentilshommes qui allèrent y servir et qui y moururent ont été prodigués, comment pourrait-on vous dire de les abandonner et de laisser des villes qui appartiennent à la Foi catholique et qui sont à vous, retourner au pouvoir des Maures et de la secte de Mahomet, et des églises, où l'on prêche aujourd'hui l'Évangile, redevenir des mosquées où on lirait le Coran.

C'est une dure chose, Sire, et qui sonnera mal aux oreilles des vôtres et même à celles des athées; car les événements et les importantes affaires qui ont marqué depuis son début le règne de V. A. ne nous ont pas encore permis de penser à la conquête des royaumes de Fez et de Merrakech, que V. A. dit dans sa lettre désirer, comme nous le savons tous[1]. En effet, l'abandon de ces deux villes ne peut être justifié que si vous commencez la conquête de ces deux royaumes en annonçant que vous allez vous en occuper immédiatement. Mais il ne me paraît pas, Sire, qu'on puisse vous conseiller en cela, sans examiner auparavant la situation de vos finances, ce qui se passe dans l'Inde et l'état de vos relations avec les royaumes étrangers, car tout cela doit concourir à la bonne exécution de vos projets. Nous ne voyons pas, en effet, que les rois aient été loués pour avoir commencé des entreprises et les avoir abandonnées

1. Voici le sens de cette phrase qui est d'ailleurs éclaircie par la suivante : Comme, par suite d'autres événements importants, l'on ne pense plus aujourd'hui à la conquête du Maroc, laquelle peut seule justifier l'abandon momentané de Safi et d'Azemmour, l'annonce de l'évacuation de ces deux places produira un effet déplorable.

ensuite. Au contraire nous voyons qu'ils ont été blâmés pour cela et que d'autres ont été loués pour les avoir commencées dans des circonstances telles qu'ils ont pu les achever.

C'est pourquoi, Sire, j'hésite encore davantage à vous conseiller d'abandonner ces deux villes, car tant que votre trésor sera si peu en état de subvenir à leur conservation, il lui sera encore bien moins possible de faire face à une entreprise beaucoup plus vaste, comme l'est cette autre conquête. Et malgré cela, V. A. ne doit pas abandonner l'espérance ferme de la faire, car Notre-Seigneur exaucera un si bon désir, et d'aussi grands rois que vous peuvent très rapidement, avec un peu d'ordre, passer de la gêne à la possession de très grands trésors. Mais tant que le départ de V. A. [pour l'Afrique] ne sera pas plus proche et ne pourra pas l'être, je serai d'avis de différer la démolition de ces villes.

Et quant à n'y garder que des châteaux-forts, quoique leur construction coûte cher et que l'obligation de les secourir demeure entière, si cependant il était possible de les conserver à moins de frais [que les villes], s'ils étaient établis de telle manière que les Maures ne pussent pas occuper ces positions, ni se rendre maîtres de leurs ports, si enfin leur artillerie était suffisante pour défendre tout cela [1], alors, de cette manière, il me semble que ce parti [l'évacuation des villes] pourrait être de votre intérêt, car on ne pourrait pas alors appeler cela abandonner une place, mais bien la raser, ce que les rois ont l'habitude de faire souvent dans les pays qu'ils conquièrent sur leurs ennemis.

Cependant, Sire, je me souviens qu'un cavalier [indigène] en Afrique revient à moins quatre cents reis par mois, alors qu'un soldat [européen] coûte le triple; or, il ne faut pas songer à défendre de telles forteresses avec des laboureurs ou des gens qu'on

1. Le texte porte : *tudo isto*; c'est-à-dire : la position sur la côte et le port. On trouvera dans la chronique d'Andrada des considérations analogues développées au sujet de la construction d'un fort à élever à Seinal, pour défendre la position et le port de El-Ksar es-Seghir (1549). ANDRADA, f. 41 et ss. — Les nécessités militaires peuvent fort bien obliger à raser une ville quand sa défense est une opération difficile exposant à la mort des femmes, des enfants et autres non-combattants. Mais, dans ce cas, la question peut se poser de conserver sur l'emplacement de ces villes ou d'élever dans leur voisinage une forteresse assurant la possession d'une position stratégique importante, comme l'est, par exemple, un point de débarquement.

y ferait aller par force[1], mais avec des soldats qui y resteront pour une bonne solde et de leur propre volonté ; de plus, les soldats ne peuvent supporter un retard de solde comme les habitants qui possèdent des maisons, des biens et d'autres moyens d'existence. Cela étant ainsi, je ne sais quel est le parti qui coûtera le plus cher ; il faut tenir compte en outre du paiement des maisons, des requêtes et des exigences des hommes et des femmes de là bas, dont V. A. sera importunée pendant longtemps[2].

Quoi qu'il en soit, Sire, mon avis est que vous laissiez ces villes comme elles sont, ou que vous n'y gardiez que des châteaux-forts, selon que cela vaudra mieux pour notre intérêt et pour leur sécurité. Mais les abandonner complètement, cela me paraît très contraire à votre service ; tant que vous n'aurez pas gagné de nouvelles forces en Afrique, vous ne devez pas évacuer les places dont vous avez hérité, car les rois n'ont pas pour devoir de conquérir de nouveaux États, sauf lorsqu'une juste cause leur en offre l'occasion, mais ils ont si grande obligation de conserver ceux qu'ils ont conquis, que, pour ne pas en perdre une seule partie, ils sont souvent obligés de tout aventurer.

J'arrive à la question que me pose Votre Altesse relativement à la manière dont elle devra faire concourir ses vassaux et ses sujets à la défense de ces villes : il me paraît que les exigences de vos finances, si vous conservez ces places, et le grand danger que courent votre autorité et votre honneur, si vous les détruisez, sont des causes suffisantes et raisonnables pour que vous convoquiez des Cortès et

1. Le texte porte : *Porem, senhor, lembra me que hum homen de cavallo em Africa sai por mes a menos de coatro centos reis, e hum soldado leva o tresdobro, porque estas forças taes nom se avião de suster com lavradores.* Nous avons cru devoir ajouter entre crochets dans la traduction les mots *indigènes* et *européens* pour expliquer l'opposition que le Marquis de Villa Real établit entre la situation des cavaliers indigènes et celle des soldats de métier venus d'Europe. En conservant les villes, veut dire le Marquis, on peut faire concourir à la défense des cavaliers indigènes qui vivent à bon marché, tirant leur subsistance de leurs cultures et de leurs troupeaux, mais si l'on vient à substituer aux villes de telles forteresses, *estas forças taes* (il s'agit toujours des *fortalezas roqueiras*), on ne peut compter pour leur défense que sur des soldats de métier.

2. Raser ces villes pour les évacuer, en n'y laissant que des citadelles, entraînerait peut-être pour vos finances une charge plus lourde que la conservation de ces places dans leur état actuel, à cause des indemnités de toute nature qu'il faudrait donner aux habitants.

vos peuples, afin de leur exposer cette même affaire dont V. A. parle dans ses lettres. S'il paraît aux Cortès que vous devez abandonner ces villes, vous pourrez le faire avec beaucoup plus d'honneur qu'autrement. Mais si les Cortès jugent que vous ne devez pas le faire et vous requièrent de les garder, ce sera une juste cause et une raison pour leur demander leur aide qu'elles vous accorderont. Vous pourrez leur demander aussi des subsides pour la conquête de Fez. Il pourra arriver que ces mêmes Cortès vous demandent de réduire certains frais et dépenses, et il serait juste que V. A. y consentît, car il semble que V. A. a une grande obligation d'éviter certaines dépenses, avant de supprimer celles occasionnées par ces villes. Il est également juste, Sire, que, pour une cause aussi importante, Votre Altesse demande au Pape de l'aider avec les rentes des églises de vos royaumes et de vous accorder une bulle vous permettant de retenir les revenus de quelques commanderies, les pensions de quelques prélatures qui viendraient à vaquer, et aussi les indulgences de la Croisade[1] et autres indulgences applicables à la conservation de ces mêmes villes, car, puisque vos revenus n'y suffisent pas, le Pape devrait considérer comme très juste de vous aider pendant quelques années au moyen des revenus de l'Église.

Quant à la question que me pose V. A., savoir : Par lequel des royaumes de Fez et de Merrakech il faudra commencer, lorsque vous aurez à vous occuper de leur conquête, — je dis que V. A. peut commencer indifféremment par l'un ou par l'autre. Mais en prenant d'abord les Chaouia[2], vous aurez encore beaucoup à faire pour

1. Sur l'indulgence de la Croisade, V. p. 55, note 2.

2. Le texte porte : *Euxouvia* pour Ech-Chaouia. Cette identification nous est fournie par un passage des *Annaes* de Luiz de Souza. On y lit, p. 63 : « A..... lieues d'Azemmour et à..... de Merrakech [les nombres sont omis dans le texte], s'étend une grande et vaste contrée de terre bonne et fertile, que les indigènes nomment *Euxouvia*, très peuplée, riche de pâturages et de vivres. » L'annaliste raconte ensuite une razzia que fit en novembre 1524 le capitaine Gonçalo Mendes Çacoto, gouverneur d'Azemmour, sur les tribus d'Euxouvia qui se gardaient mal et avaient poussé leurs campements jusque dans le voisinage de Salé. L'itinéraire du chef portugais suivait une ligne sinueuse dans l'intérieur des terres, partant d'Azemmour dans la direction de Salé, c'est-à-dire passant au milieu du pays des Chaouia, qui probablement à cette époque nomadisaient jusque sur le territoire occupé aujourd'hui par les Zaères. Les Chaouia formaient une sorte d'État-tampon entre les possessions portu-

vous emparer de Fez ; tandis que, cette ville étant prise, vous aurez si peu à faire pour conquérir les Chaouia qu'ils se rendront d'eux-mêmes ; s'il n'en arrivait pas ainsi, un de vos capitaines avec 2000 lances (de celles que vous auriez amenées avec vous) suffirait pour obtenir cette soumission, car, étant maître de Fez pacifié, vous pourriez très bien détacher ces gens pour cette opération. En outre, Sire, du côté des Chaouia, vous ne dominerez que quelques plaines, tandis que du côté de Fez, vous serez maître non seulement de plaines, mais de villes populeuses, parmi lesquelles se trouverait l'illustre et fameuse ville de Fez. En dix, douze ou quinze jours après votre débarquement, quelle que soit la lenteur que vous mettriez à lever le camp, vous pourriez la prendre et en être maître. Ces choses venant à la connaissance de la Chrétienté et du Pape leur donneraient autant de joie que leur a causé de tristesse la perte de Rhodes et d'une partie de la Hongrie.

Donc à mon avis, Sire, on doit commencer par le royaume de Fez ; mais par quelle partie de ce royaume doit-on commencer ? Il y a également bien des choses à dire à ce sujet ; mais comme Votre Altesse ne le demande pas en ce moment, cela doit être remis à l'époque où l'on commencera l'entreprise, car, en traitant ces questions trop à l'avance, il y a grand danger qu'elles ne viennent à être connues.

Que Notre-Seigneur daigne vous laisser achever cela, comme vous le désirez, qu'Il conserve votre personne royale et l'autorité de Votre Altesse, qu'Il lui accorde de longs jours de vie et l'accroissement de ses Royaumes et Seigneuries !

Je baise les mains royales de Votre Altesse.

Caminha, 30 octobre 1534.

Le serviteur et vassal de Votre Altesse.

Le Marquis [1].

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 330 v°- 335. — Copie du XIXe siècle [2].

gaises, le royaume de Fez et celui de Merrakech.

1. Les seigneurs portugais mettaient leur vanité à ne pas signer de leur nom, mais de leur simple titre, comme le souverain signait : le Roi.

2. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gaveta* 2, *Maço* 7, *Num.* 10.

XVI

LETTRE DE NUNO RODRIGUEZ BARRETO AU ROI JEAN III

(Traduction)

Les places de Safi et d'Azemmour doivent être conservées, même au prix des plus grands sacrifices. — Les nouvelles forteresses qu'on y élèverait exigeraient de grandes dépenses et seraient quand même impuissantes à soutenir un siège, si elles n'étaient pas secourues. — Les opérations contre le Maroc doivent commencer par Safi et Azemmour, pour éviter une alliance entre le Chérif et le roi de Fez. — Ceuta ne court pas risque d'être attaquée par Barberousse. — Les frais de la guerre seront supportés par tous les sujets sans exception.

[*S. l.*], 1er novembre 1534.

Sire,

Votre Altesse me mande de lui donner mon avis sur cette question : doit-on abandonner les villes de Safi et d'Azemmour ou bien les conserver, ou bien encore y construire des forteresses? Je baiserai les mains de V. A., si elle veut bien recevoir mon avis, comme celui d'un homme qui ne désire que la servir et non comme celui d'un jeune homme sans expérience.

Je dis, Sire, que l'abandon de ces places me paraît une chose si grave que personne ne peut avancer à V. A. que ce soit un bien de le faire. Je ne sais qu'en dire, si ce n'est que nous ne sommes plus les Portugais dont les rois précédents disaient qu'ils étaient pour eux autant de milliers de fils, car, si nous étions tels, il nous paraîtrait plus facile de dépenser nos patrimoines et de sacrifier nos vies que de laisser V. A. abandonner ce que son père a conquis et qui est si important pour son Empire, à savoir : deux nobles villes qui ont été conquises d'après le conseil de tant d'hommes qui

savaient ce que c'était que la guerre et ce qui pouvait résulter de l'occupation de ces places. Je ne crois donc pas que personne puisse conseiller cet abandon, pas plus que moi d'ailleurs.

Quant à savoir s'il serait meilleur de ne garder dans ces places que des châteaux-forts ou bien de les conserver en leur état actuel, [je vais vous donner ma réponse]. Puisque, d'après les dires de V. A. ces citadelles ne pourront pas être assez fortes pour résister sans avoir besoin de secours, qu'il sera donc nécessaire de les renforcer, il faut prévoir un espace assez grand pour contenir ce renfort, car, dans un espace resserré, il ne peut y avoir suffisamment de gens pour exécuter beaucoup de service. Il y a plus, la ville de Safi, d'après ce que j'ai appris, ne peut faire autrement que de rester comme elle est, car la principale de ses forteresses est Alquaçava[1] et elle se trouve si loin de la mer que pas plus elle que les autres ne peut être défendue, si l'on évacue la place.

Azemmour, d'après mes renseignements, pourra conserver à tout le moins sa forteresse, parce que sa situation et son étendue rendent cela possible et permettent d'y tenir assez de gens pour que, bien pourvus de vivres, ils puissent résister à toutes les attaques du Chérif. Ainsi donc, au lieu de construire des forteresses d'une autre sorte[2], qui coûteraient cent mille cruzades, sans qu'on soit dispensé de les secourir, il me paraît préférable de conserver ces places telles quelles, puisque la peine et les dépenses ne dureront que jusqu'à ce que V. A. mette à exécution ce qu'elle dit[3].

Quant au côté par où on doit commencer la guerre, mon avis est que ce doit être par Safi et Azemmour et en voici les raisons : la puissance du Chérif est beaucoup moins grande que celle du roi de Fez ; il n'a dans ses rangs, que des gens venus par force et non de leur bon gré ; il n'est pas d'ailleurs le souverain légitime, et le jour où V. A. le voudra, tous se rangeront auprès d'elle. Quant aux autres places que vous possédez dans le royaume de Fez[4], elles

1. *Alquaçava.* Il est souvent question dans les documents et les ouvrages du temps de forteresses appelées *alquaçava.* Cette désignation constitue une tautologie puisque le mot Alquaçava n'est que la transcription du mot arabe *El-Kasba* qui signifie lui même : citadelle, forteresse.

2. Ces forteresses d'une autre sorte sont les *fortalezas roqueiras.* V. p. 47, note 2.

3. C'est-à-dire : le projet d'expédition pour conquérir le Maroc.

4. V. l'énumération de ces places, p. 23, note 1.

sont en sécurité, tant parce qu'elles sont plus fortes par elles-mêmes, que parce qu'elles sont voisines de vos royaumes et de ceux de Castille. Le Chérif une fois anéanti (ce qui ne sera pas difficile avec la puissance de V. A.), votre armée sera pourvue de vivres et de chevaux et il sera alors plus facile de faire la guerre au roi de Fez qui se trouvera affaibli. Celui-ci, par la crainte du voisinage que je viens de dire[1], n'osera venir au secours du Chérif. Si, au contraire, après avoir abandonné Safi et Azemmour au Chérif, on commençait la guerre par le royaume de Fez, ledit Chérif se réunirait à son frère[2] et tous les deux iraient au secours du roi de Fez. Or, une fois réunis, il serait très difficile d'en venir à bout, car, bien qu'on dise qu'ils se haïssent, il ne peut y avoir d'inimitié entre eux lorsqu'il s'agit de combattre les Chrétiens, d'autant plus qu'ils savent bien que, si on renverse le roi de Fez, ils le seront également tous deux.

Si on commence la guerre par le royaume de Fez, il faut réunir des forces assez grandes pour pouvoir livrer bataille au roi de Fez, ce qu'on ne pourra faire qu'avec de grandes dépenses. J'ai toujours entendu dire que cent années de guerre coûtent moins cher qu'une journée de bataille, et celle-ci devra leur être livrée à tous les trois, si on commence par là.

J'ai écrit, ces jours derniers, à V. A. ce que, à mon avis, l'on doit faire à Ceuta, qui est si bien entourée de murs et si bien pourvue d'artillerie et de gens ; je ne crois pas que Barberousse y vienne, surtout à cause du grand nombre de choses qu'il doit faire dans le Levant. D'ailleurs, le roi de Fez serait peu satisfait de le voir dans ses terres avec de si grandes forces et il aurait peur qu'il ne fît ce qu'il a fait à Alger.

Quant à la manière dont V. A. pourra recourir à nos services, elle peut être assurée qu'elle ne saurait faire une chose qui soit de notre part l'objet d'un blâme. Il me semble que V. A. devrait frapper tous les sujets de son royaume, sans en excepter aucun, de la contribution qui lui paraît nécessaire pour entreprendre la guerre : chaque gentilhomme devrait acquitter celle qu'il peut supporter et

1. Le voisinage des places portugaises situées dans le royaume de Fez.

2. Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, vice-roi du Sous et des pays au Sud du Haut Atlas. Il tendait à devenir de plus en plus indépendant de son frère.

ensuite, en descendant, chacun paierait d'après ses moyens ce que V. A. ordonnera. Il ne faudra recourir à cet expédient qu'au commencement de l'entreprise, sans cela il serait pris pour un [nouvel] impôt plutôt que pour ce que V. A. désire[1].

Jean Praes m'a montré la note [relative à votre situation financière]; je dis à ce sujet que V. A. ne doit rembourser aucune dette, tant que durera la guerre, à l'exception de l'emprunt des Flandres[2] pour lequel on acquitte des intérêts, et, c'est à propos de cet emprunt que je disais qu'il serait bon que V. A. pût le rembourser avec le concours des personnes en mesure de le faire, car pour cette seule raison que ces personnes peuvent le faire, elles doivent le vouloir, puisque tout leur vient de V. A. Il sera bon également d'avoir égard à quelques dettes contractées auprès de personnes nécessiteuses, je dis celles qui le seraient réellement.

On pourrait s'étendre longuement sur les dépenses du royaume, mais ce n'est pas le moment d'en parler. V. A. devra les examiner avec soin et elle constatera qu'il y en a beaucoup de fort peu nécessaires ou qui du moins pourraient être faites pour des choses plus utiles à son service. Je dis cela, Sire, parce que, si dans cette province de l'Algarve il se fait un tel gaspillage, que sera-ce dans tout le royaume ? V. A. sera mieux à même de s'en apercevoir, si elle veut s'en faire rendre compte.

Tel est l'avis que je donne à V. A. pour me conformer à son ordre: la parole eût mieux valu que l'écriture en cette affaire et j'aurais voulu aussi avoir un meilleur langage pour pouvoir lui exposer plus au long mon avis ; mais, pour cela, il me manque deux choses, l'une, le crédit, l'autre, l'autorité, c'est pourquoi je ne le fais pas.

A. . . 1er novembre 1534.

Serviteur de Votre Altesse,

Nuno Rodrigues Barreto.

Bibliothèque Nationale. — Fonds Portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 335-338. — Copie du XIXe *siècle*[3].

1. Il faut que cette contribution soit levée au moment de l'expédition afin que chacun en comprenne bien la destination.

2. Jean III avait fait de gros emprunts aux changeurs des Flandres. Luiz de Souza, p. 355.

3. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gaveta* 2, *Maço* 7, *Num.* 11.

XVII

LETTRE DU VICOMTE [RODRIGO DE LIMA[1]] AU ROI JEAN III

(TRADUCTION)

Il est opposé à l'abandon de Safi et d'Azemmour. — Il ne faut pas construire de forts dans ces places, car on ne serait pas dispensé, en cas de siège, de les secourir, et le seul résultat serait un surcroît de charges. — La conquête du Maroc lui paraît devoir être commencée par le royaume de Fez, mais il a des doutes sur la réalisation de ce projet. — Pour couvrir les frais qu'entraînera la défense de ces villes, le Roi devrait rappeler beaucoup de Commandeurs du Christ aux obligations de l'Ordre et leur faire fournir des subsides en hommes ou en argent. — Les villes privilégiées ainsi que les seigneurs devraient être taxés pour le même objet. — En cas de ressources insuffisantes, le Roi pourrait demander au Pape la bulle de la Croisade. — Le Roi devrait restreindre ses dépenses.

[*S. l.*], 6 novembre 1534.

Sire,

J'ai vu la lettre que V. A. m'écrit et dans laquelle elle m'ordonne de lui donner mon avis au sujet de Safi et d'Azemmour, savoir : Si on doit abandonner ces villes ou y construire des forteresses. D'après ce que je vois par votre lettre, V. A. a bien considéré et examiné cette question et il n'y a rien à ajouter à ce qu'elle dit[2]. J'ai passé en revue les raisons données par V. A. pour l'évacuation de ces places, de même que celles [alléguées] en sens contraire, et, tout bien considéré, encore que cela n'apparaisse pas tel à V. A.

1. V. p. 83, note 1.
2. C'est-à-dire : Il n'y a rien à ajouter aux arguments donnés par V. A. pour ou contre ; il n'y a plus qu'à en examiner la valeur.

dans la réponse que je lui fais[1], elle peut croire que les motifs qui me déterminent en cela sont inspirés par son intérêt, sa dignité et la propagation de la Foi de Notre-Seigneur, laquelle, je le sais, est le principal désir de V. A., en raison de sa grande piété.

Mon avis, Sire, est qu'on ne doit pas évacuer ces places pour beaucoup de raisons qui seraient trop longues à écrire et sont d'ailleurs peu nécessaires [à donner] à V. A. qui aura tout présent à l'esprit.

L'une des principales est celle-ci : les anciens rois de ce pays, je m'en souviens, quoique leurs revenus fussent moindres que les vôtres, qu'ils eussent à soutenir des guerres opiniâtres et que leurs royaumes fussent peu tranquilles, non contents de les pacifier et de les arracher des mains de leurs ennemis, conquirent sur les Maures d'autres villes et villages que l'on possède à présent, afin d'accroître leur royaume et de servir Notre-Seigneur, et cela, au prix de gros sacrifices en hommes et en argent, sacrifices sans lesquels les grands princes ne peuvent soutenir leur autorité et leur renommée. Ceux qui n'eurent pas à faire ces conquêtes les conservèrent, malgré les sièges qu'ils eurent à supporter et les autres circonstances semblables. Et le Roi, votre père (que Dieu le reçoive en sa gloire !) non content de conserver ce qu'il trouva à son avènement, accrut encore son autorité et ses royaumes, tant par ses conquêtes dans l'Inde que par l'occupation de ces villes-ci[2].

Il paraît donc que les rois qui se succèdent dans ce royaume ont la rigoureuse obligation d'accroître leurs possessions et de conserver celles que leurs pères leur ont léguées. Et V. A. est un prince beaucoup plus grand, plus puissant et plus vertueux que tous ceux qui ont régné jusqu'ici ; elle ne doit donc pas abandonner ce que son père lui a laissé, mais, au contraire, défendre ses possessions et en conquérir d'autres plus étendues, si Notre-Seigneur lui en accorde le temps et le lieu. V. A. a pour cela de loyaux et nombreux vassaux, à qui elle a octroyé de nombreuses et grandes grâces ; ils doivent l'aider à soutenir et à défendre une

1. C'est-à-dire : « Bien que ma réponse ne vous paraisse pas conforme à vos vues. » Le Vicomte suppose que Jean III cherchait à se faire conseiller l'abandon de Safi et d'Azemmour.

2. Safi et Azemmour.

cause d'aussi haute importance, qui intéresse à la fois votre État et l'honneur de vos royaumes; ils pourront y acquérir beaucoup d'illustration et de renommée, car ce sont là les services par lesquels on justifie ces grandes faveurs que vous avez accordées et celles bien plus grandes encore que vous accorderez tous les jours, si l'on considère la grande bonté de V. A. et la loyauté de ses sujets.

Si V. A. estime qu'elle a par ailleurs des dépenses trop élevées et trop urgentes pour pouvoir en engager d'autres pour Safi et Azemmour, alors il me paraît qu'elle doit prendre un moyen qui n'ait pas l'apparence d'un abandon de ce que votre père a conquis, mais qui ressemble plutôt à une concentration [de ses forces faite] en vue d'éviter une dépense et de rendre ces places plus fortes et plus faciles à défendre qu'elles ne le sont dans l'état actuel. En effet, ce mot d'évacuation sonnerait mal aux oreilles des étrangers qui ne savent pas les raisons particulières auxquelles obéit V. A. et qui, depuis tant d'années, n'entendent parler que des grandes entreprises et de la valeur des Portugais.

V. A. me fait demander s'il serait opportun de construire des châteaux-forts; mon avis est qu'il n'en faut pas construire, et cela, pour les raisons mêmes indiquées par V. A. dans sa lettre. Puisqu'en effet ces forteresses ne pourraient pas, en cas de siège, résister sans être elles-mêmes secourues, et qu'on devrait y faire la dépense évaluée par V. A., il me semble que cette dépense étant sensiblement égale [à celle que nécessiterait la mise en état de défense des villes dant leur état actuel], sera jugée excessive, employée à des forteresses de dimensions restreintes, car le nom de villes fait paraître bonnes et nécessaires les dépenses que l'on y fait[1].

Je réponds maintenant à la demande de V. A. relative à la partie du Maroc dans laquelle il faudra tout d'abord porter la guerre. Encore qu'il me semble préférable de commencer les opérations par le royaume de Fez, néanmoins cela ne me paraît pas une raison pour abandonner Safi et Azemmour[2]. Et ce qui me confirme dans

1. La même dépense qui semblerait acceptable, appliquée à une ville, paraîtra exagérée pour des chateaux-forts.

2. Rappelons que les villes de Safi et d'Azemmour étaient situées dans le royaume de Merrakech. Comme le vicomte donnait

cette opinion, c'est que je suis certain que V. A. ne fera la guerre que pour deux causes: la première, pour servir Dieu, et la seconde, pour accroître ses possessions d'Afrique, ainsi que sa réputation. Or, une telle expédition ne peut se faire sans qu'il en coûte à vous et à vos royaumes de grandes dépenses, sans de nombreux morts, et cela pour un résultat incertain. Donc, puisqu'au moyen de ces villes V. A. sert Dieu, qu'elles sont des possessions fort honorables, il ne me paraît pas qu'on doive les abandonner pour courir après un résultat si incertain[1].

V. A. m'ordonne de lui dire comment elle devra recourir à ses sujets pour l'aider à défendre Safi et Azemmour, puisqu'elle ne peut le faire à présent avec ses seuls moyens. Je dirai, Sire, encore que je connaisse peu les affaires du royaume, étant éloigné comme je le suis, que, d'après ce que je constate dans ce district, il y a beaucoup d'hommes de petite qualité qui possèdent des commanderies de l'Ordre du Christ et que V. A. ne connaît pas, qui ne l'ont jamais servie, ni outremer, ni dans son royaume et qui n'ont pas servi davantage ses ancêtres et ses pères. Or, ces gens dépensent les revenus des dites commanderies dans des désordres, menant une existence inutile et qui convient encore moins à leur condition. Il me paraîtrait chose juste et raisonnable que V. A. se servît d'eux pour défendre ces villes à leurs propres frais, en les obligeant à lever un nombre d'hommes proportionné au revenu de leur commanderie[2].

Il faut, de même, que les villes et bourgs, auxquels V. A. accorde tant d'honneur et de grâces, dans lesquels elle maintient une grande justice, sans jamais leur imposer de contributions ni de dons gratuits, comme c'est la coutume dans les autres royaumes,

le conseil de commencer la campagne par le royaume de Fez, on était admis à supposer que les deux villes en question ne lui semblaient pas nécessaires à conserver.

1. Il semble que le Vicomte ait peu cru à la réalisation des projets de conquête marocaine et qu'il n'ait vu dans ce dessein annoncé par le roi qu'un argument en faveur de l'évacuation de deux places dont la conservation était onéreuse pour le trésor. Ce que cherche le roi dans la conquête du Maroc, c'est, d'après le Vicomte, servir Dieu et augmenter son royaume; or, il servira Dieu en gardant ces places et ce serait un moyen étrange d'accroître son royaume que de commencer par abandonner deux villes.

2. Sur l'idée de faire servir les Ordres religieux militaires à la défense des places d'Afrique. Cf. Doc. XX, pp. 100-102.

il faut que ces cités lèvent temporairement des gens à leurs propres frais ou vous donnent de l'argent pour cet objet. Et de cette manière, sans beaucoup de peine, V. A. pourra se défendre et même prendre l'offensive. Ce ne sera pas pour ces cités une chose difficile, car elles renferment beaucoup de gens oisifs, ce qui permettra de ne pas employer des soldats étrangers et les sujets de votre royaume s'habitueront ainsi aux armes.

Si ces ressources ne suffisent pas, il faut que les seigneurs ayant des vassaux vous servent avec eux, comme nous le faisons présentement, nous dont V. A. veut bien se servir. Quant aux gentilshommes sans vassaux et qui peuvent vous aider de leur argent, il faut qu'ils le fassent. Et s'il paraissait à V. A. qu'en agissant de la sorte, elle opprime son royaume, ce serait, il me semble, un juste motif de demander au Pape une indulgence de la Croisade[1] pour secourir et défendre ces places, pendant le temps que dureront les opérations.

Puisque V. A. me fait la grâce de me communiquer l'état de ses dépenses, [je lui dirai que] j'en ai vu plusieurs que V. A. devrait restreindre ; elle devrait même les supprimer plutôt que [de supprimer] celles consacrées aux villes d'outremer, plutôt que de tirer de ses sujets des contributions peu justifiées, ce qui fait que, dans les nécessités présentes, ils ne peuvent vous servir qu'à vos frais.

Je dis cela, Sire, comme quelqu'un qui désire avant tout votre avantage et votre repos, comme quelqu'un qui se rappelle que son aïeul et son père ont aidé à conquérir les villes d'outremer et y ont répandu beaucoup de sang pour le service du royaume, et je dis aussi cela, Sire, comme quelqu'un qui ne sera pas loin de vous, lorsque vous vous trouverez dans ces villes, car nos aïeux et nos pères nous ont laissé un tel exemple que nous serons plus heureux de mourir à votre service que de vivre sans le faire.

Que Notre Seigneur prolonge pendant beaucoup d'années la vie de Votre Altesse et augmente son autorité !

Aujourd'hui 6 novembre 1534.

1. Sur l'indulgence de la Croisade. V. p. 55, note 2.

Je baise les mains royales de Votre Altesse.

Le Vicomte[1].

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 314-317. — Copie du XIXe *siècle*[2].

1. Sur cette manière de signer, V. p. 73, note 1. On a restitué le nom de ce personnage, qui s'appelait Don Rodrigo de Lima, vicomte de Villa Nova de Cerveyra ; il fut le seul dans la noblesse portugaise à porter le titre de vicomte, jusqu'à l'époque de l'union personnelle des couronnes d'Espagne et de Portugal sous Philippe II (1580). Cf. LUIZ DE SOUZA, *passim*.

2. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gaveta* 2, *Maço* 7, *Num.* 8.

XVIII

LETTRE DE FERNAM VAZ DE SAMPAIO AU ROI JEAN III

(Traduction)

Il est opposé à l'évacuation de Safi et d'Azemmour. L'abandon de ces places faciliterait au Chérif la conquête du Doukkala. — Il est inutile de les remplacer par des citadelles, ce qui serait onéreux et ne dispenserait pas de les secourir en cas d'attaque. — Il est préférable de commencer les opérations contre le Maroc par le royaume de Fez, à cause de sa proximité du Portugal. — Les secours envoyés à Ceuta étaient nécessaires.

La Torre, 15 novembre 1534.

Sire,

J'ai reçu une lettre de V. A. contenant les choses suivantes[1] :

Premièrement, [vous me faites savoir] que, en raison du siège que le Chérif a mis avec toutes ses forces devant Safi et des dépenses considérables faites par V. A. pour secourir cette ville et pour défendre les autres places d'outremer, ainsi que pour entretenir en permanence les nombreuses flottes nécessaires à son service et à celui de l'État, il en résulte des charges beaucoup trop élevées pour que les finances de V. A. puissent y suffire.

V. A. me demande si elle n'aurait pas avantage à abandonner complètement la dite ville de Safi ainsi que celle d'Azemmour, ou

1. On remarquera que l'auteur de cette lettre a la singulière idée de revenir sur toutes les questions de la missive royale, en en reproduisant les phrases presque intégralement. Nous avons dû multiplier les formules entre crochets pour éviter que ces fastidieuses répétitions ne soient confondues avec la réponse proprement dite du gentilhomme portugais.

bien [s'il ne serait pas préférable] d'y construire des châteaux-forts. [V. A. expose] que ces villes sont parfois assiégées par ledit Chérif, à cause de leur éloignement du Portugal et aussi parce que le débarquement y est très difficile, et que, en hiver, elles ne peuvent être secourues et que, même en été, Azemmour ne peut pas l'être non plus. Pour ces raisons donc, [écrit V. A.], il faut, si l'on veut conserver ces places, les faire occuper par une garnison assez forte pour les défendre, ce qui est une dépense considérable et une lourde charge pour ses sujets et ses vassaux appelés à contribuer à ce service.

Mais, d'autre part, [V. A. écrit] que ce serait une grande honte d'abandonner ce que le roi son père — que Dieu le reçoive dans sa gloire ! — avait conquis dans l'espoir qu'il en pouvait résulter de grands avantages pour le service de Dieu, Notre-Seigneur, et la propagation de Sa Sainte Foi dans ces contrées. [V. A. expose] que, si on abandonnait ces places au dit Chérif, il serait le maître du pays de Doukkala et se rendrait si puissant qu'il serait fort à craindre désormais, que si, d'autre part, on y construisait des citadelles, cela ne pourrait se faire sans de grandes dépenses, et que, pour les fortifier comme il convient, il ne faudrait pas moins de cent mille cruzades, outre ce qu'exigeraient leur défense et l'obligation de les secourir, si elles étaient assiégées.

[V. A. m'a parlé] également de la conquête qu'elle désirait faire sur les Maures de ces contrées, lorsque Notre-Seigneur lui donnera l'occasion favorable et dès que l'état des finances le lui permettra. Comme c'était une affaire de si grande importance pour son service et son autorité royale, [V. A. m'a écrit] que, après mûres réflexions et d'après l'avis des personnes qu'elle a consultées, elle désirait savoir ce qu'elle devait faire à ce sujet.

[V. A. m'a questionné sur cet autre point :] dans le cas où Dieu lui donnerait l'occasion favorable pour faire la guerre aux Maures, de quel côté serait-il préférable et plus avantageux de commencer [les opérations], par le côté de ces villes [Safi et Azemmour] ou bien par le royaume de Fez ?

Et [V. A. a terminé sa lettre en me demandant] de lui donner mon avis sur ce qu'elle devait faire au sujet de chacune des questions qu'elle me posait ainsi.

Sire, en réponse à votre lettre et à tout ce que V. A. veut savoir de moi, je dis, Sire, que V. A. ne doit en aucune manière abandonner les dites villes, ni les transformer en autre chose que ce qu'elles sont, mais elle doit seulement les conserver de la manière que le roi, votre père — que Dieu le reçoive dans sa gloire ! — les a toujours conservées. Si, en effet, on abandonne ce qu'on a conquis avec tant de peine, les Maures deviendront si puissants que, s'appuyant sur ces villes [Safi et Azemmour], ils viendront attaquer nos autres places d'outremer et s'avanceront jusque dans l'Algarve et la Castille. On ne doit pas davantage élever de forteresses dans ces places [en rasant la ville proprement dite] à cause de la certitude qu'on a d'être obligé de les secourir, si elles sont assiégées.

Enfin V. A. désire savoir de moi par où elle doit entrer, s'il plaît à Dieu, pour faire la guerre aux Maures. A cela je réponds et je dis que, si V. A. veut faire cela (et que Dieu daigne le lui permettre), Elle doit entrer dans le Royaume de Fez, du côté d'Arzila, qui est une place sûre et solide, tandis que Safi et Azemmour ne le sont pas, puisque ces villes se trouvent dans un pays montagneux et dépourvu de cours d'eau. En commençant la campagne par Arzila, vous aurez derrière vous vos royaumes et ceux de Castille et votre base d'opération sera ainsi bien meilleure, car on pourra plus facilement envoyer des secours et des vivres, lorsque ce sera nécessaire. Et mon avis est que, V. A. entrant par ce côté, le Chérif devra accourir pour vous combattre, négligeant les villes de Safi et d'Azemmour; alors celles-ci ne courant pas de dangers pourront se défendre avec des effectifs plus faibles que ceux actuels, car le Chérif sera dans l'absolue nécessité de venir se défendre avec toute son armée et il n'aura pas le temps de rien attaquer. De cette manière, V. A. ne sera pas obligée de faire de si grandes dépenses pour ces villes.

Et, Sire, s'il arrive, avant que vous soyez en mesure de passer [en Afrique], que V. A. n'ait pas de quoi défendre ces villes comme il convient à son service et à sa dignité royale, mon avis est que V. A. doit se servir de ses vassaux, comme votre père et vos aïeux l'ont fait, car ils sont tous si loyaux, qu'ils serviront V. A. de la manière dont elle a besoin.

Quant au secours que V. A. m'écrit avoir envoyé à Ceuta, je trouve qu'elle a très bien fait, et que, en prévision de l'arrivée de Barberousse, V. A. doit faire pour la défense de cette ville ce qu'exigent son intérêt et celui de la Chrétienté tout entière, pour laquelle cette place est d'une si grande importance.

Je baise les mains de Votre Altesse.

En ce bourg de La Torre, le 15 novembre 1534.

Je baise les mains de Votre Altesse.

Fernam Vaz de Sampaio.

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 311-314. — Copie du XIXe *siècle*[1].

1. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gaveta* 2, *Maço* 7, *Num.* 7.

XIX

LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE COIMBRE[1] AU ROI JEAN III

(TRADUCTION)

Son caractère sacerdotal et son inexpérience des choses de la guerre l'empêchent de donner au roi un avis motivé sur le parti à prendre pour Safi et Azemmour. — Il ne peut apporter dans cette question que le secours de ses prières.

Coimbre, 6 décembre 1534.

Sire,

Francisco Chamorro m'a remis une lettre de Votre Altesse relative à la guerre de Safi et d'Azemmour et à l'incertitude où vous êtes du parti à prendre, c'est-à-dire si vous devez abandonner ou défendre ces deux places; vous m'y ordonnez de vous envoyer mon avis par écrit. Je baise les mains royales de Votre Altesse en remerciement de la confiance qu'elle me témoigne.

Je serais heureux, Sire, si mon habit, ma profession, mon expérience des choses de la guerre et surtout ma connaissance des deux villes où ont lieu les opérations me permettaient de lui écrire mon avis sur tous ces points, sur lesquels V. A. désire connaître l'opinion de ceux de ses sujets qu'il est raisonnable de consulter. Je ne pourrais le faire que si les raisons exposées plus haut ne mettaient pas obstacle à ma volonté et à mon désir de vous servir comme il convient dans une affaire de si grande importance. C'est pourquoi, tout en baisant les mains de V. A., je la prierai d'avoir pour agréable que ma voix, qui manquerait de l'expérience qui est essentielle en cette matière et dont

1. Il s'appelait Jorge de Almeida.

je suis dépourvu, en raison de mon habit et de mon caractère ecclésiastique, demeure étrangère à ces questions[1].

Les principaux personnages de votre royaume, avec la pratique qu'ils ont de la guerre d'Afrique et des autres guerres, avec leur grande loyauté et sincérité, pourront exprimer leurs avis et vous pourrez prendre, après les avoir écoutés, la détermination qu'exigent et l'honneur de votre royaume et votre dignité royale.

J'espère que Notre-Seigneur, puisque le cœur de V. A. est toujours placé entre ses mains, que cette affaire est de tant d'importance et que le service de Dieu y est si grandement intéressé, vous montrera la voie, afin que le parti que V. A. choisira comme le meilleur soit le plus avantageux pour Son service, pour l'accroissement de Sa Sainte Foi, pour votre royale couronne et pour la puissance de vos royaumes, comme V. A. le désire.

Ce sera, et c'est dès à présent, ma charge à moi de suppléer, par mes sacrifices et mes faibles prières, à ce que V. A. me mande et m'ordonne et que je ne puis accomplir.

Je demande toujours à Notre-Seigneur de prendre en main cette affaire et de la diriger pour le bien de Son service, car c'est là ce que V. A., dans sa noble vertu, a toujours désiré et désire.

Que Notre-Seigneur conserve la vie et l'autorité royale de V. A., qu'Il les fasse prospérer et les accroisse, comme elle le désire !

Coimbre, 6 décembre 1534.

Je baise les royales mains de Votre Altesse,
Votre Évêque-Comte.

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 307 v°- 308 v°. — Copie du XIXe *siècle*[2].

1. Nous avons respecté, dans la traduction, la phraséologie tortueuse de cette lettre qui n'est que le développement fastidieux des deux phrases de l'analyse.

2. *Archives de la Torre do Tombo. — Reformadas Gavetas. Gaveta* 2, *Maço* 7, *Num.* 5.

XX

LETTRE DE MANUEL SOUZA AU ROI JEAN III

(Traduction)

Dieu seul peut remédier à la détresse financière provenant des dettes du roi. — Brillantes conquêtes réalisées par Jean I, Édouard, Alphonse V, Jean II et Emmanuel. — Le roi a l'obligation de conserver et de défendre ce glorieux héritage. — Il ne faut pas abandonner Safi et Azemmour, ce qui serait un exemple désastreux et une atteinte portée à la réputation portugaise. — L'espoir de les reprendre, lorsqu'on sera amené à conquérir le Maroc, n'est pas fondé, puisque la situation présente ne permet pas de songer à cette guerre. — Celle-ci, d'ailleurs, devrait être entreprise du côté du royaume de Merrakech. — La transformation de Safi et d'Azemmour en forteresses est admissible, s'il doit en résulter une moindre dépense et si ces forteresses sont susceptibles de recevoir des renforts et d'assurer la conservation de ces positions maritimes. — Le pays et principalement les marchands fourniront les subsides nécessaires. — Le roi restreindra son train de maison. — Les Ordres religieux-militaires, ainsi que le leur prescrivent leurs statuts, assureront le service dans les places africaines. — Le roi comblera d'honneurs les grands seigneurs qui prendront part à l'expédition avec des gentilshommes de leur maison. — Le Pape pourrait, sur la demande du roi, obliger les détenteurs de bénéfices à entretenir en Afrique un certain nombre de soldats. — Dieu inspirera le Roi et son Conseil afin que la meilleure détermination soit prise.

Arranchès, 1er janvier 1535.

Sire,

Simon de Seixas m'a remis une lettre de V. A., dans laquelle elle me mande de lui donner mon avis sur la question qui est agitée et que l'on examine en ce moment, savoir : s'il serait bon d'abandonner Safi et Azemmour au Chérif ou seulement l'une de ces villes, ou bien s'il faut les conserver, et dans ce cas, de quelle manière.

Je ne veux pas parler, Sire, de la faveur que me fait S. A. en m'accordant sa confiance dans une affaire aussi importante et qui exigerait plus d'âge et d'expérience que je n'en ai ; les motifs que j'ai de la servir avec loyauté en cette circonstance, comme en toute autre, sont si grands qu'au lieu de m'appesantir sur l'importance de cette affaire, je dois seulement exécuter les ordres de V. A. avec l'obéissance à laquelle je suis obligé.

Que V. A. ne s'effraye pas si je suis un peu long dans cette lettre, les causes en sont mon désir de la servir et l'ordre qu'elle m'envoie de lui donner mon avis après réflexion et par écrit, ce qui ne permet pas d'être aussi bref que dans les conseils donnés rapidement et de vive voix. En effet, les mots prononcés par la bouche ont une telle force et vertu qu'ils expriment et rendent l'esprit et l'intention de celui qui les prononce plus parfaitement que ce qu'on écrit, même très longuement, car, puisque l'écriture a été inventée pour suppléer à [l'impossibilité de communiquer sa pensée par] la parole, elle ne peut que remédier à cette impossibilité [mais non remplacer complètement la parole]. C'est ainsi que l'art reste toujours inférieur à la nature [1].

Et vraiment, Sire, quand je réfléchis bien à la lettre et au tableau de vos finances et de vos dettes, que vous m'avez envoyé en communication, je remarque que les deux choses dont vous devez avoir le plus grand souci courent un grave danger : votre conscience et votre honneur. Si, en effet, les rois vont en enfer comme les autres hommes pour leurs dettes (et saint Paul a dit : *Non est personarum acceptator Deus* [2]), je dois craindre beaucoup le danger dans lequel se trouve Votre Altesse. Cependant nous devons croire que toutes vos dettes ont été contractées pour des choses obligatoires, nécessaires à votre couronne et à votre royaume, tant pour votre service que pour le bien de sa république, afin de soutenir la guerre contre les Infidèles, de sorte que Dieu, qui sait trouver remède à tout, remédiera aussi à cette situation.

Et de plus, comme V. A. est à la tête de ce corps allégorique qu'est

1. Manuel de Souza, dont le style, comme on le verra, est rempli de pédanterie, se complait dans ces distinctions subtiles.

2. *Rom.*, II, 11 ; *Eph.*, VI, 9 ; *Col.*, III, 25.

sa république, il est juste que les membres de celle-ci patientent quelque temps, de même que nous voyons, dans la nature, les membres s'exposer au péril pour protéger la tête, voire même une partie du corps moins importante, tant que le péril dure. En conséquence, le remède aux dettes de V. A. doit être laissé présentement dans les mains de Dieu, à qui seul il appartient de soulager de si grands maux. Il ne faut donc plus parler maintenant que de ce qui concerne l'honneur de V. A. et ses besoins; ce sur quoi elle me demande de lui donner mon avis.

Sire, dans la lettre de Votre Altesse, apparaissent trois points principaux :

Premièrement. Doit-on livrer au Chérif les places de Safi et d'Azemmour, à cause des charges considérables que doit occasionner leur entretien et la pénurie actuelle du Trésor de Votre Altesse, qui semble ne pas pouvoir supporter cette dépense ?

Deuxièmement. Si l'on doit conserver ces places, sera-ce dans l'état où elles sont actuellement, ou bien sera-t-il préférable de restreindre l'occupation et de transformer ces villes en des châteaux-forts qu'on pourrait défendre avec moins de frais et de peine et avec plus de sécurité ?

Troisièmement. Comment subvenir aux frais occasionnés par la conservation de ces villes, puisque le Trésor de Votre Altesse ne peut certainement pas y suffire ? Quel service devront faire ses vassaux et de quelle manière pourra-t-elle utiliser ses sujets, pour ne pas trop les opprimer et pour qu'ils s'y prêtent de meilleur gré ?

Sur le premier point, on ne peut nier, Sire, que vos finances ne soient dans une grande pénurie, d'après le contenu du tableau que Simon de Seixas m'a communiqué de la part de Votre Altesse. Et du reste, sans cela[1], il est très connu de tout le monde qu'elle fait de grandes dépenses dans la guerre continuelle qu'elle soutient en tant de pays contre les Infidèles, soit en Asie, soit en Afrique, et elle fait tout cela avec son revenu, sans opprimer son peuple par des contributions et des dons gratuits. Il en résulte que, pour le moment, toute dépense extraordinaire paraît difficile à supporter,

1. C'est-à-dire : sans avoir besoin de consulter le tableau de vos finances que m'a communiqué Simon Seixas.

à plus forte raison une charge aussi considérable que celle qu'entraînera la défense de deux places aussi importantes [que Safi et Azemmour] contre un ennemi aussi puissant que le Chérif, qui opère dans son propre pays, alors qu'au contraire nous, nous sommes éloignés [de ces villes] et empêchés par les circonstances de porter secours à l'une en été et à toutes les deux en hiver[1].

Cependant, Sire, vous dont le rang est si élevé et qui êtes placé au sommet de la gloire et des honneurs, vous portez sur vos épaules un fardeau : l'obligation de défendre ce que vos ancêtres vous ont conquis; or, cet héritage est si grand que toutes les autres pertes doivent passer après celle de leurs conquêtes. Nous voyons en effet clairement que, pour l'honneur, on méprise, je ne dirai pas l'or et l'argent, qui ne sont que de vils métaux, mais la vie, si chère à tous, et que souvent même l'on met en danger le salut des âmes, qui valent davantage. Or, il est connu de tout le monde que la plus grande gloire acquise jusqu'ici par des rois en Europe est la gloire que vos ancêtres ont gagnée en faisant la guerre des Maures [en Afrique] et que vous avez gagnée vous-même en conservant leurs conquêtes. Je laisse de côté [à dessein] les maux et les dépenses que ces rois ont supportés pour chasser les Maures de cette partie de l'Espagne[2], car c'était leur rôle de le faire, plutôt que celui de tous leurs voisins. Mais, depuis qu'ils n'eurent plus dans ce pays de terre à conquérir, ils passèrent en Afrique, où les Maures étaient les plus puissants, et, ne se contentant pas de petites choses, ils s'attaquèrent à ce qu'il y avait de meilleur en Afrique, à cette noble ville de Ceuta. Le glorieux roi D. Jean[3], de bonne mémoire, traversa la mer pour l'attaquer, en un temps de gêne excessive,

1. Les navires pouvaient approcher de Safi pendant la belle saison.

2. Espagne est mis pour péninsule hispanique, puisqu'il s'agit des luttes que les Portugais soutinrent sur leur territoire contre les Maures.

3. D. Jean Ier *le Grand*, roi de Portugal de 1385 à 1433. Il remporta sur les Castillans, le 14 août 1385, la célèbre victoire d'Aljubarrota (Estremadure), qui délivra le Portugal des entreprises de la Castille. Après avoir ainsi affermi son royaume, il attaqua Ceuta, dont il s'empara le 24 août 1415, inaugurant les conquêtes des Portugais sur les côtes marocaines. Malgré l'état précaire de ses finances, le roi Jean I avait fait pour cette expédition des armements considérables. La flotte se composait de plus de 200 navires et portait une armée de 50000 hommes, sous les ordres de D. Alphonse, comte de Barcelos, bâtard du roi.

alors que la sécurité de son royaume n'était pas solidement établie, car il y avait peu de temps qu'il l'avait délivré par les armes des entreprises du roi de Castille, et cette guerre qui venait de finir avait entraîné de lourdes dépenses ; de plus, il n'était pas très sûr de l'amitié de son voisin, le roi de Castille[1].

Et je ne sais ce qui fut plus grand, du courage avec lequel le roi D. Jean attaqua Ceuta et s'en empara, ou de la constance et des efforts avec lesquels il la défendit ensuite contre toute la puissance des Maures, car ceux-ci s'étaient réunis contre cette place comme pour éteindre un incendie qui commençait à s'allumer dans leur pays. Par ce moyen, D. Jean non seulement garantit l'Espagne, en conquérant le lieu par où elle avait été perdue au temps du roi Don Rodrigue[2], mais encore il vengea l'offense qu'elle avait reçue des Maures et donna l'espoir qu'on pourrait conquérir l'Afrique par le chemin par où l'Afrique avait conquis l'Espagne.

Après lui, tous les rois qui se succédèrent dans ce royaume marchèrent sur ses traces et, ne se contentant pas de conserver les précédentes conquêtes, travaillèrent à l'envi à les augmenter. Ils s'y employèrent avec une telle force de volonté qu'aucun d'eux n'en fût empêché, ni le roi D. Édouard[3] par la brièveté de sa vie, ni le roi D. Alphonse[4] par les différends avec son oncle qui marquèrent le commencement de son règne, ni le roi D. Jean[5] par son peu de santé, par ses difficultés avec ses vassaux et ses craintes du côté de la Castille. Faut-il parler du roi votre père[6] (que Dieu le reçoive dans sa gloire !)? Cela me paraît inutile, car il y a si peu de temps

1. Toutes ces répétitions se trouvent dans le texte.

2. Le roi goth Rodrigue avait perdu Ceuta par la trahison du comte Julien (710), qui, en livrant cette place aux Arabes, leur avait ouvert le chemin de l'Espagne.

3. Edouard, roi de Portugal de 1433 à 1438. Il entreprit contre Tanger (1437) une expédition malheureuse dans laquelle l'infant Ferdinand, son frère, fut fait prisonnier.

4. Alphonse V *l'Africain*, roi de Portugal de 1438 à 1481. Il eut au début de son règne de violents démêlés avec D. Pedro, son oncle et son beau-père, qui avait exercé la régence de 1438 à 1447. Il s'empara, en 1471, d'Arzila et de Tanger.

5. Jean II, roi de Portugal de 1481 à 1495. Il réprima la puissance excessive des grands vassaux et se montra implacable contre les seigneurs rebelles. Il défendit avec vigueur les possessions portugaises au Maroc.

6. Emmanuel *le Fortuné*, roi de Portugal de 1495 à 1521. Son règne fut celui des grandes expéditions maritimes de Vasco de Gama, Almeida, Albuquerque, Cabral, Corte Real, etc.

qu'il est mort que la mémoire est encore toute fraîche des grandes conquêtes qu'il a [faites et] conservées. Il a porté ses armes non seulement dans des contrées qui n'avaient jamais été attaquées par d'autres [avant lui], mais encore dans des régions où personne n'avait encore pénétré et qui étaient même ignorées des anciens. Non seulement il les a soumises à son autorité, mais il a converti la plupart de leurs habitants à la foi et les a conduits à la connaissance de la vérité, ce qui était le principal but et l'objet pour lesquels il s'exposa à tant de peines et de dépenses ; de sorte que l'on peut bien dire qu'il découvrit un autre Nouveau-Monde. Grâce à sa bonne fortune, il agrandissait tellement ses possessions, qu'il semble qu'en peu de temps il serait devenu le maître d'une partie du monde telle que jusqu'à son temps aucun prince n'en avait conquis de plus grande.

Votre Altesse a hérité de son royaume aussi bien que de son honneur. Elle lui a succédé dans un royaume en paix avec ses voisins, entourée de tant d'excellents frères[1], de tant d'excellents sujets. C'est pourquoi, encore que les difficultés qui sont survenues de son temps, telles que pestes[2], famines[3], tremblements de terre[4], pertes sur terre et sur mer, attaques des Français[5] et d'autres nations l'excusent de n'avoir pas fait de conquêtes en Afrique, ces difficultés ne la déchargent cependant pas de l'obligation de conserver ce que ses prédécesseurs lui ont laissé, tant que dans sa maison et dans celles de ses vassaux il y aura de l'argent, de l'or, des bijoux, des tapisseries et autres choses dont il n'y avait pas si

1. Les frères du roi Jean III étaient Louis de Portugal, duc de Beja (1506-1555) ; Ferdinand de Portugal, duc de Guarda et de Franciso (1507-1534) ; Alphonse de Portugal, Cardinal, archevêque de Lisbonne, évêque de Tanger, etc. (1509-1540) ; Henri de Portugal (1512-1580), Cardinal, roi de Portugal en 1578 après la mort de D. Sébastien ; Edouard de Portugal, duc de Guimarens (1515-1540).

2. En 1523. Elle fut une conséquence de la famine de 1521-1522. V. la note ci-après.

3. L'année 1521 avait été stérile ; dès le mois d'octobre, la famine se faisait sentir à Lisbonne et, pendant l'hiver de 1522, beaucoup de personnes moururent de faim.

4. Il y avait eu, depuis l'avènement de Jean III, deux tremblements de terre en Portugal. Le premier eut lieu en 1522 ; le second, survenu en 1531, dura huit jours et fit périr 30 000 personnes.

5. Allusion aux entreprises des corsaires français contre les corsaires portugais. Pendant le règne de Jean III, les marins des deux nations s'attaquaient partout où ils se rencontraient, sans que la paix entre les deux pays en fût gravement troublée.

grande abondance lors de la conquête. Il est bien certain en effet que ce n'est pas pour V. A. un devoir de faire des conquêtes, sauf dans le cas unique où, disposant d'argent en grande abondance et d'autres ressources, [il serait établi que] le préjudice causé à vos vassaux par la guerre contre les Maures fût moindre que les avantages qu'ils pourraient en retirer. Mais elle n'a pas d'excuse à ne pas défendre les conquêtes qu'on lui a laissées, à moins que ses embarras ne soient si manifestes et le remède aussi impossible que les raisons de garder ces conquêtes sont claires et évidentes.

De plus, Sire, comme ces deux villes sont pour cette partie de l'Afrique d'une grande importance et qu'elles sont des ports de mer, le Chérif deviendrait si puissant grâce à elles, que ce n'est pas seulement là bas qu'il serait à redouter. Et alors, si l'on envisage l'avenir, l'économie [résultant de l'abandon de ces villes] serait peu considérable, parce qu'il serait nécessaire de faire une dépense égale ou plus grande pour construire des navires afin de défendre l'Algarve. Ce serait en outre perdre toute espérance de conquérir cette partie de l'Afrique, ce qui a été le motif des dépenses si grandes qui ont été faites pour prendre ces deux villes et pour les conserver.

C'est pourquoi, dire que, eu égard à la grande dépense que l'on y fait avec peu de profit, il serait bon d'abandonner Safi et Azemmour et de commencer la guerre par le royaume de Fez, parce que le pays offre plus de ressources, cela me semble, Sire, une chose un peu forte ; [il est étrange], ayant l'intention et le dessein de faire des conquêtes, de commencer avant tout par perdre deux si nobles villes. Et je ne sais si l'on pourra les recouvrer, car, d'après ce qui est notoire, le Chérif s'est rendu maître de cette partie du Doukkala par force et tyranniquement et aussi parce que les indigènes qui l'habitent n'ont pas trouvé aide et protection ; il les traite comme des captifs et comme des esclaves, les ayant dépouillés de leurs propres terres, chose si chère et si précieuse à tout le monde. Mais, comme dit le philosophe, aucune chose forcée ne peut durer longtemps, et Tullius affirme que la crainte n'est pas longtemps une bonne garde. Ainsi il est à croire que les dispositions des indigènes seront telles que, dès qu'ils sentiront votre aide et votre protection, ils seront heureux d'en profiter et de retourner à la liberté dont ils ont déjà goûté une fois.

Pour cette raison, la guerre peut se faire plus facilement de ce côté-là[1] que par le royaume de Fez, qui est un royaume ancien, dont naturellement les sujets sont mieux intentionnés et plus obéissants, et qui mourraient plus volontiers pour sa défense. Il n'est donc pas raisonnable, en perdant deux si nobles villes, de perdre aussi l'occasion qui pourrait venir de commencer la guerre de ce côté-là, car nous savons que l'occasion est la mère de toutes choses. Il y a plus, Sire, alors même qu'il serait plus convenable de commencer la guerre par le royaume de Fez, ce n'est pas maintenant le temps de songer à cela. Si en effet la gêne de vos finances est si grande qu'elle met en question l'abandon de deux si nobles villes déjà conquises, quelle apparence y aura-t-il de les recouvrer par cette autre guerre qui n'est pas possible à présent ? Ce serait débuter par une perte certaine dans une aventure dont le profit serait douteux et dépendrait de la volonté de Dieu. D'ailleurs, comme je l'ai dit plus haut, V. A. est tenue moins à faire des conquêtes qu'à les conserver ; car il y a beaucoup de différence entre prendre le bien d'autrui ou défendre le sien. Pour que la première chose soit licite, il est besoin de beaucoup de conditions, qu'il serait trop long de dire ici ; et, quant à la seconde, toutes les lois divines et humaines permettent de dépenser dans ce but les ressources et les vies qu'il est nécessaire.

Au dessus de toutes ces raisons, Sire, il en existe encore une autre pour laquelle (encore que dans d'autres temps il aurait pu être bon de penser à cela)[2] il paraît qu'en ce moment on doive agir tout différemment. C'est que, si, en pleine paix, et sans que personne la provoquât, V. A. ordonnait de démolir ces villes, elle semblerait le faire pour s'occuper de choses plus importantes ; tandis que, en le faisant à présent, parce que le Chérif est venu assiéger Safi, elle paraît le faire parce qu'elle désespère de sa défense, ce qui est découvrir le secret de ses embarras à ses ennemis, en sorte qu'ils aient plus d'audace et d'espérance pour l'attaquer, chacun par où il pourra. Alors le roi de Fez se flattera également de l'espoir que, s'il vient attaquer Arzila, on le lui abandonnera, ainsi que Tanger ; le Turc pensera qu'on ne pourra pas défendre contre

1. C'est-à-dire : par le côté du royaume de Merrakech.

2. C'est-à-dire : à l'abandon des villes de Safi et d'Azemmour.

lui les Indes, qui sont si loin, puisqu'on ne défend pas deux villes si rapprochées ; Barberousse ne craindra pas de venir assiéger Ceuta. Enfin, il faut considérer l'opinion que ses voisins prendront de V. A.; car, que V. M. le croie bien, les Portugais ne se sont maintenus et n'ont jusqu'à présent accompli de si grandes choses que par l'orgueil et la présomption, en se faisant passer et en se considérant eux-mêmes comme plus qu'ils ne sont ; une fois cette opinion détruite, ils seront comme les autres hommes, et généralement le plus grand nombre l'emporte sur le plus petit.

Ainsi, Sire, mon avis à ce sujet serait, répondant au premier point de votre lettre, qu'on n'abandonnât en aucune manière ces deux villes au Chérif, et que, pour les défendre, on fît tout ce qui est possible, jusqu'à dépenser tout ce qu'il y a dans votre maison et dans celles de vos vassaux, et la vie de ceux-ci s'il le faut. Que si la perte de ces deux places ne peut être évitée, il est préférable de laisser l'ennemi les prendre par force plutôt que de paraître les lui céder par crainte, car il vaut mieux qu'on accuse le nombre et la fortune que le manque de courage, d'autant plus qu'il faut avoir confiance en Dieu, car, en faisant notre devoir, son aide ne nous fera pas défaut, puisque, comme dit le Psalmiste[1], « celui qui a confiance en lui, sera comme la montagne de Sion, il ne sera pas abattu pour toujours »; or, le pouvoir de Dieu n'est pas diminué, et, comme dit saint Paul[2] : « si Dieu est avec nous, qui sera contre nous ? »

Le second point, Sire, est de savoir si, dans le cas où l'on décidera de garder ces villes, ce sera dans l'état où elles sont, ou bien en les transformant en forteresses. Sur ce point, Sire, puisqu'il s'agit de la manière de les conserver et qu'il est bien entendu qu'on ne les abandonnera en aucune façon, il suffit que vous accomplissiez ce que vous devez à votre honneur, et il me paraît très raisonnable que vous ayez égard aux nécessités financières, afin que cela se fasse avec le moins de dépenses et d'oppression de vos sujets qu'il sera possible. Si, en les transformant en forteresses, elles peuvent demeurer redoutables et commander la mer de manière à pouvoir recevoir des renforts en cas de besoin, il me paraîtrait très raisonnable de le faire ; car, de même que votre honneur et votre

1. *Ps.* CXXIV, 1. 2. *Rom.*, VIII, 31.

dignité vous obligent à ne pas les abandonner et les laisser perdre, de même aussi les circonstances et les nécessités présentes vous excusent de ne pas les maintenir dans l'état où elles sont, en faisant une guerre semblable à celle que votre père a soutenue. Il est manifeste que, si le Roi (que Dieu le reçoive avec lui!), a maintenu ces villes dans cet état, cela a été dans l'intention d'y entretenir beaucoup de cavalerie et de s'appuyer sur ces places pour porter la guerre dans l'intérieur du pays, ainsi qu'il l'a fait. Or, comme présentement on ne peut pas la faire et que les circonstances ne le permettent pas, non plus que les nécessités actuelles, il est très raisonnable de se proposer un autre but conforme aux temps et à l'obligation où vous êtes de vous occuper d'autres choses plus importantes pour votre service; ces affaires sont plus nécessaires et plus profitables à votre État que la guerre qu'on pourrait faire maintenant, en s'appuyant sur ces villes. Il vous reste d'ailleurs des forteresses solides[1], d'où vous pourrez en tout temps faire la guerre dans cette région, s'il vous semble bon. Dieu, s'il lui plaît, vous donnera l'occasion de conquérir ce que vous négligez actuellement; mais, aujourd'hui, le temps ne le permet pas, vous devez vous contenter de parer aux nécessités, et, votre honneur et votre dignité étant saufs, vous en tirer comme vous pourrez. C'est pourquoi, que V. A. prenne conseil sur la manière de les fortifier, de manière à ce qu'on puisse les défendre avec moins de peine ou de travail et plus de sécurité, auprès de personnes qui s'y entendent et qui aient l'expérience du pays et de la guerre, car je m'en rapporte à elles.

Le troisième point, Sire, me paraît le plus important dans cette affaire : il concerne le plan et le mode de la défense à employer ; la faculté de pouvoir ou non conserver ces places en dépend. A ce qu'il me semble, il est actuellement besoin de deux choses ; 1° de l'argent pour réparer les fortifications actuelles et les renforcer, 2° des hommes pour leur défense permanente. Vous aurez donc à tirer de vos vassaux deux genres de services : aux uns, vous demanderez le concours de leurs personnes ou de leurs gens, et aux autres, qui ne peuvent le faire de cette manière, leur argent. Quant à l'argent,

1. Les forteresses de Mazagan et du Cap-de-Guir.

il est très raisonnable que, pour des dépenses aussi justes et nécessaires que la défense du domaine de V. A., de sa dignité et de son honneur, son peuple l'aide d'une somme en rapport avec la dépense jugée nécessaire. On a coutume de le faire dans d'autres royaumes pour des choses qui ne sont pas d'une aussi impérieuse obligation, à combien plus forte raison peut-on le faire dans ce royaume, où si peu de contributions et de dons gratuits ont été imposés, soit par vous, soit par le feu Roi (que Dieu l'aie avec lui !). Avant tout, il est juste que les marchands de votre royaume vous aident de subsides en espèces, car ce sont eux qui ont le principal argent du royaume et ils n'iront pas servir en personne.

V. A. devra aussi opérer dans sa maison et ses finances toutes les réductions compatibles avec sa dignité, car, si l'on voit que V. A. fait, en ce qui la concerne, toutes les économies possibles et se conforme aux circonstances et aux nécessités pour les dépenses de sa maison comme pour le reste, ses sujets restreindront aussi celles de leurs maisons et de leurs affaires. Ils le feront de meilleur gré que s'il leur paraissait que V. A. voulût faire face aux nécessités présentes à leurs frais, tout en maintenant sa maison sur le même pied qu'en temps de prospérité, et comme si, cela[1] étant la principale chose à laquelle il fallût pourvoir immédiatement, tous dussent y coopérer, non seulement ceux que j'ai indiqués plus haut, mais encore tous ceux qui ont de l'argent dans votre royaume ; et cela aux intérêts que vous payez[2] !

Pour ce qui est, Sire, des hommes qui sont nécessaires pour la défense permanente, il est très raisonnable que tous les grands et gentilshommes de votre royaume vous aident comme ils le pourront. Cependant, ceux qui doivent principalement contribuer à cette défense sont ceux qui ont été spécialement destinés à cette guerre des Maures et dont tous les revenus ont été institués pour cela : ce sont les commandeurs de tous les Ordres, car, puisque les Maîtrises de Santiago et d'Avis ont été instituées pour la guerre que l'on faisait aux Maures en Espagne, ils restent dans l'obligation

1. C'est-à-dire : comme si le faste de votre cour.

2. Ce dernier membre de phrase d'une forme elliptique et exclamative signifie : Et à quels gros intérêts sont contractés les emprunts que vous faites pour payer vos dépenses !

de soutenir la guerre d'Afrique, qui a succédé à celle d'Espagne, surtout dans un temps de si grande nécessité et alors qu'il y a si longtemps qu'ils ne l'ont pas faite. Quant à l'Ordre du Christ, il est certain que c'est pour cette guerre-ci[1] qu'il a été institué principalement. Les églises[2] que le feu Roi (que Dieu ait avec lui !) a obtenues du Pape ont été accordées à cet Ordre avec l'obligation de servir un certain nombre d'années dans cette guerre ; aussi paraît-il très raisonnable que ceux-ci soient les premiers et les principaux à assurer cette défense[3]. Que V. A. mande donc à ceux qui détiennent des Commanderies, sans l'avoir servie, ou sans avoir accompli le temps auquel ils sont obligés, d'aller faire leur service, sans envoyer un écuyer à leur place ; cela paraît en effet une tromperie, car le service de l'un est bien différent de celui de l'autre ; et de plus, puisque l'obligation est attachée à la personne à qui la rente est octroyée, je ne vois pas comment une autre peut l'accomplir à sa place, quand il n'y a pas de nécessité urgente empêchant le titulaire de le faire. Cette mesure s'applique principalement aux personnes qui n'ont jamais été là-bas, et qui n'ont pas pris leur Commanderie avec l'intention d'y aller. Que si ces gens ne peuvent y aller en personne pour de justes empêchements, qu'ils envoyent à leurs frais des gens qui suppléent au vide que leur absence peut produire là-bas. C'est pour eux une obligation de conscience, mais V. A., en leur donnant l'ordre d'agir ainsi, fera que les autres Commandeurs consentiront volontiers à entretenir des hommes en nombre proportionné au revenu qu'ils tirent de leur Ordre, car, encore qu'ils aient accompli l'obligation qui leur était imposée pour gagner la Commanderie, ils ne sont pas pour cela affranchis de celle qu'ils ont pour soutenir la guerre qui les fait vivre[4]. Leurs revenus ne leur ont pas été donnés et il ne leur a pas été accordé tant de privilèges pour qu'ensuite ils les mangent dans l'oisiveté, mais pour qu'ils soient prêts et équipés, quand de semblables nécessités surviendront, et qu'ils puissent faire avec le revenu ce qu'auparavant ils faisaient de leurs personnes et à leurs frais.

1. La guerre d'Afrique.
2. Il s'agit vraisemblablement du revenu de certaines églises.
3. Sur l'obligation incombant aux Ordres militaires de faire la guerre aux Maures en Afrique. V. pp. 81 et 100, Doc. XVII et XX.
4. Le texte porte : *que lhe desse de comer* ; mot à mot : qui leur donne à manger.

Et il est juste que, non seulement les Commandeurs, mais encore tous ceux qui portent l'habit de l'Ordre participent à ce service, car ils jouissent de ses privilèges et portent cet insigne vermeil qui indique le sang qu'ils sont obligés de répandre dans la guerre des Maures. Et, outre cela, que V. A. ordonne que ceux qui voudront aller là-bas faire le service des Commanderies à leurs frais aient la ferme promesse que la Commanderie leur sera accordée, quand elle viendra à vaquer, d'après leur mérite et le nombre de gens avec qui ils auront servi. C'est l'avis de personnes qui peuvent être bons juges en cela; saint Jérôme a dit, en effet, que les arts seraient bien heureux, si ceux-là seuls en jugeaient qui les connaissent bien. De cette manière, beaucoup de gens seraient heureux d'aller en Afrique pour gagner des Commanderies, et cela vous épargnerait beaucoup de dépenses là-bas, et beaucoup d'occupations et d'importunités dans leur répartition ici, non sans quelque responsabilité de conscience, car ce sont des biens ecclésiastiques. Et ainsi, tous ceux qui ont des obligations de servir allant de l'avant, il est raisonnable que toutes les autres personnes du royaume, aussi bien les grands que les gentilshommes, aident V. A. et entretiennent là-bas chacun un certain nombre de gens, proportionnellement à leur revenu et à leur train de maison, et cela à leurs frais, V. A. leur donnant seulement la subsistance là-bas.

Il paraît également très nécessaire que V. A. accorde faveur, honneur et grâces aux personnes qui iront servir là-bas, car Tullius [Cicéron] dit que l'honneur et la faveur entretiennent les arts, et tous se portent vers les sciences qui sont estimées. S'il en est ainsi pour les sciences, qui amènent avec elles tant de profit et de plaisir, que sera-ce pour la guerre qui est toute travail, dépense et péril, et qui véritablement ne peut attirer, si elle ne rapporte pas beaucoup d'honneurs et de faveur, comme nous l'avons vu par expérience. [Il faut accorder ces honneurs] non seulement à ceux qui viendront présentement servir V. A., mais encore à ceux qui, dans les diverses parties de ses royaumes, voudront bien se tenir prêts pour la servir quand besoin serait, avec leurs serviteurs [1] et leur maison, car c'est la chose que

1. On sait que le mot *domestique* pouvait désigner au XVI[e] siècle des gentilshommes attachés au service d'un grand seigneur. C'est ici le sens de *criado*. Cf. p. 25, note 2.

je vois manquer le plus. On devrait entourer ces serviteurs de prévenances et d'estime, en considération de leurs maîtres. Pour n'avoir pas fait de différence entre les serviteurs des gentilshommes et les autres gens, il est advenu que personne ne veut plus vivre avec les gentilshommes, car on ne retire aucune faveur à rester auprès d'eux. C'est pour cette même raison que les gentilshommes ont commencé à se détacher de leurs serviteurs et à dépenser leurs revenus d'une autre façon[1], en argent, joyaux, tapisseries, maisons, tableaux et autres superfluités. En effet, ils en tirent du plaisir sans travail ni fatigue, tandis que des hommes ils ne tirent que beaucoup de dépenses et d'occupation, sans plaisir ni honneur. Parfois même et par contre, il est arrivé, en plus des causes susdites, que ceux qui étaient continuellement à la Cour et dans les manches[2] du Roi commençaient à prospérer et à être seuls estimés et connus ; ils obtenaient honneurs, grâces, faveurs et titres, tandis que les autres qui ne faisaient pas cela, personne ne les connaissait ni ne les estimait, et, s'ils obtenaient quelque chose, il fallait que ce fût par la main et par l'intervention des premiers. C'est pourquoi tous ont afflué à la Cour, non seulement les grands seigneurs, mais, même parmi les autres gens, il n'y a pas un homme qui ne vive avec le Roi ; et c'est à cause de cela que se sont tant accrues les pensions et les grâces[3], qui ont mis les affaires dans l'état où elles se trouvent. Quant aux grands seigneurs, ils ont perdu les serviteurs qu'avaient élevés leurs aïeux et ont dépensé à la Cour sans compter leurs revenus, en sorte qu'ils se trouvent à présent sans argent et sans hommes. Car, que V. A. le croie, ce qu'il y eut de meilleur en Portugal, et ce qui lui permit de faire tant de conquêtes, ce furent les gentilshommes qu'élevaient les grands seigneurs. Les Portugais, en effet, ne sont pas comme les autres gens qui sont à la solde de celui qui les paye le plus ; tous ont leurs vies ordonnées d'une autre façon, et, à aucun prix, ils ne voudraient en changer. Et, quand bien même on en recruterait au moyen d'une solde, la volonté de celui qui combat pour de l'argent est bien différente de celle de celui qui

1. Le texte porte : *e guastar suas rendas per outros furos*, « et à dépenser leurs revenus par d'autres trous ».

2. Le texte porte : *e nas abas d'El-Rey*.

3. Le texte porte : *moradias, tenças e merces*.

marche avec le seigneur qui l'a élevé; celui-là ne craint pas de mourir devant son maître ni de souffrir avec lui toutes les nécessités de la guerre. C'est pour cela que l'on disait des Rois de Portugal qu'il était difficile de vaincre un père qui avait tant de fils. V. A. peut remédier à tout cela, en favorisant et en honorant ceux qui travailleraient dans ce sens et agiraient de la sorte envers leurs serviteurs.

Et, quand V. A. aura des grâces à accorder, qu'il ne soit pas nécessaire de venir les mériter en s'empressant à sa Cour, mais qu'elle les leur envoie chez eux, principalement les charges et les offices. Platon a dit en effet que personne n'était moins apte aux fonctions que ceux qui les demandaient. De cette manière, de même que V. A. leur a déjà enlevé les moyens de mal dépenser leur fortune par l'Ordonnance des prohibitions[1], de même elle leur donnera aussi le moyen de la dépenser d'une manière raisonnable, et ils retourneront à leurs maisons et réuniront les uns de l'argent, les autres des hommes, chacun suivant son caractère, et le tout pour le service de Votre Majesté. Et, la situation étant devenue ce qu'elle était à l'époque où tant de conquêtes ont été faites, il sera plus facile de les conserver[2].

Il ne me paraîtrait pas déraisonnable, mais au contraire très convenable de prier le Pape d'avoir égard aux nombreuses terres que les ancêtres de V. A. et elle-même ont découvertes et converties à la Foi, à l'obligation où elle se trouve de les défendre toutes à ses frais et à ceux de ses sujets, et, en conséquence, d'avoir pour agréable que, tant que cette nécessité si urgente durera, tous les prélats et personnes ecclésiastiques jouissant d'un bénéfice entretiennent là-bas un certain nombre de gens, vu le péril que l'on court de perdre deux si nobles villes de ce pays-là, dont on peut tirer tant d'utilité pour le service de Dieu. Et, de cette manière, les charges de la défense, étant réparties entre tant de personnes, seront plus faciles à supporter.

1. Le texte porte : *ordenação das defezas*. Il s'agit d'édits somptuaires pris par Jean III.

2. Voici, en le commentant, le sens de cette phrase : Puisque, à l'époque ou la situation du royaume était normale (c'est-à-dire au temps où les grands seigneurs vivaient sur leurs terres en s'occupant des gentilshommes à leur service), vos prédécesseurs ont pu réaliser tant de conquêtes, à plus forte raison, quand la situation du royaume sera redevenue ce qu'elle était alors, vous sera-t-il facile de les conserver.

Et la chose sur laquelle V. A. doit faire le plus de fonds dans le cas présent, c'est de se conformer à la volonté de Dieu et de se recommander à Lui, afin qu'Il inspire à votre cœur ce qui sera le plus utile à Son service, car, comme l'a dit le Sage[1], de même que la répartition des eaux, ainsi le cœur du Roi est dans la main de Dieu, et, puisqu'il a dit que nos cheveux sont comptés, et qu'un passereau ne tombe pas à terre sans sa volonté[2], il ne permettra pas que la décision d'une si grande affaire soit prise autrement qu'il ne convient à Son service. Que V. A. s'attache principalement à cette sainte ancre de salut. Car, comme Il nous a promis d'être avec nous jusqu'à la fin du monde[3], et d'être présent là où deux ou trois personnes se rassembleront en son nom[4], Il trouvera bon de venir là où un si grand nombre se réuniront pour Son service, et, Il les inspirera, pour qu'ils conseillent à V. A. le meilleur parti, et Il inspirera V. A. pour qu'elle le suive, et Il ne permettra pas qu'il vienne un esprit de mensonge dans la bouche de ses conseillers, comme il en vint dans celle des deux prophètes d'Achaz. Que Notre-Seigneur accroisse votre autorité et prolonge votre vie, pour le bien de Son service.

Arranchès, 1er janvier 1535.

Je baise les mains de Votre Altesse.

Souza.

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 317 v°-330. — Copie du XIXe *siècle*[5].

1. Salomon, ainsi appelé parce qu'il est l'auteur du *Livre de la Sagesse*. Sicut divisiones aquarum, ita cor Regis in manu Domini. *Prov.* XXI, 1.

2. *Math.* X, 29, 30, 31; *Luc* XII, 6, 7.

3. *Math.* XXVIII, 20.

4. *Math.*, XVIII, 20.

5. *Archives de la Torre do Tombo.* — *Reforma das Gavetas. Gaveta* 2, *Maço* 7, *Num.* 9.

XXI

LETTRE DE LUIZ DE LOUREIRO AU ROI JEAN III

(Traduction)

Le caïd de Teftana a capturé, à Mogador, il y a un mois, deux navires chrétiens occupés à la pêche. — Ce même Caïd vient tout récemment de prendre quatre navires castillans qui faisaient la pêche à hauteur du cap de Sim. Luiz de Loureiro a fait des remontrances au caïd de Relde; il a ouvert une enquête et a envoyé porter plainte à la fois au chérif du Sous et au gouverneur de Taroudant. — Nouvelles des deux Chérifs. — Demande d'une lettre d'éloges pour Fernam d'Avies de Saravedra. — Luiz de Loureiro prie le roi de ne pas ajouter foi aux mauvais rapports qui sont faits contre lui et l'assure de son dévoûment.

Santa-Cruz-du-Cap-de-Guir[1], 10 septembre 1537.

Sire,

Il y a environ un mois, deux navires se trouvaient à pêcher à

1. A la date du 15 septembre 1537, la ville de Santa-Cruz-du-Cap-de-Guir aurait été prise depuis onze mois (12 août 1536) par les armées du chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, si l'on s'en rapportait à Marmol, à Diego de Torrès et à Francisco d'Andrada. Cette date du 12 août 1536, adoptée sans contrôle par la généralité des historiens du Maroc, est manifestement inexacte et nous allons établir que la ville de Santa-Cruz fut emportée d'assaut après un siège de six mois, le 12 mars 1541. C'est même à la suite de cet échec, si grave pour la domination portugaise, que le roi Jean III, qui avait longtemps hésité à abandonner Safi et Azemmour (V. Doc. X-XX), se décida à faire évacuer ces places, opération qui s'exécuta en décembre 1541. (V. p. 141, note 3).

Et d'abord, les différents auteurs qui donnent la date du 12 août 1536 comme celle de la prise de Santa-Cruz, savoir: Diego de Torrès, dont l'ouvrage parut à Séville en 1585, et Francisco d'Andrada, dont la Chronique fut imprimée à Lisbonne en 1613, n'ont fait en réalité que reproduire, pour la date et pour les détails du siège et de l'assaut final, le récit de Marmol, publié à Grenade en 1573. On se trouve donc en face d'une source unique, la *Descripcion general de Africa* de Marmol.

Or, pour faire rejeter la date de Marmol,

Mogador, à douze lieues de Safi, avec l'autorisation du capitaine

il suffit de se référer au document que nous publions, lequel établit indubitablement que les Portugais occupaient encore Santa-Cruz, le 10 septembre 1537.

Pour justifier l'adoption de la date du 12 mars 1541, les preuves abondent; nous choisissons les plus pertinentes.

a. — Cette date est donnée par Luiz de Souza, historien portugais, qui fut chargé en 1627 par le roi d'Espagne Philippe IV d'écrire les *Annaes de El-Rey D. João III*. Luiz de Souza eut toutes facilités, ainsi qu'on le voit dans la préface de l'édition de 1844, pour consulter les archives de *la Torre do Tombo* et, par ordre du roi, tous les documents originaux se rapportant à son sujet lui furent remis. Ses Annales sont plutôt un recueil de documents qu'un récit historique. Or l'auteur des *Annaes*, après avoir rapporté les préliminaires du siège de Santa-Cruz (IIe partie, liv. I, ch. X) s'exprime ainsi : « Mais comme nous avons l'original d'une lettre de D. Goterre, écrite à Taroudant où il avait été emmené en captivité, lettre par laquelle il donne connaissance au roi de tout ce qui est arrivé, nous la publions ici telle que nous l'avons reçue de la Torre do Tombo. » (p. 326). Suit cette lettre fort longue, pleine de détails, constituant le rapport officiel des opérations de Santa-Cruz et émanant de la plus haute autorité, le gouverneur même de la place.

b. — La date du 12 mars 1541 concorde avec le témoignage de l'historien arabe El-Oufrâni qui s'exprime ainsi sur cet événement : « Ce fut également ce prince [Moulay Mohammed *ech-Cheikh*] qui, le premier, traça le port d'Agadir dans le Sous ultérieur, en l'année 947 [8 mai 1540 — 27 avril 1541], après avoir chassé les chrétiens de la localité appelée Fonti qui est voisine d'Agadir. » (p. 76).

c. — La date de 1541 est établie indirectement par un passage du mémoire rédigé en 1542 par le comte de Castanheira, qui avait été consulté par Jean III sur l'impression produite par l'évacuation de Safi et d'Azemmour (décembre 1541). Castanheira « fait remarquer qu'il eût mieux valu abandonner ces places après la vaillante résistance que fit Safi contre les Maures lorsqu'ils l'assiégèrent, que de le faire après la prise du Cap-d'Aguer. » Luiz de Souza, p. 355.

Il reste à expliquer l'erreur de Marmol, ou peut-être celle d'un copiste utilisé par lui. Elle doit être attribuée à une mauvaise lecture du texte primitif, où l'on aura lu la date du 12 août 1536, au lieu de celle du 12 mars 1541, qui devait se trouver dans le manuscrit original. Si, en effet, l'on compare les deux lectures :

xij Marco mdxxxxj
et xij Agosto mdxxxvj

on peut se rendre compte facilement de la double erreur commise. Dans le millésime, un X mal formé ressemblant à un V aura suffi à altérer le nombre, et, dans le nom du mois, un M un peu large avec un dernier jambage prolongé au-dessous de la ligne a pu se lire *Ag* et faire préjuger de la lecture *Agosto*, mot dont les dernières lettres peuvent être aisément confondues avec celles du mot *Março*. Cette confusion est d'autant plus vraisemblable chez Marmol, ou l'un des copistes dont il s'est servi, que de nombreuses erreurs établissent par ailleurs le peu de soin apporté par cet auteur à la révision de son manuscrit.

Une difficulté subsiste cependant dans le texte de Marmol, celle de l'indication de la fête de la Sainte-Claire, venant ajouter à la précision de la date (12 août), mais cette précision n'est qu'apparente. Les Espagnols et les Portugais avaient autrefois l'habitude de placer tous les événements de quelque importance sous le patronage du saint ou de la sainte dont l'église célébrait la fête à cette date (V. Doc. XXIII, p. 122, XXIX, p. 159, note 1, etc.) et c'est ainsi que Marmol, ayant lu 12 *Agosto* au lieu de 12 *Março* dans un texte où ne se trouvait aucune

de cette place[1]. Comme les gens de ces navires étaient descendus à terre pour sécher leur poisson, le caïd de Tafetana[2] vint à eux avec trois zabras[3] armées et ils s'attaquèrent aux navires, cherchant à s'en emparer; beaucoup de Maures et de chrétiens furent blessés, à ce que m'ont affirmé nos gens. Ils ont été moins explicites sur la question de savoir si ces navires étaient venus dans ces parages avec l'autorisation du capitaine de Safi; le caïd de Tafetana, d'après ce qu'ils ont dit, avait rendu compte de l'événement à l'Almoscarife[4] de Merrakech, qui avait répondu que les hommes étaient de bonne prise, s'ils étaient Castillans, et que, s'ils étaient Portugais, ce qu'ils avaient débarqué pouvait être saisi, puisqu'ils étaient descendus à terre sans son autorisation.

mention de fête rituelle, aura tout naturellement ajouté, suivant l'usage, la mention : jour de la Sainte-Claire.

La facilité avec laquelle ont pu être commises, d'une part, l'erreur matérielle de lecture et, d'autre part, l'addition « jour de la Sainte-Claire » vient donc corroborer la valeur des arguments énoncés qui nous font adopter pour la prise de Santa-Cruz du Cap-de-Guir par les Maures la date du 12 mars 1541.

1. Les pêcheurs portugais, espagnols et surtout les Canariens faisaient la pêche dans ces parages. « On trouve, dit Ça da Mosto, tout le long de cette côte, à faire la pêche la plus abondante en poissons de diverses espèces, beaux et excellents, les uns semblables à ceux qu'on vend à Venise et d'autres de formes différentes. » *Ap.* Berthelot, p. 25. C'était pour protéger la pêche que Diego de Herrera, seigneur de Lanzerotte et de Fortaventura, avait fondé, en 1476, à l'embouchure de l'oued Gueder, la forteresse de Santa-Cruz-de-Mar-Pequeña et que le portugais Juan Lopez de Segueira s'était installé, en 1505, au Sud du cap Guir (Ighir Oufrâni).

Rappelons qu'il n'y avait à cette époque en ce lieu aucun centre habité et que la ville de Mogador, de fondation relativement récente, a été créée en 1760 par le sultan Mohammed ben Abdallah.

2. « C'est, dit Marmol, une petite ville sur la coste de l'Océan à la pointe du cap que fait le mont Atlas....... Elle a un assez bon port pour les petits vaisseaux où abordent les marchands de l'Europe.... tout auprès, il y a une rivière qui entre en la mer et c'est là que les vaisseaux se mettent à couvert pendant la tempeste.... Elle est maintenant au Chérif, qui y met un gouverneur avec quelques mousquetaires. » Marmol, t. II, liv. III, ch. xv. La position exacte de cette ville aujourd'hui détruite peut être repérée par celle du cap Ras Tafetneh situé à 45 kilomètres au Sud de Mogador; elle se trouvait par conséquent bien au Nord du cap Guir, où le Haut Atlas finit sur l'Océan Atlantique.

3. « Sorte de brigantin en usage dans la mer de Biscaye. » Domingos de Azevedo, *Dict.* « Lougre, petit bâtiment fin dans ses formes de l'arrière, renflé par l'avant. » Corona Bustamante, *Dict.* « Nom d'un navire sur lequel nous avons peu de renseignements précis. » Jal.

4. Le receveur des douanes, du mot arabe المشرف « *Recaudador de rentas y derechos del Rey. El que cobra los derechos de las mercaderias que entran y salen de España.* Eguilaz, au mot *Almojarife.*

Plus récemment, il peut y avoir aujourd'hui neuf jours, ce caïd de Tafetana arma dix ou douze zabras et vint, de bon matin, tomber sur plusieurs navires castillans qui étaient en train de pêcher devant Zebedique[1], à hauteur du cap de Sem[2], à huit lieues de Santa-Cruz. J'estimais qu'en vertu de la paix signée par moi, agissant au nom de V. A., avec le chérif de Sous, les Castillans pouvaient pêcher en sécurité dans ces parages. Il est stipulé en effet dans les articles de cette paix que les Castillans et les Portugais pourront pêcher et naviguer depuis le cap de Sem jusqu'au Rio Draa[3]. V. A. peut le faire vérifier, en consultant les clauses du traité que je lui ai adressé.

Le caïd de Tafetana s'empara de quatre navires et de quarante-neuf castillans ; il en tua un. Dès que ces nouvelles furent venues à ma connaissance par l'entremise d'un Maure, j'en parlai à ce caïd de Relde[4] et je lui en fis des reproches, ainsi que le comportaient un acte aussi déloyal, et la qualité du personnage, qui est un des principaux auprès du Chérif[5]; il jugea l'acte très sévèrement. Je dépêchai aussitôt à Tafetana Francisco Gonçalves, cavalier habitant de cette ville, avec un cavalier Maure nommé Barquemeleque[6], envoyé par le caïd afin de me rapporter des renseignements certains sur ce qui s'était passé. Ils firent le voyage et, après examen, constatèrent que les choses s'étaient passées comme je viens de les raconter à V. A. Quant au caïd de Tafetana, il m'envoya dire que le roi de Merrakech[7], son maître, n'ayant rien stipulé dans le traité passé avec le

1. Nom qui n'a pu être identifié, mais le lieu ainsi désigné est déterminé géographiquement par la phrase qui suit.

2. Le cap Sim, appelé aussi Ras Tigriouelt, à 15 kilomètres environ au Sud de Mogador.

3. L'oued Draa, grand fleuve du Sud-Marocain qui, après avoir arrosé les nombreuses oasis situées sur son cours supérieur et alignées dans une direction générale Nord-Sud, s'infléchit à l'Ouest et, après 600 kilomètres de cours désertique, se jette dans l'Atlantique au Sud du cap Noun. CASTRIES, *Notes sur l'oued Draa*; FOUCAULD, *passim*.

4. Ce nom n'a pu être identifié.

5. Il s'agit très probablement du chérif du Sous : Moulay Mohammed *ech-Cheikh*.

6. Transcription défectueuse dans laquelle on peut à la rigueur reconnaître Barca ben Melek (?).

7. Il s'agit du chérif de Merrakech, Moulay Ahmed *el-Aaredj*. Teftana, comme tous les pays au Nord du Haut-Atlas, faisait partie du royaume de Merrakech. Mais comme ce port, ainsi que ceux de la province de Haha, entretenait des relations suivies avec Taroudant et le Sous, Luiz de Loureiro préférait régler avec le chérif du Sous les incidents qui surgissaient et ne pas s'adresser à celui de Merrakech.

capitaine de Safi, relativement aux Castillans, il n'était pas en paix avec eux ; que si j'avais fait insérer dans le traité passé avec le roi de Sous une clause accordant aux Castillans la même sécurité que celle dont jouissent les Portugais, il fallait m'adresser au roi de Sous et que celui-ci se conformerait à ce qu'il avait conclu avec moi.

C'est pourquoi j'ai envoyé Bento da Costa, gouverneur en chef[1] de cette ville-ci [Santa Cruz], au chérif du Sous, qui se trouve à Fistella, à quatre-vingt-dix lieues d'ici[2], et j'ai fait partir Manuel Rodrigues et Francisco da Costa pour Taroudant, afin de parler de cette affaire à Biniara[3], qui gouverne ce pays là[4] pour le chérif du Sous qui en est le souverain. Comme ils partaient d'ici, on m'a remis une lettre du dit Biniara relative à la prise des Castillans ; je la transmets à V. A.

J'espère que le Chérif me fera rendre les personnes, les navires et tout ce qui a été pris ; cela me paraît certain ; il châtiera également celui qui a fait cette capture, car, à mon avis, il ne violera pas la garantie accordée par le traité, à moins qu'il ne dispose de grandes forces, ce qui n'arrivera pas, grâce à Notre Seigneur. Je serais bien aise de connaître les intentions de V. A. à ce sujet, afin de savoir ce que j'aurais à faire dans le cas où le Chérif ne me ferait pas rendre les Castillans et leurs biens ; il me paraît sage, en effet, de ne rien faire sans les ordres de V. A. ; et elle voudra bien me faire répondre au plus tôt, afin que je prenne mes dispositions pour faire ce que comportera son service. Je rendrai compte à V. A. de la réponse qui me viendra du Chérif ainsi que de celle de Beniara, aussitôt que j'aurai un navire. Que V. A. veuille bien me dire ce que j'aurai à faire dans le cas où rien ne serait rendu comme dans le cas où l'on rendrait les gens sans les navires ou leur valeur (car ils sont détruits[5]), afin que, selon les circonstances, V. A. puisse toujours être servie par moi comme il sera de son intérêt.

1. *Alcaide mor.*

2. Fichtala, ville de la province de Tadla laquelle vers cette époque s'était à peu près affranchie de l'autorité des Beni Merin ; sa situation géographique en faisait d'ailleurs une dépendance naturelle du royaume de Merrakech et elle allait être conquise par les armées des deux chérifs. La distance indiquée par Luiz de Loureiro est sensiblement exacte. Cf. MARMOL, t. II, liv. III, ch. LXXIX.

3. Ce nom n'a pu être identifié.

4. C'est-à-dire Taroudant, ou bien le Sous, ce qui revient au même.

5. Le texte porte : *quebrados.*

Lorsque V. A. ordonna à Safi, à Azemmour et à Mazagan de faire la paix avec le chérif de Merrakech, ce fut une erreur de n'avoir pas prescrit qu'elle fût stipulée aux mêmes conditions que celle conclue à Santa-Cruz avec le chérif du Sous. Il eût été très avantageux au service de Notre-Seigneur et de V. A., en raison de l'union et de l'amitié de V. A. avec l'Empereur[1] (que Dieu le comble toujours de biens !) de mieux garantir ses sujets Castillans des entreprises des Chérifs, car, chaque année, ils lui en prennent un grand nombre dans ces parages. Que V. A. veuille bien n'envoyer aucun ordre à ce sujet au capitaine de Safi, car le chérif de Merrakech est très cupide et il ne manquerait pas d'objecter au capitaine de Safi [si celui-ci lui en parlait] qu'il n'a stipulé avec lui aucune clause [de garantie] concernant les Castillans, et il en résulterait du dommage. [Il est préférable] que V. A. me laisse arranger cette affaire avec le chérif du Sous, avec lequel j'ai déjà fait un traité, car, si je m'y prends mal ou si j'échoue, rien ne sera compromis. Quoique Tétouan appartienne au chérif de Merrakech[2], le chérif du Sous, dans un traité de paix, a garanti les Castillans et les Portugais des entreprises de ses sujets comme de celles du chérif de Merrakech, son frère. Les ordres de ce dernier s'accomplissent sur le territoire de son frère comme sur le sien ; de même les ordres du chérif de Merrakech s'exécutent dans le pays de Sous, comme s'ils provenaient du chérif du Sous. Et la raison pour laquelle le diable les a rendus si unis, c'est que, s'il n'y avait pas entre eux cet accord, jamais leur puissance n'aurait pu arriver au degré où elle est[3].

Les nouvelles qu'on a d'eux sont que leur autorité va de jour en jour en grandissant. Celui du Sous se trouvait à Fistella, il y a cinq mois, et ses Caïds ont dû avoir une rencontre avec ceux du roi de

1. Charles Quint.

2. Selon toute vraisemblance, Tétouan, en 1537, relevait du royaume de Fez et de la dynastie des Beni Merin. Mais il se peut que le chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh* ait reçu, dès cette époque, des ouvertures de soumission du caïd de Tétouan, et il n'en fallait pas davantage pour que, dans un traité avec Jean III, le prétendant chérifien ait stipulé des garanties pour les chrétiens naviguant dans le voisinage de cette ville.

3. Cette union allait bientôt cesser et la cause de la mésintelligence entre les deux chérifs devait être la prise de la ville de Santa-Cruz-du-Cap-de-Guir par le chérif du Sous, Moulay Mohammed *ech-Cheikh*. EL-OUFRÂNI, pp. 41-42,

Fez[1]; il est mort du monde de part et d'autre, mais il y a eu davantage de tués dans le contingent du Chérif du Sous, parce que les autres, comme je l'ai déjà écrit plusieurs fois à V. A., sont fort habiles à la guerre. Quant au chérif de Merrakech, il se trouve actuellement au Tafilelt[2] et l'on dit qu'il a soumis une partie du pays. C'est une région très riche par où vient tout l'or de Tombouctou, et il est en train de la conquérir. On est sans nouvelles du roi de Fez. J'écrirai à V. A. ce que je pourrai apprendre de nouveau.

Je crains que le Chérif[3] ne me demande compte de l'accueil fait par l'Empereur à la proposition d'être en paix avec lui. Je prie V. A. de s'occuper d'avoir bientôt une réponse à ce sujet; si le Chérif m'interroge, je ferai en sorte de le faire patienter avec des paroles jusqu'à ce que V. A. me la fasse parvenir. V. A. devrait déjà être en mesure de me renseigner, car il y a seize mois que je lui ai écrit de se procurer cette réponse.

Que V. A. veuille bien m'adresser pour Fernand d'Avies de Saravedra une lettre de remerciement pour les bons services qu'il a rendus à cette ville, car ils sont nombreux.

V. A. voudra bien donner des ordres pour qu'on mette à ma disposition ce que je lui demande et dont je lui donne le détail dans une autre lettre confiée au même porteur que celle-ci.

Que V. A. n'ajoute pas foi aux mauvais rapports qu'on lui fait sur moi tant au sujet du biscuit (V. A. m'a écrit qu'il était gâté, or il est très bon et il y en a un grand approvisionnement) qu'au sujet des différentes affaires sur lesquelles, à ce qui m'a été dit, on a fait et on fait des rapports contre moi. J'affirme en effet, Sire, que V. A. est en toutes choses très bien servie par moi. Mais, pour nos péchés, nous qui vivons en ce monde, nous ne pouvons y être

1. La bataille livrée sur les bords de l'oued el-Abid au gué de Bou Oqba (28 juillet 1536, d'après El-Oufrâni). Les contingents chérifiens y battirent l'armée du roi de Fez.

2. L'une des trois grandes divisions territoriales du Sud-Marocain, qui sont, en allant de l'Ouest à l'Est : le Sous, le Draa et le Tafilelt. Marmol fait allusion à cette opération des Chérifs dans le Tafilelt, t. II, p. 451.

3. Probablement le chérif du Sous qui, ainsi que nous l'avons vu, était celui des deux chérifs avec lequel Luiz de Loureiro entretenait des relations plus fréquentes.

en repos à cause de l'envie que nous nous portons les uns aux autres.

De cette ville de Votre Altesse, Santa-Cruz-du-Cap-de-Guir, aujourd'hui, 10 septembre 1537.

Luiz de Loureiro.

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 340-343. — Copie du XIXe *siècle*[1].

1. *Archives de la Torre do Tombo.* — *Reforma das Gavetas. Gaveta* 15, *Maço* 12, *Num.* 30.

XXII

LETTRE DE D. MANUEL MASCARENHAS AU ROI JEAN III

(Traduction)

Trois Maures partis de Larache sont venus à Arzila, amenant deux chevaux, et demandant à devenir chrétiens. — Le gouverneur de Larache a écrit pour réclamer les chevaux. — Mascarenhas envoie au roi les deux autres, ainsi qu'un Morisque chrétien. — Recommandation en faveur de ce dernier. — Demandes diverses relatives aux munitions.

Arzila, 4 mars 1539.

Sire,

Je venais d'écrire à V. A. une lettre qui n'a pas pu partir avant celle-ci, faute d'occasion, quand sont arrivés à Arzila trois Maures dont deux à cheval et le troisième à pied qui me prièrent de les faire chrétiens. Je leur demandai si c'était quelque méfait commis par eux qui les amenait, ajoutant que, s'il en était ainsi, j'écrirais à Moulay Ibrahim[1] de leur pardonner. Ils me dirent qu'ils n'étaient coupables d'aucune faute, mais que leur volonté était de devenir chrétiens. Deux d'entre eux, ceux qui étaient venus à cheval, étaient des serviteurs du caïd de Larache, l'autre, le plus jeune était serviteur du roi[2]. Voyant leur intention bien arrêtée, je donnai l'ordre de les faire chrétiens.

1. Moulay Ibrahim, le beau-frère du roi de Fez Ahmed ben Mohammed qui disputait les restes de l'empire mérinide au pouvoir grandissant des fondateurs de la dynastie saadienne. C'est ce Moulay Ibrahim dont il a été question dans les documents III, V et VI. Le titre honorifique de Moulay n'était pas à cette époque monopolisé par les Chérifs, comme il l'a été depuis l'avènement des dynasties chérifiennes; il servait à qualifier des personnages illustres, sans impliquer de leur part aucune prétention à la descendance prophétique.

2. Roi de Fez. V. note ci-dessus.

Celui qui était serviteur du roi fut bientôt réclamé par son père qui vint, accompagné d'un autre de ses fils plus jeune, âgé seulement de dix à douze ans. Tandis que ce Maure se trouvait ici, fort désappointé de trouver son fils déjà converti au christianisme, il vint un Juif et un Maure, serviteurs tous deux du caïd de Larache et porteurs d'une lettre de leur maître, dans laquelle celui-ci m'envoyait réclamer les deux chevaux, comme étant sa propriété. Ce Juif apportait un sauf-conduit du Caïd pour le plus jeune Maure, celui que son père était venu chercher, non que cette pièce eût de la valeur pour moi [1], mais parce que ce jeune homme n'aurait jamais osé revenir sans cela.

Peu après le départ du Maure, père de ce jeune homme, le Juif se mit en route accompagné de l'autre serviteur du Caïd avec qui il était venu; il emportait ma réponse à la lettre du Caïd. Environ deux heures après leur départ, on vint m'avertir, dans l'église où je me trouvais, que le plus jeune Maure, serviteur du roi de Fez, s'était enfui et avait rejoint sur le chemin de Larache le Juif et son compagnon; son père et son plus jeune frère étaient en avant, à portée de vue. J'ordonnai de les poursuivre, mais, quand mes gens arrivèrent à la rivière de Larache, les fugitifs l'avaient déjà traversée [2]. J'envoyai alors un de mes gens à Larache pour dire au Caïd que ce n'était pas un acte de bon voisinage de faire enlever ainsi par les siens ceux qui se faisaient chrétiens et de les retenir prisonniers, en attendant la réponse aux instructions qu'il demandait à Moulay Ibrahim. Le Caïd me répondit qu'il ne me devait pas plus compte de ces gens-là que nous ne lui en devions pour les Maures que nous prenions en pareille circonstance [3]. Il ajoutait qu'il avait envoyé le

1. Le texte porte: *e não porque lho eu visse*. Littéralement: et non pour que je le visse. Mascarenhas veut dire que ce sauf-conduit n'était pas destiné à le rassurer, lui, sur le sort réservé au jeune Maure, mais bien à tranquilliser celui-ci qui, pouvant redouter quelques mauvais traitements, ne se serait pas prêté à une tentative d'évasion.

2. L'oued Loukkos, à l'embouchure duquel se trouve la ville de Larache. Les gens de Mascarenhas ne pouvaient franchir cette rivière sans pénétrer dans la ville; il est probable que le droit de suite était autorisé jusqu'à la rive droite de l'oued Loukkos, et qu'en le traversant les gens de Mascarenhas auraient commis une violation de territoire.

3. Nous avons donné une paraphrase du texte qui porte: *respondeu-me que elle deria conta delles quando lha pedissem dos seus.* « Il me répondit qu'il rendrait compte d'eux lorsqu'il nous enverrait demander compte des siens. »

père du jeune homme et le jeune homme lui-même au roi qui les retenait là-bas [à Fez].

Quant aux deux autres Maures [convertis], ils se rendent auprès de V. A.; leurs chevaux restent ici avec un troisième[1] qui est venu à Arzila, alors que le Comte[2] s'y trouvait. Moulay Ibrahim m'a déjà écrit deux fois pour me réclamer ces chevaux. Je lui ai répondu qu'il devrait commencer par me renvoyer de là-bas quelques-uns des gens qu'il y retient. Moulay Ibrahim réplique à cela qu'aucun des Maures qui s'enfuient de chez eux ne possède de cheval, que les chevaux sont la propriété des seigneurs avec qui ils vivent et qui les leur confient pour les besoins de leur service. Je lui ai écrit alors que parmi les gens qui s'enfuyaient d'Arzila, il s'en trouvait qui avaient des dettes, que, pour quelques-uns, leurs femmes pouvaient prétendre à une part dans ce qu'ils emportaient avec eux, et que, par conséquent, ce pouvait être parfois le bien d'autrui qu'emportaient ainsi ces fugitifs. Il s'est enfui d'Arzila, dans ces conditions, un nègre, esclave d'un marchand; ce nègre a volé à son maître une bête de somme et il s'est fait Maure; la bête de somme n'a pas reparu et les Maures n'en parlent même pas. Les choses se passent comme je le dis à V. A., et je la prie de m'ordonner ce qu'il lui semblera bon que je fasse dans cette affaire.

Un Morisque[3] déjà chrétien, qui a appartenu au Comte et est en fuite depuis longtemps, m'a envoyé demander un sauf-conduit pour ici. Je le lui ai fait parvenir et il est revenu. Il se rend maintenant auprès de Votre Altesse. Tout ce que je sais de lui, c'est que c'est un homme de bien, parent du gouverneur d'Alcazar[4], et que, pour revenir à Dieu et à Votre Altesse, il a abandonné sa maison et ses biens, ce qui est une raison pour que Votre Altesse lui accorde une grâce. Un bombardier de cette ville se rend auprès de Votre Altesse avec une liste de certains objets qui manquent à l'artillerie, et d'autres qui font défaut aux magasins. Que Votre Altesse ordonne d'y pourvoir.

1. Le texte porte *e assi outro*, sans que l'on puisse établir s'il s'agit d'un troisième cheval ou d'un troisième Maure.

2. Probablement: le comte de Redondo. V. FRANC. D'ANDRADA, *passim*.

3. On donnait le nom de Morisques aux Maures autorisés à résider en Espagne après la chute de Grenade.

4. *Alcazar* pour El-Ksar el-Kebir.

Que Notre-Seigneur conserve la vie et augmente la royale autorité de Votre Altesse.

Arzila, 4 mars 1539.

Don Manuel Mascarenhas.

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 345-347. — Copie du XIXe *siècle*[1].

1. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gaveta* 20, *Maç.* 5, *Num* 26.

XXIII

LETTRE DE D. RODRIGO DE CASTRO AU ROI JEAN III

(Traduction)

Avec les renforts envoyés à Safi, il a tenté une razzia sur les douars des Abda et des Gharbia. — Détails sur l'opération qui a pleinement réussi. — La retraite sur Safi avec le butin a été laborieuse et a coûté la vie au Mokaddem[1] *qui est mort bravement. — Rodrigo de Castro demande au roi une pension pour le fils du Mokaddem. — Il a nommé pour le remplacer Manuel Marques. — Rodrigo de Castro rappelle au roi ses services passés et se recommande à sa générosité.*

Safi, 8 juillet 1541.

Sire,

Il y a bien des jours que je ne médite et ne demande à Dieu autre chose que le moyen de tirer vengeance de ce que ces Maures[2] ont fait au Cap-de-Gé[3]. L'orgueil de ces deux frères[4] s'en était tellement accru qu'il leur semblait que pas un chrétien au monde ne fût capable de leur faire du mal. C'est pourquoi ils ont transporté

1. Arabisme المقدّم. A Ceuta, on désignait sous ce nom l'officier qui commandait un détachement de fourrageurs. Nunez de Taboada, au mot *Almocaden*. Cf. Eguilaz, au même mot.

2. Les partisans du chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh*.

3. *Sic.* — Sur la prise du Cap-de-Guir, V. p. 106, note 1. La lettre de D. Rodrigo de Castro, dont le début respire la vengeance, ne peut vraisemblablement se rapporter qu'à un événement de date récente. Elle constitue donc un argument nouveau en faveur de la date du 12 mars 1541, que nous avons adoptée pour la prise du Cap-de-Guir par les armées chérifiennes.

4. Les deux chérifs Moulay Ahmed *el-Aaredj* et Moulay Mohammed *ech-Cheikh*.

leurs douars et leurs arrahales[1] autour de cette ville, amenant un grand nombre de cavaliers et de gens de pied; ils nous faisaient la guerre, nous attaquant presque tous les jours, et dans tous ces engagements Dieu nous accorda toujours la victoire sur eux.

Plein de ce désir [de vengeance][2], j'écrivis à Fernand Pires de Andrade de venir ici avec sa flotte, puisque le Chérif[3] se trouvait à Merrakech; j'envoyai également demander à D. Fernando quelques soldats, mais il ne put me les envoyer, parce que ses troupes s'étaient mutinées[4]; quant à la flotte, elle ne vint pas non plus, parce que V. A. avait donné l'ordre qu'elle ne sortît pas de Mazagan. C'est pourquoi je ne pus exécuter ce que je désirais et ce que j'avais résolu de faire.

Il est arrivé, depuis, en cette ville trois cent trente-deux soldats envoyés par V. A. La nuit même qui suivit leur débarquement, avant que les Maures n'aient eu connaissance de l'arrivée de ce renfort, j'envoyai des espions[5] dans la campagne, et, le matin, je reçus la nouvelle[6] que les douars étaient campés à quatre lieues et demie d'ici. J'ordonnai donc aux cavaliers de se tenir prêts; j'en pris avec moi cent quatre-vingt, ainsi que les soldats[7] et quelques

1. Arabisme, que l'on ne trouve ni dans Dozy ni dans Eguilaz, mais dont l'origine ne fait aucun doute. *Arrahal* est une transcription portugaise du mot الراحل *voyageur*, *nomade*. Nous croyons, d'après le contexte, que ce mot est opposé à celui de *douars*. Ce dernier s'appliquant aux campements où se trouvent les grandes tentes avec les femmes, les troupeaux et les impedimenta, le second désignerait les cavaliers mobilisés pour des expéditions et logeant sous la petite tente, c'est-à-dire *les goums*.

On peut aussi admettre pour *arrahales* le sens de *smala*; il s'agirait alors de tentes formant l'habitation personnelle des chérifs, de leurs familles, de leurs serviteurs et clients, qui formaient un campement distinct des douars.

2. Le texte porte une tautologie intraduisible : *Pelo dezejo que tenha de fazer o que dezejava*. « Par suite du désir que j'avais de faire ce que je désirais. »

3. Probablement Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, qui résidait plus habituellement à Taroudant.

4. Le texte porte : *revoltosos*.

5. *Espions*, c'est-à-dire ceux qui épient et qui observent les faits et gestes de l'ennemi. On pourrait traduire moins littéralement par : éclaireurs.

6. *Recado*, littéralement le message. C'est le rapport d'exploration fait par les espions ou éclaireurs.

7. *Les soldats*, les 332 gens de pied constitués en infanterie régulière envoyés par le roi. — Luiz de Souza, qui a publié dans ses *Annaes* un récit de cette razzia (pp. 337 et ss.), donne pour la composition des forces portugaises les chiffres suivants, qui sont quelque peu différents de ceux de Castro : 320 soldats, 190 cavaliers. Les arquebusiers et espingoliers à pied de la ville, dont Castro n'indique pas l'effectif, étaient au nombre de 120.

arbalétriers et espingoliers à pied de la ville. Me portant sur la route, j'ordonnai aux espions de reconnaître si les douars se trouvaient là où ils les avaient laissés, et je leur indiquai un certain emplacement où ils devaient revenir pour me rendre compte de leur mission[1] et me retrouver avec tous mes gens; cet emplacement se trouvait à une lieue des campements des Maures. Nous attendîmes jusqu'au matin le retour de nos espions, et, quand je vis leur retard, je pensai qu'ils avaient peut-être été pris par les éclaireurs[2] de l'ennemi. Je demandai alors aux gentilshommes et aux cavaliers quel était, à leur avis, le parti à suivre. Tous estimèrent qu'il valait mieux revenir sur nos pas, à cause du grand nombre de Maures qui pouvaient se réunir [pour nous attaquer], si nous étions découverts. Comme nous allions rentrer par les portes de la ville, nos espions vinrent me rejoindre avec de très mauvaises excuses, ce qui me fit décider de ne plus les envoyer en reconnaissance, sans que Manuel Marques allât avec eux.

Le Chérif fut irrité de cela[3] et ordonna de réunir toute l'arrahala[4] d'Abida[5] et de Guarabia[6], qui forme cinquante-cinq douars; il envoya également mettre en liberté plusieurs cheikhs qu'il tenait prisonniers à Merrakech, leur disant de partir, qu'il leur pardonnait, et leur prescrivant d'aller camper à l'aiguade[7] de Çarabas, qui se trouve à six grandes lieues de Safi vis-à-vis d'Al-Medina[8]: les

1. Périphrase employée pour traduire le mot *recado*. V. ci-dessus, p. 119, note 6.

2. *Atalhadores*. V. sur ce mot p. 145, note 3.

3. *Cela*, c'est-à-dire la tentative faite par la garnison de Safi et dont sans doute le Chérif avait eu connaissance.

4. C'est l'arabisme que nous avons rencontré p. 119, note 1, sous une forme et avec un sens un peu différents. *Arrahala* désigne ici la collectivité des douars d'une tribu, d'une confédération de tribus.

5. *Abida* pour Abda, grande tribu dont le territoire s'étend autour de Safi; le nom s'applique indistinctement à la tribu et au pays très fertile où elle a ses campements. Ces tribus avaient été précédemment soumises au Portugal.

6. *Guarabia* pour El-Gharbia, nom d'un groupement de tribus faisant partie de la confédération du Doukkala. Elle avait été précédemment sous la domination portugaise.

7. Le texte porte: *naguada* pour *na aguada*. Le nom de ce point d'eau n'ayant pu être identifié, nous avons traduit littéralement *aguada* par aiguade. Il s'agit soit d'un *redir*, soit d'une citerne, soit d'une *daïa*, soit d'une source.

8. « C'est, dit Marmol, une ancienne ville bastie par ceux du païs, aussi bien que celle de la province de Duquela, sur la pente d'une des montagnes du Grand Atlas, à trente lieues de Maroc vers le Levant [pour Couchant]. Elle est ceinte de vieux murs garnis de tours et remplie d'artisans et de

douars devaient s'étendre dans l'Azambujal[1], pays très raviné où il y a beaucoup d'eau et de pâturages abondants pour leurs troupeaux; il semblait au Chérif qu'en raison du grand nombre d'hommes de ces douars, personne n'oserait les attaquer.

Or j'avais toujours, Sire, le désir de venger de quelque manière les cruautés commises par les Maures au Cap-de-Gué contre les femmes et les petites filles[2]; j'avais la foi que Dieu dirige tout et qu'Il doit aider les chrétiens, puisque nous croyons en Sa Sainte Religion, et, fort de cette espérance et de l'intercession de sa Très Sainte Mère, notre avocate, je fis reconnaître les douars par Manuel Marques, Roque Dias, Antonio Alvares et Antonio de Caceres, qui les trouvèrent campés à la dite aiguade, à une portée d'arbalète les uns des autres. Dieu permit aussi qu'un cavalier Maure de ces douars vînt ici pour se faire chrétien; il me dit que, le lendemain, les douars devaient commencer à décamper[3], se dirigeant vers Al-Medina, et que, si je me mettais en route, je les trouverais encore.

Je redoutais beaucoup le caïd Bodibeira[4], parce qu'il y avait

marchans, dont il y a quantité de Juifs. Tous les environs sont pleins de vignes et d'oliviers et d'un si grand nombre de noyers et d'autres arbres portant fruit, qu'on diroit une forest... » Marmol, t. II, liv. III, ch. LXX. On sait que ce mot *Al-Medina* signifie : La Ville. Le nom complet de cette localité devait nécessairement comporter un déterminatif: La Ville-de-X***. Dans le langage courant, les indigènes voisins de cette localité la désignaient simplement par le nom de Al-Medina, comme les gens de la campagne disent sans confusion possible : Je vais à la ville. Ainsi qu'on l'a vu par la citation de Marmol faite plus haut, il y avait dans le voisinage « d'Almedine » (à une lieue et demie), sur le territoire du Doukkala, une autre localité désignée de la même manière. Marmol croit devoir l'appeler, pour la différencier de la première, *Elemedin*.

1. Bois d'oliviers sauvages. Les mots زبوج et زنبوج sont employés en Algérie et au Maroc avec ce sens.

2. Le texte porte *meninas*, filles au-dessous de sept ans.

3. Le copiste, ayant mal compris le mot, d'une lecture sans doute difficile sur l'original, s'en est tiré par une sorte de fac-simile. Le texte devait porter *abalar* ou *habalar*, décamper.

4. Marmol l'appelle Budubera; il était Caïd des Beni Maguer. Ce dernier nom était celui d'une montagne, située à quatre lieues à l'Est de Safi, et s'appliquait également à la tribu qui habitait cette montagne. « Quoyqu'elle soit haute, dit Marmol, elle n'est pas fort roide et a quelques villages Bérébères et un chasteau qui porte son nom, mais qui n'est fort ni par art ni par nature. Quant Safie estoit aux Portugais, il y demeuroit un Gouverneur Maure (Budubera) avec trois cents chevaux, qu'il tenoit aux environs et qu'il rassembloit lorsqu'il vouloit faire des courses sur les Chrestiens. La montagne est abondante en bleds, en oliviers et en troupeaux et des dépendences de Safie. Aussi, quand les Chrestiens se rendirent maistres

quelques jours qu'il ne nous avait pas attaqués, étant allé à des noces[1]. Néanmoins, je me préparai avec les cent quatre-vingt cavaliers, les soldats, les arbalétriers, les espingoliers à pied, et nous nous mîmes en route vendredi à la nuit, veille de Notre-Dame de la Visitation, c'est-à-dire le premier juillet. Chemin faisant, je donnai l'ordre aux éclaireurs d'aller reconnaître les douars, pour voir s'ils s'étaient aperçus de quelque chose, et de venir me rejoindre au Figuier de Afonsanes[2]. Ils revinrent me dire que tous les douars étaient dans le même état où ils les avaient laissés; nous poursuivîmes donc notre route jusqu'à leurs campements.

J'arrivai près des douars une demi-heure avant le matin; je détachai l'Adaïl[3] d'un côté, avec quarante cavaliers et quelques arbalétriers et espingoliers à pied de la ville, et je leur ordonnai de prendre par le haut, pendant que j'envoyais par le bas mon fils D. Alvaro avec le guidon, et je me plaçai de ma personne au centre avec la bannière royale de V. A., ayant derrière moi les soldats. C'est ainsi que, au point du jour, nous[4] donnâmes sur deux douars, le jour de Notre-Dame. Nous arrivâmes sur ceux-ci sans être aperçus et nous nous en emparâmes, tuant quatre cents personnes, la plupart femmes et filles en bas âge. Les soldats et les gens de pied ne faisaient quartier à personne et, lorsqu'ils furent lassés de tuer, nous fîmes quatre-vingts prisonniers[5]. L'Adaïl, qui, avec quelques gentilshommes et cavaliers, avait pris par le haut, donna sur le flanc d'un autre douar, où l'on tua beaucoup de gens,

de ceste place, les habitants s'y retirèrent pour s'y défendre, mais ils furent contraints de subir le joug et de se faire vassaux du Roy de Portugal, comme ils l'estoient encore lors que le frère du Roy de Fez vint au pays, d'où il emmena quelques-uns et le reste se retira avec les Portugais pour ne point abandonner son bien; mais, comme ils faisoient des courses sur les autres Maures, le Chérif, estant Roy de Maroc, envoya là un Gouverneur pour la conservation de la contrée. » Marmol, t. II, liv. III, ch. LVII.

1. Fêtes, réjouissances à l'occasion d'un mariage.

2. *Afonsanes*. Ce doit être le nom propre d'un Portugais tel que : Affonso Anes.

3. V. sur ce mot p. 160, note 1. L'adaïl, d'après Luiz de Souza, s'appelait Lopo Barriga; il était probablement le fils du fameux capitaine de ce nom, la terreur des Maures, qui prit part aux expéditions autour de Safi de 1515 à 1524. Luiz de Souza, p. 337; Marmol, liv. III, ch. LIII; Diego de Torres, ch. XVI-XXI.

4. Ce *nous*, d'après le contexte, ne désigne pas l'ensemble de la colonne, mais la fraction où se trouvait D. Rodrigo de Castro.

5. Soixante-dix-sept, d'après Luiz de Souza.

sans compter un grand nombre des habitants des deux autres douars qui se réfugiaient dans l'azambujal. La panique fut si grande parmi les douars, à la vue du camp couvert de cadavres, au bruit des coups répétés de nos arquebuses, des cris de nos gens, des trompettes, des tambours et des fifres, qu'il n'y en avait pas un qui pensât pouvoir se sauver.

Je commençai à rallier mes gens hors de ces deux douars, une fois le pillage terminé. Ils prirent un grand nombre d'alcatifas[1], de riches alquices[2], des marlotas[3] de soie et beaucoup d'autre butin, non compris dix-neuf chevaux ou juments et vingt-six bêtes de somme.

Nos gens commencèrent à pousser devant eux les troupeaux, qui pouvaient être de quinze mille moutons, de deux cents bœufs ou vaches et de mille chameaux. C'était une grande quantité de bétail, la chaleur commençait à devenir très forte, nos gens n'étaient occupés que des troupeaux, les chameaux prenaient la fuite, effrayés des coups d'armes à feu qu'ils entendaient[4] : craignant donc qu'ils ne missent le désordre dans nos rangs, je donnai l'ordre d'en tuer la plus grande partie et de faire de même pour le menu bétail. Je fis placer au centre [de la colonne] le reste du butin[5], c'est-à-dire les prisonniers, les chevaux, les juments, les bêtes de somme sur lesquelles étaient les hommes fatigués, les bœufs et les vaches. J'envoyai l'Almocadem et les Atalaïas en avant, et je divisai les cavaliers en trois échelons[6] ; je plaçai le guidon à l'avant-garde, avec laquelle marchèrent, d'après mon ordre, Manoel de Melo, Vasco de Souza, Dom Fernando de Menezes, Etienne de Espargussa, Pedro Gonçalves da Camara, Diogo da Costa, Inacio Nunes, Vasco

1. Arabisme القطيفة grand tapis à haute laine. *Tapete de lana o seda que se pone para cubrir alguna mesa o banco.* Eguilaz, au mot *Alcatifa*. Mais nous croyons que pour des nomades notre définition est préférable.

2. Arabisme الكسا. *Especie de capa morisca que servia ademas de colcha o manta.* Eguilaz, au mot *Alquicel*.

3. Arabisme ملوطة. *Vestidura morisca a manera de sayo vaquero con que se ciñe y ajusta el cuerpo.* Eguilaz, au mot *Marlota*.

4. Le texte porte : *pelos tiros que houvião*.

5. Le texte porte *cavalgada*, mot qui désigne les prises que l'on fait dans une incursion à cheval, principalement les prises en bétail. Moraes, au mot *Cavalgada*. L'arabisme *razzia* a ce même sens.

6. Le texte porte : *batalhas*, batailles, avec l'ancien sens de ce mot, qui désignait les fractions d'une troupe dans son ordre de combat.

Amriques; à côté de ces jeunes gens et de ces hommes, je mis Antonio d'Abreu, Fernando Carvalhal, Gualaor da França, Belchior Diaz, Gonçalo Rombo et Luis Gonçalves Bocaro, auxquels j'ordonnai d'empêcher cette jeunesse et les autres de se débander — ils pouvaient être en tout quarante cavaliers — car les Maures en grand nombre commençaient à fondre sur nous, au signal d'alarme donné par les douars. J'ordonnai aux nôtres de ne revenir en arrière en aucun cas, mais d'aller toujours en avant du convoi derrière l'Almocadem et les Atalaïas.

Je plaçai en flanc derrière eux mon fils D. Alvaro, avec Alvaro de Moraes Anadel, suivi des arbalétriers et des espingoliers à cheval, et je donnai l'ordre de se joindre à eux à l'Adaïl et à Francisco de Tavares, lesquels étaient tous deux très unis.

Pour moi, je me plaçai derrière tout le monde et de l'autre côté, c'est-à-dire à droite[1], avec la bannière royale de V. A. portée par Alvaro Symoes. Ceux qui marchaient avec moi étaient: Jean de Melo Pereira, D. Antonio de Lima, Francisco de Melo Cunha, D. Amrique Franc. de Melo Pereira, Pedro Taveira, Afonso de Peralta, Guaspar Alvenas, Francisco de Vale et beaucoup d'autres gentilshommes; nos arbalétriers à cheval environnaient et couvraient toute la colonne. J'avais réparti les cent quatre-vingt lances dans ces trois échelons. Pedro de Castro, capitaine des soldats, marchait en très bon ordre avec son bataillon[2]; nous les avions placés au milieu [de la colonne] en leur ménageant de l'espace pour tirer.

La marche commença ainsi avec beaucoup d'ordre. Les Maures nous harcelaient de tous côtés, nous lançant beaucoup de javelines[3], nous envoyant beaucoup de flèches et de pierres. Nos trois échelons s'avançaient dans leur ordre de marche, serrant les distances et les intervalles sans cependant se confondre[4], de sorte que tout ce monde semblait extérieurement ne former qu'un seul corps. Après

1. Le texte porte: *da outra banda direita.* Littéralement: de l'autre côté droit.

2. Le texte porte: *esquadrão*, mais, à cette époque, ce mot désignait aussi bien une troupe de gens de pied qu'une troupe de cavaliers.

3. Le texte porte: *lanças*, mais, comme il s'agit d'armes de jet, nous avons traduit par javelines; celles-ci étaient d'ailleurs en usage au Maroc. V. Doc. XXXII, p. 183, note 4.

4. Le texte porte: *indo as batalhas todas repartidas, humas pegnadas nas outras, levando homens pelos meos que as nom leixasem ajuntar.*

une demi-lieue de marche, deux Atalaïas vinrent en courant me dire qu'à la vigie de Cenciy[1], située à une portée d'arbalète de l'endroit où nous devions passer[2], m'attendaient le caïd Bodibeira avec sa bannière[3] et son frère Bembarque[4] avec un guidon dont il se fait accompagner depuis qu'il a été caïd du Dara, en tout plus de deux cents lances, cavaliers des plus brillants[5] et ayant les meilleurs chevaux du monde. Ils avaient suivi notre trace[6]. Mais, prévenus de cette embuscade, nous accélérâmes l'allure, et l'ennemi nous découvrit comme nous le dépassions[7]. Il nous suivit, mais, la nuit étant courte[8] et comme nous avions pris sur lui beaucoup d'avance, il ne put nous rejoindre avant que je n'eusse tout disposé (Dieu soit loué !) comme je l'entendais. D'autre part, un Maure de Binimagre[9], qui vint ici[10] cette même nuit, donna dans la ville la nouvelle que le Caïd[11] venait nous attaquer avec des gens d'élite et plusieurs cavaliers envoyés par le Chérif.

Lorsque nous les aperçûmes, ils étaient formés en deux troupes[12],

1. Le texte porte : *atalaia de Cenciy*. Ce nom n'a pu être identifié. Le mot *atalaia* désigne à la fois l'homme placé en observation et le poste d'où il surveillait l'horizon ; ce poste était le plus souvent une tour. Cf. sur ce mot p. 140, note 2.

2. Le texte porte : *domde hiamos*.

3. C'est-à-dire : avec son goum rangé sous sa bannière.

4. Ce doit être une transcription de Ben Embarek. Ce chef indigène, comme on le voit, depuis sa nomination au caïdat du Draa, avait « levé guidon » pour se donner de l'importance. Le Draa est l'une des trois grandes régions au Sud du Haut-Atlas entre le Sous et le Tafilelt.

5. Le texte porte : *lanças as mais luzidas*.

6. La trace de notre marche pour aller razzier les douars, et non pas la trace de notre marche de retour sur Safi.

7. Le texte porte *e acharão como saymos*. Littéralement : et ils trouvèrent comme nous partions.

8. Le texte porte *pela noute ser pequena*. Littéralement : pour la nuit être petite. Cette partie du récit est assez confuse. Voici l'explication des faits que nous proposons. Castro était parti en razzia dans la nuit, veille de la fête de la Visitation, il était tombé sur les douars avant le jour et, *également avant le jour*, avait repris le chemin de Safi. Bodibeira espérait surprendre, à la faveur de la nuit, la troupe portugaise en désordre, ramenant la razzia. Il s'était embusqué avec son goum et celui de Ben Embarek à la vigie de Cenciy, près du chemin que devait suivre Castro. Mais *la nuit est courte en juillet* et le jour arriva, qui aida Castro à éviter l'embuscade. Plus de surprise de nuit, plus de coup de main contre une troupe débandée ; il s'agissait pour Bodibeira d'attaquer, *en plein jour*, une colonne s'avançant en ordre et ayant pris ses dispositions de combat. On sait que, dans ces conditions, les Arabes se montrent beaucoup moins audacieux.

9. V. plus haut p. 121, note 4.

10. Le texte porte : *se veo lançar aqui*. Littéralement : vint se lancer ici.

11. Il s'agit du Caïd des Beni Maguer, de Bodibeira.

12. Le texte porte *batalhas* qu'il faut

la bannière à une extrémité, et le guidon à l'autre. Les Maures des douars, qui nous suivaient en combattant, reprirent à leur arrivée beaucoup de courage et ils nous harcelèrent de plus près. J'ordonnai alors à tous nos gens[1] de se diriger très lentement[2] droit sur l'ennemi[3], car notre route s'écartait un peu de la position où il était, le laissant à main gauche. Lorsque les Maures virent que nous marchions droit sur eux, ils nous assaillirent de tous côtés, tant par derrière que par devant et sur les flancs, et ils placèrent leur bannière en face de celle de V. A. au milieu d'une troupe à rangs serrés[4] dans laquelle se tenait le Caïd avec cent vingt ou cent trente cavaliers. Ils étaient si près de nous que les arbalétriers et les espingoliers se trouvaient très à leur aise [pour tirer][5] et quelques Maures nous lançaient des javelines qui nous atteignaient ainsi que le bataillon. Bembarque avec son guidon, Amor Benguasseme[6] et Zoão avec un grand nombre de gens envoyés par le Chérif, nous attaquaient de tous les côtés ; il en était de même du cheikh Açum Bembarque[7], du cheikh Irro[8] et de ses fils et de beaucoup d'autres gens des douars, chacun sous sa bannière. Ils avaient avec eux beaucoup d'arbalétriers à cheval appartenant au Caïd et aussi quelques espingoliers ; enfin, s'avançait une bannière avec beaucoup de gens de pied qui arrivaient des douars, ayant entendu le signal d'alarme[9].

Nous marchions très lentement et n'étions pas éloignés des douars[10] de plus d'une lieue. Toute notre espérance était en Dieu et en Notre-Dame, dont c'était le jour de fête. Nous avancions en combattant; nos arbalétriers et nos espingoliers tant à cheval qu'à

entendre dans le vieux sens du mot français *bataille*. Cf. p. 123, note 6.

1. Le texte porte : *a toda a gemte e batalhas*. Littéralement : à nos gens et à nos batailles.

2. Le texte porte : *muito de vagar*. Littéralement : très à loisir.

3. Castro quitte la route de Safi et fait un *à-gauche* pour marcher sur Bodibeira.

4. Le texte porte : *huma batalha cerrada*.

5. Le texte porte : *que hos besteiros e espinguardeiros ficavão bem a sua vomtade*.

6. Nom qui peut être identifié avec celui de Amar Belkassen.

7. Peut-être : Hassen ben Embarek.

8. Peut-être : Ikhkhou يخّ.

9. Le texte porte : *a repique*. Littéralement : la cloche d'alarme.

10. Des douars que nous venions de razzier.

pied et les arquebusiers d'ordonnance[1] ne cessaient d'abattre[2] des cavaliers ennemis, et nous tuâmes de la sorte un grand nombre de chevaux. L'ennemi nous lançait des javelines dont quelques-unes tombaient sur nous et d'autres sur les soldats, mais malgré tout, grâce à Dieu, elles ne nous faisaient pas de mal, parce qu'elles glissaient sur nos armures et elles nous blessaient seulement quelques chevaux.

Je fis commander à tous les échelons de ne pas faire demi-tour[3], mais de s'avancer avec beaucoup d'ordre en continuant notre chemin, comme nous l'avions fait, car nous n'avions pas d'autre moyen de gagner la ville. Et croyez, Sire, que nous avions tous bonne intention de mourir au service de Dieu et de V. A. ! Comme nous avancions avec beaucoup de peine, luttant et harcelés de toutes parts, [il advint que,] malgré ma défense, ceux qui marchaient avec le guidon firent demi-tour, ce qui me contraria beaucoup, et, dans ce mouvement, ils jetèrent bas cinq ou six Maures. Lorsque mon fils D. Alvaro vit le désordre produit par l'avant-garde, il alla la rallier, car je lui avais ordonné de ne faire demi-tour à aucun prix ni de souffrir que personne ne le fît, et Francisco Tavares, qui se trouvait de ce côté là, vint à son aide et partit avec lui, ainsi que trois ou quatre autres cavaliers. Mais les Maures les suivirent et, tandis que mon fils ramenait ceux du guidon, se tenant à l'arrière-garde, ils lui tuèrent son cheval et le frappèrent de quatre coups de lance par dessus ses armes[4]; ils tuèrent aussi l'Almocadem qui était également venu à l'aide de mon fils et qui s'était avancé bien près des Maures; il mourut comme un très brave cavalier; un de mes serviteurs qui marchait avec mon fils

1. Il s'agit de cette troupe dont, comme il a été dit plus haut, Pedro de Castro avait le commandement, et à laquelle « on avait ménagé de l'espace pour tirer ». V. p. 124. Les soldats d'ordonnance, d'après Moraes, étaient destinés à la défense du pays qu'ils habitaient et devaient toujours se tenir prêts et armés à leurs frais. MORAES, au mot *Ordenança*.

2. Le texte porte : *derrubar neles*. Littéralement renverser, désarçonner parmi eux.

3. Les nouveaux ordres envoyés par Castro doivent correspondre à une nouvelle phase de l'engagement dont il n'est pas fait mention. Castro, après avoir marché droit sur l'ennemi et lui avoir fait essuyer des pertes, reprend sa marche en retraite sur Safi et c'est alors qu'il adresse à sa troupe des recommandations sévères d'avoir à éviter les escarmouches.

4. C'est-à-dire que ces coups de lance ne traversèrent pas son armure. Le texte porte : *por cima das armas*.

Alvaro fut également tué; Gualaor da França fut blessé de deux coups de lance dont l'un lui traversa le morion[1]; son cheval fut tué de même que celui de Guaspar Guato. D. Antonio de Lima, qui faisait partie de ma fraction, mais qui s'était porté à l'aide de D. Alvaro, en le voyant aller à l'ennemi, fut renversé de son cheval. Pedro Gonçalves da Camara fut également désarçonné, et il perdit son cheval. Ces derniers furent secourus par D. Alvaro, mon fils, par Manuel de Melo, Antonio d'Abreu et par les autres gentilshommes et cavaliers qui avaient fait volte-face avec le guidon, et, à mesure que ceux-ci arrivaient, les uns venaient se rallier à la bannière avec laquelle je m'étais porté à leur rencontre pour les recueillir, les autres se mettaient à leur place de bataille[2]. A ce moment, les Maures nous tuèrent un soldat; le Caïd s'approcha très près de moi ainsi que son frère avec le guidon et les Cheikhs. Tous les Maures crurent alors qu'ils allaient nous anéantir.

Je recommençai avec beaucoup de peine à reformer mes troupes; les gentilshommes et les cavaliers de cette ville, ainsi que les gens de pied et les soldats, combattirent si bien que l'on peut dire que, sans leur grande vaillance et sans notre détermination à tous de mourir, comme aussi sans l'aide de Dieu, nous eussions été perdus à cette heure là. Nous perdîmes à cette place soixante-dix ou quatre-vingts bœufs ou vaches, ainsi que les moutons qui pouvaient être encore quatre ou cinq mille[3]; ils allaient en avant sans être poussés et ne pouvaient plus avancer à cause de la grande chaleur.

Il me fallut recommencer à mettre de l'ordre dans ma troupe et à reformer mes fractions; je fis marcher de vieux soldats avec le guidon que je renvoyai à sa place de bataille, et je recueillis les jeunes gens à la bannière. Je prévins Manuel de Melo et d'autres gentilshommes qui avaient très vaillamment combattu avec le guidon de vouloir bien ne pas causer notre perte, en escarmouchant avec les Maures; je les avertis que je tuerais d'un coup de lance quiconque ferait volte-face. Je repris la marche, ayant placé au centre tout le butin, bien résolu à mourir pour le conserver. Nous étions à peine remis en bon ordre que le Caïd et les Maures fondirent sur

1. Le texte porte : *capacete*.

2. Le texte porte : *Outros se meterão na ordenança*.

3. Il en avait été perdu ou abandonné un grand nombre pendant l'action.

nous ; la lutte fut si furieuse qu'il y a longtemps qu'on n'en a vu une semblable ; nous étions cernés et attaqués de toutes parts, nous portions au-dessus de la tête les lances avec lesquelles nous nous défendions[1] ; nos arquebusiers et espingoliers, tant ceux à cheval que ceux à pied, de même que les arquebusiers d'ordonnance tuaient tant de Maures et abattaient tant de chevaux qu'on ne saurait croire le mal que nous leur faisions. L'ennemi, malgré tout, pensait toujours qu'il allait nous mettre en déroute.

J'ordonnai alors aux Atalaïas de nous guider par un chemin où il n'y eût pas d'eau, parce que cette mesure nous parut bonne à tous pour empêcher nos gens de se disperser en désordre[2]. La chaleur était accablante, le feu nous environnait de toutes parts, de sorte que l'on peut bien dire que la guerre que nous fîmes ce jour là était à feu et à sang.

Ils nous poursuivirent ainsi en combattant pendant cinq lieues ; leur nombre diminuait à chaque instant, avec les gens que nous leur tuions. Nos soldats commençaient à tomber de fatigue, et il n'y avait plus aucun ordre parmi eux. Il devint nécessaire que chaque cavalier prît en croupe un soldat, afin que ceux-ci ne restassent pas abandonnés dans la plaine. J'ordonnai aussi de ramasser toutes les armes ; j'emmenai sur un mulet le corps de l'Almocadem. Je prenais cette mesure[3] afin que l'ennemi ne pût tirer aucun renseignement des soldats, car il n'y en avait pas un en état de marcher. A une lieue de Safi, je confiai le butin aux gens de pied, leur commandant de le conduire à la ville le mieux qu'ils pourraient, et je me formai en bataille avec les cavaliers. Les Maures voyant que je voulais les charger, se retirèrent en grande hâte, car il ne restait pas, à ce moment, avec le Caïd une bannière de plus de quatre-vingts cavaliers ; tous les autres étaient blessés et mis à mal.

Nous demeurâmes donc les vainqueurs du combat, et nous arri-

1. Le texte porte : *e as lanças traziamos por cima das comas, com que nos defendiamos*.

2. La troupe exténuée et mourant de soif se serait jetée en désordre au premier point d'eau rencontré pour se désaltérer.

3. La phrase est ainsi construite. Il est évident que *cette mesure* (littéralement *cela*) se rapporte à l'ordre donné aux cavaliers de prendre chacun un fantassin en croupe, bien qu'il y ait deux membres de phrase interposés entre l'énoncé du fait et son explication.

vâmes à un puits qui se trouve à Pallagual[1] où les soldats s'arrêtèrent; quelques-uns moururent pour avoir bu trop d'eau, quatre autres, pour n'en avoir pas bu du tout, car ils étaient déjà mourant de soif sur la croupe des chevaux; il mourut aussi un arbalétrier à pied de la ville. Le reste de la troupe alla boire au Rabaçal[2] aux alentours duquel se trouvaient plusieurs autres puits, sans que — Dieu soit loué! — il n'arrivât de mal à personne. Pendant tout ce temps, on ne vit plus un Maure dans toute la plaine. La victoire était à nous — Dieu soit loué! — nous entrâmes donc dans la ville, deux heures avant le coucher du soleil, conduisant devant nous tout notre butin. Le jour suivant, nous recueillîmes encore plusieurs chameaux qui erraient en fuite dans la plaine. La razzia a été vendue trois mille cruzades, sans compter les nombreuses dépouilles qui ont été soustraites et quelques prisonniers[3] que l'on dit avoir été cachés.

Que V. A. croie que les gentilshommes, les cavaliers et tous ceux qui se sont trouvés à cette affaire ont bien mérité d'elle, car il n'y a pas un d'eux qui n'ait fait autant de prouesses que celles accomplies par Hector en son temps, d'après ce qu'on rapporte. S'il fallait les nommer chacun et dire ce qu'ils ont fait, je n'en finirais pas, et pour cette raison je m'abstiens. L'Almocadem a eu une si belle mort que V. A. me fera une faveur si elle accorde à son fils une pension permettant de l'élever, car il ne pourra manquer de devenir un aussi bon cavalier que son père, son aïeul et son oncle, qui tous sont morts au service de V. A.

J'ai donné l'office d'Almocadem à Manuel Marques, car V. A. m'a fait la grâce de me conférer la nomination de cette charge, et le fils du défunt[4] n'est pas en âge de pouvoir la remplir, étant un enfant à la mamelle; s'il avait été un homme, je l'aurais nommé à cet emploi, comme je le fis pour son père, lorsque le frère de celui-

1. Le texte porte *na Pallagual*. Littéralement : dans la Pallagual.

2. Probablement dans la Ghaba Çal. — Ghaba en arabe غابة signifie lieu planté; le nom de la plante probablement mal transcrit resterait à déterminer. Le mot *Rabaçal* a, en portugais, le sens de : lieu planté de berle (ombellifère).

3. Le texte porte : *algumas almas*. Littéralement : quelques âmes.

4. Le texte porte : *e seu filho* ; et son fils. Il est évident qu'il s'agit du fils en bas âge du Mokaddem. Pour corriger cette irrégularité de style, nous avons traduit : le fils du défunt.

ci[1] mourut. V. A. me fera une grande grâce d'avoir cela pour bon, car Manuel Marques est très propre à remplir cette charge, et il a déjà rendu à V. A. beaucoup de services ; il connaît très bien le pays, et c'est grâce à lui que j'ai razzié ces douars[2] ; s'il fait une autre incursion, ils ne m'échapperont pas[3], car c'est un homme très habile dans ces coups de main et qui conserve la nuit tout son sang-froid[4], et connaît à fond les plaines[5].

Je prierai V. A. de se souvenir de mes services, de l'amour avec lequel je la sers, des dépenses que je fais pour son intérêt et de mon peu de fortune. Je lui demande de m'envoyer bientôt ma femme, car, en aucun cas, je ne pourrai entretenir une maison là-bas et une ici, et en cela, Sire, vous me ferez une très grande faveur.

Que Dieu accroisse la vie et l'autorité royale de V. A. !

De Çafi, le 8 juillet 1541[6].

Comme je venais d'écrire la présente lettre à V. A., il est arrivé une caravane, et j'ai su par ceux qui en faisaient partie que le Caïd était arrivé en déroute à Nagua[7] et que nous lui avions tué et blessé à mort jusqu'à quarante des principaux cavaliers du Chérif, et que nous avions tué aussi soixante chevaux, appartenant à ses gens, avec lesquels il était parti de Binimagre[8] pour nous attaquer.[9]

D. Rodrigo de Castro.

1. La charge de Mokaddem avait été occupée successivement par l'oncle et par le père du défunt.

2. Le texte porte : *E ele me deu estes aduares*. Littéralement : c'est lui qui m'a donné ces douars.

3. Le texte porte : *Eu os nom perdera*. Littéralement : je ne les perdrais pas.

4. Le texte porte *e nom se enlear nunca de noute*. Littéralement : il ne se trouble jamais la nuit.

5. Le texte porte : *e saber muito bem o campo*, ce qui est une répétition de ce qui a été dit quelques lignes plus haut.

6. Les Portugais devaient évacuer Safi quelques mois plus tard (décembre 1541). V. p. 141, note 3.

7. Nom de lieu qui n'a pu être identifié.

Probablement : ﺍﻟﻨﺎﻗﺔ La chamelle.

8. V. sur ce nom p. 121, note 4.

9. Le compte-rendu que donne de cette razzia Luiz de Souza (*Annães*, pp. 337 et ss.) est tiré d'une lettre écrite par l'Adaïl Lopo Barriga, datée de Safi (8 juillet 1541) et conservée aux Archives de *la Torre do Tombo*. Le récit en est beaucoup plus court et moins dramatique. Lopo Barriga met

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 351-355 v°. — Copie du XIXe *siècle*[1].

naturellement en relief le rôle qu'il a joué dans l'action. — On trouve également dans Marmol (t. II, liv. III, ch. LIII) la relation d'une razzia faite par la garnison de Safi dont les détails concordent, tant avec ceux donnés par le présent document qu'avec ceux rapportés par Luiz de Souza. Mais la date donnée par Marmol est 1511. Il semble que cet historien ait encore ici commis quelque confusion : il aura été amené à avancer de trente ans cette expédition, ayant pris l'Adaïl de Castro, Lope Barriga, pour le fameux capitaine de ce nom dont lui, Marmol, et Diego de Torres placent la mort autour de 1520.

1. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gaveta 2, Maço 6, Num. 6.*

XXIV

LETTRE DE SÉBASTIEN DE VARGAS A JEAN III ROI DE PORTUGAL

(Traduction)

Le roi de Fez l'a prié de se rendre à Ceuta pour négocier un rapprochement entre D. Alfonso et Sida el-Horra dont la mésintelligence a rendu impraticable la route de Fez à Ceuta. — Malentendu au sujet du rachat de Roque Cerveira, captif du roi de Fez, et d'un Maure captif de D. Alvaro d'Abranches. — Sida el-Horra laisse les vaisseaux turcs pénétrer dans la rivière de Tétouan malgré la défense du roi de Fez. — Ceuta manque de munitions de guerre. — Le roi de Fez demande l'envoi d'urgence à sa cour du P. Contreras.

Ceuta, 8 septembre 1542.

Sire,

Le mardi 29 août, le roi[1] me fit appeler et me dit que le port de Ceuta était fermé depuis un grand nombre de jours[2], ce qui lui causait un grave préjudice, et que la cause en était les dissentiments qui existaient entre Don Alfonso et Cyte Alhorra[3]; il avait

1. Le sultan Ahmed ben Mohammed, de la dynastie des Beni Merin, souverain du royaume de Fez. Sébastien de Vargas, dans cette lettre datée de Ceuta, rend compte de ce qui s'est passé pendant un séjour récent qu'il a fait à Fez.

2. Le texte porte: *que o porto de Ceita estava serrado, avia muitos dias.* Il est plus vraisemblable de penser qu'il s'agit non de la fermeture du port, mais bien de celle de la route allant de Fez à Ceuta. A la suite de la discorde existant entre Ceuta et Tétouan, l'insécurité était devenue telle dans ces parages que les communications entre Fez et Ceuta étaient interceptées.

3. *Cyte Alhora.* El Horra (الحرّة) est un nom de femme. Le premier mot Cyte est peut-être une mauvaise transcription du titre sida سيدة (dame). — Cette femme semble, d'après cette lettre, avoir exercé à

cherché à les apaiser, sans pouvoir y parvenir et il me priait, par amitié pour lui et pour le service de V. A., de vouloir bien me rendre à Ceuta et à Tétouan, afin de chercher à les réconcilier. Il me dit qu'il envoyait Jaco Rute avec moi, pour parler de sa part à Cyte Alhorra, afin que celle-ci fît tout ce que je voudrais et dirais au sujet de cette affaire. Comme il y a longtemps que ces dissentiments existent, que cette situation est entièrement de la faute de Cyte Alhorra et qu'il en peut résulter un grand dommage, j'acceptai et, sans tarder, nous partîmes, le jeudi, de Fez.

Lorsque je fus prendre congé du roi, celui-ci me dit : « Sébastien de Vargas, il y a peu de jours, je vous ai entretenu de certaines questions afin que vous en écrivissiez au roi, votre maître ; l'une de ces questions concernait Roque Cerveira et le Maure de Don Alvaro d'Abranches ; je vous demande avec instance, puisque vous allez à Ceuta, de lui écrire de nouveau et de lui rappeler de ma part que je lui ai demandé de m'envoyer le Maure ou tout au moins le Chrétien[1], car je n'ai plus de raisons à donner à mes Caïds et à mes Acacizes[2], qui me tourmentent tous les jours à ce sujet.

Sire, je lui ai répondu : « Sire, j'ai écrit au roi, mon maître, ce que vous m'avez dit et, aussitôt sa réponse arrivée, je lui écrirai de nouveau. » Il me dit alors d'écrire, dans tous les cas, à V. A. et il me remit cette lettre ci-jointe, écrite de sa main en notre langue et signée de lui.

Moi, Sire, j'eus, comme un sot[3], un moment d'emportement et

Tetouan un pouvoir presque souverain et avoir vécu en mésintelligence avec Don Alfonso, lequel était probablement le gouverneur de Ceuta.

1. Cette histoire de rachat d'esclaves est assez confuse. Voici l'explication que nous proposons : Le sultan de Fez Ahmed ben Mohammed possédait un captif chrétien nommé Roque Cerveira, tandis que Don Alvaro d'Avranches avait un esclave Maure dont le nom n'est pas donné. Le sultan de Fez ayant fait don de Roque Cerveira à Moulay Abou Hassoûn, le roi de Portugal le racheta à ce dernier pour une somme de 1 200 cruzades. Les habitants de Fez témoignèrent leur mécontentement au sultan Ahmed de ce qu'un Chrétien avait été racheté, tandis que le Musulman, propriété de D. Alvaro, restait en captivité. Ahmed prétendit qu'il n'avait envoyé Roque Cerveira à Moulay Abou Hassoûn que pour obtenir du roi de Portugal, par l'intermédiaire de ce Chrétien, la mise en liberté du Maure de Don Alvaro.

2. *Acacizes* pour : *Al-Kesis* القسيس. Ce mot est employé ici avec la signification de docteurs musulmans, oulema, etc., bien qu'il désigne le plus généralement des prêtres chrétiens ou juifs. Cf. Eguilaz, au mot *Cacis*.

3. Le texte porte : *como sou samdeu*.

je lui répondis : « Sire, je ne sais si vous avez raison dans cette affaire, car, selon votre ordre, Moulay Ibrahim[1] est convenu d'une somme de 1 200 cruzades pour la rançon de Roque Cerveira et le comte de Redondo en a l'acte écrit entre les mains ; nous vous devons ces 1 200 cruzades, et rien de plus. »

Il me répondit que c'était vrai, que Moulay Ibrahim avait fait cela, comme il faisait tout dans son royaume, que la convention stipulait bien un versement de 1 200 cruzades pour le Chrétien et de 500 pour le Maure, mais, que cette transaction n'avait pas été exécutée, par suite de la mort de Moulay Ibrahim. Le roi ajoutait que, s'il avait par la suite envoyé le Chrétien au camp d'Arzila, c'était afin d'obtenir par son entremise qu'on lui rendît le Maure, car il rougissait à la pensée que l'on pût supposer qu'il recevait de l'argent pour le Chrétien, sans racheter le Maure ; il exigeait donc qu'on lui rendît ce dernier ou bien le premier en personne.

Sire, je lui répondis: « Sire, vous avez donné Roque Cerveira à Moulay Abou Hassoûn[2], pour qu'il en fît ce qu'il voudrait; il l'a envoyé au roi, mon maître, et c'est à lui qu'on répondra, car vous n'avez rien à voir en cette affaire. » Il me répondit qu'il avait donné Roque Cerveira à Moulay Abou Hassoûn pour que celui-ci l'envoyât à V. A., afin d'obtenir le Maure par son intermédiaire; que si V. A. ne renvoyait pas le Maure, il me priait d'écrire à V. A. de lui renvoyer Roque Cerveira, qu'il serait satisfait de cela et que je fusse bien certain qu'il n'accepterait aucun argent en échange de Roque Cerveira, mais qu'il voulait sa personne ou celle du Maure. Je lui répondis que j'écrirais à V. A. Je lui fais savoir ce qui se passe ici, et V. A. verra par la lettre du roi ce qu'il dit.

1. Moulay Ibrahim, le beau-frère du Sultan, que nous avons vu dans les Doc. III et V et dont l'influence était si grande qu'« il faisait tout dans le royaume », comme il est dit plus bas.

2. Abou Hassoûn, prince mérinide, oncle du roi de Fez, Ahmed ben Mohammed. Il avait été lui-même proclamé souverain en 1526, mais fut renversé la même année par son neveu. Il remonta sur le trône le 9 janvier 1554 et fut tué le 23 septembre suivant, dans une bataille qui rendit le chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh* maître incontesté de la ville de Fez. Il est appelé dans les chroniques arabes *El-Badisi* et dans les ouvrages chrétiens *roi de Velez* à cause de l'apanage qui lui avait été constitué autour de la ville de Velez (Badis), après son éviction de la royauté de Fez. C'est à tort que Sébastien de Vargas donne à ce prince le titre de Moulay.

Avant tout cela, un Maure de mes amis, fort honnête homme, me raconta que, le Roi se trouvant au bain, on était venu à parler de cette affaire et qu'on avait émis bien des avis différents. On disait entre autres choses que, dans son propre royaume, V. A. n'enlèverait pas un de ses vassaux ou un Maure lui appartenant pour l'échanger contre un Chrétien, ainsi que l'avait fait Moulay Abou Hassoûn. Mon ami me dit que le roi avait répondu : « Les rois ne veulent pas, alors même qu'ils le pourraient, offenser des gentilshommes et des personnes du rang de Don Alvaro ; ils aiment que ceux-ci agissent de leur propre initiative et qu'ils s'offrent d'eux-mêmes à les servir. C'est ce que D. Alvaro devrait faire dans le cas présent pour le roi, son maître ; mais, malgré tout, je sais qu'en Portugal il existe une loi d'après laquelle, pour le rachat des captifs, on peut enlever les Maures à leurs seigneurs et remettre à ces derniers en échange le tiers de la rançon. » Je pense que tout cela s'apaisera, sans qu'on en parle davantage. Voilà, Sire, ce qui se passe ici au sujet de cette affaire. Que V. A. ordonne ce qui sera le mieux pour son service.

Alors, Sire, je partis de Fez et, deux jours après, je rencontrai les serviteurs du caïd Abidala[1], qui me dirent que l'esclave de Moulay Abou Hassoûn[2] n'avait pas été renvoyé et que rien n'avait été résolu au sujet du captif de D. Alvaro[3]. J'avoue, Sire, que, au moment où l'on me communiqua les nouvelles que ces serviteurs avaient mission de me faire connaître, je rendis grâce à Dieu de me trouver hors de Fez, car, quoique je ne sois en rien responsable de cette affaire, les Maures sont des gens qui n'ont ni raison, ni justice, ni vérité, et le roi aurait été trop faible pour s'opposer à une grave vexation, si on avait voulu m'en faire, car c'est un peuple très emporté. Les gens d'Abidala me dirent que derrière eux venait un écuyer de V. A. m'apportant des lettres. Je m'arrêtai assitôt sur le bord de la route pour l'attendre; j'y restai une demi-journée et la nuit sans être rejoint par lui. Le lendemain matin, je repris ma route et nous nous manquâmes ; j'envoyai alors un courrier à pied à Fez; je l'attends tous les jours. Dès qu'il sera de retour ici, je

1. *Abidala* pour : Abdallah.

2. C'est-à-dire : Roque Cerveira. V. p. 134, note 1.

3. C'est-à-dire : le Maure, esclave de Don Alvaro. V. p. 134, note 1.

verrai ce que V. A. m'écrit et je répondrai à ce qui demande une réponse.

Je suis allé, Sire, à Benifiziquer[1], où je parlai à Barache[2], qui était en train d'arranger les affaires de ce pays; je lui dis que le roi[3] m'avait ordonné de lui parler au sujet des chrétiens captifs qui avaient été pris à Targa[4] en temps de paix; il me répondit qu'ils avaient déjà été envoyés à Alger, qu'il était vrai que le Caïd de Targa, son beau-père, n'aimait pas les chrétiens, mais qu'il ne les possédait que de seconde main, les achetant à celui qui les prenait; « le roi de Fez, ajouta-t-il, n'a qu'à envoyer rechercher qui les prend et qui les vend »; cela signifierait que c'est Cyte Alhorra qui fait prendre les chrétiens et qui les fait vendre. Depuis que le roi de Fez a quitté Tétouan, il y a aujourd'hui un an, on fait partir de Targa pour Alger trois convois de chrétiens, chacun de 18 à 20 captifs.

Ensuite, Sire, je me suis rendu à Tétouan et à Ceuta avec Jaco Rute. Don Alfonso et Cyte Alhorra vivent en très bonne intelligence, mais celle-ci, lors de sa réconciliation, a consenti et elle consent encore à ce que les navires des Turcs entrent dans sa rivière[5], quoique le roi lui ait écrit pour la blâmer et le lui interdire: c'est une femme très belliqueuse et très emportée en tout.

Don Alfonso écrira à V. A. les nouvelles qu'il reçoit des guerres entre la France et l'Empereur[6] et de la flotte des Turcs qui est partie

1. *Benifiziquer* pour: Beni Zeker, fraction des Ghomara, habitant les montagnes situées entre El-Ksar el-Kebir et le Djebel Zerhoun. Il se tenait sur le territoire des Beni Zeker un marché, tous les samedis, « où se rendent les marchans de Fez et d'ailleurs, et particulièrement les Chrestiens qui trafiquent en Barbarie ». MARMOL, liv. IV, ch. LVIII.

2. C'est peut-être le personnage que Marmol nomme Ali Barrax (b. er-Rached); il avait acquis une grande autorité sur les tribus montagnardes des Ghomara et se faisait appeler « Roy et Seigneur de Chéchuan (Chechaouen) ». MARMOL, liv. IV, ch. LXI et ch. LXXX. V. p. 35, note 1.

3. Le roi de Fez.

4. Nom d'une ville située « sur la coste de la mer Méditerranée, à sept lieues de Tétuan vers le Levant, dans une plaine qui est entre deux montagnes... Elle estoit autrefois fort peuplée et s'est maintenuë quelque tems en liberté, à l'occasion de la guerre. Quand le Roy de Portugal gagna Ceute (1409), la pluspart des habitans, et les plus nobles, se sauvèrent aux autres montagnes, et il n'y demeura que quelque six cens maisons de pescheurs... Cette ville fut saccagée l'an mille cinq cens trente-trois par six galères du vieux Dom Alvare Baçan ». MARMOL, t. II, liv. IV, ch. LXVI.

5. La rivière de Tétouan, appelée Rio Martil, oued el Djelou et quelquefois oued el Kouz.

6. La quatrième guerre entre François Ier et Charles-Quint, commencée en 1539 et

et qui vient[1]. Ce que je veux vous rappeler, Sire, c'est que Ceuta est entièrement dépourvue de provisions et de munitions de guerre et qu'elle n'a pas d'assez solides remparts pour se défendre contre une attaque importante, si elle a lieu. Que V. A. ordonne d'y pourvoir pour l'amour de Dieu.

Ceuta, aujourd'hui, 8 septembre 1542.

Sire, le roi m'a aussi recommandé beaucoup de lui amener le Père Contreras[2], qui n'avait pu entrer à Fez, parce que le port était fermé[3]. Il m'a remis un sauf-conduit très large et tel que je l'ai voulu, l'autorisant à entrer et il a ajouté que, par ma barbe[4], je le lui amenasse. Je lui avais rappelé en effet qu'une autre fois on avait fait des avanies à ce Père. Il se trouve actuellement à Tétouan, faisant des difficultés [pour en sortir] et disant qu'il n'en partirait pas sans moi, car il reconnaît que, sans moi, il ne fera que peu de choses et même rien. Je ferai ce qui dépendra de moi pour le service de Dieu et celui de Votre Altesse.

Sébastien de Vargas.

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 162-165. — Copie du XIXe *siècle*[5].

terminée par la paix de Crespy en 1544. On se rappelle que Soliman était l'allié de François Ier et que la flotte franco-turque se faisait voir dans la Méditerranée. Ce sont les opérations de cette flotte sur lesquelles le roi de Portugal voulait être renseigné.

1. Le texte porte : *e assim d'armada do Turco que sai e vem.* Il faut probablement traduire en complétant la phrase : qui est en route et qui vient [vers Ceuta].

2. Le P. Fernando Contreras, rédempteur espagnol. Il était né à Séville en 1470. Plein de dévoûment pour les captifs, il se procura des ressources et fit quatre voyages à Tunis et à Alger, d'où il ramena un grand nombre d'esclaves. Sébastien de Obregon, alors évêque de Merrakech, l'envoya au Maroc, où les chrétiens captifs réclamaient les secours religieux. Le P. Contreras partit en 1539, débarqua à Ceuta, séjourna à Tétouan et se fixa à Fez, où il déploya un grand zèle auprès des esclaves. Il avait acquis beaucoup d'expérience dans les affaires du Maroc et, comme on le voit par cette lettre de Sébastien de Vargas, le sultan de Fez attachait un grand prix à sa présence. Le P. Contreras, après avoir opéré de nombreuses rédemptions, rentra à Séville, où il mourut le 17 février 1548. CASTELLANOS, *Apost. Seraf.*, pp. 228-230; FRANCISCO DE SAN JUAN DEL PUERTO, liv. II, ch. XVII.

3. V. ci-dessus p. 133, note 2.

4. Le sens est : « et il me dit de lui jurer par ma barbe que je lui amènerais le P. Contreras. » Les Arabes, pour prendre un engagement solennel, jurent en tenant leur barbe dans la main.

5. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gav.* 20, *Maço* 7, *Num.* 10.

XXV

LETTRE DE D. LUIZ DE LOUREIRO AU ROI JEAN III

(Traduction)

L'évacuation de Safi et d'Azemmour, opérée en décembre 1541, rendit nécessaire d'augmenter les défenses de Mazagan et le roi Jean III prescrivit à Luiz de Loureiro, gouverneur de la place, d'y faire d'importants travaux.

Il a exécuté les ordres relatifs aux mouvements des troupes. — Nécessité de conserver à Mazagan six cent cinquante soldats. — Il fera sortir de la place les gens qui ne sont pas indispensables à la défense. — Renseignements divers sur les travaux. — Inutilité du goulet qui a été creusé et de la jetée en projet. — Il réclame le règlement des payes en retard, le ravitaillement de la ville et l'envoi de caravelles. — Il rend compte de sa dernière expédition sur Azemmour et conseille un moyen pour arriver à la destruction complète de cette place. — Nouvelles des deux Chérifs. — Recommandations en faveur de divers personnages.

Mazagan, 15 décembre 1542.

Sire,

Votre Altesse m'a écrit de prendre, parmi les gens qui sont employés aux constructions [1], cinquante maçons, cinquante tailleurs

1. Il est nécessaire pour l'intelligence de cette lettre de bien se représenter ce qu'était Mazagan et l'existence dans une « fronteira » au XVIe siècle. Mazagan, dont la mise en état de défense préoccupait le roi Jean III, était à dix kilomètres environ au Sud d'Azemmour. « Ses murs, dit Marmol, qui la visita vers cette époque, sont bastis à la moderne de pierres liées avec de la chaux, et il y a beaucoup d'artillerie et de munitions avec bonne garnison. Car le Roy de Portugal, ayant résolu d'abandonner les autres places, voulut fortifier celle-cy, et la rendre, s'il se pouvoit, imprenable. Elle est fermée de l'Océan, d'un costé, et, de l'autre, d'un fossé large et profond, dont

de pierre et trois cents manœuvres et de renvoyer ceux qui sont en surplus. Cela a été fait immédiatement et l'ordre de V. A. n'est pas arrivé trop tôt.

V. A. m'a écrit également de ne garder parmi les cavaliers que deux cents hommes[1], en plus des Atalaias[2] et des éclaireurs, d'envoyer servir à Ceuta les gentilshommes qui auraient des lettres pour faire le service des Commanderies[3] et de renvoyer les autres dans le royaume. L'ordre a été exécuté immédiatement ; ceux qui partent pour le Portugal s'en vont mécontents, parce que V. A. n'a pas voulu les laisser servir ici ; il en est de même de ceux qui vont à Ceuta, parce que V. A. les fait passer du pied de guerre au pied

l'eau monte avec celle de la mer. Il y a dedans un puits d'eau douce qui a un bord de pierre fort haut et relevé, où les barques viennent faire aigade. » MARMOL, t. II, liv. III, ch. LVI. Le voyageur Jean Mocquet, qui arriva à Mazagan au mois d'avril 1606, raconte que les murailles de la ville étaient tellement épaisses que six cavaliers y pourraient aller de front tout autour. « Les maisons, dit-il, y sont fort basses et sont surmontées par les murailles. Il y a force canons fort gros et longs et bordent presque toute la muraille; mais ils estoient mal montés; il y a environ quarante canoniers et quelque six cens soldats, à savoir deux cens chevaux et quatre cens hommes de pied, la pluspart mariez. Ils font des courses sur les Arabes qu'ils prennent captifs et emmeinent leurs bestiaux. Ils ont près d'eux une ville nommée Azamor, qui leur faict fort la guerre, et ne sont qu'à deux lieues l'un de l'autre. » MOCQUET, p. 55.

1. C'est le nombre de cavaliers qui, d'après Jean Mocquet, y tenait garnison en 1606. V. la note précédente.

2. On appelait *Atalaia*, *Atelaya* et *Atalaya* en castillan les vigies qui surveillaient les environs d'une place forte. Le terme est emprunté à l'arabe الطليعة plur. الطلايع mot qui signifie : éclaireurs. « Tous les matins, écrit Mocquet, il sort environ quarante chevaux de Mazagan, pour descouvrir, et demeurent dehors jusqu'à midy. Après midy, il en ressort quarante autres qui demeurent jusqu'au soir; et y a six de ces cavaliers qu'ils appellent *Atalayes*, c'est-à-dire guets, qui sont fort esloignez chacun de son costé et font sentinelle par tour ; et quand ils descouvrent quelque chose, ils racourent en poste, et lors le guet de la ville qui les voit, sonne deux ou trois coups de cloche, puis les autres montent soudain à cheval et courent du costé du signal : car, en tous les endroits où sont ces Atalayes, il y a un grand bois dressé comme un mast, et, quand ils voyent quelque chose, ils eslèvent avec une petite corde leur enseigne en haut, qui est le signal à tous ceux qui sortent de Mazagan. » MOCQUET, p. 56. On appelait aussi *atalaïa* الطلاعة une tour placée sur une hauteur d'où une vigie observait la campagne ou la mer. Cf. aussi EGUILAZ, au mot *Atalaya*.

3. Le texte porte : *Fidalgos que teressem cartas para servir commendas*. Ce sont les gentilshommes faisant le service de la Commanderie qui leur a été déjà concédée. MORAES, au mot *Commenda* Cf. les Doc. XVII et XX où il est question des obligations des Commandeurs.

de paix[1]. Les uns comme les autres ont également bien servi V. A. qui doit garder bon souvenir de leurs services et leur accorder honneur et grâces.

Comme la lettre de V. A. m'a été remise après le commencement du mois, je n'ai point passé de revue et je n'ai pas congédié les cavaliers[2], ainsi que vous me le mandiez; je le ferai à la fin du mois. Il y a dans cette ville des cavaliers de Safi et d'Azemmour venus d'après les instructions de V. A.[3]; et les ordonnances[4] prescrivent qu'ils soient inscrits sur le contrôle de la cavalerie; il sera donc nécessaire de les rayer de cet état. Il y a ici également trois Moriscos[5] qui sont venus de Safi, qui ont été portés sur les contrôles de la cavalerie, d'après les ordres de V. A., et qu'il faudra aussi rayer. V. A. ne devrait envoyer résider ici aucun Maure, car sur mille, il n'y en a pas un qui soit fidèle.

V. A. m'ordonne de ne garder ici que six cents soldats; j'en ai sept cents et ils sont tous très nécessaires; les remparts de cette ville sont, il est vrai, achevés maintenant (que Notre-Seigneur en soit loué!), mais il y a au pied des murs, du côté de l'extérieur, des amoncellements de chaux, de pierre, ainsi que de terre retirée du fossé qui arrivent à la hauteur des remparts, et, si le Chérif[6] venait

1. C'est-à-dire : du service de guerre, comme il se fait à Mazagan, au service de garnison, comme le comporte la paix dans laquelle se trouve la ville de Ceuta.

2. Ces cavaliers ne sont pas évidemment ceux dont il a été parlé plus haut et qui ont été dirigés, les uns sur le Portugal, les autres sur Ceuta.

3. Les villes de Safi et Azemmour furent évacuées au mois de décembre 1541. Le roi Jean III, bien qu'il eût reçu d'un grand nombre de gentilshommes âgés et expérimentés des avis favorables à l'abandon de ces places (V. les Doc. X-XX) ne pouvait se résoudre à les raser. Sa résolution prise, il en confia l'exécution à Jean de Castro qui partit avec sept navires pour la côte marocaine. L'opération était délicate et exigeait une grande prudence, puisqu'elle devait se faire au fort de l'hiver, à l'époque où la côte est le plus difficile à aborder et à l'insu du Chérif et des Maures. Jean de Castro procéda à l'évacuation de Safi avec un tel ordre que, lorsque les Maures en apprirent la nouvelle, tout était terminé : les gens embarqués, ainsi que l'artillerie, les munitions, les chevaux et les meubles des habitants. A Azemmour, il y eut encore moins à faire à cause de la proximité de Mazagan. C'est en effet sur cette place que Jean III avait ordonné de diriger les personnes et le matériel provenant des deux villes évacuées. Luiz de Souza, p. 354.

4. Le texte porte : *e por seus alvaras*. L'*alvara* est une lettre qui contient l'expression de la volonté du souverain, mais elle ne porte pas le sceau royal et n'est valable que pour une année. Moraes, au mot *Alvara*.

5. Sur les *Moriscos*, V. p. 116, note 3. Il se peut que ce mot soit ici pour *Moros*.

6. Ici, comme dans les documents pré-

ici pendant le temps que ces amas de matériaux devront rester en place, notre défense dépendrait plus de nos mains que de notre artillerie. De plus, il y a toujours ici tant de gens malades par suite de l'humidité provenant de l'eau des fossés[1] que, sur les sept cents soldats, il y a parfois cent malades. L'intérêt de V. A. exige donc, à mon avis, qu'il reste ici cet hiver six cent cinquante soldats et c'est le chiffre que nous atteignons[2]. Si, malgré les motifs que j'expose à V. A. et qui me sont suggérés par l'intérêt de son service, elle trouve bon que l'on en fasse partir cinquante, qu'elle l'écrive et on le fera aussitôt.

V. A. me parle des gens qui vivent ici sans métier et sans solde; la plupart sont des femmes veuves venues de Safi et d'Azemmour; elles pétrissent du pain et le vendent pour vivre. Puisque V. A. ordonne d'expulser ces femmes, ainsi que quelques hommes, j'exécuterai son ordre, dès que l'argent sera arrivé, et il ne l'est pas encore; je ferai donc partir d'ici tous ceux qui ne seront pas indispensables [à la défense], mais comme la plupart de ces personnes donnent à manger à crédit aux hommes occupés aux travaux ainsi qu'aux soldats, on ne pourra pas les congédier avant l'arrivée de fonds permettant de payer les uns et les autres. Il y a également parmi ces gens des ouvriers de métiers qui sont indispensables et des marchands ambulants. V. A. peut être assurée que je ferai pour cela tout ce qui sera conforme à ses intérêts.

V. A. me mande de faire terminer le canal souterrain que j'ai ordonné de creuser pour les eaux du puits; il serait déjà achevé, si l'on avait eu le bois pour les cintres de la voûte. Que V. A. m'en envoie, avec des pompes pour épuiser l'eau du fossé et d'autres objets portés sur la liste ci-jointe, car de tout cela nous avons ici grand besoin. V. A. me dit qu'elle va s'entendre avec Jean de Castillo pour amener dans ce canal l'eau des autres puits; ce n'est pas nécessaire, parce que celui-ci en contient beaucoup et qu'on va construire dans la ville des citernes qui coûteront bien moins cher; de plus, l'eau de ces puits est à un niveau inférieur à l'eau

cédents, le mot Chérif écrit avec une majuscule désigne le chérif de Merrakech, c'est-à-dire Moulay Ahmed *el-Aaredj*.

1. On a vu (p. 139, note 1) que les fossés de la ville étaient baignés par la mer à marée montante.

2. Sans doute, déduction faite des malades.

de celui-ci, et, pour cette raison, elle ne peut venir dans le canal.

Lors du départ de Jean Ribeira, j'ai mandé et ordonné à Manuel Alfonso, de la part de V. A., de prendre la charge d'inspecteur des travaux, parce qu'il est très apte à ces fonctions; il s'en acquitte très bien, et V. A. peut le considérer tout-à-fait comme un homme d'honneur et de droiture. V. A. l'ayant en outre nommé secrétaire des payements, comme il connaît toutes les personnes employées aux travaux, il lui sera facile de constater les absences de celles qui ne viendraient pas sur les chantiers[1]. Il nous a paru, à Lope de Pina, à Jean de Castillo, à Jean Ribeira et à moi, utile au service de V. A. de donner à forfait la fourniture et le charriage des moëllons, au prix de cent quarante reis par batelée. Chaque jour, à partir de la fin de janvier, on devra apporter à pied d'œuvre trente batelées de pierre, ce qui correspondra au maximum de matériaux pouvant être employés dans un jour[2]. Nous pensons de même qu'il faut traiter à forfait pour la fourniture du sable à trente réaux par muid. Lope de Pina rendra compte à V. A. de ces contrats, de leurs conditions ainsi que des objets à fournir ici par V. A. et que les entrepreneurs devront rembourser de leur argent[3]. Les personnes susdites pensent aussi comme moi qu'il est de l'intérêt de V. A. de traiter à forfait pour le travail de maçonnerie, avec des hommes sûrs et au prix de 250 réaux la brasse. Lope de Pina rendra compte de ces détails à V. A., car c'est un homme très entendu en tout; Jean Ribeira la renseignera également sur tout; mais, en raison de l'indisposition de ce dernier, Lope de Pina partira avant lui. V. A. voudra bien m'envoyer des ordres. Jean de Castillo reste encore ici pour toiser les constructions et faire savoir à V. A. ce qui est exécuté et ce qui reste à faire. A mon avis, les deux tiers des

1. Le texte porte : *e como V. A. manda servir d'escrivam dos pagamentos, conhece todas as pessoas, e, quando alguna faltar na obras, logo achara menos*. La phrase est un peu obscure; Luiz de Loureiro veut sans doute dire que Manuel Alfonso, étant à la fois inspecteur des travaux et préposé à la paye, sera à même de déduire des états de paiements les ouvriers dont il aurait constaté l'absence sur les chantiers.

2. Le texte porte : *trenta barcadas de pedra que abastarão, e nom se podera mais pedra gastar*, littéralement : trente batelées de pierres qui seront suffisantes et on ne pourra pas employer davantage de pierre [dans une journée].

3. Le texte porte : *e cousas que lhes V. A. aqui ha de dar por seu dinheiro*. Littéralement : et des choses que V. A. devra leur fournir ici pour leur argent.

travaux sont achevés, et il en reste un tiers à finir, mais je pense qu'il faudra en faire davantage.

J'estime, Sire, que le goulet [qu'on a creusé][1] ne servira à rien et que c'est de l'argent perdu ; en effet, à la pleine mer et même à mi-flot, le courant qui a frappé sur le rempart revient avec tant de force qu'aucun navire ne peut entrer dans le chenal, quelle que soit la poussée de la marée. Des gens du métier et d'autres personnes disaient ici qu'il serait bon de faire, du côté du Nord, par où vient le flot, une chaussée que l'on conduirait dans la mer au delà du niveau des basses marées et qui empêcherait le flot de battre avec tant de force[2]. Ce serait encore, à mon avis, une dépense inutile et V. A. doit ordonner de combler ce goulet et de construire sur l'emplacement soit l'église, soit des greniers ou des magasins. En effet, pour débarquer à basse mer, le passage du Caiz suffit et l'on peut même s'en servir jusqu'à un quart de pleine eau[3]. Au moment de la pleine mer, les navires iront par le fossé jusqu'à l'entrée de la ville, sans que l'on puisse de nulle part les en empêcher ; on peut également débarquer par tous les gros temps, à partir de la mi-flot, par un petit passage qu'on a laissé derrière l'extrémité du rempart du côté du Sud. Lope de Pina en parlera à V. A. C'est un homme si intelligent et si désireux de servir V. A. qu'elle devrait suivre son avis en cela et en tout ce qu'il lui dira. Il vous a servi ici avec la plus grande fidélité, avec beaucoup de courage, sans épargner ses fatigues et ses dépenses, il mérite que V. A. lui accorde beaucoup d'honneurs et de grâces.

1. Le texte porte *Gualheta*. Il s'agit probablement ici d'un bassin creusé sur le front Est de la place, près de l'emplacement de l'église, et comblé depuis. — V. le plan de Mazagan d'après le capitaine Larras, *ap.* Flotte de Roquevaire ; Carte du Maroc au 1 000 000e (Barrère, 1904).

2. Le texte porte : *que seria bom fazer huma couraça da banda de Norte, donde vem alli o mar, que de baxa mar entrase no mar e que tolheria esta augua vir assi rija*. Nous avons traduit le mot *couraça* par chaussée, nous référant à l'indication suivante que l'on trouve dans Jal. « Dans quelques ports de France au xvie siècle, la construction de terre foulée revêtue de pierre et élevée dans la mer à une certaine hauteur pour défendre le havre contre la lame du large et offrir un abri aux navires, avait le nom de chaussée. » Jal cite un mandement de Charles IX, en date de Fontainebleau, 25 mai 1563, où cet ouvrage est décrit. Jal, au mot *Chaussée*. Cf. Moraes, au mot *Couraça*.

3. Le texte porte : *e ate hum quoarto d'augua chea ;* c'est-à-dire dès le quart de flot et jusqu'aux trois quarts de jusant.

Il y a trois mois que nous n'avons plus d'argent et l'on doit trois payes à tout le monde. V. A. devrait donner des ordres pour que les paiements aient lieu mensuellement. Autrement cela lui porterait préjudice, car les hommes, qui ne sont pas payés chaque mois, ne travaillent pas avec bonne volonté et n'ont pas de quoi manger.

Que V. A. ordonne de nous envoyer des vivres, car il n'en reste plus dans cette ville : tout cet hiver et une partie de l'été, nous avons souffert de la faim, et il ne devrait pas en être ainsi[1]. Les vivres à envoyer doivent être les suivants : pour les personnes, moitié biscuit et moitié farines ; pour les chevaux, de l'orge ; pour les bêtes de somme employées aux travaux, du seigle de rebut[2]. Quant aux chevaux des Atalaias et des Atalhadores[3], ils s'enfuient du côté des Maures[4], de même que les nôtres quand nous sortons pour combattre, et, pour cette raison, il ne faut pas les nourrir avec du seigle de mauvaise qualité. Que V. A. ordonne de pourvoir à tout cela.

Dès le commencement de janvier, je passerai la revue de tous les soldats qui sont ici ; j'en dresserai un état et j'en enverrai la copie à V. A., pour qu'elle sache quels sont les vivres nécessaires chaque

1. Le cas était fréquent à Mazagan ; les ravitaillements arrivant irrégulièrement, la garnison et les habitants souffraient de la faim. Cette situation n'avait pas changé en 1602, et le voyageur Jean Mocquet raconte que le navire, *la Syrène*, sur lequel il était embarqué, fut affrété à Lisbonne au mois d'avril 1602 « pour aller à Mazagan en Afrique porter du blé et du biscuit aux soldats portugais qui sont là en garnison pour faire la guerre en Barbarie ». Le navire força de voiles « pour aller secourir ces pauvres gens qui mouroient de faim. L'on y avoit bien envoyé auparavant d'autres navires chargez de vivres, mais ils avoient esté pris par les pirates... C'estoit une grande pitié de voir ces pauvres gens comme ils estoient affamez, et, si ces vivres ne fussent arrivez à propos, je croy qu'ils fussent tous morts, ou ils eussent esté contraincts de se rendre esclaves aux Mores. Je ne pouvois empescher les enfans, et les grands mesmes, qu'ils ne perçassent les sacs où estoit le biscuit pour manger et soulager d'autant plustost leur faim. Je faisois mon possible à les retenir, mais d'ailleurs j'avois compassion de les voir si langoureux et haves de faim. Mon capitaine m'avoit donné la garde de ce biscuit... Cela ayant donc été deschargé et mis dans les magazins destinez à cest effect, je voyois les gentilshommes et cavaliers venir chercher chacun son poids de biscuit et sa mesure de bled » Mocquet, p. 52.

2. Le texte porte : *centeo podre* ; littéralement : du seigle pourri.

3. Cf. p. 120, note 2. Les *atalhadores* étaient des cavaliers envoyés à la découverte.

4. Les chevaux des Portugais, qui étaient des chevaux indigènes, avaient une tendance à s'enfuir vers les campements arabes, et il fallait les retenir en les nourrissant bien et en évitant de leur donner du seigle de mauvaise qualité.

mois. Je ferai également l'état des entrepreneurs de travaux, auxquels V. A. doit fournir chaque mois, à titre remboursable[1], une provision de biscuit et de farine. Pour l'amour de Notre-Seigneur, que V. A. n'oublie pas cette ville et qu'elle lui fasse envoyer de l'argent et des vivres, car, en considération des victoires que Notre-Seigneur a daigné lui faire remporter ici, cette ville mérite que V. A. lui donne le nom de Ville-de-Bonne-Aventure.

Les caravelles, que V. A. m'écrit avoir envoyées ici, ne sont pas arrivées, pas plus que l'artillerie, ni les douze bombardiers. Que V. A. ordonne que tout arrive promptement.

Dimanche dernier, je suis retourné à Azemmour[2], avec cinquante cavaliers, et, après avoir bien exploré le pays, j'ai brûlé beaucoup de maisons, les portes de la ville, le château, les ponts, ainsi que des bateaux. Si V. A. voulait suivre mon avis, elle enverrait ici Antoine de Loureiro avec six petites caravelles, qui n'auraient pas un tirant d'eau supérieur à dix palmes; on placerait sur chacune un pierrier, deux fauconneaux et quatre bombardiers; ces embarcations seraient munies de vivres pour cinquante hommes pendant un mois. V. A. ordonnerait à Antoine de Loureiro de venir à Mazagan; on mettrait cinquante hommes dans chaque caravelle, ce qui ferait un total de trois cents et, avec l'aide de Notre-Seigneur, on entrerait dans la rivière d'Azemmour. Après avoir placé des sentinelles, ces hommes détruiraient les remparts, quelques pans des murs de la ville et du château, et ce serait un grand service rendu à V. A., puisque le Chérif ne pourrait pas repeupler cette ville. Si V. A. donnait des ordres dans ce sens, je me chargerais bien de les exécuter.

Cette opération devrait se faire immédiatement, car les deux Chérifs sont entrés en campagne. Dès que le Chérif [Moulay Ahmed *el-Aaredj*] a appris que la ville d'Azemmour avait été saccagée et que le Caïd et les cavaliers étaient prisonniers[3], il a donné l'ordre

1. Le texte porte: *a que V. A. ha de mandar dar por seu dinheiro.*

2. Depuis l'évacuation d'Azemmour, D. Luiz de Loureiro, gouverneur de Mazagan, envoyait fréquemment des partis de cavaliers pour achever la destruction de l'ancienne place portugaise et pour empêcher les indigènes d'y faire un établissement.

3. Dès que l'évacuation d'Azemmour fut connue, « une troupe de vaillants musulmans, parmi lesquels figuraient le cheikh Abou Abdallah Mohammed ben Sâssi et

de pourvoir sans tarder Safi d'artillerie, de munitions et d'hommes, et a prescrit de recueillir dans la ville les Maures qui viendraient des villages voisins. Il y a beaucoup de mésintelligence entre lui et son frère[1] [Moulay Mohammed *ech-Cheikh*]. Il [Moulay Ahmed *el-Aaredj*] fait ouvrir des chemins pour aller dans le Sous et se trouve actuellement à neuf lieues de Merrakech. Ses fils ont défait dans le Draa, Bel, le Caïd des Caïds du chérif du Sous [Moulay Mohammed *ech-Cheikh*] et l'ont emmené prisonnier à Merrakech. Celui-ci [le chérif du Sous, Moulay Mohammed *ech-Cheikh*] peut avoir avec lui deux mille cavaliers. Lorsque j'apprendrai d'autres nouvelles, je les enverrai à V. A.

Sire, il y a longtemps que Francisco Tavares, Nicolas et Vasco de Souza vous servent ici. Nicolas de Souza a été autrefois dans la flotte de Fernand Pires et il est resté ici par ordre de V. A., de même que Simon Pires. Francisco Tavares et Vasco de Souza sont allés de Safi au secours du Cap-de-Gé[2], mais, étant arrivés après la perte de cette ville, ils s'en retournèrent et vinrent de Safi au secours de Mazagan, parce que le Chérif [Moulay Ahmed *el-Aaredj*] parcourait alors ce pays et que le bruit s'était répandu qu'il s'avançait pour assiéger cette place. De Mazagan, V. A. leur ordonna de retourner à Safi, et, lors de l'évacuation de cette ville, ils revinrent ici. Tous ont servi à Mazagan avec beaucoup de courage et de vaillance,

le cheikh Abou Mohammed Abdallah el-Koûch, pénétra en toute hâte dans la place afin de la garder, en attendant que les musulmans eussent eu le temps de rassembler les troupes nécessaires pour terrasser les infidèles et sauvegarder cet *œuf* de l'Islam, car on craignait un retour offensif de l'ennemi. Le destin prescrit par Dieu voulut en effet que les ennemis revinssent bientôt et qu'ils s'emparassent de tous les musulmans qu'ils trouvèrent dans la place. Les deux Cheikhs, dont il vient d'être parlé, furent faits prisonniers, mais plus tard ils recouvrèrent la liberté moyennant rançon ». EL-OUFRÂNI, p. 37; DIEGO DE TORRES (p. 95) raconte ces faits un peu différemment et les place vers 1545 (quelque temps avant son départ d'Espagne pour le Maroc). Cf. MARMOL, t. II, liv. III, ch. LVII.

1. La mésintelligence avait commencé à éclater entre les deux Chérifs à la suite de la prise de la ville du Cap-de-Guir par Moulay Mohammed *ech-Cheikh* (mars 1541). Le chérif Moulay Ahmed *el-Aaredj* fut jaloux du succès remporté par son frère qui, dans sa vice-royauté du Sous, prenait de plus en plus des allures indépendantes. — Tout ce passage, très mal ponctué dans la copie portugaise, est très confus. Nous avons dû adopter une ponctuation et une interprétation; en outre, pour éviter toute ambiguïté, nous avons restitué entre parenthèses les noms des deux Chérifs.

2. Sur la prise du Cap-de-Guir par le chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, V. p. 106, note 1.

ainsi qu'ils en ont tous. Ils sont très pauvres et très fatigués. V. A. accordera à leurs mérites beaucoup de grâces et d'honneur, car ce sont des serviteurs de prix. Il en est de même de Duarte Porsel, valet de chambre de V. A., qui est arrivé à Mazagan avec eux et qui reste ici à faire son service. Il est très homme de bien et sert avec zèle V. A.

De cette ville de Mazagan, ce quinze décembre 1542.

Votre Altesse doit tenir grand compte des services qu'a rendus ici Jean Ribeira et lui accorder des grâces et des honneurs, il a servi avec beaucoup de zèle et est digne de récompenses.

Luiz de Loureiro.

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 356-358 v°. — Copie du XIXe *siècle*[1].

1. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gaveta* 2, *Maço* 6, *Num.* 13.

XXVI

LETTRE DE JORGE PIMENTEL AU ROI JEAN III

(Traduction)

En 1544, le chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh* avait battu, sur l'oued Derna[1], le roi de Fez, Ahmed ben Mohammed, et l'avait fait prisonnier ainsi que son fils Bou Beker. Les débris de l'armée mérinide avaient été ramenés à Fez par Abou Hassoûn[2], l'oncle du roi, par Ahmed Abou Zekri, son frère, et par El-Kasseri et Ech-Cheikh, ses enfants[3]. La turbulente population de Fez, privée de son souverain et pressentant la prochaine arrivée de l'ambitieux Chérif, entra dans une grande agitation. Abou Zekri, le frère du roi Ahmed, voulut se faire proclamer roi, mais Abou Hassoûn, le prince le plus écouté des Beni Merin et le meilleur défenseur de la dynastie, fit reconnaître comme régent du royaume de Fez El-Kasseri, fils du roi et d'une chrétienne de Cordoue. Pendant ces évènements, Moulay Mohammed *ech-Cheikh* s'avançait dans les États du roi Ahmed; il emmenait avec lui ce malheureux prince qui, d'après un arrangement, devait livrer à son vainqueur la ville de Mékinès pour prix de sa rançon. En 1547 (?), le Chérif occupa Mékinès et le roi Ahmed rentra dans la ville de Fez qui, par suite des défections successives des Caïds des environs, constituait presque tous ses États. Mékinès devait servir au Chérif de base d'opération pour s'emparer de Fez. Il rappela donc du Draa, où ils étaient en expédition, ses deux fils, Moulay Abdallah et Moulay Abd er-Rahman, et marcha avec eux contre la ville de Fez. Les opérations du siège durèrent deux ans environ : le Chérif s'empara d'abord du Vieux-Fez; Ahmed, retiré dans le Nouveau-Fez, continua à résister. Il serait peut-être arrivé à repousser son ennemi, si Abou Hassoûn, son meilleur auxiliaire, ne l'avait quitté, mécontent qu'il était de voir son neveu repousser sa proposition d'une alliance avec les chrétiens. Le 29 janvier 1549, Moulay Mohammed restait seul maître de la capitale du royaume de Fez[4].

1. Affluent de gauche du cours supérieur de l'oued Oumm er-Rbia, dans le pays de Tadla.

2. Celui que les chroniqueurs et les historiens chrétiens appellent le roi de Velez (Badis). V. p. 153, note 2.

3. Nous avons supprimé à dessein le titre de Moulay que les chroniqueurs chrétiens donnent à ces princes mérinides.

4. Les événements qui marquent la fin de la dynastie des Beni Merin (branche des Beni Ouattas) sont présentés avec une certaine confusion dans les chroniques arabes et chrétiennes, ainsi que dans les récits des

Il se rend par mer à Badis avec un sauf-conduit du roi de Fez. — Il demande des instructions pour l'entrevue qu'il doit avoir avec l'envoyé du roi de Fez. — Il rend compte des armements que font le roi de Fez et le chérif Moulay Mohammed.

Ceuta, 14 février 1548.

Sire,

Depuis que j'ai écrit à V. A., le sauf-conduit du roi de Fez[1] m'est parvenu ; j'arme une caravelle et un brigantin pour m'embarquer et je partirai d'ici au 17 de ce mois. Le roi de Fez m'écrit qu'il est très content de ma venue et qu'il enverra quelqu'un me trouver à Velez[2], pour que je puisse traiter cette affaire avec lui. Comme V. A. m'a prescrit dans ses instructions de négocier dans cette ville [Velez], qui est celle indiquée à V. A. par le roi de Fez et que j'ai désignée moi-même à ce dernier dans ma demande de sauf-conduit, je ne me rendrai pas à Fez, à moins que V. A. ne me l'ordonne. En conséquence, elle me fera aviser de ce que commandera en cette circonstance l'intérêt de son service.

Les nouvelles qui viennent de Velez sont à peu près conformes à celles qui sont venues de Tétouan. Le Juif qui m'a apporté ce message dit que, le jour où le Roi l'a expédié de Fez, il était arrivé dans cette ville mille chameaux appartenant à Moulay Zîdân, fils du vieux Chérif[3], et que celui-ci suivait avec 2 000 lances ; cela eut

historiens. Cf. El-Oufrâni, p. 54 ; Marmol, t. I, liv. II, ch. xl ; Diego de Torres, p. 120 et ss ; Fr. d'Andrada, ff. 39-41 ; Castellanos, pp. 364 et ss.

1. On a vu, dans le sommaire historique placé en tête de cette lettre, que Mekinès avait été livrée au Chérif pour la rançon du roi Ahmed. On peut en déduire que ce dernier dut rentrer à Fez fort peu de temps après cet événement. Il n'y a comme repère chronologique de ces faits que la date de 1547 donnée par El-Oufrâni pour l'occupation de Mekinès par le Chérif. C'est ce repère qui nous permet de supposer que le roi de Fez, à la date du 14 février 1548 (celle du document), était bien Ahmed ben Mohammed.

2. Badis. Appelée aussi Belez dans les documents portugais. V. p. 135, note 2.

3. Moulay Zîdân, fils de Moulay Ahmed *el-Aaredj*, qu'on appelle le vieux Chérif parce qu'il était l'aîné de Moulay Mohammed *ech-Cheikh*. Ce dernier avait arraché le pouvoir à son frère en 1541. Depuis que la mésintelligence s'était mise entre les deux chérifs, Moulay Ahmed s'était rapproché du roi de Fez, qui lui avait souvent prêté assistance dans ses luttes contre son frère. Les temps devenant critiques pour les deux souverains, également menacés par

lieu le 1er de ce mois ; les cavaliers du roi de Fez [d'après la nouvelle rapportée par le Juif], pouvaient être six mille et se trouvaient à deux lieues de la ville, avec son fils et le roi de Velez[1]. Comme ce mois, ajoutait le Juif, est celui de Moharram[2] et qu'ils considèrent que faire la guerre en ce moment serait un grand péché, ils resteront tranquilles, mais, au commencement de mars, le roi de Fez se dirigera vers Mékinès pour offrir le combat à ses ennemis, et, si ceux-ci sortent à sa rencontre, il leur livrera bataille. Si au contraire, dit le Juif, le Chérif ne veut faire aucun mouvement avant d'avoir reçu ses renforts, le roi de Fez ne pourra faire autre chose que de se retirer à Fez. Telle est, paraît-il, son intention, car il y amasse le plus de vivres qu'il peut et nourrit son armée de vivres venus du dehors.

Le Chérif est à Mékinès, occupé à réunir ses gens, qui commencent à arriver, à cause du peu de pluies qu'il y a eu cette année dans ces régions[3]. Il a suffisamment de vivres et, dès le commencement de l'été, il aura tout, puisqu'il sera maître de la plaine. Le Juif ainsi que les Maures qui sont venus avec lui disent que, si le Roi de Fez ne livre pas bataille au Chérif, tous les Arabes et tous les gens de la plaine se tourneront du côté du Chérif, et cela paraît vraisemblable, car les Maures sont des gens qui ne tiennent pas plus à un souverain qu'à un autre.

De Velez, je vais envoyer à Fez Gonzalo Arrais, gentilhomme de cette ville [Ceuta], qui vient avec moi comme interprète. Par lui je saurai en détail ce qui s'y passe et j'en aviserai V. A.

l'ambition de Moulay Mohammed, ils unissaient leurs forces contre l'ennemi commun. Moulay Zîdân commandait les armées de Moulay Aḥmed et était le plus énergique défenseur de ses droits. Il venait alors à Fez, envoyé par son père au secours du prince mérinide. Le fait de son arrivée à Fez est mentionné sans date précise par Diego de Torres, p. 123. « En ce tems-là, Muley Cidan vint de Tafilet à Fez, pour assister le Merin. »

1. Abou Hassoûn. V. ci-dessous p. 153, note 2.

2. C'est le nom du premier mois de l'année lunaire arabe, avant même l'Islamisme. Ce nom qui signifie *sacré* lui avait été donné par les anciens Arabes qui, comme le dit la lettre, regardaient comme un péché de se faire la guerre pendant le cours de ce mois. Après l'Islamisme, ce mois conserva son nom et son caractère religieux, parce que, d'après la tradition musulmane, c'est pendant les dix premiers jours de cette lune que le Coran est descendu du ciel.

3. La rareté de la pluie a empêché les labours, qui ne sont pas venus retarder la mobilisation des contingents du Chérif.

Que Notre-Seigneur protège la vie et la santé de Votre Altesse et lui accorde de longues années de vie.

Ceuta, 14 février 1548.

Jorge Pimentel.

Bibliothèque Nationale. — Fonds Portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 365-366. — Copie du XIX[e] *siècle*[1].

1. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gav.* 20, *Maço* 5, *Num.* 25.

XXVII

COMPTE DE ROBERT DE BOULOGNE

(Extraits)

Par ordre de l'empereur Charles-Quint, Robert de Boulogne, Receveur général des Pays-Bas, paye à Abou Hassoûn, roi détrôné de Fez, les sommes de 1140 livres (Turnhout, 14 juin 1550) et de 433 livres 4 sols (Bruxelles, 3 septembre 1550), pour les frais de séjour et le transport à Augsbourg de ce prince et de sa suite.

1550.

Compte cincquiesme de Robert de Bouloingne[1], conseillier et receveur général des finances de l'Empereur, de la recepte et despence par luy faicte. . . pour ung an entier, commenché le premier jour de Janvier quinze cens quarante neuf, et finy le dernier jour de décembre ensuivant XV^{c} cincquante. . . etc.

. . . .

Dons et récompenses extraordinaires paiëes par le Receveur général des finances.

Au Roy de Velez[2], Affrican, spolié et deschassé par le Chierryeff,

1. Robert de Boulogne fut conseiller et Receveur général des Finances des Pays-Bas pour l'empereur Charles-Quint de 1546 à 1556.

2. Le prince Abou Hassoûn de la dynastie des Beni Merin, branche des Beni Ouattas, fut proclamé roi à Fez en 1526, mais parut à peine sur le trône ; il fut bientôt supplanté par son neveu Ahmed ben Mohammed qui se fit prêter serment de fidélité. Abou Hassoûn, dépossédé de la couronne, se retira à Badis, où son neveu lui constitua une sorte d'apanage. C'est de là que vint à ce prince le surnom de El Badisi (de Badis) qui lui est quelquefois donné par les chroniques arabes et celui de « Roy de Velez

et venu ou reffugié vers ledict seigneur Empereur, pour secours, ayde et assistence, la somme de unze cens quarante livres dudict

(Badis) » qu'on lui attribue dans le compte de Robert de Boulogne et dans les récits des chroniqueurs et historiens chrétiens. Depuis que le chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh* menaçait le royaume de Fez, Abou Hassoûn, ardent défenseur de la dynastie mérinide, s'était rapproché de son neveu et avait même reçu de lui le commandement en chef de ses armées. Lors du siège de Fez par le Chérif (1549), il résista successivement dans le Vieux-Fez et dans le Nouveau-Fez. Ennemi irréconciliable du Chérif, il proposa à son neveu le roi Ahmed de se retirer avec lui à Badis et de solliciter de là le secours des nations chrétiennes. Le roi mérinide préféra capituler. L'infatigable Abou Hassoûn s'enfuit seul à Badis d'où il gagna l'Espagne. Après une entrevue à Valladolid avec l'archiduc Maximilien, il alla par les Flandres à Augsbourg pour conférer avec Charles-Quint. D'Allemagne, il revint en Portugal. « Sur ces accidens, écrit D'Aubigné, Buaço [Abou Hassoûn] traicta avec l'empereur Charles-Quint, lui promettant livrer le Pignon, pour lequel effect il se desroba et vint jusqu'à Augsbourg en Allemagne où trouvant trop d'affairs, il tourna en Espagne. Là se voyant mesprisé, il s'attache à Jean, roi de Portugal, duquel il impètre le secours. » D'Aubigné, t. I, p. 107. D'après De Thou, la forteresse du Peñon, qui, depuis l'échec de Villalobos, était indépendante et était devenue un repaire de pirates très audacieux, n'aurait pas accepté l'autorité de Abou Hassoûn, bien que celui-ci en fit l'enjeu de ses négociations. Le Peñon était alors sous le commandement d'un chef que De Thou appelle Sorognes et qui devait être une sorte de raïs. Voici le récit de ces événements d'après De Thou. « Buhaçon informé de cet événement [la mise à mort du prince mérinide ex-roi de Fez et de son fils], envoya aussitôt dire à Alvaro Baçan qu'il étoit prêt de se rendre tributaire de l'empereur Charles V, et de lui livrer la forteresse de Pennon de Velez, s'il le vouloit rétablir dans un royaume qui appartenoit à sa maison. Le retardement de Baçan le fit changer de dessein ; il équippa deux petits vaisseaux et affranchit des esclaves Chrétiens, pour les faire passer avec lui en Espagne ; se conduisant cependant de manière à faire croire qu'il se préparoit à aller à Fez, où le Chérif, informé de ses projets, le vouloit attirer, sous prétexte de quelques affaires qu'il avoit à lui communiquer ; mais Buhaçon n'ayant pu réussir auprès du gouverneur du Pennon, laissa dans la place publique le cheval sur qui il se préparoit à monter comme pour se rendre à Fez ; il entra à la faveur de la nuit dans une barque de pêcheur, qui le descendit à Melilla, où il traita avec l'archiduc Maximilien aux conditions de lui livrer la forteresse de Pennon. Bernardin de Mendose, général des galères, fut chargé par Maximilien de passer avec Buhaçon en Afrique. Mendose partit de Melilla, le vingt-six d'aoust, et fut obligé de revenir à Malaga avec le même Buhaçon, sans avoir pu engager, par les conditions les plus avantageuses, Sorognes, gouverneur de Pennon, à livrer cette place à Buhaçon, qui revint à Valladolid trouver l'archiduc Maximilien. N'en ayant rien pu obtenir, il entreprit (cette année 1550) de le suivre à Augsbourg pour y parler à l'Empereur. Le monarque alors accablé d'affaires ne put lui accorder ce qu'il lui demandoit. Buhaçon retourna donc avec le prince Philippe en Espagne. Ayant ensuite abandonné tous les projets dont il avoit fait part, il en forma de nouveaux, qu'il communiqua au roi de Portugal, avec lequel il traita. » De Thou, t. II, pp. 35-36.

Abou Hassoûn obtint du roi Jean III un secours en argent, cinq caravelles et cinq cents hommes. Comme il faisait voile vers

pris, que par ordonnance de la Royne Regente[1] etc^a, messire Wolff Haller[2], Trésorier et Maistre d'hostel de Sa Magesté, a délivré comptant et présenté ou nom de l'Empereur tant pour l'ayder et entretenir que pour furnir aux despens de ses voiaiges. Pour ce icy, par lettres patentes dudict Seigneur Empereur données à Turnhoult[3] le XIIIIe jour de Juing XV^c cincquante, avec certiffication dudict Trésorier Haller, cy rendues et veues sur l'estat de Juing, folio X, ladicte somme de. . . . . XI^c XL livres.

. . . .

. . . .

Menues et grosses parties.

. . . .

A Franchois de Phallaix, seigneur de Nyeuwerne, Conseillier et Maistre d'hostel de la Royne Regente etc^a, la somme de quatre cens trente trois livres quatre solz, dudict pris, que par ordonnance de messeigneurs des Finances, du sceu et advis de messeigneurs du Conseil d'Estat, en absence de la Royne Regente etc^a, ledict Rece-

Alhucemas (1553), il fut rencontré par Salah Raïs, le pacha d'Alger, qui battait ces parages avec une flotte de 18 vaisseaux. Le fameux corsaire fondit sur les caravelles et s'en empara malgré le courage des Portugais, qui furent faits prisonniers. Abou Hassoùn, après être allé sur la *capitane* du Pacha pour intercéder en faveur de ses alliés, les accompagna jusqu'à Alger et finit, à force d'instances, par obtenir de Salah Raïs leur mise en liberté. Le Pacha, saisissant l'occasion d'une intervention au Maroc, offrit au prince mérinide, son aide pour reconquérir le royaume de ses pères, et il marcha sur Fez, à la tête d'une forte armée turque. Le chérif Moulay Mohammed, après avoir été battu dans une première rencontre, s'enfuit à Merrakech, et la ville de Fez, prise d'assaut par les troupes turques, fut livrée au pillage (9 janvier 1554); Abou Hassoùn fut acclamé roi par le Vieux-Fez, tandis que le Nouveau-Fez choisissait comme souverain Abou Beker, fils de l'ancien roi Ahmed ben Mohammed. Le pouvoir finit par rester entre les mains du premier, mais, le 22 septembre 1554, le chérif Moulay Mohammed vint assiéger Fez à la tête d'une armée formidable et s'empara de la ville, après avoir défait Abou Hassoùn, qui périt en combattant. MARMOL, t. I, liv. II, ch. XL; CASTELLANOS, pp 366 et ss.

La ville de Badis était une station de commerce importante; on la considérait comme le port de Fez sur la Méditerranée. « Es el más cercano puerto de Fez. » CABRERA, t. I, p. 394. Au XIVe siècle, la flotte marchande de Venise venait à Badis tous les deux ans.

1. La reine Marie de Hongrie, Gouvernante des Pays-Bas.

2. Wolf Haller fut Conseiller et Maître d'hôtel de la reine Marie, régente des Pays-Bas.

3. Turnhout, ville de Belgique, province d'Anvers.

veur général luy a baillé et delivré tant pour furnir à la despence faicte en la ville de Bruxelles par aucuns gentilzhommes Mores, cousins et parens au Roy de Velez, et leurs esclaves ou serviteurs, en nombre de vingt-deux personnes, venues par Portugal, que pour leur faire administrer chariotz avecq ung conducteur et autres parties à eulx nécessaires pour aller vers l'Empereur à Augsbourg. Pour ce icy, par lettres patentes données à Bruxelles le III[e] jour de septembre XV[c] cincquante, vériffiées desdicts des finances, avecq sa quictance cy rendue. . . . . etc[a] ladicte somme de. . . . . IIII[c] XXXIII livres IIII solz.

. . . .

Archives du Nord. — Chambre des Comptes de Lille. — Recette générale des Finances des Pays-Bas: Compte de l'année 1550, art. B. 2482, ff. 292 v° et 317. — Original.

XXVIII

LETTRE DE MARTIN CORREA DA SILVA AU ROI JEAN III

(Traduction)

Le capitaine de Mendonça est arrivé à Ceuta avec trois caravelles. — Il repart pour Lisbonne emmenant du matériel et des munitions hors de service.

Ceuta, 2 mars 1555.

Sire,

Joham de Mendonça, capitaine de la caravelle d'escadre qui dessert Mazagan[1], est arrivé à Ceuta, le 25 février dernier, avec trois caravelles chargées de pierres de taille[2], car, sur les quatre qu'il convoyait depuis Lisbonne, il y en a une qui s'est perdue en sortant de Puerto-de-Santa-Maria[3] pour venir ici. Elle a été assaillie par la tempête et a sombré comme elle cherchait à rentrer au port. Et, vu la violence et la soudaineté de la tempête, il faut s'estimer heureux, d'après ce qui m'a été rapporté, de n'avoir pas perdu les trois autres.

Il y a plusieurs jours que Joham de Mendonça était arrivé à Cadix et c'est faute de temps favorable s'il n'a pu être ici plus tôt. A son passage sur la côte d'Algarve, il a eu aussi affaire avec les Français qui ont pillé ses caravelles et lui en ont pris une de blé[4],

1. Le texte porte : *Capitão da caravela d'armada que serve Mazagão.*

2. Le texte porte : *caravelas de canteria* [*canteira*].

3. Dans la baie de Cadix, à l'embouchure du Guadalete.

4. Il est dit plus haut que Mendonça était parti de Lisbonne convoyant quatre caravelles ; il en perd une par naufrage ; les Français lui prennent une caravelle de blé et il arrive à Ceuta avec trois navires. Il faut donc admettre que Mendonça avait à convoyer au moins quatre caravelles de pierres de taille et une de blé. Cette ren-

ainsi que V. A. en est déjà informée. Mendonça part d'ici maintenant et emporte avec lui toute l'artillerie hors de service[1] qui s'y trouvait, comme V. A. l'a prescrit dans son instruction, ainsi que les munitions ne pouvant pas servir ici, mais susceptibles d'être réparées là bas[2] et qui se perdaient ici. Il emporte également le corail [?][3] de Manoel Cirne, comme V. A. l'a ordonné dans son instruction.

Ce Joham de Mendonça est un homme de bien et zélé pour le service de V. A. Les circonstances ne l'ont pas aidé dans ce voyage à paraître tel, mais il l'est véritablement, comme je le dis à Votre Altesse, dont Notre-Seigneur garde et accroisse la vie et la dignité royale pendant de longues années.

Martin Correa da Silva.

Ceuta, 2 mars 1555.

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 18 (ancien 43), f. 367 r° et v°. — Copie du XIX*e siècle*[4].

contre avec les Français sur la côte d'Algarve avait eu lieu nécessairement avant l'arrivée des caravelles dans la baie de Cadix.

1. Le texte porte : *arrebentada*, brisée, rompue.

2. A Lisbonne.

3. Le texte porte : *coraes*.

4. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gav.* 20, *Maço* 5, *Num.* 30.

XXIX

LETTRE D'ALVARO DE CARVALHO AU ROI JEAN III

(Traduction)

Les Maures ont tenté une attaque par surprise contre la place de Mazagan. — Ils ont été repoussés avec des pertes importantes qui seront très sensibles au Chérif. — D'après des nouvelles venues d'Azemmour, le Chérif serait dans la montagne et s'y fortifierait. — Il a fait construire des navires à Salé pour attaquer les vaisseaux portugais qui viennent ravitailler Mazagan. — Il y a un grand danger à le laisser se constituer une flotte et il faut au plus vite détruire ses navires et l'empêcher d'en armer d'autres. — Il serait très utile, pour arriver à cette fin, d'envoyer Pero Paulo croiser dans ces parages pendant l'été. — Eloge de Francisco Vieira.

[Mazagan], 13 mai 1556.

Sire,

La veille de la fête de la Vraie Croix[1], soupçonnant que les Maures devaient faire une incursion ce jour-là, je fis sonner les trompettes pour que les gens s'armassent et se tinssent prêts à monter à cheval; puis, après avoir revêtu mon armure, j'allai voir si les Maures arrivaient[2]; à ce moment, on sonna le tocsin[3] et les Maures de Mazagan-le-Vieux et de Retamal[4] accoururent. Comme il était de

1. La fête de l'Invention de la Vraie Croix, qui tombe le 3 mai.

2. Le texte porte : *a ver de os*. Littéralement : « j'allai voir d'eux... », c'est-à-dire : ce qu'il en était d'eux, s'ils arrivaient.

3. *Repicarão*. On trouve dans Moraes, au mot *Repicar*, l'explication suivante : *Nas praças d'armas ou castellos, havia o sino da vigia que se repicava para..... alertar os fronteiros..... da vinda do inimigo*. Cf. aussi p. 140, note 2.

4. On sait que les indigènes donnèrent le nom de El-Bridja el-Djedida (le Fortin-Neuf) à la ville que les Portugais élevèrent

bonne heure, je sortis, n'ayant avec moi que trois ou quatre personnes et, comme on me dit que l'Adaïl[1] et les Atalaïas[2] étaient poursuivis, j'arrivai à la palissade des Valenciens, au moment même où les nôtres la repassaient pêle-mêle avec les Maures[3] qui paraissaient bien déterminés à les acculer à la demi-lune. Avant que les nôtres fussent entrés dans le retranchement, ils nous tuèrent un cheval.

Lorsque les Maures me virent arriver si subitement, comme ils me connaissaient très bien, ils restèrent en suspens, car, bien que nous voyant en petit nombre, ils pensèrent qu'on était averti de leur dessein. Voyant leur hésitation, je sortis avec le peu de personnes que nous étions, une vingtaine au plus, avec l'intention de les contenir jusqu'à l'arrivée de nos gens. Mais, comme ceux-ci tardaient à venir et que les Maures s'éloignaient de nous, j'autorisai quelques-uns de ceux qui m'avaient suivi à les attaquer. Parmi eux se trouvaient l'adaïl Fernão Leite, Francisco Vieira, Bartolomeu Rodrigues et d'autres cavaliers. Pour moi, avec les gens qui accouraient, je formai une troupe pour les appuyer. Sur ces entrefaites, accoururent sur la plage Joham de Mendonça, Joham Lobo,

en 1506 sur l'emplacement de Mazagan et qui fut officiellement désignée en Portugal sous le nom de *Castelho Reale*. Dans la suite et par abréviation, la ville de Mazagan fut simplement appelée El-Djedida (la Neuve). Il y avait, avant l'arrivée des Portugais, sur cet emplacement une tour qui, d'après Castellanos, fut conservée pour flanquer l'un des angles de l'enceinte portugaise. Cela donnerait à supposer que la ville chrétienne remplaça Mazagan-le-Vieux, ce qui est d'ailleurs l'opinion de Castellanos. Le présent document établit au contraire qu'il y avait dans les environs du Mazagan portugais un village indigène appelé Mazagan-le-Vieux. Retamal était le nom d'une autre bourgade habitée par les Maures. V. Castellanos, pp. 135-137; Budget Meakin, *The Land of the Moors*, p. 185.

1. On trouve dans Eguilaz, au mot *Adalid* (en portugais *adail*) cette citation : « *E por esto los llaman* Adalides, *que quier tanto dezir, como guiadores ; que ellos deven aver en si todas estas cosas sobredichas para bien saber guiar las huestes e las cavalgadas en tiempo de guerra.*» *Ley* I, *Tit* XXII, *Part* 2ª..... *La Academia limita la significacion de Adalid al caudillo ó cabo de gente de guerra, grado superior en la milicia, como se declara en las Leyes de Partida al de los Almocadenes y Almogábares..... Escribe el lexicógrafo portugués in v.* Adail : « *Este officio es tan antiguo como el Reino, mas con otro nombre : llamaron* Zaga *al que después* Adail.» Ce mot vient de l'arabe الدليل guide, conducteur. Moraes donne de ce terme la définition suivante : *Cabo da gente de guerra que a guiava nas correrias e assaltadas ao inimigo. Usavase nas praças de Africa.* Moraes, au mot *Adail*.

2. V. sur ce mot p. 140, note 2.

3. Le texte porte : *e os Mouros pegados con elex.*

quelqu'un de ma maison et trois ou quatre hommes; ils se postèrent à l'angle du retranchement, avant que les Maures eussent fini de sortir par la palissade renversée [1], et, comme il parut à ces derniers que nos gens étaient plus nombreux qu'ils n'étaient, cela acheva de les mettre en fuite. Les uns et les autres, nous nous élançâmes sur eux [2]; on en tua trois ou quatre à cette place et on en prit deux vivants, que j'interrogeai [3], et j'appris par eux qu'ils étaient 450 cavaliers.

Voyant nos gens fondre sur eux sans être appuyés [4], je m'arrêtai à une portée d'arquebuse au delà de l'angle du retranchement, et, avant que les Maures ne fussent sortis de leur embuscade, j'avertis ma troupe d'avoir à se retirer [5]. L'ordre était à peine donné, qu'ils nous attaquèrent à l'improviste [6], se précipitant sur nous. J'envoyai aux miens l'ordre de battre en retraite à volonté [7], ce qu'ils firent pour la plupart [8] avec beaucoup d'ordre et de courage. Quant à moi, je restai à les attendre, comme cela était nécessaire. En voyant notre attitude, le Caïd n'osa pas se mesurer avec moi, il s'arrêta sous les murs de Retamal et envoya beaucoup d'hommes au secours des siens. L'arrivée de ce renfort obligea les nôtres à faire face à l'ennemi. Ce fut là que Joham de Mendonça rencontra le fils du vieux Caïd, capitaine de l'avant garde; il le saisit par

1. Ce *valo derribado* est ou bien une palissade que les Maures avaient renversée pour passer, ou bien un retranchement élevé en avant des remparts et qui avait été détruit quelque temps auparavant.

2. Ce fut toujours la tactique employée au Maroc par les Maures contre les places chrétiennes : un parti de cavaliers venait rôder autour des remparts, se faisant signaler par les Atalaïas; on donnait l'alarme, les chrétiens accouraient pour combattre, les cavaliers indigènes, après une légère escarmouche, se repliaient, poursuivis par les chrétiens, qui tombaient dans une embuscade où se tenait le gros des Maures.

3. Il sera question plus bas (p. 164) de ces deux prisonniers faits au début de l'affaire.

4. Le texte porte : *porque vi a gente desnodada dando nelos*. Littéralement : voyant nos gens *dénués* s'élancer contre eux.

5. Le gouverneur de Mazagan rendant compte au roi de cet engagement est préoccupé de dégager sa responsabilité, en établissant bien qu'il n'a pas été trompé par la ruse habituelle des Maures et que, prévoyant l'embuscade, il a donné à temps aux cavaliers portugais l'ordre de se replier.

6. Le texte porte : *arrebentou a cilada*. Littéralement : l'embuscade éclata.

7. Le texte porte : *se recolhesen de vagar*. C'est-à-dire : se replier à loisir, battre en retraite individuellement suivant les péripéties de combat et non par un mouvement d'ensemble résultant d'un ordre.

8. Cette réserve semble indiquer qu'il y eut, de la part de quelques cavaliers portugais, un peu de précipitation dans la retraite.

les oreilles de son cheval[1], tandis que l'autre l'empoignait à la gorge; les Maures accoururent à son secours et entourèrent Mendonça, décidés à s'emparer de sa personne. Mais Mendonça était revêtu d'une armure complète[2] et les nombreux coups de lance et de sabre[3] qu'il reçut ne lui firent aucun mal; il se défendit très courageusement, jusqu'au moment où les nôtres arrivèrent à son secours. Ce furent Fernão Leite, Francisco Vieira, Francisco de Figueiredo, Bartolomeu Rodrigues et dix ou quinze autres cavaliers sans armures[4]. Ils désarçonnèrent[5] un des principaux Maures et le tuèrent immédiatement. Alors les nôtres et les Maures s'attaquèrent de nouveau et nos gens, les chargeant vigoureusement avec leurs lances, firent mordre la poussière à plusieurs, à la barbe du Caïd; mais voyant que celui-ci avait avec lui beaucoup de tireurs[6], je donnai l'ordre à nos gens de se replier.

Joham de Mendonça s'en est tiré avec un coup de flèche; l'arme est entrée par la gorge et a pénétré jusqu'à l'oreille. Ce fut alors que les nôtres se retirèrent; rendons grâce à Dieu, car, bien que les Maures aient tiré beaucoup et de très près, ils ne leur firent aucun mal. Notre-Seigneur nous a tous protégés, parce que c'était sa fête[7]; la preuve en est que Francisco de Figueiredo reçut un coup d'espingole tiré de très près et la balle ne fit que traverser sa cuirasse, sans lui faire d'autre mal. Pedro Cordeiro, qui est maître des travaux dans cette ville et qui était accouru au combat comme un gentilhomme[8], reçut un coup de flèche à la cuisse. Un Morisque[9], nommé Almeida, qui, ce jour-là, comme toutes les fois que les Maures viennent, s'est conduit en homme de cœur, a été blessé

1. Le texte porte : *e tendoo nas orelhas do cavalo*. Expression singulière pour indiquer une lutte corps-à-corps.

2. Le texte porte : *armado e acubertado*. On appelait *acobertado* un homme de guerre revêtu d'une armure complète, c'est-à-dire le couvrant de la tête aux pieds. MORAES, au mot *Acobertado*. V. p. 28, note 6.

3. Le texte porte : *lançadas e cotiladas*. Les *cotiladas* (*cutiladas*) sont les coups faits par une arme tranchante, sabre, poignard, épée, etc.

4. Ces cavaliers, pour accourir plus tôt, n'avaient pas revêtu leurs armures, ce qui augmentait leur mérite.

5. Le texte porte : *deribarão*.

6. Ces tireurs (*tiradores*) étaient des hommes armés d'arquebuses ou d'espingoles.

7. La fête de la Vraie Croix.

8. Ce Pedro Cordeiro n'était pas, du fait de sa fonction, obligé à combattre.

9. V. sur ce mot p. 116, note 3.

d'un coup de flèche dans l'estomac. Dieu a voulu qu'ils soient tous hors de danger. Les Maures nous ont tué cinq chevaux et en ont blessé trois ; nous ne leur en avons pris que deux ; j'en avais laissé plusieurs en arrière, croyant qu'on les ramènerait, mais, quand nous dûmes faire volte face[1], tous ces chevaux s'enfuirent dans la campagne.

Le lendemain, il vint un nègre d'Azemmour, qui nous dit qu'au moment de son départ on comptait neuf Maures tués, parmi lesquels il y en avait deux de haut rang ; dix étaient grièvement blessés, et entre autres le fils du vieux Caïd, qui avait l'épaule brisée d'un coup d'espingole. Un cheikh, nommé Beneheya[2], le meilleur cavalier de tout ce royaume de Merrakech, était à la mort et ne parlait déjà plus. Le Chérif[3] le regrettera beaucoup, parce qu'il était considéré comme le meilleur cavalier de son royaume et qu'il était très habile à la guerre. Le nègre dit aussi que les Maures ont eu quatorze chevaux tués et beaucoup d'autres blessés.

V. A. peut tenir le Caïd pour battu[4], car il avait préparé une embuscade et il a échoué : tout cela s'est passé à sa barbe, et, quant à nous, nous nous sommes tirés d'affaire sans aucun mal, Dieu soit loué ! Que V. A. veuille bien croire que si, au début, lorsque j'arrivai à la palissade, j'avais eu trente cavaliers, au lieu de trois seulement qui étaient avec moi, aucun des premiers assaillants[5], qui étaient au nombre de soixante-dix, n'aurait échappé ; et après avoir battu[6] ceux-là, qui étaient des chefs et des gens d'élite, nous aurions eu raison de ceux qui suivaient, d'après ce que j'ai vu d'eux[7]. Cependant, ce que Dieu donne est le meilleur[8] ! Cet échec

1. On a vu plus haut que les cavaliers portugais se repliaient en bon ordre, sans que le Caïd osât les attaquer, mais que ce dernier, après s'être arrêté au-dessous de Retamal pour rallier les Maures, les harcela de si près qu'ils durent faire volte-face.

2. *Beneheya* pour : Ben Yahia.

3. Moulay Mohammed *ech-Cheikh*.

4. En fait, les Portugais avaient été trop heureux de rentrer sains et saufs à Mazagan. Alvaro de Carvalho, dans sa lettre à Jean III, cherche évidemment à transformer cette retraite en une victoire et tel est le sens de cette phrase : « cela équivaut à une défaite pour le Caïd. »

5. Le texte porte seulement : *nenhum d'aqueles* (aucun de ceux-là). Il s'agit de ces cavaliers Maures qui étaient venus attaquer les Portugais pour les attirer dans l'embuscade.

6. Le texte porte : *derribados*.

7. Le texte porte : *pelo que neles vi*, c'est-à-dire : d'après ce que j'ai vu de leur manière de combattre. Les cavaliers sortis de l'embuscade, d'après Alvaro, ne valaient pas ceux de la première attaque.

8. Il faut trouver bon ce que Dieu nous donne.

sera d'ailleurs sensible au Chérif, vu surtout la manière dont les choses se sont passées.

Les renseignements que me donnèrent ces Maures[1], sans s'être parlés l'un à l'autre, sont que le Chérif s'est jeté sur les montagnes, qu'il en a subjugué une[2] et y construit une forteresse: l'autre montagne, qui est la plus importante, n'a pas encore fait sa soumission. Il s'est trouvé que l'un de ces Maures était l'écrivain et le secrétaire du Caïd ; il m'a dit que l'intention du Chérif était de soumettre ces montagnes, et, après l'avoir fait et avoir tout pacifié, de venir assiéger cette ville [Mazagan], car, pour cette opération, il a besoin des gens de ces montagnes, aussi bien pour faire les travaux que pour combattre. C'est pourquoi, il convient que V. A. donne l'ordre de nous approvisionner de vivres et de poudre, surtout de poudre d'espingole, parce qu'on en dépense beaucoup dans les nombreux combats qui ont lieu continuellement. Que V. A. veuille bien me donner l'autorisation (qu'elle avait coutume d'accorder) d'engager des bombardiers, car ils y sont très nécessaires, comme je l'ai dit à V. A. dans une autre lettre, et si, de même, nous pouvions avoir ici des hommes aptes à faire différents travaux, ils rendraient de grands services.

Ce Maure m'a dit que le Chérif avait ordonné de construire deux grandes fustes à Salé et qu'elles sont déjà terminées, ce qui, avec une autre qu'il possède, porte à trois le nombre de ses navires. Le sorcier Maure[3], que j'ai envoyé à V. A., m'avait déjà dit cela et il avait ajouté que c'était dans l'intention de réunir ces fustes à d'autres navires qu'il possède et de venir se poster devant notre port, pour s'opposer à l'entrée des navires de ravitaillement, quand ils arriveraient. Et quand même ce ne serait pas pour cela, c'est une très mauvaise affaire pour la ville de Mazagan que ce grand nombre de navires à Salé. Il est très important et très utile pour le service de V. A. de prévenir le dommage que ces navires peuvent nous causer cette année. Et, si ces fustes sortent de Salé, il faudrait les

1. Il faut deviner que ce sont les deux Maures faits prisonniers dont il a été parlé plus haut, p. 161, note 3.

2. Au Maroc, le même nom désigne presque toujours la montagne et la tribu qui l'habite. Il s'agit ici de tribus montagnardes que le Chérif allait soumettre à son autorité.

3. Le texte porte : *o Mouro feiticerio*. Il s'agit peut-être d'un marabout.

malmener [1], afin d'empêcher le Chérif d'en armer d'autres de sitôt pour ces mers, car ces fustes sont trop près de Mazagan.

V. A. peut obtenir ce résultat en ordonnant à Pero Paulo de venir ici cet été avec son navire qu'il a conduit dans le Détroit ; et, avec les autres navires que j'ai ici (et que j'ai achetés à mes frais, parce que je voyais combien ils étaient nécessaires et indispensables au service de V. A.), nous réussirons, avec l'aide de Notre-Seigneur, à faire ce que je dis. Que V. A. me fasse la grâce de ne pas négliger cela, car il est très important d'empêcher les Maures de nous nuire [2], avec des armements aussi considérables que ceux qu'ils préparent : tous les navires qui viennent de ce côté sont en effet forcés de passer par les parages où ils seront postés [3].

Si V. A. me fait cette grâce, Pero Paulo devra être averti immédiatement, pour qu'il puisse arriver à temps, et il sera beaucoup plus utile au service de V. A. ici que là bas, car là bas il court plus de risques qu'il ne rend de services. Si V. A. pouvait en même temps nous faire la grâce de nous envoyer une patache [4] pour le service de ces fustes, ce serait un grand bien, et je rappelle tout cela à V. A., parce que je prévois ce qui arrivera, si on n'arrête pas les armements du Chérif.

Francisco Vieira, porteur de cette lettre, est un homme honorable d'El-Ksar [5], qui est venu ici avec moi pour servir V. A., qui s'est toujours trouvé à tous les engagements qui ont eu lieu dans ce pays, sans manquer une seule rencontre, et chaque fois il s'est exposé dans les postes les plus périlleux [6] ; il se conduit en toute

1. Le texte porte : *que os escalavremos*. Il serait bon que..... nous les écorchassions.

2. Le texte porte : *porque importa muito atalhar que nom emgodem.....* Ce dernier mot *emgodem* doit être une mauvaise lecture du copiste. L'original devait porter : *nom enojo dem.*

3. Ces parages sont, soit Salé devant lequel sont obligés de passer les navires allant à Mazagan, soit la baie elle-même de Mazagan où les fustes du Chérif auraient bloqué le port, comme il a été dit plus haut.

4. Guillet (t. III, *Des Arts de l'homme d'épée*) définit la patache : « Un petit vaisseau de guerre qui suit ordinairement un plus grand, ou qui mouille à l'entrée d'un port pour aller faire la découverte et reconnoistre les navires qui viennent ranger la coste. » *Ap.* Jal, au mot *Patache.*

5. El-Ksar es-Seghir, sur le détroit de Gibraltar. C'était une des places que les Portugais possédaient dans le royaume de Fez. V. p. 174, note 3.

6. Le texte porte : *e nos milhores lugares*. C'est-à-dire : aux meilleures places, qui sont, pour un brave, les postes les plus périlleux.

circonstance comme un gentilhomme[1], qu'il est autant qu'on peut l'être. Lorsque j'ai été en danger, il est toujours venu près de moi, faisant son devoir, et, aujourd'hui encore, il l'a accompli avec un grand courage. C'est un homme d'honneur très pauvre et de tels hommes ne peuvent être maintenus dans ce pays que par les grâces que leur accorde V. A. Je baiserai les mains de V. A. pour obtenir d'elle qu'elle lui en accorde quelqu'une, lui permettant de se soutenir[2] et de vivre dans ce pays, et de tout ce qu'il recevra je tirerai grand plaisir[3]. Que Notre-Seigneur Dieu protège la vie et augmente la royale autorité de Votre Altesse.

De sa ville [Mazagan], le 13 mai 1556.

Je baise les mains royales de Votre Altesse.

Alvaro de Carvalho.

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 369-372 v°. — Copie du XIXe *siècle*[4].

1. Le texte porte : *porque he cavaleiro quanto pode ser.*

2. Le texte porte : *com que se sostenha e posa viver.* C'est la grâce de ne pas mourir de faim qu'on demande au roi pour Francisco Vieira. V. p. 145, note 1.

3. La pensée développée est : Tout ce que V. A. fera pour cet homme me sera aussi agréable que si elle le faisait pour moi-même.

4. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gaveta* 15, *Maço* 12 *Num.* 40.

XXX

LETTRE DE MOULAY MOHAMMED AU ROI JEAN III

(TRADUCTION)

Il accrédite, auprès du roi de Portugal, Mohammed ben Ali ben Bou Cheta et Baba Yahia ben Messaoud, caïd de Mekinès.

S. l. 14 septembre [vers 1556-1557].

Lettre de Moulay Mohammed, fils du roi de Fez[1], au Roi notre Maître.

Au nom de Dieu plein de pitié et de miséricorde. Prions pour notre seigneur Mohammed [le Prophète], ses amis et ses compagnons!

De la part de l'esclave de son Dieu, du victorieux par l'aide de Dieu, de celui qui se confie en sa pitié et sa clémence, Moulay

1. Probablement Moulay Mohammed, *el-Mesloukh*, troisième souverain de la dynastie saadienne, bien que l'identification de ce personnage soit douteuse, en l'absence d'une date précise. Il est appelé en effet dans la lettre, ou plutôt dans le titre donné à la lettre par le traducteur portugais, « fils du roi de Fez », ce qui tendrait à prouver que cette lettre n'est pas antérieure au 23 octobre de l'année 1557, date de l'avènement de son père, Moulay Abdallah *el-Ghâlib bi Allah*, au trône de Fez. Mais le roi de Portugal Don João, auquel cette lettre est adressée et qui ne peut être que Jean III, était mort le 11 juin 1557, et sa mort avait dû être bientôt connue au Maroc. Il nous faut donc : ou bien supposer une erreur du traducteur portugais qualifiant Moulay Mohammed de « fils du roi de Fez », alors que son grand-père Moulay Mohammed *ech-Cheikh* régnait encore, et, dans ce cas, placer la date du document avant l'année 1557, date de la mort de Jean III; ou bien admettre une erreur dans la conversion de la date arabe qui a été transcrite : 14 septembre, et présumer, en outre, que le prince Maure ait écrit au roi de Portugal, sans avoir eu connaissance du changement de règne. — Ce problème s'élucidera sans doute, le jour où l'original du document arabe sera connu.

Mohammed (que Dieu fasse réussir ses entreprises et exauce ses désirs !).

Au plus puissant roi parmi les Chrétiens, le chef de tous les chefs et seigneurs, le roi magnanime, justicier de son peuple, le roi Dom Joaõ (que Dieu le rende obéissant [à sa loi] et le conduise dans le chemin de la vérité !).

Et après cela, il saura que nous sommes son ami et que notre maison est la sienne, et que toutes les choses qu'il aura à traiter avec nous, nous les traiterons comme il le désirera le plus et aussi parfaitement qu'il nous le commandera.

Sire, auprès de V. A. [1] arrivera notre serviteur [Mohammed ben Ali ben Bou Cheta.....] ainsi que la personne de notre Caïd, le plus proche de nous entre tous les gens et le plus chéri de nous, Baba Yahia ben Messaoud, notre caïd de Mekinès. Lequel Mohammed ben Ali ben Bou Cheta lui fera savoir toute notre bonne volonté et l'amitié que nous avons pour elle et, à tout ce qu'il lui dira, elle peut accorder créance. Je voudrais, Sire, qu'entre V. A. et nous il y ait des [relations par] lettres et messagers pour que vos volontés et les nôtres s'accomplissent et que toutes les choses qu'il y aurait [à traiter] entre nous, nous vous les fassions savoir, afin que nous les exécutions, selon tout notre pouvoir.

Et il n'y a pas autre chose à faire savoir à V. A. ; il ne nous reste qu'à lui souhaiter d'avoir toujours le bien et la paix, comme il arrive à ceux qui suivent la vérité [2] et à la prier de ne nous informer que de bonnes nouvelles.

Écrite dans le mois de Dieu, 14 septembre.

1. La copie de la B. N. porte : *Senhor, a Vos achegara o nosso servidor.....* Il devait y avoir sur l'original : *Senhor, a V. A. chegara.....* Après le mot *servidor*, le traducteur portugais de la lettre arabe ou le copiste de la traduction a dû omettre l'indication du nom de Mohammed ben Ali ben Bou Cheta et de ses titres et qualités. Après cette mention, en venait une semblable pour Baba Yahia ben Messaoud. Comme cette énumération était longue, on a rappelé le nom du principal envoyé et c'est ce qui explique la phrase *o qual Mafamède.....* qui n'aurait aucun sens, si l'on ne supposait qu'il a déjà été question de ce personnage. Le texte porte pour les noms des deux envoyés : *Baba Yhayha bem Maçudo* et *Mafamède bem Ali bem Busta*.

2. On reconnaît à travers la traduction portugaise la formule de salut de musulman à chrétien سلام على من اتبع الهدى. Le salut à celui qui suit la direction par excellence (le Coran).

A la fin de la copie, note en français ajoutée par le copiste moderne : Traduit de l'arabe. Lettre de créance de Muley Mohammed, fils du roi de Fez, au roi Dom João 3.

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 18 (ancien 43), f. 292. — Copie du XIXe *siècle*[1].

1. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gaveta 2, Maço 6, Num. 29.*

XXXI

LETTRE DE MOULAY ABDALLAH EL-GHALIB BI ALLAH A ANTOINE DE BOURBON

Fin ramadan 966 (juin-juillet 1559.)

Au dos :

[الى ا]لسلطان الاروع فى ملته الانجد المعظم فى قومه ومملكته

[المت]وادد الينا بمراسلته و مودّته الزعيم فى بسطته الكريم

فى سُودده و اسرّته

السلطان انطوي

ملك انباره

واصل الله له اسباب

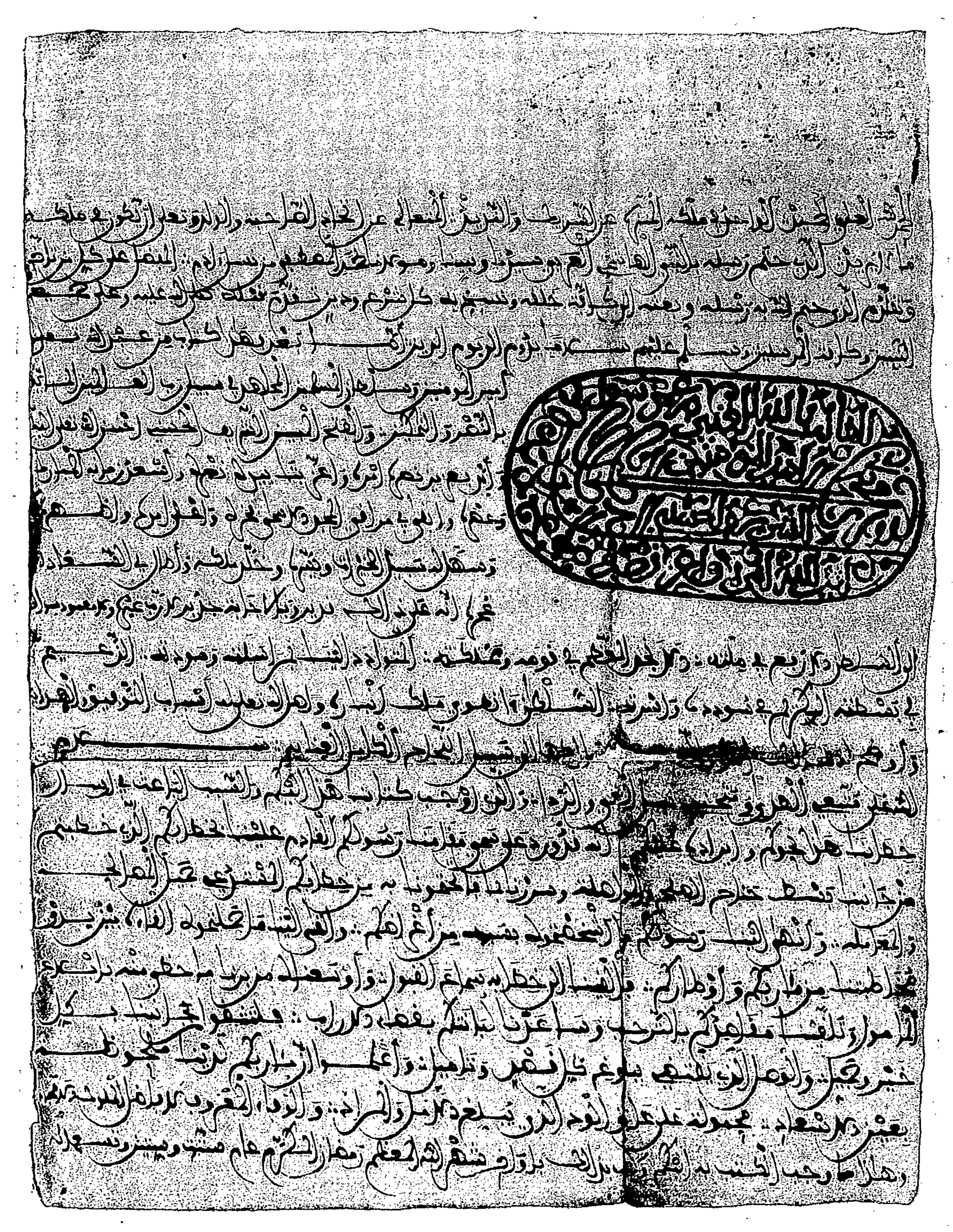
التوفيق الهداية

[و اوضـ]ـح له مسالك النور التى تودّى بسالكها الى سبيل

[النجا]ح الكامل النهاية المفضى بسالكه الى طريق السعادة

Trace
du sceau
en cire rouge[1].

1. Le document ci-dessus était plié plusieurs fois sur lui-même en forme de lettre fermée et cachetée. On remarquera le développement exceptionnel de la suscription disposée ici de manière à occuper entièrement le rectangle ménagé au verso du document par la pliure de la lettre. La disposition typographique ci-dessus reproduit aussi exactement que possible celle de l'original, où subsistent encore les traces du cachet de cire et des lacs qui fermaient la lettre et y retenaient inclus le traité que l'on trouvera reproduit ci-après Doc. XXXII. On a rétabli entre crochets les mots ou lettres pris dans la reliure. V. Pl. IV un fac-similé de cette lettre.



FAC-SIMILÉ DE LA LETTRE DE MOULAY ABDALLAH EL-GHÂLIB BI ALLAH A ANTOINE DE BOURBON

D'après l'original conservé aux Archives du Chapitre d'Angoulême.

الحمد لله العلى الحميدْ * الواحد ڢى ملكه المنزّه عن الشريك و النديد *
المتعالى عن اتخاذ الصاحبة و الولد و تعلى ان يكون ڢى ملكه ما لا يريد *
الذى ختم رسله بالنبيّ الهاشمىّ العربيّ سيدنا و نبينا و مولانا محمد المصطڢى
من نسل آدم * المڢضل على كل من تأخر و تقدّم * الذى ختم الله به
رسله * و بعثه الى كافة خلفه و نسخ به
كل شرع و دين تقدم فبله صلى الله عيله
و على جميع النبيئين و كافة المرسلين *
و سلم عليهم سلامًا يدوم الى يوم الدين *
اما بعد ڢهذا كتاب من عبد الله تعلى
امير المومنين وسلطان المسلمين المجاهد
ڢى سبيل ربّ العالمين المايد[2] بالنصر و التمكين * و الڢتح المبين الشريڢ الحسنى
احسن الله تعلى اليه و ايد بعزيز نصره امره و اعزّ بتاييده نصره و اسعد زمانه
المبارك وعصره وابفى ڢى مرافى المجد الأسمى ڢخره و اعلى امره واظهره

Place du cachet[1].

1. Le cachet arabe porte, au milieu d'arabesques en noir :

1re *ligne* : الغالب بالله الغني به عمّن سواه

2e *ligne*, lecture douteuse : عبد الله محمد

3e *ligne* : امير المومنين

4e *ligne* : الشريف الحسني

5e *ligne* : ايّد الله امره و اعزّ نصره

L'expression *cachet*, consacrée par l'usage, est, comme on le sait, toute conventionnelle, car il s'agit, en l'espèce, d'un signe de validation tantôt produit par un timbre humide, tantôt tracé à la main et parfois enluminé ; ce signe, dont l'ornementation est purement linéaire, est constitué par un ensemble de caractères plus ou moins enchevêtrés et ornés et qui, en général, reproduisent tout ou partie des noms, surnoms et titres du personnage, auxquels vient s'ajouter parfois une devise ou une pieuse invocation.

2. Pour المؤيد.

و سهل له سبيل الخيرات و يسّره و خلد ملكه واطال فى السعـــادة عمره انه
على ذلك قدير و بالاجابة جدير لا ربّ غيره و لا معبود سواه * الى السلطان
الارفع فى ملته * الانجد المعظم فى قومه و مملكته * المتوادد الينا بمراسلته
و مودّته * الزعيم فى بسطته الكريم فى سُودده و اسرّته[1] * السلطان انطوي
ملك انباره واصل الله له اسبـاب التوفيق و الهداية و اوضح له النور التى
تُودّى بسالكها الى سبيل النجاح الـكامل العناية * سلام الله على متبعى الهدى
و متجنبى سبيل الغىّ و الردا * و الذى اوجب كـتابنا هذا اليكم و السبب
الباعث فى ارسال خطابنــا هذا نحوكم و ايراده عليكم انه قد ورد على سمى
مقامنا رسولـكم القادم علينا بخطابكم الذى خطبتم [فيه] من جانبنا بسط جناح
الصلح و المواصلة و سررنا بما فاتحمونا به من خطـابكم المستدعى جميع المصالحة
و المعاملة وانهى الينا رسولـكم ما اشخصتموه بسببه من اغراضكم * و القى الينا
ما حملتموه القاه بين يدى مخاطبتنا من ماربكم و اطاركم * فالفينا الى خطابه
سماع القبول * و اوسعناه من برّنا ما حظى منه بابلاغ المامول و تلقينا مقاصدكم
بالترحاب و ساعدنا لبـانتكم بقضـاء الاراب * فلتثقوا من جانبنا بكل خير
و جميل * و الوصل الذى يقتضى ببلوغ كل قصد و تاميل * و اعلموا ان ماربكم
لدينا محلوظة بعين الاسعاد * محمولة على عاتق الود الذى يبلغ الامل و المراد *
و الوفاء المعروف لافاضل الملوك الامجاد و هذا ما وجب الكـتب به اليكم

1. Pour اسرّته.

وكتب بذالك باواخر شهر الله المعظم رمضان المكرّم عام ستة و ستين و تسعمائة *

Archives du Chapitre d'Angoulême. — Recueil d'autographes intitulé : COUR DE NAVARRE[1], p. 185. — *Original.*

1. Ce recueil avait été formé pour être offert au roi Louis XIV par le sieur Candé de Chastres, descendant en ligne directe de Victor Brodeau, sieur de La Chasselière, secrétaire des rois et reines de la maison de Navarre. Dans les dédicaces où Candé de Chastres fait hommage de son œuvre au Roi et au Dauphin, il prétend au « décanat des domestiques des Roys de Navarre » mais « par le malheur de son étoille il est réduit depuis vingt ans dans des déserts, aussi éloignez du commerce des honnestes gens que ceux de la Thébaïde, où la contagion des mauvais exemples et la rouille de la province ont tellement terny le peu de politesse que ce solitaire avoit acquis avec des personnes de la première qualité, que c'est une témérité en luy insuportable que de se vouloir mesler d'apostropher le plus grand Roy de l'Univers, luy qui a présentement l'esprit si limité que c'est tout ce qui pourroit faire que d'haranguer un mousquetaire, s'il en étoit besoin. » Il ajoute que « il peut compter le temps qu'il est relégué à la campagne par le nombre des années de la naissance du Dauphin. »

Outre les lettres et documents réunis dans ce recueil, le sieur de Chastres en possédait encore plus de trois cents « qui demandent le même sort de leurs compagnes. Vostre Majesté peut dire si la conservation de ses vielles ne lui seroit point ennuyeuse. elles espèrent une réponce favorable, après quoy le sieur de Chastres les fera habiller le plus à la mode qu'il pourra. »... « ces écrits sont d'assez bonnes maisons pour avoir les premiers lieux dans le Cabinet du Louvre ». Enfin, dans un avertissement faisant suite aux deux dédicaces, Candé de Chastres ajoute : « Pour faire paroistre ses lettres, prisonnières depuis un si long temps, on a fait toutes les tentatives imaginables pour les reblanchir, ou du moins pour les rendre un peu plus propre pour les faire voir à une cour aussi florissante que celle de Louis le Grand, mais la vieillesse a un brun et des rides qu'aucun artifice ne peut ôter. » Le recueil dut être composé vers 1688, car Candé de Chastres, dans ses épîtres dédicatoires, fait allusion aux « harangues extravagantes des peuples de Siam et des Hiroquois » ; or les ambassadeurs du Siam furent reçus en audience de congé par Louis XIV, le 14 janvier 1687.

Le recueil « Cour de Navarre », richement relié ($42^c \times 27^c$) en maroquin rouge, avec filets dorés et fleurdelisés sur les plats, ne fut pas offert à Louis XIV, et sa présence dans les archives du Chapitre d'Angoulême reste à expliquer. Parmi les chanoines de ce chapitre, on n'en rencontre aucun, du nom de Candé de Chastres, auquel il aurait pu être transmis en héritage.

Quelques pièces de ce précieux recueil ont été publiées en 1869 par M. l'abbé Chaumet dans la *Semaine religieuse du Diocèse d'Angoulême*. M. Jules Pierrot-Deseilligny a fait, le 6 avril 1891, au Congrès scientifique international des catholiques, une communication relative aux projets d'Antoine de Bourbon sur le Maroc. La traduction des pièces arabes avait été confiée à M. Barré de Lancy.

XXXI bis

LETTRE DE MOULAY ABDALLAH A ANTOINE DE BOURBON

(Traduction)

Antoine de Bourbon, roi de Navarre [1], conçut vers 1559 le projet d'un établissement au Maroc et il entra à ce sujet en négociations avec Moulay Abdallah *el-Ghâlib bi Allah* [2]. Les pourparlers ayant abouti à la promesse de la cession d'un port du Maroc, le roi de Navarre fit proposer à Philippe II d'occuper en commun cette place. Antoine de Bourbon, dans cette combinaison, avait surtout en vue la poursuite de ses revendications sur la Navarre transpyrénéenne, qui faisait partie du domaine patrimonial de la maison d'Albret; il se flattait d'amener à composition Philippe II, avec une valeur d'échange aussi importante que celle du port de El-Ksar es-Seghir situé sur le détroit de Gibraltar [3]. Mais la Navarre transpyrénéenne était trop nécessaire à la

1. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père de Henri IV, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme (1518-1562). Il épousa en 1548 Jeanne d'Albret, héritière de Navarre, qui lui apporta en dot la principauté de Béarn et le titre de roi.

2. Moulay Abdallah, fils et successeur de Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, le fondateur de la dynastie saadienne, reçut à son avènement le surnom de *El Ghâlib bi Allah* (le Vainqueur avec l'aide de Dieu) sous lequel la plupart des historiens le désignent. Il régna de 1556 à 1574 et eut principalement à lutter contre les Turcs qui, sous la conduite du Pacha d'Alger, Hassen ben Kheir-ed-Din, vinrent l'attaquer dans le district de Fez, près de l'oued el-Leben (1558). Les Turcs furent repoussés et se retirèrent à Badis. En 1561, Moulay Abdallah envoya son jeune fils Moulay Mohammed mettre le siège devant Mazagan avec une armée formidable; les Portugais au nombre de 2 600 se défendirent vaillamment sous la conduite de leur gouverneur Alvaro de Carvalho et, le 30 avril 1562, ils repoussèrent victorieusement l'assaut de l'armée marocaine, qui se retira, ayant éprouvé des pertes considérables. V. Doc. XLIX, p. 225. Les chroniqueurs et les historiens chrétiens font surtout mention des désordres de ce prince et de « sa vie porque ». D'Aubigné, t. III, p. 244.

3. El-Ksar es-Seghir, sur la côte de l'Andjera, à 14 kilomètres à l'Est de Tanger, en face de Tarifa et à l'endroit le plus resserré du détroit de Gibraltar (17 kilomètres). Ce port avait eu une grande importance pendant la domination des Maures en Espagne; il était le point d'embarquement des troupes que l'on faisait passer dans la péninsule. Après être tombé une première fois en ruine, il fut reconstruit en 1192 par Yakoub el-Mansour. Le 18 octobre 1458, Alphonse l'Africain vint l'attaquer avec une armée de 30 000 Portugais et s'en empara. Cette place, après avoir

sûreté de la monarchie espagnole pour être abandonnée. Philippe II repoussa dédaigneusement toutes les ouvertures de son cousin. Les rois Henri II et François II furent tenus au courant des projets d'Antoine de Bourbon et y donnèrent secrètement leur assentiment[1].

Moulay Abdallah a reçu l'agent du roi de Navarre. — Les négociations ont marché à souhait. — Il se félicite des bonnes relations nouées.

Fin Ramadan 966 (juin-juillet 1559.)

Au dos : Au Sultan le plus élevé parmi son peuple, le plus courageux et le plus magnifique d'entre les sujets de son royaume, celui qui nous témoigne de l'attachement par sa correspondance et ses bonnes relations, qui est fastueux dans ses présents et se montre généreux tant dans sa Cour que dans sa nation, le sultan Antoine, roi de Navarre, Dieu le conduise dans les voies de la grâce et de l'orthodoxie, qu'Il lui fasse apparaître les chemins de la lumière qui conduisent celui qui s'y engage aux grands succès, lesquels amènent au chemin du bonheur !

En tête et à droite de la lettre, le cachet du Sultan porte, sur cinq lignes :

1re *ligne.* — Le Vainqueur avec l'aide de Dieu, assez riche de par Lui, pour se passer de tout, si ce n'est de Lui[2].

2e *ligne.* — Le Prince des Croyants.

résisté pendant de longues années aux entreprises répétées des armées marocaines, fut évacuée, ainsi que la position du Seinal qui la commandait, sous le règne de Jean III, en 1551, en même temps que celle d'Arzila. C'est à tort que Castellanos, p. 51, dit que la ville de El-Ksar es-Seghir s'appelait aussi Ksar el-Ketama et Ksar Abd el-Kerim, du nom de son fondateur Abd el-Kerim *el-Ketami.* Ces noms étaient donnés à la ville de El-Ksar el-Kebir. V. El-Bekri, passim, et El-Oufrâni, p. 133. On désignait parfois la ville de El-Ksar es-Seghir par les noms de Ksar el-Masmouda et Ksar el-Medjâz, le Ksar du Passage, à cause de sa situation sur le détroit. Sur le Seinal, V. Doc. XXXVIII.

1. V. Doc. XXXII-XLII.

2. On sait que la langue arabe ne recule devant aucune tautologie, quand il s'agit d'affirmer l'unité de Dieu. La profession de foi musulmane « Point de dieu, si ce n'est le Dieu » est comme la source de toutes ces tautologies.

3[e] *ligne.* — Abdallah Mohammed (*lecture douteuse*).
4[e] *ligne.* — Le Chérif, descendant de Hassen.
5[e] *ligne.* — Dieu raffermisse son empire et rende puissante sa victoire !

Louange à Dieu l'élevé, le glorieux, l'unique dans son empire, qui n'a point d'associé, point d'égal, qui est trop élevé pour avoir une épouse ou un fils, trop élevé pour qu'il puisse se passer dans son empire un fait contraire à sa volonté ; qui a clos la série des Envoyés par le prophète hachémite, arabe, notre seigneur et maître Mohammed, élu parmi les descendants d'Adam, supérieur aux hommes du temps présent comme à ceux du temps passé, le dernier des Envoyés de Dieu, qui le chargea d'une mission auprès de toutes ses créatures, celui dont la doctrine abrogea toutes les lois et toutes les religions qui existaient avant lui. Dieu le bénisse, ainsi que tous les autres Prophètes et Envoyés, et leur accorde à tous un salut qui durera jusqu'au jour de la Récompense !

Et ensuite, cette lettre émane du serviteur de Dieu Très Haut, du Prince des Croyants, du Sultan des Musulmans, celui qui combat dans la voie du Maître des mondes, celui qui est favorisé de l'assistance, du pouvoir, de la victoire éclatante[1], le Chérif descendant de Hassen ; que le Dieu Très Haut l'ait en sa faveur, l'assiste de son aide puissante et de son appui ; qu'Il rende souveraine sa victoire, heureux son siècle béni, perpétuelle sa gloire parmi les illustrations de la plus haute noblesse, qu'Il rende son pouvoir élevé et hautement proclamé ; qu'Il lui facilite la direction dans la bonne voie, qu'Il éternise son règne et prolonge sa vie dans le bonheur ! Certes, Dieu peut tout ce qu'il veut et est capable d'accorder tout ce qu'on lui demande. Il n'y a point de maître en dehors de Lui, comme il n'y a point d'être adoré que Lui !

Au Sultan, le plus élevé parmi son peuple, le plus courageux et le plus magnifique d'entre les sujets de son royaume, celui qui nous témoigne de l'attachement par sa correspondance et ses bonnes

1. Le texte porte والفتح المبين ce qui est une réminiscence du Coran : انا فتحنا لَكَ فَتحاً مُبيناً « Nous l'avons fait victorieux par une victoire éclatante ». *Sourate* 48, *v.* 1.

relations, qui est fastueux dans ses présents et se montre généreux tant dans sa Cour que dans sa nation, le sultan Antoine, roi de Navarre. Dieu le conduise dans les voies de la grâce et de l'orthodoxie ! qu'Il lui fasse apparaître les chemins de la lumière, qui conduisent aux grands succès celui qui s'y engage ! Dieu sauve les hommes qui suivent le droit chemin et qui s'écartent de la voie tortueuse qui égare.

Le motif de notre lettre et la cause déterminante de l'envoi de la présente missive et de sa remise entre vos mains est l'arrivée devant Notre Haute Majesté de votre envoyé[1], qui nous a présenté votre lettre par laquelle vous nous demandez de déployer les ailes de la pacification et de l'amitié. Nous nous sommes réjouis de vous voir prendre l'initiative d'un appel à la paix et aux bonnes relations.

Votre envoyé nous a expliqué ce que vous lui aviez recommandé de nous dire au sujet de vos intentions ; il nous a proposé ce que vous l'aviez chargé de nous proposer pour vos affaires et vos intérêts.

Nous avons favorablement accueilli ses propositions et l'extrême bienveillance que nous lui avons témoignée a comblé ses espérances[2] ; nous déférons avec plaisir à vos projets. Nous avons tranché à votre profit la grave affaire qui était en question. Croyez à tout le bien que nous vous voulons et à toute notre amitié qui aura nécessairement pour résultat la réalisation de vos espérances. Sachez, également, que nous regardons d'un œil favorable vos intérêts, portés qu'ils sont sur la nuque de l'amitié sincère qui réalise les espérances, et sur la fidélité aux engagements, qui est le propre des souverains les plus nobles et les plus illustres.

Voilà ce qu'il y avait lieu de vous écrire.

Écrit dans les derniers jours du mois sacré de Ramadan, neuf cent soixante-six.

1. Cet envoyé, qui est nommé dans le document suivant, était le portugais Melchior Vaez d'Azevedo. V. p. 182, note 1. Son gendre, appelé Bartolomé Rabelo, était agent du roi de Navarre au Maroc. Brantôme, t. IV, p. 362, et Doc. XXXVIII.

2. وَأَوْسعناه من بِرّنا. M. Barré de Lancy a traduit ce passage : « Nous avons accordé *de notre territoire* tout ce qu'il fallait pour parfaire vos espérances », en lisant بَرّنا au lieu de بِرّنا. Outre ce que cette interprétation a de choquant dans la lettre d'un Chérif à un prince chrétien, elle n'est pas admissible grammaticalement et le pronom affixe (lui) se rapportant à l'envoyé ne laisse aucun doute sur le véritable sens.

XXXII

TRAITÉ ENTRE ANTOINE DE BOURBON ET MOULAY ABDALLAH EL-GHALIB BI ALLAH

Fin Ramadan 966 (juin-juillet 1559.)

الحمد لله وحده ڢمن امير المومنين المؤيد بالنصر و التمكين و الڢتح المبين
الشريڢ الحسنى احسن الله تعلى اليه وايد بعزيز نصره امره و اعزّ بتاييده نصره
و اسعد زمانه المبارك وعصره و ابڢى
ڢخره و اعلى امره و اظهره و ايده
على ما اولاه و خلد ملكه و اطال
ڢى السعادة عمره انه ولى ذلك

Place du cachet[1].

اڢتضت رغبة رسول ملك الروم ببلاد انباره واسم الرسول المذكور بلشبور
بايس دوشبيدوا ان يساعدهم مولانا امير المومنين نصره الله تعلى على ما طلبوه
منه من الصلح التام الشامل العام المتصل على الدوام المنوط بالمعاونة و المعاضدة
بين الڢريڢين ڢى البر و البحر و ينبرم ذلك بالايمان المغلظة مستمرّا معهما و مع
اولادهما حسبما بلغ الرسول المذكور عن ضيمه المذكور و عن ابنه و اكبر اولاده
صاحب بندومة *

1. Ce cachet est identique à celui de la lettre précédente. V. p. 171, note 1.

وмما وفع عليه الصلح المذكور و انبرم به ان يعطى الفبطـان المذكور نائبا عن اضيـافه المذكورين لمولانا امير المومنين نصره الله تعلى خمسمائة رجل من النصارى يسعون بين يديه بالخدمة النصب من العدّة المذكورة تـكون سلاحها المدفع و السيف و الفلمون و البطاش مع كل احد * و سلاح كل رجل من النصب الاخر رمح بلنز و مصبح و فلمون و سيف و بطاش و يفدمهما رجلان من اجواد الفبطـانات و امير المومنين ايده الله و نصره يجرى لهم ما يفوم بهم من المرتب لجميعهم *

و ياتى الفبطان المذكور رسولاً و سميراً بثلاثين رجلا لبرديورش تسير امام امير المومنين بايديها الرماح اسنتها امثال الشوافير *

و مع ذلك عشرة من الفرسان عليهم مصبحات الحديد سابغة من الاعلى الى الاسفـل و كل فارس معه حصـانان من خيل فرنصية مجللة بارماش الحديد كفرسانها *

و تحمل الرسول المذكور لامير المومنين باتيان كل ما يريده من العدة والسلاح من الانفـاط والمدافع و رماح البلنز بما تساويه فى بلاد النصارى او بصانعها ليصنع امير المومنين ما يريد من ذلك *

و ما يحتاجه من الاجفان ياتون بها الى المرسى الذى يريد * و على ان ما ياتون به من الانفاط التى يحتـاجها امير المومنين نصره الله يعطيهم فدرها وزنًا من النحاس *

و على ان يعطيهم امير المومنين نصره الله تعلى مرسى القصر الصغير ليبتنوا عليها حصنًا يتحصنون به لقتال عدوهم و اعداء امير المومنين نصره الله تعلى و يعمرونه بسكناهم وينتفعون بما يحدثونه فيه من الغرس و البناء و الحرث و رعاية المواشى و يسقط عنهم فيه كل وظيف و ياذن لهم امير المومنين نصره الله تعلى باتخاذ سوق تعمر يومًا فى الاسبوع و يسرح لهم امير المومنين اذنه العالى بما يحتاجون اليه من معلمى البنيان و رجال الشغل و الاجرة فى ذلك عليهم حتى يكملوا بناءهم و يهيئوا المرسى المذكور و يسهل فيها السبيل لدخول الاجفان كما ان امير المومنين نصره الله تعلى يامر لهم برجال يحرسونهم من العدو ليلًا و نهاراً حتى يفرغوا من بنائهم *

و ان من اراد الغزو من المسلمين مع النصارى الفرنسيين فى اجفانهم ياخذون حصتهم مما يغنمونه *

و ان جميع اجفان النصارى الفرانسية كانوا تجاراً او غزاة اذا الجاهم عدو او جاءوا تجارا يدخلون حيث يمكنهم من مراسى المسلمين فى بلاد امير المومنين ايده الله تعلى و ليس عليهم الا العشر ما ياتون به *

و ان كل من يموت من تجار الفرنسيين ببلاد امير المومنين نصره الله تعلى يجمع متروكه حتى يدفع لمن يبلغه من امنائهم *

و ما تكسره الرياح من سفن الفرنسيين فى جميع احكام امير المومنين نصره الله تعلى لا يوخذ لهم منه شىء سلع و لا رجال و يعينهم فى استخراج ذلك المسلمون

باجرتهم فيما يستخرجونه و يرجعون بذلك مومنين من غير معارض و ذلك عهد اجرى لجميع الفرنسيين من اىّ حكم كانوا فى حكم ملك انباره او حكم ملك فرانسة لكونه عم الذى وقع معه الصلح بعد ان التزم كل ضرر او اذاية تصدر من جانب عمه سلطان فرانسة *

و ان جميع اسارى فرانسة الذين تحت حكم امير المومنين نصره الله تعلى او عند غيره من بلاده يعطون فى فدائه ثمانين اوقية ثقيلة لكل اسير و يعطون ثمن ذلك عدة و سلاحا مصنوعًا و انه لا يمنع احد عنده اسير فرنسى حيثما وجد فى بلاد امير المومنين نصره الله *

وانهم ان جاءوا باسارى من قشتالة او برتقال فان مولانا نصره الله تعلى يعوض لهم مكانهم اسارى فرنسيين *

و متى استصرخهم امير المومنين يمدونه بما يحتاجه من القوّة و الجند فى البحر و البر *

و ان لا يتعرضوا لتجار النصارى من غيرهم الذين بايديهم كتب امير المومنين نصره الله تعلى بالامان على دخول بلاده و الاذن بالوفود على حضراته *

فى حالة اقبالهم الينا و رجوعهم من عندنا لا يتعرضوا لهم باذاته *

Archives du Chapitre d'Angoulême. — Recueil d'autographes intitulé : Cour de Navarre, p. 190[1].

1. Le traité est contenu en entier sur le recto d'une page de mêmes dimensions que celles de la lettre, mais l'écriture en est plus fine et plus serrée et elle est, en outre, disposée sur deux colonnes.

XXXII bis

TRAITÉ ENTRE ANTOINE DE BOURBON ET MOULAY ABDALLAH EL-GHALIB BI ALLAH

(TRADUCTION)

Le roi de Navarre fournira au Chérif une troupe de cinq cents hommes d'armes, une garde de trente hallebardiers et dix cavaliers, ainsi que des munitions et du matériel de guerre. — Le Chérif s'engage, en retour, à remettre au roi de Navarre la rade de El-Ksar es-Seghir, où celui-ci pourra rebâtir la ville. — Règlement du droit d'aubaine, du droit d'épave et du rachat réciproque des captifs. — Le traité s'étend à tous les Français.

Fin Ramadan 966 (juin-juillet 1559.)

Louange à Dieu unique !

De la part du Prince des Croyants, du favorisé de la protection divine, du pouvoir et de la victoire éclatante, le Chérif de la descendance de Hassen. Puisse le Dieu Très Haut le soutenir de la puissance de son aide, confirmer par son appui ses victoires, rendre fortunés son temps et son époque, perpétuer sa gloire, élever sa politique et lui donner de l'éclat, l'assister dans sa tâche, éterniser son règne, prolonger sa vie dans le bonheur ; Il est le maître de tout !

Il résulte de la démarche de l'envoyé du roi des Francs du pays de Navarre, envoyé dont le nom est Melchior Vaez d'Azevedo [1], que

1. Brantôme raconte que, revenant en 1564 de l'expédition de D. Garcia de Toledo contre le Peñon de Velez, il rencontra à Lisbonne le capitaine Merchior « qui, avec un autre capitaine, gascon celui-là, avait été envoyé près du roi de Fez par Antoine de Navarre, lorsque ce prince cherchait partout des alliés contre l'Espagne pour l'aider à reconquérir son royaume ». BRANTÔME, t. IV, p. 362.

notre Maître, le Prince des Croyants (Dieu Très Haut l'assiste !) leur accorde, ainsi qu'ils l'ont demandé, un traité de paix complet, général, durable et renouvelable à perpétuité, ayant pour objet une alliance offensive et défensive entre les deux parties, tant sur terre que sur mer. Le dit traité sera conclu avec des serments solennels et continué entre eux et leurs enfants, ainsi que l'a déclaré le susdit envoyé parlant au nom de son maître[1], et du fils de son maître, l'aîné de ses enfants, seigneur de Vendôme[2].

Dès que cette paix sera conclue et ratifiée, le capitaine susdénommé, agissant au nom de ses maîtres mentionnés ci-dessus, mettra à la disposition de notre maître le Prince des Croyants (Dieu Très Haut l'assiste !) cinq cents hommes d'armes chrétiens qui devront servir sous ses ordres. La moitié de ces hommes devra avoir pour armes, une arquebuse, une épée, un morion[3] et une dague ; les armes de chaque homme de l'autre moitié seront une pique *blenz*[4], une armure[5], un morion, une épée et une

1. ضيفه, son maître. V. sur ce sens de ضيف Dozy, *Dictionnaire*, et Eguilaz, au mot *Daifa*.

2. Henri de Bourbon, duc de Vendôme, devenu plus tard Henri IV.

3. Le texte porte القلمون mot-à-mot : *capuchon*. Nous avons traduit par « morion »; c'était à cette époque le casque du fantassin et il rappelait un peu par sa forme et sa position sur l'arrière de la tête le capuchon du burnous. Le Chérif veut peut-être désigner une variété quelconque de casque avec couvre-nuque.

4. Le texte porte رماح بلنز et plus bas : رماح البلنز. On trouve dans le Dictionnaire géographique de Yakout à l'article : بلنز, t. I, p. ٧٣.

بَلنزُ بالزاء ناحية من سَرَنديب في بحر الهند يجلب منها رماح خفيفة يَرْغب اهل تلك البلاد فيها و يغالون في اثمانها و الفساد مع ذلك يسرع اليها قاله نصر.

Balanzou — s'écrit avec un zâ — lieu situé dans la mer de l'Inde, près de Ceylan; on en rapporte des lances légères, très appréciées des habitants du pays, qui les paient un prix élevé, bien que ces armes soient sujettes à se briser rapidement, à ce que dit Nasser. Les lances *blenz* ou plutôt *balanzou* avaient, d'après cette explication, des hampes en bois très léger et peut-être en bambou ; le mot *blenz* a dû arriver à désigner par la suite des lances dont la monture était en bois léger de provenance exotique, qu'elles fussent de Balanzou ou de tout autre lieu. Nous avons vu que, parmi les présents envoyés au sultan de Fez par François I, se trouvaient « deux douzaines javelines du Brésil ». V. Doc. III, p. 5.

5. Le texte porte : مصفح mot qui ne se trouve pas dans le dictionnaire de Dozy. Kazimirski donne pour صفيحة *sabre à*

dague [1]. Deux capitaines choisis parmi les meilleurs seront à la tête de cette troupe. Le Prince des Croyants (Dieu Très Haut l'assiste et le rende victorieux !) fournira à chaque homme ce qui lui revient d'après son rang.

Le capitaine susdit viendra comme ambassadeur et plénipotentiaire ; il sera accompagné de trente hallebardiers [2] qui marcheront devant le Prince des Croyants, tenant en main une lance dont le fer sera en forme de hache.

Avec eux, dix cavaliers revêtus de pied en cap d'armures de fer

large lame, d'où l'on pourrait déduire approximativement pour مصفح le sens : épée à deux mains; on sait que c'était une des armes des fantassins du xvi[e] siècle. Mais comme les fantassins demandés par le Chérif doivent déjà être armés d'une épée سيف et d'une dague بطاش, nous croyons qu'il s'agit plutôt d'une arme défensive : cotte de mailles ou haubert, et nous avons traduit مصفح par le terme plus général et plus vague de armure. On rencontre ce mot quelques lignes plus bas dans une phrase où ce sens de : armure, est bien déterminé par le contexte. Il s'agit en effet de « cavaliers bardés de fer de la tête aux pieds » et il est dit : عليهم مصفحات الحديد سابغة من الاعلي الى الاسفال. Le terme سابغة (longue cotte de mailles) n'est pas employé dans l'Afrique barbaresque et est évidemment une réminiscence du Coran où il est dit à propos du prophète David :

و ألنّا لهُ الحديد أن اعمل سابغات

« Nous lui avons appris à travailler le fer pour en former des cottes de mailles. »

1. Comme il s'agit d'une troupe d'infanterie, j'ai cru devoir employer dans la traduction les noms correspondants à l'armement du fantassin. Les troupes *franques* ont été très recherchées des souverains du Maroc qui appréciaient leur solidité et leur fermeté. Elles étaient dressées à observer la discipline et à garder le silence dans les rangs; elles ne s'ébranlaient pour la défense que sur un commandement formel, s'avançaient avec mesure et en bon ordre, en un mot combattaient de pied ferme. « Sur les champs de bataille, dit Ibn Khaldoun, les Francs tiennent ferme, ils ne connaissent que cela, parce qu'ils ont été habitués à combattre en ligne, aussi forment-ils des troupes plus solides que celles de tout autre peuple. » Avec leur manière de combattre, les armées arabes, quand un premier élan ne leur avait pas donné la victoire, auraient été exposées à des déroutes complètes, si l'on n'avait établi sur leurs derrières une seconde ligne de troupes immobiles, pour leur servir de point d'appui et de ralliement. Ce sont ces solides bataillons francs, comparés par Isidore de Beja à des bancs de glace, *glacialiter manent adstricti,* qui avaient arrêté la fougue arabe à la bataille de Poitiers.

Sur le mot بطاش V. Dozy, *Dictionnaire.*

2. Le texte porte : رجلا لبرديورش hommes hallebardiers. Le mot لبرديورش est la transcription arabe du mot espagnol *alabaderos.*

et ayant chacun deux chevaux de France bardés de fer comme leurs cavaliers.

L'ambassadeur en question se chargera de procurer au Prince des Croyants tout ce qu'il désirera en fait de munitions et d'armes, de poudre[1], de mousquets et de piques *blenz,* au même prix qu'en pays chrétien, ou bien le matériel nécessaire pour que le Prince des Croyants puisse en faire fabriquer comme il l'entendra[2].

Pour ce qui est des navires dont il aura besoin, ils seront amenés au port qu'il désignera. Quant à la poudre et aux pièces d'artifice qu'ils apporteront et dont aura besoin le Prince des Croyants (Dieu Très Haut l'assiste !), il en remboursera la valeur en poids de cuivre.

Le Prince des Croyants (Dieu Très Haut l'assiste !) leur donnera en retour la rade de El-Ksar es-Seghir[3], pour y construire une citadelle où ils se fortifieront pour combattre leurs ennemis et ceux du Prince des Croyants (Dieu Très Haut l'assiste !). Ils l'occuperont et l'habiteront ; ils tireront profit de tout ce qu'ils y créeront comme plantations, cultures et pâturages, sans avoir à payer aucune contribution. Le Prince des Croyants (Dieu Très Haut l'assiste !) leur concédera la faculté d'y installer un marché hebdomadaire. Le Prince des Croyants leur permettra, de sa haute autorité, de se servir, s'ils en ont besoin, de contre-maîtres et de manœuvres dont le salaire sera à leur charge, jusqu'à ce qu'ils aient terminé leurs constructions, amélioré le port susdit et rendu son accès facile pour l'entrée des bâtiments. Le Prince des Croyants (Dieu Très

1. انفاط sing نفط Ce mot, d'après Quatremère, après avoir désigné une sorte de matière bitumineuse (naphte), puis une composition faite avec cette substance, s'employa soit au singulier, soit au pluriel نقوط pour signifier la poudre et les pièces d'artifice dont elle est la base. Cf. *Dictionnaire* de Dozy.

2. Il semble que, dans le texte arabe, cette fin de phrase devrait être ainsi construite..... او [باتيان] بصانعها ليصنع. La conjonction او ne se rapporte pas évidemment au membre de phrase بما تساويه ببلاد النصارى qui la précède immédiatement, mais à une phrase antérieure. Le sens complet serait celui-ci : « L'ambassadeur se chargera de procurer au Prince des Croyants *soit* tout ce qu'il désire en fait d'armes..., *soit* le matériel (en usage chez les chrétiens) nécessaire pour que le Prince des Croyants puisse en faire fabriquer lui-même, comme il l'entendra. »

3. Sur El-Ksar es-Seghir, V. p. 174, note 3.

Haut l'assiste !) mettra à leur disposition des hommes pour les garder de jour et de nuit, jusqu'au complet achèvement des travaux.

Si des Musulmans voulaient aller en course avec des Chrétiens français dans leurs vaisseaux, ils prendraient leur part du butin.

Tous les bâtiments des Chrétiens français, qu'ils soient marchands ou corsaires, lorsqu'ils seront poursuivis par l'ennemi, ou qu'ils viendront trafiquer, entreront dans n'importe quel port musulman des États du Prince des Croyants (Dieu Très Haut l'assiste !), où ils pourront aborder. Ils n'auront, dans ce cas, à payer que la dîme.

Lorsqu'un négociant français mourra dans les États du Prince des Croyants (Dieu Très Haut l'assiste !), sa succession sera recueillie jusqu'au jour où elle sera remise à quelqu'un qui la fera parvenir aux ayants droit[1].

Quant aux navires français endommagés par la tempête [et jetés à la côte] dans l'étendue des États du Prince des Croyants (Dieu Très Haut l'assiste !), il ne leur sera pris ni marchandise ni hommes. Les Musulmans, moyennant salaire, prêteront aide aux naufragés pour opérer le sauvetage et ceux-ci retourneront chez eux sans souffrir aucun préjudice[2].

Ce traité s'étendra à tous les Français, de quelque pays qu'ils soient, qu'ils appartiennent aux États du roi de Navarre ou à ceux du roi de France, puisque le roi de France est l'oncle de celui avec qui la paix a été conclue et que ce dernier a pris la responsabilité de tout tort ou dommage qui viendrait du fait de son oncle, le sultan de France[3].

Tous les captifs français qui dépendent du Prince des Croyants (Dieu Très Haut l'assiste !) ou de quiconque résidant dans ses États pourront être rachetés, moyennant une rançon qui sera pour cha-

1. Le droit d'aubaine, c'est-à-dire le droit pour le roi ou le seigneur de retenir tous les biens d'un étranger (aubain) décédé sur leurs terres, se maintint très longtemps en Europe. Lorsque les relations internationales s'étendirent, les Puissances cherchèrent à l'abolir par voie de réciprocité, ou tout au moins à le remplacer par un simple prélèvement sur les successions. Ce fut seulement au mois d'août 1790 que l'Assemblée Constituante proclama l'abolition complète du droit d'aubaine et laissa aux étrangers la faculté de transmettre leurs biens *ab intestat* ou par testament.

2. Le droit d'épave, appelé aussi droit de *varech*, était alors admis en Europe. En vertu de ce droit, le roi ou le seigneur devenait propriétaire « des choses venantes et arrivantes à la coste ».

3. Henri II.

cun de quatre-vingts onces lourdes. Ils acquitteront cette somme en munitions et en armes fabriquées. Cependant on ne peut empêcher personne d'avoir un esclave français dans toute l'étendue du pays du Prince des Croyants (que Dieu l'assiste !).

Lorsque des Français amèneront des captifs de Castille ou de Portugal, notre Maître (Dieu Très Haut l'assiste !) leur donnera en échange des captifs français.

Toutes les fois que le Prince des Croyants appellera à son secours des Français, ils lui fourniront ce dont il aura besoin soit en hommes, soit en matériel sur terre et sur mer.

Ils ne devront pas inquiéter les négociants chrétiens autres que les Français qui seront trouvés porteurs de patentes du Prince des Croyants (Dieu Très Haut l'assiste !), leur assurant la sécurité pour l'entrée dans ses États et les autorisant à se présenter devant Sa Seigneurie ; et, soit qu'ils viennent vers nous, soit qu'ils reviennent de chez nous, il ne leur sera causé aucun préjudice[1].

1. Les clauses de ce traité furent fidèlement exécutées par le roi de Navarre, ainsi qu'il résulte du Doc. XL, p. 201 et d'une lettre du duc d'Albuquerque au roi d'Espagne du 17 février 1560. SS. HIST. MAROC, 1re *série*, t. V.

XXXIII

LETTRE DE CHANTONAY[1] A PHILIPPE II

(EXTRAIT)

Il est allé avec le comte de Buendia, récemment arrivé à Blois, saluer la Reine Mère, puis ils ont rendu visite à Monsieur de Vendôme. — Ce dernier se félicite d'avoir été choisi pour accompagner la jeune reine d'Espagne à la frontière et de pouvoir, en cette circonstance, rendre service à S. M. — Vendôme a fait confidentiellement aux ambassadeurs espagnols des ouvertures sur la cession éventuelle à Philippe II d'une place marocaine.

Blois, 1 novembre 1559.

Sire,

Pour ce que j'ay envoyé en divers lieux ceulx de mes gens qui me servent d'escripre en espaignol, pour sçavoir nouvelles du navire, dont jusques à ceste heure je n'ay rien peu entendre, ny sont retournez mes gens, il plaira à Vostre Majesté prendre de bonne part que ceste voise[2] en françois.

Et est pour respondre à celles qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre par Mons[r] le Conte de Buendia[3], lequel est arrivé par deçà.

. . . .

1. Thomas Perrenot de Chantonay, diplomate espagnol, né à Besançon en 1514, mort à Anvers en 1575, était l'aîné des enfants du Chancelier de Granvelle. Il fut ambassadeur de Philippe II en France de 1559 à 1564.

2. *Voise* [aille], ancienne forme verbale du subjonctif présent tombée en désuétude et venue du verbe latin *vadere*, comme l'indicatif : je vais, tu vas, etc.

3. Don Juan de Acuna, comte de Buendia, ambassadeur extraordinaire de Philippe II, était venu à Blois à la fin d'octobre 1559 pour saluer, de la part de son maître, la princesse Elisabeth, la reine d'Espagne. On sait qu'Élisabeth de Valois, fille de

Estant arrivé hyer le Roy Très Chrestien, je feiz advertir Monsieur le Cardinal de Lorraine[1] du desir que ledit sieur Conte avoit d'avoir resolution de ce qu'il avoit proposé, et que pour cest effect et que j'avoys aussi lettres de la part de Vostre Majesté en credence, nous desirions sçavoir le temps auquel commodement nous nous pourrions treuver vers ledict sieur Roy et les Roynes. Il me fut mandé par ledict sieur Cardinal que aujourd'huy il nous advertiroit. Ainssi a esté envoyé cest après disné devers ledict sieur Conte le sieur de Jarnach[2], lequel nous a conduict en Court, où nous avons treuvé premièrement la Royne Mère, à laquelle ledict Sr Conte a reprins le contenu de sa charge, declairant combien Vostre Majesté desiroit la briefveté à l'encheminement de la Royne. Sur quoy a esté respondu que de leur coustel l'on se donnoit toute la hatte possible. . . .

. . . .

Dont là nous sumes allez veoir Monsieur de Vendosme, qui estoit au lict pour un accès de fiebvres qu'il a heu qui luy a duré vingt quatre heures. Et estoit Madame de Vendosme, sa femme, assise emprès de luy. Il me semble que cest office se debvoit faire, pour ce que tous deux se sont ouffers d'accompaigner la Royne jusques à la Raye d'Espaigne[3], voires jusques à Toledo, s'il plaisoit à Vostre Majesté. L'on a accepté leurs ouffres, de sorte qu'ilz yront jusques à ladicte Raye, et plus avant, si Vostre Majesté le veult.

Ledict Sr de Vendosme a beaulcop estimé ceste visite, encoires que ledict Sr Conte l'a fait comme de luy mesme, disant que Vostre Majesté ne sçavoit à son partement que ledict Sr de Vendosme fust en Court, mais sçaichant l'affection que Vostre Majesté luy pourtoit, il n'avoit semblé convenable d'obmectre cest office, et luy declairer la cause de sa venue. Sur quoy ledit Sr de Vendosme luy a fait de grandz remerciemens, et semblablement ladicte dame,

Henri II et de Catherine de Médicis, après avoir été demandée par Philippe II pour son fils Don Carlos, avait été mariée par procuration à Philippe II lui-même, en vertu du traité de Cateau-Cambrésis (2 avril 1559).

1. Charles de Guise, dit le Cardinal de Lorraine (1525-1574).

2. Gui Chabot, Seigneur de Jarnac l'adversaire de La Chataigneraye dans le fameux duel du 10 juillet 1547. Il s'était attaché au parti des Guise qu'il servait avec dévoûment.

3. *La Raye d'Espagne*, c'est-à-dire la frontière d'Espagne. *Raye* est la francisation du mot espagnol *raya*.

et luy ont compté combien ilz estimoient ceste charge de la conduicte de la Royne, s'ouffrans bien fort de servir à Vostre Majesté en tout ce qu'il plairoit leur commander. Et nous faisant approcher de son lict, et retirer tous les aultres, a reprins ce poinct de l'affection qu'il avoit de faire service à Vostre Majesté, disant que, comme Vostre Majesté par ceste paix avoit tenu regard à la restitution de beaulcop de gens en leurs biens, il avoit tousjours desiré s'employer en choses dont Vostre Majesté receut tant de service qu'elle eut soubvenance aussi de luy, et que, s'il plaisoit à Vostre Majesté luy commander, il avoit moyen de luy faire ung service notable pour la tranquilité de l'Espaigne, et recouvrement des pertes faites en Barbarie[1], auquel lieu il avoit intelligence pour faire mectre ès mains de Vostre Majesté une place très importante, et cecy avec ung grand secret, et m'enchargeant bien expressement d'en advertir Vostre Majesté. Je pensay en tirer daventaige pour sçavoir plus particulièrement quelle place, mais il m'a dit que pour ce cop il ne le diroit, et, si Vostre Majesté goustoit de ceste pratique, il se declaireroit plus avant, et ne proposeroit rien qu'il n'alla luy mesme executer.

. . . .

De Bloys, ce premier de novembre 1559.

D[e] V[ostre] M[ajesté],

Très-humble et très-obeissant vassal et serviteur.

Perrenot.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K. 1492, n° 75. — Original.

1. La situation des Espagnols en Barbarie était, à cette époque, assez précaire : la forteresse du Peñon de Velez leur avait été reprise en 1522 par les habitants de Badis, et l'occupation de cette place par les Turcs, survenue en 1554, ne laissait pas de les inquiéter ; le comte d'Alcaudète venait d'échouer dans son entreprise sur Mostaganem (26 août 1558) et la retraite de l'armée espagnole avait été désastreuse. Enfin, la ville d'Oran était bloquée par les flottes turques.

XXXIV

LETTRE DE CHANTONAY A PHILIPPE II

(Extrait)

Vendôme insiste pour avoir la réponse de Philippe II à sa proposition.

Blois, 2 décembre 1559.

Au dos : Recibida a XXI del mismo.

. . . .

Mons[r] de Vandoma me hizo grande instancia, quando fui acompañar la Reyna nuestra Señora, que yo solicitasse la respuesta de V. M. de lo que le propuse en la carta que llevo el conde de Buendia, diziendo el de Vandosma lo que desea ser empleado por V. M., y que, segun V. M. saliere a recibir la voluntad qu[e] el tiene, declarara mas su intencion, la qual tiene por muy cierta y facil y en gran beneficio de los Reynos de V. M.

. . . .

De Blois, a los dos de deciembre 1559.

D[e] V[uestra] M[agesta]t,
Humilde vassallo y cryado, que sus reales manos besa.
Perrenot.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K. 1492, n° 82. — Original.

XXXV

LETTRE DE PHILIPPE II A CHANTONAY

(Extrait)

Philippe II repousse les ouvertures que lui avait faites Vendôme sur un projet d'entente commune pour occuper une place de la côte marocaine.

Tolède, 24 décembre 1559.

Au dos : Al Embaxador en Francia Mos^r de Xantone[1]. De Toledo, a XXIIII° de deziembre 1559.

. . . .

La visita que hizo el Conde de Buendia al Señor de Vandome y a su muger nos parescio muy a proposito. Y en lo que toca a lo que os dixo que tenia medio de hazernos aver a las manos una plaça en Berveria, lo mismo nos ha dicho aqui don Pedro de Labrid[2] de su parte. Y le respondimos que, sin saber que plaça era ni el medio que ternia para hazer lo que dezia, no teniamos que dezir mas de agradescelle su buena voluntad.

. . . .

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1493, n° 13. — Minute originale.

1. M. de Chantonay.

2. Pierre d'Albret. Il était fils naturel d'Henri d'Albret, roi de Navarre. Antoine de Bourbon l'avait envoyé auprès de Philippe II, avec une lettre de créance qui ne portait que sur les demandes personnelles du député béarnais, mais qui avait pour objet réel les éternelles revendications de la maison d'Albret. Cf. De Thou, t. III, p. 428. Pierre d'Albret fut évêque de Comminges de 1561 à 1568.

XXXVI

LETTRE DE PHILIPPE II A CHANTONAY

(Extrait)

Philippe II a eu connaissance des armements que font quelques corsaires dans des ports français. — Il charge M. de Chantonay de s'informer par tous les moyens de l'expédition projetée par ces corsaires.

Tolède, 24 décembre 1559.

Au dos: Al Embaxador en Francia. De Toledo a xxiv° de deziembre 1559.

Lo que se a d'escrevir al embaxador de Francia, es lo siguiente.

. . . .

Tambien se a tenido aviso que un Melchior Vaez de Azevedo y Beltran de Aguirre[1], vezino de Alça[2], media legua de Bidarte[3], tienen armada una galera o patache, con intento de yr a las Indias a hazer daño, por ser, como diz que son, cosarios, y un Juan Beltran, natural y vezino de Sant Juan de Luz, y Marticot de Ospital[4], que diz que es tanbien cossario, y fue en rrobar la cibdad de Santiago de la isla de Cuba, que es en las dichas Yndias, hazen un navio qu'ellos llaman galera, para yr los dos a juntarse con otro de Cabretan[5], llamado el capitan Noballas, para passar a las dichas

1. Bertrand Agairre, dans Doc. XXXIX. C'est évidemment le capitaine gascon dont parle Brantôme. V. p. 182, note 1.

2. Altre, dans Doc. XXXIX.

3. Bidache, dans Doc. XXXIX.

4. Municot de L'Hospital, dans Doc. XXXIX.

5. Le Cap Breton, petit port sur la côte de Guienne (département des Landes, arrondissement de Dax). Cette ville jouit d'une grande prospérité commerciale, quand l'Adour, obstrué par le sable, se creusa un nouveau lit en 1360; elle l'a perdue, depuis que l'Adour a repris son ancien cours, en 1579.

nuestras Indias. Y porque conviene que seamos avisados de lo que en esto passa, y que navios tienen armados, o tratan[1] de armar, el dicho Melchior Vaez y Beltran de Aguirre, y los que armavan Beltran y Marticot, y que gente y bastimento meten en ellos, y en que puertos se arman, y a que partes se dize que quieren yr, yo vos encargo y mando que procureis, por todas las vias que ser pueda, de os informar de lo que en esto passa, y embiarnos relacion de todo muy por estenso. Y hareys la diligencia que os pareciere que conviene para que, hallando ser ansi que se arman con intento de yr a las dichas nuestras Indias, se desarmen y no se de lugar a que salgan.

De Toledo, a[2]...

Archives Nationales. — Collection Simancas. K. 1493, n° 12. — Minute originale.

1. « Quels sont les navires qu'ont armé, ou sont en train d'armer, lesdits Vaez et Aguirre. »

2. Date laissée en blanc.

XXXVII

LETTRE DE PHILIPPE II A ANTOINE DE BOURBON

Philippe II remercie Vendôme d'avoir accompagné la jeune reine d'Espagne de Blois à Roncevaux[1]*, mais, ne voulant recevoir de lui aucune ouverture sur ses projets, il lui écrit de ne pas se déranger pour venir le saluer à Tolède.*

Tolède, 8 janvier 1559 [1560].

Suscription, alia manu: A mon cousin, le duc de Vendosme, Prince de Béarn[2].

Mon cousin,

Ce m'a esté bien grand plaisir d'entendre par le sieur Dandraulx[3], porteur de ceste lettre, la bonne disposition où il vous avoit laissé avecq ma cousine, vostre bonne compaigne. Et pouvez bien penser que je ne doibz avoir eu moins agréables les bonnes nouvelles qu'il m'a aussi dit de la Royne Ma Dame[4], et du bon succès de son voiage, desquelles je ne voeulx oblyer de vous mercyer bien affectueusement.

1. La remise de la princesse Elisabeth aux gentilshommes espagnols, d'après le traité de Cateau-Cambrésis, devait se faire à la frontière des deux royaumes. Malgré les prétentions des ambassadeurs de Philippe II, Antoine refusa de reconnaître les Pyrénées comme la limite de ses états et accompagna la princesse jusqu'à Roncevaux, aux confins de la Navarre espagnole. Cf. *Négoc. sous François II*, p. 174, et De Ruble, t. II, p. 84.

2. Philippe II affecte de ne pas donner à Antoine de Bourbon le titre de Roi de Navarre; de même, quelques lignes plus bas, il appelle Jeanne d'Albret : « ma cousine, vostre bonne compaigne. »

3. L'envoyé d'Antoine de Navarre s'appelait Jean Claude de Lévis, sieur d'Odaux ou d'Odoz en Bigorre. Il était porteur d'une lettre pour Philippe II, dans laquelle Antoine demandait à son cousin « la permission d'aller luy baiser la main. » Cf. De Thou, t. III, p. 428.

4. La princesse Elisabeth, qui n'avait pas encore à cette date rejoint son royal époux,

Et quant au désir que vous m'escripvez avoir de passer deçà avecq ma dicte cousine vostre compaigne, vous entendrez, par le rapport dudict sieur Dandraulx, les causes et raisons évidentes pour quoy il me semble que ceste peine se doibt excuser. Auquel je me réfère pour éviter prolixité. Et atant[1], mon cousin, je prie à Dieu qu'il vous ait, avec ma dicte cousine, vostre compaigne, en sa saincte garde[2].

De Toledo, le 8e de janvier 1559[3].

Vostre bon cousin,

Signé : Yo el Rey[4].

Contresigné : Courteville[5].

Archives du Chapitre d'Angoulême. — Recueil d'autographes intitulé: COUR DE NAVARRE, *p. 210.*

1. *Et atant,...* pour: Et sur ce,...

2. Philippe II, avant d'envoyer à Vendôme un message aussi cavalier, s'était assuré auprès de Sébastien de L'Aubespine, ambassadeur de France, que le roi François II n'était pour rien dans la démarche faite par Vendôme. La lettre que nous reproduisons ci-dessus a été certainement connue de l'historien De Thou, qui en rapporte la teneur très exactement. Le sire d'Odaux (Jean-Claude de Lévis), écrit De Thou, devait dire à Vendôme « que, quand il voudroit traiter des affaires de cette nature, il étoit inutile que la Reine, son épouse, et lui s'exposassent aux fatigues d'un long voyage... » DE THOU, t. III, p. 429.

3. Nous avons restitué en tête de ce document la date de 1560. Celle de 1559 portée sur l'original est manifestement inexacte, la pièce ci-dessus devant se placer sans aucun doute entre les documents qui précèdent et ceux qui suivent. Il ne peut être d'ailleurs question d'une correction de style à faire subir au millésime, puisque la date est postérieure au 1er janvier et que ce millésime resterait le même, que le point de départ de l'année fût compté à partir de Noël ou à partir du 1er janvier. Rappelons que c'est à la fin du XVIe siècle que le style du 1er janvier remplaça dans toute l'Espagne le style de Noël adopté comme point de départ de l'année. GIRY, p. 126. Deux hypothèses sont admissibles pour expliquer cette erreur de date: ou bien le secrétaire, écrivant dans la première semaine d'une année, aura par distraction daté sa lettre de l'année précédente; ou bien le roi d'Espagne, correspondant avec un prince français, se sera servi du style en usage à cette époque à la chancellerie royale de France, c'est-à-dire, comme on sait, le style de Pâques.

4. En Castille, Sanche IV (1284-1295) établit l'usage d'ajouter au protocole final la signature autographe du roi sous la forme : *Yo el Rey*. GIRY, p. 804.

5. Josse de Courteville (*alias* Corteville), Secrétaire du Conseil des États des Pays-Bas, greffier de la Toison d'Or. Il suivit Philippe II en Espagne comme Secrétaire d'État et revint en Flandres avec le duc d'Albe; il mourut en 1572. FORNERON, t. IV, p. 326; CABIÉ, pp. 379, 410, 430.

XXXVIII

LETTRE DE CHANTONAY A PHILIPPE II

(Extrait)

Les armements du corsaire Melchior Vaez et de ses compagnons ont pour objet le port de Larache et la côte marocaine. — M. de Vendôme les a chargés de porter des présents au Chérif et il espère la cession d'une place près de Ceuta pour en faire hommage à Philippe II. — Il se fait passer auprès du Chérif pour être aussi puissant que le roi de France.

Blois, 17 janvier 1560.

S[acra] C[esarea] R[egia] M[agestad].

. . . .

De Melchior Vaez y de sus compañeros no me ha sabido dar certidumbre alguna el Almirante[1], porque el Cabretan y los ostros puertos en que estan los navios que Vuestra Magestad escrive, son del Almirantazgo de Mos^r. de Vandosme, como governador de la Guienna. Yo he embiado por toda aquella costa, y espero respuesta; y lo que yo puedo alcançar d'este negocio es que estos van *a La Rache a llevar algun presente al Xarife de parte de Mos. de Vandoma*[2], el qual pretende tener gran parte con el por via de *Bartolome Rabelo, yerno del dicho Melchior,* el qual ha ydo ya algunas vezes con despachos de una parte a otra; y, a lo que yo he entendido del embaxador de Portugal, el qual de suyo me ha contado

1. Gaspard de Coligny, Amiral de France, dit l'*Amiral de Châtillon*, né le 16 février 1517, tué à la Saint-Barthélemy le 24 août 1572.

2. Les mots soulignés sont en chiffres. Les déchiffrements ont été rajoutés en interlignes.

todo esto, el dicho *Vandoma* piensa, con el favor *del Xarife, tomar una plaça para hazer una fuerça, cerca de Zaguer*[1], *y la dicha plaza se llama Ceynal, cerca de Ceuta*; y dixome el Embaxador averlo entendido del dicho *Rabelo,* al qual ha embiado ahora *a Portugal,* y avisado con el de todo esto; y que no le avian respondido a ello, y pensava que los *Portugueses* lo querian comunicar con Vuestra Magestad, y a esta causa tardava su respuesta.

Yo he pensado sobre lo que me ha dicho el Embaxador, y no he querido darle a entender lo que *Mos. de Vandoma* ofrecia a Vuestra Magestad; mas yo pienso que *la plaza* de que queria hazer servicio a Vuestra Magestad[2] deve ser *Zaguer* y aquella *plaza de la fuerça*, que, segun pienso, no deve ser muy lexos de *Tarifa.* Dize que *Rabelo* da a entender *al Xarife que Vandoma* es otro Rey poderoso como el Rey de Francia; y cierto el mismo me ha dicho a my que esta seguro que tiene gran parte con el.

. . . .

De Bloys, a XVII de Enero 1560.

De V[uestra] M[agesta]t
Muy humilde vassallo y criado, que sus Reales manos besa
Perrenot.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K. 1493, n° 30. — Original.

1. *Zaguer* pour Es-Seghir, transcription écourtée de El-Ksar es-Seghir. La place voisine de *Zaguer* que convoitait Vendôme et à laquelle fait allusion Chantonay est bien la forteresse du Ceynal (Seinal). Cette forteresse n'était pas dans les environs de Ceuta; elle avait été élevée en 1549 par les Portugais sur un sommet voisin de la ville de El-Ksar, avec laquelle elle ne formait, en réalité, qu'une seule et même place. A cette date, le chérif Moulay Mohammed-*ech-Cheikh* venait de s'emparer de Fez, et le roi Jean III, redoutant sa marche en avant, avait donné l'ordre de fortifier cette position du Ceynal qui commandait à la fois la ville et le port de El-Ksar es-Seghir. On a vu que les Portugais évacuèrent la ville et la forteresse en 1551. Cf. FRANCISCO D'ANDRADA, ff. 41 et ss.

2. On peut admettre qu'Antoine de Bourbon, qui poursuivait auprès de Philippe II ses revendications sur la Navarre espagnole, avait l'intention de faire hommage de la place de El-Ksar es-Seghir au roi d'Espagne, qui, en retour, aurait reconnu les droits du mari de Jeanne d'Albret sur le versant Sud des Pyrénées.

XXXIX

LETTRE DE FRANÇOIS II A ANTOINE DE BOURBON

François II a été averti par l'ambassadeur d'Espagne des armements préparés par des corsaires dans les ports de la Guienne. — Il prescrit sévèrement à son oncle, le roi de Navarre, de les surveiller et de s'assurer qu'aucune entreprise n'est dirigée contre les possessions espagnoles[1].

Blois, 29 Janvier 1559 (n. st. 1560.)

Suscription, alia manu: A Mon oncle, le Roy de Navarre.

Mon oncle,

L'ambassadeur du Roy d'Espaigne, mon bon frère, m'a faict entendre avoir esté adverty d'Espaigne qu'il y a certains mariniers, nommez Melchio Baiz de Azevodo et Bertrand Agairre, demourans à Altre, près de Vidache, qui ont armé ung navire pour aller aux Indes et se joindre avec ung nommé Jehan Bertrand, de Sainct-Jehan-de-Luz, et ung autre nommé Municot de L'Hospital, qui ont pareillement armé une façon de gallaire pour se mectre sur la routte des Indes, et pirater, [et] endommaiger les subjectz du Roy d'Espaigne, mon bon frère.

Et, pour ce que c'est chose que je ne vouldrois nullement du monde endurer ny permectre que aucun de mes subjectz entreprint chose qui leur tournast à aucun préjudice ou dommaige, je vous prie, mon oncle, envoier sur les lieux pour vous en bien

1. François II, qui devait être au courant des desseins de son oncle sur le Maroc (V. Doc. XL, p. 202), semble n'avoir écrit cette lettre que pour endormir la défiance de l'ambassadeur espagnol.

informer et faire faire bien expresses deffences à ceulx-là, s'ilz sont encores en mes portz et havres, qu'ilz n'ayent, sur peine de la vye, à aller ès terres que appartiennent audict Roy d'Espaigne, mon bon frère, et donner aucun trouble à ses subjectz, ny partir de mesdictz havres sans vous avoir, à vous qui estes Admiral de la mer de Guyenne, donné asseurance du lieu où ilz veullent et se délibèrent aller, afin que vous en soiez tant mieulx informé et que, s'ilz alloient au contraire, l'on en puisse savoir la vérité pour les en faire très bien chastier, vous priant, mon oncle, m'advertir de ce qu'en aurez trouvé pour en respondre audict ambassadeur, priant Dieu, mon oncle, vous avoir en sa saincte et digne garde. De Bloys, ce XIXe jour de janvier 1559.

Signé : Françoys.

Contresigné: Robertet[1].

Archives du Chapitre d'Angoulême. — Recueil d'autographes intitulé: COUR DE NAVARRE, pp. 213-214.

1. Florimond Robertet, sieur de Fresnes et La Grange-de-Cloye, fils de Jean Robertet et de Jeanne Le Viste, Secrétaire d'État de 1558 à 1567.

XL

LETTRE DE GEOFFROY DE BUADE[1] A SÉBASTIEN DE L'AUBESPINE[2]

Il donne des détails sur la mission envoyée au Maroc par Antoine de Bourbon. — Le sieur de Montfort était chargé de poursuivre les négociations avec le Chérif. — Gentilshommes faisant partie de l'expédition. — La mission, après avoir débarqué au Cap-de-Guir, a gagné Fez par terre et est revenue s'embarquer au Cap-de-Guir. — Il a été retenu à Fez par la maladie et, comme il retournait en France, il a été capturé à Cadix par les Espagnols. — Mauvais traitements dont il est l'objet, quoiqu'il n'ait jamais rien fait contre le service de l'Espagne. — Il se recommande aux bons soins de L'Aubespine pour obtenir son élargissement.

Cadix, 3 septembre 1560.

Au dos, propria manu: A Monsieur, Monsieur l'évesque de Lymoges, ambassadeur pour le Roy de France en ceste Cour, à Toullède.

Au dos, de la main de Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges : Du gentilhomme prisonnier à Calliz.

Monsieur,

Le moys de novembre dernier passé, le roy de Navarre détermina de envoyer un navire en Barbarie avec quelques soldats

1. Geoffroy de Buade, Sr de Frontenac, appartenait à une famille noble de l'Agenois; il était fils de Garcie-Arnauld de Buade, écuyer, Sr de Frontenac, et de Jeanne des Marestz. Il épousa, le 8 janvier 1536, Anne Carbonnier et en eut : Antoine de Buade, Sr de Frontenac, baron de Palluau, chevalier des Ordres du Roi (1619), conseiller d'État, capitaine de Saint-Germain-en-Laye, premier maître d'hôtel du roi Henri IV (*Bibl. Nat. Dossiers bleus* 143, *cote* 3522). Il est question de Geoffroy de Buade dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 36, mais l'éditeur de ces lettres semble avoir confondu ce personnage avec son fils Antoine.

2. Sébastien de L'Aubespine naquit en Beauce, le 13 avril 1518, de Claude de L'Au-

et quelques présans qu'il envoyoit au roy de Fez, dit Chérisf, pour exécuter une entreprinse (des belles que se sauroyt faire), entreprinse chrestienne, sans préjudice du Roy d'Espagne et d'aultres princes chrestiens; laquelle entreprinse il communiqua au Roy et à Monseigneur le Cardinal de Lorraine et à Monseigneur de Guisse, lesquels luy promirent toute ayde et faveur qu'ils pourroyent en sa dicte entreprinse[1]: et le jour mesme que le roy de Navarre partist de Chatellerault[2] pour venir accompagner la royne d'Espagne jusques à Ronscevel, Monseigneur le Cardinal de Lorraine et Monseigneur de Guisse feirent donner mil escuz à ung gentilhomme nommé Montfort[3], qui avoit la charge de ce navire, qui nous passa, et de la légation envers le roy de Fez: et il demeuroyt dans le pays avecques quelques soldats pour commancer ladicte entreprinse, laquelle n'a point sorty en effect, pour l'amour et les longueurs de la justisse d'un Chérif, qui n'ont jamays voullu consantir se que leur Roy avoyt accordé[4].

bespine, Sr d'Érouville, et de Marguerite Le Berruyer, dame de La Corbillière. François Ier l'employa dans ses négociations avec les Cantons Suisses et récompensa son habileté en le faisant successivement abbé de Basse-Fontaine, de Saint-Macé, de Saint-Martial de Limoges, puis évêque de Limoges en 1555. Il fut nommé ambassadeur auprès du roi d'Espagne Philippe II, fonction qu'il conserva sous le règne de François II. Il mourut le 2 août 1582.

1. Ce passage de la lettre de Buade établit la connivence du parti des Guise et par conséquent de François II dans les desseins d'Antoine de Bourbon.

2. Le cortège royal était parti de Blois le 18 novembre 1559 et s'était arrêté à Châtellerault le 23 novembre. De Ruble, t. II, p. 77.

3. On remarquera que Buade regarde Montfort comme le véritable chef de la mission, le commandant du navire et l'agent chargé de négocier avec le Chérif, tandis qu'il ne fait pas mention du capitaine portugais Melchior Vaez d'Azevedo. Ce dernier est cependant signalé comme ayant joué dans cette affaire le principal rôle, dans les Documents XXII et XXVI. Cf. aussi SS. Hist. Maroc, 1re série, t. V (Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II du 17 février 1560). Il se peut que ce Montfort, qui figure seulement dans la lettre de Buade, ne soit autre que Melchior Vaez d'Azevedo; Montfort serait une mauvaise transcription faite par Buade du prénom Melchior.

4. Ce n'est que par cette phrase peu précise de Buade que nous connaissons l'insuccès de la mission envoyée par Vendôme au Maroc. M. de Ruble y ajoute le commentaire suivant : « En d'autres termes Montfort ne put obtenir d'un chef inférieur la place que le schérif de Fez lui avait promise. » De Ruble, t. II, p. 105. Or, d'après la suite du récit de Buade, la mission se rendit, par terre, d'Agadir à Fez et revint par mer (?) de Fez à Agadir. Il n'est pas question d'un voyage fait à El-Ksar es-Seghir pour aller prendre possession de cette place, objet des négociations; il est donc plus probable que, si les projets de Navarre ne se réalisèrent pas, ce fut par suite

Le navire fuct baillé par Monseigneur de Noailles[1], gouverneur de Bordeaulx, audict Montfort, qui avoyt la charge de négossier. Nous primes congé du roy de Navarre au commancement de désambre, ce jour mesme qu'il partist de Bourdeaulx pour accompaigner la royne d'Espagne. Depuis, nous ne l'avons veu. Nous demeurasmes à la coste de France jusqu'au dernier jour de febvrier, et le premier jours de mars fismes voelle. Ce disceptiesme dudict moys, arrivasmes à une terre d'un Chérif, nommée le Capt-de-Guet[2] et, le mesme jour, desbarquasmes ceulx qui avoyent affaire pour les négoces. Le navire demeura sur ce en la mer, atandant que l'on eu[s]t négocié.

Nous vinsmes à Fez par la terre de pardedans, là où nous mismes vingt et six journées de chemyn. Estans venus à Fez, ledict Montfort négossia ce qu'il avoyt charge de négossier avecques ledict Chérif et, ayant expecté sa charge, s'en retourna en barque audict Capt-Guet[3], là où il y avoit laissé son navire. Il y avoyt deulx gentilshommes nommés Prunès, frères, et nepveulx de Monsieur de Bichanteau, évesque de Sanlis[4], qui s'en retournoyent avecques luy, lesquels le roy de Navarre avoit comandé de faire ce voyage. Je demeurys malade à Fez, ne me pouvant acheminer avec eulx. Au bout de quelques jours, je commansis à me trouver mieulx et partis de Fez et

de la mauvaise foi du Chérif et non par la faute « d'un chef inférieur. »

1. Antoine de Noailles, sieur de Noailles, Noaillac, baron de Chambres, etc., fils aîné de Louis de Noailles et de Catherine de Pierrebuffière (4 sept. 1504-11 mars 1563), lieutenant général en Guienne, nommé gouverneur de Bordeaux par lettres patentes du 18 janvier 1551. Il remplaça le 7 mai 1553 Claude de Laval, en qualité d'ambassadeur en Angleterre, tout en restant gouverneur de Bordeaux.

2. *Le Capt-de-Guet* pour : Le Cap-de-Guir (Agadir). V. sur ce port, p. 44, note 1, et p. 106, note 1. De la ville d'Agadir à Fez le compte des « vingt et six journées de chemyn » est admissible.

3. Le retour en barque de Fez à Agadir suppose le trajet de Fez à Mamora par l'oued Sboû, et oblige à admettre que ce fleuve se trouvait alors en crue ; quelques lignes plus bas, Buade parle de l'arrivée à Fez d'un bateau de Marseille chargé de marchandises.

4. « Crespin de Brichanteau, né le 5 août 1514, d'abord religieux à Saint-Denis, docteur en théologie en 1553. Il est qualifié *Prédicateur et Confesseur de M. le Dauphin* dans les lettres de Henri II du 22 janvier 1556. Abbé de Saint-Vincent de Laon, il fut pourvu de l'état de Conseiller Confesseur ordinaire du Roi le 15 juillet 1559 et nommé évêque de Senlis le 17 septembre de la même année. Il mourut le 13 juin 1560, avant d'avoir pris possession de cet évêché. L'une de ses sœurs, Marie de Brichanteau, avait épousé Louis de Billy, seigneur de Prunay ; ce sont ses deux fils dont il est ici question. » L. PARIS, *Négoc. sous François II*, p. 507, note 2.

m'en vins en Vacques[1], à troys journées dudict Fez, dans ung navire de Marseille qui estoit venu audict Fez en marchandise. Ce navire avoyt affaire en ceste ville pour charger des tonneaux pour Marseille. Nous ne fusmes pas sitost arrivés[2] que l'on nous feit tous prisonniers : le navire et les gens ont esté élargis ; je sey, Monsieur, que ç'a esté par vostre moyen : et encores me tient l'on prisonnier à plus grande cruaulté que jamays povre gentilhomme fut teneu. Aujourd'huy a quarante-cinq jours qu'ils me tiennent les fers aux pieds, au...... toujours à la renverse ; et croy, Monsieur, que, sy ne me secourez bien tost, que je ne la feray guère longue. Je ne sçauroys savoir la response pourcoy il me tient ; car, si j'ay jamays fet desplaisir à serviteur ni seujet deu roy d'Espagne, je veulx estre bruslé tout vif sans figure de procès. Ils me disent que le roy Don Phelippes me fet tenyr issy. Pour se, Monsieur, je vous supplie de en vouloir parler ung mot, afin que l'on me tire hors de ces cavaulx et que l'on me mène plus to[s]t à Toullède où à Valadolif, afin que je soye entendu en mes raisons ; car yssi il n'en y a point. Monsieur, Monsieur vostre frère[3] et Monsieur de La Bourdesière[4] et le chevallier de Surre[5] vous tesmoigneront que je ne suys point l'homme inutille pour le servisse d'ung Prince.

1. Le nom de Vacques n'a pu être identifié. Peut-être faut-il rétablir : *barque*?

2. Il faut rétablir : *à Cadix*, ainsi qu'il résulte de la fin de la lettre.

3. Claude de L'Aubespine (1er mai 1510-11 novembre 1567), frère de Sébastien de L'Aubespine (V. p. 200, note 2). Il fut Secrétaire du Roi (10 mars 1537-9 juillet 1542), secrétaire des finances (septembre 1544), plénipotentiaire à Crespy (1544), Marcq (1555), Cateau-Cambresis (1559); il prit jusqu'à sa mort une part active aux affaires de l'État.

4. Jean Babou, seigneur de La Bourdaisière et de Thuisseau, baron de Sagonne, chevalier des Ordres du Roi, fut échanson du roi et de la reine de Navarre, gouverneur et bailli de Gien, maître de la garderobe du dauphin François, fils aîné du roi François Ier, puis du roi Henri II et de son fils François II, qui l'envoya comme ambassadeur extraordinaire à Rome pour faire son obédience au Pape. Après la mort de François II, il se retira en sa maison, d'où la reine Catherine de Médicis le fit venir pour lui donner le gouvernement de la personne et de la maison de François, duc d'Alençon, son fils. Le roi le pourvut en 1567 de la charge de Maître général de l'artillerie, qu'il exerça en trois batailles consécutives ; il était né vers 1508 ; il mourut le 11 octobre 1569. MORÉRI.

5. Michel de Seurre, chevalier de Malte, ambassadeur en Portugal de 1559 à 1560, puis ambassadeur en Angleterre de 1560 à 1562, gentilhomme de la Chambre (20 mai 1565), capitaine de gendarmes (octobre 1566), etc... Cf. FLEURY VINDRY, pp. 16, 17, 18 et 39 ; E. FALGAIROLLE, *Le chevalier de Seure*. — La correspondance de cet ambassadeur se trouve à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

S'il vous plaist, Monsieur, de me faire tant de bien que de voulloir parler au Roy, comme je l'espère que ferez, et si obtenez de me tirer hors d'issy, il vous plaira de faire despecher par la poste au corregidor de Calhys[1]. Il vous plaira, Monsieur, de commander à quelqu'un de vos gens de me faire tenir la response de ceste présente à Syville, entre les mains du fils de Guillaume Le Gros de Paris, qui se tient à Séville.

Monsieur, je vous supplie de rechef de me voulloir secourir en si grande nécessité que je suis, qui sera après m'estre recommandé très-humblement à vostre bonne grace, priant le Créateur, Monsieur, vous donner santé, longue vie.

De Calhis, se troysiesme de septambre mil cinq cent soixante. Par tout vostre bon amy et obeyssant serviteur,

Propria manu: Buade.

Archives du château de Villebon. — Portefeuille de Sébastien de L'Aubespine. — Original[2].

1. *Calhys* pour: Cadix.
2. Cette lettre a été publiée par M. Louis Paris dans la *Collection de Documents inédits sur l'histoire de France. Négociations sous François II*, pp. 506-509.

XLI

CONVERSION DU ROYAUME DE FEZ AU CHRISTIANISME

Brève description des royaumes de Merrakech et de Fez. — Conversion au christianisme de 80 000 Musulmans, chassés d'Espagne par la persécution, et du roi de Fez, avec un grand nombre de ses sujets. — Pieuse exhortation.

1560.

EPISTOLA DE REGNO FESSANO IN AFRICA AD CHRISTUM CONVERSO[1]

NUNCIATA

EX HISPANIIS DE REGNO FESSANO IN AFRICA, AB IDOLOLATRIA TURCICA AD RELIGIONEM CHRISTIANAM NUPER CONVERSO

AMOS. CAP. VIII.

Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et mittam famem in terram : non famem panis, neque sitim aquae, sed audiendi verbum Domini. Et commovebuntur a mari usque ad mare, et ab Aquilone usque ad Orientem circumibunt, quærentes verbum Domini, et non invenient.

HISTORIA REGNI FESSANI IN AFRICA AD CHRISTUM CONVERSI, CUM ADHORTATIONE AD EMENDATIONEM VITÆ

In Mauritania Tingitana, Sarraceni, Romanis expulsis, Gottis oppressis, aliquot regna constituerunt : quorum duo, non parvo

1. Cette *nouvelle* a été inventée de toutes pièces pour fournir un sujet d'édification, ainsi qu'un argument à une pieuse exhortation. Ce genre de publications complètement fantaisistes était assez répandu. On rapprochera utilement de ce curieux libelle celui paru à Rouen en 1607 et intitulé : *Histoire très véritable de la cruelle mort*

tempore, celebritate, opibus, potentia, subditorum ac sociorum multitudine, præ cæteris floruere. Primum ex his in ea urbe cœpit, quę nunc Marocus est, quondam, ut videtur, Bogudis regia, milliaria ferè octo ab Atlante distans, anno post natum Christum 1015. Non multò autem post, factum celebrius et amplificatum est a rege Miramolino, quem, cognomento Almasorem[1], quædam in Hispaniis regna occupata et adjuta, excitataque bonarum artium studia, clarum reddiderunt.

Alterum verò regnum aliquanto vetustius : cujus fuit caput Fessa urbs, Maroco vicina, in Mauritania Cæsariensi, unde et nomen Cæsareæ in parte urbis hæsit, circa annum Christi 786, ab Idride[2] quodam Sarraceno institutum fuit. Civitas ea Mauritaniæ metropolis celeberrima est, ampla et ædificiis ornata, opibus civitates reliquas antecellens, familiarum habens ad septuaginta millia, præter multitudinem plebis innumerabilem : operum, quæ ex ferro fiunt[3], artificio nobilis : copia pretiosissimarum quarumque mercium, abundans : amœnitatis etiam non expers, alveo Salæ[4], quem fluvium nunc Razelinam[5] dicunt, navigero per eam transeunte. Ideoque, ante annos 12, Mulcanethes Scyriffus[6] civitatem eam insignem à studiis ad rem militarem traduxit atque, aspirante fortuna, brevi tempore, ereptum regi priori regnum Fessæ, ut paulò antè Maroci, occupavit. Cum autem is, consueto volubilis fortunæ lusu, regno exutus et vicinorum armis pulsus esset, civitas ad pristinum dominum rediit. Studia etiam linguæ Arabicæ et philosophiæ, ipso rege ali-

soufferte par vénérable Religieux, Frère Bernardin Deguisiany, de l'ordre des Frères Ermites de S. Augustin, lequel, après avoir presché la foy de Jesus-Christ en la cité de Marque, en Barbarie, et converti deux mille infidèles, qui furent martyrisez avec luy... Ensemble, la punition de Dieu sur ceste grande cité, laquelle miraculeusement, en plein Midi, périt et abysma avec tous les habitants, estimez deux cens mille personnes, le 18 *Avril* 1606. *Avec le nombre des palais, portes, places et tours de ladite Cité...* L'opulente cité de « Marque » se trouvait dans « la florissante île d'Orcos ». Elle aurait été construite par Sémiramis. Était souverain de la cité et de l'île tout entière « Carnassa, fils de Jupiter, grand Roy de la Barbarie ». Après le martyre du frère Bernardin Deguisiany et de ses compagnons, un tremblement de terre détruisit la ville de Marque.

1. Yacoub *el-Mansour* (1184-1199), le troisième sultan de la dynastie almohade.

2. Moulay Edris.

3. Une des industries de Fez est le travail des métaux.

4. Salé.

5. Oued Ras el-Aïn.

6. Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, le fondateur de la dynastie saâdienne.

quos, qui ad discendum idonei judicati et artium rudimentis imbuti essent, stipendiis publicis alente, ibi floruerunt.

In hac civitate et regno, ut literis nunciatum est, hominum ultra octoginta millia, abjecto errore Mahumetico, Evangelii doctrinam sunt amplexi. Cui rei occasionem præbuit consuetudo, quæ illis intercessit cum Christianis : qui, suppliciis horribilibus territi, ad quæ pii illi à Romanæ ecclesiæ sectatoribus crudeliter rapiebantur, ex Hispaniis in Africam, ad effugiendam illam tyrannidem, secesserant. Scribitur etiam regem ipsum[1], cum subditorum non parvo numero, die primo mensis Julii anno 1560, per baptismum, ritu Christiano, Ecclesiæ adjunctum esse. Admiratione hoc eò majore dignum est, quòd ferè antehac nullos ab idololatria Mahumetica ad fidem Christianam transiisse compertum sit.

Sic solet interdum Deus, admirabili consilio, immensa misericordia et justissimo judicio, ad peregrinas gentes lucem Evangelii ab illis transferre, quorum alii, ceu doctrinam petulantiæ frena laxantem, eam vituperant, alii, ejus obsaturati, fastidiunt, multi lacerant sophismatibus, multi asperrimis odiis persequuntur.

Deus itaque iis gentibus Solem veritatis sinit exoriri, quas ad Jesu Christi agnitionem perventuras, nemo unquam fuisset suspicatus ; nos verò, ingratitudine nostra, pœnas tristissimas nobis attrahimus, bella Turcica et Moscovitica : quæ nobis jugum tyrannicum, vastitatem fœdam et barbaricam minantur, in qua regnet idololatria Moscovitica, vel blasphemia Mahumetica, ex qua, singulari Dei beneficio, regnum Fessanum nuper emersit.

Hæc iræ divinæ testimonia, et signa pœnarum prænuncia, ne quis contemnat, obtestamur. Deo quidem, ad societatem Ecclesię multos homines vocanti, gratias agite, sed simul ardenter petite, ne ab illa nos excludat, verùm et inter nos Ecclesiam sibi perpetuò colligat ac servet; ipsi denique, diligentia et studio, quanto omninò potest fieri, cavete ne, vestra ipsorum culpa, excludamini. Tandem juniores cupiditatum suarum petulantiæ et stultitiæ frenum injiciant; quęcunque sunt vera, ut monet Paulus, quæcunque honesta, quæcunque justa, quæcunque casta, quæcunque amabilia, quæcunque boni nominis, si qua virtus, et si qua laus, hæc cogitate et

1. Le sultan du Maroc était alors Moulay Abdallah *el-Ghalib bi Allah*.

sectamini in omnibus artibus: abjicite et execramini sophisticen et fraudes, omnemque rixandi libidinem, qua paulatim labefactatur veritas, donec universa tandem amittatur, ut experiundo discimus. Cognoscant et doceant recte et integre doctrinam Christianam, eamque, non simulato Dei timore et sanctis moribus, exprimant, ac studeant virtutibus, quas ibi Paulus numerat, honestati, justitiæ, castitati. Intelligit Paulus, honestatis nomine, modestiam, quia in juvenili ætate maximè omnium requiritur. Verè enim, ut Menander ait, Modestia virtutum penus est. Et pulcerrimè Alexis comicus: Modestia rectè hac utentibus multos magnosque honores affert; aliis verò, eam spectantibus, delectationem ac toti vitæ maximum ornamentum. Caveant igitur singuli ne, suis flagitiis, doctrinas et earum custodes in contemptum adducant: adversariis autem nostris, doctrinam harum Ecclesiarum et scholas, in quas multorum oculi intenti sunt, damnandi et insectandi occasionem et prætextum præbeant aut infirmos offendant ac seducant. Postremò incumbant in ea, quę pacem et concordiam tuentur atque conservant. Hoc docet Paulus, cum jubet ea facere, quæ sunt amabilia et boni nominis, hoc est, quæ animos et voluntates hominum conciliant et conjungunt, quæ exemplis honestis doctrinam ornant, aliosque ad eam invitant, quæ laudem merentur, quæ obedientiam et reverentiam declarant erga leges et statuta magistratuum atque præceptorum, quos omnes Deus jubet honore affici, non tantum ad pœnas effugiendas, verùm et conscientiæ vulnera vitanda.

Finis.

De regno Fessano Mauritaniæ multa leges apud Joannem Leonem Afrum, in Africæ descriptione.

Bibliothèque Mazarine. Recueil factice 20607, n° 5. Impr. in-12[1].

1. Cette pièce est une annexe, avec titre distinct, de la plaquette suivante: Narratio de Colloqvio Imperatoris Tvrcici *cum mercatore Germano, mira et tristis: ab alio Germano mercatore scripta, ex vrbe Constantinopoli, ad quendam amicum, nuperrimè à literato quodam viro, è Germanico sermone in Latinum translata.* Epistola de regno Fessano, *in Africa, ad Christum conversо.* S. l. n. d. [1560], in-12 de 32 pp. non paginées, dont 29 imprimées. La date de 1560 se trouve à la fin de la *Narratio* (V. ci-dessous, p. 210.) L'*Epistola* a elle-même, dans le texte, un titre sur page spéciale (Nunciata...) et un titre de départ (Historia...); elle occupe les pp. [21-29].

Elle est d'ailleurs annoncée dans les der-

nières pages de la *Narratio* par cette phrase : « Nuper etiam est sparsus rumor magnam Mauritaniæ partem, quæ ad virorum habeat septuaginta millia, puram Evangelii doctrinam, nullis contaminatam hominum commentis, cœpisse profiteri. Qua de re cum certius compertum habuero, faciam ut scias » (p. 19). Il semblerait, d'après ce texte, que ce fût la conversion du royaume de Fez au *protestantisme* dont le marchand allemand anonyme aurait appris à Constantinople la nouvelle sensationnelle.

Ajoutons que le passage cité donne en outre la date de la *Narratio,* qui se termine comme une lettre : *Constantinopoli, ex ædibus Reverendi Græcorum Patriarche, anno Domini M. D. LX., die* 8 *Octobris. — Tibi amicus et servus. — N.* Nous avons donc tout lieu d'admettre la même date pour l'*Epistola* qui est publiée à la suite dans l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine. Cette pièce se rencontre du reste sous cette même forme dans la Bibliothèque de l'Université de Munich, cote 8° *Theol.* 1540° (4), et dans celle du British Museum, cote 1053 b. 9. (3.). Le catalogue du British Museum indique avec réserve les références suivantes : (*By G. Sabinus* ?) [*Leipsic* ? 1560 ?]. L'attribution de l'opuscule à G. Sabinus entraînait, par voie de conséquence, son impression à Leipzig, où a été publiée toute l'œuvre de Sabinus. Nous avons parcouru les élégies et les lettres de G. Sabinus (Georges Schuler) et nous n'y avons rien trouvé qui pût justifier la supposition faite par l'auteur du catalogue du British Museum. Un thème qui revient fréquemment dans ces compositions est, à la vérité, le péril turc, mais rien n'autorise à admettre que le sérieux philologue qu'était Sabinus se soit prêté à une mystification. V. *Catalogue du British Museum : N-Napoleonism — London*, 1892, p. 4.

XLII

LETTRE DE SÉBASTIEN DE L'AUBESPINE A ANTOINE DE BOURBON

(Extrait)

Il donne des nouvelles de la captivité de Buade.

Tolède, 9 février 1560 (n. st. 1561).

Au dos, alia manu : Au Roy de Navarre.

. . . .

Je suis au surplus continuellement à soliciter l'affaire du pauvre Buade, qu'ilz ne voulent despecher sans avoir premièrement veu au conseil de guerre son procès, lequel tarde beaucoup à venir de Caliz. Il est toutesfois maintenant sans fers en une chambre, assez bien et honnestement pour ung prisonnier et à comparaison du mauvais traictement qu'il a eu iusques icy, m'asseurant que la Royne Mère et vous, Sire, en aurez communicqué avec Don Jouan de Manrique[1], pendant qu'il a esté en France, dont il vous plaira me faire advertir. . . . .

Sire, je me recommande très-humblement à vostre bonne grace, vous disant adieu, auquel je supplie vous donner, en très-bonne santé, très-heureuse et longue vye.

De Toledo, ce ixme de fevrier 1560.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Propria manu : S. de L'Aubespine,
é[2]. de Lymoges.

Archives du Chapitre d'Angoulême. — Recueil d'autographes intitulé : Cour de Navarre, p. 281. — *Original.*

1. Don Juan de Manrique avait été envoyé par Philippe II comme ambassadeur extraordinaire auprès de sa belle mère la reine Catherine de Médicis ; il se trouvait à Blois le 28 janvier 1561. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 575. Don Juan de Manrique avait été ambassadeur d'Espagne à Rome en 1553.

2. *é.* pour : *évesque.*

XLIII

LETTRE DU MÊME AU MÊME

Nouvelles de Buade.

Tolède, 3 avril 1560 (n. st. 1561)

Au dos, alia manu : Au Roy de Navarre.

. . . .

Sire,

La lettre ample que je fais à la Royne par le partement de ce porteur, m'excuseront, s'il vous plaist, si plus particulièrement je ne vous redis ce qui est passé entre le Roy Catholicque, Ruy Gaumès[1] et moi sur ce qui vous touche.

. . . .

Vous suppliant, en cela et autre chose qui avancera le bien de vostre service, me commander vostre volunté, me recommandant tres-humblement à vostre bonne grace, vous disant adieu. Auquel je supplie vous donner, Sire, en très-bonne santé, très-heureuse et longue vye.

De Toledo, ce IIIme d'apvril 1560.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Propria manu : S. de L'Aubespine,
é. de Lymoges.

Propria manu: Sire, ilz monstrent icy une grande obstination à l'encontre du pauvre Buade, toutesfoys je ne oubliray rien de mon debvoir pour le secourir.

Archives du Chapitre d'Angoulême. — Recueil d'autographes intitulé: Cour de Navarre, p. 285. — *Original.*

1. Ruy Gomès, comte de Melito, prince d'Evoli, ministre de Philippe II. Il était l'un des intermédiaires de Catherine de Médicis auprès de la cour de Madrid.

XLIV

LETTRE DE J. NICOT[1] A CHARLES IX

(Extrait)

Le chérif Moulay Abdallah a rassemblé une armée devant Mazagan pour s'emparer de cette place portugaise.

Lisbonne, 6 mai 1561.

Suscription, alia manu : Au Roy, mon souverain seigneur.
Au dos, alia manu : Monsr Nicot. — Du vi may 1561 (xvie *siècle*).
En tête, alia manu : vi May (xviie *siècle*).

Sire,

Par le Sr de Sainct-Suplice[2], present porteur, Vostre Majesté entendra bien au long ce qui a esté negotié par deçà, suyvant ses instructions, et mesmes comme, au regard du chasteau de Ville-

1. Jean Nicot, sieur de Villemain, né à Nîmes en 1530, mort à Paris le 20 mai 1600, maître des requêtes (1559-18 février 1579), ambassadeur en Portugal de 1560 à 1578; il avait remplacé dans cette fonction Michel de Seurre. Ce fut lui qui propagea en France la plante du tabac, *herbe pétun*. C'était un érudit; il édita la chronique du moine Aimoin et composa un *Trésor de la langue françoise*. Les lettres écrites par lui de Lisbonne ainsi que les minutes des lettres du roi Charles IX et de la reine mère sont conservées à la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg dans un portefeuille relié ayant pour titre: *Dépêches originales du chevalier de Seure et du sieur de Nicot, Ambassadeur de France en Portugal, depuis* 1559 *jusqu'et y compris* 1561. *On y a joint les minutes de celles du Roy. — Ex Musæo Petri Doubrowsky.* » Il existe une copie de cette correspondance au département des Manuscrits de la Bibl. Nat. *Nouv. acq. fr.* 6638. Cf., sur Nicot, Falgairolle.

2. Jean d'Ebrard, sieur de Saint-Sulpice, devint ambassadeur de France en Espagne. V. p. 229, note 1.

gaignon[1], il y a bien heu de la peine à recouvrer responce de la Royne, se remettant tousjours à ce qu'elle en avoit jà escript à son ambassadeur par delà[2].

. . . .

On a icy accordé au Roy Catholicque troys caravelles, quatre gallaires et une fregate equippées en guerre, avec environ six cens hommes de combat, soubz la charge d'ung Fernan Alvarez, Portugois, pour se aller joindre à son armée, à l'estroict de Gibraltar, attendans que ce sera de ceste entreprinse du Turc, et passer oultre à Algier ou à quelque aultre place, si l'occasion se presente.

Toutesfoys, despuys sept ou huict jours, il sont venues nouvelles du siège que le Chérif[3] a mis au lieu de Mazagaon[4], qui est une place forte que les Portugoys tiennent en la coste extérieure[5] de Barbarie, et mesmes ung Françoys, captif pieçà d'ung cappitaine dudict Chérif, qui s'est évadé dudict siège où son maistre l'avoit menné, a rapporté icy qu'il y avoit desjà audict siège dix mille hommes à cheval et six mil à pied et qu'on y attendoit le Chérif en personne, avec soixant[e] mil hommes et douze ou treize pièces d'artillerie[6], ce qui sera cause, comme pense, que ceste petite armée portugoise, qui se doibt joindre à celles du Roy Catholicque, n'abbandonnera l'Estroict[7] pour ce coup, tant y a qu'elle deslogera bientost. On faict icy grande diligence pour secourir ladicte place de Mazagaon.

Le faict du gouvernement de ce Royaume n'est encores assez bien estably entre la Royne, qui s'en veult demettre, et le Cardinal, qui doibt demeurer gouverneur seul et en chef[8]. Le Mareschal des

1. Nicolas Durand de Villegagnon (1510-1571), chevalier de Malte, puis vice-amiral de Bretagne, avait fondé en 1555, dans la baie de Rio-de-Janeiro, une petite colonie de protestants français, qu'il devait se montrer incapable de défendre contre les attaques portugaises. V. HEULHARD, *op. cit. infra*, p. 221.

2. En France, c'est-à-dire : *au delà* des Pyrénées, par rapport à Lisbonne et au Portugal, où était Nicot. *Par deçà* désigne, au contraire, dans cette lettre, le Portugal. Cf. p. 219, note 3.

3. Le chérif Moulay Abdallah *el-Ghâlib bi Allah*.

4. *Mazagaon* pour Mazagan ; en portugais : *Mazagão*.

5. La « coste extérieure de Barbarie » désigne la côte de l'Océan Atlantique, par opposition à la côte méditerranéenne.

6. V. p. 231 le précis historique du Doc. LI et la note 1.

7. *L'estroict*, pour : le détroit (de Gibraltar).

8. La reine Catherine, sœur de Charles Quint, exerçait la régence en Portugal

logis du Roy Catholicque, estant par deçà despuys ung moys, a négotié, tant ledict secours, que aussy quelques particularitez touchant ledict gouvernement, à ce que la Royne ne s'en desmette du tout, ce qui n'est encores arresté, demeurant les choses en retardation et quelque brouillis, pour ceste occasion ; dont ledict Sr de Sainct-Supplice vous faira recit, lequel a laissé une grande opinion de soy.

. . . .

Sire,

Je prye très-instamment le Createur qu'il vueille conserver Vostre Majesté en très-parfaicte santé et vie longue, avec accroissement en toute prospérité et bonheur.

De Lisbonne, ce sixiesme jour de may 1561.

Propria manu : Vostre très-humble et très-obeissant serviteur et subject,

J. Nicot.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3192 (collection Béthune)[1], *f. 95. — Original*[2].

pendant la minorité de son petit-fils D. Sébastien ; elle se retira en 1562 dans la vallée d'Euxobregas, près d'un couvent de filles déchaussées de l'ordre de Saint-François, et le cardinal D. Henrique, frère de Jean III, et grand-oncle du jeune roi, devint régent.

1. Recueil d'autographes de souverains et princes français, espagnols et portugais et de lettres originales des ambassadeurs de France en Espagne et en Portugal sous Charles IX, intitulé *Mémoir*[es] *du règ*[ne] *du Roy Charles* 9.

2. Publié par Falgairolle, pp. 135-138.

XLV

LETTRE DE SÉBASTIEN DE L'AUBESPINE A CATHERINE DE MÉDICIS

(Extrait)

Le chérif Moulay Abdallah menace Ceuta et Tanger. — C'est pour porter secours à ces places que le Portugal a fait des armements et non pour participer aux expéditions de l'Espagne en Barbarie.

Tolède, 20 mai 1561.

Suscription, alia manu : A la Royne[1].

Au dos, alia manu : Mons[r] de Lymoges. — Du xx[me] May 1561 (xvi[e] *siècle*).

Madame,

Nous avons, en presence de Mons[r] de S[t]-Sulpice, travaillé pour donner fin à l'arrest qui est faict du navire du Roy[2] en Catalongne, et toutesfois n'a esté possible.

. . . .

... les évesques de par deçà[3] ne serem uent en façon que ce soit, et semble que ceulx de Portugal aussi, voiant le peu de demonstration de leurs voisins, facent le semblable, n'ayant les derrenières[4] d'Italie apporté que l'asseurance du partement et assemblée de l'armée de Levant, dont ce prince est en grand soing et peine, voyant que ceulx d'Argers continuent à faire vers Oran tout l'effort qu'il est possible[5], encores que nous entendions qu'il soit entré

1. Catherine de Médicis, régente depuis la mort de François II.

2. Ce navire est le « Chien », saisi par les Espagnols comme portant de la contrebande de guerre chez les Maures et notamment à Alger. Il y a, dans les dépêches de L'Aubespine et de Nicot, toute une correspondance à son sujet, avec pièces originales d'enquêtes et d'interrogatoires, en français et en espagnol (*Bibl. Nat. Fonds fr.* 3192, ff. 24 v° et ss., 27, 31, 39, 52 v°, 57, 63, 64, 67, 114 et ss., 119-123). Cf. De La Roncière, *Hist. de la marine française*, t. II, p. 534.

3. En Espagne. V. ci-dessus, p. 214, note 2.

4. Les dernières lettres venues d'Italie.

5. La place d'Oran, depuis le désastre de Mazagran (26 août 1553), était étroitement bloquée par les Turcs.

quelque ranfort dedans et que l'esperance est plus grande de conserver ceste place qu'elle n'avoit esté il y a ung mois : s'efforçans tous ceulx de la secte de Mahomet, à du tout, d'eschasser[1] les Chrestiens hors de l'Aphrique, car le Chérif, voiant combien il luy importoit de gaigner les fortz que les Portugais tiennent en ce destroict de Gibaltar[2], en a, sus ceste confusion, assiégé l'un[3], où il est avec grande compagnie de ses subjectz.

C'est pourquoy le Roy de Portugal y envoye sept ou huict vaisseaux bien armez, afin de conserver leurs portz et subjectz de Barbarie, et non pas pour secours ne assistance qu'ilz vueillent donner aux Hespaignolz, comme vous entendrez, par Mons[r] de S[t]-Sulpice, qu'il ont faict semblant d'accorder à leur ambassadeur, qu'il y a encores laissé.

Cependant les Mores nous font des ordinaires descentes ès costes d'Hespaigne, et eut Sa Majesté Catholique, il y a cinq ou six jours, nouvelles d'une bien grosse et lourde, qui s'est faicte près de Cartagène, où le Marquis de Los Valles, qui en est gouverneur, les a, avec tout le peuple du pays, fort bien et vertueusement repoulsez, toutesfois non sans grande peine et estonnement, car, par deux ou trois fois, ilz ont combattu main à main.

. . . .

Il vous plaira, Madame, me continuer vostre bonne grace, à laquelle je me recommande très-humblement, priant Dieu vous donner,

Madame,

En très-bonne santé, très-heureuse et longue vye.

De Toledo, ce xx[e] de May 1561.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Propria manu : S. de L'Aubespine,
é. de Lymoges.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3192 (collection Béthune), f. 44-44 v°. — Original.

1. *Eschasser*, expulser.

2. Les places occupées par les Portugais dans le détroit de Gibraltar étaient à cette date Ceuta et Tanger. Les contingents du Chérif harcelaient alors continuellement les garnisons de ces deux villes. Ce furent dans ces rencontres que périrent les deux gouverneurs de Tanger Luiz de Loureiro et Luiz da Silva. MARMOL, t. II, liv. IV, ch. LIII.

3. Le Chérif avait à cette époque mis le siège, non pas devant une place du détroit de Gibraltar, mais devant Mazagan.

XLVI

LETTRE DE SEBASTIEN DE L'AUBESPINE A CATHERINE DE MÉDICIS

(Extrait)

Les attaques répétées des corsaires Barbaresques ont amené Philippe II à prendre une décision interdisant aux navires, sous peine de confiscation, de sortir isolément pour faire le commerce.

Madrid, 3 janvier 1561 (n. st. 1562).

Suscription, alia manu : A la Royne.
Au dos, alia manu : Monsr de Lymoges. — Du IIIe janvier 1561 (XVIe *siècle*).
En tête : III Janvier (XVIIe *siècle*).
Traces du cachet de cire, au dos de la lettre.

Madame,

Depuis le partement de Monsr d'Ozences[1] de ce lieu, il ne s'est presenté chose digne du Roy ne de vous. Toutesfois, pour ne laisser Voz Majestez en expectation de noz nouvelles et afin d'obéir à ce que desirez estre tous les quinze jours advertie, je vous dirai que Sa Majesté Catholicque, estant en ung monastaire où il a passé sa feste, ne nous donne point esperance de retourner de sept ou huit jours, voulant, en l'observation d'un jubilé, que le Pappe nous a envoyé pour l'appertion du Concile[1], servir d'exemple à ceulx du pais.

. . . .

Vous advisant, Madame, à ce propos, que, par les advis que j'ay

1. Jacques de Montberon, seigneur d'Auzances, des Gours, de La Caillière et du fief des Halles de Poitiers, baron de Montmoreau, écuyer tranchant du Roi, chevalier de l'Ordre et gouverneur de Metz. Catherine de Médicis l'envoya en mission en Espagne en 1561. La Ferrière, *Lettres de Cath. de Méd.* t. I, *passim*.

de Siville et l'ordre que je sçay aussi avoir esté donné en ce Conseil, pour obvier desormais aux larrecins que font leurs voisins[2] sus les vaisseaulx y allans et venans, il a esté commandé par toutes les costes d'Hespaigne que, cy en avant, nul n'eust plus à ainsi, seul et en tout temps, se hazarder audit voiage, mais, à peine de confiscation de corps et biens, choisir, avec la flotte et vaisseaux armez qui y iront de conserve, deux saisons: l'une est la fin de fevrier, et l'autre, de septembre, et le mesmes s'observera aux Indes. Desjà se prepare ceste premiere flotte en grand soing et dilligence à Siville et à St-Lucar, qui est au dessoubz. Et, pour cet égard, y a eu depuis deux mois entre aucuns depputez de par deçà[3] et de Portugal une communication, afin qu'aussi les Portugais usassent de conformes remèdes et (comme ilz sont jaloux de ceste conqueste[4] et de tous ceulx qui y navigent) proveüssent par mutuelle intelligence à ne rien perdre cy après et estre mieulx armez et accompaignez pour offenser[5].

. . . .

Madame,

Je me recommande très-humblement à vostre bonne grace, suppliant le Createur vous donner, en très-bonne santé, très-heureuse et longue vye.

De Madril, ce IIIe jour de Janvier 1561.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Propria manu: S. de L'Aubespine,
é. de Lymoges.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3192 (collection Béthune), f. 10-10 v°. — Original.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16103, f. 125 v°-126. — Registre de copies de dépêches, contemporain de l'original.

1. Le concile de Trente.

2. Les corsaires des côtes Barbaresques. L'installation des Turcs au Peñon de Velez (1554) avait augmenté la piraterie sur les côtes espagnoles.

3. *Par deçà*, c'est-à-dire : l'Espagne. *Par deçà* ou *par delà*, dans la correspondance des ambassadeurs français en Espagne avec le roi de France, désigne l'Espagne (par rapport aux Pyrénées) et la France. Cf. p. 214, note 2.

4. Les conquêtes coloniales faites par les Portugais.

5. *Offenser* pour : attaquer (offendere).

XLVII

LETTRE DE ALVARO DE LA QUADRA[1] AU CARDINAL DE GRANVELLE[2]

(Traduction)

Il a eu par l'ambassadeur de France en Angleterre des renseignements sur les ouvertures faites par Antoine de Bourbon au chérif du Maroc.

[4 janvier 1562.]

L'Ambassadeur de France déclare que les navires du Hâvre de Grâce sont sans doute armés, parce que, en vertu d'une lettre de marque de quatre cent mille écus, qui sera donnée à Villa Gañon[3] contre les Portugais, pour le préjudice qu'ils lui ont causé en lui démolissant son fort, le prince de Condé veut qu'on envoie ces navires pour leur causer du dommage en Afrique, ou bien où l'on pourra.

J'ai demandé au même ambassadeur ce qui avait été fait dans l'affaire du commerce qu'il voulait établir avec le Chérif, et s'il voulait que ce royaume-ci entrât dans le concert. Il me dit que la chose n'était pas encore conclue, parce que Vendôme demande un

1. Alvaro de La Quadra, dont Gams italianise le nom : Alvarus *della* Quadra, nommé évêque de Venosa le 22 mai 1542 ; il abdiqua cette dignité en 1551, fut nommé évêque d'Aquila (Milanais) le 7 septembre 1553 et résigna en 1561. Gams, pp. 940 et 850. Alvaro de La Quadra remplaça le comte de Feria comme ambassadeur de Philippe II en Angleterre en 1559.

2. Antoine Perrenot de Granvelle, né en 1517 à Besançon, mort à Madrid en 1586, évêque d'Arras en 1540 ; il succéda à son père comme Chancelier de Charles-Quint en 1550 et fut nommé successivement archevêque de Malines et cardinal.

3. V. sur Villegagnon p. 214, note 1.

emplacement pour faire une factorerie et pouvoir y mettre deux cents français et qu'il ne sait pas si le Chérif voudra accepter cela.

Quant aux navires que l'on arme au Hâvre de Grâce, je ne dis pas que ce sont véritablement ceux de Villa Gañon ni que ce soient ceux requis par lui, mais l'on pense qu'il en est ainsi. L'ambassadeur Ceures[1] lui-même me l'a dit et certifié, et il m'a dit que les Portugais auraient fort à faire; il a ajouté que l'affaire du Chérif aussi était exacte; et ce n'est pas peu de chose que j'aie appris cela, attendu que l'on se cache beaucoup de moi ici, et qu'on use de beaucoup de diligence pour savoir qui entre chez moi et qui en sort[2].

1. Michel de Seurre, ambassadeur de France en Angleterre (1560-1562), prieur de Champagne (2 mai 1579), conseiller d'État (2 mai 1572). V. ci-dessus p. 204, note 3. La traduction publiée par M. Heulhard porte: [Gesvres?].

2. La traduction de ce document, dont l'original se trouve aux Archives de la Torre do Tombo (Corp. chronol. 105, Doc. 80 da Parte prim), a été publiée par ARTHUR HEULHARD (*Villegagnon, roi d'Amérique*), p. 241. — Le texte de ce document sera donné, d'après l'original, dans le volume des SS. HIST. MAROC, 1re *Série*, t. VI (*Portugal*).

XLVIII

LETTRE DE S. DE L'AUBESPINE A CATHERINE DE MÉDICIS

Le Chérif est venu mettre le siège devant la place de Mazagan avec une armée de deux cent mille hommes[1]. — *Il a élevé trois retranchements qui dominent la ville.* — *Les Portugais, au nombre de quinze cents, luttent héroïquement, mais le manque de vivres fait craindre que la place ne puisse résister.* — *On appréhende en Espagne que le Chérif, une fois maître de Mazagan, ne vienne assiéger Ceuta.* — *La conservation de cette place intéresse la Chrétienté et l'Andalousie en particulier.* — *On fait des levées en Espagne pour envoyer, en cas de besoin, des renforts à Ceuta et à Tanger*[2].

Madrid, 23 avril 1562.

En tête des lettres envoyées à la même date, alia manu : 23 avril 1562 (XVIIe *siècle*). — Autre despeche. — Du XXIIIe d'avril 1562. — Simon, le chevaucheur de Monseigneur[3], la porta jusques à Bayonne seullement, et escrivit Mon dict Seigneur à M^r^ le Vicomte d'Horte[4] que, s'il y avoit telle difficulté et empeschement sur le chemin, que les passaiges feussent serrez et qu'on retint les paquetz à Orléans, comme on disoit icy, qu'il voulsist bailler à porter ladicte despeche de Bayonne à quelque personne qui en sçeut rendre bon compte et qui fut seur. — Il se vit, incontinent après, en ceste court, une déclaration de Monseigneur le Prince de Condé avec une protestation comme les armes qu'il avoit prises n'estoient

1. V. le sommaire du Doc. LI, p. 231.

2. Les villes de Ceuta et de Tanger appartenaient au Portugal, mais, par leur situation sur le Détroit, ces places importaient trop à la sécurité de l'Espagne pour que Philippe II ne se préoccupât pas des tentatives du Chérif pour s'en emparer et ne fît pas un effort pour les secourir. On peut presque avancer que les maisons souveraines d'Espagne et de Portugal étroitement unies par des mariages depuis plusieurs générations exerçaient sur Ceuta et Tanger une sorte de *condominion*.

3. Le duc d'Anjou, frère de Charles IX.

4. Bernard d'Aspremont, vicomte d'Orthe, fut gouverneur de Bayonne. Il protesta contre la Saint-Barthélemy, dans une lettre à Charles IX dont l'authenticité a été contestée. V. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, p. 117, note 1, et *passim*, aux noms *Orthe* et *Horte*.

pour le desservice du Roy...... — Aussi se veit autre traicté d'association d'entre ledict seigneur Prince de Condé et autres seigneurs de ne s'abandonner pour recouvrer la liberté du Roy et de la Royne...... (XVIe *siècle*).

En tête de la lettre précédente, alia manu : A la Royne (XVIe *siècle*).

En tête, alia manu : A Elle (XVIe *siècle*). — 23 avril 1562 (XVIIe *siècle*).

Madame,

J'estime que vous aurez entendu comme le Chérif, depuis six sepmaines, est venu assiéger Mazagan, place des Portugais, assize près du destroit de Gibaltar[1], en la mer Occeane, là où il y a quinze cens Portugais, qui se deffendent vaillamment, bien que ledict Chérif, avec deux cens mille hommes qu'il a, ayt jà faict trois montaignes de terre en trois endroitz[2], d'où il choisit[3] ce que bon luy semble, en quelque part que ce soit, dedans ladicte ville. Si[4] est-ce que le fort est bon, et ne sont jusques a present venuz aux mains. Ceulx de dedans ont faulte de bled et poudre et, pour ceste cause, Sa Majesté Catholicque a, depuis douze jours, donné licence au Roy de Portugal d'en tirer bonne quantité d'Andelouzie, que l'on y conduict en dilligence par mer, avec quelques autres rafreschissemens, estans tous en grand doubte que ladicte place ne se perde, d'autant qu'il s'entend que ledict Chérif, l'ayant prinse, veult assaillir et battre Ceuta, qui est le principal fort en ceste mer et destroit et le plus important à toute la Chrestienté et nomméement à l'Andelouzie et royaume de Grenade, n'estant possible de passer d'une mer à autre qu'avec la faveur de ceste forteresse. Cela est occasion qu'il se faict ung nombre de gens de pied en l'Andelouzie, afin d'en remplir, en necessité, Taiger[5] et ledict Ceuta, qui sont les deux fortz qui restent aux Chrestiens de ceste part.

1. Erreur géographique : la place de Mazagan située « en la mer Occeane » est très éloignée du détroit de Gibraltar.

2. Les Maures avaient élevé de distance en distance sur la tranchée d'approche qu'ils avaient ouverte à 1500 mètres des remparts trois bastions ou boulevards destinés à battre la place. MANOEL DE MENEZES, pp. 191 et ss. Cf. aussi Doc. LI, p. 233, note 1.

3. *Choisit*, aperçoit, découvre ; au sens du mot *choisir* en ancien français. GODEFROY et LACURNE DE SAINTE-PALAYE.

4. *Si*, pourtant.

5. Pour : Tanger.

Et d'autant qu'oultre ce que dessus, le tabourin se sonne quasi par toute l'Espaigne, afin d'envoier trois ou quatre mille hommes de pied cet esté en Italie, pour amander le deffault de la perte des Gelbes, à Milan, Sardaigne et Sicile, et qu'il semble que, ce pendant, l'on sera pour se servir de ses forces où par deçà l'occasion se presentera, soit en vostre service ou ailleurs.

J'ay estimé, Madame, en devoir donner advis à Vostre Majesté, ainsi que j'ay faict à Bayonne et Narbonne, considéré qu'en semblable leur gendarmerie s'approche des frontières et faict monstre de tous costez, aussi bien que les garnisons ordinaires que l'on ranforce, et sçai[1] qu'en Flandres ilz ont mandé que le mesme se procurast, pour leur deffense et conservation de leurs estatz et assistance des Catholicques, ainsi que le Roy et le Duc d'Alve m'ont dict, lesquelz ilz se delibèrent favoriser, comme ilz m'ont commandé vous escrire, Madame, en tout et par tout, sachant que vostre volunté et intention est telle et que le service du Roy et le vostre le requièrent. Mais vueille Nostre-Seigneur qu'il n'en soit point de besoing, car telz hostes n'apporteront jamais prouffit à ceulx qui les reçoivent.

Le Prince d'Hespaigne[2] tomba, il y a cinq ou six jours, du hault d'une viz[3] en Alcala, où il est, et s'est blecé au derrière de la teste, qu'on luy a quelque peu ouverte pour nettoier l'enfleure et meurtrisseure, mais l'on tient que ce n'est rien, encores qu'il ayt esté seigné deux fois et qu'on luy ayt tiré deux onces de sang, pour la crainte d'un peu de fièvre qui l'a travaillé.

De Madril, le xxiiie d'avril 1562.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16103, ff. 231 et 233-233 v°. — Registre de copies de dépêches, contemporain de l'original[4].

1. C'est-à-dire : je sais.

2. Les lettres suivantes de L'Aubespine parlent longuement de la maladie et du traitement du fils de Philippe II, l'infortuné Don Carlos. *Bibl. Nat. ms. fr.* 16103, ff. 238 et ss., 246 v°, 248 v°, 262 v°.

3. *Viz*, vis, nom donné aux escaliers tournants. V. Viollet-le-Duc, au mot *Escalier*.

4. Registre contenant des copies de chancellerie (de la même écriture que les mss. fr. 3161-3163) des dépêches de S. de L'Aubespine, de 1561 et 1562, et les dépêches de Fourquevaux, avec les lettres de Charles IX à celui-ci (originaux et copies), de 1567 à 1572.

XLIX

LETTRE DE S. DE L'AUBESPINE A CHARLES IX

(Extrait)

On est inquiet à la cour d'Espagne des armements du Chérif, qui tient assiégée Mazagan, et l'on redoute qu'il ne soit d'accord avec le Pacha d'Alger pour ravager les côtes d'Espagne. — L'armée d'Alger a fait une descente près de Carthagène. — Elle va se rendre dans le Détroit et de là dans l'Océan pour intercepter les secours et ravitaillements que les Portugais enverraient à Mazagan. — Le Chérif bloquerait Tanger avec six mille hommes. — Philippe II fait élever une forteresse entre Valence et Carthagène pour protéger la côte contre les incursions des Maures et des Turcs.

Madrid, 10 mai 1562.

En tête des lettres envoyées par le même courrier, alia manu: 9 et 10 may 1562 (xviie *siècle*). — Autre despeche. — Des ix et dixiesme May 1562. — Par Simon le chevaucheur (xvie *siècle*).

En tête du mémoire, alia manu: Le quatriesme May, le Roy Catholicque estoit lors à Alcala, pour sçavoir de la santé du Prince son filz, lequel, en tumbant d'une vilz[1], s'estoit blecé la teste assez malement.

. . . .

Et estoit auparavant ceste Court merveilleusement troublée et estonnée, commençant chascun à discourir tant de cela que des Mores, qui commençoient à charger, et tenir en crainte et courir leurs costes le Chérif avec le roy d'Argers[2], et de ce que le Chérif

1. *Vilz, viz, vis*, escalier tournant. Cf. p. 224, note 3.

2. Le sens développé de cette phrase, qui est rendue obscure par une inversion de

tenoit assiégée une des plus fortes places de Portugal[1]... (XVI[e] *siècle*).

. . . .

Mémoire pour le Roy.

Le Roy et la Royne ont entendu, par mes precedentes, en date du XXV[e] d'avril, envoyées à M[r] le Vicomte d'Horte, pour les faire tenir à la Court, et depuis par ung dupplicata passé à Narbonne, la cheute du Prince d'Hespaigne[2] et ce qui avoit esté faict pour remédier à son mal, avant que l'on y cogneust plus de danger.

. . . .

Au mesme temps, sont arrivées nouvelles que l'armée d'Argères est sortie, avec bien cinquante vaisseaulx, excellemment équippés et chargez de grand nombre d'hommes, ayant donné près Cartagène, où elle a saccaigé ung gros bourg fort peuplé et entré la terre bien avant et de là prins la routte du Destroit: qui a estonné infiniment l'Andelouzie, car, horsmis quatre galaires mal proveues, il n'y a par deçà ung seul vaisseau, se retrouvans tous en Sicile et Naples, pour la conservation de l'estat de par delà[3], lequel est continuellement travaillé de Dragut; sans la crainte qu'ilz ont de l'armée de Levant ceste année, si le Grand Seigneur, que l'on a tenu icy ung temps pour mort, se porte mieulx, ainsi qu'il semble par les derreniers advis arrivez depuis deux jours, quoy qu'on l'eust figurée ydropicque forme[4].

mots, imitée de la langue espagnole, est le suivant: La cour de Madrid était, en outre, extrêmement troublée par les nouvelles dont tout le monde parlait, à savoir que les Maures recommençaient leurs incursions et que le Chérif, de concert avec le pacha d'Alger, faisait faire des descentes sur les côtes d'Espagne, où il répandait l'épouvante...

1. Cette longue note, placée en tête du document et où il est question de la maladie de Don Carlos, fils de Philippe II, des affaires du Maroc, et enfin des Huguenots de Languedoc, est probablement de L'Aubespine lui-même et ressemble aux apostilles qui étaient ajoutées, généralement en post-scriptum, au corps des lettres.

2. L'accident de Don Carlos, tombé dans une *vis* ou escalier tournant, est mentionné, dans la lettre de L'Aubespine du 23 avril 1562 (Doc. XLVIII), comme remontant à « il y a cinq ou six jours », c'est-à-dire vers le 18 avril 1562 *(Bibl. Nat. ms. fr.* 16103, f. 233 *v°)*.

3. *L'estat de par delà*, les possessions espagnoles en Italie.

4. C'est-à-dire: Quoi qu'on se fût imaginé que sa mort avait eu lieu sous forme

N'estant au demeurant pas croiable cependant combien ceste armée d'Argers donne de crainte et peur en toutes ces costes, se commançant à sentir quelle a quelque intelligence avec le Chérif, qui est sus Mazagan, ainsi que s'est veu par mes derrenières[1], et que ladicte armée passera le Destroict, pour empecher le secours et rafreschissement de Portugal, et par ainsi veoir ledict Mazagan bientost deploré et forcé, où toute la fleur et jeunesse de Portugal est enfermée, desjà aux mains combattans nuict et jour, sans esperance de vye et salut, que par ce qu'ilz attendent par mer, tenant partie du port libre ; ce que leur deffauldra sans difficulté, si ceste armée sort seullement quinze ou vingt lieues hors du Destroict, estant le Portugais si foible qu'il ne se hazardera jamais : qui fut occasion que Sa Majesté Catholicque, partant pour aller assister son filz, despecha courrier exprez en Portugal, afin de les adviser des forces et progrès de ceste armée d'Argers et pour les prier aussi d'envoyer dix ou douze vaisseaulx armez qu'ilz ont (parmy lesquelz ilz ont [et] y a quatre galaires) sur le pas de l'Andelouzie, se joindre avec se peu qu'il a de vaisseaulz vers Calice, Seville et Malaga. S'entendant par advis de Ceuta, qui est l'une des forteresses de Portugal au Destroit, que le Chérif tient six mille chevaulx à l'entour de la troisiesme place[2], nommée Tanger, afin que nul n'y puisse entrer ni sortir pendant qu'il bat l'autre : qui faict croire qu'il a esperance de venir à bout de toutes deux ceste année, puisqu'il a commancé de si bonne heure.

Se plaignant grandement l'Espaigne de Sa Majesté Catholicque, de ce qu'elle laisse, pour les pertes de l'an passé, leurs galaires en la protection d'Italie, abandonnant les portz de decà[3], sans aucun moien de sortir ne cultiver[4] la coste dix lieues de large : qui a donné occasion à ce Prince, pour veoir les affaires du roy d'Argers allans de bien en mieulx et leurs forces, parce que le Grand Seigneur a accordé à celluy qui gouverne maintenant plus galaires que par le

d'hydropisie. Le sultan Soliman II mourut en 1566.

1. Allusion à la lettre du 23 avril 1562, à Catherine de Médicis. V. Doc. XLVIII.

2. L'Aubespine classe les trois places portugaises du Maroc dans l'ordre suivant : Mazagan, Ceuta, Tanger.

3. *De decà*, d'Espagne. Cf. p. 219, note 3.

4. *Cultiver la coste dix lieues de large*, c'est-à-dire : jusqu'à une distance de dix lieues des côtes de la Méditerranée.

passé, estre conseillé d'entreprendre au royaume de Vallance une forteresse, qui se faict maintenant sus une montaigne proche de la mer, entre Valence et Cartagène, nommée Bernia[1], dont toutesfois les Estatz de Valence se monstrent peu contentz, pour avoir esté entreprise sans leur en rien communiquer et avec cinq cens soudars castillans, qu'ilz redoubtent bien autant, en fin, de voir tourner au prejudice de leur liberté qu'à leur seureté et deffense des Turcqs.

. . . .

Faict à Madril en Castille, le dixiesme May 1562.

Bibliothèque Nationale. — Fond français. Ms. 16103, ff. 238 et 239-239 v°. — Registre de copies de dépêches, contemporain de l'original.

1. Alto de Bernia, montagne située dans la province d'Alicante au N.-O. de la petite ville de Callosa. Altitude 1 127 mètres; VIVIEN DE SAINT MARTIN et SCHRADER, Atlas, carte n° 20.

L

LETTRE DE SAINT-SULPICE[1] A CHARLES IX

(Extrait)

Les Maures ont levé le siège de Mazagan.

Madrid, 1 juin 1562.

En tête des lettres envoyées à la même date, alia manu : Quatriesme depesche. — De Madrid, du premier Juing 1562.

Mémoire de Messieurs de Sct-Suplice et de Limoges, sur la reception dudict seigneur pour resider ambassadeur auprez du Roy Catholicque.

Depuys le partement du Sr de Rambouillet[2], l'évesque de Limoges

1. Jean Ebrard ou Hébrard de Saint-Sulpice, ambassadeur de France en Espagne de 1562 à 1565, naquit, vers 1520, près de Cahors. Il appartenait à une ancienne famille du Quercy. Il prit part à l'occupation de Metz (1552), à la défense de cette ville contre Charles-Quint (octobre 1552-1er janvier 1553), à la bataille de Renty (1554), aux négociations qui suivirent la bataille de Saint-Quentin (1557), enfin à l'évacuation du Siennois en Toscane (1559). Il fut ensuite employé par le gouvernement de Catherine de Médicis à diverses missions diplomatiques : réception de l'ambassadeur de Philippe II, Juan Manrique (1560) ; voyage à Madrid et à Lisbonne, où il réclama du roi de Portugal la restitution du fort de Villegagnon (1560) ; mission en Provence pour prendre des mesures de sûreté contre le soulèvement des protestants (1561). Enfin, il fut nommé ambassadeur en Espagne (avril 1562-mai 1565). Revenu en France, il fut encore envoyé en ambassade extraordinaire auprès de Philippe II, pour le féliciter de la naissance de sa fille (1566). Il prit part aux guerres de religion, fut blessé à la bataille de Saint-Denis (1567) et perdit un de ses fils tué au siège de La Rochelle (1573). En 1569, il fut nommé gouverneur et intendant du duc d'Alençon, quatrième fils de Catherine de Médicis, jusqu'à la disgrâce de ce prince du sang, compromis dans le parti des Politiques (1574). Peu après, il se retira dans ses terres du Quercy, d'où il travailla à réconcilier Catherine de Médicis et le duc d'Alençon. Il fut également chargé de pacifier le pays, agité par les protestants, assista aux conférences de Nérac (1579), mais ne put empêcher le pillage de Cahors (1580), dont l'un de ses fils était évêque. Il mourut au commencement de novembre 1581. Cf. E. Cabié, pp. x-xviii.

2. Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, vidame du Mans, gouverneur de Metz et du pays Messin, chevalier des Ordres

presenta le S^r de S^{ct}-Suplice, son successeur en ceste charge, qui y a esté reçeu de Sa Majesté Catholicque, de la Royne et leurs ministres, avec tel accueil honneste et digne demonstration, que merite personnaige tenant ung si grand lieu, ainsy que Sa Majesté plus clairement congnoistra par les lettres dudict S^r de S^{ct}-Supplice, lequel, avec l'évesque de Limoges, en toutes leurs audiances, ont dilligemment insisté en deux poinctz contenuz aux dernières depesches, concernans, l'ung, le secours que Sa Majesté desire et actant de ce Roy, et l'autre, à ce que, après tant de remises[1] et parolles, il pleut à Sa Majesté une foys pour toutes se resouldre sur la recompense du Roy de Navarre.

. . . .

Il n'y a chose digne de Sa Majesté... si n'est que le Chérif a levé le siège de devant Mazagan, où les Portugais ont infiny honneur de s'estre bien et vaillamment deffenduz, au grand bien et utilité de ces mers, encores que la place fu[s]t totallement ruinée et démollye[2].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3161 (collection Béthune)[3], *ff. 10-13. — Registre de copies de dépêches, contemporain de l'original*[4].

du Roi, capitaine des gardes du corps de Charles IX, fut successivement envoyé en mission en Savoie, en Allemagne (1561) et en Espagne (1562). Il mourut en 1562. Père Anselme, t. IX, p. 70. *Lettres de Cath. de Méd.*, t. I, *passim*.

1. *Remise*, délai, retard.

2. La défense de Mazagan, que les chroniqueurs Manoel de Menezes et Agostinho de Mendonça racontent avec détails, est un des beaux faits de l'histoire militaire du Portugal. Il y a peu de places où la mine et la contre-mine aient été plus souvent employées et l'on peut dire que défenseurs et assiégeants combattirent autant sous terre que sur terre. Les remparts s'étaient écroulés en maints endroits et les Portugais, abrités derrière des fascines que l'ennemi cherchait à incendier, continuaient leur résistance opiniâtre. Cf. Doc. XLIX; Manoel de Menezes, *passim*; Barbosa Machado, t. II, pp. 67-142, et Agostinho de Mendonça, *passim*.

3. *Registre de Despeches de Monsieur de Sainct-Suplice, ambassadeur en Espagne soubs le règne du Roy Charles neufiesme. — Premier volume.* Les mss. fr. 3161, 3162 et 3163 de la Bibl. Nat. contiennent toute la suite des dépêches de cet ambassadeur, d'avril 1562 à octobre 1565. Ils constituent une sorte de copie de lettres, tenu à l'ambassade ou à la Chancellerie royale, et passé, au XVIIe siècle, dans la collection Béthune-Sully.

4. M. Edmond Cabié a publié la correspondance de Saint-Sulpice (1903) d'après une partie des manuscrits des lettres conservés à la Bibl. Nat. et d'après une collection particulière qui lui a été confiée. Quelques lettres seulement sont publiées intégralement, la plupart sont données en extraits ou sont analysées. Cf. E. Cabié, p. 20, une analyse du présent document.

LI

MÉMOIRE SUR LE SIÈGE DE MAZAGAN

Le chérif Moulay Abdallah *el-Ghalib bi Allah,* voulant continuer l'œuvre de son père[1] et faire cesser toute domination chrétienne au Maroc, résolut de chasser les Portugais de Mazagan, Il réunit dans ce dessein une armée formidable composée de 120700 fantassins, 37000 cavaliers, 13500 pionniers[2] et de 24 pièces d'artillerie[3], à la tête de laquelle il plaça son jeune fils Moulay

1. Le chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh,* le fondateur de la dynastie saadienne, qui devait son élévation au pouvoir à sa lutte acharnée contre les Portugais. Par ses attaques incessantes contre les « fronteiras », il était arrivé à enlever à la domination portugaise la place du Cap-de-Guir (Agadir) et à faire évacuer Safi et Azemmour dans le royaume de Merrakech, Arzila et El-Ksar es-Seghir dans le royaume de Fez.

2. Ces nombres n'ont rien d'exagéré, car cette formidable armée était composée, pour une notable partie, de volontaires accourus à la publication de la guerre sainte et pourvoyant eux-mêmes à leur subsistance. « La publication de la guerre contre les chrétiens de Mazagan, écrit Manoel de Menezes, mit en mouvement toute la Mauritanie en deçà et au delà des Monts Atlantes, dont les montagnes et les plaines furent presque dépeuplées, car tous les habitants des provinces soumises au Chérif entraient à Merrakech. De même qu'un grand fleuve sortant de son lit submerge tous les champs de la vallée, de même la campagne aux environs de Merrakech se couvrit de Maures à cheval, de chameaux et de bétail. On voyait accourir des gens de toute sortes, voire même des vieilles femmes, et chacun avait autant de plaisir et de joie que si cette guerre constituait et assurait le salut de son âme. » MANOEL DE MENEZES, p. 187, 2e col. — V. *ibid.*, pp. 190 et ss., le dénombrement des forces de cette armée. Cf. BARBOSA MACHADO, t. II, p. 67 et ss. (Cet auteur évalue à 18000 le nombre des pionniers. Ceux-ci étaient venus principalement du Tafilelt, du Draa et du Sous, à l'appel des marabouts) ; CASTELLANOS, p. 144 ; AGOSTINHO DE MENDONÇA, ff. 12-14 v°.

3. Il y avait parmi ces pièces la fameuse Maïmouna (celle en qui l'on se confie) « dont le boulet, dit Manoel de Menezes, mesurait cinq palmes et demie de circonférence. Cette grosse pièce causait grande épouvante et, si les Maures avaient continué longtemps à s'en servir, ils auraient causé beaucoup de mal à la place, mais cette pièce ne tua que deux hommes, dont l'un fut mis dans un tel état que sa chair et ses os ne formaient plus qu'une masse informe et répugnante. Le moyen qu'employaient les défenseurs de la place pour ne pas être tués par les boulets de cette pièce était de crier : « Gare au canon ! », aussitôt qu'on entendait le bruit de sa détonation [aussitôt qu'on voyait la lumière du coup] et immédiatement chacun s'abritait derrière les portes et les fenêtres de sorte que personne ne fut tué par cette pièce ; elle se tut pendant quelques jours, si bien qu'on croyait dans la ville qu'elle avait éclaté, mais peu après elle envoya encore quelques boulets qui abattirent un grand pan de la muraille du rempart. » MANOEL DE MENEZES, p. 198. Cf. CASTELLANOS, p. 144.

Mohammed[1]. Le 4 mars 1562, les Maures parurent devant Mazagan qui ne renfermait que 2 600 hommes de toutes armes. Moulay Mohammed, croyant réduire les défenseurs par la famine, passa un mois à faire des travaux d'approche, sans attaquer sérieusement la place. Enfin, le 24 avril, il tenta un premier assaut, qui fut repoussé; les Maures retournèrent à la brèche, le 30 avril, et, après un combat très meurtrier, ils furent contraints de se retirer[2].

Le Conseil royal décide de faire évacuer Mazagan par les non-combattants. — A l'annonce du siège, la noblesse portugaise offre son concours pour la défense de la place. — Liste des seigneurs qui partirent pour Mazagan, ou y envoyèrent quelques-uns des leurs. — Récit des deux assauts. — Liste des gentilshommes morts ou blessés.

[1562.]

LEMBRAÇA EM QUE TEMPO FOI CERQUADA PELOS MOUROS A VILA DE MAZAGÃO

No mes de setembro do ano de myl e quinhentos e sesenta e hum anos, reinando El-Rey Sebastião Nosso Senhor, e sendo menyno de sete anos e indo para oyto, gobernando a Rainha Dona Catharina sua avo e o cardeal Dom Anrrique seu tio irmão de seu avo[3], foy acordado pelos do Conselho que se alargasse a dyta vyla aos Mouros[4], e se mandou despejar de todas as molheres e jente de cavalo. E depois pareceo bem fiquarem la duzentos ou trezentos homens de pee, e fiquou por seu capytão[5] ...., porque o proprio capytão,

1. Le chérif Moulay Mohammed, qui lui succéda et qui régna de 1574 à 1576 avec le surnom de *El-Moutaouakkil ala Allah*, sous lequel il est moins connu que sous celui de *El-Mesloukh* (l'Ecorché) que lui donnèrent les chroniqueurs arabes après sa mort, survenue à la bataille de El-Ksar el-Kebir en 1578.

2. Cf. MANOEL DE MENEZES, p. 183 et ss.; MARMOL, t. II, p. 96; TORRES, p. 222; AGOSTINHO DE MENDONÇA, *passim*; CASTELLANOS, pp. 143-145. Les dates ne sont pas rigoureusement les mêmes que celles du texte; il y a entre les unes et les autres une divergence d'un ou deux jours.

3. Son oncle, frère de son aïeul, c'est-à-dire son grand-oncle. Le cardinal D. Henrique était le frère du roi Jean III. V. p. 95, note 1.

4. Il avait déjà été question, au mois de juillet 1561, d'évacuer complètement Mazagan. Cf. Ss. HIST. MAROC, 1re *Série*, t. VIII (*Russie*) et *Bibl. Nat., Nouv. acq. fr.*, 6638, p. 196.

5. Le capitaine en titre (*proprio capitão*) était, d'après les chroniqueurs et les historiens, Alvaro de Carvalho. Le nom laissé en blanc doit être celui de l'intérimaire qui le remplaçait pendant son voyage en Portugal, où il avait sans doute été appelé

que hera Bernardym de Carvalho, mandarão vyr, e se veo aqui a Lisboa con toda sua cassa, onde a Corte estava.

No mes de março de 1562, veo recado que a dyta vyla hera cerquada dos Mouros e de muita gente de cavalo e de pee. Começando logo trazer diante de sy hum baluarte[1] de terra feito em mor altura

pour donner son avis sur l'évacuation éventuelle de Mazagan. Il revint dans la place le 24 mars 1562. MANOEL DE MENEZES, p. 197.

1. La construction de ce *baluarte* est le gros événement du siège de Mazagão. Diego de Torres en fait mention très brièvement : « J'ay appris, dit-il, cette particularité d'un Rénégat natif des montagnes de Castille, qui fut cause de cette entreprise: il fit entendre à ce Roy [Moulay Abdallah] que, par le moyen d'une haute bute de terre que l'on éleveroit, il seroit aisé d'emporter cette place, mais tout cela n'eut aucun succès. » (p. 222). Manoel de Menezes donne des détails plus précis sur la construction de cet ouvrage. « Au moyen de la tranchée qu'ils avaient commencée, les ennemis gagnèrent du terrain vis-à-vis du rempart du St-Esprit et quand ils arrivèrent à quatre cents pas de ce rempart, ils élevèrent un bastion d'une telle grandeur qu'ils purent y placer de l'artillerie avec ses mantelets et ils commençaient à battre le rempart et ils faisaient en sorte que leurs pionniers fussent à l'abri ; mais il leur servit de peu, car du rempart on leur en tua plusieurs qui, au début, travaillaient sans prudence et sans s'abriter derrière le talus qui aurait pu les défendre et les couvrir. Voyant que du haut des murailles, on leur tuait beaucoup de pionniers, les Maures changèrent de système et, pendant la nuit, ils se mirent tous à travailler avec une grande ardeur, tant pionniers que cavaliers et tous assiégeants. Chaque cavalier ou fantassin apportait par heure vingt charges de terre ou de pierres; les femmes et les enfants couvraient les chemins comme des fourmis et venaient chargés de fagots de bois, de manière que le travail avançait rapidement, grâce au grand nombre de travailleurs. » (p. 195). Les assiégés eurent alors recours à de grands feux qu'ils allumaient chaque nuit, ce qui leur permit de détruire de nouveau les travailleurs Maures. Mais, malgré les grandes pertes qu'ils essuyaient, « les Maures n'abandonnèrent pas leur tranchée d'approche et se montrèrent plus ardents à faire avancer leur travail; le bastion s'agrandit de telle sorte qu'au bout de peu de jours il se trouva à proximité du rempart du St-Esprit ; ils s'arrêtèrent en cet endroit et commencèrent à élever un nouveau bastion plus élevé que le rempart, de manière à pouvoir dominer toute la forteresse et empêcher les chrétiens d'y tenir. » (p. 196).

On appelait boulevard (*baluarte*, en portugais) au XVIe siècle des ouvrages en terre dont le relief atteignait et dépassait parfois le niveau des crénelages de la place assiégée. Avant l'invention des projectiles à éclatement et du tir plongeant, c'était une nécessité pour l'assiégeant d'avoir des vues dans l'intérieur de la place et d'établir ses batteries avec un commandement considérable. Ces boulevards défilés des feux de l'ennemi *de tal maneirao trazião que do muro lhe não fazião nem podião fazer nenhum nojo com ha artelharia que tinhão posta no muro* étaient élevés de distance en distance sur la tranchée d'approche. V. p. 223, note 2. Cf. VIOLLET-LE-DUC, *Dict. d'Archit*, au mot *siège*.

Philippe de Clèves, qui écrivait au début du XVIe siècle, raconte que Charles le Téméraire employa ce procédé d'attaque au siège de Neuss et il décrit ainsi le travail entrepris pour parvenir jusqu'à la muraille : « C'est un tranchis roulland, lequel se doibt commencer assez loing du fossé

que ho muro, e o vynhão trazer do diante de sy e chegando ao muro, e de tal maneira o trazião que do muro lhe não fazião nem podião fazer nenhum nojo com ha artelharia que tinhão posta no muro.

A este cerquo começou loguo acodir muita gente, hums que mandavão, outros que se hião sem nos mandarem.

ESTAS SÃO AS PESSOAS QUE MANDARÃO SEUS FILHOS ET QUE FORÃO E MANDARÃO[1] SEM NOS MANDAREM

Jorge da Silva, filho do regedor João da Silva, mandou logo huma caravela con sesenta homens a sua costa pagos a myl et duzentos reis por mes e de comer, e foi por capytão d'ela *hum criado seu chamado Caçeres*[2].

Christovão de Magalhães, escrivão da camara d'esta cidade, mandou dous filhos et con corenta ou cynquoenta homens a sua costa ao mesmo soldo por mes.

Aº de Torres, seu cunhado, irmão de sua molher, foy em pessoa com gente de soldo a sua costa.

Luis de Castro[3], mercador, irmão de Diogo de Castro[3], hum dos contratadores da India, foy em pessoa com gente a sua costa, e este, por ser homem ryquo, dizem que deu la de comer a muita gente.

Antº de Teyve, que servya de tisoureyro mor, mandou hum filho e com gente.

et fault avoir force de pionniers et il me semble qu'il en fauldroit de 5 à 6000; car, dès que l'on a commencé, l'on ne doibt jamais cesser ne nuict ne jour, tant qu'il soit bouté oultre; parquoy fault mettre les pionniers par ordre, que les uns œuvrent quand les autres reposent; et, quand la terre est à l'encommencement haulte de la haulteur d'un homme et de la largeur que l'on veult faire ledict tranchis, il fault que des gents soient en hault pour jetter la terre que ceulx d'embas leur jettent; et ainsi continuer toujours jusques à ce qu'ils ayent faict une montaigne près des fossez; et quand ils sont là, il fault qu'ils facent bastillons pour garder les saillies que pourroient faire ceulx de la ville sur les pionniers: et ainsi tousjours, à force des pionniers, jetter la montaigne es fossez et par consèquent aussi haulte que la muraille, et alors pourrez aisément entrer dedans la ville. » PH. DE CLÈVES, pp. 58 et 59. Cf. VIGENÈRE, pp. 663 et ss.

1. Il faut rétablir *seus filhos* pour l'intelligence du titre, qui sans cela est confus. L'auteur fait entrer dans son énumération deux catégories de seigneurs: les uns sont allés en personne à Mazagan, les autres y ont envoyé leurs fils, mais les uns et les autres ont agi spontanément, de leur propre initiative, sans qu'on leur en eût donné l'ordre, *sem nos mandarem*.

2. Les mots en italique sont d'une autre écriture et ont été ajoutés après coup.

3. Le ms. porte: *Crasto*.

Antº Gonçalvez, mercador e tratante, mandou outro filho[1] e com gente.

PESSOAS QUE SE FEZERÃO PRESTES E SE EMBARQUARAO, E OS NÃO DEYXARÃO HIR

Dom Antº de Vasconcelos, filho do arcebispo de Lixboa[2], se fez prestes em hum dia e m[ei]o e dos primeiros, com corenta homens honrados e fidalgos seus parentes, e se embarquou, e foy ate Belem, onde o a Rainha mandou chamar, e fez desembarquar.

Dom Duarte de Meneses, meyrinho mor, tão bem estava embarcado com Dom Gº seu irmão, e a Rainha o mandou desembarquar, e o Dom Gº foy.

E a Rainha mandou recado a tor[r]e de Belem que não deixase pasar nenhuma vela para fora sem seu certo recado.

PESSOAS QUE MANDARÃO LOGO

Luis de Faria, filho que foy do doutor Jão de Faria, que foy Chançarel[3] Mor, foy logo mandado em huma caravela, e forão com ele algums homens honrados[4], filhos d'out[r]os taes.

Pº Vaz de Siqueyra, que o ano de VᶜLX veo da India por Capytão mor d'armada da India, foy logo mandado e lev[o]u muitas monyções de fogo.

PRIMEYRA EMTRADA DOS MOUROS SOBRE OS MUROS DE MAZAGÃO

A XXV ou XXVI dias do mes d'abryl do mesmo ano de VᶜLXII, acabarão os Mouros de chegar com o seu baluarte de terra que trazião ao muro, de maneyra que por ele poderão emtrar a pe, e emtrarão e poserão sobre o muro cinquo bandeiras suas. Ao que acodi-

1. *Mandou outro filho* pour : Envoya aussi un fils.

2. Les mots : *filho do arcebispo de Lixboa* ont été ajoutés en interligne. Ferdinand Vasconcellos de Menezes fut archevêque de Lisbonne de 1540 à 1564. Il avait été marié apparemment avant d'entrer dans les ordres.

3. Ancienne forme pour *Chanceller*. Moraes.

4. Les *homes honrados* sont des hommes nobles sans être des *fidalgos*. Moraes.

rão os Cristãos con muito esforço e animo, e peleiarão con eles, e durou a peleia quatro oras de relogio, e os fezerão recolher, e lhe matarão muita gente; e muita mais matarão, se não acontecera hum grandissimo desastre, que, começando a peleia, esquecerão dous baris de polvora ao pe do muro, que estavão para meter em huma myna que tinhão feita ao seu baluarte da ter[r]a. E lamçando da parte dos Cristaos aos Mouros panelas de fogo de polvora[1], foy tomada huma no ar por hum Mouro, e tornada a lamçar a nos, domde caindo se veo acemder o fogo nos nosos baris, de que os Cristãos receberão muita perda e muita afronta, e morerão alguns Cristãos com o fogo, e os Moros receberão esforço, com que nos matarão alguns fidalgos e homens de conta, e ferirão muitos.

E pondo o fogo ha outra myna qu[e] estava feita ao baluarte da tera que os Mouros trazião, lho fezerão[2] abaixar obra de duas braças, sem lhe fazerem mais dano.

Estes são os fidalgos e homens de nome[3] que morerão [e fueron feridos] neste combate[4].

[MORTOS NO DITO COMBATE]	FERIDOS NO DITO COMBATE
Martim Vaz de Sousa, filho de Pro de Sousa, Apousentador Mor[5].	Ruy de Sousa. Po de Goes, filho de Sebastião de Goes.

1. Pots à feu. L'usage des pots à feu était très répandu dans la guerre de siège. Les pots à feu étaient des pots à col court et étroit, remplis de composition incendiaire; ils portaient trois ou quatre anses auxquelles s'attachaient des mèches allumées; ils étaient lancés à la main. La mise à feu s'exécutait par des moyens différents, les uns exigeant, les autres n'exigeant pas le brisement du pot. Celui dont il est ici question devait rentrer dans la première catégorie; il devait tomber à terre et se briser pour que les mèches pussent mettre le feu à la composition incendiaire. On conçoit alors très bien qu'un tel engin ait pu être attrapé en l'air et relancé immédiatement, les mèches allumées autour du pot en terre cuite n'ayant rien de dangereux tant que le pot n'était pas cassé. Cf. *Livre de canonnerie et artifice de feu...* Paris, 1561, f. 71 v°, et *La Pyrotechnie de Hanzelet...* Au Pont-à-Mousson, 1630, p. 171.

2. Le sujet non exprimé est d'après le contexte : les assiégés.

3. Les *homens de nome* sont assimilables aux *homes honrados* mentionnés plus haut; ce sont des gentilshommes qui ne sont pas *fidalgos*.

4. Nous avons dû, pour l'intelligence des listes qui suivent, restituer entre crochets certaines désignations omises par l'auteur du mémoire.

5. Maréchal des logis de la Cour.

Pro de Melo, sobrinho do capytão[1].

Jorge Muniz de Lião.

Frco Carvalho, sobrinho do capytão.

Damyão Gonçalvez.

Jorge de Macedo, filho do general da roupa do Cardeal[2].

Antº Coelho.

Nuno Pereira, filho de Reimão Pereira de Beja, moreo antes da emtrada[3], de hum pelouto do trebuquo[4].

Creyo Fagil moreo de huma espingardada.

Martim Aº de Sousa.

O filho do Feitor *da casa da India.*

Bernaldym Ribeira.

Tristão da Veiga.

Antº Vaz.

Frco de Soure.

Pº de Carvalho.

João Riscado.

Fernão Roiz, Feytor de São Tome.

Frco Carneiro, filho de [Pº] da Cunha d'Avyla.

[FERIDOS NO DITO COMBATE[5]]

João de Melo, do Alguarve — *moreo junto esta vila vindo do çerquo.*

Dioguo Piz.

João do Liva.

Jane Anes.

1. Le capitaine, c'est Alvaro de Carvalho, gouverneur de Mazagan.

2. Fils du grand-maître de la garde-robe du Cardinal (Don Henrique).

3. C'est-à-dire avant l'entrée des Maures. Il semble, d'après ce récit, qu'il n'y eut pas d'assaut. Le dernier boulevard construit était accolé au rempart, et l'on n'avait plus qu'une descente à opérer sans escalade. Les Turcs, d'après un commentateur d'Onosander, employaient beaucoup ce procédé d'attaque et les pionniers leur paraissaient « l'une des plus nécessaires choses pour forcer les places, dont il s'en prend plus par les remuements de terre que non pas par les batteries, escalades et semblables efforts. » ONOSANDER *apud* VIGENÈRE, p. 663.

4. *Trebuquo*, trébuchet, machine de siège, analogue à la catapulte, lançant un projectile, *pelouto*. Le trébuchet paraît avoir été en usage encore au XVIe siècle, en même temps que les pièces d'artillerie. Pour la description du trébuchet, V. VIOLLET-LE-DUC, *Dict. d'archit.*, t. V, pp. 224-234, au mot *Engin*, et t. VIII, p. 411, au mot *Siège*.

5. Cet état des morts et des blessés est des plus confus. Après avoir donné au recto du folio 551 la liste sur deux colonnes des morts et des blessés, l'auteur, au verso de ce folio, continue son énumération sur deux colonnes, mais cette liste n'est pas la continuation de celle du folio 551 recto et ne concerne évidemment que les blessés. Si l'on admet, en effet, que la colonne gauche du folio 551 verso est la continuation de celle de gauche du folio 551 recto, on arrive à ce résultat anormal, savoir : un nombre de gentilshommes tués supérieur à celui des blessés, alors que, pour l'ensemble des combattants, la proportion des tués aux blessés est sensiblement du quart.

Dom Diogo Manuel.
Pro de Saa — *moreo*.
Ambrosio da Giar, filho de Po Ao da Giar.
Diogo Perez Freire.
Belchior Botelho.
Po Vaz da Veiga.
O Alcayde Mor de Mazagão, — *Alvo Gomez*.
Bto Fernandez Coutinho.
Gaspar de Magalhães.
Luis Gomez.
Bertolameu Gereiro.
Ruy Diaz de Soutomayor.
Gaspar Leyte.
Dom Frco Rolim.
Diogo Peyxoto de Saa.
Po de Sessar.
Quintanylha.
Bastião da Sylveira — *moreo*.
Ao de Torres.
Garcia[1] Leite.
Gaspar Gato.
Domingos d'Acosta.
Gaspar Vallente.
Afomso Barreto.

Neste primeiro combate morerão vynte e tres pessoas, e os mais foy de fogo; e forão feridos obra de cento, de que alguns estavão a morte.

As novas d'esta emtrada vyerão a El-Rey por hum frade da Ordem de São Francisco, que foy presente a todo o combate com hum crocifyxo nas mãos, anymando e esforçando os que peleiavão pela fe de Cristo. Estas novas vyerão [a] El-Rey segunda feira a noyte, IIIIo de mayo de 1562.

[SEGUNDA EMTRADA DOS MOUROS SOBRE OS MUROS DE MAZAGÃO]

Em dia de São Tiago e São Felipe, que he o primeiro dia de mayo, tornarão os Mouros dar outro combate, e emtrarão com sete bandeiras dentro na vila, e os Cristãos os tornarão lamçar fora con

(23 morts pour 100 blessés). On retrouve, au contraire, cette proportion approximative, si l'on fait finir la liste des morts au bas du folio 551 recto. Il y a plus : à la suite de deux noms de la colonne gauche du folio 551 verso on trouve, ajoutée d'une autre main, la mention suivante: *moreo* (il est mort). Cela prouve évidemment qu'au moment où a été dressée la liste, ces gentilshommes n'étaient encore que blessés et qu'ils sont morts depuis. Cette même mention *moreo* figure, également ajoutée, après un nom de la colonne droite du folio 551 verso, ce qui est une autre preuve que les deux colonnes du folio 551 verso sont équivalentes et ne donnent que l'état des blessés, dont quelques-uns moururent ensuite de leurs blessures.

1. Le ms. porte: *Graçia*.

tanta força e dano e morte de muitos, porque derão os Cristãos fogo as mynas que tenhão feitas, e foy tanto e tão forte, que lhe matou muita gente, refinando a pelo ar como pasaros[1], de que os Mouros fiquarão tão cortados de medo que logo se afastarão.

E dia da Cemção, que foy a sete dias de mayo, alevantarão de todo seu arayal, e poserão fogo a todas suas tranqueyras, e a todo mais que no arayal tinhão, e se forão. E va con eles a maldyção do Creador!

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 23 (anc. 16)[2], *ff. 549-552. — Original.*

1. *Refinando a [la gente] pelo ar como pasaros*, les dispersant en l'air comme des moineaux. On trouve dans MORAES, au mot *refinar* le sens de *lançar com impeto.*

2. Recueil d'autographes et de documents originaux du XVIe et du XVIIe siècles. Les documents portugais sur le siège de Mazagan sont très nombreux et très étendus. La Bibl. Nat. de Paris, outre l'original que nous venons de publier, en possède une relation intitulée : *Tratado do çerco de Mazagão e do que nelle passou. Ms. Portug.* 8 (*anc.* 15) : (ff. 30-45). On lit en marge : D. LUIZ LOBO. On rencontre un auteur de ce nom (Luiz Lobo da Sylveyra) dans BARBOSA MACHADO, *Bibl. Lusit.*, t. III, pp. 109-110. Cette relation qui semble être une copie du milieu du XVIIe siècle sera publiée dans les Ss. HIST. MAROC., 1re *Série*, t. VI. (*Portugal.*)

LII

LETTRE DE BERNARDIN DE CARVALHO[1] AU ROI D. SÉBASTIEN[2]

(Traduction)

Le Chérif, sur la nouvelle que les Turcs allaient peut-être marcher sur Fez, a renoncé à son projet d'assiéger Tanger. — On peut surseoir à l'envoi de tous les renforts, mais il faut s'occuper immédiatement de mettre Tanger en état de défense.

Tanger, 31 mars 1563.

Sire,

Aujourd'hui 29 mars, est arrivée de Xexuão[3], une caravane, dans laquelle se trouvaient deux captifs chrétiens de cette ville ; ils m'apprirent que le siège[4] avait été remis, sur la nouvelle que les Turcs étaient devant Oran[5] ; le Chérif[6] avait su en effet que, si les

1. Bernardin de Carvalho avait remplacé dans le commandement de la place de Tanger Luiz de Silva. Marmol, t. II, liv. IV, ch. liii.

2. Le roi Sébastien était âgé de neuf ans et la régence était alors exercée par son grand-oncle le Cardinal Henri.

3. Chechaouen, ville de la tribu des Akhmas à 50 kilomètres au Sud de Tetouan. V. Foucauld, pp. 7 et ss. Cette ville semble avoir eu, à cette époque, une certaine indépendance. Nous avons vu que Ali b. er-Rached en était seigneur, p. 137, note 2.

4. Le siège dont était menacée la ville de Tanger.

5. Les Turcs, sous la conduite de Hassan-Pacha, avaient mis pour la seconde fois le siège devant la ville d'Oran. Les opérations commencèrent par l'attaque de Mers el-Kebir. Cette place, défendue par Don Martin de Cordoue, fit une héroïque résistance, repoussa tous les assauts et permit à la flotte castillane de Francisco de Mendoza d'arriver au secours de la place. A son approche, la flotte turque prit la fuite vers Alger : Hassan-Pacha leva aussitôt le siège de Mers el-Kebir et se mit en retraite sur Mostaganem (mai 1563).

6. Le chérif Moulay Abdallah *el-Ghalib bi Allah*.

choses n'allaient pas bien pour les Turcs à Oran, ceux-ci avaient l'intention de marcher sur Fez.

En conséquence, V. A. ne doit diriger maintenant sur Tanger que cinq cents soldats, des vivres et des munitions, et elle doit surseoir à l'envoi du complément nécessaire jusqu'au moment où l'on verra ce qu'ils se déterminent à faire. Que V. A. pense à l'inquiétude qu'aurait causée la nouvelle de ce siège, étant donné le mauvais état des fortifications de la ville.

C'est pourquoi, il faut que V. A. m'envoie de la chaux, afin de pouvoir fortifier ce château et, si V. A. m'expédie le nécessaire, avec l'aide de Dieu je le fortifierai cet été. Avec ces matériaux[1], je prolongerai dans la mer la chaussée[2] de la vieille ville[3], afin qu'à mer basse, personne ne puisse entrer dans la rivière ; je construirai également un bastion[4] dans la vieille ville ; ce bastion partirait de la tour[5] qui se trouve à l'escalier de la Monteira[6] et ferait une saillie de huit brasses, son mur serait de 15 palmes ; tout le reste serait fait de déblais retirés des fossés et ce sera double profit.

Que V. A. croie qu'il est indispensable au service de Dieu et à celui de V. A. de faire ces trois ouvrages au plus tôt, cet été, afin que, une fois construits, je sois en mesure de résister à une attaque. Quant aux autres ouvrages, ils se feront dans la suite et n'ont pas besoin d'être poussés aussi activement. J'insiste encore auprès de V. A. pour l'envoi de la chaux et des matériaux nécessaires et je lui répète que, dès cet été, avec l'aide de Dieu, je lui ferai construire les trois ouvrages susdits, ouvrages si sacrés et si nécessaires au bien de cette ville qu'il ne peut y en avoir qui le soit davantage.

En attendant, je répare les murs et je fais ce qui me semble être

1. La traduction littérale de cet alinéa serait : « Il faut que V. A. m'envoie de la chaux afin de fortifier la ville..... afin de prolonger la chaussée..... afin de construire un bastion....... » Nous avons cru devoir supprimer le lien de dépendance qui rattachait toutes ces propositions.

2. Le texte porte : *coraça*. V. sur la signification de ce mot, p. 145, note 2.

3. Le Vieux-Tanger se trouvait à 4 kilomètres de la ville actuelle.

4. Le texte porte : *Traves*. Moraes le définit ainsi : *Baluarte feito de sorte que do lado de angulo podesse defender o outro lado do angulo segunte e talvez parallelo.*

5. Le texte porte : *cubo*. C'était une petite tour ronde engagée dans la muraille et parfois faisant saillie, ce qui permettait d'attaquer et de surveiller l'ennemi. Moraes, au mot *Cubo*.

6. L'escalier de la Chasseresse.

le plus urgent. Tous les gentilshommes qui servent ici V. A., travaillent et font tout ce que je leur ordonne de la part de V. A., excepté Don Lopo d'Almeida, qui n'a jamais voulu aller à aucun travail, bien que je lui en aie donné l'ordre plusieurs fois. Pour l'exemple, je l'ai mis aux arrêts dans sa maison. Luiz de Brito est aussi très négligent, mais, comme il appartient à V. A., je me borne à le réprimander et je passe sur bien des choses.

Que Notre-Seigneur protège la vie et augmente l'Autorité de Votre Altesse.

De cette ville de Tanger, le dernier jour de mars.

Le courrier n'est pas parti le 29 à cause de la grande tempête du levant qu'il a eue ici.

Serviteur de Votre Altesse.

Bernardin de Carvalho.

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 18 (ancien 43), ff. 374-374 v°. — Copie du XIX[e] *siècle*[1].

1. *Archives de la Torre do Tombo. — Reforma das Gavetas. Gav.* 15, *Maço* 18, *Num.* 3.

LIII

LETTRE DE SAINT-SULPICE AU ROI CHARLES IX

(Extrait)

Le préjudice considérable causé aux populations de l'Andalousie et à la navigation par les corsaires du Peñon de Velez, préjudice s'élevant chaque année à plus d'un million d'or pour l'Espagne et le Portugal[1], s'explique par la situation exceptionnelle du Peñon, placé à 30 lieues de Gibraltar et à 40 de Malaga ; c'était pour des pirates aux aguets une merveilleuse embuscade, et ils trouvaient, en outre, entre l'îlot rocheux et la terre ferme un abri assuré[2]. Pedro de Navarro s'était emparé, en 1508, de cette position qui surveillait la ville de Badis et les pirates des Ghomara[3] ; elle avait été enlevée par ruse à l'Espagne, en 1522, sous Mohammed *el-Bortoukâli*, et le prince mérinide Abou Hassoûn (roi de Velez) y avait installé une forte garnison. En 1525, le marquis de Mondejar fit une tentative infructueuse pour reprendre le Peñon, dont l'occupation importait tant à la sécurité de l'Espagne. La situation s'aggrava, quand ce repaire passa des mains des Maures dans celles des Turcs. Le Peñon fut remis, en 1554, à Salah Raïs par Abou Hassoûn, pour prix du concours de l'armée d'Alger à la conquête du royaume de Fez[4]. Les Turcs établirent peu à peu leur autorité sur la ville de Badis et sur tout le pays des Ghomara. En 1558, Hassan Pacha envoya au Peñon comme gouverneur le fameux corsaire Yahia Raïs. Celui-ci tint à sa merci toute la côte d'Espagne depuis Carthagène jusqu'au cap Saint-Vincent ; il se faisait appeler le « Seigneur du Détroit » et aucun navire ne pouvait franchir le détroit sans un sauf-conduit délivré par lui. La terreur qu'il inspirait aux habitants de la côte espagnole était telle que ceux-ci n'allaient labourer leurs terres qu'avec la plus grande crainte ; souvent, au milieu de leurs travaux, ils étaient attaqués par ce pirate, qui les emmenait en captivité. Les pêcheurs eux-mêmes ne se risquaient plus sur les côtes. La situation avantageuse du Peñon avait attiré dans ce repaire les pirates d'Alger, qui opéraient concurremment avec les galiotes de Yahia Raïs. Pendant les cinq années (1558-1562)[5] que l'audacieux raïs passa au Peñon, il captura un grand nombre de navires, saccagea les villes du littoral espagnol et s'empara de plus de 4000 chrétiens. Quand il se démit de sa charge et retourna à

1. V. Doc LXI, p. 264.
2. V. le fac-simile, p. 267.
3. Les Ghomara, tribu du Rif dont une fraction habite la ville de Badis (Velez) et les montagnes qui dominent la baie où se trouve l'îlot du Peñon. C'est à cause d'eux que la ville de Badis est appelée souvent Badis des Ghomara (Velez de Gomère). Ils furent les pires ennemis des Espagnols et aidèrent toujours les Turcs soit à attaquer, soit à défendre le Peñon.
4. Sur Abou Hassoûn, V. p. 153, note 1.
5. Baltasar Collaços place à la fin de l'année 1563 la démission de Yahia Raïs ;

Alger, il emmena ses quatre galiotes chargées de butin, dont plus de 400 captifs chrétiens et de 200 000 ducats[1].

Les armements faits par les Espagnols pour secourir les places d'Oran et de Mers el-Kebir, assiégées depuis quatre ans par Hassan Pacha, étant devenus inutiles par suite de la résistance victorieuse des assiégés et de la retraite des Turcs (29 mai 1563), Philippe II se décide à employer son armée de mer à reprendre la place du Peñon de Velez.

Juillet 1563.

J'ai esté adverti comme le Pape a esté bien satisfait du retour du cardinal Moron[2] et des choses qu'il a traitées.

. . . .

L'on estime que les galères seront employées à l'entreprise du Pignon de Vellès, qui est une fortification en Afrique sur la marine[3], et que Don Sancho de Leva aura la charge de l'armée qui descendra en terre[4].

Archives des seigneurs de Saint-Sulpice[5]. — *Original.*

il est plus probable que ce fut à la fin de l'année 1562 que le fameux corsaire se retira à Alger. Cette date concorde d'ailleurs avec la durée de cinq ans (1558-1562) pendant laquelle, d'après Collaços, il aurait exercé son commandement. D'après Haëdo, Yahia Raïs aurait été choisi, en mai 1562, par les Janissaires comme pacha d'Alger, après la mort d'Ahmed Pacha, et il aurait occupé cette charge pendant quatre mois. Suivant le même auteur, Yahia Raïs avait été déjà Pacha intérimaire d'Alger de janvier à juin 1557. Le fameux raïs mourut, en 1570, pendant l'expédition de Euldj Ali contre Tunis. Cf. Haëdo, pp. 112-113 et p. 126. Mami Raïs succéda à Yahia Raïs, comme gouverneur du Peñon.

1 V. sur les expéditions du Peñon Doc. LIII-LXIV.

2. Jean Morone, Cardinal italien né à Milan le 25 janvier 1509, mort à Rome le 1er décembre 1580, évêque de Modène (1529), nonce en Allemagne (1536), Cardinal (1542), évêque de Navarre (1552), Légat du pape Pie V et président du concile de Trente qu'il clôtura le 4 décembre 1563. Grégoire XIII l'envoya comme Légat à Gênes et en Allemagne.

3. *Sur la marine*, sur le bord de la mer (Méditerranée).

4. Philippe II avait confié à D. Francisco de Mendoza la direction générale de l'opération, D. Sancho Martinez de Leiva ne devant avoir que le commandement des troupes de débarquement; mais, par suite de la mort de Mendoza survenue au début de la campagne, D. Sancho resta seul chef de l'expédition. Cabrera, t. II, p. 394.

5. Nous devons à l'obligeance de M. Ed. Cabié la présente copie, faite sur un original provenant de la collection particulière qui lui a été confiée. Ce document, qu'il a donné en analyse dans *Ambassade en Esp. de J. Ebrard*, p. 144, porte comme date restituée: « vers juillet ou août 1563 ». Cette lettre de Saint-Sulpice est manifestement de juillet, puisque l'expédition du Peñon de Velez partit de Malaga le 22 juillet. V. le sommaire du Doc. LIV, p. 245.

LIV

LETTRE DE SAINT-SULPICE A CATHERINE DE MÉDICIS

(EXTRAIT)

L'expédition, commandée par D. Sancho Martinez de Leiva, général des galères de Naples, partit de Malaga, le 22 juillet[1]. On savait, par le gouverneur de Melilla, que le Peñon avait été dégarni de troupes et l'on espérait le prendre par surprise. Mais l'éveil fut donné dans la place, et D. Sancho Martinez de Leiva, ayant reconnu l'impossibilité de s'en emparer de vive force, fit rembarquer à grand peine ses troupes; les galères rentrèrent à Malaga, le 2 août. Cet échec fut très sensible à la fierté espagnole et l'année suivante (1564) les Cortès d'Aragon, de Valence et de Catalogne, réunies à Monzon, insistèrent auprès de Philippe II pour qu'il fût mis fin aux incursions des pirates du Peñon.

Philippe II a employé l'armée de mer qui a fait lever le siège d'Oran à une expédition contre le Peñon de Velez. — On espérait, grâce à des intelligences dans la place, pouvoir l'enlever par surprise. — L'opération n'a pas réussi et les Espagnols, malmenés par les Ghomara et par la garnison turque, ont dû se rembarquer, après avoir essuyé des pertes sérieuses.

[Madrid], 10 août 1563.

En tête, alia manu : Depesche[2]. — Du xme Aoust 1563. — A la Royne.

En marge, alia manu : Par Don Francès d'Alava.

Madame,

M'ayant le Roy Catholicque faict dire, par le Duc d'Alva, qu'il

1. V. pour la composition de l'expédition BALTASAR COLLAÇOS, ff. 58-58 v°; CABRERA, t. I, pp. 394 et ss.; BARBOSA MACHADO, t. II, pp. 377 et ss.; ANTONIO DE HERRERA, t. I, pp. 143 et ss.; MARMOL, t. II, liv. IV, ch. LXVII. Baltasar Collaços fit la campagne du Peñon de 1564 et sa relation, qui constitue une source originale de grande valeur pour cette expédition, est aussi à consulter pour les opérations de 1563. Castellanos place à tort les deux expéditions en 1564. CASTELLANOS, pp. 372, 373.

2. Le mot *depesche* signifie, dans ces registres de chancellerie (mss. B. N. fr.

desireroit voluntiers me faire certain de l'occasion, pour laquelle il envoioit le S[r] Don Francisco d'Alava devers Voz Majestez, je n'ay voullu faillir d'aller incontinant trouver Sa Majesté Catholicque, laquelle m'a faict entendre estre pour vous prier de tenir la main en sorte, que l'authorité du Pape fu[s]t tousjours maintenue en la ville d'Avignon et la religion ancienne et acoustumée gardée en icelle.

. . . .

Ne voullant oblyer à vous dire, Madame, qu'après que l'armée de mer de ce Roy, qui estoit de cinquante gallères, dont estoit général Don Sancho de Leva, eust faict lever le siège de devant la ville d'Oran, il fut delibéré que ladicte armée seroit employée à aller prendre une forteresse appelée le Pignon de Vellès, en Affricque, soubz umbre d'une intelligence, qu'avoient dedans, ceulx de la ville de Merilla[1], que le Roy Catholicque tient par delà. Où estans arrivez, et voyans que le moyen de ladicte intelligence leur defalloit[2], allèrent prendre la ville, qui est en bas[3], et, s'estans les Mores de dedans retirez audict Pignon, commancèrent à tirer, tant de coups de pierre, des montaignes qui sont ès environs, que d'artillerye dudict Pignon, contre ceulx qui se presentèrent, qu'ilz en blessèrent ung grand nombre, en estans demeurez sur la place jusques au nombre de cent cinquante; et la vaisselle dudict général, qu'il avoit faict mectre en terre, pensant qu'elle fu[s]t

3161-3163): groupe des lettres, mémoires et autres documents diplomatiques, dont l'expédition a été faite le même jour ou par le même courrier. Cf. La Curne de Sainte-Palaye et Godefroy, au mot *Depesche*.

1. Melilla.

2. Pedro Venegas de Cordoba, gouverneur de Melilla, entretenait des intelligences dans la forteresse du Peñon, au moyen de deux rénégats; il crut, d'après leurs renseignements, que la place dégarnie de troupes pourrait être enlevée par surprise, et c'est sur son rapport que l'opération fut décidée. Il précédait la flotte sur deux brigantines avec des hommes et des échelles pour escalader les remparts. Les Turcs l'ayant aperçu tirèrent « une volée de canons pour avertir ceux de Velez de prendre les armes »; les Ghomara accoururent des montagnes et D. Sancho de Leiva, « voyant que l'artifice n'avoit pas réussi », fit débarquer ses troupes sur la côte à El-Kalaa (Alcala) et marcha sur la ville de Badis (Velez) qu'il trouva abandonnée et dont il s'empara. Mais les Ghomara revinrent attaquer les chrétiens « et il y en eut cent cinquante de tuez et plus de quatre-vingts blessez », ce qui décida D. Sancho de Leiva à faire rembarquer ses troupes. Marmol, t. II, liv. IV, ch. lxvii; Cabrera, t. I, pp. 394 et ss.; Baltasar Collaços, ff. 60 et ss.

3. *La ville qui est en bas*, Badis (Velez).

bien seure, pillée[1] et eulx contrainctz s'en retourner, sans rien faire : dont ce Roy Catholicque a reçeu ung grand ennuy, tant pour la reputation, que pour avoir donné occasion au Turcq, sans aulcun effect, d'estre irrité.

Il se dict aussy que la gallère cappitane du Duc de Florence a esté prinse par quelques corsaires Turcqs, estant sortye du port de Barsalonne, où il y avoit plusieurs gentilzhommes, dont les ungs se sont saulvez à naige et les aultres emmenez prisonniers.

. . . .

Je prieray le Createur qu'il vous doinct,
Madame,
En parfaicte santé, toute bonne prospérité et très-longue vie.
De Madrid, ce xme jour d'Aoust 1563.

(Post-scriptum :). . . . .

Vostre très-humble et très-obeissant subject et serviteur[2],

De Sainct-Suplice.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3162, ff. 1-2 v°. — Registre de copies de dépêches, contemporain de l'original.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3899, ff. 43-44 v°. — Copie de la fin du XVIe *siècle.*

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 23406, ff. 81-82. — Copie du XVIIe *siècle.*

1. « Comme l'armée marchoit par des chemins rudes et difficiles [sur la ville de Velez], les Maures qui s'estoient assemblez des montagnes, donnèrent sur une troupe de soldats qui escortoient le disné que les valets de Dom Sanche avoient tiré des galères pour porter à Vélez, et les attaquèrent à l'improviste avec tant de furie, quoy-qu'ils ne fussent pas cinquante, que l'escorte qui estoit de plus de trois cens soldats prit la fuite, et toute la vaisselle d'argent fut pillée, les vivres emportez, et quelques soldats et valets de Dom Sanche tuez ou blessez, avec des forçats de galères, qui portoient le disné sur leurs épaules, le tout en si peu de tems, que quand on y accourut, l'ennemi s'estoit déjà sauvé. » MARMOL, *loc. cit.* Cf. B. COLLAÇOS, ff. 66 v°-67.

2. Cf. E. CABIÉ, p. 146. — La formule finale (depuis *Je prieray le Créateur...*) n'est pas donnée par le ms. fr. 3162, mais seulement par les autres manuscrits, qui sont des extraits, faits à diverses époques, de la correspondance de l'ambassadeur, probablement à l'usage des bureaux de différentes ambassades du XVIIe siècle.

LV

LETTRE DE SAINT-SULPICE A FOURQUEVAUX[1]

(Extrait)

On présume que les armements de Philippe II sont destinés à une entreprise sur la côte de Barbarie.

Madrid, 29 mai 1564.

Au dos : A Mr de Forquevaulx, du xxixe may.

Monsieur,

Nous nous sommes à bonne heure deslogés de ce quartier.

. . . .

L'on a eu en ceste court quelque grand alarme de l'aprest qu'on disoit que le Turc faisoit pour venir de deçà, et fut envoyé de tous costés aprester hommes, armes et vaisseaux pour les repousser, mais il s'est depuis entendu qu'il ne bouge de ceste année. Et toutesfois on ne cesse de dresser ici armée de mer, dont je m'assure qu'aulcuns en feront l'alarme au roy et à ceux qui commandent en nos frontières. Et de ma part je ne serois pas marri qu'ils la preignent, afin que nous nous acoustumions d'user de la mesme prudence, comme font les autres princes et potentats bien conseillez, qui arment incontinent et pourvoient à leurs places et se préparent à toute défense, quand ils voient que quelques princes leurs voisins font armée, bien que je ne puis juger d'aulcune maulvaise entreprise de ceux-ci contre nous, qui montrent de plus en

1. V. p. 280, note 1, la notice sur Fourquevaux.

plus se vouloir maintenir en la paix et bonne intelligence qui est entre Leurs Très-Chrétienne et Catholique Majestez; mais il n'y a de plus certain moyen d'avoir la paix que de ce tenir toujours bien prest à repousser la guerre. Il n'est encore assez declaré où on emploiera ceste armée; tant y a qu'il se presume que ce sera sur la coste de Barbarie[1].

. . . .

Je croy que le roy sera à Lyon avant que receviez la presente, selon ce que Sa Majesté m'a escrit ces jours passés. Et ne fais aucun doute qu'incontinent après les grandes chaleurs il ne vous vienne visiter.

De Madrid, ce...

Archives des seigneurs de Saint-Sulpice. — Minute originale[2].

1. Ce fut probablement vers cette date que fut décidée l'expédition du Peñon et que D. Garcia de Toledo, qui venait de ramener sa flotte d'Italie en Espagne, reçut l'ordre de surseoir à toute entreprise, avant d'avoir délogé du Peñon le corsaire Kara Mustapha, qui avait succédé à Mami Raïs. Philippe II avait hâte, en effet, de venger l'affront que lui avaient infligé les corsaires; ils avaient paru entre Barcelone et Valence pendant le séjour que le roi faisait dans ces deux villes à son retour de Monzon et avaient ravagé les côtes « surtout le turc Kara Mustapha, caïd de Velez de la Gomera, qui, avec six galiotes, osa venir au Grao de Valencia et commettre des vols pendant que le roi se trouvait à Valence; Sa Majesté fut indignée de cette audace et de l'inquiétude qu'elle causa à la Cour. » ANTONIO DE HERRERA, t. I, p. 133. La destination donnée aux armements de D. Garcia fut soigneusement dissimulée, pour ne pas alarmer la petite garnison de cette forteresse et surtout pour ne pas donner l'éveil à la flotte turque, qui n'aurait pas manqué de venir au secours de la place.

2. Cf. E. CABIÉ, p. 269.

LVI

LETTRE DE SAINT-SULPICE A CHARLES IX

(Extrait)

Philippe II a déclaré que ses armements avaient pour objet de repousser la flotte turque dont on annonçait la prochaine arrivée sur les côtes d'Espagne. — Ayant reçu l'assurance que les Turcs n'attaqueraient pas cette année, Philippe II a l'intention d'employer son armée à surveiller les côtes de Barbarie et, le cas échéant, à s'emparer d'une place africaine.

[Madrid], 12 juin 1564.

En tête, alia manu : Aultre despeche. — Du xiie Ju[i]ng 1564. — Par Symon Thévenin, courrier[1] ordinaire de Sa Majesté. — Au Roy.

Sire,

Despuis mes precedantes du unziesme du passé, ès quelles n'avoit esté rien obmis de toutes les nouvelles et occurances de deçà, j'ay reçeu troys despeches de Vostre Majesté.

. . . .

Je me suys seulement ung peu troublé d'une particularité qui concerne, en vostre dernière lettre, l'armement que ce Roy [Philippe II] faict par mer, comme si l'on le vous vouloit rendre suspect, et que je ne vous en eusse donné advis de bonne heure, combien que je n'ay failly vous escripre tout à temps, par mes dictes precedentes, ce qui s'en pouvoit lors descouvrir. Et maintenant, je vous y satisferay plus amplement.

. . . .

1. Le ms. portait d'abord *chevaucheur*, mot qui a été barré et remplacé par *courrier*, de la même écriture. Cf. p. 261, note 2.

Finalement, j'admenay le propoz à luy [Philippe II] toucher, comme de moy mesmes, de son armée de mer, bien que desjà j'en eusse assés sceu d'ailleurs, ayant envoyé, pour cest effect, jusques aux principaulx portz de decà, mais pour l'entendre encores plus à certes par luy mesmes. Je luy dis que « j'estimoys « qu'il vous en avoit faict donner advis par son ambassadeur, qui « est en France, et que, sans cela, pour l'affection et obligation, « que j'avoys à vostre service et à l'acquit de ma charge, et « mesmes à entretenir tousjours ceste vostre mutuelle amytié hors « de toute jalousie et souspeçon l'ung de l'aultre, je luy eusse fran- « chement suplié de me dire à quelle entreprinse il preparoit tout « cest apareil, qui estoit, scellon le bruict d'Hespagne, bien fort « grand et ne seroit, comme j'estimoys, couru moindre en France, « où n'auroient deffailly hommes assés promptz, si son ambassa- « deur ne les avoit prevenuz, qui en auroient voulu donner « l'alarme à Vostre Majesté, laquelle toutesfoys je m'assuroys que « n'auriez legièrement prinse, pour ne vouloir rien croyre ny « pencer de luy, que vous ne voulussiez qu'il n'eust de vous, « ainsi que deux parfaictz amys, bons frères et principaulx confé- « dérés, doibvent vivre en toute assurance l'ung de l'aultre. Et, « tout ainsi que, de vostre part, vous l'aviez tousjours faict advertir « par moy du nombre de voz forces et où vous les vouliés employer, « que, de mesmes, je le pryois avoir maintenant agréable que « j'entendisse aultant des siennes, comme il estoit raison[n]able « qu'ung vostre ministre resident près de luy en peult et deubt « sçavoir, pour en satisfaire et contenter Vostre Majesté, et qu'il « se pouvoit tenir tout assuré, s'il n'adressoit son entreprinse en « endroict, que vous n'eussiez juste cause de vous en tenir offencé, « qu'il vous trouveroit aussy prompt de la favoriser et soubstenir, « comme il s'estoit monstré de bonne affection à donner faveur et « assistance aux vostres, et comme si c'estoit pour vostre propre « faict. »

Toutz lesquelz poinctz dessusdictz je luy remonstray ung à ung le plus vifvement que je peuz et avec plus amples raisons que je ne les peulx icy escripre, affin que je ne soys trop long et non toutes-foys toutz d'une suitte, car je les intermis à quatre ou cinq foys, ainsi que les propoz estoient divers, affin qu'il les peult mieulx comprendre.

Et il m'y feict, aussy à quatre ou cinq reprinses, fort considerément et d'ung cœur qui sembloit bien ouvert, ses responces, lesquelles, quasi en ces propres parolles, et en substance, furent :

. . . .

Et, touchant ce que je l'avoys requiz de m'esclaircyr de son entreprinse qu'il preparoit par mer : « Encor que, conmunement, « l'on n'eust accoustumé de descouvrir telles choses aux ambassa- « deurs, il m'avoit neantmoings cognu si homme de bien et de « vertu » (tels furent ses motz) « et si bon serviteur vostre et de « la Royne sa mère et si bien affectionné à l'entretenement de la « paix et de vostre conmune amytié, qu'il me feroit cest advan- « tage, plus qu'à ung aultre, de m'en ouvrir son intention et ne le « conmettroit à nul de ses ministres, ains luy mesmes, de sa « bouche, me le diroit. Dont me vouloit advertir, en premier lieu, « que le bruict de son apareil, à son advis, estoit plus grand que « les effectz ne le pourroient estre, mays qu'il estoit bien vray « qu'estant à Barsalonne, il avoit heu nouvelles que le Turc dressoit « une grande armée de mer, pour venir de deçà, dont, pour n'estre « surprins et pour avoir de quoy le repoulser, il avoit faict dili- « gence d'envoyer par toutz les lieux et endroictz, où il avoit estimé « se pouvoir prévaloir d'hommes, d'armes et de vaisseaux, tant en « ses portz d'Hespagne et dedans la Castille qu'en Alemagne, « Italie et ses Pays Bas, affin que tout fust prest, et qu'ayant eu, « bien tost après, contraire nouvelle, que ledict Turcq ne viendroit « ny dresseroit aulcune armée de mer de ceste année, il [Phi- « lippe II] avoit advisé, pour plusieurs respectz, s'estant desjà mis « en despence, qu'il employeroit quelques forces à radresser ses « galères et remettre ung peu en estat son équipage de mer, après « tant de pertes qu'il y avoit souffert ces dernières années ; et cella « serviroit à guarder que, du costé des Mores et d'Affrique, l'on « n'entreprint[1] rien contre luy et, n'entreprenantz rien, s'il voyoit « l'occasion de prendre sur eulx quelque port ou place[2], ou bien

1. *Entreprist* (variante du ms. B. N. fr. 10753, f. 123, et du ms. B. N. fr. 23406, f. 147 v°).

2. A la date du 12 juin 1564, les armements de l'Espagne avaient pour objet l'expédition contre le Peñon de Velez, et, si l'ambassadeur de France n'en parle pas d'une façon plus explicite, tant dans cette dépêche que dans la suivante adressée à la reine Catherine de Médicis, c'est que Phi-

« fortiffier quelque lieu de dellà[1], qu'il l'exécuteroit[2] à la faveur « de son armée. »

. . . .

Il avoit bien voulu entreprendre cecy, me pryant de ne communicquer ny reveler ceste sienne intention à personne, ains m'en prévaloir seulement en moy mesmes, pour en donner satisfaction à Voz Très-Chrestiennes Majestez.

. . . .

J'ay advisé, qu'en attendant, j'escriproys ce [que][3] dessus à Vostre Majesté, à laquelle baisant icy très-humblement les mains, je prieray Dieu qu'il vous doinct,

Sire,

En très-parfaicte santé, tousjours bonne prospérité et très-longue vie[4].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3162, ff. 87-91 v°. — Registre de copie de dépêches, contemporain de l'original[5].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3899, ff. 77 v°-78. — Copie de la fin du XVIe *siècle.*

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10753, ff. 123-124. — Copie du XVIIe *siècle (collationnée).*

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 23406, ff. 147 v°-149. — Copie du XVIIe *siècle.*

lippe II voulait tenir son projet caché jusqu'à la dernière heure. Ce fut seulement dans la nuit du 29 au 30 août que D. Garcia de Toledo, ayant convoqué à son bord les principaux chefs de la nombreuse armée concentrée à Malaga, leur dévoila l'objet de l'expédition « que jusqu'alors personne ne connaissait officiellement, quoique tout le monde soupçonnât bien qu'elle était dirigée contre le Peñon. » B. Collaços, f. 27 v°.

1. *Quelque lieu deçà* (variante du ms. B. N. fr. 23406, f. 147 v°).

2. *L'exceutast* (variante des mss. B. N. fr. 3899, f. 77 v°, 10753, f. 123, et 23406, f. 147 v°).

3. *Que* manque dans les mss., excepté dans le ms. B. N. fr. 23406, f. 148 v°.

4. Les mss. B. N. fr. 3899, 10753 et 23406 ajoutent, à la fin de la lettre: De Madrid, ce XIIe Juin 1564. — Le ms. fr. 3899 ajoute: Vostre très-humble et très-obeissant subject et serviteur. De Sainct-Suplice.

5. Cf. E. Cabié, p. 270.

LVII

LETTRE DE SAINT-SULPICE A CATHERINE DE MÉDICIS

(Extrait)

Composition de l'armée de mer réunie par Philippe II en vue de l'expédition contre le Peñon de Velez.

Madrid, 12 juin 1564.

En tête, alia manu: A la Royne. — Monsieur de Sainct-Suplice. — Du xiie Juing 1564.

Madame,

Ayant bien amplement satisfaict, par la lettre du Roy, aux principales choses, qui, a present, se peuvent mander par deçà, il vous plaira avoir agréable que je vous oze dire icy, comme j'ay bien cognu qu'on vous avoit donné quelque alarme de l'apareil que le Roy Catholicque, vostre filz, apreste par mer, et qu'on vous avoit voulu faire trouver mauvais, que je ne vous en eusse donné advis de bonne heure. Sur quoy, je confesse franchement qu'il ne m'avoit semblé estre bien convenant à l'amitié et alliance[1] d'entre Voz Très-Chrestiennes et Sa Catholicque Majesté, ny à la sincérité et rondeur dont vous monstrez vouloir procéder l'un envers l'autre.

. . . .

J'estime, Madame, qu'il faille de rien moings vous tenir sur voz gardes, ny moings avoir voz frontières et places bien[2] garnies,

1. Le ms. portait d'abord : *souvenance*, qui a été barré et remplacé par *alliance*, de la même écriture.

2. Le ms. portait d'abord : *moins*.

mesmes en la coste de Provence, à l'exemple des aultres princes et potentaz bien conseillez, qui ne sentent si tost remuer les armes à leurs voisins, qu'aussitost ilz ne preignent les leurs, pour n'y avoir aucun meilleur moien de se maintenir en paix, que de se tenir bien préparé de repoulser la guerre.

Tant y a que, ce que, de plusieurs endroictz, j'ay peu descouvrir de ceste entreprinse se raport[e] à ce que le Roy Catholicque m'en a dict, ainsi que je l'escriptz au Roy[1], et j'ay aprins d'ailleurs que le nombre des galères qu'il pretend assembler, pourra monter jusques à quatre vingtz et quatorze, sçavoir : de celles d'Espagne trente deux, comprins les douze de Jehan André Doria et les quatre de Marc Centurion ; du Royaume de Naples et Sicille vingt deux, comprins les quatre de Bandinel Sauly et de Stephano de Marie, Genevois ; de Marc Anthonio Colona sept ; aultres sept de Malte ; dix du Duc de Florence ; quatre de Gênes ; quatre de Monsieur de Savoye et huict du Roy de Portugal ; et que le nombre des gens de guerre, qu'il veult mectre sur lesdictes galères, est de troys mil lansquenetz, que le Comte Annibal d'Altemps, nepveu du Pape, est allé lever en Alemagne[2], et de trois mil Italiens et trois mil Espagnolz, dont les deux mil viennent d'Italie et les deux mil se lèvent icy, et que le reste d'hommes et vaisseaux, qu'il avoit mandé lever, a esté contremandé ; mesmes le Proveedor Maior des armées d'Espagne a desjà licencié ce qu'il avoit arresté à Laredo[3], Villebaux[4] et aultres portz de Biscaye[5]. Je croy qu'il n'est intervenu en ladicte levée d'Alemagne aulcuns deniers du Pape, si n'est

1. Allusion à la lettre adressée au Roi le même jour. V. Doc. LIV.

2. « On donna l'ordre au comte Annibal Altemps de lever un régiment d'Allemands, parce qu'on a grand besoin en Barbarie de piquiers de cette nation pour les opposer à la furie de la cavalerie maure. » Antonio de Herrera, t, I, p. 148. Cet engoûment pour les piquiers allait bientôt passer : on voit une troupe de cette arme, quatorze ans plus tard, être cause en partie du désastre de l'armée portugaise, à la bataille de El-Ksar el-Kebir (4 août 1578). Ce sont, dit Osorius, « gens inutiles ès guerres de Barbarie... ils ne firent autre chose que laisser du bois aux ennemis. » Osorius, *Traduction*, pp. 634, 641. Cf. *infra* les Doc. relatifs à la bataille de El-Ksar el-Kebir.

3. Laredo, à 30 kilomètres à l'Ouest de Bilbao.

4. *Villebaux*, pour : Bilbao.

5. D'après l'historien De Thou, les troupes de Biscaye auraient pris part à l'expédition et se seraient concentrées à Cadix, d'où elles auraient rallié la flotte de D. Garcia. De Thou, t. IV, p. 658.

seulement l'estat ordinaire de quatre centz escus qu'il donne tous les mois audict Comte Annibal, son nepveu, pour lequel il a faict souvent prier ce Roy que, quand il vouldroict faire des gens en Alemagne, il luy pleut se servir dudict Comte, et, touchant l'alarme que les Genevois ont eu de ceste armée, j'entends que, lorsqu'ilz la prindrent, ilz estoient sur faire quelque[s] trefves avecques le Turc et que ce Roy leur avoit respondu, touchant la proposition d'icelles, par une certaine façon non trop contente, qu'ilz advisassent bien ce qu'ilz fairoient et s'y gouvernassent sagement, dont, voiantz que, si soudain après, il avoit faict cest appareil, ilz en estoient entrez en grande souspeçon.

L'on dict que Dragut Raiz[1] et les corsaires d'Africque, sentantz ceste entreprinse, et affin d'empescher que Don Garcia de Toledo, qui estoit desjà en mer avec les galères de deçà, ne peult aller recueillir et se joindre à celles de Naples, s'estoient venuz mettre entre deux, dedans le canal de Piombin, et de là, avec quarente trois ou quarente quatre galiotes, tenoient toute ceste mer subjecte et s'attendoient qu'en temporisant ilz feroient passer la belle saison d'entreprendre et perdre le temps à Don Garcia, lequel, voiant cela, s'en est retourné à Gênes, où il a esté le bien reçeu et festoié, et luy a ceste Seigneurie baillé jusques à trois centz hommes, et, entendans à ceste heure que lesdicts corsaires sont enfin sortis de Piombin, et allez vers L'Especie[2], où ilz assemblent, comme on dict, jusques à six vingtz voiles, ledict Don Garcia s'en va à Lygorne[3] et à Naples prendre les mil Espagnolz et les aultres susdictes gallères, et estime l'on qu'il pourra estre de retour environ la my Juillet.

. . . .

Je ne larray[4] pourtant de recourir tousjours à vostre bonne grace et à bien mériter d'icelle par toutz les meilleurs et plus fidelles

1. Dragut Raiz, célèbre *raïs*, appelé par les Turcs *Torghud*. Pris par André Doria et emmené en captivité à Gènes, il fut racheté par Barberousse, devint amiral des flottes ottomanes et établit son quartier général dans l'île de Djerba, d'où il infesta la Méditerranée. Il fut tué en 1565 au siège de Malte.

2. La Spezzia, port entre Gènes et Livourne.

3. Livourne (en anglais *Leghorn*, en arabe *Gournay* قرناى).

4. Pour : laisserai.

services qu'il me sera possible, qui, en baisant les mains très-humblement de Vostre Majesté, supplie le Createur, en cest endroict, qu'il vous doinct,

Madame,

En très-parfaicte santé, tousjours bonne prospérité et très-longue vye.

De Madrid, ce XIIe Juing 1564.

(Post-scriptum :). . . . .

Vostre très-humble et très-obeissant subject et serviteur,

De Sainct-Supplice.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3899, ff. 78-79 v°. — Copie de la fin du XVIe *siècle.*

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10753, ff. 124-126 v°. — Copie du XVIIe *siècle (collationnée).*

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 23406, ff. 149-152. — Copie du XVIIe *siècle.*

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 7070, ff. 98 v°-101. — Copie du XVIIe *siècle*[1].

1. Cette lettre manque dans le ms. fr. 3163. Les ms. Bibl. Nat. fr. 3899, 10753, 23406 et 7070, qui contiennent des extraits partiels de la correspondance diplomatique de Saint-Sulpice, renferment aussi en plus quelques pièces qui ne figurent pas, pour une raison ou pour une autre, dans les registres de chancellerie (mss. fr. 3161-3163).

LVIII

LETTRE DE SAINT-SULPICE A CHARLES IX

(Extrait)

L'armée de mer de Philippe II doit aller attaquer soit le Peñon de Velez, soit Bougie.

Madrid, 29 août 1564.

En tête des lettres envoyées à la même date, alia manu : Aultre despeche. — Du xxixe Aoust 1564. — Par le Sr Des Champs, valet de chambre du Roy. — Au Roy.

Sire,

Après avoir esté, l'espace de vingt et deux jours, en ung merveilleux suspens et grande perplexité de la maladie de la Royne Catolique, vostre sœur, qui a esté assaillie de tant de divers et extremes accidens, l'ung sur l'aultre, qu'elle en a esté deux foys au pas de mort, sans parolle ny sentiment, nous sommes maintenant en grande consolation de la veoir, comme par une œuvre expresse et miraculeuse de Dieu, retirée de ce dangier et desjà fort advancée à son amandement et guerison, de quoy le Roy Catolicque, son mary, et toutz ceulx qui sommes en ceste court et généralement toute l'Hespagne, après en avoir espandu infinyes larmes du regret que nous en avions, et voire aulcuns plus de sang qu'il ne seroit croyable de le dire, en menons une si extreme resjouyssance que j'ay estimé, Sire, la vous debvoir faire sçavoir par le Sr Des Champs, present pourteur, en la plus grande dilligence que faire se pourra.

. . . .

Et lors je satisferay à toutes aultres choses, que pourriez desirer entendre de deçà, estant touteffoys marry, qu'après vous avoir, long temps y a, entièrement esclaircy du faict de l'armée de mer de deçà et à quoy le Roy Catholique, vostre frère, la preparoit et de son intention, l'on vous l'ait encores voulu rendre suspecte et vous en donner des alarmes, vous supliant très-humblement, Sire, ne penser qu'en cela, ny aultre chose, j'aye jamais inventé ce que je vous en escripvois, ny excédé la simple vérité, non que, pourtant, j'estime que voz portz, places et frontières ne doibvent tousjours estre aperçeues[1] et bien fournyes, mesmement quand les voysins remuent les armes.

Ladicte armée, qui peult estre, à ceste heure, d'envyron soixante dix galères, est desjà à Calix, d'où, au commancement du prochain, s'entend qu'elle se trouvera fournye et toute preste pour aller exécuter son entreprinse en la coste d'Affrique, et, comme aulcuns pensent, sur le Pignon de Velès ou bien sur Bougie, comme plus importante et de moings de difficulté, ce qui est le plus croyable[2].

. . . .

Je remetz toutes aultres choses à la prochaine despeche, faisant fin, après avoir, en cest endroict, très-humblement baisé les mains de Vostre Majesté et pryé Dieu qu'il vous doinct,

Sire,

En très-parfaicte santé, tousjours bonne prospérité, très-heureuse et très-longue vie.

De Madrid, etc.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3163, ff. 2 v°-3. — Registre de copies de dépêches, contemporain de l'original.

1. *Aperçeues*, surveillées, soignées.

2. La flotte était partie le 29 août. On voit que jusqu'au dernier moment la plus grande incertitude avait régné sur sa destination et que l'immense déploiement de forces fait par Philippe II en cette circonstance avait contribué à éloigner l'idée que l'expédition était dirigée contre l'îlot rocheux de Velez. V. p. 252, note 2.

LIX

LETTRE DE SAINT-SULPICE A CATHERINE DE MÉDICIS

(Extrait)

La nombreuse flotte[1] concentrée à Malaga mit à la voile, le 29 août 1564, et, le 30 août, D. Garcia faisait débarquer ses troupes à El-Kalaa (Alcala), à 5 milles du Peñon. L'armée, à peine inquiétée par les Maures des montagnes voisines, marcha sur la ville de Badis (Velez), qui avait été évacuée et qu'elle occupa sans difficultés, ainsi qu'une position voisine, d'où l'on pouvait battre l'îlot de Velez. On put ainsi canonner la forteresse, dont la garnison turque s'enfuit, à la faveur de la nuit, ne laissant dans la place que trente hommes, qui capitulèrent. Le 6 septembre, D. Garcia entra dans la forteresse, avec toute la noblesse et les officiers. Le rembarquement des troupes ne se fit pas sans de grandes difficultés, car les Ghomara réfugiés dans les montagnes reparurent, et l'opération s'exécuta sous le feu meurtrier de l'ennemi.

L'armée de mer de Philippe II s'est emparée du Peñon de Velez.

[Madrid], 12 septembre 1564.

En tête des lettres envoyées à la même date, alia manu : Aultre despeche. — Du XIIe Septembre 1564. — Par Noblesse, huissier de la Chambre de la Royne. — A la Royne.

Madame,

Je vous supplie très-humblement que, pour la bonne convalescence de santé, où se retrouve maintenant la Royne, vostre fille,

1. La flotte était forte de 153 vaisseaux et de 93 galères; elle portait 13 000 hommes. V. pour le détail de sa composition, B. Collaços, ff. 24-26; Antonio de Herrera, t. I, p. 149; Barbosa Machado, t. II, p. 388; Cabrera, t. I, p. 405; Marmol, liv. IV, ch. LXVII; Castellanos, p. 372; De Thou, t. IV, p. 658.

vous vueillez convertir en supreme joye l'extreme ennuy, que vous avez senti de son passé dangier, et ne vous en donner aulcunement plus de peyne, si ne voulés luy renouveller son mal par le vostre, lequel, en la lettre de Vostre Majesté, se cognoit estre si grand que, quand je la luy ay levé, m'a commandé vous suplier très-humblement que, pour l'honneur de Dieu et pour l'amour d'elle, vous vous vueillez resjouyr, car ne se pourroit jamais bien refaire, tant qu'elle pensera que vous soyés en doubte et en ennuy de son mal et qu'elle vous assure que, maintenant, elle n'en sent quasi plus qu'ung peu de douleur au ventre.

. . . .

Despuis ce dessus escript, le Roy Catholique est revenu et je viens tout maintenant de le veoir.

Il m'a compté les nouvelles que[1] luy estoient venues du Pignon de Velès, lequel son armée de mer a prins bien heureusement et assés legièrement, car, ainsi que les Mores ont veu qu'on guindoit l'artillerie sur ung hault, qui touteffois eust esté œuvre de huict jours, ilz ont commencé à parlemanter et ont rendu la place. Il est à croire que, maintenant, la pluspart de ses forces seront employées en Corse, où l'on sera bien aise, et je le sçay, d'en mettre de bonnes et de bien reddes dedans, pour s'impatroner de l'isle, par quoy sera bon se conseiller et resouldre bientost de ce qu'on y doibt faire, comme je vous ay escript, du dixiesme du passé, par Capelle[2].

. . . .

Sur ce, après avoir très-humblement baisé les mains de Vostre Majesté, je prieray Dieu vous donner,

Madame,

Etc.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3163, ff. 6-7 v°. — Registre de copies de dépêches, contemporain de l'original[3].

1. Pour: *qui*.

2. Nom d'un des courriers ou *chevaucheurs* royaux qui portaient les dépêches, et qui sont mentionnés en tête ou en marge de chaque lettre transcrite dans les registres. Cf. p. 250, note 1, et Doc. LVIII, p. 258.

3. Cf. Cabié, p. 295.

LX

LETTRE DE SAINT-SULPICE A CHARLES IX

(EXTRAIT)

Les forçats français n'ont pu être mis en liberté, par suite du départ des galères de Philippe II pour l'expédition du Peñon de Velez.

[Madrid], 18 septembre 1564.

En tête des lettres envoyées à la même date, alia manu : Aultre despeche. — Du XVIIIe Septembre 1564. — Par Capelle. — Au Roy.

Sire,

Parce que le Roy Catolique, vostre frère, s'est tenu retiré, despuis le commencement de la maladie de la Royne, vostre sœur, sans qu'il ait esté donné accès à nul, naturel ny estrangier, de parler ny négocier auculnement avecques luy, jusqu'à ce qu'on l'a veue hors de dangier; et, attendant que j'eusse quelques bonnes choses de luy, dignes de Vostre Majesté, j'ay laissé aller plusieurs courriers, qui pourtoient nouvelles de l'estat de ladicte dame, sans vous escripre. Et par cestui-cy, vous entendrés comme ledict Roy, vostre frère, me donna lieu, il y a quatre jours, de luy aller baiser les mains, qui me receut avec aultant et plus de faveur et d'humanité, qu'il avoit jamais faict, et avecques un visage si joyeulx et content, que j'euz grand plaisir de l'avoir prins à si bonne heure.

. . . .

Je n'oubliay aussy luy remémorer la captivité des forsatz fran-

çoys, detenuz en ses galères, le supliant très-humblement, qu'il luy pleut avoir compassion d'eulx et commander qu'ilz fussent mis en liberté, comme aussy il estoit tenu de le faire, par le traitté de la paix d'entre Vos Majestez.

Il me dict qu'il en avoit delibvré la comission, adressante au Général de ses galères, lesquelles estoient sur leur partement de Malaga, pour aller exécuter l'entreprinse du Pignon de Velès, lorsque celluy qui sollicite icy la delivrance desdicts forsatz y fust arrivé, mais incontinant après que lesdictes galères seroient revenues, il ne fauldroit en faire de rechef bien exprès commandement, qu'il feroit mettre à exécution, sans recepvoir aulcune excuse.

Puys, m'estant conjouy du bon succès qu'avoit heu son armée de mer à la prinse dudict Pignon de Velès, laquelle il me compta, conme je vous l'ay escript par ma precedente lettre, se finist l'audiance.

. . . . , ...

D'aultre part, il se dict, comme je croy qu'estes bien adverty, que le Turcq faict travailler en grand diligence à l'arcenal et delibère dresser de grandz forces, pour l'année qui vient.

Je prye Dieu vouloir donner quelque bon repoz à toute la Chrestienté et à Vous,

Sire,

En très-parfaicte santé, heureuse et très-longue vie, etc.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3163, ff. 8 v°-11. — Registre de copies de dépêches, contemporain de l'original[1].

1. Cf. Cabié, pp. 299-300.

LXI

LETTRE DE SAINT-SULPICE A CHARLES IX

(Extrait)

On s'est fort réjoui en Espagne et en Portugal de la prise du Peñon de Velez, dont les corsaires causaient aux deux royaumes un préjudice de plus d'un million d'or chaque année.

[Madrid], 7 octobre 1564.

En tête des lettres envoyées à la même date, alia manu: Aultre despeche. — Du vii[e] Octobre 1564. — Par le S[r] de La Mothe[2]. — Au Roy.

Sire,

Estant la Royne Catholique, vostre sœur, à present, graces à Dieu, du tout sans fiebvre, et ayant voulu commencer de se lever et se proumener par la chambre, le jour de S[t] Michel, comme pour ung bon augure d'icelle feste, qu'elle disoit estre vostre, elle n'a maintenant aulcun plus grand desir, que de sçavoir de voz bonnes nouvelles, mesmes que, despuis que le Roy, son mary, luy dict avoir heu advis, que vous estiez trouvé mal d'avoir trop couru le cerf, mais que, despuis, aviez esté mieulx, il n'est venu aulcun courrier ny aulcune despeche de Vostre Majesté, dont ladicte dame et ledict Roy, son mary, en sont en peyne, qu'est la cause que je despeche mon cousin, le S[r] de La Mothe[1], pour aller veoir

1. Le S[r] de La Mothe-Fénelon, ainsi qu'il est nommé plus loin dans la même lettre. Bertrand de Salignac, seigneur de La Mothe-Fénelon, vicomte de Saint-Julien, baron de Loubert, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'État, capitaine

et sçavoir, comme il va de vostre bon portement et santé, affin de leur en sçavoir rendre compte et satisfaire à nostre desir, qui n'en sommez auculnement moings en peyne, dont je prye Dieu qu'il vous puisse trouver en toute bonne disposition.

. . . .

Ce a esté une joye fort universelle par toute l'Hespagne et Portugal[1], de la prinse du Pignon de Velès, duquel je vous envoye le pourtraict[2]. Et de là disent qu'il venoit, toutz les ans, dommage, à ces deux Royaulmes, de plus d'ung milion d'or[3], oultre plusieurs ames, qui estoient menées esclaves de dellà. Mais leur triumphe et resjouyssance eust esté plus grande, sans une estrette[4], que lesdicts Mores ont donné aux Hespagnolz, ainsi qu'ilz se rambarquoient, où en est mort, sellon leur compte, de cinq à six centz[5],

de 50 hommes d'armes, ambassadeur en Angleterre en 1569, puis en Espagne, chevalier du Saint-Esprit (31 déc. 1579), mort le 13 août 1599. PÈRE ANSELME, t. IX, p. 68; FLEURY VINDRY, *Dict. de l'Ét.-Maj. franç.*

1. « Il fut inexprimable l'applaudissement par lequel l'Espagne tout entière fêta cette heureuse nouvelle de la conquête du Peñon, glorieusement enlevé à une domination aussi perfide qu'injuste. » BARBOSA MACHADO, t. II, pp. 399 et 400. Brantôme, qui rejoignit à Malaga la flotte de D. Garcia et fit partie de l'expédition, constate qu'elle ne fut ni longue, ni difficile, « malgré la haute roche, où il y avait une forteresse, fort malaisée à monter et à battre. » Il semble qu'il ait trouvé exagérées les démonstrations, que firent les Espagnols, pour célébrer la prise d'une forteresse où « dedans il pouvoit y avoir quelque soixante Turcs naturelz... qui s'effroyarent et s'en allarent. » BRANTÔME, t. I, p. 76, et t. VII, pp. 94-95. Il y avait en réalité, pour défendre le Peñon, 150 Turcs, armés et approvisionnés pour résister pendant une année.

2. Ce « pourtraict » du Peñon de Velez est probablement celui que André Thévet a reproduit dans sa *Cosmographie universelle* (1571), t. I, f. 9, et dont nous donnons un fac-simile p. 267. — Le retentissement qu'eut en Europe la prise de ce repaire par les Espagnols explique la vue du Peñon que Mercator crut devoir placer dans sa carte du Maroc, dressée vers la fin du XVIe siècle et dont nous donnons un fac-simile en tête du présent volume (Pl. 1).

3. Il est difficile d'évaluer en monnaie moderne la somme représentée par ce « milion d'or », car l'expression employée par Saint-Sulpice est trop ambiguë pour prêter à une interprétation. L'usage au XVIe siècle était de compter en or par écus, et peut-être ce million d'or est-il mis pour un million d'écus d'or, soit environ douze millions de francs.

4. *Estrette*, tour, ruse, embuscade. V. LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, au mot *Estrecte*. V. sur cette attaque des Ghomara au moment du rembarquement, CABRERA, t. I, pp. 407-408; MARMOL, t. II, l. liv. IV, ch. LXVII; BARBOSA MACHADO, t. II, p. 400; BALTASAR COLLAÇOS, ff. 97 et ss.

5. « Il mourut ce jour-là [mercredi, 6 septembre], dit Marmol, quarante Espagnols » (t. II, liv. IV, ch. LXVII), mais il ne mentionne pas les pertes que firent les lansquenets, qui furent considérables (Doc. LXIII).

mesmes deux principaulx personnages, dont l'ung estoit le S[r] Don Louys Ozoria, Maistre de Camp, et je n'ay encores aprins le nom de l'aultre, qui touteffois a esté fort regretté[1].

Il se disoit que, à present, l'armée se romproit, et qu'on en envoyeroit une petite partie en Corse; mays j'entendz que l'on renvoye seullement les Allemans en leur pays, et que Don Garcia de Toledo, avec tout le reste de l'armée, va en ladicte isle.

. . . .

Je feray fin, après avoir très-humblement baysé les mains de Vostre Majesté, et prye le Createur qu'il vous doinct,

Sire,

En très-parfaicte santé, tousjours bonne prospérité et très-longue vie.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3163, ff. 16 v°-17. — Registre de copies de dépêches, contemporain de l'original[2].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3899, ff. 90 v°-92 v°. — Copie de la fin du XVI[e] *siècle (datée d'août).*

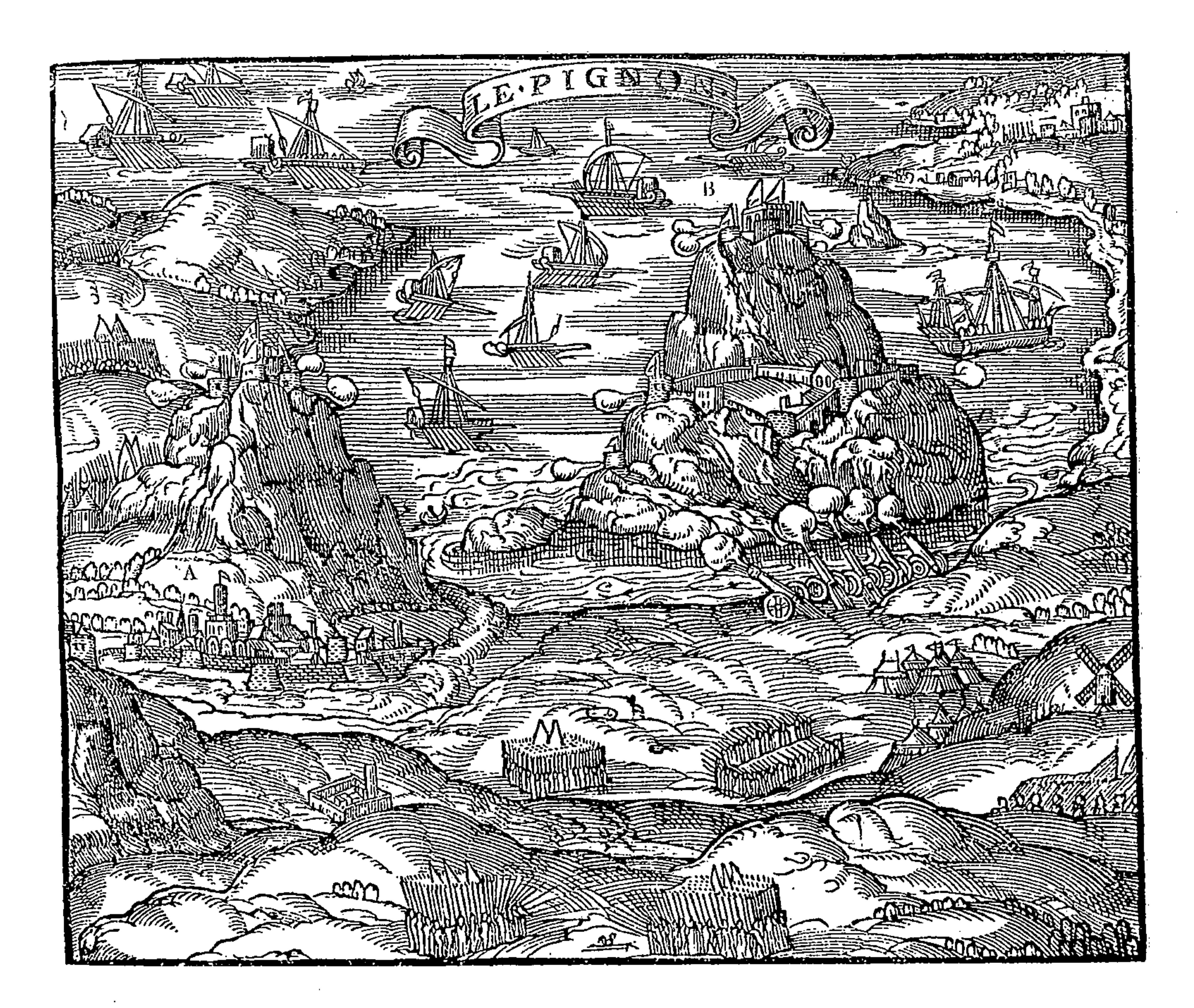
Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10753, ff. 143-146. — Copie du XVII[e] *siècle (datée d'août).*

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 23406, ff. 171 v°-175. — Copie du XVII[e] *siècle (datée d'août).*

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 7070, ff. 120-123. — Copie du XVII[e] *siècle (datée d'août).*

1. Ce chef, dont Saint-Sulpice ne donne pas le nom, s'appelait D. Pedro Guevara. CABRERA, t I, p. 408. Marmol le mentionne comme ayant été seulement blessé.

2. Le Ms. 3163 est le seul qui donne en tête, dans une mention de chancellerie, la date du 7 octobre 1564; les quatre autres manuscrits 3899, 10753, 23406 et 7070 cités par nous en références indiquent pour cette lettre la date du 7 août 1564 qui est manifestement inexacte, puisque Saint-Sulpice rend compte dans cette lettre de la prise du Peñon qui avait eu lieu le 6 septembre. Ajoutons que le Ms. 3163 est un registre de chancellerie d'une exécution très soignée et que la lettre en question s'y trouve insérée dans une *dépêche* du 7 octobre 1564 (f. 16 v°) précédée et suivie d'autres *dépêches* dans un ordre chronologique très rigoureux. M. E. Cabié a donné un extrait de cette lettre, p. 304, d'après le 3163.



PRISE DU PEÑON DE VELEZ PAR LES ESPAGNOLS

(6 septembre 1564.)

FAC-SIMILE D'APRÈS UNE GRAVURE

de *La Cosmographie Universelle* d'André Thévet, t. I. f. 9.

A. La ville de Velez (Badis).
B. Le Peñon de Velez.

LXII

MÉMOIRE DE SAINT-SULPICE SUR LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE

(Extrait)

Les corsaires des Ghomara battent les côtes d'Espagne, cherchant à prendre une revanche de la prise du Peñon.

S. l., 7 octobre 1564.

Mémoyre.

Parce que, par plusieurs advis, et mesmes par des despeches de Leurs Majestez Très Chrestienes, Monsieur de St-Suplice a veu qu'on leur a souvent voulu donner quelque souspeçon et deffiance du Roy Catholique et les mettre en doubte de son intention et de ses entreprinses, il desire les informer là dessus, sellon l'estat où, à present, il lui semble veoir les choses, là où il est.

. . . .

Et, quasi à toute heure, les Mores sont sur sa [de Philippe II] coste d'Espagne et s'efforceront dorsenavant de la travailler d'advantage, pour se revancher de la prinse du Pignon de Vellès, ainsi qu'ilz l'ont desjà monstré à la retraitte des gallères[1]. Et le Turcq sera prest de les y favoriser tellement, qu'il se trouveroit chascun jour envelouppé en plusieurs grandez affaires, d'où mal ayséement se pourroit desmeler, s'il n'estoit en paix avecques le Roy, et, y estant, ne luy seront que faciles et aysées d'en venir à bout.

. . . .

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3163, ff. 20 v°-21 v°. — Registre de copie de dépêches, contemporain de l'original[2].

1. Allusion à la périlleuse opération du rembarquement.

2. Cf. Edmond Cabié, p. 305.

LXIII

LETTRE DE D'OYSEL[1] A SAINT-SULPICE

(Extrait)

Le rembarquement des troupes après la prise de Peñon de Velez a coûté de grandes pertes d'hommes ; les lansquenets ont été particulièrement éprouvés.

Rome, 12 novembre 1564.

Monsieur,

La derniere depesche que vous devrez avoir reçue de moi vous fut envoyée par la voie d'un courrier que l'ambassadeur de Portugal despecha.

. . . .

Il est bruit qu'il est mort beaucoup de soldats sur les galères en ce voyage de Pignon et que les lansquenetz, qui naturellement ne sont pas grands mariniers, n'en veulent plus[2].

De Rome, ce XIIe jour de novembre 1564.

Signé : Villeparisis.

Archives des seigneurs de Saint-Sulpice[3]. — *Original.*

1. Henry Clutin, seigneur de Villeparisis en partie, d'Oisel et de Saint-Aignan, né à Paris en 1510, protonotaire (7 mai 1535), abbé de Frouart (26 juin 1534), ambassadeur de François Ier en Écosse, y fut renvoyé (1552-1560) par Henri II, en qualité de vice-roi et de lieutenant général de ses armées, au nom de la reine Marie Stuart, résigna depuis cette charge de vice-roi à la reine mère Marie de Lorraine, de laquelle il fut chevalier d'honneur (11 août 1560). A son retour d'Écosse, il servit en France contre les Huguenots, combattit vaillamment à la bataille de Dreux (1562), fut envoyé en Allemagne en 1562 par Charles IX, et nommé le 30 mai 1564 ambassadeur à Rome, où il mourut le 17 juin 1566. *Bibl. Nat.*, *Dossier bleu* 198, *cote* 5046. Fleury-Vindry, p. 36.

2. Les lansquenets, au nombre de trois mille, étaient sous les ordres du comte Annibal d'Altemps, neveu de Pie IV, qui les avait amenés du Piémont. V. Doc. LVII.

3. Cf. E. Cabié, p. 325.

LXIV

LETTRE DE SAINT-SULPICE A CHARLES IX

(Extrait)

Philippe II fait partir pour la Corse sept mille Espagnols pris parmi les troupes revenues de l'expédition du Peñon de Velez.

[Madrid], 21 novembre 1564.

En tete des lettres envoyées à la même date : Aultre depesche. — Du xxi[e] Novembre 1564. — Par Monsieur de Méru. — Au Roy.

Sire,

Estant arrivé icy Monsieur de Mereu[1], le septiesme du present, ainsi que dernièrement j'escripviz à la Royne par le S[r] de Bordeille[2], se trouvant pour lors le Roy Catholique, vostre beau-frère, au monastère qu'il faict bastir, où il a demeuré quelques jours pour veoir poser les fondementz de ce grand edifice[3], craignant que son

1. Henri, 1[er] du nom, duc de Montmorency, appelé dans sa jeunesse Monsieur de Méreu (et mieux Méru). Il était fils d'Anne de Montmorency, seigneur de Méru, connétable de France, et de Madeleine de Savoie. Il fut gouverneur du Languedoc (1563), maréchal de France (1566). Disgracié sous Henri III, il se fit le chef des *Politiques*, reconnut Henri IV, qui le fit connétable en 1595, et mourut en 1614. Catherine de Médicis l'avait fait partir pour l'Espagne (septembre 1564), afin de visiter sa fille, la Reine Catholique, à laquelle il devait porter « quelque argent en don pour l'aider. » Lettre de L'Aubespine à Saint-Sulpice, *ap.* Cabié, p. 299.

2. Pierre de Bourdeille, seigneur et abbé séculier de Brantôme. On a vu qu'il avait pris part à l'expédition du Peñon, p. 265, note 1, et qu'à son retour, il s'était arrêté en Portugal, où il avait rencontré l'agent d'Antoine de Navarre, Melchior Vaez d'Azevedo, p. 182, note 1.

3. Le monastère de Saint-Laurent de l'Escurial.

retour tardast trop et sachant bien le desir que la Royne avoit, de sçavoir des nouvelles de Voz Majestez, et aussy affin que ledict Sr de Méru ne s'ennuyast de tant demurer au logis, il manda à la Royne, vostre sœur, qu'il estoit d'advis que, sans l'attendre plus, il luy allast baiser les mains.

. . . .

Il [Philippe II] a ordonné sept mil Espagnolz, qui ont esté à la prinse du Pignon de Velès, pour aller en Corse[1], et dict l'on que, de nouveau, il pourra faire levée d'Alemans.

. . . .

Sur ce, après avoir très-humblement baisé les mains de Vostre Majesté, je prieray Dieu Vous donner,

Sire,

En très-parfaicte santé, très-heureuse et très-longue vie[2].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3163, ff. 27 v°-30. — Registre de copies de dépêches, contemporain de l'original.

1. Sampierro venait de reparaître en Corse et, avec l'appui secret de Catherine de Médicis, cherchait à soulever l'île contre la domination des Génois.

2. Cf. Cabié, pp. 316-317.

LXV

LETTRE DE PHILIPPE II A FRANCISCO BARRETO

Le roi D. Sébastien, à la prière de son oncle, le roi Philippe II, avait participé à la seconde expédition du Peñon de Velez ; il avait envoyé une escadre portugaise composée d'un grand galion, de huit caravelles et de quatre fustes, montés par quinze cents soldats et trois cents chevaliers. Francisco Barreto, qui en avait le commandement, relâcha à Cadix, pour se concerter avec D. Garcia de Toledo, le chef de l'expédition. Il fut convenu que Barreto irait à Tanger embarquer deux cents soldats d'élite et rallierait ensuite Malaga, où se concentrait la flotte. Mais la tempête obligea l'escadre portugaise, au retour de Tanger, à relâcher au port de Marbella, et, d'autre part, D. Garcia, ayant été averti que la position de El-Kalaa (Alcala), où l'on avait décidé d'aborder n'était pas défendue, fit partir sa flotte et commença le débarquement, avant que le chef de l'escadre portugaise eût rejoint l'expédition. Francisco Barreto se montra très irrité de ce que cette opération eût été entreprise sans son concours, contrairement à la promesse que lui avait faite D. Garcia. Celui-ci calma les plaintes de Barreto, en alléguant que le débarquement avait été rendu nécessaire par l'état de la mer, et, pour dédommager le chef portugais, il lui donna le commandement du corps de bataille, dans la marche sur Badis (Velez), qui précéda et amena la prise du Peñon[1].

[1564.]

Carta e prezente, q*ue*[2] el Rey D. Phelipe o Prudente mandou a Fran*cis*co Barreto.

Despois q*ue* Francisco Barreto vin do Penhão de Velez de acompanhar n'aquella jornada Dom Garçia de Toledo, querendo el Rey Dom Phelipe gratificar-lhe aquelle serviço, mandou se

1. Barbosa Machado, t. II, pp. 377-401 ; Cabrera, t. I, pp. 404-409 ; B. Collaços, ff. 77 v° et ss. Ce dernier auteur ne fait pas mention du conflit survenu entre Fr. Barreto et D. Garcia à propos du débarquement.

2. Les abréviations ont été développées en italiques.

retrattarem huma medalha de ouro[1], e posta em huma cadea groça de ouro, mandou vizitar a Francisco Barreto, com esta carta[2]:

« El buen successo de la empreza del Peñon yo le pongo mas a buestra fortuna que a mi potençia. Siempre le esperé tal como estava certifficado, que yva Don Garçia de Toledo, ayudado de buestro favor. Y el trabaxo, que en ello tuvistes, os agradezco mucho y os quedo por el en mucha obligaçion, y no supe, al presente, con que os lo poder agradecer y remunerar alguna pequeña parte d'el, sino con os mandar un rettrato de mi persona, con una cadena, para que con ella me tengais preso todos los dias de buestra vida, para lo que de mi os cumpliere. De Madrid, et c.ª[3]. »

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 8 (ancien 15), ff. 158 v°-159. — Copie du XVII*e siècle.*

1. « Médaille d'or, dit Machado, où la beauté de la gravure surpassait la richesse du métal. » BARBOSA MACHADO, t. II, p. 401.

2. L'envoi de cette lettre de félicitation et de cette médaille est un témoignage de plus de l'importance que l'Espagne attachait à la reprise du Peñon. Les forces déployées avaient été très disproportionnées à celles de l'ennemi à combattre, mais non aux difficultés de l'opération, et il est même probable que, si la petite garnison turque avait voulu résister dans le Peñon, l'expédition de D. Garcia, malgré sa nombreuse flotte, n'aurait pas eu plus de succès que les deux précédentes. Il n'y avait eu, en réalité, pendant cette campagne de 45 jours que quelques escarmouches avec les Ghomara.

3. Cette lettre a été publiée par BARBOSA MACHADO (t. II, p. 402).

LXVI

GRATIFICATIONS A DEUX PRINCES MÉRINIDES RÉFUGIÉS EN EUROPE

Par ordre du roi Philippe II, il est accordé à « Don Alonso de Fez », fils du roi de Fez, la somme de deux cents livres pour les frais de son voyage en Espagne et il est alloué pareille somme à « Don Philippe d'Autriche », frère du roi de Maroc, pour les frais de son voyage en Allemagne[1].

1. A la date de ce compte (1564), le sultan du Maroc était Moulay Abdallah *el-Ghâlib bi-Allah,* qui régna de 1557 à 1574. Mais nous pensons qu'il ne faut pas chercher à identifier cet Alonso de Fez et ce Philippe d'Autriche avec des chérifs de la famille saadienne. Ces deux personnages sont plus probablement des princes de la dynastie des Beni Merin convertis au christianisme en Espagne et ayant pris, à leur baptême, les noms de leurs parrains chrétiens. D'après Budgett Meakin, un certain Kassem (?), fils de Saïd *el-Ouattassi,* exilé par Moulay Mohammed *ech-Cheikh,* mourut centenaire à Naples en 1641 ; il fut enterré dans l'église de Sta-Maria della Concordia, où se lit sa longue épitaphe. Il était connu sous le nom de Gaspard de Beni Merin. Pour récompenser les services que ce prince avait rendus à Philippe II et à l'empereur Rodolphe, en combattant les protestants dans les Pays-Bas et en Hongrie, le pape Urbain VIII l'avait nommé Commandeur de l'Ordre de l'Immaculée Conception. Cf. BUDGETT MEAKIN, pp. 321-322. Ce prince mérinide pourrait être l'un des personnages du présent document. Faisons toutefois observer qu'il est désigné à tort comme étant le fils de Saïd el-Ouattassi ; ce dernier étant mort en 1471, son fils eût été plus que centenaire en 1641. ESCALLON, dans sa notice généalogique sur les rois Beni Merin, mentionne deux descendants de Bou Hassoûn, dont l'un est évidemment le même que le Gaspard de Budgett Meakin. Il s'appelait Allal *el-Merini.* Ayant réussi à s'échapper des mains du Chérif, « il résolut de passer en Espagne, afin de demander du secours pour rentrer en possession de ses États. Il était accompagné de 150 Maures et de 25 esclaves chrétiens, dont le principal était D. Juan de Meneses. Au prix de grandes fatigues, il traversa les montagnes de Taroudant et les déserts du Sahara, arriva à Rio Roxo [Seguiet el-Hamra] et de là au château d'Agrim [Arguin] d'où il passa aux îles du Cap Vert, dont le gouverneur était Gaspard d'Andrada... » Il y tomba gravement malade, se fit chrétien, à la suite d'une apparition, et prit le nom du gouverneur qui fut son parrain. S'étant rendu à Madrid, il apprit qu'un de ses oncles nommé Habria [?], venu en Espagne avec sa mère Lella Zahra, s'était fait baptiser sous le nom de D. Juan de Castille et qu'il servait en Flandre dans les armées de Philippe II. Quant à la reine, Lella Zahra, sa mère, elle se trouvait à Naples. D. Gaspard, désirant la rejoindre, demanda à Philippe II de l'envoyer servir dans le royaume

[1564.]

Compte huictiesme de Liévin Wouters[1], conseillier et Receveur général des finances du Roy, nostre sire, de la recepte et despence par luy faicte à cause de son dict office. . . . . . pour ung an entier commenché le premier jour de janvier quinze cens soixante trois et finy le dernier jour de décembre ensuivant XV^c soixante quatre. . . . .

. . . .

Dons et récompenses.

. . . .

A Don Alonso de Fez, filz du Roy de Fez, la somme de deux cens livres dudict pris (de quarante gros monnoye de Flandres la livre), que, à l'ordonnance de Sa dicte Majesté et en vertu de certaines ses lettres patentes données en sa ville de Bruxelles, le XIXe jour d'apvril XV^c soixante quatre, après Pasques, ledit Receveur général luy avoit baillé et délivré comptant pour semblable somme que Sa dicte Magesté luy avoit par icelles lettres, à l'advis de Madame la Duchesse de Parme et de Plaisance etc, Régente et Gouvernante des pays de pardecà, accordé en don, pour aydier à faire son voyaige

de Naples. « D Gaspard s'y maria avec Dona Julia Escallon. C'était un homme sensé et courageux. » Cf. VICENTE ESCALLON *apud* MANUEL DE FARIA Y SOUSA, pp. 17-18. Godard raconte, d'autre part, que les fils de Abou Hassoûn s'étant enfui après la mort de leur père, s'embarquèrent à Larache pour l'Espagne et furent pris en mer par des corsaires bretons. GODARD, p. 468. Toutes ces indications, sans concorder complètement, amèneront à identifier les deux princes dont il est parlé dans le présent document, mais, comme nous le disions en commençant, ils ne doivent pas être des chérifs de la famille Saadienne. La date de 1564 empêche notamment, malgré la similitude des noms, l'identification de ce « Philippe d'Autriche » avec Moulay ech-Cheikh, le fils de Moulay Mohammed *el-Mesloukh*, envoyé comme otage à Mazagan pendant l'expédition de D. Sébastien (1578). Moulay ech-Cheikh passa dans la suite en Espagne, reçut le baptême à Madrid (novembre 1593) et fut appelé D. Philippe d'Afrique ou d'Autriche, du nom de l'infant D. Philippe (depuis Philippe III) qui avait été son parrain. Il sera plusieurs fois question de ce prince dans les volumes de la présente Collection et notamment ci-après dans la Relation de la bataille du 12 mai 1596. Cf. MINIANA, lib. X, cap. 14.

1. Liévin Wouters fut receveur général des Finances des Pays-Bas de 1557 à 1570.

qu'il alloit lors faire vers Espaigne. Pour ce icy, par les dictes lettres patentes et quictance y servante cy rendue. . . . . et. . . . . et ladicte somme de. . . . . IIᶜ livres.

. . . .

A Don Philippe d'Austrice, frère du Roy de Marocques, la somme de deux cens livres dudict pris, que, par le commandement de Sa Majesté et en vertu de ses lettres patentes données en sa ville de Bruxelles le premier jour de may XVᶜ soixante quatre, ledit Receveur général luy avoit baillé et délivré comptant pour semblable somme que Sa dicte Magesté, à la delibéracion de son Altèze et du sceu desdicts des Finances, luy avoit par icelles lettres accordé et ordonné de grace espécialle en don pour une foiz, pour l'aydier à faire son voyaige, qu'il debvoit lors aller faire vers Allemaigne. Pour ce icy, par lesdictes lettres patentes de Sa Magesté et quictance dudit Don Philippe d'Austrice y servante, cy rendue et vue. . . . . et. . . . ladicte somme de. . . . . IIᶜ livres.

Archives du Nord. — Série B. Chambre des Comptes de Lille. Recette générale des Finances des Pays-Bas. Compte de l'année 1564, art. 2567, ff. 287 et 289. — Original.

LXVII

LETTRE DE SAINT-SULPICE A CHARLES IX

(Extraits)

Les troupes du Peñon de Velez ont tenté de faire une razzia chez les Ghomara et ont éprouvé des pertes sérieuses. — Les Ghomara sont en armes sur le littoral. — On va envoyer les galères pour renforcer la garnison du Peñon.

[Madrid], 16 mars 1564 [n. st. 1565].

En tête des lettres envoyées à la même date: Aultre despeche. — Du xvie Mars 1564. — Par Capelle. — Au Roy.

Sire,

Il ne tient à la Royne Catholique, vostre sœur, qu'elle ne soit desjà en chemin pour Bayonne, luy tardant beaucoup qu'elle ait ce bien, d'estre en vostre compaignie et de la Royne, vostre mère, ayant donné très-certain tesmoignage, que c'est le plus grand de toutz les contantementz, qui luy pourroient advenir en ce monde.

. . . .

Je ne veulx obmettre vous dire la difficulté et reffuz que les cappitaines des galères de deçà ont, encores ung coup, faict sur la delivrance des forsatz françoys, voz subjectz, de quoy m'ayant celluy, qui en faict icy la poursuitte, donné advis, j'ay, avec grand demonstration de malcontantement, dict au duc d'Albe qu'il voulust mettre en cela le remède qu'il voyoit y estre requiz.

. . . .

A quoy ledict Duc me respondict « qu'il estoit si honteux et

« courroucé de cest affaire, qu'il n'avoit parolle pour m'y res-
« pondre, et qu'à ce coup le Roy, son maistre, aprendroit pour
« jamais aux cappitaines de ses galères comme ilz luy doibvent
« obeyr. »

Dont n'a tardé à faire expedier là dessus nouvelles conmissions par ung cavalier qu'on doibt despecher tout exprès à Cartagène, pour les aller mettre en liberté. Mais, il est dangier qu'aulcunes desdictes galères ayent cependant passé vers la coste d'Afrique, pour y pourter des soldatz, affin de remplir et reinforcer la garnison du Pignon, qui avoit esté naguyères beaucoup diminuée et affoiblie en une entreprinse, que ceulx de dedans avoient faicte, de jetter environ deux centz cinquante soldatz dehors, pour aller prendre ung nombre de bestailh[1] en quelque montaigne voysine. Dont les Mores estantz aperçeuz les deffirent, et en mourut environ huict ou neuf vingtz[2]. De quoy touteffois ne s'est encores icy parlé ung seul mot. Et lesdicts Mores tiennent ladicte coste de dellà fort subjecte. Par quoy, ceulx cy n'entreprendront d'y aller, ny foibles, ny mal equippez.

Et j'ay sçeu qu'ilz arrestent toutz les navires, tant ceulx-là du pays, que estrangiers, qui se trouvent ez portz, despuis Barsalonne jusques en Andalouzie, pour quelque entreprinse, mais ne se declaire encores, si c'est pour ceste-cy, ou pour quelque aultre.

Qu'est tout ce de quoy à present je feray mention à Vostre Majesté, à laquelle baisant, en cest endroict, très-humblement les mains, je prieray Dieu qu'il vous doinct,

Sire,

En très-parfaicte santé, tousjours bonne prosperité et très-longue vie[3].

[P.-S.] Despuis ce dessus escript, ung personnage est venu parler à moy, par les propoz duquel semble que ceulx-cy veulent faire courir ung bruict, qu'ilz sont prestz d'envoyer gens et navires

1. *Bestial* (variantes des manuscrits B. N. fr. 3899, f. 123 v°, et fr. 7070, f. 181).

2. *Huict vingtz, neuf vingtz*, 8 et 9 fois 20, c'est-à-dire 160 et 180.

3. Le ms. B. N. fr. 3899 ajoute à la formule finale : De Madric, ce XVI[e] jour de Mars 1564. Vostre très-humble et très-obeissant subject et serviteur, Saint-Suplice (f. 123 v°).

à la Florida, et possible c'est pour avoir entendu, qu'il couroit aussy ung bruict en France, d'y faire bientost ung voyage[1].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3163, ff. 63 v°-64. — Registre de copies de dépêches, contemporain de l'original.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3899, ff. 122-123 v°. — Copie de la fin du XVIe *siècle.*

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 7070, ff. 178-181 v°. — Copie du XVIIe *siècle.*

1. Cf. Cabié, p. 356.

LXVIII

LETTRE DE FOURQUEVAUX[1] A CHARLES IX

(Extrait)

Les gouverneurs d'Oran, de Mers el-Kebir, de Melilla et du Peñon de Velez auraient besoin de deux cent mille écus pour mettre ces places en état de défense; on n'a pu leur en accorder que trente mille.

1. Raymond de Rouer, de Beccarie, de Pavie, baron de Fourquevaux, sieur de Damiatte, de La Villenouvelte, etc., fils de François de Beccarie de Rouer et de Rose de Magnan, naquit à Toulouse en 1508 et porta jusqu'en 1548 le nom de Rouer. Homme d'armes à la compagnie Nègrepelisse, il servit sous Lautrec et fut blessé au siège de Pavie (1527) et fait prisonnier à celui de Naples (1528). Rentré en France en 1530, il termina ses études et repartit pour la campagne de Savoie (1535-1536). La paix le ramena à Toulouse, où il fut nommé capitoul en 1542. En 1547, Henri II l'envoya en Écosse et en Irlande, où il se fit apprécier dans des missions d'information (1548-1550). Il fut successivement nommé ambassadeur en Bohême (1550), à Parme (1551), panetier du Roi (1551), gentilhomme de la Chambre (1552). Le 11 juin 1557, il reçut « l'office de capitaine gouverneur de Narbonne », agit vigoureusement contre les Huguenots et pacifia le pays troublé par les luttes religieuses (1557-1563). Catherine de Médicis l'envoya en 1565 comme ambassadeur en Espagne, où il resta jusqu'au 2 janvier 1572, date où il fut remplacé par Vivonne. A sa rentrée en France, Fourquevaux reprit, sur sa demande, le gouvernement de Narbonne, où la guerre civile avait recommencé, au lendemain de la Saint Barthélemy. Il mourut le 4 juillet 1574. Écrivain militaire distingué, il publia *Institutions sur le fait de la guerre* (Paris, 1553) et fit un livre aujourd'hui perdu : *Florence militaire en* 1554. — Son fils François a réuni ses papiers et écrit sa vie. — Mgr Douais, t. I, *Introduction*; Fl.-Vindry, pp. 41-42. — Les manuscrits qui contiennent les dépêches de Fourquevaux sont dispersés dans plusieurs dépôts. Les minutes originales, restées primitivement en la possession de la famille de l'ambassadeur, se trouvent en partie au château de Fourquevaux et en partie à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Les expéditions originales se trouvent, en grande partie, dans le ms. B. N. fr. 16103 (ff. 251-672). Une copie intégrale des dépêches fut faite en 1596 (V. note ci-dessous). Enfin, des copies, plus ou moins fragmentaires et de diverses époques, se trouvent dans plusieurs autres manuscrits de la Bibliothèque nationale et du Ministère des Affaires étrangères.

Ségovie, 18 août 1566.

Suscription, alia manu : Au Roy.
En marge, alia manu : Par la voye de Bayonne.

Sire,

Je suis esté baizer les mains au Roy Catholicque, au Bosc, le XVIme de ce moys, pour luy feliciter la naissance de l'Infante, qu'il a pleu à Dieu luy donner.

. . . .

Il [le Roy Catholique] a envoyé emprunter une grosse somme d'escuz des banques, à Médine del Camp, où les payemens se font à present. Et m'a l'on dict qu'il a prins tout ce qui s'y est trouvé, mais je ne puis encore sçavoir combien. Et, jaçoit[1] que les capitaines d'Oran, Massalguibar, Melille et du Peignon, luy eussent envoyé demander, à grande instance, deux cens cinquante mil escuz, qu'il fault necessairement à fortiffier et remparer lesdictes ville, port et places, ou les perdre, si les Mores les assaillent, ledict Sr Roy, neantmoins, leur a seulement faict delivrer[2] trente mil escuz, pour tous, et qu'ilz facent du mieulx qu'ilz pourront. A ce compte, Sire, Sa Majesté assemble le plus de finance qu'il peult; qui est signe qu'il entend faire une grande despense, car il a davantaige la croizade[3] et la subvention du Clergé d'Espaigne, montantz grandz deniers. Je ne puis pencer que ce soit pour renger seulement ses gens des Païs-Bas.

. . . .

De Ségovie, le lundy XVIIIme d'Aoust 1566.

Archives du château de Fourquevaux (Haute-Garonne). — Minute originale[4].

1. Pour : *jà soit*, bien que, quoique.
2. Variante : si les Mores les assaillent, il leur a neantmoins faict delivrer seullement trente mil escuts pour touts (ms. B. N. fr. 10751, p. 383).
3. Sur « la Croisade », V. p. 55, note 2.
4. Publié par MGR DOUAIS, t. I, p. 110.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10751, pp. 382-383. — Copie du XVIe *siècle (1596)*[1].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3899, f. 129. — Copie de la fin du XVIe *siècle.*

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 23406, ff. 234-234 v°. — Copie du XVIIe *siècle*[2].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10753, f. 197. — Copie du XVIIe *siècle*[3].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 7070, ff. 193 v°-194. — Copie du XVIIe *siècle.*

Ministère des affaires étrangères. — Espagne. Mémoires et Documents, t. 30, f. 238. — Copie du XVIIe *siècle*[4].

1. Les manuscrits B. N. fr. 10751 et 10752 contiennént une copie des dépêches de Fourquevaux faite par les soins de la famille de cet ambassadeur, en 1596, d'après les minutes originales, restées en la possession de Fourquevaux lui-même, selon l'usage qui laissait aux fonctionnaires royaux la propriété de leurs archives administratives. Cette copie fut exécutée en deux volumes in-folio, reliés en parchemin gauffré et doré, et écrits en grosse écriture italique très soignée. Ils sont paginés, au lieu d'être foliotés. Mais le texte fut soumis à des remaniements de forme, parfois assez étendus, destinés à le rendre plus littéraire, par exemple en supprimant le mot *ledict* et autres analogues, ou à modifier certaines expressions qui n'étaient plus d'accord avec les idées politiques ou religieuses des contemporains de Henri IV. On trouvera un spécimen de ces remaniements au Doc. LXXIII, p. 297, note 1. Cf. Mgr Douais, t. I, p. XXXIV.

2. Le ms. B. N. fr. 23406 (extraits et résumés des dépêches et autres documents diplomatiques de 1561 à 1566) ne contient, pour les dépêches de Fourquevaux, que des analyses sommaires (ff. 231-243). Pour l'extrait que nous donnons, on y lit seulement : Ledict Roy [Philippe II] lève beaucoup d'argent pour son voiage ou autre plus grand desseing.

3. Le ms. B. N. fr. 10753 (extraits des dépêches des ambassadeurs en Espagne de 1561 à 1566) contient, pour Fourquevaux, les mêmes analyses sommaires que le ms. fr. 23406. V. la note précédente.

4. Le ms. des Aff. étrang. ne contient, pour cette lettre, qu'une analyse sommaire, identique à celle du ms. B. N. fr. 23406. V. ci-dessus, note 2.

LXIX

LETTRE DE FOURQUEVAUX A CHARLES IX

(Extrait)

Les corsaires d'Alger ont pris, près de Cadix, dix-huit navires espagnols. — Ils ont emmené leurs prises dans le port de Larache. — Nombreuses prises faites par les corsaires le long de la côte atlantique du Maroc.

Ségovie, 3 septembre 1566.

Suscription, alia manu : Au Roy.

Sire,

Ung courrier espaignol est party d'icy le xxixme d'Aoust, par lequel j'ay escript à Vostre Majesté la reception de la lettre, qu'il luy a pleu m'escrire, du xi dudict mois[1] que j'ai reçue le xxviiime.

. . . .

Au regard, Sire, de ce que Vostre Majesté a sçeu, de divers endroictz, la prinse que les Turcz feirent de xxviii navires espaignols, près de Caliz, sur lesquelz y avoit artillerie et munitions, en grande quantité, je respondz à Vostre Majesté que je l'ay sçeu[2] du commencement avec beaucoup d'autres... Les Turcz, qui estoient xvii gallères et quatre brigantins du Roy d'Alger, ou soient galliottes, comme l'on veult icy, lesquelles sont commandées par

1. Variante : m'escripre le vnsi^me du mesme mois (B. N. fr. 10751, p. 424). — Mgr Douais donne : « du vi » (t. I, p. 119).

2. Variante : je l'ay creu (ms. B. N. fr. 10751, p. 427).

le filz d'ung More, nommé l'Alcade de Velès[1], qui feirent ledict butin, ilz menèrent leur dicte prinse en la ville de Larax, sept lieues loing de Ceute, hors l'estroict de Gibeltar[2]. Et les Espaignolz, qui sçavent la vérité, ne veulent pas qu'il s'y soit perdu sinon quelques armes et vivres... Lesdicts dix sept gallères et brigantins, Sire, se retirent, comme j'ay desjà dict, audict Larax, où y a bon port et ville assez forte. Don Alvaro de Vassan y fut, deux ans a, avec ses gallères et celles de Portugal, pour gaster ledict port, en mectant à fondz, sur la bouche d'icelluy, ung grand navire[3]. Il fut repoulcé par l'artillerie de ladicte ville, et ledict navire osté et bruslé.

Iceulx courssaires, Sire, ont prins, depuis quatre mois, plus de cinquante navires, et, en ce nombre, ung venant de la Floride, dens lequel y avoit quelques soldatz et lettres de Pierre Menendès[4], autre navire breton chargé de toilles[5], autre anglois chargé de marchandize et, naguère, une caravelle, nommée « Abisse », venant des Indes audict Seville porter nouvelles de l'armée[6] de la flotte aux Cannaries... Bien fault rayer deux desdictes gallères, du nombre des dix sept, s'il est vray ce que l'on m'a adverty estre advenu, il y a trois sepmaines, d'ung gallion françois, com-

1. L'Alcade de Velès pour : le caïd de Badis.

2. Variante : Giballar (ms B. N. fr. 10751, p. 428).

3. Cette opération (embouteillage) avait pleinement réussi à Tétouan, dont la rivière avait été complètement obstruée. Alvaro de Bazan y avait coulé onze vaisseaux chargés de pierres solidement agrégées par du ciment, pendant que les garnisons portugaises de Ceuta et de Tanger, faisant une diversion, attiraient les Maures dans l'intérieur par des escarmouches répétées. CABRERA, t. I, p. 409. Cet historien ne mentionne pas la tentative faite sur Larache.

4. Variante : Pierre Melendez (ms. B. N. fr. 10751, p. 430).

5. On sait que, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, la Bretagne approvisionnait exclusivement de ses toiles l'Espagne, l'Amérique et le Maroc. Ces toiles, fabriquées à Morlaix, étaient désignées dans le commerce sous le nom de *bretagnes*. Au Maroc, où elles étaient très appréciées, on les appelait *creas* (de crés ou crues, V. SAVARY). En 1817, alors que cette précieuse industrie française était concurrencée depuis longtemps par la Silésie et par l'Angleterre, le sultan Moulay Sliman écrivait au consul français Sourdeau : « Je désirerais avoir de la creas pour en vêtir mes sujets ; je donnerai pour sa valeur à celui qui m'en apportera de la bonne ce qu'il voudra et à celui qui m'en apportera le premier, je lui en marquerai ma reconnaissance au-dessus des autres. » SS. HIST. MAROC, 3e Série, t. I, 27 janvier 1817.

6. Variante : l'arrivée de la flotte (ms. B. N. fr. 10751, p. 430).

battu et environné de quatre d'icelles, à la veue de Caliz, lequel gallion meit les deux à fondz et donna la chasse aux autres, secondé d'ung bon vent, puis se retira en haulte mer, voyant aprocher des navires dudict Caliz, qui estoient sortiz, à ce qu'ilz dyent, pour le secourir, voyant qu'il se portoit si vaillamment. Et ont opinion qu'il estoit courssaire venu en ladicte coste[1], afin d'attraper quelque navire venant des Indes.

. . . .

De Ségovye, le IIIme de septembre 1566.

Archives du château de Fourquevaux (Haute-Garonne). — Minute originale[2].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10751, pp. 427-431. — Copie du XVIe *siècle (1596).*

1. Variante : venu en ces costes pour attraper (ms. B. N. fr. 10751, p. 431). — La côte atlantique du Maroc avait à cette époque une importance considérable : les flottes revenant des Indes Occidentales, et ramenant les millions attendus annuellement par l'Espagne, par le Portugal et plus tard par les Provinces-Unies, devaient passer entre les Canaries et le littoral marocain ; les corsaires, embusqués dans les mauvais hâvres de Larache, de Mamora, de Salé, de Fedala, etc., guettaient, au passage, le retour de cette riche proie. Ces pirates n'étaient pas exclusivement indigènes ; il y avait parmi eux beaucoup de renégats chrétiens et l'on voyait même à Mamora « plus de chrestiens de toutes nations que de Turcs ». CHARANT, pp. 107 et ss. C'était le repaire favori des pirates européens opérant dans ces parages « *siendo su puerto asylo y cueva de los pyratas Europeos.* CESPEDES, p. 138. Cf. DE CASTRIES, *Le Maroc d'autrefois.*

2. Publié par MGR DOUAIS, t. I, pp. 121-123.

LXX

LETTRE DE FOURQUEVAUX A CATHERINE DE MÉDICIS

(EXTRAIT)

Les Moriscos se soulèvent à Grenade. — Philippe II fait faire des levées pour combattre la révolte. — Le pacha d'Alger et le sultan du Maroc enverraient des secours aux rebelles.

Madrid, 6 janvier 1569.

Suscription, alia manu : A la Royne.

En marge, alia manu : Par Jehan Alard, serviteur de Don Francez d'Alava.

Madame,

C'est une grande merveille à toutz les seigneurs de deçà[1] qu'il ne vient nouvelle de France, en confirmation de l'allée du Prince d'Orenge, comme pareillement du progrez de voz forces.

. . . .

Le bruict du tumulte des Morisques de Granade se confirme et leur nombre croist chascun jour, si bien que le Roy Catholicque a envoyé, depuis trois jours, trente mil escuz au Conte de Tendille, Visroy dudict Granade, pour faire gens, et autres trente mil escuz au Marquis de Velles en Andeluzie ; et, le cinq de ce moys, Sa Majesté a faict dire, par le Cardinal de Siguence, aux jeunes gentilshommes de sa Court et aux commandeurs et chevaliers des Ordres qu'ilz luy feront service agreable d'aller promptement

1. *De deçà*, d'Espagne. Cf. p. 219, note 3.

trouver lesdicts Visroys et les suivre contre lesdicts rebelles, ce qu'ilz font, qui par la poste, et qui à journées. Il m'a esté dict que les roys d'Alger et de Fez envoyeront secours ausdicts Morisques, et que Don Sancho de Leyve se doibt rendre à Malque[1] avec trente gallères, afin d'empescher ledict secours. Et j'entendz qu'en la coste dudict Grannade y soulloit avoir de bons portz, qui serviront audict secours de Barbarie et y pourront drecer des fortz pour s'y tenir en seureté contre l'Espaigne. On a opinion que les forces que ledict roy d'Alger assemble, soubz couleur d'assaillir Oran, serviront de secourir lesdicts rebelles[2]; autres dizent qu'il se servira de ladicte rebellion pour luy facilliter l'entreprinze dudict Oran[3].

. . . .

De Madrid, le VIme de janvier 1569.

Archives du château de Fourquevaux (Haute-Garonne). — Minute originale[4].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10752, pp. 127-128. — Copie du XVIe *siècle (1596).*

1. *Malque*, pour: Malaga.
2. Variante: serviront pour cest effect (ms. B. N. fr. 10752, p. 128).
3. Variante : facilliter sa dicte entreprinse (ms. B. N. fr. 10752, p. 128).
4. Publié par Mgr Douais, t. II, p. 42.

LXXI

LETTRE DE FOURQUEVAUX A CHARLES IX

(Extrait)

L'insurrection des Moriscos fait des progrès. — On les dit secourus par des renforts venus de Barbarie et spécialement d'Alger. — Philippe II fait armer trente galères pour surveiller la côte de Grenade et empêcher un débarquement.

Madrid, 13 janvier 1569.

Suscription, alia manu : Au Roy.
En marge, alia manu : Par le Sieur de Trégoyn.

Sire,

Tout est au mesme estat en ceste Court qu'il estoit au partir de ma depesche du xxiii de decembre.

. . . .

Au reste, Sire, la plus sonante nouvelle qu'on ait icy à present, c'est du tumulte des Nouveaulx Chrestiens du royaume de Granade, qu'on appelle Moriscois[1]; lesquelz sont si desesperez de leur avoir esté defendu de vestir et de parler morisque, qu'ils ayment mieulx morir que vivre; et ung nombre d'iceulx jusques à trente mil hommes sont en armes prenant et saccageant les lieux des Chrestiens, tuant prebstres et moynes, bruslant eglises et commectant tous autres actes d'hostillité, dont l'alarme est très chaulde en tout ce royaume; et parlent qu'ilz sont plus de cent mil Moriscois d'un consentement, ausquels le roy d'Alger a envoyé armes et ung nombre de Turcz et Mores pour chefz; et chascun jour passent gens de Barbarie au secours et faveur d'iceulx, en atendant plus

1. Variante : *Morisques* (ms. B. N. fr. 10752, p. 133).

grande puissance dudict Alger, ayant esté ce faict icy consulté et drecé, plus a d'un an, en Constantinople.

L'ordre et remede, que ce dict Sr Roy y a mis jusques à present, c'est d'avoir mandé trente de ses gallères se rendre promptement en la coste de Granade pour empescher ledict secours de Barbarie; et Jehan André Dorie viendra avecq les siennes. On faict dix huit bendes d'infanterie en divers lieux ; et a Sa Majesté envoyé trente mil escuz au marquis de Mondeje, visroy de Granade, pour faire gens à extreme dilligence ; lequel est desjà en campagne avec le secours que les bonnes villes luy ont envoyé et la noblesse qui l'est allé trouver ; autres trente mil escuz au marquis de Los Velles, pour la garde de l'Andeluzie, auquel païs y a semblablement des Moriscois et plus au royaume de Valence que d'autres gens ; mais ilz ne bougent point pour encore. La ville d'Almeric est assiégée par trois ou quatre mil Mores et plus de cent villetes ou villaiges sont de leur party. Il est possible que le bruit excède de beaucoup la verité ; toutesfois il s'en raconte merveilles pour le peu de jours qu'il y a qu'ilz ont commencé à rebeller ; car c'est seullement du premier jour de ce mois en çà, et autres particullaritez que le Sr de Trégoyn, present porteur, sçaura rapporter à Vostre Majesté. Les seigneurs de ceste court n'en font point grand compte ; mais si font bien le duc de Sesse et les autres qui cognoissent lesdicts Moriscois et qui ont leur bien au royaume de Granade.

. . . .

La verité dudict tumulte s'esclaircira mieulx et s'il y a fondement de croire que de Barbarie soient venuz gens et armes, car j'en doubte fort pour ce qu'en si petite heure[1] ne peuvent être survenues tant de choses que l'on dict.

. . . .

De Madrid, le XIIIme janvier 1569.

Archives du château de Fourquevaux (Haute-Garonne). — Minute originale[2].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10752, pp. 133-136. — Copie du XVIe *siècle (1596).*

1. Variante : en si peu d'heure (ms. B. N. fr. 10752, p. 136).

2. Publié par Mgr Douais, t. II, p. 45-46.

LXXII

LETTRE DE FOURQUEVAUX A CHARLES IX

(Extrait)

Neuf galères de Larache ont pillé, le 22 septembre 1569, l'île de Lanzerotte et les ports de la Grande-Canarie. — Philippe II fait partir pour les Canaries un secours de cinq cents hommes. — Mort de Mohammed ben Omeïa, le roi des Moriscos rebelles. — Abdallah ben Abbou est élu pour lui succéder.

Madrid, 5 novembre 1569.

Suscription, alia manu: Au Roy.

En marge, alia manu: Par Lasalle, maistre d'hostel du sieur de Forquevauls.

Sire,

Depuis ma lettre du dernier d'octobre, j'ay aprins que neuf gallères, sorties du port de Laraix[1] en Barbarie (qui est hors du destroit de Gibeltar[2]) ont donné, le vingt-deux de septembre, sur l'isle de Lançalote[3] aux Cannaries, prins et buslé quasi toute la

1. *Laraix* pour: Larache. Cette dernière transcription, que nous avons adoptée pour nous conformer à l'orthographe moderne, est moins bonne que *Laraix*, puisque le nom arabe de cette ville est العرايش *El-Araïch*.

2. Cette parenthèse sur Larache manque dans le ms. B. N. fr. 10752, p. 415.

3. *Lançalote* pour : Lanzerote ou Lancerote. — Cette incursion dans les Canaries est, selon toute probabilité, celle que raconte Haëdo et qu'il place à tort en 1582. Morat Raïs était parti d'Alger avec trois galiotes ; il relâcha quelque temps à Salé, où il arma trois brigantins de quatorze bancs ; puis, s'étant procuré un pilote pour la navigation dans l'Océan, il poussa au large, chaque galiote remorquant un brigantin. Ayant découvert Lanzerote, « il fit

ville et les églises[1] et faict grand nombre d'esclaves, entre aultres six dames de bonne maison. Aussy ont recogneu toutz les portz de la Grand Canarie, prins les navires ou bruslez qu'ilz y ont trouvez, donnant à entendre qu'ilz y veullent retourner pour rompre la navigation du Péru et des Indes de Portugal[2]. Ceulx desdictes isles ont envoyé supplier le Roy d'Espagne, leur seigneur, qu'il les vueille secourir, et il leur envoye cinq cens hommes. Ladicte descente fut le xxIIme de septembre.

Aussy ung Turc, Sire, a tué le petit roy des Morisques rebelles[3] de Grannade[4], à cause qu'il avoit faict mourir ung aultre Turc pour crime. Ilz ont esleu ung oncle dudict roy petit pour leur roy[5], lequel est bien plus suffizant pour commander que n'estoit

amener les voiles et mettre en panne jusqu'à la nuit. Ce brigand profita si bien de la nuit qu'il débarqua tout au matin avec 250 Turcs mousquetaires qui saccagèrent l'île, y prenant plus de 300 personnes... et un gros butin ». Ayant appris, à son retour, que le Grand Adelantado de Castille l'attendait dans le Détroit avec 18 vaisseaux, il se retira à Larache et, profitant « d'une nuit obscure et tempêtueuse », il franchit le Détroit, trompant la surveillance de l'Adelantado. HAËDO (Traduction GRAMMONT), pp. 196-197.

1. Variante : sur l'isle Lancelote aux Canaries, prins la ville sans deffence, bruslé églises et la pluspart d'icelle ville et faict... (ms. B. N. fr. 10752, p. 415). — *Le vingt-deux de septembre* n'est donné, à cette place du premier paragraphe de la lettre, que dans le ms. B. N. fr. 10752 Les minutes du château de Fourquevaux et le ms. B. N. fr. 16103 (f. 582) ne donnent la date qu'une seule fois, à la fin du paragraphe.

2. Sur l'importance de la route maritime passant entre les Canaries et le littoral marocain, V. p. 285, note 1.

3. Les mots *Rebelles de Grannade* manquent dans le ms. B. N. fr. 10752, p. 416.

4. La rébellion des Moriscos de Grenade avait éclaté vers la fin de 1568; les insurgés avaient élu pour roi Don Fernando de Valor, descendant de l'illustre dynastie des Benou Omeïia (Ommiades) et qui avait adopté, à cette occasion, le nom arabe de Mohammed ben Omeïia. Les Espagnols lui donnaient par dérision le surnom de *Don Fernandillo, roitelet des Alpujarras*. C'est pour se conformer à cette appellation que Fourquevaux, dans sa correspondance, désigne ce prince sous le nom de *petit roi*. Ben Omeïia fut assassiné, en octobre 1569, à Laujar, par Ben Alguaçil et Diego de Rojas. Cf. HURTADO DE MENDOZA ; DE THOU, t. VI, pp. 132-133 ; A. DE CIRCOURT, t. III, ch. II.

5. Abdallah ben Abbou fut élu roi à Laujar, aussitôt après le meurtre de Ben Omeïia, et confirmation de ce choix fut demandée à Euldj Ali, le pacha d'Alger, qui s'était fait le protecteur des Moriscos de Grenade. Abdallah appartenait, comme son prédécesseur, à la famille des Omeïia (Ommiades). On sait qu'il est parfois assez difficile d'identifier les familles des Moriscos, tel personnage étant désigné sous des noms multiples. Cette profusion de noms a plusieurs causes : les surnoms, les charges ou emplois, les transcriptions défectueuses et surtout les noms espagnols (de patronage), que beaucoup de Moriscos portaient simulta-

son dict nepveu. Il fera beaucoup toutesfois, s'il se pourra defendre des forces que le Roy, vostre frère, faict lever contre eulx, et croy qu'il y employera les quatre mil soldatz qu'il avoit promys de vous envoyer, car je viens d'entendre qu'ilz sont encore à Victorie et aux environs, sans faire semblant de passer oultre.

. . . .

Sire, je prie Dieu qu'il vous maintienne et conserve très-longues années en très-acomplie santé et prosperité.

De Madrid, le cinquiesme de Novembre 1569.

(Post-scriptum :). . . . .

Vostre très-humble, très-obeyssant et très-obligé subject et serviteur,

Forquevaulx.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16103, ff. 582-583. — Original autographe[1].

Archives du château de Fourquevaux (Haute-Garonne). — Minute originale.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10752, pp. 415-416, — Copie du XVIe siècle (1596).

nément avec leurs noms arabes. Ben Abbou, qui prit le nom d'Abdallah à son couronnement, s'appelait aussi Diego Lopez.

1. Publié par Mgr Douais, t. II, pp. 134-135.

LXXIII

LETTRE DE FOURQUEVAUX A CHARLES IX

(Extraits)

La révolte des Moriscos de Grenade s'aggrave. — Armements faits par Philippe II pour réprimer la rébellion. — Forces dont disposent les insurgés. — Mort du roi de Grenade et élection de son successeur. — Les Moriscos reçoivent du secours d'Alger. — Le Conseil d'Espagne et l'Inquisition s'opposent à leur départ pour la Barbarie. — Le Chérif du Maroc fait des armements pour attaquer Ceuta et Tanger. — On appréhende son débarquement en Espagne. — Le Portugal envoie des renforts aux garnisons de Ceuta, Tanger et Mazagan. — Entente entre Philippe II et le pacha d'Alger.

S. l. n. d. [Madrid, 19 décembre 1569].

En tête, alia manu : Advis[1] au Roy par son ambassadeur, rezident en Espaigne. — Dudict jour.

Toutz les prelatz du royaume de Castille lèvent, par commandement du Roy d'Espaigne, tout le nombre des hommes qu'ilz sont tenuz fournir, quand les plus pressez affaires de guerre y surviennent, qui est ung debvoir, comme les ban et arrière-ban de France ; lesquelz hommes sont pour Grannade.

Les grandz seigneurs de ce dict royaume sont mandez d'envoyer audict Grannade le nombre des hommes aussi qui touche à leur

1. Cette lettre en forme d' « *Advis* » est jointe à une autre de Fourquevaux adressée le même jour à Catherine de Médicis. — Dans le ms. B. N. fr. 10752, ce document est intitulé : *Advis au Roy par le Sieur de Forquevauls, son Ambassadeur, resident en Espaigne ; dudict jour* (p. 461 du ms.).

part pour ledict debvoir, et de se tenir eulx mesmes prestz de leurs personnes pour marcher, au premier jour, la part que ledict Sr Roy leur fera sçavoir, mais ilz sont desjà venuz la pluspart.

Les Commandeurs et Chevaliers de St-Jacques, Calatrava et Alcantara sont en chemin pour se trouver audict Grannade ; et le plus pouvre, qu'il n'a sinon vingt-cinq escuz de pension, qu'on appelle les Chevaliers « de pan y agua », y va, luy deuxiesme, armé et monté en homme d'armes avec lance.

Les levées des villes ont commencé de s'acheminer et la plus grosse masse assemble à Ubeda, qui est une bonne ville, dix-sept lieues par delà la ville de Grannade [1]. On dict que lesdites villes fournissent trente-deux mil hommes de pied paiez pour deux mois.

. . . .

Les Mores rebelles dudict Grannade sont de huict à dix mil hommes portantz harquebuz, arbalestes, piques et dardes longues et plus de trente mil aultres avec fondes [2], arcz et aultres meschantes armes.

Leur petit roy fut tué, comme j'ai escript [3] et, en son lieu, a esté esleu [4] ung sien oncle, lequel porte tiltre de Capitaine général du Grand Seigneur et non de Roy ; et y peult avoir de quatre à cinq cens Turcz avec luy, qui lui sont esté envoyez d'Alger ; et, afin de faire acroire qu'ilz sont en plus grand nombre, il a faict vestir des plus vaillants Mores à la turquesque [5].

Deux galliottes d'Alger ont, ces jours passez, descendu des armes et munitions à la marine de la Sierre Nevade, jaçoit [6] que les gallères espaignolles fussent adverties que elles debvoient venir, et s'en retournèrent sans danger.

Et ne veult consentir le Conseil d'Espaigne, mesmement l'Inquisition, que lesdicts Mores se puissent partir dudict païs ny se retirer en Barbarie, comme la pluspart ne dezire autre chose. Car allègue

1. Variante : par deçà Granade (ms. B. N. fr. 10752, p. 462).

2. *Fondes*, frondes. La Curne de Sainte-Palaye. Mgr Douais a lu : *frides*.

3. V. p. 292, note 4.

4. V. p. 292, note 5.

5. Les Moriscos usèrent plusieurs fois de ce subterfuge pendant l'insurrection, pour faire croire aux Espagnols qu'ils recevaient des Turcs plus de secours qu'ils n'en obtenaient en réalité.

6. *Jaçoit*. V. p. 281, note 1.

ladicte Inquisition que, puisque lesdicts Mores, après le baptesme, ont renyé la Foy chrestienne, qu'il les fault toutz faire morir.

Le duc de Sesse leur print, l'autre jour, une vallée qui s'appelle des Albommelos[1] et l'un des quatre ou cinq fortz principaulx qu'ilz tiennent; en laquelle vallée fut trouvé en farine, figues, passerille et aultres fruictz, pour nourrir un camp de plusieurs jours.

Don Jehan d'Austrie a deslogé de ladicte ville de Grannade tous les Mores qui y estoient demourez de reste et les a dispersez à divers lieux bien loing, n'estimant point qu'il fust bon ny seur de se fier en eulx; ains, pour leur respect, il failloit tenir une garnison ordinaire de trois à quatre mil soldatz engagez en ladicte ville.

Le roy de Fez[2] arme une grosse puissance et a desjà mis ensemble huict mil bons chevaulx[3]; qui donne à penser qu'il vueille assaillir les villes que le roy de Portugal tient sur l'estroict de Gibeltar. Et n'est pas hors de propoz de craindre que ladicte cavallerie Moresque soit pour passer en Espaigne et gros nombre de Morisme[4] à pied soubz la faveur de ladicte armée turquesque[5].

. . . .

1. Variante: des Albonnelles (ms. B. N. fr. 10752, p. 466).

2. Le chérif Moulay Abdallah *el-Ghâlib bi Allah*.

3. Variante : huict mille bons soldats (ms. B. N. fr. 10752, p. 466).

4. *Morisme*, de l'espagnol *Morisma*, nom collectif pour désigner les Mores. On retrouve cette expression dans la correspondance de Fourquevaux « Toute la Morisme de Barbarie. » MGR DOUAIS, t. III, p. 84. « De sorte que ce sera ung camp pour entreprendre non seulement contre ledict Alger, mais aussi contre toute la Morisme. » *Ibidem*, t. I, p. 85. Cf. aussi, dans le présent volume, la relation espagnole de la bataille de El-Ksar el-Kebir (1578) de Luis de Oxeda : *la Morisma de roma*.

5. Les Turcs avaient pris pied au Maroc depuis que le pacha d'Alger, Salah Raïs, avait prêté l'appui de ses armes au prétendant mérinide Abou Hassoûn. Salah Raïs, avec une duplicité toute orientale, avait même profité de la situation pour entrer en relations avec Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, le Chérif vaincu (DIEGO DE TORRES, pp. 374 et ss.). Aussi, lorsque ce dernier réoccupa Fez pour la seconde fois (23 septembre 1554), eut-il soin de conserver à sa solde le corps de janissaires dont Abou Hassoûn faisait sa garde particulière. L'assassinat du Chérif par Salah el-Kiahia, émissaire du nouveau pacha d'Alger, Hassan ben Kkeïr ed-Din, le 23 octobre 1557, vint révéler les visées du Grand Seigneur sur le Maroc. Ce fut la constante préoccupation de Philippe II, d'en empêcher la réalisation et même de s'opposer à toute alliance entre les Turcs et les chérifs du Maroc. Cette politique amena l'Espagne à se rapprocher des Chérifs et à ouvrir des négociations, en vue d'une entente commune. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces pourparlers qui se prolongèrent jusqu'au règne de Mou-

Pour venir au dessus des Mores rebelles dudict Grannade, semble à beaucoup de personnes qu'il ne failloit cinquante mil hommes de pied ny six ou sept mil chevaulx, comme Sa Majesté Catholique mect ensemble; sur quoy se font plusieurs discours qu'il y ait autre dessain[1].

. . . .

Mais c'est de craingte de l'armée turquesque et de l'esmotion que les Morisques de Valence pourront faire et ceulx d'Aragon, qui sont nombre infiniz; et estime l'on que, de trois tiers d'Espaigne, les deux soient Morisques ou descendantz d'iceulx ou des Juiffs.

. . . .

Le roy de Portugal faict une levée de huict mil hommes de pied en son royaume; et son armée, preste d'ung nombre de gallions et huict gallères[2]; dizant que c'est pour envoyer renfort de gens en ses villes de Ceute, Tangher et Mazagan, pour ce que le Chérif[3], roy de Fez, faict une grosse levée d'infanterie et cavallerie, on ne sçait pourquoy; et a desjà dix mil chevaulx toutz prestz; on discourt que c'est pour les passer en Espaigne, au nom du Grand Seigneur[4].

. . . .

L'advis que j'ay donné à Vostre Majesté quelquefois touchant

lay Ahmed *el-Mansour* (1578-1603). Sur les dangers résultant pour l'Espagne d'une entente turco-marocaine, Cf. Lettre de Cabrete à Mateo Vasquez (18 nov. 1578), SS. HIST. MAROC, 1re Série (*Angleterre*), et sur les avantages que les Turcs retireront de la conquête du Maroc, Cf. un mémoire de ce même Cabrete : *Discurso hecho en summa... Ibid.*

1. Ce paragraphe a été remanié dans le ms. B. N. fr. 10752, qui donne les variantes suivantes : Pour venir au-dessus *et chastier les Mores de Granade*, semble à beaucoup de personnes, *qui considèrent de prez les intentions de ce Roy*, qu'il ne failloit cinquante mil hommes de pied ny six ou sept mil chevaulx, comme Sa Majesté Catholique met ensemble, *de touts les coings de ses royaumes et estats*; sur quoy se font plusieurs discours, *imaginez qu'il y ait autre secret dessaing*, comme pourroit estre d'exécuter l'entreprinse d'Alger... (ms. B. N. fr. 10752, p. 468). Les phrases remaniées et celles qui ont été ajoutées sont en italiques. Ce passage donne un spécimen des modifications apportées à la copie du texte des dépêches de Fourquevaux qui fut mise au net en 1596.

2. Le ms. B. N. fr. 10752 (p. 471) porte seulement : d'un nombre de gallions et gallères.

3. Mgr Douais a lu : *le chétif roy de Fez.*

4. V. p. 303, note 2 (Doc. LXXV).

l'intelligence que le Roy Catholique et Alochaly, roy d'Alger, ont ensemble, se pourroit exécuter à present.

Ces raisons me le persuadent :

Il [Alochaly] sçait que les Morisques s'en lasseroient et fuyroient voluntiers en Barbarie, s'ilz avoient la mer libre et qu'il leur fust permis.

Il les en garde, de peur qu'ilz se retirent audict Alger, laquelle retraicte, ledict roy d'Alger ne leur peult refuzer bonnement.

Item, le mandement est si grand qu'il suffiroit de la moictyé des gens pour exécuter et forcer lesdicts Mores[1].

Item, les gallères sont en gros nombre en la coste astheurcy.

Item, la provision de quinze cens mil escuz, oultre la solde que Castille paye pour deux mois à trente-deux mil hommes de pied.

Advis est venu que les gallères d'Espaigne ont prins cinq galliotes et ung navire en la coste de Grannade, qui chargeoient des Mores dudict païs pour fuyr en Barbarie[2].

. . . .

Archives du château de Fourquevaux (Haute-Garonne). — Minute originale[3].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10752, pp. 461-473. — Copie du XVIe *siècle (1596).*

1. Variante pour ce paragraphe : Item, le mandement des hommes est si grand, qu'il suffiroit de la moytié d'iceulx pour forcer les Mores rebelles (ms. B. N. fr. 10752, p. 473). — Le *mandement*, c'est-à-dire : la levée des recrues pour l'armée espagnole.

2. Dans le ms. fr. 10752 (p. 472), ce paragraphe est transposé et placé avant le paragraphe qui commence par : *L'advis que j'ay donné...*

3. Publié par Mgr Douais, t. II, pp. 163-167.

LXXIV

LETTRE DE FOURQUEVAUX A CATHERINE DE MÉDICIS

(EXTRAIT)

La capitulation acceptée par les Moriscos a été de leur part un stratagème pour se débarrasser de non combattants qu'ils ne pouvaient nourrir. — Arrivée d'un renfort envoyé aux rebelles par Moulay Abdallah el Ghâlib bi Allah.

Madrid, 29 juin 1570.

Suscription, alia manu : A la Royne.

Madame,

Si le Sr de Trégoyn sera passé[1] heureuzement, il sera, de ces heures, pour arriver bientost devers Vos Majestez, avecques les nouvelles que j'avois le XVIIme du present.

. . . .

Madame, je prie Dieu vous conserver très-longuement en parfaicte santé et très-acomplie felicité.

De Madrid, le XXIXme de juin 1570.

(Post-scriptum, propria manu :)

Madame,

Quelcun[2] m'a dict n'y avoir rien plus vray que les Morisques de Granade persevèrent en leur obstination[3] et cuydent avoir uzé

1. C'est-à-dire : aura passé les Pyrénées.

2. Les minutes du château de Fourquevaux portent : ung personage.

3. Le ms. B. N. fr. 16103 (copie de

d'un grand strategème de s'estre deschargez d'environ trente mil[1] bouches disutilles entre homes qu'ilz tenoyent pour suspectz, c'est à sçavoir ceulx qui ont capitullé avec Sa Majesté Catholicque, et vieilles gens, femes et enffans, qu'ily n'avoyent de quoy les nourrir[2]; car ceulx qui restent, desquelz on ne sçait le nombre, ilz sont toutz homes de combat; et secours leur est venu de quatre cens Mores ou Turcz, ensemble vivres et munitions que le roy de Fez[3] leur a envoyé sur dix-huict petites fustes[4], parties du port de Laraix[5], desquelles, au retour, Don Sancho de Leyve en a prins cinq ou six[6], car estoient vuydes de gens et de deffence; et n'y a trouvé sinon vingt Mores mariniers et vingt chrestiens forçatz.

chancellerie, f. 609 v°) et le ms. B. N. fr. 10752 donnent: les Morisques de Grennade sont aussi enragez et obstinez qu'ilz furent oncq. — Il y a plusieurs autres variantes importantes dans le reste du post-scriptum.

1. Variante : en nombre de vingt-cinq ou trente mil, entre hommes, femmes et enfans (ms. B. N. fr. 16103, f. 609 v°).

2. Allusion à la capitulation d'Ubeda, dont Fourquevaux parle à Charles IX dans une dépêche de ce même jour. Un article de cette capitulation portait que « Les Turcs et Mores, en nombre d'environ six cens, qui ont aydé aux rebelles, repasseront librement avec leurs biens en Alger et leur seront delivrés deux navires et autres barques. » Mgr Douais, t. II, p. 231. Cf. A. de Circourt, t. III, pp. 115 et ss.

3. Les Moriscos rebelles furent loin de recevoir de leurs coreligionnaires turcs et africains les secours qu'ils en espéraient et le sultan Selim, comme le chérif Moulay Abdallah, se servirent plutôt de l'insurrection qu'ils ne la servirent. Selim « manda au bacha d'Alger [Euldj Ali] de promettre de sa part du secours à ces malheureux, et de leur faire entendre que, si l'affaire prenoit un bon train, il viendroit contre l'Espagne avec toutes les forces de l'Empire Ottoman. En conséquence, le Bacha remplit leurs ambassadeurs de belles espérances. A l'égard de la flote qu'il avoit équipée pour l'expédition de Tunis, il s'excusa de la leur envoïer, jusqu'à ce qu'il en eût des ordres plus précis de la Porte. Son dessein en cela étoit de faciliter au Turc la prise de Tunis et de Bizerte, en obligeant Philippe à garder ses forces pour la défense de ses États. Il est vrai que c'étoit sacrifier les Morisques d'Andalousie ; mais cette considération le touchoit peu. » De Thou, t. VI, p. 87. Moulay Abdallah, à part quelques faibles secours en hommes, vivres et munitions, envoya surtout aux rebelles des promesses et des encouragements. « Ce prince, aïant comparé les forces des Morisques et de leurs alliés avec celles de Philippe et ne les aïant pas jugés en état de tenir contre un Monarque si puissant, se contenta de les exhorter à persister dans le dessein de recouvrer leur liberté, et de leur promettre du secours, quand il seroit temps. » De Thou, *Ibid.*

4. Variante : dix-huict fustes légères (ms. B. N. fr. 16103, f. 610).

5. V. p. 291, note 1. L'arrivée de ce renfort est mentionnée par Circourt, qui parle de cinq fustes Barbaresques chargées de munitions et montées par environ deux cents hommes (12 juin 1570). A. de Circourt, t. III, p. 123.

6. Variante : en a prins six (ms. B. N. fr. 16103, f. 610).

Vostre très-humble, très-obeyssant et très-obligé subject, vassal et serviteur,

Forquevaulx.

Archives du château de Fourquevaux (Haute-Garonne). — Minute originale[1].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16103, ff. 609 v°-610. — Copie du XVIe *siècle (fragment de registre de chancellerie, contemporain de l'original).*

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10752, pp. 703-704. — Copie du XVIe *siècle (1596)*[2].

1. Publié par MGR DOUAIS, t. II, p. 241.

2. Ce post-scriptum a subi de nombreux remaniements de forme dans le ms. B. N fr. 10752. Cf. p. 297, note 1.

LXXV

LETTRE DE FOURQUEVAUX A CHARLES IX

(Extrait)

Le roi de Portugal fait des armements considérables en vue d'une expédition contre le Maroc, qu'il doit faire dans un an. — Le roi des Moriscos n'a pas fait des ouvertures de paix.

Madrid, 20 septembre 1570.

Suscription, alia manu : Au Roy.

Au dos, alia manu : Fourquevaulx. — Du xxe de septembre 1570. — R[eceue] (*mention de chancellerie du* xvie *siècle*).

Cachet de cire entier, aux armes de Fourquevaux[1].

En tête, alia manu : Du Sr de Forquevaulx au Roy. — 20 septembre 1570. — Madrid (xviie *siècle*).

En marge, alia manu : Par Monsr de Vallue (xvie *siècle*).

Sire,

Comme j'ay adverty Vostre Majesté par le brodeur[2], le quatriesme du present, du reçeu des deux depesches qu'il vous a pleu me faire, du xxix de juillet et xiiime d'aoust, promectant plus ample discours par Vallue, present porteur, ceste-cy continuera, Sire, de vous raconter comment, le trentiesme dudict passé, que le Roy Catho-

1. Vairé d'or et de sinople, l'écusson entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. Rietstap, *Arm. Gén.*, au nom *Beccarie de Pavie.*

2. « Le brodeur de la feu Royne d'Espaigne », l'un des courriers royaux (ms. B. N. fr. 10752, mentions marginales des pp. 734, 762, etc.).

licque me donna audience, je luy representis[1] le contenu de vostre dicte première lettre sur la perte des paquetz...

. . . .

Il est bruict que le roy de Portugal vouldra, l'an qui vient, envoyer un camp de vingt mil hommes de pied et cinq ou six mil chevaulx contre le roy de Fez[2]; et que, à ces fins, il faict enrollement des hommes plus aydables de son royaume, et, de la seulle ville de Lisbone, en sont enrollez vingt-quatre mil[3]. Ce pourroit bien aussi tost estre de peur qu'il a d'estre assailly des François. On a voullu dire que le petit roy des Morisques[4] parlementoit. Mais il n'en est rien, ny nouvelle qu'il vueille poser les armes et se rendre, ny ses gens.

. . . .

Sire, je prie Dieu qu'il vous vueille conserver et maintenir très-longues années en très-acomplie santé et felicité.

De Madrid, le xxme de septembre 1570.

Propria manu : Vostre très-humble, très-obeyssant et très-obligé subject et serviteur,

Forquevaulx.

Archives du château de Fourquevaux (Haute-Garonne). — Minute originale[5].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16103, f. 629. — Expédition originale.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10752, p. 791. — Copie du XVIe *siècle (1596).*

1. Variante : *representiz*, en abrégé : repntiz (ms. B. N. fr. 16103, f. 628).

2. Le jeune et imprudent roi Don Sébastien agitait déjà les projets d'expédition marocaine qui furent la seule ambition de son règne et qui devaient conduire le Portugal à la désastreuse journée de El-Ksar el-Kebir (1578) et amener la perte de son indépendance. V. les Doc. publiés ci-dessous.

3. Variante : vint-trois mil (ms. B. N. fr. 10752, p. 791).

4. Abdallah ben Abbou. Les Espagnols donnèrent le titre ironique de « roitelet des Alpujarras » aux deux rois choisis par les Moriscos rebelles. V. p. 292, note 4.

5. Publié par Mgr Douais, t. II, p. 268.

LXXVI

ACTE D'ASSOCIATION ENTRE MARCHANDS DE ROUEN POUR FAIRE LE TRAFIC AU MAROC

Plusieurs marchands de Rouen s'associent pour envoyer le navire « Le Samson » faire du trafic au Maroc et en rapporter un chargement de sucre.

Rouen, 1er octobre 1570.

Nous Barthelemy Hallé, Alonce Le Seigneur, Bonaventure de Cramant, Eustache Trevache et Adrien Le Seigneur, tous bourgeoys, marchandz, demeurans en ceste ville de Rouen, congnoissons et confessons nous estre assemblez et associez ensemble en compaignie pour faire la traicte et trafficq des marchandises au pays de Barbarye et ès lieux de Saphy[1], Sainte Croix de Cap de Gay[2], Marroque[3] et terres du Therouden[4], pour ausdicts lieux envoyer marchandises de toilles blanches et autres marchandises qui se trouveront plus propres et commodes pour ledict pays pour subvenir et employer à faire ung party de succre[5], [tant] blancz que moyens, et

1. Pour Safi et mieux Asfi. C'était, à cette époque où Mogador n'existait pas et où Mazagan appartenait au Portugal, le port du royaume de Merrakech.

2. Pour Santa-Cruz-du-Cap-de-Guir. Sur cette ville, qui était le port de la région du Sous, V. p. 44, note 1. M. E. Gosselin, qui a publié une analyse de ce document, a écrit à tort *Saincte-Croix, Cap-de-Gay*, comme s'il s'agissait de deux villes différentes. E. Gosselin, p. 154.

3. Pour Merrakech, capitale du royaume de ce nom.

4. Pour Taroudant, capitale du Sous. L'expression *terres de Therouden* désigne la région du Sous.

5. La canne à sucre était cultivée au Maroc et spécialement dans le Sous, dont les habitants, d'après Marmol, ont une condition supérieure à celle des autres Berbères, parce qu'ils « s'employent au sucre et au labourage. » Marmol, t. II, liv. III, ch. xx. C'est à tort que cet historien attribue aux Chérifs saadiens l'introduction de cette culture dont le produit « est le meilleur trafic de tout le royaume de Maroc ». *Ibid.*

ce jusques à la somme de quatre vingtz mil ducatz, lequel party de succres, jusques à la concurrence de ladicte somme, se fera en trocque de toilles blanches, au plus grand advantage de la dicte compaignie qu'il sera possible, et auquel party nous, dicts Halley, Alonce Le Seigneur, de Crament, Trevache et Adrien Le Seigneur serons tenus et obligez fournir, chacun pour sa part et portion, tant en marchandises que argent comptant[1] qu'il conviendra frayer pour ledict party et chacun pour les partz et portions cy aprez

Mas-Latrie nous apprend que, au XIIIe siècle, les sucres bruts du Maroc figurent dans tous les états des marchandises vendues en Flandre et à Venise. MAS-LATRIE, *Relat. et Comm. de l'Afrique Septentrionale*, p. 376. D'après Edrisi, le sucre récolté et fabriqué au Maroc était connu « de l'univers entier ». On remarquait au XVIe siècle, pour leur abondance et leurs belles qualités, les plantations du Sous et de Ceuta. MAS-LATRIE, *Ibid.* Léon l'Africain, qui visita le Sous, avant l'élévation des Chérifs, raconte que la culture de la canne y était répandue et que l'on venait de Fez, de Merrakech et même du Soudan s'approvisionner de sucre brut dans les marchés de la région. LÉON L'AFRICAIN, liv. II, ch. 40.

Mais les Chérifs, s'ils n'introduisirent pas cette culture au Maroc, contribuèrent beaucoup à la propager dans les provinces méridionales de leur empire. Peut-être même leur doit-on l'importation des procédés de raffinage et de clarification qui transformèrent le sucre du Sous « un peu noir, qui n'est si bon que celuy de Madère », en un sucre blanc et fin. THÉVET, f. 13. Ce fut, outre le motif de la guerre sainte, pour donner un débouché aux sucres du Sous et favoriser ce trafic que Moulay-Mohammed *ech-Cheikh* conçut le dessein de s'emparer de Santa-Cruz-du-Cap-de-Guir. Annonçant à son frère et suzerain la prise de cette ville, il lui écrit « que ce serait un heureux commencement pour la négociation du sucre et des autres marchandises de ses royaumes. » TORRES, ch. XXXVI. Les chrétiens faits prisonniers à Santa-Cruz construisirent, sous la direction d'un juif renégat, des pressoirs permettant de produire du sucre blanc. MARMOL, t. II, liv. III, ch. XXII. Les négociants européens venaient acheter du sucre à Taroudant et les pressoirs ou raffineries de cette ville rapportaient au sultan 7 500 mitqâl et le sucre fabriqué 15 000. BERBRUGGER, *Rev. Afric.*, t. VI, pp. 116-119. Ce commerce tenait une si grande place dans les préoccupations du chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh* qu'au lendemain de la campagne victorieuse contre son frère Moulay Ahmed *el-Aaredj*, « il depescha son fils Arrany [Moulay Mohammed *el-Harrân*] à Tarudant en qualité d'Ucir [Ouizir], et avec ordre de songer au trafic du sucre. » TORRES, ch. XLVII. Cette exploitation de la canne à sucre, qui devait disparaître du Maroc, était encore très florissante sous le règne du chérif Moulay Ahmed *el-Mansour* (1578-1603), qui établit des pressoirs dans le territoire des Haha et des Seksaoua. Lorsque ce Chérif fit construire son fameux palais d'El-Bedî, « le marbre apporté d'Italie fut payé en sucre poids pour poids. » EL-OUFRÂNI, pp. 180, 261, 302.

1. Ce contrat d'association, ainsi qu'on le voit, participe à la fois de l'ancien contrat de *commande*, où les apports des associés ne consistaient qu'en marchandises, et du contrat de commandite, où ces apports se font en argent. Cf. VIOLLET, *Dr. privé*, p. 651.

declarez, assavoir ledict Berthelemy Hallé pour une moitié, ledict Alonce Le Seigneur pour ung quart, lesdicts de Crament et Adrien Le Seigneur pour ung aultre quarts, et ledict Eustache Trevache, tant pour luy que pour Andrieu et Laurens dictz Halley, estans de present audict pays de Barbarie, pour ung demy quart, à prendre dans la totallité dont ledict Trevache aura la moictié dudict demy quart et lesdict Andrieu et Laurens Halley ou l'un d'eulx l'aultre moitié dudict demy quart, lesquelles marchandises et argent nous nous obligeons, chascun pour nostre fait et regard et pour les partz et portions dessusdictes seullement, mectre et consigner ès mains dudict Berthelemy Hallé au temps et alors qu'il nous sera demandé par ledict Berthelemy Hallé pour par luy estre faict les carguesons qui seront requises pour faire ledict trafficq.

Et sy a esté accordé, que ledict Trevache passera d'icy dedans le navire nommé « le Sansson » pour aller audict lieu de Saffy, Cap de Gay, Maroques et Therouden, pays de Barbarie, pour ausditz lieux faire party avec lesdicts Andrieu et Laurens dictz Halley estans de present audict pays de Barbarie et avec les seigneurs tenans les engins à faire succres au dict pays de Barbarie, et ce jusques à la dicte somme de quatre vingtz mil ducatz, pour ladicte marchandise de succres tant blancs que moyens en trocque et eschange de marchandises de toilles blanches, le tout au plus grand advantage de nostre dicte compaignie que faire se pourra, et par aprez faire charger lesdictz succres dedans les navyres qui leur seront envoyez de deçà ; et sy a esté, par semblable, acordé que icelluy Berthelemy Halley tiendra le compte par deçà de toutes les marchandises qui seront envoyez audict pays de Barbarie, parce que les toilles qui seront fournyes par lesdicts Halley et Allonce Le Seigneur pour l'effect que dessus seront estyméez par deux de la presente compaignye, premier que d'estre aulnéez, et en fera faire icelluy Hallé les cargueisons et asseurances, frectera navyres, et sy fera tous aultres avaries qu'il conviendra faire pour toutes les dictes marchandises qui seront envoyées audict pays de Barbarie pour ledict party de succres, mesmes aussi tiendra le compte de toutes les marchandises de succres et aultres qui seront envoyez dudict pays de Barbarie par deçà par iceulx Trevache, Andrieu et Laurens ditz Hallé ou l'un d'eulx, et en faire faire, par semblable, des asseu-

rances, mesmes faire descharger les navyres qui apporteront lesdictes marchandises et icelles recepvoir et en faire la vente au prouffit de ladicte compaignie, parce que, de ce qui sera vendu en détail par ledict Hallé, il ne sera tenu d'en tenir ny rendre compte, synon que au prix de ce que auront esté vendues les casses entières, et du tout sera tenu ledict Halley en donner compte quand requis en sera.

Et ne pourront aucuns des dessus nommez de ce jour à l'advenir envoyer ny faire envoyer aucune sorte de marchandise audict pays de Barbarye ny avoir part ou societté avec quelques aultres personnes que ce soit que ceulx nommez en la presente soccietté, ny mesmes faire ou faire faire aucun party par delà, ny aussi porter ou envoyer en particullier aucunes marchandises, sur la peyne de mil escus d'or soleil, que payera celuy qui aura contrevenu à ce que dessus aux aultres qui n'y auront contrevenu.

Et oultre, a esté accordé entre les dessusdictz, d'aultant que lesdictz Berthelemy Halley, de Crament et Adrien Le Seigneur ont de present marchandises audict pays de Barbarie, qu'il leur sera loysible les faire venir, assavoir ledict Berthelemy Halley dedans ledict navyre « le Sansson », à son prochain retour du present voiage, et par lesdictz Adrien Le Seigneur et de Crament, dedens le navyre nommé « la Trinité », aussy au retour de son prochain voiage, d'aultant qu'il y en a ou peult avoir de present en essence audict pays de Barbarie ou celles qui y pourroient avoir esté achaptez pour eulx, en precedent ce jourd'huy, sans qu'ilz ou l'un d'eulx puissent faire aucun party de ce jour à l'advenir, comme dict est.

Et davantage, moy, dict Berthelemy Halley, prometz et m'oblige de tenir, donner et rendre bon, loyal et fidelle compte et payer le debet et reliqua de tout ce que j'auray manyé, trafficqué et negotié pour la presente compaignye, toutes les debtes payéez, toutes foys que requis en seroy ; et moy, dict Trevache, pour moy et me faisans fort desdicts Andrieu et Laurens Halley, prometz, par semblable, de tenir, rendre et donner bon, loyal et fidelle compte, mesmes payer le debet et reliqua de tout ce qui aura esté par moy et les dessusdictz Andrieu et Laurens Halley manyé, négocié et trafficqué pour ladicte presente compaignie, aussy toutes fois que requis en seroy.

En tesmoing de quoy, nous, dicts Berthelemy Hallé, Alonce Le Seigneur, de Crament, Trevache et Adrien Le Seigneur, avons respectivement signé la presente.

Ce premier jour d'octobre mil cinq cens soixante-dix[1].

Signé: B. Haillé. — Le Seigneur. — De Crament. — Le Seigneur. — Trevache.

Reconnu au Tabellionage, le 25 novembre.

Archives Départementales de la Seine-Inférieure. — Série E. Tabellionage de Rouen (classé provisoirement). — Original.

1. M. Gosselin a lu : mil cinq cens soixante-*sept*.

LXXVII

LETTRE DE FOURQUEVAUX A CHARLES IX

(Extrait)

Le roi Don Sébastien continue ses armements, qui semblent préparés en vue d'une expédition au Maroc. — Il enverra vingt-cinq navires à la Ligue.

Madrid, 9 novembre 1570.

Suscription, alia manu : Au Roy.
En marge, alia manu : Par le courrier Jehan Barbier.

Sire,

Lorsque la depesche qu'il a pleu à Vostre Majesté me faire, du xiime du mois passé, m'a esté donnée, le xxvime, par ce porteur, chevaucheur de vostre escurye, le Roy Catholicque estoit de quelques jours par avant en sa maison du Pardo.

. . . .

Et que je die ung mot de Portugal à Vostre Majesté. Tout homme est après pour s'equipper d'armes à pied ou à cheval, chascun selon la valleur de son bien, qu'il n'y a grand ny petit en tout le royaume qui en soit exempt ; et s'exercitent et adrecent, tous les jours de feste, comme s'ilz voulloient bientost assaillir quelcun, ou qu'ilz doubtassent d'estre assailliz. Cela ne se faict pas sans quelque dessain, ny que ceste Majesté ne le sçache. Ilz parlent d'aller sur le roy de Fez, l'an prochain, et d'envoyer une armée de vingt-cinq bons navires pour la ligue contre le Turc[1] et autre

1. La « Ligue sacrée » formée contre les Turcs, le 7 mars 1571, entre le Pape Pie V, l'Espagne et Venise et dont il est question dans le document suivant. On y

flotte vers le cap de Bonne-Esperance descendre ung bon nombre d'hommes pour aller bien avant en la terre de Moussambique, où leurs gens ont descouvert nouvelles mines d'or ; mais les naturelz du païs sont gent belliqueuse et les deffendent.

. . . .

De Madrid, le neufiesme de novembre 1570.

Archives du château de Fourquevaux (Haute-Garonne). — Minute originale[1].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10752, pp. 864-865. — Copie du XVI[e] *siècle (1596).*

verra que le secours promis par D. Sébastien ne fut pas envoyé.

1. Publié par Mgr Douais, t. II, p. 296.

LXXVIII

LETTRE DE FOURQUEVAUX A CHARLES IX

(Extraits)

Madrid, 31 mars 1571.

En tête, alia manu: Adviz[1] d'Espaigne.

La conclusion de la Ligue, du VIIme de ce mois de mars, à Rome, est finablement venue, et a voullu le Pape estre creu et avoir l'honneur de nommer le Lieutenant Général de l'armée de mer soubz le Sr Don Jehan d'Austrie, et a choisi le Sr Marc Anthoine Colonne, lequel aussi est chevalier de l'Ordre du Roy d'Espaigne, son vassal, et des plus grandz seigneurs du royaume de Naples.

. . . .

Le roy de Portugal n'envoyera poinct secours à ladicte Ligue, car il veult assaillir le roy de Fez.

. . . .

Il a esté accordé par ledict Roy aux Estatz de son royaume qu'il ne s'esloignera dudict Lisbonne de ces deux ans, ains y fera sa residence[2].

La Royne, son ayeulle[3], persevère en son propoz de se vouloir

1. Cette lettre, en forme d'*adviz*, et destinée au roi, est jointe à une autre, adressée, à la même date, à Catherine de Médicis.

2. Les Portugais, mécontents des projets aventureux de leur jeune et capricieux souverain, lui avaient fait prendre l'engagement de résider à Lisbonne, afin de pouvoir le mieux surveiller. La précaution n'était pas superflue, car, comme on le verra, dès l'année 1574, le roi Sébastien, dégagé de sa promesse, s'échappa furtivement de son royaume pour faire une expédition au Maroc. V. Doc. publiés ci-dessous.

3. La reine Dona Catarina, froissée du manque d'égards de son petit-fils, qui négligeait ses conseils et s'entourait de jeunes

retirer en Castille et les deux Théatins[1] sont tousjours auprez dudict jeune prince.

. . . .

Environ xxv Chrestiens, esclaves et forçatz du beau frère du roy d'Alger, se sont sauvez en Espaigne avecques une galliote qu'ilz luy en ont amenée. Et racontent que ledict roy d'Alger, ce mois de fevrier, faisoit tenir prestes huict gallères royalles et dix-neuf galliotes pour faire voyle en Levant. Dient aussi que, audict Alger, ont grand peur que l'armée de la Ligue, où au moins celle du Roy Catholicque, n'aille sur eulx[2], pour divertir la guerre que le Turc faict aux Venitiens.

Le Sr Don Jehan d'Austrie a retenu partie desdictz Chrestiens pour s'en servir à la guerre, car parlent Turquesque et Moresque et sçavent la coste de Barbarie.

Estant l'opinion de plusieurs que, après avoir prins Bizerte et Porto-Farine et veu quel est le dessain de l'armée Turquesque, l'on emploiera l'arrière saison sur ledict Alger et l'armée de Portugal assauldra, en mesme saison, les villes maritimes du roy de Fez, pour le divertir d'envoyer secours par terre audict Alger.

. . . .

Archives du château de Fourquevaux (Haute-Garonne). — Minute originale[3].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10752, pp. 1035-1045. — Copie du XVI*e siècle (1596).*

gens flattant « ses folles présomptions », avait menacé de se retirer en Espagne. V. Doc. LXXIX.

1. Il est souvent question, dans la correspondance de Fourquevaux, de la mauvaise influence qu'avaient prise sur le jeune roi ces deux Théatins. Ils étaient opposés au parti de la reine douairière et, pour mieux conserver leur autorité, ils faisaient échouer les projets d'union proposés à Dom Sébastien. Le jeune roi montrait d'ailleurs fort peu de dispositions pour le mariage et Fourquevaux tenait de gens bien informés qu'il était « fort esloigné et desgouté d'entendre à prendre femme de fort longtemps... sauf si Sa dicte Sainteté le poursuivra à toute oultrance, voire le contraindre par censures papalles des plus fulminantes. » *Lettre du 9 nov. 1570*. Mgr Douais, t. II, p. 302.

2. Ce n'était pas sans motifs que l'on s'inquiétait, en Barbarie, des armements de la Ligue sacrée : Philippe II prétendait que les armées confédérées devaient marcher contre l'Afrique et renoncer à faire la guerre en Orient. Les Vénitiens, qui espéraient recouvrer l'île de Chypre, menacèrent de se retirer, si l'on faisait marcher sur l'Afrique les forces de la Ligue. Cf. De Thou, t. VI, pp. 195 et ss.

3. Publié par Mgr Douais, t. II, p. 345.

LXXIX

LETTRE DE FOURQUEVAUX A CATHERINE DE MÉDICIS

(Extrait)

Le Portugal continue ses armements, qui semblent dirigés contre le Maroc. — Projet de mariage de D. Sébastien. — La Reine douairière veut se retirer en Castille.

Madrid, 31 mai 1571.

Suscription, alia manu : A la Royne.

Madame,

Partant Maistre Loys, horlogier d'icy, le XIIIme[1] du present, je ne feiz longue lettre à Voz Majestez, pour ce qu'il aura sçeu respondre de maintes particularitez de ceste Court, veu qu'il en est ordinaire.

. . . .

Madame, j'ay entendu, du cousté de Portugal, qu'on avoit arresté en leurs portz ung nombre de grandz navires estrangers, et leur paient le fret, dizant que c'est pour s'en servir à deffendre leur coste et leurs ysles à l'encontre de soixante-dix grandz navires de courssaires Rochellois et Anglois, qui tiennent la mer, prennent et pillent sur toutes gens et nations. Je croy que c'est une couleur et escuze ausdictz Portugois pour mieulx drecer leur entreprinse, soyt pour aller sur le roy de Fez ou pour assister le roy d'Espaigne, s'il entreprendra sur Alger.

Dizent aussi que le Roy a parlé quelquefois à la Royne, son

1. Variante : le treiziesme du present (ms. B. N. fr. 10752, p. 1069).

ayeulle, la priant de le marier[1]. Telle estoit la voix commune par Lisbone, et que leur ambassadeur est allé en France, pour le traicter avec Madame[2].

Dizoit on aussi que ladicte Royne est determinée de s'en venir en Castille, pour la malle satisfaction qu'elle a dudict Roy[3], qui faict, comme devant, à sa teste, sans prendre conseil que des deux Théatins. Ce qui est trouvé si mauvais que, si ladicte Dame Royne sortira dudict Portugal, il y surviendra aussitost sedition par les Grandz contre leur dict Roy.

. . . .

De Madrid, le dernier jour de may 1571.

Archives du château de Fourquevaux (Haute-Garonne). — Minute originale[4].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10752, pp. 1071-1072. — Copie du XVIe *siècle (1596).*

1. On sait que les projets de mariage n'aboutirent pas. Sébastien, imberbe et albinos, passait pour être impuissant.

2. Marguerite de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis.

3. V. p. 310, note 3.

4. Publié par Mgr Douais, t. II, pp. 349-350.

LXXX

MÉMOIRE DE FOURQUEVAUX POUR L'AUBESPINE[1]

(Extrait)

Un aventurier milanais, qui a passé seize ans en Barbarie, au service des Chérifs et des Pachas, a offert à Don Juan d'Autriche de nouer des intelligences avec les soldats chrétiens de Fez et de Merrakech, afin de s'emparer de ces deux villes. — On pourrait, de même, surprendre Alger avec le concours des chrétiens esclaves et des indigènes, mécontents de la domination turque. — Philippe II, après avoir pris Bizerte et Porto-Farina, marchera sur Alger. — Armements du Portugal.

Madrid, 31 mai 1571.

En tête, alia manu : Mémoire pour le Sir de L'Aubespine, des points dont il rendra conte au Roy, de la part du Sir de Forquevauls, son Ambassadeur en Espaigne (xvie *siècle*).

Le Sr de L'Aubespine, secretaire du Roy, après avoir très-humblement baizé piedz et mains à Sa Majesté et de la Royne, sa mère, et de Monseigneur d'Anjou, de la part du Sr de Fourquevaulx, son ambassadeur en Espaigne, representera à Sa Majesté l'estat auquel il laisse ceste Court.

. . . .

Ung Millanois, homme de soixante ans, qui se nomme Ludovico Sforce[2], lequel dict avoir servy les roys François et Henry, de très-glorieuze mémoire, m'est venu visicter une fois et m'a dict

1. Il partait pour la France, se rendant auprès de Charles IX.

2. Tous les manuscrits donnent, pour ce nom, les formes *Sforce* ou *Sforçe*. Nous n'avons pu reconstituer les éléments de la biographie de ce curieux aventurier, qui était probablement un bâtard de la célèbre famille des Sforza. Un bâtard de cette maison, Alessandro Sforza, qui vivait à la cour de son cousin Francesco II (1493-1535) eut lui-même deux fils illégitimes, Luigi et Galeazzo, qui sont donnés par Crescenz comme de *valorosi soldati* et doivent avoir vécu vers le milieu du xvie siècle. Crescenz, *Nobili. d'Italia, Par.* I, p. 536. Luigi Sforza serait peut-être l'aventurier dont parle Fourquevaux.

qu'il venoit de Barbarie, où il s'est tenu seze ans au service des roys de Fez, de Maroc et d'Alger, et vient[1] exprès au Roy Catholicque luy offrir grandz moyenz et intelligences qu'il a, dens lesdictes trois villes, avecques les soldatz chrestiens ou filz de chrestiens, qui sont en nombre de plus de quinze cens, audict Maroc, et aultant, ou plus, audict Fez, desquelz les roys de delà se fient grandement et les tiennent à la garde de leurs corps[2]; et, veu que lesdictes villes sont assez prez de la mer Océane, il dict estre facilles à surprendre; car elles n'ont muraille pour atendre le canon. Il promect le semblable d'Alger, à cause qu'il y a plusieurs milliers de chrestiens et les habitantz, Mores naturelz, sont mal contentz d'estre commandez par les Turcz. Icelluy Sforce a esté bien veu et bien escoulté dudict Don Jehan d'Austrie, et semble avoir prins plaisir à ses discours.

Il y a opinion que, après avoir prins lesdicts Porto-Farina et Bizerte, qu'on ira sur Alger. Et il est vray que, à Malque, se faict provision de toutz vivres et munitions en très grand abondance; et le roy de Portugal arme xxv gallions ou grandz navires et dix gallères, faisant bruict de les vouloir emploier encontre le roy de Fez, ce qui est croyable et ne soit que pour le divertir d'envoyer secours audict Alger. Disent aussi, audict Portugal[3], qu'ilz se craignent des François et Anglois courssaires, qui sont plus de soixante grandz navires.

. . . .

Faict à Madrid, le dernier jour de may 1571.

Archives du château de Fourquevaux (Haute-Garonne). — Minute originale[4].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10752, pp. 1085-1087. — Copie du xvie *siècle (1596)*[5].

1. Mgr Douais a lu : *venu*.

2. C'est une obligation pour les souverains musulmans, exposés à tous les complots de palais, par suite de l'absence de loi successorale et du grand nombre de prétendants, de ne pas confier à une troupe indigène la garde de leur personne. Les Almoravides, les Almohades et les Mérinides eurent à leur service des milices chrétiennes. MAS-LATRIE, *Rel. et Comm.*, pp. 227 et ss. Les Chérifs Saadiens cherchèrent également à recruter, tant pour leur garde que pour leur armée, des troupes chrétiennes, dont ils appréciaient la discipline et la solidité. V. p. 184, note 1.

3. Variante: en Portugal (ms. B. N. fr. 10752, p. 1087).

4. Publié par MGR DOUAIS, t. II, p. 354-355.

5. Le titre du *Mémoire* est emprunté à ce manuscrit, qui a été fait d'après les minutes originales (p. 1072 du ms.).

LXXXI

LETTRE DE FOURQUEVAUX A CATHERINE DE MÉDICIS

(Extrait)

Les Portugais seront opposés au désir de leur jeune roi D. Sébastien d'entreprendre une expédition contre le Maroc[1], tant que celui-ci n'aura pas assuré, par son mariage[2], la succession au trône.

Madrid, 4 août 1571.

Suscription, alia manu : A la Royne, mère du Roy.

Madame,

La meilleure nouvelle que je pence vous pouvoir donner, de ce cousté, est de la santé de Mesdames les Infantes, voz petites filles.

. . . .

Ledict Martinès[3], Madame, faict estat d'avoir sa depesche au retour de ladicte Majesté Catholicque, tantost après la feste S[t] Laurens ou, au plus tard, passée la Nostre-Dame ; mais ledict Légat n'arrivera de longtempz. Et suis adverty que ce dict S[r] Roy depeschera bientost vers l'Empereur, luy demander sa troisiesme fille pour ledict roy de Portugal. Je ne sçay si c'est du sçeu dudict

1. C'est cette folle entreprise que D. Sébastien tenta d'accomplir une première fois, en 1574. V. le sommaire du Doc. LXXXVII, p. 339.

2. Il était question du mariage du jeune roi de Portugal soit avec une des princesses, filles de l'Empereur, soit avec la princesse Marguerite de Valois, fille de Catherine de Médicis. V. p. 314, notes 1 et 2.

3. Martinès Mascarenhas (Dom Fernand), ambassadeur de Portugal au concile de Trente. Mgr Douais, t. II, pp. 363, 366 et 369.

Don Hernand Martinès. Et, quoy qu'on die, je me doubte qu'on seroit bien marry par deçà que le roy de Portugal fust vostre beau filz, ny que les affaires de France allassent en prospérant; car j'ay cogneu en eulx trop grand froideur à traicter ce mariage. Et n'ay pas oblyé les mauvais offices qu'ilz envoyèrent faire audict Portugal par Don Francès Pereires desjà du LXVI[1]. Toutesfois, j'ai esperance qu'il se fera, maulgré toutz empeschementz, si Voz Majestez l'auront agreable; car tout Portugal le dezire, pour plusieurs respectz, et d'avoir lignée dudict roy[2], devant que luy permectre d'en sortir ny entreprendre sur le roy de Fez; ce qu'il brusle d'envye de faire en personne, faisant adrecer[3] son peuple aux armes et principallement sur ladicte intention.

. . . .

De Madrid, le quatriesme d'aoust 1571.

Archives du château de Fourquevaux (Haute-Garonne). — Minute originale[4].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10752, pp. 1126-1127. — Copie du XVI[e] *siècle (1596).*

1. Variante: déjà dès l'an soixante six (ms. B. N. fr. 10752, p. 1126), c'est-à dire: dès 1566.

2. Tel était l'avis du confesseur de D. Sébastien, le P. Luiz Gonsalvès da Camera. V. HIERONYMO DE MENDONÇA, p. 22.

3. *Adrecer*, exercer.

4. Publié par MGR DOUAIS, t. II, p. 369.

LXXXII

LETTRE DE FOURQUEVAUX A CHARLES IX

(Extrait)

Les Moriscos passés en Barbarie reviennent en Espagne.

Madrid, 4 août 1571.

Suscription, alia manu: Au Roy.
En marge, alia manu: Par la voye de Boyonne[1].

Sire,

Le neufiesme du passé, partist le Roy d'Espaigne, vostre frère, pour le Pardo.

. . . .

Il vient, Sire, d'arriver des advis de devers Grenade que les Morisques, qui estoient passez en Barbarie durant la guerre, s'en retournent journellement audict païs, pour ce que les gens de ladicte Barbarie ne les veullent souffrir vivre parmy eulx[2]; et, car

1. Pour : Bayonne (mention marginale du ms. fr. 10752).

2. Les Moriscos furent encore plus mal accueillis en Barbarie que ne l'avaient été les Mores Andalous passés au Maghreb, lors de la prise de Grenade, et qui s'étaient bien vite repentis d'avoir fui en terre islamique (M. J. Müller, *Beitraege zur Geschichte der westlichen Araber*, fasc. I, pp. 42-44). Ces premiers émigrants pouvaient au moins invoquer leur titre de Musulmans, tandis qu'on jetait à la face des Moriscos leur apostasie forcée et qu'on était bien près de les regarder comme des infidèles. Cervantes a placé dans la bouche de Ricote les plaintes des malheureux Moriscos sur leur situation : « Apprends, mon cher, dit Ricote à Sancho, que partout nous pleurons l'Espagne et partout nous la pleurerons. Nous y sommes nés, et vainement l'homme compte-t-il pouvoir retrouver sa patrie ailleurs. Nulle part, nous ne trouvons un

ilz sont de mesme loy, ne les peuvent tenir pour esclaves, ny ledict Turc ne les peult nourrir. C'est la cause pourquoy ilz les renvoyent sur galliotes[1] et autres vaisseaulx, selon le moyen qu'ilz en ont; et pourroit ung jour ledict nombre monter à tant, que ledict royaume de Grenade auroit encore du travail: car les autres Morisques, naturelz d'icelluy, dispercez parmy l'Espaigne, ne fauldront d'accourir vers eulx et vers ceulx qui persevèrent en leur rebellion, vagant parmy les montaignes.

. . . .

De Madrid, le quatriesme d'aoust 1571.

Archives du château de Fourquevaux (Haute-Garonne). — Minute originale[2].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 10752, pp. 1121-1122. — Copie du XVIe *siècle (1596).*

accueil supportable : les proscrits semblent l'être partout. En Barbarie même, où nous pensions pouvoir espérer une protection particulière, c'est là qu'on nous maltraite le plus. Enfin, nous sentons tous aujourd'hui combien nous avons perdu. C'est au point, mon ami, que ceux d'entre nous qui connaissent parfaitement le pays et qui parlent la langue en vrais Espagnols ne peuvent y tenir. Ils laissent femmes et enfants en pays étrangers pour revenir déguisés sous cent formes différentes... CERVANTES, *Don Quijote*, part. II, chap. 54.

1. Variante : gallères (ms. B. N. fr. 10752, p. 1122).

2. Publié par MGR DOUAIS, t. II, p. 367.

LXXXIII

LETTRE DE VIVONNE[1] A CHARLES IX

(Extraits)

Le roi de Portugal fait des armements, sous prétexte d'entrer dans la Ligue[2], mais, en réalité, en vue d'une entreprise dans le royaume de Fez.

Madrid, 14 avril 1572.

Suscription, alia manu : Au Roy.

Au dos, alia manu : Mr de St-Gouard. — Du xiiie avril 1572 (xvie *siècle*). — R[esponse]. Du vie de may (xvie *siècle*).

1. Jean de Vivonne de Torrettes, sieur de Ramades, de Foyes, de Pessines, de Saint-Gouard, des Combes, de La Croix-Blanche, baron puis marquis de Pisani, fils d'Artus de Vivonne et de Marguerite de Brémond d'Ars, enfant d'honneur du roi, né en 1530, pris et blessé au ravitaillement de Marienbourg (1555), servit en Toscane sous Strozzi, à Rome sous Guise (1557), en Piémont sous Brissac, fut à la bataille de Dreux (1562), à la défense de Malte (1565), aux batailles de Saint-Denis, Jarnac, Montcontour, où il fut gravement blessé. Chevalier de l'Ordre (1er octobre 1577), gentilhomme de la Chambre (1er octobre 1577), ambassadeur à Rome une 1re fois (février 1571), en Espagne (16 janvier 1572 — 20 décembre 1582), à Rome, 2e fois (23 mai 1584 — 26 mai 1589), à Rome, 3e fois (octobre 1589 — fin 1592), conseiller d'État (1er octobre 1577 — 20 août 1598), gouverneur de Saintonge (4 septembre 1583 — 15 décembre 1596), gouverneur du prince de Condé (1595) ; il se distingua à Fontaine-Française (1595), fut capitaine de gendarmes, sénéchal de Saintonge et mourut à Saint-Maur-les-Fossés le 7 octobre 1599. Il avait épousé, le 8 novembre 1587, Julia Savelli, veuve de Louis Orsini, et il en eut la célèbre marquise de Rambouillet. Fleury-Vindry, pp. 44-45, ; G. de Brémond d'Ars, *passim*.

2. La ligue formée en 1571 contre les Turcs, à l'instigation du pape Pie V, entre le Saint-Siège, l'Espagne et Venise. D. Juan d'Autriche, qui avait reçu le commandement des flottes combinées, avait remporté, le 7 octobre 1571, la fameuse victoire de Lépante.

Au dos : Cachet de cire entier, appliqué sur feuille de papier recouvrant la cire.

En tête, alia manu: Du S^r de St-Gouard au Roy. — 14 Avril 1572 (XVIIe *siècle*).

Sire,

J'ay escript à Vostre Magesté, le dixiesme du passé, par ung courrier depesché en Flandres, luy faisant entendre le peu qui c'estoit passé icy pour son service et autres nouvelles, depuis que g'y suis, ayant tousjours esté le Roy Catholicque à l'Escurial, jusques au XXme, qu'il revint, et n'a demouré qu'il ne soict retourné audict Escurial que deux jours; durant lequel temps, Sire, je receuz la lettre qu'il a pleu à Vostre Magesté m'escripre, du sixiesme du passé.

. . . .

L'on tient que le seigneur Dom Johan d'Austrye sera allé, à ceste heure, avec peu de gallaires, vers La Goullette et Tunis, pour recongnoistre le pays, estimant peu les forces que le Turc y tient; et ont intention qu'il s'i fera quelque cas, pour intelligence qu'ilz y ont avecques quelques ungs de dedans ledict Tunis, avecques le desir qu'ilz ont de tourner à leur Roy, pour le maulvais traictement que leur font les Turcz.

Ilz disent que l'armée de la Lègue sera de deux cens cinquante gallaires, cent naves, avecques cinquante mil hommes, et que leur dess[e]ing est d'entreprendre sur la Morée.

L'on dict aussy que le Roy de Portugal faict cinq mil hommes et qu'il arme six gallaires, quatre remberges[1] et quatre gallions et quelques naves: qu'il dict que c'est pour la Lègue[2]; qui dict, pour

1. « C'est le nom de certains vaisseaux de guerre que l'on faisoit autrefois en Angleterre. » DESROCHES, au mot *Rambege*. Cf. JAL, au mot *Ramberge*.

2. Cette phrase est obscure : « l'un dit que c'est pour la ligue, l'autre dit que c'est pour une expédition à Fez. » *Qu'il*, pour *qui*. Elle est un peu éclairée par ce passage d'une lettre de Vivonne adressée le même jour au duc d'Anjou (frère de Charles IX) : « Il se dict que le Roy de Portugal faict cinq mil hommes et qu'il arme six gallaires, quatre ramberges, quatre guallions et quelques autres vaisseaulx, et que Dom Douarq en est general : qui dict que c'est pour la Lègue, qui veult que ce soict pour

une entreprinse à Faix. Le seigneur Don Douarque[1] en sera général, ainsy que l'on dict.

. . . .

Aussy l'on m'a asseuré... que le Conte Ludovicq[2] estoit logé dans le pallais de Vostre Magesté et que, à la Royne de Navarre et à luy, Vostre dicte Magesté leur faisoict ordinaire de chair la Caresme. S'il m'en parle, Sire, je suis d'advis de leur respondre que ceulx qui mendent telles nouvelles sont assez ignorans des proceddez de Vostre Magesté ; et, quand ainsy seroict, que l'on en pourroict estre quicte, envoyant par deçà[3] querir une bulle[4], qui couste deux realles, par laquelle l'on a permission assez ample pour menger de la chair le Caresme, en ce pays, qui disent estre si relligieulx.

. . . .

J'ay bien voullu faire ceste depesche par le Sr de Longlée[5], lequel, je m'asseure, rendra Vostre Magesté bien contante et satisfaicte, en la bonne information qu'elle luy fera de tout ce qui se passe de par deçà.

Je supplye le Createur, Sire, donner à Vostre Magesté la très-longue et très-heureuse et très-sayne vye, avec accroissement d'estatz.

De Madril, ce XIIIe jour d'Apvril 1572.

une entreprinse à Faix. » *Bibl. Nat. Fonds français. Ms.* 16104, *ff.* 24-24 *v°. Original.*

1. Don Duarte de Menezes.

2. Le comte Ludovic de Nassau, frère de Guillaume d'Orange, *le Taciturne*. C'était un habitué de la cour de Navarre, où il fréquentait « les principaulx seigneurs de la nouvelle religion » qui désiraient beaucoup le faire entrer au service de Charles IX. Fourquevaux le signale comme étant parti le 4 juillet 1571 du port de La Rochelle avec des corsaires français pour attaquer la flotte espagnole qui revenait des Indes chargée de millions. Mgr Douais, t. II, pp. 366, 370, 388 et 389.

3. *Par deçà*, en Espagne.

4. Sur la bulle de la Croisade, V. p. 55, note 2.

5. Pierre de La Mothe ou de La Motte, seigneur de Longlée et de Montigny, guidon de la compagnie d'ordonnance de Monsieur de Châteauneuf (1569-1570), gentilhomme de la Chambre du Roi (26 avril 1581), ambassadeur en Espagne (1583-1585). Il ne porta que le titre de « résident en Espagne pour le service du Roi », mais, en réalité, il fut le successeur de Vivonne comme ambassadeur à Madrid. *Lettres de Cath. de Méd.*, t. VIII, p. 103 ; Père Anselme, t. V, p. 493 ; *Bibl. Nat. Pièces originales* 2064, cote 46968, no 38, et 2065, cote 46995, nos 20 et 21 ; Fleury Vindry, pp. 20, 21 et 47.

Propria manu : De Vostre Magesté le très-humble et très-obeissand subged et serviteur,

De Vyvonne.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16104, ff. 17 v°-18 v°. — Original.

LXXXIV

LETTRE DE VIVONNE A CHARLES IX

(Extrait)

Les Espagnols, préoccupés des armements de la France, supposent qu'ils sont dirigés contre un port du royaume de Fez, objet de leurs propres convoitises.

Madrid, 7 août 1572.

En tête[1], *alia manu :* Du Sr de St-Gouard au Roy. — 7 Aoust 1572 (xviie *siècle*).

En tête de la transcription de la partie chiffrée, alia manu : Dechifré de la precedente. — 7 Aoust 1572 (xviie *siècle*).

Sire,

Le Sr de Longlée[2] est arrivé icy, le dernier jour du passé, par lequel j'ay esté bien informé de l'intention de Vostre Magesté, comme aussy par la depesche qu'il m'a apportée. Et, pour ne faillyr à aussytost satisfaire à ce qu'Elle me commandoit, j'ay demandé l'audiance pour le lendemain, premier de ce[s]tuy-cy. Et, l'ayant eue, j'ay faict entendre au Roy Catholicque tout ce que Vostre Magesté m'a commandé : qui est, Sire, comme[3] « Elle avoit

1. Le feuillet formant le dos de la lettre n'a pas été conservé. — Il n'a pas été possible de donner seulement le passage de cette lettre où il est question des projets que l'on prêtait à Charles IX d'occuper un port du royaume de Fez, car ce passage se rattache trop étroitement à ce qui le précède. On se rappellera qu'il existait alors une hostilité sourde entre la France et l'Espagne et que Coligny pressait vivement Charles IX de déclarer la guerre à Philippe II. V. De Thou, t. VI, pp. 342 et ss.

2. V. p. 322, note 5.

3. Malgré l'emploi du style indirect, nous avons cru devoir placer entre guillemets les différentes conversations rapportées dans

« faict entendre à Dom Diègue[1], son ambassadeur, la deliberation
« et resolution qu'elle avoit prinse pour le bien et proffict de ses
« deux Couronnes, pour l'unyon de Voz Magestez, prompt et bon
« moyen de lever les subsons que gens pernitieulx taschent à
« mectre entre elles, se soulcyant peu de voz interestz, mais qu'à
« voz despens ilz advancent leurs causes et remplissent la fin de
« leurs passions et maulvaises intentions ; et que Vostre Magesté,
« encores qu'elle eust creu que son ambassadeur n'auroit failly à
« luy bien representer tout ce que elle luy en avoit dict, neant-
« moings elle m'avoit bien encores voullu depescher ung gentil-
« homme exprès, pour luy reitérer le mesme qu'elle avoit faict
« entendre à son dict ambassadeur : qui est que, après les instances
« faictes par luy du desarmement de vostre armée de mer[2], sur
« quoy s'estant extresmement bien conseillé, comme cela ce pour-
« roit faire sans qu'il en intervint ung extresme et grand mal aux
« affaires de l'un et de l'autre, a esté contrainct à la fin eslire le
« plus certain à empescher qu'il n'en vint ung très grand incon-
« veniant, pour l'estat en quoy sont aujourd'huy les affaires du
« monde, estant tout evident que l'on ne pouvoit plus desbander
« ceste armée que les cappitaines et soldatz d'icelle ne feussent
« trop mal contans et que, soubz une legière querelle d'Allement,
« ilz n'entreprissent de faire quelque cas, à quoy l'on ne pourroit
« pas bien aysément remedier ; et aussy que, les tenantz plus lon-
« guement dans les portz, Vostre Magesté veoyoit que c'estoit
« tousjours donner moyen aux maulvais interprettes de ses inten-
« tions de faire de maulvais advis et donner fondement de plus en
« plus aux subçons, avecques lesquelz ilz pensent asseurément
« vous attacher à la guerre. Par quoy elle s'estoit resollue la faire
« partyr, pour du tout esclaircyr que Vostre Magesté n'a jamais
« eu envye qu'elle feust employée en lieu où elle portast prejudice
« audict Roy Catholicque ne aultre Prince, amy et confédéré,
« comme il avoit bien jà paru en son particullier, comme autreffoys
« je luy avois dict, tant sur le passaige du Duc de Mœdinacely que

cette lettre très compacte, afin d'en faciliter l'intelligence.

1. Diego de Zuñiga, ambassadeur d'Espagne à Paris.

2. Une flotte était préparée à La Rochelle, une autre à Bordeaux. Lavisse et Rambaud, *Hist. Gén.*, t. V, p. 141.

« la sublevation de Zelande; et que, pour luy faire myeulx entendre
« que Vostre Magesté ne pouvoit de plus en ce faict, je luy dirois
« en peu de parolles chose à mon jugement: que ceulx qui l'ont
« voullu mectre en subson par leurs advis n'ont pas bien entendu,
« le pryant premyèrement qu'il se souvint que Vostre Magesté luy
« avoit dict vray, quand elle m'avoit commandé luy dire qu'elle
« avoit esté contraincte armer quelque nombre de ses vaisseaulx
« contre l'insollance et incursions que les corsaires faisoient ordi-
« nairement sur vos costez[1], tant en terre du long de la marine[2]
« que aux marchandz trafficquans, lequel armement commensé
« par quelque nombre de bons vaisseaulx des vostres, elle s'estoit
« souldainement acreue d'un grand nombre de voluntaires, telle-
« ment qu'il s'estoit faict une puissante armée et bien desliberée
« de faire quelque cas de bon et de grand à qui les employeroit, et
« où il y avoit trop d'apparence que l'on eust faict, si voz places
« ne vous eussent esté rendues, et l'apparence de quoy avoit tant
« servy en cest article, que l'on vous veoit seigneur absolu d'icelles,
« premier que le temps de la reddition feust escheu; et, comme
« parmy ses trouppes voluntaires il n'y a poinct de faulte de gens
« praticqz et bons mariniers, il fault croyre aussy qu'il n'y avoit
« poinct faulte de proposeurs et mesmes d'entrepreneurs, ce que
« venant à vostre congnoissance, elle a esté contraincte dissimuler
« ung temps pour guangner avecques eulx qu'ilz ne peussent
« partyr qu'à sa volunté: le tout faict en benefice de ses affaires,
« car, faisant autrement, chascun partoit et alloit où son interest le
« poulsoit et où il le voyoit le plus prest, là où Vostre Magesté, les
« entretenant tousjours soubz umbre de les employer pour son
« service, il c'est mys infinytez de partis davant et sans que nul
« feust à son interest ou de quelque Prince, amy ou allyé, et
« neantmoings Vostre Magesté estoit resollue de n'ensuivyr ung
« seul et seullement guangner le temps et le faire si long que,
« peu à peu, ilz vinsent d'eulx mesmes à s'ennuyer et, par ce
« moyen, chascun se retirast. Mais, l'impatience, que l'on a
« eue à n'actendre la fin et execution de si saige desliberation,
« avoit contrainct Vostre Magesté à prendre nouveaulx conseilz

1. Pour: *costes*.

2. *Marine*, bord de la mer.

« et expedians et les moings prejudiciables pour l'une et l'autre « Magesté. »

. . . .

Il me dist, Sire, que « son ambassadeur luy avoit faict entendre « la desliberation, que Vostre Magesté avoit prise en se[1] faict et « qu'il avoit bien pris ce que sur ce faict je luy avois remonstré, « et qu'il m'avoit tousjours creu de ce que je luy avois dict de la « part de Vostre Magesté, et faisoit encores en ceste-cy, ayant veu « passer jusques icy les choses myeulx que l'apparence ne les « jugeoit et aussy que l'on n'avoit veu, de son costé, sortir autre « que ce qu'il m'avoit dict, ny ne feroit, qui estoit sa bonne volunté « à l'endroict de Vostre Magesté et ses affaires, desirant vivre « avecques elle avec la paix et bonne intelligence. »

Je luy replicquay encores, Sire, « si son ambassadeur luy avoit « bien faict entendre ce que dessus. »

Il me dict briefvement « qu'il faisoit tout bon debvoir. »

A quoy, je luy dictz « qu'il n'auroit donc failly à luy faire entendre « comme Vostre Magesté, ayant voullu armer Monsieur le Duc de « Longueville sur sa frontyère de Picardye, à celle fin d'empescher « de passer et tailler en pièces ceulx qui paroistreroient sur ladicte « frontyère pour aller au secours de ses rebelles[2], et ayant faict « entendre ceste desliberation au Duc d'Alve, il avoit faict instance « de non. »

. . . .

Et, ne me respondant autre cas, Sire, je luy demanday « s'il « luy plairoit me commander quelque cas de plus, que je peusse « refférer à Vostre Magesté, luy disant et asseurant le plaisir que « la Royne sa mère[3] avoit de veoir touttes choses si bien preparées « à continuer ceste saincte et bonne amityé, à quoy elle tiendroit « extremement la main à rompre et empescher touttes sortes de « praticques qui se pourroient faire au contraire par la mallice du

1. Pour: *ce*.

2. Les sujets rebelles de Philippe II dans les Pays Bas. Charles IX avait secrètement autorisé Ludovic de Genlis à conduire à Guillaume le Taciturne un corps de réformés français; mais le duc d'Albe, prévenu par le cardinal de Lorraine, avait fait écraser ce renfort près de Quiévrain. LAVISSE et RAMBAUD, *Hist. Gén.*, t. V, pp. 141-142.

3. Catherine de Médicis.

« temps ou par faulte de se bien entendre, à cause, aussy bien, de « la difficulté des affaires de l'un et de l'autre. »

A quoy il me dist, Sire, « qu'il avoit tousjours congneu la pru- « dence de la Royne et ses bonnes intentions et que tout le monde « l'avoit congneue au faix de si grandes affaires pour très-saige, et « que je l'asseurasse que, de son costé, il n'y auroit, non plus qu'il « y avoit eu, faulte de bonne volunté et bons desportementz à vivre « en paix et amityé[1]. »

. . . .

Le seoir mesmes de ma dernière audiance, y vient[2] le secretaire Çayas[3], tendant, si je puis juger de son intention, à deux effectz: l'ung, si je luy pourrois riens aprendre de ceste nouvelle si mal escripte[4] ou entendue; l'autre, s'il pourroit sçavoir où va vostre armée de mer et me faire redire ce que j'avois dict à son maistre, suivant ce que luy debvoit avoir escript son ambassadeur Don Diego. Où je cognuz que, veritablement, il avoit esté court à l'informer, selon que Vostre Magesté m'a mandé.

Je lui dictz que « je ne sçavois point où Elle iroit, mais que je « ferois gageure de ma teste que le Roy, son maistre, n'auroit à se « plaindre qu'il fust intervenu par icelle riens à son prejudice, « encontre ce que Vostre Magesté m'avoit commandé l'asseurer. »

Il me dict « qu'il ne seroit possible d'empescher que l'on peult[5] « emploier si grande armée, que estoit celle-là, qu'il n'y eust « interestz. »

Là dessus, Sire, je ne me sus garder luy dire que « cella estoient « fumées espaignolles et portugaises, qui se voulloient faire les « Neptunes de la mer et qu'il[6] s'estoient, sans vous apeller au « partage, voullu borner par le pararelle et equinoctial[7], se faisant

1. Toute la partie de la lettre qui précède est, en entier, en écriture ordinaire, ainsi que le dernier paragraphe (*J'envoye à Vostre Mageste...*) et les formules finales de la lettre. Le reste de la dépêche est en chiffres et accompagné d'une transcription placée à la suite de la lettre.

2. Pour: *veint* ou *vint*.

3. Gabriel de Çayas ou Sayas, appelé aussi *Sayes* dans les documents français, secrétaire de Philippe II, signataire de plusieurs actes importants, notamment du projet de traité de mariage de Charles IX. V. Gachard, *Nég.*, *passim*; Mgr Douais, *Dép. de Fourquevaux*, Index, au nom *Cayas*.

4. Le ms. porte par erreur: *escrirpte*.

5. Pour: *peust*.

6. Pour: *qu'ils*.

7. Depuis 1442, de nombreuses bulles, dont la dernière avait été celle d'Alexandre IV

« acroire que ceste imagination vous devoit faire abandonner la « part que y pretendiez, avecques le moien de tant belles com- « moditez, que vous aviez, sans comparaison, plus que eulx, et « que la mer estoit grande, premier que l'on eust trouvé le sol de « Ponant[1], et que, des quatre partz du monde qui n'estoit encores « recognu, ilz n'en tenoient ung poinct, et que Vostre Magesté « n'auroit à respondre quant elle charcheroit les autres. »

Cela fust passé par mode de discours et devis, mais je y apprins que, en ces entrefaictes, ilz ont peur de[2] la flotte des Indes, ou que vous ayez une vielle entreprise qu'ilz avoient en quelque part en Barbarie, sur le costé de Fès[3] et où l'on disoit qu'ilz voulloient emploier ceste armée de douze mil hommes pour l'alarme de la vostre, ayant aussytost adverty le Roy de Portugal, comme ilz ont entendu que Vostre Magesté avoit resolu faire partir la sienne, ilz ont envoié vers le Duc de Sèze[4], à Barcelongne, à celle fin qu'il partist avecques ung nombre de gallaires qui sont là, pour lever toute ceste grand troupe de noblesse et autres soldatz qui vont trouver Dom Jehan d'Austria. Encores disent ilz, par les discours qu'ilz font, où vous pourriez emploier ceste armée, que c'est pour la Corsaigne, tirant tel jugement pour l'advis qu'ilz ont que sur icelles i a[5] quelques Corses. Ilz disent aussi que ce seroit pour Alger, par praticques avecques le Turcq. Voillà comme ilz vont discourant. Mais, s'il en est quelque cas et que vostre dicte armée vienne la volte du Destroict, il ne peult que tost elle ne soit par eulx descou-

(14 mai 1494), avaient fixé la ligne de démarcation qui devait séparer les possessions respectives des Espagnols et des Portugais, appelés seuls au partage du globe. Cette limite était un méridien passant à 370 lieues à l'Ouest des îles du Cap Vert : le Portugal devait avoir toutes les terres à l'Est de ce méridien, l'autre moitié du globe, du côté de l'Ouest, devait appartenir à l'Espagne qui, par exception, gardait, en outre, ses villes africaines de la Méditerranée et ses espérances de conquête du royaume de Tlemcen.

1. *Sol de ponant*, continent occidental, Indes occidentales.

2. *Peur de*, pour : *peur pour*.

3. Il doit s'agir du port de Larache, qui était l'objet des convoitises espagnoles.

4. La nouvelle de la nomination du duc de Sesse, « encore qu'il soit bien goteux, » à ce commandement avait été annoncé par Fourquevaux dans une dépêche adressée à Catherine de Médicis, à la date du 22 mars. Fourquevaux supposait que l'armée de D. Juan d'Autriche marcherait sur Alger qui « aura une alarme à l'improviste après avoir prins Tunis et Porto Farina. » MGR DOUAIS, t. II, p. 431.

5. Pour : [*il*] *y a*.

verte. Le Roy Catholicque est en une extresme peinne pour en sçavoir la verité, et a de tenir et mect à consequence qu'elle ne doibt faire long voyage parce que l'on luy a faict advis qu'elle ne lève la peneticque[1] que pour deux mois. . . . . .

. . . .

J'envoye à Vostre Magesté certains advis, que j'ay euz de Rome, et une rellation, envoyée icy par le Roy de Portugal, de ce qui est advenu en ses Indes depuis ung an.

Sire, je supplye le Createur donner à Vostre Magesté, avec accroissementz d'estatz et très-bonne santé, très-longue et très-heureuze vye.

De Madril, ce VIIe jour d'Aoust 1572.

Propria manu: De Vostre Magesté le très-humble et très-obeissand subget et serviteur,

De Vyvonne.

Bibliothèque nationale. — Fonds français. Ms. 16104, ff. 141-142 v° et 145 v°-146 v°. — Original, en partie chiffré, avec une transcription contemporaine de l'original.

1. *Peneticque*, les vivres. — *Panatica e la provision del biscotto*. PANTERO-PANTERA. Cf. JAL, au mot *Panatica*.

LXXXV

LETTRE DE VIVONNE A CHARLES IX

(Extrait)

Il y a des négociations entre l'Espagne et le Portugal. — On ne sait si la flotte de D. Juan d'Autriche s'unira à celle de Portugal pour participer à l'entreprise contre le royaume de Fez ou si le roi D. Sébastien ne sera pas sollicité d'envoyer son armée de mer opérer en Flandre.

Madrid, 13 août 1573.

Suscription, alia manu : Au Roy.

Au dos, alia manu : M^r de St Goart. — Du xiiie Aoust 1573 (xvie *siècle*).

En tête, alia manu : 13. Aoust 1573. — Madrid. — Du S^r de St Goard au Roy (xviie *siècle*).

En tête de la transcription de la partie chiffrée, alia manu : Des[c]hifré de la precedente. — 13 Aoust 1573 (xviie *siècle*).

Sire,

Je n'ay eu moyen d'accuser la dernière depesche, qu'il a pleu à Vostre Magesté me faire, plus tost que à ceste heure, qui sera par son mesme courrier, lequel arriva icy le premier jour de ce moys, ayant tousjours differé à le renvoyer, jusques à tant que le Roy Catholicque feust de retour icy, lequel m'avoit mandé, quand je luy demanday de l'aller trouver, que ce seroit en peu de jours[1].

. . . .

1. Cette partie de la lettre, ainsi que le dernier paragraphe, sont en écriture ordinaire.

Ilz [les Espagnols] ont aussi quelque traficque en Portugal que je n'ay sceu profonder et ce qui m'en donne les indices, c'est que, coup sur coup, il y a esté envoié quatre ou cinq courriers, qui sont partiz de l'Escurial, depeschez du mesmes Roy Catholicque. De deux choses, il fault que ce soit l'une : ou qu'ilz eussent ensemble l'entreprinse de Faix, par faisant unir Dom Johan[1] avecques l'armée, ilz l'executassent; ou bien que, ne pouvant faire icy ung armement pour favoriser et se rendre maistres de la mer de Flandres au mesmes temps qu'ilz le pansent estre de la terre, et ne laisser riens à faire pour autre fois, ilz demandassent au Roy de Portugal, pour cest effect, son armée de mer et la faire passer, en toute dilligence, de delà, car je sçay bien que icy ilz travailloient bien fort à mectre sus l'apareil necessaire, feust de vaisseaux et levée de gens, m'asseurant qu'il ne seroit prest pour ceste année. Depuis la mort de Rigomès[2], il ne s'est encores veu aucun changement, ne se veoit depuis, si ce n'est que la part de Tollede sollicitte à ceste heure le rapel du Duc, croians qu'il commanderoit à tout, s'il estoit icy; depuis que ledict Rigomès est mort, ne pouvans celler le plaisir qu'ilz en ont, j'ay entendu que le Roy donne esperance audict Duc, depuis ces derniers exploitz, de luy subroger son filz au gouvernement, quant il y aura lieu de luy apeller, lequel il a encaressé de sa main propre, luy donnant louange de ce dernier exploit. Voullà[3] ce que j'ay peu veoir. Quant à leurs desliberations de Flandres de deçà, j'entendz que Dom Francès de Alva, avecques la charge qu'il a de Capitaine général de l'Artillerie, a charge d'aller faire une visitte partout, tant à la marine que terre ferme, et pourveoir toutes les places d'importance de toutes sortes de provisions requises à quelque occasion que ce soit. Les aucuns veullent dire que l'on apellera le Grand Commandeur et que le Roy le deschargera d'infinité [de] ses affaires, et desquelles il me semble qu'il n'est possible qu'il en puisse plus tant de peinne; et du passé, mesmes que j'ay veu, en ce peu de malladie qu'il a eu, elles demeuroient toutes, sans qu'il se peult riens depescher de quelque condition que ce feust, parce que luy seul les a touttes et les expedie

1. *Dom Johan*, Don Juan d'Autriche.
2. Ruy Gomez. V. p. 212, note 1.
3. Pour: *voillà* (voilà).

tout seul, sans qu'a[u]tre les cognoisse, et, si n'est autant qu'il les mande accordées de sa main, à qui en est remise l'expedition.

. . . .

Au reste, le nunce de Sa Sainteté me vint veoir, quelque jour, après avoir veu le Roy Catholicque, en la conjetture qui feust aportée icy, à la nouvelle de la mort du Grand Seigneur[1], laquelle estoit tenue pour toute asseurée. Aiant esté mandé par le S[r] Dom Jehan d'Austria, par courrier tout exprès, et comme si ce feust chose concertée, il me dict « la bonne affection qu'il trouvoit que le Roy « Catholicque avoit à Vostre Magesté et qu'il seroit à propoz que, « avecques l'occasion de la mort dudict Grand Seigneur, Dieu « feust servy et Voz deux Magestez entrassent en ligue perpetuelle « contre l'ennemy commun de la Foy; qui estoit à craindre, « venant jeune, comme seroit cestuy-cy[2], trouvant la Chrestienté « desunie, il ne la mist à perdre et en toute ruine et desollation, « ce qui se pouvoit seullement empescher par le seul moien de la « forte union de Voz Magestez; et que je ferois ung bon et grand[3] « office, d'admonester et sollicitter Vostre Magesté à telles choses « comme apartenantes à ung bon Chrestien et au devoir des ambas- « sadeurs, qui peuvent juger des choses utilles et honorables, « traictant les affaires du monde, et que ce faict debvoit estre le « plus recommandé, et qu'à la verité ce Roy[4] le faisoit, comme il « estoit, ce mettant comme le rampart, avecques extresme des- « pence, luy seul, contre l'ennemy commun de toute la Chres- « tienté, encores qu'en sa propre maison il avoit beaucoup « d'affaires, pour avoir de ses estatz en obstinée rebellion. »

Je luy respondis, Sire, au plus brief que je peus, tant à l'une que à l'autre de ses raisons. Pour le premier, que « l'admonestation « que je luy en ferois ne seroit d'homme qui portast[5] le respect à « son maistre que je luy doibt[6], mesme que nul ne doibt impor- « tuner Vostre Magesté de ce faict, pour avoir eu un si grand faix « sur les bras, par tant d'années, à deffendre l'honneur de Dieu et

1. Cette nouvelle était erronée. Le sultan Selim II mourut le 12 décembre 1574.

2. *Cestuy-cy*, l'héritier de Selim, Amurat III. V. note ci-dessus.

3. Le ms. porte : *et grand* répété deux fois.

4. *Ce Roy*, le roi d'Espagne.

5. Le ms. porte : *qui portast* répété deux fois.

6. Pour : *doibs*.

« son Église, et que la sollicitation en apartient seulle à l'Empe-
« reur, et non aux ambassadeurs des Princes, en conformité de Sa
« Sainteté, à celle fin que l'Empereur, le premier, à la dance
« qui doibt mener, y apelle ceulx qui vouldront ou y debvront
« entrer » ; et que, quant à ce qu'il allegoit du Roy Catholicque,
« j'estois en conformité avecques luy de ce qu'il avoit très-bien
« faict, mais que je voullois aussi dire que le besoing luy estoit,
« parce que, en particullier, il y alloit de son très-grand interest,
« car, estant demeuré une vieille querelle entre les Mores et Espai-
« gnolz, ilz estoient tousjours aux aguetz à qui pourroit quelque
« chose contre et au prejudice de son ennemy, de manière que je
« voiois que, ce que faisoit ledict Seigneur Roy, estoit pour con-
« server le sien ou pour l'accroistre, s'il pouvoit, de l'empire
« d'Affricque, pour rendre ses royaumes d'Espaigne, qui ne seront
« jamais sans soubçon, tant que le Destroit sera la raye d'entre
« les Mores et luy, par lequel ilz se sont faictz plus d'une fois
« mestres d'une grand part des Espaignes et tenus par un grand
« temps, et de fresche memoire, ce qui me faisoit conclurre que,
« toutes ses[1] considerations reçeues, l'on verroit quel fondement
« debvroit prandre une vraye Ligue, à la deffence de la Gloire de
« Dieu et à une manutention de son Très-Sain[c]t Nom, et ne perdre
« le chemin d'y faire entrer Vostre Magesté par autre chemin, que
« cestuy bien raisonnable et qui apartient à la reputation et hon-
« neur de si grand Roy. » Je luy voulluz dire tout cecy, Sire, à celle fin que, de mon costé, je face entendre que Vostre Magesté n'est aprentif des affaires du monde et qu'Elle sçait à quoy elles touchent, et aussi ce qu'Elle mesmes est pour n'entrer inferieur à qui que ce soit aux plus grandz affaires du monde.

. . . .

Ma dernière depesche a esté du xxxme du passé, par ung courrier d'icy depesché en Flandres.

Sire, je supplye le Createur donner à Vostre Magesté, avecques accroissementz d'estatz et très-bonne santé, très-longue et très-heureuze vye.

De Madrid, ce xiiie jour d'aoust 1573.

1. Pour : *ces*.

Propria manu : De Vostre Magesté le très-humble et très-obeissand subget et serviteur,

De Vyvonne.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16105, ff. 161 v°-163. — Original chiffré, suivi d'une transcription contemporaine de l'original.

LXXXVI

LETTRE DE VIVONNE A CHARLES IX

(EXTRAIT)

On a publié récemment la bulle de la Croisade. — La nouvelle est arrivée que la place de Melilla était assiégée par le chérif de Fez.

Madrid, 13 décembre 1573.

Suscription, alia manu : Au Roy.

Au dos, alia manu : M^r de St Goart. — Du XIIIe décembre. — R[esponse] (XVIe *siècle*). — 13. décembre 1573 (XVIIe *ou* XVIIIe *siècle*).

En tête, alia manu : 13. Decembre 1573. — Madrid. — Du S^r de St Goard au Roy (XVIIe *siècle*).

En tête de la traduction de la partie chiffrée, alia manu : Décembre 1573. — Dechifré de la precedente (XVIIe *siècle*).

Sire,

Ma dernière feut du troisiesme Novembre, par ung courrier depesché en Flandres. N'ayant encores voullu faillir la commodicté de cestuy-cy, sans escripre à Vostre Magesté, par laquelle, pour n'estre en coulpe par la faulte d'autruy et estre blasmé de paresseulx ou peu dilligent à son service, si de fortune mes lettres ne luy avoient esté rendues, je luy diray que je luy ay escript du XIIe et XXme Septembre, du Xme et XXme Octobre et du IIIe Novembre[1].

. . . .

Ilz [les Espagnols] ont, ses jours, icy publié la bulle de la croizade[2], avecques très grande ceremonie, et ce pour chascun an, au

1. Le premier paragraphe et la formule finale de cette lettre, ainsi qu'une partie du long post-scriptum, sont en écriture ordinaire. Tout le corps de la lettre est chiffré.

2. Sur la bulle de la Croisade, V. p. 55, note 2.

lieu qu'elle ne souloit estre que de trois en trois ans, mais se Pappe l'a accordée pour tous les ans et, selon que je suis informé, elle viendra à ung million et demy plus que le passé, faisant estat qu'elle vauldra autretant en l'Indie, où ilz l'ont envoiée, trois jours après qu'elle feust publiée icy, et qu'ilz virent que nul se hastoit de la prandre. Ilz tournèrent autre fois la publier, que chacun l'eust à prandre, sur peinne d'escommuniment.

. . . .

Depuis hier, il est venu nouvelles du gouverneur de Mçaille[1], qui est une forteresse que le Roy Catholicque tient en Barbarie, de delà le Destroit, près le Pignon, lieu maritime, que le Chérif de Fez l'avoit assiégé avecques cinquante mille hommes. L'on parle desjà de la secourir et y envoier des gens avecques des gallaires d'Espaigne, qui sont seize d'ordinaire, pour la garde de ses costes, et quelques naux de munitions[2], qui sera chose facille, puisque les Mores n'ont armée de mer. L'on dict que la place est de peu de garde et en forte assiette et bien fortiffiée.

L'on ne se peult taire que l'entreprinse d'Alger ne soit encores en termes, et dict on que ilz prennent grande opinion qu'elle soit faisable, quant ce ne seroit qu'ilz disent que, dedans et lieux circonvoisins, il y a vint mil esclaves avecques lesquelz l'on a intelligence et lesquelz à l'improviste peuvent, selon qu'ilz sont bien recognuz, donner grand advantage à ladicte entreprinse. L'on ne peult donner trop de fondement ne parler avecques seureté, parce que, d'heure à autre, l'on voit changement en leurs affaires, aiant par praticque (et ay veu), je ne diray une seulle, mais plusieurs expeditions, dont je pourrois parler comme choses certaines et que je voiois, et puis, tout d'un coup, l'on voioit choses toutes differentes; qui[3] m'a faict et faict infinies fois retenir la main, pour n'escrire à Vostre Magesté, si ce n'est par advis, et non chose resolue. Si ce n'est en mattière d'argent, l'on voit peu que les choses soient fermes, mais, en celles-là, l'on y voit une si grande continuation, qu'il se peult dire veritablement qu'ilz y sont resolluz.

1. *Mçaille*, Melilla.
2. *Naux de munitions*, navires chargés d'approvisionnements.
3. *Qui*, ce qui.

Aussi, accompaignent ilz cela de dire que, avecques luy, « ilz « executeront le pansé et non pausé ».

. . . .

Sire, je supplye le Createur donner à Vostre Magesté, avecques accroissementz d'estatz et très-bonne santé, très-longue et très-heureuze vye.

De Madrid, ce XIIIe jour de decembre 1573.

(Post-scriptum[1]*, en écriture ordinaire :)*

. . . .

Ledict seigneur Don Juan[2] a laissé à Thunis troys mille Espaignolz et troys mille Itallians soldatz et deux mille gastadours, qui font ung fort audict Thunis, près de L'Estaignon, lequel peult estre secouru de La Goullette, et a departi la ville, une part aux soldatz et une part aux Mores. Il laisse troys cens hommes dans le chasteau de Biserte et amène icy avecques luy le roy dudict Thunis. Quant à Porte-Farine, ilz n'y font rien, pour avoir trouvé impossible d'y pouvoir rien fortiffier. J'ay entendu que la gallaire patronne de celles d'Espaigne, qui alloient avecques Jehan André Dorye à la volte du seigneur Don Juan, a donné à travers, et ce, parce que lesdicts Espaignolz ce meirent en pontille d'honneur de ne vouloir naviguer à l'oppinion dudict Jehan Andres, ne souffrir qu'il leur commandast rien. Encores que je ne doubte que Vostre Magesté n'ayt bien la liste de ce que ledict seigneur Don Juan mena à Thunis, toutesfois luy ay je encores voullu envoyer avecques ceste-cy, comme elle m'a esté envoyée de Palerme.

Propria manu : De Vostre Magesté le très-humble et très-obéissand subget et serviteur,

De Vyvonne.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16105, ff. 233 v°-234 v° et 227-227 v°. — Original en partie chiffré, avec une transcription contemporaine, et en partie en écriture ordinaire.

1. Le post-scriptum de cette lettre est intercalé entre la date et la signature.

2. Don Juan d'Autriche.

LXXXVII

LETTRE DE VIVONNE A CATHERINE DE MÉDICIS

(Extrait)

Poussé par une folle ambition de gloire militaire, par des goûts aventureux et par un zèle religieux peu éclairé, le roi D. Sébastien, ne cessait de rêver à la conquête du Maroc[1]; il tenta, en 1574, de réaliser ce projet chimérique. Cachant ses desseins à son peuple et à sa cour, il se contenta d'envoyer à Tanger, comme gouverneur, son cousin D. Antonio, prieur de Crato, et de conseiller aux gentilshommes d'aller servir dans cette place. D. Antonio partit de Lisbonne, le 19 juillet 1574, avec 1 200 fantassins. Le roi, dissimulant toujours son intention, alla s'embarquer secrètement à Cascaes, le 17 août; il s'arrêta à Lagos, d'où il se décida à divulguer son téméraire projet, puis il fit voile pour Ceuta. La consternation fut grande à la Cour comme dans le peuple, à la nouvelle du départ de D. Sébastien et l'on organisa des prières publiques et des processions pour demander à Dieu la conservation du jeune roi, exposé dans une folle entreprise. Sébastien fut rejoint à Ceuta par quelques seigneurs portugais et castillans, ces derniers autorisés par Philippe II; il sortait chaque jour dans la campagne, s'aventurant au loin, sous prétexte de chasse, dans l'espoir de se mesurer avec des Maures. Cette occasion ne s'étant pas présentée, il partit pour Tanger, où, malgré les représentations des évêques de Miranda et de l'Algarve, ainsi que des gentilshommes expérimentés dans la guerre d'Afrique, il persista dans son projet de conquérir le Maroc avec sa très faible armée. Mais le chérif Moulay Mohammed *el-Mesloukh* avait été averti de la présence de Sébastien à Tanger et de ses intentions belliqueuses; il envoya un fort parti de cavaliers faire une démonstration autour de la place. Le roi D. Sébastien crut que l'occasion se présentait enfin à lui de remporter une grande victoire et, sans tenir compte du petit nombre de cavaliers qu'il pouvait mettre en ligne, il sortit pour combattre les Maures. Après une lutte héroïque, qui dura jusqu'à la nuit sans amener de résultat, il rentra dans Tanger, célébrant cet engagement comme un grand succès. Instruit cependant par cette expérience de la trop grande infériorité de ses forces, il se décida, le 25 octobre, à se rembarquer, remettant à plus tard l'exécution de son plan

1. V. Doc. LXXXI, p. 317.

chimérique de conquête. Pris par une tempête, il put à grand peine débarquer à Xabregas, le 2 novembre 1574[1].

L'entente entre le roi de Portugal et le roi d'Espagne en vue d'une expédition en Barbarie n'a pas duré et les deux souverains ont repris leur liberté d'action. — L'armée concentrée par Philippe II en Biscaye et en Gallice recevra une autre destination.

Madrid, 26 septembre 1574.

Suscription, alia manu : A la Royne Regente.

Au dos, alia manu: Mr de St-Gouard. — Du xxvie d'octobre (*sic*) 1574 (xvie *siècle*). — 26 septembre 1574 (xviie *siècle*).

En tête, alia manu: 26 sept. 1574. — Madrid. — Du Sr de St-Goard à la Reyne (xviie *siècle*).

En tête de la transcription de la partie chiffrée, alia manu : 26 Sept. 1574. — Des[c]hifré de la precedente (xviie *siècle*).

Madame,

Mes dernières feurent du viiime de cestui-cy, par ung gentilhomme depesché en Flandres. N'ayant encores voullu perdre la commodicté de cestuy-cy, sans faire ce mot à Vostre Magesté, par lequel je luy diré que, depuis deux ou troys jours, le Roy Catholicque[2] est de retour en ce lieu, en très-bonne santé et aussy la Royne[3], ne ce ressentant plus nullement de sa cartaine[4]. De Mesdames les Infantes, Madame Catharine ce porte myeulx, se ressentant neantmoings tousjours d'un peu de fiebvre, mais les docteurs promectent qu'elle ce portera bien[5].

. . . .

1. V. Barbosa Machado, t. III, pp. 558-623, et, à la fin du t. IV, en appendice, un récit de cette expédition par D. Sébastien (pagination à part : 1-53).

2. Le roi d'Espagne, Philippe II.

3. La reine d'Espagne était alors Anne d'Autriche, la fille de l'empereur Maximilien II et la quatrième femme du roi Philippe II. Il l'avait épousée en 1570.

4. *Cartaine,* fièvre quarte.

5. Tout le commencement de cette lettre, jusqu'à la fin de cettre phrase, est en écri-

J'ay entendu, depuis deux ou trois jours, qu'il est venu icy ung seigneur Portugais, de la part de son Roy[1], pour donner compte bien particullier au Roy Catholicque de son entreprinse[2], que, dès le commancement qu'il se meyst sus[3], ilz avoient intelligence ensemble de faire l'entreprinse de la Barbarye, mais que, depuis, ne trouvant les choses disposées come ilz le voulloient, ilz s'estoient departiz l'un de l'autre de leurs premiers desseings, se retirans chascun au sien particullier, ce qui donne assez de vraysemblable, pour avoir veu changer tant de foys le semblant de ce que devoyt faire ceste armée[4], laquelle a cousté infyniment, sans ce qu'elle a tout ruyné les provynces de Biscaye et Gallice, et aujourd'huy elle se trouve aux termes que Perot Melindes[5] faict apparence de partir, ayant faict embarquer toutes choses necessaires et s'estant tyré à la mer, come s'il n'eust actendu que le temps et ne donnant congé a nul de descendre en terre.

. . . .

Madame, je supplye le Greateur donner à Vostre Majesté, en tres-bonne santé, très-longue et tres-heureuze vye.

De Madrid, ce xxvi[e] jour de Septembre 1574.

Propria manu : De Vostre Magesté le très-humb[l]e et obeissand subget et serviteur,

De Vyvonne.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16106, ff. 172 v°-173. — Dépêche originale, en partie chiffrée, suivie d'une transcription contemporaine de l'original.

ture ordinaire, de la main d'un secrétaire de Vivonne. Ce qui suit, moins la formule finale de la lettre, est en chiffres.

1. Le roi D. Sébastien.

2. L'expédition projetée au Maroc.

3. *Se meyst sus :* dès le moment où il eût mis son entreprise sur pied.

4. L'armée préparée par Philippe II pour l'expédition de Flandre et dont Vivonne parle très souvent dans ses dépêches de l'année 1574.

5. L'*adelantado* Pedro Menendez, rendu tristement célèbre par le massacre qu'il avait fait, le 20 septembre 1565, des colons français établis en Floride, sous le commandement de Jean Ribault. Gaffarel, *passim*.

LXXXVIII

LETTRE DE VIVONNE A HENRI III

(Extrait)

Le roi de Portugal aurait fait demander à Philippe II de ne pas licencier son armée de Biscaye, parce qu'il pourrait avoir besoin de son concours pour repousser les Maures, qu'il s'est mis sur les bras dans son expédition marocaine.

Madrid, 15 octobre 1574.

Suscription, alia manu : Au Roy.

Au dos, alia manu: Mr de St-Goart. — Du xve octobre 1574 (xvie *siècle*). — 15 octobre 1574 (xviie *siècle*).

En tête, alia manu : Du xve octobre (xvie *siècle*). — 15 octobre 1574. — Madrid. — Du Sr de St-Goard au Roy (xviie *siècle*).

En tête de la transcription de la partie chiffrée, alia manu: 15 Octobre 1574. — Dechifré de la precedente (xviie *siècle*).

Sire,

Par lectres de Lyon, du xiime septembre, l'on a entendu icy l'arrivée de Vostre Magesté en bonne santé audict lieu, le sixiesme, dont je loue et remercye Dieu.

. . . .

Quant à l'armée qu'ilz [les Espagnols] ont en Biscaye et qu'ilz avoient faict pour Flandres, depuis la mort de Perot Melindes[1], qui en estoit le général, ilz ont pris plusieurs desliberations pour veoir ce

1. V. ci-dessus p. 341, note 5.

qu'ilz en feroient... D'autre part, j'entendz que le Roy de Portugal a requis que l'on ne la deffist si tost pour luy donner faveur à son entreprise de Barbarie, où j'entendz qu'il se trouve bien ambarassé, s'estant atiré par son passage sur les braz trente ou quarante mille chevaux, qui le tiennent comme assiegez en danger[1], et si le Chérif voit une armée de mer, je panse qu'il auroit faict une entreprise à mal party[2].

. . . .

Sire, je supplye le Createur donner à Vostre Magesté, avecques accroissementz d'estatz et très-bonne santé, très-longue et très-heureuze vye.

De Madrid, ce xvme jour d'octobre 1574.

Propria manu: De Vostre Sacrée et Roiale Magesté le très-humble et très-obeissand subget et serviteur,

De Vyvonne.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16106, f. 186. — Dépêche originale, en partie chiffrée, suivie d'une transcription contemporaine de l'original.

1. *En danger*, en leur puissance, au sens de l'ancien français.

2. Ce paragraphe est en chiffres, avec transcription.

LXXXIX

LETTRE DE VIVONNE A HENRI III

(Extrait)

Le roi de Portugal, refroidi de ses projets de conquête marocaine, a contremandé le secours qu'on devait lui envoyer à Tanger.

Madrid, 23 octobre 1574.

Suscription, alia manu : Au Roy.

Au dos, alia manu : M[r] de S[t]-Goart. — Du xxiii[e] Octobre 1574 (xvi[e] *siècle*).

En tête, alia manu: 23 octobre 1574. — Madrid. — Du S[r] de S[t]-Goard au Roy (xvii[e] *siècle*).

En tête de la transcription de la partie chiffrée, alia manu : 23 Octobre 1574. — Dechiffré de la precedente (xvii[e] *siècle*).

Sire,

J'ay voullu, trouvant ceste commodité d'un courrier qui est depesché pour Flandres, faire ung duplicat de celle que j'ay escripte à Vostre Magesté, du xv[me] de ce moys, et luy adjouster ce mot de plus, et luy envoyer les advis, tout ainsi qu'ilz sont venuz de Millan sur les affaires de France[1].

. . . .

J'entendz que le Roy de Portugal a trouvé si mauvais amorche[2]

1. Cette partie de la lettre est en clair, ainsi que la formule finale.

2. *Amorche*, piège, embuscade. La Curne de Sainte Palaye, au mot *Amorse*. Godefroy, au mot *Esmorche*.

en Barbarie qu'il est bien, à ce que j'entendz, refroidy de la conqueste ne d'iverner de delà [1]. Et ay entendu qu'il a mandé que le secours qui lui devoyt passer de Portugal fist alte et ne passast plus outre [2].

. . . .

Sire, je supplye le Createur donner à Vostre Magesté, avecques accroissementz d'estatz et très-bonne santé, très-longue et très-heureuze vye.

De Madrid, ce xxiiime jour d'octobre 1574.

Propria manu : De Vostre Sacrée et Roialle Magesté le très-humble et très-obeissand subjet et serviteur,

De Vyvonne.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16106, f. 195 v°. — Dépêche originale chiffrée, suivie d'une transcription contemporaine de l'original.

1. *Ne d'iverner de delà,* ni d'hiverner outre-mer.

2. Le roi D. Sébastien s'étant désisté de son projet de conquête, après l'engagement dans la plaine de Tanger, et voulant dissimuler le motif de son retour, écrivit à Diogo de Sousa, qui devait lui expédier des renforts, de suspendre l'envoi des troupes, parce que son expédition se terminerait en visitant les places de Ceuta et de Tanger. V. le sommaire historique du Doc. LXXXVII, p. 339.

XC

LETTRE DE MOULAY ABD EL-MALEK AU CAID DE TETOUAN ET A AHMED MOULAY EL-FEDHOL

(Traduction)

Après la mort de Moulay Abdallah *el-Ghâlib bi Allah* (1574), l'ordre successoral établi par les Chérifs saadiens appelait à la couronne son frère Moulay Abd el-Malek, mais le fils aîné du souverain défunt, Moulay Mohammed *el-Mesloukh,* déclaré héritier présomptif du vivant de son père, monta sur le trône. Moulay Abd el-Malek, qui s'était réfugié à Constantinople pendant le règne de son frère Moulay Abdallah, obtint du sultan Amurat III des troupes pour appuyer ses droits sur le Maroc. Vainqueur à Er-Roken, il entra à Fez (mars 1576). Moulay Mohammed s'enfuit à Merrakech, mais il en fut également chassé par son oncle. Moulay Abd el-Malek, dès son retour au Maroc, était entré en relations avec les principaux Caïds, auxquels il promettait de grandes faveurs, après son élévation au pouvoir [1].

Moulay Mohammed est arrivé devant Merrakech et continue à entretenir entre les Musulmans une lutte impie.

Merrakech, 18 mars 983 de l'hégire [1576.]

Copie [2] d'une autre copie de la lettre que le roi Abd el-Malek [3] écrivit au caïd de Tétouan.

1. « Moulay Abd el-Malek était en correspondance avec les courtisans et l'entourage intime de Moulay Mohammed ; il était en relations avec le commandant des troupes de son rival, et, ayant menacé de sa colère quiconque lui résisterait, il avait fait de belles promesses à tous ceux qui viendraient à lui. » El-Oufrâni, p. 110.

2. Cette lettre de Moulay Abd el-Malek, ou plutôt sa traduction espagnole, qui se trouvait en 1847 aux archives de Simancas, a été transcrite à cette date par un copiste espagnol employé par M. Tiran (V. p. 349). La mention *Copia de otra de carta....*, ainsi que celle de la date : *De la Ciudad de Marruecos....*, ont été ajoutées par ce copiste. — Sur la mission de M. Tiran en Espagne, Cf. Jacqueton, *Les Arch. esp. du Gouvern. gén. de l'Algérie*, pp. 6-29.

3. Le texte porte : *Maluco*. C'est le nom

De la ville de Merrakech, le 18 de la lune de mars de l'an 983 de la naissance de Mahomet.

S. C. R. M^d [1]

Copie [2] de la lettre que le roi Abd el-Malek écrivit au caïd de Tétouan et à Moulay el-Fedhol [3], son Trésorier et Surintendant général [4], avec des avis que notre Maure, El Hadj el-Merin, son écrivain et secrétaire [d'Abd el-Malek], m'a envoyés par un Maure, son serviteur, en grand secret et de sa propre main [5].

Louanges soient données à Dieu l'Unique, le Tout-Puissant, le Seigneur de l'Univers, seul Créateur !

Moulay Abd el-Malek [6], fils du serviteur de Dieu, esclave du Grand Seigneur, le sultan Soliman [7] qui baise la terre devant

sous lequel le chérif Moulay Abd el-Malek était connu en Europe. Il est appelé plus bas : *Mulei Hamete el-Maleque*.

1. Le titre S[acra] C[esarea] R[egia] M[agesta]^d a été ajouté par l'interprète espagnol de l'époque, qui savait que la traduction de cette lettre devait passer sous les yeux de Philippe II.

2. Cette mention a été ajoutée par l'interprète espagnol de l'époque. Le mot *copie* est vraisemblablement mis pour : copie en espagnol, c'est-à-dire traduction. On peut admettre aussi que l'interprète ait voulu expliquer que le document qu'il traduisait n'était qu'une copie.

3. Le texte porte : *Moufadal*.

4. Le texte porte : *Almoxarife*. Ce mot, que nous avons traduit par : Surintendant général, a également le sens de : Receveur des douanes, *el que cobra los derechos de las mercaderias que entran y salen de España*. V. Eguilaz, au mot *Almojarife*.

5. Le sens de cette phrase un peu compliquée et que nous avons traduite littéralement doit être expliqué et commenté. El-Hadj el-Merin [Merini ?], secrétaire de Moulay Abd el-Malek, avait pris une copie de la lettre qu'il avait écrite de la part de son souverain au caïd de Tétouan et à Moulay el-Fedhol, et il avait adressé cette copie à un agent du roi d'Espagne avec lequel il correspondait secrètement. Cet El-Hadj el-Merin avait été acheté par Philippe II et c'est ce qui justifie le qualificatif *nuestro Moro* donné à ce secrétaire infidèle, qui transmettait tout ce qui était de nature à intéresser le roi d'Espagne. C'est pourquoi nous le voyons annoncer, en même temps que la copie de la présente lettre, des *avisos* qu'il adresse en grand secret, par l'intermédiaire d'un Maure son serviteur ; le tout est écrit de sa propre main.

6. Le texte porte : *Mulei Hamete el Maleque*.

7. Soliman, probablement pour : Sélim ; mais le sultan régnant était Amurat III (1574-1595) et non Sélim. Il est difficile d'expliquer une pareille erreur de la part de Moulay Abd el-Malek, qui avait eu lui-même recours au sultan Amurat III pour

Sa Face (que Dieu le glorifie !), roi et seigneur des Maures et des royaumes de Fez, Merrakech, Sous et Taroudant[1], ainsi que de tous les territoires détenus par ses ennemis.

A nos chers amis, le Caïd de notre ville de Tétouan et Ahmed Moulay el-Fedhol, notre Trésorier, que Dieu vous garde !

Nous vous faisons savoir que le loup maudit[2], notre véritable ennemi, le chérif Moulay Mohammed[3], est arrivé devant notre ville de Merrakech, mordant notre troupeau[4], pillant nos amis et répandant leur sang, sans tenir compte de ce que je suis le vrai roi, par la grâce de Dieu. Il dépense ses trésors, la lance à la main[5], à combattre les défenseurs de notre Loi. Grave péché que de négliger ainsi la poursuite des Infidèles, pour se tourner contre nous, les soutiens de la justice et ses vengeurs contre ses ennemis, et de nous traiter comme des mécréants !

Je vous avertis de cela, afin que vous en soyez informés comme de fidèles amis. Nous sommes dans notre ville[6] et dans notre royaume en paix, et nous espérons qu'il en sera toujours de même pour vous. Quant à notre cœur, il reste toujours blanc comme la neige pour vous[7]. Que Dieu vous garde, comme étant les serviteurs du Seigneur et mes sujets !

rentrer en possession de l'empire du Maroc. Il doit y avoir là une inadvertance du copiste ou du traducteur.

1. Le texte porte : *Çuz e Tarudente.*

2. Le texte porte : *El lobo dañado.*

3. Le texte porte : *Mulei Hamete Xarife.* Il existe dans les relations européennes du temps une grande confusion entre les noms des deux compétiteurs au trône du Maroc ; on a vu plus haut le nom de Moulay Abd el-Malek transformé en ceux de *Maluco* et de *Mulei Hamete el-Maleque*, on rencontre souvent : *Mouley Malek, Moulai Moulouc*, etc., mais on ne trouve qu'exceptionnellement, avant ou après ces formes, le titre de Chérif (Xarife), qui semble réservé à son rival, appelé souvent comme lui Moulay Hamet (*Mulei Hamete*).

4. Le texte porte : *mordiendo en nuestro ganado.* C'est la continuation de la métaphore du *loup maudit.* Notre troupeau est mis pour : nos gens, nos partisans, nos amis, comme l'indique le contexte.

5. Le texte porte : *gastando sus tesoros con lança en mano.*

6. Comme il est annoncé, quelques lignes plus haut, que Moulay Mohammed s'est présenté devant Merrakech, il faut rétablir, pour l'intelligence de cette phrase, que Moulay Mohammed, apprenant l'arrivée de son oncle, avait auparavant évacué Merrakech et que ce dernier y était entré en vainqueur, ce qui est conforme d'ailleurs aux récits des historiens arabes et européens.

7. C'est-à-dire : « Nous n'avons à votre égard que de bonnes intentions ». Dans les périodes d'anarchie, les prétendants marocains se montrent toujours préoccupés de s'assurer le concours des caïds par des mes-

De notre ville de Merrakech, le 18 de la lune de mars, l'an de la naissance de Notre Prophète[1] 983.

Le copiste a ajouté : Copié pour monsieur Tiran, en vertu d'une autorisation royale. — Archives générales de Simancas[2]. — 20 août 1847.

Archives espagnoles du Gouvernement général de l'Algérie. — N° 350 (anciennement : 2e carton, 9e liasse, n° 10). — Copie du XIXe *siècle.*

sages pleins de promesses. Ces derniers, ne sachant pas quel est celui des compétiteurs qui sera victorieux, restent généralement sur une prudente réserve.

1. Il y a là évidemment une erreur de l'interprète espagnol, qui aura traduit *hégire* par : *naissance de Mahomet,* soit par inadvertance, soit pour se faire mieux comprendre d'un lecteur chrétien, habitué à compter d'après l'ère de la naissance de Jésus-Christ. Il faut rétablir : l'année 983 de l'hégire. Moulay Abd el-Malek fait usage, pour la mention du mois, du calendrier chrétien, ce qui est conforme à ses habitudes européennes. L'année 983 de l'hégire allant du 12 avril 1575 au 31 mars 1576, la date de cette lettre ramenée à l'ère chrétienne doit être : 18 mars 1576. C'est à tort que la date 1577 a été indiquée par M. JACQUETON, *Op. cit.*, p. 72.

2. *Secretaria de Estado, legajos sueltos*

XCI

LETTRE DE HENRI III A MOULAY ABD EL-MALEK

(Traduction [1])

Moulay Abd el-Malek, après avoir soutenu victorieusement ses droits sur le trône du Maroc, avec le concours de Ramdan Pacha, et réduit à la fuite son neveu Moulay Mohammed *el-Mesloukh* eut à se préoccuper de deux dangers: les armements du jeune roi D. Sébastien manifestement préparés en vue d'une expédition marocaine et les prétentions mal dissimulées du Grand Seigneur. Très au courant de la politique européenne, depuis le séjour qu'il avait fait à Constantinople, Moulay Abd el-Malek fit partir pour l'Europe un de ses agents, « le capitaine Cabrette », et lui confia une double mission auprès du roi de France et auprès du roi d'Espagne. Cette dernière était de beaucoup la plus importante, puisqu'il s'agissait d'un projet d'alliance offensive et défensive entre Philippe II et le Chérif, en cas d'une attaque des Turcs. Moulay Abd el-Malek espérait, comme premier effet de cette alliance, que le roi d'Espagne amènerait son neveu D. Sébastien à se désister de ses projets belliqueux. Philippe II retint Cabrette à sa Cour, ne se trouvant pas assez renseigné pour répondre aux ouvertures du Chérif et il fit partir pour le Maroc le capitaine Francisco Zuñiga, très lié avec Abd el-Malek, pour se rendre compte de la situation. Le Chérif ne voyant pas revenir son agent Cabrette écrivit une seconde lettre à Philippe II le 16 avril 1577 et l'envoya porter par le Père Diego Marin. Il faisait de nouvelles ouvertures en vue de l'alliance hispano-marocaine [2].

Un certain Cabrette s'est présenté à nous, comme venant de votre part. — Il a été reçu en audience et nous lui avons remis une lettre pour vous. — Nous avons su depuis que cet envoyé était allé trouver le roi d'Espagne, et qu'il était resté à sa Cour. — Nous vous prévenons du fait, afin que vous sachiez qu'il a trompé votre confiance et que vous traitiez cet envoyé comme il le mérite.

1. Traduction en français de la traduction italienne qui était jointe à la lettre envoyée par l'abbé de L'Isle à Moussa ben Abd en-Nebi, ambassadeur de Moulay Abd el-Malek, le 23 mai 1577. V. le texte italien de cette lettre (2e partie du Doc. XCV, pp. 365-366).

2. Cf. SS. Hist. Maroc, 1re *série*, t. IV (*Angleterre*) et t. V (*Espagne*). Cabrera, t. II, pp. 344 et 348.

[novembre 1576.[1]]

Illustrissime prince et bon ami,

Un nommé le patron Cabretto[2] étant venu auprès de nous, il y a quelque temps, de votre part, nous l'avons reçu par amitié pour vous, très aimablement. Et l'ayant entendu sur ce dont il disait avoir charge de vous pour nous, nous l'avons expédié pour s'en retourner vous trouver, comme il montrait l'intention de le faire, vous ayant écrit pour lui une lettre de créance.

Depuis, nous avons été prévenu qu'il est allé trouver le Roi Catholique et que, sous promesses qu'il lui a faites de lui rendre beaucoup de services, celui-ci l'a retenu comme son pensionnaire. Et parce qu'il nous déplairait beaucoup que la confiance que vous avez en lui et les lettres qu'il a de nous lui servissent à vous tromper, nous avons voulu par la présente vous donner cet avis afin que, s'il va vous retrouver, vous le reconnaissiez pour ce qu'il est.

Et sur ce, Illustrissime Prince, etc.

1. Cette date a pu être restituée au moyen de la mention placée par le secrétaire de l'abbé de L'Isle à la suite de la minute de la lettre du 23 mai 1577. V. p. 366, note 1.

2. Ce Cabretto s'appelait en réalité Louis Cabrette (dans les Doc. espagnols : *el capitan Luis Cabreta*). Il était français, ainsi que le dit dans deux lettres Vargas, ambassadeur d'Espagne à Paris (*Arch. Nat.* — K. 1545, p. 81, et K. 1557, p. 38), et qu'il résulte d'une dépêche de Mévouillon, gouverneur de Marseille, à Charles IX, en date du 10 mars 1574, dans laquelle Cabrette est qualifié « un de nos naturels subjects qui se trouve à Alger » (*B. N.* — *Fonds fr.*, *Ms.* 3899, f. 329). Sa profession d'homme de mer (patron de navire) le mit en rapport avec les Turcs et les Barbaresques et il devint un intermédiaire entre Moulay Abd el-Malek et les nations chrétiennes. On a vu dans le sommaire les motifs pour lesquels Philippe II l'avait retenu en Espagne. Cabrette arriva à se justifier auprès de Henri III, car on le trouve, en janvier 1578, à Paris, chargé d'une mission secrète et reçu en audience par le Roi et la Reine-mère ; grand faiseur de projets, il proposait à Henri III une ligue générale contre les Turcs et beaucoup d'autres choses extravagantes (*Arch. Nat.* — K. 1547, p. 73). C'était un agent équivoque : « V. M. sçait, écrivait Vivonne, de quoy se mesle ledict Cabrette, lequel je luy ay assez painct, et l'a veu au doict et à l'œil comme il est recelateur et instrument de ceulx qui vont et viennent, pour l'emploicte de ceulx qui pensent vendre icy leurs coquiles [projets chimériques] et assez hors de ce qui appartient à la qualité d'aucuns et à ce qu'ilz doibvent tant à leur Roy qu'a leur mesme honneur. » (*B. N.* — *Fonds fr.*, *Ms.* 16108, f. 347). Nous retrouverons plusieurs fois ce personnage dans les SS. HIST. MAROC, 1re *Série* ; il est l'auteur du *Discurso hecho en summa*... mémoire dans lequel il fait valoir au Grand Seigneur les avantages de la conquête du Maroc.

XCII

LETTRE DE RAMDAN PACHA[1] A L'ABBÉ DE L'ISLE[2]

A l'occasion de l'envoi d'un ambassadeur d'Alger en France, et en témoignage d'amitié envers le Roi Très Chrétien, il a relâché les captifs français de son royaume. — Il a, en outre, fait rechercher les Français détenus dans les royaumes de Fez et de Merrakech et a fait rendre la liberté à plusieurs. — Il a accrédité auprès de l'abbé de L'Isle le porteur de la présente.

Alger, 13 mars 1577.

Suscription, alia manu : Allo Ill[ustrissi]mo S[ign]or Il S[ign]or bas-

1. Le pacha Ramdan était, d'après Haëdo, un renégat originaire de Sardaigne, ce que sa signature autographe *El re d'Algieri* rend très vraisemblable, bien que l'abbé de L'Isle, dans une lettre à Charles IX, le donne comme étant Turc d'origine (Charrière, t. III, p. 554). Il fut désigné par le Sultan, à la demande des Mores d'Alger, pour remplacer le pacha Arab Ahmed et arriva à Alger en mai 1573. Ce fut lui qui, conformément aux ordres venus de Constantinople, marcha sur Fez pour soutenir les droits de Moulay Abd el-Malek contre ceux de Moulay Mohammed *el-Mesloukh*. Il fut remplacé le 29 juin 1577 par Hassan Pacha (le Vénitien) et quitta Alger, également regretté des Mores et des Turcs. Le Sultan le nomma pacha de Tunis et lui donna en 1579 le gouvernement de la province de Tlemcen, qu'il érigea, en sa faveur, en pachalik indépendant d'Alger. Ramdan avait pour mission de surveiller les agissements du chérif Moulay Ahmed *el-Mansour* qu'on soupçonnait d'un rapprochement avec Philippe II. Il ne rejoignit pas son commandement, mais revint à Alger (mars 1580) à la sollicitation des Janissaires mécontents d'Hassan Pacha. Il y resta jusqu'au 29 août 1580, date où il s'embarqua pour Constantinople. Il retourna comme pacha à Alger en avril 1582 et quitta ce pachalik en août 1583 pour celui de Tripoli, où il mourut en 1584. Cf. Haëdo (*Traduction* Grammont), pp. 158-167 ; Charrière, t. III et t. IV, *passim*.

2. Gilles de Noailles, abbé de L'Isle, (1524-1597), alla en 1575 à Constantinople remplacer son frère François, évêque d'Acqs (Dax), comme ambassadeur auprès du Grand Seigneur. Il revint en France en 1578 et succéda à son frère à l'évêché d'Acqs.

ciator del Re de Francia, mio oss[ervatissi]^{mo}. In Costantinopoli (xvie *siècle*).

Au dos, alia manu : Ramadan, Passa d'Alger. R[eçu] le xiiie may audict an (xvie *siècle*).

En tête, alia manu : 13 mars 1577. — C. (xviie *siècle*).

Illustre Signeur,

Desirantz de nostre part et en tant que à nous est possible conserver l'amytié qu'est entre le Grand Signeur, mon Signeur, et le Très-Crestien Roy de France, n'ay fally ces jours passés, envoyant mon ambassadeur en France, rechercher par bandz[1] generaulx par tout ce regne[2] tous les Françoys, à cette fin que, selon le bon plaisir de l'ung et de l'aultre Signeur, fussent relaschés.

Et de plus, non contentz de cette diligence, avons faict rechercher en Fez et Marocco tous ceulx que a esté possible de sçavoir. De manière que, de compagnye de nostre di[ct] ambassadeur, en avons donné liberté à plusieurs. Et ferons toutes foys et quantes qu'il en viendra en noz mains ou bien viendra à nostre notice, comme de tout ce en a esté amplement informé le Très-Crestien Roy.

A cette cause, nous ferez singulier plaisir de receveoir de nostre Chiaya[3], present porteur, les lettres que nous vous envoyons pour les presenter particulierement et avec singuliere recomandation à qui elles s'addressent, et, ce faict, en solliciter responce, et, icelle heue, la donner entre les mains dudict nostre Chiaya, à cette fin que puis apprès puisse rescripre à Sa Magesté. M'asseurant que ferez tant bon office que de fere et dire tout ce que ledict Très-Crestien Roy est servy que faictes pour nous.

1. *Bandz*, pour bans. Le ms. portait d'abord *bandes*, qui a été corrigé en *bandz*, de la même écriture que le reste du document. Ramdan Pacha avait fait publier des bans dans la Régence d'Alger pour la recherche des captifs français.

2. *Regne*, pour : royaume, et ici pour : Régence d'Alger.

3. *Chiaya*, poud Kiahia كاخيا, mot turc signifiant majordome, lieutenant, préposé, etc. V. p. 355, note 3.

Et au demeurant, en vostre particulier, si vous pouvons fere plaisir, le ferons de bien bon cœur.

D'Algier, ce 13 mars entre vous[1] 1577.

Propria manu : El re d'Algieri,

Ramedam Bascia.

Caché estampé placé à gauche et au-dessous de la signature.

Ministère de la Guerre. — Archives historiques (période ancienne). Correspondance, Vol. 3, f. 435. — Original[2].

1. *Entre vous*, c'est-à-dire, d'après votre manière de compter, d'après le calendrier chrétien.

2. Ce manuscrit est un des plus anciens et des plus curieux des archives historiques du Ministère de la Guerre. Il fait partie d'une série de plusieurs registres, formés de documents diplomatiques réunis par la famille de Noailles, qui en fit don au roi vers le milieu du XVIIIe siècle. Le vol. nº 3, composé de documents allant de 1571 à 1577 et tous en originaux, a encore la reliure, les étiquettes gravées et la table qu'il avait à son entrée au Dépôt de la Guerre, sous l'ancien régime. Le titre au dos du volume est le suivant : *Depeches et Mém[oires] des Amb[assadeurs] de Fr[ance] et Gil[les] de Noille[s] à Constantinop[le].*

XCIII

LETTRE DE RAMDAN PACHA AU GRAND VIZIR MEHEMET PACHA

(Traduction italienne[1])

Des corsaires de Bizerte ont capturé, près de Marseille, vingt-cinq Français, gens riches et de qualité, qu'ils sont allés vendre à Tétouan. — Ramdan a fait partir pour Tétouan son chaouch Sliman avec l'ambassadeur du Maroc, afin de demander la mise en liberté de ces esclaves, au nom de l'amitié existant entre la France et la Turquie. — Les captifs ont été remis à Sliman, qui les a ramenés à Alger. — Ramdan, pour prouver son amitié au « Seigneur de France », les a fait partir avec son ambassadeur pour Paris en compagnie d'autres esclaves français détenus dans la Régence d'Alger. — Le « Seigneur de France » les a reçus avec une grande reconnaissance; il a célébré les résultats de sa soumission au Grand Seigneur, assez puissant pour lui faire restituer des Français capturés par les gens du Maroc. — La mise en liberté de ces Français est un fait d'autant plus important que l'un d'eux n'avait pu être délivré, malgré une somme de cinq mille ducats qu'il avait offerte pour sa rançon. — Les corsaires ont donné au chaouch Sliman deux mille ducats pour qu'il laissât entre leurs mains les esclaves français. — Sliman leur a rendu leur argent. — Éloge de Sliman, que Ramdan recommande au Grand Vizir.

[Alger, 13 mars 1577.]

Au verso du folio 440, alia manu : Traduction d'ung arze[2] du Sr Ramadan, Vice-Roy d'Alger, en faveur de Soliman Chaoulx[3], pour

1. Cette traduction, qui est contemporaine de l'original, a été faite pour l'ambassadeur de France et par son ordre et ses soins.

2. *Arze*, du turc عرضة exposé, requête, ce qui est présenté. Arze est l'équivalent du mot italien *raguaglio*, employé dans le présent document.

3. *Chaoulx* et plus bas dans le texte italien *Ciaus*, du turc چاوش en Algérie شاوش.

avoir faict delivrer aucuns esclaves françois prins par des corsaires Turcqs et venduz et detenuz au Roy^me^ de Fez.

La coppie dudict arze en turcquescq[1] y est encloz, certiffié par Orem Bey et est escrit de la main d'Aly Celiby[2], escrivain *(Mention de chancellerie du* XVIe *siècle).*

En tête et au crayon, alia manu : 23 mai 1577[3] (XIXe *siècle*).

Tradutione della lettera del Signor Ramadan Passa de Alggieri al magnifico Signor Mehemet Passa, Primo Vesir in racomandatione di Suleyman Ciaus.

Alla honoratissima et pretiosissima terra d'sotto[4] i piedi felicissimi di Vostra felicissima Magnificentia, la qual terra acrescie la grandeza de chi vi si appressa, et è tutia[5] et medicinal polvere agl'ochj delj grandi che alla Eccelssa Porta si atrovano.

Régulièrement : huissier, garçon de bureau. Ce mot a pris un sens infiniment plus étendu et s'applique à tout agent porteur d'un ordre. Il est ici le synonyme du mot turc *Kiahia* كاخيا, préposé, lieutenant, qui est employé dans le Doc. XCII, p. 353.

1. Gilles de Noailles (abbé de L'Isle), n'a eu, comme on le voit, entre les mains qu'une copie « en turcquescq », de la dite lettre ; cette copie aura sans doute été transmise par le Grand Vizir à l'ambassadeur de France en même temps que la lettre que Ramdan écrivait sur le même sujet à cet ambassadeur de France. Cette copie n'existe pas dans le vol. 3 des Archives historiques de la Guerre.

2. Cet *Aly Celiby* doit probablement être identifié avec Ali Tcheliby, qui fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire de la Porte en France, quelques années après.

3. Cette mention au crayon, qui est erronée, a été inscrite vers le milieu du XIXe siècle. Cette date a été ajoutée sur le document sans discussion critique, mais par la seule raison que la pièce se trouvait reliée entre deux autres du 23 mai 1577. La date véritable est celle que nous avons restituée entre crochets : cette lettre, de la même provenance et relative au même sujet que celle adressée à l'ambassadeur de France, est manifestement de la même date. V. p. 352, note 2.

4. *D'sotto* pour : *di sotto.*

5. *Tutia*, de l'arabe التوتية et peut-être du sanscrit *tudta*. Nom donné à la couperose blanche ou bleue, c'est-à-dire au sulfate de zinc et au sulfate de cuivre. Ce mot désigne également en Algérie l'oxyde de zinc mêlé de protoxyde de fer (cadmie) qui, dans la médecine arabe, comme dans la médecine européenne, est la base de presque tous les collyres. On en trouve des gisements près de Kenadsa (Sud-Oranais). Dans le style ampoulé de Ramdan pacha, le mot *tutia* est employé pour la grande panacée des maladies d'yeux. « La terre sur laquelle reposent les pieds du grand-visir est, pour les yeux de ses ministres, comme une *tutie* bienfaisante. » Buffon, confondant probablement la *tutie* avec le *Koheul* كحل (sulfure d'antimoine), dit que « les femmes turques se mettent de la tutie brûlée et

Il raguaglio di me, suo minimo schiavo et di nullo essere, è che nel luoco di Biserta, scalla de Tunis, li corsari haveano armate le loro fregate di corso, et sono andati verso le parti di Marsiglia, et hano preso huomini vinticinque richi et di qualità, li qualli hano menati in Tatouan, luoco sottoposto a Marocho, per venderli, de la qual cossa hautane[1] notitia Suleyman Ciaus, che fu mandato in compagnia del imbasciator del sopradetto paese[2], il che ha fatto intendere come erano delli huomini *sottoposti*[3] alla amicitia del felicissimo Imperatore e Monarcha[4], et li ha fato metter in libertà, et menati seco qui et consegnati a me, vostro schiavo.

Et desiderando che verso queste parti con l'animo si pieghasimo[5], mostrandone lietta faccia, li habiamo mandati, insieme con li nostri huomini et vostri schiavi, in Pariggi *al Signor di Francia*[6]. Per la qual cossa, il sopradetto Signore ha havuto smisurato piacere, et, essendo alla hobedientia del potente come i cielli e patrone dei fatti, ha havuto simile benefitio, dicendo[7] : « Per haver noi dimostrato hobedientia a simille honoratissimo Principe del mondo di questi tempi, da Marocho et da altri contorni, essendo statti presi li nostri huomini, ci sono restituiti et mandati, e nella vitta felicissima et tempo del imperio suo habiamo similli gran benefitii. » Nel che ringratiando, disse che, ogni sorte di servitio li sera comandato, lo harà per favore nel animo ; et con desiderio aspeta l'altissimo comandamento[8].

préparée dans les yeux pour les rendre plus noirs ». Cf. LITTRÉ, au mot *Tutie*; EGUILAZ, au mot *Atutia*; CORONA BUSTAMANTE, au mot *Atutia*.

1. *Hautane* pour : *havutane*.

2. Il y avait sans doute à Alger, à cette date, un envoyé du chérif du Maroc.

3. Ce mot est souligné, mais le trait est d'une encre différente de celle de la pièce, et ce signe, destiné à attirer l'attention sur le caractère tendancieux du mot, a dû être placé à la réception. Le pacha d'Alger réclamait la mise en liberté des captifs français qui étaient, disait-il, des gens placés sous l'amitié, sous la protection du Sultan.

4. Ces titres *Imperatore e Monarcha* désignent le Sultan de Constantinople.

5. *Si pieghasimo* pour : *ci pieghasimo*. Le sens de la phrase est : Et désirant témoigner de nos bonnes dispositions pour ce pays.

6. Les mots sont soulignés dans le texte. V. ci-dessus note 3. Le pacha d'Alger a la singulière prétention de représenter le roi de France, qu'il appelle « le Seigneur de France », comme soumis à l'obéissance du Sultan.

7. On a cru devoir placer entre guillemets les paroles prêtées par le pacha d'Alger au roi de France.

8. *L'altissimo comandamento*, c'est-à-dire le commandement du Sultan.

Et delli sopradetti infidelli, per esser liberatti dalla schiavitù de' corsari, alcuno di essi ha offerti per se ducati cinque milia per haver la libertà, et non li fu concessa[1]; et li sopradetti corsari haveano datto al sopradetto Suleyman Ciaus ducati dua milia, pure che mostrasse de non vederli et non li levasse li ditti schiavi dale loro mani. Niente di manco, il sopradetto Suleyman Ciaus, per essere molto buon religgioso et fidelissimo, et havèndo in raccomandatione l'honore et il servitio del felicissimo Imperatore et le cosse a quelo apartenenti, non ha voluti accetare essi dinari, et li ha restituiti.

Il qualle in ogni conto è valoroso, et in hogni grande negotio di importantia è sufficientissimo, e nel accomodare li difficilli negotii è peritissimo, a tale che non ha pari. Et per ricompensa di questo suo servitio, essendo lui schiavo degno delle infinite gratie del felicissimo Imperatore, con quello che spera per esser fatto contento et satisfare al suo desiderio, acciò ne sia fatta suplica, lo essere suo alli fellicissimi piedi de Vostra Magnificentia si he notificato. Nel resto il comandamento è della gratiosissima Signoria Vostra.

L'impotente et povero suo schiavo,

Ramadan.

Ministère de la Guerre. — Archives historiques (période ancienne). Correspondance, Vol. 3, ff. 439-440. — Original.

1. *Concessa*, la liberté.

XCIV

LETTRE DE MOUSSA BEN ABD EN-NEBI[1] A L'ABBÉ DE L'ISLE

[Péra, 23 mai 1577.]

Au verso du premier feuillet, en bas et à droite : le cachet estampé de l'ambassadeur marocain.

Au verso du deuxième feuillet : Lettre de Musso Abdul Nebi, ambassadeur du Roy de Fez vers le Grand Seigneur, escrite à Constantinople, le XXIIIe jour de may 1577. R[eçeue] aux vignes de Péra, ledict jour (XVIe *siècle*).

En tête, alia manu : 23 may 1577 (XVIIe *siècle*).

الحمد لله وحده

الى الأمجد الأنجد التى[2] له الدرجت ڢى فومه التى اشتاق[3] به سلطانه لما رءا ڢيه من النجابه و خلاص المحبة له و الجريت النــاصحه ڢى جانبه ذلك رسل سلطان ڢرانصه رعاه الله سلام على من التبع الهد

اما بعد لا زيد بجمد الله الا الخير و العاڢيه و بعد اننا و الله مشتاڢين لرءيتكم العزيزة لمصالح جملة لاكن ما يكون ذلك الا حتى يريد المولى جل جلاله

1. Moussa ben Abd en-Nebi, « ambassadeur du roi de Fez » auprès du Grand Seigneur en 1577.

2. Pour الذى. Il semble sans intérêt de signaler les locutions vulgaires ou incorrectes qui abondent dans cette lettre. Nous ne relèverons que celles qui peuvent nuire à l'intelligence du texte.

3. Pour استوثق.

و لا شك انني و الله فد امرني سلطاني انني نجمع بيك و نتباوض معاك بي اموره جملة بما يعود نبعها ان شاء الله على سلطانينا و سلطانك و انا مرت[1] بذلك ثم ان المفادر غلبت عن ذلك لاكن للبد[2] ما يعربك به حبيبنا الحاج لحسن بي امران يعوم[3] نبعه على الجميع ان شاء الله نحب من بضلك ان تتكلم معاه و ترد لى الجواب لان ذلك منا على وجه المحبة نحبوا نجريو بيما يصلح بالجميع ان شاء الله و هدا ما عندنا و الله يرعاكم بمنه و السلام
و كتب عبيد الله تعلى[4] مملوك مولانا عبد المالك سلطان مراكش و باس البفير الى الله تعلى موسى ابن عبد النبي تاب الله عليه من اوايل ربع الاول عام[5] 987

Ministère de la Guerre. — Archives historiques (période ancienne). Correspondance, Vol. 3, f. 437. — Original.

1. Pour أمرت.
2. Pour لابد.
3. Pour يعم.
4. Le mot تعلى est répété dans l'original.
5. La date 987, manifestement erronée, doit être imputée à un lapsus de secrétaire, et la mention d'enregistrement placée en tête de la lettre et au verso du deuxième feuillet fournit la date exacte de cette lettre. Le 23 mai 1577 correspond au 5 de Rbia el-Aouel 985. Il est à peine nécessaire de rappeler qu'à la date du 23 mai 1579, Moulay Abd el-Malek était mort depuis près d'une année.

XCIV bis

LETTRE DE MOUSSA BEN ABD EN-NEBI A L'ABBÉ DE L'ISLE

(Traduction italienne)

Son maître, le roi de Fez, désire entretenir avec le roi de France des relations amicales, comme il en existe entre le Grand Seigneur et le roi de France. — Il charge le drogman Hadji Hassan de poursuivre la négociation.

[23 mai 1577.]

Au dos, propria manu : Traductio[n] faite par Assa[n] Bey, drogueme[n] du Grand Seig^r, d'une lettre de Moze Adul Nebi, Ambassad[eu]r du Roy de Fez, laquelle led[ict] Assa[n] me porta le 23 de may 1577.

En tête, alia manu : L'amb[assa]d[eur]^r du Roy de Fez à M. l'abé de Lisle (xviie *siècle*). — 23 may 1577. — C. (xviie *siècle*).

Al nome di uno solo Idio.

Ill[ustrissi]^mo Signior, et il maggiore, eletto infra il populo suo et representator in tutti li negotij ocorreno per Sua M[ages]^tà Xp[ist]ianissima in Leva[n]te, ho avuto molto desiderio ritrovarme co[n] la S[ignoria] V[ostra], per negotiar[e] et concludere alcune cose co[n] la S[ignoria] V[ostra], che la M[ages]^tà del mio Re[1] me ordenò, che

1. Moulay Abd el-Malek (1576-1578), frère de Moulay Abdallah *el Ghâlib bi Allah*. Il s'enfuit à Constantinople à la mort de son père Moulay Mohammed (1557) pour chercher à faire appuyer par le Sultan ses prétentions au trône du Maroc : il épousa la fille de Hadji Morato, célèbre renégat. Le Grand Seigneur, qui aspirait au titre de Khalifa de l'Islam, saisit cette occasion d'affirmer sa suzeraineté sur le Maroc et lui fournit des secours. Il est appelé dans les documents du temps : *Mouley Meluch, Moulé Moluc, Malen Meluc, Abi Meluq*, etc.

importano in cose di stato. Et, per esser che hio son stato molto ocupato, no[n] ho avuto tempo ritrovarme co[n] la S[ignoria] V[ostra]; ma non puol far l'homo più di q[ue]ello vol la Sua Divina Magestà. Dunche mando in loco mio il n[ost]ro molto amato, il S[ignior] Hagi Hassan draghoman, co[n] la presente. Che la S[ignoria] V[ostra] li doni credito in tutto q[ue] ello dirà a la S[ignoria] V[ostra], co[m]me si fosse la propria persona mia. Et la resposta che averami affar[e] la S[ignoria] V[ostra], sia co[n] il detto Hassan; dico tanto per adesso co[n] me, che co[n] il mio Re a l'avenire, no[n] co[n] altro. La quale ottorità ho, siè che il mio Re di Fes dezidera la amicitia de la M[ages]tà del Re Xp[ist]ianissimo, v[ost]ro patrone, cossi co[m]me l'avete con la M[ages]tà del Gra[n] Signior[e], no[n] altro[1].

Prego N[ost]ro S[igniore] Idio che di male a V[ostra] S[ignoria] lo guardi.

Di Constan[tinopo]li, a dì 5 di rebiul euuel, et 23 di maggio 1577.

Il v[ost]ro amico Mussa Abdul Nebi, inbaxator[e] de la M[ages]tà di Re di Fes.

Traduxione de la l[ette]ra sua.

Ministère de la Guerre. — Archives historiques (période ancienne). Correspondance, Vol. 3, f. 441. — Original.

1. « Mon roi de Fez désire l'amitié de Sa Majesté, le Roi Très-Chrétien, votre maître, de même que vous l'avez avec Sa Majesté le Grand Seigneur, non autrement. » Cette phrase n'est pas dans le texte arabe; mais elle a été ajoutée par le drogman El-Hadj Lahsen (Hassan-Bey) comme traduisant les intentions de l'ambassadeur marocain et par conséquent celles de son souverain Moulay Abd el-Malek. Les Puissances musulmanes ne concevaient d'autre situation avec les nations chrétiennes que l'état de guerre permanent. Telle était d'ailleurs la politique des États chrétiens vis-à-vis de l'Islam. L'alliance de François I[er] avec Soliman fit entrevoir aux souverains du Maroc la possibilité de relations pacifiques avec la Chrétienté. Ce fut, pendant plus d'un siècle, une idée de la politique chérifienne d'entretenir avec la France une amitié semblable à celle qui unissait cette puissance à la Sublime Porte.

XCIV ter

LETTRE DE MOUSSA BEN ABD EN-NEBI A L'ABBÉ DE L'ISLE

(Traduction française[1])

Louange au Dieu unique !

Au très illustre, au très magnanime, qui occupe un rang élevé dans sa nation, en qui son souverain a placé sa confiance, parce qu'il a vu en lui une amitié parfaite et une conduite intègre, à l'ambassadeur du roi de France, que Dieu l'ait en sa garde et que le salut soit sur tous ceux qui suivent le droit chemin !

Ensuite il n'y a rien de nouveau, grâce à Dieu, si ce n'est le bien et le salut. J'étais, par Allah !, désireux de jouir de votre présence auguste, afin de régler nombre de questions importantes, mais cela ne peut avoir lieu qu'avec la volonté de Dieu, que Sa Gloire soit proclamée !

Certes, par Allah !, mon roi m'a ordonné de me réunir à vous et de me concerter avec vous sur toutes les affaires qui auraient de l'intérêt, s'il plaît à Dieu, pour notre Sultan aussi bien que pour le vôtre. Telle était ma mission, que la destinée plus forte que ma volonté m'a empêché d'accomplir[2]. C'est pourquoi [je charge] mon ami El Hadj Lahsen de vous aviser de toutes les affaires qui touchent à notre commun intérêt et je vous prie, s'il plaît à Dieu, d'avoir la bonté de vous entretenir avec lui et de m'en rendre compte, car, en tout ceci, je n'agis que dans un but d'amitié et mon désir est de favoriser l'intérêt général, s'il plaît à Dieu. Voila ce que j'ai à vous dire. Que Dieu vous garde par sa faveur ! Salut.

Ecrit par l'humble serviteur du Dieu Très-Haut, l'esclave de notre maître Abd el-Malek, sultan de Merrakech et de Fez, le pauvre devant Dieu Très-Haut, Moussa ben Abd en-Nebi (Dieu lui pardonne !) dans la première décade de Rbia Ier, année 987.

1. La traduction italienne du temps nous a paru trop peu conforme au texte pour ne pas donner de cette lettre une seconde traduction d'après l'original arabe.

2. Mot à mot : et c'est moi qui étais chargé de cela, mais la destinée l'a emporté sur cela.

XCV

LETTRE DE L'ABBÉ DE L'ISLE A MOUSSA BEN ABD EN-NEBI

Il accuse réception de la précédente. — Il a eu une entrevue avec le drogman Hadji Hassan, en qui il place désormais sa confiance. — Son maître, le roi de France, connaît et apprécie les bonnes dispositions du roi de Fez. — Il lui transmet une lettre du roi de France pour le dit roi de Fez.

[Péra], 23 mai 1577.

Au dos, alia manu : Copp[ie] de l[ett]re escrite à l'amb[assadeu]r du Roy de Fez. — Du 23e may 1577 (XVIe *siècle*).

En marge, alia manu : 23 may 1577. — C. (XVIe *siècle*). — L'abé de Lisle a l'amb[assa]d[eu]r du roy de Fez (XVIe *ou* XVIIe *siècle*).

All' Ill[ustrissi]mo sig[n]or,
Il sig[n]or Mosse, Amb[asciat]or del Re di Fez in Const[antinopo]li.

Ill[ustrissi]mo Sig[n]or, ho ricevuto hoggi la gratiss[im]a v[o]stra, scritta l'istesso giorno. Se la S[ignoria] V[ostra] ha desiderato poterse ritrovar con me, secondo l'ordine del Re di Fez, suo p[at]rone, per cose di stato a luj inportante, m'ha non meno dispiaciuto che V[ostra] S[ignoria] non habbia trovato la comodità, come di parte mia l'haverej molto volontiere ricercata, per abocarme con lej. Ma, poi che ha parso a V[ostra] S[ignoria] di ma[n]darme in luoco suo Assan bej, dragomano, con la d[etta] sua, ho tanto estimata questa cortesia, qua[n]to la posso assicurar d'haver molto volontier visto et sentito detto Assan, et posto in luj per sempre la medesima confidentia che desidera la S[ignoria] V[ostra]. Circa l'amicitia del Christ-

[ianissi]mo mio p[at]rone, ch' il v[ost]ro desidera cossj come l'havemo con l'altezza del Gran Sig[no]re, io credo che detto v[ost]ro Re ha, già gran tempo fa, cognosciuto il suo buon animo verso di luj. Et se li è grato ricercarlo con suoj messj, d'altra prova e certezza per l'avenire, non dubito punto che no[n] n'habbia quella che si co[n]-vien fra principj.

Ho qua incluso la traductione d'una l[ette]ra mandatame da S[ua] M[agestà] X[pistianissi]ma per detto Re[1] v[ost]ro, aciochè V[ostra] S[ignoria] possj mostrargliela con quel puoco che vi è agionto, per servirlj d'adviso, si per disgratia no[n] ricevesse la detta l[ette]ra. Et vederà in che co[n]to è tenuto dal detto Re mio.

Et con questo facendo fine, pregho il sig[n]or Dio omnipotente haver la S[ignoria] V[ostra] nella sua S[an]ta gardia.

Delle vigne di Pera, li[2] 23 magio 1577.

V[ost]ro amico, Egidio de Noailles,
Amb[asciat]or del Re X[pistia-
nissi]mo presso il Gran Sig[no]re.

En tête, alia manu : 23 may 1577. — C. (XVIIe *siècle*)[3].

Traductione d'una copia di l[ette]ra scritta in francese dalla Mag[es]tà X[pistianissi]ma al ser[enissi]mo Re di Fez Malen Maluc, la qual copia detta Mag[es]tà X[pristianissi]ma ha mandato al suo Amb[asciato]re residente apresso il gran Sig[no]re, insieme con la l[ette]ra bolata, p[er] mandarla al detto Re di Fez.

Ill[ustrissi]mo Principe e buon' amico.

Essendo venuto da noj, qualche tempo fa, uno nominato P[at]ron Cabretto di parte v[ost]ra noj lo ricevessimo, per amor v[ost]ro, amorevolissimame[n]te. Et havendolo inteso sopra quello diceva havere charico di voj in noj, lo spedissimo per tornarsene trovarvj,

1. Voy. la lettre ci-après.
2. *Li*, pour : *il*.
3. La copie de la lettre de Henri III, ou plutôt de sa traduction italienne, puisque l'original était en français, fait suite immédiatement au précédent document et est de la même écriture, à part les apostilles du commencement. V. le texte français de cette lettre rétabli d'après la version italienne, p. 350, Doc. XCI.

come mostrava voler fare, havendovj scritto per luj una l[ette]ra in sua credenza.

Da poi, noj siamo stato advisato che egli è andato trovare il Re Chatolico, et che, sotto promesse che li ha fatte di farlj assaj servicij, l'ha ritenuto suo pensionario. Et, perche ne dispiacerebbe molto che la fidanza che voj havete in luj et le lettere che ha di noj li servissero ad inganarvj, noj havemo voluto, per la p[rese]nte, darvj questo adviso, a fine che, si egli va ritrovarvj, lo ricognosciate per tale che egli è.

Et intanto, Ill[ustrissi]mo Principe, cet.

Il detto sig[n]or Amb[asciato]re, havendo ricevuto allj 2 aprile la detta l[ette]ra bolata et coppia di essa con una altra del detto Re X[pistianissi]mo, suo p[at]rone, scritta a luj, allj 22 nove[m]bre ultimo passato 1576, mandò detta l[ette]ra bolata al Ill[ustrissi]mo Sig[n]or Mehemet Passa, sapendo che egli haveva il modo, meglio di luj, per far la capitar sicurame[n]te con ogni prestezza, havendolj a quel fine fatto intender il co[n]tenuto di essa, come detto suo Re li ne haveva anco dato ordine[1].

Ministère de la Guerre. — Archives historiques (période ancienne). Correspondance, Vol. 3, ff. 442-443. — Minute originale.

1. L'abbé de L'Isle a ajouté cette note, dont voici la traduction française : « Le dit seigneur ambassadeur ayant reçu le 2 avril la dite lettre scellée, et la copie de celle-ci, avec une autre du dit Roi Très Chrétien, son maître, à lui écrite le 22 novembre dernier 1576, a envoyé la dite lettre scellée a l'Illustrissime Seigneur Mehemet Pacha, sachant qu'il avait le moyen, mieux que lui, de la faire parvenir sûrement avec toute rapidité, lui ayant, à cette fin, fait entendre le contenu de celle-ci, comme son dit Roi lui en avait aussi donné l'ordre. » Cette note de l'ambassadeur français permet de rétablir la date de la lettre de Henri III à Moulay Abd el-Malek (V. Doc. XCI, p. 350).

XCVI

PROVISIONS DE L'OFFICE DE CONSUL DE FRANCE AU MAROC EN FAVEUR DE GUILLAUME BERARD[1]

Chenonceau, 10 juin 1577.

En tête, alia manu : 55 (XVIe *ou* XVIIe *siècle*). — Marock (XVIIIe *siècle*).

En marge : Consolat de Marroc[2] et Fez en faveur de Guillaume Bérard. — 10 juing 1577 (XVIe *siècle*).

Henry, par la grace de Dieu Roy de France et de Poulongne, comte de Provence, Folcarquier et Terres adjacentes, à tous ceux qui ses presentes lettres verront, salut.

1. Guillaume Bérard, que le voyageur Vincent Le Blanc appelle *Dom Guillerm*, nom à rapprocher de celui de *Maestre Guillermo* sous lequel ce même agent est désigné dans les dépêches de Philippe II à son ambassadeur à Paris (V. ci-après, aux dates 19 juin, 14 et 21 juillet 1583), était un médecin qui vraisemblablement était originaire de Nice et résidait à Marseille. Vincent Le Blanc raconte comment, alors qu'il cherchait à entreprendre un nouveau voyage, il fit la connaissance de l'envoyé de Henri III et partit avec lui pour le Maroc. « Comme j'estois en cette inquiétude, il arriva de bonne fortune pour moy que, l'an 1578, passa à Marseille *Dom Guillerm*, que le feu Roy Henri III, envoyoit comme Ambassadeur ou Agent vers le Roy de Fez et Maroc, et comme il estoit fort amy de mon père, disnant un jour en nostre maison et m'entendant discourir de mes voyages, il eut ma conversation fort agréable et me demanda si je voulois aller avec luy... Or ce *Dom Guillerm* estoit un barbier naturel de Nice, qui estant allé voyager en *Marroc*, fut si heureux qu'il guerit *Maley Maluco*, Roy de Maroc, de la peste dont il estoit frappé, estant à Constantinople, ce qui le mit en grande estime et credit aupres de ce Prince. Tellement qu'il fut envoyé par luy vers le Roy Henry III. pour traitter alliance entr'eux et le Roy le renvoya vers *Malouco* ou *Abdelmelech* avec des presents. » VINCENT LE BLANC, IIe *partie*, pp. 155-156. — Si l'on s'en rapporte à ce récit, Guillaume Bérard avait connu Moulay Abd el-Malek à Constantinople et, peu après l'élévation de ce chérif au pouvoir (1576), il était probablement allé le retrouver au Maroc. Moulay Abd el-Malek l'avait accrédité auprès de Henri III et avait postulé pour lui la charge de consul. D'après le témoignage de Vincent Le Blanc, Guillaume Bérard n'aurait rejoint son poste qu'en 1578. Il exerça la charge de consul jusqu'en 1591. V. ci-après, aux dates 16 et 19 juillet 1579, 28 août 1583 et 10 septembre 1591.

2. Le texte porte : *Marrol.*

Considérant qu'il est necessaire pour le bien de nos subjectz, trafficquans ès royaulmes de Marot et de Fez, païs, terres et seigneuries qui en deppendent, qu'il y ait ès dictes parties un consul de ladicte nation françoise creé et authorisé de nous pour y avoir l'œil et intendance sur tout les affaires qui peuvent conserner nostre service et nosdicts subjectz, mesmes y tenir un bon ordre, politicque et de justice au faict du commerce, selon que les lieux et païs le requièrent. Sçavoir faisons que nous, inclinant libéralement à la prière et requeste que faicte nous a esté par le roy desdictz royaumes de Marroc et de Fez[1], nostre très-cher et parfaict ami, en faveur de nostre très-cher et bien amé Guillaume Bérard, de nostre ville de Marseille, et à plain confians de ses sens, suffisance, loyauté, prudhommie, expériance et bonne dilligence, icelluy, pour ces causes et autres, à ce nous mouvans, avons faict, creé, constitué et establi, faisons, creons, constituons et establissons par ces presentes consul de la nation Françoise ès dictz royaumes, païs, terres et seigneuries deppendans d'iceux et qui appartiennent audict Roy; et ledict consolat luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons audict Bérard, pour l'avoir, tenir et doresnavant exercer, aux honneurs, authorités, prerogatives, preéminences, franchises, libertés, droitz, proffictz, revenuz et esmollumens qui y appartiennent, tout ainsin et en la propre forme et manière que les consolatz deppendans de nous ès parties d'Alexandrie et Tripolli de Surie, tant qu'il nous plera. Sy donnons en mandement à nostre amé et féal le sieur de Meoullon[2], chevalier de nostre Ordre, conseiller en nostre conseil privé et nostre lieute-

1. Ainsi qu'il résulte de ce passage, Moulay Abd el-Malek, en envoyant Guillaume Bérard auprès du roi de France pour « traitter alliance entr'eux » avait demandé à Henri III de vouloir bien nommer ce Guillaume Bérard à la charge de consul de France au Maroc.

2. Pierre Bon, seigneur de Mévouillon (*alias:* Meulon, Meulhon, Meuilhon, Mevillon, Meoullon, Meollon, etc.) et de Montauban (1504-1578), capitaine des galères du Roi, « gouverneur de Nostre-Dame de La Garde de Marseille et de la Porte royalle, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, Conseiller d'Estat ». Il avait épousé en 1537 Marguerite de Robins de Graveson, dame de Duyn. Son fils Claude Anthoine, grand chambellan de Savoie, lui succéda dans sa charge de gouverneur de Marseille (B. N. — *Pièces Originales*, 400, *cote* 885, *n°* 11; *Dossiers bleus*, 109, *cote* 2675, *f.* 4 v°. — PÈRE ANSELME, t. III, p. 894 c.). — La surveillance du commerce et des consulats du Levant relevait de la charge des gouverneurs de Provence.

nant au gouvernement de nostre ville de Marseille, en l'absence de nostre cher et amé cousin le comte de Retz, maréchal de France, Gouverneur et Lieutenant general en Provence, que, dudict Bérard prins et reçeu le serment en tel cas requis et accoustumé, icelluy mette et institue en possession et saisine réelle, actuelle et corporelle dudict estat, et à tous nos subjectz, trafficquans ès dicts royaumes et autres qu'il appartiendra, que d'icelluy estat ilz le souffrent et laissent jouir et user, ensemble des honneurs, authorités, prerogatives, previleiges, preéminences, franchises, libertés, droictz, proffictz, revenuz et esmollumens qui y appartiennent, et à lui obeissent et entendent diligeaumment [ès] choses touchant et concernant ledict estat; prions et requerons nostre très-cher et bon amy, le Roy desdicts royaumes, que ledict Bérard il y vueille recepvoir, le maintenir et conserver en la jouissance libre et paisible d'icellui et de tout ce qui y appartient et en deppend, ainsy que dit est; oste et deboutte tout autre illicite detempteur et occupateur, non ayant sur ce nos lettres de don et provision precedant en dabte ses dictes presentes, ausquelles, en tesmoing de quoy, nous avons fait mettre nostre seel.

Donné à Chanonceau, le dix^e jour de juing, l'an de grace mil cinq cens soixante dix sept et de nostre reigne le quatriesme. Estant escrit sur le reply desdictes lettres : Par le Roy, Conte de Provence, et plus bas : Fizes[1], et scellées du grand seau[2].

1. Simon Fizes, baron de Sauves, secrétaire du cardinal Bertrandi, puis secrétaire du Roi (1553), attaché au cardinal de Lorraine pendant le concile de Trente, secrétaire des commandements de Catherine de Médicis, nommé Secrétaire d'État le 22 octobre 1567. Il prit part à toutes les négociations importantes des règnes de Charles IX et de Henri III. Il expédia toutes les dépêches secrètes du Roi ordonnant contre les Protestants les mesures qui aboutirent au massacre de la Saint-Barthélemy (1572). Il contresigna tous les actes importants de l'administration et de la diplomatie à cette époque. Il participa aux négociations faites avec les Protestants pendant le siège de La Rochelle par l'armée royale (1572-1573). A la mort de Charles IX, il seconda utilement Catherine de Médicis dans l'organisation de la régence de trois mois qui précéda l'arrivée de Henri III, alors roi de Pologne. Fizes avait épousé Charlotte de Beaune-Semblançay, qui, devenue veuve, se remaria à un La Trémoille-Noirmoutier. Fizes mourut le 27 novembre 1579. FLEURY VINDRY, p. 52 ; MORÉRI, au nom *Fizes*.

2. Variante donnée par le registre des Arch. des Bouches-du-Rhône : *du grand seel dudict seigneur, à double queue, de cire jaune.* — Ce ms. contient l'enregistrement du document au greffe de l'Amirauté royale qui avait son siège à Marseille. Les autres « amirautés » de Provence étaient celles

Archives des Affaires Étrangères. — Carton consulaire (1577-1693). — Copie du XVI[e] *siècle*[1].

Archives des Bouches-du-Rhône. — Série B. Amirauté de Marseille (fonds classé), reg. 1, f. 421. — Copie du XVI[e] *siècle*[2].

d'Arles, de La Ciotat, de Toulon et de Saint-Tropez. *État gén. par fonds des Arch. Dép.* de 1903, col. 91 et 740.

1. Dans le recueil des archives des Affaires étrangères, cette pièce et la suivante (Doc. XCVII) faisaient primitivement partie d'un registre où les actes étaient numérotés, ainsi qu'on le voit par les numéros d'ordre placés en tête des deux pièces publiées ici. Il y avait donc, avant le présent document, 54 autres pièces relatives aux agents consulaires de la France et remontant probablement jusqu'à l'époque de François Ier. Ce recueil, qui était l'un des registres tenus par les soins de l'ancienne Secrétairerie d'État de la Marine, avant la Révolution, passa en 1791 au Ministère des Affaires étrangères. Il était encore à l'état de volume relié en 1845 (époque à laquelle Thomassy l'a consulté), ainsi que le prouve une indication du répertoire des recherches du Bureau historique du Ministère des Affaires étrangères, qui le mentionne comme un « registre » complet à cette époque. Il fut ensuite dérelié pour recevoir diverses intercalations à leur ordre chronologique. Les pièces antérieures n'ont malheureusement pas pu être retrouvées. — Ce texte a été publié par THOMASSY (éd. 1859), p. 116.

2. C'est ce dernier texte qui a été publié par J. FOURNIER, *Compte-rendu des travaux du congrès des Soc. de Géogr.*, 1902, p. 240.

XCVII

PROVISIONS DE L'OFFICE DE FACTEUR AU MAROC EN FAVEUR DE FRANÇOIS VERTIA

Chenonceau, 11 juin 1577.

En tête, alia manu : 56 (XVIe *siècle*).

En marge : Facteur[1] pour la nation ès royaumes de Maroc et Fez en faveur de François Vertia, 11 juin 1577 (XVIe *siècle*).

Henri, par la grace de Dieu, roy de France et de Poulogne, comte de Provence, Forcalquier et Terres adjacentes, à tous ceulx quy ces presentes lettres verront, salut.

Comme, outre le consul de la nation françoise, que nous avons creé pour resider ès royaumes de Marrot et Fez et y avoir l'œil et surintendance au faict du traffic et commerce que y excercent noz subjectz, il soit besoing y commettre aussi pour le faturage, deppendant dudict commerce, quelque personnage qui y rende le soing et debvoir requis, sçavoir faisons que, pour le bon rapport que faict nous a esté de la personne de nostre cher et bien amé François Vertia et de ses sens, suffisance, loyauté, prudhommie, experience et bonne dilligence, icelluy, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons constitué et establi audict faturage ès dictes parties de Marrot et Fez, païs, terres et seigneuries qui en deppendent, et ledict estat luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces presentes pour l'avoir, tenir et excercer aux

1. On trouve dans Du Cange, au mot *Factor*, la définition : *Procurator mercatorum*. — Cette charge *officielle* de facteur pour laquelle Henri III conférait dès *provisions* n'est pas définie dans les ouvrages des auteurs ayant écrit sur le commerce du Levant (HEYD, TEISSIER, BLANCARD, GERMAIN, etc.). Il semble, d'après les présentes provisions, qu'elle devait correspondre à celle de vice-consul. Le facteur (privé) était un agent faisant, en pays étranger et par commission, des opérations commerciales pour le compte de marchands et de fabricants qui lui expédiaient leurs marchandises pour les vendre (V. *Encyclopédie*, XVIIIe *siècle*). — Il semble difficile d'admettre qu'Henri III ait institué, au profit de Vertia, une charge de facteur officiel de France au Maroc.

honneurs, authorités, prerogatives, previleiges, franchises, libertés, droictz, proffictz, revenuz et esmollumens apartenans à telz et semblables estatz tant qu'il nous plera.

Sy donnons en mandement à nostre amé et féal, le sieur de Meollon, chevalier de nostre Ordre et Conseiller en nostre Conseil privé et nostre Lieutenant au gouvernement de nostre ville de Marseille, en l'absence de nostre très-cher et amé cousin le comte de Retz, maréchal de France, Gouverneur et nostre Lieutenant general en Provence, que, dudict Vertia prins et reçeu le serment en tel cas requis et acoustumé, icelluy mette et institue en prossession et saisine réelle, actuelle et corporelle dudict estat, et à tous nos subjectz trafficquans ès dictz royaumes et autres qu'il appartiendra, que d'icelluy estat ilz le souffrent et laissent jouir et uzer, ensemble des honneurs, authorités, prerogatives, previleiges, preéminences, franchises, libertés, droictz, proffictz et esmollumens qui y appartiennent, et à luy obeissent et entendent diligemment ès choses touchans et concernans ledict estat; prions et requerons nostre très-cher et bon ami, le Roy desdictz royaumes, que ledict Vertia y vueille recepvoir et faire recepvoir, le maintenir en la jouissance libre et paisible d'icellui et de tout ce qui y apartient et en deppent, ainsy que dict est; oste et deboutte tout autre illicite detenteur et occupateur dudict estat, non ayant sur ce nos lettres de don et provision precedent en dabte ses dictes presentes. En tesmoing de quoy, nous avons faict mettre nostre seel à ses dictes presentes.

Donné à Chanonceau, le unziesme de Juing, l'an de grace mil V^{c} soixante dix-sept et de nostre reigne le quatriesme. Et sur le repli desdictes lettres est escrit : Par le Roy, Comte de Provence : Fizes, et seellées du grand seau[1].

Archives des Affaires Étrangères. — Carton consulaire (1577-1693). — Copie du XVIe *siècle*[2].

Archives des Bouches-du-Rhône. — Série B. *Amirauté de Marseille (fonds classé), reg. 1, f. 423. — Copie du* XVIe *siècle*[3].

1. Variante du texte des Arch. des Bouches-du-Rhône : *Fizes, ainsi signé, deuement seellé du grand sceau dudict seigneur, à double queue, de cire jaulne.*

2. Ce texte a été publié par THOMASSY (éd. 1859), p. 116.

3. Ce texte a été publié par J. FOURNIER, *Compte-rendu des travaux du congrès des Soc. de Géogr.*, 1902, p. 240.

XCVIII

LETTRE DE GERONIMO DE CURIEL[1] A PHILIPPE II

(Extrait)

Le roi Henri III a envoyé au chérif Moulay Abd el-Malek un gentilhomme chargé d'une mission.

Paris, 13 décembre 1577.

Suscription : † A la S[acra] C[esarea] R[egia] M[agesta]^{d} [del R]ey, nuestro Señor. — En manos de Ant^{o} Perez, su secret^{o}.

Au dos, alia manu : Paris. — † A Su M^{d}. — De Ger^{mo} de Curiel, a XIII de diz^{e} 1577. — Reci[bi]^{da} a 21 del mismo. — Vista por Su M^{d} (XVIe *siècle*). — B. 42. — 120. — 162 (*cotes du* XIXe *siècle*).

† S[acra] C[esarea] R[egia] M[agesta]^{d},

Hultimamente screvi a V. M^{d} en 4 del presente y luego el mesmo dia recevi la de V. M^{d} de 18 del passado, y despues he reçevido la de 28 del mesmo y, por despachar con brevedad este correo que biene del Sor Don Ju^{o} y por no se ofreçer cossa de momento, de nuevo abreviare. De Flandes ay aqui cartas de 6 del presente : las cossas estavan en el mesmo estado que hasta aqui, y el Archiduque Matias en Anveres toda via, y los Stados andavan procurando de darle el govierno, pero algunas de las

1. Le *contador* Geronimo de Curiel fut envoyé à Paris vers le milieu de 1577 par D. Juan d'Autriche pour réunir des fonds. Il resta dans cette ville et y mourut le 9 février 1578 (*Arch. Nat.*, K 1547, pièce 93. *Lettre de Alonso de Curiel* [*neveu du précédent*] *à Philippe II, du* 13 *février* 1578).

provinçias no benian en ello, como son Artues y Anaot[1], diziendo que sin la orden y mandacto de V. M^{d} no lo podian haçer, como si en otras cossas lo guardassen.

. . . .

He entendido[2] por cossa çierta que este Rey Christianissimo ymbia un gentilhombre[3] *suyo al Gerif, Rey de Marruecos*[4]. Que aun que no deve de ser cossa de mucho momento, sabre la legaçia que lleba, y lo avissare a. V. M^{d}.

. . . .

No diré de pressencte otro de que guarde y ensalçe Nuestro Señor la S[acra] C[esarea] R[egia] persona de Vuestra Magestad, con aumento de mayores reynos y estados, como los humildes vassallos y criados de Vuestra Magestad desseamos y la Christiandad ha menester.

De Paris, 13 de dizi^{e} 1577.

Propria manu : S[acra] C[esarea] RR[egia] M[agesta]^{d}.

Umill vasallo y cr[ia]^{do} de V[uestra] M[agesta]^{d}
que sus RReales manos vesa,

Ger^{mo} de Curiel.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K. 1543, n° 112. — Original.

1. L'Artois et le Hainaut. Ces noms sont transcrits d'après la prononciation du XVIe siècle.

2. *He entendido...* Tout ce passage a été signalé à l'attention du roi par un trait vertical en marge.

3. Le gentilhomme en question est Guillaume Bérard, envoyé par Henri III comme consul au Maroc. Vincent Le Blanc, comme on l'a vu, l'appelait Don Guillermo. V. Doc. XCVI, p. 367.

4. Les mots en italiques sont soulignés dans l'original.

XCIX

LETTRE DE GERONIMO DE CURIEL A PHILIPPE II

(Extrait)

L'agent envoyé au Maroc par Henri III n'est pas chargé d'une mission importante; il va simplement féliciter le chérif Moulay Abd el-Malek d'être entré en possession de son royaume et lui demander la permission d'établir un consul français au Maroc.

Paris, 1er janvier 1578.

Suscription: † A la S[acra] C[esarea] R[egia] M[agesta]d [del R]ey, nuestro Señor. — En manos del So Antonio Perez.

Au dos, alia manu: Paris. — † A Su Md. 1578. — De Germo de Curiel, a primero de Enero. — Reci[bi]da a 14 d'el. — Avisos de lo que entendia de Flandes y otras partes (XVIe *siècle*).

En tête, alia manu: B. 45. — 37. — 59 (*cotes du* XIXe *siècle*).

† S[acra] C[esarea] R[egia] M[agesta]d

La ultima que a V. Md screvi fue en XIII del passado y despues he reçevido las que V. Md me a mandado screvir, de XI del dicho, por dupplicados, con avisso de que V. Md avia mandado que se cumpliesse todo lo que de aqui se avia sacado a pagar, de que he holgado mucho, por combenir assi al Real serviçio de V. Md, como otras bezes he avissado, y despues aca no he tomado mas dineros, aun que me los an offreçido, visto el cambio de los çientos y cinquenta mill scudos qu'el Sor Don Juo avia hecho con Pedro Rodriguez de Malvenda en Luçemburg, y tambien porque he pensado que de alla V. Md mandaria yr siempre proveyendo al

Sor Don Ju^o, como espero que V. M^d lo mandara hazer, porque combiene que no se halle sin provi[si]on, principalmente agora a los prinçipios que, entrado en la tierra (plaçiendo a Dios!) medios se hallaran para sobreseer esto del dinero en alguna manera. Remitome a lo que el Sr Don Juan abra scripto sobr[e] esto.

. . . .

Aquel gentilhombre[1] que de parte de este Rey Christianissimo fue al Gerife, no entiendo que llevo comission de momento, mas de yr a congratularse de su parte de la possession del Reyno en que a entrado y a rrogarle que tracte bien los subjectos suyos que alla fueren a contratar, y que les permita que puedan tener un consul, y cossas como estas. Y porque a la continua avissare lo que mas entendiere, conforme a lo que V. M^d me manda, no digo otro de pressente.

Guarde y ensalçe Nuestro Señor la S[acra] C[esarea] R[egia] persona de Vuestra Magestad por largos tiempos, con aumento de mayores reynos, con la feleçidad que la Christiandad ha menester, y sus humildes vassallos y criados desseamos.

De Paris, a primero de Henero 1578.

Propria manu: S[acra] C[esarea] RR[egia] M[agesta]^d.

Umill vasallo y cr[ia]^do de V[uestra] M[agesta]^d
que sus RReales manos vesa,

Ger^mo de Curiel.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1547, n° 28. — Original.

1. Guillaume Bérard. V. le Doc. précédent.

C

LETTRE DE GUILLAUME DE NASSAU A D. SÉBASTIEN

Il remercie le roi de Portugal de ses lettres bienveillantes. — Il est très flatté de ce qu'un souverain catholique se soit adressé à lui, qui a été l'objet de tant de calomnies. — Les nations chrétiennes feraient bien mieux de vivre en paix pour unir leurs forces contre les Turcs. — Les Espagnols, qui ont voulu asservir les Pays-Bas, vont peut-être avoir à défendre leur territoire contre les armées du Sultan. — L'entreprise qu'a conçue D. Sébastien procurera à ce Roi une grande gloire. — Il regrette que la modicité de ses ressources ne lui permette de concourir à l'expédition africaine que par l'envoi d'un faible secours.

Gand, 10 janvier 1578.

Copia da carta *que* screveo o Principe de Orange[1], de Gante, a El Rey D. Sebastião, a 10 de jan^ro 1578.

Serenissime Rex et potentissime,

Quod me, nihil tale de Regia Vestra Majestate meritum, litteris unis atque alteris[2], quas ad me mittere voluit, per clarissimum virum

1. Guillaume I de Nassau dit *le Taciturne* (1533-1584), prince d'Orange en 1544, à la mort de son cousin, René de Nassau. — Les Pays-Bas étaient à cette époque en pleine effervescence et le roi d'Espagne Philippe II n'y conservait qu'une suzeraineté nominale, depuis le retrait des garnisons espagnoles et étrangères Les pouvoirs, assez mal définis, étaient répartis entre les États et le prince d'Orange. Ce dernier avait la charge de Grand Amiral ainsi que les gouvernements de la Hollande et de la Zélande, qu'il exerçait au nom du roi d'Espagne. Les Flamands l'avaient en outre nommé gouverneur du Brabant.

2. *Litteris unis atque alteris*, en m'écrivant une première fois, puis une seconde fois.

et nobilissimum equitem, Daum[1] Sebastianum de Costa, Vestre Majestatis legatum, dignatus sit, permagnas ago gratias Regie Vestre Majestati, longe mayores[2], quod meam qualemcumque operam alliquid[3] illi adferre in rebus suis posse adjumenti judicarit. Nam, cum essit[4] rerum mearum status, et[5] apud multus[6] omnis generis homenes[7], adversariorum meorum seu potentia, sive astu, in dubium (meritto[8] non sane meo) nomen meum vinerit[9], non parum existimari[10] Dei summo[11] benevolentie me debere, quando eo apud tanto[12] Principem et Monarcham essem loco, et[13] aliquam etiam, periculosissimis meis[14] temporibus, mei rationem habendam esse sibi crederet. Nihil equidem eorum mihi sum conscius, que aperis, que objici mihi sattis[15] inteligo[16].

. . . .

Atque (ut hac[17] epistolam meam claudam clausula « utinam ») utinam, inquam, potiue[18] de componendis intestinis Republice[19] Christiane disidiis[20] (que, nillor[21], componi posunt[22]), Monarche, deque fidelissimis subditis honesti[23] tractandis, sedio[24] cogitarent suasque vires omnes ad propulsando[25] barbaros Turcos et reliquios[26] imperniciem[27] Christiani nominis conjuratos hostes potius vellent forere[28], quam cruvilia[29] hec bella inter obsequentissimos subditos a[30] diutius fovere. Hec enim (ni fallor, atque utinam fallar!) mayorum[31] sunt mallorum[32] preludia, ut verendum sit ne, qui[33] jam dudum, non tam sua virtute, quam Christianorum intestini[34] dissedis[35], tantas et tam luctuosas de nobis retulere victorias, breve reliquias[36] Europe nostre provintias in durissimam redigant servitatem[37], quique nunc Regis tolerabilem fidilisimis[38] suis subditis

1. Dominum (*Dom*). — Le roi de Portugal avait envoyé D. Sébastien da Costa pour veiller à l'embarquement des troupes levées par son ordre dans les Pays-Bas. Cf. BARBOSA MACHADO, t. IV, p. 111. D. Sébastien da Costa était porteur d'un message royal pour le prince d'Orange.

2. majores. — 3. aliquid. — 4. esset ou sit? — 5. ut. — 6. multos. — 7. homines. — 8. merito.

9. venerit. — On sait que Guillaume de Nassau s'était fait calviniste et que le duc d'Albe l'avait fait condamner à mort par contumace.

10. existimavi. — 11. summe. — 12. tantum. — 13. ut. — 14. nostris? — 15. satis. — 16. intelligo. — 17. hanc. — 18. potius. — 19. Reipublicæ. — 20. dissidiis. — 21. ni fallor? — 22. possunt. — 23. honeste. — 24. sedulo? — 25. propulsandos. — 26. reliquos. — 27. in perniciem. — 28. cogere? — 29. civilia ou crudelia? — 30. ad. — 31. majorum. — 32. malorum.

33. Le prince d'Orange affecte de ne pas nommer les Espagnols.

34. intestinis. — 35. dissidiis. — 36. reliquas. — 37. servitutem. — 38. fidelissimis

concedere statum nolunt, de propio[1] statu cum tantis adversariis dimicare cojantur[2], magno cum totius osbiçi[3] Christianni descrimine[4], videantque, que[5] se ceterosque Principes Christiannos in hec conjeceriunt[6] pericula, quantum intersit inter eos, qui potius suis aspene[7] imperare maluerunt, quam animi quadam senitate[8] et, que Regem decet, pro sui officii ratione, summa moderatione. Ad hoc opus verum tantum tanque[9] honorificum, quo nullum majus, nullum antiquillus[10] R. V. Majestati esse potest audt[11] debet, si ea[12] animum apulerit[13], et aput[14] eum gratiam, apud omnes vero mortales gloriam, et apud posteros immortalitatem nominis sibi compararit. Cetera, quod[15] ego, pro me[16] facultatis ratione moduloque, in eo procurando negotio, quod ad eorum militum victuarum[17] pertinet, quos, ad hostes nominis Christiano[18] debelando[19], vocavit R. V. Majestas, prestinerem[20], ex clarissimo viro el[21] nobilissimo equite, Num[22] Alvarez Pereira, Majestati[23] V. legato, intelligere dignabitur. Quod quidem, etsi tantillum est[24], demisse

1. proprio. — 2. cogantur. — 3. orbis. — 4. discrimine. — 5. qui. — 6. conjecerunt. — 7. aspere? — 8. lenitate? — 9. tamque. — 10. antiquius. — 11. aut. — 12. eo (adv.). — 13. appulerit. — 14. apud. — 15. quae. — 16. meae. — 17. victoriam ou victuarium? — 18. Christiani. — 19. debellandos. — 20. prestiterim? — 21. et.

22. Nuno. — Nuno Alvares Pereira était arrivé dans les Pays-Bas au commencement de l'année 1577. Il était chargé par le roi de Portugal de recruter pour l'expédition marocaine, soit en Flandre, soit en Allemagne, 4 000 vétérans et de faire des achats de munitions et d'approvisionnements militaires. Les fonds nécessaires devaient être avancés par des juifs, et le roi, pour les rembourser, s'engageait à leur livrer, en trois ans, 92 000 quintaux de poivre. Nuno Alvares Pereira trouva facilement à lever des troupes. Le duc Adolphe de Holstein lui offrit même de prendre part à l'expédition marocaine avec 12 000 hommes qui venaient de combattre en Flandre et avaient été soumis à la rigide discipline du duc d'Albe. Nuno Alvares se contenta de choisir parmi eux 4 000 soldats d'élite. Il acheta en Flandre: 25 000 quintaux de poudre, 12 pièces de campagne, 2 000 boulets de fonte, 3 000 mousquets, 4 000 arquebuses, 12 000 mèches à canon, 6 000 barils de farine, 3 000 quintaux de fromage, 4 500 quintaux de viande salée. L'embarquement des contingents allemands, des munitions et des approvisionnements eut lieu à Anvers et donna lieu à des troubles : le peuple, supposant que tous ces préparatifs militaires étaient faits pour le compte de Philippe II, se saisit de la personne de Nuno Alvares Pereira et le retint prisonnier dans la ville. Il fut délivré par l'intervention du prince d'Orange. La flotte amenant les mercenaires allemands mouilla dans le Tage le 15 mai 1578. On verra dans les Doc. CIV-CXII quelle fut la triste destinée de cette troupe de lansquenets. Cf. BARBOSA MACHADO, t. IV, pp. 110 et ss.

23. Majestatis.

24. Les Pays-Bas et le Prince d'Orange donnèrent à Nuno Alvares toutes les facilités pour accomplir sa mission ; ils offrirent même au roi de Portugal de lui armer deux

tamen peto a R. V. Majestate, ut hoc veluti observantee[1] mee apud Illam sit specimen, ex quo agnoscat, si quid unquam erit, quod mea vel qualiscumque facultas vel industria possit efficere, illud omne verit[2] R. V. Majestati[3] extimare[4] ad illi obsequium prestandum et servitium paratissimum semper sore[5] et propensisimum[6].

Jesus Christus Dominus noster, Rex Regum et Dominus dominatium[7] velit Regiam Vestram Majestatem diatissimo[8] suis et universo orbe Christiano incolumen[9] suo presidio conservare.

Dati[10] Gandavi, IIII° Idas[11] Januarias 1578.

Serenissime Regiae Vestrae Majestati deditissimus et obsequentissimus,

Guillielmus a Nassaw.

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 8 (ancien 15)[12], *ff. 105-108. — Copie du* XVIIe *siècle.*

régiments allemands, espérant par cet empressement amener D. Sébastien à intervenir auprès de son oncle pour la pacification des Pays-Bas. Philippe II prit très mal la conduite de son neveu en cette circonstance. Il écrivait à Juan de Silva : « Je ne puis qu'être profondément étonné que, sachant quel homme est le Prince d'Orange et de quelle manière lui et les habitants de mon royaume des Pays-Bas se comportent, le Roi ait voulu traiter avec eux et recevoir à sa solde les deux régiments allemands qui lui ont été offerts. Je ne sais même pas comment le Roi peut se fier à eux, lorsqu'il voit combien ils ont été déloyaux envers moi, et sachant qu'ils sont en révolte ouverte contre moi. » SS. HIST. MAROC, 1re *Série (Espagne,* 10 février 1578). — Par délibération du 15 janvier 1578, les États-Généraux des Provinces-Unies autorisèrent le capitaine Andries van Anderlecht à aller servir avec sa compagnie dans ce détachement. V. SS. HIST. MAROC, 1re *Série (Pays-Bas,* t. I).

1. observantie. — 2. velit? — 3. Majestas. — 4. existimare. — 5. fore. — 6. propensissimum. — 7. dominantium. — 8. diutissime. — 9. incolumem. — 10. Datum. — 11. Idus.

12. Le manuscrit Portug. 8 de la Bibliothèque Nationale est un petit in-folio de 322 feuillets, formant un recueil de 98 documents en portugais et en espagnol, d'une écriture du XVIIe siècle.

CI

LETTRE DE SÉBASTIEN DE JUYÉ[1] A HENRI III

(EXTRAIT)

Le chérif Moulay Mohammed *el-Mesloukh,* plusieurs fois défait par son oncle Moulay Abd el-Malek, avait pris le parti d'implorer l'assistance du jeune roi de Portugal pour soutenir ses droits. D. Sébastien débarqua avec son armée à Arzilla et marcha contre Moulay Abd el-Malek, qu'il rencontra près de El-Ksar el-Kebir, le 4 août 1578[2].

D. Sébastien est prêt à passer au Maroc pour soutenir les droits d'un prétendant. — On suppose que Morat Aga va avec sa flotte sur les côtes de Barbarie, pour être à portée des événements.

Péra, 20 juillet 1578.

En tête: La responce de ceste despeche est, comme de la precendante, en mesme lettre du Roy, au feullet 64.

Sire,

Le XIe de ce moys, Morat Aga[3] sortit de ce port avec XIIII gallères et une galliote allant, comme il se dit tousjours, visiter les portz de l'Archipelago. Toutesfoys, plusieurs croyent qu'il va en Alger,

1. Sébastien de Juyé, d'une famille bourgeoise de Tulle, protégé des Noailles. Il était secrétaire de l'abbé de L'Isle (Gilles de Noailles) pendant son ambassade à Constantinople; fut laissé par lui auprès de la Porte, comme agent du Roi ou résident, le 13 février 1578. A l'arrivée du nouvel ambassadeur, Jacques de Germiny, il prit son congé (15 septembre 1579) et quitta Constantinople dans les premiers jours d'octobre. Henri III le nomma secrétaire de sa Chambre, le 31 décembre 1580.

2. V. Doc. CIV-CXII.

3. Morat Aga était le beau-père de Moulay Abd el-Malek.

s'estant dit icy, ung moys a, que le roy de Portugal estoit prest à passer en Barbarie avec grandes forces pour favoriser le party du vieulx roy de Fez[1] contre Malen Maluc, qui a donné du martel à ces gens.

Le lendemain, arrivarent icy cinq galliotes et une gallère, venans de Tripoly de Barbarie, lesquelles, ayans rencontré en mer, près de Malte, une nave Venitiene qui alloit en Ponent, l'ont combattue, mais elle s'est si bien deffendue, qu'elle a thué ou blessé plus de xxx persones desdictes galliotes et persé une d'icelles d'outre en outre à fleur d'eau, qui fust cause de la leur faire laisser et suyvre leur route en çà.

Sire, il est venu plusieurs ullacs des confins de Perse...

. . . .

Sire, je supplie le Createur conserver Vostre Magesté en très-parfaicte prosperité et santé, avec très-heureuse et très-longue vie.

De Pera, ce xxe jullet 1578.

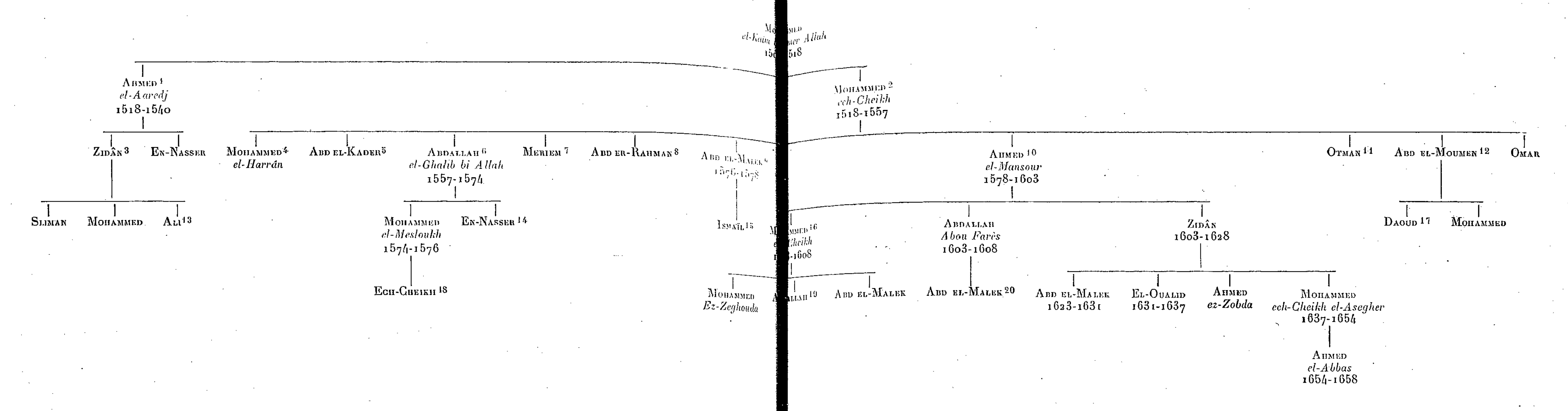
Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3954, ff. 38 v°-39. — Copie contemporaine de l'original[2].

1. Le « vieulx roy de Fez » est mis pour : l'ancien roi de Fez, c'est-à-dire Moulay Mohammed *el-Mesloukh*. Ce Chérif, neveu de Moulay Abd el-Malek (Malen Maluc), était beaucoup plus jeune que lui.

2. Ce ms. contient une copie de tous les documents relatifs à l'ambassade de Juyé. Il est précédé d'un titre écrit et signé par Sébastien de Juyé lui-même (f. 1) : *Regestre de mes despeches, faictes en ma charge de Residant pour les affaires et service du Roy près le Grand Seigneur... durant les années* 1578 *et* 1579, *que j'ay esté en charge* : Signé : Sébastien de Juyé. — La réponse de Henri III à cette lettre, indiquée comme se trouvant au « feullet » 64, est aujourd'hui aux ff. 74 v° et 75, par suite de l'insertion de nouveaux documents dans le ms. 3954. Il n'y est fait aucune allusion à l'expédition de D. Sébastien.

GÉNÉALOGIE DES PRINCES DE LA DYNASTIE SAADIENNE

N. B. — Dans ce tableau ne figurent que les princes ayant marqué dans l'histoire. Ceux qui ont régné ont leurs noms imprimés en rouge.



1. Moulay Ahmed *el-Aaredj*, déposé en 1540. — Ali ben Bou Beker, gouverneur de Merrakech, le fait mettre à mort en 1557 ainsi que sept des fils et petits-fils de ce prince, afin d'assurer la couronne à Moulay Abdallah *el-Ghalib bi Allah*.

2. Moulay Mohammed *ech-Cheikh* eut quatre épouses principales. — De sa première femme il eut : Mohammed *el-Harrân*, Abd el-Kader, Abdallah *el-Ghalib bi Allah* et Meriem. De sa seconde femme, qui s'appelait Sahaba er-Rahmania (El-Oufrâni, pp. 105-109), il eut : Abd er-Rahman, Abd el-Malek, Ahmed *el-Mansour*, Otman, Abd el-Moumen et Omar. Il n'eut pas d'enfants de Dona Mencia, la fille de Don Goterre, le capitaine de Santa Cruz, qu'il avait épousée en 1541, non plus que de Lella Lou, la fille du roi mérinide qu'il épousa en 1549 sous les murs de Fez. — Moulay Mohammed porta le surnom royal de *El-Mahdi* en même temps que celui de *Ech-Cheikh*.

3. Moulay Zidân. — Il avait épousé sa cousine Meriem. Marmol, qui le fréquenta, dit que « c'estoit un grand prince et qui aimoit les Chrestiens ». Quand il vit son père prisonnier et son oncle tout-puissant, il conçut le projet de demander du secours à Charles-Quint ou à Jean III, mais il en fut détourné. Après la défaite de El-Kehera (19 août 1544) et l'entrée dans Merrakech de Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, il alla à Fez demander du secours au roi mérinide. Il se retira ensuite au Tafilelt, et en sortit en 1548 pour venir secourir Fez assiégée par Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, puis « voyant que les affaires du Roy de Fez n'alloient pas aussi bien qu'il le désiroit, il s'en retourna à Tafilet où estoit son père. » (Diego de Torres, ch. lxiv). Il serait mort en 1553 (El-Oufrâni, p. 44).

4. Moulay Mohammed *el-Harrân*. — Il eut la direction des opérations militaires et toutes les conquêtes faites par son père s'accomplirent par ses soins (El-Oufrâni, p. 108). Lors du partage fait par Moulay Mohammed *ech-Cheikh* entre ses enfants, il reçut le gouvernement du Sous (1550), ce dont il se montra peu satisfait. Il vint du Sous pour marcher contre le royaume de Tlemcen, s'empara de Tlemcen et de Mostaganem et, au retour de ses victoires, il mourut à Fez (1551), plus regretté du peuple que de son père, qui lui préférait Moulay Abdallah *el-Ghalib bi Allah*.

5. Moulay Abd el-Kader. — Il va soumettre le Tadla en 1543 et assiège la Kasba de Fichtala qui tenait pour les Mérinides. Il commande un corps de cavalerie à la bataille de Mechera es-Sfa (1544). En 1548, il opère de concert avec *El-Harrân* dans le Gharb et ravage le pays avec le concours des Kheloth. Il marche avec ses deux frères *El-Harrân* et Abdallah contre le royaume de Tlemcen (1550). En 1552, lors du retour offensif des Turcs, il est tué dans un combat près de Tlemcen et sa tête est envoyée à Salah Raïs. — Il avait un fils, Moulay Mohammed, qui fut tué par ordre de Moulay Abdallah lors de son avènement.

6. Moulay Abdallah *el-Ghalib bi Allah*. — Le préféré des enfants de Moulay Mohammed *ech-Cheikh*. Ce fut en sa faveur que son père dérogea à la coutume successorale instituée par l'auteur de la dynastie saadienne.

7. Lella Meriem. — Cette princesse, qui avait épousé son cousin Moulay Zidân, joua un grand rôle dans les discordes entre les premiers Chérifs. En 1542, après le combat de l'Oued en-Nefis, où Moulay Ahmed *el-Aaredj* avait été battu et fait prisonnier par son frère Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, et lorsque Moulay Zidân agitait le projet d'une alliance avec Jean III pour délivrer et venger son père, Lella Meriem fut choisie comme intermédiaire entre les deux Chérifs et les amena à signer un accord. Elle fut soupçonnée en 1554 d'avoir hâté les jours de Moulay Abd er-Rahman « à cause qu'elle estoit jalouse de l'amour que le Chérif avoit pour luy et qu'elle craignoit que cela n'otast la succession à Muley Abdala son frère de père et de mère. » (Diego de Torres, ch. lxxxv). En 1558, lorsque son frère Moulay Abdallah fut élevé au trône, elle l'amena par ruse à faire trancher la tête à Ali ben Bou Beker, le gouverneur de Merrakech : deux jeunes enfants de cette princesse, Sliman et Mohammed, avaient été compris dans le massacre que Ali ben Bou Beker avait ordonné de faire, en 1557, du chérif Moulay Ahmed *el-Aaredj* et de sa postérité.

8. Moulay Abd er-Rahman. — V. la note précédente.

9. Moulay Abd el-Malek. — Il avait reçu le surnom royal de *El-Moatassem bi Allah* et celui de *El-Ghazi fi sebil Allah*.

10. Moulay Ahmed *el-Mansour* ne serait pas, d'après un passage de El-Oufrâni, frère de père et de mère de Moulay Abd el-Malek. Il aurait eu pour mère Lella Messaouda, fille du fameux cheikh Ahmed ben Abdallah *el-Ouzguiti el-Ouerzerâti* (El-Oufrâni, p. 140). Il eut deux épouses principales. De la première, Lella Yorra, qui était mulâtresse, il eut Moulay Mohammed *ech-Cheikh* et Moulay Abdallah *Abou Farès ;* de sa seconde femme, Lella Chebânia (c'est-à-dire originaire de la tribu des Chebâna), il eut Moulay Zidân. Moulay Ahmed reçut aussi le surnom de *ed-Dehebi* (l'Aurique, le Doré), au retour de ses armées du Soudan, à cause des grandes quantités de poudre d'or rapportées de cette expédition.

11. Moulay Otman. — Nommé vice-roi du Sous par Moulay Abdallah lors de son avènement (1557), mis à mort par son ordre en 1558.

12. Moulay Abd el-Moumen. — Nommé vice-roi de Fez par Moulay Abdallah, lors de son avènement en 1557 ; mandé à Merrakech en 1558 pour rendre compte de son administration, il se réfugie à Alger et Hassen Pacha l'envoie à Tlemcen comme gouverneur. Il est assassiné dans une mosquée par ordre de Moulay Mohammed *el-Mesloukh*, vice-roi de Fez.

13. Moulay Ali ben Zidân ben Ahmed *el-Aaredj*. — Pendant les luttes intestines entre les trois fils de Moulay Ahmed el-Mansour, il est élu en 1606 par les notables de Merrakech réfugiés dans le Djebel Guilliz, pour être opposé à Moulay Zidân.

14. Moulay en-Nasser. — Passe dans le camp de D. Sébastien, la veille de la bataille de El-Ksar el-Kebir (4 août 1578). Se réfugie en Portugal, puis en Espagne, où Philippe II l'oppose à Moulay Ahmed *el-Mansour*. Il débarque à Melilla en 1595 et s'avance sur Fez par Taza. Il est battu à Kobr er-Roumia, fait prisonnier et mis à mort.

15. Moulay Ismaïl. — Il avait été laissé à Alger par son père lorsque celui-ci partit pour le Maroc. Il se réfugia à Constantinople, où le Sultan chercha à l'opposer à Moulay Ahmed *el-Mansour*.

16. Moulay Mohammed *ech-Cheikh*. — Son surnom complet était : *Ech-Cheikh el-Mamoun*.

17. Moulay Daoud. — Il commandait une des armées de Moulay Abd el-Malek en 1578 et ce prince l'envoya à Mazagan pour l'opposer à Moulay ech-Cheikh, le jeune fils de Moulay Mohammed *el-Mesloukh*, que Sébastien avait fait partir pour cette place. Il se révolta en 1581 contre son oncle Moulay Ahmed *el-Mansour* et se fit proclamer souverain par les Berbères du Djebel Seksaoua. Battu par les armées de *El-Mansour*, il se réfugia chez les Oudaïa. Il mourut en 1589-90.

18. Moulay ech-Cheikh. — Il avait douze ans environ, lors de l'expédition de D. Sébastien au Maroc. On le chargea d'aller à Mazagan sous la conduite de D. Martin Correa. Il rentra en Portugal après la défaite de El-Ksar el-Kebir et la mort de son père (4 août 1578). Il passa en Espagne, lors de l'union des couronnes de Portugal et d'Espagne, et se convertit au christianisme.

19. Moulay Abdallah. — Commande les armées de son père. C'était le meilleur et le plus vaillant cavalier de la Barbarie (Rojas, f. 7).

20. Moulay Abd el-Malek. — Commande les armées de son père.

CII

LETTRE DE MOULAY ABD EL-MALEK A D. SÉBASTIEN

La guerre que lui déclare le roi D. Sébastien est injuste. — C'est pour s'emparer du Maroc et non pour soutenir un Maure contre un Maure que ce Roi aventure ainsi sa personne et son armée. — Les promesses faites par Moulay Mohammed sont sans valeur et, en outre, il est bien plus l'ennemi des Chrétiens que lui, Moulay Abd el-Malek. — Il s'engage à céder à D. Sébastien telle ville maritime que celui-ci voudra. — Il lui conseille de ne pas persévérer dans un dessein qui pourrait lui être funeste et rappelle indirectement qu'il est l'ami du Grand Turc. — Il propose de s'en rapporter à l'arbitrage des juges du Portugal et accepte la décision que prendra le Roi lui-même après examen.

[22 juillet 1578.]

Lettera mandata dal Re Mulei Hamet[1] al Re Don Sebastiano, prima che partisse di Arzilla per fargli la battaglia[2].

Un solo Iddio sia laudato in ogni luogo come a chi si deve il tutto. A te, il molto alto et molto potente Re di nome, perche il di piu restera in quello che hara verita et giustitia et ragione[3]. Non so

1. Il faut lire : Abd el-Malek.

2. Moulay Abd el-Malek avait déjà adressé en 1577 une lettre à D. Sébastien pour lui exposer les raisons de sa conduite à l'égard de son neveu Moulay Mohammed. Philippe II, opposé aux projets de D. Sébastien et désireux surtout de se ménager, à tout événement, la bonne amitié de Moulay Abd el-Malek, avait, par l'entremise d'Andrea Gasparo Corso, fait engager le Chérif à cette première démarche pacifique qui n'avait pas abouti. Cf. Barbosa Machado, t. IV, pp. 193-196, et Cabrera, t. II, p. 465.

3. *Re di nome, perche il di piu restera in quello che hara verita et giustitia et ragione.* « Roi seulement de nom, car il n'y a à mériter ce titre que celui qui possèdera la vérité, la justice et la raison ». On retrouve la même idée, exprimée avec un dédain aussi superbe, dans une lettre adressée par le sultan Sidi Mohammed (1757-1790) au roi Louis XVI : « Il faut que vous sachiez que l'on ne pourra reconnaître que dans

che ti mosse, re Don Sebastiano, a voler guerra meco tanto ingiusta, perche Dio si dispiace molto dell' ingiustitie. Quando molto volesse conquistare il mio stato, che un solo Dio co'l favor' delli buoni me 'l dette et mi pose in possessione d'el che questo cane d'El Xarife[1] m'haveva desposseduto contra ragione et contra ogni verita. Manco colpa ti sarebbe, se lo volessi conquistare per te, che non aventurare la tua persona, honore et vassalli, per favorire a chi non ha giust*iti*a ne ragione, et contra ogni verita : manco colpa ti sarebbe, per togliermi quello che e il mio et possedo con giusto titolo. Non so dove ti sei fondato, poiche no 'l facei per cagione, ch' io et li miei vassalli ti habbiamo offeso. Overo, che cosa m' hai-domandato, che non mi trovassi molto ben disposto et con molta volonta et verita? Anzi, questo traditore t' ha recato molto danno et jattura et, se ti ricordi che, nell' assedio di Matagon[2], ti amazzo Roderico di Sosa di Cavallo[3], che mandasti a Tanger, et si serviva di Capitano, et d'altre, che ti doveria ricord*a*re, per non fidarti di esso. Et Dio sa con quanto amore et verita ti dico questo !

Vieni a cavarmi del mio stato et togliermi il mio Regno, per darlo ad altro Moro, per cattivi interessi, che ti promise, mettendoti in capo quello che tu desideri. Non te 'l dara, mentre che la vita mi durera, perche l'ho da far schiavo delli miei schiavi, che in questo conto lo tengo, et tu, con tutto q*ue*llo che hai, ne con tutto il tuo stato, lo potrai ajutare. Accio sappi, Re et Sig*no*re, quanto mi giustifico, per il tuo amore, et non lo reputi a paura ne a codardia, perche sarebbe il principio et mezzo di tua perditione.

l'autre vie qui sont ceux qui méritent le nom de roi. » SS. Hist. Maroc, 3e *série (France)*.

1. Le ms. porte : *del Xarise*.

2. *Matagon*, pour : Mazagan. V., pour le siège de Mazagan, pp. 222-239.

3. Rodrigo de Sousa de Carvalho, l'illustre défenseur de Mazagan en 1562, avait été appelé en 1572 au gouvernement de Tanger par le fougueux D. Sébastien, qui escomptait déjà les succès de la garnison portugaise sous un tel chef. Impatient d'apprendre les défaites des armes Maures, il taxa d'inertie la conduite du nouveau gouverneur, et, faisant allusion au récent mariage de ce dernier, il lui écrivit que sans doute il préférait les délices du lit nuptial aux dangers de la guerre. Piqué de ce reproche immérité, Rodrigo de Sousa attendit la prochaine attaque des Maures et, se portant au plus fort de la mêlée, il lutta contre un ennemi très supérieur en nombre jusqu'au moment où il tomba, « le corps troué de cent dix blessures, glorieuses ouvertures qui proclamaient comme autant de bouches à quel prix élevé le vaillant capitaine avait vendu sa vie ». Barbosa Machado, t. III, pp. 551-555.

Hatti promesso questo cane q*ue*llo, che non ti puo dare, che sono li luoghi marittimi, ch' io possedo, et tredici leghe[1] in dentro della terra ferma, per la provisione di questi tuoi habitatori, non te lo potendo dare, mentre che la vita mi durera. Io te 'l voglio dare, con piu amore et verita di quello, che ha questo cane pagano, disleale come fu alli suoi proprij, che 'l dette tutti alli Christ*ia*ni. Che verita puo havere con q*ue*llo, che lui ha gia dato et da tanta perditione, come a te? Oltre di cio, haro pace teco tutta mia vita.

Mi dicono, che portavi la bandiera d'Imp*erato*re del mio regno di Marrocos et che sei venuto con la corona, per coronarti di esso. Non so chi t' ha ingannato. Con tutto cio, voglio piu la tua vicinita et amicitia, che quella di questo cane pagano. Vediamoci noi et tu principalm*ente*, dove piu sicuro vorrai, et consegnami tua bandiera, che io ti prometto, per la legge che seguo, di metterla, con le mie mani, nelle porte et piu alti mura et torri della mia citta di Marrocos[2], sino che sij confirmato per Imp*erato*re, come dicono che voi essere. Tutto cio faro, per escusare la tua perditione, la q*ua*le ho per molto certa, perche la ragione, che in questo part*icola*re io ho, vorrei havere in tutta Castiglia et Francia, et il vantaggio, che a te et alle tue genti ho, io et la mia[3].   Piglia, Re et Sig*nor*, q*ue*sto consiglio et metti partito meco, accioche escusi tanta perdita, come ti sta aparecchiata.

Et piu voglio, Sig*nor*, far il tuo amore: che, se vuoi favore contra questo cane, te 'l daro, et in questo vederai, q*ua*nto ti voglio servire, perche, togliendoti del collocare in Marroccos, il di piu capi, cio che vuoli, che te 'l daro[4]; et se voi il Capo-di-Guel, io te 'l aju-

1. *Et tredici leghe*... « Et treize lieues de territoire dans l'intérieur de la terre ferme. » Le texte donné par Barbosa Machado porte : « avec des terres à l'intérieur sur une largeur de trois lieues », soit une zone de trois lieues de rayon, ce qui équivaut à une surface de 13 lieues carrées (BARBOSA MACHADO, t. IV, p. 323). — Une des causes de l'abandon des *Fronteiras* par les Portugais avait été l'impossibilité où ils se trouvaient de cultiver des terres en dehors des remparts de la place.

2. Le traducteur italien a sans doute rendu par *nelle porte* l'expression : *en las pomas*, dont il ne saisissait pas le sens. V. p. 389, note 4.

3. Un blanc d'environ un quart de ligne se trouve dans le manuscrit après le mot *mia*.

4. Les Portugais avaient perdu en 1541 la plus importante de leurs *Fronteiras* sur la côte du Maroc. Agadir leur avait été enlevée après un dur siège par le chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh* (le père de

tero a levare. Datti reposo a te et al tuo stato, perche non e giusto ne ragionevole, mettere tutto il tuo potere et persona in favorire un Moro con altro Moro, senza interesse per te.

Guarda ben, Sig*no*re, quello che fai: non ti mettere dove poi non potrai uscire quando vorrai. Questo regno e mio et io lo possedo per mio con verita, et so, che fu di esso desposato: come morsicato da cane, mi raccolsi in Arguel, dove mi maritai; et la dote, che mi diede, fu favore del Gran Turco, che con esso mi messi in possesso di quello, che mi toccava: et cosi fu da esso deliberato nel suo regno.

Et perche non mi resta altro da fare, ho accordato una cosa, et e, che ho inteso che, nel tuo regno, hai giudici di conscienza, dove non togliono a nessuno quello che e suo, et havendo tu, Sig*no*re, per bene, haro piacere di mandar di la le mie cause, et saro contento, che si determinino di là, et che tu sia il giudice, et io passero poi il tutto. Guarda, Sig*no*re, che Dio e la verita (et ch' io la voglio seguitar' teco).

Ha attentione et giustitia in quello, che e piu vero et migliore, et fa conto, quanti huomini sono di bisogno per cavare un habitante di sua casa, et quanto piu vantaggio ha il naturale, che il forastiero. Tu non meni la decima parte della gente, ch' io ho et aspetto, et questo ti bastarebbe a considerare, poiche, se il consig*lio* ha buon tempo, fra me et te, Dio sia giudice et testimonio, che lui sa a chi ha d'ajutare, che sara a quello che hara gius*titi*a et tratta la verita.

Tu mi vieni a cercare senza ragione et vuoi meco guerra ingiusta, la q*ua*le a Dio non piace, ne di cio e servitio; et, non havendo questo per bene, ti assicuro, che ha da costar piu vite, che potranno capire grani di senape in un sacco. Tu sei giovane et non esperimentato et hai canaglia, che ti consigliano male.

Moulay Abd el-Malek, l'auteur de la présente lettre). On appelait autrefois la ville d'Agadir « le Cap-de-Guir » et ce nom avait été sans doute abrégé en celui du Cap, comme cela est arrivé pour la ville du Cap-de-Bonne-Espérance. Cette explication est nécessaire pour interpréter la phrase : « Et tout en t'empêchant de t'établir au Maroc, je te donnerai celui des Caps que tu voudras ». La phrase qui suit : « Et si tu désires avoir le Cap-de-Guir, je t'aiderai à t'en emparer » confirme cette interprétation ; le mot *capo* est donc mis ici pour : ville maritime.

Et cosi finisco, che, fra me et te, Dio sia testimonio, comeche qui lo protesto.

Tuo amico legale[1],

Mulei Hamet[2].

Bibliothèque Nationale. — Fonds italien. Ms. 1234 (anc. Saint-Germain 791), ff. 334-335. — Copie du XVIIe *siècle*[3].

1. Pour : *leale*.

2. Cette lettre a été publiée avec des variantes par les chroniqueurs et les historiens. Cf. HIERONYMO DE MENDOÇA, CABRERA, BARBOSA MACHADO, COELHO DE BARBUDA, etc.

3. Recueil de copies de pièces diplomatiques, historiques et politiques en italien, transcrit au commencement du XVIIe siècle, en grosse écriture italique, appartenant à une série de dix volumes du même genre, tous d'origine vénitienne, et dont le dépouillement détaillé est donné par MARSAND, *Manoscr. ital.*, t. I, pp. 676-686. Cf. MAZZATINTI, t. I, p. 210.

CII bis

LETTRE DE MOULAY ABD EL-MALEK A D. SÉBASTIEN

[22 juillet 1578.]

Copia de una carta inbiada por el Rey Hamet de Fe[1] al Rey Don Sevastian de Portugal, antes que partiera de Arcila, para dar la vatalla, adonde ambos murieron, a 14 de Agosto de 78[2]. Traduzida de Rabigo[3].

Un solo Dios sea loado en todo lugar. Como se deve a ti, el mui alto y poderoso Rey de nombre, que lo demas estara en aquel que tubiere verdad, justicia y razon. No se qual te mobio, Rey Don Sevastian, a querer guerrear conmigo tan injusta, por que Dios se desplace mucho de las sinrazones. Quando mucho quieras conquistarme mi estado, que un solo Dios, con fabor de buenos, me dio y me puso en posicion[4] de lo que esse perro d'El Garife me havia desposeido contra razon y justicia. Ninguna culpa te ubiera puesto, si lo quisieres conquistar para ti, que no habenturar tu persona, honrra y vasallos, poder, fabor, a quien ni tiene justicia ni razon para inquietarme lo que es mio y poseo con justo titulo. No se en lo que te has fundado, pues no lo habras echo, porque yo, ni mis vasallos, ta[5] hayamos jamas ofendido ¿En que te has querido ser-

1. *El-Rey Hamet de Fe*, pour : le roi de Fez Moulay Abd el-Malek. Comme un grand nombre d'historiens, l'auteur de la copie ou de la traduction a fait une confusion de noms et a donné à Abd el-Malek celui de Hamet (Ahmed).

2. Erreur manifeste, que le traducteur a dû commettre, en convertissant une date de l'ère musulmane en date de l'ère chrétienne. La bataille de El-Ksar el-Kebir est du 4 août 1578 et le départ d'Arzila du roi D. Sébastien eut lieu le 29 juillet.

3. Pour : *de Arabigo.*

4. Pour : *en posesion.*

5. Pour : *te.*

virme de mi, que no me hallases con mucha voluntad y vertad[1]? Antes ese traidor te a causado mucha perdicion y, si te acuerdas, en el cerco de Marçagan, te mato a Rodrigo de Soto Caraballo, que inbiastes a Tanger y te serbia de Capitan; y otras cossas, de que te debrias acordar, para no fiarte de el. ¡ Y sabe Dios con quanto amor y verdad te digo esto!

Vienes a sacarme de mi estado y quitarme de mi reyno, para aberlo de dar a otro Moro, por malos interesses que te prometio, metiendote en la cabeza lo que tu deseas. No te lo dare[2], en quanto la vida me dure, porque lo tengo de hacer esclavo de mis esclavos, que en esto quenta le tengo y a ti, con todo lo que es tuyo, ni todo tu Estado no le podra baler, para que sepas, Rey y Señor, quanto me justifico por amor de ti, y lo atribuyas a miedo ni cobardia, porque sera principio y medio de tu destruicion. Premetiote aquesse perro lo que no te puede dar, que son los lugares maritimos, que yo poseo, y trece lugares de la tierra firme, para provision de estos tres moradores, no te lo pudiendo dar, entre tanto que vaya. Yo te lo quiero dar como[3] mas amor y verdad de la que hay en esse perro pagano desleal, como lo fue à los suyos proprios, que los dio a los Christianos. ¿Que berdad puede tener con quien el quiere, y a dado tanta perdida como a ti? Allende de esto, tendre paz contigo toda mi vida.

Dicen me, Señor, que traes banderas de Emperador de mi Reyno de Marruecos y que bienes con corona, para te coronar por Rey d'el. No se quien te engaño con todo esso. Quiero mas tu amistad y vecindad que la d'esse perro pagano. Beamonos, tu e yo personalmente, donde mas seguro estubieredes, y entregame tu bandera, que yo te prometo, por la ley que sigo, de ponerla, por mis manos, en las pomas[4] y mas altos muros de mi ciudad de Marruecos, hasta que seas mas confirmados[5] por tu perdicion, la qual veo mui cierta, porque la razon, que en esta parte tengo, quisiera tener con toda Castilla y Francia, y la ventaja, que a ti y a tu gente acemos, e la

1. Pour: *verdad.*

2. Pour: *No te lo dara.*

3. Pour: *con.*

4. *En las pomas.* Le minaret de la Ktoubia, la grande mosquée de Merrakech, est surmonté de cet ornement oriental appelé تفافيح (*tefafih*) et consistant en trois sphères (*pommes*) d'or superposées.

5. Pour: *confirmado.*

mia. Toma, Rey y Señor, este consejo y asienta partido conmigo, porque escuses tanta perdicion, como te esta aparejada.

Y mas quiero acer, Señor, que, si quieres fabor para esse can, te lo dare, y en esto veras, quanto te quiero servir, porque, quitando del asiento de Marruecos, de lo demas escoje, y te lo dare, y si quieres el Cavo-de-Gel[1], te lo hayudare a sacar. Sosiegate a ti y a tus estados, que no es justo ni acertado, poner todo tu poder y persona en faborecer un Moro contra otro Moro, sin interesar tu cossa alguna. Mira bien lo que haces, no te metas adonde despues no puedas salir, quando quisieres. Este Reyno es mio y yo le poseo por mio con derecho y se que fui desposeydo d'el sin razon y, como modido[2] del perro, me hacoji [a] Argel, donde me casse; y el dote que me dieron fue fabor del Gran Turco, que con el me hapodere[3] de lo que me pertenecia, y ansi fue por el determinado en su corte y juzgado todo por mio.

Y, porque no me quede nada por hacer, e acordado[4] una cossa y es que, entendido que en tu Reyno tienes messa de conciencia[5], donde no quitan a nadie lo que es suyo, y aviendolo tu, Señor, por bien echo, olgado de inbiar halla[6] mis causas, y me contentare, que se determinen alla y que tu seas juez de ellas, e yo passare por lo que se determinare. Mira, Señor, que Dios es la verdad y que yo contigo la quiero seguir, con atencion y justicia, en lo mejor y mas verdadero; y echa quenta, quantos hombres seran menester, para echar un morador de su casa y quanta mas bentaja tiene el natural que el estrangero. No trahe[7] la decima parte de la jente que yo tengo y espero. Y esto deverias considerar, pues te amonesto a buen t*iem*po, y en ti y en mi sea Dios testigo y juez, y el sabe a quien a de ayudar[8], pues sera a quien tiene justicia y trata berdad. Tu bienes a buscar sin razon y quier*es* conmigo guerra injusta, lo qual a Dios no plaze, ni es de ello servido, y, no teniendo esto por vien, te aseguro que a de costar mas vidas, que cabran granos de mostaza en un saco.

1. *Gel*, pour : *Guer*, le Cap-de-Guir. Cf. p. 364, note 3.
2. Pour : *mordido*.
3. Pour : *apoderé*.
4. Pour : *he acordado*.
5. *Messa de conciencia*, un tribunal de conscience.
6. Pour : *alla*.
7. Pour : *traes*.
8. Pour : *ha de ayudar*.

Tu eres mozo y no esperimentado y tienes cavalleros que te aconsejen mal.

Y asi acabo, con que entre ti y mi sea Dios testigo, como lo protesto aqui.

Muley Amet.

Bibliothèque Nationale. — Fonds espagnol. Ms. 421 (ancien 185)[1], *ff. 82 v°-85 v°. — Copie du* XVIII[e] *siècle.*

Archives espagnoles du Gouvernement général de l'Algérie. — N° 509 (anciennement: Registre 1685), f. 345. — Copie du XVII[e] *siècle.*

1. Ce manuscrit forme des *Mélanges historiques et littéraires* relatifs au XVI[e] siècle, en deux vol. petit in-fol.; l'écriture, de diverses mains, est du XVIII[e] siècle.

CII ter

LETTRE DE MOULAY ABD EL-MALEK A DON SÉBASTIEN

Le roi Sébastien fait une guerre injuste en venant en aide au chérif Moulay Mohammed. — Il soutient en outre le pire ennemi des Chrétiens, car Moulay Mohammed n'a cessé de faire du tort aux Portugais: il a assiégé Mazagan, il a tué le gouverneur de Tanger. — Il a promis de céder à Sébastien une partie du territoire marocain, mais il ne pourra tenir sa parole. — Moulay Abd el-Malek s'engage à concéder à Sébastien une zone de treize lieues autour des places portugaises.

[22 juillet 1578].

Teneur d'une lectre que Abdemeleq, roy de Marocque, envoyact[1] au roy Sebastien de Portugal deux jours devant la bataille qui se donna en Affrique, en l'année 1578, le 4 jour d'aoust.

Dieu, qui est la fontaine et l'origine de tout bien, est loué partout d'un chascun! A toy, Roy très-haut et très-puissant, de nom tant seulement, car ce que tu as au reste est indigne d'un vray, juste et raisonnable Prince. Car certe nous ne voyons point quelle raison te pousse à nous faire une guerre si injuste, principalement lorsque Dieu Tout-Puissant semble abhorrer les choses qui sont sans raison. Si tu me faisois la guerrre pour envahir ce royaume, que Dieu, qui est le tuteur des bons, a permis que j'aye retiré des mains de cet impie Cherif, qui, en rompant tout droit divin et humain, s'estoit approprié mon bien et ma gloire, Dieu, à qui toute chose bonne a tousjours pleu, jugeroit ta cause moins injuste et tu luy senblerey aucunement excusable. Car quelle injure ay-je fait ou à

1. *Envoyact*, pour : *envoya*. Il y a plusieurs autres formes incorrectes dans ce texte : *senblerey* (pour *semblerais*), *puisse* (pour *puisses*), etc.

toy ou aux tiens? As-tu jamais souffert aucune perte dont je me soy resjouy? Au contraire, il te faudroit ressouvenir combien tu as trouvé de foy en mes parolles, et je puis dire que le Cherif est cause de tous les dommages que tu as receu, mesme au siège de la ville de Majagan. C'est luy qui a tué très-injustement ton capitaine Roderic Suozia de Carvalho, que tu envoyois pour gouverneur à ta ville de Tanger. Cela et beaucoup de choses semblables te devoient estre des indices assez clairs de sa perfidie et de sa trahizon. Et Dieu m'est témoin avec quel cœur et avec quelle affection je te represente ces choses!

Et neantmoins tu me viens despouiller de mon sceptre et de mon royaume pour le Maure (sorty et alaicté des montagnes) de ce qu'il te va promettant[1]. Et je te puis asseurer que, moy vivant, je empescheray bien qu'il te tienne parolle, car je le veux faire vallet des vallets de mes esclaves, et ny toy ny tes forces ne m'en sçauroient empescher. Mais affin que ma justice soit plus notoire, pourveu que l'on ne m'accuse point d'imbecillité d'esprit et de crainte, en te disant ce qui est cause de ta perte, je te veux mettre en ton tort et t'offrir librement ce que le Cherif ne te peut promettre ny donner, à sçavoir treize lieuées d'espace, depuis la mer jusques en terre ferme, affin que tu puisse[s] bastir telle[s] forteresses que tu voudras, proche de la mer, et que tu aye[s] des labourages plus qu'il n'en faut pour les provisions necessaires, et le traistre ne te sçauroit, comme je l'ay dit, promettre rien de cela, parce que tout est soubs ma puissance. Et toutefois je te bailleray meilleur courage qu'il ne le sauroit pas faire, parce qu'il ne porta jamais aucun amour à ta patrie; au contraire, il a mis en proye tous les biens des Chrestiens qu'il a pu. Quelle foy donc peus-tu trouver avec luy[2]?

Bibliothèque Nationale. — Fonds espagnol. Ms. 319, f. 49-49 v°. — Copie du XVIe *siècle.*

1. La traduction française est ici incomplète et le traducteur a, de plus, ajouté ce qui est entre parenthèses.

2. La fin manque dans cette traduction française, qui n'est qu'un brouillon inachevé, s'arrêtant au milieu d'une page.

CIII

LETTRE DE SÉBASTIEN DE JUYÉ A HENRI III

(Extrait)

Des Vignes de Péra, 5 août 1578.

En tête: Ceste despeche est accusée et respondue par mesme lettre du Roy que les precendantes l'ont esté, au feullet 64 v°[1].

Sire,

Je reçeuz, le xxixe du passé, deux despeches de Vostre Magesté, du xxve avril et xxiie may.

. . . .

Il se dit aussy à ceste Porte que l'entreprinse du roy de Portugal du cousté de la Barbarie est rompue. Ce qu'estant ainsin, se peult croire que Morat Aga, qui sortit naguyères de ce port avec quatorze gallères, ne passera l'Archipelago, comme on pensoit qu'il deust faire. J'ay eu advis qu'il estoit, peu de jours a, à Sio.

Qu'est[2], Sire, tout ce qui s'offre icy maintenant.

Sire, je supplie le Createur donner à Vostre Magesté, en très-parfaicte prosperité et santé, très-heureuse et très-longue vie.

Des Vignes etc., ce v^e aoust 1578.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3954, f. 44-44 v°. — Copie contemporaine de l'original.

1. V. p. 382, note 2.

2. *Qu'est*, pour : *Ce qui est.*

LES RELATIONS DE LA BATAILLE DE EL-KSAR EL-KEBIR

Note critique.

Avant de publier les diverses relations de la bataille de El-Ksar el-Kebir qui peuvent être considérées comme des sources françaises [1], il nous a paru indispensable de les faire précéder ici d'une étude sur les questions qui se posent à propos de l'ensemble même de ces documents [2].

Le devoir d'un éditeur de textes est, en effet, sinon de résoudre les divers problèmes soulevés par les documents qu'il publie, du moins de les signaler, en proposant les explications que l'étude de ces textes aura pu lui suggérer. Le plus généralement, les documents, manuscrits ou imprimés, correspondent sensiblement comme dates aux faits historiques dont ils sont la trace et se rencontrent d'autant plus nombreux que ces faits ont eu plus d'importance aux yeux des contemporains. Mais il n'en est pas toujours ainsi : nous avons vu que parfois la date d'une pièce vient déplacer celle d'un événement connu et appelle une explication [3] ; parfois aussi certains événements importants ne sont pas reflétés à leurs dates dans des documents et la cause de ces lacunes doit être recherchée.

Une difficulté de cette nature se présente pour les relations de la bataille de El-Ksar el-Kebir. On sait que ce désastre eut lieu le 4 août 1578, que le roi D. Sébastien périt dans le combat et que toute la noblesse portugaise resta prisonnière des Musulmans ; mais la conséquence la plus grave de cette catastrophe, conséquence prévue, peut-être même attendue par Philippe II, fut la disparition de ce royaume de Portugal qui avait été si glorieux au cours du xvie siècle et qui, par suite de la deshérence de son trône, fut alors absorbé par l'Espagne. Un pareil événement aurait dû, à ce qu'il semble, laisser sa trace dans de nombreuses relations, soit manuscrites, soit imprimées. Il n'en est rien : les récits contemporains sont peu nombreux, en Espagne comme en Portugal [4]. Les deux plus anciennes relations qui aient été publiées sur l'expé-

1. Il faut entendre ce mot « françaises » avec le sens particulier que nous lui avons donné dans notre Avant-Propos, p. viii.

2. Cette étude portera principalement sur celles des relations qui, ayant été publiées fort peu de temps après les événements, ont pu servir de sources aux historiens.

3. V. la lettre de Luiz de Loureiro au roi Jean III datée de Santa-Cruz-du-Cap-de-Guir, 10 sept. 1537, ci-dessus p. 106, note 1.

4. Il s'agit bien entendu des relations ayant la valeur de sources originales et non des récits de seconde ou de troisième main.

dition de D. Sébastien sont celles de Joachim de Centellas et de Fray Luis Nieto, mais, chose digne de remarque, ces documents ont paru tous deux en français, bien que le premier soit attribué à un Portugais et que le second ait pour auteur un Espagnol. En effet, le manuscrit portugais de Centellas, si tant est qu'il ait existé, n'a jamais été imprimé dans sa langue originale; quant à la relation espagnole de Fray Luis Nieto, elle est restée inédite pendant plus de trois cents ans, n'ayant vu le jour qu'en 1891, alors qu'il en avait paru une traduction française, dès 1579. Un aussi long silence doit être expliqué.

C'était l'époque où la vérité historique n'était admise qu'en tant qu'elle éclairait les faits glorieux du passé; elle passait, au contraire, pour malséante, quand elle faisait la lumière sur des désastres nationaux, surtout quand ceux-ci avaient été accompagnés de quelques défaillances. Le chroniqueur, qui, en pareil cas, se serait risqué à dire la vérité, eût été accusé de crime de lèse-patrie. Mieux valait s'en tirer avec de belles phrases : « Il suffit de dire, écrivait-on encore dans le Mercure Portugais en 1643, qu'on ne peut douter qu'on ne combattist vaillamment en cette journée sanglante... et que les Mores eussent esté contraints de céder à la vaillance des Portugais, si les Portugais n'eussent esté contraints de céder à la multitude des Mores[1]. » La vérité, écrivait à ce propos un auteur espagnol, « ne cesse pas plus d'être la vérité, parce qu'elle est habillée, qu'un homme ne cesse d'être un homme, parce qu'il a des vêtements, et elle doit être vêtue, toutes les fois qu'elle serait de nature à offenser quelqu'un »[2]. En Portugal comme en Espagne, l'opinion ne réclamait guère la publicité pour la catastrophe d'El-Ksar, sur laquelle on était d'ailleurs fort mal renseigné. D. Cristobal de Mora écrivait de Lisbonne à Philippe II, plus d'un mois après l'événement : « On ne sait rien sur ce qui s'est passé pendant la bataille... On n'apprend ici les choses qu'au milieu de la confusion[3] ». Les quelques fugitifs rentrés en Portugal parlaient peu et même se dérobaient, comme ce chevalier, porteur de la lance du Roi, qui, d'après l'opinion, aurait pris la fuite si rapidement qu'il aurait emporté l'arme de son maître[4]. Le récit de cette défaite, qu'on disait peu honorable pour la vieille réputation de bravoure portugaise, tentait d'autant moins les historiographes nationaux que, comme il arrive toujours en pareil cas, on exagérait la déroute; on oubliait l'attaque des « Aventureiros », qui avait fait plier un instant toute l'armée de Moulay Abd el-Malek[5], et l'on ne parlait plus que d'une débandade, d'une

1. *Le Mercure Portugais*, pp. 26-27. Il y avait quelques exceptions : Un auteur, publiant en 1630 une relation de la « Jornada », laquelle n'est d'ailleurs qu'un démarquage de Conestaggio et de Mendoça, écrit : « Le mérite de cette œuvre réside dans la véracité..... Il est plus mal d'écrire des mensonges que de révéler des misères. » SEBASTIAN DE MESA, *Préface*.

2. FRAY ANTONIO DE SAN ROMAN, *Jornada y muerte del Rey Don Sebastian*, Avis au lecteur.

3. V. SS. HIST. MAROC, 1re *Série (Espagne)*.

4. *Ibidem*.

5. « Ils se jetaient au milieu des Maures

panique survenue avant que les arquebuses aient pu être rechargées. On cherchait à établir les responsabilités : c'étaient les mercenaires allemands qui avaient perdu la journée, en lâchant pied ; aussi bien des piquiers ne pouvaient plus tenir contre des arquebusiers ; on s'en prenait aux colonels des quatre régiments portugais du peu de solidité de leurs troupes et on les soupçonnait d'avoir touché de l'argent pour enrôler des hommes impropres à la guerre ; on accusait hautement les courtisans qui, pour flatter le Roi, l'avaient encouragé dans cette folle expédition ; on reprochait à Diogo de Souza, le commandant de la flotte, de n'avoir pas croisé dans les parages de la bataille pour prêter main forte à l'armée ou pour recueillir les troupes rompues ; enfin c'était une tache pour l'honneur de la noblesse portugaise que le Roi ait péri dans le combat, alors que les gentilshommes, en si grand nombre, avaient été faits prisonniers. A la vérité, le Roi portait toutes les responsabilités : à celle de l'expédition même venait en effet s'ajouter pour lui celle de la direction des opérations militaires, puisque, jusque sur le champ de bataille, le présomptueux Sébastien avait enlevé toute initiative aux chefs de l'armée, ce qui avait été une des causes du désastre. Il aurait donc fallu charger encore la mémoire de l'infortuné monarque, sans pouvoir même raconter sa mort, qui avait dû être héroïque, mais sur laquelle aucun des survivants ne pouvait fournir le moindre détail[1]. De leur côté, les Espagnols, qui, par suite de l'union des couronnes de Castille et de Portugal, considéraient un peu comme leur la cause de l'honneur portugais, furent tenus quelque temps à garder le silence sur un événement dont le souvenir était si amer pour l'amour-propre de la nation-sœur.

Le public ne connut donc les détails de la fatale journée que par les deux

sans aucune crainte, on en vit même ayant les jarrets coupés, sans pieds, couverts de blessures, hurlant comme des taureaux et accomplissant sur place des prouesses incroyables. » Torres de Lyma, f. 128. — Les défaillances facilement excusables qui se produisirent furent seulement le fait des milices portugaises, recrutées à la hâte parmi des paysans enlevés à leurs charrues, sans aucune expérience de la guerre et à peine habitués au bruit de leurs propres arquebuses.

1. Une autre cause permet d'expliquer le silence des auteurs portugais. Il commençait à se répandre un bruit d'après lequel le roi D. Sébastien n'aurait pas été tué dans la bataille de El-Ksar el-Kebir. Le peuple, toujours porté à admettre le le merveilleux, ne croyait déjà plus à la mort tragique du petit-fils de Jean III, et on en aurait voulu aux témoins de la bataille de dissiper par des écrits des doutes si favorables aux espérances dynastiques. Il est d'ailleurs évident que, pour des raisons contraires, le roi d'Espagne cherchait à faire établir la mort de Sébastien, voire les défaillances des Portugais, par des témoignages écrits. Mais Philippe II, en monarque prudent, devait sauver les apparences vis-à-vis du Portugal et recourir à des moyens détournés pour arriver à ce résultat. De là peut-être la traduction française de cette relation de Luis Nieto dont le texte original restait inédit et inconnu ; de là, avec plus de probabilité, la publication, en italien et sous la signature de Conestaggio, du livre de Don Juan de Silva dont il sera parlé un peu plus loin.

relations publiées en français dont nous avons parlé plus haut. La première, imprimée en 1578 et dont nous avons reproduit le titre en fac-similé [1], aurait été extraite, si l'on s'en rapporte à ce titre même, « de fideles tesmoings et memoires du Sieur Joachim de Centellas ». Or l'existence de ce « Gentil-homme Portugaiz » paraît assez problématique : aucun recueil biographique ne fait mention de ce personnage [2] et, quant à son prétendu ouvrage, il est inconnu des bibliographes portugais. D'ailleurs, les *Voyages et Conquestes...* ne sont pas donnés comme étant la traduction française d'une relation écrite en portugais et, si, d'autre part, on remarque que le style du narrateur est identique à celui de la Dédicace écrite par Jean d'Ongoys [3], libraire-imprimeur, on est amené à supposer que le « Gentil-homme Portugaiz », s'il a existé, n'a été qu'un informateur secondaire, que le véritable auteur de la relation est le sieur Jean d'Ongoys et que celui-ci, pour donner plus de crédit à ses dires, les a attribués au susdit Joachim de Centellas [4]. Il est, d'ailleurs, non moins certain que l'imprimeur français n'a pu écrire son récit, paru au lendemain du désastre de El-Ksar el-Kebir et l'une des premières sources imprimées ou manuscrites que nous connaissions, sans que des renseignements lui aient été fournis par un personnage directement informé et, en outre, très au courant de l'histoire du Portugal, si l'on en juge par les détails qu'il donne sur la défense d'Arzila en 1508 [5]. Cependant les *Voyages et Conquestes...* renferment au sujet de la bataille de El-Ksar el-Kebir de trop grandes inexactitudes [6] pour pouvoir être attribués à un témoin oculaire de l'expédition de 1578. Ajoutons, pour en finir avec cette relation, que sa composition est défectueuse par suite des enchevêtrements du récit et que son style est souvent difficile à comprendre.

Le second document publié sur l'expédition de El-Ksar el-Kebir a été, comme nous l'avons dit, une traduction française de la relation inédite de Fray Luis Nieto, intitulée *Relacion dē las Guerras de Berberia...* L'auteur apparte-

1. V. p. 406.

2. Dans les Index des Archives portugaises, on ne rencontre qu'une seule fois ce nom, porté par une femme, D[a] Isabel de Sentelhas, qui vivait au commencement du XVI[e] siècle (*Archives de la Torre do Tombo*, Corpo Chronologico, I, 4, 120). « Lettre de D[a] Isabel de Sentelhas adressée à Pedro Garcia, grand aumônier de la Reine, sur le mariage de D. Fernando de Campos, 19 novembre 1514. »

3. Jean d'Ongoys ou d'Ongois, imprimeur-libraire à Paris de 1573 à 1579, était originaire de Saint-Omer ou des environs, car il se nomme lui-même Morinien (on sait que les *Morini* étaient un peuple de la Gaule belgique). Il résida successivement rue des Carmes, puis « rue du Paon, près la porte Saint-Victor » et enfin « rue du Bon-Puits ». Comme tous les libraires de son temps, il avait des prétentions littéraires et, en dehors de la présente relation que nous croyons devoir lui attribuer, il composa le *Promptuaire de tout ce qui est advenu plus digne de mémoire depuis la Création*, 1579 (Cf. Ph. Renouard, *Imp. paris.*, p. 100).

4. C'était à cette époque une habitude courante chez les imprimeurs-libraires de publier certaines relations sous des signatures d'emprunt. V. p. 399, note 5.

5. V. pp. 423-426.

6. V. p. 412, note 5 ; p. 428, note 8 ; p. 434, note 2, et p. 435, note 1.

nait à l'Ordre des Frères Prêcheurs et il avait suivi l'armée de D. Sébastien, ainsi qu'un grand nombre de religieux. Sa qualité de témoin oculaire est établie par un passage de sa Dédicace à Philippe II, où il se donne comme « le plus à même de raconter avec détails ces événements ». Luis Nieto devait avoir séjourné au Maroc et il ne serait pas étonnant qu'il connût la langue arabe, tant ses informations sur les luttes intestines entre les Chérifs sont précises et conformes à celles de l'historien arabe El-Oufrâni [1]. Le manuscrit original de la *Relacion de las Guerras de Berberia...* conservé à la *Biblioteca Nacional de Madrid* [2] est resté inédit jusqu'en 1891, date où il a été publié dans la *Colección de Documentos inéditos para la Historia de España* [3]. On a vu plus haut les raisons qui semblent avoir, en Espagne et en Portugal, empêché l'impression de ce document à la date où il a été rédigé, c'est-à-dire en 1578, alors que, par sa forme et sa composition (Dédicace, Prologue, Division en chapitres, etc.), il semblait évidemment destiné à la publicité [4].

La traduction française de la *Relacion de las Guerras de Berberia...*, faite par un anonyme, fut imprimée en 1579 et parut chez Nicolas Chesneau [5], sous le titre : *Histoire véritable des dernières Guerres advenues en Barbarie...*, que nous avons reproduit en fac-similé p. 437. Le Département des manuscrits de la

1. On sait que El-Oufrâni a composé son livre vers le commencement du XVIII[e] siècle ; l'idée d'une copie du *Nozhet el-Hadi* par Fray Luis Nieto doit donc être écartée et, d'autre part, les auteurs arabes ignorant les sources historiques de provenance chrétienne, on ne peut admettre que El-Oufrâni ait utilisé les renseignements de Fray Luis Nieto. Il est seulement possible que les deux historiens aient consulté, l'un et l'autre, une même chronique arabe contemporaine des événements. Rappelons que les ouvrages de Marmol et de Diego de Torres s'arrêtent au règne de Moulay Abdallah *el-Ghalib bi Allah* et que, par conséquent, Nieto n'a pu s'y référer pour les luttes entre Moulay Mohammed *el-Mesloukh* et son oncle Moulay Abd el-Malek.

2. Cote I.-161.

3. *Tomo* C, pp. 411-502. Le plan qui accompagnait le manuscrit a été publié dans un autre volume de la *Colección*.

4. V. en outre la supposition gratuite, mais vraisemblable, que nous faisons dans la note 1 de la p. 397. La relation de Nieto, sans être satirique et mordante comme celle de Conestaggio [Juan de Silva], renferme des appréciations presque aussi dures pour les Portugais. Citons, entre autres, ce passage où il est dit que les Hidalgos, las et avilis, laissaient leurs montures pour se mettre à l'abri sous les charrettes et abandonnaient leur Roi. V. ci-après, p. 180. Un document de cette nature ne pouvait être publié en espagnol, au lendemain des événements, et nous voyons que, sept années après, en 1585, Juan de Silva, pour faire paraître son ouvrage, est obligé de le faire signer par un auteur italien.

5. Nicolas Chesneau naquit à Cheffes (Maine-et-Loire), le 30 janvier 1533. Il devint à Paris, où il exerça à partir de 1556, un des imprimeurs-libraires les plus renommés de l'Université. Il demeurait au *Chêne-Vert*, rue Saint-Jacques ; il fut en 1575 syndic de sa corporation. — « Il avait, paraît-il, des auteurs à qui il empruntait volontiers leur signature. » Cf. Célestin Port, *Dict. hist.*, et Renouard, au nom *Chesneau*. — Playfair, dans sa bibliographie, indique Nicolas Chesneau comme l'auteur de la traduction française de la relation espagnole (Playfair, p. 238, n° 82).

Bibliothèque Nationale de Paris possède, en outre, une copie de la *Relacion de las Guerras de Berberia*... qui semble être contemporaine de l'original[1]. Ce document devait être considéré par son propriétaire comme ayant une grande valeur, si l'on en juge par les indications minutieuses portées sur une note jointe à la copie[2] et permettant de rétablir certains passages du texte qui ont été lacérés. Le même manuscrit espagnol de la Bibliothèque Nationale contient également une traduction française de la *Relacion de las Guerras de Berberia*..., qui a pour titre : *Discours des guerres de Barbarie et du lamentable succès du Roy Don Sébastian en ycelle, qui lui survint le 4*[me] *d'aoust en l'année mil cinq cens soixante et dix huict*[3]. Cette traduction aurait été faite en 1602, si l'on s'en réfère à une note marginale[4], et elle serait par conséquent postérieure de vingt-trois ans à la traduction imprimée. Rappelons qu'une traduction latine, faite sur la traduction française de 1579, a été publiée à Nurenberg en 1581[5].

Pendant sept ans, ces deux relations, celle soi-disant extraite de Centellas et celle traduite d'après le texte inédit de Nieto, relations qu'on peut regarder comme des documents français, furent les seules par lesquelles le public apprit les événements de la fatale journée ; il est probable qu'elles étaient peu répandues, en Espagne comme en Portugal, et que l'on continuait à y colporter les récits les plus fantaisistes sur la bataille de El-Ksar el-Kebir. En 1585, parut enfin sur l'expédition de D. Sébastien un document nouveau et très important ; il était intitulé : *Dell' Unione del Regno di Portogallo alla Corona de Castiglia*. L'ouvrage, « fameux en son temps », fut traduit en latin[6], en français[7], en anglais[8] et en espagnol[9]. Le signataire, sinon l'auteur, du livre était un historien italien,

1. *Discurso o relacion de las guerras de Barbaria y del lamentable successo qué sucedio al rey Don Sebastian a quarto de Agosto del año mil y quinientos y sesenta y ocho*. (ms. B. N. Esp. 319, ff. 1-20).

2. *Ibidem*, ff. 21-22.

3. Ms. B. N. Esp. 319, ff. 23-47 v°.

4. V. p. 443, n. 3.

5. *Historia de bello Africano... ex Lusitano sermone, primo in Gallicum, inde in Latinum translata, per Ioannem Thomam Freigium D[octorem]*. Noribergæ, CIƆ.IƆXXCI.

6. *De Portugalliæ conjunctione cum regno Castellæ historia Hieronymi Conestaggii, Patritii Genuensis*... — Francofurti, 1602, in-8°, et A. Schott, *Hispaniæ illustratæ... Scriptores varii*... — Francofurti, 1603, in-4°, t. II, pp. 1058-1220.

7. *L'union du royaume de Portugal à la couronne de Castille... prise de l'italien du sieur Hierome Franchi de Conestaggio... avec une table..., par M. Th. Nardin, D[octeur] ès D[roit] C[anon] de B. G. B.* — Besançon, 1596 et 1601. — Arras, 1600 et 1601. — Paris, 1680. — C'est le texte de l'édition de Besançon 1596 que nous publions ci-après pp. 506-574.

8. *Historie of the Uniting of the Kingdome of Portugall to the Crowne of Castill. Translated by Edw. Blount*. — London, 1600.

9. *Historia de la union del reyno de Portugal a la corona de Castilla, de Geronimo Franchi Conestaggio... traduzida... por el dotor Luys de Bavia*. — Barcelone, 1610. Il n'est fait mention d'une traduction portugaise ni dans Machado ni dans le *Dict. Bibliog*. de Silva. Cependant on rencontre le titre abrégé : *Uniam de Portugal* dans Rebello da Silva.

patricien génois, appelé Franchi Conestaggio[1]. Il raconte lui-même, dans une Dédicace adressée au Doge de Gênes, qu'il l'écrivit pendant un séjour qu'il fit en Portugal, probablement de 1578 à 1582.

Conestaggio avoue que ses études passées ne l'avaient pas préparé à composer cette histoire — nous verrons le cas qu'il faut faire de cette déclaration — mais qu'il a jugé utile de l'écrire, afin que l'exemple des Portugais instruisît les autres nations à se préserver de la corruption. « J'ai recherché, ajoute-t-il la vérité avec le plus grand zèle, sans ménagements pour ceux qui, entourés de mille louanges, ne veulent pas qu'on leur parle d'un seul de leurs défauts. » Or la vérité, telle du moins qu'elle se dégageait du récit de Conestaggio, était loin d'être favorable aux Portugais et ils étaient assez maltraités dans la relation italienne. Aussi l'ouvrage donna-t-il lieu à de vives polémiques. Franchi Conestaggio en était-il le véritable auteur ? L'opinion publique attribua dans la suite ce livre à Juan de Silva[2], bien qu'un écrivain portugais ait déclaré que Franchi avait par lui-même assez d'esprit et de malignité pour écrire une histoire aussi méchante[3]. Les bibliographes sont depuis longtemps unanimes à reconnaître Juan de Silva comme l'auteur du livre paru sous le nom de Conestaggio ; les phrases de la Dédicace et du Prologue où la personnalité de l'historien italien semble être en cause ne sont que les précautions ordinaires prises en pareil cas pour mieux cacher celle du véritable auteur. Comment admettre, en effet, que ce Génois, employé dans les douanes de Lisbonne[4], ait pu se procurer sur l'expédition marocaine des renseignements aussi circonstanciés et aussi précis ? Juan de Silva, comte de Portalègre, ambassadeur de Philippe II en Portugal, avait, au contraire, été mêlé d'une façon active à tous les préparatifs de l'expédition, lorsqu'il reçut l'ordre d'accompagner D. Sébastien au Maroc : personne n'était mieux à même de suivre les opérations et de les apprécier que ce maître-courtisan, à l'esprit observateur et caustique, mi-espagnol et mi-portugais[5], chargé de rendre compte à son maître inquiet et méfiant des moindres

1. Hieronymo Franchi Conestaggio, historien et patricien génois, fut d'abord secrétaire du cardinal Sforza, puis évêque de Nardo (1616) et archevêque de Capoue (1634) ; il mourut le 30 janvier 1635 (Gams, pp. 903 et 868 ; Ughelli, t. VI, col. 452). Il publia : *Historia delle guerre della Germania inferiore. Venise*, 1614, in-4°.

2. Cf. Lenglet du Fresnoy, *Méthode pour étud. l'hist*, éd. 1729, t. IV, p. 360 ; Tiraboschi, t. VII, *parte* III, p. 1019 ; Spotorno, t. III, p. 206 ; Silva, *Dicc. bibl. port.*, t. III, pp. 270-271, et t. IV, p. 34 ; Græsse, t. II, pp. 247-248 ; Brunet, t. II, col. 217.

3. Cf. M. de Mello, *Apol. dial.*, p. 311.

4. Hieronymo de Mendoça dit que l'histoire de Portugal ne doit pas intéresser Conestaggio « puisqu'il est Génois et qu'il est employé dans les bureaux de la douane de la ville de Lisbonne. » Hieronymo de Mendoça, *Au lecteur*.

5. Par suite des alliances qui, depuis plusieurs générations, avaient uni les maisons de Castillle et de Portugal, plusieurs seigneurs, portugais de naissance, vivaient à la Cour de Philippe II et avaient en Espagne leurs affections et leurs intérêts ; on peut citer, à côté de Juan de Silva, un autre agent de Philippe II, Christovão de Moura, qui fut activement mêlé à l'union des couronnes de Castille et de Portugal.

détails de l'expédition et de l'état des esprits. D'ailleurs, la publication de la correspondance de Juan de Silva avec Philippe II pendant les années 1577 et 1578 achève de démasquer cette supercherie littéraire ; on retrouve, en effet, dans cette correspondance, sur un ton plus libre, la plupart des appréciations qui se rencontrent dans la relation parue sous le nom de Conestaggio.

Ce ne fut qu'en 1607, douze années après l'apparition du livre *Dell' unione del Regno di Portogallo alla Corona de Castiglia*, qu'un Portugais, Hieronymo de Mendoça, témoin oculaire des événements[1], se décida à donner un récit de l'expédition pour réfuter la relation de Franchi Conestaggio, à qui il reprochait d'avoir écrit une œuvre de passion offensante pour le Portugal. « Les grands désastres et les erreurs du passé, dit-il dans le Prologue de sa *Jornada de Africa*, ne sauraient être oubliés..., mais la malice humaine peut encore les augmenter à un tel point que la vérité disparaît entièrement et que les maux causés par le mensonge deviennent plus grands que ceux qui nous ont été imposés, soit par la volonté divine, soit par nos propres fautes. Malgré toute l'affliction que menace de nous causer cette lamentable histoire, j'ai cru devoir raconter cette expédition. Quand j'ai entrepris ce travail, mon premier projet était de ne parler de la malheureuse bataille qu'en très peu de mots...., mais ayant vu par la suite de quelle manière plusieurs étrangers, tels que Hieronymo Franchi et Fray Antonio de San Roman[2], traitent cette expédition, comment ils en augmentent les fautes et les misères, comme si celles qui se sont produites ne suffisaient pas, je me suis rendu compte que, si personne ne venait contredire ces étrangers, leurs affirmations n'en deviendraient que plus solides et je me suis décidé à ne rien passer sous silence.... ; car, bien que le sujet soit fort triste, ce n'est pas une raison pour qu'il reste enseveli dans l'oubli ». Ce passage de Mendoça rend compte de l'état des esprits en Portugal et explique bien le silence prolongé des auteurs portugais.

Si la *Jornada de Africa* écrite par un témoin oculaire est pour l'expédition marocaine un document d'une réelle valeur, on ne peut oublier qu'elle a été inspirée à Mendoça par un sentiment de loyalisme, et les appréciations de l'ancien *aventureiro*, pour contredire celles de Juan de Silva, ne sont pas plus rapprochées de la vérité. En ce qui concerne les faits, Mendoça, qui n'a pas éventé la supercherie littéraire de Juan de Silva, reproche à Conestaggio, « qui ne se trouvait pas à l'expédition », d'avoir écrit un récit « dans lequel il se trompe très souvent sur les noms des hommes comme sur leurs fonctions et presque toujours sur les événements[3] ». Ces critiques perdent une grande partie de leur autorité pour celui qui sait que le livre a été écrit par Juan de Silva

1. Il faisait partie du corps des « Aventureiros ». *Jorn. de Africa*, f. 19 v°.

2. Antonio de San Roman, tout en se donnant, dans la Dédicace et dans le Prologue au Lecteur qui précèdent sa *Jornada*.., comme un vengeur de l'honneur portugais et un réfutateur du livre de Conestaggio « cherchant à en extraire toute la malice », a reproduit dans sa relation, presque sans les atténuer, la plupart des appréciations du pseudo-historien génois.

3. Hieronymo de Mendoça, *Au lecteur*.

et que Franchi Conestaggio y a seulement mis son nom. Il est, d'ailleurs, facile de voir que Mendoça en veut plus à l'auteur de la tendance générale de son livre que des inexactitudes, lesquelles, en réalité, sont peu nombreuses[1]. « On se rend facilement compte, écrit-il, des mauvaises intentions de Conestaggio, en le voyant si prompt à poursuivre et à condamner les malheureux (ce qui est une nourriture agréable pour les cœurs perfides), car il ne s'est pas contenté de dire la vérité sur les malheurs et les misères qui eurent lieu, mais il en a inventé encore de plus grands... et il n'a jamais cherché à pallier d'une excuse cette triste défaite[2] ». En somme les plus grandes divergences entre les deux récits, et l'on peut dire entre toutes les relations de la bataille de El-Ksar el-Kebir, portent sur ces points : Les Portugais ont-ils lâché pied ? Les gentilshommes devaient-ils perdre la vie sans profit pour personne, alors qu'il n'y avait plus aucune chance de vaincre ? Ce sont les éternelles questions qui se posent après tous les désastres, après toutes les capitulations. Les historiens espagnols les ont tranchées dans un sens, les historiens portugais dans un autre. La relation dont Juan de Silva est le véritable auteur et qu'on pourrait appeler la version espagnole de l'expédition a été adoptée par les premiers, tandis que les seconds se sont plutôt inspirés de la *Jornada de Africa,* la source originale des versions favorables aux Portugais.

Parmi les chroniqueurs français qui ont raconté ces événements, il faut citer De Thou, mais son récit très étendu[3] n'est qu'une traduction paraphrasée du texte italien de Conestaggio, dont il a seulement retranché les appréciations et les réflexions désobligeantes pour les Portugais. De toute autre importance est la relation de l'expédition faite par D'Aubigné[4], bien qu'elle soit manifestement inspirée par celle de Luis Nieto. Mais ce rude homme d'épée et de plume était trop personnel pour épouser les idées d'autrui et s'arranger des versions toutes faites. Ses renseignements sur la bataille de El-Ksar proviennent en partie d'informations personnelles : il a connu et interrogé le comte de Vimioso[5], qui avait pris part à l'expédition avec son père et avait toujours été aux côtés de D. Sébastien. On sent, en lisant le récit de D'Aubigné, que l'auteur est très au courant des formations des troupes, des dispositifs de combat[6] ; aussi précise-t-il, en les commentant, les descriptions de la *Relacion de las Guerras de Berberia,* tout en laissant percer en plusieurs endroits sa défiance à l'égard de la version espagnole.

1. Antonio de San Roman reconnaît que « les papiers de Franchi de Gênes jouissent d'une grande renommée » et que l'auteur « a eu sans doute de grandes facilités pour découvrir la vérité. » ANTONIO DE SAN ROMAN, *Jornada... Dédicace à Juan Fernandez de Velasco, connétable de Castille et de Léon.*

2. HIERONYMO DE MENDOÇA, *Au lecteur.*

3. DE THOU, t. VII, pp. 594-640.

4. A. D'AUBIGNÉ, *Histoire Universelle,* t. VI, ch. XIX, pp. 109-124.

5. Le comte de Vimioso, connétable de D. Antonio, roi élu de Portugal, vint en France en 1581. FR. MICHEL, *Les Portugais en France...*, p. 28. — C'est le comte de Vimioso qui a fourni à D'Aubigné les détails sur la mort de D. Sébastien. V. ci-après p. 646, note 1.

6. V. ci-après p. 641.

Il nous a paru utile de publier parmi les documents relatifs à ces événements la relation si alerte et si piquante de D'Aubigné. L'*Histoire Universelle* a été, il est vrai, l'objet d'une réédition récente [1] et peut être considérée comme un ouvrage entré dans le domaine commun; mais le baron de Ruble, le savant éditeur de D'Aubigné, peu familier avec l'histoire du Maroc, a commis dans cette partie de son travail une faute de critique qui empêche de se référer en toute sécurité à ce chapitre de l'*Histoire Universelle*. Prenant le récit de De Thou sur la bataille de El-Ksar pour une source originale et de valeur supérieure à celle de la relation de D'Aubigné, il a tantôt corrigé, tantôt voulu éclairer le second de ces textes avec le premier, et il en est résulté une annotation portant presque toujours à faux [2].

La relation de Palma Cayet [3] ne constitue pas une source de grande valeur pour l'histoire de l'expédition portugaise au Maroc et nous ne la publions que parce que la *Chronologie Septenaire* est moins accessible que l'Histoire de De Thou. L'auteur, après quelques détails sur l'enfance et l'éducation de D. Sébastien, raconte très brièvement l'expédition sans entrer dans des appréciations; la mort du Roi dans le combat ne lui semble pas certaine et il émet des doutes sur l'identification du corps de Sébastien avec celui remis par Moulay Ahmed *el-Mansour* au roi Philippe II.

Les relations de Luis de Oxeda, de Duarte de Menezes, du captif portugais et du captif italien [4] sont des documents inédits contenus dans des archives françaises; leur publication rentre dans le plan de cette collection et n'appelle aucune discussion.

Pour faciliter l'intelligence des documents relatifs à l'expédition de D. Sébastien au Maroc, nous avons dressé [5], d'après la carte de l'État-Major espagnol et celle de M. de Flotte-Roquevaire, un croquis de la région comprise

1. Réédition faite par la Société de l'Histoire de France; le tome VI, celui qui nous intéresse, a paru en 1892.

2. On trouve même une note où M. de Ruble a fait état d'un contre-sens, commis par De Thou en traduisant Conestaggio, pour éclairer un passage de D'Aubigné. V. p. 534, note 1.

3. Pierre Victor Palma Cayet (en latin Cajetus ou Cajetanus) (1515-1610). Il embrassa la Réforme, après avoir étudié la théologie à Genève, et fut nommé pasteur dans un village du Poitou, puis prédicateur de Madame, sœur de Henri IV (Catherine de Bourbon). Soupçonné de vouloir retourner au catholicisme à cause de ses relations avec le cardinal Duperron, il fut déposé de son ministère par le synode. Cayet abjura le 9 novembre 1595. Il fut ordonné prêtre en 1600 à l'âge de 85 ans. Les Réformés lui en voulurent à mort de son abjuration et l'accusèrent de magie ainsi que de mauvaises mœurs, faisant force satires contre un mémoire (le *Rétablissement des Bourdeaux*) qu'il avait écrit sur le maintien des maisons de prostitution. Versé dans les langues hébraïques, Cayet succéda à François Jourdain en 1599 dans la chaire des langues orientales. Comme historien, ou plutôt comme chroniqueur, il écrivit la *Chronologie novenaire*, histoire des guerres de Henri IV, de 1589 à 1598, et la *Chronologie septenaire*, récit des événements de 1598 à 1604.

4. V. Doc. CVII, CIX, CX et CXI.

5. V. Pl. VII.

entre Arzila et El-Ksar el-Kebir, sur lequel nous avons figuré l'itinéraire vraisemblablement suivi par l'armée portugaise. Enfin, pour permettre la comparaison des divergences que présentent entre elles les diverses relations, nous avons réuni dans un tableau les indications de temps et de lieu relatives à la marche de l'armée portugaise.

TABLEAU

DE LA MARCHE DE L'ARMÉE PORTUGAISE

JOURS DE LA SEMAINE	DATES	CAMPEMENTS	IDENTIFICATIONS	DÉTAILS DE LA MARCHE
Lundi	28 juillet	Arzila	Arzila	L'armée avait débarqué à Arzila le 12 juillet.
Mardi	29 juillet	Los Molinos Rio Dulce	Oued er-Raha Oued el-Halou	Marche très lente ; l'armée campe à une lieue d'Arzila.
Mercredi	30 juillet	El-Menara		Campement situé à 2 lieues d'Arzila.
Jeudi	31 juillet	El-Menara		L'armée fait séjour à El-Menara. Arrivée du capitaine de Aldana amenant 500 Castillans.
Vendredi	1er août	Cabeza de Ardana Trois-Rivières Tiquisina	Tleta er-Raïçana	L'armée campe à 3 lieues de El-Menara.
Samedi	2 août	Barcaïn Les Chênes-Lièges		Campement sur les dernières pentes limitant la plaine, auprès d'une petite *daya*. L'ennemi est signalé sur la rive gauche de l'oued el-Mekhâzen, à hauteur du pont (El-Kantara). D. Sébastien, ne voulant pas enlever ce passage de vive force, fait reconnaître un gué en aval.
Dimanche	3 août	Oued el-Mekhâzen (rive gauche)		Passage à gué de l'oued el-Mekhâzen ; la tête des troupes portugaises franchit même l'oued Ouarour, se dirigeant probablement sur le gué du Loukkos appelé Mechera en-Nedjma, mais elle revient en arrière et le combat est décidé pour le lendemain.
Lundi	4 août	Bataille		

LES

VOYAGES ET

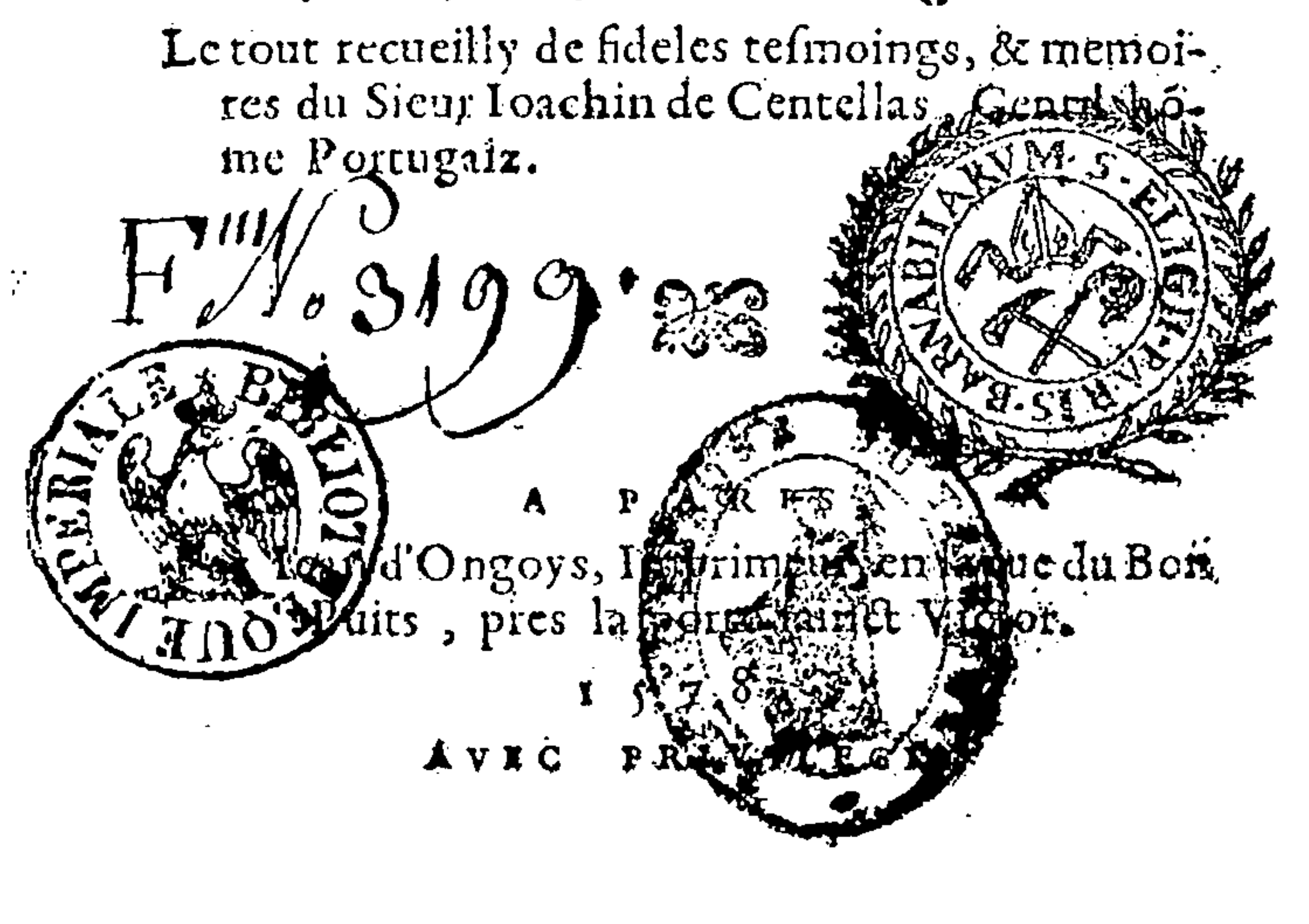
CONQVESTES DES ROYS DE PORTVGAL ES INDES D'Orient, Ethiopie, Mauritanie d'Afrique & Europe : Auec l'origine, succession & descente de leurs Maisons, iusques au Serenis. Sebastian, nagueres atterré en la bataille qu'il eust contre le Roy de Fez.

S. Eligij Paris. Barnabit.

PLVS,

Vne description des Pays : Causes & progrez des guerres : Entier discours de la bataille : La harangue faite aux Seigneurs, Capitaines & Soldats de l'armee Chrestienne, auparauant que combatre : Des Roys & Seigneurs y occis tant d'vne part que d'autre, & de l'honneur funebre fait au susdit Roy en Portugal.

Le tout recueilly de fideles tesmoings, & memoires du Sieur Ioachin de Centellas, Gentilhôme Portugaiz.



F. N. 3199.

A PARIS,

Par Iean d'Ongoys, Imprimeur, en la rue du Bon Puits, pres la porte saint Victor.

1578.

AVEC PRIVILEGE.

FAC-SIMILÉ DU TITRE

DE LA RELATION DE JOACHIM DE CENTELLAS

(1578).

CIV

RELATION DE LA BATAILLE DE EL-KSAR EL-KEBIR

4 AOUT 1578

(JOACHIM DE CENTELLAS[1])

Description physique du Maroc. — Les débuts du règne de D. Sébastien. — Les conquêtes de D. Emmanuel. — Première expédition de D. Sébastien au Maroc en 1574. — Lettre de D. Sébastien à la noblesse de Portugal au sujet de l'expédition marocaine. — Remontrances de la noblesse présentées par le cardinal Henri. — Le chérif Moulay Mohammed fait des ouvertures à D. Sébastien. — Récit de l'expédition du roi D. Emmanuel sur Azemmour en 1508. — Défense d'Arzila, assiégée en 1508 par l'armée du roi de Fez; la place est secourue par D. Juan de Menezes et D. Pedro de Navarre; conversation entre D. Juan de Menezes et un caïd marocain fait prisonnier; retraite de l'armée du roi de Fez. — Seconde expédition de D. Sébastien et bataille de El-Ksar el-Kebir.

. . . .

Maintenant[2] donq, que descriptions generales ont esté faites des païs d'Indie, d'Ethiopie et de l'Afrique, où, comme dit est, y a maints royaumes, villes et peuple vivant soubs l'autorité des Seigneurs, qui de cœur gay et sans contraincte se sont acquis tels heritages sur ceste gent Barbare, reste à demonstrer et faire sçavoir qu'en l'estendue du mesme païs d'Afrique se comprennent deux regions, soubs ce seul tiltre, MAURITANIE, ditte à present « Barbarie », le departement et assiette desquelles ne se lairra couler bonnement en congnoissance, avant qu'on ayt conçeu l'effigiment general de l'Afrique, et que on croira cette Mauritanie (à commancer à l'Occident) s'offrir à nous avant tout autre païs, en tant qu'elle

1. V. note critique pp. 396 et 397-398. 2. Cet extrait commence au f. 39.

fait un recoing et anglet de la susdite Afrique, que elle separe mesmement, et par un petit canal d'eau, de nostre Europe. Pour ce, et que ne soyons veuz ignorer l'etimologie du nom et derivation de ce païs Mauritain, et faire sçavoir en combien de parties il se divise, vient à dire que, quant au nom, les Maurusiens ou Mores[1] ont denommé cette province de ce vocable grec, *Mauros*, qui signifie noir (considéré que le peuple y habitant est coulouré de ce tainct), bien que tout le traict de ce païs Mauritain n'ait le peuple noir: occasion que les Nigrites (en particulier) meritent mieux cette appellation que nuls autres. C'est pourquoy, à vray dire, les historiens et autres, qui ont couru l'une et l'autre Mauritanie, attestent qu'il y a bon nombre de Mores blancs ès dits païs, persuadez que les habituez au royaume de Grenate en sont sortiz: ce que ne rejettons du tout, puisque ès derniers tumultes et rebellion qu'ils feirent au catholique Philippe, deuxiesme du nom, Roy des Espagnes, ils appellerent bon nombre de ces Mauritains en secours[2], au grand desavantage de la Noblesse d'Espagne, y acheminée en intention de les ranger au poinct de deuë obeissance et les faire vivre sous la reigle des Chrestiens, desquels ils se vouloient estranger en foy et creance, à ce faire excitez par les menées secretes de certains seignalez Seigneurs de nostre Europe, qui veirent neantmoings cette gent infidelle succomber et, changeant païs, contraincte vivre catholiquement sous la rigueur des loix d'Espagne, où on en voit bon nombre de dispersez, et vivre, pour desmerite, soubs le joug de dure servitude et en tant que: *De Christiano, nunca buen Moro, y de Moro, nunca buen Christiano*[3].

Mais, laissant cela à part et ne rester par trop long temps en discours de la cause et progrès de cette revolte, qui contraignit la Majesté Catholique tirer d'entre ses subjets certain nombre de gens de guerre, fait[4] à considerer que, de deux maisons bourgeoises de ses païs d'Espagne, sortit un soldat, appointé pour le temps que dureroit cette guerre de Grenate[5], où moururent plus de huict mil,

1. En marge et en italiques: *Mores pour quoy ainsi appellez.*

2. En marge et en italiques: *Rebellion des Maures en Grenade, en l'an* 1569.

3. « D'un Chrétien on ne fera jamais un bon Maure, ni d'un Maure un bon Chrétien ». Proverbe espagnol.

4. Pour: *il fait...* Il est nécessaire de considérer.

5. Cf. Hurtado de Mendoza, *passim*.

nobles que soldats, devant la principale ville de ce royaume, tant cette gent infidelle se vendiquoit[1] de liberté, si elle eust peu changer de Religion et de Seigneur: dont et de quoy neantmoins ne faut s'esmerveiller, puisque CLAUDIUS CÆSAR, successeur de Tybere, s'estant asseuré que ce peuple estoit farouche et fort à tenir en bride, voulut que la contrée ditte des anciens « Massylia », en laquelle regnèrent jadis JUBA et BOCHUS, fust ditte et appellée, de son nom, MAURITANIE CÆSAREE, bien que auparavant elle fust ditte PHUTEE (du nom de PHUT, nepveu de Noé); puis prinst le tiltre MASSYLIA. Le peuple de laquelle fut g[r]andement guerrier, remuant[2], chaud et par un long temps assujety aux Romains, qui vivoient au dedans et limites, tels que, au Ponent, elle a la Mauritanie Tingitane[3], de laquelle sera tost discouru, se separant par un fleuve, dit Malva[4], et (vers la partie du Levant) d'un autre rivière, qui la separe de la Numidie ayant au midy la Getulie, avec une partie du mont ATLAS, et au Septentrion la mer Mediterranée (du costé de l'isle de Sardaigne). Voilà donq quels sont les limites et assiette de la Mauritanie ditte Cæsarée, à la différence de celle qu'on appelle MAURITANIE TINGITANE[5], qui tire ce nom de la principale cité qui soit en elle (des anciens appelée TINGI[6] et depuis SETTINEE, à cause de la cité SEPTA[7]), sur laquelle, ainsi que sur la precedente, regna Massynissa, grand amy des Romains, lesquels il secourut de son pouvoir en la guerre qu'ils eurent contre la seigneurie de Carthage.

Bref, cette MAURITANIE TINGITANE se fait croire avoir, au Ponent, la mer Atlantique; au Septentrion, le destroit de Gibraltar et mer espagnole; à l'Orient, l'autre Mauritanie Cæsarée; et au Midy, le païs de Lybie; sans qu'il soit besoing desseigner en particulier les peuples qui y habitent[8]; et que, à vray parler, elle prend son com-

1. Latinisme de la Renaissance: *tantam sibi vindicabat libertatem.*

2. Cf. SALLUSTE, éd. Kritz, t. III, p. 94.

3. En marge et en italiques: *Description de la Mauritanie Cæsarée.*

4. L'oued Moulouia.

5. En marge et en italiques: *Africans l'attribuent au Royaume de Fez*, et plus bas: *Description de la Mauritanie Tingitane.*

6. Tanger.

7. *Septa* pour Ceuta *(Ad Septem Fratres)*. Le nom de *Mauritanie Settinée* (Mauritanie de Ceuta) semble avoir été très rarement employé.

8. En marge et en italiques: *Massyléens, Verbibéens, Salucéens et autres.*

mancement au Ponent et bouches du fleuve Ommirabili[1], qui est près la cité d'Azamor[2], descendant du mont Dedez[3], qui se vendique le tiltre de Royaume de Fez, divisé en sept provinces, qui sont: Temesme, Fez, Azahar, Elhabet, Errif, Guarret, et Elhaviz[4], chacune desquelles feit autresfois une Seigneurie à part: chose qui fait penser le Royaume de Fez avoir esté une simple jurisdiction, jusques au temps que un appellé Marin[5] l'erigea en puissance royalle, luy assujettissant les six autres provinces; desquelles ne sera parlé en cet endroit, pour (evitant prolixité) faire sçavoir que Seb[a]stian, nagueres atterré entre les Mores d'Afrique, fut fils de Jean, prince de Portugal, pendant le regne de Jean, 3. du nom, son père, qui eut à femme Catharine, sœur de Charles cinquiesme, Empereur des Romains et Roy des Espagnes (duquel le souvenir s'estend encor par l'univers) et qui, desireux s'entretenir en l'amitié de ses plus proches[6], donna l'une de ses filles[7] en mariage au susdit prince, attaint de mort au 22. an de son aage et de la Nativité de Jesus-Christ 1554, laissant sa femme enceinte du susnommé et unique fils, Sebastian, qui, en grande jeunesse et prevoyance de Jean, troisiesme du nom, son grand-père, fut couronné Roy de Portugal et de maints autres païs, où il a regné à grand hœur, par l'espace de 24. ans, sans qu'il ayt esté marié[8]; bien que d'ailleurs se veid assisté, en conseil et gouvernement d'affaires,

1. En marge et en italiques: *A présent Mululo.* — C'est l'oued Oumm er-Rbia.

2. En marge et en italiques: *Al[ias] Azama.*

3. En marge et en italiques: *Al[ias] Petit-Atlas.* — *Dedez*, pour: Dadès. C'est le nom d'un affluent supérieur de l'oued Draa, issu des pentes du Haut-Atlas et coulant du N.-E. au S.-O. On donne également ce nom à un district très populeux, dont les soixante Ksours sont situés sur les deux rives de l'oued Dadès. De Castries, *Notes sur l'oued Draa*, pp. 13-14, et De Foucauld, pp. 213-218. Ce que Centellas appelle « mont Dedez » est la partie du Haut-Atlas qui sépare l'oued Dades de l'oued el-Abid, le principal affluent de tête de l'oued Oumm er-Rbia.

4. Tamesna, Fez, El-Achgar, El-Habet, Er-Rif, Garet, El-Haouz. — Pour cette division du Maroc en provinces, de même que pour les autres parties de la description physique, Centellas a fait de nombreux emprunts à Léon l'Africain et à Marmol.

5. Avènement de la dynastie des Beni Merin, qui régna au Maroc de 1270 à 1530. — Une note marginale en regard du mot *Marin* porte: *Aucuns disent qu'il fut l'envoyé vers Alexandre* (?).

6. En marge et en italiques: *Alliance des Roys d'Espagne et de Portugal.* — Sur ces nombreuses alliances, V. p. 507, note 1.

7. Dona Juana, fille de Charles Quint.

8. En marge et en italiques: *Naissance du Roy Sebastian.* — Sur la répugnance de D. Sébastien à contracter mariage, V. p. 311, note 1.

de sa grand-mère, vefve de Jean 3.; par quoi, si, en quelque endroit de cette histoire, on encontre EMANUEL, deuxiesme du nom, tenir le rang de successeur à JEAN 3., cela soit imputé à precipitée dilligence et créu que, en ce lieu, JEAN, prince de Portugal, (non proméu à la dignité royalle, en tant qu'il mourut du vivant de son père) se doit insinuer et prendre place en succession, effaçant ce tiltre de Emanuel[1], deuxiesme du nom, encouru par surprise[2].

SEBASTIAN, donq, fut fils de JEAN, prince de Portugal, et ne fut plustot parvenu en son aage d'adolescence, que, certioré[3] par fidelle rapport de ses familiers et mieux asseuré par solide lecture des faits genereux de ses ancestres, qui auroient chassé les Mores de leurs limites de Portugal, se promit, en outre, une juste et equitable revange des torts et dommages qu'ils luy avoient projetté : le souvenir de quoy luy feit croire que Alphonse, 5. du nom, avoit, à grande occasion, fait deux et trois voyages en Afrique, pour y continuer la guerre et guarir quelques playes et deffaites reçeues par ses devanciers, non sans qu'il feist grand appareil[4] de gens, d'effect et de munitions, qu'il faisoit aller par mer et par terre, marchant avec son unique fils, au millieu de son armée, tant estoit desireux[5] luy faire congnoistre, en personne, le chemin de terre infidelle et l'encourager, par telle et si sainte entreprise, à dompter cette gent Mauritaine soubs le joug de son obeissance, ainsi que on s'en peut asseurer par le narré cy dessus, où il est dit en consequent que Emanuel, son successeur[6], courut par maints autres voyages, non seulement ces païs d'Afrique, où il conquit plusieurs royaumes, provinces et villes, mais aussi en l'une et autre Indie[7], le peuple

1. En marge et en italiques : *Nota*.

2. Cet erratum naïf de Centellas, ou plutôt de Jean d'Ongoys, est sans objet pour la suite du récit, car on ne rencontre pas l'erreur contre laquelle il veut mettre en garde le lecteur.

3. *Certioré*, latinisme : très bien informé.

4. En marge et en italiques : *An 1471*. — La prise d'Arzila eut lieu le 24 août 1471 et celle de Tanger, le 28 août 1471.

5. En marge et en italiques : *Magnanimité d'Alphonse 5., père de Jean 2, Roy de Portugal.*

6. Il faut entendre qu'Emmanuel *le Fortuné* (1495-1521) fut le successeur de Jean II (1481-1495), lui-même fils unique et successeur d'Alphonse V.

7. En marge et en italiques : *Voyez Osorius*. — Jeronymo Osorio, prélat et écrivain portugais (1506-1580), auteur d'une histoire du Roi Emmanuel : *De Rebus Emmanuelis virtute et auspicio gestis*.

desquelles il asservit et rendit tributaire à sa Couronne, domptant, en ce faisant, leurs roys et potentats[1], qui ne recongnoissoient en riens ceux de nostre Europe : desplaisans neanmoings de ce que un si grand peuple (depourveu de sainte assistance et devots personnages, qui finablement luy ont monstré le chemin au royaume de Jesus-Christ) eust le loisir de s'opiniastrer par trop long tems en son erreur, ou que, croissant en forces et pouvoir, il s'enhardist de luy faire la guerre, ainsi que de nostre temps il en a demonstré les effets sur les meilleures villes conquises par le Portugais et conservées quelques années par l'exacte diligence des gens de guerre qu'il y asseit en garnison. Garnison ! Ouy : mais[2] non si forte, que le Roy de Fez, et autres ses alliez, n'ayent fait leurs efforts de eux rachapter de cette servitude, quand, depuis cinq et six ans, ils ont osé tenter de courir les Frontières[3] de Portugal et chasser le serenissime Sebastian du territoire et enclaves de Arzila[4], qu'il auroit reprinse sur les Mauritans, ses proches voisins et ennemis, non seulement de son nom, mais aussi des autres Princes Chrestiens, pendant le discord et guerres desquels ils auroient reconquesté la ville susdite d'Arzila, Tingi, Septa, Marsagan, Maroc, et autres[5].

1. En marge et en italiques : *Victoire d'Emanuel, Roy de Portugal.*

2. On a respecté la ponctuation et les majuscules de ce curieux passage.

3. V. sur la signification particulière de ce mot, p. 33, note 1.

4. *Arzila*. Cette ancienne *Fronteira* avait été évacuée en 1551 et n'avait pas été reprise par le roi Sébastien, comme l'indique Centellas. La place d'Arzila fut livrée par le caïd Abd el-Kerim à D. Duarte de Menezes, gouverneur de Tanger, en 1578. Ce fut dans ce port que débarqua la malheureuse expédition de D. Sébastien.

5. En marge et en italiques : *Ce fut du temps de Jean* 3. — Les Maures, sous la conduite des Chérifs, firent de nombreuses tentatives pour chasser les Portugais des *Fronteiras*. Sur l'ordre de Jean III, les places de Safi et d'Azemmour furent évacuées en décembre 1541. Tout l'effort de la guerre sainte se porta alors sur la ville de Mazagan, qui résista victorieusement au siège de 1562 et fut conservée à la domination portugaise. Les *Fronteiras* du royaume de Fez : Arzila, Tanger, El-Ksar es-Seghir et Ceuta furent également l'objet des attaques incessantes des armées chérifiennes (Luiz de Souza, *passim*) et Jean III se décida, en 1551, à abandonner Arzila et El-Ksar es-Seghir. On voit que Centellas commet de nombreuses inexactitudes : il place l'évacuation de ces villes et celle de Safi et d'Azemmour sous le règne de Sébastien ; il comprend Ceuta, Tanger et Mazagan au nombre des *Fronteiras* abandonnées. Quant à Maroc [Merrakech], il est superflu de faire remarquer que cette ville n'avait jamais appartenu au Portugal. Ces erreurs ne sauraient être imputées qu'au sieur D'Ongoys.

Au grand regret et mescontentement de ce jeune roy, qui, ne degenerant en riens du droit zele de ses ancestres, voulut bien, en l'an 1574, et soubs simulé pretexte, visiter ses païs de conqueste[1], pratiquant par mesme moyen les amitiez d'aucuns roys de Mauritanie[2] (tirez en pique[3] par le roy de Fez et ses adjoints) pour le desir qu'il avoit de y retourner soubs meilleur gaige et revestir son sceptre des païs quittez par ses devanciers. Mais il ne peut estre si secret en cet affaire que, estant de sejour en la ville de Arzila[4], où il consultoit de l'evenement de son emprise, fut advisé que maints potentats de l'Afrique avoient fait complot de luy courir sus et faire mourir, s'ils eussent peu, mille ou douze cens hommes qui luy faisoient escorte. Ce que bien consulté, et le danger où estoit sa persone mieux averé, rebroussa chemin vers ses païs d'obeissance[5] et, au plustost qu'il se veid de repos en Lisbone de Portugal, ne feit faute d'envoyer vers ses amis et confederez, les Potentats d'Italie[6], Cantons des Suysses et autres[7], qu'il avoit taisiblement[8] pratiquez et fait condescendre à luy fournir certain nombre de gens de guerre, qu'il desiroit aussi tost prendre le chemin vers Sa Majesté, qui, dez long, faisoit amas de finances, artillerie et choses necessaires en l'acheminement de ce p[r]emedité retour en Afrique; à ce entreprendre plus incité par continues remonstrances et promesses que luy en feirent les princi[p]aux d'entre les JESUISTES[9] de ses païs, qu'il honnora tousjours et en tous

1. En marge et en italiques: *Premier voyage de Sebastian, en Afrique.* — Sur l'expédition que fit D. Sébastien en 1574, V. BARBOSA MACHADO, t. IV, pp. 558-623, et ID., *Appendice*, pp. 1-53. Cf. *supra* Doc. LXXXVII, p. 339.

2. *Roys de Mauritanie*, probablement pour: rois du royaume de Merrakech.

3. *Tirez en pique*, brouillés.

4. Erreur de l'auteur : D. Sébastien, dans l'expédition de 1574, débarqua à Ceuta, et, après un séjour dans cette ville, se rendit à Tanger, d'où il regagna Lisbonne, après avoir fait une sortie contre les troupes du Chérif; il n'alla pas à Arzila.

5. L'expédition dura du 17 août au 25 octobre.

6. Ferdinand Ier, Grand Duc de Toscane, avait autorisé D. Sébastien à recruter dans ses états des soldats pour son expédition et il s'était même engagé à lui avancer 200000 ducats, remboursables en charges de poivre. Par suite de difficultés survenues au sujet du règlement, le Grand Duc ne fournit aucun secours en hommes ou en argent.

7. Les États Généraux des Provinces-Unies et le Prince d'Orange. V. Doc. C, p. 379, note 22.

8. *Taisiblement*, pour: en secret.

9. D. Sébastien avait pour confesseur le P. Luiz Gonsalves da Camara, Jésuite, qui, sur la demande de la régente Catherine, avait été envoyé de Rome en 1559 par le P. Lainez, général de la Compagnie. L'opi-

lieux du tiltre de directeurs de sa persone et affaires, consideré qu'ils n'estoient moins aiguillonez d'un sainct desir d'aller prescher la parole de Dieu à ces nations barbares, que leur Roy excité à prendre vengeance des dommages faits à ses sujets et injures à sa personne.

Pour et à quoy mieux parvenir, envoya de nouveau solliciter les magistrats et gouverneurs des villes de Tingi, Septa, et aut[r]es[1], proches d'Arzilla, et basties en la Mauritanie Tingitane[2], à ce, tirans en souvenir qu'ils ont autresfois vescu soubs les loix de Portugal, ils ne fussent autrement molestes à ses villes et garnisons d'Afrique; non que, en ces entrefaites, il perdist les occasions d'asseurer ses emprises, pour et lesquelles fortiffier, escrivit aux nobles de Portugal, en la forme et manière qui ensuit :

nion a fait retomber sur le confesseur du roi la responsabilité de la funeste expédition de El-Ksar el-Kebir. Il est utile de remarquer, à la décharge de celui-ci, sinon de son ordre, que le P. Luiz Gonsalves da Camara mourut, le 15 mars 1575, trois ans avant l'expédition. Il était d'ailleurs très opposé aux desseins du roi et avait tenté de l'en dissuader. Mendoça nous a conservé la réponse adressée par ce Jésuite aux ouvertures que le jeune roi avait faites à son directeur, probablement avant l'expédition de 1574. « Si vous me parlez, Sire, à tête reposée et non à la légère, je vous dirai que trois choses doivent se trouver réunies pour que vous puissiez penser faire la guerre en Afrique : la première, que vos sujets voient sur les marches du trône quatre ou cinq enfants mâles, l'espérance de la prospérité future du royaume ; la seconde, que le Portugal ne soit exposé à aucun danger, à aucun trouble, par suite de votre absence ; la troisième, que vous ayez pour la guerre des préparatifs surabondants de troupes, en argent, en provisions de toute espèce, et sans que, pour les obtenir, il soit besoin de fouler et d'opprimer vos peuples. » Mendoça, f. 22 v°. C'est sur ce témoignage et sur celui de D. Juan Balna Pareda, auteur d'une *Histoire Universelle* (Cf. t. XXXIII, p. 690, note 37) que s'appuient Balthasar Tellez, Franco, De Guilhermy, Crétineau-Joly et les autres historiens de la Compagnie de Jésus pour défendre la mémoire du P. Gonsalves da Camara. L'opinion contraire, celle de la responsabilité des Jésuites dans l'expédition marocaine, a prévalu en Portugal et en Espagne. Élevé par eux en moine-chevalier, il était préparé à cette parodie de croisade. « Ceux qui poussèrent Sébastien en ceste guerre, écrit Osorius, furent quelques particuliers s'accommodans à son humeur et certains Jésuites qui avoyent grand crédit autour de ce jeune prince. » Osorius *(Traduction)*, p. 631. Cf. Manoel de Menezes, Barbosa Machado, Cabrera de Cordoba, Rebello da Silva. — Il est juste d'ajouter que l'impopularité du P. Luiz Gonsalves da Camara venait en partie de son frère Martinho da Camara, ministre et favori de D. Sébastien.

1. D'après Centellas, les Portugais à cette époque avaient perdu toutes leurs *Fronteiras*, à l'exception d'Arzila, qui venait d'être reconquise par D. Sébastien. Nous avons relevé plus haut cette erreur, p. 412, note 5.

2. En marge et en italiques : *Jadis conquises par Alphonse* 5. *et perdues au temps de Jean* 3. — V. note précédente.

Le Serenissime Sebastian, Roy de Portugal, à la Noblesse de ses païs et terres d'obeissance :

Vous[1] *ne pouvez ignorer, mes Seigneurs, que, quand nos devanciers et ancestres se sont resolus de faire guerre pour la manutention, salut et entretien de leurs serviteurs et subjets, ils ont mieux aymé les preserver et garder de sinistre encombrier*[2], *que tirer en regret la mort et aneantissement de leurs ennemis Maures, Arabes et Mahometans, lesquels de tout temps ont couru nos terres et les vostres, gastans et bruslans le meilleur de nos biens. Pour et à quoy obvier, en tant qu'on ne peut onc attirer ces peuples à concorde, maints beaux Ordres de Religieux se dressèrent en ces païs et ailleurs, soubs lesquels bon nombre de gentilshommes, vos alliez, non moins aornez de vertu que devotieux en cœur et pensée, vouèrent que, tant et si longuement qu'ils vivroyent en ce monde, ils n'espargneroyent leurs vies et leur sang pour l'exaltation de l'honneur de Dieu, extirpation des heresies et expulsion de ces Barbares, que, par grande allegresse, ils entendoyent chasser hors de nos limites, et eux parer un chemin batu au Royaume celeste, s'abstenans à ceste fin du mariage, passans leur vie en l'estude de Religion et exercice des armes; tant estoyent embrasez en ceste deliberation, qu'ils insculpèrent*[3] *(par bons exemples) aux cœurs des fidèles, soubs ces marques de croix, faites de diverses couleurs de draps croisez, qu'ils attachoyent à leurs vestemens, environ l'estomach, à l'imitation des Religieux dits Templiers et Hospitaliers d'Espagne, qui avoyent jetté en Jerusalem tels et semblables fondemens (après la prinse de la ville par les Chrestiens).*

Vous sçavez aussi en quelle devotion nostre ayeul et devancier, Emanuel, entreprint le voyage d'Afrique et des Indes, où il se feit c[on]gnoistre Roy et Prince, craignant Dieu, grand zelateur de sa gloire, propugnateur des infidèles, des sectes d'Arrius[4] *et de Mahomet, de la creance desquels il rappella bon nombre de peuple, abusé en folles et deceptives superstitions, par les sainctes remonstrances et*

1. Tout le texte de l'adresse du roi de Portugal à sa noblesse est imprimé en italiques dans l'original. — La solennité de cette missive, traitée dans la forme des discours antiques, révèle la composition d'un libraire du xvie siècle se piquant de littérature.

2. *Encombrier*, mésaventure.

3. *Insculpèrent*, gravèrent.

4. L'arianisme avait disparu d'Afrique vers le milieu du vi[e] siècle.

enhortemens de religieux personnages qu'il y transmit à cet effect, eslargissant, en ce faisant, l'estendue de ses païs, conquestez au grand regret des premiers usurpateurs d'iceux, qui, de nostre temps et regne, se sont mis en devoir nous en deposseder du tout[1], *soubs celle folle persuasion qu'ils auroyent autant bon marché de vous qu'ils eurent de vos ancestres, au temps de nostre grand-père Jean, 3. du nom, qu'ils veirent impliqué en mil et mil autres affaires. Est-ce donc à ceste heure qu'il faille s'endormir ou sommeiller, au doux gazouillement de simulez amis, lesquels, soubs paisible connivence, taschent à nous despouiller du plus beau revenu qui nous ait esté delaissé en Afrique? La generosité et hardiesse de vos ancestres, conduits, soubs la crainte de Dieu, à telles terres conquerir, n'auroit-elle efficace*[2] *envers vous et les vostres, que, postposans toute delicatesse et mondains plaisirs, vous nous faites compagnie en telle et si saincte deliberation, qui vous contraint armer corps, bras, jambes, et flamboyer en courage?*

Si d'aventure vous craignez que, vos limites passez, ce peuple Mauritain d'Afrique, et en gros nombre, triomphera et de nous et de vous, la gloire que nostre nation s'est de si long temps acquise ne sera-elle perpetuée en telle expedition de guerre? Souffrirez-vous qu'une postérité de Mahomet vienne vanger dans nos pallais la prison[3] *de ses devanciers et ancestres, qu'elle dit avoir esté autant mal traitez, que nos ayeuls, poussez d'un appetit d'agrandir leur puissance, se sont delectez à faire guerre ès bornes et limites des Royaumes de Fez, Maroc et autres? Comment! cela pourroit-il entrer en pensement des moins advisez d'entre vous, que n'ayons très-juste occasion de courir sus à ces Infidèles, quand, outre les feuz que de tout temps ils ont allumé au milieu d'entre nous et les Rois des Espagnes, ils n'ont fait doute d'aprocher nostre persone, qu'ils cuidoyent captiver par l'alliance jurée entre eux et soubs pretexte de nous visiter en signe d'amitié*[4]. *Quoy! ceste nation Barbare se promet-elle nos forces si petites, que, pour une retenue consideration, telle que celle qui empes-*

1. En marge et en romaines: *Ce fut le fils de Muley Muhamet, et sa mère, detenuz en estroite prison en Portugal, par 7. années* [?].

2. Substantif vieilli, on dit aujourd'hui: efficacité.

3. *Prison*, pour: captivité.

4. L'auteur fait allusion au complot que « maints potentats de l'Afrique avaient fait de courir sus » au roi D. Sébastien pendant l'expédition de 1574.

cha Emanuel passer plus outre en ses deliberations, elle s'aproprie des terres et païs qui ne leur appartiennent en rien[1].

Pensez, pensez, nobles chevaliers, que, si la chose est doubteuse, guerroyer un peuple farouche et hardy, aussi la magnanimité de vos progeniteurs ne doit s'ensevelir et prendre fin en un recreu[2] *et taisible*[3] *penser, qui semblera avoir saisi vos esprits, escheant autrement que, de plain vol et gayeté de cœur, ne nous accompagnez en ce sainct voyage premedité, où, en presence et de vous, esperons asseurer nos sujets esbranlez par les advant-coureurs de nostre ancien ennemy le Roy de Fez et d'autres ses alliez.*

Ces remonstrances ne furent plus tost communiquées aux Nobles de Portugal, deuement certiorez[4] des forces et puissance des ennemis qu'ils avoient à combatre en païs estrange, qu'avant y faire responce, suplièrent la Majesté de leur octroyer quelque delay pour mettre en deliberation et l'adviser, en tant que besoing seroit, des occurences et evenement de tels affaires, jugeans, dès lors et par longue experience, que difficillement on pourroit faire levée de gens à suffisance ès terres de Portugal, encor moings y asseoir tailles ou peages, si bien qu'on en peust tirer argent pour acheminer cette armée, fust par mer, ou par terre; au deffault de quoy, non seulement la Majesté tomberoit en deshonneur, mais son peuple en plus grande alteration et souffrette[5]. Ce que bien poisé en Conseil, fut advisé choisir et eslire l'illustrissime Henry, Cardinal de Portugal[6], oncle du serenissime Sebastian, pour luy faire entendre le resolu de ses Nobles et autres, appellez en telz affaires, qui, en apparence, meritoient bien d'avoir le sien et solide conseil qu'il ne desdaigna joindre à la supplication et prière, telle qu'ensuit.

Supplication et requeste des nobles de Portugal à leur Roy, tendans à le divertir de l'entreprise et voyage d'Afrique.

1. En marge et en romaines : *Parce qu'ils les auroyent osté aux Romains.*
2. *Recreu*, lâche.
3. Cf. *supra* « taisiblement », p. 413, note 8.
4. *Certiorez*. V. sur ce mot p. 411, note 3.
5. L'original porte : *sousfrette*. Disette, privations.
6. En marge et en italiques : *Il est aagé de 70 ans et frère de Jean 3.*

Serenissime[1],

La Noblesse de vos pays, deuëment certiorée de Vos deliberations par l'ouverture qu'il a pleu à Vostre Debonnaireté luy faire communiquer, nous a interpellé et requis (comme obligé à Vostre Sang et Patrie) accepter ceste charge de Remonstrance sur les evenemens de vos emprises : disans que, si Vos devanciers et ayeulx (que Dieu absolve) se sont veuz grandement reculIez de ce qu'ils avoyent projeté et pensé, Vostre tendre jeunesse, et peu d'experience ès affaires douteux, devroit, soubs maturé conseil, mitiger son premier feu, et poiser soubs consideration combien de maux nous saisissent, lors que inconsiderément essayons effectuer et mettre à fin choses qui aggravent[2] *nos conscience et honneur ; non qu'en cela voulions arguer ou blasmer le zele ardant qui Vous poulse à faire annoncer et prescher la pure parole de Dieu aux plus barbares nations ; encores moins passer soubs silence l'ingenuité qui se remarque en Vous et nous promet que sçauriez bien vanger les torts et dommages receuz en nos personnes et biens, au temps de Vos devanciers et nostres alliez*[3]. *Mais, quand il faut descendre en contemplative et penser aux choses qui surpassent la capacité de Vostre entendement (en l'aage où Vous estes), nous supplions Vostre Majesté s'asseurer que l'evenement de toutes emprises et batailles est fort douteux, en tant qu'ils deppendent de la main du Tout-Puissant ; les perils de ceste guerre premeditée, plus que certains et asseurez ; la navigation en Afrique de tel et si difficile abord, que les meilleurs pilotes de Vos pays y auroyent assez que faire ; joinct que l'espoir de si laborieux chemin et travail s'esgaleroit, à peu près, au proffit qu'on en pourroit percevoir.*

D'avantage vous devez considerer que n'avez à guerroyer un seul Roy de Fez qui, de tout temps, s'est efforcé vous esloigner de ses terres, mais aussi dix ou douze potentats, seigneurs voisins et liguez pour nous courir sus et gaster nos païs. Vray est, et Vostre commodité pouvoit moyenner une assemblée de bon et suffisant nombre de gens de guerre et munitions requises pour ceste hazardeuse emprise, nous n'userions de persuasions tendans à Vous en faire departir,

1. Le texte des remontrances de la noblesse portugaise à Don Sébastien est en italiques dans l'original.

2. *Aggravent*, offensent.

3. En marge et en romaines : *Il parle des Maures, qui, au temps des premiers Roys, gastèrent le Portugal.*

quand, memoratifs des torts et dommages reçeuz en nos païs, familles et biens, sommes plus que obligez à pourchasser la ruyne de ceste gent.

Voilà pourquoy, Serenissime Roy, je suis envoyé, et requerir l'insinuation de ceste nostre remonstrance, à ce que trop legerement Vous ne hazardez Vostre persone, qui, seule, nous fait prosperer en ces païs, et ne causez, en ce faisant, la ruyne des familles et maisons de Vos très-humbles et obeissans serviteurs et subjets, le salut desquels Vous doit estre autant cher, que leurs devanciers et ancestres se sont fait congnoistre devotieux et enclins au service de Vostre Majesté et païs.

Bien que les remonstrances de ce devotieux Cardinal et autres Nobles experimentez de Portugal eussent déu destourner leur jeune Roy, aorné de toutes perfections que on eüst peü desirer en sa personne, si ne peüst-il autrement commander à ses affections, que, persistant en son premedité object, se veit encores mieux sollicité par les envoyez de la part de Raiz[1], souverain Xariphe du païs, voisin bien proche du roy de Fez, duquel mesmement luy et ses predecesseurs se sont de tout temps deffié, pour les considérations ja deduites, et que, de nostre temps, le roy de Fez[2] se vouloit prevaloir en domaine sur tous autres circonvoisins, qu'il cuide moindres en puissance et avoir.

Occasion, à vray dire, que le susdit Xariphe, bien que barbare et peu croyant en nostre Foy, implora le secours du Serenissime Sebastian, roy de Portugal, jà my embarqué et party, pour aller recongnoistre le secours estranger qu'il entendoit mesler en la troupe de ses naturels, levez et retenus en ses païs de Portugal, soubs bonne soulde et prudent conseil du recommandable Henry, Cardinal, son oncle, sage conseiller, auquel (pour le rang qu'il a tenu d'ancienneté et tient encor de present ès dits païs) il requit

1. *Raiz*, de l'arabe رايس chef arabe. Ce mot a fini par désigner presque exclusivement un capitaine de mer, le patron d'un navire, mais il comporte, d'après sa racine راس (tête), un sens plus étendu. EGUILAZ, au mot *Arraez*. Il s'agit ici de Moulay Mohammed *el-Mesloukh*, le neveu et le compétiteur de Moulay Abd el-Malek.

2. Centellas semble croire à l'existence à Fez d'un souverain mérinide.

avoir pour agreable la charge de gouverner en ses domaines, peuples, terres, et païs, pendant ce voyage d'Afrique.

Ce que[1] le bon vieillard refusa par plusieurs fois, tant estoit soucieux de contenir ce jeune roy et nepveu ès bornes de saine consideration, jugeant, à peu près, que le premier æmulateur de telle et si frivole entreprinse n'estoit trop souvent esloigné du palais du sus-nommé Xariphe, qui, soubs couverte intelligence qu'il avoit jurée avec autres Barbares, ne tendit oncques ailleurs qu'à attirer ce jeune Prince à sa cordelle, et, soubs pretexte d'amitié, vanger, en sa personne et subjects, les dommages qu'il pretendoit avoir reçeu (ou ses devanciers) par les courses des Portugais en leurs païs, quand[2], masqué d'incertain mal-talent, qu'il disoit porter au Roy de Fez et autres Princes et Seigneurs en Afrique, tira le blanc-signé en promesse du Serenissime Sebastian, circonvenu et gaigné en vouloir, pour les considerations qui ensuivent[3]. Et sont que, memoratif des remonstrances que luy avoit fait son oncle, de la part de la Noblesse, qui luy sembloit restiver à cet acheminement de guerre, se promit un grand appuy, s'il pouvoit joindre ses forces à celles du Xariffe, qui, traistre en cœur, luy feit tincter en l'oreille que, si leur fortune disoit et que, de commun marteau, ils pouvoient chasser leurs ennemis hors de leurs limites et Mauritanie Tingitane, où se voyent les royaumes de Fez, Maroc et autres, le Portugais auroit ceste prerogative de s'en investir et approprier ; et avenu que ses forces ne fussent suffisantes pour la manutention et paisible jouissance de telle et si grande estendue de païs et domaines, le sus-nommé Xariffe les peupleroit de ses sujets na[t]urels et à ses despens, protestation et foy jurée ; neanmoins que il esteroit tousjours allié, vassal et fidelle sujet, pour ce regard, du Serenissime

1. En marge et en italiques : *Henry, Cardinal de Portugal, refuse l'administration du Royaume.* — Le cardinal D. Henri prit les devants, en refusant la régence du royaume ; elle ne lui fut pas proposée par D. Sébastien, qui avait été froissé de l'opposition faite par son oncle à son projet d'expédition.

2. En marge et en italiques : *Le Roy de Portugal circonvenu.*

3. Le sens de cette phrase, longue et confuse, semble être le suivant : le Cardinal se montrait opposé à l'expédition, parce qu'il ne croyait pas à une division réelle entre les deux Chérifs ; il ne voyait dans les ouvertures de Moulay Mohammed *el-Mesloukh* qu'une feinte, destinée à faire tomber le roi D. Sébastien et son armée dans un guet-apens.

Sebastian de Portugal, et ne prendroit autre tiltre, que cil de gouverneur pour la Majesté en ces païs de conquest.

Mais le succez en fut bien autre, puisque le Serenissime Sebastian, abusé de ce vain parler du Xarife, qu'on disoit luy devoir fournir vingt mille hommes (bien qu'il n'eust le moyen de ce faire, pour le peu de païs qu'il possede) et que ce nom[1] ne vient d'aillieurs que d'une certaine superstition emanée de la secte de Mahommet, qui honnore les plus meschans de ce degré, en tant que de rien ils se sont faits grands, et que, decheuz de ceste prosperité, ils perdent honneur, ainsi qu'entre les Turcs Tamerlan et autres, qui ne feirent doute d'eux haulser à la dignité Imperiale, laissans en mourant un exemple aux plus effrontez de faire le semblable, qui se remarque assez souvent ès escrits des plus celebres autheurs, soubs l'assertion desquels on pourroit inferer que le susdit Tamerlan (ou Tamburlam)[2] fut autresfois berger, et un autre, Barbe-rousse[3], proméu à tel degré, vendeur de fromages, quand et d'aillieurs le gaudisseur Rablais a ozé dire que la plus part de tels usurpateurs de Seigneuries crient encor la moustarde en autres contrées[4].

Mais, laissant cela à part et faire[5] tost congnoistre la source de l'inimitié inveterée entre les rois de Portugal et celuy de Fez, sera consideré que Emanuel, roy de Portugal[6], entierement enclin à faire voyages en Afrique et retirer les arres que ses devanciers y avoyent delaissé, feit resolution en soy-mesme d'aller mettre le siège devant la ville dite Azamor (bastie, comme dit est, en la Mauritanie Tingitane, entre[7] l'Océan Athlantique, et distante de la ville Safinio[8] quatre vingts mille pas, tirant vers le Septentrion, et

1. On sait que « ce nom » de Chérif signifie « noble » et s'applique aux descendants du Prophète par sa fille Fathma et Ali.

2. En marge et en italiques: *Tamburlan de berger se fait Empereur des Turcs.* — On sait que Timour-Lenk (Tamerlan), contrairement au dire de l'auteur, n'était pas de basse extraction, mais descendait en ligne directe, par les femmes, de Gengis-Khan.

3. Baba Aroudj, le fondateur de l'odjak d'Alger ; il avait commencé à treize ans le métier de pirate.

4. Ce n'est pas une citation textuelle de Rabelais, mais une simple allusion à des passages de *Pantagruel* : « Xerces crioit la moustarde;... crieur de saulce verd » etc. RABELAIS, liv. II, chap. 30 et 31.

5. *Et faire*, c'est-à-dire : et pour faire.

6. En marge et en italiques: *Occasion des guerres entre les Roys de Portugal et celuy de Fez et autres.*

7. *Entre*, pour: sur.

8. *Safinio*, pour: Safi.

baignée de certain fleuve qu'aucuns appellent Azama[1]); à ce faire incité par l'advenement d'un certain Prince de Mauritanie, appellé Zeïam[2], qui autresfois avoit possedé la cité dite Mequinesia[3], size en la region Mediterranée et peu esloignée du Royaume[4] de Fez, qu'il ambioit[5] aucunement, parce qu'il estoit oncle paternel de Mahumet[6], qui autresfois y avoit regné et qui avoit espousé une sienne sœur. Escheut neantmoins que Nazarius[7], frere de Mahumet Roy de Fez, appuyé sur la foy de ces Barbares, maintint l'alliance et accord jurez entre luy et le susdit Zaïan[8], par communion de sang et affinité de mariage; quand aussi tost le chassa de son Royaume, dignitez et biens, contrainct faire retraite en la ville d'Azamor[9], soubs esperance qu'il luy disoit que, bien aymé et chery des habitans, ils luy presenteroyent le gouvernement d'icelle; ce que, pour lors, ils ne voulurent faire.

En indignation[10] de quoy, et frustré qu'il se veit de son esperance, print adresse vers le Serenissime Emanuel de Portugal, auquel, en foy jurée, protesta et promit que, tant qu'il vivroit en ce monde, ne partiroit hors de son obeissance et feroit en sorte qu'il le rendroit jouissant, non seulement de Azamor, mais aussi de plusieurs autres villes, qui se pouvoyent conquester avec une mediocre armée; disant que, en l'enclos d'icelles, il y avoit si bon nombre de parens,

1. Azemmour est située à 140 kilomètres environ de Safi, à l'embouchure de l'oued Oumm er-Rbia.

2. Probablement pour Ziân. Ce prince, que Marmol appelle à tort Moulay Zidan, était le frère de Mohammed *el-Bortoukâli*, roi de Fez (V. ci-dessous, note 6). Cf. ce passage au récit de Marmol (t. II, liv. III, ch. VII), mais en se référant à l'édition espagnole de 1573, à cause des contre-sens de la traduction française de Perrot d'Ablancourt.

3. La ville de Mekinès, située à 55 kilomètres de la ville de Fez.

4. *Royaume* est mis pour : ville.

5. Latinisme, pour: briguait, ambitionnait.

6. Mohammed *el-Bortoukâli*, le second souverain de la dynastie des Beni Merin, branche des Beni Ouattas. Il avait été appelé *El-Bortoukâli*, le Portugais, parce qu'il avait été fait prisonnier, en 1471, au siège d'Arzila et qu'il était resté en captivité en Portugal pendant sept années.

7. *Nazarius*, pour : En-Nasser. C'était un frère de Ziân et de Mohammed *el-Bortoukâli*, roi de Fez. Ce dernier, d'après Marmol, aurait enlevé à Ziân le gouvernement de Mekinès pour le donner à En-Nasser. MARMOL, *loc. cit.*

8 En marge et en italiques : *Zaïan, Prince en Afrique.*

9. Ziân, d'après Marmol, se serait jeté, non dans Azemmour, mais dans Merrakech, croyant y être acclamé comme souverain. MARMOL, *loc. cit.*

10. En marge et en italiques : *Zeïan refugié vers Emanuel.*

affins[1] et complices obligez, que sans doute et volontiers ils vendroient leurs villes, eu esgard à la tyrannie soubs laquelle ils se voioyent retenus, et en tant qu'au bruit de la doulceur et clemence d'Emanuel, ils se sentoient courir le reste de leurs jours soubs sa foy, protection et deffence. Ces propos advancèrent assez les deliberations d'Emanuel, qui, prenant pied au discours de ce Roy, indignement traité, et de juste courroux provoqué, ne pouvoit comprendre que l'autheur de telle entreprinse eust voulu mentir en sa presence; joinct (et qui plus fait à considerer en cet endroit) est qu'il se persuada son ingenuité avoir ja et bien aisément effectué ce que, par si long temps, il avoit convoité.

Ainsi, et adjousté foy qu'il eut aux parolles de ce Prince Mauritain, commanda dresser, en toute dilligence, une bien forte et puissante armée de 400. hommes de cheval et 2000. de pied, qu'il feit partir de Lisbone, soubs la conduitte du valeureux Jean Menez[2], environ le 26. jour du mois de juillet 1508., luy enjoignant prendre la route et surgir au havre d'Azamor, où il anchra avec sa flote, le second jour d'après ; ordonnant, dès ce pas, les approches, soubs l'espoir d'autre secours, qui luy estoit promis et devoit faire voisle, soubs la charge de Zeïam, prince Mauritain, jà glissé dans la ville, en deliberation d'offenser[3] le Portugais (tant l'esprit des hommes est inconstant et muable et ne se souvient, en prosperité, de sa foy promise). Ce traistre, s'ainsi le faut nommer, enhardit tellement les assiegez, que le Sr Jean Menez feit retour, à grand haste, vers la ville d'Alcaçar[4], assujetie à son Roy, qui luy en laissa le gouvernement, asseuré qu'il ne s'oublieroit à faire teste et courir sus au Roy de Fez, qui, en mesme temps, fut assieger la ville d'Arzila, avec 20000. hommes de cheval et 6000. pietons, bien qu'en ce temps et au dedans n'y eust plus de quatre vingts hommes pour soustenir ce siège, soubs la charge du vaillant Couting[5], qui, par un long temps, soustint l'effort des assaillans, à la faveur de certains baricades emplis de terre et d'autres gabions, qui deffendirent aux ennemis d'aprocher de la ville, tant et si longuement

1. *Affins*, latinisme: proches, alliés.
2. D. João de Menezes.
3. *Offenser*, latinisme, pour: attaquer.
4. El-Ksar es-Seghir. V. sur cette *Fronteira*, p. 174, note 3.
5. Vasco Coutinho, comte de Borba. V., sur le siège d'Arzila, MARMOL, t. II, liv. IV, ch. II.

que, blessé en un bras, fut persuadé faire retraite en la citadelle, où il fut suyvi des plus apparans de la ville, qui, soubs sa grace, y feirent acheminer leurs femmes et enfans ; en tant qu'ils esperoient eux veoir bien tost rachaptez par la sage conduitte et secours du chevalier sans reproche, Jean Menez, qu'ils attendoient à grande devotion et qui d'ailleurs ne feit faulte en son devoir, quand, devançant ses emprises, promit aux criminels assiz en banc[1] pleine et entière liberté, si, pour leur diligence de ramer, pouvoit attaindre son intention et lever le siège d'entour les murs d'Arzila ; où parvenu et recongneu qu'il eust les forces ennemies, envoya haster le secours sejournant en Gibraltar, et qui le devoit joindre par commandement de Ferdinand Catholique, Roy des Espagnes, soubs l'experimentée et très-sage conduite de Pietre de Navarre[2], qui, en tel affaire, ne se monstra refroidy, lorsque, soubs une prompte et mieux que solide resolution en fait de guerre, ne feit doute attaquer, de premier abbord et par advis du Seigneur Jean Menez[3], l'armée du Roy de Fez, avec trois mil et cinq cens hommes de guerre seulement, qu'il pouvoit avoir à sa suite, et qui, en apparence, devoient bien redouter la puissance du Roy de Fez, soubs le voisle duquel marchoit un noble chevalier, lequel, fait prisonier, fut traité en grande humanité par le sus-nommé Seigneur Jean Menez, telle que, estant rachapté et fait libre de sa prison, il ne craignit publier partout la douceur, prudence et vertu dont il avoit usé en son endroit ; quand, et pour autre respect, luy requit, par message, permettre qu'il le peust aller saluer : ce que obtenu, ne

1. Les galériens, assis sur les bancs des galères.

2. Pedro Navarro, célèbre capitaine espagnol ; il passait pour le premier homme de son temps dans tout ce qui était relatif aux fortifications et à la guerre de siège. Brantôme rapporte que les Espagnols disaient de lui, faisant allusion à son origine : « *El conde Pedro de Navarra era hombre que avia alcançado muy grandes honras de guerra, por estraña astulia, arte y singular sciencia, y maravilloso artificio y maña en tomar fortalezzas, sin tener ningun splendor de lignage.* » Brantôme, *Grands Cap. estr.*, éd. Lalanne, t. I, pp. 156-157. — Pedro Navarro s'empara en 1509 du Peñon de Velez et rendit de grands services aux Portugais dans leurs luttes contre les Maures. Fait prisonnier en 1512 à la bataille de Ravenne, il languit en France, son souverain Ferdinand ayant refusé de payer sa rançon. Indigné de ce procédé, Pedro de Navarre passa au service de François I[er] ; il fut pris par les Espagnols, lors de l'expédition de Lautrec contre Naples, et mourut en 1528.

3. En marge et en italiques : *Conte de Tauracense, en Portugal.*

feit faute le venir trouver en troupe de vingt et cinq hommes à cheval [1].

Puis, entre autres propos et devis d'amitié qui passèrent entre eux, le Maure se print à dire : « Certes, Seigneur, vous avez « augmenté vos honneurs et personne de souveraines louanges, « quand, malgré un tel et si puissant Roy, avez donné secours à « ceste ville assiegée. Ouy, certes ! Et vous asseure qu'elle vous est « grandement redevable, veu que, au defaut de vostre personne, « la citadelle et forteresses fussent, dès long temps, soubs nostre « pouvoir. Vray est que tel et signalé desastre n'advient bien sou- « vent, si ce n'est que vostre vertu le permet et consent. »

Quoy entendu, le Seigneur Menez, qui poisoit ces propos en balance, feit telle et semblable responce : « Si ainsi est, que ma « presence ait apporté quelque confort ou soulas à ceste ville, ceux « qui considereront cela de près confesseront aussi tost que n'en « merite beaucoup de louange, consideré que tel honneur doit estre « deferé au magnanime et invincible Roy, mon Seigneur et maistre, « de l'ordonnance et discipline duquel plusieurs autres genereux « et illustres personnes, qui me devancent en tout, prennent leur « accroissement. C'est vostre Roy qui, à bon droit, se peut voir « louanger, puisque, non content d'aprocher la ville de mon « prince Emanuel (ce qu'il ne doit estimer peu de chose), il a « tenté s'en rendre seigneur à main armée. Pour ce, et s'il a prins « la ville, s'il en a voulu faire raser les murs, s'il s'opiniastre au « siège de la citadelle, je dy que telles choses luy doivent tourner « à louange perennelle [2]. Mais, quant aux embrasemens qu'il auroit « excitez ès maisons des particuliers et autres, et le commande- « ment qu'il a fait de brusler les fauxbourgs, je ne croiray jamais « que cela procede d'un cœur genereux ou de seigneur qui ayt en « estime son honneur. Bref, la guerre dure tousjours et est en son « entier. Si donc il se promet la victoire, d'où vient cela qu'il se

1. Les escarmouches journalières entre *Fronteiros* et Mores entretenaient les uns et les autres dans une alerte continuelle, mais cet état d'hostilité n'était pas exclusif d'une certaine générosité de part et d'autre. C'est ainsi que les seigneurs portugais et les caïds s'envoyaient des défis et se provoquaient en champ clos. La scène entre D. João de Menezes et son ancien captif caractérise bien ce genre de relations.

2. *Pérennelle*, latinisme : éternelle.

« monstre si aveuglé en son fait, qu'il met en pouldre la ville qu'en « peu de temps il cuyde s'assujettir? S'il desespère de l'heureux « succez de ce siège, pourquoy cerche-il vanger sa douleur sur les « toicts et couvertures de maisons, qu'il commande abbatre et « ruiner? Quoy! n'a-il fait assemblée d'hommes à suffisance, pour « guerroyer les paroids et chevrons[1]! »

« Nenny », — respond le Mauritain, — « nostre Roy est d'esprit « humble et affable, mais de cœur magnanime et entièrement « royal. Pour ce, ne devez penser qu'il ayt commandé assembler « telle armée, pour opinion, aigreur ou maltalent qu'il ayt conçeu « en son cœur, ains seulement et à fin d'attirer au combat celuy « qui se dit le devancer en vertu, disant que, s'il ne parvient à « ses desseings, on n'aura occasion aucune de le blasmer, puisque « le devoir d'un prince, qui veult faire preuve d'une royale puis- « sance, doit tenter choses les plus ardues et de difficille execution, « eu esgard qu'une victoire ne consiste seulement en la vertu ou « prouesse des hommes, ains en la moderation et conseil du Tout- « Puissant. Quand à ce qui deppend du feu embrasé, que dites « avoir ruiné les maisons, je puis entièrement vous asseurer que « ce a esté à son dessçeu; que, si tost qu'auray approché Sa « Majesté, il sera estaint et assoupy. »

Ce propos finy, le Mauritain s'en retourne et fait en sorte que, par commandement du Roy et industrie des ennemis, ce feu perdit toute vigueur. Aussi n'y avoit-il aucune apparence que ce roy de Fez deust s'aproprier de ceste citadelle, si bien fournie de munitions et qui, de jour à autre, attendoit un secours de Portugois et Espagnols. Ce que bien consideré par le roy de Fez, feit tenir le chemin droit d'Alcaçar-Quibir, donnant, en ces entrefaites, assez de loisir au seigneur Menez d'aller secourir son frère d'armes, le valeureux Couting, qui, assisté de sa femme et citoiens retirez soubs ses æles, luy vint au devant, et fut dès lors resolu entre eux qu'on ne devoit craindre le retour du Mahometan.

Pour ces raisons[2], le Serenissime Sebastian, roy de Portugal,

1. *Les paroids et chevrons*, les murs et les poutres. — Ce curieux passage montre que le code chevaleresque du XVIe siècle condamnait encore les bombardements.

2. En marge et en italiques: *Occasions du voyage de Sebastian, Roy de Portugal.*

se promit avoir justes et pregnantes occasions d'aller vanger ces dommages et autres, faits à ses subjets en Afrique, lesquels, de jour en jour, advisoyent Sa Majesté des menaces que leur faisoit le roy de Fez, desireux de les exterminer. Par quoy, voyant que le sejour n'avançoit aucunement ses entreprinses et que, par son absence, ses païs de conqueste auroyent assez à souffrir, feit une reiterée supplication et requeste au Cardinal, son oncle, d'accepter la charge de Gouverneur, representant sa personne en tous ses païs et seigneuries de Lusitanie et Portugal, enjoignant à ses Juges et Officiers luy rendre telle et deuë obeissance que à sa propre personne, pendant le voyage qu'il estoit prest de faire ès pais d'Afrique[1], soubs la faveur et secours qu'on luy avoit fait acheminer ès environs de la ville d'Algarbe[2], où il commanda à sa Noblesse le venir trouver en toute diligence, avec leurs armes et chevaux, à ce que plus aisément ils peussent eux embarquer pour passer en Afrique.

Puis, ayant pourveu à ses affaires de Portugal en tout, hasta tellement son voyage, qu'ayant donné l'adieu à ses parens, amis et subjets de ses païs de Portugal, au[x]quels il requist faire oraisons et prières à Dieu pour l'advancement de si saincte entreprinse, salut de sa personne et de ses Nobles, qu'il entendoit luy faire compagnie, partit de Lisbonne[3], environ le commencement du mois de juillet 1578., tirant aux monts qui separent les Algarbes de la basse Lusitanie, et, de là, se rendit à la cité d'Arzila, size ès confins de l'Afrique, et, y ayant recong[n]u son secours, commanda dresser l'embarquement et singler vers la cité dite Alcaçar-Quibir[4] (distant d'Arzila de sept à huict mil, bien peu forte, sans portes et murailles, en chemin plain, à 25. lieues du royaume de Fez[5], et non tant esloignée du destroit de Gibraltar, qu'elle se voit ceinte et entourée

1. Il a été dit plus haut que le gouvernement du royaume ne fut pas confié au cardinal Henri. V. p. 420 note 1.

2. En marge et en italiques: *Ceste ville a le nom du païs, dit les Algarbes, les monts duquel le separent de la Lusitanie.* — Il s'agit de la ville de Lagos.

3. En marge et en italiques: *Partement de Sebastian, Roy de Portugal, pour aller en Afrique.*

4. En marge et en italiques: *Aucuns disent Cæsar Ezzæghir, autres Caserquerbir, premièrement bastie par Mansor, Roy de Maroc, dit Caliphe.* — Centellas, dans cette note marginale, fait une confusion entre les deux villes de El-Ksar es-Seghir et de El-Ksar el-Kebir. V. p. 174, note 3.

5. *Royaume de Fez*, pour: ville de Fez. V. plus haut p. 422, note 4, cette même expression.

de l'eau du fleuve dit Lixi[1], qui retourne en l'Ocean), non que, pour ce jour, 29. de juillet, son armée feit plus long chemin que une lieuë au delà de ladite cité d'Arzila, proche d'une rivière d'eau douce, sans que les ennemis se fussent encor fait voir[2].

Par quoy l'armée poursuivit son chemin, le jour suivant, une lieuë encor plus avant et se campa ès environs d'une bourgade nommée Almenara[3], où le Serenissime Sebastian, devisant avec ses nobles des occurrences de cest affaire, veit approcher quatre mil hommes de cheval, ennemis, lesquels, en bonne ordonnance, vindrent recongnoistre son armée[4], laquelle n'estoit encor du tout assemblée, puis s'en retournèrent, sans autre chose faire, causant un souvenir en l'entendement de ce jeune roy et chefs de son armée de penser à leurs affaires, quand, à cet effect, se tindrent, le jour ensuivant, en Conseil, en ce mesme lieu, et jusques au quatriesme jour, qu'il commanda faire chemin trois lieuës en païs et près d'un autre fleuve[5], où il attendoit que l'ennemy le vint encor recongnoistre. Ce qu'il ne voulut tenter, pour cause du nouveau secours qui, en ce lieu, se joignit à l'armée Chrestienne[6]; où mesmement le Roy Xariffe[7], duquel a esté parlé cy devant, vint saluer la Majesté du Roy, auquel il voua sa vie et celle de 500. hommes de cheval et 6000. piétons[8], en assez mauvais equipage, bien que,

1. L'oued Loukkos. — Les données géographiques de Centellas semblent un peu confuses, et l'on ne saisit pas bien la corrélation qu'il peut y avoir entre la proximité de El-Ksar el-Kebir du détroit de Gibraltar et le fait que cette ville est baignée par les eaux du Loukkos « qui retourne en l'Océan ».

2. V. Pl. VII le croquis de la région comprise entre Arzila et El-Ksar el-Kebir. — L'armée établit son premier campement au lieu appelé *Los Molinos*, où l'on voit encore aujourd'hui des ruines de moulins.

3. *Almenara*, El-Menara المنارة (la tour, le minaret). Il devait y avoir, en ce point, des postes vigies *(atalaias)* datant de l'ancienne occupation portugaise d'Arzila. — L'armée resta au campement de El-Menara les 30 et 31 juillet. V. p. 405.

4. En marge et en italiques: *Le[s] Africans recongnoiss[e]nt l'armée de Portugal.*

5. L'oued er-Raïçana.

6. Don Sebastien fut rejoint au campement de El-Menara par le capitaine Aldana, amenant un renfort de 500 Castillans.

7. En marge et en italiques : *Arrivée du Xariffe au camp des Portugois.* — Le « Xariffe » est Moulay Mohammed *el-Mesloukh*.

8. Ce secours de 6 000 piétons amené par Moulay Mohammed *el-Mesloukh* n'est pas mentionné dans les autres relations et doit être une invention de l'auteur, dont le récit est rempli d'inexactitudes. Rappelons que Moulay Mohammed *el-Mesloukh* s'était

au temps de ses pratiques, il eust promis[1] secourir le Serenissime de vingt mil bons hommes de guerre et autres choses requises et necessaires en tels affaires : le defaut de quoy mesmement refroidit assez les cœurs des plus apparans de l'armée, lesquels, demy vaincus en courage, se veirent neantmoins commander poursuivre leur chemin vers le parc[2] d'Alcaçar, esloigné de cinq lieues de Almenara[3] : mais ils n'y peurent arriver si à propos, pour raison de l'infanterie qui ne pouvoit suivre, qu'ils entendirent que les ennemis s'estoyent jà saisis du pont[4] et y avoyent assis deux mille cavalliers Mauritans, pour y surprendre les moins advisez au despourveu.

Ce que sachant[5], Sa Majesté ne voulut, pour ce jour, essayer de franchir, en combatant, les orées[6] du pont, ains s'en alla loger à une lieue loing, tirant tousjours vers la rivière, où y avoit un gué propre pour passer son armée, et, pour ce jour de samedi[7], Elle ne marcha plus avant, sondant tousjours, par espies, si les ennemis les voudroyent esveiller en sursault, ainsi qu'ils s'en veirent asseurez dès le lendemain[8], que la Majesté, ayant fait passer ceste rivière à ses gens, artillerie, munitions et bagages, voulant donner lieu de respirer à si grand peuple, s'arresta[9]. Et, incontinent après, feit dresser ses gens de cheval et de pied, en poinct de soustenir l'effort que Maluc, roy de Fez, et ses alliez, suivis de 22 000. hommes de cheval et bien 50 000. de pied et de 36. pièces d'artillerie, sembloit luy vouloir faire[10]. Mais, ayans advis que le roy de Portugal et autres chefs de son armée marchoyent de scadron en scadron, encourageans leurs hommes à faire teste à ces Barbares,

embarqué, le 11 juillet, à Tanger avec le roi D. Sébastien et qu'il n'avait pas quitté l'expédition depuis cette date.

1. En marge et en italiques : *Faute en la [p]romesse du Xariffe.*

2. *Le parc*, traduction du mot arabe *El-Ghaba* الغابة employé pour désigner la ceinture de vergers des villes indigènes.

3. El-Menara est à 45 kilomètres environ de El-Ksar el-Kebir.

4. V. ce pont, aujourd'hui en ruines, sur le croquis, Pl. VII. Il s'agit très probablement de celui qui est situé au point où l'oued el-Mekhâzen débouche dans la plaine.

5. En marge et en italiques : *Bon advis du Roy de Portugal.*

6. *Les orées du pont*, les rives du fleuve aux abords du pont.

7. Le 2 août.

8. Dimanche, 3 août.

9. En marge et en italiques : *Roy de Fez secouru du Grand Turc, du roy de Sabba* [?] *et autres.* — Cette note marginale ne semble pas être à sa place.

10. En marge et en italiques : *Nombre des forces du Roy de Fez.*

qui se promettoient, en multitude, les foudroyer, s'en retournèrent, sans autre chose faire.

Le lundy ensuyvant et 4. jour d'aoust, le Roy feit assembler ses principaux chefs de guerre en Conseil, afin de s'asseurer s'il devoit envoyer assieger Alcaçar ou la ville et port de mer appellé Larache, en tant qu'il se veoit au milieu des deux, esloignées l'une de l'autre de deux lieues ou environ. Finablement fut resolu qu'on iroit mettre le siège à Alcaçar[1], où on pensoit que l'armée du roy de Fez faisoit sejour et ès environs en plaine campagne, attendant l'occasion et oportunité de donner à doz aux Portugais et, sans autre perte encourir, s'amparer aussi tost de leur artillerie. Quand Maluc et ses associez, pourveuz de jugement en tels affaires, jugèrent incontinent qu'ils ne devoient eux confier au grand nombre de guerriers qu'ils conduisoient et qui sembloit devoir estonner leurs ennemis, qui approchoient pour leur donner le choq, lorsque, de mesme vol et environ les neuf heures du matin, ils feirent marcher tous leurs gens en bataille et à l'instant affronter le Serenissime Roy de Portugal, qui, avec ses gens et artillerie, marchoit en campagne soubs telle et semblable ordonnance :

Son armée[2] partie en quatre scadrons (sans l'infanterie qui marchoit soubs bonnes æsles), il voulut que don Duarte de Menez, gentilhomme d'ancienne famille et Maistre de Camp, conduïst l'advangarde, retenant à Sa Majesté la conduite de ses Nobles de Portugal, lesquels marchoyent en bataille, devançans le Raix Chariffe[3], qui cheminoit avec ses 500. hommes de cheval, sur la main dextre et à costé du duc d'Avero, qui maintenoit l'arrière-garde : le tout à la veüe des ennemis, qu'ils attaquèrent si vivement[4] que force leur fut rebrousser chemin, soubs petits pas. Mais, en après, asseurez que ce nombre de gens à cheval n'approchoit aucunement de leur multitude, prindrent tel courage que, courans

1. Il ne pouvait plus être question, dans ce dernier Conseil de guerre, d'assiéger El-Ksar, puisque l'armée de Moulay Abd el-Malek, établie à l'Ouest de cette ville, la couvrait contre toute attaque des Portugais. Ce fut la marche sur Larache par le gué de Mechera en-Nedjma qui fut décidée.

2. En marge et en italiques : *Departement du camp du roy de Portugal.*

3. *Le Raix Chariffe.* V. ci-dessus p. 419, note 1. Les Portugais appelaient *Raix Xerafes* les souverains musulmans d'Ormuz.

4. En marge et en italiques : *Attache d'escarmouche.* — Dans le langage militaire du temps, ce mot a la signification de : Combat de préparation.

sus aux Portugais avec grand furie, les feirent reculler jusques aux scadrons de leur infanterie, plantée à costé. Et eurent[1] les chevaliers Portugais aucunement du pire, faisans mine d'estre refroidis en courage, au grand mescontentement neantmoins de la Majesté, qui, frustrée d'un secours que luy avoit promis le Xariphe, et voyant que son armée, respirant en doubte, estoit en voye de perdre courage[2], assisté d'une magnanimité de cœur qui luy estoit acquise en naissant, voire et provoqué par les exemples qu'il avoit remarqué ès histoires, faisans foy des genereux faits d'armes de ses devanciers en mesme pays et avec moindre nombre de gens de guerre qu'il n'avoit, entra au milieu de ses troupes, où, les nobles de sa suite assemblez à l'entour de sa personne, leur teint tels et semblables parolles.

Exhortation du Serenissime Sebastian, pour encourager les siens à la bataille.

C'est[3] à ceste heure, mes amis, que le nom et les armes de vos ayeux doivent esmouvoir non seulement vos sens, mais enflammer vos courages de courir sus à ceste gent infidèle et barbare, qui, soubs un persuadé de nous refroidir en cœur, par bondissemens de roussins, qu'elle esperonne à grand aise, s'efforce par tous moyens nous rompre et deffaire, à la faveur, si besoing est, des plus signalez de ses troupes, qu'elle dit surpasser les nostres de beaucoup et en nombre. Mais, si elle consideroit bien, et de près, que ne tendons ailleurs qu'à venger les injures faites au Tout-Puissant, à maintenir en paix les peuples qui vivent soubs nostre obeissance en divers païs, et que, en general, essayons de deffendre nos Limites[4] de leurs reiterées incursions, elle jugera aussi tost qu'une bonne ruse de guerre et surprinse, tentée en temps et lieu, fait plus d'eschec que cent mil combatans. Le Roy de Fez et ses alliez, que remarquons en front, se voyent assistez, dites vous, de quatre vingts mil hommes, et ne faisons, en toute armée,

1. En marge et en italiques: *Les Portugais ont du pire.*

2. En marge et en italiques: *Magnanimité du Sereniss. Sebastian.*

3. Le discours de D. Sébastien à ses hommes d'armes est en italiques. V. p. 415, note 1.

4. *Limites*, Frontières, avec le sens particulier du mot portugais *Fronteira*. V. p. 412, note 5.

trente mil combatans[1], *lesquels, en apparence, ne doivent attendre leur effort. Pensez, pensez, mes amis, que le bien combatre est assisté du Tout-Puissant et que, s'il faut parler en humain, il gist en trois poincts, qui sont*[2] *: la bonne affection et courage de combatre, recevoir honte ou craindre reproche, et rendre obeissance à ceux qui commandent. Combatons donc, et vous, Nobles, croyez que les affaires qui nous appellent en ceste guerre ne sont de petite consequence, puis que, en personne, desirons les acheminer au desadvantage de nos ennemis.*

Sa Majesté n'eust plutost mis fin à cette harangue, qu'on apperçeut gallopant une forte trouppe de Mores harquebusiers à cheval, qui en contenance sembloit devoir terracer les plus courageux du parti Portugallois, et les mettre aussi tost en routte[3] qu'ils avoient fait en la première rencontre, où ils se feirent maistres de 22. pièces d'artillerie[4] et d'un bien grand nombre de signalez personnages de cette armée, les envoyant prisonniers ès prochaines villes de leur obeissance, pendant qu'en ce mesme conflit feirent autre charge sur les scadrons d'Alemans, Italiens, Espagnols et autres, qui estoient venuz de toutes parts au secours de la Majesté, la pluspart desquels finit ses jours en ce champ, pendant que les autres, desesperez, tournèrent visage à grand haste vers le drapeau de l'infanterie Portugaloise, faisant halte au couvert d'une coline, soubs la faveur de douze cens cavalliers, qui, desbandez, feirent si bien, que cette troupe de Mores, les voyants esbranlez pour les charger, se retirent sur petit pas, afin de joindre deux autres de leurs troupes, qui, de grande vistesse, coururent attaquer les cavalliers de Portugal, que conduisoit le Serenissime Sebastian, leur Roy.

L'enhortement et courage duquel eut tel pouvoir sur ses Nobles, que, fumans en desir de soulager leur Roy, qu'ils veirent meslé entre ses ennemis, leur donnèrent en flanc si dextrement, qu'en moins d'une heure remarquèrent plus de huict cens cavalliers et

1. Ces chiffres doivent être comparés aux diverses évaluations des forces engagées qui sont données dans les relations publiées ci-après.

2. En marge et en italiques: *Quel est le but des gens de guerre.*

3. *Routte*, déroute.

4. En marge et en italiques: *Perte de l'artillerie des Portugois.*

mil ou 1 200. piétons estendus sur le champ et le reste fuyans à val de routte, sans qu'on eust deu esperer un retour; quand, en mesme instant, Maluc, roy de Fez, Muley Mahoma, gouverneur de Maroc, Zerez Ezzachi, souverain de la mesme province, et maints autres, jurez en un de ruyner l'estat de Portugal, commandèrent à deux mille hommes de cheval et à quatre mille piétons marcher sur l'æsle gauche et, au premier seignal qu'il[s] auroient, de descocher et n'y faire faute, eux asseurans qu'ils auroient du meilleur en cet endroit. Aussi, ces et seigneurs[1] Mahometans, soustenus d'autres six troupes de cavalliers Mores et autres, tous gens d'eslite, reprindrent la meslée, si chaude, sur ceux que conduisoit le roy de Portugal[2] et sur le reste de son infanterie (qui marchoit soubs la charge du seigneur Constantino, fils du conte Taintuvel, colonel de dix mil Alemans[3], du seigneur Hieronimo Seraffi, de sept cens Italiens, et du genereux Damian Dias, general de deux mil Espagnols) que, pour leur grande multitude d'hommes, enflés en cœur d'avoir jà triomphé du Portugais et autres de son parti, luy donnèrent tant à faire qu'après avoir vaillamment combatu à cheval et à pied, par l'espace de cinq et six heures, sans respirer, pour le peu de loisir que leur en donnèrent les ennemis, ils recullèrent quelque peu en arrière, essayans d'eux fortifier en quelque endroit.

Mais, ayans congneu le danger de mort les adjourner[4] de si près, s'eslevèrent tellement en courage, par la presence de la Majesté, qui ne doubta hazarder sa mesme persone pour la liberté de ses païs, [qu'ils] coururent attaquer le plus fort scadron de gens de cheval ennemis, au milieu desquels encontrèrent Maluc, roy de Fez, l'envoyé en secours par le roy de Sabba, en Ægypte, et

1. La phrase semble incomplète. Il faut probablement rétablir : *Aussi ces soldats et seigneurs.*

2. En marge et en italiques : *Le roy de Portugal chargé furieusement par les Maures.*

3. Il faut lire : « qui marchait sous la charge du seigneur Constantino, fils du comte de Tentugal, *et* colonel de dix mille Alemands, du seigneur Hieronymo Seraffi, *colonel* de sept cents Italiens et du généreux... » La phrase ainsi reconstruite est correcte et compréhensible, mais elle renferme des inexactitudes. Les mercenaires allemands, au nombre de 3 000 et non de 10 000, étaient sous les ordres de Martin de Bourgogne, Seigneur de Tamberge (V. p. 530, note 2). Les Italiens, au nombre de 600, étaient commandés par le fameux Stukely (V. p. 466, note 2). — Francisco de Melo, comte de Tentugal, avait suivi l'expédition avec ses trois fils : Constantino, dont il est parlé ici, Alvaro et Rodrigo.

4. *Les adjourner de si près*, être aussi proche d'eux.

maints autres roys conjurés, que le Serenissime ne craignit courageusement assaillir[1], et, s'adressant à Maluc, ne laissa le combat d'avec luy, qu'il ne l'eut rendu mort par terre, malgré les ennemis[2].

Puis, secondant[3] ses desseins, et l'occasion se presentant si belle qu'elle sembloit luy promettre un heureux succès en telle destresse, feit courir sus à deux autres troupes ennemies, qu'on apperçeut approcher à petit pas, pour secourir les siens, qu'elles avoyent veu terracer, en grand nombre, par les Portugallois ; lesquels, fortifiez[4] à cause de la mort du roy de Fez et autres, ne feirent doubte de charger ces cavalliers Mauritains et Arabes par telle furie et vistesse qu'en l'esclatement et bruit de leurs tabours et trompetes, aucuns d'entre eux crièrent sans cesse : *Victoire ! victoire ! Saint Jacques ! Saint Jacques !*[5] eux persuadans avoir tout gaigné.

Mais, comme, au milieu de nos aises, nous mesprisons les despourveuz et affligez, aussi escheut que le Serenissime Sebastian, non content d'avoir fait succomber ses ennemis, le roy de Fez et autres, voulut encore exposer sa propre vie soubs la misericorde d'un certain Arabe, qui, desesperant de son salut, luy donna d'une scopetade au travers des rains : occasion que ce magnanime Roy, ainsi blessé, chancelant en cheval[6], fut de rechef accouru de deux autres cavalliers Mauritains, qui luy deschargèrent deux tels et si poisans coups de cimeterre sur la teste qu'ils le rendirent mort estendu en terre.

Ce qu'apperçeu de Raix Xarife, qui le suyvoit de près, jugea incontinent, à part soy, que si, en ce mesme endroit, se monstroit refroidy, il n'avanceroit beaucoup sa reputation entre les naturels de Portugal, feignit un tel courage en ce desastre, qu'il sembla

1. En marge et en italiques: *Le Roy de Portugal occit celuy de Fez.*

2. Il est inutile de faire remarquer que cette partie du récit de Centellas est absolument tirée de son imagination. Osorius, après avoir raconté la fin de Moulay Abd el-Malek, succombant dans sa litière, pendant la bataille, à la maladie qui le minait, ajoute : « Aucuns ont escrit que Sebastien tua de sa propre main Abdelmelec, mais le recit sus-mentionné est plus reçeu comme plus certain aussi. » Osorius *(Traduction)*, p. 642.

3. *Secondant ses desseins*, suivant ses desseins, donnant suite à son plan. Emploi un peu vieilli du verbe *seconder*.

4. *Fortifiez*, réconfortés.

5. Ce cri de guerre, qui est d'ailleurs incomplet, est celui des Espagnols. (V. p. 607, note 3.)

6. En marge et en italiques : *Mort du Roy de Portugal.*

devoir faire revivre le Serenissime et autres Nobles atterrez, bien qu'en effet ne feit autre[s] faits d'armes, qui le deussent faire recommander, et que, occis par mesgarde[1], perpetue sa trahison et lascheté en la prouesse et magnanimité de ce jeune roy de Portugal, circonvenu.

Le corps duquel gist encor en la cité d'Alcaçarquibir, près de laquelle s'attacha la première escarmouche et deux batailles, où moururent environ vingt-cinq mille[2], qu'estrangers, que Portugais, qui avoient porté le party du Serenissime Sebastian ; et, de l'alliance des rois et princes Mauritains et Arabes, dix-huit mille et plus. Ces Barbares, desplaisans au possible de la mort du roy de Fez et autres potentats alliez, se monstrèrent tellement attalantez[3] sur le Portugais, que, peu contens de cette deffaite, où ils avoient fait butin de sept cens chariots à beufs et autre bon nombre de mulets de service, envoyèrent sçavoir aux magistrats et gouverneurs de Portugal que, s'ils affectoyent[4] le corps mort de leur roy, ils ordonnassent delivrance leur estre faite de vingt mil ducats millerets[5], en la cité d'Arzila[6]. Ce que rapporté en Conseil d'Estat, où president à present l'advisé Pedro d'Alcaçar[7], premier du Trésor, les seigneurs Juan Mascaregnos et Francesco de Essea[8], au refus de l'illustrissime Henry, Cardinal de Portugal, oncle de la Majesté, qui s'en excusa pour son aage, ne feirent autre responce, pour le peu de loisir qu'ils avoyent de pourvoir à l'acheminement d'autres plus urgens affaires qui sembloyent requerir une très grande promptitude, rappellans à cet effect, et près d'eux, le prudent seigneur Don Alonce d'Aquilar, ancien chevalier de Cordova, et le valeureux Don Luys de Cordova, son cousin, qui, en ceste guerre, avoit eu la conduite de sept cens adventuriers Espagnols ; l'arrivée desquels apporta un merveilleux regret à ceux de leur nation, qu[i] jugèrent à l'instant le desastre

1. En marge et en italiques : *Mort du Xariphe.* — Ce récit est fantaisiste. V. ci-après les autres Relations.

2. En marge et en italiques : *Nombre des morts, tant d'une part que d'autre.*

3. *Attalantez,* désireux de tirer profit (des Portugais).

4. En marge et en italiques : *Le corps du Roy de Portugal entre les mains des ennemis.*

5. *Ducats millerets,* c'est-à-dire ducats valant mille reis, soit le double ducat d'Espagne, qui valait dix livres.

6. Récit fantaisiste. V. ci-après les autres Relations de la bataille de El-Ksar el-Kebir et notamment celle de Luis de Oxeda.

7. Pedro de Alcaçova.

8. Francisco de Sa.

advenu en la personne de leur jeune roy Sebastian, duquel et aussi tost ils veirent solemniser, à grand honneur et magnificence, les obseques et funerailles[1], en l'eglise et convent des Cordeliers de la bourgade de Belin[2], lieu dédié de tout temps à la sepulture des Roys et distant d'une lieuë de la ville de Lisbonne, principale de tout le païs de Portugal.

FIN

Bibliothèque Nationale. Impr. Oy. 52, ff. 39-60. — (Voyages et Conquestes des Roys de Portugal..... d'après Joachim de Centellas. 1578.)

1. En marge et en italiques: *Obseques du Roy de Portugal.*

2. Belem.

HISTOIRE

VERITABLE DES DERNIERES GVERRES ADVENVES en Barbarie: & du succéz pitoyable du Roy de Portugal dernier, DON SEBASTIEN (que Dieu absolue) qui mourut en bataille le quatriesme Aoust, M. D. LXXVIII.

Auec l'origine & descente des Roys qui de nostre temps ont commandé és Royaumes de laditte Barbarie.

Traduitte de l'Espagnol en François.



A PARIS,

Chez Nicolas Chesneau, rue S. Iaques au chesne verd.

M. D. LXXIX.

AVEC PRIVILEGE DV

FAC-SIMILE DU TITRE

DE LA TRADUCTION FRANÇAISE DE LA RELATION DE FRAY LUIS NIETO

(1579).

CV

RELATION DE LA BATAILLE DE EL-KSAR EL-KEBIR[1]

4 AOUT 1578

(FRAY LUIS NIETO. — TRADUCTION FRANÇAISE DE 1579.)

CHAPITRE I

Auquel est briefvement declairée l'origine et descente des Rois qui de nostre temps ont commandé ès royaumes de Barbarie, et d'où est venüe l'occasion des guerres et de la perte du Roy de Portugal.

Le premier d'entre ceux qui ont porté le nom de Roy en Barbarie, de la race, lignée et party de ceux qui à present y régnent, fut un More Mahométan[2], nommé Muley Mahamet Xeq[3], père duquel s'appeloit Muley Xarif[4]; lequel estant en [l]a maison de Le Mecque[5], dont

1. Sur cette relation, V. *Note critique*, pp. 398-399. — Nous rappelons qu'il existe en France trois rédactions de cette relation : 1° Une copie du manuscrit espagnol contemporaine de l'original (1578); 2° Une traduction française imprimée en 1579, celle que nous publions; 3° Une seconde traduction française, faite en 1602 et restée manuscrite. — Le texte de Luis Nieto publié dans la *Colección de documentos inéditos* sera considéré par nous comme ayant la valeur du manuscrit original et nous nous y référerons en mentionnant le nom de son auteur.

2. *Un More Mahométan*. Un Turco (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 1). — « Fue un Moro. » LUIS NIETO, p. 419. — Fut un Turc (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 23). — Le mot More et le mot Turc étaient fréquemment employés l'un pour l'autre à cette époque.

3. Pour Moulay Mohammed *ech-Cheikh*. Il est désigné par certains historiens sous le nom de Moulay Mohammed *el-Mahdi*.

4. Pour Moulay Mohammed *el-Kaïm bi amer Allah*, l'auteur des Chérifs de la dynastie saadienne.

5. *Estant en a* (sic) *maison de Le Mecque*. Il y a là évidemment une faute d'impression : le traducteur français avait peut-être écrit *sa*, mais ce serait un contresens, puisque les textes espagnols portent: « Estando en la casa de Meca ». LUIS NIETO, p. 419. « Estando en la villa de Lameca » (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f. 1). Les mots

il estoit natif, et là estimé le chef des Mores[1], comme issu du sang et lignage de leur maudit prophète Mahomet, acquist aussi infinis thrésors et grandes richesses. Cestuy, se fondant sur un songe, prit occasion de partir de son païs et maison, pour s'en venir en Afrique avec tout son bien, et, executant son intention, sortit de la Mecque, avec ce seul fils cy-dessus mentionné, et traversant tout le païs d'Egypte et toute l'Afrique, et les terres et seigneuries du Grand Turc, vint en celle partie de Barbarie qu'à present on nomme le royaume de Sus, d'où vint son premier avancement. Or ce Muley Xarif estant entre les Mores[2] en reputation d'un fort sage homme, en ce qui concernoit leur secte et persuasion, et ayant un grand bruit par toutes les provinces du Mahométisme, attira aussi à soy l'amour, la volonté et affection des Alarbes[3] se tenans en Barbarie, et surtout de ceux qui habitoyent au royaume de Sus : ce qui fut cause qu'en peu de temps il assembla jusqu'à mille hommes de cheval, tous ses vassaulx, sans autre grand nombre de serviteurs, qui le suivoient et luy faisoient service avec leurs montures, armes et lances ; avec l'aide desquels, et de plusieurs autres qui depuis se joignirent à luy, il conquit et s'assujettit quelques villes et places en iceluy royaume[4].

casa, villa (maison) ont été mis pour rendre le mot arabe *beït* بيت. On sait que les musulmans appellent La Mecque *Beït Allah*, la Maison de Dieu, *El-Beït el-Ahram*, la Maison Sacrée, etc. Le narrateur espagnol a reproduit incomplètement ce qualificatif donné à La Mecque. La phrase complète serait : « Estando en la casa de Dios en Meca (estant en la maison de Dieu, à La Mecque) ». L'auteur de la traduction française manuscrite a tourné la difficulté en rendant par le mot ville le mot espagnol *villa* « Estant en la ville de Meque » (Ms. B. N. Esp. 319, f. 23). La traduction latine porte : *Cum in patria Mecha*, p. 1. — Cette désignation de la ville de La Mecque par sa formule arabe établit, entre autres preuves, que Luis Nieto a puisé ses renseignements sur les luttes des Chérifs à une source indigène.

1. *Chef des Mores*. Tenido por persona de muchas prendas entre los Turcos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 1). — « Siendo tenido por Gran Alfaqui entre los Moros ». Luis Nieto, p. 419. — *Alfaqui* pour *El-Fekih*, الفقيه jurisconsulte, docteur versé dans la connaissance de la loi divine. — Tenu pour grand personnage entre les Turcz (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f. 23). Notes marginales : *docte* et *Alfaqui*.

2. *Entre les Mores*. Entre los Turcos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 1). — Donq comme se *(sic)* Muley Xarif fust en très grande réputation entre les Turcqz (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 23 v°). Cf. p. 438, note 2. V. le Tableau généalogique, Pl. V.

3. Alarbes pour : *El-Aarâb* الاعراب, les Arabes. Ce mot ne comporte aucune précision ethnique, et est surtout employé pour désigner les nomades.

4. Sur les débuts des Chérifs dans le Sud du Maroc, V. Diego de Torres, *passim*.

Avec luy menoit il tousjours son fils Muley Mahamet Xeq, afin que les peuples vaincus luy feissent obeissance et hommage, et luy jurassent fidelité comme à leur seigneur[1] : et firent si bien leur cas, père et fils ensemble, qu'en peu de temps ils assemblèrent telles et si grandes forces qu'ils prindrent par force la cité de Turadante[2], qui est la capitale du royaume de Sus, où le fils fut estably Roy et souverain de ceste province : ceste victoire augmenta grandement ses forces et donna plus de hardiesse au nouveau roy Muley Mahamet Xeq; et ainsi il dressa une juste et puissante armée de huict mille[3] lanciers, avec deliberation d'aller contre la cité de Maroc, sur laquelle commandoient lors les Marins[4]. Pour ce, laissant son père, qui desjà estoit cassé de vieillesse, à Sus, il fut assiéger Maroc, ayant à sa suyte cinq cens harquebusiers[5], avec lesquels et sept mille lanciers, il campa devant Maroc, et y fut douze jours au bout desquels la place luy fut rendue, en laquelle il entra et en prit possession, comme il feit des autres villes et chasteaux voisins, et se feit nommer et couronner roy de Sus et de Maroc.

Peu de jours après, il dressa une grosse armée et fut assieger la cité de Fez, qu'il emporta, sans qu'on lui fist aucune resistance, à cause du grand nombre de gendarmerie qu'il avoit à sa suitte ; et le roy d'icelle, appellé le Roy Boiteux ou Tortu[6], se sauva à fuyr, et

1. *Seigneur*. Para que, como ā su señor futuro, le obedeciessen (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 1).

2. *Turadante*. Ciudad de Taradant (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 1). — Taroudant. Cette ville, la plus importante du Sous, fut occupée en 1516 par les deux chérifs Moulay Mohammed *ech-Cheikh* et Moulay Ahmed *el-Aaredj*, fils de celui que l'auteur de la relation appelle Muley Xarif. D'après certains chroniqueurs arabes, ce serait ce dernier prince, et non son fils, qui aurait été proclamé roi de Taroudant.

3. *Huict mille*. Siete o ocho mil hombres lanceros (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 1 v°). — Or, avec cette victoyre, le nouveau roy Muley Mahamet Xeq augmanta en nombre de hommes et en courage et hardiesse, par le moyen duquel il feit une armée de sept ou 8 mil hommes de cheval lanciers (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 23 v°).

4. *Marins*. Los Marines (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 1 v°). — Les souverains de la dynastie des Beni Merin.

5. *Harquebusiers*. Quinientos arcabuzeros de pie (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 1 v°). — S'en alla jetter sur Marroco, menant avec luy 500 arquebuziers a pié, avec lesquelz, et ses 7 mil lanciers, meit le siège devant Marroco (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, ff. 23 v°-24).

6. *Boiteux ou Tortu*. El rey, que era tuerto, se salvo huyendo (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 1 v°). — Et le Roy d'ycelle, qui estoit borgne, s'eschapa et s'enfuit à Tremezen (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 24). — Moulay Ahmed

se retira à Tremissen[1], qui lors luy appartenoit, et le Turc ne s'en estoit encor faict seigneur et maistre ; et là se tint-il quelque temps, et jusqu'à la fin de sa briefve et miserable vie. Muley Mahamet Xeq ne fut si tost couronné roy de Fez, que toutes les citez, villes et villages d'iceluy royaume luy vindrent faire les sermens de fidelité, et luy presenter tout service et obeyssance ; voire plusieurs autres provinces le reçeurent pour leur souverain prince et seigneur, sans qu'aucun luy querellast ou enviast la seigneurie, ou eust moyen de luy faire guerre ou l'empescher en la jouyssance de ses conquestes et royaumes.

Les limites et bornes desquels sont depuis Tremissen (qui appartient à present au Turc) et passant les monts dicts Claros[2], vers le midy, traversant la province de Figuig jusqu'à Zahara[3], qui est une place conquise par le roy de Portugal ; et de là tournant vers l'occidant, quarante lieues d'estendue, le long de la coste de la mer Océane, regardant les isles Canaries, et rebroussant chemin par la mesme coste vers l'Orient, et par le cap et promontoire de Aguez[4], Cafi, Azamer, Salé, Alarache, Letuan[5], qui sont

el-Aaredj (le Boiteux, el Tuerto en espagnol) fut vaincu en 1539-1540 par son frère, Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, qui le fit interner. L'auteur de la relation semble avoir confondu la lutte du chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh* contre le sultan mérinide Ahmed ben Mohammed, des Beni Ouattas, avec celle qui se prolongea entre les deux chérifs eux-mêmes.

1. *Tremissen* pour : Tlemcen. Cette ville, prise par Baba-Aroudj (Barberousse I), en 1515, et par les Espagnols, en 1518, avait été reprise par les Turcs, en 1543. En 1551, le chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh* avait envoyé son fils Moulay Mohammed *el-Harran* s'en emparer.

2. *Monts dicts Claros*. Los Montes Claros (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 1 v°). — Les « montes Claros » sont le Haut Atlas, que les géographes du temps appellent ainsi, à cause de la blancheur éclatante de ses cimes, recouvertes de neige, une partie de l'année. On lit sur la carte de Mercator (V. Pl. I) : « Montes Claros, olim Atlas Mons ».

3. *Zahara*. Zachara que el Rey de Portugal y de alli... (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 2 v°). Le verbe manque dans ce ms. — « La Zahara, que es conquista del Rey de Portugal. » LUIS NIETO, p. 421. — On lit sur la carte de Mercator (V. pl. I), non loin de la côte atlantique entre le cap Noun et le cap Bojador : « ZAHARA, alias ZANHAGA. » Cette phrase est difficile à expliquer. L'auteur veut peut-être parler du Sahara, qu'il prend pour une place occupée par les Portugais.

4. *Promontoire de Aguez*. El cabo de Aguer (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 1 v°). — Par le cap de Aguer (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 24). — Le cap Ghir.

5. *Cafi*... Cafi, Azamar, Forte Alarache y Tuan, rayas et fronteras de Barbaria (réd. esp , ms. B. N. Esp. 319, f° 1 v°). Entre les noms *Çafi* et *Azamar*,

toutes villes frontières[1] de Barbarie; puis s'espandent ses limites jusqu'au destroit de Gibraltar vers Ceuta, et le Peñon et Mellilla, que la Majesté Catholique possède ores heureusement, et de là encor jusques à Tremissen[2]. Sur toute ceste estendue de païs commandoit ce Muley Mahamet Xeq; et, son père decedant, ce qui advint bien tost après[3], il demeura roy seul absolu et souverain de toutes ces provinces, et fut le premier de son sang et lignage qui commanda en ces cartiers de Barbarie.

CHAPITRE II

Comme Muley Mahamet assembla les seigneurs de ses royaumes, et avec eux ordonna de la succession de ses seigneuries et division d'icelles entre ses enfans après sa mort.

Muley Mahamet ayant depuis regné en grand repos, paix et tranquillité plusieurs années, et desirant que ses fils jouissent de ses conquestes, après sa mort, luy estant desjà fort chargé d'ans, il delibéra d'assembler tous les gouverneurs et principaux des provinces

le copiste de ce ms. a laissé un blanc de cinq lignes, comme pour permettre de corriger et de récrire toute la liste des *Fronteiras*. — « Zafi, Azamor, Sale, Alarache, Tetuan, fronteras de Berberia. » Luis Nieto, p. 421. — Sort *(sic)* à l'Arache, Le Tuan, frontières de Barbarie (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, fo 24).

1. De l'espagnol « Frontera » ou du portugais « Fronteira », expression technique usitée dans les deux langues pour désigner les places occupées en pays étranger. Les habitants des « Fronteras » étaient astreints à porter les armes, et le régime auquel étaient soumises ces villes rappelait celui des Confins Militaires. Lorsqu'on y envoya des forçats, elles prirent le nom de « presidios ». — Il est inutile de faire remarquer l'erreur du chroniqueur espagnol qui range au nombre des *Fronteras* en 1573 Agadir, Safi, Azemmour, Salé, Larache et Tétouan; les trois premières de ces places n'appartenaient plus au Portugal depuis plus de 30 ans : les trois dernières ne lui avaient jamais appartenu. Quant à l'Espagne, elle n'occupa Larache qu'en 1610.

2. Le premier feuillet du ms. B. N. Esp. 319 a été entièrement refait et accompagné de la mention suivante : *Tout ce que dessus jusques à ceste merque * est ce qui a esté deschiré de la relation; le reste se trouve escript de la main de celuy qui l'a faite* (mention marginale du bas du f. 21 vo).

3. L'avènement au pouvoir de la dynastie saadienne est raconté avec quelques erreurs. Nous avons vu que l'auteur ne faisait pas mention de la lutte entre les deux frères Moulay Ahmed *el-Aaredj* et Moulay Mohammed *ech-Cheikh*. Quant au père des deux Chérifs, Moulay Mohammed *el-Kaïm bi amer Allah*, il était mort à Foughal en 1517-1518, bien avant la chute des Mérinides, dont le dernier souverain, Abou Hassoûn, fut tué sous les murs de Fez le 22 septembre 1554.

de son obeissance, pour en ceste assemblée establir et ordonner ce qui seroit à faire en la succession d'entre ses enfans: desquels, bien qu'il en eust grand nombre, tant legitimes que naturels et bastards[1], si est-ce que je ne pretends parler icy que seulement de ceux pour l'occasion desquels ces païs et royaumes ont tant souffert de guerres et mortalité d'hommes. Ceux-cy furent quattre en nombre, l'aisné desquels et legitime eut à nom Muley Abdalla; le second et dernier des legitimes[2] furent appellez Muley Abdelmunen et Muley Abdelmelec; et le dernier et plus jeune de tous estoit un bastard nommé Muley Hamet, qui est roy à present[3].

Estant donc la convocation de ces estats faicte en la cité de Maroc, où le Roy se tenoit, et iceluy ayant proposé le faict, tous, d'un commun accord, furent d'advis que les enfans du Roy succederoient l'un à l'autre de degré en degré[4], afin que tous eussent droit en la couronne[4], et qu'il ne sourdist entre eux aucune division ny querelle; voulans que, de là en avant, ceste ordonnance servit de loy et d'establissement perpetuel.

1. *Naturels et bastards.* Assi legetimos como bastardos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 2). V. le Tableau généalogique, pl. V.

2. *Second et dernier des legitimes.* El segundo y terçero, legitimos de padre y de madre, llamados... (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 2).

3. *Qui est roy à present.* « Que agora es Rey. » (LUIS NIETO, p. 421, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 2). La date déterminée par cette mention est celle de 1578, puisque la relation espagnole a été rédigée en 1578, ainsi que nous le déduirons plus loin d'une autre mention (p. 464, note 4). Moulay Ahmed *el-Mansour* fut proclamé roi sur le champ de bataille de El-Ksar el-Kebir. La seconde traduction française (ms. B. N. Esp. 319, f. 24) porte: « Muley Hamet, qui est aujourd'huy Roy. » En marge de ce passage a été écrite la date de 1602, qui doit être celle de la seconde traduction française, postérieure de 24 ans à la traduction imprimée. — Moulay Ahmed *el-Mansour* n'était pas un bâtard; l'histoire a même conservé le nom de sa mère, Sahaba er-Rhamania. Cf. EL-OUFRÂNI, p. 105.

4. *De degré en degré...* Fueron todos de comun parescer que los dichos reynos fuessen succediendo entre sus hijos de grande en grande, para que todos tuviessen action al reynado (réd. esp , ms. B. N. Esp. 319, f° 2). — Le droit successoral établi par Moulay Mohammed *ech-Cheikh* rappelait la coutume écossaise connue sous le nom de *tanistry*, d'après laquelle le droit de l'aîné des enfants du mort passe après celui de l'aîné des mâles de la famille. Dans les pays où la succession au trône était réglée par cette coutume, on appelait *tanaist* la seconde personne du royaume, l'héritier présomptif. Cf. VIOLLET, *Hist. du Droit civil français*, p. 822. — Pour la dynastie saadienne, la transmission de la couronne ne s'est effectuée d'après la coutume *tanistry* qu'autant que ce droit a été confirmé par une désignation de l'héritier, faite, de son vivant, par le souverain régnant et les dérogations au droit successoral ont été nombreuses.

Ceste resolution prise entre eux, le Roy l'accepta, confirma et auctorisa, voulant qu'elle fust inviolable pour sa posterité, et, pour ce, feit tant que tous les grands et principaux de ses royaumes jurèrent d'accomplir ceste loy: ce qu'ils feirent, comme encor les fils du Roy feirent un serment semblable; n'y ayant aucun qui ne fut content et plus que satisfaict de ceste loy et ordonnance. Cela fut cause que sur le champ Muley Abdalla, pour estre l'aisné des enfans royaux, fut declaré pour Prince et successeur de tous les royaumes de leur père, et les seigneurs luy feirent les serments de foy et hommage[1].

Ces choses ainsi ordonnées, et le vieil Roy se tenant d'ordinaire à Maroc, il envoya le nouveau prince au royaume de Fez pour le gouverner, à cause que ceux du païs[2] luy en avoient fait requeste. Lequel estant à Fez, et les Fezzans l'ayant receu allegrement, il se mit à gouverner l'estat du païs avec douceur et courtoisie, se monstrant gracieux[3] aux habitans de la province, et promettant de faire encor mieux son devoir à l'advenir. Quelques jours après, et Muley Mahamet Xeq régnant paisiblement en Maroc, il y eut quelques revoltes en ses païs[4], certains mutins s'eslevans et forçans le Roy de dresser une armée pour les punir et chastier de leur insolence. Ayant mis en ordre tout ce qui faisoit[5] pour ceste entreprise, il sortit de Maroc avec grand suite de cavalerie et fanterie d'arquebusiers, et s'achemina vers Sus.

Or en cest endroit[6] faut noter que peu de jours auparavant estoient venus cinq cens Turcs de Tremissen avant, sous la con-

1. *Les seigneurs luy feirent les serments de foy et hommage*. Cette phrase n'existe pas dans le texte espagnol manuscrit (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 2 *in fine*), ni non plus dans le texte de Luis Nieto, p. 422, ainsi que dans la 2e trad. franç. (même manuscrit, f° 25).

2. *Ceux du païs*. Porque assi avia sido pedido de los Grandes de aquellas partes (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 2 v°).

3. *Se monstrant gracieux*. Començo de governar aquellos estados, con muy gran suavidad y dulzura de los vassallos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 2 v°).

4. *En ses païs*. Se le levantaron, en el reyno de Sus, algunos rebeldes (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 2 v°). — S'eslevèrent quelques mutins au Royaume de Sus (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 25).

5. *Tout ce qui faisoit pour ceste entreprise*. « Las cosas que para la dicha jornada eran necesarias. » (Luis Nieto, p. 422, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 2 v°). — Les expressions *faire à*, *faire pour*, dans l'ancien français, ont le sens de *convenir à*, *avoir rapport à*.

6. *En cest endroit*, c'est-à-dire : en cette ville de Maroc (Merrakech).

duite d'un leur alcaide et capitaine, faignans d'estre fugitifs de la garnison de Tremissen, mais leur dessein estoit de massacrer le roy de Maroc, ainsi que depuis ils firent. Ceux-cy arrivez à Maroc, et le Roy estimant qu'ils eussent grand desir de luy faire service, commanda sur l'heure qu'on leur distribuast leur soulde et qu'ils le suyvissent en ceste guerre de Sus. Estant donc party de Maroc, et allant à grandes traites vers Sus, ne fut pas à demy chemin de ces deux païs et royaumes[1], comme les Turcs ne cerchassent que les moyens et occasions pour mettre à effect leur maudicte entreprise; ce fut là qu'ils se resolurent de l'executer. Et, pour ce faire, ils firent semblant d'aller presenter quelque requeste au Roy en sa tente[2], dedans laquelle entrèrent quinze ou vingt des plus resolus, lesquels trouvans le Roy à propos, l'occirent et luy coupèrent la teste. Cest accident si soudain causa un grand tumulte au camp entre les Turcs et les Mores, les uns suyvant le party du Turc, et les autres defendans la querelle du prince Muley Abdalla; et alla cest affaire si avant qu'en une heure il y eut plus de deux mile Mores occis et des Turcs n'en mourut point plus haut de cinquante[3].

Lesquels se voyans vivement poursuivis par les Mores, se retirèrent tousjours en combatant en l'espesseur des boys et aspreté des rochers des montagnes[4]. Là encor estans assaillis, et voyans qu'en fin ne pourroient se defendre, joint que desjà les vivres leurs desfailloient, ils se mirent derrière sept caques de poudre[5]

1. *Vers deux païs et royaumes...* Partido, pues, el rey de Marruecos, y andando caminando por sus jornadas hazia Sus, como llegasse en el comedio del camino d'estos dos reynos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 2 v°). — Cheminant à ses journées devers Sus, estant environ le my chemin de ces deux royaumes (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 25 v°). Variante en marge (pour : *le my*) : *le millieu*.

2. *Ils firent semblant...* Tomaron en aquel lugar occasion de cierta justicia, que yvan a pedir al rey (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 2 v°). — Sous un pretexte, que ilz disoient vouloir leur faire justice d'un different, que ilz avoient entre eux (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 25 v°).

3. Moulay Mohammed *ech-Cheikh* fut assassiné le 23 octobre 1557 par des émissaires turcs venus d'Alger avec une petite troupe commandée par Salah *el-Kiahia*; ils agissaient à l'instigation du beglierbey d'Afrique Hassan-Pacha. El-Oufrâni, pp. 79-82, et Diego de Torres, ch. cvi.

4. *Rochers des montagnes.* Metiendose en la espesura de los Montes Claros (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 2 v°, et Luis Nieto, p. 423). — Lesquelz s'enfuirent dans l'espesseur des Montz Claros, estantz poursuivis des Mores (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 25 v°).

5. *Caques de poudre.* Al derredor de siete u ocho barrilles de polvora (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 2 v°).

qu'ils avoient et, y mettans le feu, ils se bruslèrent et s'occirent là tous fort miserablement, plustost que vouloir tomber ès mains de ces Mores.

Quant à l'armée royalle, elle fut contrainte de s'en retourner à Maroc, où le prince Muley Abdalla fut de rechef proclamé Roy[1], quoy que il fut à Fez, d'où il partit, dès que sçeut la mort de son père; et, se portant pour Roy[2], n'y eut aucune province qui de bon cœur ne luy prestast obeïssance. Cecy fut cause que, peu de jours après, il dressa une puissante armée de plusieurs nations[3] qui de toutes pars vindrent luy offrir service, avec lesquelles forces il s'achemina vers Maroc, où il fut reçeu avec joye, honneur et allégresse, à cause que, du vivant de son père, il avoit esté aymé et chery de ses sujets, comme encor il le fut depuis, à cause que, tant qu'il vesquit, il s'efforça d'entretenir ses terres et sujets en paix et repos, et sans qu'aucun leurs fist nuysance quelconque[4]. Et, par ce moyen, il assembla si grands thésors et infinies richesses, et telles que nul Roy, devant luy ny depuis, en a tant assemblé: et cecy, pour autant que toutes les provinces luy obeissoient et se tenoient à luy sujettes, bien qu'il n'allast les visiter en personne ainsi que souloyent faire les autres roys, ses predecesseurs, induits à ce pour le peu de loyauté et fidelité que ce peuple garde ordinairement à l'endroit de ses princes. Ainsi fut Abdalla quelques années Roy seul et souverain de tous ces païs, tenant sa court un an à

1. *Proclamé Roy*. Soalçando por rey al principe Muley Abdalla (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 3). *Soalçando* pour: sobrealzando. — Le successeur de Moulay Mohammed *ech-Cheikh* fut Moulay Abdallah *el-Ghalib bi Allah*. Il avait déjà été désigné par son père comme héritier présomptif; son oncle Moulay Ahmed *el-Aaredj* et les enfants de ce dernier, internés à Merrakech, étaient considérés comme exclus du trône. Par surcroît de précaution, le caïd Ali ben Abou Beker Azikki, gouverneur de Merrakech, dès qu'il eut appris l'assassinat de Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, se hâta de faire mettre à mort Moulay Ahmed *el-Aaredj*, ainsi que tous les enfants de ce prince, garçons et filles, quel que fût leur âge. El-Oufrâni, p. 42. Moulay Mohammed *el-Harrân* (l'opiniâtre, le rétif), le fils aîné de Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, était mort en 1551, au retour du siège de Tlemcen. V. le Tableau généalogique, Pl. V, note 4.

2. *Se portant pour Roy*. Se alço por rey, acceptandole todos los Grandes de las provinçias y reynos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 3).

3. *Nations*, pour: tribus.

4. *Et sans qu'aucun leurs fist nuysance quelconque*. Cette phrase ne se trouve pas dans le texte de Luis Nieto (p. 423), ni dans la rédaction espagnole du ms. B. N. Esp. 319 (f° 3), ni dans la 2e trad. fr. (même ms., f° 26).

Fez et deux à Maroc, jusqu'à ce que il nomma et declaira successeur et heritier après son decez celuy duquel sera parlé cy-après.

CHAPITRE III

Comme Muley Abdalla voulut occir ses frères pour faire tomber la couronne après sa mort à un sien fils; et comme il en tua trois; et de la fuyte des autres; et feit déclarer Muley Mahamet Prince des royaumes.

Ayant regné Abdalla long temps en grande paix et repos, et se voyant seigneur, seul absolu et souverain, sans qu'aucun luy contredit, il se resolut d'abroger, casser et annuller la loy que son père, joint avec les Estats des royaumes[1], avoit faicte touchant la succession de tous ses enfans, depuis l'aisné jusques au plus jeune[2]. Et jaçoit qu'Abdalla negociast et pratiquast cecy fort secrettement avec aucuns de ses plus familiers, ès quels il avoit fiance, si est-ce que ses frères en sentirent le vent; les aucuns desquels, se doubtans de leur vie et soupçonnant qu'il ne les fist mourir, s'absentèrent du royaume; et ce furent Muley Abdelmunen et Muley Abdelmelec, lesquels s'enfuirent à Tremissen, non sans endurer beaucoup par les chemins, estans poursuyvis par les ministres de leur frère[3]. Arrivez à Tremissen, ils y furent courtoisement reçeuz par les Turcs, comme enfans d'un grand Roy: et, peu de temps après, ils se retirèrent en Argel, pour y estre en plus grande seureté, et où ils se mirent sous la faveur et protection du Grand Roy des Turcs.

Muley Abdalla, ayant (comme dit est) tramée et resolue la mort de ses frères, pour asseurer la succession de tant de royaumes à ses enfans, oyant qu'ils s'en estoient fuys, dissimula son mal talent, quoy que la chose luy donnast de grandes angoisses; et pour n'effroyer ses autres frères qui encor restoient, soudain et sans nul delay, il fist assembler toutes ses forces, sous couleur de s'en aller

1. *Avec les Estats des royaumes.* « Con los Grandes del reino. » Luis Nieto, p. 424.

2. Sur cette dérogation à la coutume *tanistry* faite par Moulay Abdallah, V. El-Oufrâni, p. 118.

3. *Poursuyvis par les ministres de leur frère.* Cette phrase manque dans les textes espagnols (ms. B. N. Esp. 319, f° 3-3 v°, et Luis Nieto, p. 424), ainsi que dans la 2e traduction française (ms. B. N. Esp. 319, f° 26 v°).

au royaume de Fez. Et pour ce fist-il dresser ses tentes hors de Maroc[1], d'où il sortit, suivy de grand nombre de gendarmerie, et s'achemina vers Fez: et, oyant que ses autres frères[2] venoient le trouver, ayans laissé le plus petit, duquel il ne tenoit compte à cause de son bas aage[3], il les attendit à quelques quatre journées de Fez. Eux unis et joints ensemble, un jour que les pauvres princes ne pensoient en ceste menée et trahyson, il les fist decapiter cruellement tous trois[4] en leurs tentes. Ce qui fut trouvé fort mauvais, et causa un grand mescontentement au cœur de chacun des sujets des royaumes, sans que pas un osast en faire semblant, tant ils craignoient la fureur de ce tyran.

Ceste tragedie finie, il prit la route de Fez, avec ce seul dessein de faire jurer et recevoir pour prince et seul heritier de tous ses estats, royaumes et seigneuries, son fils Muley Mahamet[5]; car, bien qu'il eust d'autres enfans qui meritoient mieux d'estre avancez que cestuy-cy, neantmoins estant l'aisné, et pour autres considerations, il voulut que cestuy fut son successeur après sa mort. Par ainsi estant arrivé à Fez, et là assemblez les plus grands du païs, fist tant qu'ils jurèrent la fidelité à Mahamet et luy feirent hommage, quoy que plus par crainte que de bonne volonté qu'ils portassent au Prince[6], ou de droit qu'iceluy eust en la couronne. Cecy fait, et Abdalla voyant qu'il avoit acheminé l'affaire selon son desir, il s'en

1. *Hors de Maroc.* Fuera de la ciudad (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 3 v°, et Luis Nieto, p. 424).

2. *Ses autres frères.* Sabido como sus hermanos tres, que le quedavan, venian ally, sin otro que, por ser muy pequeño, no hazia caso d'el (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 3 v°, et Luis Nieto, p. 424). — Ceux qui n'ont pas été nommés ci-dessus: Moulay Abd el-Kâder, Moulay Otmân, Moulay Omar. V. le Tableau généalogique, Pl. V.

3. Moulay Ahmed *el-Mansour.*

4. *Tous trois.* Un dia, estando ellos bien descuidados en sus tiendas, los mando degollar a todos tres con grande inhumanidad (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 3 v°, et Luis Nieto, p. 424).

5. Moulay Mohammed *el-Mesloukh.* C'était une dérogation au droit successoral: le *tanaist*, ou héritier présomptif, était Moulay Abd el-Malek. Les souverains chérifiens furent coutumiers de ces dérogations; quand ils ne mettaient pas à mort le tanaist ou les tanaists éventuels, ils les bannissaient et les déclaraient déchus de leurs droits. Cf. El-Oufrâni, p. 118.

6. *De bonne volonté qu'ils portassent au Prince.* Ce passage manque dans les deux rédactions espagnoles et dans la deuxième traduction française, qui portent seulement: mas de miedo y de temor que de derecho (ms. B. N. Esp. 319, f° 3 v°, et Luis Nieto, p. 424). — Mais plus de peur et de crainte que de droit ou de volonté (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 27).

alla pour prendre repos, estant déjà assez viel, à Marroc, avec son armée, laissant le nouveau Prince à Fez comme gouverneur de la province.

CHAPITRE IV

Comme l'aisné des enfans fuitifs fut occis en trahison, et l'autre eut grand faveur à la Porte du Turc. Mort de Muley Abdalla et succession de son fils Muley Mahamet.

Les affaires se comportans ainsi en Barbarie, et après que les deux frères se furent retirez (comme dit avons) en Argel, pour eviter la fureur de Muley Abdalla leur frère, advint que le plus jeune d'entre eux, nommé Muley Abdelmelec, s'en alla en Constantinople, où il s'adextra de telle sorte à l'exercice des armes, et par mer et par terre, qu'estant hardy, vaillant et genereux de sa personne, fort et courageux, et se faisant aimer d'un chacun[1], il s'acquit pour ses hauts faits, conquestes et victoires, une grande reputation, non seulement parmy les Turcs grans et petis[2] indifferemment, ains encor le Grand Seigneur de Turquie en faisoit assez de compte. Cecy feit que tous l'aimoient, honoroient et cherissoient, et qu'enfin il devint riche et puissant, outre ce que le Turc luy feit de grandes promesses de le remettre au royaume de son père, duquel son frère l'avoit dejetté.

Muley Abdelmelec[3], se tenant en Argel, fut si simple, qu'à la poursuite et suasion du roy Abdalla son frère, il s'en revint à Tremissen, où Muley Mahamet avoit donné tel ordre qu'il envoya trois espées[4] à Tremissen, afin d'occir Abdelmunen, et luy asseurer la royauté après le décez d'Abdalla, son père. La chose luy succeda selon son desir, d'autant que ces espions estans arrivez à Tremissen,

1. *Se faisant aimer d'un chacun.* Afable con todos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 4).

2. *Turcs grans et petis.* « No solo con los Bajas y Grandes de Turquia, mas con el mesmo Gran Turco ». Luis Nieto, p. 425, et ms. B. N. Esp. 319, f° 4.

3. Il faut lire : Moulay Abd el-Moumen, comme l'écrit Luis Nieto : « El Muley Abdelmumen » (p. 425). Cette erreur est reproduite dans le ms. B. N. Esp. 319, f° 4. — La seconde traduction française avait également cette faute, mais elle a été corrigée dans le manuscrit : Muley Abdelmumen (ms. B. N. Esp. 319, f° 27).

4. Pour : *espies* (espions).

tindrent tellement l'œil sur Abdelmunen, qu'un jour de vendredy, cestuy faisant sa prière en une mosquée, ils le blecèrent d'un coup de flèche, de laquelle plaie il mourut deux jours après, sans qu'on peust sçavoir l'auteur d'une trahison et forfait si detestable.

Abdelmelec, estant en Constantinople, n'eut pas si tost entendu la mort de son frère, qu'il s'en ressentit tellement qu'il estoit impossible de plus ; et cecy fut cause que le feu Sultan Solyman luy accorda aide et faveur pour la conqueste de ses royaumes. Mais cest octroy fut lors sans effect, y obstant la mort de Solyman qui deceda bien tost après[1]. Or, estant venu à l'Empire Turquesque Sultan Amurat (qui règne à present), Abdelmelec eut plus de credit et faveur que jamais, car cestuy le secourut de toute sa puissance en celle journée[2] qu'il eut lors qu'il assembla contre son adversaire.

Et en ce temps mesme, mourut Muley Abdalla en la cité de Maroc, où il tomba malade, le mal ne luy durant que trois jours. Et le trespas duquel fut celé trois jours, et jusque à ce qu'on en eut adverty le prince Muley Mahamet, qui lors estoit à Fez, à cause que cestuy ayant encor deux frères, on se doutoit qu'iceux, en estans plustost informez que Mahamet, ne se feissent seigneurs de Maroc, en la possession de laquelle cité[3] consistoit lors le droit de la souveraineté de ces royaumes. Or ces deux frères, quoy que fussent plus jeunes que Mahamet, si est-ce que les sujets leurs portoient beaucoup plus d'amitié qu'à l'aisné.

Cestuy, ayant l'advis du trespas de son père, soudain se feit

1. Le sultan Soliman II mourut en 1566. Il eut pour successeur Sélim II, qui régna de 1566 à 1574. Le sultan Amurat III, dont parle l'auteur, n'arriva au trône qu'en 1574.

2. *Journée* (jornada), hispanisme, pour : *expédition*.

3. *En la possession de laquelle cité*. Se viniessen a entrar en Marruecos, en lo qual consistia por entonces ser rey o no (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 4 v°). — C'était le privilège habituel de la ville de Fez, la glorieuse cité fondée par Edris, de conférer la souveraineté du Maroc. Mais, à l'avènement des Chérifs saadiens, cette capitale du Nord avait un peu perdu de son importance. Tandis que la nouvelle dynastie installée à Merrakech s'affermissait en remportant sur les armes chrétiennes de nombreux succès, la royauté des souverains mérinides (Beni Ouattâs) résidant à Fez devenait de plus en plus effacée. Un marabout, Sidi Abdallah *el-Ghezouânî*, raconte El-Oufrâni, ayant eu des démêlés avec les princes mérinides, était sorti de Fez pour se rendre à Merrakech et il s'était écrié en montrant la ville qu'il quittait : « O royauté de Fez, viens avec moi et allons à Merrakech. » EL-OUFRÂNI, p. 38.

proclamer Roy au royaume de Fez; et, sans user d'aucun delay, il se mit aux champs avec son armée, et s'en vint à Maroc, qui est comme le chef et capitale de toutes ces Provinces. Estant là arrivé, on le reçeut et proclama aussi pour Roy, quoy que ce fust contre la volonté du peuple, et ainsi se porta pour seul et souverain Roy, n'y ayant aucun qui s'opposast ou luy donnast empeschement ny destourbier quelconque, sinon un sien frère nommé Muley Banacar[1], lequel il feit mourir, dès que fut venu à la couronne; et mit en prison un autre sien frère appellé Muley Hazar[2], et envoya gens pour tuer un sien oncle, frère de son père, le plus jeune de tous, se tenant à Tastileto[3]; mais cestuy, soupçonnant le malheur qu'on luy brassoit, se sauva à la fuite, et se retira avec tout son train à Tremissen. Ainsi s'estant sauvé, il se feit la voye à la royauté, car c'est luy qui règne à present en Barbarie[4], et se nomme Muley Hamet[5].

1. *Muley Banacar*. Un hermano suyo llamado Muley Banaçar (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 4 v°). — « Un hermano suyo, el mayor, Muley Banacar ». Luis Nieto, p. 426. — Un sien frère nommé Muley Banazar (2e réd. fr., ms. B. N. Esp. 319, f. 28). — Il n'est pas fait mention de ce prince dans El-Oufrâni, et il se pourrait qu'il y eût confusion avec le frère de Moulay Mohammed *el-Mesloukh* dont il est question dans la note suivante.

2. *Muley Hazar*, pour: Moulay En-Nasser. « Muley Nazar » Luis Nieto, p. 426. C'est ce frère qui passa dans l'armée de D. Sébastien, la veille de la bataille de El-Ksar. V. Pl. V. le Tableau généalogique, note 14.

3. *Tastileto*. Tafilete (réd esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 4 v°). — « La ciudad de Tafilete. » Luis Nieto, p. 426. — Le Tafilelt a été de tout temps le pays où les Chérifs dépossédés ont trouvé un asile.

4. *C'est luy qui règne à présent en Barbarie*. « Por do vino agora a ser Rey. » Luis Nieto, p. 426, et ms. B. N. Esp. 319, f° 4 v°. A la suite de ce passage et dans le texte même de la copie espagnole, le possesseur du manuscrit, voulant sans doute attirer l'attention sur le long règne de Moulay Ahmed, a ajouté: « Il estoit Roy en 98., que mon frère alla en Marroque » (ms. B. N. Esp. 319, f° 4 v°). Cette indication précieuse doit mettre à la fois sur la trace du possesseur du manuscrit et d'un agent, ou tout au moins d'un voyageur français, étant allé au Maroc en 1598.

5. Moulay Ahmed *el-Mansour*.

CHAPITRE V

Comme Muley Abdelmelec, estant en Turquie, sçachant le trespas d'Abdalla, son frère, et que son cousin[1] s'estoit emparé du royaume, fut vers Tremissen, avec une puissante armée que le Turc luy dressa, et des victoires gagnées contre son ennemy.

La mort d'Abdalla fut bien tost sçeuë en Turquie, avec tout ce qui se passoit en Barbarie; et ainsi, tandis que le nouveau Roy Muley Mahamet estoit ententif à mettre ordre aux affaires de ses royaumes, Abdelmelec usa de telle diligence qu'en peu de jours il vint en Argel, avec commission du Grand Turc et commandement à ses capitaines de luy fournir tout ce qui seroit necessaire pour la guerre; et par ainsi soudain il eut en main et en bon ordre prest à marcher cinq mille soldats arquebusiers, tant Turcs qu'Azuagas[2], hommes vaillans et adextrez aux armes[3]. Avec eux, il s'achemina vers Tremissen, assemblant par les chemins le plus de cavaillerie qu'il pouvoit des Alarbes. Et, arrivé par ses journées à Tremissen, on le reçeut honorablement; où il fut contraint de sejourner six

1. Il faut lire : son neveu, comme dans la deuxième traduction française : « Et que son nepveu s'estoit investy du royaume » (ms. B. N. Esp. 319, f° 28 v°). La rédaction espagnole porte au contraire : su sobrino (ms. B. N. Esp. 319, f° 4 v°, et Luis Nieto, p. 426).

2. *Azuagas*, pour : Ez-Zouaoua الزواوة par transcription du second و en *g*, permutation fréquente, qui, de Ouad el-Kebir, a fait Guadalquivir. — On donnait, à cette époque, le nom d'Azuagas, Azuagues (Marmol, *passim*) aux tribus Kabyles, vassales du roi de Kouko; elles fournissaient des mercenaires aux Turcs d'Alger, qui les envoyaient dans l'intérieur pour percevoir l'impôt. Haëdo *(Traduction Grammont)*, p. 161. Le nom de Zouaoua s'applique en propre à des groupements de population berbère habitant les massifs de la Grande Kabylie.

3. Cette armée algérienne, qui pénétrait au Maroc pour soutenir les droits de Moulay Abd-el-Malek, conformément aux ordres du Grand-Seigneur, était, en réalité, commandée par Ramdan, pacha d'Alger. Elle était composée de 6 000 arquebusiers, 1 000 Zouaoua, 800 spahis, 12 canons; elle s'augmenta en route de 6 000 cavaliers indigènes envoyés par les tribus alliées. Moulay Abd el-Malek accompagnait Ramdan avec quelques caïds, ses partisans, qui avaient noué depuis longtemps des intelligences avec les principaux chefs de l'armée de Moulay Mohammed. Cf. Haëdo *(Traduction Grammont)*, p. 161. D'après El-Oufrâni, les Turcs ne fournirent à Moulay Abd el-Malek qu'une escorte de 4 000 hommes, et l'armée de celui-ci fut surtout constituée par les troupes de son neveu, qui firent défection. Cf. El-Oufrâni, p. 109.

jours, à cause qu'il failloit que là il se pourveust de tout ce qui luy estoit necessaire. Durant lequel temps, luy et son jeune frère Muley Hamet[1], qu'il trouva là, assemblèrent jusqu'à douze mille lanciers et quatre cens arquebusiers à cheval, tous bons soldats et gens choisis ; et tira de Tremissen douze pièces de campagne, avec tout ce qui servoit pour les provisions des vivres et munitions, et, avec cest equipage, prindrent la route de Fez pour s'en faire les maistres.

Muley Mahamet[2], qui lors estoit à Maroc, bien que[3] fust adverty de tout cecy, en faisoit si peu de cas, et prisoit si peu son oncle et ses forces, au pris de la grande puissance qu'il se pensoit avoir, qu'il ne se soucia de luy, jusqu'à ce qu'il fut asseuré que c'estoit à bon escient et que desjà Abdelmelec avoit ses forces unies à Tremissen. Ce fut lors que hastivement et tumultuairement il dressa son armée à une lieüe près de Maroc, y faisant venir tous les sujets de ses royaumes, faisant courir le bruit qu'il alloit donner sur les Chrestiens de[4] Tanger : et cecy, afin que tous y vinssent avec plus de gaillardise[5], estant ceste guerre la plus desirée par ces Barbares[6]. Ces forces prestes, il se mit à marcher en diligence, ayant un grand chariage d'artillerie[7], et prit son adresse vers le royaume de Fez. Et d'autant que la plus part de ses forces se joignirent à luy par les chemins; estant à Fez, il feit monstres generales et se trouva avoir quatre vingts mille chevaliers avec leurs lances et targues, treize mille soldats arquebusiers à pied et quatre mille à cheval, et trente six pièces de campagne.

Muley Mahamet estant sur le point de partir et s'en aller contre Abdelmelec, vint vers luy un gentilhomme de la part du roy de Portugal, Dom Sebastien, luy offrant, au nom de son maistre, tout le confort, aide et faveur qu'il auroit besoin contre les Turcs

1. Moulay Ahmed *el-Mansour*.

2. *Muley Mahamet*. Su sobrino Muley Mahamet, que, a la sazon, estava en Marruecos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 5, et LUIS NIETO, p. 427).

3. Pour : *qu'il*.

4. Le texte porte : *le Tanger*.

5. *Avec plus de gaillardise*. LUIS NIETO (p. 427) et la réd. esp. portent seulement : « Para que todos viniessen. » (Ms. B. N. Esp. 319, f° 5).

6. La Djehad, la guerre sainte, celle faite contre l'infidèle.

7. *Chariage d'artillerie*. Con grande aparato de artilleria que hecho fuera (réd. esp., ms. B N. Esp. 319, f° 5). — « Que echó fuera. » LUIS NIETO, p. 427. — Avec un nombre et apareil d'artillerie qu'il meit en campagne (2e trad. fr. ms. B. N. Esp. 319, f° 29).

et Abdelmelec son oncle. Mais Mahamet, quoy que remerciast le Portugais de cette offre, si fut-il si enorgueilly pour voir une si puissante armée luy obeir, qu'il ne feit aucun compte du secours qui luy estoit offert[1].

Luy sçachant que son oncle Abdelmelec estoit desjà party de Tremissen, il marcha aussi contre luy, resolu de l'affronter : si bien que ces deux armées vindrent se rencontrer à demy chemin[2] de Fez et de Tremissen[3], le dix et septiesme de Mars, l'an de nostre salut mil cinq cens soixante et quinze[4]. Le conflit commença à heure de vespres entre l'oncle et le neveu : et dura le choq[5] fort roide entre les deux parties jusqu'à ce que les gens de Muley Mahamet s'affoiblirent et perdirent courage ; et la cause de cest avilissement vint d'un Capitaine commandant sur les Andalousiens[6], appellé El Dogali[7], lequel, se revoltant contre Mahamet avec deux mille arquebusiers d'eslite qu'il avoit, se mit du costé d'Abdelmelec, ne voulant perdre la coustume que ce peuple a d'estre traistre et infidèle. Estant adverty de ce malheur Muley Mahamet, qui, à un quart de lieue, loin des coups, regardoit la bataille de dessus un char[8] avant, et veu qu'il avoit plusieurs autres Capi-

1. Cette proposition faite par le roi D. Sébastien à Moulay Mohammed *el-Mesloukh* semble être une invention de Luis Nieto.

2. *A demy chemin*. En el comedio de Tremeçen y Fez (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 5, et Luis Nieto, p. 428).

3. El-Oufrâni dit que la rencontre eut lieu à l'endroit appelé Er-Roken, sur le territoire des Beni Ouâretsîn, une des tribus nomades des environs de Fez. El-Oufrâni, p. 109.

4. El-Oufrâni n'indique pas la date de ce combat.

5. *Dura le choq fort roide*. A los principios, duro la pelea una ora, por ambas partes, bien rezia (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 5 v°, et Luis Nieto, p. 428).

6. Andalousiens, en arabe اندلس. — Les troupes andalouses étaient celles formées par les Maures d'Espagne qui étaient venus s'établir au Maroc. V. p. 592, note 7.

7. Pour Saïd ed-Deghâli. V. El-Oufrâni, p. 110, et ci-dessous, p. 455, note 1.

8. *De dessus un char avant*. Desde un carro (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 5 v°). — Estant desus un charriot (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 29 v°). — « Desde un cerro. » Luis Nieto, p. 428. — Le copiste espagnol a fait une mauvaise lecture et a écrit *carro* (char) pour *cerro* (éminence). Le chérif Moulay Mohammed *el-Mesloukh* « à un quart de lieue, loin des coups, regardait la bataille de dessus une éminence. » — Dans l'adresse que les Docteurs de l'Islam envoyèrent un peu après à Moulay Mohammed *el-Mesloukh*, pour lui reprocher son alliance avec le Portugal, ils s'expriment en termes sévères sur la lâche conduite de ce souverain : « Vous avez voulu alors combattre votre oncle et, dans ce but, vous avez rassemblé une armée si nombreuse

taines qui devoient faire le semblable et imiter El Dogali[1], se resolut de quiter le champ et s'enfuyr de la bataille, c'est-à-dire des tentes où il estoit. Ce qu'il feit, se sauvant à la course avec cinq cens chevaux en la cité de Maroc, laissant tous ses soldats à la mercy de l'ennemy, et ses tentes pleines de thrésors et richesses pour le butin et proye de ses adversaires. Et ainsi son oncle Adelmelec vainquit sans grand meurtre d'un ny d'autre costé : et certes la dixiesme partie des gens de Muley Mahamet suffisoit pour accabler et deffaire toutes les forces de son oncle[2].

Lequel ayant obtenu une si belle victoire, envoya bon nombre de soldats pour suivre son neveu et le prendre. Et tandis[3], Abdelmelec fut vers Fez, où il fut reçeu avec grande joye et allegresse des Fezzans, qui le proclamèrent Roy, comme aussi feirent les autres villes et places de ce royaume. Et d'autant qu'il se sentoit mal, pour estre assailly de fièvre, il voulut se reposer un peu de temps à Fez, et là encor congéer les troupes des Turcs qui estoient venuës sous la charge de Rabadan Bassa, roy d'Argel[4]; lequel

qu'aucun registre n'en aurait pu contenir l'énumération, ni aucune langue parlée exprimer le chiffre de ses combattants; puis vous êtes sorti, traînant à votre suite des flots de cavaliers et une masse de fantassins qui couvraient les plaines et les coteaux. Eh bien ! qu'avez-vous fait à ce moment ? A peine la bataille était-elle commencée, à peine les coups d'estoc et de taille allaient-ils pleuvoir et la mêlée s'engager que, selon votre habitude, vous preniez la fuite... » El-Oufrâni, pp. 121-122. D. Antonio da Cunha, seigneur portugais, captif de Moulay Mohammed et envoyé par ce dernier en mission auprès de D. Sébastien, cherchant à diminuer la confiance que le jeune roi avait dans le Chérif, disait que ce dernier « n'avait ni argent ni courage. » V. Correspondance de Juan de Silva avec Philippe II, SS. Hist. Maroc, 1re *série (Espagne)*.

1. *Imiter El-Dogali*. « Y siendo informado de los suyos que otros muchos Alcaides, sin aquel, le habian de hacer traicion. » Luis Nieto, p. 428. — *Sin aquel* manque dans la réd. esp. du ms. B. N. Esp. 316, f° 5 v°. — Le sens de cette phrase est : Car il [Moulay Mohammed] pensait bien que toutes ses troupes suivraient l'exemple de celles de Ed-Deghâli. El-Oufrâni, p. 110. On remarquera l'identité parfaite qui existe entre le récit de l'historien arabe et la relation chrétienne.

2. *Toutes les forces de son oncle*. Que cierto el diezmo de la gente que traya *(sic)* bastava atropellar dos exercitos d'el que Muley Abdelmelec traya *(sic)* (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 5 v°).

3. *Tandis*, adverbe, pendant ce temps.

4. Rabadan Bassa. Los Turcos, con su alcayde, el rey de Argel (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 5 v°). — Et aussy pour donner congé de Fez aux Turcqs et à leur colonnel, pour ce que le roy d'Argel, qui pour lors estoit Rabadam Baxa, d'autant qu'il n'avoit commission du Turq que de le mettre dans Fez (2e réd. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 30). — Il s'agit de Ramdan-Pacha, qui fut à la tête de la Régence d'Alger de 1574 à 1577.

n'avoit commission que de mettre Abdelmelec seulement à Fez et luy en livrer le royaume. Ainsi il congéa tous les Turcs, sauf aucuns, lesquels pour estre affectionnez à ce nouveau Roy se cachèrent jusqu'à ce que leurs compagnons furent partis, et lors se donnèrent à Abdelmelec, pouvans monter à quinze cens bons et vaillans hommes[1].

Mais revenans[2] à Muley Mahamet qui s'en estoit fuy vers Maroc : dès aussi tost qu'il fut là, il commença à rassembler nouvelles forces, et mander gens de toutes parts et en grande diligence, ouvrant ses coffres, et distribuant les thesors aux capitaines, et payant largement les soldats, et les apointant mieux que jamais, resolu de se venger de la route[3] receuë par son oncle. Et usa de tel ordre, qu'il se vit avoir dix mille arqebusiers à pied, et mille à cheval, bien que non guère adextrez en guerre, et avec eux quelques trente mille chevaliers avec leurs lances et targues[4]; et mit toutes ces troupes aux champs avec vingt et quatre pièces de campagne, et de vivres et munitions autant que il estoit necessaire pour ce voyage.

Ce fut encor en ceste levée d'hommes que le roy de Portugal luy envoya un Ambassadeur avec lettres, luy offrant pour la seconde fois aide, faveur et secours contre Abdelmelec, son oncle. A ce second message portugais fist-il la reponse toute telle qu'au premier, sauf qu'à cestuy-il fist voir tout son ost par une monstre generale qu'il commanda estre faicte en sa presence, à fin de luy donner à entendre le peu de besoin qu'il avoit des forces du roy de Portugal[5].

Abdelmelec s'estant rafraichy quelque temps à Fez pour son indisposition, comme il eust augmenté son armée de six mille arquebusiers de ceux qui avoient quitté son neveu, à cause que (comme dit avons) ses autres troupes qu'il avoit amenées s'estoient retirées en Argel, il fist battre aux champs avec intention de s'ache-

1. Parmi les troupes algériennes que Moulay Abd el-Malek conserva à sa solde se trouvaient les Zouaoua.

2. Pour : *revenons*.

3. *Route*, défaite, déroute.

4. *Targues*, rondaches. — V. p. 594, notes 2 et 3.

5. Il n'est pas fait mention de cette double démarche de D. Sébastien auprès de Moulay Mohammed dans les autres relations de l'expédition portugaise. V. p. 454, note 1.

miner vers Maroc; car il avoit reçeu advis comme son neveu estoit avec grande armée en campagne. Faisant donc marcher les susdicts six mille arquebusiers, et vingt mille chevaux lanciers et armez de targues, et deux mille Argoletz[1], conduisant vingt pièces de campagne, il s'achemina vers Maroc, se faisant porter en lictière, d'autant qu'il commençoit à se porter bien de sa maladie[2].

D'autre part, son neveu, sçachant tout cecy, partit aussi soudain de Maroc avec les troupes que j'ay dit cy-dessus, et marchoit en grande diligence, et avec desir de finir ses jours et hazarder sa vie, pour defendre le droit qu'il avoit à la couronne. Et d'autant que le[3] discours, contenant l'ordre auquel marchèrent ces deux armées l'une contre l'autre, ne font pas beaucoup à nostre propos, nous userons de brièveté, disans qu'ils vindrent camper en une plaine et vallée à trois lieuës de Salé vers le Ponent et le long de la rive de la mer, en un lieu appellé la Mothe d'Arrajahan[4], où, le vingt et neufiesme de juin[5] à trois heures après midy, fut commencée une cruelle et furieuse bataille entre ces deux armées, où quelquesfois la victoire enclinoit vers Muley Mahamet, et autresfois favorisoit Muley Abdelmelec son oncle. Mais estant Abdelmelec un sage et experimenté capitaine, voyant que la nuict venoit et que si long temps le conflit avoit duré[6], sans que les siens emportassent la

1. *Argoletz.* Dos mill escopeteros de cavallo (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 6). — Deux mil arquebouziers à cheval (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 30 v°). — On appelait argolets ou argoulets, des soldats à cheval armés d'arquebuses et pouvant, soit faire du service d'éclaireurs, soit combattre à pied. Les argoulets sont devenus par la suite les dragons. Cf. p. 151.

2. *Commençoit à se porter bien de sa maladie.* Yendo el en su litera, porque, a ver, yba convaleçiente (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 6). — Se faisant porter dans sa litière, pour ce qu'il estoit encor debile et en convalessance de sa maladie cy-devant (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 30 v°).

3. Pour: *les discours.*

4. *La Mothe d'Arrajahan.* En donde se dize la Mota del Arrajahan (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 6, et Luis Nieto, p. 429). — Au lieu que l'on apelle la Motte du Mirthe (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 30 v°). — Ce lieu s'appelait Khandok er-Rihân خندق الريحان le fossé des myrtes, ou plutôt, l'enclos des myrtes, car *Khandok* a la signification de fossé servant à enclore, servant de retranchement; ce mot est donc rendu d'une façon approchée par celui de Motte (en esp. *mota*). La position de Khandok er-Rihân se trouve entre Salé et Fedala, près de l'oued ech-Cherât الشراط. Cf. El-Oufrâni, p. 112.

5. La date de ce combat n'est pas donnée par El-Oufrâni.

6. *Si long temps*.. Visto que era ya dos oras de pelea (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 6 v°).

victoire, et l'ennemy luy faisoit teste si longuement, sortit du milieu de ses gardes, et tenant son simeterre au poing, donnoit sur les siens mesmes, les forçant de recommencer le choc, et luy-mesme fut des premiers qui assaillit l'ennemy, avec tel effort et furie qu'il les mit en route, si bien que Muley Mahamet fut des premiers qui se mit en fuite. Ce qui fut cause que les vaincueurs firent un estrange meurtre et massacre, si bien qu'ils passèrent au fil de l'espée plus de six mille hommes en ce dernier rencontre.

Abdelmelec, ayant gagné ceste victoire tant grande et triomphante, envoya son frère Muley Hamet pour poursuyvre leur neveu Mahamet fuyant, et luy donna une belle troupe de chevaux legers; et ce pendant il s'arresta pour faire enterrer les morts. Ce que faict, il print la route de Maroc, y conduisant toute son armée.

CHAPITRE VI

Comme Muley Mahamet s'enfuit aux montaignes[1]; Abdelmelec fist son entrée comme Roy à Maroc, et vainquit Mahamet pour la troisiesme fois, et cestuy se retira à garand vers le Roy de Portugal pour avoir secours.

Muley Mahamet s'estant sauvé à course de cheval[2], vint suivy de sept ou huict lanciers[3] à Maroc, non sans grand honte des siens : et estant entré en son palais, il print de ses thrésors autant que la commodité luy peut permettre d'emporter, et en chargea cinq mulets : et, n'arrestant que deux heures en la maison[4], il s'enfuit, craignant les troupes de son oncle qui approchoient de là, estans à sa poursuitte[5]. Et, sorty de ceste sorte avec peu de gens à cheval, s'en

1. *Aux montaignes.* A los montes Claros (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 6 v°, et Luis Nieto, p. 430). — S'enfuit aus Montz Clairs (ainsy nommez par ironie pour leur grandeur et espesseur) (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 31). Note ajoutée en marge du ms. — « Se réfugia dans la montagne de Deren. » El-Oufrâni, p. 112.

2. *A course de cheval.* A uña de cavallo (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 6 v°, et Luis Nieto, p. 430). — A ongles de cheval (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 31).

3. *Sept ou huict lanciers.* Con seys o siete cavalleros (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 6 v°, et Luis Nieto, p. 430). — Avec six ou sept cavalliers (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 31).

4. *N'arrestant que deux heures en la maison.* Y se salio dentro de dos horas de su casa (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 6 v°).

5. Cf. El-Oufrâni, pp. 112 et 122.

alla à toute bride vers la montagne que ceux du païs nomment Montes Claros, qui est la retraitte et domicile des bannis et des bandoliers et larrons[1] d'icelle contrée, estant ce mont à six lieuës de Maroc, où nous le laisserons pour dire ce qui succeda[2] à son oncle.

Abdelmelec, ayant recueilly les despouilles de sa victoire, ne faillit soudain de s'acheminer vers Maroc avec son armée, où il arriva huict jours après la bataille, et y fut reçeu avec si grand pompe et réjouïssance y faisant son entrée, que jamais on n'y en avoit veu faire de semblable[3]. Et cecy fist-on à cause qu'il estoit en grande reputation d'estre bon, doux, affable, charitable et aumosnier, et orné de plusieurs autres vertus et marques illustres; joint que les insolences et tyrannies de Muley Mahamet rendoient cestuy ainsi desiré et favory de tout le monde. Dès aussi tost qu'il eut fait son entrée, et sur le quinziesme de juillet de l'an mesme[4], il commença à ordonner la police de ses terres, royaumes et seigneuries, se monstrant en ses actions autant sage et discret, que vaillant et adextre au fait des armes; abolissant plusieurs loix et ordonnances de ses ancestres, et usant de grandes courtoisies et graces à ses vassaux et sujets, et faisant de grans dons et largesses, taschant par ce moyen d'espandre et immortaliser son renom et louange sur tous les Rois d'Afrique qui l'avoient devancé. Et bien qu'au commancement ses sujets ne l'aimassent, et s'offensassent des deportement[5] de ce peu de Turcs qui estoient à sa soulde, lesquels, pour estre superbes et insupportables et sans discipline, faisoient de grands tors et violences aux pauvres Mores[6], lesquels ne pouvoyent endurer ces façons de faire: si est-ce que le Roy s'en deffeit peu à peu, les diminuant deux à deux, et trois à trois, si bien qu'il ne luy en restoit plus hault de deux cens[7], lesquels il tenoit loing de sa court et les faisoit vivre

1. *Retraitte et domicile des bannis et des bandoliers et larrons.* Refugio de los foragidos y de los ladrones de aquellas partes (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 6 v°). — *Bandolier*, brigand qui vole sur les grands chemins.

2. *Ce qui succeda*, ce qui arriva à son oncle.

3. *De semblable.* Un muy solemne y reguzijado recibimiento, qual nunca jamas a otro rey ninguno de aquellas partes se hizo (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 7).

4. *L'an mesme.* 1575.

5. Pour: *déportemens.*

6. *Aux pauvres Mores.* Hazian a los pobres muchas violencias (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 7, et Luis Nieto, p. 431). Après *pobres*, il faut sous-entendre: *Moros.*

7. *Plus hault de deux cens.* Hasta que, d'ellos huydos, d'ellos muertos, no le que-

avec raison et paisiblement. Cecy fut cause que ses sujets commencèrent l'aymer et cherir, si bien que, pour le bruit de ses valeurs, tous venoient luy presenter service et obeissance, et de toutes ses provinces on luy portoit de beaux presens et dons de grande et inestimable richesse.

Il y eut plusieurs roys chrestiens qui prindrent plaisir en son amitié[1] et luy qui de bon cœur les accepta pour amis et s'estima heureux d'avoir leur accointance, tellement que de tous costez plusieurs Chrestiens vindrent en ses païs, lesquels il aimoit et favorisoit plus courtoisement que pas un genre d'hommes qui hantassent en ses terres, leurs faisant de grandes aumosnës, graces et charitez, et les traittant modestement et avec une merveilleuse benignité; plusieurs desquels il affraichissoit[2] de jour à autre gratuitement et sans rançon quelconque; la charité duquel je ne veux icy haut prescher, quoy que je sois obligé de ce faire[3], puis que la commune renommée le publie et louë assez par tout le monde.

Or la première chose qu'il fist, dès qu'il fut parvenu à la couronne, fut de nommer un successeur au royaume et confirmer la loy faitte sous le roy Muley Mahamet Xeq, son père ; et pour ce fist jurer foy et hommage de tous les grands à son frère Muley Hamet[4], quoy qu'il eust un fils bas d'aage, auquel il pouvoit donner la succession. Ce qui estonna tous les grands de ses royaumes[5]; et

daron sino hasta dozientos pocos mas (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 7).

1. La reine Élisabeth, les rois Henri III et Philippe II. Cf. SS. Hist. Maroc, 1re Série *(Angleterre et Espagne)*. Les principaux agents européens employés à cette occasion furent Sir Edmund Hogan, Cabrette, Andrea Gasparo Corso, le Père Diego Marin, etc.

2. Pour: *affranchissoit*.

3. *Obligé de ce faire*. Libertando [Abdelmelec] cada dia de gracia muchos d'ellos, la qual no quiero alargar, segun la obligacion tengo (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 7).

4. La seconde traduction française ajoute une note en regard de ce passage : A present regnant, 1602 [Muley Hamet] (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 32). Cf. p. 443, note 3, et p. 501, note 1.

5. Il est intéressant de rapprocher, de cet éloge de Moulay Abd el-Malek par un auteur chrétien, le panégyrique de ce Chérif composé en 1577 par le Frère Juan Bautista, de l'Ordre des Prêcheurs ; la pièce se termine par cette invocation en faveur du souverain musulman : « Que Dieu Notre Seigneur le conserve dans la paix, qu'Il augmente son pouvoir et son autorité pendant de longues années, qu'Il lui accorde de perpétuelles victoires et un constant triomphe, qu'Il l'élève au plus haut degré, pour l'honneur de Dieu qui vit et règne dans tous les siècles des siècles ! Amen. » Cf. SS. Hist. Maroc, 1re Série *(Espagne)*.

on feit pour cecy de grans triomphes, festes et resjouissances pour l'amour du nouveau Prince, et pour la loy[1] renouvelant la souvenance du Xerif, ayeul de tous ces grands Princes[2].

Ce pendant Muley Mahamet, estant retiré ès destroits de Montes Claros, tout aussi tost se mit, avec l'argent qu'il avoit porté de Maroc, à lever quelques bandes de soldats, et en leur trouppe aucuns bannis et brigans: si bien que le tout pouvoit monter à cinq cens arquebusiers et deux cens hommes de cheval[3] armez de lances et pavois à leur mode. Avec lesquelles forces il ne s'avançoit à faire aucune autre entreprise, fors que rober, piller et saccager les villages et plat païs voisin du mont[4], et forcer les habitans à le recognoistre et luy estre tributaires comme à Roy. Et s'arresta en ceste façon de vivre l'espace de sept ou huit mois, jusqu'à tant que la necessité contraignit Abdelmelec de dresser une armée pour chasser ces voleurs de la montaigne. En quoy fut employé Muley Agmet[5], nouveau prince, lequel avec un camp volant fut au royaume de Sus, et, en un certain rencontre, il rompit Muley Mahamet et luy deffeit la plus part de ses troupes tant de pied que de cheval, le contraignant de se cacher aus plus espais et touffus lieux de la montagne; où il fut par l'espace de plus d'un an, où il endura les froidures, nèges et autres travaux, misères et inclémence du ciel, et vivant en trance et defiance perpetuelle pour les espies et

1. *Et pour la loy...* Cette phrase manque dans le texte espagnol, qui porte seulement: fiestas y regocijos (reguzijos) en todas partes por el nuevo principe (LUIS NIETO, p. 431, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 7 v°).

2. Moulay Ahmed, d'après le droit successoral, était bien le *tanaist*, l'héritier présomptif, mais, comme nous l'avons dit (p. 443, note 4), il est rare qu'un souverain ayant un fils s'y soit conformé; on avait donc lieu de se réjouir du retour à l'observance de la loi de succession.

3. *Deux cens hommes de cheval.* Dozientos cavalleros de lança y adarga (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 7 v°).

4. « Ensuite vous [Moulay Mohammed] vous êtes réfugié dans la montagne et, aidé du chef de la contrée, vous vous êtes mis à piller les biens de vos sujets et à répandre le sang... Vous avez si bien saccagé les pays florissants... qu'en vous voyant faire, les habitants du Sous el-Akça ont cru que vous n'aviez d'autre dessein que d'anéantir l'Islam et ses adhérents. » EL-OUFRÂNI, p. 123.

5. *Muley Agmet... avec un camp volant.* El nuevo principe, Muley Hamet, fue al reyno de Sus, con un pequeño exerçito (LUIS NIETO, p. 432, et réd. esp., ms. B.N. Esp. 319, f° 7 v°). — Le nouveau prince Muley Hamet fut au royaume de Sus avec une petite armée (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 32). Moulay Ahmed est sans doute appelé « nouveau prince » parce qu'il venait d'être reconnu héritier présomptif.

meurtriers, deputez, gagez et envoyez de la part de son oncle pour le mettre à mort.

Enfin la necessité le pressa tellement, qu'il fut forcé de s'humilier jusqu'à là que d'avoir recours au roy Don Sebastien et luy demander aide et faveur pour le delivrer des aguets et mains de son oncle et le remettre en son royaume paternel. A ceste cause, de la montagne avant[1], il depescha un courrier avec lettres et instructions au roy de Portugal, et le feit aller par le chemin de Mazagan. Et afin d'entendre plus seurement des nouvelles, et avoir response plus soudaine, il resolut de sortir de ceste montagne, et prendre la route de Tanger, comme il feit, y allant par les bois et lieux plus secrets et moins descouverts de la montaigne, mais non sans s'exposer à de grands et evidens dangers, jusqu'à ce qu'il parvint au Peñon[2], où il fut quelques jours pour se rafraichir; et de là s'achemina vers Tanger, où il fut reçeu fort courtoisement par le gouverneur de la ville[3], qui logea le corps du Roy en la cité, mais ses troupes furent campées dehors[4] et loing de la portée de l'artillerie. Il ne fut pas si tost arrivé là, qu'il n'envoyast deux de ses capitaines pour ambassadeurs vers le roy Don Sebastien avec ses lettres, et iceux accompaignez d'un gentil-homme natif de

1. *De la montagne avant*. Dende la mesma sierra (Luis Nieto, p. 432, et ms. B. N. Esp. 319, f° 7 v°).

2. *Au Peñon*. Hasta que fue a parar al Peñon de Velez (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 7 v°). Moulay Mohammed arriva au Peñon avec 600 Maures, ses partisans, à la fin de 1577. Ayant appris les grands préparatifs faits par D. Sebastien en vue d'une expédition au Maroc, il lui envoya D. Antonio da Cunha, seigneur portugais qui était son captif, pour solliciter sa protection. D. Sébastien, très satisfait des ouvertures du Chérif dépossédé, lui fit répondre de se rendre à Tanger et d'y attendre l'expédition. Moulay Mohammed s'embarqua sur une caravelle mise à sa disposition par le marquis de Villa Real, gouverneur de Ceuta, et gagna cette place, où il séjourna quatre mois pour éviter les poursuites de Moulay Abd el-Malek; il se rendit de là à Tanger. Le fils du Chérif, Moulay *ech-Cheikh*, rejoignit son père par la route du Rif, en amenant les troupes restées fidèles. Barbosa Machado, t. IV, pp. 142 et ss., et SS. Hist. Maroc, 1re *Série (Portugal* et *Espagne)*.

3. Le gouverneur de Tanger, D. Duarte de Menezes, reçut Moulay Mohammed dans un ravelin, en dehors de la ville, « avec un apparat digne de la personne qu'il représentait. » Barbosa Machado, t. IV, p. 144.

4. *Ses troupes furent campées dehors*... Le hizo gran hospedaje a el, dentro de la mesma ciudad, y a su gente, fuera, debaxo de la artilleria (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 7 v°, et Luis Nieto, p. 432). — Et à ses gens dehors, à la portée du canon (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 32 v°).

Tanger[1]; et par ces lettres requeroit ce Roy de luy prester faveur et donner secours pour le recouvrement de son royaume usurpé par son oncle. Et d'autant que le gouverneur de Tanger sçavoit bien que, gratifiant à ce roy More, il faisoit chose aggreable au roy de Portugal, son maistre, il depescha pour l'effect de ce voyage tout soudain une caravelle armée[2] vers Lisbone avec les ambassadeurs sus-alleguez: duquel voyage et succez nous parlerons cy-après, estant necessaire qu'en cest endroit nous advertissions le lecteur d'aucuns poincts servans à l'intelligence de nostre principale matière.

CHAPITRE VII

Brief discours contenant les raisons qui meürent Don Sebastien à favoriser Muley Mahamet: des Ambassadeurs qu'il depescha, et appareil par luy dressé pour ceste guerre, et comme le roy de Maroc sortit pour aller à l'encontre.

Or est-il vray qu'estant le roy Don Sebastien de son naturel estrangement adonné aux armes, et de son inclinacion[3] ne prenant plaisir qu'à l'exercice de la guerre, estant continuellement occupé en iceluy, à cecy l'éguillonnant les forces et valeur de sa personne et le courage le plus grand que d'autre prince que jamais en ouyt parler. Il est aussi aisé à croire qu'il souhaitoit que l'occasion se luy offrit, tant petite fust-elle, de passer en Afrique; prenant et fondant sa pretente sur le desir qu'il avoit d'estendre et haulser la Saincte Foy Catholique. Qui fut la mesme cause qui le meut les années precedantes de passer à Tanger[4], ayant en deliberation de subjuguer la Barbarie, quoy que ce voyage fust sans grand proffit. Joint que les moiens luy ayans defaillis, pour le refus que Muley Mahamet avoit

1. *Un gentil-homme natif de Tanger.* Un hidalgo de alli de Tanjar (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 8, et Luis Nieto, p. 432). — Acompagnez d'un gentilhomme de la garnison de Tanjar (2e réd. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 32 v°).

2. *Caravelle armée.* Una caravela de armada (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 8, et Luis Nieto, p. 432).

3. *De son inclinacion.* Y desde pequeño inclinado a las armas (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 8).

4. Allusion à l'expédition de 1574. V. sommaire du Doc. LXXXVII, pp. 339-340.

fait par deux fois d'accepter le secours qu'il luy offroit contre son oncle, ainsi que dict avons[1], à present qu'il se veid sollicité par les lettres de ce Roy More[2], cela fut suffisant, avec ce desir que de long temps il avoit, de le faire entendre et condescendre à ce que requeroient les messagers de Muley Mahamet. Lesquels arrivez que furent en Portugal, il les reçeut fort magnifiquement, et leur accorda tout ce qu'ils demandoient au nom de celuy qui les envoyoit; auquel encor il escrivit et fist response, luy offrant toute ayde, faveur et assistance, jusqu'à l'asseurer de le remettre en ses terres.

Et faisoit cecy le roy de Portugal [non] sans grande contradiction[3] ou resistance de son conseil, ny de pas un des grands de son royaume; voire estimé-je que ceste fut l'occasion pour laquelle il y eut une entreveuë de luy et du Roy Catholique à Guadaloupe, l'année passée de M. V. LXXVII[4], où le Roy Catholique, comme prince vrayement chrestien, se mit en tout devoir de le destourner de telle entreprise; ou, la faisant, que ce fust à bonnes enseignes, se pourvoyant de tout ce qui seroit necessaire avant que commencer. Mais le Portugais, estant resolu en sa deliberation et determiné de suyvre sa fantasie en tout, sans s'arrester à l'advis de personne, s'en retourna en son païs, où le Roy Catholique envoya ses ambassadeurs pour cest effect[5], luy proposant plusieurs autres moiens pleins de grand zèle

1. V. sur ce refus, p. 454, note 1.

2. L'auteur confond le premier message, envoyé par Moulay Mohammed du Peñon de Velez, avec le second, expédié de Tanger. Dans ce dernier, Moulay Mohammed engageait D. Sébastien à renoncer à son projet de grande expédition en Afrique et il lui conseillait d'envoyer seulement une troupe de 4 000 hommes, commandés par un général expérimenté, assurant que le résultat serait atteint avec ce simple renfort.

3. [*Non*] *sans grande contradiction.* « No con pequeña contradiccion de los de su Consejo ». Luis Nieto, p. 433. — Con pequeña contradicion (ms. B. N. Esp. 319, f° 8 r° et v°). — Avec fort peu de contradiction (2ᵉ trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 33).

4. *Entreveuë de luy et du Roy Catholique à Guadaloupe l'année passée de* M. V. LXXVII. Esto fué la causa de verse con S. M. en Guadalupe el año pasado de setenta y siete (Luis Nieto, p. 433, et ms. B.N. Esp. 319, f° 8 v°). — Ce passage établit que Luis Nieto a composé sa rédaction en 1578. Cf. ci-dessus *Note critique*, p. 399. Sur l'entrevue de Guadalupe, V. les chroniques espagnoles et portugaises. Philippe II se serait engagé à fournir à Sébastien une armée de 15 000 hommes (5 000 Espagnols et 10 000 mercenaires) et cinquante galères, pour le cas où il n'aurait pas à défendre l'Italie contre les Turcs. Le soulèvement des Provinces Basques ne permit pas à Philippe II de tenir ses engagements et il ne put envoyer à Sébastien que 2 000 hommes de troupes espagnoles, au lieu des 15 000 qu'il avait promis à l'entrevue de Guadalupe.

5. Le « bon oncle » Philippe II chargea

et amour, desquels Sa Majesté Catholique instruisoit son neveu pour l'oster de ceste sienne deliberation. Car le Roy Espagnol n'ignoroit pas quelles estoyent les forces et pouvoir des roys de Barbarie, et la grande valeur et dexterité du roy Abdelmelec, qui commandoit sur tous ces royaumes, et le grand appareil qu'il failloit faire pour ceste conqueste ; comme encor il sçavoit le peu de provisions qu'avoit le roy Sebastien pour fournir à ses desseins.

Luy donc commençant à s'apprester de tout ce qui estoit necessaire, en premier lieu, il commanda faire la plus grande levée d'hommes que faire ce[1] peut en ses terres, envoyant en Alemaigne souldoyer cinq mille Tudesques et Lansquenets[2] ; escrivit à certains chevaliers d'Andalousie, les priant d'assembler quelques vieux soldats[3]. Et avec ce il feit affuster grand nombre d'artillerie, et faire provision et d'armes, et de munitions, et de vivres ; et voulut que, pour porter cecy, on arrestast tous les vaisseaux estans ès ports et havres de son royaume, afin que tous le servissent en ceste guerre. Les soldats qu'il leva en son païs furent en grand nombre, mais mal en point, et sans experience aux armes, veu que c'estoient laboureurs et gens de peu d'effect. Et quant aux cinq mille Alemans, dès que furent arrivez à Lisbone, on vit que c'estoient nou-

à différentes reprises son ambassadeur en Portugal, D. Juan de Silva, de faire des représentations à son neveu D. Sébastien sur les difficultés et les fâcheuses conséquences de l'expédition projetée. D. Juan de Silva revient souvent dans sa correspondance sur l'insuccès de ses démarches. « Il n'y a rien à faire, écrit-il, ce jeune homme bout. » Cependant, à la demande de Philippe II, le duc d'Albe, dont l'opinion faisait autorité en matière militaire, rédigea un mémoire pour réfuter le projet de D. Sébastien ; D. Luis de Silva fut chargé de le présenter au jeune roi. Cette seconde tentative n'ayant pas mieux réussi, Philippe II se décida à envoyer à Lisbonne, en ambassade extraordinaire, le duc de Medina Sidonia (mars 1578), qui n'arriva pas davantage à faire revenir le roi sur son téméraire projet. V. SS. Hist. Maroc, 1re *Série (Espagne)*.

1. Pour : *se peut*, se put.

2. Sur le recrutement des mercenaires allemands, voir le Doc. C et p. 379, note 22. « Les Allemands, écrit D. Juan de Silva, sont Osterines [du Holstein], Hollandais et Wallons et ce qu'ils sont le moins, c'est Allemands ». SS. Hist. Maroc, 1re *Série (Espagne)*. Le chiffre du contingent « allemand » varie d'après les relations entre 3000 et 5000. La première évaluation, qui est la plus répandue, nous paraît plus conforme à la vérité. On peut admettre que le chiffre, plus élevé au départ d'Anvers, avait subi des réductions par suite de maladies ou de causes diverses.

3. Le roi Philippe II se montra froissé de ce recrutement de soldats fait en Espagne sans son autorisation. V. lettre de Juan de Silva à Zayas (Gabriel de Çayas), du 23 mai 1578. SS. Hist. Maroc, 1re *Série (Espagne)*.

veaux soldats[1] et sans adresse, joint qu'ils furent là assaillis de maladie, de sorte qu'il y en mourut plus de deux mille. A son service encor vindrent six cens Italiens, que le Pape fournissoit au comte d'Irlande[2] pour la conqueste du païs d'Irlandois ; et

1. *Nouveaux soldats.* Y tambien los cinco mill Tudescos, llegados que fueron a Lisboa, ellos eran visoños tambien (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 8 v°, et Luis Nieto, p. 434). — Les navires amenant les lansquenets mouillèrent dans le Tage, le 14 mai 1578. D. Sébastien fit camper la troupe à Cascaes et alla, quelques jours après, la passer en revue. D. Juan de Silva ne mentionne pas la mauvaise impression qu'aurait produite ce corps de mercenaires, dont le Prince d'Orange cependant avait été heureux de se débarrasser.

2. Thomas Stukely ou Stucley et peut-être Stuckley, nommé aussi Stewkley dans les derniers volumes des *Calendars*, appelé comte d'Irlande, marquis d'Irlande, marquis de Leinster, duc d'Irlande, Archiduc d'Irlande, Vice-roi d'Irlande, avec des droits également fictifs à chacun de ces titres. Stukely, gentilhomme catholique du comté de Devon, né en 1525, passait pour un bâtard de Henri VIII. Il reçut une éducation militaire très étendue et fut attaché au duc de Suffolk, puis au duc de Somerset. Il prit part aux campagnes contre la France et contre l'Écosse de 1544 à 1550. Après la disgrâce de Somerset (1551), il se réfugia en France. Rentré momentanément en Angleterre, à la fin du règne d'Édouard VI, il fut accusé de trahison envers le roi d'Angleterre et enfermé à la tour de Londres jusqu'en 1553. Il passa ensuite au service de l'Empereur d'Allemagne et prit part aux campagnes de Flandre, à la prise de Saint-Quentin (1557) ; il équipa également des vaisseaux pour faire la guerre de course. Sous le règne de Marie Tudor, il était revenu en Angleterre et s'était marié (1554). En 1563, il organisa une expédition en Floride, pendant laquelle la reine Élisabeth le fit accuser de piraterie (1565). Il devint ensuite maréchal d'Irlande (1566), mais Élisabeth le disgracia, sous prétexte de haute trahison et en l'accusant de connivence avec l'Espagne (1569). Stukely passa alors en Espagne, où Philippe II, auquel il prêta hommage, le fit duc d'Irlande et facilita son projet de conquête de cette île. On le retrouve à la bataille de Lépante (1571), puis à Paris, dans les Pays-Bas et à Rome, où il fut chargé de plusieurs missions.

En 1578, le pape Grégoire XIII, voulant secourir les Irlandais, soulevés contre Élisabeth pour la défense de leur foi, fit choix de Thomas Stukely pour commander un détachement de 600 Italiens qu'il envoyait en Irlande et lui conféra à cette occasion le titre d'Archiduc d'Irlande (comte d'Irlande, marquis d'Irlande, marquis de Leinster, etc.). Stukely relâcha à Lisbonne le 18 avril 1578, au moment où s'organisait l'expédition contre le Maroc. Le roi D. Sébastien autorisa les Italiens du Pape à débarquer, bien résolu à ne pas leur fournir de navires pour continuer leur voyage et à les incorporer dans son armée. Stukely céda facilement aux sollicitations du roi de Portugal et mit sa troupe à sa disposition. Les soldats du Pape, à l'encontre des mercenaires allemands d'humeur disciplinée et tranquille, causèrent mille ennuis, avant leur départ pour l'expédition. Stukely périt avec la plus grande partie de sa troupe à la bataille de El-Ksar el-Kebir. Cet aventurier fut très populaire au XVI[e] siècle et des ballades furent composées sur ses aventures. Peele en fit un des principaux héros de sa comédie intitulée : « La bataille d'Alcazar », imprimée en 1594. Cf. *Dict. of nat. biog.*, au nom *Stucley*, et *The Voyage of Thomas Stukeley in* 1578, ap. *Hackluyt's Collection*, vol. II, p. 67.

lequel, passant à Lisbone avec trois naus armées, accorda au Roy de l'accompagner en ce voiage, et luy promit secours en ce qu'il pretendoit. Outre ce, le Roy Portugais fit crier à son de trompe, par toutes ses terres et seigneuries, que tout hidalgo, gentil-homme et seigneur qui refuseroit d'aller en ceste guerre perdroit ses rentes et cens, et tous les privilèges et franchises qui par les roys leurs avoient esté accordées.

En somme, ayant pris garde à tout ce qui feroit mestier à ceste armée, et ayant assemblé une belle flotte de navires et galiotes, il fist embarquer son artillerie, ses vivres et munitions, les chevaux et autre tel carriage necessaire, afin que, venant le jour de la feste bien heureuse de sainct Jean Baptiste, destinée pour son partement, il n'y eust aucun destourbier, qui peust empescher l'embarquement de sa gendarmerie et l'effect de son pretendu voiage.

De tout cecy estant desjà adverty et tout certain Muley Abdelmelec, roy de Barbarie, et sçachant ce que le roy de Portugal brassoit contre luy, en fut fort marry; non tant pour crainte qu'il eust du Portugais, que pour se sentir affectionné aux Chrestiens, et qu'il s'asseuroit que l'Afrique seroit le tombeau de ce pauvre roy de Lusitanie, et eust-il eu trois fois plus de puissance que celle qu'il conduisoit. Et sur ce propos, il dist plusieurs fois : « Le roy Don « Sebastien deust regarder le peu de raison qu'il y a de venir se « perdre; car de tascher de m'oster le royaume qui m'appartient de « droict successif, pour le donner à un nègre[1], sans que pour cela « la Chrestienté en sente quelque amelioration ny advancement, « ce n'est chose que Dieu, qui est juste, doive jamais permettre. » Ainsi commença il à s'apprester et fournir de toute provision de guerre, comme celuy qui estoit homme accort et subtil et fort diligent et prevoyant en affaires semblables. Et pour ce fist planter ses tentes en campagne, et à une lieue de Maroc, publiant par tous ses royaumes la guerre à feu et à sang contre les Chrestiens: chose grandement souhaitée par les Mores en general[2], et fist apprester nombre très-grand d'artillerie et pièces de campagne, et vivres et

1. Allusion au surnom de Moulay Mohammed : *El-Abd*. Voir plus bas, p. 504, le portrait qu'en fait l'auteur de la relation.

2. La guerre sainte *(Djehad)*. Sur l'effet produit par la prédication du Djehad, V. p. 231, note 1.

munitions, et multitude infinie de chevaux et chameaux pour porter tout ce qui estoit necessaire à l'armée.

Cecy mis en ordre, et oyant que le roy de Portugal estoit party de son païs et qu'il venoit de s'embarquer et prendre terre à Arzille, il sortit aussi de Maroc, le 16 d'avril[1], avec grande applausion du peuple et magnificence, suivy d'infinies trouppes de gens; et fist camper sa gendarmerie au lieu où desjà estoient ses tentes, où il se tint plus de vingt jours, attendant le reste de ses forces qui devoient luy venir. Puis se mit à marcher à petites journées vers Arzille, et pour mieux assembler les trouppes que il esperoit arriver de toutes ses terres, il s'arresta près une mosquée nommée Temocena, qui est sur les frontières de son royaume[3].

1. Cette date du 16 avril, qui est celle du manuscrit de Luis Nieto, est manifestement erronée; elle est d'ailleurs en contradiction avec les dates données par Nieto lui-même pour le départ de D. Sébastien et son arrivée à Arzila. V. ci-dessous, p. 470, et ci-dessus, p. 467. Pour l'itinéraire probable de Moulay Abd el-Malek, voir ci-dessous, p. 536, note 1.

2. *Une Mosquée nommée Temocena*... Fue a parar a una alcaçava llamada Temecena, que es en el riñon de sus reynos (Luis Nieto, p. 435, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 9 v°). — S'alla loger à un chasteau nommé Temecene, qui est dans le milieu de ses royaumes (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 34 v°). — On voit que le traducteur français de la relation imprimée a rendu à tort le mot Kasba (Alcaçava) par celui de mosquée.

3. Le Tâmesna تامسنا, nom que l'on trouve transcrit en Temcène, Tenesme, Temesena, Temesna, etc., est une région comprise entre l'oued Bou Regrag au Nord et l'oued Oumm er-Rbia au Sud. Ibn Khaldoun (t. I, p. 60) dit que ce nom s'applique à la vaste plaine qui s'étend depuis Salé jusqu'à Merrakech, mais il commet une erreur, car le Tâmesna était une province du royaume de Fez et ne devait guère dépasser l'Oumm er-Rbia, ainsi que l'indiquent Léon et Marmol et qu'on peut le déduire de El-Bekri. « Le Tâmesna, dit ce géographe, était habité autrefois par les Berghouata et l'île de Fedala lui servait de port » (p. 202). El Anfa (Casa Blanca) en était la capitale. Cette région, très fertile et très peuplée, comprenait plus de quarante villes et était « la fleur de toute la Barbarie ». Sa population belliqueuse, s'étant attaquée à Youssef ben Tachfin, fut dispersée ou détruite. Le Tâmesna resta pendant près de deux siècles une solitude inhabitée; Yakoub *el-Mansour* y installa quelques tribus arabes de Tunis, qui le possédèrent pendant la période almohade. Les Beni Merin les chassèrent pour établir à leur place des Zenata et des Haouara, tribus de pasteurs, désignées par le nom générique de *Ech-Chaouia* (les Pasteurs) et nomadisant à l'arabe. Le pays de Tâmesna, placé comme un État-tampon entre le royaume de Fez, où s'éteignait la dynastie des Beni Merin, le royaume de Merrakech, dont les Chérifs saadiens venaient de s'emparer, et les possessions portugaises, fut, pendant le commencement du XVIe siècle, en guerre continuelle; les Chaouia, malgré leur amour de l'indépendance, n'échappaient à un joug que pour retomber sous un autre;

CHAPITRE VIII

Départ du roy Don Sebastien de Lisbone; comme il arriva à Cadiz, Tanger et Arzille ; les traitez et capitulacions faittes entre luy et Muley Mahamet.

Estant le roy Don Sebastien du tout resolu de poursuivre sa poincte en faveur de Mahamet et ayant tout son cas en ordre, il se mit en devoir de bon chrestien et de Roy, qui avoit la crainte de Dieu devant les yeux, preparant sa conscience avant que s'embarquer, et commandant que par tout son royaume fussent faictes prières et processions publiques, et qu'on suppliast Nostre Seigneur pour l'heureux succez et victoire du Roy et de son armée en ceste guerre. Et pour cest effect, la Sainteté du Pape, comme Père pitoyable et desireux du bien et salut de ses ouailles, luy envoya un sien Legat et Commissaire, avec de belles indulgences, graces et privilèges pour tous ceux qui feroient ce voiage.

En somme, venue la feste de sainct Jean, auquel jour on fit de grandes magnificences et signe de joye en Lisbone, en honneur de ce glorieux Sainct, tous les soldats s'embarquèrent, et l'endemain matin le roy Don Sebastien, ayant nommez sept gouverneurs[1] des principaux de son royaume, à cause que le Cardinal[2], son oncle, ne voulut accepter la regence, d'autant que le Roy luy avoit refusé de se desister de ce voiage, se mit sur mer, le 26 de juin, ayant dix ou douze galères, et en icelles presque toute la Noblesse[3] de ses terres. Le temps estant doux et calme, l'armée partit le jour mesme

ils combattirent tantôt dans les rangs de l'armée mérinide, tantôt avec les Portugais et tantôt avec les Chérifs saadiens.

1. *Sept gouverneurs*. Aviendo señalado por governadores a siete o ocho de los Grandes de su reyno (Luis Nieto, p. 436, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 9 v°). — Barbosa Machado ne donne les noms que de cinq gouverneurs : D. Jorge de Almeida, archevêque de Lisbonne, Francisco de Sa, D. João Mascarenhas, D. Pedro de Alcaçova Carneiro et Miguel de Moura. Barbosa Machado, t. IV, p. 280.

2. Le Cardinal D. Henrique. D'après Juan de Silva, le Cardinal aurait eu l'adresse de prendre les devants, en refusant la régence du royaume, que le roi n'avait pas l'intention de lui proposer. V. SS. Hist. Maroc, 1re *Série (Espagne)*.

3. *Presque toute la Noblesse*. Con todos sus hidalgos (Luis Nieto, p. 436, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 9 v°).

de Lisbone, faisant le nombre de treize cens voiles, tant grands que petis vaisseaux, laquelle flotte, pour vray, sembloit la plus belle qu'on eust, long temps avoit, veuë sur mer, et laquelle, ayant vent en poupe[1], vint surgir à Cadix, le soir de la vigile de sainct Pierre et sainct Paul[2]; ceux de la cité faisans grand feste et s'esjouissant pour la venue de leur souverain prince, lequel fut là l'espace de quinze jours[3], pour se fournir d'aucunes choses qui luy defailloient et pour y recevoir quelques troupes et regimens d'Espagnols, que pour luy on levoit au païs d'Andalousie.

Ce que fait, il s'embarqua le jour huictiesme de juillet et, partant de Cadiz, prit la route de Tanger, et, montant sur ses galères, il envoya le reste de l'armée en Arzille[4]; car il vouloit avant voir Muley Mahamet, qui estoit à Tanger, l'attendant en fort bonne devotion[5]. Les galères royales estans arrivées à Tanger, le neufiesme de juillet, long temps avant qu'il approchast de la rade et du port[6], Muley Mahamet envoya son fils au devant de luy, aagé d'environ dix ans, et appellé Muley Xeq[7]; lesquel, estant monté sur un brigantin, fut courtoisement et honorablement reçeu du Roy; lequel, ayant pris terre, feit encor plus de caresses et signes de joye et d'amitié à Muley Mahamet, luy offrant (entre autres grandes promesses) tout secours pour luy remettre en main son royaume. Le More, se voyant avec le roy Sebastien, pour mieux asseurer son droit, quoy que desjà et par lettres et par ses messagers, il eust informé ce Roy de son intention, ores plus amplement il luy declaira de bouche, luy remonstrant comme « son oncle Muley Abdelmelec luy avoit ravy « par force et non justement son royaume, et qu'avec la puissance « des Turcs et tyranniquement il l'avoit usurpé; que tous les

1. *Ayant vent en poupe.* Con el buen temporal que le hizo (Luis Nieto, p. 436, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 10).

2. Le 28 juin.

3. *Quinze jours.* « Donde estuvo once dias ». Luis Nieto, p. 436. — Dans le ms. B. N. Esp. 319, il y avait d'abord *quinze dias*, qui a été corrigé en : *onze dias* (f° 10).

4. Arzila, la *fronteira* évacuée en 1551 sous le règne de Jean III, avait été livrée aux Portugais par la trahison du caïd Abd el-Kerim à la fin de 1577. V. p. 528, note 1.

5. *Muley Mahamet, qui estoit à Tanger, l'attendant en fort bonne devotion.* Por veerse primero con Muley Mahamet, que le esperava en Tanjar (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 10). Cf. ci-après la Relation de D'Aubigné, p. 639, note 1.

6. *De la rade et du port.* Antes que, con buen rato, entrasse en la baya (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 10).

7. Moulay ech-Cheikh. — V. le Tableau généalogique, Pl. V, note 18.

« vassaulx et sujets ne faisoient que cercher les moyens et occasion « de jour à autre de le trahir, ou au moins l'abandonner et se « retirer à luy; que les principaux du païs luy escrivoient sans « cesse touchant ce faict, luy promettans de venir à son service « aussi tost qu'il meneroit la moindre armée[1] qu'il pourroit contre « sa partie. » Avec ce langage persuadoit ou taschoit d'induire le roy de Portugal[2] de ne point venir aux mains avec les gens d'Abdelmelec; que seulement il se campast et que tout aussi tost il auroit tous les soldats de son oncle à son service.

Luy promit encor, outre cecy, luy donner deux ou trois ports[3] de mer en Barbarie, et plusieurs terres pour le service et soustien d'icelles villes; et pour cecy il offrit et donna son fils en ostage. Le roy de Portugal estoit si franc et genereux de son naturel, qu'il creut Mahamet en tout ce qu'il dist; et luy eust octroyé sa demande sans nulle condition ny restriction[4] et sans qu'il luy donnast plège[5] quelconque. Or l'armée attendant en Arzille, le Roy, ayant mandé aux capitaines ce qui estoit à faire, partit soudain et s'achemina vers Arzille, amenant avec luy Muley Mahamet[6]; là où Muley Xeq fut par terre, conduisant les troupes de son père, ayant avec luy la fanterie et la cavalerie de la garnison de Tanger.

Le Roy arriva en Arzille un jour de dimenche 13 de juillet, avec grand plaisir et resjouissance, voyant un si heureux succez de ses affaires; et, dès que fut desembarqué, feit mettre en terre l'artillerie, vivres et munitions qu'il conduisoit, et cecy en grande diligence, depeschant quatre naus armées vers Mazagan pour y conduire Muley Xeq son ostage. Et outre commanda que ses tentes

1. *Aussi tost qu'il meneroit la moindre armée.* Prometiendole de se passar a su serviçio, en la menor coyuntura que hallassen (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 10).

2. *Avec ce langage, persuadoit ou taschoit d'induire le Roy de Portugal...* Y con esto, le (lo) persuadia al Rey de Portugal, que no avia menester venir a pelea con su tio (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 10, et Luis Nieto, p. 437).

3. *Deux ou trois ports.* Dos o tres (otros) puertos de mar (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 10 v°, et Luis Nieto, p. 437).

4. *Et luy eust octroyé sa demande...* El Rey de Portugal era tan franco y generoso, que le creyo todo aquello, otorgandole todo lo que él quiso, y lo mismo hiziera, sin condicion alguna de aquellas, que no deviera (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 10 v°, et Luis Nieto, p. 437).

5. *Plège*, caution.

6. *Amenant avec luy Muley Mahamet.* Se partio luego de alli para Arzilla el Rey, y Muley Mahamet, en las galeras, y Muley Xeq, con la gente de su padre, por tierra (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 10 v°).

fussent tendues près les murs d'Arzille, faisant retrencher fort et fossoyer pour plus grande seureté et repos de son armée[1].

CHAPITRE IX

Comme le roy Abdelmelec fut surpris de maladie par les chemins, et comme il se joignit avec le camp du Prince, son frère; de sa monstre générale, quelles troupes avoit le roy de Portugal, et son départ d'Arzille.

Revenans à propos du roy Abdelmelec qui s'estoit arresté auprès de Tremissen[2]; où, dès que fut arrivé, vint se joindre à luy grand nombre de cavalerie de lanciers, targuiers[3] et autres plusieurs troupes; et au bout de deux ou trois jours qu'il fut là, il se sentit fort malade, sans que pour lors on en cogneust la cause; mais, peu de temps après[4], luy sentant une extreme douleur d'estomach, on sçeut qu'ele luy provenoit pour avoir mangé du lait, lequel luy estoit figé et caillé en l'estomach, et, pour duquel se descharger, il fut deux ou trois jours à se provoquer et esmouvoir à vomissement, telle estant sa coustume, si bien que enfin il jetta un gros morceau de fourmage, qui luy rendit l'estomach si debile, qu'il luy fut impossible de digerer de là en avant viande quelconque[5]; joint qu'estant mal logé, on vit aussi empirer sa maladie[6].

Or luy, ayant nouvelle que le roy Don Sebastien estoit party de Caliz[7] pour venir à Arzille, tout malade qu'il estoit, se mist aux

1. *Faisant retrencher fort et fossoyer.* Mando sentar sus tiendas junto de la muralla de Arzilla, cercandolas de un rasonable fosso, para mayor seguridad de sus gentes (Luis Nieto, p. 438, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 10 v°.)

2. *Auprès de Tremissen.* Que avia parado en el alcaçava de Tremecen (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 10 v°). — « En la Alcazaba de Temecena. » Luis Nieto. Le texte des *Documentos ineditos*, p. 438, porte: *Temeceva*, qui doit être une mauvaise lecture. — Qui estoit demouré au chasteau de Temecene (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 36). Il faut lire: Tâmesna.

3. *Targuiers*, cavaliers portant la targe.

4. *Peu de temps après.* Hasta que, despues de algunos dias... (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 10 v°).

5. *Viande quelconque.* Que nada podia digerir (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 10 v°).

6. *Joint qu'estant mal logé...* Y junto con esto, le dieron unas camaras, que le augmento su enfermedad (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, ff°s 10 v° -11, et Luis Nieto, p. 438). — Avec cela, il luy survint un flux de vantre, qui luy augmenta sa maladie (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 36).

7. Pour: *Cadiz*, Cadix.

champs, et s'achemina vers Arzille avec son armée, se faisant porter en lictière, jusqu'à ce qu'il fut à une journée d'Alcarçar[1], où le prince, son frère[2], l'attendoit, pour se joindre à luy avec son armée; et, au joindre et recueil desquels, on fist un grand et long salvé de canonnades et harquebusades[3] de l'un et l'autre costé, quoy que le Roy vint en si mauvaise disposition et si foible de sa personne. Enfin, posans là leurs tentes, loges et pavillons, pour y attendre encor plus de forces qui luy venoient, il fallut aussi qu'il y attendist quelques jours, et pour cecy[4], et pour tascher à guerir et à reprendre ses forces affoiblies par la maladie.

Enfin, estant campé en ce lieu et venues les forces qu'il attendoit, il fist monstre generale de son armée[5], et se trouva avoir quinze mille arquebusiers à pied, cinq mille desquels estoient choisis à l'eslite, et le reste gens sans experience et « bisoignes[6] », ainsi que l'Espagne les appelle, et encor deux mille Argolets[7], et quarante-deux mille Alarbes lanciers à cheval et couvers de leurs targues[8]. Conduit aussi vingt et six pièces de campagne très bonnes et bien dressées et affustées, et gouvernées par de bons et experts maistres canonniers[9]. Et tout cest ost estoit pourveu de vivres et autres choses necessaires, et les soldats bien payez (qui est le point principal auquel doit aviser un prince et general d'armée), lesquels il paioit tous les mois en bon or. Et ainsi tous estoient disposez à hazarder

1. Pour: El-Ksar el-Kebir.

2. Moulay Ahmed *el-Mansour*.

3. *Salvé de canonnades et harquebusades*. En cuya junta, ubo muy grande salba (salva) deartilleria y escopeteria (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11, et Luis Nieto, p. 438).

4. *Et pour cecy*... Le fue forçoso esperarse alli algunos dias, y tambien por convalesçer de su enfermedad (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11).

5. *Monstre generale de son armée*. Quiso hazer alarde general, para saber, de cierto, en numero, de todo su exerçito, y hallo... (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11).

6. *Sans experience et « bisoignes »*. Y los demas, gente visoña (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11). — *Bisoignes*, pour : *novices, recrues*, est un hispanisme reproduit par D'Aubigné (V. ci-dessous, pp. 636 et 640). — La phrase : *ainsi que l'Espagne les appelle* n'existe pas dans les deux rédactions espagnoles. — Ces « bisoignes » étaient formés des contingents volontaires des tribus venus à l'annonce de la guerre sainte.

7. *Deux mille Argolets*. Junto con esto, otros dos mill escopeteros de cavallo (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11). — Sur les *Argoulets*. V. p. 457, note 1.

8. *Quarante-deux mille Alarbes lanciers*... Y quarenta y dos mill cavalleros de lança y adarga (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11). V. p. 594, notes 2 et 3.

9. *Dressées et affustées*... Pieças de campo muy buenas y bien adereçadas con muchos y muy buenos artilleros (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11).

leur vie au service de Abdelmelec, sauf la cavalerie, en laquelle il ne se fioit guère, comme sçachant le peu de fermeté de foy des Alarbes[1], la plus part desquels estoient desloyaux et ne servoient que de faire mutiner les autres ; et pour ce ne tenoit-il guère grand compte d'eux, excepté des capitaines et plus nobles de la trouppe[2]. Au reste, ceux ausquels le plus il se fioit estoient les seuls cinq mille arquebusiers choisis, et lesquels il avoit faict jurer de mourir tous à ses pieds. Or ce qui causoit une grande tristesse au cœur de ce prince estoit de se voir si foible en un temps d'une bataille de telle importance, en laquelle il failloit que se trouvast en personne, s'il ne vouloit perdre son estat et couronne ; joint que ce conflit advenoit durant la plus grande ardeur des jours caniculaires, qui causoit son affoiblissement plus grand que de coustume. Ainsi se tint-il là huict ou neuf jours, et jusqu'à ce que le roy Don Sebastien le força de se mettre aux champs[3] contre sa volonté, et fut se camper près d'Alquazarquibir.

Cependant le roy Sebastien, estant party d'Arzille[4] et desembarqué s'apprestant de marcher, fist monstre generale de toute son armée ; en laquelle, outre [trois] mille soldats[5] qu'il laissoit pour garder la flote des navires et deux mille qu'il envoya à Magazan, il se veit avoir quatorze mille hommes de pied et deux mille chevaux, la plus part d'hommes d'armes ; outre ce, avoit trois mille gastadours ou pionniers[6], et plus de mille charretiers, avec une multitude infinie

1. Les tribus arabes ont été de tout temps renommées pour leur inconstance. Lorsque, au commencement de la bataille, l'armée marocaine faiblit, les Arabes se précipitèrent sur le camp d'Abd el-Malek pour le piller, mais, la fortune s'étant définitivement prononcée contre D. Sébastien, ce furent eux qui s'acharnèrent le plus contre les chrétiens. El-Oufrâni mentionne la conduite remarquable des Khelot, des Sofian et des Mokhtar, sur le territoire desquels eut lieu le combat. El-Oufrâni, p. 173.

2. *Capitaines et plus nobles de la trouppe.* « Los Alcaides y caballeros nobles. » (Luis Nieto, p. 439, et ms. B. N. Esp. 319, f° 11).

3. *Le força de se mettre aux champs...* Hasta que el Rey Don Sebastian, con la priessa bien escusada que traya, le forso a marchar de alli adelantre, harto contra su voluntad, y fue assentar junto de Alquazarquibir (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11).

4. *Estant party d'Arzille...* El Rey Don Sebastian, despues de aver llegado en Arzilla y desembarcado (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11, et Luis Nieto, p. 439).

5. *Outre [trois] mille soldats...* Fuera de tres mill soldados, que dexava en guardia de l'armada (Luis Nieto, p. 439, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11 v°). — En laquelle il trouva, hors mis troys mil hommes qu'il avoit... (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 37).

6. *Trois mille gastadours ou pionniers.* Tres mill gastadores (réd. esp., ms. B. N.

de pages, laquais, gojats, serviteurs[1], et plusieurs esclaves Mores, force mulletiers[2], et des femmes pour servir[3], et grande multitude de fille[s] de joye, car il semble que la guerre ne se peut faire — entre nous — sans tel bagage. Si bien que toutes ces troupes montoient à vingt et six mille âmes et d'avantage; outre ce, avoit-il trente six pièces de campagne très bonnes et unze cens vingt charretes chargées de matalotage et bagage[4] pour la seule noblesse, et non pour le service du simple soldat. Il eust peu mener beaucoup plus de gens, tant d'Espagne que d'ailleurs, en ce voiage, mais il s'arrestoit tellement au dire de Muley Mahamet, qui l'avoit asseuré que le camp d'Abdelmelec se desbanderoit, que non seulement il congéa plusieurs belles bandes espagnoles qui estoient prestes à s'embarquer à Caliz[5], ains permettoit encor facilement congé à ceux qui, sous couleur de maladie, vouloient s'en retourner[6]. Entre les trouppes suivantes ce jeune roy portugais, y avoit trois mille Alemans[7], et quelques six cens Italiens[8], deux mille Espagnols, et six cens soldats de Tanger,

Esp. 319, f° 11 v°). — Outre ce, il avoit troys mil avancoureurs (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 37). — Ce grand nombre de pionniers s'explique par le premier objectif de l'expédition, qui était de s'emparer de Larache.

1. *Pages, laquais, gojats, serviteurs*. Gran infinidad de pages, moços, criados y lacayos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11 v°).

2. *Plusieurs esclaves Mores, force mulletiers*. Muchos Negros de serviçio, muchos mulatos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11 v°, et Luis Nieto, p. 439). — Beaucoup de nègres esclaves et mulates (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 37). Le manuscrit français porte en marge vis-à-vis de ce passage: « Ce sont mestifz de noirs et blancz. » On voit que le traducteur de 1579 a fait un contre-sens, en rendant le mot *mulatos* par « muletiers ».

3. *Femmes pour servir*... Grande copia de moças de serviçio, y aun de damas, que no se pudo hazer la guerra sin todo esto (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11 v°). — *Entre nous* ne figure pas dans la rédaction espagnole. « Les autres ont mis en compte un bagage desmesuré et plusieurs compagnies de garses, de quoi nous n'avons que faire. » D'Aubigné, Cf. ci-après, p. 640, note 4.

4. *Matalotage et bagage*. Y mill ciento y veynte carros, cargados de matalotaje, no para los soldado[s], sino para los hidalgos y cavalleros (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11 v°, et Luis Nieto, p. 440). — *Matalotage* est un hispanisme pour : vivres.

5. Pour: *Cadiz*. Cf. p. 205, note 1.

6. *Vouloient s'en retourner*. La rédaction espagnole contient une phrase de plus : Concedia licencia a qualquiera que con achaque de enfermo se queria bolver, sospechando pocos mas o menos lo que podia succeder del buen aliño que el Rey llevava (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11 v°, et Luis Nieto, p. 440).

7. *Trois mille Alemans*. D'esta gente que tengo ya dicha, los tres mill eran Tudescos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11 v°). — Il y en avoit troys mil Suisses (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 37 r°-v°).

8. *Quelques six cens Italiens*. « Unos trescientos Italianos. » Luis Nieto, p. 440. —

et deux mille cinq cens Aventuriers[1], desquels il se fioit: le reste estant Portugais du long du Tivo[2]; outre ce, avoit deux mille chevaux, les cinq cens desquels il prit à Tanger, et les autres estoient gentils-hommes de son païs, et ceux de sa maison.

La pluspart desquelles troupes estoient souldoyées à grande difficulté, et souffroient beaucoup de maux et disettes; joint que les vivres leur commançoient à defaillir, desquels on leurs departoit si escharsement[3] que plusieurs mouroient de faim[4], le tout advenant par la faute des officiers, qui le plus souvent font tomber les Princes et Chefs de guerre en semblables malheurs et necessitez. Et pour le comble de tous maux, la pluspart de ces troupes estoient sans cognoissance de l'art militaire, n'ayant jamais veu ny senty la guerre. Je laisse que les huit mille estoient piquiers, qui est le soldat le plus inutile qu'on sçauroit imaginer pour les guerres de Barbarie, ainsi que verrons cy-après plus clairement[5].

Le roy de Portugal ayant fait la reveuë de ceste armée, il sçeut qu'Abdelmelec estoit desjà auprès de Alcaçar avec une furieuse armée; ce qui fut cause que les seigneurs de son Conseil le prièrent « de ne s'exposer, en sorte que ce fust, à la bataille, eu esgard à ce « que son ennemy le surpassoit de gens et de force: que plustost « il conduit son camp à Alarache[6] par terre, pour prendre ce fort, où « l'armée pourroit se tenir, et là prendre avis sur ce qui seroit de « faire, et pourvoir ses gens de toute chose necessaire. »

Or faut-il noter en cest endroit, qu'Abdelmelec, sçachant d'heure à autre par ses espions tout ce qui se passoit au camp Chrestien, et

Y mas seyscientos Italianos (ms. B. N. Esp. 319, f° 11 v°).

1. *Aventuriers*, Aventureiros, gentilshommes portugais faisant la guerre comme volontaires, à leurs frais. — D'Aubigné a reproduit telle quelle cette énumération des forces de D. Sébastien. V. ci-après, p. 640.

2. *Portugais du long du Tivo*. Portugueses de allen Tejo. — « Portugueses de allende Tejo. » (Luis Nieto, p. 440, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11 v°). — C'estoient Portugays (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 37 v°). — *Tivo* pour: *Tejo*, forme portugaise de *Tajo*, le Tage: « Les Portugais de la province d'*Alemtejo*. »

3. *Escharsement*: parcimonieusement. — « Por tanta tasa y escaseza. » (Luis Nieto, p. 440, et ms. B. N. Esp. 319, f° 11 v°).

4. *Mouroient de faim*. Y sin esto, estavan muy desproveydos de bastimentos y municiones, que se le davan por tanta tasa y escazesa, que murian de ambre, por culpa de los officiales (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 11 v°).

5. Sur l'inutilité des piquiers. V. p. 255, note 2, et p. 581, note 1.

6. Larache avait été l'objectif assigné à l'expédition, lors de son départ de Lisbonne.

entendu le peu de forces que Don Sebastien avoit et combien mal le tout estoit pourveu et ordonné, tenant ce pauvre Roy pour du tout perdu et ruiné[1], taschoit par tous moyens de ne point venir aux mains, estant bien affectionné aux Chrestiens, et en particulier à aucuns Rois de la Chrestienté[2]. Et cecy fut cause que, par aucuns tiers et negotiateurs, il traitoit les moyens, mais fort sagement et avec grande dissimulation, de faire entendre au roy de Portugal la tromperie de Muley Mahamet, qui l'avoit precipité en ce peril de ceste sienne tant certaine perdition et ruine, eu esgard au grand nombre de Mores qui venoient luy donner dessus. Et faisoit cecy le Mahométan afin que le Roy Portugais se retirast et abandonnast du tout ceste entreprise.

Le roy Sebastien oyant cecy, et son Conseil mesme luy en faisant cas et l'advisant d'en faire ainsi, il n'en tint compte, tant pour rassasier son desir qu'il avoit de combattre, pour là employer la vertu de son courage et la force et vaillance de sa personne, que pour la grande fiance et asseurance que il avoit ès promesses que luy faisoit Muley Mahamet[3], les paroles duquel il estimoit veritables. En somme, le Conseil taschoit, tant pour les raisons sus-dittes qu'autres considerations, d'induire le Roy de ne point venir à la bataille avec l'ennemy, plustost qu'il s'acheminast vers Alarache. Et tant firent et crièrent, qu'il condescendit à leur requeste, l'acceptant pour conseil plus salutaire que ce qu'il avoit resolu en sa fantasie.

Par ainsi, faisant aller son armée de mer vers Alarache, il commença à marcher avec son ost par terre ; et partit d'Arzille le mardy vingt et neufiesme de juillet, et chemina ce jour et le mercredy et jeudy, faisant bien petites journées à cause du grand charriage qui le suivoit. Le vendredy, il ne voulut point marcher, à cause qu'il attendoit quelque renfort d'hommes, qui luy venoit d'Arzille[4]. Et, le samedy, il partit de fort bon matin, et alla asseoir son camp auprès de la rivière d'Alarache, nommée le fleuve de

1. *Tenant ce pauvre Roy...* Teniendo por cierto (cierta) la perdiçion de Portugal (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 12, et Luis Nieto, p. 441). — Un des espions d'Abd el-Malek était un marchand portugais qui s'était embarqué à Lagos avec l'armée de D. Sébastien.

2. V. ci-dessus, p. 460, note 1.

3. *Es promesses que luy faisoit Muley Mahamet.* Como por la gran confiança, que en él Muley Mahamet tenia, de que le tratava verdad (réd. esp., ms B. N. Esp. 319, f° 12).

4. Les 500 Castillans amenés par le capitaine Francisco de Aldana. V. p. 545, note 6.

Magazan[1], asseant gardes et sentinelles de toutes pars, ainsi qu'il avoit de coustume, à cause de la grande multitude de Mores qui alloient par ces contrées[2].

CHAPITRE X[3]

Comme le roy Abdelmelec marcha vers la plaine d'Alcaçar[4], et le roy Sebastien laissa son chemin[5] pour voir son ennemy si près de luy ; [comme] Abdelmelec[6] se prépara au combat et se mit en ordre pour donner la bataille, le dimenche troisiesme du mois d'aoust.

Abdelmelec lors estant en Alcaçar, bien que se sentist fort au bas pour sa maladie, si est-ce que, dès qu'il entendit que le roy de

1. *Le fleuve de Magazan*. L'oued el-Mekhâzen. Rappelons que c'est cette rivière qui a donné son nom à la bataille improprement appelée par les chroniqueurs européens bataille de El-Ksar el-Kebir, puisqu'elle a eu lieu, en réalité, à dix-huit kilomètres de cette ville. V. la carte Pl. VII, ainsi que le plan de la bataille que Luis Nieto a annexé à sa relation et que nous reproduisons en fac-similé Pl. VI. On remarquera que, dans ce plan, comme dans sa relation, Luis Nieto a pris l'oued el-Mekhâzen pour le cours d'eau principal et en a fait la tête du fleuve se jetant dans l'Océan Atlantique à Larache, alors qu'il regardait la rivière passant à El-Ksar el-Kebir (l'oued Loukkos) comme un affluent. Cette erreur a été généralement celle des auteurs de l'époque. Il ne peut cependant exister aucun doute sur l'importance relative de ces deux cours d'eau, et, dès le XVI[e] siècle, les cartes de Mercator et de Sanuto donnent au bassin de l'oued Loukkos (la rivière de Lisse ou Luque) son développement à peu près exact, tandis qu'elles ne représentent pas l'oued el-Mekhâzen. Cf. MERCATOR, *Tabulæ geographicæ*..., et LIVIO SANUTO, *Geographia dell' Africa*.

On sait que le cours de l'oued el-Mekhâzen n'a qu'une longueur de vingt-cinq à trente kilomètres, tandis que l'oued Loukkos remonte à quatre-vingts kilomètres en amont de El-Ksar el-Kebir. V. FLOTTE DE ROQUEVAIRE, *Carte du Maroc*, 1904.

2. Sur la marche vraisemblable de l'armée portugaise, on consultera le Tableau dressé à la suite de la *Note critique*, p. 405. On remarquera que l'itinéraire donné par Luis Nieto est en léger désaccord avec celui que nous avons reconstitué : cet auteur place à la date du vendredi 1[er] août le séjour fait par D. Sébastien au campement de El-Menara.

3. A partir de ce chapitre, le traducteur a suivi de moins près le texte espagnol, mais le plus souvent les remaniements de forme ne modifient pas le fond du récit.

4. Cette plaine dans laquelle eut lieu la bataille est appelée par Conestaggio : *Tamita*, et par Mendoça : *Adaraca*. V. ci-dessous p. 555, note 1.

5. *Laissa son chemin*. C'est-à-dire : « renonça à se rendre à Larache, voyant son ennemi si près de lui », comme le disent les textes espagnols : Y el Rey Don Sebastian dexo de yr en Alarache, por veer su enemigo tan cerca (LUIS NIETO, p. 442, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 12 v°).

6. Le traducteur a omis de rendre un membre de phrase : « entendiendo que su contrario le venia a dar la batalla » qui figure dans les deux textes espagnols (LUIS NIETO, p. 442, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 12 v°).

Portugal estoit party d'Arzille et arresté près du fleuve sus-allegué[1], il ne bougea pourtant du lieu où il estoit campé, jusqu'à ce qu'il sçeut par ses espies que les Chrestiens s'acheminoient vers Alcaçar; car son intention estoit de leur laisser prendre Alarache, estimant que le Portugais, content de ceste prise, s'en retourneroit en son païs. Mais, considerant que, le samedy matin, il marchoit, sur le point mesme[2] il descampa et, passant par Alcaçar, prit le mesme chemin d'Arzille; et, ayant cheminé un peu plus de demy lieuë, assit son camp[3] sur un hault costeau et pendans de certaines collines avec ses gens, à la veuë de l'armée portugaise, qui estoit une bonne lieuë esloignée de ce tertre et campée en une belle et spacieuse plaine. Estant le long du fleuve d'Alcaçar, il commanda asseoir ses tentes à l'orée d'iceluy[4], en un lieu voisin, où ceste rivière va s'emboucher dedans celle d'Alarache. Estant passé le midy, il fut avec toutes ses trouppes rafraichir en ses loges[5], luy estant en sa littière; et cependant il envoya quelques chevaux[6] pour recognoistre l'ennemy, et afin de poser gardes et sentinelles au camp et empescher que pas un des siens ne peust s'en aller vers le roy de Portugal et Muley Mahamet, son neveu et mortel adversaire.

Le roy Don Sebastien ayant marché le matin du samedy, et[7] assis son camp le long du mesme fleuve d'Alarache[8], en un lieu où il sembloit y avoir quelque gué pour passer l'artillerie, mais avec

1. L'oued el-Mekhâzen.

2. *Sur le point mesme.* « En aquella mesma hora » dans les deux textes espagnols (LUIS NIETO, p. 442, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 12 v°).

3. *Assit son camp...* Aviendo andado poco mas de legua y media, se vino a poner en unos çerros muy altos y en unas lomas, con toda su gente (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 12 v°, et LUIS NIETO, p. 442). — Ayant cheminé environ une lieue et demye ou peu plus, il s'alla planter sur des montagnes fort haulltes (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 38).

4. *Asseoir ses tentes à l'orée d'iceluy.* Mandando que, sus tiendas, las sentassen mas adelante, en una llanura, que estava alli cerca del rio de Alcaçar, que va a entrar al rio de Alarache, que arriba nombramos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 12 v°).

5. *En ses loges.* « A sus tiendas » (LUIS NIETO, p. 442, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 419, f° 12 v°)

6. *Envoya quelques chevaux.* Embio muchos cavalleros, que fuessen a reconosçer el exerçito del Rey de Portugal (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 12 v°).

7. La longue phrase du traducteur français est très mal construite; il est nécessaire de remplacer la conjonction *et* par le verbe *avoit.*

8. *Le long du mesme fleuve d'Alarache.* Rappelons que l'auteur prend l'oued el-Mekhâzen pour la tête de la rivière de Larache (oued Loukkos).

intention de passer[1] jusques à Alarache; [mais] Muley Mahamet, homme fin, malicieux et plein de cautelle, pensa que, si le Portugais entroit en Alarache, ainsi qu'il l'avoit proposé, et considerant la grande et effroiable puissance d'Abdelmelec, et que le Portugais, ce voyant, nauroit garde de se hazarder ny exposer ses gens en peril, mais que plustost s'en retourneroit en son royaume, et le laisseroit là sans fin de la querelle et privé de ses estats pretendus. Il se resolut, ce samedy au soir, de parler à ce bon Roy Chrestien, et le divertir surtout d'aller vers Alarache; et, pour le gaigner, usa de plusieurs paroles pleines de cautelle, luy donnant à entendre que plusieurs Chevaliers Mores s'estoient retirez à luy du camp d'Abdelmelec, et que le reste de l'armée estoit sur le poinct de faire le semblable; que, s'il s'en alloit à Alarache, on le blasmeroit d'avoir crainte et s'enfuyr de frayeur; que son oncle Abdelmelec estoit mal accompagné, et qu'il maltraitoit les soldats au possible, lesquels estoient mal contens de luy et de ses ministres[2] et prests à le trahir et abandonner au besoing; que le meilleur seroit d'aller vers Alcaçar; d'autant que l'ennemy, qui venoit avant avec son armée, ne seroit si presomptueux de luy donner empeschement. Il amena outre cecy d'autres raisons faisans à ce propos, par lesquelles il persuada au roy de Portugal de se desister du voiage d'Alarache, comme aussi c'estoit chose seure qu'il ne pouvoit y passer, ayant l'ennemy si près; joint qu'il avoit deux passages raisonnables pour son artillerie vers Alarache, suivant ce que nous avons desjà dit cy-dessus[3]. Le dimenche matin[4], le Roy Chrestien leva son camp et, sans passer la rivière, chemina le long de la rive[5] d'icelle, pour se mettre au grand et royal chemin tirant d'Arzille à Alcaçar; et arrivant à un certain gué, fait et causé au mesme chemin[6], il s'y arresta, commandant

1. *Avec intention de passer...* Con proposito de yr a Alarache, porque assi lo traya determinado (Luis Nieto, p. 442, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 12 v°).

2. *Mal contens de luy et de ses ministres.* Cette phrase manque dans les deux textes espagnols.

3. *Suivant ce que nous avons desjà dit cy-dessus.* Cette phrase (« de la manera que he dicho ») est rattachée au passage qui vient ensuite, dans l'édition de Luis Nieto, p. 443.

4. Le 3 août.

5. *Le long de la rive.* C'est-à-dire: descendant l'oued el-Mekhâzen sur sa rive droite.

6. *Au mesme chemin.* Cierto vado, que el mesmo camino hazia (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 13). — A l'endroit indiqué, on voit aujourd'hui les ruines d'un pont.

aux pionniers[1] de faire le passage pour lendemain, n'aiant ce jour marché plus haut d'une lieue[2].

Abdelmelec, sçachant les desseins du roy Sebastien[3], dès le dimenche au matin, ne faillit aussi dès le point du jour de faire battre aux champs et sonner le boute-selle, ayant entendu que les Chrestiens estoient resolus de luy donner la bataille ; et cecy afin d'assembler ses gens et les mettre en ordre pour combattre. Et estant jà midy passé, il laissa les tentes dressées au mesme lieu auquel il avoit campé, et bonne garde[4] en icelles; il se mit à passer outre contre les ennemis. Et, ayant marché un peu plus d'un quart de lieue, il s'arresta, et feit faire alte à toute son armée, jusqu'à ce qu'il fut adverty de la contenance et resolution de son adversaire, campé près de luy environ demie lieuë d'intervalle. Car (comme dit est) ce roy Abdelmelec eut tousjours ceste deliberation de ne presenter ny commencer la bataille, si le Portugais ne la demandoit le premier.

Le roy Don Sébastien s'estoit ja campé le long du fleuve susdit d'Alarache[5], lors qu'il ouït la nouvelle comme l'ennemy marchoit contre luy. Ce qui le contraignit de lever derechef ses tentes et mettre ses gens en ordre, non pour la bataille, à cause qu'il ne pouvoit passer le gué qu'avec difficulté et qu'il y avoit grand nombre de cavalerie moresque qui l'escarmouchoit à toute heure, mais son intention estoit de se fortifier et retrencher, et s'aider de la rivière fort grosse, comme d'un boulevert et défense[6]. En ceste sorte le tindrent[7] ces deux armées tout le reste de ce jour, attendant

1. *Pionniers*. Mandando a los gastadores, que aderesassen el passo para otro dia de mañana (réd. esp., ms. B. N. Esp., 319, f° 13).

2. *Plus haut d'une lieue*. Aviendo, aquel dia, marchado poco mas de media legua (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 13). — « Poco mas de una legua. » Luis Nieto, p. 443. — Il y avait d'abord, dans le ms. de la Bibl. nation., *d'una*, qui a été corrigé en *media*.

3. *Sçachant les desseins du roy Sebastien*... « El rey Abdelmelec sabiendo, domingo de mañana, que el rey Don Sebastian luego que amanesció levantó su ejercito... » (Luis Nieto, p. 443, et ms. B. N. Esp. 319, f° 13).

4. *Bonne garde*. Con gente de guarniçion sobre ellas (Luis Nieto, p. 443, et réd. esp., ms. B. N. Esp 319, f° 13).

5. Il faut lire : de l'oued el-Mekhâzen.

6. L'oued el-Mekhâzen a, dans cette partie de son cours, une largeur moyenne de 50 mètres et ses berges en terre ont de 3 à 4 mètres de hauteur. Eduarde Alvares, p. 50.

7. Pour : se tinrent.

l'un l'autre, et voyant qui seroit le premier commençant la meslée, et jusqu'à tant que le soir approchast.

Et Abdelmelec, voyant que l'ennemy ne bougeoit point, quoy que les capitaines l'importunassent de donner le choc, ne voulut y entendre, à cause qu'il estoit tard : seulement commanda qu'on sonnast la retraite et que chacun fust à ses tentes. Mais feit crier à son de trompe qu'aucun ne fust si osé que de quitter ou depouiller ses armes de toute celle nuit ; feit encor doubler les gardes[1] et sentinelles, ainsi qu'il avoit fait la nuit precedente, afin qu'aucun ne peust s'enfuyr vers Muley Mahamet son neveu. Et, sans faillir, ceste garde fut cause de la ruine de Mahamet, d'autant qu'il n'y avoit homme qui osast sortir de son cartier ny de sa tente, durant la nuit.

Ce pendant Abdelmelec estoit tousjours resolu de [ne] venir à la bataille[2], mais oyant dire que ce mesme jour plusieurs chevaliers et renégats s'en estoient fuis de son camp, et que, s'il ne donnoit lendemain la bataille, la plus grande partie de son armée seroit pour se revolter, determina de passer outre, et ne plus attendre ny gens ny aucuns appareils, ains plustost lendemain venir à la journée[3]. Et ainsi le feit-il publier par le camp, à son de trompe, afin que chacun se tint prest et se preparast pour vaincre ou pour mourir[4].

1. *Doubler les gardes.* Y assi mesmo haziendo poner sus sentinellas, al campo, como la noche antes (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 13 v°).

2. *Tousjours résolu...* Todavia, el rey Abdelmelec, domingo en la noche, estava con proposito, de no combidarse (convidarse) él con la batalla (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 13 v°, et Luis Nieto, p. 444).

3. *Lendemain venir à la journée.* « Se determino a no aguardar mas complimientos, sino dar otro dia la batalla » (Luis Nieto, p. 444, et ms. B. N. Esp. 319, f° 13 v°).

4. *Pour vaincre ou pour mourir.* « Y asi lo mandó pregonar por todo su Real aquella noche para que todos estuviesen muy bien apercebidos (aparcebidos) » (Luis Nieto, p. 444, et ms. B. N. Esp. 319, f° 13 v°).

CHAPITRE XI

Harangues et arraisonnemens des rois Don Sebastien et Muley Abdelmelec à leurs armées, avant que venir le lundy matin aux mains; et de l'ordonnance des deux osts durant la bataille.

Dès que le roy de Portugal veid la retraitte de son ennemy en ses tentes, il feit le semblable, se campant d'où n'aguère il estoit party. Et ceste nuit, entrant au conseil sur ce qui estoit de faire, et, consideré que desormais on ne pouvoit refuser la bataille, fut aussi resolu que lendemain, qui estoit le lundy, on presenteroit le choc. Et tient-on pour certain que Muley Mahamet fut celuy qui conseilla que la bataille fust donnée sur le tard, tant afin que les soldats d'Abdelmelec se desbandassent et vinssent au camp chrestien avec loisir, qu'afin aussi, s'il avenoit quelque desordre[1] en l'armée, on y peust, par le moien de l'obscurité de la nuit, y remedier facilement.

Ce conseil estant bon, sage et salutaire, fut receu et arresté; et pour ce, la nuit mesme, le roy de Portugal fist publier sa resolution par le camp: de sorte que le lundy[2], au poinct du jour, on commença à passer l'artillerie et le bagage fort hastivement par le gué sus-allégué. Car s'ils eussent tardé davantage, il estoit asseuré que l'ennemy leur defendroit et empescheroit le passage, et cecy fut la cause pour quoy le conflict ne se fist sur le tard[3]. Le gué fait et préparé, et toute l'armée estant passée[4], et les tentes posées outre le fleuve, le roy Sebastien commença dresser ses rangs, et

1. *Quelque désordre.* Si huviesse algun desorden o quiebra, se podiesse remediar facilmente con la noche (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 14).

2. Le 4 août. D'après l'itinéraire que nous avons reconstitué, l'armée portugaise aurait franchi l'oued el-Mekhâzen à gué, le dimanche 3 août. V. p. 405.

3. *Ne se fist sur le tard.* Por causa de que, si aguardava a que fuesse mas tarde, los enemigos le estorvarian el passo, y fue muy acertado, aunque aquello le fue causa de que no se pudiesse dar la batalla sobre tarde (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 14). — Qui fut bien avisé, encor que cela fut cause que la bataille ne se peut donner que sur le tard (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 40 v°). Note marginale pour *tard: soir.*

4. *Le gué fait et préparé...* Despues de cortado el vado con toda su gente (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 14).

partir ses escadrons, et asseoir l'artillerie[1] où il estoit requis, et tout à loisir pourvoyant à toute chose necessaire pour la bataille; et sur tout il fist une longue harangue à ses soldats, les exhortant doucement et courtoisement, et par vives raisons de s'exposer courageusement à la mort pour le service de Dieu, exaltation de la Sainte Foy et religion Chrestienne, et leur promettant de grands biens, faveurs, avancemens et privilèges, et les asseurant de la victoire moiennant la grace divine, en laquelle il avoit toute son esperance, et qu'il esperoit de son Dieu avec un cœur et desir très-chrestien et zelateur de l'honneur de Dieu Nostre Seigneur. Le mesme faisoient, de leur costé, Messieurs les Prélats assistans à ce Roy en son voyage, à sçavoir les évesques de Conimbre et de Port[2], et le Commissaire de Sa Saincteté Apostolique[3], et avec eux plusieurs autres du clergé, tant séculiers que religieux de tous Ordres; lesquels alloient devant les soldats, les exhortoient et encourageoient de s'aller presenter gaillardement à la mort pour la défense de nostre Saincte Foy Catholique. En ces choses et en autres diligences s'escoula toute la matinée jusqu'à environ les unze heures, chacun estant en attente pour voir la resolution de son contraire[4].

Le roy Abdelmelec sçachant, le lundy au matin, comme les Chrestiens marchoient en bataille[5], il fist aussi sonner l'alarme par tout son camp; et commanda aux generaux et colomnels de tirer ses soldats des tentes, et les departir suivant l'ordre qu'il leurs avoit prescript, selon qu'il est marqué en une carte mise en

1. « Dresser les rangs, partir ses escadrons, asseoir l'artillerie », sont les termes militaires usités à la fin du XVIe siècle par les hommes de métier pour désigner les opérations consistant à mettre de l'ordre dans les bataillons et les escadrons et à placer l'artillerie en position. *Dresser* correspond au terme actuel « aligner ». Cf. JÉRÉMIE DE BILLON, liv. II, ch. XIV, p. 192.

2. D. Manoel de Menezes, évêque de Coimbre, et Ayres da Sylva, évêque de Porto; ils furent tués dans la bataille de El-Ksar el-Kebir. « Ils avaient déposé la crosse pour prendre la lance et dans ce sanglant holocauste ils furent, non des sacrificateurs, mais bien des victimes. » BARBOSA MACHADO, t. IV, p. 122.

3. Il s'appelait Alexandre Formento. Cf. p. 498, note 2.

4. *Son contraire*, son adversaire.

5. *Marchoient en bataille*. El rey Abdelmelec, lunes de mañana, sabiendo que los Christianos avian levantado su real y començavan de marchar, mando tocar sus trompetas y gaitas (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 14).

cest œuvre[1]. Et d'autant que ce Roy estoit fort foible à cause de sa maladie passée, et qu'il avoit la couleur pasle et jaune et terne, et que la paralysie luy avoit rendu les bras sans nulle force, les sages de son conseil l'exhortoient de ne se trouver en personne au combat, à quoy il ne volut consentir, ains plustost y ayant plus de vingt jours qu'il n'avoit monté à cheval, lors, s'efforçant le plus qu'il peut, sortit de sa lictière, et se feit vestir richement de somptueux draps d'or[2], et orner d'infinité de pierrerie precieuse et de perles des mieux orientées, et monta sur un cheval beau et puissant. Et en cest équipage commença encourager les siens, leur parlant amiablement et promettant grandes choses, avancemens, récompenses, graces et privilèges, à tous ceux qui feroient bien en ceste journée[3]; encore donna il asseurance à tous les soldats que, après la victoire, il feroit de beaux presens[4] à chacun en son particulier.

Ces paroles animèrent et encouragèrent tellement le soldat, qui avoit long temps esté sans voir le Roy à cause de sa maladie, que tous devindrent hardis comme lions, et souhaittoient tous de venir aus mains et de mourir en son service. Et bien qu'auparavant il y en eust les aucuns qui se disposoient de le trahir et s'en aller, ceste opinion les laissa alors, et avec une grande affection furent vers le Roy et luy baisèrent les pieds avec singulière reverence.

Après tout cecy, il se mit à marcher, ayant mis son armée en bon ordre, et en forme et figure demy-circulaire[5], mais departie en trois parties et escadrons.

Celuy du costé droit est figuré en la table[6] par la lettre Q, et estoit

1. *Carte mise en cest œuvre.* V. Pl. VI le fac-simile de ce plan.

2. *Draps d'or.* Vestido de riquissimas ropas de brocado de tres altos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 14 v°). — « De brocados ». Luis Nieto, p. 446.

3. *A tous ceux qui feroient bien en ceste journée.* A los que aquel dia mas se distinguiesen (Luis Nieto, p. 446, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 15).

4. *De beaux presens.* Les daria, a cada uno de todos los soldados, un tanto de albriçias (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 14 v°).

5. C'est l'ordre de bataille qu'on appelait alors « l'ordre en croissant » avec la cavalerie sur les ailes et l'infanterie au centre. Il était fort employé par les Turcs. Cf. J. de Billon, liv. II, ch. xlvi, p. 251.

6. V. ce plan de la bataille reproduit en fac-simile Pl. VI. Il faut se rappeler que l'auteur de ce plan a pris l'oued el-Mekhâzen pour le cours supérieur de la rivière se jetant dans la mer à Larache (oued Loukkos) et qu'il a regardé la rivière passant près de El-Ksar el-Kebir comme un affluent de la première. Ces erreurs seront facilement rectifiées avec la carte que nous donnons Pl. VII.

conduit par le prince, frère d'Abdelmelec[1], avec lequel y avoit mille arquebusiers à cheval, braves et choisis parmy les plus vaillans ; et sont marquez au nombre de 2. Y avoit encor dix mille chevaux lanciers et armez de leurs targues, recogneuz par le zéro O en chiffre.

L'escadron de l'autre costé de ce demy-rond, qui faisoit la partie senestre, est noté par la lettre P, auquel estoient deux mille argolets[2] et dix mille lanciers avec un mesme ordre que les premiers ; et de ceux-cy estoit general le Vice-Roy appelé Mahamet Zareo[3].

La troisiesme bataille, qui estoit la principale et où le corps du Roy commandoit, estoit fortifiée de toute la force des arquebusiers à pied, segnalez par le nombre de 4[4], luy marchant après ces trouppes, au milieu de deux cens renégats de sa garde, tous alabardiers[5]; et pour son Arrière-garde avoit-il plus de vingt mille chevaux partis de deux en deux mille. Et sur tout avoit Abdelmelec fait poser l'artillérie à point[6], qui estoient (comme dit avons) vingt et six pièces de campagne.

Quant au roy de Portugal, il ordonna ses escadrons tout autrement que son adversaire, ainsi que clerement vous le pouvez juger par le plant icy figuré et disposé par lettrines de l'alphabet[7]; d'autant qu'il partit tout son camp en quatre escadrons ou batailles faictes en figure quadrangulaire.

Au costé droit, representé par la lettre B, estoit l'Avant-garde[8],

1. *Le prince, frère d'Abdelmelec.* El principe, su hermano, Muley Hamet (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 14 v°).

2. *Deux mille argolets.* Sur ce nom, p. 457, note 1.

3. «Mahamet Zarco». Luis Nieto, p. 446.

4. *Segnalez par le nombre de 4.* Que se señala con el numero. 1 (Luis Nieto, p. 446, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 14 v°).

5. *Renégats de sa garde, tous alabardiers.* En medio de dozientos renegados de su guardia, y dozientos alabarderos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 14 v°, et Luis Nieto, p. 446).

6. *Artillerie à point.* Llevando ante todo sus veynte y seys piecas de campo, muy puestas a punto (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 14 v°).

7. V. le plan Pl. VI, ainsi que le schéma donnant l'ordre de bataille de l'armée portugaise, p. 661.

8. Le mot *Avant-garde* doit être entendu avec le sens qu'il avait dans la tactique militaire du XVIe siècle. L'armée en ordre de combat était alors composée de trois éléments constitutifs appelés quelquefois *batailles*, mais désignés le plus souvent par les noms de : *avant-garde, bataille, arrière-garde.* Ces trois éléments n'étaient pas nécessairement disposés l'un derrière l'autre ; ils combattaient sur deux lignes pendant la seconde moitié du XVIe siècle et même sur une seule : l'avant-garde constituant la droite, la bataille, le centre, et l'arrière-garde, la gauche.

defenduë par les Aventuriers[1] et les soldats tirez de Tanger, et de ceux-cy fut Maistre de Camp Dom Alvaro Perez de Tavora.

A l'escadron de la main gauche, signifié par la lettre A, estoient les Tudesques ou Alemans et les Italiens, sur lesquels commandoit le Marquis d'Irlande.

Le cartier de la lettre C[2], faisant l'Arrière-garde, estoit composé d'Espagnols et parmy eux quelques Italiens, desquels estoit colomnel Don Alonzo d'Aguilar.

Au costé figuré par la lettre D, n'y avoit que soldats portugais, commandez par un hidalgo ou gentil-homme de leur nation[3], nommé Louys César. Chacun regiment ou teizo[4] contenoit trois mille hommes, et les aucuns d'avantage que les autres ; et estoit colomnel general de l'armée Don Duarte de Meneses[5], capitaine et gouverneur de Tanger. Outre ces troupes, y avoit deux mille chevaux les mieux armez, et iceux departis de cinq cens en cinq cens, tant en Avant-garde et Arrière-garde qu'es deux cornes et costez de la bataille, ainsi que l'on le voit par la lettre B. Au milieu de tout le camp avoit on mis tous les chariots et bagage et gens de service non aptes au combat[6]. Quant à Muley Mahamet, il marchoit à main

1. Les Aventuriers étaient chargés de défendre l'avant-garde et d'engager l'action. Cette périlleuse mission était confiée en France aux *Enfants Perdus*.

2. *Le cartier de la lettre C*. El de la lettra E, de la retaguardia (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 15). — « El de la letra C ». Luis Nieto, p. 447.

3. *Ou gentil-homme de leur nation*. Cette phrase manque dans les textes espagnols.

4. *Regiment ou teizo*. Toda la gente va(era) señalada por la lettra A, y cada tercio tenia tres mil hombres, algunos mas gente que otros (réd. esp., ms. B. N. 319, f° 15, et Luis Nieto, p. 447). — *Teizo*, pour : *tercio*. Le nom de *tercio* (tiers) était donné au XVI[e] siècle aux régiments de la célèbre infanterie espagnole. On les appelait originairement *Tercios viejos* (les vieux tiers) parce qu'ils étaient composés d'anciens soldats.

5. *Colomnel general de l'armée Don Duarte de Meneses*. Y era Coronel de todo el exerçito Don Duarte de Meneses (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 15). — Voir p. 649, une relation de la bataille d'après une lettre de D. Duarte de Menezes.

6. Le dispositif adopté par l'armée de Don Sébastien et devant servir à la fois pour la marche à l'ennemi et pour le combat n'est pas sans analogie avec celui employé par nos armées modernes en Algérie. Il était appelé au XVI[e] siècle « l'Ordre au païs large » et J. de Billon le décrit ainsi : « Quand on entre en des campagnes, les troupes de devant font halte et l'on fait un plus grand front à l'armée, la faisant marcher comme en quarré, la cavalerie devant et aux aisles ; et, à une aisle de l'armée, entre l'infanterie et la cavalerie, de ce costé-là le moins à craindre, l'on fait mettre les munitions, puis les chariots en trois ou quatre files

droitte de l'armée, avec le peu qu'il avoit de gens de sa suitte, qui ne passoient point plus hault de 500 arquebusiers[1] et six cens lanciers, ainsi qu'il est marqué[2] par la lettre F. Au front de la bataille avoit mis le roy Sebastien les 36 pièces de campagne qu'il avoit pour sa defense.

Et en cest equipage marchèrent ces deux belles armées allans assaillir l'une l'autre, allans par une large et spacieuse planure et rase campagne, et tellement nette et unie et sans nul empeschement, qu'il n'y avoit ny arbres, ny herbes, ny pierres[3], à plus de deux lieuës à la ronde.

Le camp des Mores avoit à main gauche la rivière d'Alcaçar qui luy servoit de rempart et couverture, et le roy Don Sebastien laissoit derrière luy le fleuve d'Alarache[4], taschant de venir à celuy d'Alcaçar avant qu'il fust à la volée du canon. Ce qu'il faisoit pour deux raisons, l'une pour oster le vent[5] à l'ennemy, et l'autre afin que la rivière luy servit de flanc et de muraille[6]. Et ainsi les Chrestiens avoient le vent à souhait[7], quoy que le soleil leur donnast à la face, mais ce fut au commancement, car puis après et soudain le temps

séparées et plus encor, et chaque file de deux chariots de front, puis les bagages après, observant le mesme ordre desjà dit... » J. de Billon, liv. II, ch. xvi, p. 223. — Les chariots de l'armée de D. Sébastien, au lieu d'être placés d'un seul côté, le moins menacé, étaient répartis à droite et à gauche, formant un rempart défensif à l'infanterie et protégés eux-mêmes par la cavalerie ; ces chariots, suivant un usage qui commençait à disparaître, étaient garnis de quelques arquebusiers, tandis que le bagage inutile à la défense ou précieux à conserver avait été envoyé au centre du carré d'infanterie.

1. *Arquebusiers.* Hasta quinientos escopeteros de pie (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 15).

2. *Marqué par la lettre F.* Como se vee por la letra C (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 15, et Luis Nieto, p. 447).

3. *Ny arbres ny herbes ny pierres.* Por unos largos y espaciosos llanos, tan sin algun inpedimiento y estorvo, que no solo arboles o matas, mas aun piedras ni yervas en mas de dos leguas en la redonda no avia (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 15, et Luis Nieto, p. 447).

4. Il faut lire : l'oued el-Mekhâzen. — A cette époque une rivière était considérée comme un appui sérieux. D. Sébastien, après avoir traversé l'oued el-Mekhâzen à gué, faisait tous ses efforts pour atteindre l'oued Loukkos (le fleuve d'Alcaçar), soit qu'il voulût le franchir au gué de Mechera en-Nedjma pour se diriger ensuite sur Larache, soit qu'il voulût simplement se servir du fleuve pour défendre son flanc droit, comme il est dit plus bas.

5. *Oster le vent* Por les tomar el viento (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 15).

6. V. même page, note 4.

7. *Avoient le vent à souhait.* D'este modo, los Christianos tenian el viento por suyo, aunque les dava el sol de cara (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 15).

se chargea de nuages, de sorte que le soleil ne leur causoit aucun empeschement.

Or, estans ces deux armées prestes à se joindre et près l'une de l'autre presque à la portée du canon, sur les unze heures et demie du matin, les Mores feirent alte et s'arrestèrent, posans et asséans leur artillerie, advisans un peu de temps si les Chrestiens approcheroient à la volée de l'escopeterie.

CHAPITRE XII

De la bataille qui fut entre les rois Don Sebastien et Abdelmelec; comme les Mores furent rompus par trois fois; mort d'Abdelmelec de sa maladie; et comme après sa mort les Chrestiens furent vaincus et perdirent la bataille.

Le lundy quatriesme d'aoust de l'an de nostre salut 1578, la bataille commença entre ces deux Roys à douze heures du jour[1]; et sur le poinct que les deux armées estoient si près l'une de l'autre, les Mores furent les premiers qui jouèrent du canon. Mais ils n'eurent pas tiré trois coups, que les Chrestiens leurs respondirent[2], et tout aussi tost l'arquebuserie de tous les deux costez feit plouvoir les bales menu comme gresle, avec une si grande fureur[3] et horreur et espouventement, qu'il sembloit au vray que la terre deust s'abismer pour les tremblemens causez par le son hideux des canonnades, et que le ciel deust brusler pour les feux et esclairs et tonnères de l'artillerie. Partie de laquelle les Chrestiens ayant deschargée, les cinq cens hommes d'armes de l'Avant-garde[4] conduits par le duc d'Avero se ruèrent sur l'esle senestre des Mores, marquée par la lettre P, et les meirent en route, en tuans

1. Moulay Mohammed insista auprès de D. Sébastien pour faire retarder l'heure du combat afin de ne pas exposer l'armée portugaise à la grande chaleur et de lui permettre, en cas d'insuccès, de dissimuler sa retraite à la faveur de la nuit, mais Aldana « faisant des gestes comme un fou » décida le Roi à attaquer immédiatement. Barbosa Machado, t. IV, pp. 393-394.

2. *Leurs respondirent.* Y aviendo tirado tres cañones uno tras otro, començaron los Christianos de soltar tambien su artilleria (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 15 v°).

3. *Avec une si grande fureur.* Con una braveza tan estraña y de tanto horror y espanto (Luis Nieto, p. 448, et réd. esp., ms. B. N. Esp 319, f° 15 v°).

4. Le goum du Chérif chargea avec eux.

plusieurs et forçans le reste de s'enfuyr. De sorte que plus de huit mille soldats arquebusiers et vingt mille chevaux lanciers quitèrent la place, lesquels estoient Alarbes, et fut leur fuite plus de vingt lieües loing, denonçans et publians partout que les Chrestiens avoient emporté la victoire.

En ce rencontre, les Mores perdirent deux cornettes[1], non sans douleur du roy Abdelmelec, lequel, estant au milieu de la garde à cheval, et voyant les siens fuyr si laschement, en fut si marry et enfurié, qu'encore qu'il fust si foible qu'il ne pouvoit se tenir à cheval, si voulut-il aller assaillir en personne les Chrestiens du costé que les siens fuyoient, pour les faire rentrer au conflit. Mais sa garde voyant son extreme foiblesse, luy ostèrent les resnes de son cheval et l'empeschèrent de passer outre. Et comme il s'efforçast de mettre la main à l'espée pour se despecher d'eux à force, il ne peut[2], ayant les bras saisis de paralysie. Cecy causa qu'il fut si outré d'angoisse, que, perdant la parole, il tomba sur l'arçon de la selle, et ne peut dire sinon qu'ils marchassent plus avant, comme ils feirent environ un ject de pierre : mais ce pendant ils meirent leur Roy en sa lictière, où au bout de demye heure il passa de ce siècle en l'autre ; ce nonobstant, on cela sa mort, et feignit on qu'il reposoit.

En ce mesme poinct de temps que les hommes d'armes chrestiens eurent deffaits les Mores de l'Avant-garde, le reste de l'armée du roy Sebastien ne poursuivit sa victoire, n'y ayant aucun qui le commandast ou qui mit les gens en ordonnance. Et ainsi ces hommes d'armes furent contrains se retirer d'où ils estoient sortis ; et ce fut lors que les Mores, voyant que ces chevaliers seuls avoient fait ce deluge de leurs gens, et qu'aucun ne les suivoit pour les supporter, leurs mirent mille argolets en teste[3] et plusieurs autres soldats, les batans et tuans et les chassans, jusqu'à les faire passer par le mitan de l'infanterie, non sans un grand desordre et confusion d'entre les Chrestiens.

Cecy fut fait en presence et à la veüe du roy de Portugal,

1. *Deux cornettes.* Perdieron los Moros dos banderas (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 15 v°). — Deux des cinq étendards verts portés devant Abd el-Malek.

2. *Se despecher d'eux à force...* Y el, queriendo hechar mano a la espada, para, con fuerça, salir d'ellos, no pudo... (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 15 v°-16).

3. *Mille argolets en teste.* Al tiempo del retirarse, dieron en ellos los mill escopeteros de cavallo, y otros muchos mas (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 16).

lequel à la persuasion des siens s'estant jusqu'alors tenu en son chariot[1], n'eut pas si tost advisé ceste route[2] des siens, que soudain il monta à cheval, bien couvert d'unes armes toutes vertes[3] et faictes à l'espreuve, et commença la bataille assaillant ses adversaires. Ayant avec luy le duc d'Avero et plusieurs hommes d'armes, il se rüa sur l'ennemy avec plus grand effort et violence que la première fois, et de rechef rompit et mist les Mores en route, mais non tant qu'on avoit fait au premier rencontre. Et nonobstant cecy, si est-ce que, l'armée ne bougeant point[4], il fallut encor que ceste cavalerie se retirast, ne montant que cinq cens hommes: et au reste les Mores chargèrent si furieusement les Chrestiens[5] en ceste retraitte, qu'en ayant occis un grand nombre, ils forcèrent le reste de passer par dessus le ventre de la fanterie, y mourant plusieurs soldats aux pieds des chevaux de leur mesme cavalerie.

1. *En son chariot.* El rey de Portugal, que, hasta este punto, avia estado metido en su carro, por persuasion de los suyos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 16).

2. *Route*, déroute.

3. *Armes toutes vertes et faictes à l'espreuve.* Yendo muy bien guarnecido de armas verdes de prueva (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 16, et LUIS NIETO, p. 449). — Estant fort bien armé de armes vertes à l'espreuve (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f. 43). — L'expression *armas verdes de prueva*, mal comprise du traducteur français, signifie : armure non encore mise à l'épreuve, c'est-à-dire entièrement neuve. Cf. *Bello viridis manus*, STACE, *Théb.*, lib. III, v. 212. — L'armure de Sébastien était noire. Cf. MENDOÇA, f. 35.

4. *Si est-ce que l'armée ne bougeant point.* « Mas como quiera que el ejercito se estaba siempre quedo » (LUIS NIETO, p. 449, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 16). — L'armée ne bougeait pas, parce que le roi D. Sébastien avait enlevé toute initiative à ses chefs, en leur prescrivant formellement de ne faire aucun mouvement, sans un ordre émanant directement de lui.

5. *Les Mores chargèrent si furieusement les Chrestiens...* « Dieron los Moros en ellos con tanto impetu, que mataron muchos d'ellos, y entre ellos al duque de Aveiro, haciendoles entrar por medio de los escuadrones, hasta que a su salvo les ganaron la artilleria ; y los escuadrones, huyendo de la furia de los caballos y de los Moros, se fueron a meter debajo de las carretas ; en la cual retirada le mataron el caballo al rey Don Sebastian, sin daño alguno de su persona, y luego subio en otro. » LUIS NIETO, pp. 449-450. — Los Moros dieron tras ellos con muy demasiada osadia, matando muchos d'ellos, metiendoles mal de su grado por medio los esquadrones de la infanteria, atropellando y matando de camino gran copia de los soldados, hasta venirse a amparar toda la mas de la gente debaxo de los carros con tan grande desorden qual nunca hasta oy jamas se vio : aqui mataron los Moros al duque de Avero y otros muchos cavalleros, y al rey Don Sebastian le mataron el cavallo de un escopetazo... (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 16). — Et furent réduitz à tel poinct que la pluspart de leurs gens s'alla getter dans les charriotz, avec un tel dessordre, que il ne s'en est jamais veu un pareil jusques aujourd'huy (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 43).

Ce fut lors que toute la masse du camp Mahométan vint des monts avant se ruer avec la plus grande furie qu'on sçauroit imaginer, et que jamais homme ouyt dire; et en ce rencontre fut occis le duc d'Avero et autres plusieurs vaillans et hardis gentils-hommes. Le cheval du roy Sebastien fut occis d'une arquebusade, sans que le Roy eust mal quelconque; et qui plus est, les Mahometans gaignèrent l'artillerie des Chrestiens, qui ne leur avoit servy de guère, et neantmoins ce fut une grande perte pour eux et desplaisir extreme pour le roy de Portugal.

Quant au costé droit du camp des Mores, figuré par la lettre Q, dès le commencement du conflict ne cessa onc de faire gresler des bales sur nos Chrestiens; et marchans ceux-cy en avant, ils firent tant que, se tenans tousjours en leur ranc et figure demy-lunaire, ils donnèrent sur l'Arrière-garde du roy Sebastien, lequel estoit alors remonté sur un cheval frais et dispost. Lequel, voiant que l'Arrière-garde[1] avoit besoing de secours, prit avec luy les cinq cens hommes d'armes commis à ceste charge, et fut assaillir les Mores pour la troisiesme fois au cartier du prince Muley Hamet; lesquels il estonna de sorte qu'il les contraignit de fuir plus de demye lieue loing[2], en tuant plusieurs d'iceux et mettant le reste en route. Mais estant seul et sans qu'aucun le suyvist, il fallut qu'à son grand regret et douleur il se retirast vers le reste de son armée, pour voir devant ses yeüx sa perte et prochaine ruine.

D'autant que les Mores du costé gauche segnalé par la lettre P, qui sont ceux qui s'estoient emparez de l'artillerie des Chrestiens, poursuyvans leur victoire, vainquirent aussi les Chrestiens estans du costé du fleuve[3], jusqu'à donner en l'escadron de Muley Mahamet[4], campé entre les Chrestiens (ainsi que dit est) et la rivière

1. *Voiant que l'arrière-garde*... Y a este tiempo, el buen Rey avia ya subido a otro cavallo, y viniendo a la dicha retaguardia, que le avian avisado tenia necessidad, tomando consigo los quinientos cavalleros... (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 16 v°).

2. *Plus de demye lieue loing*. Y les hizo huyr mas de un quarto de legua (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 16 v°). — « Mas de media legua ». LUIS NIETO, p. 450. — Et les feit fuir plus d'un quart de lieue (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 43 v°).

3. *Du costé du fleuve*. Fueron siguiendo la victoria adelantre con gran pujanza, ganando assi mismo a los Christianos la vanda del rio (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 16 v°, et LUIS NIETO, p. 450). — Il s'agit de la face du carré qui était appuyée à l'oued Loukkos.

4. *L'escadron de Muley Mahamet*... « Hasta

sus-alléguée[1], et firent un piteux massacre sur les mesmes Mores de Mahamet : de sorte que plusieurs d'entr'eux se sauvoient parmy les trouppes Chrestiennes, que depuis les soldats rendirent[2].

Muley Mahamet se sauva à la fuitte[3], et pensant passer la rivière d'Alarache[4] à gué, qui est toute pleine de boue et fort marescageuse, comme son cheval, pour sortir du bourbier, eust jetté son maistre de dessus la selle, cestuy, ne sçachant nager, se noya, et demoura suffoqué parmy la bourbe.

Les Mores vaincueurs, continuant leur pointe, vindrent jusqu'au cartier du prince Muley Hamet[5] : et là furent les princes Chrestiens encloz de toutes pars par la cavalerie et gens de pied des Infidèles[6],

venirse a juntar con el tercio del Principe Muley Hamet, cercando por todas partes a los Cristianos ». Luis Nieto, p. 450.

1. L'oued Loukkos. — Le corps de cavalerie commandé par le chérif Moulay Mohammed est représenté par la lettre F sur le plan. V. Pl. VI.

2. *Que depuis les soldats rendirent.* Muchos d'ellos se venian a favorescer entre los Christianos, donde los mesmos soldados dieron cabo d'ellos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 16 v°). — Quelques uns d'yceulx s'alloient jetter, pour se sauver, parmy les Chrestiens : ilz moururent tous de la main de leurs compagnons Mores... (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 43 v°). — Ce passage est omis dans Luis Nieto, p. 450.

3. *Se sauva à la fuitte.* Se escapo con grande ligeresa (réd. esp , ms. B. N. Esp. 319, f° 16 v°). — « Hasta este punto, habia peleado el Xarife Muley Mahamet con esa poca gente que consigo traia, mas al tiempo que los contrarios ganaron la banda del rio a los Christianos, visto el pleito mal parado, determino de dar espuelas a caballo, pensando de se escapar como en otras batallas habia hecho, y asi yendo huyendo y viniendo a querer pasar el rio de Alcazar, atollo el caballo y el se quedo alli ahogado ». Luis Nieto, p. 450.

4. *La rivière d'Alarache.* El rio de Alcazar (Luis Nieto, p. 450, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 16 v°). — C'est l'oued el-Mekhâzen que cherchait à traverser Moulay Mohammed, quand il se noya. La position prise par l'armée portugaise présentait ce grave inconvénient, qu'en cas de défaite, la retraite lui était coupée des deux côtés par des rivières où la marée se faisait sentir, et qui devenaient infranchissables à la pleine mer.

5. *Cartier du prince Muley Hamet.* Se vinieron a juntar, por aquella parte, con el tercio del principe Muley Hamet (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 16 v°).

6. Ce résultat était fatal : l'armée marocaine, disposée en croissant, devait manœuvrer pour enfermer l'armée de D. Sébastien entre ses deux cornes et les deux rivières, l'oued Loukkos et l'oued el-Mekhâzen. La corne gauche marocaine commença par attaquer la droite portugaise, celle-ci fut contrainte de se replier; parmi les fuyards, les uns se noyèrent, en essayant de traverser l'oued el-Mekhâzen, les autres vinrent jeter le désordre dans les éléments en arrière; puis, la corne droite ayant à son tour prononcé son attaque, l'armée portugaise se trouva enfermée dans un cul-de-sac. « Vaincus, les Infidèles tournèrent le dos, mais enfermés dans un cercle de mort, ils virent les glaives s'abattre sur leur tête et, quand ils voulurent prendre la fuite, il était trop tard ». El-Oufrâni, p. 135.

lesquels en occirent un nombre infiny, et plusieurs furent faicts esclaves, avec un grand effroy, et des gentils-hommes et des soldats, qui se rendoient à ces vilains Mores et fidèles[1]. Or les nostres, estant ainsi environnez de tous costez, sans poudre ny aucune munition pour combatre, la poudre leur defaillant, pour avoir esté bruslée durant la bataille par la faute mesme des soldats, que s'il y en avoit qui tirassent, c'estoit plustost contre leurs compagnons et avec intention de s'emparer des chariots; et la multitude si grande des fugitifs causant ceste cruauté, fuyans l'ennemy avec une haste si grande que, les uns tombant sur les autres, et accablez par la cavalerie, c'estoit pitié que de voir la multitude suffoquée[2]; d'autant que toutes les trouppes estoient toutes en un monceau, ainsi qu'on voit un tas de gerbes en l'aire les uns dessus les autres[3].

D'autre part l'ennemy, qui desiroit se rassasier en l'effusion du sang Chrestien, souvent jettant ses coups sans adviser où[4], bleçoit et tuoit les siens mesmes, sans que les nostres leurs feissent aucune résistence. Et par là on veit par experience le peu de proufit que

1. *Les Mores vaincueurs continuant leur pointe... Mores et fidèles.* Y los Moros contrarios seguiendo su victoria hasta que se vinieron a juntar por aquella parte con el tercio del Principe Muley Hameī, cercando por todas partes a los Christianos con su infanteria y escopeteria, hiriendo y matando gran infinitad d'ellos y cativando, con gran desenboltura de aquellos soldados y hidalgos, todos los que se les querian entregar (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 16 v°). — Et les Mores ennemis furent suivant leur victoire jusque à ce que à ce qu'ilz se vindrent joindre par ce costé là avec le bataillon du Pr[in]ce Muley Hamet, environnant de toutes parts les Chrestiens avec leur infanterie et harquebuziers, blessant et fraipant un grand nombre d'yceulx et captivant fort librement tous les soldatz et gentilzhommes qui se rendoient volontairement à eux (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, ff 43 v°-44). — Ce passage, depuis le commencement de l'alinéa jusqu'à *Mores et fidèles*, est omis dans Luis Nieto, p. 450.

2. *Les uns tombant sur les autres...* « Y unos a otros se mataban de diestros aquellos pocos que tiraban, haciendo muy poco perjuicio en los enemigos, antes se apretaron tanto unos con otros, debajo y encima y al rededor de las carretas, que eran gran multitud la de los que estaban por los suelos, ahogados y atropellados de los caballos ». Luis Nieto, p. 450. — Unos caiendo, otros rodando, otros atropellandolos los mesmos cavallos de los Christianos, era una manzilla de veer la multitud d'ellos que ally se ahogaron (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 17).

3. Phrase ajoutée par le traducteur.

4. *Jettant ses coups sans adviser où.* Los enemigos, tambien con gran voluntad que tenian de bever de la sangre de los fieles, como quiera que siempre tiravan a monton, herian y matavan muchissimos d'ellos, sin allar en los nuestros resistencia alguna (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 17).

portèrent en ceste bataille les huit mille picquiers[1] conduits par le roy Sebastien: puisque tout ce qu'ils y feirent, fut y laisser autant de lances aux Barbares, eux seuls estant cause de la ruine de ce pauvre Roy, qui ne peut avoir un pareil nombre d'arquebusiers[2] pour mettre en leur place.

Ce pendant le roy de Portugal non pourtant laissoit d'endommager l'ennemy[3], ores d'un costé, tantost d'un autre, n'ayant que sept ou huit hommes d'armes de Tanger[4] auprès de luy, qui jamais ne l'abandonnèrent : car les hidalgos et cavalers portugais estoient si las et avilis, que plusieurs, laissans leurs montures, se mettoient à l'abry et ombre des charretes pour s'y refraichir, jusqu'à tant que, voyans tout estre perdu, ils se resolurent de quitter le Roy en la bataille, et s'enfuyr à l'aventure, et essayer s'ils pourroient eschapper. Et ainsi les uns à pied et les autres à cheval prindrent la route d'Arzille[5] par où ils estoient venus; mais les Mores leur donnèrent si furieusement dessus, et surtout la cavalerie qui n'avoit encor combatu, qu'ils en feirent un piteux carnage. Et ce neantmoins le roy Don Sebastien combattoit sans cesse avec les siens[6], ne voulant souffrir ce deshonneur que d'abandonner ses soldats et se

1. *Huit mille picquiers.* Aquel numero tan excessivo de ocho mill piqueros que el rey Don Sebastian llevo (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 17).

2. Les arquebusiers commençaient à supplanter les piquiers. V. p. 255, note 2, et p. 599, note 3.

3. *Endommager l'ennemy.* Hazer algunas arremetidas a una parte y a otra, haziendo siempre mucho daño en los enemigos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 17).

4. *Sept ou huit hommes d'armes de Tanger...* Yendo siempre a su lado hasta seys o siete cavalleros solamente, y essos de Tanjar, que ellos fueron los que siempre permanescieron hasta al cabo con el Rey (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 17). — « Cinco o seis caballeros de Tanjar ». LUIS NIETO, p. 450. — C'étaient des *Fronteiros*, les cavaliers les plus solides pour la guerre d'Afrique.

5. *Prindrent la route d'Arzille.* Y para esto, qual a pie, qual a cavallo, rompio gran muchedumbre d'ellos, por medio de los enemigos que los tenian cercados, con gran inpetu, y comencaron de huyr la buelta de Arzilla (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 17). — Il faut noter que la traduction française a omis la phrase : « à travers les ennemis qui les entouraient de toutes parts ». Cette phrase se trouve dans LUIS NIETO : « Rompieron con grande impetu por medio de los Moros que los tenian cercados ». LUIS NIETO, p. 451.

6. *Avec les siens.* El rey Don Sebastian todavia peleava junto de su exercito, en compañia de dos otros que solamente le avian ya quedado (réd. esp , ms. B. N. Esp. 319, f° 17). — En compañia de dos o tres que le habian solamente quedado. LUIS NIETO, p. 451.

sauver en fuyant : et faisoit tel meurtre et chaplis[1] des Mores, que plusieurs d'entre eux disoient que c'estoit un foudre et feu celeste[2], nul l'osant regarder.

Et en fin s'assemblèrent environ soixante[3] d'entre eux, resolus de l'occir : aussi furent-ils l'enclorre de tous costez. Et luy, voyant qu'il n'y avoit plus moyen d'eschapper en vie, il commanda à un des siens de haulser un linge blanc au bout de la lance, en signe qu'il se vouloit rendre. Mais son malheur fut si grand, que ceux qui le tenoient ainsi enclos estoient Alarbes[4], le peuple le plus brutal et cruel de tout le païs, et qui n'entendoit pas ce signe, ains pensoit que par là il en appellast d'autres au secours : à ceste cause luy coururent ces Barbares sus de toutes parts, l'assaillans et bleçans en plusieurs endroits de son corps. Et l'aians pris, coupèrent les las de son armet, luy donnans deux coups sur la teste et autant en la face[5]; de sorte qu'il tomba de son cheval, et mourut en la mesme place, assès près du lieu où fut donnée la bataille[6].

Les Mores ne cessoient de poursuivre les Chrestiens qui fuyoient avec grande diligence jusqu'à la nuit close[7]; tout estant vaincu, rompu et fait esclave, et ne restant rien des gens du roy Don

1. *Chaplis*, coups assénés avec violence et, en général, bataille acharnée (GODEFROY, au mot *Chapleis*). — Le verbe *chapeler* et le substantif *chapelure* (pain brisé en morceaux) figurent encore dans le Dictionnaire de l'Académie.

2. *Un foudre et feu céleste*. Muchos de los Moros dezian que era fuego del cielo, y ninguno le osava aguardar (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 17). — Texte un peu différent dans LUIS NIETO, p. 451.

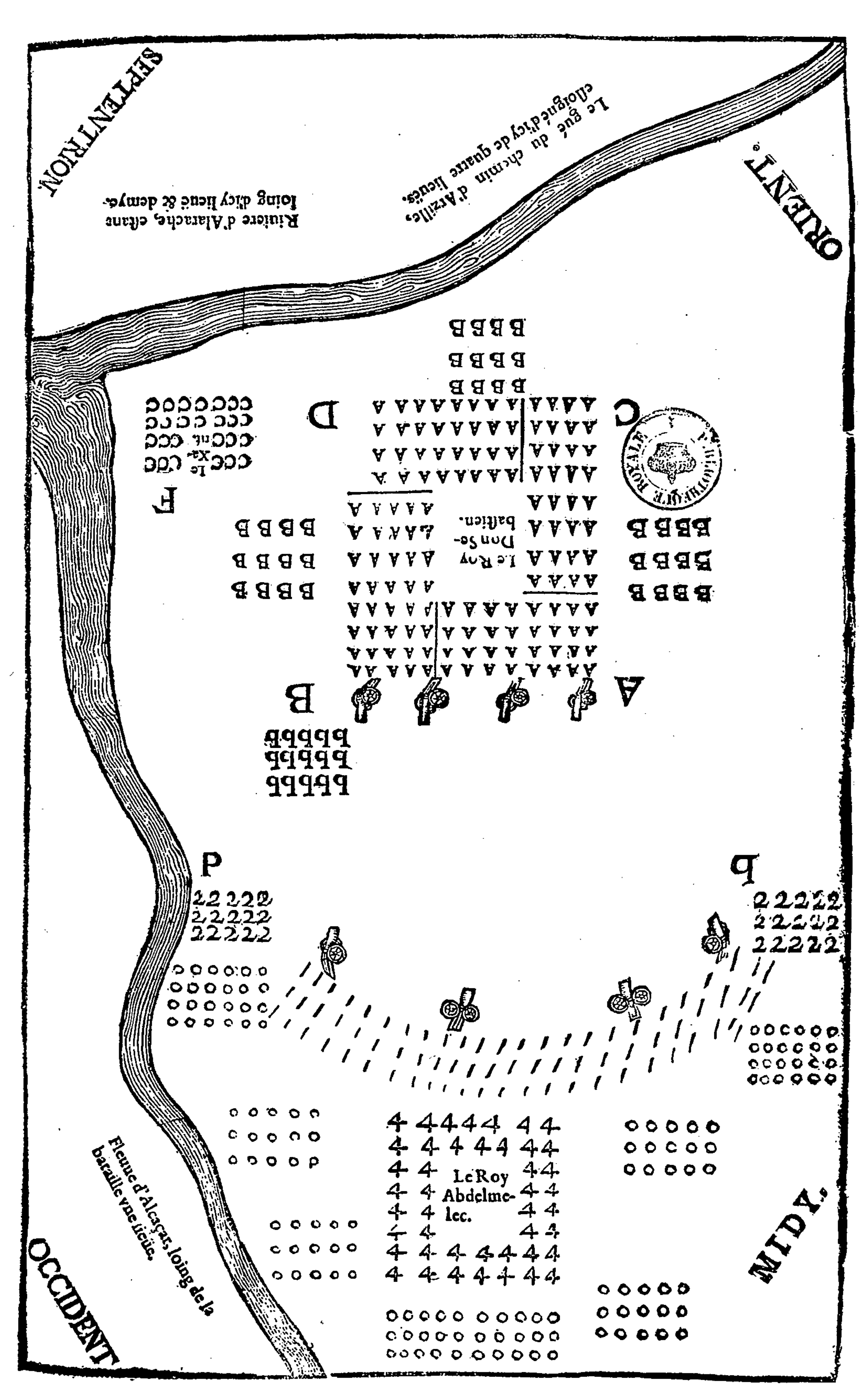
3. *Environ soixante*. Se vineron de juntar cinquenta o sesenta d'ellos para le poder matar (LUIS NIETO, p. 451, et réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 17).

4. *Alarbes, le peuple le plus brutal et cruel*. Alarabes, la gente mas basta y poco entendida de aquellas partes (réd. esp., ms B. N. Esp. 319, f° 17 v°). — V. sur ce mot, p. 474, note 1.

5. *En la face*. Arremetieron a el por todas partes, hiriendole a mucha priessa, y, cortandole a cuchilladas las enlazaduras de yelmo, se lo vinieron a quitar de ençima de la cabeça y le dieron estonçes *(sic)* quatro heridas, dos en la cabeça, y dos en el rostro, de que cayo del cavallo y murio junto al lugar de la batalla (réd. esp., ms. B. N. Esp. 317, f° 17 v°). — Texte un peu différent dans LUIS NIETO, p. 451.

6. V. ci-après le passage où D'Aubigné réfute cette version de la mort de D. Sébastien, p. 642. Nous ne recommencerons pas ici, après tant d'autres, une étude critique sur la mort de D. Sébastien. Ce sujet, sur lequel il existe de nombreux documents d'archives, nous a paru trop étranger à l'histoire du Maroc pour pouvoir prendre place dans les SS. HIST. MAROC. Cf. REBELLO DA SILVA, FRANCISQUE MICHEL, MIGUEL D'ANTAS, etc.

7. *Jusqu'à la nuit close*. Siendo ya a puestas del sol (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 17 v°).



BATAILLE DE EL-KSAR EL-KEBIR, D'APRÈS FRAY LUIS NIETO

FAC-SIMILE DU PLAN ANNEXÉ A LA TRADUCTION FRANÇAISE (1579).

Sebastien que les morts. Par ainsi le prince Muley Hamet, faisant sonner la retraite, s'en alla en son camp et tentes avec le corps du defunct Abdelmelec son frère; où estant arrivé, la nuit vint, et soudain on publia la mort du roy Abdelmelec, et par mesme moyen Muley Hamet fut recogneu et receu pour Roy, non sans la tristesse et grande douleur de tous, plaignans le defunct Abdelmelec leur prince.

CHAPITRE XIII

Comme aucuns gentils-hommes et soldats se sauvèrent à Tanger et Arzille; quel fut le nombre des morts et captifs, et le succez du royaume de Barbarie.

De ceste punition et coup de fouët, envoyé de Dieu Nostre Seigneur, par sa permission, sur nous, à cause de noz pechez, ne fut que quelques uns n'echappassent[1] (avec grand heur et aventure) des mains brutales de ces Barbares et Infidèles, mais le nombre ne sçauroit estre que deux cens, et plus tost moins que davantage. Desquels les soixante estoient de cheval[2] et le reste de pied: l'un desquels fut l'infant Don Antoine de Portugal[3], qui, ayant esté fait captif, fut delivré par un More qui le conduit à Tanger; comme encor il y eut plusieurs gentils-hommes et chevaliers qui se trouvèrent en ceste troupe. Or le nombre des Chrestiens mors en ce rencontre fut de douze mille, et plus tost plus que moins: veu que, le soir mesme du combat[4], où fut la bataille estoit si plein de corps de morts, qu'il sembloit que pas un des gens du roy Sebastien fust eschappé en

1. *Quelques uns n'echappassent.* No dexaron de se escapar muchos por grande dicha y ventura (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 17 v°). — « Algunos doscientos hombres. » LUIS NIETO, p. 452.

2. *Desquels les soixante estoient de cheval...* De los cuales los sesenta o setenta eran de a caballo, y entre ellos algunos hidalgos y gente noble, y los demas gente de a pie de soldados, y algunos nobles. (LUIS NIETO, p. 452, et ms. B. N. Esp. 319, f° 17 v°).

3. D. Antonio, prieur de Crato, réussit à cacher son rang et sa qualité au Maure qui l'avait fait prisonnier, fut racheté pour une faible rançon et conduit non à Tanger, mais à Arzila. Cf. HIERONYMO DE MENDOÇA, ff. 67 v°-68, et BARBOSA MACHADO, t. IV, p. 422.

4. *Le soir mesme du combat, où fut la bataille*, pour: le soir mesme du combat, le lieu où fut la bataille (le champ de bataille). « Porque mirado, aquella misma tarde, el campo estaba tan lleno de muertos. » LUIS NIETO, p. 452.

vie, mais que tout avoit passé au fil de l'espée, tant le champ estoit semé et jonché d'hommes morts, de chevaux, mulets, asnes, bœufs, et autres bestes de somme.

Entre les gens de marque qui moururent en ce conflict, furent le roy Don Sebastien (que Dieu ait en sa gloire!), le duc d'Avero, les evesques de Coimbre et de Port[1], et le Commissaire general[2] là envoyé par la Sainctelé du Pape, le marquis d'Irlande[3], Christophle de Tavora, et son frère Alvero Perez de Tavora, et plusieurs autres chevaliers et gentils-hommes, que je laisse pour eviter prolixité[4].

Le mardy matin, cinquiesme d'aoust, le nouveau Roy envoya un regiment de gens de pied au camp pour y recognoistre les morts y estans, et y en trouvèrent jusqu'à quinze cens des leurs, lesquels ils enterrèrent au mesme lieu[5], entre lesquels y avoit plusieurs braves et renommez capitaines, fort amis et privez du defunct roy Muley Abdelmelec. Ceux-cy enterrez suivant leur façon de faire, ils trouvèrent le corps de Muley Mahamet, cause de tant de maux et de meurtres, qui estoit sur le bord et gravier du fleuve, où il s'estoit noyé.

Comme encor le corps du roy Don Sebastien fut par eux trouvé tout auprès presque du tas et monceau des autres Chrestiens occis. Il fut recogneu par deux de ses serviteurs captifs, que pour cest effect le nouveau Roy y avoit envoyez ce matin, leur promettant liberté s'ils pouvoient le retrouver. Ce furent donc eux qui le remarquèrent en ce lieu, quoy que tout nud, et lequel ils couvrirent

1. Sur ces évêques, V. p. 484. note 2.

2. *Commissaire general.* « El Comisario general de las bulas ». Luis Nieto, p. 452. — El comissario general de Su Santidad (réd. esp , ms. B. N. Esp. 319, f° 17 v°). Il s'appelait Alexandre Formento.

3. Luis Nieto ajoute ici en plus: « Don Alonso de Cardona y de Aguilar ». Luis Nieto, p. 452. — Ce nom manque dans l'autre rédaction espagnole (ms. B. N. Esp. 319, f° 17 v°).

4. On trouvera dans Barbosa Machado (t. IV, pp. 422-424) la liste des seigneurs portugais morts ou faits prisonniers.

5. *Lesquels ils enterrèrent au mesme lieu.* Ce passage manque dans Luis Nieto, p. 452. — Il se trouve dans le ms. B. N. Esp. 319 (f° 18): los quales enterraron en aquel mesmo lugar. — Il y a une lacune de 4 lignes au commencement de ce paragraphe dans la réd. esp. du ms. B. N. Esp. 319, f° 18, et le texte a été rétabli à l'aide de l'indication suivante: *Cecy se doibt escripre à la feille du derrière, qui est rompue par le hault au recto dudit feillet, sur ung morceau de pappier que l'on y poura coller; et prandre guarde que les mots se raportent à ce qu'il y reste d'escripture, pour y guarder le cens: Por evitar prolixidad... de mil y quinientos* (f° 22 r°).

de leurs propres vestemens[1] pour le presenter à Muley Hamet plus honorablement, et avec luy fut porté le corps de Muley Mahamet.

Ces corps des trois Roys mis dedans une tente[2] causèrent un triste et effroiable spectacle, et des plus deplorables qu'on aye veu jusqu'au present, et tel qu'il suffisoit de tirer les larmes des cœurs les plus durs à esmouvoir qui soient au monde[3]; d'autant qu'on voioit là trois puissans Rois, tous morts en une mesme bataille; le camp de l'un desquels, estant vaincu tandis qu'il vivoit, après sa mort vainquit les armées des deux autres Rois ses adversaires[4]; et tous trois aspirans à la couronne de Barbarie, n'y en eut pas un d'eux qui en jouyt.

Mais nous laisserons ce discours comme estant chose reservée au seul secret et jugement de Dieu, pour vous dire que le corps d'Abdelmelec fut porté en sa lictière pour estre enterré à Fez, cité eslognée d'Alcaçar environ vingt lieues et davantage, ayant pour le conduire un regiment de fanterie et toute la cavalerie estant en son service. Où, dès que fut arrivé et recueilly avec grande douleur et tristesse de tous les citoiens, on l'enterra hors la mosquée[5], en certains sepulchres des Roys ses ancestres, le mettans en terre

1. *De leurs propres vestemens.* « Fue nescesario para le llevar de alli a las tiendas que uno de los dos criados se quitase una camisa y unos calzones de lienzo para le cubrir ». LUIS NIETO, p. 453. — Que fue necessario que entre los dos le vestiessen de sus ropas, de manera que pudiesse yr cubierto (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 18). — D'après Antonio de San Roman, le corps du Roi, tout nu et ensanglanté, aurait été placé en travers sur un cheval et transporté comme un chevreuil à la tente de Moulay Ahmed *el-Mansour*. ANT. DE SAN ROMAN, p. 163.

2. Ce détail est regardé par D'Aubigné comme ayant été inventé par les Espagnols pour dramatiser l'événement : « Et puis, pour remplir leurs romans, y mettent les trois corps morts dans une tente. » V. ci-dessous, p. 647.

3. Cette bataille, appelée la bataille des Trois Rois, a inspiré, à la fin du XVI[e] siècle, toute une littérature élégiaque.

4. *Le camp de l'un desquels... vainquit les armées des deux autres...* Y el exercito del uno, y, despues de muerto, vençer a los otros dos, y pretendiendo todo tres el derecho de aquellos reynos, no venirlo a gozar ninguno d'ellos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 18). — «... muertos en una batalla, y el uno, despues de muerto, vencer a los otros, y pretendiendo... » LUIS NIETO, p. 453. — Voici le sens de cette phrase : « L'armée de Moulay Abd el-Malek semblait vaincue, tandis qu'il vivait, et, lui mort, elle vainquit les deux autres rois, ses adversaires. »

5. *Hors la mosquée.* Le enterraron fuera del alcaçava en cierto sepulcro de los reyes passados (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 18). — Hors du chasteau (2[e] réd. fr., ms. Esp. B. N. 319, f° 46). Note marginale : *Alcacayva*. Cf. p. 468, note 2. — V. EL-OUFRÂNI, p. 137, et GUADALAJARA, f. 82.

tout ainsi vestu et equippé qu'il estoit quand il mourut, avec ses vestemens et plus riches joyaux[1].

Plusieurs des gentils-hommes captifs taschèrent de rachepter le corps du roy Sebastien, et pour iceluy offrirent dix mille ducats[2] à Muley Hamet, afin de l'envoyer à Tanger; mais le Barbare respondit n'estre bien séant de vendre le corps d'un mort; neantmoins, s'ils luy vouloyent livrer la place de Tanger ou celle d'Arzille, il renderoit ce corps royal. A quoy ceux-cy ne peurent rien respondre, estant l'affaire tel, que d'en resouldre n'estoit en leur puissance, et pour ce laissèrent ceste poursuitte: trop bien obtindrent-ils du roy Hamet qu'il souffrit qu'on portast ce corps à Alcaçarquibir; et ainsi ils l'y portèrent et enterrèrent en la mosquée ou hospital[3], qui estoit au palais et maison du mesme Gouverneur de la place, mettans hommes et seure garde au lieu, afin que les Chrestiens ne l'enlevassent[4].

Et quant au corps de Muley Mahamet, quoy que fust neveu du nouveau Roy, si est-ce que cestuy commanda qu'on l'escorchast, pour avoir esté cause de tant de meurtres et ruines de l'estat de tant de royaumes, et que, le salant, on l'emplist de foüarre[5]. Et fut ainsi porté par toutes les provinces de son obeissance, pour chastiement du mort, et moquerie des autres qui voudroient luy ressembler.

1. *Joyaux*. Sepultandole de la mesma manera que el murio, con todas sus ropas que tenia (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 18). — Luis Nieto ajoute une phrase: « En honra de la victoria que tuvo, puesto que era contra su seta enterrarse de aquel modo. » Luis Nieto, p. 453.

2. V. ci-après l'appréciation de D'Aubigné sur l'offre faite par les gentilshommes portugais de racheter le corps de leur roi pour dix mille ducats, p. 647.

3. *En la Mosquée ou hospital*. Y assi le llevaron y sepultaron dentro del alcaçava (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 18). — Ainsy, ilz le enmenèrent et sépulturèrent dedans le chasteau, en la maison mesmes du capitaine d'ycelluy chasteau (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 46). — On a vu que, dans la traduction de 1579, le mot kasba est traduit par mosquée. V. p. 468, note 2.

4. Il y a une lacune de 4 lignes à la fin de ce chapitre dans le texte espagnol du ms. B N. Esp. 319, f° 18 v°, et le texte a été rétabli à l'aide de l'indication suivante: *A l'autre costé de laditte feille verso, au derrière de ce qui sera escript comme cy-dessus, fault continuer ce qui ensuit jusques à remplir ce qui est deschiré, c'est-à-dire adjoucter à ce qui est escript les mots qui y manquent; et affain de guarder le cens, il sera mis icy le discours entier, tant de ce qui est escript que de ce qui manque à escripre*: *En la misma casa del capitan del castillo... y escarmiento de otros* (f° 22 r°).

5. *Foüarre*, paille.

CHAPITRE XIV

Du nombre des Chrestiens captifs, et comme le nouveau Roy se saisit du Royaume ; de la disposition et qualité des roys Abdelmelec et Muley Mahamet.

Le nombre des captifs pris par les Mores en ceste bataille, tant d'hommes que de femmes, d'enfans, de gojats et de nègres esclaves, fut si grand, qu'il montoit à plus de quatorze mille hommes : lesquels, le mardy qui estoit lendemain du rencontre, furent reçeuz, departis et dispersez par les provinces de Barbarie. Car, comme les Mores estoient venus à ceste guerre de toutes parts, chacun de ceux qui retournèrent en leurs maisons emmena aussi sa prise.

Or, quoy que le conseil du nouveau roy Hamet fust d'advis qu'il allast assiéger Tanger et Arzille, pour n'y avoir aucun qui les defendist, il refusa de ce faire : plus tost se prepara il de s'en aller à Fez, et y prendre possession de la couronne de tous ses royaumes ; luy estant bien advis (comme aussi il estoit vray) que, s'il dilaioit guère longuement, il n'auroit faute d'envieux et ennemis, lesquels se mettroient en peine de luy donner empeschement, s'il ne hastoit son allée pour se faire couronner. Et de fait il fut accepté et tenu pour Roy, à grand contre-cœur et non avec le bon vouloir et gaillardise que les sujets avoient de coustume de monstrer aux autres leurs rois et souverains.

Et cecy pour autant qu'il estoit homme de peu d'effect et sans soucy ny affection au fait militaire, et non tel que l'on desire que soient les rois ; plus tost estoit cestuy effeminé, mol, delicat, et prenant plaisir à se tenir enfermé en son palais. Il est aagé d'environ vingt et neuf ou trente ans[1], noir de couleur, mal basty,

1. *Vingt et neuf ou trente ans*. Es hombre de hasta veynte y nuevo o treynta años (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 18 v°). — « De hasta veinte y nueve años. » Luis Nieto, p. 454. — En regard du passage sur l'âge de Muley Hamet, la seconde traduction a cette note marginale : « 29 *ans en cette année* 78. *En* 1602, *il peut avoir* 50 *ans ou environ* » (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 46 v°). — Cf. les autres passages donnant également la date de 1602, pp. 139 et 154. — Moulay Ahmed *el-Mansour* était

quoy que grand, mais foible et sans force[1], et encor plus sans sçavoir ny discretion pour le gouvernement d'un royaume, et en somme du tout different au roy Abdelmelec, son frère.

Lequel estoit de moienne stature, bien formé de corsage, aiant larges espaules, blanc de couleur en la face[2], et un taint vermeil qui luy embellissoit les joues, et icelles couvertes de barbe noire bien espaisse et touffue. Il avoit les yeux verds et grans, et au reste fort gentil et bien conditionné en ses façons de faire, et outre ce estoit de grandes forces, lesquelles il exerçoit continuellement, en s'escarmouchant[3] et assaillant ses gentils-hommes à tirer de l'arc en vain

né à Fez en 1549 (El-Oufrâni, p. 140). Il y a donc parfait accord au sujet de son âge entre l'historien arabe et l'auteur de la relation.

1. *Foible et sans force*... Moreno de color y muy basto de faiçiones, alto de cuerpo, aunque no mucho, delgado y de pocas fuerças, y de muy menos saber y discreçion para el govierno y regimen de sus reynos, y finalmente harto differente en todo del rey Abdelmelec, su hermano (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 18 v°, et Luis Nieto, p. 454, avec quelques modifications). — Voici le portrait de ce prince, d'après El-Oufrâni : « D'une taille élevée, de large carrure, les joues pleines et recouvertes d'une teinte jaunâtre, brun, les cheveux et les yeux noirs, il avait les dents bien plantées et les incisives fort brillantes. Son visage agréable était de forme régulière, son abord était affable, ses manières gracieuses et son maintien élégant. » El-Oufrâni, p. 140. Moulay Ahmed *el-Mansour*, « le joyau des Chérifs saadiens, l'honneur de leur dynastie », a été généralement calomnié par les historiens chrétiens dans leurs relations de la bataille de El Ksar el-Kebir. On en fait une sorte de fekih impropre aux exercices militaires, méprisé de son frère Moulay Abd el-Mâlek qui, en lui remettant le commandement de l'avant-garde, l'aurait menacé de le tuer de sa propre main, s'il lâchait pied, etc. Cf. Barbosa Machado, Cabrera, Mendoça, Antonio de Herrera, etc. Les mêmes historiens sont au contraire prodigues de louanges à l'endroit de Moulay Abd el-Malek. Il y a exagération dans les deux portraits. Moulay Abd el-Malek a séduit les historiens européens par ses façons civilisées, son esprit ouvert, ses relations avec les Chrétiens, toutes choses que les Musulmans regardent plutôt comme des défauts. Moulay Ahmed *el-Mansour* s'est, au contraire, fait fort mal juger, parce qu'il était religieux, étroit observateur de l'islam, adonné aux lettres musulmanes.

2. *Blanc de couleur*... Era muy blanco y con una rosa en cada carrillo, el qual tenia bien acompañada de muchas barbas negras (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 18 v°). — « Blanco como una leche... barbas prietas. » Luis Nieto, pp 454-455.

3. *En s'escarmouchant*... Fuera d'esto era de grandes fuerças, las quales el exerçitava de contin[u]o en escaramusar y en hazer mal a sus cavallos y en tirar un arco en vazio y sin flecha (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 18 v°). — « ... en escaramuzar y hacer mal a los caballos, y en tirar un arco en seco. » Luis Nieto, p. 455. — « ... en escarmouchant ou en piquant ses chevaulx, ou à tirer un arc vuide, sans fleche. » (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 46 v°). La phrase *hazer mal a sus caballos* « fatiguer (crever) ses chevaux » a été omise par le traducteur de 1579.

et sans nulle flesche. Il parloit fort bien espagnol et, le parlant, avoit une bonne grace, discretion et bienséance, comme encor il escrivoit en la mesme langue. Il sçavoit l'Italien plus que tout autre langage, mais sur tout avoit-il à commandement la langue turquesque, et ne se soucioit de l'Arabesque[1] qui luy estoit naturelle, et en laquelle il estoit estimé poëte des meilleurs de son temps.

Ce prince fut très-ingenieux et de subtil jugement et grande sagesse en toute chose, et surtout à bien et deuëment gouverner ses royaumes ; sçavoit jouër et toucher de divers instrumens, dansoit de bonne grace, aimoit sur tout les armes et l'art militaire, où il employoit le plus de son exercice, comme celuy qui de sa main propre avoit fait quelques pièces d'artillerie[2], qui sont encor en Barbarie. Estant, outre ce, si rare et singulier en tout ce qu'il faisoit, que chacun l'avoit en admiration. Et bien qu'il fust infidèle et mahométiste, si aimoit-il tellement les Chrestiens, et entre autres la nation espagnolle, que je ne sçaurois exprimer ceste affection, ny louër ceste sienne charité de laquelle il usa envers plusieurs captifs, lesquels il delivra sans pris ny rançon aucune, afin de leur aumosner ceste liberté et les renvoya en Espagne ; et en trois ans qu'il regna, c'est chose asseurée qu'il en affranchit plus de deux

1. *Ne se soucioit de l'Arabesque.* Sabia tambien [la] lengua italiana admirablamente et la Turquesa *(sic)* mejor que ninguna, dexado su lenguaje natural, que era Arabesco *(sic)*, en el qual era muy singular poeta (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 19, et Luis Nieto, p. 455). — Laissant à part son langage naturel (qui estoit arabesque), auquel il estoit exelant poëte (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 46 v°). — Les auteurs musulmans, comme il a été dit plus haut (p. 502, note 1), prisaient peu ces qualités célébrées par les historiens chrétiens. El-Oufrâni s'exprime sur lui en quelques lignes tendancieuses : « Il avait adopté le costume des Turcs et suivait leurs usages en bien des circonstances. On le soupçonnait d'avoir du penchant pour les choses nouvelles et ce qui vient d'être dit prouve que parfois il ne craignait pas de le laisser paraître. » El-Oufrâni, p. 138. — Le ms. B. N. Esp. 319, f° 19, a un feuillet refait à moitié à cet endroit, à l'aide de cette indication : *Au recto de la dernière feille, au coing qui est deschiré, se doibvent remplir les mots qui manquent; et affain que ce soit aussy en suivant le cens de l'auteur, j'ay mis au long et tout de suite le discours tant de ce qu'il y a [à] adjoucter que ce qui reste de la première main, avecq quoy il sera facille de remplir le vuide sans y rien mettre de ce qui reste d'escript : Muy claro y con gran discreçion .. y le doto de renta par[a] los quotidianos gastos que fue una cosa mucho de agradesser* (ff. 22-22 v°).

2. Il fit venir du métal de Merrakech et fit fondre plusieurs pièces de canon sous sa direction à El-Mamora, comme il se portait à la rencontre de D. Sébastien. V. p. 537.

cens. Je laisse à part les graces et douceurs particulières qu'il faisoit à ses captifs et combien doucement il les traitoit, afin que je ne sois trop long et que je ne semble passionné en cest endroit[1]; si est-ce que l'effect tesmoigne evidemment de tout cecy, veu qu'il bastit un fort beau hospital, près la mosquée[2] de Maroc, exprès pour la guerison des captifs Chrestiens qui tomberoient malades, et le renta pour leur entretien et nourriture ordinaire, qui est une œuvre fort recommandable. Il mourut aagé de trente et cinq ans, et regna trois ans non du tout accomplis[3], laissant un fils seulement aagé de trois ans et demy[4], et iceluy nommé Muley Ismahel, qui est nourry à present en Argel avec sa mère, espouse de ce roy Abdelmelec[5].

Et quand à Muley Mahamet, neveu de cestuy-cy, il estoit plus jeune que son oncle, aagé d'environ vingt et neuf ou trente ans[6], de moyenne stature et de forces fort foibles, noir de couleur, si bien que souvent on le tenoit pour un nègre, et surtout lors qu'il se mettoit en colère[7]. Cestuy estoit très mal complexionné, ne disant jamais la verité, et ne traittant rien qu'avec dol et fiction; il ne prenoit plaisir aux armes, ains de son naturel estoit couard[8] et affeminé, ainsi qu'il monstra en toutes les batailles qu'il donna; il estoit prodigue, et par ainsi desiroit que tous luy feissent des presens; si grand et manifeste ennemy des Chrestiens, qu'il faisoit mourir de faim ceux mesme qui luy estoyent esclaves, et ne leur

1. Cf. le panégyrique de Fr. Juan Bautista, cité plus haut, p. 460, note 5.

2. *Hospital près la mosquée de Maroc.* Empero es evidente testimonio de todo un grande y eselente *(sic)* hospital que hizo en el alcaçava de Marruecos (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 19). — « Empero él hizo para solos los Cristianos en la ciudad de Marruecos un muy buen hospital do se curasen los enfermos. » Luis Nieto, p. 455. — Un beau et exclant hospital qu'il feit faire en l'alcaçar de Marroco (2e trad. fr., ms. B. N. Esp. 319, f° 47). Cf. p 183.

3. Exactement de fin mars 1576 au 4 août 1578.

4. *Trois ans et demy.* « Deja un solo hijo de tres años. » Luis Nieto, p. 455. — Dexo un hijo solamente de tres años y medio, llamado Muley Ysmahel (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 19).

5. *Avec sa mère espouse de ce Roy Abdelmelec* manque dans le texte de Luis Nieto, p. 455. — Que al presente esta en Argel con su madre (réd. esp., ms. B. N. Esp. 319, f° 19). — Malgré la précaution prise par l'auteur de la relation pour lever toute ambiguïté résultant de la construction de sa phrase, il se peut qu'il s'agisse de la mère du Chérif et non de sa femme. La mère de Moulay Abd el-Malek se trouvait à Alger en 1575. Elle s'appelait Sahaba er-Rahmania. El-Oufrâni, p. 109.

6. *Vingt et neuf ou trente ans.* « De treinta años. » Luis Nieto, p. 455.

7. V. p. 467, note 1.

8. V. p. 454, note 8.

donnoit aucun vestement, suyvant que les autres Rois eurent de coustume. Que si, lors de ceste guerre, à sa necessité, il monstroit quelque amitié aux Chrestiens, il forçoit son inclination naturelle, pour se les obliger, afin qu'ils s'employassent pour luy, comme ils feirent.

Quoy que l'intention principale du roy Don Sebastien fust d'employer les forces naturelles et l'effort de tous ses sujets en une œuvre tant meritoire, qui est l'advancement de nostre Sainte Foy Catholique entre les Infidèles et ennemis du nom Chrestien, si est-ce qu'encor il feit ce voiage pour favoriser le Xerif, ainsi que manifestement il declara, lors que, d'un cœur très-genereux et vivacité admirable, comme très-bon Roy, il se baigna en son sang propre pour la defense du nom Chrestien. Et par ainsi est-il à croire que le Roy souverain guerdonneur[1], voire le guerdon mesme des gens de bien, luy donnera la glorieuse et très-heureuse couronne de gloire, avec laquelle Sa Divine Majesté couronne justement et d'ordinaire ceux qui combatent legitimement. Ainsi soit-il[2].

Bibliothèque Nationale. Imprimés Or. 48, pp. 3-88[3]. — *Histoire véritable des dernières guerres advenues en Barbarie... traduitte de l'Espagnol en François. Paris, 1579.*

1. Souverain dispensateur.

2. Pour la lacune du f. 19 v°, le texte a été rétabli à l'aide de l'indication suivante : *De là continue le discours en tout le reste de la feille jusque au verso, qui se continuera ainsy, tant en ce qu'il y a à adjoucter que en ce qui est desjà escript de la première main : Mostrava alguna buena volontad a los Christianos... aquellos que legitimamente pelean* (ms. B. N. Esp. 319, f. 22 v°).

3. Le plan annexé à cette pièce a été reproduit en fac-similé Pl. VI, p. 496. Il a paru préférable de le placer en sens inverse, pour se rapprocher de la disposition généralement adoptée relativement à l'orientation. — Il existe un autre exemplaire de l'*Histoire veritable des dernières guerres advenues en Barbarie...* à la Bibliothèque Nationale (Imprimés) dans le Recueil Fontanieu, t. 183, pp. 257-344, mais, par suite d'une négligence du relieur, les pages 305-344 ont été transposées.

CVI

RELATION DE LA BATAILLE DE EL-KSAR EL-KEBIR

4 AOUT 1578

(CONESTAGGIO. — TRADUCTION NARDIN[1])

LIVRE PREMIER[2]

SOMMAIRE. *L'origine du royaume de Portugal et description d'iceluy, avec ses nouvelles conquestes; la vie du roy Dom Sebastien; le premier voyage qu'il fit en Afrique; son abbouchement avec le Roy Catholique à Guadaluppe; les apprets de guerre qu'on fit à Lisbonne pour l'entreprise d'Afrique; le partement du roy de Portugal avec son armée.*

. . . .

Les travaux[3] de ce royaume prindrent naissance, dez la xx. année de l'aage de Sebastien, lequel, né après la mort de son père[4], un peu auparavant celle de l'ayeul[5], par prières et fatale ruine de ses subjets[6], robuste de corps[7] et d'ame courageuse, comble de ceste confiance qui est le vice naturel des Portugais, non content des terres qu'il avoit, resolut, quasi à vive force, d'alterer le repos auquel son royaume avoit si longuement vescu. Et, bien qu'il sembla[s]t de diffi-

1. Sur cette relation, sur son auteur et sur son traducteur français, V. ci-dessus *Note critique*, p. 400, note 7, et pp. 401-403.

2. Ce livre occupe dans l'édition de 1596 les pages 1 à 43. L'extrait publié commence à la page 14. — Quand nous aurons à citer le texte italien pour des éclaircissements, nous le ferons sans autre référence que celle des folios.

3. *Travagli* (f. 8), malheurs, souffrances. — En regard de ce passage, en marge et en italiques : *La vie du Roy Sebastien.*

4. L'infant Jean ; il mourut, sans avoir régné, le 2 janvier 1554 ; il n'était âgé que de seize ans.

5. Le roi Jean III ; il mourut le 11 juin 1557

6. C'est-à-dire : « Par les prières de ses sujets et pour leur fatale ruine ».

7. Cf. BERNARDO DA CRUZ, ch. II.

cile execution, pour estre tout environné des terres du Roy Catholique, Philippe d'Austriche, son très-estroit ami et parent[1], et plus puissant que lui, avec lequel il ne pouvoit aucunement debattre, ni passer par terre en pas un autre endroit, neantmoins, comme il est aisé d'aller en precipice à qui en a pris deliberation, il lui fit voir le desir excessif qu'il moyennoit pour se ruiner soy-mesme et tous les siens.

Il avoit auparavant desseigné d'aller faire la guerre aux Indiens, mais ses parens et ses subjets n'y voulurent consentir ; et, d'autant qu'il estoit malaisé de destourner entièrement ce jeune Prince, qui avoit l'ame guerrière, de ceste entreprise, ceux qui estoyent autour de lui procurèrent de le divertir par le moyen d'une autre, qu'ils lui mirent au devant, de façon qu'ils lui tournèrent ses desseins contre l'Afrique, au dam des Maures qui sont en la partie qu'ils appellent Mauritanie Tingitane, en laquelle les Portugais entretiennent à grands frais, au[x] bords de la mer, les trois forteresses susdites, Ceute, Tanger et Mazagon, bouclier et clef de l'Espagne, par où les Maures l'ont autresfois conquestée[2].

Mais ceste diversion, qu'ils firent faire au Roy, aporta de grandes ruines, pour estre sortie de peu de jugement, car, encores qu'il fu[s]t malaisé de l'arracher du tout de l'entreprise des Indes, et, partant, qu'il convinst lui en representer une autre, ils devoyent neantmoins avoir consideration de ne l'oster d'un mal, pour le jetter en un autre plus grand. Mais ceux-ci le destournèrent d'une lointaine entreprise et de difficile execution, lui en representant une autre plus voisine, plus aisée à effectuer et aussi plus perilleuse. Et, bien qu'ils pensèrent qu'il n'y deust mettre la main qu'avec maturité, on ne se devoit neantmoins trop fier en son aage, dont on accoulpa grandement les Pères Jesuistes[3], lesquels, ayans estendus leur Religion[4] en ce royaume plus qu'en pas un autre du

1. Une quadruple parenté unissait Don Sébastien à Philippe II : le roi Jean III avait épousé Catherine, sœur de Charles-Quint; Charles-Quint avait épousé Isabelle de Portugal, sœur de Jean III ; Philippe II avait épousé Marie, fille de Jean III ; l'infant Jean (père de Sébastien) avait épousé Dona Juana, fille de Charles-Quint.

2. L'auteur semble croire que la place de Mazagan est située sur le détroit de Gibraltar.

3. V. p. 413, note 9.

4. *Leur Religion*, c'est-à-dire : leur Ordre. — Cf. Rebello da Silva, p. 8.

monde, avec plus de zele, comme ennemis des ennemis de Dieu, imprimèrent en ce jeune prince (que la royne Catherine leur avoit quasi donné en charge) ceste entreprise avec soigneuse instruction, ce qu'ores ils sceurent faire. Quand puis après ils virent le Roy en volonté de l'executer avec temerité, ils n'eurent plus tant de credit envers lui que de l'en pouvoir distraire, parce qu'ils estoyent ja un peu auparavant descheus de sa grace. De façon que ce jeune Roy, nourri parmi les femmes, avec les Religieux, dans les plaisirs et delices, avoit conceu une ame plus hardie et belliqueuse que s'il eu[s]t esté né et nourri au milieu des armées. Il dressa une certaine milice à pied du peuple de Lisbone, laquelle il fit enroller et adextrer à la picque et aux arquebouses, l'envoyant une fois la sepmaine en la campagne pour s'exercer, pensant s'en servir au besoin.

Ce[1] qu'il ne tarda guères à faire, car, en l'an M. D. LXXIIII., il assembla, contre la volonté des plus sages, quelques-uns de ces soldats, et, avec quatre galères qu'il avoit et quelques navires et caravelles, passa en Afrique, sous ombre d'aller visiter ces places, encores qu'en son ame il eust desir de faire plus qu'il ne disoit, et, comme jeune et sans experience, il pensast pouvoir davantage qu'il ne faisoit. Arrivé qu'il fut en ces contrées, il ne fit autre chose que de reconnoistre, parce qu'il cognut qu'il estoit trop foible, mais, es escarmouches legères qui se faisoyent avec les Maures, ainsi qu'il advient ordinairement en ces Frontières[2], il se monstroit très-volontaire d'y comparoir en personne, se rongeant soy-mesme, quand il ne pouvoit operer conforme à sa volonté, et, comme personne royale, il lui convenoit se contenir es termes de la gravité, il les surpassoit neantmoins à tous propos.

Il retourna assez tost à Lisbone, ruminant tousjours et pensant en soy-mesmes quelque nouvelle façon de guerroyer, et estoit en telle inquietude et si attentif en ceste pensée qu'il ne disoit mot ni faisoit chose qui tendist à autre but, estudiant, non comme roy, mais comme particulier soldat, à s'acoustumer aux travaux du corps, lui semblant que, par ce moyen, il se rendroit plus robuste

1. En marge et en italiques: *Premier voyage de Sebastien en Afrique.*

2. *Frontières*, au sens du mot portugais *Fronteira*. Sur ce mot, V. p. 442, note 1.

à mieux supporter les incommoditez de la guerre. Ceste inclination, en laquelle les cieux avoyent possible part, ne fut rencontrée [1] par aucuns des Principaux, ni par parens d'aage plus meurs, qui l'auroyent deu destromper et ramener à jouir de son royaume. Car, nonobstant qu'elle leur semblast temeraire, l'ambition et la crainte de perdre la grace du Roy a tant de force, que les Nobles, les Magistrats et les Grands, qui l'auroyent peu forcer, n'osèrent ouvrir la bouche ni s'opposer aucunement à sa volonté, ains loüoyent et aprouvoyent ses guerriers desseins, et, si quelqu'un murmuroit ou parloit au contraire, c'estoyent gens de basse estoffe et qui n'estoyent point ouïs. Et le cardinal Henri, son oncle, frère de Jean III., son ayeul, et la royne Catherine, en qui la flaterie ne devoit avoir lieu, avoyent peu de credit près du Roy, ni se prevalurent de l'authorité qu'ils auroient peu avoir, tant pour juger qu'ils ne feroyent aucun profit que pour ne perdre, avec la disgrace du Roy, ce peu de commandement qui leur estoit demeuré; de sorte que, par un fatal silence, ils laissèrent aller pour la deuxieme fois ce jeune Prince en Afrique, avec peril evident.

En quoy Pierre d'Alcasova ne fut aussi de peu d'effect : lequel, ayant autresfois longuement exercé l'estat de secretaire du royaume et de Conseiller d'Estat, fort favorisé du roy Jean et de la royne Catherine, estoit depuis grandement decheu, car il fut sindiqué [2] et privé de ses charges, lors qu'Henri, Cardinal, donna le gouvernement au roy Sebastien, ce qui lui advint plus par emulation et pour vouloir le Cardinal introduire une nouvelle forme et de nouveaux officiers au maniment des affaires, que pour les fautes qu'ils lu[i] imputoyent, vrayes ou fausses qu'elles fussent. Mais es declinaisons des favorits, il advient tousjours que les coulpes servent plustost pour justifier l'ambition d'autrui que la punition du coulpable. Et en ce travail il avoit prins soulagement, parce qu'ayant, comme prudent et riche, porté ceste adversité avec une courageuse constance, attendant neantmoins tousjours l'occasion de rentrer aux Estats et en sa place, il lui reuscit aisement par l'artifice et industrie d'autrui.

1. *Rencontrée*, combattue.

2. *Car il fut sindiqué*... « Perchè fu sindicato... » (f. 10). C'est-à-dire : « Car il fut blâmé... »

Car, lui ayant succedé, es charges des affaires, Martin Gonzalès de Camera[1], son emulateur, et autres dependens des Pères Jesuistes, qui estoyent ceux que le Cardinal avoit voulu introduire, ceux-ci n'eurent point plus grand conflit avec leurs emulateurs qu'avoit eu Pierre avec les siens, parce qu'Alvaro de Castro, favorit du Roy, de faction contraire, avec quelques-uns de ses amis, desirans de lever secrettement le Roy de l'affection qu'il portoit à Martin et aux siens, prit occasion de le faire, lors que ledit Roy estoit au Cap-de-Sainct-Vincent, où il alloit l'esté, pour complaire au desir qu'il avoit de naviger. Et là, il lui fit croire (et possible non sans cause) que Martin et les Pères, comme personnes ignorantes des matières d'Estat et des richesses des Princes, l'avoyent destruit des biens de sa Couronne et trenché les nerfs aux entreprises qu'il auroit peu executer, par le moyen des loix qu'ils avoyent faictes sur les changes et monnoyes, et que, s'ils ne les revoquoit, il estoit impossible qu'il peust jamais effectuer ses glorieux desirs. Et à ce coup, qui fut mortel, il en adjousta un autre encores plus fort, faisant entendre au Roy, jeune et altier, qu'il estoit par eux oppressé, que c'estoyent eux qui regnoyent en effect et lui en apparence ; et arrivèrent si avant que, par un Secretaire de la Chambre, bien-voulu du Roy, grand parleur, ils firent que, lui presentant un jour un mandement de peu d'importance pour signer, il lui osa dire qu'il le pouvoit hardiment souscrire.

. . . .

Long temps auparavant estoit mort en Afrique Mulei Mahamet, Cheriffe[2], celui qui joingnit ensemble les royaumes de Feez, Marroc et Turedant, lesquels il avoit tousjours possedez divis avec son frère Mulei Hamet[3]. Il semble que ceux-ci, lorsqu'ils vivoyent entre-eux paisibles, ayent fait une loy[4] : Que tous les enfans qu'ils laisseroyent vivans au temps de leur decez succederoyent au Royaume, avant que pas un des nepveux entrast en la succession, de sorte qu'à l'oncle moindre d'ans devoit succeder l'aisné des nepveux. Toutesfois, après leur mort, bien qu'ils laissassent plu-

1. Sur ce personnage, V. p. 413, note 9, *in fine*.

2. Pour : Moulay Mohammed *ech-Cheikh*.

3. Pour : Moulay Ahmed *el-Aaredj*.

4. Sur le droit successoral établi par les Chérifs, V. p. 443, note 4.

sieurs enfans, la pluspart d'iceux (ainsi qu'il advint aussi des pères) mourut par glaive ou estranglée en prison, pour jalousie d'Estat, par le commandement d'Abdala[1], un des fils de Mahamet, qui succeda au père et regna XVII. ans, le plus heureux et paisible prince qu'eurent oncques ces païs.

Cestui, or[2] il eust esté fort cruel, s'abstint de tuer trois de ses frères, pour ce, possible, qu'ils estoyent petis enfans, quand il vint à la succession; mais, comme ils furent grands, ils ne se fièrent en lui, ocasion que deux d'entr'eux s'enfuirent au Turc et le tiers[3], prenant la route de terre, s'en alla vivre avec les Arabes. Ce nonobstant, et contre la loy qui ordonnoit que les frères succedassent à la Couronne, Abdala resolut de faire jurer successeur Mahamet[4], son fils aisné; ce qu'estant faict, soudain le nouveau Prince[5] machina contre les oncles, envoyant un Maure à Tremisenne pour en occir l'aisné, qui estoit detenu des Turcs, ce que très-bien il executa, car il le blessa d'une flèche, en la Mezquita[6]. Ce cas altera grandement l'autre frère, Mulei Moluc[7], jeune et de grande esperance, qui demeuroit en Alger, lequel, las de demander en vain secours au roy Phillippe d'Espagne, comme il fit par le moyen de Roderig Alphonse Pimentel, conte de Benavent, alors Vice-Roy de Valence, prit resolution de s'en aller le requerir en Constantinople, où il continua longuement avec patience, criant contre ses parens, sans pouvoir obtenir l'aide qu'il demandoit, jusques à tant qu'ayant finalement donné de soy une honorable et suffisante preuve, en la dernière bataille navale de l'armée de la Ligue[8] contre celle du Turc à

1. Pour: Moulay Abdallah *el-Ghalib bi Allah*. Il régna de 1557 à 1574.

2. *Or' il eust*, bien qu'il eût.

3. Les trois frères de Moulay Abdallah *el-Ghâlib bi Allah* dont il est question sont: Moulay Abd el-Malek, Moulay Ahmed *el-Mansour* et Moulay Abd el-Moumen. Les deux premiers qui se trouvaient à Sidjilmassa (Tafilelt) ne s'enfuirent à Tlemcen qu'après la mort de Moulay Abdallah, lorsqu'ils virent monter sur le trône leur neveu Moulay Mohammed *el-Mesloukh*; ils y furent bientôt rejoints par Moulay Abd el-Moumen (EL-OUFRÂNI, p. 105). V. le Tableau généalogique, Pl. V.

4. C'est-à-dire : « Résolut de faire prêter serment de fidélité à son fils aîné Mahamet [Moulay Mohammed *el-Mesloukh*] comme à l'héritier présomptif, par dérogation au droit successoral ». V. EL-OUFRÂNI, p. 102.

5. *Le nouveau Prince*, Moulay Mohammed *el-Mesloukh*, ainsi appelé, parce qu'il venait d'être reconnu héritier présomptif.

6. *Mezquita*, mosquée.

7. Moulay Abd el-Malek.

8. La Ligue de 1571, formée à l'instigation du Pape Pie V contre les Turcs. V. p. 320, note 2.

Navarin et en la prise de la Golette, il impetra du Turc trois mil soldats pour sa conqueste, sous certaines conditions[1], qui ne lui furent depuis observées.

Avec ces forces et la suite des Maures qui ne lui manqua en Afrique, il entra au royaume du nepveu, car son frère estoit ja mort, et lui rompit trois armées[2], dont la dernière (ce qui semble merveilleux) estoit de soixante mil chevaux et dix mil pietons, et prit possession absolue des Royaumes, demeurant avec grande reputation des Maures et des Chrestiens. Comme Mulei Mahamet fut en ceste sorte chassé du Royaume, il s'enfuit au Pignon de Velay[3], forteresse que le Roy Catholique tient en Afrique, et dez là, par le conseil (à ce qu'ils disent) d'un renegat, il envoya des ambassadeurs audit Roy[4], lui faisant entendre sa disgrace et lui requerant aide, pour estre remis en Estat. A quoy n'ayant le Roy Catholique respondu suivant les desirs du Maure, estant allé à Ceuta[5], il fit le mesme office avec le roy Sebastien, lui monstrant qu'avec ceste occasion il se pouvoit aisement faire empereur de Maroc.

De quoy allaicté[6] que fu[s]t le jeune Prince, il lui sembla avoir

1. Il serait intéressant de connaître les conditions du concours prêté par Amurat III à Moulay Abd el-Malek. Outre une indemnité de 500 000 onces d'or, qui avait été convenue et qui fut acquittée (El-Oufrâni, p. 111), le prétendant marocain, aux termes d'une alliance offensive conclue avec le Grand Seigneur, avait pris l'engagement de combattre le roi d'Espagne. C'est à cette condition que fait allusion Conestaggio; on sait qu'elle ne fut pas observée et que Moulay Abd el-Malek, une fois sur le trône du Maroc, entama des pourparlers avec Philippe II, auquel il envoya successivement Andrea Gasparo Corzo, Cabrette et le Père Diego Marin. Une autre clause, qui ne fut pas davantage suivie d'exécution, devait stipuler que les Turcs occuperaient Larache, ou tout au moins que les corsaires d'Alger pourraient faire une base d'opération de ce port, qui deviendrait une station des galères turques. Hieronimo de Mendoça, f. 2 v°.

2. Batailles de Er-Rokeṇ (1575), de Khandok er-Rihân (1576) et de Merrakech (1576). El-Oufrâni, pp. 109-113.

3. *Pignon de Velay*, Peñon de Velez. — Moulay Mohammed dut arriver devant le Peñon en décembre 1577. Philippe II, qui entretenait de bons rapports avec Moulay Abd el-Malek, ne voulut pas qu'il fût reçu dans la place.

4. L'ambassadeur envoyé en Portugal par le Chérif était D. Antonio da Cunha, captif portugais, qui, à cette occasion, recouvra la liberté. Barbosa Machado, t. IV, p. 142.

5. Moulay Mohammed *el-Mesloukh* s'embarqua au Peñon de Velez sur une caravelle que lui avait envoyée le Marquis de Villa Real, gouverneur de Ceuta, et il fut reçu dans cette place avec des honneurs royaux, par ordre de D. Sébastien. Son fils Moulay ech-Cheikh et ses partisans, au nombre de 600, le rejoignirent par terre. Barbosa Machado, t. IV, p. 143.

6. « Dal che allettato... » (f. 12 v°). C'est-à-dire : de quoi alléché.

subject legitime de faire la guerre, laquelle il resolut, et de secourir le Maure Mahamet. Il la proposa à son Conseil, s'eforceant de preuver qu'elle estoit utile et honorable[1]; auquel, bien qu'il y en eu[s]t quelques-uns d'advis contraire, lui monstrans comment il estoit sans hoirs, que la Chrestienté devoit plustost tourner ses armes contre les Heretiques que contre les Infidèles et que ses forces seules n'estoyent suffisantes pour ceste entreprinse, fortifians leurs raisons par vivacité d'exemples ; neantmoins (comme les Princes, aveuglez de leurs propres desirs, ne veuillent que les malheurs et disgraces d'autrui, issues de mal-mesurez conseils, leur servent d'exemples pour se mieux conseiller) il n'y eut ni raison ni exemple qui servist[2] contre l'opinion du Roy; ains, renforcé en son advis par plusieurs, qui, ou pour leurs particuliers desseins, ou pour ne le mieux entendre, lui conseilloyent la guerre, il fut conclu de la faire.

Et combien[3] que son impuissance lui fust inconnue, neantmoins il procura, par le conseil d'autrui, d'avoir un compagnon et faire entrer le Roy Catholique en ceste entreprise. Et croyoit de l'y pouvoir aisement attirer, lui semblant que les affaires d'Afrique fussent de tant d'importance, mais plus à ces royaumes, comme plus voisins, qu'à ceux de Portugal. Il desiroit aussi grandement de se marier pour avoir lignée, encore que les medecins craignoyent fort qu'il fut inhabile à la generation[4]. Il eust volontiers pris l'une des filles du Roy Catholique, ainsi qu'on lui en avoit ja quasi donné esperance certaine, et, pour ces deux effects, il desiroit s'aboucher avec lui ; à ceste ocasion, il lui envoya pour ambassadeur Pierre d'Alcasova, avec commandement que il deust traiter de trois poincts,

1. D'après Hieronimo de Mendoça, le projet d'expédition africaine ne fut pas soumis au Conseil d'État. D. Sébastien se contenta de réunir les gentilshommes pour leur exposer longuement son plan et ses intentions, puis, sans attendre leur réponse, il passa dans une pièce voisine, « les laissant tous bouche bée ». HIERONIMO DE MENDOÇA, f. 11. Ce sont des inexactitudes aussi peu importantes que Mendoça reproche à Conestaggio avec le plus de véhémence.

2. « Non valse contra il parer del Re ragione ne essempio alcuno. » (f. 12 v°).

3. En marge et en italiques: *L'abouchement de Sebastien avec Phillippe à Guadaluppe.*

4. « Protégé contre les faiblesses de la chair ou par un dégoût de l'âme ou par un refus du corps », D. Sébastien avait fait manquer tous les projets de mariage qu'on avait formés pour lui. LAVISSE et RAMBAUD, *Hist. gén.*; MGR DOUAIS, *Dépêches de Fourquevaux, passim.*

à sçavoir : l'aide pour le dessein d'Afrique, le mariage avec la fille et l'entre-veüe.

L'ambassadeur se partit et effectua avec grand diligence la charge que son maistre lui avoit enjointe, et, après avoir longuement demeuré en ceste Cour, il les obtint tous trois : la promesse du mariage avec l'une des filles, sans declarer laquelle, lorsqu'elle seroit en aage, car elles estoyent toutes deux trop jeunes ; que le Roy Catholique iroit à Guadaluppe s'aboucher avec le roy Sebastien ; et que, quant au secours, il lui donneroit gens et galères pour faire l'entreprise d'Alarache. Ce qui fut alors assez froidement dit, par ce que, cognoissant le Roy Catholique que le Portugais presumoit au dela de ses forces, et tenant pour peu asseuré de tenter le faict d'Afrique, sinon avec grandes forces, il alloit procurant par lettres de lui attiedir le courage, lui dissuadant, avec beaucoup de raisons, sinon l'entreprise, au moins d'y aller lui-mesme en personne. Mais, ne se laissant le jeune Prince demouvoir de ses conseils, ains demeurant tousjours très-obstiné en son opinion, continuant d'escrire lettres, Phillippe lui alla confirmant le secours de soldats et galères, en cas toutesfois que le Turc n'envoyast armée en Italie et qu'on fi[s]t l'entreprise d'Alarache l'anné[e] M. D. LXXVII., le tout se devant mieux declarer à Guadaluppe[1].

L'ambassadeur retourna au Roy, plus favorisé que jamais, lui semblant d'avoir mieux operé qu'il n'avoit pensé qu'on peust faire. En l'une et l'autre Cour, on ne tarda guères à se mettre en chemin pour Guadaluppe, où les deux Roys arrivèrent accompagnez de non grande compagnie, mais choisie, de seigneurs et gentil'hommes de leurs royaumes. Là, les Portugais, qui arrivèrent plus tard, furent receus avec grandes caresses et trouvèrent, en tous les lieux de Castille où ils passèrent, exprès commandement du Roy d'y recevoir celui de Portugal comme sa propre personne, de sorte qu'à Badagios et es autres endrois où il passa, les Principaux lui furent au devant, les prisons ouvertes, et fut conduit sous le poisle en son logis.

Le Roy Catholique receut grand plaisir de voir le jeune Sebastien, lequel il caressa comme son hoste, laissant à part ces termes qui

1. Sur l'entrevue de Guadalupe, V. Barbosa Machado, t. IV, pp. 74-83.

lui convenoyent comme à plus grand Roy et se traittèrent également de Majesté. Parlans du particulier de la guerre, d'autant qu'elle estoit utile et honorable aux royaumes d'Espagne, le Roy Catholique ne la lui dissuada ; il lui conseilla neantmoins de n'y aller en personne, s'excusant de ne lui pouvoir donner grand secours, à cause de la despence continuelle qu'il lui convenoit faire en Italie pour resister au Turc. Mais, estant Sebastien entièrement resolu d'y aller et n'acceptant aucune excuse, Phillippe lui voulut complaire, qui fut cause qu'ils s'accordèrent en ceste sorte : Qu'estant l'opinion generale, et specialement du duc d'Albe, que ce dessein avoit besoin de quinze mil hommes de pied, nullement Portugais, ains d'autres nations, un peu exercez à la guerre, repartis d'Italiens, Allemans et Espagnols, que le roy de Portugal en soldoyeroit dix mil et le Roy Catholique cinq mil, accommodant l'entreprise de cinquante galères ; le tout toutesfois, si le Turc n'envoyoit armée en Italie, et que l'on allast à Alarache[1], sans entrer en terre ferme, et en l'an M. D. LXXVII. ; autrement, qu'il ne seroit à rien tenu. Et achevé qu'ils eurent ceste pratique[2], chacun s'en retourna d'où il estoit sorti.

En Portugal[3], on commença lentement à s'aprester aux armes. Et n'avoyent encores quasi que commencé, que l'argent leur faillit, pour ce que les revenus royaux sont petits et mal employez, ne rendant le royaume de terre ferme qu'un million et cent mille ducats par an, la plus grand part de gabelles, qui sont toutes excessives, payants toutes choses vingt pour cent, excepté le poisson, qui paye plus de la moitié. Les terres neuves, comme Sainct-Thomas[4], Mina[5], le Brasil, et les Indes, rendent un million de plus,

1. L'Espagne attachait une grande importance à la prise de Larache et Philippe II avait coutume de dire que cette ville valait à elle seule toute l'Afrique.

2. *Pratique*, convention.

3. En marge et en italiques : *Aprests de la guerre d'Afrique.*

4. L'île de San Thomé, dans le golfe de Guinée, découverte par les Portugais en 1470 et colonisée par eux en 1485.

5. Le comptoir d'El-Mina (de la mine), découvert par les Portugais en 1471 et situé sur la Côte d'Or (Guinée) par lat. N. 5°4'48" et longit. 3°40'39". C'était un important marché d'or. Les Portugais y furent remplacés par les Hollandais en 1637. El-Mina fut le chef-lieu des possessions néerlandaises de la côte de Guinée. Cet établissement a été cédé à l'Angleterre par le gouvernement des Pays-Bas, en vertu d'un traité signé le 27 février 1871. VIVIEN DE St-MARTIN, aux mots *Elmina* et *Guinée*.

qui fait, tout ensemble, deux millions et cent mille ducats, qu'on reçoit au royaume ; et bien qu'il y a es Indes un autre million de rente, on n'en fait ni mise ni recepte, pour ce qu'on l'y employe tout, et aux armées et garnisons. De ces deux millions et cent mil ducats, il n'en reste rien à la Cour au bout de l'an et, si le Roy use tant peu que ce soit de liberalité, la despence excède, tant pour ce qu'on reçoit sans ordre et qu'on despend aussi sans mesure, car ces Rois n'ont jamais eu tant d'heur, que d'avoir eù à leur service un homme si intelligent et si prudent, qui ait sceu donner ordre aux revenus et à la despence. Ains, ayans esté ceux qui en ont eu charge tousjours nobles, parvenus à cest office plus par faveur que pour leurs merites (car on n'avoit pas accoustumé en ce royaume de donner les charges en autre manière), ils s'estudioyent seulement de se maintenir en ce throne par autres voyes, et allast le domaine de la Couronne comme il voulust. De façon que, tant en salaires de ministres, rentes qu'il crée, recompenses à vie, drois (qu'ils appellent « giuros[1] ») qu'il a vendu, entretien des forteresses d'Afrique, levées d'armées navales, frais de la maison royale, et autres semblables choses, tout s'y despend.

Partant, ils allèrent à tort et à droit cerchans deniers, faisans contribuer les peuples, et extraordinairement aussi les principaux citoyens ; et, outre qu'ils n'en trouvèrent grandement par ceste voye, elle fut cause de maledictions et exclamations du peuple, nonobstant qu'il soit obeissant et affectionné à son Roy ; mais rien ne sert contre l'ardente convoitise des officiers. On demanda aux gens d'Eglise la tierce partie de leurs revenus, à quoy ne voulans consentir et voyans que le Pape estoit penché aux volontez du Roy, ils s'accordèrent à cent cinquante mil ducats. Ils ottroyèrent aux Chrestiens nouveaux, moyenant deux cent vingt et cinq mil ducats (ce qu'autrefois avoit esté pour un temps consenti et puis plusieurs fois denié), que, pechants contre les cas de l'Inquisition, ils ne perdroyent les biens, comme ils faisoyent. Ils mirent une nouvelle gabelle sur le sel. Et aux gentilshommes et seigneurs du royaume

1. « Giuri che ha venduto » (f. 14 v°). Le traducteur a pris le mot *giuri* (droits) pour un mot portugais s'appliquant à des droits d'une espèce particulière et il a ajouté au texte une parenthèse, soi-disant explicative.

on demanda aussi, contre l'ancienne coustume, et plusieurs furent à ceste occasion injustement travaillez.

Entre les seigneurs à qui le Roy en envoya demander, fut François de Melo, comte de Tentuguel, lequel, s'excusant, escrivit au Roy une lettre plus libre possible que la saison ne comportoit; car, exagerant grandement la demande de deniers qu'il lui avoit fait faire, comme injuste, il disoit qu'elle ne s'accordoit avec les vertus dont Son Altesse estoit douée, puisqu'il ne sembloit raisonnable que ceux, de qui les pères avoyent aidez à gaigner le royaume, fussent subjets aux impositions et tributs qu'on paye pour la guerre, dont estoyent exemptes plusieurs personnes de moindre qualité. Il rejettoit la faute de ces demandes sur les pechez du royaume, mais beaucoup plus sur les favorits qu'il[1] avoit autour de soy, desquels il se plaignoit. Il amenoit l'exemple du cas desastreux qui advint à Tanger à Henri et Fernand, fils du roi Jean premier, pour avoir voulu faire la guerre aux Maures, aux despends du peuple, qui devoit avec plus de raison payer que les seigneurs, voulant inferer qu'on ne pouvoit attendre meilleur succez de celle que le Roy vouloit faire, puisque c'estoit aux frais de ceux qui n'avoyent jamais contribué, nonobstant que le royaume, à cause des guerres, se soit autresfois veu en de plus grandes necessitez que celle qu'il avoit pour lors. Il concluoit, priant le Roy de vouloir mieux considerer ce qu'il faisoit, l'exhortant à suivre l'exemple de ses ancestres, et ne le laisser pire de soy à ces successeurs.

Ceste lettre, que le Roy leut avec non peu de desdain, delivra le Comte et plusieurs autres de fournir deniers. Dont, par autre voye et plus par le sang des pauvres, ils pourveurent aux necessitez. Et, afin qu'il courust dans le royaume plus grande abondance de monnoye, il commanda que les réaux de Castille, qui jusques alors n'avoyent eu cours, fussent employez, les faisant valoir un neufvie[s]me plus qu'ils ne souloyent auparavant, ce que plusieurs remarquèrent pour chose fort prodigieuse.

Le Roy commença lors d'envoyer le peuple à la campagne[2] plus souvent que de coustume, pour le renger en escadrons, venir aux rencontres et feindre tout ce qu'on fait à bon escient en guerre,

1. Le roi D. Sébastien.

2. « Campagna » (f. 15 v°), rase campagne.

où le plus souvent lui-mesmes se trouvoit present, en grand danger de sa personne, parmi les arquebouses ; sans toutesfois qu'il y eust un seul capitaine ou sergent qui leur sceut dire le moyen que l'on tient, sauf un certain Jean de Gama, lequel, en habit d'ermite, se faisoit un grand maistre de guerre[1]. De façon que, pour grand travail qu'ils prissent en cest exercice, estant chose qu'on faisoit faire par force et qu'ils n'avoyent oncques veu, ils en sceurent moins à la fin qu'au commencement[2].

Le Roy s'adonnoit infiniment aux chasses, et lui sembloit estre en sa gloire, quand il se rencontroit seul au combat contre les plus farouches bestes, en quoy il estoit devenu très-adroict. S'il alloit, comme il faisoit souvent, pour plaisir, d'un lieu à l'autre, ou sur mer, ou sur la rivière du Tague, il tenoit à vergongneux de s'y acheminer en temps calme, ains taschoit d'y aller pendant la tourmente : d'où il sembloit qu'un destin furieux le guidast au trespas.

Mais cependant, le temps s'alloit escoulant et les provisions necessaires ne se faisoyent point, ains tout y alloit très-lentement. On devoit pourvoir en Italie d'argent pour l'infanterie italiene qui s'y devoit enroller, et payer des Allemans. Et le poyvre, duquel on le devoit tirer, estoit, l'esté ja venu, encores à Lisbonne ; et le devoit-on envoyer vendre à Livorno sur les navires des marchans. Ceste entreprise, laquelle (parce qu'on la vouloit faire avec peu de deniers) on peut dire imprudente, estoit quasi reduite à l'impossible. Et Pierre d'Alcasova, qui, comme chambellan, avoit charge de pourvoir aux finances, n'osoit descouvrir au Roy le manquement qu'il y en avoit, d'autant que, s'il lui disoit le contraire de ce qu'il lui avoit possible autresfois dict, il craignoit son indignation. Il alloit temporisant, avec esperance que le Roy Catholique se deust excuser de ne pourvoir de gens, à quoy il estoit obligé, ou envoyer une armée en Italie contre le Turc ou pour quelque autre occasion, ce qu'il desiroit extremement, afin d'en faire choir toute la faute

1. Cf. le « clerigo armado » de Da Cunha, p. 659.

2. On reconnaît les appréciations de Juan de Silva sur l'inexpérience de ces milices ; il écrivait à Philippe II, le 25 janvier 1578 : « On les a fait manœuvrer et simuler des escarmouches ; ils commencent à ne plus avoir peur de l'arquebuse, mais je n'affirmerais pas qu'ils n'auront pas peur de l'ennemi. » SS. Hist. Maroc, 1re *Série (Espagne)*.

sur Philippe ; et ne manquoit d'en avoir grand espoir, parce que les reserves, soubs lesquelles il avoit promis, lui faisoyent croire qu'il n'accomplissoit volontier[1]. Mais toutesfois, il ne lui reuscit comme il pensoit.

Cependant Mulei Moluc, ayant entendu ces apprests, craignant que le Roy Catholique ne s'unit avec les Portugais, comme prudent, lui envoya dire qu'il advisast ce qu'il vouloit de ses terres, qu'il le lui donneroit, pour estre son ami et confederé[2]. Le Roy fit soudain sçavoir ceste offre à Sebastien, lui disant qu'il seroit possible à propos de tenir le Maure en esperance et lui faire entendre qu'il eust à se mieux declarer, pour ce que cela ne pouvoit que servir, attendu que les prattiques[3] n'estoyent suspension d'armes ; et qu'il en pourroit naistre quelque bon effect : car, ou possible que le Maure negligeroit la defence ; ou, par avanture, se contenteroit aussi de donner paisiblement ce qu'il pretendoit lui oster par force.

Mais le jeune Roy, qui ne sçavoit de combien la paix asseurée estoit meilleure que la victoire attendue et qui avoit plustost miré de guerroyer que d'acquerir par la paix quelque place que ce fust, contraignit le Roy Catholique à ne traitter aucun acord avec le Moluc. Et Phillippe, cognoissant l'intention de Sebastien, voyant qu'il ne se vouloit accorder ni faisoit l'entreprise, ains sembloit qu'elle s'allast deliant, s'employa de l'effectuer : car, voyant l'esté venu et qu'il n'y avoit en Portugal aucuns soldats italiens ne allemans, il lui fit offrir et dire par Jean de Silva[4], son ambassadeur, que, s'il ne se trouvoit en tel ordre pour ceste entreprinse qu'il convenoit, il le pourvoiroit de gens et de vaisseaux, pourveu, toutesfois, qu'il voulust contribuer les deux tiers des frais, suivant leur accord ; mais, d'autant que cest offre estoit aussi esloigné du but où le roy de Portugal tendoit, il ne fut ni con[n]u, ni accepté. Et encores que la saison fust si avancée, les aprests si foibles, choses mal cognues de Sebastien, deceu par les ministres, il ne craignoit, sinon

1. Il faut entendre : Les réserves faites par Philippe II à ses engagements faisaient croire à Pierre d'Alcasova que le roi d'Espagne ne les accomplissait pas volontiers.

2. Ce fut Andrea Gasparo Corso qui fut chargé de faire à Philippe II ces propositions. Cf. CABRERA, t. II, p. 396.

3. *Prattiques*, négociations, ouvertures diplomatiques.

4. C'est l'auteur de la présente relation parue sous le nom d'emprunt de Conestaggio.

que Philippe s'excusast de n'accomplir de son costé et que, pourtant, il ne deust pouvoir faire l'entreprise de laquelle il estoit desireux. De sorte que il procuroit d'obtenir de lui une promesse asseurée de l'aide, sans reserver la venue de l'armée du Turc; et ce qu'il craignoit taisiblement, les ministres en avoyent esperance, tant estoyent les volontez contraires.

Dont estant le Roy Catholique bien adverti, lui semblant ja quasi impossible qu'il se peust faire rien de bon, pour satisfaire ou plustost se retraire de la promesse qu'il avoit faicte, remit au jugement de son ambassadeur d'offrir au Roy les cinquante galères prestes et les cinq mil hommes de pied, afin de s'en servir incontinent au besoin, suivant l'acord; mais qu'il prit garde de les lui offrir, lorsqu'il verroit estre impossible de s'en prevaloir, pour ce qu'il ne vouloit hazarder ses forces seules, sans celles que il touchoit au Portugais de pourvoir. Sur ceste offre que l'ambassadeur fit, s'estant Sebastien revenu et refaisant mieux son conte, il cognut qu'il ne pouvoit passer ceste année[1] en Afrique. A raison de quoy, il publia que l'entreprise se dilayoit pour la suivante.

Philippe avoit, un peu auparavant, meu des pratiques de ceste guerre, envoyé en Afrique le capitaine François d'Aldana[2], en habit desguisé, pour recognoistre ces places et les forteresses maritimes, et estant, avec grand danger, de retour, il l'envoya en Portugal à Sebastien, lequel, après lui avoir faict beaucoup de caresses, s'informa de lui par le menu des affaires d'Afrique; et, encores que l'Aldana lui rendist l'entreprise plus malaisée qu'il ne l'estimoit, toutesfois il ne l'attiedit aucunement, ains, laissant à part ce discours, il s'enquit de lui, comme d'un homme expert à la guerre, quasi secrettement, de plusieurs choses touchant le gouvernement des armées; à quoy lui ayant l'Aldana amplement satisfait, il sembla au Roy qu'il sçauroit très-bien executer tout ce qu'il entendoit, ne sçachant quelle distance il y a du dire au faire.

1. *Ceste année,* l'année 1577.

2. V. sur ce personnage p. 545, note 6, et p. 595, note 3. Diego de Torres, l'auteur de la *Relacion del origen y successo de los Xerifes...*, accompagna le capitaine Francisco de Aldana dans sa mission au Maroc. Le principal objet de cette reconnaissance était l'examen de la place de Larache, objet des convoitises espagnoles. Francisco d'Aldana revint de sa mission au commencement de l'année 1578 et retourna au Maroc avec D. Sébastien.

Et comme l'yver estoit venu, il licentia l'Aldana, l'honorant d'une chaine d'or de mil ducats et se faisant promettre que il le viendroit servir, quand il seroit temps.

En cependant pour l'année suivante, Sebastien traitta, par le moyen de Jean Gomez de Sylva, son ambassadeur à Rome, avec le Grand-Duc de Toscane, de pouvoir tirer hors de ses terres trois ou quatre mil hommes, acceptant en ce partie de l'offre que le dit Grand-Duc lui avoit un peu auparavant faite par ses ambassadeurs, ce qu'ores lui fust accordé. L'effect neantmoins ne s'en ensuivit, faute d'argent.

Il envoya aussi en Flandres Sebastien de Costa[1] prier Guillaume de Nassau, Prince d'Oranges (lequel, esleu Chef par les Flamans contre le Roy Catholique, dominoit en ces païs), afin qu'il lui fi[s]t avoir trois ou quatre mil Allemans.

Il depescha quatre colonnels par le royaume de Portugal, pour faire douze mil hommes de pied, à sçavoir Michel de Norogna, Jaques Lopez de Sequeira, François de Tavora et Vasco de Silveira, qui toutesfois n'avoyent oncques esté en guerre[2].

Il alloit recueillant de Castille quelques Espagnols, qui venoyent au bruit de la guerre et de son voyage, desquels il ne laissa d'assembler un raisonnable nombre, sans le consentement de Philippe. Et en Castille mesme, sans bruit de tambours[3], on enrolla beaucoup de soldats pour ceste guerre, bien qu'à ceste occasion quelques capitaines furent depuis chastiez par Phillippe.

Mais, nonobstant si claires demonstrations, personne ne croyoit que ce depart se deust effectuer, pour ce qu'outre qu'on estimoit les forces du Roy foibles pour faire toute moindre guerre, tant plus pour ceste-ci, laquelle, se faisant outre mer, venoit à estre de plus grands frais, on jugeoit que, quant le Roy Catholique, le car-

1. Sébastien da Costa avait été envoyé en Flandre pour activer la mission confiée dès 1577 à Nuno Alvares Pereira. V. ci-dessus, p. 379, note 22.

2. L'opinion rendit ces quatre colonels responsables en partie du désastre, pour avoir recruté de mauvais soldats ; on alla jusqu'à prétendre qu'ils avaient trahi la confiance du Roi, en se faisant donner de l'argent et en enrôlant des hommes qu'ils savaient inaptes à faire campagne. Cf. Lettre de Cristobal de Mora à Philippe II, 8 janvier 1579. SS. Hist. Maroc, 1re Série *(Espagne)*.

3. D. Sébastien avait envoyé quelques racoleurs en Castille pour enrôler des soldats à la sourdine, sans arborer de bannière, sans tambour ni trompette. Cristobal de Mora avait été chargé d'obtenir de Philippe II l'autorisation de faire ces levées.

dinal Henri, la royne Catherine et le peuple verroyent tous empeschemens levez, ne deussent consentir que le Roy y allast en personne: occasion qu'un chascun tenoit qu'après beaucoup de deniers consommez le tout se deust resoudre en rien, ainsi qu'il estoit advenu, l'année precedente[1] et, peu d'années auparavant, de l'armée d'Édouard, oncle du Roy, aprestée pour ces mesmes contrées d'Afrique, et quelques autres leurs entreprises, qui s'estoyent esvanouïes[2]. Mais, d'autant que nous resistons malaisement aux influences celestes, il sembla que toutes choses se vinssent accommodant, afin que l'entreprise s'effectuast.

La Roine, dame de bonté et grand valeur, laquelle, tant pour l'amour qu'elle portoit au Roy, eslevé entre ses bras, qu'aussi pour se conformer à Philippe, son nepveu (c'est-à-dire fils de son frère[3]), dissuadoit fervemment ceste entreprise, alla de vie à trespas[4]. Le Pape, d'autant qu'on faisoit la guerre contre les Infidèles, donnant secours en la necessité, ouvrit les thresors spirituels et conceda la Bulle de la Croisade, laquelle n'avoit esté jusques alors introduite en ce royaume[5]. Les navires des voyages des Indes, riches, vindrent tous à bon port. Le Prince d'Orange, combien qu'il eust assez d'affaires pour soy, toutesfois, monstrant de faire peu d'estime des forces du Roy Catholique qui le travailloyent, accorda de ses soldats les trois mil fantassins qui lui avoyent esté demandez, comme dit est[6]: de sorte qu'il semble que tout s'accommodast à la volonté du Roy.

En ce temps, qui fut le neufvie[s]me de novembre de l'an M. D. LXXVII., il apparut dans le Zodiaque, au signe de la Balance, auprès du lieu où estoit pour lors l'estoile de Mars, la plus belle et plus grande de toutes les comettes qui ont esté veues dès long temps en çà. Laquelle, d'autant que c'estoit au procinct de ceste

1. L'expédition avait dû se faire en 1577, ainsi que cela avait été arrêté dans l'entrevue de Guadalupe.

2. On sait que l'expédition au Maroc du roi Edouard avait abouti à un échec. Les Portugais, obligés de lever le siège de Tanger (15 octobre 1438), durent laisser en otage l'infant D. Fernand, frère du Roi.

3. *C'est-à-dire fils de son frère.* La reine Catherine était sœur de Charles-Quint, père de Philippe II.

4. La reine Catherine mourut le 12 février 1578. BARBOSA MACHADO, t. IV, p. 257.

5. Sur la Bulle de la Croisade, V. p. 55, note 2.

6. Sur les 3 000 lansquenets recrutés dans les Pays-Bas, V. p. 379, note 22, et p. 465, note 2.

guerre, donna l'espouvante à quelques-uns, qui, pour les exemples du passé, disoyent que c'estoit signe de malheureux succez et que, provenant de mauvais air, elle endommageoit les corps delicats des Princes. Et, d'autant que les anciens capitaines les interpretoyent avec leurs augures toutes à bien, non tant pour ce que telle fust leur creance que pour accourager les soldats, ainsi les Portugais, la prenant à leur faveur, d'eux-mesmes disoyent que ceste comette parloit au Roy et disoit « accometa », c'est-à-dire, en langue portugaise, « qu'il assaille[1] », non pour ce qu'ainsi le creussent, mais par flaterie, ayans, à cause de la robuste inclination du Roy, plus de crainte de sa cholère que de celle du Ciel.

Philippe avoit alors pacifié, par le moyen d'un certain traicté de paix, les guerres de Flandres; et Jean d'Austriche, son frère bastard, estoit Gouverneur pour lui en ces païs-là ; auquel ne semblant estre du tout maistre de ces peuples, et le Prince d'Orange, son adversaire, ne restant encores bien satisfait, aymant mieux estre seigneur du tout que gouverneur d'une partie, ils commencèrent chacun, endroit de soy, à machiner contre les conventions accordées. Et, estans les lettres que Jean escrivoit en Espagne, surprises par les seigneurs de ces païs[2], par lesquelles ils cognurent qu'à l'occasion des mouvemens du Prince, qui fortifioit quelques places en Hollande, il avoit tout autre intention qu'il n'avoit auparavant et qu'il monstroit en l'exterieur; et lui, sçachant qu'elles avoyent esté surprises et ses desseins descouvers, enclins, ainsi qu'il disoit, à les subjuguer par les armes, il ne s'asseura de demeurer desarmé en ces païs. De sorte qu'un jour, feignant d'aller à l'esbat, il se retira à Namur, frontière de Flandres vers la Lorraine, avec ses plus grands favorits, et là, descouvrant son cœur et licentiant ceux de qui il ne se fioit, il rappella soudain l'infanterie espagnolle, laquelle, suivant les articles de la paix, s'estoit partie et à peine arrivée en Italie. Et, ayant de nouveau enrollé quelques Valons et

1. Naïf jeu de mots sur le double sens de *a cometa* (la comète) et de *acometa* (attaque, qu'il attaque). *Acometa* est la 3e personne du singulier de l'impératif du verbe *acometter*. Cette comète fut très remarquée au Maroc : « Sous le règne de Abou Merouan Abd el-Mâlek, une grande comète se montra dans la constellation du Scorpion ; elle n'y demeura que quelques jours et disparut ensuite. » El-Oufrâni, p. 263.

2. Ces lettres avaient été interceptées par le roi de Navarre. V. De Thou, t. VII, p. 547.

Allemans, la guerre se commença en ces quartiers, plus cruelle que jamais et avec plus de desavantage pour le Roy qu'auparavent, pour ce que, en conformité du traicté de pacification, il avoit laissé toutes les forteresses es mains des Flamens.

De ce nouveau remuement et pour estre la guerre d'Afrique dislayée d'une année plus qu'on n'avoit accordé[1], le Roy Catholique prit excuse de nier au roy de Portugal le secours qu'il lui avoit promis, lui monstrant qu'il lui convenoit pourvoir en Flandres à son honneur et au danger de son frère ; cuidant, par ce moyen, en lui manquant en ce temps, l'oster de ceste entreprise. Mais il ne servit de rien, pour ce que l'autre, precipiteux, soit qu'il eust le secours qu'il attendoit ou non, vouloit en toute manière passer outre, lui semblant (comme jeune) de pouvoir, avec ses forces et avec les Allemans et Italiens qu'il attendoit, conquester tout le monde. Ceste resolution despleut à Philippe et le travailla grandement, car, ne le pouvant assister, il craignoit que, sans son aide, la journée fust perilleuse ; dont voyant le danger croistre, il renouvelloit, avec plus de vigueur, ses offices, afin que l'entreprise ne se fist, ou au moins que le Roy n'y allast en personne. Sur quoy il lui escrivit diverses lettres de sa main, pleines de bienveillance, et lui en fit escrire par le duc d'Albe, et lui envoya finalement le duc de Medina Celi, un des Grans d'Espagne, pour faire le dernier effort à lui persuader de ne sortir. Mais ce fut tout en vain, car il voulut partir à ses frais, sans que le Roy Catholique lui eust envoyé un seul soldat.

Et, d'autant que les bonnes operations sont le plus souvent prises en mauvaise part, quelques-uns disoyent que toutes ces demonstrations du Roy Catholique estoyent feintes et qu'il desiroit que Sebastien y allast, pour ce que, soit qu'il en reuscist bien ou mal, il n'en pouvoit recevoir que grand profit. Car, s'il advenoit qu'il prinst Alarache ou quelque autre place maritime, c'estoit plus l'advantage de Philippe que le sien, comme celui qui avoit ses terres plus frontières de l'Afrique que pas un autre ; et, s'il advenoit qu'il moürust en ceste guerre, un plus grand bien le

1. On se rappelle qu'une des conditions du concours de Philippe II à l'entreprise était que l'expédition se ferait en 1577. V. p. 515.

suivoit encores, pour ce qu'il heritoit le royaume[1]. Mais, à la verité, Philippe estoit meu à faire cest office envers Sebastien, tant de son naturel paisible et nullement ami de remuemens, que d'un autre subject particulier de non peu d'importance, qu'estoit qu'en ce temps s'estoyent resveillées des pratiques[2] de trefve entre lui et le Turc : à quoy tous deux se meurent pour un mesme respect, de ne desunir leurs forces en temps qu'ils en auroyent entièrement besoin, le Turc, contre le Sophi[3], et le Roy, contre les rebelles de Flandres. De façon que, pour ne troubler ceste trefve, le Roy Catholique ne pouvoit quasi envoyer ses armées ni ses gens au dommage de l'Afrique, tributaire du Turc, et specialement de Mulei Moluc, son ami et confederé.

Et fut ceste excuse d'autant plus raisonnable, qu'il procura de faire aussi comprendre en la trefve le roy de Portugal et le pria d'y vouloir entrer ; mais il s'en monstra non seulement esloigné, ains respondit qu'il s'esmerveilloit qu'on traitoit la trefve pour trois ans avec le Turc, afin d'eviter, pendent ce temps, la guerre en Italie, d'autant qu'il estoit très-asseuré que, cependant, l'Afrique se rempliroit de Turcs, de sorte qu'au bout des trois ans qu'elle seroit finie, il viendroit à avoir la guerre en Espagne, qu'il vouloit lors eviter en Italie, et d'autant plus dangereuse que l'Espagne est plus foible que n'est pas l'Italie ; qu'il estoit d'avis qu'il ne la fist et si, d'aventure, il la vouloit faire, il ne l'y deust comprendre, afin, depuis après, l'assister secrettement contre Mulei Moluc ; au moyen de quoy et avec peu de frais il s'asseureroit de l'Italie par la trefve et de l'Afrique par la guerre, au nom du Portugais. Philippe ne receut ces frivoles raisons, ains, sollicitant Sebastien à se resoudre d'y entrer ou en demeurer exclus, après quelques delais, il[4] accepta d'y estre comprins ; mais, comme les pratiques estoyent encores fraiches, il ne lui sembloit

1. Depuis la mort de Jean III (5 juillet 1557), l'Espagne avait en vue la succession de Portugal. A la suite d'une négociation habilement conduite par le Père Francisco de Borja auprès de la reine douairière Dª Catharina, Charles-Quint avait fait reconnaître, par une pragmatique tenue secrète, l'Infant D. Carlos comme héritier du Portugal. Il était donc naturel que Philippe II entrevît l'éventualité de cette succession.

2. Sur le sens vieilli de ce mot, V. p. 519, note 2.

3. Titre porté par les souverains de la Perse.

4. Le roi Don Sébastien.

que, quant à lui, avec qui elle ne se traitoit directement, elle empeschast pour lors l'entreprise d'Afrique.

Partant[1], on alloit à Lisbone armant les galions, on retenoit les navires des marchans, on enrolloit les vaisseaux par tout le royaume, pour le passage des hommes, chevaux, vivres et munition, et se faisoyent d'autres appareils. Louis d'Ataide estoit nommé general de l'entreprise, mais il n'exerçoit la charge avec l'authorité qu'on a acoustumé de donner à ce grade, d'autant que le Roy, avec Pierre d'Alcasova et autres siens favorits, resolvoit et donnoit ordre à plusieurs choses, touchant la guerre, qu'il auroit touché au general de faire ou, pour le moins, d'y entrevenir; et, comme il n'estoit trop au gré du Roy, nonobstant qu'il fust le plus renommé entre les Portugais, il ne suivit l'entreprise, ains fut envoyé aux Indes Vice-Roy. Il fit Diego de Sosa general de l'armée de mer et puis prefera à la Noblesse[2], qui devoit aller en Afrique, et à plusieurs estrangers, qu'y accouroyent à l'avanture, Christophle de Tavora, son chambellan et grand escuyer, qu'il aymoit demesurement, lui donnant tiltre de capitaine des Avanturie[r]s[3], au moyen de quoy il le fit quasi superieur à toute la Noblesse. Et pour ce qu'il estoit apparent qu'il ne pouvoit egaler le nombre de sa cavallerie à celui des Maures, il resolut de rendre son infanterie d'autant meilleure. Pourtant, il ordonna que personne n'eust à se pourvoir de chevaux, sinon ceux qu'il nommeroit, et que ceux-là fussent armez non à la legère, ains avec les bardes[4], quasi à la façon des anciens hommes d'armes, de façon que plusieurs gentilhommes, qui s'atendoyent d'aller à cheval, demeurèrent à pied.

Ce fut chose estrange de voir comment les Portugais s'aprestèrent à la guerre, car, estant un mestier qui a infiniment besoin d'ordre et de mesure, tout estoit desordonné et tout confus: les fautes qui se commettoyent à faire les reveues, à donner les payes, la superfluité en beaucoup de choses et le manquement en plusieurs autres estoyent sans fin. Les Gentilhommes, par un nou-

1. En marge et en italiques: *Aprests du second voyage de Afrique.*

2. *Puis prefera à la Noblesse*, C'est-à-dire: mit à la tête de la Noblesse.

3. Sur ce mot, V. p. 476, note 1.

4. *Avec les bardes*, c'est-à-dire avec des armures couvrant le cavalier et le cheval. Ce sont ces cavaliers bardés de fer qu'on appelait en Portugal *acobertados*. V. p. 28, note 6.

veau prodige, s'habillèrent tous à la Castillane ; au lieu d'aiguiser les armes, ils brodoyent leurs habits ; au lieu de corcelets, ils faisoyent provision de pourpoints de soye et d'or ; ils se chargèrent de succres et de conserves, au lieu d'eau ou de biscuit ; les vases d'argent, les tentes doublées de soye et de satins estoyent sans nombre. Chasque gentilhomme estoit fourni comme un Roy et les soldats mouroyent de faim. Enfin il sembloit qu'ils eussent opinion que celui qui alloit mieux en conche[1] et mieux pourveu de delices deust plustost vaincre l'ennemi, contre l'opinion des vrais soldats, qui croyent que, quant le soldat va au combat vestu d'or et de soye, il y demeure mort ou chargé de fer, et, quant il s'y achemine couvert de fer, il revient victorieux et chargé d'or.

Sebastien estoit en souci à qui il laisseroit le gouvernement du royaume, pour ce qu'il n'y avoit plus de la maison royale que le cardinal Henri, son oncle, lequel, estant fort vieux et à lui peu agreable, il n'admettoit volontiers à si grande charge. Toutesfois, n'en y ayant point d'autre, il alla à Evora, où il demouroit, pour le prier d'en prendre le soin en son absence, ce qu'il ne voulut accepter, s'excusant sur la viellesse et indisposition[2] : occasion qu'il esleut quatre Gouverneur[s] pour commander en son nom, qui furent George d'Almeda, archevesque de Lisbone, Pierre d'Alcasova, François de Sada[3] et Jean Mascaregnas, ausquels il donna ample pouvoir en toutes choses, et leur laissa un cachet, qu'imprimoit avec de l'ancre ce mot de REII[4], avec lequel il leur commanda de soubsigner les escriptures.

Cependant[5], du costé d'Afrique, le Cheriffe Mahamet sollicitoit

1. *Celui qui alloit mieux en conche.* « Che chi andava meglio adornato... » (f. 21). Pour : « Celui qui allait dans un meilleur équipage, avec un ajustement plus luxueux », etc. On rencontre les expressions : *en bonne conche, mal en conche* dans l'ancien langage français. LA CURNE DE Ste-PALAYE, au mot *Conche*. — « C'est là, dit Hieronimo de Mendoça, relevant ce passage de Conestaggio, une invention imaginée par le misérable mercantilisme génois, car aucun seigneur n'emporta que ce qui lui était nécessaire, en dehors des armes et des choses indispensables à la guerre. » HIERONYMO DE MENDOÇA, f. 12 v°.

2. Cf. p. 469, note 2.

3. *François de Sada*, Francisco de Sa.

4. *Reii*, pour : *Rey*.

5. « Cependant Mulei Mahamet ne cessoit de dépêcher en Portugal lettres sur lettres et courriers sur courriers pour presser l'arrivée de la flotte. Il faisoit entendre que l'armée portugaise ne paroîtroit pas plutôt en Afrique que Mulei Meluc se verroit abandonné de tout le monde et que, sans tirer l'épée, il les assuroit d'une victoire complète... » DE THOU, t. VII, p. 613.

continuellement Sebastien, par ambassadeurs, qu'il se hasta[s]t et ne laissast aucunement l'entreprise, et, outre plusieurs esperances, il lui faisoit entendre qu'outre le raisonnable nombre de gens de guerre qu'il avoit armé, il estoit asseuré qu'aussi tost que les enseignes Portugaises comparoistroyent en Afrique et que l'on sçeust qu'elles vinssent en sa faveur, la plus grand part des villes, places et gens de guerre se rebelleroyent contre Mulei Moluc et s'en viendroyent à lui : il est bien vray qu'il dissuadoit au Roy d'y aller en personne, disant qu'il n'estoit necessaire, ains seroit de grand dommage, alleguant que les Maures, qui se devoyent rendre à sa devotion, quant ils sçauroyent le roy de Portugal y estre en personne, douteroyent qu'il y vinst pour les assujettir aux Chrestiens et pourtant ne se rendroyent si faciles à laisser l'ennemi. Ce qu'il disoit, tant pour lui sembler qu'il peust avenir, comme aussi craignant (non sans quelque raison) que, si le Roy estoit victorieux et present, il ne lui deust laisser le royaume libre.

Toutes ces choses eschauffoyent extremement le coeur de Sebastien, pour ce que tant plus le Cheriffe lui dissuadoit d'y aller, tant plus lui en croissoit l'envie, et de ce qu'il estimoit que le Maure eust crainte qu'y allant il ne lui ostast le royaume, il cheut en ferme opinion qu'il le devoit conquerir[1] et fut si aveuglé de ce desir, qu'il fit faire et porter avec soy la couronne et les autres aprests pour s'en couronner Roy, mal sçachant le matin ce que le soir aporte. Mais il lui sembloit que la fortune commençast à prosperer, pour ce qu'Albacarin, Maure qui commandoit pour Mulei Moluc en Arzille, ville sur le bord de la mer, jadis apartenant aux Portugais et volontairement abandonnée aux Maures, par intercession du Cheriffe Mahamet, la consigna au gouverneur de Tanger[2];

1. « Quant à ce que dit Franqui [Conestaggio] que le Chérif l'incitait à devenir empereur du Maroc, il paraît ridicule de croire que le Chérif pouvait faire don du bien qu'il ne possédait pas et pour la récupération duquel il venait solliciter du secours; d'un autre côté, on ne peut croire qu'un Roi si vaillant et si catholique, au lieu de rétablir le Chérif sur son trône, voulut s'emparer de ses états. » HIERONYMO DE MENDOÇA, f. 5 v°.

2. Sidi Abd el-Kerim appartenait à une famille qui exerçait une véritable suprématie sur tout le Gharb. Son père, appelé par les Portugais Ben Tuda (?), était seigneur de El-Ksar el-Kebir, Arzila, Larache, des Ahel Serif, etc. Sidi Abd el-Kerim avait résisté aux avances de Moulay Abd-el Malek et était resté fidèle à la cause de Moulay Mohammed *el-Mesloukh* marié avec

dont le Roy receut grand plaisir et commença de croire que le Maure eust ceux qu'il disoit estre affectionnez à son parti.

En ce temps, se retrouvans les Irlandois opressez par Elizabeth, royne d'Angleterre, specialement au faict de leur religion, les voulant contraindre de vivre, comme fait toute l'Angleterre, selon la secte de Calvin ou de Zvingle, et s'estans plaints au Pape Gregoire XIII. et prins pour leurs chefs le conte de Desmonde[1] et Jean Anel[2], celui-là noble et cestui roturier, ils disoyent que, s'ils estoyent aidez, ils pourroyent bien lever toute l'isle de l'obeissance de la Royne. Ce qu'ayant le Pape communiqué au Roy Catholique et exhorté de prendre ceste entreprise, comme chrestienne, et secourir ces peuples, ils resolurent entre eux de le faire. Mais, d'autant que la royne d'Angleterre se monstroit, en paroles, d'un costé, amie du Roy, et, de l'autre, aidoit couvertement le Prince d'Oranges aux affaires de Flandres contre lui, le Roy voulut aussi cheminer par la mesme voye et lui faire guerre couverte. Partant, ils conclurent d'adssister ces peuples sous le nom du Pape, mais que secrettement ce fust aux frais du Roy. A cest effect, on enrolla sur les Terres de l'Eglise quelque infanterie, de laquelle six cens soldats, sous la conduite de Thomas Esternulie[3], Anglois (qui peu

sa sœur (V. ci-dessous D'AUBIGNÉ, p. 637), mais, voyant les échecs répétés de son souverain et craignant des représailles de Moulay Abd el-Malek, il avait fait proposer à D. Sébastien de lui livrer Larache (juillet 1577?). Comme la réponse à sa lettre tardait à venir et que la situation devenait pour lui de plus en plus critique, il se réfugia à Arzila avec tous les siens et, jugeant qu'il n'y serait pas à l'abri de la colère de Moulay Abd el-Malek, il sollicita la protection de D. Duarte de Menezes, le capitaine de Tanger, lui offrant de remettre Arzila en sa possession. D. Duarte de Menezes partit avec cinq navires et occupa la place. La nouvelle de ce succès fut apportée en Portugal par Sidi Azzouz, frère de Sidi Abdel-Kerim; le roi Sébastien en conçut une grande joie et nomma Pedro da Sylva capitaine d'Arzila. BARBOSA MACHADO, t. IV, pp. 107-109. Sidi Abd el-Kerim, après la défaite de El-Ksar el Kebir, rentra en Portugal avec D. Antonio prieur de Crato et le comte de Vimioso.

1. James Fitzgerald, 14e comte de Desmond, surnommé l'*archtraitor*. Il chercha à soulever le parti catholique contre les Anglais, auxquels il tint tête de 1571 à 1573. Après avoir fait sa soumission, il voyagea en Europe et rencontra à Rome Stukely, avec lequel il se concerta pour la conquête de l'Irlande. Fitzgerald partit le premier, débarqua en Irlande et fut tué dans une escarmouche (1579). *Dict. of nat. biog.*, t. XIX, pp. 125-127.

2. Guillaume Allen (*alias*: Alan, Allyn, etc.), né en 1532, mort en 1594, archevêque de Malines. Il excita les catholiques d'Irlande à se révolter contre Elisabeth. Réfugié en Flandre, il conseilla à Philippe II l'invasion de l'Angleterre.

3. Thomas Stukely. V. p. 466, note 2.

auparavant avoit eu du Pape le titre de Marquis), furent embarquez à Civitavechia, sur un navire Genevois, pour les conduire en Irlande, lesquels, pendant que on preparoit en Portugal la guerre d'Afrique, arrivèrent à Lisbone.

Comme le Roy entendit leur venue, estant ja detrompé qu'à faute d'argent il ne pouvoit avoir les Italiens de la Toscane, voulut voir ceux-ci, en intention de les retenir et s'en servir en la guerre d'Afrique, et, les aiant fait desembarquer et loger à Oeiras[1], proche de la bouche du Tague, il les alla un jour voir. Et, encores que ce ne fussent gens d'eslite, il fut très-emerveillé de l'ordonnance, de la vistesse à tirer les arquebouses, de la disposition à manier la picque et de leur estroite obeissance; et, aiant parlé au Marquis, il l'induisit à promettre d'aller en Afrique. Le Roy Catholique, pour ne se rendre partisan, n'y voulut contredire : le Pape estoit si lointain, qu'avant que la nouvelle lui en vinst et la response retournast, ils seroyent en Afrique, et, partant, il leur fit toucher paye, et restèrent à son service.

En ce pendant, l'infanterie, qu'avoyent enrollez les trois colonnels, s'alloit approchant de Lisbonne, car le quatrie[s]me, qu'estoit François de Tavora, se devoit embarquer es Algarves, et les trois mil Allemans, que le Prince d'Orange lui avoit accordé, estoyent, sous la conduite de Martin de Bourgongne, seigneur de Tamberg[2], ja arrivez à l'embouchèure du Tague, sur les vaisseaux flamens, et furent logez à Cascais et lieux circonvoisins, au grand espouvantement des villageois, non accoustumez aux charges de la guerre[3].

1. *Oeiras*, ville à l'embouchure du Tage, au confluent de ce fleuve et de l'Oeiras.

2. Martin de Bourgogne, Seigneur de Tamberg (Tambergh, Tamberge), fils de Philippe de Bourgogne et de Jeanne de Hesdin Il descendait d'une branche bâtarde de Bourgogne, issue de Philippe le Bon et d'une de ses maîtresses, Julie de Presle. C'était un chef distingué, aussi illustre par ses ascendants que par sa science militaire (BARBOSA MACHADO, t. IV, p. 158). Il commandait dans les Pays-Bas ces troupes allemandes dont les États furent très heureux de se débarrasser en les envoyant au roi D. Sébastien, parce qu'elles servaient le plus souvent les intérêts de Philippe II : (VAN METEREN, liv. VIII, ff. 159-160). D. Juan de Silva, qui croit Tamberg sujet du roi d'Espagne, écrit à son sujet à Philippe II : « On m'a dit tant de bien du colonel des Allemands que je suis profondément peiné qu'il ait fait défection à la dernière heure. » SS. HIST. MAROC, 1re série (Espagne). Martin de Bourgogne fut tué à El-Ksar el-Kebir (4 août 1578).

3. Cette appréciation de Conestaggio sur les mercenaires allemands est conforme à celle de Antonio de San Roman. « Ces

Le roy Sebastien desiroit, avant que partir, se revoir avec le duc d'Albe et l'en fit requerir; mais, s'excusant sur son Roy, et le Roy, par prières du Duc, sur l'infirmité du vieillart, son desir ne eut point d'effect. Les amis du Duc lui disoyent qu'il auroit deu accepter ceste faveur; mais il respondoit qu'ayant cognu, par les pratiques et discours de Guadaluppe et par lettres du Roy, sa resolution de passer en Afrique, il jugeoit impossible de le demouvoir de ceste deliberation, et qu'aiant esté avisé en sa jeunesse, il ne vouloit, sur le declin de son age, se rendre autheur de la ruine, qu'il prevoyoit, d'un royaume et d'un Roy.

Sebastien doncques[1], privé de chenus conseillers, hastoit son partement, très-impatient de tous moindres retardemens. Et partant, assemblées que furent toutes les forces et tous les vaisseaux à Lisbone, les soldats, qui n'arrivoyent guères bien à neuf mil, s'embarquèrent outre leur gré; les seigneurs, et plusieurs gentilshommes aussi, avoyent chascun son vaisseau armé, dans lequel ils se devoyent embarquer avec ceux qu'ils menoyent à leur soulde, mais il estoit malaisé de les tirer de leurs cheries maisons. Et, bien qu'on assignast jour prefix au partement, il ne fust observé. Dont le Roy, s'en estant un matin allé en grande troupe à l'eglise cathedrale, avec l'estendart qu'il vouloit porter en Afrique, il le fit benir avec pompe solennelle et le consigna à son Grand Escuyer; et, en s'en retournant, plusieurs cuidans qui s'en allast au palais, il se mit en la galère sur laquelle il vouloit passer, pour haster davantage les autres, disant qu'il vouloit soudain partir. Et nonobstant que cela fust le dix-septie[s]me de juin de l'année M. D. LXXVIII., il

troupes, dit-il, furent logées sur l'ordre du Roi, dans la ville de Cascaes et ses environs, au grand désespoir des habitants, car, comme ils n'étaient guère catholiques et qu'ils étaient encore sous l'impression de la guerre et de la liberté proclamée dans les Pays-Bas, ils firent des choses si coupables que, pour les supporter, il ne fallut rien moins que le besoin que le Roi avait d'eux et le fait de les avoir amenés lui-même dans le pays. ANTONIO DE SAN ROMAN, p. 61. — Juan de Silva rapporte, au contraire, dans ses lettres à Philippe II, que les contingents allemands étaient très disciplinés et se tenaient tranquilles dans le camp de Cascaes, ne donnant lieu à aucune plainte des habitants, tandis que les 600 Italiens du Pape commettaient, chaque jour, mille désordres. Il y a donc un léger désaccord sur ce point entre la correspondance et la chronique, mais cette contradiction plus apparente que réelle a trop peu d'importance pour qu'on en puisse tirer un argument contre l'attribution de la relation à Juan de Silva.

1. En marge et en italiques : *Second voyage de Sebastien avec son armée en Afrique.*

demeura neantmoins huict jours dans le port, sans jamais desembarquer; s'apprestant, cependant, tout le reste des soldats, qui ne furent plustost equippez que le lendemain de la Sainct Jean, auquel jour, ayant le vent en poupe, toute l'armée fit voile, au grand plaisir et contentement du Roy, lequel, jeune et inexpert, guidé par une estoile maligne ou par ceste permission divine qui vouloit chastier ces peuples, s'en alla en Afrique, à une dangereuse, ores que glorieuse, entreprise, laissant son royaume espuisé de deniers, sans Noblesse, sans heritier, entre les mains de peu affectionnez Gouverneurs[1].

LIVRE SECOND[2]

SOMMAIRE. *L'arrivée du roy de Portugal en Afrique; son conseil et resolution d'entrer en terre ferme; le chemin que fit l'armée; les aprests de guerre de Mulei Moluc; la qualité et disposition de son camp; la journée d'Alcazar; la route des Portugais; la mort du roy Sebastien et du Moluc et la creation du roy Henri.*

Le partement du roy de Portugal avec son armée de Lisbonne fut si triste qu'il donna signes notables de malheureux succez, car, en un si grand nombre de gens qui s'embarquèrent et de si differentes qualitez, on n'en vit un seul qui eust la face riante[3], ni qu'y allast joyeusement, contre ce qui advient ordinairement aux commencemens des guerres; ains tous, quasi presages de mauvais evenemens, se plaignoyent d'y estre conduits outre leur gré. Il y avoit dans ce port un si funeste silence que, pendant tout le temps qu'y sejourna un si grand nombre de navires, on n'ouït onques resonner ni fleute, ni trompette. La galère du Roy, au tourner

1. « Laissant son royaume sans argent, sans Noblesse, sans héritier, entre les mains de gens qui n'étoient guère en état de gouverner. » De Thou, t. VII, p. 615.

2. Le livre II occupe les pages 44 à 88 de l'édition de 1596.

3. « A ce départ, un air lugubre régnoit sur la flotte; on n'y remarqua pas le moindre souris, et, au lieu que, dans ces sortes d'expéditions, les troupes ont coutume de marquer leur joye par des cris d'allégresse, tout le monde gardoit un morne et triste silence. » De Thou, t. VIII, p. 616. D'après Mendoça, le départ s'effectua au milieu d'une allégresse générale. Hieronymo de Mendoça, f. 13.

qu'elle fit en sortant, emportée de la courante, rompit l'esperon contre un navire flament, et un coup de canon, tiré de la ville, tua dans l'esquif un de ses mariniers. De sorte que, si nous adjoustions foy aux augures, comme faisoyent les Anciens, ceux-ci sembloyent assez malins.

La première ville qu'ils touchèrent en terre ferme fut Lagos, es Algarves, où s'embarqua le regiment de François de Tavora, qui avoit enrolé ses gens en ce royaume [1], et quelques autres vaisseaux se joignirent à l'armée, de manière que tous, tant grands que petits, arrivoyent à peu moins de mil; mais, excepté les cinq galères et cinquante autres navires, tout le reste estoit desarmé et la pluspart estoit barques pour passer chevaux et munitions. Ils arrivèrent assez tost à Cadiz, où le duc de Medina Sidonia festoya le Roy, avec jeux de cannes [2], chasses de toureaux et avec tous les plaisirs qu'on pouvoit donner en la pauvre islette [3]. Le Duc s'efforça le persuader de n'aller personnellement en Barbarie, mais il ne fit aucun effect. Ains y aiant l'armée sejourné huict jours, en guise d'une flotte de marchans, sans garde ni sentinelle, et aiant dressées les proues à l'Afrique, elle arriva en peu de jours es Almadraves [4], entre Tanger et Arzille [5]; où ayant jetté les anchres, elle s'entretint [6] quelque temps, aiant lors le Roy intention d'aller desembarquer à Alarache, petite ville des Maures, quinze milles devers le Midi; mais, un peu auparavant que l'armée s'approchast de terre et qu'on resolust entierement d'en partir, le Roy, avec les cinq galères et quatre galions, laissant les autres vaisseaux, s'en alla à Tanger, où il fit courte demeure, pour ce que, aiant envoyé Mulei Cheque, fils du Cheriffe, aagé de douze ans, par terre du costé de l'armée, avec Martin Correa de Silva et quelque cavallerie Maure et Por-

1. *En ce royaume*, « In quel regno » (f. 25 v°). Pour : en cette province d'Algarve. V. p. 637, note 1.

2. *Con giuochi di canne* (f. 25 v°). *Cum ludis equestribus*, dit la traduction latine de 1602 (p. 62).

3. Ce nom d'*islette* est donné à la ville de Cadix, baignée de presque tous les côtés par l'Océan.

4. *Almadraves*, *Almadraba* (en espagnol : pêcherie de thons). Ce nom n'a pu être identifié. La flotte portugaise aurait mouillé à l'embouchure de l'oued Tahaddart, en attendant le retour de Tanger du roi D. Sébastien. EL-OUFRÂNI, p. 133; BARBOSA MACHADO, t. IV, p. 309.

5. En marge et en italiques : *Arrivée de l'armée de Portugal en Afrique et ses progrès*.

6. *S'entretint*, séjourna.

tugaise, afin que des là il tirast à Mazagon[1], pour favoriser les peuples de là autour, qui se voudroyent rebeller contre le Moluc, il s'en retourna en l'armée, aiant toutesfois muni la forteresse de soldats nouveaux et pris avec soy sur les vaisseaux ledit Cheriffe et les huicts cens arquebusiers qui estoyent à la garde d'icelle[2].

Dès les Almadraves, il s'en alla à Arzille avec tous les navires et, voyant sur mer que les soldats patissoyent d'eau, il commanda qu'ils se desembarquassent pour se raffraichir, desseignant de les faire rembarquer sur les navires ou les envoyer sur barques à Alarache. Toutesfois, vacillant en ses conseils, pas un de ceux-ci n'eut longue durée, car, estans les soldats desembarquez avec non petite confusion, il estoit malaisé de les faire rentrer, pour le peu d'obeissance qu'ils avoyent, et pour la necessité d'eau, dont il failloit faire provision, de sorte qu'il en demeura longuement irresolu. L'armée logea quasi sur le bord de la mer, aiant d'un costé fortifié le logis de rempars de terre et de chariots, car, des autres deux, la mer et la ville lui servoyent de trenchées. Elle demeura en cest estat environ quinze jours[3], pendant lesquels l'arrivée des Portugais avec leur Roy avoit tellement alteré toute ceste pro-

1. « Perchè, mandato Mulei Xeque, figliuolo del Xariffe, giovanetto di dodeci anni, per terra, con Martino Correa da Silva, verso l'armata, con alcuni cavalli de' Mori e de' Portoghesi, perchè di là ne andasse verso Mazagone a favorir i popoli di quei contorni che volessero ribellarsi al Moluco... » (f. 26). L'historien De Thou a commis un contresens en traduisant ce passage de l'italien en latin : « Unde, misso Mahametis duodecenni filio, Mazagonem pedestri itinere cum Martino Correa Silvensi proficiscitur, rebellaturis, ut sperabatur, contra Melicum Mauris præsentia sua animos facturus. » (De Thou, édition de 1733, t. III, p. 580). Le traducteur français de De Thou (1734) a reproduit ce contresens : « De là, après avoir congédié le fils de Mulei-Mahamet qui étoit un enfant de douze ans, il se rendit par terre à Mazagan, accompagné de Martin Correa de Silva, dans l'espérance que sa présence pourrait animer les Mores à se soulever contre Mulei Meluc. » De Thou, t. VIII, p. 617. M. de Ruble, qui n'a pas soupçonné le contresens de De Thou, a mis en note de ce passage dans l'édition de l'*Hist. Univ.* : « Don Sébastien alla lui-même à Mazagan, suivi de Martin Correa da Silva ». D'Aubigné, t. VI, p. 111, note 1.

2. Ce sont ces arquebusiers habitués à la garde des *Fronteiras* africaines auxquels on donnait le nom d'*Africanos*, de *Garde-frontières* et de *Fronteiros*.

3. Ce retard est au nombre des causes qui amenèrent le désastre. « A tardança de Caliz e de Tanjar, e ultimamente dezocto dias que el Rey esteve en Arzilla, sem aver pera que, foi totalmente a causa da perdição del Rey e de seu campo. » Mendoça, f. 18. — L'armée débarquée à Arzila, le 12 juillet, aurait pu arriver vers le 20 devant El-Ksar.

vince, que les Maures, qui sont voisins des villes maritimes, comme Alarache, Tituan et autres, avoyent quasi resolu de ne pouvoir faire resistence et d'abandonner les villes et ja conduisoyent leurs pauvres biens et les femmes aux montagnes.

Mais Mulei Moluc, estant à Marroc, avoit eu auparavant, tant de Portugal que de Cadiz et Arsille, fort particulier advertissement de l'appareil du Roy Portugais, de la quantité et qualité de ses gens[1], et estoit fort indigné, lui semblant que Sebastien voulust oster le royaume à lui, qui estoit Maure, pour le donner à un autre, aussi Maure, non plus son ami que lui, sans aucune ocasion, et sans discerner à qui d'eux deux cest Estat apartinst plus justement; et, voyant que l'acord avec le Roy Catholique ne lui estoit reüsci en la manière qu'il desiroit, il pensa à la defense. Mais, d'autant qu'il sçavoit de combien un mauvais acord estoit meilleur qu'une bonne guerre et cognoissant très-bien les incommoditez, grans frais et dangers qu'elle trainoit avec soy, il essaya premièrement de s'acorder, ayant fait offre au Roy de lui donner dix mil de païs, aux environs de ses forteresses d'Afrique, pour cultiver. Mais Sebastien, qui estoit de contraire opinion, lui fit respondre qu'il avoit ja suporté de grans frais et conduit soldats estrangers et partant qu'il ne se pouvoit desister de l'entreprise, si toutesfois il ne lui donnoit Tituan, Alarache et Cap-d'Aghero[2]. Ceste demande sembla au Maure trop grande et partant il respondit que c'estoit un parti auquel il faudroit penser, quand il auroit eu le siège devant Marroc et que le Roy lui offrist en contr'eschange Mulei Mahamet, qui estoit son plus grand ennemi; qu'il avoit conquis ces royaumes avec l'espée et la cappe et qu'il entendoit les defendre avec toutes ses forces. Il commanda incontinent à Rodevano[3], son Pourvoyeur general, renié Portugais, qu'il fit

1. D. Sébastien se savait très surveillé par les agents de Moulay-Abd el-Malek qui, des ports d'Andalousie ainsi que de Melilla et du Peñon de Velez, envoyaient des informations au Chérif. Il demanda, à différentes reprises, à son oncle Philippe II de faire fermer les ports d'où les Maures pouvaient recevoir des renseignements. Lettres de Juan de Silva à Philippe II (28 février 1578) et du roi Sébastien à Cristobal de Mora (1er mai 1578). SS. Hist. Maroc, 1re Série (Espagne).

2. La ville du Cap de Ghir (Santa-Cruz-de-Cabo-d'Aguer). V. p. 44, note 1.

3. Le caïd Radouan, appelé parfois Radouan *el-Euldj* رضوان العلج Radouan *le Renégat*. C'était un renégat portugais.

mettre en campagne toutes les tentes et pavillons, ce qui fut fait le jour suivant, en nombre de plus de quatre mil.

Le vingt sixiesme de may[1], il se partit pour aller à Suse[2], ville principale, tirant dez Marroc au Septentrion, pour donner ordre en ces quartiers à aucunes choses touchant la guerre; mais, ayant entendu par chemin que le roy de Portugal sortoit de Lisbonne, il retourna incontinent à Marroc et, ayant laissé ledit Rodevano son Vice-Roi, il assembla les gens de guerre qu'il tient d'ordinaire tousjours soldoyez en ce royaume. Il logea le camp à Camis[3], et dez là vint en trois journées à Temisnam[4] (villes qui sont vers les

1. Cette date du 26 mai est erronée et il faut probablement lui substituer celle du 26 juin. Comme il est intéressant de connaître, même approximativement, la marche de Moulay Abd el-Malek, nous donnons ci-dessous, d'après le contexte et la connaissance des lieux, des renseignements permettant de la rétablir. Les dates relatives à la marche de l'armée portugaise sont placées entre crochets.

26 juin. Moulay Abd el-Malek part de Merrakech pour le Sous.

2 juillet. Il apprend le départ de Lisbonne de l'armée portugaise [25 juin] et rentre à Merrakech.

3 juillet. Il campe à El-Khemis.

6 juillet. Il arrive dans le Tâmesna et il reçoit la nouvelle de l'arrivée à Cadix de l'armée portugaise [27 juin].

14 juillet. Salé. Il apprend le débarquement des Portugais à Arzila [12 juillet].

16 juillet. El-Mamora. Abd el-Malek y séjourne et fond quatre canons.

24 juillet. Souk el-Khemis, à six milles au sud de El-Ksar el-Kebir.

Le chemin suivi entre Merrakech et El-Ksar el-Kebir par l'armée marocaine représente environ 550 kilomètres. El-Oufrâni prétend que Moulay Abd el-Malek, apprenant le débarquement de D. Sébastien, lui aurait écrit: « Je vais faire seize journées de marche pour me porter à votre rencontre, n'en ferez-vous pas une pour venir vers moi? » El-Oufrâni, p. 133.

2. *Suse, ville principale, tirant dez Marroc au Septentrion.* « Susa, citta principale da Marroco verso Settentrione. » (f. 27). Ce *Suse* donné comme une ville principale, une ville importante du Maroc (A. de San Roman, p. 77), ne peut être que la région du Sous, située entre le Draa et l'Atlantique et s'étendant au Sud de la ville de Merrakech.

3. *Camis*, pour: El-Khamis (le jeudi). L'habitude marocaine est de désigner les emplacements des marchés par le nom du jour de la semaine où ils se tiennent, auquel on ajoute parfois, pour éviter la confusion, celui d'une tribu ou d'une région. On dit par exemple: le Mercredi des Oulad Amran, le Vendredi des Zemmour, etc. Il est difficile d'identifier le *khamis* dont il est parlé ici. Ce marché devait se tenir sur la route de Merrakech au Tâmesna, à environ trois journées de marche de cette province.

4. *Temisnam*, pour: Tâmesna. Ce nom ne désigne pas des « villes » mais une province, ou plutôt une région, s'étendant de l'Oumm er-Rbia au Bou Regrag, le long de l'Atlantique. V. p. 468, note 3. — Mazagan était la seule *Fronteira* des Portugais qui fût proche du Tâmesna. A. de San Roman ajoute que c'était en cette « ville » que se tenaient les Cortès générales de ces Royaumes (?). A. de San Roman, p. 78.

Frontières de Portugal), où il tomba malade, avec grans vomissemens et accidens de fièvre. Là, il sceut que Sebastien estoit arrivé à Cadis et, nonobstant qu'il se retrouvast fort malade, poursuivant sa route, il s'achemina à Salé, ayant quatorze mil chevaux et deux mil cinq cens arquebusiers, dont il y en avoit mil à cheval et le reste à pied, la pluspart d'Andelousie et reniez. En ce lieu, il sceut que les Portugais estoyent arrivez à Arzille. Partant, ayant passé à gué la rivière de Marmoré[1] et fait porter de Marroc certaine quantité de metail, il fit lui mesme au camp quatre pièces de gros canon, trois desquels, avec quelques autres qu'il avoit, il mena avec soy et envoya l'autre à Marroc, marchant contre Alcazar.

Mulei Hemet, son frère bastard, gouverneur du royaume de Feez, estoit ja auparavant sorti en campagne par son commandement, comme General de la cavalerie de ceste province, et, ayant assemblé tous les soldats, tant à pied qu'à cheval, qu'il avoit là autour, estoit parvenu au lieu qu'on appelle la Foire du Jeudi[2], six milles proche d'Alcazarquivir, où il attendoit son frère, pour joindre les armées ensemble, ayant vingt et deux mil chevaux et cinq mil cinq cens arquebusiers.

Là le Moluc arriva le 24. de juillet, si malade qu'a peine pouvoit il endurer le cheval. Et, ayant longuement marché en littière, quand il apperceut de loin le frère, il monta à cheval pour le rencontrer. Comme ils s'approchoyent l'un de l'autre, Mulei Hemet fit quelque temps courir son cheval[3] et, arrivé près du frère, il descendit et par humilité baisa la terre, faisant toute l'armée une grand salve d'arquebusades ; et, croissant le mal tousjours davan-

1. *La rivière de Marmoré*, c'est-à-dire l'oued Sebou, qui se jette dans l'Atlantique à El-Mamora (El-Mehedia).

2. *La Foire du Jeudi*, Souk el-Khamis. V. ci-dessus, p. 536, note 3. Cet endroit portait le même nom que celui mentionné plus haut ; il ne peut être identifié, mais il devait se trouver sur la route de El-Mamora à El-Ksar el-Kebir, à une distance de six milles de cette place. De Thou a conservé à ce lieu son nom italien et l'appelle, d'après le texte de Conestaggio : *La Fiera del Gisvedi* (pour *Giovedi*). De Thou, t. VII, p. 618. M. de Ruble a pris ce campement pour un campement de Moulay Mohammed *el-Meslouhh* ; il semble d'ailleurs avoir confondu ce prince avec son oncle Moulay Ahmed dans la note erronée qu'il a ajoutée au texte de D'Aubigné. V. ci-dessous p. 639, note 1, et D'Aubigné, *Hist. Un.*, t. VI, p. 111, note 6.

3. Moulay Ahmed *el-Mansour* exécutait sans doute en l'honneur de son frère quelques charges brillantes *(fantasia)*. « Hizo dar dos bueltos al cavallo. » A. de San Roman, p. 81.

tage, Mulei Moluc n'entra, suivant la coustume, avec pompe es logis, ains monté en litière, mit le frère en sa place, afin d'effectuer ceste entrée, s'en allant devant prendre logis. Et, d'autant qu'il avoit entendu que Sebastien envoyoit à Mazagon Mulei Cheque[1], avec gens, il y envoya Mulei Dau[2], son nepveu, avec deux mil chevaux et quelque infanterie, pour empescher qu'ils n'endommageassent ces quartiers-là. Devers le Cap-d'Aghere et Alarache, il avoit aussi envoyé gens, mais, comme ils sceurent que Sebastien avoit desembarqué à Arzille, ils s'en estoyent retournez au camp.

Le Moluc estoit homme courageux, hardi et très-libre en parole, et monstrant de faire peu d'estime des Portugais; et le Cheriffe Mahamet[3] disoit tout haut que quiconque n'alloit volontiers avec lui n'y vinst point, et permettoit librement à qui estoit plus ami de Mulei Mahamet que sien de se retirer d'auprès de lui, ains qu'il lui feroit plaisir de le faire; ce qu'il ne disoit tant pour estre veu mespriser les forces de l'ennemi, que pour cognoistre que malaisement pouvoit il empescher le despart à ceux qui en avoyent envie; et aimoit mieux les lever de sa presence, voulant plustost qu'ils s'en alassent alors, qu'attendre à se revolter en la bataille, ou en temps qu'ils lui peussent faire plus grand dommage. Et, pour donner à telles gens meilleure commodité de s'en aller, il choisit, de ceux dont il se doutoit, trois mil chevaux, et les envoya pour reconoistre l'armée Chrestiene, la tenir à l'erte[4] par courses et lui faire donner souvent alarme; non tant avec intention qu'ils fissent cest exploit, qu'afin que, s'ils s'en vouloyent fuir, ils le peussent faire à leur plaisir. Mais ceste volonté, inconue de ceste gent, opera en eux tout le contraire de ce qu'attendoit le Moluc, car, ayans interpreté ce commandement à fidelité ou à confiance qu'il eust d'eux, ils voulurent demeurer fidèles; de sorte que peu furent ceux qui passèrent en l'armée Chrestiene, ains la plus grand part

1. Moulay ech-Cheikh, fils de Moulay Mohammed *el-Meslouhh*. V. le Tableau généalogique, Pl. V, note 18.

2. *Mulei Dau*, pour Moulay Daoud. Il était fils de Moulay Abd el-Moumen, frère de Moulay Abd el-Malek. V. le Tableau généalogique, Pl. V, note 17.

3. *Le Cheriffe Mahamet*. Lapsus, pour: le Chérif Moulay Abd el-Malek.

4. *A l'erte*, orthographe étymologique (italien *all' erta*, sur une hauteur, d'où l'on guette). Le texte imprimé porte: *à lerte* (p. 49 de l'éd. de 1596). Cf. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, au mot *Alerte*.

executa très-bien ce que le Moluc leur avoit donné en commandement, parce que, repartis or en six cens, or à plus à la fois, ils couroyent jusques aux trenchées des logis[1] portugais, les molestans et tuans ceux qui s'escartoyent de l'armée.

Cependant[2] les Portugais, qui, estans en leur logis, avant qu'ils eussent descouvert les Maures, deceus de fausses visions, avoyent ja par deux fois donné l'alarme en vain, quand ils se virent un jour talonnez de si près par six cens chevaux, comme ceux qui n'avoyent jamais veu l'ennemi de près ni de loin, ores qu'ils fussent en logis forts[3], joignans la ville amie, avec l'armée en mer à un traict d'arquebuse, s'en alloyent peureux embarquer[4]. Et, nonobstant que les ennemis, après une legère escarmouche avec les Maures du Cheriffe Mahamet, qui logeoyent un peu hors des trenchées, partissent assez tost, les Portugais restèrent si espouvantez que, leur ayant esté l'embarquement empesché, ils s'enfuyoyent du camp, s'en allans par terre à Tanger, bien qu'ils tomboyent d'un mal en un autre, car par chemin ils estoyent faits prisonniers des Maures de Tituan et d'autres lieux voisins, qui se tenoyent aux advenues pour desrober.

Mais le Roy print courage de ceste première veue de Maures si promptement retirez, de sorte que, comme il logeoit auparavant dans la ville, il voulut dez lors en avant prendre son logis dehors, pour estre plus prest à sortir aux escarmouches quand il seroit besoin. Et le lendemain, estans survenus environ deux mil chevaux Maures, il les alla rencontrer avec six cens chevaux ; et d'autant que, l'escarmouche estant attaquée, les Maures se retiroyent, le Roy, operant plus en hardi soldat que sage capitaine, suivit Edouard

1. *Logis*, campements. V. ci-dessous, même page, note 3.

2. En marge et en italiques : *Legère escarmouche des Maures contre les Portugais.*

3. *Logis forts*, campements fortifiés. On se servait plus généralement du mot *forts* pour désigner ces campements. On peut lire une description intéressante de ces retranchements dans Paolo Giovo (*trad.* Du Parq), 11e liv., p. 17.

4. « Les troupes commençoient donc à se débander et se retiroient insensiblement sur la flotte, qui n'étoit pas éloignée ». De Thou, t. VII, p. 619. L'historien français atténue, comme on le voit, les passages où les Portugais sont maltraités par Conestaggio. Mendoça s'inscrit en faux contre le récit de la panique portugaise. D'après lui, il n'y eut à s'enfuir vers les embarcations que les matelots descendus à terre et dont le devoir était de se trouver à bord des vaisseaux. Hieronymo de Mendoça, f. 18 v°.

de Meneses, son Mareschal de Camp, qui s'estoit laissé par trop emporter, et marcha si avant que, sans avoir un seul homme de pied ni un seul harquebusier, il s'esloigna plus de dix milles de l'armée, avec non peu de danger, de manière qu'estant la seurté de sa personne de si grand importance à toute l'armée, il sembloit qu'il fust plustost ennuyé de sa vie, que de faire acte d'une ame courageuse, bien que, comme Roy, pouvant vivre delicieusement, il semble que seulement le desir de gloire le deust pousser[1].

Le Moluc[2] eut nouvelle de ceste rencontre de là d'Alcazar[3], au logis où il estoit, d'où il ne se partoit, tant parce qu'il y attendoit encores quelques gens de Tituan et de Mechinée[4] (places du costé de la mer), qui arrivèrent assez tost, que pour ce qu'il desiroit que les Portugais le vinssent trouver en terre ferme, ainsi qu'il entendoit qu'ils vouloyent faire, encores qu'il craignoit qu'il ne deust advenir, doutant qu'ils s'entretinssent au rivage de la mer, comme il lui sembloit qu'il leur convinst faire. Toutesfois il estoit resolu, s'il voyoit qu'ils n'entrassent dans le païs, de les aller trouver le plustost qu'il pourroit et, avant qu'ils fissent aucune entreprise, se mettre à leur queue, afin de les reduire en necessité de beaucoup de choses, sans donner bataille qu'avec grand avantage; et, s'ils s'avançoyent en terre ferme, les laisser premier entrer tant avant qu'il seroit possible, pour s'en asseurer et puis leur couper le chemin de la mer. En ceste sorte, il ne doutoit aucunement d'obtenir la victoire quasi sans combatre, tant pour le grand nombre de gens qu'il avoit, que pour ce qu'il entendoit que les Portugais estoyent mal pourveus de vivres, conduits par force, remplis de delices et vuides d'experience.

1. Le roi D. Sébastien écrivit lui-même, le 26 juillet, une longue lettre aux Gouverneurs des Royaumes pour leur faire part, comme d'un grand succès, de cette alerte repoussée par les Portugais. Barbosa Machado, t. IV, pp. 206-321.

2. En marge et en italiques: *Dessein du Moluc pour deffaire les Portugais.*

3. « Di questa scaramuccia hebbe nuova il Moluco nell' allogiamento, dove egli era di là d'Alcasar... » (f. 29). L'expression « di là d'Alcazar » signifie, pour Conestaggio, qui se place au point de vue de l'armée portugaise : « au Sud d'Alcazar ». On a vu plus haut que l'armée de Moulay Abd el-Malek avait établi son campement à Souk el-Khamis (la Foire du Jeudi), à six milles d'El-Ksar el-Kebir. V. p. 537, note 2.

4. Mekinès. C'est par erreur que Conestaggio donne cette ville comme étant « du costé de la mer » ; elle est située à 140 kilomètres de la côte atlantique.

En ces entrefaites[1], le roy de Portugal, pour resoudre son partement, apella les principaux au conseil et, leur demandant avis de ce qu'on devoit faire, plusieurs n'osoyent librement parler, car ores ils jugeoyent pour la meilleure de toutes les resolutions d'aller à Alarache par mer; neantmoins, s'estant reconu de plusieurs pratiques, qui se tenoyent journellement, que le Roy n'estoit de cest advis, confiez plus en la flaterie que sur la verité, ils vouloyent plustost le mal conseiller, en lui complaisant, que le bien conseiller, en lui contredisant. Il avoit envie d'aller par terre, desireux de faire le capitaine et le sergent, sans considerer les difficultez que le chemin aportoit avec soy et le danger où il se mettoit; ains, comme mal adverti, n'ayant nouvelle de l'armée ennemie, il pensoit avec asseurance courir ce pays et que tous les Maures qu'il rencontreroit le deussent fuir, ainsi qu'avoit fait ce peu qui comparut à Arzille.

L'un de ceux[2] qui, plus que les autres, le flattoit estoit Alphonse de Portugal, comte de Vimioso, lequel, ayant autresfois esté chambellan et eu charge, en l'autre voyage que fit le Roy en Afrique[3], de faire provision de vivres, s'y gouverna si escharcement[4] que, s'il se fust un peu plus entretenu en Afrique ou en mer qu'il ne fit, on y fust mort de faim; dont ses emulateurs avoyent prins occasion de l'exclurre des graces du Roy, duquel il avoit esté dez lors en arrière disgratié. Cestui, ambitieux et caut[5], secondoit les volontez du Roy, encores qu'il les con[n]ust possible temeraires et nuisibles, et, contre ce qu'on avoit opinion qu'il creust estre convenable, il persuadoit le voyage par terre, à deux fins. L'une, pour faire que le Roy descouvrist par chemin le manquement des victuailles, pour raison de quoy il ne peust sortir et qu'à ceste occasion les ministres restassent odieux, pour les batre des mesmes armes dont il avoit esté touché, cessant aussi, par ce moyen, le voyage. L'autre, afin de se monstrer vaillant à credit, complaire au Roy et procurer de rentrer en sa grace; lui devant sembler que, soit qu'il le lui conseillast ou

1. En marge et en italiques : *Conseil et resolution du Portugais d'entrer en terre ferme d'Afrique.* — C'était contrevenir à la convention de Guadalupe. V. ci-dessus p. 515.

2. En marge et en italiques : *Le Conte de Vimioso secondant les desseins du Roy de Portugal.*

3. Expédition de 1574. V. p. 339.

4. *Escharcement*, avec parcimonie.

5. *Caut*, perfide, trompeur.

non, il ne deust laisser de partir, et, puisqu'il lui convenoit hazarder sa vie, il estoit bien de le faire en se rendant l'autheur de ceste resolution, d'autant que, reuscissant mal, la perte seroit universelle, et, venant à bien, lui seul y gaignoit beaucoup, puisqu'il estoit seul de cest advis. Il fondoit sa foible opinion et quant et quant enflamboit davantage le Roy au desir de marcher, disant que ceste armée en Afrique, maistresse de la campagne, ne se devoit monstrer peureuse en se rembarquant, ains que, dressant la teste du costé où elle vouloit aller, elle s'ouvriroit tous les passages, et que, si le nombre estoit par aventure inferieur à celui de l'ennemi, que sa valeur estoit d'autant plus grande qu'elle surpassoit le nombre, veu que l'on sçavoit très-bien, par experience, de combien un Maure vaut moins qu'un Chrestien. Adjoustant que desembarquer à Alarache devoit estre chose mal aisée et perilleuse, il disoit aussi que le roy Philippe et les Castillans diroyent que les Portugais, sans leur aide, n'osoyent entrer un pas avant dans l'Afrique; qu'ils avoyent desembarqué comme inconsiderez et qu'ils se retiroyent comme couard[s][1].

Louis de Silva[2], l'un des plus favorits du Roy, fut celui qui declara plus librement son advis, monstrant n'y avoir aucune raison, pour laquelle ceste armée, qui vouloit aller trouver une ville maritime en Afrique, y allast par terre, ayant là une si grande armée, qui se pouvoit promptement fournir d'eau pour si peu de chemin, puisqu'il ne lui manquoit rien autre. Il disoit qu'il faisoit très-seur aller par mer, pour ce qu'on ne se doutoit d'armée ennemie; très-commode, pour estre le chemin court et le desembarquement aisé[3], s'estant sceu qu'il n'y avoit là aucune

1. Mendoça donne sur ce point un démenti à Conestaggio : il nie que le comte de Vimioso (D. Affonso de Portugal), « seigneur si honorable et si vaillant », ait donné au Roi « ces téméraires et dangereux conseils », en sacrifiant ainsi toute l'armée à une mesquine vengeance. HIERONYMO DE MENDOÇA, f. 18 v°.

2. En marge et en italiques : *L'advis de Loys de Silva sur ce voyage.*

3. La barre du Loukkos rendait presque impraticable l'accès du port de Larache, mais on avait reconnu un point où le débarquement présentait peu de difficultés. Ce point s'appelait *Castil de Ginovezes* (le fortin des Génois). Il était situé dans une petite anse au-dessous de Larache et sur la rive gauche du Loukkos; on y voyait un fortin élevé sur un banc de sable, sans doute par des Génois qui y avaient fait autrefois une station de pêche. Cf. HIERONYMO DE MENDOÇA, f. 18 v°.

resistence ; qu'au contraire il estoit dangereux d'aller par terre, d'autant qu'on ne sçavoit asseurement où estoit l'ennemi, ni quelles forces il avoit, de manière que, lorsqu'ils le croiroyent plus lointain, ils le pourroyent avoir à leurs espaules et que, survenant necessité à l'armée d'aucunes des choses dont elles souffrent coustumièrement, s'esloignant de celle de mer, elle en pourroit malaisement estre pourveue ; qu'entre Alarache et elle, couloit le fleuve Lixe[1] (dict par Ptolomée : Lixos), sur la rive gauche duquel, un peu au dedans, la ville est assise ; que, n'ayant ni pont, ni barques pour le passer, il falloit, allant par terre, laisser le chemin du rivage de la mer, et par un long voyage se mettre en terre à cercher le gué ou le pont des Maures, auquel arrivez qu'ils seroyent, ils ne sçavoyent pourtant quelle facilité il y deust avoir à passer, estant croyable que les ennemis deussent garder les passages.

Entre ces deux contraires advis, l'un, d'aller par mer, l'autre, par terre, cercher le pont, il en fut mis un autre en avant, assavoir : de marcher le long de la mer, tousjours à la veüe de l'armée, faisant aller les chariots à gauche, quasi pour rempars, et, après qu'on seroit arrivé à l'emboucheure du fleuve, passer les soldats à l'autre rive sur les mesmes vaisseaux. Mais ceste opinion, qui estoit possible moins dommageable, n'estoit aussi aprouvée du Roy, bien que ceux qui auroyent voulu aller par mer l'oyoyent plus volontiers. Et, encores que ceux qui la contrarioyent fussent en plus grand nombre, estant toutesfois leur authorité moindre, à cause que le Roy s'estoit rangé à l'autre parti, la pire des trois, qui estoit d'aller par terre, l'emporta.

Mulei Mahamet[2], qui voyoit le Roy si eschauffé en ceste entreprinse, engendroit tous les jours de nouvelles peurs, d'autant qu'il s'alloit apercevant qu'il ne lui en pouvoit bien venir. Il avoit auparavant douté que le Roy, gaignant la victoire, deust estre en volonté de le reduire sous un trop aspre joug, mais, après qu'il eut veu l'armée, il perdit l'esperance de gaigner la bataille, si on en venoit aux mains. Partant, il jugea pour le mieux de conseiller le Roy

1. *Couloit le fleuve Lixe*, l'oued Loukkos. — V. Ptolémée, *Géog.*, liv. II, chap. 1.

2. En marge et en italiques : *Conseil de Mula Mahamet au roy de Portugal.*

de s'en aller à Alarache plustost par mer que par terre, esperant qu'il deust aisement emporter ceste place et s'en retourner en Portugal avec ceste victoire, laissant l'armée en Afrique, au moyen de laquelle il esperoit s'accrediter de sorte avec les Maures, qu'ils abandonneroyent le Moluc et se retireroyent à lui; et toutesfois, s'il vouloit combatre, le faire à l'aise et avec plus de consideration qu'il ne lui sembloit qu'eust Sebastien.

Mais son conseil n'esmeut non plus le Roy que celui des autres; occasion qu'ayant commandé à Diego de Sosa qu'il s'en allast avec l'armée l'attendre à Alarache, il s'achemina avec tout le camp à Alcasarquivir, parce que c'estoit le chemin qui va au pont[1], n'ayant[2] que treize mil pietons et quinze cens chevaux, assavoir: huict mil Portugais, trois mil Alemans, mil Castillans et six cens Italiens[3], avec douze pièces d'artillerie[4]. Mais tant plus qu'ils s'advançoyent en terre ferme, tant plus croissoit en tous la peur, et plus en ceux qui avoyent esté d'avis d'aller par mer. Et nonobstant que, de nouveau, quelques-uns remonstrassent doucement au Roy que les fautes de guerre ne se peuvent corriger; que, peu après, il ne seroit plus à temps de changer de resolution; qu'il convient avoir grand esgard à l'execution des choses, qui ne peuvent recevoir amandement; le priant de ne se jetter en si dangereuse entreprise et surtout de ne s'esloigner de la mer; lui exaggerant le peril, le peu de gain, le defaut de vivres, le peu ou point d'experience aux soldats; rien ne servit. Ains, comme il advient souventesfois qu'on reçoit de bon conseil mauvaise recompense, s'indignant contre ceux-ci, qu'il devoit caresser, à peine les voulut-il ouïr; et les autres, conoissans, par ceste preuve, qu'il ne vouloit aucun conseil, ne le lui osèrent donner, pour ne choir en sa disgrace.

1. L'objectif des Portugais, en marchant sur El-Ksar el-Kebir, était d'atteindre un point de passage du Loukkos, soit un pont soit un gué. L'armée aurait ensuite gagné Larache par la rive gauche du Loukkos.

2. En marge et en italiques: *L'armée des Portugais et sa qualité.*

3. Ces chiffres sont ceux donnés par presque toutes les relations, mais Conestaggio a oublié de mentionner le corps des *Aventureiros*, qui s'élevait 1 000 hommes. Quant au nombre des non combattants, il était presque égal à celui des combattants. BARBOSA MACHADO, t. IV, p. 357.

4. L'artillerie était commandée par le chevalier de Malte, D. Pedro de Mesquita, bailli de Lessa qui fut tué d'un coup d'arquebuse au début de l'action.

L'armée n'avoit point de chefs principaux qui la sceussent gouverner, et, partant, ne pouvoit marcher, loger ni combatre en ordonnance; car, bien que le Roy servoit de general, Edouard de Meneses, de Marechal de Camp, et y eut quelques autres de moindre qualité, il leur manquoit l'experience; et, encores que les nations estrangères eussent leurs chefs un peu plus experimentez, pour ce que le Marquis[1], general des Italiens, Monsieur de Tamberg, des Allemans, Alphonse d'Aguilar, des Espagnols, estoyent plus pratiquees[2] de la guerre que les Portuguais, neantmoins, d'autant que pas un d'iceux n'en estoit general et qu'ils estoyent estrangers, ils ne pouvoyent ordonner l'armée à leur guise, dont s'ensuivoit que pas un des Portugais ne sçavoit ce qu'il eust à faire.

Le Roy, le vingt neufie[s]me de juillet, tint le premier logis aux Moulins[3], à non plus de trois milles d'Arzille; le second, à Menera[4], où il entendit que le Moluc s'alloit aprochant; et là, il escrivit à Lisbone une lettre à Pierre d'Alcasova, fort brefve, mais pleine de sa confiance, par laquelle il disoit qu'il entendoit que le Moluc estoit fort près, que, s'il ne lui eschappoit, il viendroit au combat avec lui.

En ce temps[5], arriva au camp le capitaine François d'Aldana, qui avoit promis au Roy de le venir servir, lequel eut pour cest effect permission du Roy Catholique (ce que pas un autre n'obtint)[6]. Cestui, comme expert à la guerre, ayant veu le camp mal ordonné, se mit à exercer quasi toutes les plus grandes charges, donnant à ces gens tout le meilleur ordre qu'il peut, bien que, pour n'estre cognu parmi eux ni avoir entre les Portugais l'authorité qu'il convenoit, il ne pouvoit executer tout ce qu'il sçavoit.

1. Thomas Stukely, créé par le Pape marquis de Leinster. V. p. 466, note 2.

2. Pour *pratiques*, au sens de l'espagnol *practico*, accoutumé, expérimenté, exercé.

3. *Aux Moulins*, V. sur ce campement la carte Pl. VI et le Tableau de la marche de l'armée portugaise, p. 405.

4. *Menera*, V. ci-dessus, p. 405.

5. En marge et en italiques: *Venue de l'Aldana au camp portugais.*

6. Le capitaine Francisco de Aldana, dont l'arrivée était impatiemment attendue par le roi Sébastien, débarqua à Arzila, le 31 juillet, avec 500 Castillans; l'armée portugaise, en route dans la direction d'El-Ksar, se trouvait campée à El-Menara. Mécontent de voir le parti adopté par le roi de gagner Larache par l'intérieur, Aldana fut sur le point de se rembarquer. BARBOSA MACHADO, t. IV, pp. 360-361.

En ceste sorte, ils cheminoyent à l'aise, logeans tousjours en lieux avantageux, par l'industrie dudit Aldana et de Philippe Terzi, qui servoit d'ingeniare, encores que l'on vist quelques gens de cheval faire des courses, sans sçavoir bien à la verité ce que faisoit le Moluc.

Ledit Aldana avoit aporté au Roy des lettres du duc d'Albe[1], avec un present d'une salade[2], qui avoit esté à l'Empereur Charles cinquiesme, et une casaque d'ormesin blanc[3], avec laquelle ledit Charles estoit entré victorieux dans Tunes. Il respondoit aux siennes, disant qu'il avoit esté marri, doutant qu'il voulust tenter en Afrique quelque entreprise au dedans du païs; mais que, puisque par lettres de sa main il avoit entendu qu'il vouloit seulement aller à Alarache, il en recevoit grand plaisir et louoit ceste sienne resolution.

Estans cependent arrivez entre certaines collines, qu'ils appellent Cabeza d'Ardana[4], ils y prindrent le tier[s] logis; des là, ils allèrent loger à Bercain[5]; mais, pour aborder au cinquie[s]me, où ils s'acheminèrent, il leur failloit passer à gué la petite rivière de Mucazen[6], laquelle entre un peu plus bas dans le Lixe.

Adverti que fut le Moluc des brisées que tenoyent les Portugais, après qu'il eut sejourné au logis dela d'Alcasar[7] plus qu'il n'avoit pensé, exprès pour les laisser approcher tant qu'ils voudroyent,

1. En marge et en italiques : *Lettres et presens du duc d'Albe au roy de Portugal.*

2. Ce mot, venu de l'italien *celata* (casque, armet), désignait une sorte de casque dont le timbre était presque sphérique. Cf. LITTRÉ, au mot *Salade*.

3. *Une casaque d'ormesin blanc* « Una sopravesta di ormesino bianco » (f. 32 v°). Ormesin (italianisme), sorte de tissu léger de soie à reflets ondoyants, moire tabisée.

4. *Cabeza d'Ardana*, Ras Ardana (?). Ce nom n'a pu être exactement identifié, mais ce « tiers logis » (troisième campement) se trouvait à 5 lieues d'Arzila sur la route d'El-Ksar, d'après Barbosa Machado, qui appelle ce campement : Les Trois Rivières (t. IV, p. 366). Duarte de Menezes le nomme *Tiquisina* (V. ci-dessous p. 650). Ce point, d'après sa distance d'Arzila et la direction suivie par l'armée, doit correspondre au lieu dit *Tleta er-Raiçana*. V. p. 405 et Pl. VII. L'armée y arriva le 1er août.

5. Ce nom n'a pu être identifié. L'armée dut camper à la sortie des hauteurs qui dominent la vallée du Loukkos et forment en cet endroit une sorte de cirque dans lequel eut lieu la bataille. Cf. HIERONYMO DE MENDOÇA, f. 25 v°. BARBOSA MACHADO donne aussi à ce campement le nom de : Les Chênes-Lièges, t. IV, p. 385. V. ci-dessus, p. 405, et la carte Pl. VII.

6. L'oued el-Mekhâzen. V. ci-dessus, p. 405, et la carte Pl. VII.

7. *Au logis delà d'Alcasar*, c'est-à-dire au campement situé au Sud d'Alcasar. V. p. 540, note 3.

estant aussi arrivez les gens qu'il attendoit[1], il se remua le deuxie[s]me d'aoust et alla loger autour d'Alcasar[2]. Le jour suivant, il tira contre le pont, que les Portugais alloyent cercheans[3], et, l'ayant passé, il se campa en logis forts, du costé de la mer[4], faisant son conte de ne passer outre ; parce qu'estant le chemin, des là en avant, rempli de collines, bien qu'aisées à monter et à conduire les chariots et artillerie, il estoit neantmoins incommode à donner bataille avec grande cavallerie.

Ce mesme jour, les Portugais avoyent entretant passé le Mucazen et, arrivez au cinquie[s]me logis, ils furent en doute s'ils se camperoyent deça ou dela d'un ruisseau qui naist des marez de Alcasarquivir[5], et, estant ja partie de l'armée passée dela l'eau, elle rebroussa chemin, s'estant resolu de loger deça. Là, ils entendirent que le Moluc estoit fort proche et faisoit mine de vouloir combatre, et n'eut esté qui s'en alloit tard, les deux camps eussent peu s'entrevoir l'un l'autre.

Le Moluc[6] estoit lors griefvement malade et quasi sans esperance de pouvoir plus vivre, sinon peu de jours, ne laissant pour autant de commander toujours, avec grand courage, tout ce qui estoit necessaire ; et, se voyant l'ennemi si voisin, la première chose qu'il fit, il appella son frère[7], lui disant qu'encores que, selon

1. Les gens attendus par Moulay Abd el-Malek étaient les contingents de Tétouan et de Mekinès. V. plus haut, p. 540.

2. Moulay Abd el-Malek se rapprocha d'El-Ksar, sans toutefois traverser le Loukkos.

3. Il s'agit de ce point de passage du Loukkos dont il a été question plus haut : ce n'était pas un pont, mais probablement le gué appelé Mechera en-Nedjma.

4. C'est-à-dire : face à l'Ouest

5. L'oued Ouarour. V. la carte Pl. VI. Ce n'était qu'un ruisseau au cours intermittent, mais constituant cependant une ligne de défense. Mendoça dit que l'armée s'établit « entre dous pequenos braços de rios, uel Mucasin e outro ». HIERONYMO DE MENDOÇA, f. 29 v°. L'emplacement du camp est donc bien déterminé, et il est impossible d'admettre de la part de Juan de Silva (Conestaggio) et de la part de Mendoça une confusion de l'oued Ouarour avec l'oued Loukkos, le fleuve important de la région.

6. En marge et en italiques : *Propos du Moluc à son frère.*

7. Moulay Ahmed *el-Mansour*. Les instructions de Moulay Abd el-Malek à Moulay Ahmed *el-Mansour* sont données sur un ton comminatoire que ne semblent pas justifier les sentiments du souverain à l'égard de son frère. Moulay Abd el-Malek avait pour lui une grande affection, mais il était avant tout un chef militaire, sachant prévoir et organiser, et il avait récemment écrit à son frère pour lui reprocher de ne pas s'occuper assez activement de la mise en état de défense du royaume de Fez et

son opinion, il n'eust l'esprit ni l'hardiesse requise au grade qu'il lui vouloit donner, neantmoins, pour estre son frère, il le faisoit General de toute ceste cavallerie, afin qu'il combatist, vainquist et mourust avec elle; l'asseurant que, s'il se laissoit, en rien qui soit, tascher de couardise, lui-mesme l'estrangleroit de ses propres mains. Et, estant sorti de la tente, il fit mettre le camp en ordonnance, allant en personne, sur une petite littière portée à bras, de rang en rang, faisant l'office de sergent.

Ceste armée[1] estoit composée de plusieurs sortes de gens. Il y avoit trois mil Maures d'Andelousie, tant à pied qu'à cheval, sous la conduite de Doali[2] Algori et Osain[3], leurs chefs, hommes valeureux, qui sont ceux qui passèrent en Afrique lors de la guerre des Alpussarres[4] ou montagnes de Grenade. Il y avoit aussi autres trois mil pietons et vingt et cinq mil chevaux, mil arquebusiers à cheval, la plus part Reniez et Turcs, tous gens de guerre, soldoyez et ordinairement entretenus[5], et ceux-ci estoyent la principale force de son camp. Il y avoit environ dix mil chevaux ramassez et cinq mil hommes de pieds, de sorte qu'ils passoyent quarante mil chevaux et huict mil fantassins, outre grand nombre d'Arabes et aventuriers, qui y estoyent accourus. Le Moluc ne se fioit gueres aux ramassez et Arabes, estimant ceux-là craintifs et ceux-ci inconstans; et, parmi les soldoyez, il y avoit aussi environ trois mil chevaux qu'il avoit, comme dict est, suspects, pour estre amis de Mulei Mahamet et peu inclinez à son empire. Mais les Portugais, qui, pour leur honneur, acroissent volontiers ceste partie, dient que les Maures estoyent en nombre de soixante et dix mil chevaux et vingt mil pietons[6]; et les Maures, qui font grandes les choses de leurs

en particulier de laisser dans l'abandon la garnison de Larache. Cf. El-Oufrâni, pp. 138-139.

1. En marge et en italiques: *La qualité de l'armée du Moluc.*

2. Saïd ed-Deghâli.

3. Il est appelé plus loin *Osarin de Raguse.*

4. Les Alpujarras.

5. Mendoça parle de « livros de matriculata em Fez », où l'on inscrivait les noms des soldats qui recevaient une solde régulière. Hieronymo de Mendoça, f. 48 v°.

6. Les forces d'Abd el-Malek ont été l'objet d'évaluations très différentes. Cf. Barbosa Machado, t. IV, pp. 399-400; Cabrera, t. II, p. 469; Bernardo da Cruz, p. 225; Mendoça, f. 27, etc. L'armée régulière ne devait pas s'élever à beaucoup plus de 35 000 hommes, dont 25 000 de cavalerie; mais, si l'on compte les *moudjahadin* (El-Oufrâni, p. 133), les irréguliers, les pillards venus de toutes les tribus, on arrive facilement à un total de 70 000 hommes.

païs, rapportent aussi un fort grand nombre. Toutesfois, il se verifie, par gens sans passion, qu'encores que le Moluc auroit peu assembler soixante mil chevaux et plus d'arquebousiers à pied qu'il n'avoit, neantmoins qu'il n'y en avoit pas davantage en ceste armée que ce que nous avons dict, avec trente quatre pièces d'artillerie. Le Moluc retint pour soy le tiltre de General. Il donna au frère, comme dict est, le gouvernement de toute la cavallerie. Osarin de Raguse estoit colonnel des arquebusiers à cheval; Mahamet Faba, des Reniez; Doali, des Andalusins; les autres estoyent soubs gens de moindre qualité, commandant un chascun à ceux de sa nation, et Musa estoit capitaine de sa Garde.

Ce mesme jour, sur le tard, le Moluc envoya Soliman, son Grand Escuyer, de Cordube, renié, avec une troupe de chevaux, pour recognoistre l'armée portugaise et voir si elle se rengeoit en bataille. Lequel, ayant veu que les Portugais, qui avoyent passé le petit ruisseau[1], rebroussoyent chemin, ne creut que ce fust, comme c'estoit, afin de laisser l'eau entre les deux armées, ains, s'imaginant qu'il[s] se retirassent, retourna au camp, avec la fausse nouvelle que les Portugais fuioyent. Dont les Maures s'esmouvans, vouloyent les suivre et ne les laisser partir sans dommage. Mais le Moluc ne le permit, ains, comme capitaine qui pretendoit se defendre et faire passage à l'ennemi, s'il vouloit fuir, il dit qu'ils s'en allassent à la bonne heure, qu'il ne vouloit courir après[2].

Il fit soudain confondre l'ordonnance des siens, non tant pour croire que les Portugais se partissent, que parce que Mahamet Taba, colonnel des Reniez, lui avoit raporté qu'il y avoit de la trahison dans son camp, d'autant qu'il y avoit trois mil arquebusiers Maures qui n'avoyent ni plomb ni pouldre. Partant, il fit soudain crier que : « Qui n'estoit fourni de munitions necessaires, allast à son « pourvoyeur, qu'il lui en donneroit, et que l'arquebusier, qui « n'auroit, la matinée suivante, cinquante balles et deux livres de « pouldre, seroit puni au corps ». Il fit aussi appeller tous les capitaines et, pour s'asseurer de leur fidelité ou pour leur oster de

1. Il ne s'agit pas de l'Oued el-Mekhâzen, mais de l'oued Ouarour, ce cours d'eau, né des marais de El-Ksar el-Kebir, dont il a été question plus haut, p. 547, note 5.

2. On verra plus loin que le plan de Moulay Abd el-Malek était de s'emparer de l'armée de D. Sébastien sans livrer bataille, p. 553.

pouvoir executer les conjurations qu'ils pourroyent avoir ourdies, il changea, à tous, les soldats qu'ils avoyent et fit celui qui estoit capitaine d'une compagnie chef d'une autre, sans y laisser quasi personne de qualité qu'il ne levast du lieu où il estoit.

Ceste nuict se passa plus paisiblement que la voisinance de ces armées ne menaçoit, et, encores que le roy Sebastien avoit fait publier qu'on n'eust à tirer contre les Maures qui se retireroyent amiablement au camp, et qu'ils fussent receux, il n'y en vint pour autant aucun[1], parce qu'ils ne portoyent l'affection à Mahamet qu'il donnoit à entendre, ou parce qu'on fit en l'armée mauresque telle garde qu'ils ne peussent sortir, ainsi qu'à la verité on entendoit qu'ils faisoyent. Ni servit que ledit Mahamet eust fait planter son drapeau à la teste de l'armée, quasi les apellant, car personne ne se meut.

Et, estant le jour venu, les Portugais tindrent conseil[2] sur ce qu'ils devoyent faire. Le Roy, aucunement plus doux, ayans assemblé les Principaux, escoutoit plus patiemment qu'auparavant les opinions de ceux qui n'auroyent voulu arriver si avant. On traicta de tourner arrière ou, au moins, d'aller contre Alarache passer la rivière à l'emboucheure. Toutesfois, les plus experts à la guerre, qui avoyent dissuadé le chemin qu'on avoit jusques alors tenu et qui avoyent tasché de tout leur pouvoir de fuir la veue de l'ennemi, disoyent que l'on deust combatre, parce que la resolution d'eviter la bataille et de tourner face estoit ja tardive; car, de reculer, on ne pouvoit sans grand perte; de demeurer ferme, les vivres ne le permettoyent; et suivre les voyes encommencées, il ne se pouvoit sans tenter le combat; et qu'il estoit mieux d'aller rencontrer vaillamment l'ennemi, que de l'acourager par la retraite ou

1. Il n'y eut à passer du côté de Moulay Mohammed *el-Mesloukh* que son frère Moulay en-Nasser et deux ou trois renégats, parmi lesquels un Castillan, le caïd Mami, et un Portugais, le caïd Raposo. L'attitude de ces deux renégats est assez difficile à expliquer. Si l'on s'en rapporte à Machado, le caïd Raposo, d'une ancienne famille de l'Algarve, franciscain défroqué, se serait jeté aux pieds de D. Sébastien, abjurant ses erreurs, et aurait donné au Roi les renseignements les plus sincères sur l'armée de Moulay Abd el-Malek. D'autre part, il faut admettre que la défection des deux caïds renégats ait été ignorée, puisque Mendoça les retrouva tous deux en place en 1579. HIERONYMO DE MENDOÇA, f. 26 v°; BARBOSA MACHADO, t. IV, p. 375.

2. En marge et en italiques: *Conseil du Portugais pour combatre.*

par traverser chemin[1]. Le Cheriffe Mulei Mahamet, nonobstant que ses esperances de recouvrer le royaume fussent entièrement fondées sur la victoire d'une seule bataille (puisque, en se rendant le Roy maistre d'Alarache et des autres villes maritimes, il ne lui en revenoit aucun profit), dissuada tant qu'il peut de venir à une bataille, jugeant les Portugais inferieurs; ains vouloit qu'en s'entretenant, on cerchast le moyen de se retirer, bien que ce fust avec quelque dommage. Et nonobstant que Sebastien fust aucunement attiedi, il ne l'estoit neantmoins de sorte, qu'estans tous les autres remplis d'espouvante, il ne demonstrast grand courage, desirant tousjours le combat, n'estimant les forces de l'ennemi telles qu'elles estoyent. Il n'y avoit personne qui lui osast contredire, parce qu'outre que, comme dit est, plusieurs jugeoyent necessaire de venir à une bataille, la pluspart des Portugais tenoit à couardise de dissuader le combat, ayant pour chose plus honorable de perdre, en combatant temerairement, que vaincre avec art et avec jugement, sans combatre. A ceste occasion, il fut resolu, avec advis en plusieurs contraires aux intentions, d'aller contre l'ennemi, bien que quelques pratiques d'accord, qui se traittoyent, fussent encores vives, mais avec esperances foibles.

Dont, ceste matinée ils se partirent[2] des logis, ayans rangé leur armée en trois escadrons, lesquels, se talonnans l'un l'autre de fort près, n'en faisoyent quasi qu'un seul; celui de la teste estoit comme reparti en trois[3], car, au milieu, les Avanturiers portugais estoyent, guidez par Alvaro Pirez, frère et lieutenant de Christophle de Tavora; à la gauche, les Castillans, que conduisoit Alphonse d'Aguilar, fournis de ses mesmes arquebusiers, à qui commandoit Louis de Godoij; et les Allemans estoyent à dextre, sous le Seigneur de Tamberg, remplis d'arquebusiers italiens et de ces Portugais qui souloyent estre à Tanger, qui obeissoyent au capitaine Hercules de Pise[4]; et chasque nation disposée en rangs si longs, qu'avec elles

1. *Ou par traverser chemin*, « o con torcer la strada » (f. 35). C'est-à dire : ou en prenant un chemin détourné.

2. En marge et en italiques: *Ordonnance de l'armée portugaise*.

3. V. Pl. VI et p. 661 le plan schématique annexé au Doc. CX.

4. Le capitaine Hercule de Pise était venu avec les 600 Italiens amenés par Stukely, et sa présence à la tête de « ces Portugais qui souloyent estre à Tanger », c'est-à-dire des « Fronteiros », paraît assez

il marchoit sortant à la teste[1]. En l'autre escadron du milieu, qui suivoit cestui-ci, estoyent les Portugais de Michel de Norogna et de Vasco de Silveira[2], avec leurs mesmes arquebusiers aux flancs; et en l'autre, qui restoit pour l'arrière-garde, les autres Portugais de Diego Lopez de Siqueira et de François de Tavora (bien que le Siqueira restast en Arzille), pour garde desquels, outre deux manches d'arquebusiers[3], ils y avoyent aussi trois cens arquebusiers pour arrière-garde. Et, aux deux aisles de l'armée, estoit repartie la cavalerie, qui n'arrivoit à quinze cens chevaux, rengée en triangles : desquels le dextre estoit commandé par George d'Alemcastro, duc d'Avero; au gauche, estoit l'estendart royal, Jean de Silva, ambassadeur du Roy Catholique, et le jeune Théodose, duc de Barcellos[4] (car ainsi apellent ils les aisnez des ducs de Bragance). Et à la dextre, un peu à l'escart, estoyent environ deux cens chevaux, de ceux qui sont ordinairement à ces Frontières, qu'ils apellent Africains[5]; et, non guères loin d'eux, les Maures du Cheriffe Mahamet, qui neantmoins estoyent fort peu. Ils alloyent marchans en ceste façon, avec le bagage au milieu, entre l'infanterie et la cavalerie du costé droit, à laquelle, tant d'un costé que d'autre, on avoit laissé place entre les escadrons, afin de se pouvoir retirer au besoin.

Le Moluc, qui n'avoit perdu temps, s'estoit cependant mis derechef en bataille[6]. Il disposa l'infanterie, qui estoit toute d'arquebusiers, en forme de lune decroissante. Au premier rang estoyent les Andalusins; au second, les Reniez; les Africains au

insolite. On avait peut-être fondu en un seul corps les Fronteiros et les arquebusiers italiens. Conestaggio ne fait pas mention de Stukely dans le dispositif du combat.

1. *Et chasque nation disposée en rangs si longs, qu'avec elles il marchoit sortant à la teste.* « E ogni natione ordinata in si lunghe fila che veniva con esse ad uscir alla fronte. » (f. 36).

2. « Les troupes de Vasco de Silveira et de Miguel de Noronha étaient celles ayant réellement le moins de courage, parce que la plus grande partie des soldats de ces régiments avaient été recrutés de force et n'avaient aucune espérance. » HIERONYMO DE MENDOÇA, f. 42 v°.

3. Les manches (ital.: *manica*, esp.: *manga*) d'arquebusiers se plaçaient généralement aux quatre angles d'une « Bataille ». VIOLLET-LE-DUC, *Dict. mob.*, t. VI, pp. 363-424.

4. Le duc de Bragance, se trouvant malade au moment du départ de l'expédition, s'était fait remplacer auprès du Roi par son fils aîné, le duc de Barcelos, âgé de dix ans.

5. Les « Fronteiros » ou « Africanos » comprenaient des cavaliers et des fantassins; ces derniers, ainsi qu'on l'a vu, étaient sous les ordres d'Hercules de Pise et encadraient les lansquenets allemands.

6. En marge et en italiques: *Ordonnance de l'armée du Moluc.*

dernier ; repartis expressement en ceste manière, afin que la nation ennemie de l'autre poussast la contraire avant, sans la laisser retirer [1]. Il mit aux deux cornes deux escadrons de dix mil chevaux chacun, et puis derrière, quasi en arrière-guarde, suivoit, en esgale distance, toute la cavalerie, en petis escadrons ; determinant, si on se resolvoit au combat, d'enceindre avec tant de gens toute l'armée portugaise, pour l'avoir entièrement et la combatre de tous costez. Mais cependant, la maladie l'alloit de sorte abatant qu'il se sentoit peu à peu mourir ; et bien que les medecins le secourussent fort, neantmoins, allant tousjours empirant, on cognoissoit qu'il ne pouvoit vivre deux jours. Il sentoit doublement le mourir, à cause de la saison en laquelle il mouroit et pour ne pouvoir en ceste guerre executer ses desseins, se desfiant de pouvoir laisser qui les executast, parce qu'ores il se fust rangé en bataille, son principal but n'estoit de combatre pour lors, jugeant que, après qu'il entendit les Portugais avoir prins la route de terre avec bagages, s'ils vouloyent s'entretenir [2] sans combatre, ils seroyent perdus et que, sans qu'il perdist un seul homme des siens, il les auroit tous prisonniers, à cause de la necessité qu'ils auroyent forcément de plusieurs choses qu'ils ne trouveroyent en la pauvre Afrique ; toutesfois il voyoit que ce dessein, qui requeroit temps et qui ne se pouvoit executer à la haste, ne lui pouvoit reuscir, à cause de la briefveté de sa vie ; partant, il en estoit en grand angoisse. Il ne jugeoit à propos de dire ceste intention au frère, son heritier, afin qu'il l'executast, s'il mouroit, parce qu'outre qu'il ne se confioit totalement en sa prudence, il tenoit pour asseuré que, mourant avant la victoire, les Maures deussent ou fuir, ou se souslever contre le frère et ceder aux Portugais, principalement par la presence de Mulei Mahamet, et qu'en ceste manière, le royaume deust estre perdu. Dont, travaillé par ces soucis, voyant l'ennemi si proche avec tant de gens, la mort si voisine, il resolut de ne se fier de son heritier, ains laisser le premier dessein et plustost tenter, pendant sa vie, contre raison de guerre, une bataille sanglante et incertaine, que mourir avec ce doute de la perte du royaume, laquelle il estoit asseuré devoir advenir apres sa mort.

1. V. p. 604, note 1.

2. *S'entretenir*, temporiser.

S'estant doncques resolu de combatre, toutes pratiques d'accord esloignées[1], les Principaux et plusieurs autres de l'armée assemblez, il parla en ceste sorte[2] : « Vostre valeur, soldats, et la justice de la « cause qui vous a mis les armes en main ne permettent que j'ouvre « la bouche pour vous animer au combat. Car vous estes ceux « que, sous ma guide, avez tousjours conduit à heureuse fin toute « entreprise, bien que malaisée et peineuse ; et les ennemis que « vous avez en teste sont les mesmes Portugais qu'autresfois vos « pères et vos dextres[3] ont plusieurs fois vaincus et surmontez ; les « Italiens et Alemans, qu'ils ont amené à leur secours, plus de « nom que d'effect redoutables, ne vous doyvent à present donner « aucun soupçon, estans gent sans experience et en petit nombre ; « et quant à moy, qui les ay autresfois esprouvé, je prens dez à « present le soin de les rendre subjects à vos forces. Et si la raison « peut es batailles, la victoire ne sera-elle de nostre costé ? Nous « nous tenions paisibles en nos maisons, sans fascher ni molester « personne, contens de nostre fortune, ne machinans contre les « biens ou richesses d'autrui ; et une gent, naturellement ennemie et « differente en loix, vient de lointain pays, non seulement pour « m'oster la couronne, mais pour vous depouiller de vos biens,

1. Ayant renoncé à toutes négociations.

2. En marge et en italiques : *Harangue du Moluc à ses soldats.* — Cette harangue, qu'a reproduite De Thou, avec de légères variantes, est évidemment de l'invention de Conestaggio (Juan de Silva), et D'Aubigné, qui a « remonstré » à De Thou la longueur des harangues, écrit simplement : « Il [Moulay Abd el-Malek] ne harangua que de promesse et de grands dons à ceux qui se signaleroyent... » V. ci-dessous, p. 643. Ces harangues étaient des fictions admises et elles permettaient aux historiens de présenter certains arguments, certaines considérations qui auraient trouvé difficilement place dans la suite du récit. On n'en doit donc tirer aucune preuve contre la sincérité de Conestaggio (Juan de Silva). Mendoça reproche à Conestaggio et à Antonio de San Roman celles qu'ils ont mises dans la bouche de Moulay Abd el-Malek ; il en veut surtout à ces deux auteurs de n'avoir pas fait parler aussi noblement le roi D. Sébastien. D'après Antonio de San Roman, le Roi aurait crié : « Allons, mes enfants ! Allons, chevaliers ! Santiago ! Attaquons-les, car ce n'est que de la canaille ! » Et Mendoça ajoute, après avoir cité ce passage de Antonio de San Roman : « Il paraît bien certain qu'il [Antonio] a voulu s'éviter du travail, car, dans le grand trésor que possède la seconde langue espagnole, il n'a pu trouver d'autres mots à placer dans la bouche d'un tel prince ! » Hieronymo de Mendoça, f. 33.

3. « Quei medesimi Portoghesi che già più volte da' vostri padri e dalle vostre destre sono stati vinti e superati » (f. 37 et 37 v°). — *Vos pères et vos dextres*, pour : vos pères et vous-mêmes.

« priver de vostre liberté et ravir la vie. Vous croyez possible qu'en « ce peuple impie la pieté ait tant de pouvoir que, pour installer « Mahamet au royaume, homme estranger, contraire à leur reli- « gion, l'amitié ou beneficence duquel leur est inconue, il prenne « à ceste heure tant de peine et se jette au risque de la mort? La « soif de l'or et de vostre rang, la convoitise de regner est ce qui a « ici conduit le roy de Portugal, appuyé, non sur ses propres forces, « mais esperant de vous tromper, sous ceste feinte image de pieté « de l'infidèle Mahamet, lequel, s'il avoit sentiment d'homme, se « devoit plustost contenter de vivre subject à mon empire, selon « nos loix, que pour envahir par force mon royaume, procurer la « destruction de son sang, la ruine de la patrie, le carnage de vous « tous et le servage de soy-mesme. Mais la tromperie vous est ja « conue, il reste maintenant que vous lui opposiez vostre valeur, « qui guerroyera en la plus juste entreprise qui se fit oncques : c'est « celle en laquelle se defend non seulement l'injure des propres « familles, se maintient la liberté, se conserve la vie, s'acquiert « l'honeur, mais où, vainquant et mourant en quelque sorte que « ce soit, on gaigne Paradis. » Le Moluc en vouloit dire davantage, mais les siens l'interrompirent, crians que l'on deust soudain aller contre les Portugais : qui fut cause qu'il se teut et se mit en sa litière, au milieu du demi-cercle de son armée, où estoyent ses drapeaux et sa Garde.

Cependant l'armée Chrestiene s'estoit poussée avant, et estoit ja fort près de l'ennemi, en une campagne rase que les Maures appellent Tamita[1], quand le Moluc, à demi mort, voyant comparoistre ceste armée foible, et en si petit nombre qu'elle ne passoit douze mil fantassins, voulut s'asseurer de la suite, ainsi qu'il avoit projetté, afin que, lui semblant avoir la victoire certaine, il lui eschapast le moins de gens qu'il seroit possible. Partant, après avoir

1. Ce nom n'a pu être identifié. Mendoça parle de cette plaine « appelée vulgairement la plaine de El-Ksar » et dont le vrai nom, d'après lui, serait « *Uderaca*, ce qui signifie Bouclier ». Hieronymo de Mendoça, ff. 15 v°-16. Ce sens dérivé de la racine درق est admissible, mais, dans la toponomastique indigène, il existe plusieurs mots dérivés de cette racine tels que درّيقة, مدرّق qui s'appliquent à des plaines circonscrites par des hauteurs. On trouve *Mederreg narho*, plaine où l'on peut faire du feu sans être vu.

alongis[1] les cornes de la lune et les escadrons de la cavallerie, il les estendit en très-large circuit et si avant, qu'en tenant les siens tout à l'entour un traict de canon loin de l'ennemi, il enferma en icelui tout le camp portugais et vint aux espaules de l'Arrière-garde à conjoindre les deux cornes ensemble, formant un cercle en ovale[2]. Et n'eut si tost achevé de le clorre, qu'il l'alla estrecissant et par consequent grossissant (tant sçavent ces Barbares), de sorte qu'estant l'armée Chrestiene ceinte de tous costez par la cavallerie, les gens de pied des Maures lui restoyent à la teste, lui traversant chemin. Ils furent longuement en cest estat, et les Maures entretant laschèrent d'une raisonnable distance leur artillerie, laquelle, ores elle fit quelque dommage et passèrent quelques boulets entre les rangs, elle ne fit neantmoins effect d'importance.

Les Portugais, peureux et soudains, s'estans, du mouvement que firent les Maures, auparavant imaginé qu'ils deslogeassent pour s'en aller, se voyans puis enceindre, tirèrent aussi leur canon, toutesfois avec tant de desordre et si hors de temps, qu'ils ne firent quasi point de dommage. Et d'autant que les Maures, ayans rechargé le leur, recommençoyent à le faire jouer, nonobstant qu'ils ne fissent grand mal, les Portugais s'en espouvantèrent de telle sorte, qu'ils ne voyoyent si tost l'esclair qu'ils se jettoyent tous en terre[3] : dont le Roy, afin que l'artillerie ne fist plus grand dommage et que les Portugais ne s'intimidassent davantage, fit donner le signe de la bataille, auquel s'esmeurent au pair les escadrons de l'Avant-garde[4] et ceux de la cavalerie, avec impetuosité grande et extreme valeur. Là les gens de pied combatirent les

1. *Alongis,* pour : allongé.

2. *Formant un cercle en ovale.* « Chiudendo un circolo ovato » (f. 38). — Les deux extrémités du croissant arrivant à se rejoindre enfermaient l'armée dans un ovale.

3. Antonio de San Roman raconte aussi cette frayeur des Portugais, « s'étendant à terre tout de leur long », au premier coup de canon. Mais Mendoça établit qu'il n'y eut à ce moment aucune épouvante : Après la harangue du roi D. Sébastien, le père Alexandre, de la Compagnie de Jésus, saisissant son crucifix, l'éleva très haut en l'air et, à sa vue, tous les gens à pied se mirent à genoux ; or ce fut dans ce même moment que fit feu la première bombarde du camp ennemi. « Il n'y eut pas un seul homme, ajoute Mendoça, qui ait bougé de sa place ni même baissé la tête, et il est absolument faux que tous les Portugais se soient couchés à terre, comme s'ils étaient déjà morts, et cela n'aurait pu se produire, car on l'avait défendu, sous peine de mort. » HIERONYMO DE MENDOÇA, f. 34 v°.

4. En marge et en italiques : *Commencement de la bataille.*

Maures, lesquelles[1] il y avoit ja longtemps qu'ils venoyent avec furie, obstinement, parce que les Andalusins, desireux de venger les vieilles injures, firent leur plus grand effort. Toutesfois, l'Avant-garde soustint tellement ceste impetuosité, qu'ores l'afaire, jusqu'au jouer des arquebuzades, fut en esgale balance.

Quand on commença à venir de près aux mains, les Maures eurent du pis, car ils furent rompus par trois fois et mis en fuite, avec perte de leurs drapeaux. Mais, d'autant qu'ils estoyent en grand nombre, la bataille fut par les chefs tousjours rafraischie de nouveaux combatans et avec nouvel ordre. On avoit aussi, en l'Arrière-garde, attaqué l'escarmouche avec François de Tavora et avec les gens de Diego Lopez de Sequeira, où, pour quelque temps, on combatoit foiblement. Ceux du milieu furent les derniers à mettre les armes en besongne, mais le Moluc ne les laissa aussi guères à repos, car il envoya, d'un costé et d'autre, assaillir Vasco de Silveira et Michel de Norogna, de sorte qu'en un mesme instant on estoit de tous les quatre endroits aux mains. Ceux-ci firent plus foible resistence que les autres ; parce que plusieurs, jettans laschement les armes et genoux en terre, se rendoyent à la discretion des Maures, lesquels le plus souvent leur fendoyent la teste avec le cimeterre, en recompense de ce qu'ils se rendoyent[2].

Enflambé que fust de toutes parts le combat, le cercle de la cavallerie mauresque et les escadrons de chevaux qui estoyent derrière s'allèrent accostans et donnèrent premier en l'Avant-garde, où ils virent leur secours plus necessaire qu'en pas un autre lieu, parce que les Italiens et Castillans avoyent taillé en pièces grand nombre de Maures et des meilleurs, et de main en main, de tous les costez qu'ils pouvoyent aprocher, sans desordre des leurs, pressèrent l'armée Chrestienne, laquelle, ja aucunement peureuse, perdoit du champ et s'alloit en soy mesme reserrant, à la grand cholere du Roy, qui, pour quelque diligence qu'il fist, ne pouvoit tenir les soldats en leurs rangs. Ainsi que ceste cavalerie mauresque se mouvoit[3], la compagnie de Portugais à cheval, qui souloyent

1. Pour : *lesquels.*

2. Cf. Antonio de San Roman, f. 136 ; Hieronymo de Mendoça, ff. 36-36 v°.

3. En marge et en italiques : *Les Portugais eurent advantage sur les Maures.*

demeurer à ces Frontières[1], les Maures du Cheriffe Mahamet et le duc d'Avero avec son triangle se poussèrent valeureusement contre et heurtèrent les premiers qu'ils trouvèrent, les endommageans fort, de manière que, de ce costé-là, ils mirent en fuite la cavalerie des Maures.

Cest heureux commencement de victoire dura peu, car, pendant que le Duc, qui guidoit le plus grand nombre, combatoit teste à teste, il se vit un peu de loin venir à la traverse une grosse troupe de chevaux ennemis, qu'il ne voulut attendre, crainte de ne les pouvoir soustenir; ains, tournant face et prenant expressement la chasse de ceux qu'il avoit au devant, il se retira, cuidant revenir à l'escarmouche avec plus d'avantage, comme à la verité il fit, car, tournant bride, il alla droitement rencontrer ceux qui lui vouloyent donner à travers; mais, se voyant, quasi de tous costez, assez tost arriver trop de charge sur les bras, n'ayant le courage de la pouvoir soustenir et revirant les chevaux, poussé de l'ennemi qui le pressoit vigoureusement, il ne sceut trouver, parmi les escadrons, le lieu de sa retraite, ains, hurtant à travers l'ordre des Allemans et une partie de la cavalerie, entra en grand confusion parmi les gens de pied, où, ne se sçachant entièrement aller remettre, il ne fit autre effect que de desordonner les amis, lesquels eurent puis apres tant moins de pouvoir de resister à la foule de la cavalerie et infanterie de l'ennemi, qui leur vint sur les bras[2].

De l'autre costé de l'armée, où l'estendart royal estoit et le reste de la cavalerie, qui s'esmeut un peu plus tard, on fit grande occision de Maures, bien que le Roy n'y fut, qui s'en estoit allé à l'Avant-garde, car ils les poursuivirent jusques sur leur artillerie; mais, estans secourus par l'un des escadrons qui estoyent derrière, les Maures retournèrent cruellement au combat; de façon qu'en peu d'heures il arriva aux Portugais, qui estoyent en cest endroit,

1. V. ci-dessus, p. 551.

2. La formation adoptée par l'armée portugaise était trop compacte et ne permettait pas à la cavalerie de se replier sans opérer des refoulements dans les rangs de l'infanterie. « Les troupes n'occupaient pas un espace suffisamment vaste pour que la cavalerie pût opérer une retraite. On vit, par la suite, que de grands inconvénients s'étaient produits, parce qu'on n'avait pas assez fait déployer l'armée, de manière à laisser un espace suffisant pour permettre à la cavalerie de mieux évoluer. » HIERONYMO DE MENDOÇA, f. 29.

quasi le mesme qu'estoit advenu à leur autre cavalerie, et en eurent d'autant pire succez que, devers le dehors, ils estoyent combatus des Maures et, du costé de l'armée, ils heurtèrent les gens de pied et la cavalerie qui avoit eu la charge de l'autre part et, toute peureuse, s'enfuyoit[1].

De sorte qu'en très-peu d'heure tout fut confus, demeurant la cavalerie portugaise desordonnée et esparse, monstrant très-petit courage et peu de discipline, parce qu'ores elle fust remplie de beaucoup de noblesse et de quelques personnages de valeur, toutesfois il y avoit tant de jeunes gens, envoyez par leurs pères, lesquels jamais ne pensèrent qu'on deust venir aux mains, qu'ils furent cause du desordre; de manière qu'en un endroit on voyoit les gens d'un escadron combatre vigoureusement et, au mesme lieu, plusieurs, sans estre chassez, prendre la fuite.

Toutesfois, les Principaux de ceste cavalerie et quelques autres aussi, tournant face à l'ennemi, ne laissoyent d'acourager par effect et par paroles les autres et arrester quelques-uns de ceux qui fuyoyent; mais, comme le nombre en estoit petit et l'espouvante grande, ils ne faisoyent aucun profit.

Entretant, en l'Avant-garde, où le Roy estoit, quasi spectateur, on fit une grande defense et y moururent plus de deux mil Maures. Mais ils estoyent en si grande multitude, que ceux des Italiens et Espagnols qui se trouvèrent en cest endroit, peu secourus des autres, après estre venus avec les ennemis jusques aux poignars, y moururent quasi tous, non vaincus, mais las de tuer. Le peu d'ordre qu'ils gardèrent à investir l'ennemi leur fit dommage, parce qu'estant ce front composé de diverses nations, qui desiroyent, à l'envi, monstrer leur valeur, elles ne s'attendirent l'une l'autre et les Allemans, comme plus flegmatiques, demeurèrent derrière: qui fut cause que les forces desunies ne firent l'effect qu'elles auroyent fait unies.

Toutesfois, la valeur de ceux-ci, ce premier effort de la cavallerie et specialement de la compagnie des Africains, guidez par Edouard de Meneses, fit au commencement grand peur à Mulei Moluc[2]; car, voyant fuir les siens, ores il fust malade à mort, mon-

1. V. la note ci-dessus, p. 558, note 2. 2. En marge et en italiques: *Peur du Moluc.*

tant à cheval, de cholère vouloit aller contre les fuyans, les arrestant et accourageant. Et bien que la foule croissoit et les arquebusiers chrestiens donnoyent d'assez près, il monstroit d'avoir volonté d'aller seul devant, afin de retenir les siens par la honte et le danger auquel il se mettoit. Mais tous ses plus favorits se jettèrent autour de lui, et le tenoyent, qui par les estrieux, qui par la robbe, et qui par les reines de la bride, le priant de ne s'hazarder; et, persistant neantmoins de vouloir marcher et les siens à le tenir, la cholère lui creust de manière qu'il mit la main aux armes, pour les faire escarter. Auquel instant[1], assailli d'un cruel accident de sa maladie, il s'esvanouit et fut pour tomber de cheval, mais, estant prins entre les bras des siens, il fut remis dans la littière, où, mettant le doigt contres les leuvres, en signe de silence[2], soudain ou, comme aucuns veulent, avant qu'il y arrivast, il rendit l'esprit. Les Reniez dont il se servoit, qui estoyent autour de lui, tindrent avec grande industrie ceste mort secrette, l'ayant auparavant ainsi ordonné qu'on fist, s'il mouroit. Qu'est un grand argument de la magnanimité de ce Barbare, qui reigla les conseils avec les heures de sa vie et pourveut que la Mort ne lui ravist la Victoire. Dont, la littière serrée, et ayans mis à la porte d'icelle un enfant accort[3], icelui instruit de ce qu'il devoit faire, à tout ce qu'ils lui demandoyent, feignant lui parler et avoir response, respondoit qu'il commandoit de passer

1. En marge, en italiques : *Mort du Moluc.*

2. El-Oufràni ne mentionne pas ce détail; il raconte seulement que la mort d'Abd el-Malek fut cachée par son chambellan et affranchi Radouan *el-Euldj*, qui s'en allait de tente en tente en disant : « Le Sultan ordonne à un tel de se rendre à tel endroit, à un tel de rester auprès du drapeau, à un tel de se porter en avant, à un tel de se porter en arrière, etc. » El-Oufrâni, p. 134. Il est étonnant que les chroniqueurs indigènes n'aient pas relaté un détail de la fin d'Abd el-Malek qui témoigne d'une rare présence d'esprit et d'une grande fermeté d'âme. Comme, d'autre part, il est inadmissible que les chrétiens aient été mieux renseignés qu'eux sur ce point, on est amené à mettre en doute sinon la réalité du geste d'Abd el-Malek, du moins la signification qui lui a été donnée par les auteurs chrétiens. On peut supposer que le Chérif, au moment d'expirer, a, suivant un geste habituel aux musulmans, levé l'index en l'air pour attester une dernière fois l'unité de Dieu et que ce geste, venu par la suite à la connaissance des captifs chrétiens, aura été interprété par eux comme une recommandation faite par le souverain de tenir sa mort cachée. D'après El-Oufrâni, Moulay Ahmed *el-Mansour* aurait connu la mort de son frère. El-Oufrâni, *Ibidem.*

3. D'après Mendoça, cet « enfant accort » était un jeune renégat, nommé Mançorico; il aurait été mis dans la litière avec le corps de Moulay Abd el-Malek. Cf. Hieronymo de Mendoça, ff. 36 v°-37.

outre. Ce secret servit beaucoup aux Maures, car, sans doute, si sa mort eust esté auparavant descouverte, ils se mettoyent tous en route[1].

Les Arabes[2], qui n'estoyent là descendus en intention de combatre, ains par convoitise de voler les vaincus, ayant premièrement veu quelques-uns des Maures prendre la fuite et qu'il y avoit des ramassez peureux à la garde de leurs logis, ja douteux de mauvais succez, donnèrent dans les bagages des Maures et les saccagèrent, mettans en route ceux qui les gardoyent, lesquels, fuyans jusques à Feez, avec plusieurs autres du camp, semèrent le bruit que les Maures avoyent perdu la bataille; tant il est dangereux de conduire en un camp une gent inconstante, laquelle, au moindre contraire evenement, se rue sur les amis.

Mais la Fortune, qui avoit jusques-là esté douteuse, bien qu'il sembloit qu'elle tournast tousjours plus la face aux Maures qu'aux Portugais, achevez que furent les Italiens et Castillans, y restant encor assez bon nombre d'Allemans et Avanturiers desrangez[3], se vit manifestement en faveur des Maures et la victoire de leur costé, ja faits maistres de l'artillerie[4]. Car les Reniez, qui estoyent au second rang des Maures, estant leur ordonnance ouverte, y avoyent, sans se confondre, receu les Andalusins et tous ceux qui avoyent esté rompus de l'Avant-garde et s'enfuyoyent; et, venus fraischement pour assaillir les Avanturiers et Allemans, y trouvèrent foible defense. Ni servit de rien la venue de quelques fuyars reniez, portans nouvelle de la mort du Moluc, parce que, nonobstant que quelques-uns allassent crians: Victoire! publians que le Moluc estoit mort, afin d'acourager les soldats, il n'y eut moyen de faire que les Portugais suivirent l'exemple des estrangers[5], ains tous, peureux et faillis de courage, se retirans, perdoyent tousjours du champ.

1. *Se mettre en route*, se mettre en désordre, en déroute.

2. En marge et en italiques : *Arabes saccagent leurs amis*.

3. *Desrangez*, ayant leurs rangs en désordre.

4. *Et la victoire de leur costé, ja faits maistres de l'artillerie*. Pour : du côté des Maures, qui étaient déjà maîtres de l'artillerie portugaise.

5. « Là moururent d'autres gentilshommes et de courageux soldats qui n'avaient pas eu besoin de l'exemple des étrangers, comme le disent Franqui [Conestaggio] et Fray Antonio [de San Roman], qui n'attribuent aux Portugais qu'une grande peur. » HIERONYMO DE MENDOÇA, f. 42 v°. Mais, quelques lignes plus loin,

Les escadrons du gros de la bataille ne se bougèrent jamais, ains, degarnis d'arquebusiers (lesquels, sans retenir leurs places, s'estoyent coulez avant) demeurèrent fermes, sans vouloir aucunement secourir les amis, disans avoir tel commandement du Roy[1]; partant, assaillis des Maures arquebusiers à cheval, estoyent miserablement consommez. Et quand leurs capitaines, reconoissans leurs fautes, les voulurent mouvoir, les soldats estoyent si espouvantez, qu'ils ne le sceurent faire.

En l'Arrière-garde[2], François de Tavora mourut d'une arquebuzade, lequel par sa valeur avoit longuement soustenu le choc des Maures; et, estant mort, les siens demeurèrent encor plus esperdus de cœur qu'auparavant, se mettans, sans combatre, à demander misericorde et à fuir, ne pouvans estre retenus par le respect du Roy, qui estoit là venu, après avoir esté quelque temps en l'Avant-garde; dont ils se retiroyent de toutes parts, avec extreme desordre, sans considerer où ils alloyent, si fort arrière, que tous les esquadrons, en ordre desordonné, se resserrèrent en eux-mesmes de tous les costez; de sorte que les chevaux, soldats, chariots, munitions, tentes et pavillons, avec les autres bagages, vindrent tous confusement à s'emmonceler si à l'estroit, que plusieurs y furent opressez de la foule et demeurèrent estouffez sous les chevaux et chariots[3], en manière que ceste armée, qui occupoit plus trois milles de circuit, vint en très-peu d'heures à se consommer par le glaive et, par l'espouvante, à se restraindre de telle sorte, que un très-petit espace la pouvoit enceindre.

Le duc d'Avero, l'ambassadeur du Catholique, l'Aldana, et

l'auteur de la *Jornada de Africa* reconnaît que les deux régiments portugais de Vasco da Silveira et de Miguel de Noronha lâchèrent pied.

1. « Quelques personnes disent que le Roi avait ordonné à ces troupes de ne pas bouger, parce qu'elles formaient le corps de bataille; mais, à ce moment, l'exécution de cet ordre était un acte de lâcheté plutôt que d'obéissance. » HIERONYMO DE MENDOÇA, f. 42 v°.

2. En marge et en italiques: *François de Tavora tué en la bataille.*

3. « Alors les régiments mal reformés commencèrent à faire retraite en désordre: de toutes parts régnait la plus grande confusion, car chacun cherchait à ne pas se trouver sur le côté extérieur des troupes, mais à se placer dans l'intérieur, et, comme cela ne pouvait être, ils tombaient en désordre, les uns sur les autres. Beaucoup de soldats se cachaient sous les chariots; d'autres cherchaient une bonne occasion de s'échapper, en montant sur les chevaux qui, sans maîtres, erraient sur le champ de bataille. » HIERONYMO de MENDOÇA, f. 47.

quelques autres Principaux, ayans recueillis quelques chevaux, attaquoyent les Maures, or d'un costé, or d'un autre, où ils voioyent le besoin. Toutesfois, comme ils estoyent en desordre et peu, s'ils faisoyent profit d'un costé, ils recevoyent en un autre grand dommage ; mais, estans en ce mesme temps quelques-uns d'entre eux allez avec le Roy vers l'Arrière-garde, qui avoit faute de secours, il survint contre l'Avant-garde grand quantité d'Arabes, lesquels, suivans leur coustume de se ruer sur qui est desjà en route, assaillirent ce costé-là avec telle furie, qu'ils tuèrent quasi tous les Allemans et leur capitaine, avec plusieurs personnes signalées. Là[1] le Duc mourut d'une arquebusade, l'Aldana y demeura aussi, l'ambassadeur du Catholique[2] y fust blessé et fait prisonnier, comme de mesme le Prieur[3] et le Mareschal de Camp[4]. Et, estans ceux-ci par terre, chascun se mit en fuitte et les Maures, entrez avec leurs cimeterres parmi les rangs des Chrestiens, les tailloyent miserablement en pièce[s].

Sur ces entrefaites, le feu se print fortuitement dans les munitions des Portugais, qui ne leur fit plus de dommage qu'aux Maurez, parce que, comme ils entroyent ja dans les bagages, il en brusla une infinité.

Toutesfois, le cercle de la cavallerie mauresque ne se defit entierement du costé de la mer, en sorte que les Chrestiens qui vouloyent s'enfuir le peussent faire ; ains, quasi tous ceux qui tentèrent le retour d'Arzille furent ou tuez, ou faicts prisonniers, parce que ceux qui eschapoyent des Maures, ignorant le chemin et le gué des eaux, s'y noyoyent ou tomboyent en lieu[5] où ils estoyent faits esclaves. Il s'en noya beaucoup, trompez du croissant de la rivière et pour n'avoir sceu trouver l'endroit où ils avoyent auparavant passé ; car (d'autant que les rivières et particulièrement le Mucazen croissent et decroissent, comme l'Occean, au mouvement de la lune, y entrans les eaux de la mer), quand l'armée y passa, elles estoyent quasi à sec et, au retour, la marée estant (comme l'on dit communement) pleine, venoyent à estre comblez d'eau.

1. En marge et en italiques : *Mort du duc d'Avero et de l'Aldana et la prison du Prieur.*

2. *L'ambassadeur du Catholique*, D. Juan de Silva, comte de Portalègre.

3. D. Antonio, prieur de Crato.

4. D. Duarte de Menezes.

5. Dans les douars environnants.

Ce qu'ignorans les Portugais et ne sçachans le gué, peureux et chassez des Maures, y estoyent engloutis, de façon que, d'un si grand nombre de Chrestiens qui estoyent en ceste bataille, il n'en eschappa que cent, si bien se sceurent ces Barbares accommoder à l'execution de leurs desseins.

Le Roy, qui, au commencement, lorsque le Moluc fit jouer l'artillerie, alloit passageant en coches[1] par l'armée, avec Christophle de Tavora, monta à cheval et s'a[che]mina, comme dit est, vers l'Avant-garde; où, estant un peu à l'escart spectateur, envoyant or un gentilhomme, or un autre, pour commander ce qui lui sembloit necessaire, il fut un peu blessé d'une arquebusade au bras droit, vers l'espaule; dont ne faisant conte, il alloit pourvoyant tantost à un costé, tantost à un autre, laissant le triangle de la cavallerie où son estendart estoit[2]. Mais, d'autant qu'il estoit jeune et privé du plus grand tresor que les Rois peuvent avoir, c'est-à-dire d'un homme sage près de soy à qui il creust, quand il vit les siens commencer à se rompre, le duc d'Avero se pousser avant et tourner arrière, il se mit aussi furieusement, avec quelque[s] gentilshommes qui s'estoyent rangez autour de lui, à combattre parmi les soldats, accourageant vaillamment les siens par les effects, mais avec peu de paroles. Ceux qui le voyoyent combatre s'estonnoyent de son hardiesse, car, outre qu'on lui tua trois chevaux sous lui, sans s'estonner aucunement, il ne fut jamais las d'assaillir, fraper et secourir toutes les parties de l'armée où estoit le danger plus grand; mais, comme il n'estoit rien plus qu'un homme, aidé de peu, il ne peut retenir la furie de l'ennemi, ni faire ses amis participans de sa valeur.

Plusieurs de ceux de la Noblesse, qui estoyent demourez à cheval, aians veu l'armée en routte, alloyent cerchans le Roy, pour l'aider à sauver; mais l'estendart qu'on portoit devant lui, par où on le cognoissoit, estoit par terre, ayant esté tué celui qui le portoit; et, deceus par un quasi semblable, qu'avoit Edouard de Meneses, ils le suivirent au lieu de l'autre: dont le Roy demeura

1. *Alloit passageant en coches.* « Andava in cocchio passegiando per il campo » (f. 43).

2. En marge et en italiques: *Le roy de Portugal combat valeureusement, mais est puis vaincu et pert la bataille.*

comme perdu, avec quelques-uns de ses plus fidèles, et avec un renié qui taschoit de le sauver. Ceux-ci, aians en vain tenté la fuite, lui conseillant de se rendre avec les armes, et lui n'y voulant entendre, un d'entre eux, aiant haussé sur la pointe de l'espée un mouschoir blanc, en signe de paix, s'en alla vers les Maures, quasi comme ambassadeur des autres pour le rendre; mais eux, ou barbares, ou indignez, aians fait prisonnier le messager, donnèrent sur les autres, lesquels, estans en petit nombre, lassez et esperdus de courage, furent tuez; et quelques-uns vueillent[1] qu'il nasquist entre eux different sur la propre personne du Roy et qu'à ceste occasion ils le tuèrent[2]. On envoya puis en l'armée cercher son corps; et, par un exemple remarquable de l'inconstance des affaires du monde, ils le portèrent nud, à travers de l'arçon, en la tente royale du Moluc, où l'aians laissé choir du haut en bas, les Maures le firent diligemment recognoistre par la Noblesse qui là estoit et faire foy authentique comment c'estoit lui, le faisant puis garder en Alcasarquivir.

Telle fut la mort d'un si disgratié Roy, en laquelle accourut tout ce qui le pouvoit rendre deplorable: son jeune aage, l'attente de ses vertus, le defaut de la succession, la violance de la mort et la prison de son corps. Il fut doué d'excellentes qualitez, mais elles ne lui servirent de rien, lui manquant, à cause de l'immaturité de son aage, la vertu gouvernante de nos actions: car tous les desseins qui le guidèrent à precipiteuse fin furent bastis de sa magnanimité, du zèle de Religion, de sa liberalité, du desir de gloire militaire, de la disposition de son corps et de la vigueur du courage. Il semble qu'on puisse dire, de cest infortuné jeune Prince, ce qu'autresfois on a dit d'Alexandre le Grand: que Nature lui avoit

1. En marge et en italiques: [*Le roy de Portugal*] *Est tué des Maures et porté en la tente du Moluc.*

2. On ne sut jamais réellement comment le Roi avait trouvé la mort. « Il y a eu des personnes dignes de foi qui ont osé raconter ce qui s'était passé jusqu'à ce moment-là, mais on ignore si elles ont vu autre chose. Ce qui est clairement prouvé, c'est qu'aucun homme n'a jamais dit avoir vu tuer le Roi, et il n'y en a pas qui l'ait vu tuer, car, s'il y en avait un qui fût encore vivant, il serait obligé de l'avouer. » Hieronymo de Mendoça, f. 47 v°. — « Personne n'affirme avoir été le témoin oculaire de sa mort, parce que ce serait une honte que, de l'endroit où le Roi a été tué, ait pu s'échapper vivant un gentilhomme pour en donner le récit. » Cabrera, t. II, p. 480.

donné les vertus et Fortune les vices; parce qu'à la verité Sebastien eut les vertus de la nature et les defauts de la nourriture[1].

Mulei Mahamet se sauvoit[2] des mains de ses ennemi[s], mais le trop d'haste qu'il eust de gueyer le Mucazen, pour se rendre en Arzille, fut cause qu'en le passant il s'y noya.

Ceux que l'oisiveté rend curieux remarquèrent la diversité des morts de ces Princes, puis qu'estans tous perdus en une bataille, en l'espace de six heures, l'un mourut de mort naturelle, l'autre du glaive et le tier[s] estouffé dans l'eau.

Comme Hamet vit la bataille gaignée, il s'en alla courant au frère, le cuidant trouver en vie, pour s'en esjouir avec lui; mais, arrivé qu'il fust à la littière, ils lui annoncèrent sa mort et, nonobstant[3] que le Moluc eust laissé un fils[4], ils saluèrent Hamet comme Roy, courans le camp avec les enseignes, crians son nom, ainsi qu'ils ont de coustume, et ce, pour ce qu'en conformité du testament de l'ayeul[5], l'aisné (comme dit est) des nepveux succedoit et, comme tel, le mesme Hamet en estoit ja juré Prince[6].

Les Maures se mirent à saccager, et à prendre des prisonniers, et eurent un très-riche butin, à cause de plusieurs choses precieuses que les Portugais avoyent portées au camp[7], mais plus à cause des prisonniers, qui furent en grand nombre et de grande importance, pour y en avoir de riches et assez de nobles: outre que les Maures font plus d'estat d'un prisonnier portugais que d'autre nation, parce que, comme delicieux[8], ne sçachans patir, ils se rachettent

1. *Les defauts de la nourriture*, les défauts de l'éducation.

2. En marge et en italiques: *Mulei Mahamet se noye.*

3. En marge et en italiques: *Hamet crié Roy des Maures.*

4. Moulay Ismaïl, resté à Alger avec sa mère, fille de Hadji Morato. V. Tableau généalogique, Pl. V, note 15.

5. Sur l'ordre successoral établi par l'auteur des Chérifs saadiens, V. p. 443, note 4.

6. V. El-Oufrâni, p. 138.

7. Parmi les objets précieux se trouvaient des ornements et des vases sacrés emportés par le Roi et le duc de Barcellos pour la célébration des offices divins pendant l'expédition; la chapelle royale et celle du jeune duc avaient toutes deux d'excellents musiciens. Avec ces ornements, rachetés à grand prix, et avec le concours de ces musiciens, les Portugais détenus en captivité à Merrakech purent célébrer avec une grande solennité la fête de Pâques (1579). « Cela ressemblait, dit Mendoça, à un paradis placé au milieu de l'enfer, et bien souvent les Maures venaient, en cachette, écouter ces chants suaves... et restaient émerveillés d'entendre une mélodie si inaccoutumée. » Hieronymo de Mendoça, f. 81 v°.

8. *Comme delicieux.* « Come delitiosi » (f. 44 v°). Délicieux (italianisme), pour :

pour grandes sommes, ainsi que depuis firent ces gentilshommes, qui, par un exemple de peu de patience, se mirent chacun à six mil ducats et davantage[1].

Ceste journée[2] fut memorable, à cause de la mort de trois Rois, à sçavoir Sebastien, Mulei Moluc et Mulei Mahamet, de l'emprisonnement de toute la noblesse d'un royaume et de tant de soldats, chose rarement ou jamais advenue, ne si soudainement, et aussi pour ce qu'en emporta[3] la mort dudit Sebastien aux autres afaires du monde.

Le nombre des morts[4] ne fut si grand que celui des prisonniers, mais, pour en estre la verité malaisée à verifier, a causé diverses opinions aux Portugais, parce que quelques-uns ont rapporté que les ennemis estoyent en nombre incroyable et, si quelques autres se sont moderez, ils ont neantmoins agrandi ce chef. Toutesfois, il y mourut environ trois mil Maures et autant et plus de Chrestiens, entre lesquels quelques personnages principaux : car, outre les capitaines des estrangers et le duc d'Avero, il y demeura Alphonse de Portugal, conte de Vimioso, Louis Coutigno, conte de Rodondo, Vasco de Gama, conte de Vidiguera, Alphonse de Norogna, conte de Mira, Jean Lobo, baron d'Alvito, Alvaro de Melo, fils du marquis de Ferrera, Roderig de Melo, fils aisné du conte de Tentuguel, Jaime, frère du duc de Bragance[5], Jean de Silveira, aisné du conte de Sorteglia, Christophle de Tavora et plusieurs autres signalez, en manière que quelques familles nobles y furent entièrement esteintes. Arias de Silva, evesque de Porto, et Emanuel de Meneses, evesque de Coimbra, y moururent aussi. Et le duc de Barcellos y fut fait prisonnier, avec Anthoine, prieur du Crato.

efféminés. Cette appréciation est vivement reprochée à Conestaggio par l'auteur de la *Jornada de Africa*. Cf. HIERONYMO DE MENDOÇA f. 150.

1. « Les gentilshommes furent donc obligés de consentir à payer une rançon de chacun deux à 5 000 cruzades, et rien n'est moins vrai que l'affirmation de Franqui [Conestaggio] disant que les Maures avaient d'abord demandé 80 000 cruzades et qu'ils avaient abaissé ce prix à 6 000. » HIERONYMO DE MENDOÇA, f. 76 v°.

2. En marge et en italiques: *Bataille memorable où trois Rois moururent.*

3. C'est-à-dire : pour toutes les conséquences que la mort de D. Sébastien entraîna dans les affaires du reste du monde.

4. En marge et en italiques : *Les morts en la bataille.*

5. Il était l'oncle du jeune duc Theodosio.

Le nouveau Roy, ayant recueilli l'armée et le plus grand nombre de prisonniers qu'il peut, resolut de s'en retourner à Fez, où il entra en grand triomphe ; car, outre les drapeaux et le nombre des captifs qu'il menoit, il avoit cerché le corps de Mulei Mahamet et, l'ayant fait escorcher et emplir la peau de paille, il le conduisit au triomphe, afin d'entièrement lever aux Maures les esperances qu'ils pouvoyent avoir conceues de lui. Puis[1], il s'estudia diligemment à conoistre les gentilshommes prisonniers, les prenant des Maures et Juifs, à petit prix, qui les avoyent acheptez[2], afin d'en tirer plus grosse rançon, comme il fit, dont il fut tenu de quelques-uns pour plus avaricieux que vaillant ; leur semblant une grande imprudence qu'après si grande et entière victoire, ne restant aux ennemis aucunes reliques d'armée, il s'en allast si soudain au repos.

Ils vouloyent que, n'estant qu'à 25. milles des forteresses que tiennent les Portugais en Afrique, pour oster ceste bride à la province, il procurast incontinent de les forcer ; estant ferme opinion des plus experts que, s'il y eust poussé le camp, il les auroit en très-peu de temps emportées, tant pour estre depourveues de gens et munitions, que pour estre les Portugais, qu'y estoyent restez, si estonnez de la perte de leur Roy, que malaisement auroyent-ils sceu faire defense, tant moins, devant avoir peu d'espoir d'estre secourus de Portugal, puisque Sebastien avoit conduit avec soy toute la Noblesse qui souloit defendre ces forteresses, en manière que sur ce discours plusieurs disoyent ce qu'on dit à Annibal de ceste mesme nation : « que les Affricains, bien qu'ils sçavent quelquefois vaincre, « ne sçavent user de la victoire ».

Neantmoins, le tout bien consideré, le Maure proceda en ce faict avec plus de prudence que d'autres ne jugèrent : car, sans se laisser aller à la prosperité, aiant entendu que le royaume de Fez, sur la fausse nouvelle de la route de son armée (laquelle ils avoyent eue de ceux qui eschappèrent, lors de la bataille, des mains de l'Avant-garde des Chrestiens, et des Arabes), s'estoit aucunement alteré, se voyant estre Roy nouveau, voulut plustost, avec les armes qu'il

1. En marge et en italiques : *Avarice de Hamet.*

2. Phrase mal construite ; Conestaggio veut dire : « les prenant à petit prix des Maures et des Juifs qui les avaient achetés, [des mains des soldats], afin d'en tirer, lui une plus grosse rançon ».

avoit en main, aller pacifier ses peuples et prendre la possession asseurée du Royaume, que, s'amusant à nouvelles entreprises, mettre en doute le certain pour l'incertain, joint que, n'ayant laissé de penser à la conqueste de ces forteresses de mer, il ne la jugea facile, ains très-malaisée, parce qu'outre qu'ils n'avoyent faute de garnisons, et que le Portugal n'estoit encor si despeuplé, qu'il n'eust moyen d'assez tost les secourir, il tenoit pour asseuré que le roy Philippe, pour son interest particulier, les deust defendre de tout son pouvoir; ce qu'il lui voyoit facile, à cause de bon nombre de galères qu'il avoit rendues prestes en Espagne, craignant possible ce qui estoit advenu. Et, d'autant qu'il doutoit que les Andalusins n'eussent intelligence avec les Turcs et lui ourdissent quelques trahisons, machinans contre sa personne, il fit trencher la teste à Doali et à quelques autres chefs et autres de sa suite. Par ce moyen, Hamet acquit le nom de Prince sage et consideré, lequel il ne cessa de conserver, se gouvernant avec prudence.

Or[1], Diego de Sosa, General de l'armée de mer, lequel, ainsi que nous avons dit, estoit demeuré avec elle sur Alarache, avoit ouy le bruit de l'artillerie et le fracas des deux armées, et, très-asseuré qu'ils estoyent aux mains, ne sçavoit ce qu'il devoit faire, pour ce qu'ores sa commission estoit d'attendre là le Roy, il doutoit que la veue de l'ennemi lui fist changer de resolution ou que ce chemin lui fust empesché par le combat et qu'il l'atendit en vain ; ni se resolvant s'il estoit plus à propos de retourner en Arzille ou attendre en ce lieu, ne sçavoit qu'il devoit faire. Il fut aussi en doute s'il se mettroit à battre Alarache, à quoy il inclinoit, cuidant, par le moyen du canon, faire signe au Roy qu'il estoit là et donner à penser au Maure, pendant qu'il combatoit ; mais il ne prit resolution quelconque, retenu de sa commission bornée et par l'advis des autres capitaines. Mais, l'armée estant rompue, il receut lettres de Pierre de Mesquita, gouverneur d'Arzile, et quant et quant[2] la nouvelle du succez, en partie fausse, pour ce qu'il lui escrivoit qu'il retournast en Arzille avec l'armée et que le roy Sebastien y venoit pour s'embarquer; et bien que ceste lettre ne l'esmeut si tost, doutant que

1. En marge et en italiques : *L'armée de mer portugaise retorne à Lisbone.*

2. *Quant et quant*, en même temps.

le Mesquita apellast l'armée plus pour son asseurance qu'autrement, toutesfois, s'estant asseuré de la mort du Roy, il courut quasi toute la coste jusques à Tanger, pour tascher de recueillir quelques restes du camp, et s'en alla depuis à Lisbone.

Ces choses se passèrent en Afrique. Ceste nouvelle arriva (toutesfois sans l'asseurance entière) aus Gouverneurs, le quatorzie[s]me d'aoust, qui leur troubla si fort l'esprit, qu'ils ne sceurent pour quelque temps ce qu'il[s] devoyent faire. Toutesfois, ils la tindrent secrette, et resolurent entretant d'apeller le cardinal Henri, qu'ils disoyent succeder directement à la couronne; lequel, un peu auparavant, comme peu agreable au nepveu, s'estoit quasi renfermé en l'abaye d'Alcobassa, où, pour plus grande dissimulation, ils envoyèrent incontinent le Père George Serrano, de l'Ordre des Jesuites, pour lui dire le succez, le priant de venir à Lisbone prendre le sceptre; bien que, d'autre part, on disoit que Pierre d'Alcasova avoit secrettement adverti le Roy Catholique de toutes choses, commençant à lui rendre obeissance, comme à celui qu'il prevoyoit devoir estre le futur seigneur de ce royaume, si toutesfois ce ne fut une invention de ses emulateurs, afin de le rendre plus suspect au cardinal Henri qu'il n'estoit.

L'on ne sçavoit generalement par tout le royaume rien de certain [1], car tous les allans et venans estoyent arrestez par ordonnance des Gouverneurs, toutes les lettres qui venoyent de dehors estoyent prises, faisant entendre au peuple mil fables, doutans possible que, s'il se sçavoit sans Roy, il fist quelque nouveauté. La ville de Lisbone, comme aussi toutes les autres, estoit en très grand garbouil [2], parce qu'on sçavoit qu'il estoit venu courrier avec nouvelles telles qu'elles avoyent alterez les Gouverneurs, sans sçavoir que c'estoit: voir tous les jours assembler le Conseil, retenir les lettres, entendre qu'on avoit despesché en Castille et au Cardinal, sçavoir comme les deux camps, Maure et Chrestien, estoyent voisins, tenoit tout le royaume en crainte de quelque ruine. Il n'y avoit quasi personne à Lisbone, qui n'eust interest en ceste guerre : celui qui n'y avoit le fils

1. V. ci-dessus p. 396, note 3.

2. « Era la città di Lisbona, come anche tutte l'altre, in grandissimo bisbiglio » (f. 47). — *Garbouil*, de l'italien *garbuglio* (confusion, désordre), d'où est venu notre mot familier *grabuge*. Le sens des mots *bisbiglio* (en français : *bisbille*) et *garbuglio* est très voisin.

y avoit le père, l'une le mari et l'autre le frère ; les negotians et manouvrie[r]s qui n'y avoyent des parens, ores que plusieurs d'entre eux y en avoyent aussi, y avoyent leurs deniers, lesquels, partie pour gaigner et partie pour ne les avoir peu retirer, ils avoyent prestez aux gentilshommes et soldats. A raison de quoi, tout estoit tristesse ; un chascun sembloit pronostiquer d'avoir perdu les personnes et biens qu'ils avoyent en Afrique ; et, combien qu'ils en fussent encor incertains, on entendoit neantmoins des gemissemens sourds.

Mais cependant, le Roy Catholique[1], ayant esté averti du succez d'Afrique et de ce qui se traictoit en Portugal, envoya soudain en ce royaume Christophle de Mora, Portugais, pour lors gentilhomme de la bouche, un de ceux qui allèrent en Castille avec la Princesse mère de Sebastien. Cestui porta avec soy deux commissions : l'une, de visiter Henri et lui dire que le Roy envoyeroit incontinent un autre personnage pour faire entièrement cest office ; l'autre, de sonder les cœurs des Portugais ; ce que, comme naturel et entendu aux affaires de ce royaume, on jugeoit qu'il deust bien faire. On ne lui bailla tiltre d'ambassadeur, pour ce que, estant ceste charge de Jean de Silva, qui estoit en Afrique, de la vie ou mort duquel on n'avoit encores asseurance quelconque, le Roy n'en voulut pourvoir.

Mulei Hamet[2], avant qu'aller à Marroc, voulut se rendre le Roy Catholique bienvueillant. A cest effect, il lui avoit envoyé offrir la paix, qui avoit esté entre le Moluc et lui, lui offrant en don le corps du roy Sebastien et son ambassadeur, qu'il tenoit prisonnier. Dont arrivé que fut ceste ambassade à la Cour de Castille, le Roy l'ouït volontiers ; mais, encores qu'il accepta la delivrance de son ambassadeur, il ne voulut toutesfois recevoir le corps du Roy, ains ordonna qu'il fust consigné aux Portugais. Partant, André Gaspar Corse[3], au nom dudit Cheriffe, le consigna, par acte publique, au gouverneur de Ceuta, pour le Roy Catholique. Lequel, en ce mesme temps, en recompense de la liberalité du Maure, envoya en Afrique

1. En marge et en italiques : *Legation envoyée au cardinal Henri par le Roy Catholique.*

2. En marge et en italiques : *Ambassade de Hamet au Roy Catholique.*

3. Sur ce personnage, V. CABRERA, t. II, p. 396.

Pierre Venegas, Cordubois, pour son agent, avec un present de pierreries, en valeur de cent mille ducats, tant pour continuer les pratiques de l'acord, que pour demander le duc de Barcellos, qu'il lui ottroya et envoya depuis libre aux frontières [1].

Entretant, le Cardinal vint à Lisbone, à la venue duquel on publia la triste nouvelle : dont ceste interieure et universelle douleur, laquelle, resserrée par l'incertitude de la nouvelle, alloit croissant, s'esclata en pleurs et plaintes [2]. Je ne sçaurois exprimer combien toutes choses estoyent tristes, comme tout rempli de gemissemens, comme un chacun chargé de dueil. C'estoit chose pitoyable d'ouïr les femmes, desquelles les plus nobles en leurs maisons, d'où on entendoit le bruit, et les autres par les rues, jettoyent leurs pleurs et hurlemens jusques au ciel, les redoublans à quantes fois la nouvelle, par nouvel advertissement, estoit confirmée. Et, comme il soit que les ames abatues se tournent aisement à la superstition, ainsi elles, comme aussi plusieurs des hommes, ne croyoyent ce qui se disoit, ains, esperans au delà de l'esperance et se confians plus qu'on ne devoit, ores on verifiast que les maris et parens estoyent morts, elles vouloyent neantmoins qu'ils vecquissent; et, deçeuës par les sourcières et devineresses, mais plus de leurs desirs, demeurèrent longuement sans habits viduaus [3], attendants en vain nouvelle de qui estoit passé à l'autre vie. Plusieurs des hommes se plaignoyent, d'autres maudissoyent le Roy et ceux qui lui avoyent permis d'aller en Afrique ; qui en donnoit la faute au Roy mesme, qui à ses favorits, qui au Cardinal, qui à la Chambre de Lisbone, parce qu'ils n'avoyent empesché une si folle resolution ; quelques-uns cognoissoyent que le Portugal estoit arrivé près de sa fin et, avec leur mal, pleuroyent celui de la patrie.

Les Gouverneurs [4] cedèrent le gouvernement au Cardinal, qui fut par les nobles et magistrats juré Gouverneur et futur successeur du roy Sebastien [5] : ce qu'on fit, en ceste sorte, pour le repos du peuple, attendant que les nouvelles d'Afrique vinssent à estre mieux

1. Sur l'ambassage de Pedro Venegas, V. SS. Hist. Maroc, 1re *Série* (*France*, t. II, et *Espagne*).

2. En marge et en italiques : *Tristesses des Portugais.*

3. *Habits viduaus*, vêtements de veuves. Godefroy, au mot *Vidual.*

4. En marge et en italiques : *Henri, Cardinal, juré roy de Portugal.*

5. Dont la mort était encore mise en doute.

verifiées, lesquelles toutesfois ne tardèrent beaucoup, ains, de toutes parts, elles vindrent confirmées.

Partant[1], on resolut de faire la ceremonie qu'ils ont acoustumé à pleurer le Roy mort et rompre ses escussons, qui fut telle. Il sortit de la maison du Magistrat de la Chambre un citoyen à cheval, couvert, lui et le cheval, de drap noir, avec une grande enseigne en main, aussi noire, portée sur l'espaule, en sorte qu'une partie alloit trainant en terre. Après lui, venoyent trois vieillars à pied, vestus de dueil, avec trois escussons, comme boucliers ou pavoirs, en main, portez haut et droit sur la teste, sans autre peinture que tous noirs. Puis, suivoyent quelques citoyens du mesme magistrat et autres moindres en grande multitude. Tous ceux-ci alloyent par les rues principales de Lisbone et, arrivez aux degrez de la grande eglise, qui est proche du lieu d'où ils sortent, ceux qui tiennent les escussons montent quelques degrez et un d'entre eux, haussant l'escu, crie à haute voix: « Peuple de Lisbone, « pleurez vostre roy Sebastien, qui est mort! » Alors, toute la multitude crie, pleurant, et, au finir de ces paroles, il rompt l'escu, comme fragile, frapant d'icelui sur le degré, où il est monté. Ils poursuivent puis leur chemin et, arrivez en la rue qu'ils apellent neuve, estans montez sur les degrez de la petite eglise de Nostre-Dame d'Olivera, un autre de ceux qui portent les escussons prononce les mesmes mots que l'autre a dit et rompt l'escu en la mesme manière. Et ainsi font-ils puis plus avant sur les degrez de l'hospital, de sorte que tous les trois escus furent rompus en ces trois places, et s'en retournèrent d'où ils estoyent sortis.

En cependant, Christophle de Mora arriva à Lisbone, lequel, voulant faire au Cardinal l'ambassade de son Roy, il ne lui fust concedé, car Henri (la cause je ne la sçay) ne permit qu'il lui parlast, avant qu'il fust juré Roy. Partant, ils se hastèrent de faire la ceremonie ordinaire, laquelle achevée, le Roy l'ouït amiablement, et demeura au royaume exerceant la charge que son Roy lui avoit enjoint.

L'acte du serment[2] fut fait en telle sorte. Le vingt et cinquie[s]me

1. En marge et en italiques: *Ceremonie des Portugais à pleurer leurs Roy[s] morts.*

2. En marge et en italiques: *Ceremonie des Portugais à jurer leur Roy.*

d'aoust, ils parèrent de draps de soye l'eglise de l'Hospital-de-Tous-les-Saincts et y dressèrent un petit eschaffaut, sur lequel ils posèrent un siège de drap d'or. Là vint le Roy, le matin, en habit de Cardinal, et, au sortir du palais, huict Attabales[1], ou tambours à cheval à la Moresque, marchoyent devant lui, et neuf Herauts, tous à cheval, aians ceux-ci sur leurs manteaux les armes royales. Après, suivoyent à pied quasi tous les officiers du palais, ceux de la Chambre et d'autres Magistrats. Derrière puis estoit le duc de Bragance, à cheval, à teste nue, aiant en main l'estoc avec le fourreau d'or, comme Connestable. Un peu après, venoit le Cardinal, sur une mulle, qu'Alvaro de Silva, comte de Portalegro, Grand Maistre d'Hostel, conduisoit par la bride; suivoyent en après plusieurs seigneurs et gentilhommes à cheval, avec beaucoup de gens à pied. Le Cardinal, environné d'une grand' multitude, monta les degrez de l'hospital et, entré en l'eglise, après avoir oüi l'office et fait sa prière, il s'assit en la chaire apprestée sur l'eschaffaut, où assez tost François de Sada, un de ceux qui avoit esté Gouverneur, lui mit le sceptre en main, et Michel de Mora, secretaire, un peu à l'escart, dit, lisant tout hault « que le roy Henri, par la mort du roy « Sebastien, succedoit au royaume et, partant, qu'on lui en don- « noit le sceptre, et qu'il venoit prester le serment accoustumé, de « maintenir et observer, au peuple et à tout autre, toutes les « libertez, privilèges et conventions otroyées par ses predecesseurs ». Quoy fait, le secretaire estant à genous devant lui, avec un livre ouvert, le Roy mit la main dessus, jurant d'ainsi l'observer. Alors les attabales sonnèrent, criant un chascun : « Reale, Reale pour « Henri, roy de Portugal ! » Sur lesquelles paroles, il se leva et, avec la mesme compagnie, tenans tousjours le sceptre en main, il s'en retourna au palais, les Attabales sonnans et les Herauts crians, d'heure à autre, les mesmes paroles que dessus.

Bibliothèque nationale. Impr. O r. 74, pp. 14-88. — L'Union du royaume de Portugal à la couronne de Castille... prise de l'italien du sieur Hierome de Franchi Contestaggio[2]*... par M. Th. Nardin. Besançon, 1596.*

1. *Attabales.* « Attoballi » (f. 50). Sur ce mot venu de l'arabe (الطبل), V. EGUILAZ, au mot *Atabal.*

2. *Contestaggio*, pour : Conestaggio.

CVII

RELATION DE LA BATAILLE DE EL-KSAR EL-KEBIR

4 AOUT 1578

(LUIS DE OXEDA)[1]

Comentario[2] que trata de la infeliçe jornada q*ue* el rey D. Sebastian hizo en la Berberia, el año de 1578, donde se quenta muy en particular todo lo q*ue* alli succedio, con la muerte del Rey y otras cossas dignas de admiraçion y de ser sabidas, el qual comentario hizo el capitan Luis de Oxeda, q*ue* alli se hallo presente a quasi todo[3].

Despues q*ue* Muley Hamet Xarife[4], rey de Fez y de Marruecos, fue desposehido de sus r*ei*nos por El Maluco[5], su tio, haviendolo desbaratado y vençido en diver[s]os[6] hechos de armas q*ue* con el tuvo, de q*ue* siempre el tio salio con victoria[7], aunq*ue* las cossas de entre aquellos Barbaros no tornaron de todo au primer estado, todavia El Maluco quedo enteramente por vençedor y rey de la Berberia Tringitania; y el desposehido Xarife, despues de haver intentado, por todas las vias q*ue* le fueron possibles, de bolver a reynar, no pudiendo salir con ello, aunq*ue* fue de la mayor parte de los

1. Luis de Oxeda fut un témoin oculaire de l'expédition comme il le dit lui-même : « Esto que escrivo, yo doi fee que lo vi con os ojos... », p. 624. Sa relation, qui n'est pas datée, a dû être écrite entre la date de 1582 (V. ci-dessous p. 624, note 1), et celle de 1586 (V. ci-dessous p. 624, note 2).

2. *Comentario*. Le mot commentaire a ici le sens de : histoire où l'écrivain est le principal acteur. Ce terme n'est pas employé, au singulier, avec cette acception, en espagnol aussi bien qu'en français.

3. Le manuscrit porte par erreur : *todos*.

4. Il faut lire : Moulay Mohammed *el-Mesloukh*.

5. Il faut lire : Moulay Abd el-Malek.

6. Le ms. porte *diveros*, pour : *diversos*.

7. V. ci-dessus, pp. 454-462.

suyos assistido y ayudado, viendose del todo ya perdido, quieren deçir *que*, aconsejado de un hidalgo Portugues, su cautibo, se determino de venir demandar socorro a el rey de Portugal, aunque primero lo havia pedido al de Castilla.

Y anssi, huyendo y atravesando sierras, adonde havia muchos di*as* q*ue* andava, vino a parar a Ceuta, una fortaleza maritima q*ue* es en la costa de Berberia, la qual muchos años ha q*ue* la corona de Portugal honrosamente substenta[1]. Alli llego el Moro con Muley Xeq*ue*, su hijo, moço de hasta 15. años[2], y con 200 Moros principales, sus alcaides y cortesanos, que, en las desventuras passadas, siempre lo havian seguido, el qual, por via de paz, hallo buen acogimiento en el Marq*uez* de Villa Real, que, como alcaide q*ue* es perpetuo de aquella frontera, se açerto hallar en ella, de adonde luego el Marq*uez* escrivio a el rey D. Sebastian, que en aquel tiempo en Portugal reinava, dandole quenta de la llegada del Xarife, para q*ue* le mandase lo q*ue* havia de haçer.

Tambien el Moro, por su parte, escrivio a El Rey una carta de grandes lastimas, en q*ue* venia a concluir: « Q*ue*, pues era S. A. « nieto del Invictissimo Carlo V°[3], luz y resplandor de la religion « christiana, de quien no menores esperanças en el mundo se tenian, « lo himitase ta*m*bien en las obras, y que sin justiçia ni causa alguna « El Maluco, su tio, le havia quitado el reyno ». Y anssi, le pidio humilmente « le diese favor y ayuda para ser en el restituido; en lo « qual aquistaria Su Real A. la fama, q*ue* su invictissimo aguelo en « el mundo tuvo, de clemente, si fuese el, por sus reales y victoriosas « manos, restituido en sus reynos, como lo fue el rey de Tunez « por las del Emp*erad*or Carlos[4], para q*ue* ansi mejor se preciase de « ser vasallo de Su Real A*lteza* ».

1. Ceuta était sous la domination du Portugal depuis 1415. — Le Chérif vaincu était d'abord venu se réfugier sous la protection des Espagnols au Peñon de Velez, d'où il s'était embarqué pour Ceuta sur une caravelle de Portugal.

2. Moulay ech-Cheikh, emmené en Espagne après la mort de son père; il abjura l'Islamisme. V. le Tableau généalogique, Pl. V, note 18.

3. D. Sébastien était fils de l'infant Jean et de la princesse Jeanne, fille de Charles-Quint. Il était né à Lisbonne, le 20 juillet 1554 (jour de la fête de Saint-Sébastien), après la mort de son père.

4. Moulay el-Hassen, le souverain hafside de Tunis, ayant été renversé par Kheir ed-Din en 1534, avait sollicité le secours de Charles-Quint. L'Empereur, qui prenait ombrage de la puissance croissante des

Esta carta y lastimas pareçe q*ue* enternecieron a El Rey, de man*e*ra q*ue* dio muestras dende luego en su pensam*ien*to de dar el favor y socorro q*ue* el Xarife demandava, aunq*ue* por luego no hiço mas que responderle, dandole el pesame en sus desventuras, con buenas speranças de remedio; imbiando dezir al Marq*uez*, q*ue* no faltase nada de lo necessario para l'aprovession del Xarife y sus Moros. Lo qual visto por el Moro, algo consolado con esto, hiço assiento con la gente q*ue* havia traido, en el Almina[1] de Ceuta, un reducto de peñas, q*ue* esta izlado[2] de la mar, fuera de la muralla de aquella fortaleza.

Viendo El Rey q*ue* el Moro ya estava alli de assiento, procuro dende a poco tiempo de verse, como se vio, con la Mag*estad* del Rey Phelipe, su tio, en el monast*erio* de Guadalupe[3] en Castilla. Donde, entre otras cossas q*ue* entre los Reyes alli consultaron, se trato q*ue* horden se podria tener en dar al Xarife el socorro q*ue* demandava; moviendose ambos Reyes a ello, mediante el daño que a Hespaña se le podria seguir de la assistençia q*ue* los Turcos, entonçes mas que otras veçes, haçian en la Berberia, por haverlos metido en ella El Maluco, mediante las guerras que con el sobrino

Turcs, accueillit la demande du prince hafside et prit lui-même le commandement d'une armée de 26 500 hommes, qui débarqua en rade de Tunis (juin 1535). La ville fut prise et saccagée; Moulay el-Hassen, rétabli sur son trône, devait régner comme vassal de l'Espagne. EL-KAIROUANI, p. 275; EL-OUFRÂNI, p. 106. Cet exemple ne pouvait guère être invoqué par Moulay Mohammed, car, après le départ de la flotte espagnole, les populations, reprochant à Moulay el-Hassen d'avoir réclamé l'assistance d'un prince chrétien, s'étaient soulevées contre lui. En 1573, les Turcs, sous la conduite de Sinan Pacha, avaient repris Tunis. Moulay Abd el-Malek, le rival de Moulay Mohammed, avait fait partie de cette expédition. EL-OUFRÂNI, pp. 108, 109.

1. *Almina*. On lit dans EGUILAZ, à ce mot: « De مينا y con el art. Almina, puerto de mar, rada. » Le fort d'Almina se trouvait à l'extrémité de la presqu'île de Ceuta, à l'endroit où s'élève aujourd'hui le phare de ce nom. Moulay Mohammed resta campé cinq mois en cet endroit, que Herrera appelle *Talanquera de Ceuta*. Quand, sur l'ordre de D. Sébastien, il se rendit de Ceuta à Tanger, il faillit être enlevé par les partisans de Moulay Abd el-Malek, qui lui tuèrent deux caïds; deux autres furent pris et conduits à Merrakech. Cf. ANTONIO DE HERRERA, *Cinco libros de la Hist. de Port.*, f. 10, et BARBOSA MACHADO, t. IV, p. 144.

2. Pour: *aislado*.

3. Il y avait à Guadalupe une abbaye de Hiéronymites, fondée au XIVe siècle, pour y placer une image miraculeuse de la Vierge. — V. sur l'entrevue de Guadalupe pp. 514-515.

tuvo[1]. Al fin, vino el de Castilla a concluir con el de Portugal sobre esto, *que*, si las cossas de Flandez, en *que* se estavan tratando entonçes medios de paz, se concluyese, asigurada aq*ue*lla parte, con la gente de guerra *que* de alli saldria, se podria haçer la jornada de Africa; y, no effectuandose la paz, no era justo obligarse a nadie, porq*ue* mas razon era acudir cada uno a lo suyo *que* a lo ageno.

Despidiendose con esto los Reyes, el de Portugal bolvio a su r*ei*no, donde torno de nuevo a ser del Xarife importunado con mayores lastimas y promessas, una de las quales era prometter: « Q*ue*, si lo restituhia en su tierra, alliende de hacerle donaçion « de todas las fuerças maritimas de la costa de Berberia, con cinco « leguas de sus contornos, renunçiaria en El Rey el tit*ulo* de « Emp*erad*or de Marruecos q*ue* el tenia entre sus Moros », como lo hiço, imbiandole la renunçiacion authorizada, como mejor pudo; i assi mismo, imbio muchas cartas q*ue* al Moro le havian imbiado los mas prinçipales Alcaides q*ue*, en Marruecos y Fez, açerca de la persona d'El Maluco assistian. En las quales, cada uno por su parte, le promettian y davan palavra, que, en viendole entrar en la Berberia con exerçito, se passarian a el, con las gentes de su cargo.

Declinaron a El Rey estas apparencias, que no tenian mas fundamento q*ue* de palavras, de tal man*era* q*ue* de todo punto se determino, accutando[2] las buenas promesas del Xarife, a dalle el socorro q*ue* demandava, sin q*ue*, para estorvarselo, fuese parte el avisarle El Rey, su tio, que mirase bien lo q*ue* haçia y no se prendase ni creyese de vanas esperanças. Mas, El Rey D. Sebastian no quiso mirar ni a otra cosa mas q*ue* a seguir su determinaçion, y assi concluyo con el Xarife de darle con firmeza la palavra q*ue* hasta alli le havia dado equivocadam*ente*, que aventuraria su vida y reino, hasta tanto q*ue* lo puziese en posecion del suyo.

Bien es verdad q*ue* la parte d'este successo fue uno de los principales Alcaides de la Berberia, nombrado Bentudo[3], q*ue* por El Malluco tenia a cargo Arzila, fortaleza maritima de aquella costa. Trato de secreto con el Xarife, a cuya devoçion siempre havia

1. Les relations de Moulay Abd el-Malek avec la Porte et le séjour prolongé au Maroc des troupes turques constituaient un danger réel pour l'Espagne et le Portugal. Cf. Hieronymo de Mendoça, f. 2 v°.

2. Pour : *escuchando* ou *acotando*.

3. Le caïd d'Arzila s'appelait Abd el-Kerim. V. p. 528, note 1.

estado, q*ue* le entregaria la fuerça por trato, como la entrego, con su persona y amigos, a Don Duarte de Menezes, capitan de Tanger, q*ue* es cinco leguas de Arzila, en la propria costa[1]. El qual trato y entrega baliera mas q*ue* no huviera sido, ni q*ue* El Rey hiçiera caso de cossa q*ue* tanpoco importava, pues pocos años havia q*ue* El Rey D. Juan, su aguelo, teniendola por suya, la havia mandado largar voluntariamente, con otras fortalezas de poco mom*en*to q*ue* se largaron en aquella costa, porq*ue* le davan mucha costa sin ningun provecho[2].

De modo q*ue* todas estas causas pareçe que entonçes se juntaron en su daño, para que El Rey viniese a entender que acertava, y que, como aquello havia tenido buen effecto, lo tendria lo demas. Y assi hiço luego llamamiento y junta de los prelados y personas de estado de su R*ei*no y, esta*n*do ya juntos, les propuso como tenia voluntad, de passar en Africa a restituir al Xarife en su tierra, dando por causa q*ue*, de tener un rey, aunq*ue* infiel, tan poderoso por vasallo, se recrecerian a Portugal muchas honras y provechos; allen de ser necessario hechar de las fronteras de Hespaña los Turcos q*ue* en Berberia assistian, signifficando el daño que con el tiempo podia alli redundar de hazer assiento los Turcos.

A esto respondiero*n* los del cons*ej*o : « Q*ue* el r*ei*no de Portug*al* « no tenia necessidad de mas honra que tener a S. A. por Rey y « S*eñ*or, y q*ue* no estava al presente la Christiandad tan desfalleçida « de enemigos q*ue* diese lug*ar*, para ir a reinos estraños de infieles, « a provar ventura ; que lo de los Turcos era cossa accidental y « pereçedera, por q*ue* no se podian sustentar entre Moros, cuyos « enemigos de hordinario era*n*[3]; y, siendo caso q*ue* alli premane-

1. Arzila est à 35 kilomètres de Tanger et sur la côte atlantique.

2. La *Fronteira* d'Arzila fut évacuée en 1551 par le Portugal à cause des difficultés d'accès de son port. Cette mesure avait été décidée dès 1549, mais le prince mérinide Abou Hassoûn, réfugié à Melilla après les victoires du chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, demanda avec instances à Jean III de lui remettre cette place, où il se faisait fort de résister au Chérif, si le roi consentait à lui donner 500 cavaliers. Les négociations n'aboutirent pas et la place fut abandonnée. V. Fr. d'Andrada, ff. 54 v°-74 v°, et SS. Hist. Maroc, 1re *Série (Portugal)*.

3. La haine de l'habitant du Maghreb, qu'il soit arabe ou berbère, pour le Turc, est proverbiale. V. les vers cités par El-Oufrâni, p. 80. Le chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh* avait péri dans le Haut Atlas, assassiné par un émissaire turc venu d'Alger. Quant à Moulay Abd el-Malek,

« çiessen[1], entonçes ahi estava el rey de Castilla, a quien yva mas « parte, para *que* de la suya pusiese luego el remedio *que* con- « venia ».

A todas estas causas y razones, tan justas y bien alegadas, dizen *que* El Rey respondio : « Aora, sabed que yo no os he mandado aqui « venir, para que me aconsegeis sobre el passar a Berberia o no[2], « por que sin duda e de haçer alla la jornada, sino para que mireis « la forma *que* se a de tener para juntar la gente, armada, provi- « siones y demas petrechos[3] *que* son necessarios para el exerçito « que e de llevar ».

Viendo los *que* alli estavan la determinaçion d'El Rey y que no pedia consejo, sino ayuda a su determinaçion, no osando haçer ni deçir otra cossa, antes *que* de alli se apartasen, difinieron el acuerdo de la guerra, hordenando *que* se levantase*n* 12 ʃ.[4] hombres en el *reino* de Portugal, hechandolos por repartimiento en todo el, señalando quatro comarcas, para en cada una los coroneles *que* alli nombraron, cada uno levantase una coronelia de a 3 ʃ. hombres infantes, y desde luego los empeçasen a instruir en la miliçia, a causa *que*, en la paz de los 100. años passados *que* Portugal havia tenido en la Europa, pareçia que aquel *Reino* tenia la miliçia olvidada. Entre tanto, en no traese[5] aventaja sobre la cavalleria *que* se havia de llevar, huvo diferentes pareçeres ; y alfin, se concluyo que, para no poder llevarse toda la *que* era necessaria para resistir a la mucha cavalleria *que* los Moros Africanos alcançan, no se llevase mas gente de a cavallo de la *que* era menester para guardia y compañia de la persona real, y *que* estos fuesen cavallos encubertados de coraças[6] a la antigua usança portuguesa.

Demas d'esto, se acordo que, para mejor poder resistir a la muchedumbre de los enemigos, toda la mejor y mayor parte de los hidalgos sirviesen aquella jornada de infantes, con armas y picas.

le *Maluco* de la présente relation, que nous verrons succomber au milieu de son triomphe, pendant la bataille de El-Ksar el-Kebir, il avait été empoisonné par un des caïds de la troupe turque incorporée dans l'armée marocaine. IBN EL-KADI *apud* EL-OUFRÂNI, p. 137.

1. Métathèse pour : *permaneciessen*.
2. Le texte porte *uno*, erreur évidente.
3. Pour : *pertrechos*.
4. ʃ, *calderon*, ancien caractère typographique, pour : mille. Sa forme a varié.
5. Pour : *traerse*.
6. *Cavallos encubertados*. V. p. 28, note 6.

Y para que, juntamente con esto, huviese picas de mas reputaçion[1], se imbiase a levantar un regimiento de Alemanes. Y, por q*ue* algunos capitanes castellanos, a causa de la voluntad y amor que tienen a la naçion portuguesa y a seguir la guerra contra infieles, se combidaron para aquella jornada, no sin falta de contradiçion se permitio q*ue*, de los q*ue* voluntariamente se quisiese[n] venir de Castilla, se formase un tercio de Castellanos.

Tambien se acordo que se truxesen de Flandes armas, muniçiones y otros petrechos de guerra, q*ue* valen menos en aquellas partes q*ue* en otras[2]. Y assi mismo, se hiço provision y tanteo de las vituallas y dineros, prinçipales nervios de la guerra, q*ue* eran para esto necessarios a poder substentar un exerçito de 20 ɟ. hombres seis meses de tiempo, de manera que antes biniese a sobrar q*ue* haver falta de ninguna cosa. Y a la fin, se hiço provission de la armada sobre que todo havia de ir embarcado. Y haviendo dado a ello assiento, se concluyo el consejo.

Y partieron los coroneles a los destrictos, nombrando a los sargentos mayores y capitanes, para q*ue* en sus compañias, los dias de fiesta, hiziesen exercitar a los soldados en las armas, haciendo alardes y formando esquadrones. Y anssi pareçio q*ue*, haziendo esto un año antes que la jornada se pusiese en effecto, todo el r*ei*no de Portugal, que solia estar pacifico, no era otra cossa q*ue* una officina de Vulcano, con ruido y estrepito de armas, y una esquela de Marte, donde acude toda diferençia de instrumentos belicos; travando escaramuças en seco; devisandose y apercebiendose cada uno, conforme a su qualidad. Appercebian el aparato necessario p*ar*a la jornada, la qual, como era publica y para donde se haçia el apercebimiento, todos los amigos y enemigos lo vinieron a entender.

Y assi Su M*agestad* imbio a deçir a el rey D. Sebastian, con el duq*ue* de Medina Celi, q*ue* le fue a dar el pesame de la muerte de su aguela, Dona Cathalina[3], r*ei*na que fue tan prudente, q*ue* en

1. Les Piquiers jouissaient encore de quelque crédit. V. p. 255, note 2.

2. Les villes de Flandre étaient, à cette époque, « les magasins du monde » (Dujardin et Sellius, préface, p. v) et on y trouvait les armes et tout le matériel de guerre à meilleur marché que dans n'importe quel autre pays.

3. A la mort du roi Jean III (11 juin 1557), la princesse Jeanne, fille de Charles-Quint et mère de D. Sébastien, n'avait pas voulu prendre le pouvoir, se trouvant trop jeune

aquel tiempo murio de congoxa de no poder dar remedio en la desventura q*ue* adivinava, que mirase bien, primero que se pusiese en jornada, lo q*ue* intentava, porq*ue* los hierros[1] de la guerra sufrian arrepentimiento.

Tambien El Maluco, q*ue* de todo lo que passava era avisado de sus espias, le imbio, con el capitan Çuniga q*ue* havia sido su cautivo, al rey de Portugal, una carta del tenor sig*uien*te[2] : « Rey Se*ñ*or, « haviendo entendido q*ue* Muley Hamet, mi sobrino, despues que, « por fuerça de armas, le heche[3] del r*ei*no q*ue* injustam*en*te pose- « hia, se ha ido amparar de tu real poder, acorde de escrevir a « tu A. la presente, para q*ue* sirva de advertimiento. Y pues volun- « tariamente quieres ser juez entre los dos, mira*n*do bien el caso, « sabera[s][4] q*ue*, si por via de derecho se quiziese juzgar esta causa, « antes devo yo ser ayudado q*ue* perseguido, pues soi hijo mayor « d'El Rey q*ue* gano esta tierra[5], blanco de color[6], amigo de razon « y justicia, y de los q*ue* la siguen. Quanto y mas[7] que no tiene « mi sobrino de que agraviarse, porque, con el proprio derecho « que fue el de las armas, con que mi padre gano este reino havra « 50. años, lo pude yo pretender del. Pues, sabe muy bien que « el q*ue* huviere de reinar entre nosotros, juntamente convenirle « el r*ei*no de derecho, le es necessario q*ue* lo merezca y sea para « ello, de lo qual he yo dado suficiente recado y prueva. Aviso esto, « Se*ñ*or, como amigo q*ue* pretendo ser de quien lo quisiere ser mio,

pour gouverner, et elle avait cédé la régence à sa tante Catherine, aïeule de son fils; celle-ci la conserva jusqu'en 1562, date où elle s'en démit en faveur du cardinal Henri, grand-oncle de D. Sébastien. Catherine mourut le 12 février 1578.

1. Pour : *yerros*.

2. En marge : *Carta d'El Maluco a el Rey D. Sebastian.* — Il est intéressant de comparer cette lettre au texte de celles reproduites pp. 383-393.

3. Pour : *eche*.

4. Le ms. porte seulement : *sabera*.

5. En vertu de l'ordre successoral (*tanistry*) établi par le fondateur de la dynastie saadienne, c'était l'aîné de la famille au moment de la mort du *de cujus*, et non l'aîné des enfants seulement, qui héritait du pouvoir. V. p. 443, note 4.

6. Allusion à la couleur de Moulay Mohammed, qui, par sa mère, était de sang noir, ce qui lui avait valu le surnom de *El-Abd*.

7. *Quanto y mas...* Voici le sens de cette phrase : « D'autant plus que mon neveu ne saurait trouver aucune raison à invoquer à l'appui de ses revendications, car, à n'envisager que le droit des armes (qui fut celui par lequel mon père conquit ce royaume, il y a 50 ans), je l'emporte encore sur lui. » Allusions aux diverses rencontres dans lesquelles Moulay Mohammed avait constamment été battu par son oncle. Les arguments donnés par Moulay

« y si [esto] es, si con la cosa mia de la hedad[1] se pretende alguna
« cossa de mi *reino*, imbienseme personas de confiança, con quien
« yo pueda comunicar mi intento, q*ue* no tengo menos volunt*ad*
« para venir a lo justo q*ue* mi sobrino, ni me faltara con que poder
« cumplir, mejor que el, lo que promettiere, pues estoi en pocesion,
« aunq*ue* bien se que se tiene todo mi caudal en poco : lo q*ual*
« entiendo q*ue* en algun tiempo me a de venir a ser de provecho ».

Dezia en todo lo dicho El Maluco la verdad ; mas açertado fuera darle antes el credito que a su sobrino, por q*ue*, demas de estar desposehido, era negro de color, y assi tenia, segun siempre en el se vio, la ventura del color de su persona[2]. Ademas desto, el mismo havia hido, siendo Principe en vida de Muley Abdala[3], su p*adr*e, a çitiar[4] a Mazagan, fortaleza maritima de aquella costa, de las que la corona de Portugal oy en dia sustenta en ella, y en aquel tiempo, queriendola los Portugueses largar voluntariam*en*te, como se havian largado otras, por no seren[5] de provecho[6]. Sabido esto, Muley Hamet, por fineza q*ue* quizo mostrar de animo[7], se puso entonçes alli a ganar a los Christianos por fuerça y, por la misma causa, la *reina* Dona Cathalina, que en aquel tiempo governava, la mando deffender, como la defendio la naçion portuguesa, con tanto valor, como es nottorio[8], de manera que[9] antes se havian recebido deste Moro en

Abd el-Malek se retrouvent dans le long factum adressé à Moulay Mohammed par les docteurs de l'Islam. EL-OUFRÂNI, pp. 115-130.

1. *Si con la cosa mia de la hedad*, si en raison de ce qui est de mon âge, c'est-à-dire : si l'on conteste les droits que je tire de mon âge, étant l'aîné de la famille. Il faut peut-être lire *heredad* pour *hedad*.

2. *La ventura*, la chance. Le sens est : « Moulay Mohammed étant de sang nègre devait avoir la malechance ordinaire à la couleur noire » ; on n'avait donc que des revers à attendre, en liant partie avec lui.

3. Moulay Abdallah *el-Ghalib bi Allah*, le père de Moulay Mohammed (appelé dans le document Muley Hamet).

4. V. sur le siège de Mazagan, p. 231.

5. *Por no seren*... forme portugaise : pour elles (ces forteresses) n'être pas...

6. Allusion à l'évacuation de Safi, d'Azemmour, d'Arzila et de El-Ksar es-Seghir par les Portugais. V. p. 231, note 1. L'évacuation de Mazagan fut un instant mise en cause. V. Doc. LI, p. 232, note 4.

7. *Por fineza que quizo mostrar de animo*, « voulant donner une preuve de ses dispositions bienveillantes ». Ce sens serait ironique.

8. Allusion à la brillante défense des Portugais à Mazagan. V. Doc. LI, p. 231.

9. *De manera que*... Il semble qu'il manque le mot *injurias* ou tout autre analogue pour que cette phrase ait son sens complet. Voici l'idée exprimée : « On en pouvait conclure qu'autrefois le Portugal avait été, en somme, plus maltraité par ce

Portugal *que* deste otro, por lo qual no fuera justo acudir a su pretencion.

Y para que mejor se entienda el derecho *que* este Xarife pretendia tener en los *reinos* de Fez y Marruecos[1], es de saber que, en la falsa secta de los Moros, es ley que qualquiera Moro pueda tener quatro mugeres a la par legittimas en su horden; esto es en *quanto* al casamiento. Y, en quanto al heredar, asse[2] de entender que assi el Rey, como todos los demas Moros, el primer hijo que cada qual tiene, aora sea de muger ligitima o no, de qualquier ley, qualidad o color que sea, ese es el que primero hereda[3]. Y assi este Hamet havia heredado, siendo, como era, negro de color, por haver sido el primero *que* Muley Abdala, su padre, huvo en una negra doncella, esclava suya.

El Muley Abdala era hijo mayor de Muley Xeque[4], el primero de los de la Orpha[5] o Xarifes, *que* de un pobre hombre, maestro de enseñar a leer muchachos, en compañia de Amete[6], su herm*ano*, por via de sanctimonia, con varios successos de fortuna, vinieron a quitar el *reino* y la vida a Benamerin[7] Benaotas[8], ultimo rey de los Merinos, cuyo linage real por linea recta havia reynado en aquella tierra mas de 600. años[9]. El Maluco, donde Melic[10], que

Maure-ci (Moulay Mohammed) que par cet autre (Moulay Abd el-Malek); il semblait donc peu juste de venir appuyer les prétentions du premier. »

1. En marge de ce passage : *El derecho que el Xarife tenia a los reinos que pretendia.*

2. Pour : *ha se.*

3. Il n'y a pas contradiction avec ce qui a été dit plus haut, p. 582. En l'absence de toute prescription religieuse fixant la transmission du pouvoir, le chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh* avait été libre d'établir, pour la succession à la couronne, le droit *tanistry*. Mais la loi religieuse avait fixé, au contraire, d'une façon précise, le régime des successions en droit civil et, d'après l'auteur de la présente relation, la succession dans une famille était réglée par ordre de primogéniture, que le premier né fût issu d'une épouse légitime ou d'une concubine, d'une femme blanche ou d'une négresse. Nous renvoyons aux auteurs qui ont écrit sur le droit musulman pour l'examen de cette question.

4. *Muley Xeque*, Moulay Mohammed *ech-Cheikh.*

5. *Orpha*, peut-être pour : *cheurfa*, pluriel arabe de chérif. « Le premier des cheurfa ou chérifs... »

6. *Amete*, Moulay Ahmed *el-Aaredj*. Sur le séjour des deux Chérifs à la cour des Merinides, V. Diego de Torres, ch. iv et Marmol, liv. II, ch. xl.

7. Beni Merin.

8. Beni Ouattas.

9. La dynastie des Beni Merin régna au Maroc de 1270 à 1530, soit 260 ans environ. Nous rappelons que ces dates sont approximatives et ne sauraient être données avec une exactitude rigoureuse.

10. *El Maluco, donde Melic...* « Le Maluco dont on a fait Melic, qui ne sont tous deux

todo es uno, era hermano de Muley Abdala, padre de Mahamet nombrado, y hermano de Hamet[1] q*ue* oi reina en Barbaria. El que mas por extenço quiziere saber la descendençia y successo d'estos Xarifes, lea en la segunda parte de la descripcion[2] de Africa que hiço Luis del Marmol, y alli lo hallaran[3].

Bolviendo adonde nos partimos, como llegase la primavera de aquel año, que es el tiempo quando los prinçipes que an de haçer jornada de guerra la empieçan a aperçebir, y el rey D. Sebastian tuviese tanta voluntad de poner en effecto aquella que hiço, empeço en la çiudad de L*isbo*a, por ser mar[i]tima y la mas insigne del r*ei*no de Portugal, a formar la maça de su exerçito: quatro coronelias de a 3ʃ. soldados portugueses cada una, de que eran coroneles Don Miguel de Noroña, Vasco de Silveira, Fran*cis*co de Tavora y Diego Lopez de Sigueira; un tercio[4] de 2ʃ. soldados castellanos, cuyo Maese de Campo era D. Alonso de Aguilar; un regimiento de 2ʃ500. Alemanes Baxos[5], debaxo la conducta de Mons. de Anverge, nombrado Martin de Borgoña[6]; 500. soldados italianos, q*ue* acaso vinieron a aportar a Lisboa en aquel tiempo, hiendo a Irlanda, por horden del Papa, a çierto effecto con el

qu'un même nom » : Moulay Abd el-Malek. Le texte porte par erreur *Daude*.

1. Moulay Ahmed *el-Mansour*. Il régna de 1578 à 1602. La rédaction du manuscrit d'Oxeda devrait donc se placer entre ces deux dates extrêmes; comme nous l'avons dit, elle est vraisemblablement de 1583.

2. Le texte porte: *Description* avec un *t*.

3. Luis del Marmol y Carvajal, voyageur et historien espagnol, né à Grenade en 1520, mort vers 1600. Il prit part à l'expédition de Charles-Quint contre Tunis (1536) et à toutes les opérations des Espagnols en Afrique. Ayant été fait prisonnier en 1556, il parcourut tout le Maghreb et particulièrement le Maroc ; il accompagna le chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, le fondateur de la dynastie saâdienne, dans les expéditions qu'il fit pour soumettre le Maroc à son autorité. Rentré en Espagne vers 1564, il rédigea une description de l'Afrique, d'après ses propres observations et d'après les auteurs arabes. Luis de Oxeda renvoie le lecteur au second livre de la *Descripcion general de Affrica*... (l'œuvre de Marmol contient onze livres) intitulé: *De la secte de Mahomet et des progrès de ses successeurs en Europe, en Asie et en Afrique*. Ce livre est consacré aux guerres des chrétiens et des musulmans jusqu'en 1571. Le chapitre de ce livre visé plus particulièrement par la référence de Oxeda est le chapitre XL intitulé : *De la fin du règne des Beni Ouattas et du commencement de celui des Chérifs, avec un abrégé de ce qui arriva à cette époque*. Cette partie de l'œuvre de Marmol avait paru en 1573. V. Index bibliographique.

4. Sur *tercio*, V. p. 487, note 3.

5. *Alemanes Baxos*, Allemands de la Basse-Allemagne. Ils avaient été recrutés dans les contingents du duc de Holstein.

6. Martin de Bourgogne, seigneur de Tamberge. V. sur ce personnage, p. 530, note 2.

marques Thomas de Estuelen[1], natural ingles, que los llevava a cargo; e una gran copia de mas de mil hidalgos portugueses[2], cuyo capitan era Christoval de Tavora, gran privado d'El Rey; de forma que todo el exerçito junto[3] consistia en 18ʃ. hombres de pie, 1000 de a cavallo, 30. pieças de artilleria y 500. gastadores, con gran quantitad de mantenimientos, provisiones, muniçiones y petrechos de guerra.

Del qual exerçito yva por Maese de Campo general D. Duarte de Meneses; llevava la cavalleria a cargo el duque de Aveiro; la artilleria, el bailio Pedro de Mesquita, de la horden de S. Juan[4]; y el proprio Rey yva por Capitan General de todo, que, por ser, como era, tan bizarro y afficionado a la guerra, no quiso dar el baston de generalato a ninguno de los señores de titulo de su reino, escogiendolo parassi, los quales lo acompañaron a aquella jornada, sin quedar quasi hombre de quenta en todo el reino de Portugal.

Eran los que fueron: el duque de Aveiro y el de Barcelos[5], heredero del de Bragança, el qual no pudo ir, porque, estando ya embarcado enfermo grandemente, mas cumplio, como quien era, con imbiar a su unico heredero, con no tener 10. años de hedad; fueron assi mismo, con el Rey, el embaxador de Castilla[6] y el Prior do Carto[7], los condes de Vimioso, Linares, el de Mira, y el de Vidigueira, los obispos de Coimbra y Porto; el baron de Alvito y otros muchos cavalleros, de todas naciones y qualidades.

Con toda esta compañia, riquissimamente divisados, fue El Rey acompañado, el dia de S. Juan de junio del año de 1578, al iglesia mayor de Lisboa, donde, despues de haver celebrado los divinos

1. Thomas Stukely. V. p. 466, note 2.

2. Ils formaient le corps des *Aventureiros* (Aventuriers) dont il est parlé dans les autres relations.

3. En marge de ce passage : *Numero del exerçito del Rey de Portugal.*

4. Le bailli Pedro de Mesquita de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

5. Théodose II de Portugal, duc de Barcellos (duché créé par Jean III pour les aînés de la maison de Bragance), né en 1566; il était donc âgé de 12 ans. Il était fils de Jean I de Portugal, duc de Bragance, et de Catherine de Portugal. Un autre membre de la maison de Bragance faisait partie de l'expédition et il fut tué à la bataille de El-Ksar el-Kebir, c'était Jacques de Portugal, fils de Théodose I et de sa seconde femme, Beatriz Alencastro, et grand-oncle, par conséquent, du jeune Théodose II.

6. D. Juan de Silva.

7. D. Antonio, grand prieur de Crato (22 kilomètres O.-N.-O. de Portalegre), né en 1531, était fils de l'infant D. Luiz, frère de Jean III. V. SS. Hist. Maroc, 1re *Série* (*France*, t. II).

officios, y, con gran solemnidad, bendezido el estandarte real, q*ue* era de damasco blanco con la cruz de Hierusalem, El Rey, de su propria mano, lo entrego alli a D. Luis de Menezes, Alferez Real[1] del r*ei*no.

Y, haviendo ya en el puesto governadores, q*ue* en su ausençia lo governasen[2], este proprio dia, se embarco con todos los demas señores; q*ue* lo demas ya estava embarcado todo sobre una gruesa armada de galeones, naves y caravelas, q*ue* haçian mas de mil vasos en numero, y 40 ʃ. toneladas de arqueo. De la qual armada iva por general Don Diego de Sosa, un cavallero muy ançiano en hedad y linage, y inspirimentado[3] en la miliçia y buen govierno de mar y tierra.

Embarcose la persona real en una sumptuosa galera, a la q*ual* siguian y acompañavan otras tres q*ue* le haçian esquadra, con muchos bergantines, fregatas, pataches y otros baxeles de remo y serviçio[4]. Fue esta embarcaçion muy de ver, porque, al punto d'ella, se hinchio la agua de humo y fuego, y el aire de toda diferençia de instrumentos de guerra y gran numero de banderas y devisas de muchas colores que se vian[5] tremolar al viento, haziendo una himagen de todo ello de apaçible vista. Aunq*ue*, a la par d'este regozijo, pareçio q*ue* hicieron infeliçe y prodigiosa la jornada: ver otro gran numero infinito de personas q*ue*, por hedad y sexo, quedavan jubilados en la marina, derramando abundançia de lagrimas y suspiros, con que dieron el ultimo adios a su Rey y naturales.

Y, havie*n*do ya la real armada salido, por la barra de L*isbo*a, al ancho mar Occeano, y siendo ayudada del prospero viento, con breve y feliçe navegaçion fue aportar a la antigua izla de Cadiz, donde mando El Rey hechar ancoras, por recoger algunos navios, q*ue* de su armada havian quedado atrazados, reçibiendo en la costa del Algarve las cossas que faltavan. Alli, de parte de Su M*agestad*, le offreçio el duq*ue* de Medina Çidonia, q*ue* para este effecto havia

1. Titre donné à l'officier qui portait l'étendard royal.

2. Ces gouverneurs du royaume étaient: D. Jorge d'Almeida, D. Pedro d'Alcaçova, D. Francisco de Sa, et D. João de Mascarenhas.

3. Pour: *experimentado*.

4. *Baxeles de remo y serviçio*. Il s'agit des bâtiments de faible dimension, soit à rames, soit à voiles, faisant le service des grands navires de la flotte.

5. Pour: *se veian*.

venido, todo lo que fuese necessario del *reino* de Castilla, suplicandole saliese de la ciudad a vella[1]. Y assi salio, adonde estuvo dos dias, en los quales hicieron al Rey grandes fiestas y recebimientos; y el Duq*ue* uso, con todos aquellos señores portugueses, de su antigua generosidad.

Haviendo estado alli la armada surta ocho dias, se llevo[2], y atravesando el estrecho Herculeo, que aparta a la Europa de Africa, por la frontera de Hespaña, costeando la Berberia, para divertir a los Moros de que no supiesen ado se pensaria tomar tierra, el armada se puso a vista de Tanger, do quedo bordeando, y El Rey, con las galeras, entro en la bahia y, saliendo en Tanger, imbio, con el governador de la ciudad, a visitar al Xarife, que por su mandado alli havia venido, y a dezirle que se apercibiese, el y su hijo, para embarcarse.

A lo qual el Moro respondio: « Q*ue* S. A. fuese bien venido; y, « si era que venia a restituirlo en su *reino*, como de su clemençia « sperava, por tenerselo promettido, el medio q*ue* se havia de tener « para ello no era mandandolo embarcar, sino que le diese toda « la gente plactica[3] de a pie y a cavallo, para que con ella y sus « Moros el fuese por la costa de la mar, que nadie se lo podia estor- « var, la buelta de Larache, q*ue* es a diez leguas de Tanger, en la « misma costa de Berberia; y al mismo tiempo, S. A., siendo ser- « vido, podria ir alla aportar con la armada, do el ternia ya reco- « nocida la desembarcaçion, y ayudaria, por su parte, a defenderla « de los Moros que podrian acudir a estorvarlo; y salido el exerçito » en tierra, se pornia[4] el sitio a la fortaleza de Larache, si los Moros « no la desamparasen, como entendia harian, por ser poco fuerte, « y se tomaria por fuerça; y tomada, quedando alli S. A. con el « exerçito, fortificandola, mandandole dar la mas gente que fuese « servido, para que el fuese con ella la buelta de Alcaçerquibir, « que es a çinco leguas desviado de Alarache[5], la tierra adentro, por « una planura adelante, adonde tenia aviso q*ue* su enemigo estava

1. La phrase semble mal construite et le sens doit être : « le suppliant de débarquer pour voir la ville. »

2. Pour : *se levanto* (on leva les ancres).

3. Pour : *practica*.

4. Pour : *se pondria*.

5. El-Ksar el-Kebir est exactement à 32 kilomètres de Larache.

« junto ; y, si uviese[1] llegado a Alcaçer, *que* la Morisma y Alcaides, « *que* se lo tenian prometido, desampararian, en viendolo, al Maluco ; « y, si pasavan a su parte, como tenia por çierto se passarian, « seria la guerra feneçida, sin aventurar nada ; donde no, tomarian « por espaldas la ribera del rio Locos, que corre al costado de aque- « llos campos y viene a entrar por la mar en Larache, para que la « cavalleria contraria no le pudiese offender ; y salie*n*do la demas « gente donde havia quedado a dalle favor, se tornaria con el exer- « çito, sin perder nada, y entonçes se podria dar el remedio que « mas conviniese ; porque, llevandolo S. A. en el campo consigo, « seria causa para *que* los Moros entendiese*n* que el trahia los Chris- « tianos y a su Rey, para, despues de ganado el R*ei*no, entregarselo « y tomarlos por cautibos a ellos y a sus mugeres e hijos ; y esto « seria parte para que, como gente desesperada, peleasen mas de lo « possible ; y al fin que este era su pareçer, como quien conoçia « muy bien la qualidad de la gente. »

Y todo lo demas que havia significado en esto, acertava el Xarife, y fuera muy acertado dalle credito a ello, quando no fuera por otro de por no llevallo en compañia, do al fin havia de ser sospechoso. Mas El Rey, no mirando nada desto, le torno imbiar a deçir : « Q*ue* el « trahia bie*n* pensado lo que se havia de haçer, de lo qual le daria « parte a su tie*m*po, y que luego convenia q*ue* se embarcançen[2], el « y su hijo ». Y assi se hiço luego, mandando sacar toda la gente de a pie y de a cav*all*o que en Tanger residia de presidio, por ser en soldados platicos[3], y q*ue* en su lugar entrasen otros tantos, de los que venian en las galeras.

Hecho esto, El Rey se fue con la armada la buelta de Arzila, donde, sacando el exerçito en tierra muy de proposito, lo asento al amparo de la fuerça, mudando alli de faccion la jornada, porq*ue*, a la salida de L*is*bo*a*, y todo lo demas hasta aquel punto, siempre havia sido con prosupuesto de ir a desembarcar a Larache, sin entender en ninguna otra cossa primero, porq*ue*, como ya esta notado, es todo lo esençial de la guerra que se comettiere haçer en

1. Pour : *hubiese.*

2. Pour : *embarcasen.* — Le fils du Chérif, nommé Moulay ech-Cheikh, avait reçu l'ordre de rejoindre la flotte par terre. V. pp. 533-534.

3. Ce sont ces soldats des *Fronteiras*, très rompus à la guerre d'Afrique, qu'on appelait *Fronteiros* ou quelquefois *Africanos.*

Berberia, y por donde, quando Dios fuere servido, se a de entrar a ganar aquella tierra.

Mas difficultaron los del cons*e*j*o*, alli en Arzila, una cossa de muy poco momento, y fue deçir : « Q*ue* la costa de Larache era peña « viva, como lo es, e que, a esta causa, era fuerça q*ue* la ge*n*te « tomase tierra, el agua a los pechos, y, saliendo los soldados con sus « armas mojadas, no havian de poder haçer resistençia a la mucha « Morisma, q*ue*, era çierto, havia de salir a deffender la desembar- « caçion, y seria poner el negoçio en aventura ; q*ue* mejor era ir « con el exerçito por la tierra adentro, para llevar agua[1], y atravessar « por Alcaçer el rio Locus, que llevava poco fondo, y luego salir « sobre Larache y cituallo[2], pues estava claro q*ue* los Moros no « havian de osar ponerseles delante y, q*uan*do se atreviesen, estava « çierto el rompellos, pues se via q*ue* Tanger, Ceuta y Mazagan, « donde los Portugueses, en aquella tierra, tantos años ya tienen « de acistencia, cada vez q*ue* se offrecia, de çien Portugueses se vian « huir mil Moros. ¿ Q*ue* seria entonçes, donde iva su Rey, con un « poder tan grande y de tantas naciones belicosas? »

Este fue el parecer de la mayor parte de los del cons*e*j*o*, que eran tan poco placticos en las cossas de la guerra q*ue*, en donde havia tantas dificultades, como era entrar por tierra desierta de enemigos, con pocos mantenimientos, y atravesar un rio caudal, q*ue* es lo mas peligroso q*ue* un exerçito accomete, se les haçia todo façil ; y dificultoso, que se mojaran un poco los soldados, siendo en medio del verano y haviendo mosqueteria, con que arredrar el enemigo de la ribera : quanto mas, q*ue* nunca los Alarabes haçen mucha fuerça en estorbar la desembarcaçion, porque, mientras mas entran en su tierra los Christianos, los tienen por mas perdidos, como entonces succedio.

Al fin, en Arzila se estuvo El Rey 22. dias con su exerçito, si*n* tener que haçer, sino tomar ayre los que havian llegado marcados[3]. El Maluco, que hasta aquel tiempo no se havia descuidado en nada, pues, dende los 20. de Abril de aquel año, andava en campaña con

1. *Para llevar agua.* Les *points* d'eau étaient plus nombreux en s'enfonçant dans l'intérieur des terres qu'en suivant la route du littoral.

2. Pour : *sitiar lo.*

3. *Marcados,* indisposés par la mer.

un grueso exercito de mas de 100 U. Moros de a pie y de a cavallo, haviendo ya dexado provehidas de gente y muniçiones las fortalezas de la mar, do se presumia que los Christianos podian ir a tomar tierra, poniendo lo primero en la fuerça de Cabo-de-Guer[1], *que* es la ultima del poniente en aquella costa y la escala del *reino* de Suz, uno de los mas fuertes de la Barberia, do tenia al Alcaide Dogali[2], Moro renegado, Granadino de naçion, con mil Moros Andaluçes (que llaman los del *reino* de Granada, que alla se han passado) y 3 U. Moros de a cavallo, que llaman Anguizules[3] a los naturales de aquella tierra. Al oposito de Mazagan[4], *que* es la entrada del *reino* de Marruecos, puso a Muley Daud[5], su sobrino, con 6 U. Moros de a pie y de a cav*allo*, todos Marroquies, porque mejor guardasen la entrada de su tierra. En Larache, escala y puerta del *reino* de Fez, mettio de socorro, allende de la guarniçion hordinaria, a Mahamet Açarian, su Cahaya[6] o Mayordomo, con 2 U. Andaluçes y 2 U. Açuagos[7], todos escopeteros, y esta parte fue en que pusso mas reparo y recato, por entender sin duda *que* alli fueran los Christianos a aportar; y el dia que supo *que* El Rey havia desembarcado en Arzila, imbio la buelta de alla a Muley Hamete[8], su hermano, con 6 U. lanças escogidas entre todas las de su campo, para *que* les tocase al arma de hordinario a los Chris-

1. *Cabo-de-Guer*. V. p. 44, note 1.

2. *Dogali*, Saïd ed-Deghâli سعيد الدغالى. C'est ce même caïd qui avait fait défection à la bataille de Er-Roken. V. p. 454.

3. *Anguizules*, pour : El-Djezoula ou Guezoula الجزولة, nom générique donné à un groupement de tribus qui habitent la vallée du Sous et plus exactement tout le massif de l'Anti-Atlas. Cf. Foucauld, pp. 318-320. « Les Gesules, dit Marmol, sont fort bien traitez depuis que les Chérifs regnent dans Maroc, parce-qu'ils s'en servent de gardes à pied qui portent des arquebuses et qu'ils les ont toujours trouvez fidelles, outre qu'ils rendoient de bons services au Cherif Mahamet (Mohammed *ech-Cheikh*), lorsqu'il etoit roy de Tarudant. » Marmol, t. II, liv. III, ch. LI.

4. *Al oposito de Mazagan* (en face de Mazagan). La place de Mazagan, qui, en effet, peut être considérée comme « l'entrée du royaume de Merrakech », appartenait au Portugal, et le Chérif, pour surveiller ce point de débarquement, était obligé de placer des troupes dans le voisinage.

5. Moulay Daoud, V. le Tableau généalogique, Pl. V, note 17.

6. *Cahaya*, pour : *Kiahia*, titre donné en Turquie à l'envoyé ou lieutenant du Grand-Vizir. Cf. p. 353, note 3.

7. *Açuagos*, pour : Ez-Zouaoua. V. p. 452, note 2.

8. *Hamete*, Moulay Ahmed *el-Mansour*, le frère et le successeur de Moulay Abd el-Malek.

tianos, y los desinquietase con el siguro de la poca cavalleria que trahian.

Despues de haver provehido El Maluco a todas estas cossas, como astuto y prudente capitan que era, se levanto con su exerçito del Tremeçen[1], adonde havia estado a l'aprovession de todo, por ser aquella provinçia la mas fertil y abundante de mantenimientos de las de Barberia, donde haviendo basteçido bien su campo, camino con el francamente a buelta de los Christianos, y tuvo lugar de hazer las diez jornadas[2], que hiço muy grandes, hasta encontrarse con ellos por el tiempo que en balde gasto el rey D. Sebastian en Arzila, que fue el primer yerro entre otros que huvo en esta jornada.

LLegado el Moro con su exerçito a Alcaçar, que havia visto que el d'El Rey estava çinco leguas de alli, de industria quizo haçer muestra publica de su gente, porque, entendido d'El Rey el gran numero de Moros que trahia, seria possible, sin passar adelante con la jornada, bolverse a Portugal. El qual alarde se referira, por su horden, como fue, para que se entienda la gente de guerra que el Xarife alcança, porque no es de tan poco momento como algunos lo haçen.

Hase[3] de entender, acerca d'esto, que la principal fuerça de los reyes de Marruecos consiste en quatro partidas de soldados viejos, todos escopeteros, a quien ellos llaman Almagasenia[4], que se entiende hombres hordinarios de guerra, y assi estos solos tiran sueldo mayor que los otros, porque en todo tiempo assisten, a la continua, en la guardia de la persona del Xarife. Estas quatro differençias de soldados son Elches[5], que assi llaman a los renegados, Andaluzes, a los Granadinos, Gazules[6], a los del reino de Sus, y Açuagos[7] ay, unos Moros forasteros que son tenidos por buenos.

1. *Tremecen*, pour : Tâmesna. V. p. 468, note 3.

2. La distance entre le Tâmesna et El-Ksar el-Kebir est de 220 kilomètres environ. Sur la marche de Moulay Abd el-Malek. V. p. 536, note 1.

3. En marge : *Numero del exercito del Xarife*.

4. *Almagasenia*. Lisez : El-Mekhaznia المخازنية. Les troupes du Makhzen.

5. *Elches*, علج, *euldj* (renégat).

6. Ce sont ceux appelés plus haut : Anguizules. V. p. 591, note 3.

7. V. ci-dessus, p. 591, note 7. Il ne faut pas prendre à la lettre les définitions données ici des différents soldats de l'armée des Chérifs (Renégats, Andalous, Guezoula, Zouaoua). Les Renégats étaient peut-être les seuls à présenter quelque homogénéité, mais les Andalous, les Guezoula et les

Hiban alli de los Elches, que es la principal gente de todos, 3 U., con su alcaide, Mahamet Tava. De los Andaluzes havia 5 U., con dos alcaides, Dogali[1] y Zorri[2]. De los Guizules huvo 6 U., con sus alcaides Bolere, Mançor y Tendarte. De los Açuagos, 4 U., con los alcaides Caçime, Haçen y Abrahen. Toda la demas gente de a pie era de Roma[3], que assi llaman a los soldados q*ue* de nuevo levantan para las guerras que se les offreçen; destos havia mas de 15 U. Moros, con sus alcaides Muça Burma, Aliel Alaro, Amuembarq*ue*[4] y otros de menos nombre y quenta. Por manera q*ue* la gente de a pie serian hasta 32 U. hombres, sin otros muchos Berbes[5], q*ue* assi llaman a los cerranos[6], los quales no sirven entre los demas, sino de bulto; y d'estos havia mandado bolver El Maluco mucha quantidad, por no ser ende provecho ni confiança.

La gente de a cavallo, con que el Moro alli se hallo, passava de 60 U. hombres, y estos son los q*ue* de miliçia estan hordinariamente repartidos por las comarcas, y no ganan sueldo, sino solamente mantenimientos, quando andan en la guerra. Bien es verdad que, de todo este num*er*o, la decima parte se puede llamar cavalleria, y toda la demas, aparençia d'ella; aunq*ue*, en quanto a correr, los cavallos todos corren q*ue* es admiraçion, por que los crian y tienen muy ale*n*tados, pero de mal talle; y los que van encima d'ellos no

Zouaoua se recrutaient parmi des indigènes d'origine diverse, et ces noms doivent être considérés plutôt comme des désignations de corps de troupes que comme ayant la valeur ethnique qu'ils pouvaient avoir, au début. Il en était de même pour nos régiments de l'Ancien Régime (Champagne, Picardie, etc.) et c'est avec un sens aussi approximatif que nous avons donné, au début de la conquête de l'Algérie, le nom de Zouaves (Zouaoua) à des régiments indigènes.

1. Nous avons vu plus haut (p. 591) que le caïd Ed-Deghâli avait été envoyé à la forteresse du cap Ghir (Agadir) pour s'opposer à un débarquement éventuel de l'armée portugaise, mais Abd el-Malek, en apprenant le débarquement des chrétiens à Arzila, l'avait fait revenir.

2. *Zorri*, la première lettre est surchargée et l'on peut lire *Gorri*.

3. *Toda la demas gente de a pie era de Roma*. « Tout le reste de l'infanterie était composé d'arquebusiers. » Le mot *roma* en arabe رُماة pluriel de رَام (qui lance des projectiles, tireur), après avoir désigné les archers, s'appliquait aux arquebusiers. La phrase explicative *que assi llaman a los soldados...*, mise pour éclaircir le sens du mot *Roma*, semble difficile à admettre.

4. *Amuembarque*, pour : Hammou Embarek.

5. *Berbes*, pour : Berabers. — Ce sont les tribus qui sont désignées sous le nom générique de *Chelouh*.

6. Pour : *serranos*.

llevan otra ropa ni armas, sino un alquiçe[1], o manta, y sus espuelas y lança. Los demas, que son Moros de reputacion, van algo mas vestidos, y llevan estos murriones y cueros de anta[2]; las adargas[3], quasi las han desusado, por deçir que impiden, con el viento que en ellas da, el correr del cavallo.

En conclusion *que*, adonde se ha dicho, se hallo El Maluco con 100 ʆ. Moros de a pie y de a cavallo, que, aunque Barbaros, eran los mas d'ellos soldados viejos, escogidos en la miliçia de las guerras passadas, que avia havido entre tio y sobrino, y otras que en aquella tierra nunca faltan. Hallose assi mismo con 30. pieças de artilleria y abundançia de municiones y mantenimientos, al fin, como quien estava en su tierra.

El Rey D. Sebastian, entendiendo esto y *que* el disignio d'El

1. *Alquiçe.* الكسا, *el-Ksa*, c'est le nom qui désigne au Maroc le *haïk*.

2. *Anta* pour : *lamṭa* ou *lamt* لط. Ce nom est celui d'une antilope du désert dont la peau sert à faire les meilleurs boucliers. Malgré la contradiction apparente de ce passage avec le suivant, au sujet de l'emploi du bouclier, il est presque certain que l'expression *cuero de anta* est mise pour « boucliers faits en peau de lamt ». Eguilaz cite, comme exemple de cette interprétation, cette phrase du divan de Aben Guzman : و اريت الرايات و اللمطى : « J'ai vu les étendards et les lamti (les boucliers). » (Eguilaz, au mot *Anta*). Léon l'Africain fait du lamt la description suivante : « Cet animal est de corpulence semblable à un bœuf, mais il est de plus petite taille et de poil blanc, ayant les ongles de pied très noirs, et fort leger à la course tellement qu'autre animal ne s'y pourroit parangonner, hors mis (comme nous l'avons déja dit) le cheval Barbare... Du cuir de cet animal se font aucunes targues fortes à merveille, de sorte qu'elles ne sauroyent être trépercées par un pistolet à feu, au moyen de quoy elles se vendent chèrement. » Léon l'Africain, liv. IX, p. 437. El-Bekri, décrivant les animaux du désert, fait du lamt le portrait suivant : « C'est un quadrupède moins grand qu'un bœuf et dont les mâles, ainsi que les femelles, portent des cornes minces et effilées. Plus l'individu est âgé, plus ses cornes sont grandes : quelquefois elles atteignent une longueur de quatre empans. Les boucliers les meilleurs et les plus chers sont faits de la peau de vieilles femelles, dont les cornes, avec l'âge, sont devenues assez longues pour empêcher le mâle d'effectuer l'accouplement » El-Bekri, pp. 374 et 375. Le nom de *lamt* est donné aujourd'hui par les indigènes à un animal fabuleux, qui n'a qu'une jambe, court très rapidement et ne peut trouver l'équilibre qu'en s'appuyant contre un térébinthe, ce qu'il fait pour se reposer. Les animaux sahariens qui nous paraissent se rapprocher le plus du lamt de El-Bekri et de Léon l'Africain sont le *beguer el ouhach* بقر الوحش (antilope bubale) ou le *mehâ* مها (antilope addax).

3. *Las adargas.* Il s'agit probablement du bouclier oblong, qui s'appelait en français : *targe*. Le bouclier, dont il a été question dans la note précédente, devait être la rondache.

Maluco era aguardar, teniendolo todo en poco, determino de illo a buscar, y, para ello, lo primero que hiço fue mandar q*ue* Muley Xeque[1], el hijo del Xarife, lo llevasen en una caravela de armada, a cargo de Martin Correa da Silva, a Mazagan, para que alli estuviese, como en rehenes, en el interim que durava la jornada. Luego mando que, de cada coronelia de Portugueses se embarcasen 500. hombres en la armada, con todo el embaraço del campo, y con ella fuese Don Diego de Sousa y Diego Lopez de Sequeira, la buelta de Larache. Luego tras esto se mando dar racion para ocho dias a los soldados del campo, para que lo llevase cada uno a cuestas en mochilas, para aligerar de bagaje.

Y puesto ya todo en horden, con la mejor que dar se supo, empeço a marchar el exerçito por la Barberia adentro; que fue toda la perdiçion de todos. Y El Maluco, en siendo avisado que marchava el Rey la tierra adentro, dizen q*ue* dio 500. doblas[2] de albrisias al que le truxo la nueva, mandando luego llamar a su hermano Hamet, que siempre havia andado a la traça de los Christianos, para que se empeñasen mas; y el, a esta causa, assi mismo se estubo quedo con las armas en la mano y alerta. Fuele al Rey necessario, por el mucho carruage que en su campo trahia, y los pocos sitios con agua que havia para poder aloxar, que se hiziesen seis jornadas, en siette leguas que se caminaron por la Berberia adentro.

Y al cabo d'ellas, llego un dia el capitan Franc*is*co de Aldana[3] con alguna escolta, que havia partido con el de Arzila, porque no pudo alcançar al Rey, antes q*ue* de alli partiese; el qual le truxo una

1. Moulay ech-Cheikh. — L'envoi de Moulay ech-Cheikh à Mazagan avait aussi pour objet d'exciter les Maures de cette région à embrasser le parti de Moulay Mohammed *el-Mesloukh*. V. p. 534, note 1.

2. *Doblas*. Double, ancienne monnaie d'or de Castille, valant 365 maravedis, sous Philippe II.

3. Francisco de Aldana, alcade de Saint-Sébastien, capitaine renommé. Philippe II, comme on l'a vu, l'avait envoyé faire une reconnaissance au Maroc afin d'éclairer son neveu D. Sébastien sur les difficultés de l'entreprise qu'il projetait. Le roi de Portugal, ayant persisté dans sa résolution, demanda à son oncle l'autorisation d'emmener dans son expédition le capitaine espagnol. Aldana, comme beaucoup de gens de guerre de cette époque, s'adonnait à la culture des lettres et il a laissé plusieurs pièces de prose et de poésie; elles furent publiées par son frère Côme de Aldana, qui composa lui-même un poème sur la « Jornada de Africa ». Cf. Antonio, *Bibl. hisp. nova*, t. I, pp. 397-398; Gallardo, t. I, col. 123-131.

carta del duq*ue* de Alva[1], y en presente la çelada y sobrevista de armas con q*ue* el Emp*erad*or Carlos V° entro en Tunez, quando la gano, queriendo el valeroso duq*ue*, como prudente capitan, con el presente dar por figura a entender al Rey q*ue* el principe, que en la guerra quiçiese açertar, havia[2] tener el pecho para sufrir y prudençia para governar que havia tenido siempre el dueño y patron de aquellas perseas[3]. En la carta assi mismo le dava una compendiosa y breve instrucçion de todo lo necess*ario*, para el buen govierno y sustento de un exerçito ; la qual carta dezia assi :

« Nuestro[4] S*eñ*or de a V. A. tan buen successo en essa jornada, « yda i buelta a su R*ei*no, como yo deseo. Todavia me parece fue « V. A. servido passar en Africa, sin darme d'ello aviso. Quiera « Dios succeda, como la Christiandad desea, porq*ue* las cossas no « muy bien conçideradas suelen causar varios effectos. V. A. advierta « que, por ser la Barbaria tierra llana, no deve tener çitios fuertes « para alojar ; y assi sera necessario fortificarse, siempre poniendo « en la retaguardia la gente mas diestra y plactica, en vanguardia « la mas escogida y honrada ; guarnecer el cuerpo de la batalla[5] « con mangas sueltas de arcabuzeria ; assestar la artilleria a prove- « cho ; no desviarse con el Xarife que acompaña ; accometter con « horden y esperar con esfuerço. Q*ue*, adonde V. A. esta, no havia « necessidad d'este aviso ; a quien N*ues*tro S*eñ*or g*uar*de. »

Recibio El Rey la carta presente con alegre semblante, alabando mucho las cossas del Duq*ue*, porq*ue* lo tenia en lugar de padre, por la gran fama q*ue* de singular capitan tenia. Tambien mostro en publico hacer gran favor a Aldana, diziendole : ¿ « Que como havia

1. Le duc d'Albe avait offert au roi de Portugal son concours pour l'expédition, à la condition qu'on lui en donnerait le commandement. Sébastien, qui tenait à rester généralissime des troupes pour ne partager avec personne la gloire du succès, avait décliné son offre.

2. *Havia tener*, lapsus du copiste ; il faut lire : *havia de tener*.

3. *Perseas*. Métathèse pour : *preseas*.

4. En marge : *Carta del Duque de Alva al Rey D. Sebastian*. — Cabrera donne un texte un peu différent et plus développé de la lettre du duc d'Albe (CABRERA, t. II, p. 471).

5. *El cuerpo de la batalla* est l'élément qu'on appelait, dans la tactique du XVIe siècle, la *Bataille*. V. sur la signification des mots *Avant-garde*, *Arrière-garde* et *Bataille*, p. 486, note 8. Le duc d'Albe recommandait à D. Sébastien de protéger la *Bataille* « *con mangas sueltas de arcabuzeria* », suivant l'ordre de bataille en usage encore au XVIe siècle. V. p. 552, note 3. Sur les *manches d'arquebusiers*, Cf. VIOLLET-LE-DUC, *Dict. du Mob.*, t. VI, pp. 405-407.

tardado tanto? » A lo q*ual* dizen q*ue* respondio : « Que, por tarde que venia, no hallava las cossas en la forma q*ue* era raçon q*ue* estuviesen, adonde S. A. estava. » Por lo qual le mando luego que tomase el exerçito a cargo y lo guiase en lo demas.

Y assi, Aldana, deshaciendo la horden q*ue* el campo hasta alli havia tenido en caminar y aloxarse, que era bien poca, dio otra de nuevo conforme entendio que convenia, con la qual se hiçieron otras dos jornadas mas de las hechas; hasta el domingo[1] por la mañana, a los 4. de Agosto del año memorado, salio El Maluco con su campo a recebir el de los Christianos, media legua de Alcacerquibir. Alli se descubrieron las caras ambos exerçitos, al punto de medio dia, y se estuvieron gran rato mirando. ¡ Sabe Dios lo que cada uno sintio ! Los Christianos, puestos en batalla, hicieron alto, y El Maluco, q*ue* siempre venia en unas andas en hombros, por estar enfermo de toçigo, que era fama havelle dado, en un peçe, a la salida de Marruelos[2], Lelaosuña[3], una de las mugeres del Xarife, a quien el amava mucho, pues, como vio que los Christianos se afirmavan, subio a cavallo y, poniendo su campo en horden, passo con el en ala[4], por delante d'ellos, por demostrarse mejor, entendiendo de atemorizallos con esto.

Y biendo que se estavan quedos sin accometello, como les tocava hazer, a los que yvan buscarlo a su tierra, despues de haver estado dos oras en esta forma con su exerçito, se alojo con el a la ribera del rio Locus, que por alli corria; y los Christianos assi mismo se acamparon adonde estava, por ser sitio fuerte, a causa de tener por frente un arroyo de agua, nombrado El Mahaçen[5]. Accabando El Maluco de entrar en su alojam*iento*, torno de improviso a salir en batalla a la plaça de armas, entendiendo, con este repente, tomar a los Christianos desordenados, porq*ue*, a causa de ser el nemigo

1. Le dimanche était le 3 août, et ce fut à cette date que Moulay Abd el-Malek se porta à la rencontre de l'armée de D. Sébastien.

2. *Marruelos*, pour : *Marruecos*, Merrakech.

3. *Lelaosuña*, pour : *Lella Osuña*. Ce crime aurait été commis, soit à l'instigation du caïd Radouan (El-Oufrâni, p. 137), soit à l'instigation du caïd Saïd ed-Deghâli. Barbosa Machado, t. IV, p. 329.

4. *Passo con el en ala, por delante d'ellos...* (passa avec son armée en file devant eux, pour mieux se faire voir), c'est-à-dire : « défila à la tête de son armée, pour mieux se faire voir. »

5. *El-Mahacen*, pour : *El-Mekhâzen*.

que era, havian llegado muy calurosos[1]. Mas El Rey, *que* d'esto estava prevenido, con presteza torno a mandar formar sus esquadrones, mandando poner al Xarife[2] y sus Moros en la avanguardia, para *que* los del campo d'El Maluco lo viesen: por ver si, con esta occassion, pues estavan tan çerca, algunos se passavan a su parte. Y por mas incitarlos a ello, mando assi mismo *que* Naxa Bigose hechase un bando, porq*ue* los enemigos lo pudiesen entender, que qualquier Moro q*ue* al Xarife se pasase, seria libre y sele haria m*erced* conforme a su qualidad, y otro vando, en vulgar, que ningun soldado tirase ni hiziese mal a ningun Moro, si biniese, sob pena de la vida. Mas todas estas deligençias no fueron parte para q*ue* ningun enemigo se pasase, aunq*ue* algunos lo accometieron[3], haçiendo escarnio, y luego se bolvieron a su puesto.

El Maluco, de industria, oiendo los bandos de nuestra parte, para remedio d'ello hiço una astuta deligençia para reconoçer el animo que su gente tenia, que fue dezir en publico, que lo oyeron todos : « ¿ Que es esto, Alcaides de nuestros Moros ? Que me pareçe *que* « los veo baçilando, andar inquietos con este bando que Muley « Hamet ha publicado. Publiquese otro de mi parte entre los mios, « para *que* el que de muy buena gana me quisiere servir, se quede, « y el que no, dende luego le doi lisençia, para que se pase a mi « enemigo. » A lo qual respondiero*n* los Alcaides : « Que ningun « Moro entendian haver alli, q*ue* prete*n*diese otra cosa, sino morir « por su serviçio, por donde se podria escusar tal apercebimiento. » Y al deçir esto, toda la Morisma dieron grandes boçes, alçando las manos, como en señal que confirmavan lo *que* sus Alcaides deçian. Sigurandose con esto El Maluco, por ser ya puesto el sol, se torno a su alojamiento, dexando reformada la frente *que* a los Christianos su campo haçia, con aquellos de quien mas se confiava.

Aquella noche huvo en el campo de los Christianos grande alerta y alboroto, porq*ue*, como los soldados, de mal placticos, havian por su mal govierno, acabado la raçion *que* se les dio para ocho dias, en quatro, y se vian sin ningun mantenimiento, en tierra de

1. *A causa de ser el nemigo que era, havian llegado muy calurosos*... Parce que l'ennemi, qui n'était pas habitué au climat, était arrivé souffrant beaucoup de la chaleur.

2. *Al Xarife*. Il s'agit ici de Moulay Mohammed *el-Mesloukh*.

3. *Lo accometieron*, le commencèrent, c'est-à-dire : firent mine de passer à nous.

enemigos y cercados por todas partes de la multitud de Morisma, desesperadamente pedian de comer a boçes. El Rey, con valeroso semblante, acudio a esto, como a todo lo demas, con el remedio que convenia, mandando q*ue* se les diese a los soldados lo que pedian. Y anssi les dieron aquella noche por compañia un saco de biscocho y un buey, de los que tiravan los carros, no quedando otro tanto mantenimiento en la muniçion. Con esto se quieto un poco la gente y hiçieron buena guardia.

Mas en el campo de los Moros no la devio de haver tan buena, porque, al salir del dia, se passo, de la parte de Maluco, Muley Naçare, herm*ano* del Xarife[1], aun que havia recebido d'el peores obras que del tio, a quie*n* dexava. Llevado el-Naçare ante El Rey, despues de haverse d'el informado de algunas cossas, entendiendo venia de trato doble[2], como era de himaginar, lo imbio con escolta passar a Arzila. Tambien aquel mismo dia, a las ocho de la mañana, se passo un Renegado a nuestra parte, y, preguntandole el Rey, entre otras cossas, que le pareçia de *nuestr*o exerçito, respondio : « Q*ue*, pues q*ue* S. A. le mandava deçillo, mayor era el miedo q*ue* « los Moros tenian de los Christianos q*ue* la causa q*ue* alli via para « poderselo tener, por quanto trahian poco fuego y mucha leña « verde ». Y esto decia, porque vio muchas picas en gente nueva, y poca arcabuzaria y en quien no la entendia[3].

Desto hiço El Rey donayre, como de otras cossas verdaderas q*ue* algunos le dixeron; y assi mando luego entrar en consejo, para tomar la ultima rezulucion de lo q*ue* se devia haçer. Donde hallo nuevos pareceres en los del cons*ej*o, diziendo : « Q*ue* la salida de « L*isbo*a havia sido con prosupuesto de ir desembarcar a Larache, « sin q*ue* se entendiese en ninguna otra facçion primero, y assi « mismo entendiendo q*ue*, como viese la Morisma al Xarife con « campo, se havian de passar del contrario al suyo, lo qual no

1. Moulay en-Nasser, frère de Moulay Mohammed *el-Mesloukh*. L'emploi du mot *Xarife* (Chérif) est exclusivement réservé dans cette relation pour désigner Moulay Mohammed *el-Mesloukh*, tandis que son oncle Moulay Abd el-Malek est appelé *El Maluco*. — Moulay en-Nasser passa en Portugal après la bataille de El-Ksar el-Kebir. V. le Tableau généalogique, Pl. V, note 14.

2. C'est-à-dire pour trahir à la fois les deux camps.

3. Ce renégat paraît avoir eu, comme l'auteur de la relation précédente, une mince estime pour les piquiers inexpérimentés de l'armée de D. Sébastien. Cf. p. 255, note 2, et p. 476.

« pareçia ser verdadero, pues, haviendose hecho, el dia de antes, « las deligençias que para ello se hiçieron, no se havia venido « ningun Moro, pudiendolo haçer, si d'ello tuvieran volun*tad*, como « lo hiço Naçare, siendo tan principal entre ellos ; y pues aquello « era nottorio y los mantenimientos se havian acabado, mejor « era remediarlo con tiempo, que aguardar al ultimo extremo ya « que estava en puesto donde se podrian seguramente retirar, « toma*n*do por amparo la sierra que a las espaldas tenian, q*ue* iva « con su rumbo[1] a parar a Larache, que es a 5. leguas de alli, « donde la armada estava surta aguardando; y q*ue*, a la dificultad « q*ue* havia de no poder retirar el artilleria, se podria dar el reme- « dio neçessario, enterrandola secretamente, porque el enemigo no « la hallase, y quema*n*do el carruage ».

El Rey, que a todo lo dicho havia estado atento escuchando, quando vio que concluyeron en esto, les dixo aceleradamente: « ¿ Por ventura, los proprios que aqui estais no sois los que, en « Portugal y hasta aqui, siempre me haveis dicho q*ue* con este « exerçito podria atravesar toda la Berberia, sin contradicion ni*n*- « guna, porq*ue* los Moros no se me havian atrever a poner delante, « ni tenian caudal para ello ? ¿ Hizisteisme en Arzila entrar por « esta tierra y, agora que me veis de todo empeñado en ella, sois « de contrario parecer ? ¿ Pareçeos q*ue* sentis bien de mi honra, en « deçir que me retire, huyendo del enemigo, dexando toda la « artilleria perdida, q*ue* es toda la reputaçion de un exerçito ? ¡ Callad, « pues, callad, que yo os dare a todos el pago que mereçeis ! »

Haviendo dicho esto precipitadame*n*te, mando luego al Maese de Campo general, q*ue* alli estava, q*ue* caminase, con el campo puesto en batalla, la buelta del enemigo. No huvo alli persona q*ue* sobre esta determinaçion osase replicar al Rey, por lo que d'el tenian conoçido. Solo el embax*ad*or de Castilla le quiso dar unos apuntamientos, q*ue* Su Mag*estad*[2] havia hordenado acerca de la jornada, y, bisto q*ue* no havia de aprovechar ninguna cossa a tal tiempo, callo, diziendole quedo al capitan Aldana: « Perçissa[3] obligaçion « tenemos aqui de obedeçer, viendo çierta nuestra perdida ».

1. « La chaîne de collines qu'ils avaient derrière eux et qui se prolongeait dans la même direction jusqu'à Larache. » V. le croquis, Pl. VII.

2. *Su Magestad*, Philippe II.

3. *Percissa*. Métathèse pour : *precisa*.

Aldana callo a esto, y, en compañia del Maese de Campo gen*eral*, por mandarlo assi El Rey, pusieron el campo en batalla, en esta forma:

Por[1] ser dia de jornada, le toco la vanguardia a la gente mas escogida del exerçito, y assi se hiço frente del esquadron de los Aventureros, ponie*n*do el de los Castellanos a su lado siniestro, y al diestro el de los Alemanes, porq*ue* d'este lado los assigurava el rio y al otro amenaçava el mayor golpe de enemigos. Estos tres esquadrones, cada uno de porssi[2], apartados poca distançia, en linea recta, hacian frente y vanguardia. De las dos coronelias de Diego Lopez y Vasco de Silveyra, se formo el cuerpo de batalla; y de las dos restantes, de Noroña y Tavora, el de retaguardia. Los Italianos, q*ue* eran todos arcabuzeros, se puzieron por manga de los Alemanes, guiados por el capitan Hercules, y la arcabuzeria castellana, por manga de los de su parte, con el capitan Godoy. De los arcabuzeros de Tanger y de otras Fronteras[3] q*ue* alli venian, por ser en soldados placticos, se fortaleçio, con dos mangas sue[l]tas, el cuerpo de la batalla; y la frente de la retaguardia, con 500. mosqueteros y 3. pieças de artilleria; poniendo en la de la vanguardia el resto con otros 500. mosqueteros y 400. cavallos encubertados[4] y çien ginetes[5] escogidos de las Fronteras. Yban por defuera de la infanteria, del lado siniestro, adonde yva la persona real, el embax*ad*or de Castilla, el Prior do Crato y los obispos, condes y demas personages de qualidad. Otros tantos cavallos encubertados y de gineta yvan en la forma de los demas, cubriendo la infanteria del lado diestro. Yva el Xarife y sus Moros entre los encubertados y ginetes: a este cuerpo de cavalleria lo guiava el duq*ue* de Aveiro y en su compañia el de Barcelos. El carruage todo iva recogido en un vaçio q*ue*, p*ar*a este menester se hiço del centro de todos tres cuerpos del exerçito. En la avanguardia, hiva con la artilleria el bailio P*edr*o de Mesquita, con otras personas de qualidad y experiençia; en la de la infanteria, el marq*ue*s

1. En marge : *Horden de batalla del campo christiano*. V. Pl. VI et p. 661.

2. *Porssi*, pour : *por si*.

3. *Fronteras*. V. p. 442, note 1.

4. *Cavallos encubertados*. V. sur les cavaliers bardés de fer, p. 28, note 6, et pp. 183-184. — Dans un Conseil de guerre tenu à Lisbonne avant le départ de l'expédition, on avait dissuadé le roi d'emmener ces pesants cavaliers peu accoutumés au mode de combattre de la cavalerie maure et n'ayant leur utilité que pour rompre une troupe résistant de pied ferme. Cf. B. Machado, t. IV, p. 212.

5. Ces cavaliers des « Frontières », montés sur chevaux arabes et armés à la légère, sont opposés aux précédents.

Thomas d'Estuelen[1], Maese de Campo, D. Alonso de Aguilar y el coronel Martin de Borgoña. Y en las mas partes, los choroneles, capitanes y cabos, cada qual delante la gente de su cargo. Desta man*e*ra se formo aquel dia el campo de los Christianos, viniendo a ser en forma prolongada, porque no les pudiesen con façilidad circuir los enemigos, y tambien por ser la horden mas perfecta para caminar y combatirse, si se offreciese[2].

Desta man*e*ra empeço el Rey a caminar con su exerçito, para atravessar el rio Locus y ir parar a Larache, o dar la batalla, si el enemigo la quisiese; el qual estaria, a esta ora que seria a las diez de la mañana, en su tienda reposando, porq*ue* havia estado aquella noche muy enfermo, y tambien porq*ue* estava descuidado de q*ue* los n*uestr*os hiciesen un hierro[3] tan grande, como fue el levantarse del çitio fuerte en q*ue* estavan, porq*ue* su intençion no era combatir con ellos, sino sitiallos en su alojam*ient*o, p*ar*a, con la hambre que entendia que padeçian, deshacellos, o hazer, quando menos, que se retirasen, lo qual les premittiera sin estorvarselo.

Pues, como a este punto llegase a la tienda d'El Maluco el Xeque Maçaut, su Almoarique general[4], que entre los Moros sirve de sargento mayor, y le dixese que los Christianos venian la buelta d'ellos a pelear, q*ue* mandava q*ue* hiçiese, el Moro dizen q*ue* dixo, con admiraçion: « ¡Vengan en buena ora, pues nos quieren traer la « ganançia, y a cassa![5] » Y luego imbio a Maçaud, para q*ue* dixese a Muley Hamet, su hermano, que tenia la avanguardia de su exerçito a cargo, q*ue* sacase el campo en batalla, por la horden q*ue* le ya tenia dada, y que se les pusiese a los Christianos delante, y aguardase a ser primero accometido, q*ue* el yva luego. Y assi, subio a cavallo y salio de su tienda, dexando su campo assentado de la man*e*ra q*ue* estava, q*ue* fue un ardid de gran capitan.

Llevava El Maluco, este dia, vestido una marlota a la Turquesca[6],

1. Thomas Stukely. V. p. 466, note 2.

2. Sur ce dispositif de marche et de combat. V. p. 487, note 5.

3. *Hierro* pour : *yerro*.

4. *El Xeque Maçaut, su Almoarique general.* Le cheikh Messaoud, son surintendant général, si l'on admet que *Almoarique* soit un lapsus pour *Almoxarife*. Ce personnage est appelé plus bas : *Maçaud*.

5. « Qu'ils soient les bienvenus, car ils veulent nous apporter la victoire, et jusque chez nous ! »

6. Moulay Abd el-Malek avait adopté, à la suite de son long séjour à Constantinople,

de damasco de colores de encarnado y blanco, un turbante en la cabeça, su alfange al lado y una pequeña maça de azero en la mano; yva en un cavallo ruçio claro, con la silla cubierta de una mochila de terçiopelo verde, con algunos laços de oro, diziendo que este proprio vestido y cavallo era el con que havia entrado en aquella tierra, quando la gano. Yva acompañado de sus Piques y Sulaques[1], que le sirven de lacayos, y amparado del sol debaxo de un pavellon pequeño de brocado, que llevavan dos hombres de a pie[2]. Yvan junto a el sus Moravitos[3], con el Alcoran de Mahoma en las manos, pregonandolo a voçes. Serian las doze del dia, quando llego a su exerçito, que ya el hermano lo havia puesto en batalla, en la forma que se sigue:

Puesto[4] que los Moros tienen poca horden, assi en el combatir como en las demas cossas, todavia, por ser este Maluco en alguna parte, podemos dezir, prudente, y haverse criado lo mas de su vida en guerra entre Turcos, de que era bien quisto y afficionado, usava, por la experiençia que tenia, en las batallas que se le offreçieren, dar la horden Turquesca, como este dia dio, haciendo de toda su gente de a pie un esquadron lunado, o simelunar[5], que llaman, y a

le costume des Turcs et il suivait leurs usages en bien des circonstances. El-Oufrâni, p. 138. Sur le vêtement appelé *marlota*, V. p. 123, note 3.

1. *Piques y Sulaques*. Les *Peiks* پياك et les *Solaks* سلاق étaient deux des six corps organisés à la Turque par Moulay Abd el-Malek pour sa garde particulière. « Les *Peiks*, porteurs d'un bonnet jaune orné d'une aigrette en plumes d'autruche de diverses couleurs, formaient deux compagnies qui se tenaient devant l'appartement du prince ou devant sa tente. Les *Solaks* avaient de longs bonnets qui retombaient sur les épaules; à ces bonnets étaient attachés, au sommet du front, des tubes jaunes dorés; leurs ceintures étaient garnies de longs panaches de plumes d'autruche non apprêtées; enfin ils plantaient, dans les tubes qui ornaient leurs bonnets, d'autres plumes d'autruche qui, fixées au sommet du front, étaient rejetées en arrière; ils marchaient immédiatement après les *Peiks*... Les *Peiks* fournissaient le porteur du parasol qui, pendant la marche, ombrageait la tête du Sultan, comme aurait pu faire un turban... » El-Oufrâni, pp. 196-198. Cf. Moradjea d'Ohsson, t. XII, pp. 25-26.

2. Le parasol, comme insigne de la puissance impériale au Maroc, est sans doute un usage venu des Turcs et introduit par les princes de la dynastie saadienne. Cf. El-Oufrâni, pp. 119-200.

3. *Moravitos*, *morabitos*, pluriel hispanisé de *merabot*, marabout.

4. En marge : *Horden del campo d'El Maluco*.

5. Pour : *semilunar*. — Sur « l'ordre en croissant », qui était la formation de combat la plus habituelle des armées turques, V. p. 485, note 4.

la punta diestra puso a los Açuagos, y, a la siniestra, a los Guisules; a sus espaldas d'estos, puso a los Andaluçes, y, de aquellos, a los Elches: este fue de industria, porq*ue* no tenia mucha confiança de los primeros; y, a esta causa, puso segundos a los que era mejor gente y de quien mas se fiava, para q*ue*, de fuerça o de grado, les hiçiesen a los de delante pelear y haçer cara[1]. En el centro d'este esquadron, yva la persona d'El Maluco, con la mayor parte de la Morisma de Roma[2], rodeado de hasta 100. Turcos y otros tantos renegados, de los de su guarda hordinaria, todos escopeteros. Hivan delante d'el fasta una doçena de estandartes, q*ue*, por la antiguedad, pareçian ser de sus antepassados; y a los lados mas, por honra, hivan las colas de cavallo, q*ue* son las insignias del Gran Turco. A sus espaldas, yvan hombres con atabales, chapas, clarines, añafiles[3], dulçainas y otros instrumentos de guerra barbaros, q*ue* los Moros usan, q*uan*do batallan. Toda la cavalleria, la llevavan en tropas, desviadas de la ofensa de n*uest*ra artilleria, veniendo en forma sircular, a tomar en medio los Christianos: 3ʊ. espaquis[4], que llaman a sus escopeteros de a cavallo, yvan a la cara de los n*uest*ros. El hermano d'El Maluco en vanguardia, con los mas principales Alcaides, puestos y compartidos por toda ella, a cavallo en cadena[5], que dizen, por ir tendidos a la larga, y estos son los que primero travan la

1. Les Guezoula et Açuagos (Zouaoua), comme tous les contingents indigènes, étaient peu solides, et, pour les forcer à se battre, Moulay Abd el-Malek les avait placés en avant, mettant sur leur derrière les troupes de Renégats et d'Andalous (Moriscos).

2. *La Morisma de Roma*. V. p. 593, note 3.

3. *Añafiles*, pluriel de *añafil* النفير, mot arabe venu lui-même du persan; on trouve les formes: *añafil* et *annafil*. C'était une trompette droite, ordinairement en cuivre et quelquefois en argent, dont se servaient les Maures, et spécialement employées, dit Quatremère, à donner le signal de l'attaque. Dozy, Suppl.:

Moros estavan tañiendo
Atabales marroquiles,
De la otra rrespondiendo
Trompas con annafiles.

(Poema de Alf. el XI, copl. 1644).

Cf. Eguilaz, aux mots *Annafil* et *Añafil*. — El-Oufrâni, décrivant la musique des armées saadiennes, d'après le *Mendhil es-Safa*, mentionne parmi les instruments « de longs tubes de cuivre de la grandeur du *nefîr* et qu'on appelait *trombetta*. » El-Oufrâni, p. 199.

4. *Espaquis*, Spahis.

5. *A cavallo en cadena*. « Le frère d'El-Maluco, avec les principaux caïds, étaient postés et répartis sur toute l'avant-garde; ils formaient, comme on dit, une chaîne de cavaliers, couvrant tout le front de bataille, et ce sont eux qui les premiers engagent le combat. »

batalla. Mahamet Hacercon, que ya lo habian[1] llamado de Larache, bisto no ser alli necess*ario*, yva en la retaguardia, con la gente de su cargo, q*ue* havia traido. La artilleria tenian en vanguardia, encubierta, asestada de traves, al camino q*ue* los Christianos venian haciendo ; y d'esta forma aguardavan en horden hechos alto.

En este punto, D. Duarte de Menezes, [que], como Maese de Campo general, yva en la vanguardia de n*uest*ro campo, imbio a deçir a El Rey, que andava recorriendo los esquadrones, q*ue* ya los Moros se les descubrian las caras, y se desvergonçavan y atrevian mucho : « ¿ Q*ue* mandava S. A. que se hiçiese ? » A lo qual respondio El Rey al que le dio el recaudo : « Deçid a Don Duarte q*ue* camine poco a « poco, como va, q*ue* ya yo voy. » Y diziendo esto, armado, como estava, de unas armas fuertes, cubierto por el sol con una mececta de cuero[2], en un cavallo morçillo cavallero, partio la buelta de su avanguardia. Hiendo anssi, dixo el que llevava el guion : « ¡ Infi- « nita es la Morisma que se descubre ! » A lo qual respondio El Rey, con saña : « ¡ Menos deve ser de la q*ue* os pareçe ! Lleva[d] ese « leño[3] que os toca, y callad ! » Con esto llego adelante, do estava el Maese de Campo y los demas que alli yvan, a los quales, con cara alegre, los saludo, diziendo : « ¡ Dios nos de victoria, q*ue* « cierta la tengo, con tan valerosos capitanes y cavalleros ! »

A este tiempo, Mostapha Chiçibi, Alcaide de las bombardas d'El Maluco, fue adonde estava pedir la lisençia para dar fuego a la artilleria : y esto hecho[4] porque solia El Maluco dar principio a las batallas que dava, poniendo fuego con su propria mano a la primera pieça q*ue* de su artilleria se disparava, diziendo : « ¡ Bezmala ![5] » que en Aravigo quiere deçir « En no*m*bre de Dios ». Mas, este dia, quiça porque era el ultimo de los de su vida, no quiriendo el Moro usar d'esta ceremonia q*ue* usava, teniendose por venturoso en las armas, dixo a su Alcaide : « Ve tu, y da lo fuego, y mira que

1. Le texte porte : *Mahamet Hacercon que y ha lo abian*. Pour : *que ya lo habian* (f. 16 v°).

2. *Una mececta de cuero*. Le mot *Mececta* n'a aucun sens. Il faut peut-être corriger en *muceta*, camail. Le Roi, pour préserver son armure des rayons solaires, aurait mis par-dessus sa cuirasse un camail de cuir.

3. « Tenez seulement cet étendard (mot à mot : ce bois), comme c'est votre affaire. » Le mot *leño* désigne la hampe du drapeau.

4. *Y esto hecho*, pour : *y esto hizo*, et il fit cela.

5. *Bezmala*, pour : *Bi esm Allah* (Au nom de Dieu). C'est par cette pieuse invocation que les Musulmans dévots commencent toutes leurs actions.

« empieçes a dallo por aquella bombarda grande *que* yo suelo « empeçar. » Con esto, bolvio el Alcaide y subitamente disparo una carga de su artilleria, con *que* hiçieron mucho daño de repente a los Christianos, *que* d'este mal yvan descuidados, porq*ue* de las pelotas vieron q*ue* havian despedaçado algunos hombres y cavallos : con lo qual cobraron tanto temor la mayor parte de los n*uest*ros, que pocos huvo que no se tendiesen en tierra, dexando abandonados sus puestos : y no es de maravillar, porq*ue* los q*ue* esto hiçieron eran gentes q*ue* nunca se avian visto en casos semejantes, ni salido de sus cassas y lavores[1].

El capitan Alexandro Moreira, que a cavallo yva, por haver sido lisiado de una pierna, en aquel nombrado combate q*ue* tuvo en Francia con el capitan Artiaga[2], visto lo que passava, apeandose del cavallo, dixo a los q*ue* alli estavan : « Sedme testigos, como me « apeo a morir, q*ue* oi no es el dia de otra cossa ». Tambien Aldana dixo al Rey, quedo, viendo tan notable temor en esta gente : « ¿ Que « haçe V. A. ? que, con la mejor d'esta cavalleria, no se empieça « a poner en cobro ? ¡ Porq*ue*, si Dios no lo remedia, no quedara « oy hombre con vida de nosotros ! » A esto respondio El Rey, con valeroso semblante : « Diferente confiança q*ue* esa tengo « yo de la misericordia de Dios. ¿ Mas, dezidme, Aldana, de que « manera entendeis esso ? » Y el torno a dezir : « ¿ Como, S*eñ*or, « no ha visto V. A. por los ojos-q*ue*, de una sola carga de arti- « lleria q*ue* los enemigos an hecho, no ha quedado hombre de los « n*uest*ros en su lugar ? ¿ Q*ue* sera quando los Moros accometan « del todo ? S*eñ*or, esta gente es nueva, y no tienen ning*un*a plactica « ni experiençia en las cossas de la guerra : y, mediante el miedo

1. Sur l'effet de ce premier coup de canon, V. p. 556, note 3.

2. Brantôme parle de ce duel, qui eut lieu vers 1562 et qui fut réglé par François de Vendôme, vidame de Chartres. « Cet Artiague, dit-il, estoit un Espagnol qui, ayant querelle contre un autre et ayant ouy raisonner la renommée de M. le Vidasme, tant de ses vaillances que de ses magnifficences, le vint trouver en France et le suplier de vouloir estre son parrin en un camp clos et deffy contre un autre, duquel bonnement ne me souvient du nom, pour n'avoir esté de ce temps, car j'estois trop jeune... M. le Vidasme, qui ne reffusa oncques personne de courtoisie ny de gentillesse et liberallité, accorda aussitost la prière de l'Espaignol et le mena ainsi au combat avec telle compaignie honnorable. Et luy seul fit les fraiz du combat, qui n'estoient pas petitz... en quoy l'Espaignol ne fut pas sot d'avoir choisy un si bon deffrayeur et si vaillant parrin. » Brantôme, *Grands Cap. fr.*, éd. Lalanne, t. VI, p. 114.

« que ya tienen cobrado a los enemigos, los mas d'ellos no an de « osar hacer armas. Y lo peor es que an de confundir la horden y, « en perdiendola, somos todos perdidos. Mas, con todo esto, sera « de provecho que V. A. recorra por todos essos esquadrones para « animar los soldados. »

Y assi El Rey fue luego descurriendo por entre su gente, diziendo a voz alta : « ¿ Que es esto, Portugueses mios ? ¿ De tan pequeña « ocasion haveis dado tan grandes muestras de temor ? ¡ No gana- « ron d'essa manera los Portugueses, de quien venis, la honra que « de valor Portugal oi tiene por el mundo esparçido ! Mirad, se os « dezir, que, en la guerra, mas offende el huir que el pelear. Por « tanto, entended que ningun lugar ay seguro en ella ni en la paz. « ¡ Lo ternan con el enemigo, el que oy hiçiere aqui de cobarde ![1] » En diziendo esto, se torno a la vanguardia.

Y los enemigos tornaron a dar otra cruel y pesada carga de artilleria a los nuestros, con que se les doblo el daño, porque eran tan poco diestros los que llevavan nuestra artilleria a cargo, que, por esto y porque las pieças dispararan por diferente parte que caminan[2], no pudieran a esta causa, ni les fue possible poder disparar mas que quatro pieças, mientras los enemigos dispararon, dos veçes, 24. cañones que trahian.

Y visto esto por El Rey y que era peor aguardar, no pudiendo escusarlo, se determino a dar el Sanctiago[3]. Y assi, despues de haver hecho a los nuestros huna breve y affligida oraçion, los de la vanguardia, terciando las picas, empeçaron a caminar a passo tirado la buelta de los Moros, que todavia estavan firmes en su puesto, aguardando a ser accometidos. Ya en este primer impetu y accometimiento, huvo de los de nuestra parte desorden, porque los fidalgos

1. *Lo ternan con el enemigo...* Littéralement : « Celui qui aujourd'hui agira en lâche *auront* affaire à l'ennemi. » Ce sens se justifie, soit en admettant une erreur du copiste qui aura écrit *lo ternan* au pluriel pour *lo terna* au singulier, soit en admettant que le sujet *el que* renferme une idée de pluralité : *celui qui* mis pour *ceux qui*. La traduction paraphrasée serait : « Ceux qui aujourd'hui se montreront lâches n'échapperont pas pour cela à l'ennemi. »

2. *Las pieças dispararan por diferente parte que caminan.* Les pièces tiraient dans un sens différent de celui de la marche.

3. *Dar el Sanctiago.* « Donner le Santiago » pour : donner le signal du combat. On sait que le cri de guerre des Espagnols était : *¡ Santiago y cierra España !* et celui des Portugais : *¡ Aviz e Christo !*

Portugueses aventureros, por querer por bizarria aventajarse de los Castellanos en llegar primero a los enemigos, deshiçieron sus esquadrones ; y los Alemanes, por iren[1] mas armados y ser gente de mas sosegada compleçion, no pudieron seguir a los compañeros, de forma que este primero y principal cuerpo de n*uest*ro campo llego dezigual a los contrarios, aunq*ue* con mucho valor, pues, del primer buelo y assalto, metieron en huida a las dos hordenes de Açuagos y Guiçules, ganandoles las banderas.

Y, como luego saliesen a dalles a estos socorro 3ʊ. Moros de a cavallo, q*ue* a los lados yvan para este effecto con Muley Hamete q*ue* los llevava a cargo, El Rey, con su cavalleria, cargo otra vez sobre ellos, y con tanto valor e impetu los rebatio, q*ue*, en lugar de hacer el socorro a que venian, los hiço rotos bolver a la par los rostros y riendas huyendo ; y, aunq*ue* estos[2], por su honra, quisiesen voltar despues no avian huido de fuerça, sino de grado, por no pelear contra el Xarife, como se lo havian prometido, mas no fue sin duda sino a mas no poder, porq*ue* el impetu del acometimiento d'El Rey fue muy grande ; y assi duro poco, como suele succeder a todas las cossas que empieçan con demasiada violençia.

De manera que, viendo n*uest*ros soldados q*ue* yvan por delante la vanguardia de los Moros deshecha, no siendo tiempo aun d'ello, empeçaron a usar de las espadas y a entrarse esgrimiendolas sin lisençia ni horden por la de los enemigos, q*ue* de miedo, o caso de industria, les davan a ello lugar.

El Maluco[3], q*ue* en su puesto estava firme, quando vido q*ue* la vanguardia de su campo huia, y el hermano[4] con ella, q*ue* era en quien tenia toda su confiança, o que fuese de dolor que le penetro las entrañas, o de alguna balla de los n*uest*ros q*ue* le asertase (lo qual los Moros niegan hasta oy), cayo muerto del cavallo en q*ue* estava ; y aun dizen q*ue*, hasta en la muerte, se mostro ser hombre

1. *Iren*, forme portugaise : infinitif personnel. Cf. p. 583, note 5.

2. *Y aunque estos, por su honra, quisiesen voltar...* Le sens développé de cette phrase un peu confuse est celui-ci : « Et, bien que ces cavaliers de Moulay Ahmed aient voulu faire croire, pour sauver leur honneur, qu'ils n'avaient pas fui de force, mais de plein gré, pour ne pas combattre le Chérif, ainsi qu'ils le lui avaient promis, ce ne fut certainement pas pour ce motif qu'ils lâchèrent pied, mais bien parce qu'ils étaient à bout de résistance, tant avait été impétueuse la charge du Roi. »

3. En marge : *Muerte d'El-Maluco.*

4. *El hermano*, Moulay Ahmed *el-Mansour*.

de valor, porque, al tiempo *que* cayo, puzo uno de los dedos de la mano sobre los labios de la boca, haçiendo seña a los que lo vian *que* encubriesen su muerte. Y anssi luego, Mostapha Pique[1], Alcaide o capitan de su guardia, con el menos rumor que pudo, lo metio dentro las andas en *que* solia benir, *que* alli estavan, cubriendolas con un lienço con *que* las solian cobrir, diziendo a los demas *que* alli estavan, que no era, sino un parosismo, *que* le havia dado al Soltan[2]. Mas no pudo ser esto tan secreto *que*, entendido bien lo *que* era, los renegados de la guardia, *que* alli yva*n*, dandose ya por perdidos, algunos se passaron a los *nuestros*, dizie*n*do a boçes: « ¡Adelante, Christianos, *que* buestra es la victoria, porque « El Maluco es muerto! »

Con esto, los de nuestra parte, como victoriosos, accometieron con grande impetu de nuevo, por todos lados, a los Moros, y los llevaron mas adelante, hiendo los Christianos con tan grandes prinçipios de victoria, entrando por los Moros, *que* yvan quasi rotos del todo; y aun havia muchos de los Alarabes, como lo tienen por uso quando se veen perdidos, llegado a las tiendas d'El Maluco, *para* saquearlas. A lo qual resistio alli Ginoves[3], Alcaide de la Almahala[4], *que* anssi dizen a su campo, empeça*n*do a cargar la recamara del Moro, para huir con ella, y desnuda*n*dose el trage *que* tenia, poniendose otro mas pobre, para encubrir la qualidad.

Con todas estas partes de vençidos, en un mome*n*to, por secreto juizio, se recuperaron los enemigos; y fue por esta causa, a lo *que* se pudo entender, *que*, como la vanguardia de los Christianos havia desordenadose, especialme*n*te la guarniçion[5] y mangas de arcabu-

1. *Mostapha Pique*, ce capitaine faisait sans doute partie du corps des *Peiks*, ce qui expliquerait son nom. V. p. 603, note 1.

2. C'est ainsi que le corps de Moulay el-Hassen, qui succomba à Dar ould Zidouh, le 9 juin 1894, fut transporté pendant quelques jours dans une litière, à l'insu de la colonne, qui ignorait la mort du Sultan. Sans nous prononcer sur les circonstances de la mort de Moulay Abd el-Malek, mort héroïque qui a excité l'admiration des chroniqueurs et des historiens, voire de Montaigne (V. p. 644, note 2), il est bon de rappeler que le fait de cacher la mort d'un souverain, jusqu'à ce que l'accord soit fait sur le choix de son successeur, est constant en pays marocain et l'on peut dire en pays musulman.

3. *Ginoves*, Génois. C'était probablement le caïd Taba, renégat génois dont il est parlé plus loin. V. p. 613, note 7.

4. *Almahala*, pour: *el-mahalla* المحلة, expédition, colonne de troupes, camp.

5. *La guarniçion y mangas de arcabuzeria*, l'escorte et les détachements d'arque-

zeria, que havian dexado sin ninguna a las picas, reconoçiendo esto Brahem Sufiani, alcaide de los alcaides[1], cabeça de la cavalleria contraria, cerro, con gran parte d'ella, con otros esquadrones, y los hiço tener a raya; y al mismo tiempo, sobrevino Haçen de Maçedonia[2], cabo de su escopeteria de a cavallo, y de muy cerca nos hecho a cuestas una gran carga de escopetaços. Con esta retençion *que* los nuestros hiçieron, tuvieron lugar los Andaluçes y Renegados, a quie*n* no yva menos *que* la vida el vençer[3], de sacar viva fuerça de animo de la desesperaçion, y abriendo sus hordenes, recibiendo en ella los Açuagos y Guaçules que venian huyendo, todos juntos cerrados, hecharon sobre los nuestros una terrible carga de escopeteria, tornando en un improvisso duplicar con otra; y en un mismo tiempo, cargo por la Retaguardia el alcaide de Açar[con] con 2 ʃ. escopeteros Andaluçes, de tal man*e*ra *que* estuvo a punto de romper por aquella parte; mas fue valerosam*ente* resistido por los coroneles Noroña y Tavora, *que* alli se hallaron; y anda*n*do assi reçia alarma, passo por n*uest*ro campo una palavra livre, naçida del temor de los *que* jamas se havian visto en otra tal, diziendo: « ¡ Socorro a la retaguardia, *que* los enemigos la han roto! »

Lo qual no era anssi; mas El Rey, en medio d'esta confusion de cossas, acordo una bien escusada, *que* fue dexar en su puesto al duq*ue* de Aveiro, *que* aun estava, con parte de la cavalleria que le toco, en la primera horden, y yr, con alguna gente de a cavallo, a ver lo *que* en la Retaguardia passava, para dalles socorro, si necessario fuese. No huvo partido a esto, con los *que* le quisieron seguir, quando, como si a los Moros se lo dixeran, al oido: « ¡ Todos a una! », por diferentes partes, anssi los de a pie como los de a cavallo çerraron con los Christianos; y como, para poder resistir a la mucha cavalleria contraria, faltase la nuestra *que* havia seguido a El Rey, que fue quasi toda (que, quando no fuera mas la falta que de su persona sola, fuera muy grande), tuvieron lugar los Moros de chocar con nuestros pocos cavallos,

busiers qui protégeaient les flancs des piquiers. On a vu plus haut que le duc d'Albe, dans sa lettre à D. Sébastien, avait recommandé au Roi de protéger le corps de bataille avec des files d'arquebusiers.

1. Titre dans la hiérarchie indigène.

2. *Haçen de Maçedonia*. C'était probablement un caïd turc.

3. Parce qu'ils n'espéraient pas de quartier de l'armée chrétienne victorieuse.

los quales, veniendose retira*n*do a favereçer de su esquadron, ellos proprios rompieron a los Cast*ellan*os, y estos a los Portugueses, y unos y otros arrollados vinieron a dar en los Alemanes, q*ue* eran los ultimos que guardaron la horden. Y todos juntos se rehizieron sobre n*uest*ra artilleria, porq*ue* el duq*ue* de Aveiro accudio de franco con los cavallos de su cargo, tornando a hordenar la gente lo mejor que en aquel impetu se pudo ; mas estas fuerças fue[1] con facilidad de los Moros rebatidas, porque les hallaron flacas y sençillas, y, tornando a chocar con todo su poder, rompieron nuestra avanguardia, deshaziendola totalmente, mattando en ella el primero al marq*ues* Thomas de Estuelen[2], Maese de Campo, Don Alonso de Aguilar, y, sobre la artilleria, el bailio P*edr*o de Mesquita y los capitanes Alex*andr*o Baez y Gama ; Don Ant*onio*, Prior do Carto[3], quedo en prission ; el capitan Aldana, muerto ; el duq*ue* de Aveiro, con dos heridas mortales, torno, con alguna gente desordenada, a provar ventura, mas luego acabo con la vida, en el puesto donde el Rey lo havia dexado.

Ganada ya de los enemigos la artilleria, las demas de las pieças, q*ue* hallaron cargadas, dispararon sobre su dueño. El Xarife, no pudiendo a este punto menos por escapar la vida, huyo, y sus Moros se embolvieron con los demas, haziendolo de « ¡ Viva[4] quien vençe ! » El coronel Martin de Borgoña y sus Alemanes, que pudo recoger, y algunos Hitalianos y otros soldados se rehizieron sobre el baguaje, tornando a calar las pieças, porq*ue* los enemigos le dieron lugar a ello, occupados en robar. Mas todo esto no fue cosa de momento, porq*ue* luego unos y otros començaron a bolver las espaldas, por do el coronel trato a sus Alemanes de « Esquelmes[5] », que es palavra entre los de aquella naçion vituperosa. A lo qual Daça, uno de sus capitanes, respondio : « ¡ .....[6] son sçelmes ! » Y esto dezialo,

1. Pour : *fueron.*

2. Stukely. V. p. 466, note 2.

3. Pour : *Prior do Crato.*

4. *Haziendolo de* « ¡ *Viva quien vence* ! » Se conformant à la règle : « Vive le vainqueur ! » c'est-à-dire se tournant du côté des vainqueurs.

5. *Esquelmes*, schelm, mot allemand : coquin.

6. Blanc dans le texte. On peut rétablir : « *Los Portugueses son sçelmes* ! ». — L'incident est rapporté par Sébastien de Mesa, qui place dans la bouche de Juan Daza cette réponse : « Los traydores son nuestros amigos, pues no nos socorren ! » S. de Mesa, f. 75. — Les Tudesques, en lâchant pied, auraient été la principale cause de la défaite. Torres de Lyma, f. 127 v°.

porq*ue* el Silveyra no havia querido con su esquadron, q*ue* estava entero, socorrer a lo passado, haviendo sido muchas veçes a ello requerido y rogado por el sargento mayor Mendez ; y si no lo hiço, a lo que despues dava por disculpa, fue, q*ue* el havia peleado, a la par de todos, y entretenido los Moros, para q*ue* no rompiesen por el costado.

A la fin, aqui (que fue el mas cruel de la batalla) acabaron los mas de los estrangeros q*ue* alli hiban, y quasi todos los hidalgos, peleando valerosamente, entre los quales se señalo, en muerte como en vida, D. Martin de Castelblanco, un hidalgo de los mas ricos y honrados q*ue* alli hiban, y Jorge de Silva, q*ue* lo era tanto q*ue*, con ser de mas de 80. años de edad, quiso acabar en la guerra con su Rey ; q*ue* no pudo hallarse en lo de hasta aqui, por haver estado resistiendo a los que por la Retaguardia accometian, y quando vio lo que passava adela*nte*, camino de tropel a remediarlo, mas, quando llego y lo vio todo perdido, no por esso mostro punto de flaqueça, antes, arrimado al esquadron q*ue* estava entero, diçen q*ue* se quiso apear, si, con ruegos, los suyos no se lo estorvaran, y assi el les dio a entender q*ue* las victorias las dava Dios a quien era servido y q*ue* no era del todo perdida la que tenia algun remedio ; con esto, el, con los q*ue* alli estavan, con mucho valor, caminaron la buelta del enemigo, q*ue* no los havia venido a buscar, por estaren los Moros occupados todavia a robar el baguaje[1].

Mas tenian ya los soldados[2] en quien consistia n*uestr*o remedio cobrado tanto temor a los contrarios, por las crueldades q*ue* le[s] havian visto haçer, y ellos trahian tan victoriosas las armas, q*ue* estos, por esta parte, y los demas Moros, por la Retaguardia, rompieron a un mismo tiempo, mataron al varon de Alvito y al coronel Tavora, que murieron peleando aventajadamente, tomando alli en prission al Maese de Campo general y al coronel Noroña. Por la parte donde El Rey accometio, subieron los Moros con las obras a la cumbre de la crueldad, porq*ue* dizen q*ue*, los mas de aquellos Barbaros haviendo sido los que huyeron al prinçipio de la batalla, y bolviendo corridos de su covardia, (como ya sea cossa sabida, q*ue* no ay cossa mas cruel q*ue* el cobarde), anssi estos no quisieron

1. Le pillage du convoi marque toujours un arrêt dans les combats indigènes.

2. *Los soldados*, les soldats des quatre régiments portugais.

eceptar ninguna qualidad de persona, *que* no la pasasen a cuchillo[1]; y despues de haver muerto alguna de la gente flaca[2] y de serv*icio* *que* la *que* iva, *que* se les entrego enteros y sin pelear, mattaron assi mismo, peleando valerosam*en*te ya mas por la vida *que* por la victoria, alliende de otros cavalleros, a los condes de Mira y de Vidigueira y a los dos obispos[3]; tomaron en prission al embax*ad*or de Castilla[4] y al conde de Liñares; y hirieron al Rey con una bala, debaxo del braço, y mattaronle el cavallo, por donde se vio en gran peligro a pie, aunq*ue* luego le dio el suyo uno de los cavalleros de Tanger, y le offreçia guiallo, porq*ue* sabia la tierra fasta[5] alla: mas El Rey respondio, aquel dia, a los q*ue* esto le dixeron muchas veçes: « ¿Y mi honra? »

Havian a este tiempo los Moros tomado en prission, sobre el baguaje, a Alvaro Perez de Tavora, que por su hermano[6] servia de capitan de los Aventureros, el qual, por estar herido, lo havian sus criados metido en una litera q*ue* alli havia vaçia, pues, como los Moros, q*ue* desbaliçaron[7], como lo vieron herido, querie*nd*olo[8] matar, el, por escapar la vida, dixo q*ue* no lo matasen, q*ue* era el rey de Portugal: los Moros, creyendolo, caminaron con el adonde El Maluco estava, en voz de vivo, aunq*ue* muerto, porq*ue*, al entrar de la batalla, havia dicho a sus privados q*ue* andavan siempre con el, q*ue*, si en la pelea lo matasen, encubriesen su m*uer*te, no desamparando el cuerpo, q*ue* esto bastaria para tener la victoria; y haviendolo hecho assi los suyos, llegando antes los Moros q*ue* llevavan en la litera al Tavora, para q*ue* les hiçiese m*erced*, el alcaide de Estava[9], gran privado del Moro, que con su lança no dexava llegar a nadie a las andas, metiendo la cabeça en ellas, fingiendo havelle

1. *Pasasen a cuchillo.* Cette phrase doit s'entendre dans son sens réel. Les Arabes ont l'habitude d'achever les blessés en les *égorgeant* d'après le rite de l'Islam. Cet égorgement *doit* se faire en tranchant le cou avec un couteau au niveau supérieur du cartilage thyroïde (pomme d'Adam), le sacrificateur ayant la face tournée du côté de La Mecque.

2. *Gente flaca*, gens sans consistance.

3. *Los dos obispos.* Les évêques de Coimbre et de Porto. V. p. 484, note 2.

4. Juan de Silva, comte de Portalègre.

5. Forme portugaise, pour : *hasta*.

6. *Su hermano*, Christoval de Tavora.

7. Pour : *desbalijaron*.

8. *Queriendolo.* Lapsus pour : *queriendo matarlo*.

9. *El alcaide de Estava.* Ce caïd est appelé, quelques lignes plus loin : *Tava*. Son vrai nom devait être Taba ; c'était un renégat génois. V. p. 609, note 3.

hablado, las torno a cerrar, diziendo : « Dize Muley *que* lo haveis « hecho como buenos cavalleros, *que* lleveis este prisionero a su « tienda y lo guardeis con recato, que el os hara a todos *mercedes* ». Y assi con esto se fueron los que lo llevaro*n*. Esto es una cossa digna de no passar en silençio, de ver por quan maravillosas vias favoreçio este dia la Fortuna a los Moros, hiendo perdidos, y olvido a los Christianos, haviendo entrado, a los prinçipios, con ellos, de victoria ; y lo *que* mayor admiraçion causa, es ver aqui estar un Rey fingido con vida, delante uno *que* lo era cierto sin ella, ambos en andas, y *que* los *que* esta tragedia reçitavan, el uno era Tava[1] y el otro Tavora : y todo tenia aparençias de verdad. Passando con esto adelante los Moros, fueron con su litera apellidando victoria, diziendo a voçes *que* alli llevavan en prision a El Rey de Portugal.

Despues *que* le hirieron, como esta dicho, encontro con estos, mas, no entendiendo lo *que* era, porque tan ciegas y trocadas andavan las cossas como esto y anssi passando adel*an*te y acompañado de hasta 50. cavalleros prinçipales, que todavia le seguian, dexandolos passar los Moros, porq*ue* los tenian conoçidos por sus obras, *que* habrian camino por do querian, maximame*n*te El Rey ; *que* se tiene por çierto *que* aquel dia hiço maravillas de su persona, matando, con sus reales manos, a muchos de los enemigos *que* se le acertaron a poner delante, particularme*n*te a Çolima*n* y Almançor, Turcos de naçion, tenidos entre ellos en reputaçion de valientes ; y allegado a este ultimo trançe y remate de la vida, El Rey se arrimo a una pequeña parte de su gente, *que* de todo el resto del campo havia recogido ; y en el fin d'el, y como llegase lleno de sangre de la herida y caluroso, pidio a los *que* alli estavan le diesen, si havia, algo de beber. Y assi le dieron, en una bota pequeña, una poca de agua muy turbia, de la qual bebio, vertiendo la que sobro entre las armas y el cuerpo[2]. Y como los que alli estavan affligidos

1. *Tava*. C'est le caïd appelé plus haut (p. 613, note 7) Estava. — Si cet incident est vrai, il a dû contribuer à entretenir des doutes sur la mort de D. Sébastien.

2. Combattre sous une armure d'acier, au Maroc, en pleine canicule (4 août) et au milieu de la journée, devait être extrêmement pénible ; nous avons vu plus haut que D. Sébastien avait recouvert sa cuirasse d'une *muceta de cuero* (p. 605, note 2), mais, le malheureux Roi, accablé par la chaleur, cherchait quelque soulagement en versant un peu d'eau entre son corps et son armure.

le pidiesen llorando remedio, con valeroso semblante, q*ue* jamas le falto, respondio a los q*ue* clamavan : « ¡ Animo, compañeros, no lloreis : q*ue* la Fortuna cruel no se vinçe con lagrimas ! »

En esto, una gran quantidad de Barbaros, que tenian çercada esta poca gente que havia quedado con vida, entendiendo que estava alli El Rey, porq*ue* lo ohian llamar, y tambien por el guion q*ue* nunca lo havia perdido del lado, acercandose mas, suspendidas las armas, por medio de un renegado que con ellos estava, dixeron a gritos, que ya entendian estar alli la persona real, que, si se queria dar a prission, alli havia Moros prinçipales, q*ue* le ternian el respecto q*ue* era justo tenerle. A esto, Christoval de Tavora, que xamas havia dexado a El Rey, llorando tiernamente, le pregunto : « ¿ Que remedio se podia ya tener ? » A lo qual, con valeroso semblante, respondio : « El del cielo, si n*uest*ras obras lo mereçen. » A esto, Christoval de Tavora, visto no haver ya otro remedio, levanto un lienço blanco en la punta de su espada, en señal de paz ; y assi, acercandose mas los Moros, dixieron q*ue* rindiesen todos los Christianos, q*ue* alli estavan, las armas. El conde de Vimioso, oyendo esto, porq*ue* no llegase alguno con desacato a quitarle al Rey la espada, se la pidio, y el, tira*n*do el braço atraz, dixo : « ¡ La libertad real se a[1] de perder con la vida ! » El Conde, oyendo estas palavras, por haverle criado dende niño, sirviendole de ayo, sintio tan gran dolor, q*ue*, con la espada en la mano, se metio a muerte visible en medio de los Moros que estavan tratando el conçierto ; ado[2], peleando valerosamente[3], acabo, a la par de su dolor, y con el, muchos de los q*ue* le dieron la muerte. Los enemigos, del tratto, con el odio d'esta innovaçion, mata*n*do con gran rigor a los q*ue* alli estavan, se abraçaron con El Rey, que siempre uso de su estoque. Al fin, como eran los Moros muchos, lo tomaron prisionero, y estando los mas prinçipales abraçados con el, empeçaron, como que eran, a reñir unos con otros, sobre quien le havia de llevar, y haciendose desavenidos en esto, un cruel Barbaro, nombrado Alo, q*ue* dicen el Xeque Laudi, de

1. *Se a*, pour : *se ha*.

2. *Ado*, pour : *do (donde)*.

3. Il périt avec un de ses fils, D. Manoel, « et tous deux, baignant le sol de leur sang, montrèrent l'innocence de leurs âmes, quoique Franchi [Conestaggio] les ait injustement accusés de méchanceté. » Mendoça, f. 39 v°, et ci-dessus, p. 542, note 1. — Sur son autre fils, D. Francisco, V. p. 645, note 2.

imbidia, por no poder tener parte, por ser hombre baxo, hendio por medio de la turba de los Moros, y con el alfange *que* en la mano llevava, le dio a El Rey una herida mortal en la cabeça, que se la havian desarmado. Los demas, viendo *que* ya no podian sacar d'el el provecho que pretendian, le dieron otras heridas menores, todas en la cabeça, no pudiendo en el cuerpo, *que* estava armado de armas fuertes. Y al fin, para acabarle de mattar, lo degollaron. Y d'esta manera acabo el valeroso, aunque infeliçe, rey D. Sebastian [1].

Otros diçen *que* no le mattaron d'esta arte, sino que, quiriendole un Moro con furia, sin ningun respecto, quitar la celada de la cabeça, *que* era de encaxe [2], lo havia lastimado en la barba, y *que* el de enojo havia muerto al Moro con el estoque, y por esto lo havian muerto. Sea como fuere, todos los que en su muerte se hallaron conforman en deçir, *que* lo mattaron, sobre quien le havia de llevar. En lo que toca al lugar ado le mattaron, es sin duda que fue en lo ultimo de la batalla, aun *que* dizen algunos, que su muerte fue en principio de la pelea; y otros dicen que cerca de Arzila, queriendo escapar; y aun algunos hignorantes creen *que* oy es vivo y que esta occulto, fasta [3] su tiempo, que yo creo que sera a su pareçer el dia del Juicio Final [4].

El ultimo que, segun dizen, alli mataron, fue Christoval de Tavora, que murio tan çerca de su Rey como havia vivido. Ya quando esto passo, no quedava cŏssa en todo n*uest*ro campo que no estuviese desgarrada y deshecha, ni Christiano *que* no fuese muerto o cautibo. Donde, en este riguroso trançe, succediero*n* cossas de gran lastima y muy dignas de nottar. Una d'ellas fue *que*, llevando un padre a su hijo, atravessado, en el cavallo en *que* yva, de un arcabuzaço *que* los enemigos le havian dado, llegando otro, *que* vino desmandado, acabo de mattar a los dos. Otro hombre, mulato de color, que era grande alançeador, anduvo en todo el fracaço de aquel dia, haciendo valerosos hechos, diziendo a voçes: « ¡ Ea, cavalleros, ayudad me aqui ! ¡ Mirad, como alançeo tambien

1. En marge de ce passage : *M[u]erte del rey D. Sebastian.*

2. *Celada de la cabeça, que era de encaxe.* Le casque à timbre sphérique appelé en français *salade*. Le casque de D. Sébastien était ciselé et damasquiné.

3. *Fasta*, V. p. 613, note 4.

4. On sait que la question des faux D. Sébastien a suscité toute une littérature. Cf. Miguel d'Antas, *Les faux D. Sébastien*.

« Moros como Turcos ! » D'esta suerte huvo otras muchas cossas, aquel dia, que no se especifican, por escusar lastimas y seguir brevedad.

Al fin, despues de haver durado la batalla mas de seis oras, por no tener otro que haçer, se retiraron los Moros a su real, cargados de *nuestra* victoria y despojos, dexando al africano campo, donde esta desgraçiada bat*alla* succedio, cubierta[1] de mas de 10 ʃ. cuerpos Christianos, tendidos sin bidas en el campo adonde honrosamente las perdieron. Y con los demas cautibos, soalsando a su Rey, lo llevavan en medio, muerto, aunq*ue* en voz de vivo, se alojaron donde antes estavan ; y alli, despues de haver partido aquel riquissimo despojo, tan prodigamente d'ellos despreciado, quanto fue con gemidos de sus deudos adquerido[2], y haviendo, una y muchas veces, tornado a rebuscar lo que quedava, siendo ya acabado el robo, que ansi se puede deçir que fue mas q*ue* victoria junta con la ganancia, dexaron de ver la perdida de los que les faltava*n*, que fue bien poca, pues no murieron de los Moros mas de 2 ʃ.[3], ni escaparon de los Christianos, de muertos o cautibos, 40. ho*m*bres[4], y esto mas devio de ser por descuido de Fortuna que por favoreçerles. Entre los miseros cautivos, se vian muchas desaventuras, y la mayor era q*ue* los de mucha o poco qualidad, todos eran biguales en sufrir los oprobrios y affrentas que se suelen usar con los que rinden las armas, q*ue*, segun diçe Seneca, « mueren dos veçes », aunq*ue* bien se les puede açetar la disculpa de los q*ue* alli las rindieron, por la gran ventaja que los enemigos tenian, assi en muchedumbre como en armas, exerciçio, mantenimientos y todo lo demas.

Pues, como ya fuese tarde y los del cons*ejo* d'El Maluco viesen que seria caso de peligro anocheçer sin Rey, determinaron haçer

1. Pour : *cubierto*.

2. La pensée exprimée par le narrateur n'est pas très claire dans sa forme concise ; il veut probablement dire : « Ce très riche butin, à cause de son abondance, était déprécié par les vainqueurs, alors que chaque objet qui le composait avait été acquis à grands frais par les vaincus. » On sait que les seigneurs portugais étaient partis pour cette campagne en très riche et très encombrant équipage. Celui du petit duc de Barcellos comportait, entre autres, vingt-deux baraques démontables.

3. 18 ʃ. d'après Mendoça, f. 48 v°.

4. *Ni escaparon...* Le sens de cette phrase est : « Parmi les chrétiens, tous furent tués ou faits prisonniers et il n'y en eut que quarante qui parvinrent à s'échapper et leur salut fut dû plutôt à un oubli qu'à une faveur de la Fortune. »

mucha deligençia en *que* llegase presto Muley Hamet, herm*ano* d'El rey muerto, al qual havian imbiado a llamar, porq*ue*, como se ha nottado, este fue el que huyo con los primeros de la avanguardia; y aquel dia lo fueron alcançar, tres leguas de ado succedio la batalla, batiendo a toda priesa los talones, aun q*ue* huia herido en el uno; pues, como lo alcançase el Alcaide Çufiane, q*ue* a esto fue, y dixese que lo llamavan para ser Rey, porque su hermano era muerto y lo havia assi mandado, el Moro bolvio, aunque con temor, pensando q*ue* lo llamavan para dalle castigo, por la fuga q*ue* havia hecho. Mas, luego que llego a su campo, que fue aquel proprio dia, al sol puesto, todos los del cons*ej*o y Alcaides prinçipales y los demas lo saludaron por Rey, y el salio a cavallo, a mostrarse a todos los de su exerçito. Llevava vestido un sayo largo a la Morisca, de color leonado y negro, con una savana[1] de lienço, acompañado de los de su guardia y de los Piques y Sulaq*ues*[2], que estas son las insignias r*eale*s de aquellos Reyes Barbaros. Desta suerte, dio buelta, por ser visto de los suyos: yvan delante d'el pregoneros, publicandolo por Rey, en esta forma: « ¡ Dios al S*eñ*or Rey Muley Hamete, hijo « del valeroso Muley Xeque[3], siempre sugeto a la voluntad del S*eñ*or, « gran Miramolin[4] de Marruecos, Rey de Fez y Tarudante[5] ! » Con esto bolvio a sus tiendas, do aquella noche hiço algun sentimiento, por la muerte de su herm*ano*; y porque no se corrompiese el cuerpo, por la gran calor que haçia, lo mando luego llevar de alli a Fez.

Al otro dia, por la mañana, mando pregonar por su campo, q*ue* qualquier Moro que tuviese prisionero christiano que fuese de qualidad, lo truxese ante el, q*ue* lo satisfaria. Y assi, luego empeçaron a traer algunos prisioneros: y el primero que truxeron fue Alv*a*ro Perez de Tavora, todavia aun metido en la litera, ado se descubrio no ser El Rey, como pensavan, aunque a el le valio la vida el tenello por tal. Luego truxeron al duq*ue* de Barcelos, al qual trahia del braço un Moro negro q*ue* lo havia cautivado, y trahia el sombrero del Duq*ue* tocado, que era de tafetan negro, con unas plumas amarillas y roxas; venia el Duq*ue*, arañado en el ros-

1. *Con una savana de lienço*, avec une pièce de toile (*sabana*, drap de lit). Il s'agit du haïk.

2. *Piques y Sulaques*. V. p. 603, note 1.

3. Moulay Mohammed *ech-Cheikh*.

4. *Miramolin*, Emir el-Moumenin.

5. En marge, en face de ce passage : *Tit*[*ul*]*o de Rey de Marruecos*.

tro, trahia vestido un coleto de anta[1], çerrado con unas mangas de malla, unas calças de camuça[2] y unas botas calçadas; y como el Xarife, que, por tomar el refresco de la mañana, estava a la puerta de su pavellon, viese el Duq*ue*, que era tan moço y de poco hedad, como por donaire, le mando preguntar, por el Alcaide Tabibe, renegado portug*ue*s que alli le servia de lengua, si el benia tambien, con su buena dispuçission, a mattar Moros; a lo qual respondio, con mayor discreçion q*ue* su edad permitia: « Eu vini, com El Rey, meu « S*enh*or, a fazer o q*ue* me mandase[3] ». El Xarife, riendose, le torno a deçir que, pues tambien sabia haçer lo q*ue* su Rey le mandava, no tuviese penna, q*ue* le dava la palavra de tratallo como hijo. Y alli luego lo entrego al Alcaide, para q*ue* lo tuviese en guarda; y llevado a la tienda donde el Xarife havia mandado recoger los hidalgos q*ue* yvan veniendo, hallando en ella D. Duarte de Meneses en prision, viendole, le abraço, diziendole con mucha penna: « ¡ O Se*ñ*or Duq*ue*, en quan fuerte tiempo empeçastes buestro mundo! »

Desta manera, como yvan trayendo prisioneros, unos a otros preguntavan por El Rey, q*ue* hasta entonçes lo tenian por vivo, entendiendo q*ue* havia escapado, hasta q*ue* llego D. Nuño Mascareñas, que conto de la suerte q*ue* fue su muerte, como se ha contado, diziendo q*ue* el lo havia visto, y quedo vivo[4], a su pesar, por havello escapado un renegado que alli lo truxo; esto seria a las quatro oras de la tarde, al otro dia despues de la batalla.

Y, a aquella ora propria, truxeron al negro Xarife[5], que hallaron ahogado, hiendolo a buscar, por el dicho del Xeque Dula, que se havia criado con el y, a esta causa, por hacelle algun serviçio[6], lo

1. *Coleto de anta*. Pourpoint (sans manches) fait de peau de buffle. Sur *Anta*, V. p. 594, note 2. Ce *coleto de anta cerrado con unas mangas de malla* était un de ces vêtements défensifs dont il est question dans le Doc. VI, p. 28, note 6.

2. *Unas calças de camuça (gamuza)*, un haut-de-chausse en peau de chamois.

3. La réponse du duc de Barcellos est en portugais dans le texte.

4. *Diziendo que el lo havia visto, y quedo vivo* .. « Disant qu'il avait vu le Roi mort et que si lui, Mascarenhas, se trouvait en vie, c'était bien malgré lui, parce qu'un renégat l'avait sauvé et l'avait emmené... » On voit la préoccupation de Nuno Mascarenhas d'expliquer pourquoi il n'avait pas trouvé la mort à côté de son Roi.

5. *Al negro Xarife*, le Chérif noir, c'est-à-dire Moulay Mohammed *el-Mesloukh*.

6. Ce trait du cheik Doula cherchant, au milieu de l'action, à rendre service au

havia seguido, quando vio que huhia; y dixo el Moro averse ahogado, por querer atravesar a cavallo el rio Locus[1], para ir a Larache, a guarecerse en n*uestr*a armada, y que, como la ribera yva del todo creçida, porq*ue* la marea de la mar alcançava alli, vençido el cavallo de la corriente, se trabuco con el; y dixo mas el Xeque q*ue* le havia arrojado dende la orilla, donde lo mirava, la lança, en q*ue* se haciese para sacallo; añado[2], diziendole que no desesperase y q*ue* bolviese a los suyos y lo llevantarian por Rey, por quanto era El Maluco muerto; y el Xarife respondio al que le prometia su ayuda, q*ue* le agradeçia mucho la promesa, que se fuese en paz, q*ue* el escogia la agua por sepultura, pues no era raçon q*ue* en la tierra viviese ni muriese hombre tan desgraçiado; y diziendo esto[3], se abaxo de la querella de su vida, muriendo ahogado. Y ansi truxeron su triste cuerpo, muy ignorme[4] e hinchado; aunq*ue* mucho mas lo pusieron quatro Turcos, q*ue*, dentro de una tienda, lo desollaron[5], y hinchiendo el pellejo con la cabeça de paja: y esto fue par mandado del nuevo Rey Barbaro, para imbiarlo mostrar al R*ei*no de Sus, donde el muerto se havia criado, porq*ue* en esta parte se crian los herederos de aquellos Barbaros.

Paracie*n*do que, traz d'estas lastimas y dolores, no quedava ya otro que se pudiese ver, luego al dicho se le siguio otro, que fue el mayor de todos, y es, que seria aquel proprio dia, martes a las 8. oras de la tarde, quando sono en el campo de los Moros gra*n*des algazaras de plazer: entendida la causa, era que trahian el cuerpo del infeliçe Rey D. Sebastian muerto, q*ue*, por la informaçion de los Moros q*ue* en su muerte se havian hallado, havia el Xarife imbiado por el. Venia el que trahia el cuerpo, cavallero en una bestia de

chérif Moulay Mohammed est caractéristique de tous les combats entre indigènes. Il n'y a jamais dans les armées en présence un loyalisme assez fort pour empêcher qu'il ne s'établisse entre les deux camps de fréquentes relations, ni même qu'au plus fort d'une action les gens d'un parti ne soient très naturellement portés à rendre service à ceux du parti opposé.

1. *El rio Locus*, l'Oued Loukkos. V. El-Oufrâni, p. 135. Suivant d'autres relations, Moulay Mohammed se serait noyé dans l'oued el-Mekhâzen.

2. *Anãdo*, pour: *anãdio*. Il est probable que le cheikh Doula ne fit pas ce récit tel quel devant Moulay Ahmed *el-Mansour*.

3. En regard de ce passage, il y a dans la marge: *Muerte del Xarife*.

4. Pour: *enorme*.

5. D'où lui est resté le surnom de *El-Mesloukh* المسلوخ l'Ecorché.

albarda, y trahialo delante atravessado, atadas las manos, por que no colgasen los braços, embuelto en un alfiqueçe[1] o manta vieja. Desta manera llego a la puerta del pavellon donde el Moro[2] estava y que havia salido a verlo, y dexo caer el cuerpo a los pies del Moro, que, aunque Barbaro, hiço con el semblante una muestra de dolor, y assi pareçio por la obra que luego alli mando que le pusiesen al cuerpo d'El Rey unos calçones de tela, porque estava en carnes como quando nasçio. Hecho esto, porque empeçava a anocheçer, mando ençender lumbres y que truxesen, de las tiendas donde estavan, algunos de los hidalgos, para que conociesen si era aquel el cuerpo d'El Rey D. Sebastian : do luego vino uno para este effecto, que havia sido ayuda de camara, que no mereçe nombre en esta historia[3], pues, luego que bido[4] y conocio el cuerpo, hincado de rodillas ante el Xarife, en lugar de pedirle sepultura para su Rey, le pidio libertad parassi, en albriçias de que aquel era el cuerpo d'El Rey, su Señor ; y assi se la dieron por esto.

Despues de haver estado el Moro un poco rato, a lo que demostro, contemplando, por la miseria presente, lo que son los señorios d'esta miserable vida, se entro en su tienda, mandando a sus Alcaides, que llevasen el cuerpo a la tienda donde estavan recogidos los hidalgos. Y assi luego aquellos Barbaros crueles e inhumanos, sin ningun respecto ni desençia, açiendo por los braços el cuerpo, lo llevaron arastrando a la tienda que se les mando, la qual estaria desviada de la del Xarife mas de 60. passos. Donde aquellos desventurados cavalleros y señores que alli estavan, de muchas qualidades, entonçes sin ninguna mas de contentos de haver escapado con las vidas y personas senςillas, empeçaron de nuevo a haçer mayor sentimiento que nunca, porque hasta alli, como esta dicho, tenian a El Rey por vivo[5], con que todos pareçia

1. Mauvaise transcription d'un mot arabe : peut-être : *El-Haïque* ou bien *El-Ksa*. Cf. ci-dessus, p. 594, note 1.

2. *El Moro*, c'est-à-dire Moulay Ahmed *el-Mansour*.

3. Il s'appelait Sébastian de Resende. V. Hieronymo de Mendoça, f. 61.

4. *Luego que bido*, pour : *luego que vio*.

5. « Et, à la vue du corps de leur roi, ces pauvres gentilshommes, dont l'unique satisfaction était d'avoir sauvé leurs vies et leurs personnes, commencèrent à témoigner une douleur plus grande qu'ils n'en avaient jamais éprouvé, parce qu'ils supposaient jusqu'à ce moment, comme il a été dit, que le Roi était vivant. » On voit percer dans la relation de Oxeda, comme dans celles d'origine espagnole, ce sentiment qu'il était

q*ue*, en alguna manera, se conhortavan; mas q*uan*do lo vieron muerto antes[1] si, y, con tan doloroso y triste fin, pareçio que todos a una perdian las esperanças de su remedio en vida: y assi fue una cossa digna de contemplar y de ver el gran clamor, lastimas y llantos q*ue* los q*ue* alli estavan hiçieron; y fue tanto q*ue*, movidos a compassion aquellos Barbaros inhumanos, en quien piedad nunca se vio, por conhortar a los hidalgos, les dixeron: « Q*ue* ca-
« llasen, q*ue* ya aquello no tenia remedio; q*ue* era usança de guerra
« perder en unos para ganar en otros, y q*ue* ellos tambien havian
« perdido su Rey, q*ue* era el mejor que jamas podrian tener; mas,
« si querian conçertar el rescate del cuerpo d'El Rey D. Sebastian,
« q*ue* ellos lo irian luego a tratar con el Xarife ».

Siendoles dicho quessi, fue de parte de los demas Alcaides Mahamete Tava, Moro renegado, de naçion Ginoves, hombre cauteloso y astuto. Luego bolvio, pidiendo, de parte del Xarife, por el rescate del cuerpo, a Ceuta y Tanger, con todos los Moros q*ue* al presente havia dentro cautivos. A lo qual respondio D. Duarte de Menezes, a quien los demas havian dado en este acuerdo la mano:
« Q*ue* aquellas no eran cossas q*ue* el reino de Portugal las havian
« de dar ni consentir, quando ellos se las promettiesen; que, si
« querian tratar el rescate por dinero, que los q*ue* alli havia darian
« todo el valor de sus haziendas, para rescatar el cuerpo de su rey;
« donde no, que no havia que tratar del corte o rescate ». Con esto, se torno del Xarifè el Tava a dar por respuesta q*ue* deçia su rey: « Q*ue* no usaria vender por dinero cuerpos de muertos, ni
« se les dava nada q*ue* no le diesen lo que pedia por aquel, que,
« como havia tenido fuerça, para deshaçer las de un exerçito tan
« grande de Christianos, las ternia p*ar*a luego, pues havia tal occa-
« sion de ganarles las fortaleças que en su misma tierra tenian;
« y q*ue*, a la cabeça de aquel cuerpo, el la mandaria poner, hincada
« en una lança, en la mas alta torre de Marruecos[2], adonde el
« pensava imperar y poner arbolar su estandarte, porq*ue* alli que-
« dase, para siempre, por memoria de su atrevimiento. » A esto dio Don Duarte por respuesta: « Q*ue* aquellas eran cossas escu-

peu honorable pour la noblesse portugaise que le Roi ait été tué, alors que le nombre des gentilshommes faits prisonniers était si considérable.

1. Pour : *ante*.

2. La tour de la Ktoubia. V. p. 389, note 4.

« sadas, y, quando se hiçiesen, serian para el reino de Portugal « mayor gloria que vituperio, pues El Rey no se havia perdido « con los suyos cobardemente, sino peleando con tanto valor, como « havian visto, y con la gran ventaja que ellos, en el numero y « por estar en sus tierras, les havian tenido ». Con esto, se puso silençio en el corte.

Aquella noche y otro dia, que fue el 3° de la batalla, queriendo el Xarife caminar de alli con su exerçito, vino a faltalle, para levantar sus tiendas y casa, el baguage necessario que solia traer, a causa de que los Moros que a cargo esto tenian, como todo havia sido bulla, havia cada qual hidose por su parte, cargados de la ganançia o ganima[1], que ellos llaman; y assi falto en que poder llevar el cuerpo d'El Rey, que alli estava en medio de aquel campo, tendido en carnes[2], descubierto a los ojos de todos los que lo querian ver. Aconteçeme aqui acordarme de la gran miseria y desventura d'esta triste vida, como que no tuviese la Fortuna verguença de dar un fin tan triste y desdichado de los singulares reyes de Portugal, que, con tan milagrosas victorias, ensancharon e hiçieron Reino un estrecho y esteril condado, que de antes era Portugal, passando su real poder y estandarte todo el ancho seno del mar Occeano, hasta conquistar lo mas de las Indias Orientales; y lo que mayor admiraçion deve causar, es verse estar assi el cuerpo de un rey tan poderoso, hijo, nieto y sobrino de los mayores Monarcas que en el mundo ha havido, desnudo en carnes 24. oras a vista de todos, sin que ninguno de los suyos se acordase de cubrillo, siquiera con un pedaço de lienço crudo, haviendo muchos de los suyos vestidos[3], y que, para mayor oprobrio, en un solo dia deshiçiese la inica Fortuna tres reyes, que cada uno era valeroso en su tanto, para hacer Rey a uno que, quando le llamaron para reynar, se contentara para feneçer la vida siendo pastor[4]. Al fin, esta es condicion antigua del mundo, por do no ay mas que parar en el.

1. *Ganima*, en arabe غنيمة, butin, prises.

2. *Tendido en carnes*. Il semble qu'il y ait contradiction entre ce passage et celui où il est rapporté plus haut que, par ordre de Moulay Ahmed, le corps de l'infortuné Sébastien avait été recouvert de *unos calçones de tela*. V. p. 621.

3. Luis de Oxeda insiste sur les détails, qui ne sont pas à l'honneur des captifs portugais.

4. Allusion au peu de courage de Moulay

El Xarife mando alli, al punto de su partida, que metiesen el cuerpo d'El Rey en la litera do estava el Tavora, y *que* le hechasen cal para consumir la carne[1], y *que* la litera, cerrada y sellada, la llevase*n* a Alcaçerquibir, para *que* la tuviese el Alcaide de alli en deposito y guarda, con intençion de hazer del lo que despues hiço, como se dira. Donde todo lo dicho hiço con un instromento publico Melchor de Amaral, Corregidor de Corte, *que* alli estava cautibo, e*n* presençia de Don Duarte de Menezes, que, poco ha, murio Visorrey de las Indias, y del Duq*ue* que oi es de Bergança[2], y Don Constantino, Conde de Tentugal, y Fray Vicente, de la horden de S*an*to Domingo, q*ue* esta en la India por arçobispo de Goa[3], y de otros mas de 80. señores prinçipales q*ue* alli estavan cautibos, que fueron d'esto testigos. Las heridas, q*ue* El Rey al cuerpo tenia, era[n] una muy grande sobre la cabeça, en el lado derecho, que pareçia haver sido causa de su muerte, y otras pequenas en toda ella; en el cuerpo no tenia otra mas q*ue* un arcabuzaço en soslayo, debaxo de un braço, y en la barba tenia una herida pequeña, y otra[n] menor en uno de los dedos de la mano. Esto q*ue* escrivo, yo doi fee q*ue* lo vi con los ojos, con los demas señores q*ue* he nombrado[4].

Despues d'esto, El Rey Moro no paro hasta Marruecos, donde entro triumpha*n*do de su victoria, con n*uest*ra artilleria y las banderas, arrastra*n*do delante y todos los personages que tenia cautivos.

Ahmed *el-Mansour* qui, lorsqu'on le rattrapa pour le proclamer Roi, fuyait du champ de bataille à francs étriers et aurait été, pour lors, bien content de finir sa vie comme berger.

1. V. Lettre de Christobal de Mora du 2 septembre 1578 (SS. HIST. MAROC, 1re *Série, Espagne*).

2. D. Theodosio, duc de Barcellos, devenu duc de Bragance par la mort de son père D. João de Portugal, duc de Bragance. Ce dernier « fut le premier qui, à jeu descouvert, se fit Espagnol » (D'AUBIGNÉ, t. VI, p. 109) ; il reçut la Toison d'Or en 1581 et mourut à Villaviciosa en 1582. P. ANSELME, t. I, p. 619. Cette mention établit que la relation de Oxeda est postérieure à 1582.

3. Le Frère Vicente de Fonseca, de l'Ordre de Saint-Dominique, fut nommé archevêque de Goa en 1583 et mourut en 1586. GAMS, p. 115. D'après cette mention, la relation de Oxeda serait postérieure à 1583 et antérieure à 1586.

4. Cette attestation semble indiquer que la présente relation a été écrite pour réfuter l'opinion, qui commençait à circuler, et d'après laquelle on prétendait que le roi Sébastien n'avait pas trouvé la mort à la bataille de El-Ksar el-Kebir. Le roi Philippe II, qui avait intérêt à bien faire établir cette mort, aura cherché à recueillir sur ces faits le témoignage d'un seigneur espagnol présent à la bataille. Oxeda devait faire partie de ce corps de Castillans commandé par D. Alonzo de Aguilar.

Luego hiço m*erce*des, como quien era[1], a los q*ue* le ayudaron a ganar la victoria, mandando mattar primero a los Alcaides de los Andaluçes, y luego a los de los renegados, y, a la postre, ma*n*do mattar a todos los Açuagos en vida.

En sola una cosa, anduvo este Barbaro como discreto, que fue en temerse de la prospera fortuna y ymbialle a Su Mag*esta*d, dende a tres meses que succedio la batalla, presentado el cuerpo d'El Rey D. Sebastian, su sobrino, y al embax*ad*or D. Juan de Silva[2], el qual presente llevo Andrea Corço[3], mercader que tratava en la Berberia, y con este llevo una carta del Xarife para Su M*agesta*d, en que deçia q*ue* « jurava, por toda su Ley, q*ue*, si, como aquel cuerpo « vino a su poder muerto, viniera vivo, con la propria voluntad, se « lo imbiara, porq*ue* el Alto S*eñ*or poderoso manda q*ue*, con los « cuerpos de los Reyes muertos, se use de clemençia y se procure « el amistad de los vivos y tan estimados y tenidos, entre los de su « Ley, como Su Mag*esta*d. » El qual, en remuneraçion del conoçimiento y cortesia q*ue* este Barbaro havia usado, le imbio luego, con P*edr*o Vanegas de los Rios[4], un presente, q*ue* fue avaluado en mas de 100ʃ. escudos, que conçistia en ocho piedras balajes[5] grandes y una esmeralda grande, enlaçadas unas en otras, a manera de collar; en los enveçes, tenian en oro esmaltadas las armas reales: esto y un cofrete pequeño de perlas le imbio a deçir, por una carta: « Que, en pago del bue*n* respecto q*ue* havia tenido, le imbiava « aquellas pieças, para que, quando las viese, se acordase de quien « se las havia imbiado. » Y anssi mismo le acordava, « Q*ue*, con « el duq*ue* de Barçelos, usase del termino loable q*ue* del se espe-

1. *Como quien era.* « Selon ce qu'était sa nature propre », c'est-à-dire : en roi barbare qu'il était.

2. L'Ambassadeur D. Juan de Silva avait été fait prisonnier.

3. Andrea Gasparo Corço. C'était un trafiquant qui jouissait des bonnes grâces de Moulay Ahmed. V. p. 571, note 3. Il faut remarquer que le cardinal D. Henri avait entamé des négociations pour racheter le corps de son neveu ; ce fut à Philippe II cependant que Moulay Ahmed voulut gracieusement en faire la remise. Le corps de Sébastien, exhumé à El-Ksar el Kebir, fut remis, le 4 décembre 1578, au Gouverneur de Ceuta, en présence de Dionisio de Pereira, Rodrigo de Menezes, D. Francisco de Zuñiga et du Frère Roque del Espiritu Santo. Il resta à Ceuta jusqu'à la mort du cardinal Henri. Philippe II, devenu roi de Portugal, le fit transférer au monastère de Belem, sépulture des rois de Portugal.

4. V. sur l'ambassade de Pedro Venegas SS. Hist. Maroc, 1re *Série (Espagne)*.

5. *Balajes*, rubis-balais, variété de corindon, dont la teinte est rouge lie de vin.

« rava *que* ternia, como quien era, tan honrado entre los suyos, « como pareçia. »

Y assi el Xarife luego, mediante esto, se lo imbio presentado, que no se ha, hasta aqui, mostrado, en lo que hiço, menos liberal que venturoso: despues de haver goçado de una tan gran victoria, ha mereçido ver en la Africa, juntos en un dia en su corte, embaxadores de los mayores Monarcas de la Asia y Europa, que eran el del Rey de España y el de Fra*n*cia, Inglaterra y el del Gran Turco[1]. Y porq*ue* esto sirva de aviso y exemplo para lo porvenir, concluiremos esta historia con deçir, ya q*ue* havemos dicho sus obras, la traça de la persona d'El Maluco, pues pareçe q*ue* este Moro fue el mayor flagelo que la Christiandad ha tenido en muchos años.

Era El Maluco[2] un hombre reçio, doblado de cuerpo, de mediana estatura. La frente tenia ancha; los ojos grandes y claros; el rostro abultado y redondo; la nariz romba; la boca razgada; los labios gruesos, y los dientes delgados; un poco metido de cuello; y tenia el color de papel de estraça[3]. Tuvo, a lo que d'el se dize, algunos dichos agudos, como fue deçir: « Que el Principe havia de imitar « el buen hortelano, aprovechando siempre al arbol de buen fructo, « y talando el que lo diese malo ». Assi mismo solia dezir: « Q*ue* « los Principes avian de haçer merçedes sin pedirselas, porq*ue*, « quando se las pedian, haziendolas, ya mas pareçia fuerça que « merçedes ». Tuvo alguna manera de virtudes, si se puede assi dezir, por ser amigo de justiçia. Assi el blason de sus armas era un peso y una espada[4]. Mas tuvo, entre otros viçios, uno muy grande, q*ue* era el ser cruel en gran manera y tanto q*ue*, porq*ue* uno de sus Alcaides, de los mas prinçipales y privados de todos, no le imbio çierta quantidad de dinero q*ue* le havia imbiado a pedir, sabiendo que lo tenia, lo mando meter por taco en una bombarda muy grande

1. Moulay Ahmed *el-Mansour* reçut en 1579 de nombreuses ambassades. Ce détail, mentionné par le narrateur, fait supposer que sa relation a été écrite peu après cette date. — L'ambassadeur de France était Guillaume Bérard.

2. En marge du manuscrit et en regard de ce passage : *Figura d'El Maluco.* — On remarquera que cette relation, comme les précédentes, se termine par un portrait de Moulay Abd el-Malek et des considérations sur les Maures.

3. *Papel de estraça*, gros papier gris.

4. Pour le blason de Moulay Abd el-Malek, V. Fr. Juan Bautista, *apud* SS. Hist. Maroc, 1re *Série (Espagne)*.

y, llena de polvora, le dieron fuego; y estas y otras semejantes crueldades se cuentan d'este Barbaro.

Todos los mas Alarbes y Moros, que residen y habitan en la Berberia, son de naturaleça tan crueles como covardes; andan *en* cueros, con solo un alquiçel[1] o manta, q*ue* les sirve de cama y vestido; son miserabilissimos y apocados; en todo anda*n* movibles por los campos; son grandes araganes y mayores ladrones; los mas d'ellos son negros y mulatos; y assi no tienen honra ni se preçian d'ella, pues no perfieren los blancos a los negros, ni se maravillan de ver oy Alcaide al que fue ayer verdugo, ni arrastrado y muerto al hierro al que han tenido por Rey, como ya muchas veçes lo han visto en toda la Berberia; no ay ciudad q*ue* tenga muralla, de manera que pueda aguardar la bateria dos oras, sino son algunas fortalezas que tienen en la marina, porque toda la fuerça d'estos Barbaros es la muchedumbre de la cavalleria, que tienen toda a la gineta[2], y, mediante el uso continuo, son grandes hombres de a cavallo; los cavallos son de mal pareçer y de buenas obras, tratanlos[3] en paz como en la guerra, labranlos, quando nuebos, con fuego los braços, porq*ue* no se les aguen[4].

Ha se dicho esto tan menudamente, porque se vea q*ue*, quando Dios quiere castigar a las gentes por sus pecados, tan flacos instrumentos, como estos Barbaros, bastan para dar el castigo.

A Dios sean dadas grandes graçias por siempre de todo lo que haçe. Amen.

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. — Ms. 8 (ancien 15) ff. 1-30 (en espagnol). — *Copie du* XVIIe *siècle*[5].

1. *Alquiçel*, pour: *El-Ksa*. V. p. 621, note 1, et p. 594, note 1.
2. *Que tienen toda a la gineta*. Qu'ils montent tous « à la genette », c'est-à-dire : à étriers courts.
3. *Tratanlos*, les dressent (les chevaux).
4. *Labranlos, quando nuebos, con fuego...* Ils mettent le feu aux membres de leurs chevaux, quand ils sont poulains, afin de les préserver de la fourbure. On sait que cet usage a persisté en pays indigène.
5. Le manuscrit Portug. 8 de la Bibliothèque Nationale est un petit in-folio de 322 feuillets, formant un recueil de 98 documents en portugais et en espagnol, d'une écriture du XVIIe siècle.

CVIII

RELATION DE LA BATAILLE DE EL-KSAR EL-KEBIR

4 AOUT 1578

(AGRIPPA D'AUBIGNÉ[1])

. . . .

Il y a long temps que nous n'avons rien eu de Fez et de Maroques, pour ce que Abdala[2], fils de Mahumet Seiriph[3] (comme nous avons dit ailleurs), aiant peu d'esprit et de courage, ne voulut plus voir le temps fascheux qu'il avoit gousté en sa jeunesse. D'ailleurs il trouva un peuple aussi ennemi des nouveautez[4] que lui ; et, comme d'un labeur immense on vient à un dormir excessif, l'humeur faineante du Roi lui tint place de vertu pour regner depuis la mort de ses freres jusques en l'an mil cinq cents septante quatre, en grande paix et seureté.

Le dernier trouble[5] qu'il eut fut quand il fit tuer son oncle dans

1. Sur la relation de D'Aubigné, Cf. *Note critique*, pp. 403-404. — Le récit de l'expédition de D. Sébastien et des événements qui la précédèrent occupe différents chapitres de l'*Histoire Universelle*. Pour le premier fragment, V. éd. 1616, t. II, liv. II, ch. XXI, pp. 204-207 ; éd. 1626, t. II, liv. II, ch. XXIV, col. 797-801, et éd. 1886-1897 (M. de Ruble), t. V, liv. VII, ch. XXIV, pp. 48-55. Pour les événements antérieurs à l'expédition, c'est-à-dire pour la partie du récit embrassant les trois premiers fragments (pp. 628-638), D'Aubigné a utilisé De Thou et une source étrangère que nous n'avons pu reconnaître. Rappelons que, pour l'expédition proprement dite, il a fait un large emploi de la relation de Fray Luis Nieto, qui lui était connue par la traduction française de 1579.

2. *Abdala*, Moulay Adallah *El-Ghalib bi Allah*, ce Chérif dont D'Aubigné s'est excusé de ne pas raconter « la vie porque ». Ed. 1891-1893, t. III, p. 244.

3. Moulay Mohammed *ech-Cheikh*.

4. *Nouveautez*, Révolutions.

5. Dans ce paragraphe et le suivant, qui sont très confus, il est fait allusion au meurtre de Moulay Abd el-Moumen, frappé dans la mosquée de Tlemcen pendant la prière publique du vendredi. Cet assassinat aurait été commis, suivant certains auteurs à l'instigation de Moulay Mohammed *el-*

le temple au milieu des ceremonies, ce qui faillit à esmouvoir ses deux Roiaumes de Marroques et de Fez entierement contre lui, pour la grande reverence qu'ils portent aux lieux sacrez; mais il fit sa paix avec le peuple, en faisant souffrir à un de ses enfans d'estre accusé de meurtre, pour avec le pere delivrer le Roiaume de danger.

Abdala tenoit le royaume depuis la mort de son père, tué l'an mil cinq cens cinquante sept par la trahison des Turcs. Il faillit aussi à avoir guerre avec Assanes[1], fils de Hariadenne Barbe-d'Airin, vice-roi de Tremizenne, ou, comme autres veulent, Tremissen, pour avoir retiré[2] Abel-Mumen[3], frère d'Abdala. Mais la mutuelle crainte de tous les deux les separa.

Cettui-ci donc, estant faict roi, partagea ses pays en gouvernements, desquels le principal, asçavoir Fez, fut pour Mahamet, le fils aisné[4]. Ce prince[5], de repos et amateur de paix, deux ans avant sa mort[6], entre en familiarité avec un chrestien renié nommé Assanes[7]. Cestui-ci estoit bouffon et plaisant yvrongne, qui print telle possession de l'esprit de ce prince, parmi les gourmandises, desbauches et plaisirs, comme le vice ennuye son maistre quelquesfois, qu'il se rendit capable de pousser son maistre au labeur, au peril et à l'honneur, s'il eust peu. Abdala discourant un jour avec lui de son heureuse paix et vieillesse, et ensemble de l'heur de ses subjects,

Mesloukh, vice-roi de Fez, suivant d'autres auteurs à l'instigation de Moulay Abdallah *el-Ghalib bi Allah*. V. le Tableau généalogique, Pl. V, notes 6 et 12.

1. *Assanes*, Hassan-Pacha, fils et successeur de Kheir ed-Din, le beglierbey d'Afrique connu sous le surnom de Barberousse (Barbaroja, Œnobarbus), dont D'Aubigné a fait Barbe d'Airin.

2. *Pour avoir retiré Abel-Mumen*, pour avoir recueilli Abel-Mumen, c'est-à-dire: parce que Hassan avait donné asile à Abd el-Moumen. Cf. De Thou, t. VII, p. 69.

3. *Mumen* (éd. 1616, t. II, p. 204), « Numen » (éd. 1626, t. II, col. 798, et éd. De Ruble, 1891, t. V, p. 49). Il faut rétablir Abd el-Moumen. V. le Tableau généalogique, Pl. V, note 12.

4. Moulay Mohammed *el-Mesloukh*. La vice-royauté de Fez était, en général, l'apanage de l'héritier présomptif.

5. *Ce prince*, Moulay Abdallah *el-Ghalib bi Allah*.

6. *Deux ans avant sa mort*, c'est-à-dire en 1572. Moulay Abdallah *el-Ghalib bi Allah* mourut le 21 janvier 1574 (El-Oufrâni, p. 100).

7. Ce personnage, qui ne saurait être identifié avec Hassan Corso (Hassan-Aga), comme l'a fait M. de Ruble, semble être de pure invention, ainsi que le discours qu'on lui fait tenir. C'est à De Thou que D'Aubigné a fait cet emprunt. Cf. De Thou, t. VII, p. 70.

ce compagnon releva ce discours en ces termes[1] : « Si c'est heur « que de manger, boire et dormir son saoul, sans trouble et sans « labeur, c'est l'heur des bestes, ou encores supportable à vos sub- « jects, qui n'ont gousté qu'une vie brutale, sans honneur et vrai « contentement, mais ceux qui sont nez gens de guerre en vostre « royaume detestent une telle vie, et vous, qui en estes l'autheur, « n'attendent qu'une occasion et un chef pour se venger sur vostre « estat de ce que vous les avez deshonorez, les reduisant à la lie de « vostre peuple, où ils ont pour juges de leurs testes et de leurs « biens, non leurs capitaines, comme autresfois, mais des gens de « justice, cruels et poltrons, qui les ont aussi tost condamnez que « cognus pour soldats. Le premier des voisins roi[s][2] qui leur bransle « la sonnette pour les remener à leur mestier, cestui-là est leur roi. « Vous avez eu depuis deux mois quelques advis qui sentent cela. « N'endurez point que vos mauvais garçons ayent autre chef que « vous. Entreprenez quelque guerre juste, facile et honorable. « Employez là tant de subjects et serviteurs qui ne peuvent plus « durer en leur peau. Vous avez basti une splendide maison, mais « si vous n'y laissez un privé, vos gens feront leurs ordures jusques « dans vostre cabinet. Faisons encor un coup de vieillard pour « honorer le dernier acte, autrement il faut que je vous die, qu'es- « tant mesprisé de tous, vous le serez aussi de vos enfans, qui, au « lieu d'attendre le royaume, aimeront mieux le posseder. »

Après ces discours generaux, le galant se servit d'une concubine, à qui ceux de Mazagamme[3] avoyent faict quelque desplaisir. Ce conseil privé, doncques, mit le cœur au ventre d'Abdala, qui, ayant faict ses preparatifs d'hommes et d'artillerie, y employant les plus impatients du repos, il assiège Mazagamme[4], au commencement fort esbranslée pour n'avoir rien esperé de tel. Ceux de la ville, pourtant, gardèrent un des costez de la rivière[5], et de l'autre, ayant une bresche faicte, n'eurent pas beaucoup de peine à la defendre,

1. Le discours de « Assanes » est en italiques dans l'édition de 1626.

2. Cette faute d'impression se trouve dans les éditions de 1616 et 1626.

3. *Mazagamme*, Mazagan.

4. Le siège de Mazagan eut lieu en 1562, et non pas en 1572, comme le raconte D'Aubigné, ou plutôt comme on peut le déduire du contexte de sa Relation. V. ci-dessus, p. 629, note 6. — Sur le siège de Mazagan, V. Doc. LI, p. 231.

5. *La rivière*, pour : la mer.

pource que les soldats d'Abdala avoyent oublié le mestier et que les capitaines, rompans les javelots sur eux, ne les pouvoyent faire marcher.

Là dessus, les bandes de Tremissen et de Zanega qui, au retour de la guerre de Tunes, n'avoyent point voulu se rompre, parurent au secours de la ville[1], et Abdala se contenta d'avoir ramené ses gens et son equipage à Maroque, où il mourut ayant regné dix-sept ans.

En sa place succeda Mahamet, que nous avons dict gouverneur de Fez.

Le premier soin de ce nouveau roi fut de faire empoigner ses deux frères, au plus aagé desquels il fit trancher la teste, se contentant de tenir l'autre en prison, pource que ce n'estoit qu'un enfant. Quant au salaire que lui rendirent ses oncles, quelques desguisements qu'il eust faicts en mettant le parricide sur la teste de son fils, il ne peut eviter ni la verité, ni la punition.

Il estoit arrivé qu'un frère de Mulei Mahamet s'en estoit fuy à Constantinople[2], sur les premières brouilleries que nous avons touchées. Cestui-ci, que l'on appeloit au commencement Mulei Malucho, comme les Turs changent de noms, fut nommé Abdel Melech, qui signifie serviteur de Dieu ou du Grand Roi[3]. Lors, regnant sur le grand empire Sultan Salen[4], duquel Mulei Malucho estant aimé et bien venu, comme ayant faict la guerre avec lui heureusement avec plusieurs conquestes et victoires, impetra dix galères pour passer au royaume d'Alger, et commandement au roi du païs de mettre une armée sur pieds, marcher en personne et ne s'en retourner qu'il n'eust establi Abdel Melech roi de Barbarie. Ceste courtoisie impetrée du Grand Seigneur, quand il vit la mort d'Abdel Mumen executée un vendredi d'un coup de flesche, comme il faisoit sa prière dans la mosquée (comme nous avons dict que ceste nation tient les lieux qu'ils appellent sacrez en grand honneur), Abdel Melech, fortifié d'une bonne armée, surtout de trois cents Turcs, tirez des garnisons, et de deux cents Renégats, qu'ils estiment

1. On ne voit pas bien ce que peuvent être ces « bandes de Tremissen (Tâmesna?) et de Zanega » allant porter secours à la ville de Mazagan, qui était, nous a dit D'Aubigné, défendue par les Portugais « sans beaucoup de peine ».

2. Moulay Abd el-Malek.

3. Abd el-Malek, serviteur du Roi par excellence, c'est-à-dire de Dieu.

4. Selim II.

comme Janissaires, arrive à Tremessen, recueilli du peuple favorablement, qui, en haine du meurtre faict en leur sein, contribuèrent dix canons de baterie, bien servis de munitions, tout cela avancé avec le commencement de l'an mille cinq cents septante cinq.

D'autre costé, Mulei Mahamet, nepveu de Malucho, que nous appellons Abdel Melech, avoit mis ensemble quarante mille chevaux et cent mil[1] hommes de pied, se tenant coulpable par la mort de son frère, Mulei Balachar, et par la prison du jeune, nommé Mulei Hazar, comme fut adverti Abdel Melech, par la fuite de Mulei Hamet, oncle, qui a depuis regné, et avoit quitté Tastilette[2] pour se sauver à Tremissen. Ce roi avoit encore trouvé moyen de practiquer quelques Espagnols[3]; entre ceux-là, un colomnel d'Andelouzie, nommé Eldogali, avec cent huictante arquebuziers.

La première rencontre des deux partis fut au devant de Thesa, où Abdel Melech fit fuir un camp volant de son nepveu, et receut la ville par composition. Mais, devant Fez, les deux armées s'affrontèrent le dix septiesme de mars[4]. Chascun des deux voulut garder son avantage, forcer l'ennemi à canonnades, desplacer pour venir à l'attaque, à quoi l'oncle, mieux servi d'artillerie, gagna et fit marcher ceux de Mulei Mahamet, qui, ayants à leur teste les Espagnols, vindrent aux mains de bon ordre et tindrent ferme jusques à ce que la nuict les sépara. Mais la cavallerie fut si mal traictée par l'artillerie et par deux charges qu'ils receurent, comme le dommage leur faisoit lascher le pied, que le lendemain il falut faire retraicte vers Marrocho; et Abdel Melech se fit recevoir dans Fez, grande ville, foible et riche, accoustumée à dire : Vive le vainqueur[5] !

De là, il donna congé au bacha Rabadan, roi d'Alger, pour remener ses forces, horsmis huict cents Turcs qui prenoyent plaisir à servir le prosperant et l'accompagner à Miguine[6], qui ne se deffendit non plus que Thesa. Mais Halle[7], à deux lieues de la, fit meilleure

1. Ces chiffres se trouvent dans les éditions de 1616 et 1626.

2. *Tastilette*, Tafilelt.

3. *Moyen de practiquer quelques Espagnols*, moyen de nouer des relations avec quelques Espagnols (Maures expulsés d'Espagne) V. p. 454, note 7, et p. 455, note 1.

4. C'est la date donnée par Luis Nieto.

5. C'est-à-dire : inconstante, habituée à se donner au premier qui l'emporte par les armes. Cf. p. 611, note 4.

6. *Miguine*, Mekinès.

7. *Halle*, Salé, ainsi qu'il est dit un peu plus loin.

mine, se voyant soustenue par l'armée de Mulei Mahameth, renforcée de dix mille chevaux. Encor, tout cela ne peut tenir bonne contenance devant ceux qui les avoyent batus une fois, quoique diminuez.

Les escarmouches, qui s'attaquèrent entre les deux armées, servirent d'un voile de poudre et de fumée, soubs quoi le nepveu desgagea une partie de la sienne, non pourtant si à propos que la troupe de retraicte ne payast et ne fust congnée avec grand'perte jusqu'aux fauxbourgs de Marrocho, où Abdel Melech[1] s'arresta et nous avec lui, pource que c'est le terme de nostre livre.

Nous[2] laissasmes dernièrement Mulei Mahameth qui s'estoit desrobbé du combat pour se sauver à Marroco. Dès qu'il fut là, il despescha vers toutes les forces qu'il avoit au loing, recercha tous ses amis, distribua ses thresors aux capitaines, tierça leurs appointements et la paye des soldats ; et ainsi fit tant qu'il se vid dix mille arquebusiers a pied et mil à cheval, la pluspart gens ramassez. Pour cavallerie, il fit monstre de trente mille lanciers avec leurs targues à la mode du païs ; encor il artilla ceste armée de vingt quatre pièces, la pluspart de campagne, avec munitions de bouche et de guerre[3].

Comme il commençoit à se mettre en campagne, il lui vint, comme autres fois, un envoyé de Dom Sébastien, roi de Portugal, pour lui offrir secours[4]. Il receut ce message avec uelque honneur et lui fit voir la monstre generale de son armée, comme remerciant son maistre avec raison.

Abdel-Melech estoit tombé malade à Fez, dont il commençoit à se relever quand il receut nouvelles de son nepveu. Il eut quelque regret d'avoir congedié le vice-roi d'Alger. Pourtant, s'estant refortifié de six mille arquebusiers, desquels la pluspart avoit esté a son

1. *Abdel Melech;* il faut lire : Moulay Mohammed *el-Mesloukh*.

2. V. éd. 1616, t. II, liv. III, ch. xx, pp. 321-322 ; éd. 1626, t. II, liv. III, ch. xxiii, col. 957-959, et éd. 1891, t. V, liv. VIII, ch. xxiii, pp. 322-325.

3. Cf. El-Oufrâni, p. 121.

4. V. ci-dessus p. 456, note 5.

nepveu, il accompagna cela de deux mille argolets, vingt mille lanciers, de mesme les autres et vingt pièces de campagne.

Mulei Mahamet, sachant que son oncle alloit en lictière, ne voulut pas perdre ce temps, et les deux armées se rendirent à trois lieues de Salle ou Halle, à la Motte d'Arrajahan[1], sur la rive de la mer, où, le vingt-neufiesme de juin, à trois heures après midi, les deux armées s'affrontèrent avec peu d'ordre, pource que le nepveu, n'en prenant point pour sa diligence, empescha l'autre d'en prendre aussi. Et de faict, au commencement, il creut avoir la victoire pour avoir rompu les deux cornes de l'armée ennemie. Mais Abdel-Melech, qui avoit mis son esperance en sa troupe de reserve, marcha si à propos, tuant à coups de cimeterre les premiers qui fuyoyent sur ses bras, que l'heur de la bataille changea; et, son indisposition lui empeschant la poursuite, il la fit faire par Mulei Hameth[2], son frère, qui mit ce soir-là six mil hommes le ventre au soleil, le reste sauvé dans la nuict.

Mulei Mahameth, qui n'avoit pas esté des derniers à prendre la fuite, arriva huictiesme à Marroco, ne demeure[3] que deux heures dans son palais pour y charger cinq mulets de quelques richesses, et, avec peu de cavallerie des siens qu'il trouva dans les faux bourgs, se sauva sans ordre aux Montes-Claros qui commencent à six lieues de la ville; c'est Atlas du temps passé, où se retirent les bandoliers[4]. Abdel-Melech ne pressa point sa victoire et ne vint à Marroco que huict jours après pour leur donner temps de choisir[5], ce qu'ils firent; et peut-estre se fussent-ils autrement engagez au desespoir. Ayans donc balancé les vices du nepveu et les vertus de l'oncle, vices que leur bonheur emportoit au vent, vertus que la necessité presentoit de ses mains, ils font une superbe entrée au victorieux, à la mi-juillet, accompagnée de force présents bien à propos pour le soustien de la guerre. Il se deffit des Turcs qui ravageoyent le pays, receut en amitié plusieurs princes chrestiens, mais il se rendit surtout aggreable en suivant la loi de ses prede-

1. *La Motte d'Arrajahan*, Khandok er-Rihân. V. p. 457, note 4.

2. Moulay Ahmed *el-Mansour*.

3. *Ne demeure*, pour : ne demeura. L'édition de 1616, t. II, p. 322, porte : *n'entre*..

4. *Bandoliers*, brigands.

5. *Pour leur donner temps de choisir*, pour donner aux habitants de Marocco (Merrakech) le temps de choisir.

cesseurs, qui fut de nommer pour lui succeder son frère Hameth, bien qu'il eust un fils presque en aage de servir.

Mulei Mahamet, avec sept ou huict cents hommes, faisoit le maistre bandolier[1]. On lui envoya Mulei Agmet, jeune prince, qui le chargea et mit en fuite au royaume de Sus.

Tout ce que nous avons dit estant achevé au commencement de l'an 1577, il falut que ce malheureux eust recours à Dom Sebastien, vers lequel il despescha du fonds des montagnes par le destroit de Mazagan[2]. Et lui, hazardant le reste, se mit après son messager pour gagner le Pignon[3] et de là Tanger; où le gouverneur[4] receut le corps du roi en la cité et les troupes à camper hors la portée du canon. De plus, il presta une caravelle armée pour porter à Lisbonne un autre ambassadeur. C'est au livre suivant à nous en conter plus avant.

Dom Sebastien[5], ayant esté deux fois mesprisé pour les offres de secours qu'il faisoit à Mulei Mahameth contre son oncle, quoique vaincu par plusieurs fois, avoit tant à cœur l'estendue des Chrestiens en Afrique, et avec cela celle de sa gloire, comme estant soldat sur tous les rois de son temps, qu'il ne prit point le refus pour mespris; mais, au lieu de s'en mutiner, se convia tousjours, à cest affaire difficile et perilleux. Le passage qu'il avoit faict à Tanger[6] quelque temps auparavant l'animoit, au lieu de sentir sa perte, de la relever à quelque prix que ce fust. Il receut donc l'ambassade

1. *Faisoit le maistre bandolier*, faisait le métier de coupeur de routes. « Ensuite vous vous êtes réfugié dans la montagne et, aidé des chefs de la contrée, vous vous êtes mis à piller les biens de vos sujets. » *Lettre des Docteurs de l'Islam à Moulay Mohammed el-Mesloukh*, apud El-Oufrâni, p. 123.

2. *Par le destroit de Mazagan*. D'Aubigné commet, à tout le moins, une confusion. En réalité, Moulay Mohammed *el-Mesloukh* dépêcha, du fond de l'Atlas, un courrier à Mazagan, pour informer le roi de Portugal de sa situation précaire et lui demander son aide et son appui.

3. Le Peñon de Velez.

4. *Le gouverneur*, D. Duarte de Menezes.

5. V. éd. 1616, t. II, liv. III, ch. xxi, pp. 322 324; éd. 1626, t. II, liv. III, ch. xxiv, col. 959-961, et éd. 1891, t. V, liv. VIII, ch. xxiv, pp. 325-328.

6. Première expédition de Sébastien au Maroc faite en 1574. V. p. 339.

de Mulei Mahameth des deux mains et magnifiquement, offrant toute aide et promettant de regagner Marroco et Fex.

Peu ou point de son conseil s'opposèrent à ce brave dessein, mais, sur tous le comte de Virmiose, duquel nous parlerons après, son nepveu et son connestable, l'embrasoit de hauts desirs et d'esperances, et mesmement de ce que devoyent les princes chrestiens. Mais ce qui mit le feu sous le ventre à ce roi[1], pour l'eschauffer plus efficacieusement, fut un grand concert de Jesuites[2], animez et gagnez pour cela. Il fut pourtant advisé que le Portugais devoit consulter le roi d'Espagne, son oncle, ou pour avoir son aide, ou pour ne lui donner de quoi s'irriter au temps de l'absence, qui estoit dangereux. Il est certain qu'au commencement Dom Philippe remonstra les dangers d'une si haute entreprise, mais de l'air qu'il faloit pour les faire désirer en les descrivant.

Dom Sebastien, separé en ceste resolution, receut pourtant depuis quelques ambassadeurs de Castille pour le destourner du voyage; et ceste fois les Portugais creurent qu'il l'en dissuadoit à bon escient, pour la jalousie d'une grandeur trop à craindre en son voisinage, si les affaires succedoyent.

Voilà donc les Portugais en armes et la fin de l'année employée à faire venir d'Allemagne cinq mille lanskenets, à desbaucher quelques chevaliers d'Andalouzie avec congé de leur Roi, fait[3] monter l'artillerie et avec elle, dans les havres, les navires tant du pays qu'estrangers. Il n'eut de Portugal ni d'Allemagne guères que bizongnes[4], et dont la moitié mourut avant que s'embarquer[5]. Il avoit aussi despesché en Italie et obtenu du Pape promesse de secours. Mesmes le comte d'Irlande, qui commençoit à brouiller en son pays et y menoit six cens Italiens, voyant que ses entreprises n'estoyent pas encor en estat de ruer, se laissa desbaucher

1. *Mais ce qui mit le feu sous le ventre à ce Roi*, cette phrase n'existe pas dans l'édition de 1616.

2. V. p. 413, note 9.

3. Il y a dans cette phrase un lapsus qui se retrouve dans les éditions de 1616 et de 1626. Nous pensons qu'il faut rétablir : « La fin de l'année se passa à faire venir d'Allemagne..., à débaucher quelques chevaliers..., *à faire* monter l'artillerie... » M. de Ruble a considéré le dernier membre de phrase comme une proposition distincte à laquelle il a donné pour sujet : [Sébastien] restitué entre crochets. V. Éd. 1891, t. V, p. 327.

4. *Bizongnes*, recrues, de l'espagnol *visoño*. Cf. p. 473, note 6.

5. V. ci-dessus, pp. 465-466.

pour le voyage qui se preparoit en toutes façons pour le printemps prochain. Mais encor l'affection violente de ce prince et l'esperance, à la mesure de l'affection, furent telles qu'il ordonna à tous les gentilshommes, tant de Portugal que de son autre royaume, qu'ils appellent Algarve[1], de se tenir prests pour marcher, sur peine de perdre et la noblesse et leurs fiefs.

Encor faut-il sçavoir par quels presents Mulei Mahamet recognoissoit le secours de ce roi chrestien. Il lui donnoit tout le rivage qu'il tenoit sur la mer Oceane avec six lieues en terre ferme, toutes villes et citez qui en despendoyent, entre lesquelles estoyent Arzile, Saphin[2] et l'Arache, ville très grande, très riche, très forte et très importante[3]. A cela, il adjousta, par le second ambassadeur, Alcacarquibit[4], Equituan[5]. De plus, il lui permettoit faire prescher en Barbarie la foi de Jésus-Christ[6], lui fit livrer, en avance du traicté, Arzille par Cid Albequerin, frère de sa femme[7], qui en estoit gouverneur; et, pour l'accomplissement, consentoit qu'il fust couronné Empereur de Marroco. Sur quoi Dom Sebastien fit fermer sa couronne[8], que

1. On sait que le roi de Portugal porte le titre de : « Roi des deux Algarves » c'est-à-dire de l'Algarve Cismarine (Alem-Mar), correspondant à la province de ce nom, et de l'Algarve Transmarine (Aquem-Mar), formée des *Fronteiras* africaines.

2. *Saphin*, Safi.

3. Cette appréciation sur la grandeur et la richesse de Larache est très exagérée, mais elle reflète bien l'opinion de l'époque. V. p. 515, note 1.

4. *Alcacarquibit*, sans cédille dans les éditions de 1616 et de 1626; pour : El-Ksar el-Kebir; mais il s'agit plus probablement d'une place maritime, et il faudrait, dans ce cas, entendre : El-Ksar es-Seghir, l'ancienne *Fronteira* évacuée en 1551. V. p. 174, note 3.

5. *Equituan*, Tétouan.

6. Cette concession, qui ne se trouve pas dans les relations que nous avons consultées, est peut-être de l'imagination de D'Aubigné, ou de son informateur.

7. Sur Sidi Abd el-Kerim, V. p. 528, note 2. — Ce mariage de Moulay Mohammed *el-Mesloukh* avec la sœur du caïd Abd el-Kerim, qui n'est mentionné ni par El-Oufrâni, ni par les principaux chroniqueurs chrétiens, est assez vraisemblable. Il expliquerait la fidélité de Abd el-Kerim à la cause de Moulay Mohammed *el-Mesloukh* et sa résistance aux ouvertures de Moulay Abd el-Malek.

8. Antonio de San Roman mentionne ce fait (p 55), pour lequel il est vivement pris à parti par Hieronymo de Mendoça : « Quant à ce qu'A. [il de San Roman] dit que le Roi fit faire une couronne fermée, comme celle d'un Empereur, il se trompe également, car le Roi en faisait déjà usage dans ses armoiries et l'avait fait fermer, soit parce que le Pape Pie V lui en avait envoyé une, avec une épée consacrée et le titre de Majesté, soit pour la même raison que les rois, ses voisins, car il était petit-fils de Charles Quint et descendant des autres Empereurs; c'est pour cette même raison que les rois de France portent la couronne fermée,

les rois ses predecesseurs n'avoyent jamais ainsi portée, mais seulement ouverte, comme il parut sur l'artillerie qui fut fondue de nouveau pour le voyage, sur les principaux estendars de son armée de terre et, en celle de mer, aux pavillons.

. . . .

Vous[1] ne me sçauriez point de gré de vous amuser aux pirateries de la coste de Barbarie, ni à vous compter les desseins inutiles qu'avoit eu Juan d'Austrie sur Tunis[2]. Mais vous et moi bandons sur le traict pour venir à ceste grande bataille des Trois Rois.

Sebastien de Portugal voua le jour de Sainct-Jean à l'embarquement de son armée, qu'il se vid ensemble le vingt-sixiesme de juin, composée de treize cents voiles et, entre autres, douze galères pleines de Noblesse, soixante vaisseaux chargez de gens de guerre, et de près de sept cents autres de charge.

Quelques jours furent employez en dévotions, selon les ordonnances d'un Legat, exprès envoyé par le Pape, bien garni d'indulgences pour ceux qui feroyent le voyage[3]. Ce temps encores employé à establir sept Gouverneurs dans le royaume de Portugal, pource que l'oncle Cardinal en avoit refusé l'administration[4].

L'armée vint mouiller à Cadis le second de juillet. Et là séjourna quinze jours pour se fournir de ce qu'on trouva manquer après les ancres levez, et aussi pour recevoir deux régiments d'Andalouzie, qui s'estoyent enroollez pour l'embarquement, avec la permission du roy Philippe. Estans embarquez à la mi-juillet, il envoye sa grand' flotte en Arzille, et lui, avec les galères seulement, prend la route

comme successeurs de Charlemagne, et ceux d'Angleterre, à cause de Constantin le Grand; et c'est ainsi que tous les rois indépendants peuvent porter la couronne fermée, mais sans la croix au sommet, car c'est cela qui différencie la couronne des Rois de celle des Empereurs. » HIERONYMO DE MENDOÇA, ff. 5 v°-6.

1. V. éd. 1616, t. II, liv. IV, ch. XI, pp. 390-395; éd. 1626, t. II, liv. IV, ch. XIX, col. 1051-1058, et éd. 1892, t. VI, liv. IX, ch. XIX, pp. 109-121.

2. On sait que D. Juan d'Autriche avait eu le dessein de se constituer à Tunis un royaume indépendant.

3. Le légat envoyé par le Pape s'appelait Alexandre Formento.

4. Cf. p. 469, note 2.

de Tanger, où il sçavoit que Mulei-Hameth[1] l'attendoit en bonne dévotion. Je n'ai que faire de vous monstrer comment ce prince nègre envoya son fils au-devant, ni quelles furent les réceptions, et aussi peu les grands et longs discours par lesquels le roi deschassé mesla aux remerciements tout ce qui faisoit pour son droict et, à la conclusion, lui offrant son frère[2] en ostage. Mais Sébastien aima mieux pour lors le voir à la teste des bandes par terre jusqu'en Arzille, d'où il envoya ce jeune prince à Mazagan, place donnée entre les mains des Portugais, non toutesfois en qualité d'ostage, mais bien de seureté. Ce fut auprès d'Arzille que l'armée campa avec ordre et retranchement.

De tout ceci, le roi Abdel-Melech, bien adverti, après avoir discouru parmi ses privez sur le mauvais dessein de Portugal, pour l'infidelle et foible société de Mulei-Mahameth, il fit publier quelques édicts pour le pays contre les Chrestiens, et puis declaration de guerre contre tous ceux de ce nom-là, au grand contentement des Mores. Ayant faict les apprests de son armée à la mi-avril, il fit son rendez-vous general à une mosquée nommée Temosena[3], lui marchant en litière, pour une grande debilité d'estomach qui l'accompagna jusques à la mort. Il acheva de joindre ses forces à une journée d'Alcaçar, et là fit reveue de cinq mille arquebuziers choisis, dix mille lanciers Mores tels quels, deux mille argolets, et de 24 000 chevaux arabes, tout cela faisant près de 60 000 hommes de com-

1. *Mulei-Hameth*, pour : Mulei-Mahameth (Moulay-Mohammed *el-Mesloukh*). Dans les relations du temps, il y a souvent confusion, sinon entre les personnes, du moins entre les noms de Moulay Ahmed *el-Mansour* et de Moulay Mohammed *el-Mesloukh*. M. de Ruble a été induit en erreur par ce passage de D'Aubigné et, sans prendre garde au contexte, il a voulu éclairer cette phrase par la note suivante : « Mulei-Hameth, vice-roi de Fez, attendait la flotte portugaise dans un lieu appelé « la Fiera del Giovedi [Souk el-Khemis]. » Éd. 1892, t. VI, p. 110. Cette note est erronée de tous points. Moulay Mohammed *el-Mesloukh* se trouvait à Tanger, où, comme le dit D'Aubigné, il *attendait* son allié, le roi D. Sébastien, « en bonne dévotion ». Quant à Moulay Ahmed *el-Mansour*, il se trouvait effectivement avec son frère Moulay Abd el-Malek, à Souk-el-Khemis (6 kilomètres au Sud de El-Ksar, soit 30 kilomètres environ dans l'intérieur des terres) et, s'il *attendait*, non la flotte, mais l'armée portugaise, ce n'était pas pour s'unir à elle, mais pour la combattre.

2. *Son frère*. Il faut lire : son fils (Moulay ech-Cheikh). La note de M. de Ruble est inexacte. V. p. 534, note 1.

3. *Une mosquée nommée Temosena*. Kasba Tamesna. V. p. 468, notes 2 et 3.

bat, mettant la principale esperance de ceste grande foule aux cinq mille arquebuziers. Tout cela s'avança, fort lentement[1] et en faisant plusieurs sejours, jusques à tant qu'ils vindrent camper à Alquazarquibir[2].

D'autre costé, l'armée des deux autres Rois[3] desploya, à une monstre generale, à deux journées d'Arzille, quatorze mille hommes de pied et deux mille gens d'armes, pour tout ce qui avoit passé l'eau, avec trente six pièces de campagne bien attelées. Les autres ont mis en ce compte un bagage desmesuré et plusieurs compagnies de garses[4], de quoi nous n'avons que faire. Ces gens de pied estoyent composez de trois mille Allemans, restans des cinq mille, de deux mille Espagnols, six cents Italiens, autant de la garnison de Tanger et les deux mille cinq cents Avanturiers desquels il se fioit. Le reste estoyent Portugais, picques seiches[5] et bisongnes[6]. Mulei-Mahamet[7] et ses conseilliers tendoyent à temporiser près de l'Arache, tant pour estre favorisez d'une armée de mer, laquelle, avec la garnison de Mazagan, amusoit trois mille bons hommes, que pour une esperance qu'avoit tousjours Mahameth, que les forces de son ennemi se donneroyent à lui s'il les hallenoit. Abdel-Melech, de son costé, trouva moyen de negocier avec Dom Sebastien et lui vouloit laisser prendre l'Arache, afin qu'il s'en retournast, ayant faict quelque chose, mais les froideurs de son compagnon et de son ennemi ne peurent l'attiedir[8]; si bien que, s'estant avancé le long du fleuve

1. La marche de Moulay Abd el-Malek fut assez rapide. V. son itinéraire p. 536, note 1.

2. M. de Ruble a mis en note à ce mot : « Alcazar Quivir, sur la côte de Barbarie dans le royaume de Fez ». Ed. 1892, t. VI, p. 111, note 4. Rappelons que El-Ksar el-Kebir se trouve à 30 kilomètres de la côte.

3. *L'armée des deux autres rois*, l'armée de D. Sébastien et de Moulay Mohammed *el-Mesloukh*.

4. Il n'y avait pas que des « garses ». Un officier italien du corps de Stukely, nommé Hercule de Pise, avait emmené sa femme légitime, Virginia, dont la beauté faisait l'admiration des seigneurs portugais. Elle fut prise par les Maures et mourut en captivité, après avoir traversé de nombreuses épreuves. HIERONYMO DE MENDOÇA, p. 396.

5. *Picques seiches*, c'est-à-dire : piquiers aux armes inutiles. V. p. 255, note 2 ; p. 476 et p. 599, note 3.

6. *Bisongnes*. V. ci-dessus p. 636, note 4.

7. *Mulei-Mahamet*, pour : Moulay Mohammed *el-Mesloukh*. C'est ce même prince qui est appelé plus haut Mulei Hameth.

8. *Mais les froideurs de son compagnon et de son ennemi ne peurent l'attiédir*. Le sens développé de cette phrase très obscure est le suivant : « D'une part, les conseils de Moulay Mohammed *el-Mesloukh* (son compagnon), qui l'engageaient à temporiser à Larache, d'autre part les négociations de Moulay Abd el-Malek (son ennemi), en vue

d'Alcaçar[1] jusques au lieu où il joinct la rivière d'Arache[2], sans s'approcher de la ville, pour la crainte qu'avoit Mulei-Mahamet du contentement que son ennemi avoit esperé, la rivière empescha le combat le dimanche, comme aussi le temporisement perpetuel d'Abdelmelech, lequel eust encores dilayé la bataille, sans la peine qu'il avoit d'empescher ses Mores de se revolter, et mesmes qu'il lui avoit falu estre toute la nuict à cheval pour tenir en prison les compagnons.

Mais, le lundi, quatriesme d'aoust, on commença au poinct du jour à voir les Mores avancez sur un haut terrier, plus pour recognoistre la contenance de l'armée chrestienne que pour la presser au combat. A leur veue, l'artillerie des Chrestiens passa le gué en diligence, comme aussi, le passage estant large, les bataillons passèrent presque tous formez. Et ce fut pourquoi on les fit oblongs, à la charge de faire front de file pour les mettre en l'ordre que nous allons dire.

Toute[3] l'infanterie ne fit qu'un corps quarré, faisant pourtant à chasque bataillon face diverse, car, le premier avancé s'estendit en front, faisant la corne gauche et y fournissant les deux parts. L'autre s'estendit en file, faisant de sa teste et de son estroit le tiers du front, et de son long les deux tiers de la face de main droitte. Les autres deux, faisans tout de mesme, achevèrent le quarré, laissans au milieu un champ, où print place le General, accompagné de ce qu'il avoit d'eslite. Le bataillon de main gauche estoit des Allemans et Italiens, commandez par le comte d'Irlande[4] : celui de main droicte estoit des garnisons de Tanger, commandées par Alvaro Perez de Tavora. Le bataillon qui faisoit le coin de main gauche en arrière estoit d'Espagnols et Italiens, sous Alonzo d'Aquilar ; le quatriesme estoit tout de Portugais, où commandoit Louys Cæsar ; chascune forme[5] estoit de trois mil hommes pour le moins ; les quatre

de lui laisser cette place, ne purent attiédir l'ardeur de D. Sébastien, brûlant d'en venir aux mains. » D'Aubigné qualifie conseils et négociations de « froideurs », parce que les uns comme les autres tendaient à différer la lutte.

1. *La rivière d'Alcaçar*, l'oued Loukkos. Il faut entendre, d'après le contexte, l'oued el-Mekhàzen. V. p. 478, note 2.

2. *La rivière d'Arache*, l'oued el-Mekhàzen, mais il faut entendre, d'après le contexte, l'oued Loukkos. V. p. 478, note 2.

3. V. Pl. VI le plan de la bataille et p. 661 le dispositif du combat.

4. Thomas Stukely. V. p. 466, note 2.

5. *Chascune forme*, chaque bataillon.

maistres de camp recognoissans pour colomnel Duarte de Menezes, gouverneur de Tanger. Les deux mil hommes d'armes furent partagez en quatre ; à chascune cinq cents chevaux au milieu des lattes[1], horsmis celle de devant, qui avoit pris place à l'aile droicte, pource que tout le front estoit garni d'artillerie, au nombre de trente-six pièces. Nous avons laissé au roolle de l'armée Mulei-Mahameth et les siens en arrière ; c'est pource que, n'ayant que mil hommes, moitié arquebuziers, moitié lanskenets, il print sa place en arrière, le plus hors du combat, dans le chemin où les deux rivières s'assemblent ; desquelles celle de l'Arache[2] fermoit le derrière de l'armée chrestienne, et celle d'Alcaçar costoyoit les deux, mais celle des Mores de si près qu'elle leur servoit de fossé.

Abdel-Melech, bien que demi-mort en sa lictière, aida pourtant à son frère à former son armée et mettre la teste en un grand croissant, duquel les cornes s'estendoyent près de demi-lieue. Ce croissant du grand corps de ses Mores entremeslez de quelques files de gens de pied ; la pointe de main droicte estoit confortée par un quarré de 1 000 chevaux, lanciers, qui avançoyent[3] encores à leur droicte mille arquebuziers à cheval pour leur servir de carabins[4] et ausquels ils se fioyent beaucoup ; tout cela commandé par Mulei-Hameth, frère du roi. L'autre corne, qui faisoit la gauche, avoit mille arquebuziers à cheval d'avantage, qui estoyent en mesme posture que les autres, commandez par Mahameth Zareo, vice-roi. Au milieu du croissant et en arrière estoit le grand bataillon de tous les arquebuziers à pied ; au milieu de cela, le Roi, gardé de deux cents renegats halebardiers ; aux costez et derrière du Roi y avoit dix scadrons de chacun deux mille chevaux, pour partir de la main aux occasions. L'artillerie estoit de mesme celle des Chrestiens, mais plus retirée dans le creux du croissant. Et ainsi les deux armées se

1. *Au milieu des lattes*, au milieu des côtés. On trouve au XVI[e] siècle le mot *late* ou *latte* avec le sens de côté. V. LITTRÉ, au mot *Latte*.

2. C'était l'oued el-Mekhàzen « qui fermoit le derrière de l'armée chrestienne ». Sur la confusion faite entre l'oued el-Mekhàzen et l'oued Loukkos par Luis Nieto, V. p. 478, note 2.

3. *Avançoyent*, c'est-à-dire : qui avaient encore en avant d'eux-mêmes sur leur droite.

4. *Carabins*, soldats de cavalerie légère au XVI[e] siècle ; ils portaient la cuirasse, l'escopette et le pistolet et étaient principalement employés pour les reconnaissances ; ils prirent, dans la suite, le nom d'*argoulets*. V. p. 457, note 1.

trouvèrent en estat de parler ensemble en un sable, sans advantage, entre onze heures et midi, plus tost que Mulei-Mahameth et son conseil n'eussent voulu ; car, n'ayant peu obtenir du Roi chrestien de gagner la coste de la mer pour tirer flanc des navires, ils essayèrent de faire marcher si froidement, que le combat ne put commencer que sur le soir ; mais à tous ces advis nostre Roi soldat crioit au poltron.

Sur le point que les armées approchoient du costé des Chrestiens, Dom Sebastien fit une longue harangue à ses soldats sur les incommoditez qu'ils avoyent receues pour parvenir au champ du combat, et sur celles qui les presseroyent plus rudement, au cas qu'ils oubliassent leur vertu, le pays ne leur permettant point de refuge, ni les ennemis de pitié ; et puis il acheva par la bonne esperance de la victoire à l'exultation de la religion chrestienne.

En marchant pour le combat, le propos du Roi fut suivi par les prelats qui assistoyent en ce voyage : premièrement par un nonce du Pape, commissaire pour ceste expedition ; par les evesques de Conimbre et de Porto, et puis par grande quantité de moines de tout ordre, qui portoyent de grandes croix, et, en exhortans au mespris de la mort, accompagnèrent les combattans jusqu'à lance baisser.

Abdel-Melech, que son conseil avoit voulu faire couler[1] à Maroco comme paralitique et n'en pouvant plus, contraignit ses gens de lui amener un cheval, monta dessus, et, pour s'y pouvoir tenir, fit attacher quelques courroyes de la selle à sa ceincture, quoi qu'il n'eust monté à cheval il y avoit deux mois. Il se fit couvrir d'un drap d'or, tout parsemé de grands diamens et de perles, par l'aide de deux stafiers, qui, avec deux fourchettes, soustenoyent le manteau[2], cet esclat corrigeant en quelque façon sa palleur et sa jaunisse. Il ne harangua que de promesse et de grands dons à ceux qui se signaleroyent, et, pource qu'il estoit prince de foi, on tient que ses propos arrestèrent plusieurs Mores et Arabes qui bransloyent pour lui faire un mauvais tour. Ce fut lui qui livra de chance, en criant : « Haut les bras ! » Mais son artillerie n'eut pas achevé sa volée que

1. *Faire couler*. Le mot *couler* existe dans toutes les éditions.

2. Il s'agit plus probablement du parasol porté par les *Peiks*, et qui était déjà à cette époque l'insigne du pouvoir impérial. V. p. 603, notes 1 et 2.

l'arquebuzerie des deux armées joua, quoi que d'assez loing. De mesme temps, Alvaro Perez part de la droicte des Chrestiens avec ses cinq cents chevaux et donne à la gauche au vice-roi Zareo. Cestui-ci, emporté par les siens, après la perte de deux cornettes, se mit en route, et quelques-unes de ses troupes allèrent conter[1] la victoire des Chrestiens à huict lieues de là. Abdelmelech, voyant cela, demanda son cheval, que par foiblesse il avoit laissé : et, comme ses gardes le voulurent arrester pour la mesme cause et qu'ils tinssent les rennes pour l'empescher d'aller à la charge, il voulut mettre la main au cimeterre, pour tuer ceux qui l'empeschoyent, mais, sa paralysie lui ayant monstré qu'il estoit sans main, il perdit la parole et tomba sur l'arçon. Puis, comme on l'eut remis en sa lictière, il s'efforça de dire : « Marchons plus avant ! » Et dans un quart d'heure rendit l'esprit, ce que ses gardes cachèrent habilement[2].

1. *Conter la victoire*, éd. 1616, t. II, p. 393 ; *contre la victoire*, éd. 1626, t. II, col. 1056, et éd. 1892, t. VI, p. 117. D'après le contexte et les autres relations, il faut lire *conter*. V. ci-dessus, pp. 490 et 561.

2. Montaigne, dans son chapitre *Contre la Fainéantise*, cite comme un exemple de la domination de l'esprit sur le corps cette mort de Moulay Abd el-Malek : « Moley Moluch, roy de Fais, ... se trouva griefvement malade, dès lors que les Portugalois entrerent à main armée en son Estat, et alla tousjours depuis en empirant vers la mort et la prevoyant. Jamais homme ne se servit de soy plus vigoureusement et bravement. Il se trouva foible pour soustenir la pompe ceremonieuse de l'entrée de son camp qui est, selon leur mode, pleine de magnificence et chargée de tout plein d'action, et resigna cet honneur à son frère. Mais ce fut aussi le seul office de capitaine qu'il resigna ; touts les autres, necessaires et utiles, il les feit tres-glorieusement et exactement, tenant son corps couché, mais son entendement et son courage debout et ferme jusques au dernier souspir, et aucunement au delà. Il pouvoit miner ses ennemis indiscretement advancez en ses terres et luy poisa merveilleusement qu'à faute d'un peu de vie et pour n'avoir qui substituer à la conduitte de cette guerre et aux affaires d'un Estat troublé, il eust à chercher la victoire sanglante et hazardeuse, en ayant une autre pure et nette entre ses mains. Toutesfois, il mesnagea miraculeusement la durée de sa maladie, à faire consumer son ennemy et l'attirer loing de son armée de mer et des places maritimes qu'il avoit en la coste d'Affrique, jusques au dernier jour de sa vie, lequel, par dessein, il employa et reserva à cette grande journée. Il dressa la battaille en rond, assiegeant de toutes parts l'ost des Portugais, lequel rond venant à se courber et serrer les empescha non seulement au conflict, qui fut très-aspre par la valeur de ce jeune roy assaillant, veu qu'ils avoient à montrer visage à tous sens, mais aussi les empescha à la fuitte après leur routte ; et, trouvans toutes les issues saisies et closes, ils furent contraints de se rejetter à eux-mesmes, *coacervanturque, non solum cæde, sed etiam fuga*, et s'amonceller les uns sur les autres, fournissans aux vaincueurs une tres-meurtriere victoire et tres-entiere. Mourant, il se feit porter et tracasser où le besoing l'appelloit, et, coulant le long des files,

La moitié des 2 000 chevaux que nous avons partagez en dix bandes, ne voyans que 500 chevaux chrestiens à la poursuite des leurs, font leur charge; et à ceste charge se rallie ce qui estoit le plus pesant à fuir. Cela ramena nos 500 chevaux si rudement, qu'ils les poussèrent sur le bataillon des Chrestiens, de main droicte, et cela commença la première confusion.

Le roi de Portugal, qui jusques-là avoit demeuré dans son chariot, retenu par les siens, saute à cheval, couvert d'armes vertes[1], et alla à la charge entre le duc d'Avero et le jeune comte de Virmiose[2], qui depuis fut Connestable, et mit encores en route tout ce qui avoit chargé les siens. Mais les autres mille chevaux, qui ne voyoyent pas le combat de leur main droicte si eschauffé, vindrent encores fondre sur les Portugais et renversèrent tout ce qui estoit à la gauche. Il y eut une troupe de chrestiens à droicte qui, ne trouvant rien qui se ralliast, poursuivirent les fuyards si avant, que la besongne fut vuidée avant leur retour; et parmi ceux-là estoit le comte de Virmiose.

J'ai tardé à vous rendre compte de la main droite des Mores,

exhortoit ses capitaines et soldats les uns apres les autres. Mais, un coing de sa battaille se laissant enfoncer, on ne le peut tenir qu'il ne montast à cheval, l'espée au poing. Il s'efforçoit pour s'aller mesler, ses gents l'arrestans, qui par la bride, qui par sa robbe et par ses estriers. Cest effort acheva d'accabler ce peu de vie qui luy restoit; on le recoucha. Luy, se resuscitant comme en sursaut de cette pasmoison, toute autre faculté luy deffaillant, pour advertir qu'on teust sa mort (qui estoit le plus necessaire commandement qu'il eust lors à faire, affin de n'engendrer quelque desespoir aux siens par cette nouvelle) expira, tenant le doigt contre sa bouche close, signe ordinaire de faire silence. Qui vescut oncques si long temps et si avant en la mort? Qui mourut oncques si debout? » MONTAIGNE, *Essais*, liv. II, ch. XXI. — Sur le geste prêté à Moulay Abd el-Malek mourant, V. ci-dessus p. 560, note 2.

1. *Couvert d'armes vertes*, « muy guarnecido de armas verdes de prueva » dit le texte de Luis Nieto. On a vu plus haut l'erreur commise par le traducteur anonyme de 1579, p. 491, note 3.

2. D. Francisco de Portugal, II[e] du nom, fils de D. Affonso de Portugal, comte de Vimioso, celui qui avait été accusé de négligence dans le service des vivres, pendant l'expédition de 1574, et qui, d'après Conestaggio, se serait vengé, lors de la seconde expédition, en conseillant à D. Sébastien la marche sur Larache par l'intérieur des terres (V. p. 542, note 1). « [D. Francisco] resta prisonnier à la bataille d'Alcaçer et plut tant par ses manières au roy de Maroc qu'il le renvoya sans rançon. S'étant déclaré avec ses oncles pour le prieur de Crato et ayant engagé la ville de Setuval à le reconnoître, il reçut de lui le titre de connétable de Portugal, *le suivit en France*, revint avec lui sur la flote commandée par Philippe Strozzi, mourut des blessures reçues au combat naval donné près des isles des Açores, le 26 juillet 1582 ». P. ANSELME, t. I, p. 665. Les Vimioso, branche bâtarde issue des ducs de Bragance, avaient suivi, en grand nombre, le roi D. Sébastien.

pource que ceux-là marchoyent à pied de plomb et ne meslèrent que le roi Dom Sebastien, de qui le cheval avoit esté tué auprès du duc d'Alvaro mort. Estant remonté d'un frais, il se vint jetter à l'endroit où Mulei-Hamet faisoit sa charge, lequel il renversa et mit en fuite demi-lieue. Cependant les Mores, de leur main gauche ralliez, comme nous avons dit, avoyent suivi leur bonne fortune, emporté l'artillerie des Chrestiens et percé jusques à Mulei-Mahomet, qui, s'enfuyant d'effroi et cerchant un gué à la rivière de Larache, estouffa dans le bourbier. Ce fut lors que toutes les bandes des Mores, et mesmes celles qui estoyent campées loing pour troupes de reserve, vindrent de tous costez accabler les restes des Portugais qui mouroyent en foule, servans leurs corps comme d'un rempart, au lieu où estoit leur Roi, qui n'avoit plus auprès de soi que quelques gens d'armes de Tanger.

Les Portugais, voyans tout desesperé, prindrent la route d'Arzile, et, comme ils trouvèrent, sortans de l'armée, le comte Virmiose venant de sa poursuite et cerchant nouvelle occasion, ils l'asseurèrent de la mort du Roi pour l'emmener honnestement. Cependant ce prince remonté, comme nous avons dit, combatit encores.

Ceux qui ont escrit en faveur des Espagnols de ce que devint Dom Sebastien, veulent qu'on lui ait coupé les courroyes de son armet pour lui donner deux coups en la teste et autant en la face, et puis le font tomber de cheval et mourir auprès du lieu où fut commencée la bataille. Ceux qui sçavent combien il est aisé à coupper les courroyes d'un homme bien monté, croyent plustost ce que le comte Virmiose m'en dit quelque temps après[1], asçavoir que ce Roi s'estoit perdu vif ou mort dans la foule de la cavallerie sans avoir esté recognu.

Mulei-Hameth, nouveau roi, r'emmena ses forces et ses esclaves, fit le lendemain publier la mort de son frère, print possession du règne, adoucissant les regrets du deffunct, quoi que moindre fust l'esperance qu'on avoit de lui. Il mourut en ce combat 14000 hommes; entre ceux-là, le roi Sebastien, tenu pour mort, le duc d'Avero et les evesques de Conimbre et de Porto, le Nonce

1. Lorsqu'il vint en France avec le roi titulaire de Portugal, D. Antonio. V. la note ci-dessus, p. 645, note 2, et p. 403, note 5.

du Pape, le comte d'Irlande, Christofle de Tavora et son frère Alvaro Perès.

Mulei-Hameth fit enterrer son roi à Fez dedans ses riches vestements. Mon lecteur pourra voir ceste histoire d'un Espagnol[1], qui conte comment plusieurs captifs voulurent racheter le corps du Roi pour 10 000 ducats. Cela est estrange à des captifs qui sont bien en peine pour eux-mesmes, et l'on dit que les prisonniers d'amour ou de guerre ne content pas leurs richesses de mesme façon. Cela ne s'accorde pas avec l'enterrement honorable d'Alcaçarquibir, veu que l'autre roi, Mulei-Mahomet, fut escorché et sa peau remplie portée par les provinces. Et puis, pour remplir leurs romans, y mettent les trois corps morts dans une tente. Il y a force autres contrarietez[2] qui descouvrent ceste histoire avoir esté expresse pour prouver, comme on pouvoit, la mort du roi Sebastien. Pour moi, les diverses doubtes que nous y verrons, et, plus qu'elles, la qualité d'historien, m'en defendent le jugement.

Il est temps de laisser Mulei-Hameth partager ses esclaves et le bagage, que l'autheur espagnol met à 400 000 ducats, ne se souvenant pas d'avoir estimé au contraire de ce qu'il avoit faict ci-devant; et en cela le jugement du lecteur sera plus à propos que le mien.

Hameth, donc, ayant contenté les siens de la despouille, au lieu d'aller assieger Tanger et Arzille, comme les plus advisez vouloyent, aima mieux s'aller faire recevoir à Fez et à Marroque, où nous le verrons ci-après fort eslongné des vertus d'Abdelmelech, qui estoit beau de visage par dessus sa nation. Son esprit, excellent de nature, avoit pour acquis les langues espagnole, italienne, arménienne et sclavonne; excellent poète en langue arabique, si bien qu'on eust dit en France qu'il en sçavoit trop pour un gentilhomme et à plus forte raison pour roi.

Les Espagnols ont escrit, pour amoindrir le regret des Portugais, qu'il estoit ami des Chrestiens qui ne souffrent point d'idoles en leurs temples[3]; mais il avoit cela de commun avec tous les Musul-

1. Fray Luis Nieto, V. ci-dessus p. 500, note 2. C'est à tort que M. de Ruble indique Antonio de Tordesillas (plus connu sous le nom de Antonio de Herrera) comme la source consultée par D'Aubigné. V. éd. 1892, t. VI, p. 120, note 3.

2. *Contrarietez*, contradictions.

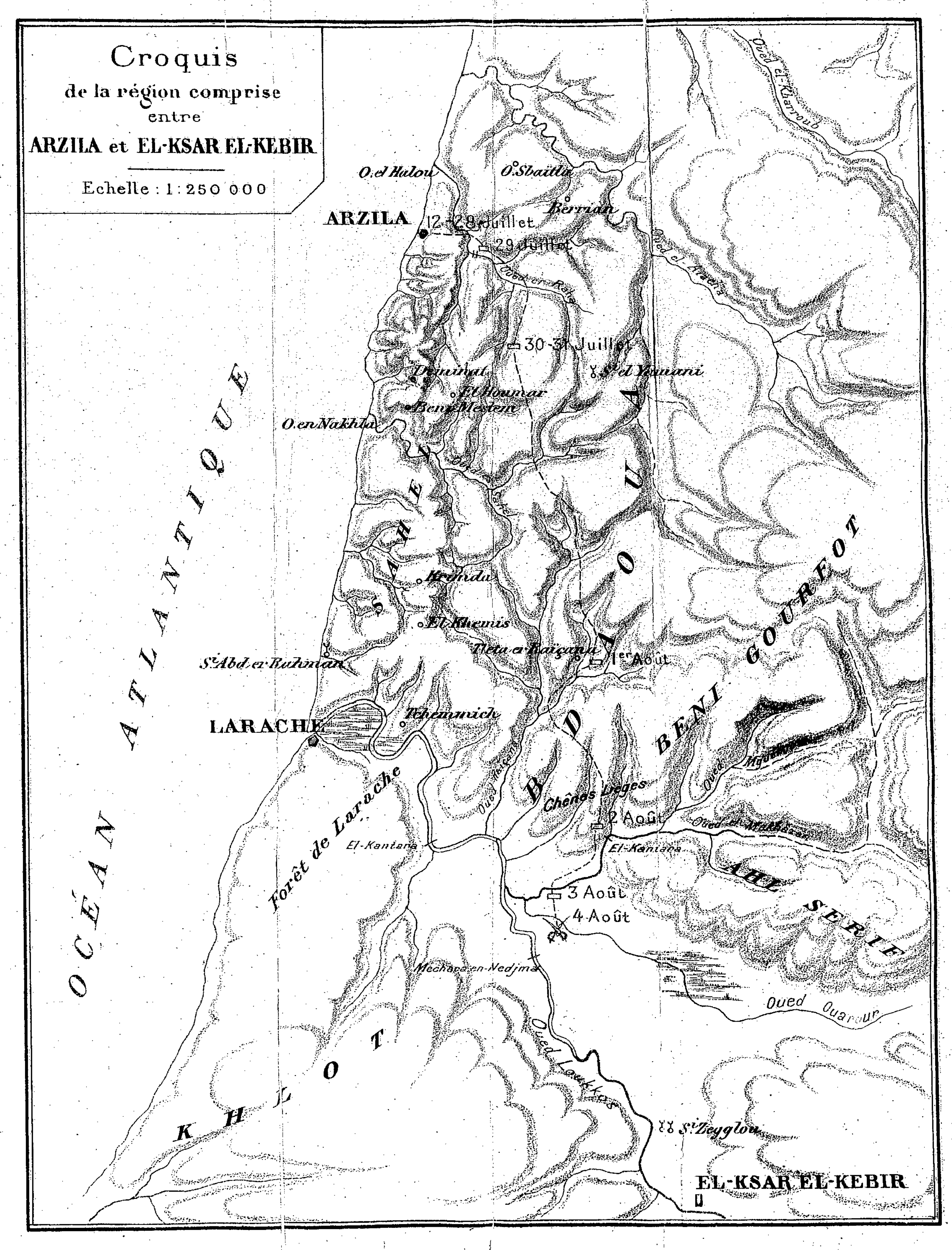
3. « Quelques escrivains Espagnols, pour amoindrir les regrets des Portugais, ont dit qu'il estoit ami des Chrestiens; mais je ne

mans, comme ayant esté eslevé aux pieds du Grand Seigneur et tousjours rempli de ses bienfaits.

Histoire universelle par Agrippa d'Aubigné (éd. de 1626).

sai[s] qui lui auroit causé cet humeur, la nourriture du Grand-Seigneur ou ses bienfaits », éd. 1616, t. II, p. 395. « Les Espagnols ont escrit, pour amoindrir le regret des Portugais, *qu'il estoit ami des Chrestiens qui ne souffrent point d'idoles en leurs temples* », éd. 1626, t. II, col. 1058. La phrase « *qu'il estoit...* » est en italiques dans cette édition. — M. de Ruble a adopté la variante de l'éd. 1626, mais il a eu le tort de ponctuer ce passage en ajoutant une virgule après le mot *Chrestiens*, car le sens est le suivant : ami de ceux des chrétiens qui ne souffrent point d'idoles dans leurs temples (c'est-à-dire des protestants). On sait que les Musulmans reprochent aux catholiques d'adorer des images et qu'ils regardent les protestants comme « moins embourbés dans l'infidélité ». De Castries, *Moulay Ismaïl et Jacques II*, p. 96, note 4. Pour expliquer comment la mort de Moulay Abd el-Malek, l'ami des protestants, pouvait amoindrir les regrets des Portugais, il faut se rappeler qu'on avait vainement tenté de dissuader D. Sébastien de son idée de croisade contre les musulmans, en lui représentant que les hérétiques étaient pour la vraie religion un danger plus grand que les infidèles.

On reconnaît, à cette réflexion finale et à plusieurs allusions faciles à relever au cours du récit, l'esprit satirique de D'Aubigné s'exerçant contre les catholiques.


Croquis
de la région comprise
entre
ARZILA et EL-KSAR EL-KEBIR
Echelle : 1 : 250 000
ARZILA
12-28 Juillet
29 Juillet
30-31 Juillet
1er Août
2 Août
3 Août
4 Août
O. el Halou
O. Sbaïtla
Berrian
Oued el Kharroub
Oued el Hacheff
Oued er Rata
St el Yamani
Deiminat
El Houmar
Beni Mestem
O. en Nakhla
Kremda
El Khemis
Tleta er Raïçana
St Abd er Rahman
LARACHE
Tchemmich
Forêt de Larache
Chênes lièges
El-Kantara
Oued Raïçana
Oued el Makhazen
OCÉAN ATLANTIQUE
SAHEL
BEDAOUA
BENI GOURFOT
AHL SERIF
KHLOT
Mechara en-Nedjma
Oued Loukkos
Oued Ouarour
St Zegglou
EL-KSAR EL-KEBIR

CIX

RELATION DE LA BATAILLE DE EL-KSAR EL-KEBIR

4 AOUT 1578

(DUARTE DE MENEZES)

Relacion[1] de la perdida del Rey Dn Sevastian de Portugal y de su esercito en Alcazar Quivi[r] a 5 de Agosto de 75[2].

Lo que se ha sentido[3] del campo del SSmo Rey de Portugal Dn Sevastian por carta de Dn Duarte de Menesses, que hera el general de la ciudad de Tanger y fue por Maest[r]o de Campo general del exercito, y asi mismo por otras cartas particulares y de un Portuges que se escapo de la vatalla, es lo siguiente:

Que el campo del Rey partio de Arcilla, martes a 27. de julio, con designio de yr a tomar Alcazar Quivir, que es una ciudad de 78 ʆ[4]. vecinos, poco fuerte por tener los muros viejos y maltra-

1. Ce document est moins une relation de l'expédition de D. Sébastien qu'un bulletin rédigé d'après les premières nouvelles parvenues après le désastre. La source principale consultée par le rédacteur est, ainsi qu'il est dit dans le titre, une lettre de D. Duarte de Menezes, le Maître-de-camp de l'armée portugaise. La seule mention permettant de dater cette pièce est celle qui relate la présence du corps de D. Sébastien à El-Ksar el-Kebir, ce qui placerait d'une façon certaine le document avant le 4 décembre 1578, date de la remise du corps royal au gouverneur de Ceuta. Toutefois, il résulte du contexte de cette pièce et de sa forme même qu'elle a dû être établie fort peu de temps après la journée du 4 août 1578. On remarquera que D. Duarte de Menezes ignorait encore, à la date où il écrivait sa lettre, si le prieur de Crato, D. Antonio, était mort ou prisonnier.

2. *A 5 de Agosto de 75*. Pour: A 4 de Agosto de [15]78.

3. Le texte porte: *Lo que se se* [sic] *a sentido*.

4. 78 ʆ. *vecinos*. Il y a probablement erreur du copiste, car on ne saurait admettre de la part de l'auteur une pareille exagération. Le dixième du chiffre indiqué serait à peine vraisemblable.

tados; ay de Arcilla a Alcazar Quivir 10. leguas de camino muy llano[1] y 25. leguas a Fez.

El primer alojamiento que hizo el campo del Rey fue una legua de Arcilla al Rio Dulce[2], el dicho dia 29. de julio, y en el no se vieron ningunos Moros.

El segundo alojamiento, que fue a los 30. del dicho, se camino otra legua en Almenara[3], y a reconocer en este alojamiento nuestro campo, vinieron 400. caballos de los enemigos, los quales, abiendo salido a ellos una parte del campo del Rey, se bolbieron y retiraron. El tercer dia, ultimo de julio, hizo alto el campo del Rey y en el mismo alojamiento.

El quarto, que fue primero de agosto, marcho el campo tres leguas hasta una rivera que se llama Tiquisina[4] y no se bieron enemigos.

El quinto dia, sabado a dos de agosto, marcho el campo del Rey dos leguas, camino de la puente de la Alcazar[5], y, hallandola tomado con 2 U. Moros de a caballo, no parecio al Rey travar escaramuza con ellos por passar la puente y se fue este dia a aloxar una legua del puente, el rio avajo, adonde abia buen bado para passarle[6].

Domingo a 3. de agosto, passo el campo del Rey y porque tardo mucho no pudo passar toda la gente de guerra, y el artilleria y bagaje no passo hasta otro dia[7]. Despues yba alojado el campo, de la otra parte del rio parecio el rey Muley Maluco con su exercito, que eran 28 U. caballos y 10 U. tiradores y 24. piezas de artilleria y represento la vatalla al rey Dn Sevastian, el qual, haviendo salido de su alojamiento a el con su jente, le hizo retirar.

1. Le pays entre Arzila et El-Ksar el-Kebir est assez mouvementé et l'on ne rencontre la plaine que lorsqu'on débouche dans la vallée de l'oued Loukkos.

2. *Rio Dulce*, Oued el-Halou (rivière d'eau douce). C'est le nom sous lequel l'oued er-Raha (*Rio de los Molinos*) se jette dans l'Océan. V. la carte, Pl. VII.

3. El-Menara.

4. Peut-être l'oued er-Raiçana. C'est le campement appelé Les Trois Rivières ou Cabeza (Ras) Ardana dans d'autres relations. V. p. 546, note 4.

5. *Puente de la Alcazar*. Il faut sans doute entendre le pont de la route d'El-Ksar, c'est-à-dire le pont de l'oued El-Mekhâzen.

6. C'est le campement sur la rive droite de l'oued el-Mekhâzen appelé par certains auteurs Barcaïn et par d'autres Les Chênes Lièges. V. p. 546, note 5.

7. Ce passage de l'artillerie et du convoi, qui ne s'effectua que le lundi 4 au matin, a été pris par certains auteurs pour le passage de l'armée entière.

Lunes a 4. de agosto por la mañana, tubo consejo el Rey, si iria con su exercito a ponerse sobre Alcázar Quivir o Alarache, por que se hallaba entre estas dos plazas a dos leguas y media[1] de cada una, y acordaron de hir Alcazar[2], por ser mayor tierra y por que estaba del rey Maluco, y hasi marcharon la vuelta de alla, y marchando, el dicho dia lunes a 4. de agosto, el dicho campo del Rey la buelta de Alcazar, le salio a encontrar el de Maluco, y serian las 9. de la mañana, quando comenzaron a pelear los dos ejercitos.

El del rey Dn Sevastian llevaba repartida su gente en quatro esquatrones; la Manguardia llevaba Dn Duarte Menesses, el Maestre de Campo general, y el otro esquadron, el Rey; y a mano derecha, iba el Jarife[3] con su jente de caballo, que serian hasta 500. y a la mano izquierda el Duque de Abero con otro esquadron; y de esta manera marcharon acia los enemigos, y el Rey Maluco aremetio con su jente, y cerrando con ellos nuestra caballeria, les dieron tan gran carga que, matando muchos de los enemigos Moros, los hicieron retirar; abiendose buelto a reacer los enemigos, volbieron acometer a nuestra caballeria, de manera que, matando algunos, los hicieron retirar hasta los esquadrones de la infanteria del Rey; bolbiendo sobre los enemigos, les dieron otra carga mas corta y mataron muchos de ellos: y bolbiendo segunda bez, tornaron los Moros sobre nuestra caballeria, que siempre peleo sin la gente de a pie, y los hizieron retirar otra vez hasta los esquadrones de la infanteria; reechos otra bez la cavalleria del Rey, se junto otra bez la infanteria, tornaron a dar otra carga a los Moros, los quales bolbieron sobre nuestra cavalleria con 2 ɕ. arcabuzes de ref[r]esco[4] y con ellos, y con los 10 [ɕ]. tiradores[5], pelearon con nuestra infanteria, y fue rota la infanteria y caballeria nuestra, de manera que fueron mortos toda la mas jente de a caballo y pressos, y de la infanteria fueron degollados muchos y los demas esclavos, sin aber esca-

1. L'armée portugaise dans la position de l'oued el-Mekhâzen se trouvait effectivement à la même distance de Larache que de El-Ksar el-Kebir, soit à 15 kilomètres de ces deux points.

2. *Hir Alcazar*, pour : *ir a Alcazar*.

3. Moulay Mohammed *el-Mesloukh*. On a vu dans les précédentes relations que c'est à ce seul Prince que les auteurs chrétiens du temps donnaient le titre de Chérif.

4. *De refresco*, de renfort.

5. Le *calderon* ɕ a été omis par le copiste. Le chiffre établi par les autres relations n'est pas douteux.

pado de esta batalla solas 100 personas de las que llevaba el Rey, que eran 2 ʊ. y 140. caballeros y 16 ʊ. infantes y los criados y bentureros vagageros[1].

Binieron con el Rey desde Portugal 400. Señores hijos de algo[2] conocidos.

La primerera vez que se retiro la caballeria y batalla, se perdieron los siguientes:

22. piezas de artilleria de campaña.

2 ʊ. Tudescos, 2 ʊ. Italianos, y mas de guerra[3]. Maestre de Campo, D^{n} Alonso de Aguilar, caballero de Cordova, y sarjento mayor de los Abentureros[4], D^{n} Luis de Cordova.

700. Castellanos Abentureros.

D^{n} Damian Diaz.

D^{n} Diego Meneses.

Jorje de Silba, Regidor de Portugal.

D^{n} Fran^{co} de Portugal[5], hijo del conde de Oromosso.

D^{n} Constantino, hijo del conde de Tentira[6].

Onorato de Silba.

D^{n} Lorenzo de Almeida[7].

Albaro Perez de Tavora[8], hijo de Lorenzo Perez de Tabora.

D^{n} Albaro de Silba, hijo del conde de Fortela.

Los que se sabe que murieron en la vatalla:

El Serenissimo Rey de Portugal D^{n} Sevastian.

El Rey de Fez Muley Maluco.

1. Ceux qui conduisaient dans des chars les bagages des Aventuriers.

2. *Hijos de algo*, vieille forme non contractée du mot « Hidalgos ».

3. *Y mas de guerra*. Il faut probablement entendre : et autres gens de guerre (qui n'étaient ni allemands ni italiens).

4. *Abentureros*. Rappelons que ce mot s'applique à des gentilshommes s'enrôlant pour faire la guerre à leurs frais. V. p. 476, note 1.

5. Nous avons vu plus haut que Francisco de Portugal, fils du comte de Vimioso, avait été fait prisonnier et renvoyé sans rançon (p. 645, note 2). Un autre personnage de ce même nom est mentionné ci-après dans la liste des captifs. Parmi les représentants de la maison de Portugal qui trouvèrent la mort à El-Ksar, Mendoça cite D. Affonso de Portugal, le vieux comte de Vimioso, qui fut tué ainsi que son fils D. Manoel auprès de D. Sébastien. HIERONYMO DE MENDOÇA, f. 39 v°.

6. *Conde de Tentira*, pour : Conde de Tentugal.

7. Le texte porte : *Almuda*.

8. Le texte porte : *Tovora*.

El Rey Jarife Muiley Amete[1], con todos su[s] aleiados.

El Duque de Abero.

Los que fueron esclavos :

El Duque de Barcelos, hijo mayor del duque de Verganza, que yba con la gente de su padre por aber quedado malo.

D^n Duarte de Menesses, el Maestre de Campo general.

D^n Fernando de Castro.

D^n Diego de Castro, su hijo.

D^n Francisco de Portugal, Veedor de la Hazienda[2].

Diego de Silba.

D^n Pedro de Meneses.

Los demas Señores no se saben si son muertos o cautibos, ni del señor D^n Antonio, ni del duque de Abero.

Lleva el Rey D^n Sevastian 700. carros de bueyes y mulas, sin los de los Abentureros[3].

El cuerpo del Rey D^n Sevastian esta en el Alcazar Quibir ; piden por el a Tanjer o Arcilla, con su artilleria; daba por el el duque de Barcelos 10 ɗ. ducados.

Bibliothèque Nationale. — Fonds espagnol. Ms. 421 (ancien 185), ff. 92 v°-96. — Copie du XVIIIe siècle.

1. Il faut lire : Moulay Mohammed *el-Mesloukh*.

2. V. p. 652, note 5.

3. Rappelons que le nombre des convoyeurs et non combattants de toute sorte dépassait celui des combattants.

CX

RELATION DE LA BATAILLE DE EL-KSAR EL-KEBIR

4 AOUT 1578.

(LE CAPTIF PORTUGAIS)

Relação[1] da batalha de Alcaçer, que mandou hum cativo ao D^or^ Paulo A°.

Novas da guerra nem de nossas dezaventuras não tenho para que me entremeter m[u]ito, porque creo que V. M. tera la sabido melhor todos os successos de ca. O que direi so he que a gente de infanteria serião ate 16 ʃ. D'estes serião ate 10 ʃ. piqueiros, pelos quais se pode dizer que morrerão martires[2]. Dos 6 ʃ. arcabuzeiros, os 3 ʃ erão visonhos, so ate 3 ʃ. arcabuzeiros puderão peleyar. Da gente de cavallo serião ate 1 ʃ 600, dos quais poderião ficar limpos para peleyar ate 900.

Esta gente de cavallo repartiu El-Rey, segunda feira, que foi a 4 de agosto, que foi o dia da batalha, de 78. Ao duque de Aveiro deu 300 de cavallo, e lhe deu a mão direita da Batalha[3]. El-Rey se poz da esquerda, por ficar encontrado com o immigo que vinha da parte direita. Deu a Dom Duarte de Menezes, que trazia nome de mestre

1. En marge du manuscrit se trouvent des extraits d'une autre Relation ayant pour auteur Simon da Cunha. Comme ces extraits n'ont nullement le caractère de notes marginales, nous les avons reproduits à la fin de la présente Relation.

2. *Morrerão martires*, moururent martyrs, c'est-à-dire moururent pour leur foi et sans se défendre. On se rappelle que les piquiers furent tués sans pouvoir faire un usage utile de leurs armes.

3. Rappelons que, dans l'ordre en trois lignes, le corps de bataille ou, suivant l'expression du temps, *la Bataille*, était l'élément du milieu. Le duc d'Aveiro se trouvait donc à hauteur des régiments d'infanterie de la seconde ligne et séparé d'eux par une file de charrettes. V. le plan, p. 661.

de campo, os cavalleiros de Tanger[1], que serião ate 300, e o mandou a mão direita na dianteira do duque de Aveiro[2]. O Xarife se poz com obra de 250 lanças suas[3], muito boa gente, a mão direita do duque de Aveiro, afastado dos nossos e chegado a os immigos, com obra de 200 arcabuzeiros, gente de guerra, porque peleyarão muito valerosamente[4]. Os Aventureiros, que serião 2 ɱ 500., deu a Christovão de Tavora, que hia na Vanguarda, por lhe parecer que, com boas dispucissões d'armas lustrosas, bastavão para o immigo. Da mão direita estavão os Tudescos, da esquerda os Hespanhoës e Italianos. A nossa artilharia plantarão[5] diante, no meyo da vanguarda, diante dos Aventureiros[6]. Detras dos esquadrões, no corpo da batalha, puserão o terço de Vasco da Silv[ei]ra, da mão dereita; da esquerda o de Diogo Lopez de Seq[uei]ra. E na retaguarda, da mão direita estava o terço de Francisco de Tavora, e na esquerda o de D. Miguel de Noronha[7]. Na boca desta Retaguarda estavão dous

1. Les *Fronteiros*.

2. D. Duarte de Menezes se trouvait ainsi à hauteur de la première ligne d'infanterie qui constituait l'Avant-Garde.

3. C'est le chiffre qui doit être tenu pour exact, bien qu'il y ait celui de 2 500, porté dans le schéma de l'ordre de bataille. V. p. 661.

4. Cette troupe constituée ainsi, mi-partie cavalerie, mi-partie infanterie, formait corps détaché et n'était pas dans l' « ordre de bataille » tel qu'on l'entendait à cette époque.

5. *A nossa artilharia plantarão*, ils plantèrent notre artillerie. Les auteurs militaires du temps emploient, en parlant de l'artillerie, les expressions *planter, asseoir, loger*; cependant le mot « planter » s'applique plus particulièrement à la grosse artillerie. Le traducteur français de Guichardin raconte, à propos du siège de Padoue (1509), les grandes difficultés éprouvées par l'empereur Maximilien pour « acomoder les pièces » à cause de leur « épouvantable grandeur » et « pour ce que les lieux où on les vouloit planter estoyent fort battus et endommagés de l'artillerie de dedans. » HIEROSME CHOMEDEY, *Hist. des guerres d'Italie...*, liv. VIII, ch. X. Le terme *planter* est très justifié par la disposition qu'on donnait alors aux pièces. « Quant on vouloit faire quelque baterie, on les descendoit, et, quant elles estoient à terre, par le devant, avecques ung engin, on levoit ung peu la bouche de la pièce, soubz laquelle on mettoit une grosse pièce de boys, et derrière faisoit-on ung merveilleux taudis [amas de matériaux], de peur qu'elle ne reculast. » *Hist. du gent. seign. de Bayart*, éd. Soc. hist. de France, p. 153.

6. C'était la place qu'occupait l'artillerie dans toutes les armées à cette époque. « Elle doit estre placée sur le front de l'armée, relevée sur quelque terrain qui domine un peu la campagne, si on peut, estant bien adressée, et promptement executée, elle mine les bataillons des ennemis et les contrainct de venir desordonnez au combat. » DU PRAISSAC, 2e *part.*, ch. IX, pp 266-267.

7. Il y a une légère divergence entre cette Relation et celles de Conestaggio et de Mendoça relativement à l'ordonnance des régiments portugais. D'après les auteurs précités, le régiment de gauche de la *Bataille* (2e ligne) était celui de Miguel de Noronha, le régiment de gauche de l'*Arrière-Garde*

esquadrões de mosqueteiros, para nos não entrar o i[m]migo. Tinhamos por huma parte e outra as carrettas e quatro ou cinco arcabuzeiros em cada huma.

Ao domingo, nos alojamos mea legoa de donde demos a batalha. Tivemos este dia escaramuça com os Mouros; e se no Domingo não pegarão com nosco para nos dar batalha, foi porque nos tinhão sertos e sabião que a segunda feira haviamos de ir a buscar o paço[1], que era o rio que estava muito perto de Alcaçer, onde estava o Malluco, com sua artilharia de campo prantada[2], e todo entrincheirado. Alli tinha toda a força da batalha, e como sabia que alli haviamos de demandar este paço, trincheirouse e fortifficouse muito de vagar. O irmão, que agora he Rey, nos correo Domingo com outo ou 10ʃ. lanças, das quais a segunda feira se passarão de nossa parte 500, que nos despois forão todos traidores[3].

A segunda feira, pela menha, abalamos o campo nesta hordem, sem parecer que podiamos pelejar, e sobretudo mortos de fome[4], e havia sinco dias que se não bebia vinho. E afirmo a V. M. que ao Domingo ficou o nosso arrayal triste, porque vimos muita somma de Mouros, que nos rodeavão por todas as partes.

Na segunda feira, comesamos a marchar todos nesta hordem, mas, como digo, todos enfadados e tristes, porque sabiamos de certeza que estava alli o Malluco, com grossa gente, para nos dar batalha, que ate então afirmo a V. M. que tam bisonho estava o nosso campo, que não sabiamos parte do Malluco nem da batalha. Na segunda feira, as sete oras, se aballou o campo, e comesamos de marchar. Neste tempo soube El-Rey que estava o Malluco de alli mea legoa, no passo por donde haviamos de passar. Dizem que lhe

(3e ligne) était celui de Diogo Lopez de Sequeira (V. p. 552). En réalité, ce dernier régiment était commandé par D. João Bezerra, car son colonel titulaire était resté à Arzila, retenu par la maladie. Barbosa Machado, t. IV, p. 396.

1. Le gué de Mechera en-Nedjma. V. le plan, Pl. VII.

2. *Prantada*. Le ms. porte : *prantade*. — V. sur ce mot p. 655, note 5. L'artillerie de Moulay Abd el-Malek avait été *plantée* sur une éminence et dissimulée avec des branchages, conformément aux règles énoncées par Du Praissac.

3. Cette double défection, qui n'est pas mentionnée par les auteurs que nous avons consultés, est très vraisemblable.

4. Pour alléger le convoi, D. Sébastien avait fait distribuer avant le départ d'Arzila cinq journées de vivres aux soldats et ceux-ci, comme il arrive toujours en pareil cas, les avaient gaspillés.

mandou hum recado, e que elle lhe mandara dizer que alli o estava esperando. Onde o fomos buscar; e antes que chegasemos a tiro de bombarda, ficamos todos cercados de Mouros; e assi fomos marchando, ate chegarmos ao Maluco, tanto espaço como do Corpo Sancto ate a Cruz de Cataquefaras[1], donde o Malluco comesou a desparar sua artilharia, que era muita e muito mais esforçada que a nossa, que nos fez pouco nojo, porque a mais d'ella foi por alto[2]; e nos paramos, e começou a jugar a nossa, donde hum pelouro dos nossos lhe deu na sua polvora, e lha quemou toda; e logo cerrarão dos Mouros com nosco 80 ʃ. de cavallo e 6 ʃ. de pee, em que os mais erão Elches e Andaluzes, segundo os Mouros dizem, afora a gente de pee que não tem conto[3].

E comesando a primeira bataria sua e nossa, hum pelouro dos nossos na primeira ruciada deu no Malluco, que vinha dentro em hum coche, e o mattou[4], de que os Mouros ficarão amedrontados, e se retirarão algum tanto; mas dizem que no mesmo coche trazia dous renegados comsigo, que o fizerão sempre vivo, para animar os seus, deitandolhe muito d[inhei]ro em nome do Malluco, e os Mouros, posto que não dezapegarão da batalha de todo, tornarão a pegar de novo mais rijo.

Neste[5] tempo, correrão os Tudescos com o seu terço e chegarão

1. *Tanto espaço como do Corpo Sancto ate a Cruz de Cataquefaras.* Allusion à deux points de Lisbonne dont la distance est prise comme terme de comparaison. Le « Corpo Santo » était et est encore un couvent irlandais de l'Ordre de St-Dominique. La « Cruz de Cataquefarás » n'existe plus. Ce nom a disparu de la nomenclature officielle des rues de Lisbonne, mais est encore attribué populairement à la « Travessa do Alecrim. » Cf. A. Vieira da Silva, *As muralhas da Ribeira de Lisboa.* La distance entre les deux points mentionnés est d'environ 200 mètres. La dénomination de Cataquefarás a donné lieu à quelques discussions; on en ignore l'origine. Le sens des mots *Cata que farás* correspond au dicton latin: *Age quod agis.*

2. L'artillerie était placée trop haut et les coups étaient fichants, mais de toutes façons, l'artillerie ne faisait pas grand mal à cette époque, elle produisait surtout un effet moral et agissait par la crainte qu'elle inspirait.

3. *Afora a gente de pee que não tem conto,* « en dehors des gens de pied qui étaient innombrables. » Il s'agit des contingents des tribus non enrégimentés, combattant et surtout pillant à leur guise. Le chiffre de 6 000 gens de pied, dont il a été question plus haut, s'applique à l'armée régulière, aux troupes soldées, celles appelées : *Mekhâznia.* V. p. 592, note 4.

4. Cette mort de Moulay Abd el-Malek tué par un boulet de canon est inexacte. V. ci-dessous, l'extrait de Simão da Cunha, p. 660.

5. En marge du manuscrit, en regard de

junto da artilharia dos Mouros, donde forão logo cortados d'elles, por não marchar toda a Infantaria[1], que se o faziamos, ganhavamos toda a artilheria, e sem duvida os desbaratavamos; mas, como se os Tudescos virão soos, e com o seu coronel[2] e capitão mortos, ficarão logo perdidos, por não haver quem os socorrese, porque os Aventureiros que com elles estavão juntos não os socorrerão, por não terem arcabuzaria nenhuma[3], senão so duas companhias de escopeteiros, que todas valerosamente peleyarão, ate os matarem a todos, com os aventureiros, que morrerão martires, por os não deixarem marchar como querião. Os Mouros, tanto que virão a desordem, cortarão o terço dos Tudescos e Aventureyros[4], e forão nos ganhar nossa artilharia, que não tirou mais que a primeira vez[5].

Neste tempo, estando a batalha indeterminada de ambas as partes, desbarataramnos muita gente de cavallo. Deu El-Rey pela sua parte « San Tiago! » com quatro o 5 ʃ. de cavallo, onde peleijou valerosamente, mas mais cavalleiro que capitão. E o duque de Aveiro, por outra parte, com D. Duarte de Menezes, que hia na dianteira d'elle com a gente de Tanger, deu nos Mouros, onde os puzerão em fugida. E a gente de Tanger chegou a artilharia do Malluco, e lhe tomarão huma bandeira de cima da artilharia; e como a nossa cavallaria era pouca, a cortarão logo, pelo que conveo retirarse ao nosso esquadrão, mas com muita gente perdida, que com a escopetaria matavão, e fazendo so tres voltas com os Mouros (de que lhe matamos muita gente), não se pode mais sos-

ce paragraphe, se trouve transcrit le quatrième extrait de la Relation de Simon da Cunha. V. p. 660.

1. Par suite de la rivalité entre troupes de diverses nationalités (Allemands, Italiens, Espagnols, Portugais).

2. Martin de Bourgogne, seigneur de Tamberg. V. p. 530, note 2.

3. On se rappelle que, d'après la tactique de l'époque, les piquiers devaient être protégés par des « manches d'arquebusiers ». V. p. 609, note 5.

4. Tout bataillon qui se laissait entamer était considéré comme défait et c'est pourquoi l'on préconisait depuis le XV[e] siècle les formations serrées, la disposition de la *Bataille* « en tourbe ». Cf. JEAN DE BUEIL, t. II, ch. XVI, p. 38.

5. Lorsque l'artillerie avait fait une décharge, il s'écoulait un assez long intervalle avant qu'elle pût tirer à nouveau, par suite du temps qu'il fallait pour charger les pièces. Les adversaires profitaient de ce moment pour se précipiter sur elle et s'en emparer. « L'artillerie des ennemis a deschargé une fois,... et pour la garder de tirer la deuxième fois, voz enfans perdus et les arquebuziers et estradios se ruent sur elle et s'efforcent de l'occuper. » DU BELLAY, *Discipl. milit.*, f. 72.

ter a cavallaria nossa, por ser ja muito pouca, e se meteo nos esquadrões, que estavão ja a este tempo desbaratados e a artilharia perdida. O Xarife com a sua gente peleijou muy valerosamente, mas, como eramos todos poucos, não nos pudemos substentar.

Neste tempo, vendo El-Rey, que estava na vanguarda, o seu campo desbaratado, se veyo recolhendo pela banda do duque de Aveiro, e o seguiva [a]lguma gente de cavallo e de pee, cuidando que hia fazer huma ponta, para bolver sobre os Mouros; viu o campo ja tam desbaratado que se retirou. Durou a batalha quatro oras, sem se declarar a victoria.

Extraits[1] *de la Relation de Simon da Cunha*[2].

Por Relação de Simão da Cunha.

Havendo El-Rey passado o rio[3], e todo o exercito, veyo ter com elle D. Duarte de Menezes, e lhe disse como todo o exercito tinha ja passado o rio, pelo que mandase S. A. o que se havia de fazer. Perguntoulhe El-Rey o que lhe parecia. Diselhe D. Duarte que o seu parecer, e de todos, e dos Elchez (hum dos quais era o Alcaide Rapozo[4]) [era] que caminhase S. A. ao longo do Rio para Larache[5]. Mandou El-Rey chamar o Rapozo e os outros seus companheiros, que lhe disserão o mesmo, e que, fazendo o assi, S. A. ganharia a mais gloriosa victoria sem sangue que se podia dezejar, porque o Malluco estava morrendo, e não escaparia d'aquelle ou outro dia. E estando El-Rey quasi determinado a seguir este conselho, chegou a elle Fernão da Silva, o clerigo armado[6], e do que lhe

1. V. p. 654, note 1, et p. 657, note 5. — La Relation de Simon da Cunha n'est pas mentionnée dans les recueils bibliographiques de Barbosa Machado et de Silva.

2. Simão da Cunha, fils de Ruy Gomes da Cunha, écuyer tranchant et grand échanson *(copeiro mor)*, arrière petit-fils du célèbre navigateur Tristão da Cunha dont un groupe d'îles océaniques porte encore le nom. Il prit part à la bataille de El-Ksar el-Kebir avec un de ses frères et fut fait prisonnier. Rentré en Portugal, il remplit à la Cour les fonctions de grand échanson et obtint une des commanderies de l'Ordre du Christ. Il fut le père du célèbre inquisiteur Manuel da Cunha, évêque d'Elvas. Jacinto Leitão Manso de Lima, t. VII, pp. 667, 677, 689 et 690. *Bib. Nac. de Lisboa*, mss. D. 3. 20.

3. L'oued el-Mekhâzen.

4. Sur ce personnage, V. p. 550, note 1.

5. *Que caminhase S. A. ao longo do Rio para Larache*, « que S. A. fit route le long de la rivière vers Larache », c'est-à-dire : que S. A. descendit la rive droite de l'oued el-Mekhâzen, puis celle de l'oued el-Loukkos.

6. D'après Hieronymo de Mendoça et Barbosa Machado, ce fut le capitaine Francisco de Aldana, et non Fernão de Silva « le clerc armé », qui fit revenir le Roi de son indécision et décider la marche en avant. V. ci-dessus, p. 489, note 1.

disse, que ninguem houviu (estando Simão da Cunha, que hia no esquadrão dos aventureiros, presente[1]), voltou El-Rey para D. Duarte, e lhe disse que marchase o campo adiante, assi como hia, contra o Maluco, o qual, se o esperase, lhe daria a batalha, e se fogise, que fose com todos os diabos.

Quando os nossos houvirão a artilharia dos immigos, e o estrago que nelles fazia, ficarão maravilhados e cortados do medo, porque quasi a todos parecia que os Mouros não trazião artilharia, tão pouca noticia havia de tudo, sendo tam necessaria.

Quando o esquadrão dos Aventureiros remetteo e chegou a artilharia dos immigos, e os Mouros se retirarão, andava o Malluco a cavallo, e, vendo ou entendendo que os seus fogião, levou do alfange para os deter, e, com a colera e infermidade, não acabou de arrancar o alfange, e cahio do cavallo; meteramno nas andas, onde logo espirou.

Oito ou nove mil Andaluzes[2], vendo como a cousa hia em favor nosso, estiverão quasi determinados para se lançar da nossa parte.

Bibliothèque Nationale. — Fonds portugais. Ms. 8 (ancien 15), ff. 117 v°-120. — Copie du XVII*e* *siècle*[3].

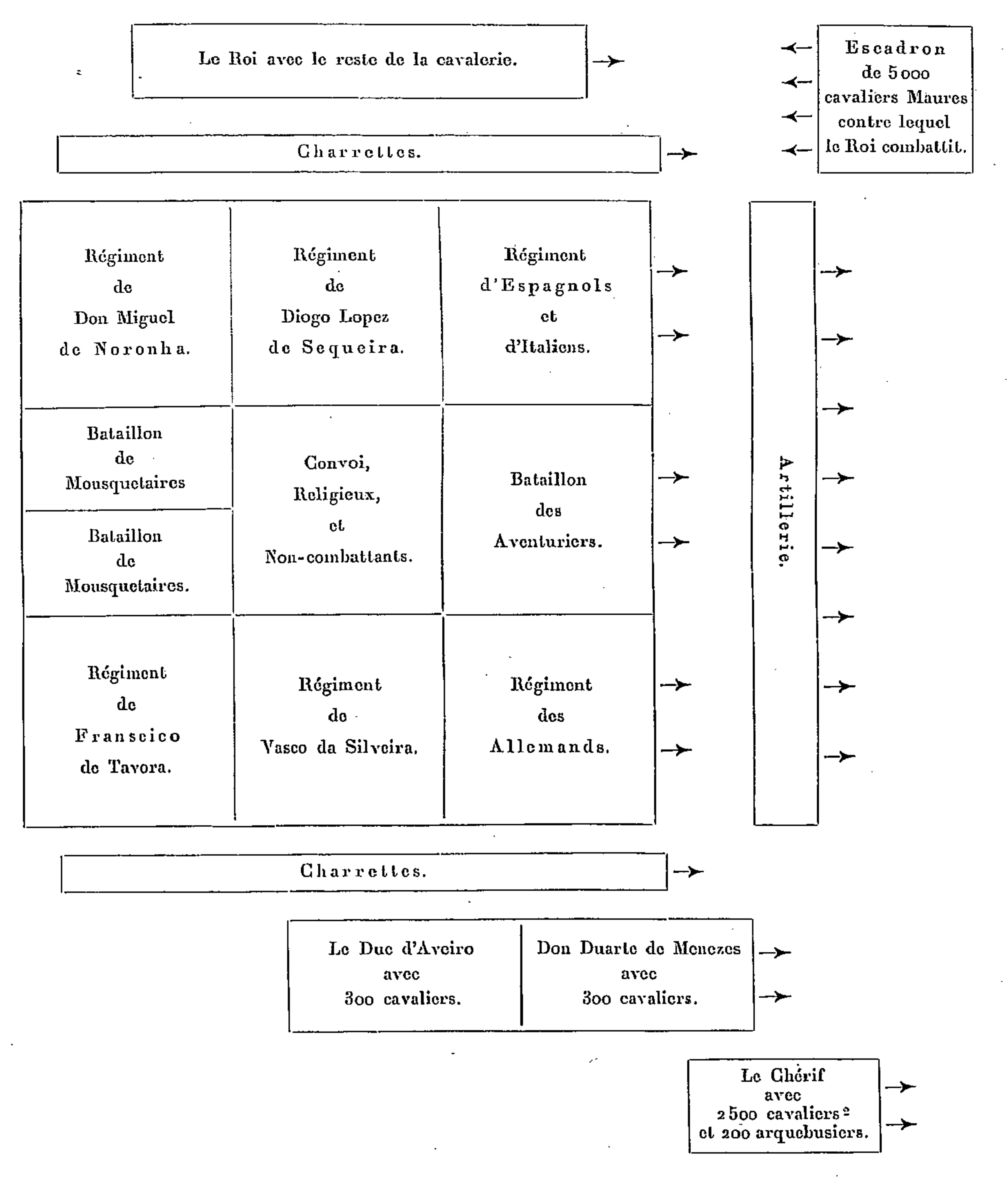
1. Cette parenthèse sur Simon da Cunha a été ajoutée par celui qui a transcrit en marge l'extrait de sa Relation.

2. *Andaluzes*, les Maures émigrés d'Espagne. V. p. 592.

3. A cette Relation est annexé un plan schématique de l'ordre de bataille de l'armée portugaise; nous en reproduisons le figuré avec ses légendes p. 661. Ce plan occupe le bas du f° 120 du ms. portug. 8.

CX bis

ORDRE DE BATAILLE DE L'ARMÉE DU ROI D. SÉBASTIEN[1]



1. Les diverses indications de ce plan ont été traduites littéralement. Le mot *esquadrão* a été rendu par celui de *bataillon*, quand il s'appliquait à une troupe d'infanterie, et par celui de *escadron*, quand il s'agissait d'une troupe de cavalerie.

2. Il faut lire 250 cavaliers, comme l'indique le texte de la Relation.

CXI

RELATION DE LA BATAILLE DE EL KSAR EL-KÉBIR

4 AOUT 1578

(LE CAPTIF ITALIEN)

Relatione[1] di Portogallo et delle cagioni che mossero il re Sebastiano all' impresa d'Africa. 1578.

. . . .

Cagioni[2] che mossero il re di Portogallo all' impresa di Affrica et il seguito della battaglia, l'anno 1578.

In questa sanguinosa percossa ricevuta da' Portughesi per la da*n*nosa perdita del loro Ser*enissi*mo Re, ho voluto, con il dolermi di si lacrimoso accidente, darne insieme avviso a S[ua] S[ignoria][3], piu particolarm*en*te, che per me si potra, stimando che a Lei non sia ingrato, quantunq*ue* acerbo, intenderlo. Et perche Ella ne sia informata a pieno, le raccontaro da principio le cause giustiss*ime* che mossero q*ue*sto magnanimo Re a si honorata et infelice impresa.

Sapra adunq*ue* V. S. che essendo, tre anni sono, scacciato Murle Amet[4], re di Fex et di Marocco, dal suo zio Molu Moluch[5], ne

1. Ce titre se trouve au f° 320 du ms. 1234. La *Relatione* est une courte histoire du Portugal par règnes, suivie d'une description de ce royaume.

2. Titre du dernier chapitre de la *Relatione*. Ce chapitre est en réalité la lettre d'un prisonnier fait à la bataille de El-Ksar el-Kebir. L'auteur devait appartenir au corps des mercenaires venus d'Italie sous la conduite de Stukely et cela explique les éloges faits par lui de la valeur de cette troupe. — Sur Stukely et les mercenaires italiens, V. p. 466, note 2.

3. L'auteur écrit à quelque seigneur, son ami, comme il ressort du protocole et du ton général de la lettre.

4. *Murle Amet*, pour : Moulay Mohammed *el-Mesloukh*.

5. Pour : Moulay Abd el-Malek.

vedendo per se stesso potersi aprir la strada, per la *qu*ale egli fusse rimesso nel prop*rio* reg*no*, ricorse al re di Portugallo, et, con caldi preghi et larghe promesse, gli dimando il suo aiuto, offerendo che, se per opera sua racquistava il dominio perduto, se gli sarebbe reso tributario perpetuo; per testimonio di che, gli voleva consegnare tutti li suoi porti di mare, con li campi attorno fertilissi*mi*, i *qu*ali, per la gran copia dei suoi frutti, potevano esser bastanti, non solo alle citta che in *qu*elle parti tengono i Portughesi[1], astrette alle volte, per le cative navigat*io*ni, dalla fame, ma anc*or*a n'haverebbe[2]..... volendo, condotto in Portugallo uno dei suoi proprij fig*liuo*li. Dispose con *que*sto la facilita dell' impresa, atta a moverlo, per la *qu*ale soggiu*n*se che, *qua*ndo i Portughesi comparissero con arm*a*ta tale, che li sudditi del reg*no* toltogli havessero speranza da potersi ridonare al suo Re antico, egli non dubitava d'havere a ricever soccorso notabile; et cio pareva verisimile, essendo costui solo ai Mori legittimo et natural sig*no*re. Oltre infiniti segni di certezza di cio, che gli diede, fu no*n* picciolo l'assicurarlo *qu*alm*en*te Molu Moluch, non posto in seggio dal populo, ma co*n* l'aiuto de' Turchi, se n'era fatto sig*no*re. La *qu*ale fu principalissi*m*a causa per movere il Re coraggioso, perche, considerando[3], con sano discorso, che, quando i Turchi ne fussero remasti sig*no*ri, haverebbono dato gran perturbat*io*ne cosi al suo reg*no*, come a gli altri de' Christiani, potendo essere infestissimi a tutte *que*ste spiagge, si di Portogallo, come di Spag*n*a, per le continue correrie, che potevano fare dalli porti di Lasacche[4], Titua*n* et altri, volendosi fortificare et armare di fuste et galere, come usano in *que*llo di Algieri, et sarebbe impedito il viaggio da *que*ste parti ad

1. Comme on l'a vu dans les documents X et ss., le Portugal attachait une grande importance à obtenir autour des *Fronteiras* du Maroc des territoires, afin que ces places pussent assurer leur subsistance propre et celle de leur garnison, sans être obligées d'attendre de la métropole des ravitaillements qui ne parvenaient jamais exactement et que les difficultés de la navigation dans ces parages rendaient toujours aléatoires. Cf. aussi MOCQUET, *passim*; et cependant, à l'époque où voyageait Mocquet (1601-1604), il ne s'agissait que de Mazagan.

2. Le texte porte: *ma ancora n'haverebbe volendo*... Il devait y avoir après *n'haverebbe* une phrase surenchérissant sur l'idée exprimée dans la précédente. Le bourdon commis par le copiste provient vraisemblablement de la répétition du mot *haverebbe*, qui devait se trouver dans la seconde phrase.

3. *Perche considerando*. On attendrait après ce participe présent une proposition principale. Pour que la phrase fût complète, sans rien ajouter, il faudrait l'imparfait: *Perche considerava*.

4. *Lasacche*, pour: Larache.

Italia, onde tutti li regni de' Catto*li*ci patiriano gran disagi et molestie[1]. Appresso a q*ue*sto, fu stimolato il cuore del Re fidele dal zelo della fede et armato di speme di poter, con l'aiuto del S*igno*re Iddio, piantare la religion Christ*ia*na in q*ue*sti paesi et redurre q*ue*sti popoli alla via della salute, come altre volte furono; haverebbe il suo desiderio, l'amplification del suo reg*no*, per cui mezzo non solo egli poteva farsi sig*no*re d'ampliss*imo* paese, ma anco levare ai Mori ogni ardire et a' Christiani ogni paura di farne et riceverne oltraggi[2]; onde egli credette che Iddio gli havesse apportato tanta occasione per poter salvare et augumentare la Christ*ian*ita.

Hora q*ue*sto re, infia*m*mato principalm*en*te da un' ardore di carita verso la Santa Fede, alettato dai doni promessigli dal re Malu Amet, spinto con l'acquisto di nove terre, da uno interno et con esso nato desid*eri*o di gloria, confidatosi nel valor suo, nella fortezza della sua gente, gia per lunga prova esperimentata, nella q*u*ale si vede maggior fedelta che in altra nation' del mondo, pronta a morire per la Fede di Christo et combattere per il suo Re, si resolse, dopo varij discorsi, di porvi ogni cura per cond*ur*re a vittorioso fine una cosi buona et gloriosa impresa. Et, havendo recevuto per ostaggio il suddetto fig*liu*olo del re Moluc Amet[3] et fatto venire d'Alemag*n*a 3m. Tedeschi, vecchi nella guerra di Fiandra[4], et 2m. Spag*nu*oli, et retenuto appresso di se 500. Italiani, mandati dal Papa l'anno passato, sotto la scorta d'un Duca Inglese[5], et aggiu*n*tovi a tutti questi li suoi Portughesi, compi il numero di 30m. combattenti, have*n*done fatti 2m. cavalli degli piu nobili Portughesi, oltre altri 800. de' Mori venuti con Moluc Amet. Et, oltre che sapeva q*ue*sto suo essercito numeroso esser di ge*n*te eletta et atta a riuscire con ogni difficiliss*im*a impresa, intese di piu da spie, che l'essercito delli Mori non haveva piu di 4 500. cavalli, i q*u*ali[6], secondo il solito modo di combattere, non erano superiori alli *nos*t*ri* 2m., havendosi

1. Cette raison avait sa valeur, et par la suite l'Espagne chercha toujours à s'opposer aux progrès du Grand-Seigneur au Maroc.

2. *Ogni paura di farne et riceverne oltraggi*, c'est-à-dire : toute crainte de les attaquer ou d'être attaqués par eux.

3. *Moluc Amet*, pour : Moulay Mohammed *el-Mesloukh*. Le jeune fils de ce prince dont il est parlé est Moulay ech-Cheikh ; il était âgé de douze ans. V. p. 534, note 1.

4. *Vecchi nella guerra di Fiandra*. « Vétérans de la guerre de Flandre ». Nous les avons vu appeler *des recrues* (bisongnes) dans d'autres relations. V. p. 473, note 6.

5. Thomas Stukely. V. p. 466, note 2.

6. Le texte porte par erreur : *il quali*.

per prova chiara veduto che i Mori, con doppio num*e*ro di cavalli, non resistono a' cavalieri Portughesi.

Dunque, confidandosi in quanto ho detto di sopra, provisto di gente fedele a lui et costante, se ne parti di Lisbona alli 24 di giug*no* 1578, con arm*a*ta di 200 vascelli in circa, tra grandi et piccoli; et, trattenuti alquanto in Calice[1], passando poi per Seuta, et Tangeri, sbarco in Arzilla, citta del suo dominio[2], alli 18 di lug*lio* venente. Dove, certificato di nuovo del poco essercito de' nemici, rispetto al gran valor de' soldati Christiani, co*m*ma*n*do che restassero nell' armata 4[m]. fanti, per paura che non venisse soccorso d'Algieri ai Mori, et fece and*a*re altri 4[m]. a Maragano[3], fortezza sua nella costa del mare, nel reg*no* di Marocco[4], accioche, in q*ue*lle parti, con continue scaramuccie, travagliando li Mori, tentassero di divertire buona parte di essi dalla guerra, ch' era in procinto di voler fare all' hora. Et, con il restante delle sue genti, marcio verso Alcarquivir, citta principale nel reg*no* di Fex, alli 29 di lug*lio*, sape*n*do che il Re nemico si trovava ivi con 4 500. cavalli et X[m]. fanti, havendolo assicurato le spie, che molti Mori, si cavalli come fanti, s'erano mossi dal reg*no* di Marocco[5], in soccorso del suo primo Re, il q*u*ale si trovava tra gli Christiani et dalla banda loro. Et, affrontandosi col re Molucco, s'avvidde della mobilita dei Mori, intendendo che q*u*elli, che si erano mossi in soccorso del re Moluc Amet, et prima non havevano voluto unirsi col re Moluco, lasciandosi corro*m*pere dalla liberalita del suo falso re, vinti dall' avaritia et incosta*n*za (la q*u*ale, per instinto loro naturale, rende gli Mori, piu ch' ogn' altra natione, volubili et bugiardi), mescolata con la paura dell' astuto Molucco, rappresentandosi loro che, essendo l'essercito Christ*ia*no pieno di valorosi cavalieri et arditi soldati, sebene inferiore in num*e*ro a q*u*ello de' Mori, se essi non s'unissero per resistergli, caderebbe la Mauritania in poter de' Christ*ia*ni, [i] q*u*ali, dopo la vitt*o*ria, non farebbono distint*io*ne da' Mori seguaci dell' uno o

1. Calis, nom ancien de Cadix.

2. Cette place n'était plus au Portugal depuis 1551, date où le roi Jean III avait décidé de l'évacuer (V. ci-dessus p. 579, note 2), mais le caïd de cette ville, ainsi que nous l'avons vu, trahissant la cause de Moulay Abd el-Malek, en avait fait remise à Moulay Mohammed, l'allié du roi Sébastien. V. p. 528, note 1.

3. *Maragano*, pour : Mazagan.

4. *Marocco*, pour : Merrakech.

5. V. la note précédente.

dell' altro re Mori, ma indistintamente ligarebbono tutti i Mori in perpetua servitu[1], credendo alle persuasioni del re Molucco, abandonarono il suo primo re Mule Amet, et contra di lui, a favore del suo re nemico, voltarono l'armi, credute amiche, et cosi resto Moluco con 60m. cavalli et 25m. fanti.

Poi accadde maggior disgratia[2] a' Portughesi, perche, venendo 3m., tra Portughesi et Spagnuoli, in soccorso dell' essercito del re di Portogallo, conoscendo ben le forze di Molu Moluch, et trovandosi in faccia di quello, considerando la difficulta della retirata, non senza evidente pericolo d'una manifesta rovina, come Re, di cuore invitto, anteponendo l'honore alla vita, vidde quanto meglio era morire, che vivere, pur con una minima macchia, la quale potesse punto imbrattare il sangue reale suo, del quale gia erano discesi re tanto famosi, et oltre movendolo ferma speranza d'acquistare il regno eterno del Cielo, quando piacesse a Dio chiamarlo a se all' hora, dicendo che reputava cosa indegna d'un re christiano, libero et potente, per paura delli disaggi della guerra, lasciarsi corrompere dalle delitie introdotte dal mondo, et che, mentre la Christianita giaceva oppressa et attenuata dagli heretici et altri infideli, egli, con vergognoso otio, dimorando in letti dorati et camere adornate, et non piu presto in campagna, combattendo per la Fede di Christo, si resole[3] di assaltare l'essercito nemico, alli 4 d'agosto 1578, havendo ordinato l'essercito in tre squadroni: uno di cavalli, del quale era capitano Don Duardo Menesches, suo Maestro di Campo, nella vanguarda del quale era la persona Reale, accompagnata dai piu degni et principali signori de' suoi; e due de' fanti, posti alli fianchi del detto squadrone di cavalli, dei quali l'uno, a man destra, guidava il Signor Don Antonio, Gran Priore della religione di Malta, cugino bastardo del padre del re di Portogallo[4]; et l'altro, a mano manca, il duca d'Aveiro.

1. Cet argument, qu'il ait été ou non invoqué par Moulay Abd el-Malek, était tellement fort qu'il dût contribuer à détacher de Moulay Mohammed les anciens partisans qu'il avait conservés dans le royaume de Merrakech.

2. Il faut admettre que cette phrase est mal construite, ou bien que le copiste a fait quelque omission. L'idée principale exprimée est la suivante : le plus grand malheur pour les Portugais fut que le Roi, connaissant bien les forces de Moulay Abd el-Malek, se soit résolu à l'attaquer.

3. Pour : *risolve*.

4. Sur Antonio, Prieur de Crato, V. SS. Hist. Maroc, 1re Série (*France*, t. II).

Et, visto dove era il maggior sforzo de' Mori, si mosse con la cavalleria, con tanto coraggio et impeto, che gli ruppe, amazzandone molti; ma, radoppiandosi le genti et forze de' nemici, et essendo stati q*u*elli di novo un' altra volta rotti et fracassati dal re di Portogallo, desideroso del spargim*en*to del sangue Maumettano, ve*n*ne il re Moluco istesso a soccorrere i suoi con ogni suo potere, et, assediando tutta la cavallaria et fantaria de' Christ*ia*ni, lo rinchiuse in modo, che poco il valoroso et infelice re di Portogallo si pote prevalere dei suoi. Nond*imeno* i Christ*ia*ni si portarono tanto bene, combattendo gagliardam*en*te, che la battaglia duro sei hore senza conoscersi da q*u*al banda pendesse la vittoria; et il re di Portogallo, havendo amazzato una quantita de' piu nobili Mori con le sue proprie mani, uccise anco*r*a il re Molucco; ma poi, stracco per l'occisione di tanti Mori, sopragiunto da una moschettata in un fianco, essendogli stato am[m]az[z]ato da un' altra il cavallo sotto, cadde in terra, dove, con altri colpi di lancie datigli ferito a morte, rese lo spirito a Dio, lasciando al mondo memorabile essempio di santita et di fortezza[1].

Il restante dell' essercito combatte si bene et mass*imamente* li 500 Italiani[2], che mostrarono, non senza vera laude, meritare q*u*ella natione d'essere pregiata nelle guerre, che, quantunq*ue* i Christ*ia*ni fussero vinti dai Mori, con morte di molti sig*no*ri Portughesi et cavalieri arditi, et q*u*elli di Mule Amet et suoi seguaci, et pregionia de' rimanenti, lasciorno[3] i vincitori oppressi in tal guisa, non solo con la morte di Molucco, re loro, ma con havergli tolto ogni speranza d'havere re successore di q*u*el lignaggio[4], essendo stati morti tutti, quanti vi erano d'esso, dalli Christ*ia*ni nella battaglia, che non potero (si fu sanguinosa la vittoria) pigliare o molestare alc*un*a fortezza de' Christiani di q*u*elle che vi sono, et erano all'hora, non molto lontane dal campo[5], mal proviste, essendo restati morti

1. Le récit de la mort de Moulay Abd el-Malek, tué par D. Sébastien, suivie de celle du roi de Portugal lui-même, est une œuvre d'imagination.

2. On se rappelle que l'auteur du récit faisait partie de ce corps. V. p. 662, note 2.

3. *Lasciorno*, pour : *lasciarono*.

4. L'auteur ignorait le droit successoral qui réglait la transmission du pouvoir dans la dynastie chérifienne. Nous avons vu d'ailleurs que Moulay Abd el-Malek avait un fils, Moulay Ismaïl, resté à Alger.

5. L'auteur de la Relation fait allusion aux places d'Arzila, de Tanger et de Ceuta, qui ne furent pas attaquées par Moulay Ahmed *el-Mansour*; mais la crainte d'une

nella battaglia 50m Mori in circa[1]. Rimase il corpo del re di Portogallo (felice memoria) in Alczarquibil, et dicono sara portato, in breve, alla sepoltura dei suoi antecessori[2].

Questo fine hebbe il suddetto fatto d'armi, il q*u*ale, sebene ci deve apportare infinito dolore, havendosi perso in esso un Re tanto Christ*iano* et la maggior parte della nobilta di Portogallo; pure ci potremo consolare con haver li n*uost*ri ve*n*dute le loro vite care, con gran perdita dei Mori et con la morte di due Re loro coronati, onde resteranno per molto tempo afflitti, et anco con poter ragionevolm*en*te sperare che gli Mori, non havendo Re, ne havendo fatto se non un gover*nat*ore[3] chiamino Re loro il fig*liuo*lo di Mule Ameth, remasto gia in mano de' Portughesi[4], il q*u*ale, regnando, potra, per la memoria di q*u*esta perdita, fatta per causa di suo p*ad*re, liberare li S*igno*ri Portughesi prigioni et restaurare in buona parte i danni ricevuti.

Non posso distendermi piu, ma diro solam*en*te che ho ferma speranza d'esser rescattato presto, essendo io in potere d'un Moro part*icola*re, come sono tutti gli altri schiavi presi in q*u*esta giornata[5].

Prego V[ostra] S[ignoria] a conservarmi in sua buona gratia, et Iddio la consoli.

Alli 28 d'agosto poi, fu coronàto, per re di Portugallo et natu-

résistance des chrétiens dans ces *Fronteiras* ne vint même pas à l'esprit du Chérif, et il est presque certain qu'au lendemain du désastre de El-Ksar el-Kebir elles auraient été occupées sans coup férir. Si les *Fronteiras* échappèrent à une attaque, c'est que le Chérif, redoutant quelque sédition à Fez, avait hâte de s'y rendre pour faire reconnaître son élévation au pouvoir.

1. Chiffre très exagéré.

2. Cette mention permet de rétablir approximativement la date de cette Relation, qui a été écrite au moment où Philippe II négociait pour la restitution du corps de D. Sébastien. La remise du corps royal au gouverneur de Ceuta fut effectuée le 4 décembre 1578.

3. L'auteur semble croire que l'on avait seulement nommé un gouverneur du royaume.

4. Moulay ech-Cheikh dont il a été question plus haut. V. également le Tableau généalogique, Pl. V, note 18.

5. C'était une dérogation à l'usage qui, au Maroc, faisait de tous les esclaves chrétiens la propriété du souverain. — Ces derniers détails établissent que l'auteur de la Relation était au nombre des prisonniers; son ignorance de l'avènement de Moulay Ahmed *el-Mansour*, proclamé Roi sur le champ de bataille de El-Ksar el-Kebir, est donc difficile à expliquer.

ral loro Sig*no*re, il card*ina*le Henrico, fig*liu*olo del re Emanuelle (Glo. me)[1].

Bibliothèque Nationale. — Fonds italien. Ms. 1234 (ancien S[t]*-Germain 791)*[2]*, ff. 331-333 v*°.

1. Pour : *di gloriosa memoria* ou *gloriosae memoriae.* — Le dernier alinéa : *Alli* 28 *d'agosto*... ne devait pas faire partie du récit du captif. V. plus bas, note .

2. Sur ce manuscrit, V. p. 387, note 3. — La lettre du captif italien, dont quelque agent aura sans doute obtenu copie, a été ajoutée comme chapitre supplémentaire à la *Relatione di Portogallo* par l'un des secrétaires de la République de Venise chargés de faire exécuter ces recueils diplomatiques de copies. Cf. MARSAND, *I manoscritti italiani della Regia Biblioteca Parigina,* t. I, p. 681.

CXII

RELATION DE LA BATAILLE DE EL-KSAR EL-KEBIR

4 AOUT 1578.

(PALMA-CAYET)[1]

Dom Sebastien est le fils unique postume du prince Dom Joan, fils du roy Dom Joan 3., lequel mourut jeune, laissant sa femme enceinte, la princesse de Castille Donne Jeanne d'Austriche, fille de Charles V, Empereur, qui acoucha de D. Sebastien, le propre jour de Sainct Sebastien, dix-huict jours après la mort de son père, ce qui sembla estre comme extorqué de la main de Dieu, veu les grandes et instantes prieres qui s'en faisoient par tout le royaume de Portugal, afin que le royaume ne demeurast sans hoir masle legitime de la succession du grand Alfonse, premier roy de Portugal. A cela ils estoient induits par les predictions et revelations qui ont esté données audit Alfonce, premier fondateur dudict royaume, par lesquelles il luy estoit promis de Dieu, « de garantir sa posterité, tellement qu'elle ne manqueroit point sur la terre ; neantmoins qu'au seiziesme descendu de luy, il luy adviendroit de grandes tribulations et afflictions. »[2]

Par cet oracle, il appert de ce qui est dit de sa naissance, pour laquelle aussi les Portugais faisoient tant de prieres et devotions, à cause qu'ils craignoient de tomber sous le joug des Espagnols, qui sont leurs ennemis naturels, soit pour ce que le Portugais a un origine des François d'ancienneté, suivant le terme *Portugallia,*

1. Sur cette Relation et son auteur V. *Note critique*, p. 404, note 3. — Le récit de la bataille de El-Ksar el-Kebir occupe dans la Chronologie Septenaire (Édition de 1605) les folios 236-240. — Le texte est accompagné de nombreuses *manchettes*.

2. En marge : Posuit enim supra te et super semen tuum post te oculos misericordiæ suæ usque in sextam decimam generationem in qua atenuabitur proles : sed in ipsa atenuata ipse respiciet et videbit (Juramentum regis Alphonsi).

d'autant que les François arrivans là commencèrent d'habiter le pays, et y donnèrent leur nom ; ou bien que les Espagnols, envieux de leurs prosperitez tendant tousjours à dominer, se sont rendus leurs adversaires sans occasion.

Le roy D. Sebastien donques nasquit, son grand père estant en vie, et lequel vescut encores trois ans et demy [et mourut l'an 1557, le deuxiesme jour de juin][1]. Par sa mort, le prince D. Sebastien fut declaré et recognu roy de Portugal, et mis en tutelle entre les mains de Donne Catherine, sa grand'mère, sœur de Charles-le-Quint, Empereur, laquelle mit peine de l'eslever fort soigneusement ; il eut pour gouverneur Dom Alix de Meneses, très illustre et docte seigneur, et pour son confesseur, le Pere Jesuite Loys Gonsalve de Camare, famille tres illustre, frere du premier comte de Caillete, lequel aussi luy servit de pedagogue, l'instruisant en toutes sortes de sciences liberales, en la pieté et ez bonnes mœurs.

Et d'autant que sa grand'mère laissa le gouvernement après quelques années, le prince Dom Henry, cardinal, oncle de Sebastien, y fut institué par les Estats, sous la conduite duquel le Roy, devenu grand, monstra heureusement les fruits de sa bonne nourriture, estant sur tout fort devotieux, et se rendant subjet à garder et observer toutes les sainctes ceremonies de l'Eglise Catholique Romaine, et les faisant observer à tous ses vassaux et subjets exactement. Il estoit si studieux que, sçachant dans Coimbre [la où il ne fut qu'une fois neantmoins] [2] que la Faculté de Theologie devoit devant luy agiter certaines questions, dont on luy presenta les theses, il passa les nuits à les rechercher dans Sainct Thomas et autres docteurs, pour tout ce qui en pouvoit estre, afin de discerner mieux comment s'en acquitteroient les disputans ; ce qui les rendoit aussi tant plus soigneux de les bien debatre, agiter et resouldre, ne fust-ce que pour donner au Roy ce contentement.

Il n'aymoit point les femmes, ains mesmes il sembloit les abhor[r]er, ce qui donnoit aux Portugais un prejugé de quelque façon estrange en ce prince, comme s'il n'eust eu affection de laisser après soy quelque lignée qui regnast.

1. La phrase entre crochets manque dans l'édition de 1605, f. 236 v°.

2. La phrase entre crochets manque dans l'édition de 1605, f. 237.

Or, tout son estude estoit de voir comment il pourroit exalter et dilater la Saincte Foy Catholique, et, pour cest effect, il honoroit grandement les gens d'Eglise, ne bailloit les prelatures et benefices qu'à personnages bien lettrez, lesquels aussi il favorisoit de beaucoup de demonstration d'estre bien en sa grace, quand ils faisoient bien leur devoir ; et, quand ils failloient aussi, il les reprenoit plus rigoureusement que les autres ; pour cest effect, il se trouvoit aux disputes des escholes en toutes professions. Il portoit une si singuliere reverence au Sainct Sacrement que, se trouvant au devant, il mettoit pied à terre et alloit après jusques au lict du malade où on le portoit, [ou au moins à la porte du logis][1], tellement que rien ne luy estoit en si grande recommandation que de donner à son peuple tout bon exemple.

Il estoit aussi si liberal que, quand son conseil avoit ordonné quelques gages ou pensions pour offices, revoyant les provisions, il les augmentoit encore plus.

Il estoit fort sobre, et si faisoit de grands et violents exercices (sinon qu'il estudiast), comme de chasser, picquer chevaux, tirer des armes, sans fard et sans delices, lesquelles il abhorroit ; et en ses viandes, il ne demandoit qu'un simple appareil ; de mesme estoit-il en son habiller, auquel il ne vouloit aucune façon ny enrichissement.

Dez son enfance, il se mit en opinion de passer en Afrique, et pour cet effect envoya plusieurs soldats en divers royaumes d'Afrique pour s'y exercer et luy en rapporter ce qui seroit convenable. Il ne parloit que des exploicts de guerre, à quoy aussi le portoit davantage ce qui estoit advenu en la ville de Mazagan en Barbarie[2], et aussi aux royaumes de Goa et de Caorel[3] en l'Inde orientale.

Il fit deux voyages en Barbarie : le premier fut à Tanger, ville sienne, accompagné seulement de 74. personnes[4], qui fut contre l'advis de tous les seigneurs de Portugal ; mais estant là arrivé, il manda toute la Noblesse pour amener avec eux le plus de soldats qu'ils pourroient ; mais il cognut enfin qu'il estoit besoin d'un plus grand appareil ; et, pour cest effect, il s'en revint dedans son

1. La phrase entre crochets manque dans l'édition de 1605, f. 237 v°.

2. Siège de Mazagan de 1562. V. Doc. LI, p. 231.

3. *Caorel.* — Ce nom n'a pu être identifié ; il s'agit peut-être de : Cananore.

4. Sur l'expédition préparatoire de 1574, V. Doc. LXXXVII, p. 239.

royaume de Portugal, et ce dans le mois d'octobre, n'ayant esté en Barbarie qu'environ quatre mois.

De retour, il delibère pour continuer son entreprise de lever une armée forte et puissante, de laquelle il seroit le conducteur. Pour cet effect, il va en conferer avec Dom Philippes II, roy de Castille, au mois de decembre ensuivant 1576., et mena seulement avec luy le duc d'Aveyre et le comte [de] Portalegre, son grand maistre d'hostel, [et quelques autres seigneurs][1]; ils s'abouchèrent à Nostre-Dame de Guadalupe, monastère riche et somptueux des Jeronimites. Le roy Philippe luy alla au devant une demie lieue; il luy fit toutes les carresses qui se peuvent dire : là fut deliberé de son entreprise ; le duc d'Alve y estoit et autres princes et seigneurs de Castille; il fut resolu enfin de faire le voyage et qu'il iroit en personne, ce que ses subjets luy desconseilloient, et mesmes le roy Philippes, du commencement ; mais puis après il y consentit et promit fournir cinquante gallères et cinq mil hommes, dans l'année prochaine de 77.

Le principal fondement que prenoit le roy Sebastien fut qu'il y avoit une division grande entre les Mores, d'autant que le roy de Marrocques, Muley Hamet, Xerife[2], faisoit la guerre au roy Muley Maluco Abdelmelech, lequel avoit appellé les Turcs à son secours.

Dom Sebastien pretendoit profit en ceste occasion, craignoit le dommage sur ses terres de Barbarie, et avoit quelque confederation avec le Xerife Muley Hamet, lequel Muley Maluco Abdelmelech avoit depossédé de tous ses royaumes, par le moyen des Turcs qui l'avoient secouru et fortifié.

Le Xerife (lequel, comme estant descendu de la race de Mahomet, que tous les Mahometans honorent du regne en tous ses descendans) se retira dans les forteresses[3] de Dom Sebastien, et se donna à luy, requerant son assistance, et luy faisant entendre que facilement il conquesteroit toute la Barbarie, à cause du grand nombre d'amis qu'il y avoit à sa devotion. Cela fit encore plustost resoudre Dom Sebastien à haster son voyage, si bien que, le 24. de juin 1578.,

1. Les mots entre crochets manquent dans l'édition de 1605, f. 238.

2. Comme dans la plupart des Relations du temps, le titre de Chérif (Xerife) n'est donné qu'à Moulay Mohammed.

3. Les *Fronteiras*. V. sur ce mot p. 442, note 1. Ce fut à Ceuta puis à Tanger que le Chérif alla attendre D. Sébastien.

il s'embarque, et, après avoir demeuré sept jours au port de Calis, là où il fut très bien receu et traicté magnifiquement par le duc de Medina Sidonia et par sa femme, parente de Dom Sebastien (mesmement, comme aucuns ont dit[1], où ils traictèrent de plusieurs particularitez sur le mariage de Dom Sebastien avec Donne Isabelle Claire Eugenie, qui luy estoit accordée dez l'abouchement du roy Philippe et de luy à Guadalupe, lesquelles particularitez cy après nous rementevrons en leur lieu), de Cadis, il passe en Afrique, arrive à Tanger, où il prend avec soy dans sa galère le Xerife, le traictant comme roy, lequel avoit aussi amassé une petite et gaillarde armée, et s'acheminèrent vers Alger[2].

Le roy Dom Sebastien (quoy que le roy Philippes luy eust manqué de ce qu'il luy avoit promis), se trouva avoir quatre colonels très illustres, avec neuf mil Portugais, trois mil lansquenets, sous Martin de Bourgongne; trois mil Castillans, sous dom Alonso d'Aguilar ; six cents Italiens que le Pape envoyoit en Irlande et se trouvèrent lors en Portugal, deux mil Aventuriers et autres, y meslez de jeunes gentilshommes qui le[s] suivirent de Portugal, six cents fantassins portugais qu'il avoit tirez de ses places de Barbarie[3] ; il y avoit aussi deux mille Portugais illustres et nobles à cheval ; son General de mer estoit Diego de Souza, capitaine experimenté, Dom Douart de Meneses, gouverneur de Tanger, grand Maistre de Camp et Pero de Mesquite, bayle de l'ordre de Malte, General de l'artillerie.

Il partit avec ceste armée d'Arzille en Afrique, le 29. de juillet, ayant intention de donner bataille à Abdelmelech, lequel auparavant l'avoit requis de ne l'entreprendre et de n'ayder au Xerife son ennemy ; ce qu'il ne put obtenir, sinon du roy de Castille, qui ayma mieux favoriser un Mahometan, que d'ayder à Sebastien, roy de Portugal (son gendre promis), en une telle querelle.

Passant outre, laissant Arrache, ville ennemie, derrière luy, il arriva en la campagne d'Alcacerquibit, à sept lieues d'Arzille[4], là où Abdelmelech avec son armée l'attendoit et où la bataille fut donnée.

1. Les mots : *Comme aucuns ont dit* manquent dans l'édition de 1605, f. 238 v°.

2. *Alger*. Lapsus, pour : Arzila.

3. Ces fantassins tirés des places de Barbarie s'appelaient *Fronteiros* ou *Africanos*. V. p. 634, note 2.

4. Distance erronée. El-Ksar el-Kebir est à 50 kilomètres d'Arzila.

Le conseil fut d'advis de ne la donner, ains d'attaquer l'Arrache, forteresse d'Abdelmelech, que l'on eust pris aisement. Mais D. Sebastien pensa qu'il y alloit de son honneur s'il ne combattoit, s'estant embarqué pour ceste fin.

Abdelmelech, tout barbare qu'il fust et fort malade, estant en une littière, se monstra à ses gens, et les mit en ordre, les accourageant; il avoit 4 500 lances, cinq mille escopetaires à cheval et quinze mille hommes de pied, [arquebusiers, outre une multitude innumerable d'autres][1].

La bataille se commença de neuf à dix heures du matin. D. Sebastien, s'estant avancé de la main gauche de son armée, fit une grande deconfiture des gens d'Abdelmelech; il faisoit l'office d'un conducteur d'armée et de simple soldat, jusques à changer plusieurs fois de cheval, estant au milieu des ennemis; son infanterie faisoit aussi fort bien; mais enfin, estans chargez de l'escopeterie des Mores, fort viste et impetueuse, son infanterie se mit en desordre, et luy mesme la fit retirer, dont tout le reste se desbanda.

Les Espagnols disent qu'aucuns grands seigneurs de Portugal qui luy assistoient, voyants [bien][2] que tout estoit perdu, luy conseillèrent de se retirer; mais qu'il leur dit qu'il aimoit mieux mourir, et qu'alors il se fourra plus avant dans les ennemis, où aucuns seigneurs entrèrent avec luy, là où ils croyent qu'il y est demeuré; et que, quand au Xerife, apres avoir combatu valeureusement, cuidant se sauver au travers de la rivière, se noya dedans et plusieurs des siens.

Que le roy Abdelmelech aussi mourut de sa maladie, après les efforts qu'il fit en ceste bataille, où il mourut dix mil Chrestiens et des Mores vingt mil; et se trouve qu'en toutes les batailles données ou receues par les Portugais, il n'en mourut jamais tant, et mesmes des illustres et principaux seigneurs, comme lors, où plusieurs aussi demeurèrent prisonniers des Mores.

Après ceste victoire obtenue, et la mort d'Abdelmelech, que son frère Muley Hamet fut declaré Roy, lequel fit recognoistre les morts; et qu'entre iceux fut pris pour le roy D. Sebastien un corps blessé de

1. Les mots : *Arquebusiers, outre une multitude innumerable d'autres* manquent dans l'édition de 1605, f. 239 vº.

2. Le mot *bien* manque dans l'édition de 1605, f. 239 vº.

sept grandes playes et deffiguré tant pour ses blessures que pour la corruption qui s'y estoit mise à cause de la chaleur de la terre, lequel corps il commanda d'estre mis en une tente, afin qu'il fust veu et recognu de tous, et qu'il y eut quelques prisonniers portugais qui le jugèrent estre le corps du roy Dom Sebastien (combien qu'il n'en avoit les marques, que nous dirons cy après).

Depuis, ce corps fut gardé en Alcacerquibit, distant de deux lieues du champ de bataille; et de là fut puis après rendu au roy Philippe de Castille, pour cent mille escus, [combien qu'autres disent qu'il fut donné liberalement][1], lequel le receut comme celuy de D. Sebastien, combien qu'il n'en eust aucuns signes[2], et qu'il le fit enterrer au sepulchre des rois de Portugal, dans Bethleem, à une lieue de Lisbonne, qui est un couvent de Hyeronimites, après luy avoir faict tous les obseques requis et accoustumez.

Chronologie septenaire de l'histoire de la paix entre les roys de France et d'Espagne. — Édition de Paris, 1605, ff. 236-240.

1. La phrase : *Combien qu'autres disent qu'il fut donné liberalement* ne se trouve pas dans l'édition de 1605, f. 240, mais a été ajoutée dans les autres éditions.

2. Palma Cayet a l'air de révoquer en doute la mort de D. Sébastien.

CXIII

LETTRE DE SÉBASTIEN DE JUYÉ[1] A SIMON FIZES[2]

La nouvelle de la bataille de El-Ksar el-Kebir est arrivée à Constantinople.

Péra, 2 novembre 1578.

En tête : A Monseigneur de Sauve.

Monseigneur,

L'ambassadeur de Florance est encores icy, mays il doit partir, comme il se dit, me[r]credy.

. . . .

On s'est fort resjouy, à ceste Porte, de la deffaicte du roy de Portugal en Affricque, qui s'est entendue par lettres de Raguze et de Venize, et, despuys troys jours, par deux chaoulx venuz d'Argel. Toutesfoys ilz ne sçavent encores bien qu'est devenu ledict roy de Portugal, disantz aucuns qu'il est mort, et d'autres qu'il s'est sauvé et passé en Espaigne.

. . . .

Monseigneur, je prie le Createur etc.

De Pera, ce II[e] novembre 1578.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3954, f. 63.

1. Sur ce personnage, V. p. 381, note 1. 2. Sur ce personnage, V. p. 369, note 1.

TABLE CHRONOLOGIQUE

TABLE DES PLANCHES

HORS TEXTE

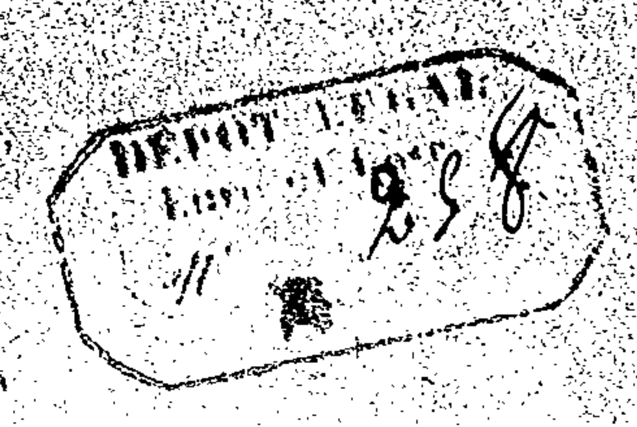
DANS LE TEXTE

La publication des documents des Archives et Bibliothèques de FRANCE, pour la 1[re] *Série*, devant comprendre deux volumes, les index alphabétiques seront placés à la fin du second volume.



CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.



LES

SOURCES INÉDITES

DE

L'HISTOIRE DU MAROC

de 1530 à 1845

PAR

Le Comte HENRY DE CASTRIES

PREMIÈRE SÉRIE — DYNASTIE SAADIENNE

1530-1660

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE

TOME I — DEUXIÈME PARTIE

History cannot be written from manuscripts.
MARK PATTISON.



PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1905